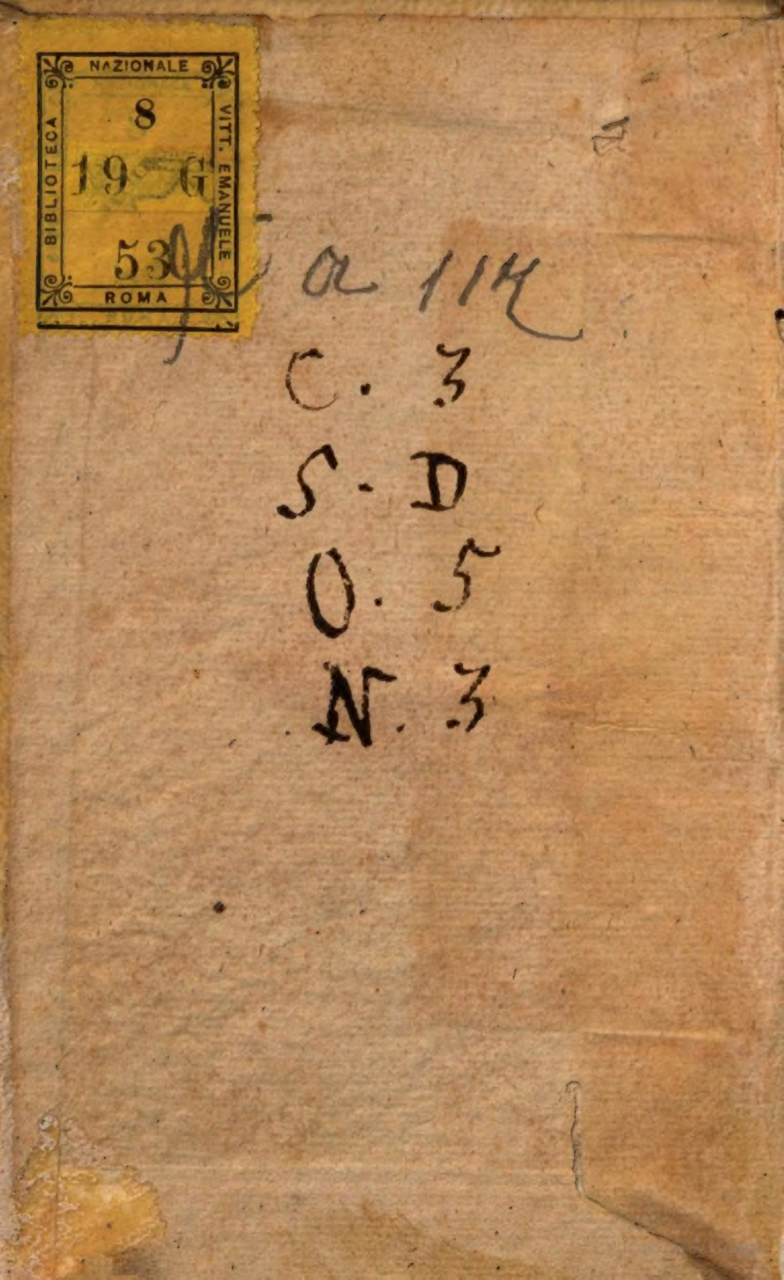

BIBLIOTECA NAZIONALE VITT. EMANUELE
ROMA
8
19 G
53
a 11K
C. 3
S. D
O. 5
N. 3

REPLIQVE
CHRETIENNE
EN FORME DE COMMENTAIRE SVR LA REPONSE TIREE

du dehors de la moëlle des S. Ecritures, & de toute bonne Doctrine, & faite par les Miniſtres Caluiniq. à la declaration & refutation de leurs fauſſes ſuppoſitions, &c.

Liure tres vtile & neceſſaire, par lequel la malice des heretiques eſt plus à plein découuerte, & leurs arguments plus viuement refutez.

Par Matthieu de Launoy, le moindre des ſeruiteurs de Ieſus Chriſt en ſon Egliſe Chrêtienne Catholiq.

Premiere partie contenant trois liures.

1. Iean 4.

Bien aymez ne croyez point à tout eſprit, mais éprouuez les eſprits ſ'ils ſont de Dieu: car pluſieurs faux Prophetes ſont venus au monde.

Apocalypſe 3.

Voicy, ie vien bien tôt, tien ce que tu as, que nul prenne ta Couronne.

A PARIS,
Chez Guillaume de la Nouë, ruë S. Iaques à l'enſeigne du Nom de Ieſus.

M. D. LXXIX.

Auec Priuilege du Roy.



A TRESHAVTE, TRES PVISSANTE, TRES CHRETIENne, & vertueuse Princesse, Loyse de Lorraine, par la grace de Dieu Royne de France, & de Polongne.

MAdame, Entre les miseres, desquelles les hõmes ont été de tout tẽps affligez, il y en a vne source de toutes autres: laquelle les surpasse en torment, en douleur, en perte & danger d'apporter ruine extreme à tout le Gẽre humain. Car toutes les autres sourdantes d'icelle sont temporelles, & n'en sont les hommes affligez que par interuales: voire sont quelques foys assez long temps, sans en être aucunement assaillis. Mais depuis que cette vne à fait son entree au monde, & cõmencé à presser les hõmes de sa charge & pesanteur, elle n'à onc cessé: ains pour les accabler de toutes parts, s'ilz n'étoient soutenus d'enhaut, elle en a conceu & enfanté vn nombre infini d'autres, tant est mere fertile & abondante en sa tyrãnique, & cruelle generation.

Source des miseres humaines.

Cette misere est la perte de l'innocence, de laquelle Dieu tout puissant & eternel auoit decoré la nature humaine en sa premiere creation. Ce qui est aduenu par la deceptiõ de ce Serpent ancien, qui est le diable ennemy de Dieu & du salut des hommes: lequel, pour auoir cõpagnie en sa condamnation & misere, ne cessa onc qu'il n'eût attiré noz premiers parens à se mécognoitre, & par desobeissance se precipiter en totalle & eternelle perdition, si Dieu (qui n'ayme pas seulemẽt, ains est luy-même amour & Charité) n'eût plus déployé de misericorde pour pardõner à l'homme & le sauuer, que l'homme d'ingratitude & mauuaise volonté pour se damner par sa trãsgreßion. Car Dieu voulant aymer ce qui n'est pas digne d'être aymé, receut ce miserable ingrat à mercy, & oubliant sa mécognoissance & rebellion le releua de sa cheute, luy promettant que pour l'entiere restauration d'icelle il dõneroit son Filz unique, lequel briseroit la tête du Serpent, qui par son enuie & cautelle les auoit fait succomber & déchoir de leur originelle Iustice & perfection. Mais apres que Dieu eut repris l'homme, maudit le Serpẽt, & imposé peine au genre humain pour telle transgreßion: Il dît notamment à la femme qu'il y auroit inimitié perpetuelle entre elle & ce Serpent, &

Gene. 3.

Dieu est amour.

Iugement de Dieu.

entre ſa ſemence, & la ſemence du Serpẽt maudit : en ſorte que des lors fut la guerre declairee, laquelle d'vn fil à touſiours depuis cõtinué ſans trefues aucunes, & continuera iuſques à ce que tous les enfans de Dieu ſoient pleinemẽt renouuellez, & remis en la liberté de la gloire, de laquelle par la cheute d'Adam ils auoient été denuez. Car le diable inueteré en toute ſorte de malice, deſeſperé en la malediction, que pour ſon orgueil il auoit receu de Dieu, puis enuieux de la reconciliation & paix accordee de Dieu à la Nature humaine : laquelle conioincte en la ſeule perſonne de Ieſus Chriſt à la Diuine, ſeroit finalement éleuee par deſſus toute creature celeſte, il a touſiours dreſſé ſes embuches contre tout le genre humain en general : à fin de le faire derechef trébucher, l'alliener de ſon Dieu & Sauueur, & le faire dechoir de ſon heur & felicité.

Rom. 8.

Hebr. i.

Mais principalement & ſur tout voyant au milieu des corruptions (deſquelles luy même eſt autheur) quelque petite compagnie ſe ſéparer du reſte de la multitude des autres hommes, pour ſ'adioindre à Dieu, luy ſeruir, luy obeir, & ſe ranger ſoubs ſa ſauue-garde & cõduite, c'eſt là qu'il a dreſſé ſes entreprinſes, tourné ſes forces, & bandé ſes machines, pour la deffaire & ruiner. Tellement que ſi nous leuons les yeux pour

Guerre de Sathan contre l'Egliſe.

considerer le commencement, la naissance & les aages de l'Eglise, qui est cette cõpagnie, laquelle s'est soumise au ioug, & rangee sous le Septre de Dieu son Createur, Sauueur, & bienfaicteur Monarque vniquemẽt souuerain tout puissant & eternel, du Ciel & de la Terre: nous verrons que depuis cette innocence perdue, elle n'à iamais été sans guerre, ny sans souffrir en quelques parties que ce fût, de tresgrandes & griefues afflictions: pource que la malice étant entree dedãs le cœur de l'hõme, á obtenu par tout, voire iusques dedans le sein de l'Eglise méme, la plus ample, mais tyrannique & cruelle domination.

Naissance de l'eglise. *Car nous lisons que des lors que l'Eglise étoit encores comme soubs les petites bandelettes de sa premiere & plus tendrelette enfance, cette malice auoit tellemẽt saisi le cœur de Cain né en cette Eglise, qu'au siege le plus eminent d'iceluy elle coloqua l'hypocrisie sa fille, laquelle y conceut & enfanta l'enuie, & l'enuie la cruauté en expulsant la Foy, la pieté, la dilection & Charité. Cain donc accõpagné, conduit & poussé de cette bande felonne & traitresse, s'éleua contre son frere Abel, lequel Dieu auoit agreable pour sa foy, pieté & obeissance, & le tua ce mauuais fratricide, violant le lien & le droit de la sacree fraternité. Et ce, non pour autre cause, sinõ que*

Gene. 4.

Pourquoy fut tué abel.

le iuste Abel premier enfant fidele de l'Eglise, seruoit à Dieu sans feintise, de cœur sainct, en rondeur & verité.

Ce piteux succez aduenu la malice ne diminua pas, ains s'accreut en telle sorte puis apres, qu'il est êcrit que toute la Terre êtoit corrompue deuãt Dieu, & remplie d'iniquité. Ce qu'experimenta le iuste Noé, par la malice de ceux, ausquelz par le bâtimẽt de l'Arche il denonçoit l'ire de Dieu & le deluge à venir. Quelques aages apres le deluge, & que la Terre commençoit à se repeupler, Dieu voulut derechef separer à soy quelque compagnie, à laquelle il manifestât familierement ses saincts mysteres. Il choisit Abraham: lequel pour cela il fît sortir de son pays, & de la terre de son parentage. Il luy fit cette promesse qu'en sa semence seroient benites toutes les natiõs de la terre, Mais quel traitemẽt receut il des peuples, entre lesquelz il fut transporté, & habita? Ne sembloit il pas bien qu'à cause qu'il auoit receu telle benediction, il deût être exempt des poinctures & effects de la malice des hõmes corrõpus, & des calamitez que les autres auoiẽt endurees? On voit le contraire: car tout le discours de sa vie n'est que torment & affliction. Isaac a êté traité de même. Iacob encores pis, cõme il dit, que ses iours ont êté cours & mauuais.

Gene. 6.
1. Pierre. 3.
Gene. 12.
Gen. 26. 47.

Exode.1. *Quand l'Eglise commença à se multiplier, la malice s'augmenta aussi cõtre elle, & poussa les hommes, voire les plus grands du monde à luy* Afflictions d'Israel en Egypte. *multiplier les tribulations. Comment fut traité Israël en Egypte? Sçauroit on ouir parler de plus grandes miseres & afflictions? Quelle plus grande cruauté se pourroit racõpter, que de dire* Exode. 2. *que les meres mêmes par l'edict de Pharaõ, étoiẽt contraintes d'être meurtrieres de leurs propres enfans? Velà Moyse, qui presque du ventre de sa mere est transporté au tumbeau. Vray est que par la prouidẽce de Dieu, qui pourueut à son salut, il fut retiré des eaux, & recueilly par la fille de Pharaon Roy d'Egypte, & par icelle nourry quelque temps es plaisirs & delices de la Cour. Mais cela ne luy dura gueres: car si tôt qu'il se declera de cette Eglise, il fut hay & persecuté, voire des siens mêmes: & fut contraint pour ceder à la malice & furie de ses aduersaires, s'en-* Exode. 3. *fuir en Madian: d'où Dieu le r'appella pour tirer Israel de la dure captiuité & seruitude d'Egipte.*

Afflictions de l'Eglise. Exod. 15. 17. *L'Eglise est elle hors de telles afflictions? Elle n'à pas plustôt passé la mer Rouge, qu'elle est assaillie d'autres ennemis qui luy fõt la guerre, & luy liurent la bataille, & sortant d'un torment elle r'entre soudain en l'autre, iusques à ce que finalement apres auoir iouy assez bon nombre de*

ſiecles d'annees de la Terre promiſe, elle eſt trãſportee par Nabuchodonoſor Roy de Babylone, en vne autre captiuité. Eſt elle deliuree de là, au bout de ſeptante ans, ſelon qu'il auoit été predict par le Prophete? elle eſt preſſee d'vne autre en ſa même Terre de Iuda ſous la tyrannie d'Antiochus, & d'autres qui luy ont ſuccedé, iuſques à ce que la Monarchie des Romains ait ſubiugué le pays, & rãgé ſous ſon Empire & domination: laquelle tyrannie l'Egliſe à portee auec grande corruptiõ, & inuaſion même des choſes ſacrees. On dira que telles afflictions ſont aduenues à ce Peuple pour ſon ingratitude & rebellion, ie le confeſſe. Mais ce n'étoit pas le but ou tendoient les ennemis, que de punir les pechez de ce Peuple: ains leur intention étoit de détruire l'Egliſe, & l'exterminer du tout.

4. Roys. 24. 25. Ieremie. 39. & 52. Iſaye. 45. Ierem. 50. Baruch. 6. Machab. &c.

Apres telles tempeſtes, Comment a été traitee l'Egliſe ſous le commencement & naiſſance de la lumiere & Loy Euangelique, prenãt ſon origine à nôtre Seigneur Ieſus Chriſt, & aduancee par les Apôtres d'iceluy? Certes tous les orages & cruautez precedantes n'ont point été ſi grãdes. Et quoy que l'Egliſe de Iuda ait été enuirõnee d'horribles tempétes, ſi n'ont elles point été telles, que celles qui ſe ſont enflees contre l'Egliſe Chrêtienne, par l'eſpace de trois cents ans,

Egliſe Chreſtienne & ſes afflictiõs premieres.

qui ſont les trois premiers ſiecles de la naiſſance, duree, cõbats, & ſucceßion d'icelle. Elle en a été tellement agitee & couuerte, que pour vn temps toute pureté de doctrine celeſte, & ſeruice diuin fut bannie de la face & cognoiſſance des hommes par la cruauté des Tyrans, & en telle ſorte corrompue par la malice, & peruerſe importunité des heretiques, qu'il ſembloit que l'Egliſe fût du tout deffaicte & ruinee.

Afflictions preſentes.

Et que voyons nous maintenãt? Quelles vagues impetueuſes depuis ſeptante ans en ça ſe ſont emeues, enflees, brouiſſent & tonnent cõtre l'Egliſe? Quelles afflictions & miſeres? Quelles tribulations & angoiſſes l'enuironnent & ſerrent de toutes parts, par vne telle multitude d'heretiques diuiſez en plus de vingt Sectes, & de ceux qui leur portent faueur? Helas! nous pouuons bien maintenant, & à bon droit faire ces compleintes, Que la clôture d'icelle eſt détruite: que tous ceux qui paſſent par la voye la vandẽgẽt: que le Sanglier de la foreſt la degâtee, et que la furieuſe béte ſauuage la rongee. Qu'elle mãge la cendre comme pain, & meſle ſon breuuage auecq' pleurs: que ſes ennemis luy font reproche tout le iour, & ceux qui la louent iurent contre elle. Car elle á qui l'afflige dehors & dedans: Et le faix de ces tribulations eſt ſi peſant,

Pſeau. 79. Pſeau. 101.

qu'elle eût pieçà succombé, & fût demeuree accablee, si Dieu ne luy eût tendu la main d'ehaut, pour la soûtenir & conseruer suiuãt sa promesse, qui est que les portes d'enfer ne pourront rien contre elle. Comme s'il disoit : Que Satan fortifie sa malice contre l'Eglise, qu'il suscite les Tyrans & les heretiques autant qu'il pourra pour la persecuter, il pourra bien l'opresser: mais il ne pourra pas la vaincre, ruiner ny destruire. Car elle est fondee & bâtie sur la Pierre ferme, d'où elle ne peut être deracinee. Et puis Iesus Christ, qui en est le fondemẽt & le batisseur á prié pour elle, à fin que sa foy ne defaille. Velà la force de ses armes, et le moyen de sa victoire : cõme nous en voyons auiourd'huy l'experience es tribulations, tumultes et persecutions qu'elle a souffert & porté. Et en la constance, & fermeté d'icelle marque tres notable, que c'est cette mesme Eglise Catholique, dicte Romaine, que Dieu s'est eleu pour y planter son nom, & qu'à elle appartiẽt cette promesse, veu que par la grace & vertu de Dieu ayant surmonté les miseres passees, procedees de la malice des anciens Tyrans & heretiques, elle demeure encores debout, et combat tant vertueusement contre les presentes, au milieu desquelles elle apparoît tousiours entiere & valeureuse, & voit on plus amplement croître

Matth. 16.
Pseau. 128.
Matth. 16.
Luc. 22.
Armes & moyens de victoire à l'eglise.

& fleurir ſa vertu.

*Pourtant il n'eſt point à douter, que comme
deſia nous auons veu par tant de notables écrits,
authentiques hiſtoires, & par le progrez de ſa
ſucceßion, conſtante & ferme duree iuſques à
maintenant les promeſſes de Dieu être accõplies
enuers elle, ſelon que iadis elles ont été pronõcees
par les diuins Prophetes, que nous ne voyõs außi
en noz aages la main de Dieu ſ'alleger de deſſus
elle, et mettant fin à ſes miſeres preſentes, partie
par la conuerſion d'aucuns d'entre les Tyrans et
heretiques, partie par la ruine du reſte, luy con-*
Pſeau. 2. *tinuer ſa faueur. Dieu à promis amplifier le
Royaume de ſon Filz, qu'il nous a conſtitué &
oinct Roy & Sauueur eternel, il ne permettra
pas donc qu'il diminue. Il luy a donné les Gents
pour ſon heritage, et pour ſa poſſeßion les boutz*
Rom. 11. *de la Terre. Or les dons & vocation de Dieu
ſont ſans repẽtance, Il ne ſe retractera dõc point
de ce qu'il luy à promis et donné. Et puis, ôteroit*
Matth. 28. *il le moindre à ſon Filz bien aimé, auquel il a
donné le plus? Il luy à donné toute puiſſance au
Ciel & en la Terre, toute Empire, puiſſance &
authorité ſouueraine ſur les ſaincts Anges cele-
ſtes, N'eſt ce pas plus que tous les Royaumes de*
Pſeau. 109. *la Terre? Il à mis tous les ennemis d'iceluy ſon
Filz en ruine, & les à fait être cõme le ſcabeau*

de ses piedz, et ont été les premiers persecuteurs de son Eglise, defaits & brisez menu comme le vaisseau du Potier: n'a-il pas tousiours mesme puissance pour accabler ceux, qui la persecutent maintenant? Il ne faut pas douter qu'il ne les abîme, quelques rusez & puissants qu'ilz puissent être, et qu'il ne releue son Eglise en sa premiere splendeur. Pseau. 2.

Il luy faisoit anciennemēt ces belles promesses par son Prophete Isaye, disant. Leue toy Ierusalem, sois illuminee: car ta lumiere est venuë, & la gloire du Seigneur est leuee en toy. Car les tenebres couuriront la Terre, & l'obscurité les peuples. Mais le Seigneur se leuera sur toy, et sa gloire sa veuë sur toy: Et les Gentilz chemineront en ta lumiere, & les Roys en la splendeur de la naissance. Voicy ie leueray ma main aux Gentilz, & exalteray mon signe aux Peuples, & ils apporteront tes filz en leurs bras, & tes filles sur leurs épaules. Et ceux qui te nourrirōt seront Roys, et tes nourrices seront Roynes. Ils t'adoreront la face baissee en terre, & lecheront la poudre de tes piedz. Tout cecy n'a il pas été accompli? Et ou? En l'Eglise en laquelle nous sommes. Les Gentilz, desquelz nous sommes descenduz, ont été attirez à la participation de la grace diuine & salutaire, par la publication Isaye 60. Isaye 49.

de l'Euangile, et les Roys & Roynes conuerties à nostre Seigneur Iesus Christ : aux piedz duquel apportans, & posans leurs Sceptres, ils ont été nourriciers & protecteurs de son Eglise. La dotans & munissans de biens et moyens conuenables pour l'entretenement & maintenue de l'ordre d'icelle.

Pseau.137. Or Dieu ne delaisse iamais ce qu'il a vne fois commẽcé & aduancé, car il ne déprise point les
Isaye 50. œuures de ses mains. Il n'à pas la main acourcie, qu'encores il ne puisse sauuer, & n'à pas changé de volonté enuers son Eglise, qu'il ne soit tousiours prest de luy bien faire, la secourir & tirer de danger. Ce qui nous doit garder de chopper par les scandales tirez sans raison de telles tribulations & miseres : ains au contraire nous inciter à constamment esperer que Dieu la deliurera
Pseau.2. de toutes, brisant auec la verge de fer tous les Tyrans, heretiques, libertins, hypocrites, & autres persecuteurs & ennemis d'icelle. Mais il fortifiera la main des Roys et Princes ses loyaux & fideles seruiteurs : Et comme iadis il à fait à ceux qui les ont precedez en même pieté, il les eleuera en victoire & toute autre prosperité contre tous ceux, qui pour s'opposer à sa Loy, & ordre de son Eglise, se sont constituez leurs aduersaires.

Et d'autant, Madame, que Dieu vous a extraicte & fait naître du sang des plus grands Roys & Roynes, des plus grands Princes & Princesses, qui ont été vrais nourriciers tres liberaux de cette Epouse sacree du Filz de Dieu: de laquelle vous êtes vn des membres premiers, principaux, & plus resplendissants: & outre plus, vous a éleuee à la Couron̄e & Monarchie la plus antique, la plus noble & illustre de toutes les couron̄es & Royaumes de la Terre, laquelle par la grace de Dieu, s'est plus long temps continuee & maintenue en sa splendeur: Ie ne doute point que n'ensuyuiez les sainctes traces des Ancêtres de vôtre Maiesté: lesquelz n'ont êpargné aucune chose, non pas mêmes leurs propres vies, qu'ilz n'ayent le tout employé à la tuition & aduancement de cette Chrêtienne, & Catholique Eglise. Car selon que Dieu à faict reluire ses dons celestes en iceux, il n'en a rien diminué en vous: ains y a, selon le bon plaisir de sa volonté, comblé la mesure, vous choisissant pour, en ce temps plus deplorable que les precedens, être vn clair exemple & miroir, vne vraye Image & vif pourtraict de Pieté, deuotion, nette chasteté, douceur, benignité, et de toutes autres tres Chrêtiennes, & heroiques vertus. Monarchie Françoise.

Pour cette cause apres auoir mis la dernière main à cet œuure intitulé Replique Chrétienne, &c. pour repousser le venin des heretiques, aduersaires de la Doctrine & Eglise de nôtre Seigneur Iesus Christ: & voyant que tant pour leurs violences & mal-engin, que morsures serpentines, i'auoy besoing me mettre soubz l'aile & garantie de quelque grandeur & authorité puissante, bien Chrêtienne, & ornee d'excellentes vertus, i'ay dressé les yeux vers vôtre Maiesté, ou ils ont eté soudain arrétez, me faisants cognoître que ie ne pouuoy me ietter aux piedz, & soumettre à la protection & sauuegarde d'vne Princesse plus puissante, plus vertueuse & benigne, ny de debonnaireté plus grande.

Partant ie supplie tres-humblement vôtre Maiesté, que sans auoir égard à la petitesse, tant du present moindre, que ce qui est digne luy étre offert & presenté, que de l'autheur d'iceluy, pour l'authoriser de sa grace & faueur, elle le reçoiue benignement selon sa clemence, qui luy est tellement naturelle & accoûtumee, qu'elle ne peût n'en point vser. Cela fera d'vne part, qu'il sera d'autant mieux receu de voz subiectz, & leur en rendra plus de fruict, pour aduancer la re-vnion d'iceux, faire renaî-

tre,

tre, croître & fleurir la paix en vôtre Royaume, & la rendre de plus longue & constante duree. Ce qui liera voz ſubiects d'vn lien tant êtroit de Foy & de charité, que quād eux ſemployans à qui mieux mieux à vous faire ſeruice, ils leueront leurs mains pures au Ciel pour voz Maieſtez, ils ſeront exaucez pour l'vtilité & proſperité d'icelles. Car les prieres de la multitude fidelement Chrêtienne & charitablement unie, eſt de merueilleuſement grande efficace deuant Dieu au ſalut de ceux, pour leſquelz il eſt inuoqué. D'autre part telle faueur m'augmentera le courage de continuer en ce trauail, & mettre autres choſes en auant, dont voz ſubiectz puiſſent recueillir vtilité. A quoy ie vueil m'étudier, & deſire m'employer tout le reſte de mes iours : & à prier ce grand Dieu eternel.

Madame, que comme par ſa grace il vous à faict Epouſe tres-agreable & cherie de ce grād & tres Chrêtien Roy nôtre Prince naturel, il luy plaiſe auſsi vous maintenir enſemble en longue vie comblee de felicité, en longue paix, grands triomphes & toutes autres proſperitez : & ſingulieremēt vous octroyer la benediction de lignee : à fin qu'apres que voz Maieſtez au-

ront rendu leurs Sceptres & dominations à Dieu, duquel elles les tiennent, & payé le deu de Nature, elles laissent Posterité procreee d'eux, qui seant sur leurs thrônes, regisse & gouuerne ce grand, noble & Chrêtien peuple François en pieté, Iustice, & equité. A Paris ce iour & fête sainct Matthieu, vingt-unieme de Septembre. 1579.

De vôtre Maiesté celuy qui demeurera toute sa vie, tres-humble, tresobeissant subiect, & tres-affectionné seruiteur.

MATTHIEV DE LAVNOY.

ADVERTISSEMENT AV LECTEVR.

IE n'ay pas beſoin, Chrêtien & amy lecteur, de me excuſer enuers toy, pour ne point, ou à tout le moins, bié peu vſer en mes écrits des termes ordinaires & vſitez és Eſcolles Theologiques de L'Egliſe Chrêtienne Catholique: d'autant que tu ſçais aſſez ſelon que deſia ie te l'ay decleré, que ie n'y ay pas été nourry: & que lors que ie fu attraict & ſeduit par les Caluiniques, ie n'auoy touché que du bout des doigts ny même ſalué que de loin, les liures des Docteurs orthodoxes, tãt anciés que modernes. Pourtant ne t'arrête à cela pour en tirer quelque dedain contre ce liure, auquel tu ne trouueras rien qui ſorte les bornes de la Doctrine Chrêſtienne & Apoſtolique. I'y ay inſeré quelques hiſtoires des geſtes de noz aduerſaires, qui ſeruiront pour te faire cognoiſtre de quel pied, en quelle foy & integrité cheminent ſes preten-

dus reformez,& reformateurs de toute la Chrêtienté.

Mais à fin que dés la face & entree du liure tu puisses à ton contentemét voir ce qu'est traicté en iceluy, ie te propose icy vne table sommaire des chapitres selon leurs liures & ordre, pour te soulager.

Velà ce dequoy ie t'ay voulu aduertir, amy lecteur, fais en ton profit, le tirãt à ton edification,& gloire de Dieu, à la grace duquel ie te recõmande, te priant auoir memoire de moy en tes prieres & oraisons. Bien te soit.



TABLE SOMMAIRE DES MATIERES CONTENVES EN CE PRESENT œuure, selon leurs liures & chapitres.

LIVRE. I.

LIVRE. 2.

LIVRE. 3.

Fin de la Table des Chapistres.

SONNET DE L'AVTHEVR.

L'esprit, l'œil, le voulair, & le membre disert,
Ne comprit, n'apperceut, ne voulut, ne peut dire,
Encor moins le pouuoit la main tremblante écrire,
Le mal, dont me pressoit l'Herisie au Desert.
Car quand la Verité poinct au croire ne sert,
Ains que le mal-engin à faire vn nez de cire,
Des Oracles diuins, de ses forces aspire,
D'Erreur tombe en Erreur, selon qu'il le desert.
Mais cõme ie cerchoy des premiers Saincts la trace,
Qui par grandes vertus ont mõtré que la grace
Du puissant Eternel authorisoit leurs dits:
En fin me reforma la celeste Lumiere
L'esprit, l'œil, le vouloir, la langue coutumiere,
A tordre ce qu'ont dit les Prophetes Iadis.

QVAND CE RACE?

SONNET A LA ROYNE DE FRANCE.

L'Aage passé, qui le present decore,
Et ennoblit de maints doctes écrits
Elabourez des plus nobles esprits,
Que le trouppeau des chastes sœurs honnore.
Va loüangeant l'entendement encore
D'Amalthea aux sciences êpris,
Comblant, soüillant l'ignorant de mêpris.
Comme c'il, qui dans les vices s'entoure.
Mais si cettuy de trop pres ne s'oublie,
Rien n'écrira plustôt, qu'il ne publie,
Le saint vouloir, chrêtienne intentiõ
Du cœur Royal, qui print en vous naissance.
Dont maints écrits soubz l'Arc, & la deffense
Sont publiez de vôtre illustre Nom.

Nic. Thorailler.

SONNET A L'AVTHEVR.

De Launoy tu viuras en dêpit de l'enuie,
Ton nom ſera ſacré à l'immortalité,
Pour combatre ſi bien ce Monſtre dêpité,
Monſtre plein de fureur, que lon nomme hereſie.
Tu monſtres comme il faut chaſſer cette furie,
Qui trouble le repos, & la tranquillité
De l'Egliſe de Dieu, & qui de verité,
(Que ſans ceſſe elle aſſaut) eſt mortelle ennemye.
Mais pourſuy de Launoy, & ne te laſſe pas,
D'auoir bien commmencé de ſi braues cõbas,
Par leſquels ta prouëſſe, & force ſe dequeuure:
Car ce n'eſt pas aſſez d'auoir bien commencé
Tu' ce fier ennemy ſur le champ renuerſé.
Sçais tu pas que la fin touſiours couronne l'œuure.

P. Emile de Piguerre Chartrain.



TABLE DES MATIERES CONTENUES en ce liure selon l'ordre de l'alphabet, le nombre signifie le fueillet, A. la premiere page, B. la seconde.

A.

ã

B.

C.

conclusion

D.

E.

F.

autre

H.

I.

L.

M.

N.

O.

P.

R.

S.

T.

V.

Z.

FIN DE LA TABLE.



I'ay ſoubs ſigné Docteur en Theologie apres auoir leu cette Replique Chrêtienne en forme de Commentaire ſur la Rêponſe &c. Certifie ny être rien êcrit qui ſoit aduerſaire à la Religion Catholique, ny qui puiſſe empécher qu'il ne ſoit imprimé. Et ce pour le premier liure faict ce 10. Feburier. 1579.

Fr. Ia. Berſon.

I'ay ſoubſigné Pierre Aymonis Docteur regent en la faculté de Theologie à Paris, certifié auoir leu & fueilleté ces preſens caiers du ſecond liure intitulé Replique Chrêtienne en forme de Commentaire &c. & n'auoir rien trouué en iceux qui ne ſoit conforme à la Religion Apoſtolique & Romaine. Fait ce 24. Auril. 1579.

P. Aymonis.

Ego ſubſignatus frater Ioannes Berſon diuæ Genouefes Doctor Theologus facultatis Pariſienſis perlecto tractatu præſenti contra obiectiones hæreticorũ, nihilque omnino in eodem comperiens quod fidei Chriſtianæ aduerſetur, imo vero vniuerſa, quæ ibidem continentur facere non parum ad conuincendas hæreſes ſtatui declarare obeſſe nihil quo minus in publicum prodire debeat.

Berſon.

Ego ſubſignatus doctor ac religioſus domus predicatorũ frater hunc viſitaſſe codicem Chriſtianiſſimum & admodum vtile ad reprimendos errores Proteſtan-

tium. Teste meo signo hic apposito hac die 4. Maii anni Domini millesimi, quingentesimi septuagesimi noni.

Guillermi Regens.

Ego subsignatus Doctor Theologus almæ facultatis Parisiensis certifico hunc tertium librum editum aduersus hæreticos nostri temporis nihil erroris continere, imo eruditum & orthodoxe hæreses confutare, & propterea perutili fore lectore. In quorum fidem meum chirographum hic apposui hac die 19. Sept. 1579.

Fr. P. Du Mas Doctor Regens
Carmelitarum.



COMMENTAIRE ET ILLVSTRATION SERVANT DE REplique sur la Réponse tiree du dehors de la moëlle des sainctes Ecritures, & de toute bône doctrine, & faite au premier liure de la declaration & refutatiõ des fausses suppositions des Ministres Caluiniques, & autres Sectaires êleuez contre l'Eglise Catholique de nôtre Seigneur Iesus Christ en ce dernier temps.

Premiere partie, Liure premier.

De la peruersité & cautelle des heretiques, tant à seduire, qu'à faussement imposer à autruy, & de l'intention de l'autheur, en cêt œuure.

Chapitre I.

1 SAinct Hilaire tresexcellent Docteur de l'Eglise primitiue, parlant de l'astuce, & peruersité impudente & effrontee des heretiques, dict, que depuis qu'ils sont touchez de telle pestilentieuse contagion, sans cesse employent leurs esprits sacrileges, & leurs bouches puantes &

Hilar. li. 10. de Trinit.

Peruersité des heretiques.

infectes à corrompre la ſincerité des Euangiles, & deprauer les voyes dreſſees par les Apoſtres. La cauſe de ce mal(dit le meſme DOCTEUR) eſt,qu'ilz n'ont aucune intelligence des Ecritz ſaincts des diuins Prophetes : mais comme ils ſont ruſez, cauts & malicieux, ilz couurét auec artifice de voile & parade de mots exquis,leur corruption & pernicieuſe fauſſeté. Et premierement qu'épandre leur poiſon enuenimé, ils allechent par douceur de paroles, ils deçoiuét par faux arguments,& propoſitions fauſſemét ſuppoſees, & attrayent par ornements de propos mignardement couchez, plus apportans de plaiſir aux oreilles, que de doctrine aux eſpritz, ny d'edification aux conſciences humaines. Par ce moyen déprimans & chargeans de calomnies les plus ſages & fermes en la foy, ils attirent à eux les plus ſimples, les plus inconſtans & ignorants : & ſoubz pretexte du treſſainct & ſacré nom d'Egliſe Chrétienne, ils les enuéloppent en leur erreur, afin qu'eux ſeulz ne periſſent : ains qu'auec eux ils en facent maints autres coulpables de leur crime horrible, & participans de leurs maux : ce qui leur eſt en conſolation.

Ignorãce d'iceux. *Ruſe & cautelle.* *Leurs moyẽs à deceuoir.* *Conſolation des heretiq.*

2 Sainct Auguſtin montre qu'ilz decochent ce dard venimeux de leur peruerſité, contre deux gẽres de perſonnes,& pour diuers égard. Le premier eſt que tous heretiques en general deçoiuent les ſimples, en leur promettans enſeigner quelque ſcience plus profonde & exquiſe, par laquelle ils acquerront plus de hau-

Aug. tom. 1. de Gen. cõtra Manich. li. 2 cap. 25. *Le premier égard.*

tesse & liberté. Par tel artifice le Serpent caut & fin deceut Eue, luy promettant que leurs yeux seroiét ouuers, & seroiét comme Dieux, si vne fois ils auoiét gouté du fruict de l'arbre de science de bien & de mal : lequel Dieu en peine de la mort leur auoit prohibé .. S'ils en trouuent aucuns qui croyent simplement à la doctrine de l'Antiquité de l'Eglise, & se contentent de cela, ils les redarguent d'ignorance, & accusent toute l'Antiquité d'impureté de doctrine, d'auoir obscurci la lumiere, & corrompu la Verité. Et d'autát que toute leur doctrine est charnelle, ils veulent faire contenter ceux qu'ilz seduisent, de la lumiere charnelle. Car ils veulent qu'ilz comprennent, comme aussi s'efforcent ils leur proposer, mais en vain, par demonstrations mathematiques, & autres mesures, qualitez & dimensiós geometriques, les choses qui sont de Dieu, & du salut des hómes: lesquelles l'homme animal ne peut comprendre, d'autant qu'il n'est donné qu'au spirituel, de les pouuoir discerner. Et ainsi eux étás aueugles, ils ôtent aux hommes la lumiere spirituelle, à fin que les yeux de la foy leurs étans creuez, ils tombent en l'abisme, faute de vraye lumiere, & de droicte, saine & seure conduite, dressee par la Verité. L'experience l'a fait voir és heretiques anciés, & le móstre à l'œil en ceux de nôtre temps : lesquelz par telles deceptions ont aueuglé vn nombre infiny de simples personnes mal asseurees en la foy, & les ont faict coúlpables auec eux de leurs crimes, & par-

Genes. 3.

Presumption des heretiques

Abus au traitement de la doctrine.

Pseau. 192.
1. Cor. 2.

Luc. 11.
Matth. 15.
Luc. 6.

ticipans de leurs miseres.

Le second égard des heretiques à decocher.

3 Le second est, que chargeans de calomnies les vrays Docteurs & peuples fideles & Catholiques, lesquels demeurent fermes & constans en la foy de Iesus Christ, & Doctrine de l'Antiquité, ils leurs imposent les crimes, desquels eux mêmes sont condamnables, & par impostures(artifices tres familiers à tous heretiques) ils les en veulent faire participans, & coulpables,afin de les rendre puants & odieux au peuple leger, incõstant & amateur de nouueauté, beaucoup plus que de la vraye science, iustice & Pieté. Mais sur tous, ils tirent tels traicts cõtre ceux, qui ayãt auec eux erré quelque temps, & mieux instruicts & illuminez se repentent,& retournent au giron de leur mere l'Epouse de nostre Seigneur Iesu-Christ: d'où Satan pere des heretiques, ennemy de l'Eglise & du salut des hommes, les auoit par le ministere de ses Satellites retirez. L'experience de cecy nous est presentement mise deuant les yeux en la procedure des heretiques de nôtre temps:& principalement de la Secte Caluiniẽne plus exhorbitante & cruelle que toutes les autres: laquelle, auec ses compaignes, suit fort soigneusemẽt les traces des heretiques anciẽs, desquels ils ont tiré leurs origines.Nous auons assez amplemẽt mõtré en noz premiers écrits, tant de la declaration & refutatiõ de leurs fausses suppositions & peruerses applications des sainctes Ecritures, qu'en nôtre Apologie contre eux responsiue à leurs médisances & calom-

Trait des heretiques cõtre ceux qui se separent d'auec eux.

Secte Caluinienne.

nies, cette peruerse procedure : mais eux continuans leur train sans rien amender, & ruans tousiours dentades contre nous, ne tachans sinon donner quelque atteinte offensiue à nostre hóneur, & au peuple Chrêtien pour l'empêcher d'approcher de noz êcritz, voir la grace que Dieu nous a faite, & en recueillir fruict. Ie suis contraint leur opposer targue propre pour les repousser, faire reboucher leurs dents enuenimees, & en empescher la nuisance.

Obstination des Caluinistes.

Occasion à l'autheur.

4 Ie ne preten par ce moyen rendre iniure pour iniure : car ie suis autrement instruict par nostre Seigneur Iesus Christ, & ses Apôtres, & ne voudroy aussi remplir cêt œuure de choses tāt indignes de la sacree Theologie, & tres mal seantes à ceux qui en font professiō. Mais seulement i'entrepren par l'ayde de Dieu repousser chrêtiennement leur par trop exorbitante audace à médire, mentir & calomnier, & manifester d'autant plus leur cautelle & malignité, autant que ie pourray à l'auancement du regne de nostre Seigneur Iesus Christ, bien & repos de l'Eglise, & edification du sainct peuple Chrêtien. Car, quoy que leur rêponse, qui n'est qu'à la premiere partie de nôtre premier œuure, soit tellemēt farcie d'iniures, qu'il n'y ait page, qui n'en soit paree, comme d'vn ornement, à leur aduis fort conuenable, & armes puissantes à maintenir leur querelle : si ay ie toutefois deliberé ne parler de telles matieres, qu'auec modestie & grande sobrieté, m'êtudiāt plustôt à maintenir la querelle de nôtre

Protestation de l'autheur.

Ornements des écritz, & armes des Caluinistes.

Seigneur Iesus Christ, & de son Eglise, que nostre particuliere : laquelle sera assez defendue par le gain de la victoire, que l'Eglise de Dieu reportera d'eux en vertu, & par l'assistance de son Chef. Et à fin de leur coupper broche à toutes calomnies, & faire veoir aux lecteurs, que nous ne leur imposós aucune chose: ains refutons simplement & rondemét par la parole de Dieu, & doctrine de l'Antiquité, leurs erreurs, l'insereray icy leur texte de mot à mot, sans en rien changer, tronquer ou alterer : à ce que chacun puisse plus facilement & equitablemét iuger de la doctrine, & vers qui est la pureté. Ils commencent ainsi leur aduertissement, lequel sert de preface à leur répóse.

Pourquoy l'autheur insere icy le texte des aduersaires.

Texte des aduersaires.

C'Est vne chose déplorable, mais accoûtumee de tout temps, de voir les grands scandales aduenus en l'Eglise de Dieu, par ceux-là principalement, qui pour vn temps, & iusques à ce qu'ilz soient découuers, en sont des plus auant. Ainsi a été troublee la premiere famille du monde par Cain : celle de Noé par Chan : celle d'Abraham par Ismaël : celle d'Isaac par Esau : celle de Iacob par Ruben & Iuda incestueux, par Simeon & Leui sanguinaires, & par tous les dix freres vendeurs de leur poure frere Ioseph, & quasi meurtriers de leur poure pere : Moyse par ceux qu'il vouloit deliurer, par les enfans de Coré Leuites, & Dathan & Abiron, voire par son propre frere, & sa propre sœur : bref par tout son peuple. Celle de

*Dauid par * Ammon & Absalon : les Prophetes par les Sacrificateurs, & autres faux Prophetes : & qui est l'exemple le plus formel, la maison de Iesus Christ par Iudas. Bref les principaux combatz des Apôtres ont été contre ceux de dedans, comme Philetus, Hymenee,* Hebron, Cherinte, & en general par ceux de la Circoncision. Leurs successeurs n'en n'ont eu meilleur marché, ayant esté verifié ce que l'Apôtre predit au vingtiême des Actes à ceux d'Ephese, à sçauoir que du milieu des Pasteurs sortiroient des loups, qui n'êpargneroient les brebis.*

** Il faut Ammon, mais il est ainsi en leur texte imprimé.*

** Il faut Hebion, mais ie l'ay ainsi laissé, que ie l'ay trouué.*

Les heretiques alleguent le texte des sainctes Ecritures, comme le diable : mais non pas la parole de Dieu, & pourquoy. Que les Caluinians & leurs compagnons sont pires, que les premiers ennemis de l'Eglise : & que leur Secte ne peut être la vraye Eglise, & pourquoy.

CHAPITRE 2.

1 ON se pourroit êmerueiller comment les heretiques, lesquelz sont ennemis de l'Eglise Chretiéne, & aduersaires à nôtre Seigneur Iesus Christ chef d'icelle, se seruét de l'Ecriture saincte pour luy faire la guerre : veu qu'elle même n'a autres armes pour combatre contre ses ennemis, & se maintenir & deffendre, que ceste même Ecriture: voire même que c'est son pain & sa pâture pour se nourrir, fortifier, & entretenir en foy, esperance, & Charité. Aucuns mal asseurez en la foy prennent de là tel scandale, & s'y heurtent si lourdement, qu'ilz tom-

La S. Ecriture, armes & pâture de l'Eglise.

Cause de scãdale aux mal asseurez en la foy.

bent en ce labyrinthe d'incredulité, qu'ilz reiettẽt, ou pour le moins méprisent cette saincte Ecriture, & ne luy attribuent aucune authorité. Il y en a d'autres transportez de diuerses fantasies, & agitez de maintes inquietudes en leurs consciences, doutans si cette saincte Ecriture est cette Doctrine salutaire, appellee parole de Dieu, sur laquelle il faut appuyer & arrêter nôtre foy, pour obtenir salut : pource qu'ilz voyent que les fideles Chrétiens, & les heretiques s'en seruent communement, pour maintenir chacun son party : à sçauoir les Catholiques, pour maintenir la Verité, & les heretiques leurs peruerses opinions.

Chrêtiens fideles, & les heretiques vsent cõmunément de l'Ecriture.

2 Cela veritablement semble étrange de prime face : mais si nous considerons bien quelle est l'astuce du diable, & la malice & peruersité de l'homme, nous ne le trouuerons tant étrange, & n'en serons aucunement ébranlez. Car si nous nous proposons deuant les yeux la fin & but de la ruse & cautelle du diable, nous cognoîtrons, qu'il tend à tromper & deceuoir les hommes, pour les attirer auec soy en perditiõ: à empécher le cours du Regne de nôtre Seigneur Iesus Christ, à violer & occir l'Epouse sacree d'iceluy, & l'aliener entierement de luy. Pour ce faire il se sert du même glaiue, pour l'assaillir & combatre, qu'elle se sert pour se maintenir & defẽdre. Mais ce cauteleux guerrier, quoy qu'il soit versé en toutes sortes de malices, il est tant mal-habile à manier telles armes, qu'au lieu de battre, il est batu, au lieu

But de l'astuce du diable, abusant de l'Ecriture.

Le diable a les armes de l'Ecriture mal en main.

d'occir l'Eglise, il se tue soy-même, & ne tire coup, qu'il tourne à luy-même en mortelle ruïne: tellement qu'il est vaincu lors qu'il pense r'emporter la victoire.

3 L'exẽple & experience de cecy nous est proposee en S.Matth. où il est dit, que cet effronté seducteur osa bien assaillir en tentation nôtre Seigneur Iesus Christ, qui est la même saincteté, force & perfection, & luy persuadant de se precipiter du haut du Temple en bas, luy alleguoit l'Ecriture saincte disant. Si tu és fils de Dieu, iette toy en bas : car il est êcrit. Il dõnera charge de toy à ses Anges, & te porteront en leurs mains, de peur que tu ne heurtes de ton pié à quelque pierre. Satan pensoit bien lors emporter la victoire. Car il proposoit deux choses à Iesus Christ, à sçauoir, qu'il falloit qu'il mõtrât par puissãce & miracle, qu'il êtoit fils de Dieu : ce qu'il pouuoit faire en se precipitãt en bas, sans se mal faire. Et pour cõfirmer son dire, il luy allegue l'Ecriture, en secõd lieu, pour mieux persuader. Mais ce faux docteur est enfoncé luy même par le même glaiue, la poincte duquel nôtre Seigneur Iesus Christ chef des fideles & Capitaine tres expert & tout puissant en cette sorte de guerre, tourne cõtre luy: Car nôtre Seigneur luy rẽpõd. Il est êcrit. Tu ne tenteras point le Seigneur ton Dieu. Là nôtre vray Docteur celeste Iesus Christ r'embarre puissamment cét abuseur, & luy mõntre bien que ce n'est pas à luy de manier telles armes, veu qu'il ne s'en veut pas mieux ayder,

Matth. 4. Luc. 4.

Pseau. 91.

Deuter. 6.

Ce n'est assés d'alleguer l'Ecriture.

il mônstre que ce n'est assez d'alleguer l'Ecriture : mais qu'il la faut sainctement & droictement interpreter, & l'appliquer à son vray & droit vsage.

Malice & peruersité des hommes.

4 Quant aux hommes, ils sont si malins & peruers qu'il n'y a rien tant bon soit il, dont ils n'abusent, qu'ils ne corrompent, & tirent à vsage du tout cōtraire & peruers. Comme pour exemple, on voit qu'ils abusent du pain, du vin, & des viandes, qui leur sont dōnees pour nourriture & entretenement de la vie : voire souuent ils se les conuertissent en poison mortelle. L'experience en est tellement notoire, qu'il n'est pas besoin de preuue plus ample. Ainsi les heretiques suyuās les traces & instruction de leur pere & docteur, qui est le diable, corrompēt l'vsage de l'Ecriture, & en abusent en sorte q̄ d'icelle prise sans son esprit ils en fōt vn glaiue à l'Antechrist, pour êgorger l'Eglise Espouse de nôtre Seigneur Iesu-Christ. Quoy donc qu'ils alleguent le texte de l'Ecriture, ils n'alleguent pas pourtant la parole de Dieu. Car il ne faut pas prendre pour parole de Dieu simplement ce texte cōpris en autant de mots, de lettres, & de syllabes: d'autant que ny ayant autre chose, c'est cette lettre, qui occit ceux qui la prennent ainsi nue. Mais pour faire que cette lettre nous soit Parole de Dieu, il la faut prēdre auec son esprit, auec son vray & naïf sens, pure intelligence & fidele interpretation.

Heretiq. abusent de l'écriture.

2. Cor. 3. Aug. de spirit. & lit.

Hereti. n'ōt & n'aleguēt la parolle de Dieu.

5 Pourautant donc que les heretiques ne la prennent pas ainsi reuêtue, ils en abusent, &

la tirent à vſage contraire & peruers. Par ainſi ils n'ont & n'alleguent point la parole de Dieu, mais ſeulement la lettre qui occit. Autant abuſent ils de ce beau & excellent titre d'Egliſe de Dieu. Ils ont bien quelque ſemblãce d'Egliſe, ainſi que le Singe a quelque ſemblance d'homme. Mais comme le Singe pour auoir quelques traicts d'hõme, n'eſt pas pourtant homme: ainſi l'hereſie, pour auoir quelque ſemblance de Doctrine celeſte, n'a pas pourtant la Doctrine celeſte: & la congregation & hierarchie des heretiques, quoy qu'elle ayt quelque ſemblãce d'Egliſe de Dieu, ſi n'eſt elle pas pourtant Egliſe de Dieu, & n'a pas Ieſu-Chriſt pour ſon Chef. Elle a ſeulement vn maſque & vn manteau de parade, pour couurir & cacher ſa turpitude & deformité. Mais que par vn equitable & droict examen de l'Eſcriture ſaincte & conference de l'Antiquité de l'Egliſe on ôte ce maſque & ce manteau, on verra que deſſous telle peincture, on ne trouuera pas vne Epouſe viue, chaſte & loyalle à noſtre Seigneur Ieſu-Chriſt: ains vne charongne puante, vne adultere mere des fornicatiõs & abominations de la terre: laquelle eſt tellemẽt ladre & infecte au corps, & en l'ame, qu'elle n'a plus aucun ſentiment de ſon mal qui la ronge comme chancre vif & inextinguible: & ne peut autre choſe apporter au monde, qu'vn poiſon mortel, & contagion tellement venimeuſe, pour êpandre en la Bergerie de noſtre Seigneur & ſouuerain Paſteur Ieſu-Chriſt,

Les heretiq. ne ſont l'Egliſ.

Similitude.

Maſque des heretiques.

Epheſ. 5.

Deſcription de l'hereſie.

Apoc. 17.

2. Tim. 2.

Iean. 10.
1. Pet. 2.

que ſi le trouppeau n'êtoit diuinemẽt preſerué, ce ſeroit pour le faire en vn moment perir. Loüange à Dieu, qui en faict ſi bonne garde. Velà que c'eſt de l'hereſie, & des heretiques en general.

6 Or nous auions aſſez ſuffiſamment prouué au ſecond liure de noſtre Declaration &c. que la vraye Egliſe de Ieſu-Chriſt, c'eſt la Catholique, & nõ pas la Secte Caluinique, ny ſes compaignes: pourtant ne ſeroit il pas beſoin d'en parler d'auantage en ce lieu: veu qu'ils n'ont pas encores reſpondu à ce qu'en auons diſputé amplement, bien prouué, & droictement conclu contre eux. Mais voyant bien, que ſelon leur coûtume, ils tendẽt pluſtôt à ce but d'emmieller les ſimples & ignorans par circuits de propos mignardeletement agencez, & ſentences de belle parade, mais mal diſpoſees & encores pirement appliquees, que de conteſter auec nous, & ſe mettre en peine de prouuer leur vocation, choſe à eux impoſſible: Ie deduiray le plus brefuement que ie pourray leur dire, & montreray clerement que les deux premieres pages de leur aduertiſſement doiuent être retorquees contre eux, comme choſe qui naturellement & de droit leur appartient: & doiuent eux mêmes appliquer contre eux mêmes ce qu'ils diſent de mal d'autruy: veu que eux commettent les mêmes crimes en la maiſon de Dieu contre Ieſu-Chriſt & ſon Egliſe, qu'ont iadis commis en leurs familles contre leurs parens, & en l'Egliſe de Dieu, cõtre leurs

Le but & ruze des Caluiniſtes.

Pasteurs, ceux desquelz ils proposent les histoires. Car non seulement ils troublent par leurs heresies la saincte maison, & famille de Dieu, mais aussi la diuisent par leurs schismes & bandent contre soy-méme, & entant qu'en eux est, violent la saincte Epouse de nôtre seigneur Iesus Christ, pour la diuorser miserablement d'auec luy.

Perturbateurs de la maison de Dieu.

7 Et pour faire paroître que ie ne dy rien de eux qui ne soit tres veritable: Ie demãde, si entre ces diuisions & troubles, & tant de Sectes qui pullulent auiourd'huy, il est question de recercher la verité de l'Eglise, & vraye tige d'icelle, où la trouuera-on, sinon en la plus ancienne & principale, que tous les heretiques sont contraints nommer Catholique, & la cõfessent, voire de tout temps être telle, procedee par succession ordinaire & personnelle, d'Euesque en Euesque, depuis nôtre Seigneur Iesus Christ & ses Apôtres, qu'il institua les premiers prestres d'icelle, iusques à maintenãt? Voire iusques aux Euesques, Pasteurs, & Docteurs qui viuẽt auiourd'huy, tiennent & prêchent la même foy, & même Doctrine, gardẽt & obseruent en substance la même Liturgie, & méme discipline qu'ilz ont receu des premiers Peres, & fondateurs de la Chrétienté, & de toute l'Antiquité d'icelle? Ils ne peuuent pas dire que leur Secte soit cette vraye Eglise, veu que leur Secte n'est Catholicque, ny de temps, ny de lieu, ny de peuples. Comme aussi ont ils quitté le nom & titre de Catholique,

Où se peut trouuer la verité & vraye tige de l'Eglise.

Les Sectaires ont quité le nõ de Catholicque.

le laiſſant à l'anciéne Egliſe auec tres iuſte raiſon. Car il ny a pas encores ſoixante ans que leur Secte ſ'eſt êleuee, & que Caluin autheur d'icelle auec ſes compaignons ſ'eſt ſeparé de l'Egliſe Chrêtienne & Catholique. Et auparauant luy on ne parloit point des Caluiniſtes. Au parauant Luther, lequel n'a pas precedé Caluin de long temps, on ne parloit point des Lutheriens, ny auparauant Zuingle, des Zuingliens: non plus qu'auparauant Valentin ancien heretique, on ne parloit point des Valentiniens, dit ſainct Irenee, ny deuant Marcion des Marcionites, ni deuant Arrius, des Arriens. Mais l'Egliſe Catholique, en laquelle nous ſommes, & de ſes membres: & de laquelle le chef miniſteriel ſous l'authorité de Ieſu-Chriſt vray Chef d'icelle naturel & eſſentiel, & le Cõſeil general à ſon ſiege à Rome, tant pour la commodité de toute la Chrêtienté, que pour autres cauſes par nous declerees en nôtre premier œuure ſelon la ſeconde & troiſieſme edition: cette Egliſe (di-ie) a pris ſon origine à Ieſu-Chriſt, a été établie, dreſſee & dilatee par ſes Apoſtres, par ſes premiers Martyrs, & continuee par leurs ſucceſſeurs de Paſteur en Paſteur, d'aage en aage, & de ſiecle en ſiecle iuſques à maintenant. Quant à la doctrine, elle n'en a receu autre, que celle de Ieſu-Chriſt, de ſes Prophetes, Apôtres & Diſciples, pour l'interpretation de laquelle, elle ſuit le conſeil & conſentement general & vniuerſel de l'Antiquité: & pour la diſcipline & ceremonies, elle

Nouueauté des Sectes.

Irenee liu. 3. chap. 4.

Declar. de fauſſes ſupp. liur. 1. cha. 4.

Origine de l'Egliſe Catholique.

Doctrine de l'Egliſe catholique.

Diſciplines & ceremonies.

fait de mêmes, ainsi que les Cõciles en ont ordonné, selon que l'a requis la necessité destẽps, & des lieux, & la diuersité ou difficulté des personnes. Quãt au lieu, elle a son étẽdue par tout, mémes entre les infideles, cõme entre les turcs: où les Chrétiens portent maintes souffrances pour le nom de nostre Seigneur Iesu-Christ. Par ainsi elle est Catholique d'origine, étant de Iesu-Christ Chef vniuersel des Anges & des hõmes. Elle est aussi Catholique de temps, de doctrine, de discipline, ceremonies & de lieu, & a eu son accroissement par simplicité, humilité, passiõs souffrãce & miracles ioints à la predication de l'Euangile. Ce qui ne se peut pas dire des Sectes nouuelles, lesquelles se sont éleuees de nôtre temps prenans leurs origines d'hommes que nous auons veu & cogneu, lesquels ont enseigné & laissé à leurs Sectateurs doctrine contraire à la doctrine vniuerselle de Iesu-Christ, de ses Prophetes & Apôtres, & de toute l'Antiquité, & pourtant ne peuuent étre Catholiques, d'origine, de temps ny de Doctrine, aussi peu de discipline & ceremonies, & encores moins de lieu, veu qu'étans contraires les vnes aux autres de Doctrine & police, elles se bornent l'vne l'autre en certains anglets de la terre.

Etendue d'icelle.

L'eglise Romaine cõment est Catholiq.

Accroissemẽt & aduancemẽt d'icelle

Origine des Sectes nouuelles.

Pourquoy les Sectes heretiques & Schismat. ne peuuẽt se rẽdiquer le nom Catholique.

8 La conclusion donc est necessaire & tres veritable, que l'Eglise Apostolique, Catholique nommee Romaine pour les raisons par nous declerees, est la vraye Eglise Chrétienne, la vraye maison & famille de Dieu, en laquel-

L'Eglise Rom. Cath. vraye Eglise chrétiẽne.

le il faut que les hommes entrent & demeurẽt, s'ils veulent obtenir salut, & étre deliurez de la seruitude du Diable, lequel a sa domination par tout hors icelle. C'est la vraye Epouse de Iesus Christ, & le vray corps mystique d'iceluy, duquel il faut que les hommes soient membres, s'ils veulent tirer force & vigueur, voire viure de la vie spirituelle du Chef nostre Seigneur Iesu-Christ, sans lequel noz ames ne peuuent étre animees ny viuifiees, pour échapper la mort eternelle. C'est celle, qui par la prouidence de Dieu, par les oracles des diuins Prophetes, par l'humanité & Doctrine de Iesu-Christ, par les peregrinations des Apôtres, par les iniures, contumelies, tourments, effusion de sang & mort cruelle qu'ont enduré les Martyrs, par la vie vertueuse & tant louable des saincts, par la maiesté des miracles tant dignes & excellens, par la succession des Euesques, en partie par la grauité des Conciles, en partie par le iugement & consentemẽt vniuersel des peuples, a obtenu le dessus, & le plus haut & principal degré de l'authorité contre les heretiques: lesquels l'ont agité de troubles & persecutions par tant de siecles, depuis le fondement d'icelle. C'est celle, dict S. Augustin: *Cui nolle primas partes dare, vel summæ profecto impietatis est, vel præcipitãtis arrogantiæ.* A laquelle ne vouloir ceder & quitter le premier lieu, c'est à la verité vne arrogance temeraire, voire vne tresgrande impieté.

Ephe. 5.

Marque de vraye Eglise Chrétienne.

Rom. 15.

Act. des Apôtres.

Hist. Eccle.

August de vtilit. credẽdi. cap. 8.

Ne vouloir ceder à l'Eglise Catholique c'est.

9 Or tant s'en faut que les Caluinsẽs & leurs

compaignons

compagnons cedent & quittét à l'Eglise chrétienne& Catholique le premier lieu,qu'au cõtraire ils s'éuertuent tant qu'ilz peuuent pour la ruiner de fond en comble, & la déraciner iusques aux dernieres racines. Que sont-ils doncques autre chose, qu'imitateurs de Cain, de Chan,d'Ismaël,d'Esau,& de tous les autres? Quand ie considere leurs deportements, leurs insolences, & outrages par eux faitz à la saincte famille de Dieu : Ie suis contrainct de dire qu'ilz sont encores pires,veu qu'ilz font beaucoup pirement que ceux-là. Cain a tué son frere Abel par enuie, étant ialoux de ce que le Sacrifice d'iceluy étoit plus agreable à Dieu, que le sien : Ce qu'il cognoissoit par la faueur de Dieu, qu'il apperceuoit plus grande enuers sondict frere, qu'enuers soy. Mais nous ne lisons point que Cain ait rien innoué en la Religiõ qu'Adam leur pere leur auoit enseignee, ny voulu contraindre Abel de la changer.

Conformité des Caluini. est semblable aux premiers ennemis de l'Eglise.

Genes. 4. Hebr. 11.

Quant à noz pretenduz reformez, ils passent outre. Car réiettans les enseignements des Peres premiers Chrêtiens, ils veulent contraindre toute la Chrêtiente faire le semblable,foulans aux piedz toutes constitutions sainctes & sacrees introduites en l'Eglise, pour l'ornemét du seruice de Dieu,& pour l'instruction & cõsolation du sainct peuple Chrétien. Pour renuerser toutes choses sainctes & louables, ils ne font aucune conscience d'épandre, ou faire épandre le sang de leurs Princes & Seigneurs, des Prelatz & Pasteurs de l'Eglise, & de tout le

Insolence des Caluiniens.

Cruauté des ministres envers les leurs mêmes.

reste du peuple fidele : & n'épargnent pas les Ministres le sang des leurs mêmes, qu'ilz ne l'exposent, pour aduancer leur schismatique authorité. Ils violent, ils polluent & rasent iusques aux fondements les saincts temples, & lieux sacrez, ou les Chrêtiés fideles s'assemblēt pour inuoquer Dieu, ouyr prêcher sa Parole, communiquer aux saincts Sacremens par luy ordonnez, & être participans de ses graces selon ses promesses. Cain êtōné de la grādeur & enormité de son peché, desespera de la misericorde de Dieu : mais ceux-cy entassans peché sus peché, abusent de la misericorde de Dieu, & continuans en leurs erreurs, esperēt contre la foy, plâtrans tellemēt leurs pechez, qu'ilz n'en apprehendent point la laideur. Abraham, dict l'Apôtre, creut outre esperance : mais ceux-cy renuersans l'ordre d'Abraham, duquel ils ne peuuent être filz en la saincte semence du vray Isaac, qui s'est immolé pour nous, esperēt contre le croire. Pourtant sont-ils tousiours en inquietude, viuent sans viure, meurēt sans mourir, & tant qu'ilz respirent tremblent errans en doute comme Cain. Car telle esperance mal fondee, bâtie contre la foy confond, & pourtant en sont ordinairement frustrez : comme l'experience l'a montré depuis leur commencement & origine, iusques à maintenāt, qu'ilz s'efforcent, comme Absalon, troubler le Ciel & la Terre pour établir leur Hierarchie, & deposseder les vrays & legitimes Pasteurs : mais Dieu bandant son bras contr'eux, ils decher-

Insolence d'iceux.

Genes. 4.

Esperāce des heretiques.

Genes. 18. & 17.
Rom. 4.
Heb. 11.

Esperance cōtre la foy cōfond.

2. Rois. 15.

ront de leurs entreprises, & viendront à neant se tarissans & desechans, comme le limaçon, sans humeur.

10 Chan trouuant Noé son pere endormy, les parties honteuses d'iceluy découuertes, s'en mocqua : mais il ne les découurit pas, & ne se lit qu'il ait persecuté depuis son pere, ny ses freres, Sem & Iaphet: ains véquit en paix auec eux, se retirant en la partie de la Terre, qui luy étoit pour lot : neantmoins il ne laissa pas d'étre maudit, pour s'étre mocqué de son Pere, & n'auoir caché les parties honteuses d'iceluy. Que pouuons nous dire de noz Sectaires ? Ne sont ils pas pis que cela ? Chan a trouué la vergõgne de son Pere découuerte, & s'en est mocqué: Mais ceux-cy ne se sont pas contentez de découurir quelques fautes, qui sont és formalitez du regime & conduite de l'Eglise, procedees de la negligence des chefz & Pasteurs, & de tous ceux qui deuroient tenir la main forte, à ce que toutes choses fussent remises en bon ordre, & que puis apres elles n'empirassent : ensemble de l'obstination du peuple en ses pechez, lequel n'a eu, & n'a encores maintenant les mysteres diuins en telle reuerence, comme Dieu le veut, & commande, pourtant porte-il telles & si grandes afflictions : Noz Sectaires, dy-ie, ne se sont contentez de découurir telles fautes, & s'en mocquer: ains supposent faussement que l'Eglise erre en la substance de la doctrine, ce qu'est bien pis, & accusent faussemẽt de méme crime auec l'Eglise presente toute

Genes. 9.

Heretiques pires que Chan.

D'où sont procedees les fautes qui sõt en l'Eglise.

Sectaires supposent faussement contre l'Eglise.

l'Antiquité, depuis les Apôtres iusques à maintenant. Ils sont en cela vrayement imitateurs des faux témoins & Iuges iniques, desquelz Daniel parle en l'histoire de S. Susanne, qui accusoient cette saincte femme d'adultere, & la condamnoient à mort: non pource qu'elle fût coulpable de tel crime: mais pourautant qu'elle n'auoit voulu consentir à leur impudique volonté, & appetit desordõné. Ainsi ces Chananeans, Moabites, Ammonites, Philistins & Babyloniens accusent faussement l'Epouse de nostre Seigneur Iesus Christ, & la persecutent à la mort, pource qu'elle ne veut être deloyale à son Epoux Iesus Christ, pour suyure les étrãgers, desquelz il luy est defendu d'écouter la voix: elle ne veut laisser les claires fontaines que Iesus Christ luy a fait sourdre, que les Apôtres & les martyrs d'iceluy, & toute l'antiquité de la vraye Chrétienté luy ont rẽdu nettes & coulantes, elle ne veut dy-ie quitter ces eaux tãt cleres & viues, pour puiser de la bourbe és cisternes nouuellement fouïes, esquelles il n'y a aucune source d'eau viue: voire elle ne veut pas quitter son vray Pasteur, pour suyure les brigands & larrons, qui viennent de nuict en la Bergerie, entrent, ie ne dy par la fenétre, ains par les trouz qu'eux mémes y font, & non legitimement par la porte, comme amys, tant s'en faut qu'ilz se puissent dire Pasteurs. Ils rauissent les brebis, & les transportent çà & là comme lions, chacun en sa cauerne, pour finalemẽt les détruire & deuorer. Car les vns veu-

Daniel 13.

Toutes les sectes persecutent l'Eglise.

Fidelité de l'Eglise Catholique.

Ioan. 10.

Isaye 12.
Ioël 3.
Ioan. 4. & 7.

Ierem. 2.

Ioan. 10.

lent que les Chrêtiens deuiennent Lutheriens, les autres Zuingliens, autres Caluiniẽs, autres Brentiens, Melãchthonites, Anabaptistes, Mennonites, Afranites, Dauidistes, & Adamites: Autres depuis peu de temps se sont êleuez souz le nom de Maison de Charité, lesquelz disent que tous les autres qui se sont êleuez en ce dernier temps deuant eux, sont Antechristz, gens charnelz, & qui n'ont point l'Esprit de Dieu, ce qui est tresveritable. Mais ils ne vallent pas mieux que leurs deuanciers, & sont tous auãtcoureurs les vns des autres, pour distraire le peuple Chrêtien de la vraye Eglise, & dissiper le troupeau de Iesus Christ en sectes & lopins, chacun d'eux combatant pour sa part, & s'il peut, auoir le tout. Qu'est-ce autre chose cela, sinon soliciter l'Eglise se dissiper elle même, quitter son Epoux tant loyal & naturel, qui s'est liuré soy-même à la mort pour la deliurer de misere eternelle? Si elle les suit, n'est-ce pas commettre adultere auec les faux Prophetes, boire à toutes eaux, & se seoir souz tout arbre fueillu, pour ouurir sa trousse à tout dard, & se polluer en toutes sortes d'ordures & abominatiõs? C'est le langage qu'ont tenu les saincts Prophetes de Dieu, reprenans les Israëlites, quand delaissans l'instruction de leurs Peres, ils ont suyui les faux Prophetes que Dieu n'auoit point enuoyez. Or d'autant que l'Eglise demeure ferme & constante entre les bornes que son Epoux luy a plãtees, sans vouloir prêter l'oreille aux fausses doctrines, & se departir

Diuerses Sectes contre l'Eglise.

Heretiques se condãnent les vns les autres.

Ephes. 5.

3. Roys. 14.

Constance de l'Eglise Catholique.

de l'vnion qu'elle a auec ſon Chef : c'eſt pourquoy les Miniſtes & leurs adherans luy veulent tant de mal, & ſ'efforcent de la ttrainer à la mort & extreme ruine, puis apres engēdrer au mōde vn nombre infini de Chans ou Chaneaās pour ſe mocquer de nôtre Seigñr Ieſus Chriſt, quād ſon Epouſe ſe ſeroit ainſi proſtituee, & l'auroit quitté & abandonné.

Pourquoy les miniſtres, & leurs adherēs perſecutent l'Egliſe.

Geneſ. 21. *Galat. 4.* *Geneſ. 27.*

11 Quant aux autres, comme Iſmaël & Eſau, ils eurēt quelques mal-talens & enuies contre leurs freres : mais ils ne les tuerent pas, encores qu'ilz euſſent mauuaiſe volonté, laquelle n'eſt aucunement excuſable. En apres ils n'entreprindrent pas de les forcer de quitter la Religion, & reietter les commandements, conſtitutions, & inſtructions de leurs Peres, ains les laiſſerent en paix de ce côté là. Simeon & Leui vangerent l'iniure faicte par les Sichemites à leur ſœur Dina, vray eſt que ce fut iniquement : mais ils ne tuerent pas leur ſœur, ains la retirerent d'entre ceux, qui l'auoient rauie & violee. Ceux-cy au contraire ne voudroiēt employer, ie ne dy pas leur vie, mais le moindre poil de leur corps pour vanger l'iniure, & empécher la perſecution faite à l'Egliſe Chrêtienne Catholique, & à Ieſus Chriſt chef d'icelle par les Turcz, & autres ennemis de la Chrêtienté : ains ſ'efforcent ôter la vie à l'Egliſe, la démembrer & déchirer en pieces, & la detraquer des ſentes qui luy ont été enſeignees par ſes premiers Paſteurs, diſciples de nôtre Seigneur Ieſus Chriſt, tant Apôtres, qu'hom-

Geneſ. 34.

Miniſtres ennemis de l'Egliſe.

mes Apostoliques, ou de la semence d'iceux, lesquelz ont signé de leur sang la verité de la doctrine qu'ilz luy ont prêché, & ont le tout confirmé par miracles, puissances & vertus. 2. Cor. 10. & 12.

12 Tát s'en faut qu'ilz s'euertuët de la tirer des mains de ceux qui la violent, qui l'êgorgent, & luy font tout outrage, qu'eux mémes non seulemét ne veulent permettre qu'on guerisse ses playes, mais luy en font iournellement de nouuelles. Et puis Simeon & Leui, apres auoir peché, retournerent en la maison de leur pere, & n'y firét aucun Schisme, pour l'accord qu'iceluy auoit faict auec ceux de Sichem, se contentans que l'iniure faite à leur sœur étoit vangee: mais ceux-cy sont tant élongnez de cette bonne volonté, de retourner en la famille du Pere des lumieres, qu'ilz ayment mieux continuer en leur Schisme, & maintenir les troubles par eux excitez, que souffrir les fideles Chrétiens & Pasteurs de l'Eglise manger leur pain en paix & seureté, chacun soubz sa vigne, & soubz son figuier, comme dict l'Ecriture. Ie tay les conseilz & exhortations des Ministres Caluiniens & Zuingliens de nôtre France, vers les Princes & grands Seigneurs tenãs leur party, à ce qu'ilz facent alliance auec le Turc, & prennét d'iceluy moyens d'entretenir la Chrétienté en diuision : mais on voit par experience qu'ilz ne tendent à autre fin, qu'à raser, & totalement subuertir la saincte & vniuerselle famille de Iacob, qui est l'Eglise de nôtre Seigneur Iesus Christ, lequel est le vray & vigilát

Simeon & Leui ne firent Schisme en la maison de Iacob.

Iacq. 1.

Obstination des ministres.

Conseils pernicieux des ministres,

Pasteur Iacob, ayant si grand soing des brebis, lesquelles par sa misericorde & Charité, il a mis seurement en sa garde.

Nombr. 16. 13 Coré, Dathan & Abiron, commirent vn grand forfait, lequel ne leur fut point pardonné. Car reiettans l'ordre institué de Dieu, ils s'opposerent à Moyse conducteur du peuple, & à Aaron souuerain Pontife, & premier prêtre de l'Eglise, ainsi constituez de Dieu, & voulurent vsurper l'authorité de souueraine Sacrificature, laquelle par l'ordonnance de Dieu n'appartenoit qu'à Aaron, & à sa posterité: tellement qu'ilz firent Schisme en l'Eglise & Republique de Dieu. Mais l'Ecriture ne dit point qu'ilz fussent heretiques, ne qu'ilz ayent aucunement reietté la Loy de Dieu, ny les ceremonies. Outreplus Coré auoit quelque vocation au Ministere du Tabernacle de l'Alliance, mais cette sienne vocation ne s'étendoit iusques là, que d'offrir encés au Seigneur. Car telle charge n'appartenoit qu'à Aaron, & à ceux qui seroient de la semence d'iceluy. D'auãtage, Coré auec sa bande êtant semond de Moyse au Concile, & de venir à conference, pour prouuer chacun leur vocation, par les moyens lors propres & necessaires pour ce fait, il ne refusa pas : ains se soumit auec toute sa bande à telle forme d'examen de leur vocation, que Moyse leur voulut prescrire, disant à Coré, & à toute l'assemblee : Le matin le Seigneur donnera à cognoître qui est sien, & fera approcher de soy les Saincts, & ceux qu'il aura êleu s'approche-

Coré, Dathã & Abiron Schism. mais non heretiq.

Coré appellé au cõcile par Moyse y cõparoit.

Nomb. 16.

ront de luy. Faites donc cecy. Prenez vn chacun des encensoirs, toy Coré, & toute ta congregation : & demain mettez en iceux le feu, & le perfun deuant le Seigneur: & cettuy que le Seigneur aura éleu, sera sainct. Cela fut librement executé par ces Schismatiques, ainsi que Moyse l'auoit commandé, & ne furent point Coré & sa compagnie refractaires à la condition de cét examen. Mais noz Sectaires sont pires. Car ils sont heretiques & Schismatiques ensemble. Ils reiettent la doctrine de toute la saincte Antiquité de l'Eglise. Ils mettent en auant vne nouuelle interpretation des sainctes Ecritures, de laquelle l'Eglise n'ouit onc parler, sinon par les heretiques, qui dés son enfance l'ont miserablement troublee, & reiettent la pure interpretation que l'Eglise en a receu des Peres, & premiers fondateurs de la Chrêtiété. Ils ne veulent se soumettre à aucun examen, legitime & raisonnable de leur doctrine & vocation: ains s'efforcent la maintenir par glaiue, & effusiõ du sang des Catholiques, qui resistent à leurs desseins, ou qui n'acquiescent, & ne veulent obeïr à leurs decretz. La plus part d'entr'eux n'eut onc aucune vocation en l'Eglise. Que si quelques vns y ont eu vocation, ils l'ont quittee, & auec nouuel examen, & la ceremonie qu'ilz ont en vsage, ils en ont pris vne nouuelle, laquelle n'est pas de Dieu, & n'a pris son origine d'aucun ordre ancien, que l'Eglise ait quelques fois approuué. Ce qu'est grandement notable, à ce que cha-

Noz sectaires pires que Coré, Dathã & Abiron.

Les ministres reiettent la vocation de l'Eglise.

cun puiſſe mieux conſiderer & cognoître quel dommage ils apportent à l'Egliſe de Ieſus Chriſt, quelle ouuerture ils ont fait à toutes ſortes d'hereſies, & quelle occaſion ils ont dõné à tous hommes peruers, comme eux, de faire & êmouuoir Schiſmes, & dreſſer iournellement nouuelles ſectes & factions à la foule des conſciẽces, & ruine des ames du peuple Chrêtien, & au detriment de toute la Chrêtienté.

Dõmage que apportent les ſectaires à la Chrêtienté.

14 Mais quelle punition fut faicte de Coré, Dathan & Abirõ, & de leurs complices? Dieu, auquel le Schiſme deplaît grandemẽt, ne pouuant ſupporter cela, d'autant que c'êtoit contre luy qu'ilz ſ'éleuoient violans l'ordre ſainct par luy inſtitué, ſe ſeruit de deux êlemẽts pour en faire la punition, ſans que les hommes y miſſent la main. Car la punition humaine eut êté trop douce, & trop hõnorable à ces vilains, qui ſ'étoient ainſi éleuez contre leur Createur & Sauueur, qui auec tant de miracles treſexcellents & merueilleux, les auoit retirez de la fournaiſe de fer d'Egypte: pourtant il ne les punit pas de playe accoutumee entre les hommes, comme il auoit puni, & punît encores depuis les idolatres, murmurateurs, & autres pecheurs, & tranſgreſſeurs de ſa Loy. Mais il appella le feu & la terre, & leur commanda d'en faire vne ſoudaine & breue execution. Car leur peché ne meritant miſericorde, pardon, ny indulgence, ne meritoient pas auſſi auoir temps de repẽtance. Pourtant eux n'ayãs voulu croire au conſeil de Moyſe, ſoudaine-

Schiſme en l'Egliſe dêplaît à Dieu.

Exod. 7. 8. 9. 10. 12. 13. 14. *Pſeau.* 105. 134. & 135. *Deut.* 4.

ment le feu ſortit du Seigneur, lequel en vn *Nomb. 16.*
moment deuora, & conſuma les deux cents
cinquante hommes qui offroient l'encens. Et
quant aux autres, afin qu'on n'eſtimât pas que
eux, qui êtoient indignes de viure, euſſent ob-
tenu ce benefice de mourir ſubitement, il ne
leur fut pas permis de mourir, ains furent en-
ſeuelis & enclos, en la priſon infernalle auant
qu'être morts. Car Dieu toucha les entrailles *Pſeau. 105.*
de la terre, & la rendit affamee, elle ouurit ſa *Nombr. 16.*
gueulle, elle engloûtit & couurit ces méchans *Deutero. 11.*
tous vifs, auec tous leurs tabernacles, & toute *Pſeau. 35.*
leur ſubſtance, & auec cris êpouuentables, que
ne pouuoient porter ceux qui les oyoient, deſ-
cendirent vifz en Enfer.

15 O Seigneur Eternel: Ta miſericorde eſt au *Priere de l'authcur en recognoiſſance de ſa cheute.*
Ciel, & ta verité iuſques aux nuees. Ta iuſtice
eſt comme les montaignes de Dieu, & tes iu-
gemés ſont vn grand abyſme. Tu es tres-equi-
table en tes iugemens, mais terrible & redou-
table en l'execution d'iceux. Toutes choſes
ſont à toy, & t'en ſers ſelon ta bõne & ſaincte
volonté, ſoit en benediction, ou en maledi-
ction, en ſorte qu'aucun ne ſ'humilie deuant
toy en te ſeruant, que tu ne le remuneres: au-
cun auſſi ne ſ'éleue contre toy, que tu ne l'a-
baiſſe: aucun n'implore de cœur fidele ta miſe-
ricorde, qu'auſſi tôt tu ne luy accorde: aucun
auſſi ſ'endurciſſant ne la reiette, que tu ne l'a-
byſme, quoy que tu ſois de longue patience & *Exod. 34.*
attente. Loué ſoit ton ſainct Nom, de ce que *Rom. 2.*
tu ne m'as pas ſurpris, ains m'as attendu & dó-

né lieu de repentance, & me retirant de la cõgregation mutine tu m'as ſauué de leurs miſeres. Continue, O Dieu tout puiſſant! l'œuure qu'as en moy commencé: ayant pitié du reſte qui tâtonne encores en ces tenebres tant épeſſes, ſans pouuoir trouuer moyen d'en ſortir, tellement qu'étans éclerez par ta lumiere diuine ilz recognoiſſent le lieu de leur repos, qui eſt ton Egliſe, & ſ'y retirent, à fin que ne periſſants point comme rebelles & refractaires à tes ſainctes ordonnances, ils iouïſſent de l'abondance & plenitude de tes eternelles benedictions auec tes Saincts bien heureux. Par ton Fils noſtre Seigneur Ieſus-Chriſt.

16 Si donc, O peuple de Dieu, ces anciens Schiſmatiques, leſquels n'auoient tant offenſé que noz Sectaires, ont neantmoins été, comme ils le meritoient, ſi griefuement punis, & d'vne façon tant étrange, & horrible, & leur memoire a été laiſſee tant deteſtable à la poſterité: que meritent noz Proteſtans pretenduz reformez, leſquelz font beaucoup pis? Ceux là étoient ſeulement Schiſmatiques : Mais ceux-cy aggrauent leur Schiſme par hereſies, blaſphemes, rebellions, contre tout ordre humain, inſtitué de Dieu, par depopulations de leurs propres païs, ruine des lieux ſaincts & ſacrez à Dieu, par effuſion du ſang des fideles Chrétiens leurs compatriotes, voire de leurs parents bien proches: & par vne telle diuiſiõ de la Chrétienté, qu'elle ne peut ſ'aſſopir, & obſtination, non ſeulement à l'entretenir di-

De quelz crimes ce Schiſme eſt agraué.
Rom. 13.
1. Pier. 3.

uisee, mais à l'embraser d'vn feu tel, qu'il ne puisse être êteint, iusques à ce qu'elle soit du tout cõsumee, si Dieu n'y prouuoit par sa tresgrande misericorde. Aggrauants donc leur peché par tant d'autres crimes, quelle punition leur pourroit être assignee entre les hommes? Certes quand i'ay bien cõsideré toutes ces circõstances, ie ne peux m'émerueiller des miseres qui leur sont aduenues ces annees precedẽtes. Car s'il nous falloit discourir par le menu des mœurs de tous les Heretiques & Schismatiques (chose qui seroit trop prolixe pour cét œuure) nous ne trouuerions rien de mal en tous ceux qui sont passez, que ceux de ce tẽps n'en ayent encores le comble par dessus. Ilz sont vrayement ceux desquels parle l'Apôtre disant: Les pechez d'aucuns se manifestent deuant, & viennent en auant en condamnation, mais ils suyuent apres en d'autres. Car nonobstant l'hypocrisie dont ils se couuroient au cõmencement pour seduire, leur malice se manifestoit assez à ceux à qui Dieu auoit donné des yeux pour la cognôitre, pour en iuger & les condamner: mais ils ont accreu le mal adioutans autres pechez aux precedens en accomplissant la mesure de ceux, desquels ils renouuellent les erreurs, blasphemes & faussetez. Vn autre dire de l'Apôtre exhortãt les prêtres d'Ephese, est aussi verifiê en eux, comme en ceux qui les ont precedé. C'est que du milieu de l'Eglise de Dieu, voire d'entre les Pasteurs mêmes, sortiroient des loups, qui la greueroient,

Les heretiq. & Schismatiques de ce temps pires que les anciẽs

1. Timot. 5.

Act. 20.

& n'épargneroient le trouppeau: mais annonceroient choses peruerses pour attirer les disciples apres eux. Ce qu'ils font êtans sortis de l'Eglise de nôtre Seigneur Iesus-Christ bâtie, dressee & conduite par les Apôtres, Martyrs, & leurs successeurs, & la persecutent cruellement & à toute outrance, dissipans par peruerse doctrine cette saincte Bergerie autant qu'ilz peuuent. Que donc noz répondans ouurent les yeux pour voir que c'est contre eux, que les deux premieres pages de leur aduertissement doiuent étre proprement & iustement appli-
1. Cor. 15. quees, veu que ce sont eux, qui ont troublé en
Rom. 5.
Gene. 22. ce temps la premiere famille du monde, qui est l'Eglise de nôtre Seigneur Iesus-Christ, l'Adam celeste, le vray Isaac fils bien aymé du pere offert en sacrifice pour nous sans être succombé soubz la puissance de la mort: le bon
Gen. 43. & 50. Ioseph frere tres pitoyable, lequel nonobstant nôtre vilité & abiection ne laisse êtant en sa gloire, de nous recognoître pour ses freres. Ce sont dy-ie eux, qui en maintes sortes ont ensanglanté la maison du victorieux & triom-
2. Roys 15. 16. 17. 18. phant Roy Dauid, s'éleuans contre Dieu leur Createur, contre l'Eglise leur mere, violants ses loix, & deflorants la virginité d'icelle: & n'ont faict meilleur marché en ce qu'est des persecutions & calomnies, à ses cōducteurs, que Cain
Genese 4. à Abel, que les fils de Iacob & la femme Egy-
Gen. 27. & 39. ptienne à Ioseph, qu'Absalon à Dauid, que les
Matth. 26. Iuifs à nôtre Seigneur Iesus Christ, & que les anciens Heretiques, aux Euéques & Pasteurs

de l'Eglise primitiue.

Texte des aduersaires.

Nous auons donc estimé que ceux, ausquels de nostre temps Dieu a ouuert les yeux pour auoir cognoissance de ces choses, ne seroient point étonnez de voir en ces dernieres secousses quelques vns tomber par le pertuis du crible, entre lesquelz, apres du Rosier (ayant commis vn acte, que n'ont trouué trop étrange ceux qui ont cognu l'humeur du personage) se voyent maintenant ces deux hapelopins, à sçauoir Pennetier & de Launoy. L'vn abatu par defiance, pour n'auoir peu porter iusques au bout le fardeau de la croix.

Du Rosier derechef seduit, & retourné à son vomissement aiguillonné en sa conscience se prepare à écrire contre Caluin & Beze.

CHAPITRE 3.

1 C'Est cy la conclusion de la premiere partie de leur calomnieux aduertissement, laquelle cōtient cinq chefs, que nous deduirons par ordre, le plus briefuement que nous pourrons, mais selon le merite de chacun d'iceux. Le premier est, qu'ilz continuent en leurs fausses suppositions, se déguisans à la façon de leur pere, qui est le diable, en Ange de lumiere. Car auec vn front êhonté, ils se veulent couurir du voile de la verité, & parole de Dieu, & du titre tant sacré de la vraye Eglise, desquelles ils sont ad-

Cinq chefs cy contenus.

Le premier.

2. Cor. 11.

uerſaires & ennemis: & impoſent à l'Egliſe de nôtre Seigneur, aux Paſteurs & peuples d'icelle, ce qu'eux mêmes ſont & font contre l'honneur & gloire de Dieu, & contre leur ſalut même. C'eſt qu'eux non ſeulement ont fait naufrage, quant à la foy, & ſont dênuez de la gloire de Dieu par leur cheute, ignorãs de la vraye doctrine de ſalut: mais auſſi ſ'efforcent en tirer maints autres apres eux hors de l'aire de nôtre Seigneur, partie par force & violence, partie par impoſtures emmieliees rëuerſent les ames des ſimples & mal aſſeurez, & oppoſent la nouueauté à l'Antiquité: ainſi que faiſoient iadis en Aphrique les Donatiſtes anciens heretiques, comme il leur eſt reproché par Optat Milenitain. Mais d'autant qu'il y a lieu plus propre cy apres pour en parler d'auantage, nous continuerons la declaration des chefs de leur aduertiſſement.

Rom. 3.

2 Le ſecond eſt qu'ils accuſent du Roſier d'être tombé par le pertuis du crible. Ce que i'adouoë, non quand il recognut ſa faute en l'Egliſe Chrêtienne Catholique, mais quand ils le deceurent par argent, & le retirerent de l'Egliſe Chrêtienne en leur Secte, comme i'en ay parlé au ſecond liure de nôtre premier œuure. Vray eſt qu'il ſe mêcontentoit fort de Capel, de Loques, & autres Miniſtres de Sedan, leſquels ſe ſont baillé par les iouës de quelque partie des deniers qu'on auoit recueilly pour luy: mais ſi en eut il ſomme aſſez honnête & notable, ſans ce qu'il eut d'ailleurs. Quant à l'humeur

Second chef.

Mêcontentement qu'auoit du Roſier d'aucuns miniſtres.

l'humeur du perſonnage, qu'ilz accuſent ſans declarer quel il étoit : c'eſt qu'il ne fut iamais bien d'accord auec eux, ny pour la doctrine, ny pour la diſcipline. Ce pendant ils le ſouffroient & entretenoient entre eux, d'autant qu'ilz auoient doute & crainte de luy, le cognoiſſans aſſez habile (ſ'il eût été vn peu plus vertueux) à leur faire la guerre, découurir leurs erreurs, & renuerſer leur marmite : car ie peux bien dire cela, comme il eſt vray, qu'au parauant luy ne ſ'étoit debandé aucun Miniſtre François d'auec eux, duquel ils fuſſent autant étonnez. Ce qui fut cauſe que le pluſtôt, & plus ſoudainement qu'ilz peurent, ils le recercherent par argent. L'ayant retiré auec eux, ils extorquerent de luy, interpoſans en cela l'authorité de Federic Comte Palatin, és terres duquel il étoit, vn liure intitulé Des marques de l'Egliſe, dedié à la Ducheſſe de Bouillon, duquel ils ne ſe voulurent, ny peurent onques contenter. Car quoy que luy étant homme ſubtil tachaſt leur complaire, pour ſ'acquetter quelque paix, ſi ne peut-il trouuer, inuenter, ny forger argument qui leur peût ſeruir, & les armer contre l'Egliſe catholique de nôtre Seigneur Ieſus Chriſt, à maintenir leur Antichriſtienne hierarchie, ſentine de tous maux, & occaſion des miſeres de ce temps. Ce defaut d'arguments à leur ſouhait les anima d'autant plus fort contre luy, pource qu'il n'auoit peu faire, ce qu'eux mémes ne pouuoient faire.

Du Roſier habile, mais peu courageux.

Liure extorqué de du Roſier.

Du Roſier, ny les miniſtres ne peuuent trouuer argumẽts aſſez forts cõtre l'Egliſe.

3 Outre plus ils apperceuoient bien que ſa

Du Rosier cõtraint en sa conscience.

conscience n'étoit paisible, ny le iugement d'icelle conforme à ce qu'ilz requeroient de luy, ains l'époinçonnoit & contraignoit par fois de se declarer vn peu ouuertement. Car la cõscience est vn témoin si fidele, qu'elle ne laisse l'homme ignorant de son mal, & ne luy permet oublier la verité, voire méme l'amene par force à la recognoissance & confession d'icelle, nonobstant la terreur des dangers : & principalement quand il est question des choses, qui sont de Dieu, & du salut des hommes.

Conscience fidele temoin.

Ainsi du Rosier aiguillonné par sa conscience, ne pouuoit qu'il n'impugnât & cõdamnât les erreurs particuliers de Caluin & Beze. Ce que sachant biẽ le dernier nommé, lequel luy étoit ennemy irreconciliable & implacable, selon leur coûtume & façon de faire ordinaire (car il est impossible de durer longuement Ministre, sans se vétir de ce naturel) il mania par lettres tellement les Ministres, qui lors étoient en la haute Allemaigne, & principalement au Palatinat, qu'à l'instigation d'iceluy, le traiterent auec telle rigueur, & cruauté tellement barbare, que s'il eût été en leur puissance, ils l'eussent empeché de iouïr des elements, & de viure & de mourir tout ensemble. Ils l'auoient tellement stimulé, qu'il s'étoit preparé pour leur dresser nouuelle guerre. Dieu se seruant en cela de leur malice & barbaresque inhumanité, pour en tirer vn plus grand bien : Car il auoit dressé ses memoires prests pour écrire contre les erreurs vilains, & blasphemes detestables

Naturel qu'il cõuient auoir pour être & demeurer ministre.

Barbarie des Ministres cõtre du Rosier.

de ces deux Papes Geneuois, auant-coureurs de l'Antechrist en sa grande puissance, munitionnaires & preparateurs de la voye d'iceluy, touchãt l'article de la tressaincte & sacree Trinité : D'autant que Caluin (à quoy cõsent Beze) a retranché du Symbole, composé contre les Arriens par les Peres, assistans au Concile de Nicee, receu par toute l'Eglise dés les temps anciens, vn article, par lequel l'Eglise bien enseignee du S.Esprit és sainctes Ecritures, confesse la diuinité de nôtre Seigneur Iesus Christ, selon que toute la Chrétienté le doit croire & tenir, autremẽt ne le pourroit tenir pour Sauueur, ny colloquer en luy son esperãce à salut.

Erreurs & blasphemes de Caluin & Beze.

4 Or Caluin ne nie pas que le Verbe eternel du Pere, qu'est Iesus Christ, ne soit Dieu, & que ce ne soit vne même diuinité, gloire égale, & coëternelle maiesté du Pere, du Filz, & du S. Esprit, vne seule & simple essence, non distincte, diuisee ny separee, combien qu'il y ait trois subsistances, que les Grecs appellent hypostases, distinctes l'vne de l'autre, à sçauoir Pere, Filz, & S.Esprit. Mais ce pauure aueugle apres auoir confessé que cette Nature & Essence diuine n'est qu'vne, & singuliere en toutes les trois hypostases, ou subsistances, combien que chacune l'ait en soy vraye, perfecte & entiere : il maintient que Iesus Christ ne tient pas son Etre du Pere, mais qu'il est Dieu de soy, qu'est la raison pour laquelle il reiette cêt article du Symbole de Nice, que l'Eglise chãte ordinairement, à sçauoir, *Deum de Deo, Lumen*

Article du Symbole reietté par Caluin.

de lumine, Deum verum de Deo vero. C'eſt à dire, que Ieſus Chriſt eſt Dieu de Dieu, Lumiere de la lumiere, vray Dieu du vray Dieu. Car il eſt le Verbe eternellement engendré du Pere, de même ſubſtance. Et pourtant l'Egliſe inſtruite en la parole de Dieu, & bien conduicte du S. Eſprit, enſeigne que le Pere eſt Dieu, & le Filz Dieu : mais que le Pere n'eſt d'aucun, là ou le Filz eſt du Pere, & que le Filz à du Pere, non ſeulemēt qu'il eſt Filz, mais auſſi qu'il eſt Dieu, & même qu'il eſt ſubſtāce: qu'eſt la même Doctrine cōtenue en cêt article ſus allegué. Quāt à ce que Caluin enſeigne de la ſecōde perſonne de la Trinité qu'eſt le Filz, il dogmatiſe le même du S. Eſprit: tellemēt qu'il introduit appertement, nō pas trois perſonnes : mais trois Dieux, & dechire en trois l'Eſſence de Dieu, laquelle il a luy-même cōfeſſé être vnique & ſinguliere, en ſorte qu'il n'y ait qu'vn ſeul Dieu, cōme nous enſeigne Moyſe, diſant. Ecoute Iſraël, le Seigneur nôtre Dieu, eſt vn ſeul Dieu. Et ſainct Iean diſant, Il y en a trois qui dōnent têmoignage au ciel, le Pere, la Parole, & le S. Eſprit, & ces trois ſont vn, & toute l'Ecriture en maints autres lieux : Puis tous les Conciles & doctrine ancienne de toute l'Egliſe.

Ioan. 10. Pſalm. 109. Aug. epiſt. 65 & 66. & Dialog. ad Oroſi. Reſpōſ. ad 1. quæſt. Lomb. lib. 1. diſt. 18.

Caluin erre, touchant l'être ou Eſſēce du S. Eſprit.

Deuter. 6.

1. Ioan. 5.

5 Du Roſier donc picqué en ſa conſcience auoit ia dreſſé ſes memoires, pour refuter telz blaſphemes, pires que l'Arrianiſme : mais preuenu de mort, il a ceſſé de ſon entrepriſe. Et quant à ce qu'il auoit deſia faict, le tout a été perdu, ou pour le moins fort égaré. Car ſ'il

Du Roſier preuenu de mort.

eſt tombé es mains des Caluiniens,ils l'auront ietté au feu : ſ'il eſt tombé en autres mains, ie ne ſçay pas qu'ilz en voudront faire : mais ils ne deuroient cacher cela à l'Egliſe de nôtre ſeigneur Ieſus Chriſt. Quant à moy cõme Chrêtien, & tenant quelque lieu en la garde du Troupeau, ie les ſomme au nom de nôtre Seigneur Ieſus Chriſt, les mettre en euidence. Voylà quant au ſecond.

6 Le troiſieme eſt,qu'ilz accuſent maître Hẽry Pennetier de couardiſe & defiance, & de ne ſ'être retiré d'auec eux que pour fuir l'affliction : mais ils ont veu le contraire, quand il a ſouffert & receu d'eux afflictions plus aigres, qu'il ne receut onc des Catholiques,quoy que en ſes predications il fût fort âpre contr'eux. Et depuis la paix faicte, ils ont tâché par promeſſes, & par menaces de le retirer auec eux, à quoy il n'a voulu entendre,leur faiſant rêponſe qu'il aymoit mieux ſouffrir en l'Egliſe chrêtienne & Catholicque, que ſ'engraiſſer auec eux : louant Dieu de ce qu'il luy a pleu le ramener au giron de ſa mere l'Egliſe, en laquelle il a êté baptizé, & le deliurer de leurs mains, ou il a êté en extreme danger, comme i'en ay parlé en nôtre Apologie, rêponſiue à vn libelle diffamatoire plein de calomnies, qu'ilz publierent ſi tôt qu'ilz ſentirent que nôtre premier œuure ſortoit en lumiere. Le lecteur pourra recourir là, pour en auoir plus ample ſatisfaction.

3. Chef.

Miniſtres ont voulu retirer Pennetier.

4. Chef. L'Autre ſe voyant quant à ceux de la Religion Romaine en certain danger d'être brûlé, ou autrement maſſacré, ſ'il ne faiſoit quelque acte inſigne d'Apoſtaſie.

Menſonge treſ-euident des Miniſtres, humanité des Catholiques vers l'Autheur, & que luy & Pennetier ne ſont Apoſtatz. Que c'eſt qu'Apoſtaſier.

Chapitre 4.

Hypocriſie des miniſtres Caluiniens.

1 N'Etoit pour découurir & faire voir combien ces reformez ſont audacieux & impudens à mentir, ie ne voudroy employer le temps ny le papier à écrire le contenu en ce chapitre. Mais à fin qu'ilz ſoient cogneuz telz qu'ilz ſont : & que quoy qu'ilz crient tant haut, & à pleine bouche, Euangile, reformation : comme ſ'ils auoient recueilly toute la verité & ſainčteté en leurs mâches, ſans en auoir rien laiſſé pour les autres, ſi ne ſont-ils pas toutesfois exempts de la malice du diable, & de l'homme : lequel a abandonné ſon Createur, & toute iuſtice, pieté, & verité, êtant dêpouillé de toute honte & humanité. Pour donc montrer euidemment leur menſonge trop clair & deteſtable en ceux, qui veulent arguer tout le monde de peché, ie deduiray vne petite peregrination, que i'ay faite depuis le trétiême d'Aouſt 1572. iuſques en l'an 1577. que ie comméçay à met-

Quand l'autheur a commencé écrire

tre la main à la plume contre eux. Cecy seruira aussi pour décharger autát les Catholiques de la cruauté qu'ilz leur imposent. Apres dóc la defaite aduenuë à Paris, ie party de Bazoches en Soissonnoys l'an & iour susdit, ayant donné conseil au Seigneur du lieu de soy reünir, & accómoder auec son peuple & ses voisins en l'Eglise: ce qu'il me promit faire, m'offrát sa maison, si ie vouloy y demeurer. Monsieur de Longueual son pere, quoy qu'il fust bon Chrêtien, & vrayement Catholique, fut meu de semblable compassion enuers moy, & m'enuoya vn de ses gentils-hommes me faire pareille offre, auec promesse qu'il me maintiendroit, & garentiroit enuers & contre tous ceux, qui cercheroient de me meffaire, pourueu que ie me voulusse cótenir auec modestie & prudence: entendant par cela, que ie prinsse pour moy le conseil que ie dónoy à son fils, & à ceux que ie voyoy capables pour le receuoir. Ie les merciay tous deux, meu de partir de là pour deux considerations.

contre les ministres.

Humanité d'vn seigneur Catholique enuers l'autheur.

Deux considerations.

2 La premiere êtoit, que selon le naturel, duquel il a pleu à Dieu me doüer, i'auoy crainte de leur être en charge & importun, ce qui aduient quelques foys par la lógueur du temps: & outre plus de leur apporter occasió de peine & de reproche, ou autre incommodité.

La premiere.

L'autre êtoit qu'il me sembloit, que si des lors que les choses êtoient ainsi troublees, ie mettoy en auant, ce que Dieu m'auoit mis en l'esprit, mes êcrits n'auroient tel credit & autho-

La seconde.

rité, principalement enuers le pauure peuple deceu, abusé & corrompu, qui nous auoit suyui, pour lequel singulierement ie desiroy' trauailler, pour reparer au Parc de nôtre Seignr la breche, qu'auec les autres i'y auoy faicte. Car ils n'eussent failly me faire les mêmes reproches, qu'ilz me font maintenant : & i'aymoy mieux qu'ils me les fissent à tort, & auec mensonge tres euident, qu'auec verité, ou apparence d'icelle. Pourtant ie fi cette conclusion à part moy, qu'il me seroit mieux seant, & plus expedient partir de là, & attendre le temps de paix & de retour : pendant lequel ie pourroy encores par communications receuoir plus de force & instruction. Voyla pourquoy ie n'acceptay cette offre tant honneste, & humaine de mõsieur de Longueual, lequel eût, peut être, été bien ioyeux, que i'eusse commencé cêt œuure tant sainct en sa maison.

Conclusion prinse par l'autheur.

3 Ie party donc enuiron les cinq heures du soir auec regrets & pleurs du peuple, qui n'êtoit autre que Catholique, & tirant vers Sedã auec mon bagage, i'arriuay le Dimanche matin à Machault en Champaigne : ou ie rencõtray vn Capitaine, qui me mit en arrest auec tout ce que i'auoy, en vertu de quelques mandements generaux qu'il auoit pour cette contree, & garde des passages : tellement que ie demeuray là six ou sept heures arrêté. Mais tãt s'en faut qu'il me fit aucun dommage, ne qu'il vsast d'aucune violence en mon endroit, qu'il ne voulut permettre qu'on me prît chose au-

L'autheur mis en arrest.

cune : mais me donnant congé de m'en aller, me bailla vn homme pour me guider iusques à Vousi sur Ayne. Et comme il me donnoit conseil pour le chemin, il apperceut quelque nombre de pieces d'or en ma main, & me demanda pour qui êtoit cêt argent : luy ayant rêpondu que le tout êtoit à son commandement, auec le reste que i'auoy, il me tança vn peu, me disant en semblable langage. Quoy? pensez vous que ie soy icy pour piller ? I'y suis pour le seruice du Roy, Ie voy bien que vous n'êtes pas de ceux qui luy sont ennemis. & adioûta ces mots. vôtre honnesteté m'a tellemẽt contenté, que ie seroy tres-marry qu'eussiez perdu vn filet en ce lieu. Si est-ce que i'auoy trois tonneaux, & cinq ou six sacs pleins de meubles, de liures & papiers : & quelques paquets de ce qui êtoit le plus vil, & mal aisé à serrer en telz vaisseaux. Cependant il me laissa aller mes bagues sauues, auec telle douceur & humanité, que de là ie pris occasion de penser encores plus profondement à mes affaires, & à continuer mon entreprise. De là ie paruins à Sedan, sans qu'il me fût mêdit, ny mefait en aucune façon, sinon qu'à Chemery tandis que nous souppiõs, on nous print vne couuerture de drap verd, faute de l'auoir serree. Voyla tous les mauuais traictements que ie receuz lors des Catholiques. Etant arriué à Sedan, où le bruit de ma mort m'auoit precedé, ie leur narray tout ce que dessus, & fut trouué menteur vn ministre nommé Quenon, lequel leur

Humanité d'vn Capitaine Catholiq. enuers l'autheur.



Occasion à l'autheur.

Faux bruit semé à Sedã, par vn ministre.

auoit dict m'auoir veu tuer, & qu'on ne m'a-uoit pas ſeulement voulu laiſſer prier Dieu. Il ne ſe faut êbaïr ſi és païs êtranges ils ont faict bruire infinies bourdes, & chargé les Catholiques de choſes eſquelles ils ne pẽſerent oncques, rendans par ce moyen & par leurs tromperies, nôtre nation odieuſe à tous ſes voiſins, deſquelz neãtmoins elle a moyen de ſe paſſer.

Traitement des miniſtres receu par l'autheur.

4 Ie demeuray quelques moys à Sedan, & autre lieu de cette même Seigneurie, où ils ne me firent que peine & fâcherie, pource que ie n'êtoy ordinairement de leur aduis: comme auſſi n'êtoit-il pas poſſible à vne conſcience Chrêtienne, de cõſentir à leurs deſſeings. Que ſi le Seigneur du lieu en eût entendu le tout, i'eſtime qu'il leur eût fallu cercher retraite ailleurs: vray eſt qu'il conniuoit beaucoup, mais il êtoit ignorant des principales, & plus pernicieuſes pratiques & entrepriſes, qui ſe dreſſoient en ſa ville, tant par ces mêmes officiers, principalement de longue robbe (car on ne ſe fioit pas aux autres) que par les Miniſtres, qui ont touſiours êté trompettes de guerre. Eux voyãs bien, que ſans me trop êchauffer, ie mettoy le nez par tout, ils ne demandoient que mon abſence, ou fin, qu'êtoit la cauſe qu'ilz me dreſſoient embûches, comme i'en ay parlê ailleurs. Ce qu'apperceuant bien, & n'ayant homme auquel ie peuſſe me fier, ie me retiray de là en la cité du Liege, où en peu de temps que i'y fus, ie trouuay plus d'humanité entre les Catholiques, (car il y en a là peu d'autres)

Entrepriſes à Sedan par qui dreſſées.

Apolog.

Liege cité fort Catholique.

qu'en beaucoup de moys entre ces pretendus reformez. De là ie tiray à Anuers, puis en Zellande, Hollande, & autres lieux ſeptentrionaux & maritimes circonuoiſins, où ie ne rencontray Catholique, qui ne me fît bonne chere, ny miniſtre Caluinien qui ne me perſecutaſt, ou d'iniures, ſ'il ne pouuoit pis, ou autrement. Vray eſt que ie ne m'en donnoy peine: d'autant que i'auoy là plus de credit qu'eux: combien qu'eux tenans là les armes fuſſent les maîtres, fiſſent la loy à tout le reſte du peuple, & tinſſent principalement les Catholiques en grande ſubiection, & captiuité de conſcience. Car ils ont cela, que la où ils ſont, ils veulent commãder: & ſouffriront pluſtôt toutes Sectes, quelques abominables qu'elles ſoient, exercer leurs factiõs, que les chrêtiens Catholiques auoir exercice de leur chrêtienne Religion, tant ils ſont ennemis d'icelle, & de toute la ſaincte & orthodoxe Antiquité.

Caluiniſtes maîtres en Hollande.

Captiuité des Catholiques entre les Caluiniſtes.

5 Ayant donc ſeiourné en ces païs là iuſques en l'an 1576. entendant la paix être faicte en France, ie party de Dordrech le 19. de May: & ayant prins terre à Calais, ie m'allay loger à Guines pres de maiſtre Hẽry Pennetier, pour conferer auec luy: comme i'en ay aſſez amplement diſcouru en l'Epître liminaire de nôtre premier œuure, addreſſee au Roy. Là, ie fus humainement receu des Catholiques, & principalemẽt de Monſieur le Preſident Iacomel, comme il eſt homme humain, vertueux, & grandement deſireux de l'aduancement du

L'autheur arriué par mer à Calais, biẽ receu des Catholiques.

bien public. Mais nous fûmes persecutez des Ministres, & de leurs plus passiónez partisans: ainsi que nous en auons parlé en nôtre Apolog. Finalement apres auoir là faict quelque seiour, & quelques voyages à Bloys, & autres lieux, ie suis venu en cette ville de Paris le moys d'Auril 1577. pour disposer & mettre en ordre nôtre premier œuure, & ne me fis cognoître à aucun, sinon à messieurs les Docteurs qui l'ont visité, lors que ie leur mis entre les mains pour ce faire: lesquelz m'ont receu & embrassé tres-humainement & Chrêtiennement, s'esiouïssans auec les Anges de Dieu de la brebis perdue, recouuree. Voylà les dangers esquelz ie suis tombé entre les Catholiques, depuis le 24. Aoust 1572. iusques à maintenant: c'est que chacun de ceux, qui m'ont veu & cogneu m'a ouuert sa maison, & faict tresbonne chere en icelle. N'est-ce pas donc vn mensonge treseuident, & vilain en ceux, qui font profession de reformatió, quád ils disent que ie me suis separé d'auec eux, me voyant en certain danger d'être brûlé, ou autrement massacré par les Catholiques?

Bien receu par les Docteurs de Paris, ausquelz il se fit cognoître.

Luc. 15.

Bon traictement qu'il a receu des Catholiques.

6 Or pour le faire encores mieux cognoître, ie commenceray de plus haut. Ceux d'entre eux qui assisterent au Synode tenu à Mondidier en Picardie, l'an 1563. enuiron le commencement d'Octobre, sçauent que dés lors ie commençay à parler de noz differens, & priay auec instáce qu'on aduisât de faire quelque resolution de la vocation des Ministres,

Synode tenu à Mődidier.

de laquelle ie n'êtoy resolu, ny moy, ny plusieurs autres. De faict, quelque deux mois auparauant Matthieu Virel Ministre dict Mons Sapin, autrefois Carme, ou Iacobin à Marseille, s'êtoit trouué au Chasteau du Coudray pres Corbeil, ou êtoit deffunct le Docteur d'Epense homme tres docte. La dispute de cette matiere se meut entr'eux deux à l'instigation de la Damoyselle du lieu, qui vouloit deliurer sa conscience d'inquietude. Mais le poure Virel s'en êtoit allé rembarré, & tellement infame & honteux, qu'oncques-puis ny voulut retourner. Deux iours apres ie passay par là venant recentement des païs bàs, où i'auoy passé le temps des premiers troubles, & la Damoyselle auec vne autre veufue d'vn Conseiller de la Cour, me reciterent ce qu'êtoit aduenu. Et me dît cette veufue, qu'on appelloit ce me semble, Madame Saucier, fort passionnee Caluiniste, ces mêmes paroles, Pleut à Dieu que monsieur Virel ne fût point venu icy: car il s'est faict vn grand tort, & à tous ses compagnons, voire à toute nôtre Eglise. Cette femme (parlant de la Damoyselle) est tellement dêbauchee qu'elle s'en va. Ie fuz prié par toutes deux de proposer cette matiere aux Ministres d'Orleans où i'alloy lors, & leur en rapporter quelque resolution. Ce que ie ne peux faire, car les Ministres d'Orleans, & leur Professeur, en êtoient autant mal resoluz, que les autres. Toutefois ils m'en baillerent vne apparence de resolution, qui contenoit trois

Dispute de mõsieur d'Epense docteur auec Virel Ministre.

Virel rembarré & infame.

Ministres d'Orleans n'ont dequoy deffendre leur vocation.

grandes fueilles de papier, où il y auoit beaucoup de babil, & peu de raison. Ne trouuant là dequoy me resoudre moy-même, ie fey cette proposition & requête au Synode sus mentionné, auquel Virel même assistoit. Il fut conclu qu'on prieroit la Roche-chandiou Ministre, en faire quelque traicté: ce qu'il fit assez longuement apres. Cette longueur fut cause, qu'és Synodes suyuans, assemblez à la Ferté souz Ioüarre, & à Blandi l'an 1564. & à Lisi sus Ourc 1565. ie requis la même chose, ou bien qu'on m'en dônât quelque resolution: à quoy me fut rêpondu, que i'eusse patience sans rien remuer, & qu'on êtoit apres. Quelque peu de temps écoulé, Virel me bailla ce que la Roche-chandiou en auoit écrit, non en vn traicté à part & expres. Car cela eût été en trop grand iour, mais inseré en sa confirmation, ou comme dit Morely, infirmation de leur discipline, lors impugnee ouuertement par ledict Morely, secretement par du Rosier, & depuis par Ramus & autres, qui preuoyoient bien leur tyrannie.

Autres Synodes.

Discipline des Caluinistes impugnee.

7 Au Synode tenu à Lumigni en Brie, l'an 1566. apres auoir bien diligemment & ententiuement leu ce traicté de la vocation, ie fey ouuerte declaration que ie n'êtoy aucunemét satisfaict, & que la Roche-chandiou n'amenoit arguments de valeur, sinō ceux qui sont propres aux Pasteurs de l'Eglise Catholique, la vocation desquelz il prouuoit plustôt que la siéne, & celle de ses cōpaignons. Car, disoy-ie,

Autre Synode.

Argumēts de la Roche chā diou Ministre.

nous ayans laiſſé l'ordre, la ſucceſſiõ, ordinaire & doctrine de l'Egliſe Catholique, nous auõs auſſi quitté la vocation, laquelle les Anciens ont maintenue par tels arguments : Pourtant ſeroit ce folie à nous de nous en ſeruir, d'autãt qu'au combat ils nous feroiẽt à tous coups tomber telles armes des mains. I'ay touſiours continué en ce different : & pour telle cauſe m'ont ils quelques fois êpié pour me ſurprendre, ſouuentes fois cenſuré, me diſant, Frere vous êtes par trop remis cõtre les aduerſaires: vous preſchez autant pour les vns, que pour les autres: ce qui n'eſt autre choſe que maintenir les Papiſtes en leurs erreurs & ſuperſtitiõs. Capel me pourroit être témoin, qu'êtans luy & moy à Dordrech, ie luy dis, que quand nous ſeriõs de retour en France, nous diſputerions à bon eſcient de telles matieres. I'en dis autãt à Taffin Miniſtre du Prince d'Orange au même lieu : mais luy n'ayant pas dequoy rêpondre, comme il le falloit pertinemment, à ce que ie luy maintenoy de la legitime vocation des Catholiques, & que l'Egliſe, qu'ils appelloient Papauté ou Romaine, comment ils vouloient, êtoit Egliſe de Ieſus Chriſt dreſſee par les Apôtres d'iceluy, & par ceux qu'ils auoient appellez à tel œuure auec eux, & continuee d'vne ſucceſſion continuelle, & vocation ordinaire, ayant pris à Ieſus-Chriſt ſon origine, iuſqu'à maintenant, & que pourtant les Paſteurs d'icelle êtoient ſucceſſeurs des Apôtres: & que quoy qu'il y eut quelques fautes

Capel cõfere auec l'autheur.

Taffin miniſtre du Prince d'Orange.

à corriger en l'Eglise, elle ne laissoit toutefois d'être cette même Eglise, de laquelle il n'êtoit licite à aucun Chrêtien soy separer : luy di-ie n'ayant rêponse pertinēte à cela, me dît en ces propres mots. [*Que le Pape, les Euêques, & autres Pasteurs de l'Eglise Romaine, se conuertissent à Iesus-Christ, & nous leur donnerons la main, & les embrasserons comme freres, pourueu qu'ils vueillent quiter leurs biens, & ne viure pas en pourceaux, comme les Euêques d'Angleterre*]. Ie luy demanday. Et pour qui seront ces biens là ? Pour ceux (dit il) qui preschent la Parole. Bien aise d'auoir entendu cette belle solution, Ie m'en allay vne heure ou deux apres au logis du Prince d'Orāge, voir le Capitaine la Garde, lors contre droit & raison en peine pour la reddition de Schoon-haoue beau port sur le Lec tres iuste & louable, & aduentageuse pour le païs lors destitué d'hommes, si on eut perdu le peu, qui êtoit là dedans, & luy recitay cette belle solution & rêponse: lequel mieux instruict, & de meilleur iugement, la trouua fort inepte, pleine d'arrogance, & plustôt resentant vn vray, & naturalizé Asne d'Arcadie, que non pas vn hōme de lettres mesme Teologien, en sachāt bien que c'est d'Eglise Chrêtienne & Catholique. Et me dit outre plus cognoissant bien l'humeur ascendant des ministres, Il n'est pas seul de ceste affection, mais ils se tromperont en leur arrogance. Car il faut que le premier ordre demeure auec quelque reformation.

Rêponse de Taffin.

Le Capitaine la Garde Parisien.

Schoon-haoue beau port de Hollande cōme son nom le porte.

Ignorance de Taffin.

8 Par ce discours bien consideré, le Chrêtien

lecteur pourra iuger que la crainte, ny le danger de la part des Catholiques ne m'a émeu reuenir, & me reünir à l'Eglise Chrétienne Catholique : mais la verité cognuë, l'aiguillon de ma conscience cõuaincue de la doctrine de l'Antiquité cõforme à la parole de Dieu, continuee en l'Eglise dés le commencement, iusques à maintenant : en-apres la verité de la legitime vocation des Pasteurs d'icelle, & la fausseté de la doctrine & illegitime vocation des Sectaires: & n'ay commencé à écrire contre eux, qu'en temps de paix la plus auãtageuse, qu'ilz eurent oncques. Ce qu'ay attendu patiemment, souffrant maintes iniures & incommoditez parmy eux, voire souuent en dãger de la vie, si Dieu, qui me reseruoit pour ce bon œuure, ne leur en eût rabatu les coups, & ôté la puissance, & les moyens. Velà quelle est la verité de leur inuectiue, à quoy ie n'eusse daigné répondre, n'eût été pour faire cognoître naïfuement à tous, ce qui en est : à fin que par la cognoissance d'vn mensonge, on puisse mieux iuger des autres faussetez.

Qui a émeu l'autheur se reunir à l'Eglise.

Quand il a cõmencé à écrire cõtre les Caluinistes.

9 Pourautãt qu'en ce lieu ils m'accusent auec M. Pennetier d'auoir faict vn acte insigne de Apostasie, il ne faut passer outre sans en parler, & montrer à qui ce titre d'Apostat appartiét, ou à eux, ou à nous. Car ces iniures sont souuent repetees en leur réponse, sans les autres y contenues. Il y a long temps, que pour nous décharger de telles iniures, & leur montrer qu'ilz se mécontent bien fort, nous imposans

Dilemme de l'autheur pour mõntrer qu'il n'est Apostat.

telles choses, nous leur auons proposé ce Dilemme, à sçauoir, l'Eglise Catholique appellee Romaine, est cette Eglise Chrêtienne, procedee par succession des Apôtres de nôtre Seigneur Iesus-Christ : où elle ne l'est pas. Mais ils n'y ont pas encores voulu rêpondre, & veulent que cela demeure en suspés, d'autãt qu'en cela (comme dict le prouerbe) ils tiennent le loup par les oreilles. Car venans à dissoudre nôtre Dilemme, ils trouuent deux hypotheses qui les tiennent serrez: lesquelles ils ne peuuent nier, ou affermer sans se prendre, & tomber en absurdité. Car de nier le Christianisme de l'Eglise Catholique, ils n'oseroient appertement, tant pource qu'ils sont conuaincuz en leurs consciences, qu'elle est telle: que d'autant que s'ils l'entreprenoient nier, ils sçauent qu'ils succomberoient incontinent, & seroit leur rage furieuse contre icelle surmontee par la verité, En apres il y a deux absurditez principalement, desquelles ils ne se sçauroient deuelopper, & selon leur doctrine même.

Caluinistes enserrez.

Deux absurditez.

La premiere.

10 La premiere est que s'ils disent que l'Eglise Romaine, qu'est la Catholique, n'est pas Chrêtienne, & cette Eglise procedee par succession ordinaire des Apôtres, il s'ensuit selon leur doctrine nouuelle, qu'ils iettẽt leurs Peres & meres & Ancêtres tant anciens, que modernes en Enfer : tellement que depuis les Apôtres, & leurs premiers disciples il ny auroit eu aucun sauué, veu que depuis ce temps là il ny auroit point eu d'Eglise de Iesus Christ, en laquelle

les hommes eussent peu être baptizez, naître, viure, mourir, & obtenir salut, Car hors l'Eglise de nôtre Seigneur Iesus Christ il ny a point de salut, & comme noz rêpondans enseignét, le Baptesme ne peut être administré hors l'Eglise de Dieu, ny par autres, que ceux, qui sont legitimemēt appellez pour ce faire: de là s'ensuit aussi que les graces de Dieu ne sont conferees hors icelle. Par ainsi la conclusion, qu d'elle même s'offre de la doctrine des ministres, seroit que depuis les Apôtres, il ny auroit point eu d'Eglise Chrêtiéne, & que tous ceux qui depuis ce temps là, iusques à la venue de Caluin, & de ses semblables, auroient pensé être Chrêtiens, ne l'auroient pas été: mais Payens reuêtuz seulement du nom Chrêtien: & pourtant auroient tous été damnez. Car si cette Eglise, laquelle ils ne peuuent nier être Catholique, de lieu, de temps, & de Doctrine retenant & prêchant ce qu'elle a receu de ces premiers fondateurs & Pasteurs, paruenuë iusques à nous, depuis Iesus Christ & ses apôtres par succession continuelle d'vn Euêque, d'vne generation, & d'vn siecle à l'autre, si di-ie cette Eglise n'est pas Chrêtienne: aussi n'a été l'Eglise de Rome, lors qu'elle êtoit cōduite & enseignee par sainct Clement disciple de sainct Pierre, ny l'Eglise de Smyrne par sainct Polycarpe disciple de sainct Iean l'Euangeliste, ny l'Eglise d'Antioche par S. Ignace disciple des Apôtres, ny l'Eglise de Paris, par Sainct Denis disciple de Sainct Paul, ny l'Eglise de Lion en-

Doctrine Caluinique.

Conclusion tiree de ceste doctrine.

ſeignee par S. Irenee, ny celle de Carthage par S. Cyprian, qui tous auec beaucoup de leurs diſciples ont tres-conſtammant expoſé leurs corps à tant de cruelz tourments, & leurs propres vies à la mort, pour rendre têmoignage à nôtre Seigneur Ieſus Chriſt deuant les Tyrans ennemis d'iceluy, qu'il eſt le fils de Dieu, & le Sauueur du monde. Il faudroit auſſi conclure que ces bons & ſaincts Euêques, Ambroiſe, Athanaſe, Auguſtin, Chryſoſtome, Baſile & autres de pareille ſainčteté, doctrine & authorité, ny ſemblablement les peuples qu'ilz ont enſeignez, n'auroient point été Chrêtiens: & que dés lors il n'y auoit plus aucune Egliſe Chrêtienne. Et toutesfois nous voyons le cõtraire par leur doctrine, & par les combats tãt rudes, qu'ilz ont eu contre les heretiques, ennemis de la grace de Dieu, & gloire de nôtre Seigneur Ieſus Chriſt. Que ſ'ils aduouẽt ceux là auec leurs Egliſes, auoir été Chrêtiẽs, comment nieront ils l'Egliſe, en laquelle maintenant nous ſommes, viuons, & auons été baptiſez, être Chrêtiẽne, veu que par longue & cõtinuelle ſucceſſion elle vient de ceux-là, & de leurs predeceſſeurs, & a receu, retiẽt, & enſeigne même doctrine? Voylà des abſurditez telles, que ie m'étonne comment ceux d'entre eux, qui ont quelque peu de iugement, ne les apperçoiuent, pour en auoir horreur.

Histoire Ecclesiastique.

Matth. 10.

11 En ſecond lieu, ils tombent en vne autre abſurdité entr'eux, & les Anabaptiſtes, & en contradiction entr'eux & nous, & deuãt tout

Autre absurdité.

le monde, s'ilz nient que l'Eglise Catholique, dicte Romaine, soit cette même Eglise de Iesus Christ sus mentionnee. Car en la dispute qu'ilz ont auec les Anabaptistes de se faire rebaptizer, ou ne se point faire rebaptizer, sortant de l'eglise Catholique en vne de leurs Sectes, ils maintiennent que quiconque est baptizé en cette Eglise Romaine, est bien & legitimement baptizé, & que pourtant il ne doit être rebaptizé. Les Anabaptistes maintiennēt le contraire, & pour cette cause se font rebaptizer, & concluent que donc l'Eglise est de leur côté, & non du côté des Caluinistes, lesquelz ils ne veulent aduoüer pour Chrêtiens en la vraye Eglise: d'autant, disent-ils, qu'ilz ne sont pas baptisez. Les ministres Caluiniés, pour prouuer les Anabaptistes être heretiques en cêt article, & que le vray nom & titre de vraye Eglise n'appartient qu'à la secte Caluinique seule, & non à autre, disent qu'ilz sont bien & legitimement baptisez, ayans été baptisez en l'Eglise Romaine, & se contentent d'vn tel Bapteme, sans se faire rebaptiser. Or leur doctrine est, que le Bapteme ne doit, & ne peut être administré hors l'Eglise de Dieu, ny par autres, que par ceux qui ont vocation legitime pour ce faire. Car, disent-ils, nul peut faire aucune chose à l'intention, ou selon l'intention de l'Eglise, s'il n'est de l'Eglise: & que quant aux Sacrements, nul peut executer l'intention de l'Eglise sans legitime commission. Si donc le Baptême administré en l'Eglise Ro-

Confessiō des Caluinistes touchãt le baptême administré en l'Eglise catholique.

Doctrine Caluinienne touchant le Baptême.

Conclusion de telle doctrine.

maine eſt vray & legitime baptême, & legitimemét adminiſtré, il ſ'enſuit que l'Egliſe Romaine, qui eſt la Catholique, eſt la vraye Egliſe Chrêtienne (car il n'y a qu'vne Egliſe Catholique de nôtre Seigneur Ieſus Chriſt) & que les Euêques & Paſteurs d'icelle ont legitime vocation, & commiſſion de diſpenſer en icelle les myſteres diuins. Que ſ'ils nient qu'elle ſoit la vraye Egliſe, ils tombent en abſurdité entr'eux, & les Anabaptiſtes, & en contradiction entr'eux & nous, ſelon leur même doctrine. En abſurdité, quand nians que l'Egliſe Romaine ſoit Egliſe Chrêtienne, neantmoins ils aduouent le baptême adminiſtré en icelle être legitime, lequel ils enſeignent ne deuoir, ny pouuoir être adminiſtré hors l'Egliſe de Dieu. La contradiction eſt en ce, que eux nians abſolument que cette Egliſe ſoit Chrêtienne, ſont contraints l'aduouer telle, par leur même doctrine: autremét ils ne pourroient pas ſelon leur doctrine, maintenir cõtre les Anabaptiſtes, qu'ils ſoient Chrêtiens. Velà où les amene leur ignorance, ou malice quant à la premiere partie, ou hypotheſe de nôtre Dilemme.

Abſurdité Caluinienne.

Contradictiõ des mêmes.

12 De la ſeconde, ſçauoir eſt, que l'egliſe Romaine eſt la vraye Egliſe chrêtienne Catholique, ils ne l'oſent pas affermer, & ne le veulét enſeigner à leurs ſectateurs & diſciples. Pourquoy? D'autant que la concluſion contre eux eſt treſneceſſaire, tres facile, & tres veritable, bien tiree de la verité. Car ſi elle eſt l'Egliſe

Seconde hypotheſe.

Chrêtienne, il ne faut pas ſ'en ſeparer, ny faire ſecte à part,pource que ce ſeroit faire Schiſme en l'Egliſe, choſe prohibee de Dieu. Les Caluiniſtes ſ'en ſont ſeparez, & ont dreſſé Secte à part à l'encontre d'icelle: il faut neceſſairement conclure qu'ils ſont Schiſmatiques: & nous diſons outre plus qu'ils ſont heretiques. Car ſe ſeparer de l'Egliſe Chrêtiéne pour quelque occaſion que ce ſoit, eſt dogmatiſer pour en ſeparer d'autres, & dreſſer autel contre autel, c'eſt être Schiſmatique, & précher doctrine contraire à la parole de Dieu, & interpretation d'icelle procedee des diſciples & Apôtres, admiſe & receuë par le commun & vniuerſel conſentement de l'Antiquité orthodoxe, c'eſt à dire, qui a touſiours eu droicte opinion, ſelon les Reigles propoſees par le ſainct Eſprit és êcrits des Prophetes & Apôtres, maintenir, dy-ie, obſtinément telle contrarieté, ſans ſ'en vouloir departir, c'eſt être heretique. Les miniſtres font ces mémes choſes, ils ſont donc l'vn & l'autre.

Concluſion contre les Caluiniſtes.

Schiſmatiq. que c'eſt.

Heretique que c'eſt.

13 Or ces choſes conſiderees, ie voudroy bié qu'ils nous montraſſent ſurquoy ils ſe fondét, pour nous impoſer ce mot Apoſtat, & appeller Apoſtaſie, nôtre conuerſion à Dieu, & retour de leur ſecte heretique & Schiſmatique, au giron de nôtre mere l'Egliſe Epouſe de nôtre Seigneur Ieſus Chriſt. Si lors qu'auec eux nous nous êtions retranchez du corps, & retirez du ſein de l'Egliſe de Dieu, en laquelle par le Baptême nous auons fait nôtre entree,pour

être receuz en la famille de Dieu, & être faicts domestiques d'iceluy, ils nous eussent ainsi appellez, c'eût été auec raison, & eussent dict la verité. Mais nous êtions & eux & nous, en méme categorie : pourtant n'auoient ils garde de nous coiffer du nõ qu'ils n'eussent voulu porter, ne dire de nous le mal, qu'ils ne veulent recognoître être en eux mêmes. Ou bien, si laissans leur Secte nous nous êtions faicts Turcs, Payens, ou Iuifs, voire seulement Lutheriens, Anabaptistes, ou que nous nous fussions enrollez en quelque autre semblable bãde de sauterelles: Ie diroy qu'ils auroient iuste occasion de nous couurir de tel nom. Mais veu que nous nous sommes reünis à l'Eglise, en laquelle nous auons été receuz en l'Alliance de Dieu, & Bourgeoisie de la saincte & incontaminee Hierusalem celeste : ou comme dict Capel, l'vn des premiers d'entre eux, nous sommes reuenuz en ce vieil Palais de Iesus Christ, ou apres sa mort & resurrection, il a recueilly sa Bourgeoisie, & baillé les premiers, plus excellents & amples priuileges d'icelle, desquelz quiconque veut être participant, il en faut venir prendre la lettre en ce vieil Palais, qu'est selon Capel, l'Eglise Catholique, Apostolique & Romaine : quelle occasion ? quel fondemẽt ont-ils de nous appeller Apostats ? Apostasier, en signification commune & generale, est abandonner le party de celuy, auquel par obligation on auoit donné la foy, & se tellement reuolter d'iceluy, qu'on pren-

Ephes. 2.

Apocal. 9.

Gal. 4.
Apocal. 21.
Declaration des fausses suppo. liur. 2. chap. 5. 6. 7.

Apostasier, que c'est generalement.

ne party contraire. Mais en ſignification particuliere & eccleſiaſtique : c'eſt abandonner l'aſſemblee de Dieu, qui eſt l'Egliſe, de laquelle Ieſus Chriſt eſt le Chef, violer le vœu, rompre & fauſſer la foy, & enfraindre la promeſſe religieuſe, laquelle religieuſemẽt on luy a faicte. Ie confeſſe que lors que nous êtions dẽbãdez de l'Egliſe Catholique & Apoſtolique, en laquelle nous, noz Ancêtres, Caluin, les ſiens, & tous ceux de ſa Secte auons été baptiſez, de laquelle nous auons receu le Symbole & inſtruction de la foy, quãd dy-ie nous êtions en party contraire à cette Egliſe, que nous auions abandonnee, nous êtions lors Apoſtats. Mais cognoiſſans nôtre faute, & êtans reuenuz au giron d'icelle, ſouz le ioug & houlette de nôtre Seigneur Ieſus Chriſt ſouuerain Paſteur de noz ames, telle action d'Apoſtaſie ne nous peut être imputee, mais cela ſe doit appeller Saincte cõuerſion à Dieu, & humble retour en l'obeiſſance de nôtre Seigneur Ieſus Chriſt, & de ſon Egliſe : en ſorte que ny en l'vne, ny en l'autre ſignification ce nom Apoſtat, ne nous peut être attribué, ny même pour leur particulier : pource qu'en premier lieu ils nous auoient deceu, comme trompeurs & abuſeurs qu'ils ſont, & ſouſtraits de la vraye famille de Dieu nôtre Pere, pour nous tirer en ruine. Secondement nous ne leur ſommes obligez en quelque ſorte que ce ſoit. Car encores qu'ils euſſent tiré de nous quelque promeſſe, ç'a été ſouz le nom de Ieſus Chriſt, ſe-

Apoſtaſier en ſignification Eccleſiaſtiq.

1. Pier. 2.

ſon qu'ils abuſent d'iceluy, & de ſa Parole. Or nous n'auons pas abandõné Ieſus Chriſt: ains delaiſſans la reuolte, & compagnie des mutins & reuoltez, nous ſommes reuenus au même lieu, où nous auions au parauant baillé la foy, & fait ſerment à nôtre vray Roy Ieſus Chriſt, auions été receuz & enrollez en ſa bourgeoiſie, voire faits ſes domeſtiques, & inſerez en ſon corps par le Baptême, & receu l'arre de nôtre heritage, auquel nous ſommes appellez, y ayans été predeſtinez ſuyuãt l'arrêt de Dieu, lequel fait toutes choſes ſelon le conſeil de ſa volonté.

Ou l'autheur & ſon cõpagnon ſont retournez, quitans le Caluiniſme.

Epheſ. 1.

14 C'eſt donc à eux qu'appartient ce Nom (Apoſtat). Premierement quand en general ils ſe ſont retranchez du corps myſtique de nôtre Seigneur Ieſus Chriſt, qui eſt l'Egliſe Chrêtienne, Catholique & Apoſtolique, laquelle eſt procedee, & de luy & de ſes Apôtres par ſucceſſion continuelle iuſques à maintenant, ainſi qu'il a été dict: & n'y en a point eu d'autre depuis l'accompliſſement de nôtre ſalut. Parquoy pour être mẽbre de Ieſus Chriſt, il faut demeurer vni à icelle en icelle, pource que hors icelle eſt l'empire de Satan ennemy de nôtre Sauueur, le nôtre, & de nôtre ſalut. Secondement quand chacun d'eux particulierement a violé le vœu, qu'il auoit en ſon particulier voué à Dieu, & ratifié en aage meur & de diſcretion. Car chacun d'eux a enfreint la promeſſe religieuſe, laquelle il auoit religieuſement faicte & iuree à nôtre Seigneur

Calui. Apoſtatz pour deux cauſes.

Pour être mẽbre de Ieſus Chriſt où il faut demeurer.

Iesus Christ : en sorte qu'en general & en particulier ils ont commis vn, voire plusieurs actes insignes d'Apostasie : lesquelz ils agrauēt tous les iours par la guerre tāt cruelle & mortelle, qu'ils font à l'Eglise de nôtre Seigneur Iesus Christ. L'apostre S. Paul menaçoit de damnation eternelle les ieunes veufues, qui pour se marier laissoient la charge, qu'elles auoient pris au seruice de l'Eglise, d'autant dict il, qu'elles auoient faussé leur premiere foy, faisants en cela deshonneur à nôtre Seigneur Iesus Christ, auquel elles l'auoient donnee & iuree. Que doiuent attendre tant de Prestres, Moynes, Nonnains, & autres, lesquelz ont violé leur premiere, & leur seconde foy ? Car ils ont en premier lieu abandonné l'Eglise, en laquelle ils ont été baptisez & instruits en la foy de nôtre Seigneur Iesus Christ, & quitans la vraye doctrine pour suiure les erreurs, songes & inuentions des hommes heretiques, ils ont faict diuorce auec luy. Secondement ils ont rompu chacun le vœu qu'ils auoient religieusemēt faict à nôtre Seigneur Iesus Christ, commettans trahison, & (si ie doy dire à la façon des hommes) felonnie cōtre iceluy & son Epouse, qui est l'eglise Catholique, laquelle il a rachetee, & lauee de son sang tāt precieux, pour la rendre Eglise sans tâche & sans macule, quād elle aura obtenu la victoire, étant deliuree de cette chair pourrie, & agreable à Dieu son Pere dés maintenant, quoy qu'elle soit icy comme l'or entre l'écorse, perle entre

1. Timoth. 5.

Apostasie des prestres, moynes & Nonnains.

1. Pier. 1. Ephes. 5.

Quelle est icy l'Eglise.

les coquilles, & grain entre la paille, dont on ne peut encores voir la beauté, ny cognoître la valeur : iuſques à ce que l'écorſe, la coquille, & la paille qui la couure, à ſçauoir l'infirmité de la chair, ſoit ôtee. Que doiuent donc attendre ces deſerteurs & fauſſaires, tant infideles & deloyaux? *Damnationi inquit D. Ambro. fit obnoxius, qui ab hoc declinat, quod rectè fecerat.* Cettuy là (dict S. Ambroiſe) eſt fait ſubiet à damnatiõ, lequel ſe détourne de ce qu'il auoit bien fait : & dict que cela eſt treſdangereux & difficile à pardonner, d'autant que celuy qui commet vne telle faute, eſt trouué infidele, & d'autant plus griefuement puniſſable, qu'il eût été grandement louable, ſ'il eut accompli ce qu'il auoit voué, encores qu'il eut ſemblé ſurmonter ſes forces. Partant la concluſion eſt, que ſelon que la faute par ceux-cy commiſe, eſt beaucoup plus griefue, que la faute des veufues, leſquelles S. Paul menace de damnation eternelle: auſſi ſeront-ils plus griefuemẽt condamnez, ſ'ils ne ſe repentent : & encores plus griefuement ſeront punis les miniſtres, qui les ſeduiſent. A quoy ie les prie & exhorte au nom de nôtre Seigneur Ieſus Chriſt, penſer profondement, examinans bien le plaidoyer de leur conſcience, & ſe retirer de leur Apoſtaſie diligemment auec nous, à fin qu'ils ne periſſent en icelle malheureuſement.

Ambro. in 1. Pauli ad Timo. cap. 5.

Texte des aduersaires.

ET quant à ceux de la vraye Religion, s'étant tellement porté, qu'il ne luy restoit plus que d'être pẽdu en personne, apres l'auoir été en figure pour ses demerites. Nous auons dy-ie estimé que la cheute de telles gens, qui ne se tindrent onc bien debout, n'ëbranleroit personne: & que mêmement leur bel êcrit n'étant qu'vne rapetasserie d'arguments mille & mille fois rabatus, & découurant en eux vne extreme impudence, mêlee d'ignorance & de malice desesperee, les feroit incontinent cognoître pour telz qu'ils sont, à ceux-là même, qui autrement iamais n'en auroient ouy parler. Et de faict nous ne pouuons douter qu'il n'en soit ainsi aduenu à ceux qui ont tant soit peu de iugement & cognoissance de ces matieres.

Que les heretiques se couurent tousiours du titre de vraye Religion & pure Doctrine. Des gens de iustice de Sedan. De quelques sentences donnees & executees en ce lieu là & autres choses y aduenues. Louange de la France.

CHAPITRE 5.

1 NOus auons assez amplement môntré quelle est la religiõ de noz aduersaires, & nous en faudra parler encores d'auantage cy apres: pourtant n'est il pas besoin de nous y arrêter maintenant. Seulement ie diray comme en passant, qu'il ny eut iamais heretique, qui ne donnât ce beau titre de vraye religion, à sa faction, & de parole de Dieu, à son heresie & peruerse

Chacũ heret. que se vante auoir la parole de Dieu & vraye religiõ de son côté.

doctrine. Les Montanistes, Manicheens, Arriens, Pelagiens & autres semblables Heretiques se ventoiēt auoir la vraye Parole deDieu, les reuelations particulieres du S. Esprit, & la vraye religion : & pour cela ils ne laissoient d'être heretiques condamnez par le consentement commun & general de toute l'Eglise Chrêtienne Catholique. Les heretiques de cét aage en font de même, & ny a Secte, qui ne condamne celle qu'elle a engēdré ou celle de laquelle elle est nee, pretendant chacune auoir ce qu'elle n'a pas, à sçauoir, la verité & vraye Eglise de son côté : & les plus debonnaires & simples d'entre eux, que les plus rusez appellent bonnes gens, par persuasion s'aheurtent tellement à leurs erreurs, qu'ilz aiment mieux souffrir affliction digne de leur erreur & obstination, que s'en desister. Le Turc même ennemy capital de nôtre Seigneur & sauueur Iesus Christ, maintient que son Mahometisme heresie detestable pleine de blasphemes, est la vraye Religion : & en sont maints des Turcs, tellement persuadez par l'esprit d'erreur, & efficace d'abusion, qu'ils souffriroient plustôt, que se faire Chrêtiens. Par ainsi ne se faut il pas s'arrêter aux discours plaisans, & mots dorez ayants apparence de quelque pieté, & appartenance à la diuinité : en quoy les heretiques, voire les plus horribles, & de plus grande abomination, sont fort facōds. Mais il faut regarder à la substance, & aux vrayes marques, desquelles nous auons amplement traicté en

Le Turc se vante auoir la verité & vraye Religion.

2. Thessal. 2.

Faut regarder aux vrayes marques pour cognoître la vraye Eglise.

notre premier œuure liure ſecond: & ſerons encores contraints en traicter par endroits en cettuy-cy, ſelon l'exigence du dire, & des arguments des aduerſaires contenuz en leur rêponſe.

2 Puis donc que nous paſſons cette matiere pour en parler en lieu plus à propos, & n'vſer de redites, il faut répondre à ce qu'ils diſent, qu'ils m'ont pendu en figure. Vray eſt que i'ay ſatisfait aſſez amplement à leurs calomnies en vn autre lieu, mais ayāt par trop êpargné leurs Iuges, ils me contraignent en faire icy mention, pour manifeſter à tous en quelle droiĉture & equité ils ont adminiſtré la iuſtice, principalement à Sedan: où ie me ſuis arrêté quelque peu de temps. Ce qui ſeruira pour faire cognoître leur tyrannique hypocriſie, à ce que chacun ne ſe laiſſe plus tromper de l'apparence qu'ils portent en leurs viſages plus reluiſans de fard, que de naifue beauté. Ce n'eſt de merueilles, ſi pour tâcher d'empêcher la leĉture de mes êcrits, amoindrir, entant qu'en eux eſt, la vertu, & obſcurcir la verité du têmoignage, que ie depoſe contr'eux, comme criminels ſaiſis & tremblans en leurs cōſciences, ils tâchent par recriminations me reprocher & recuſer en faiſant du pis qu'ils peuuent contre moy & mon honneur. Car c'eſt leur dernier refuge, quand armes, munitions, & le cœur leur defaillent, pour ſoutênir le combat. Ioinct que lors il y auoit aſſez de gens peruers à Sedan, leſquels encores qu'ils ayent le corps

Apolog.

Iuſticiers de Sedan.

Dernier refuge des Caluiniſtes.

droict, ne laiſſent d'auoir l'ame tortue, & les cõſciences aueugles & dêbãdees à toute extremité, pour faire encores pis, ſi Dieu ne les eut retenuz & empêchez?

3 Ie ne vueil pas icy rebatre ce qu'ay dict en nôtre defenſe: mais i'ameneray pour têmoignage & exemple de ce que deſſus, leurs trop fauorables & corrompuz iugements, & executions ſemblables, ſinon le tout, à tout le moins vne partie de ceux qu'ay cognu remarquables & ſignalez, pour têmoigner ce que la reformation a planté au creux de leurs conſciences.

Le premier

Le premier fut d'vn ieune homme trouué ſaiſi de deux êcutz piſtolets, leſquels êtoient faux: & fut conuaincu les auoir forgez, par la conduite d'autres plus experts ouuriers. Ce miſerable ieune homme auoit été moyne, fut dêbauché, & tiré de ſon Conuent par aucuns Caluiniens de Montdidier en Picardie. Et ſelon que ces manieres de gens eſtiment que le meilleur moyen d'arrêter telles gens eſt de les marier, ils luy baillerent à femme la fille d'vn ferrurier du même lieu, Surueillant, comme ils parlent, de leur Egliſe, & enſemble tres expert à grauer coins, encores plus à les employer à faire toutes ſortes de monnoyes, dõt l'vſage auoit cours: & aſſez aduiſé à mêler les metaux, & les dêguiſer. Ce poure moyne renié, lequel étoit ſorty ſimple, ſot & debonnaire de ſa moynerie, fut entré, & par ſes reformez, de mal en pis reformé, ſuyuant le dire de Ieſus Chriſt, & la reproche qu'il faiſoit aux

Moyen d'arreſter les moynes entre les heretiques.

Surueillant Caluiniſte faux monnoyeur.

Matth. 23.

aux Scribes & Pharisiens. C'est qu'ils tournoient la mer & la terre pour faire vn proselyte, c'est à dire, pour en gaigner & attirer quelqu'vn en leur Secte : & quand ils l'ont pris, ils le font fils de la gehéne au double, pis qu'eux. Ainsi fut instruict ce pauure catechumene à faire de la fausse monnoye, par son beau-pere Surueillant, & tres diligent instructeur en telle foy & doctrine. Il auoit êtudié, & esperoiét en faire vn bon Ministre, apres (disoient ils) qu'il auroit dêgorgé sa moinerie : c'est à dire, quãd ils verroient qu'en tout & par tout, il se seroit bandé contre l'Eglise Chrêtienne & Catholique, & auroit du tout foulé aux pieds la doctrine du fils de Dieu, & de toute l'Antiquité de sa chrêtienté. Mais sa premiere instructiõ ne permit qu'il passât si auant. Car au lieu de liures de Theologie, on luy en bailla de l'art de monnoyer & manier les metaux : puis on le mena à Sedan à l'écolle, ou êtoit vn certain vieillard, nommé la Chaine inueteré en malice, & tres-expert en l'abus de la cõuersion des metaux. Ce miserable ieune homme auec son beau-pere se ioinct à luy, il apprend les secrets du métier, il besongne souz la conduicte de ces deux maîtres, de même farine quant à la Religion. Finalement, luy voulant faire l'essay du cours de leurs especes fut pris, saisi des deux êcus pistoletz sus mentionnez, ayant encores le visage tout brouzé de souffler le charbõ, & les mains teintes de la fumee, & des matieres, desquelles ils faisoiét leur composition.

Matth. 23.

Instruction premiere que les Caluinistes baillent à vn moyne qu'ils ont débauché.

Luy priſonnier on luy faict ſon proces aſſez lentement, il découure ſon mal & de ſes deux maîtres, il en accuſe d'autres: mais le beau-pere eſt aduerty par ceux qui ſçauoient le ſecret de la iuſtice, la Chaine ſemblablement: & aſſeuré par les principaux qu'il n'auoit rien à craindre, que le pis qu'il auroit, ce ſeroit d'être mis en arrêt, qui luy ſeroit vn moyen d'être declairé innocent, & être iuſtifié de tous les mauuais bruits du paſſé. Par ainſi le beau-pere ſe ſauue, lequel en pouuoit accuſer maints autres du quartier: la Chaine vint en la ville, on ne luy dict mot, ſinon qu'apres auoir eu pluſieurs diſputes de la mort ou remiſſion du priſonnier. Ils conclurent qu'il mourroit, partie pour ôter le ſcandale qui êtoit aduenu par ſon indiſcretion: En partie auſſi, de peur qu'il ne retournât en l'Egliſe, contrit de ſes pechez, recognût ſes fautes, & declarât tout ce qu'il ſçauoit, ce qui n'eût été à leur aduantage: tellement qu'il fut pendu & êtranglé, comme il le meritoit, & encores plus griefue punition.

Conniuence aux faux mõnoyeurs.

Le moyne renié inſtruit à faire fauſſe monnoye pendu.

Quãt à la Chaine il fut mis en arrêt, mais auſſi tôt deliuré auec vne declaration d'innocence, & fut renuoyé continuer ſon œuure à quatre ou cinq lieuës de là, en lieu de veuë plus obſcure, & moindre cognoiſſance, pour diſtiller des eaux à guerir de loyauté, êtant ſuyui de pluſieurs patiens, qui n'en êtoient que bien peu malades.

Le maître faux monnoyeur deliuré.

4 Les piſtolets, que les orfeures diſoient valloir quelque trête huit ſolz tournois, auec les

Valeur des piſtolets ſaiſis.

lames d'or,qui n'êtoient encores coignees furent saisis. Le Seigneur du lieu en voulut auoir quelque chose, si non le tout : mais Messieurs luy direnr, qu'il n'y auoit riẽ qui vallût, & que ce n'êtoit qu'vn ieune diable, qui ne sçauoit encores grêler seulement le persil,& le contentans de cela retindrent le tout par deuers eux, auec tresmauuais soupeçon : pource que depuis on a veu employer des pistolets de semblable estoffe, neufs & fendus, pour ôter le son. Ie ne sçay pas d'où cela procedoit : car ie ne voudroy pas penser que telles gẽs se fussent voulu ayder de chose mêchante, preiudiciable au poure peuple, & contreuenante aux droits des Princes : ains i'ayme mieux estimer qu'ilz donnerent tout aux poures pour l'honneur de Dieu. Ce pendant les deux plus méchans êchapperent, à l'vn, on luy fit voye, & l'autre fut absouz & iustifié, remis en possession de sa malice, pour les fruictz que tous deux pouuoient faire à l'aduenir : & le poure malotru, qui n'êtoit que valet, & encores apprenty, & pourtant moins coulpable,fut executé à mort, pource qu'il êtoit indiscret, & plus à craindre, que d'esperance.

5 Au même temps êtoit à Sedan vn potier de terre nommé maître Bernard, homme rare en son mêtier, comme on disoit. Il faisoit de ces vaisselles peintes & figurees auec êmail & autres peinctures : chose assez belle, mais fragile comme vne vaisselle de terre. Or selon que la plus part de ceux qui lors s'en êtoient fuis à

Autre iniquité.

Oysiueté à Sedan entre les Caluinistes.

Sedan viuoit en oysiueté ; plusieurs l'alloient voir besongner, dõt aduint qu'aucuns menez de curiosité, autres ayans crainte ne pouuoir de long temps retourner en leurs maisons, & iouir de leurs biens & commoditez, & pourtant de tomber en disette & necessité, s'aduiserent d'apprendre ce mêtier, & conuindrent de prix & de temps auec le maître : entre lesquelz êtoient vn receueur de ce païs de Vermandois des premiers, ou à tout le moins plus estimez de la faction Caluinique, puis de Réty & Miremont ministres. Ce Vermandoys, qui est homme accort & d'esprit bien vif, ayãt été au mêtier, autant de temps qu'il auoit peu apprendre les secretz de l'art, se retira de son apprentissage auant le temps contenu au contract & accord faict entr'eux, expiré. Et pour euiter les frais qu'il luy eût cõuenu faire, pour auoir des moûles grauez pour imprimer les figures des animaux, reptiles, oyseaux, plantes & herbes en cette vaisselle: Il trouua moyen par quelques petits presens de gaigner la niece de son maître, & par le moyen d'icelle soustraire vne partie des moûles, auec lesquels il auoit ia besongné. Ce qu'ayant découuert maître Bernard par l'aduertissement des deux autres apprentifs sus nommez, les luy demande, l'appelle en iustice, & requiert qu'il soit interrogé, estimant qu'il ne voudroit cacher & receler en sa cõscience vn peu de boys graué. Le Vermandoys iure n'auoir onc veu, ny pris lesdicts moûles, ne les auoir en sa possession,

Ministres apprennent mêtier.

L'apprentif trompe & pille son maître.

Procez entre eux.

& ne sçauoir où ils pouuoient être : Là dessus demande reparation de l'iniure, qu'il pretendoit luy être faite. Mais ne se meffiant de ses compaignons, il leur auoit montré son butin. Il est permis à Bernard d'informer, témoins sont ouys, le coulpable est conuaincu d'auoir pris & mal iuré, neantmoins il fut absouz, & l'interessé condamné, par le Seigneur même du lieu sans autre forme, à l'instance mêmes des principaux des Iuges : qui pour l'amytié & faueur qu'ilz portoient au coulpable, n'auoient voulu vuider le proces. Ce qui ne se passa sans faire baisser le visage à plusieurs de conscience plus estroicte, comme acte fort élongné de Chrêtienne reformation. *Iniustice.*

6 Quelque temps apres vn pauure homme insensé venu à Sedan, & se pourmenant entour la ville, cõme beaucoup d'autres, mêmes passant dedans les fossez du château, où on alloit ordinairement, fut pris soupeçõné d'être espion du Roy, & fait prisonnier, tenu fort êtroictement & auec grande misere. Hilaire, dict la Riuiere, aduocat à Rouan, lors refugié à Sedan, & Lieutenant en la iustice, fut commis pour l'interroger, & proceder au reste du proces. Le second poinct de l'interrogation fut de la Religion, auquel le pauure homme en son lourdoys, & faute de sens rêpondit, qu'il alloit à la Messe, & qu'il y vouloit tousiours aller. Ce Commissaire luy fit plusieurs remontrances pour l'induire à cracher contre la messe, & abiurer la doctrine Chrêtienne, *Autre acte d'iniustice.* *Procedure.*

comme luy & ses semblables, mais le poure homme qui n'auoit la ceruelle capable de tels discours, ne rêpondoit autre chose, sinon, la messe est bonne, i'y veux aller. Il l'interroge plus auant, luy baillant les trauerses accoûtumees, mais il en tiroit autant de l'vn que de l'autre, rien de seur, pour y fonder quelque iugement, comme d'vn homme simple, & sans entendement. Neantmoins il luy fit bailler la question ordinaire & extraordinaire. Ce poure homme n'apprehendoit le mal pour en voir les preparatifs, mais seulement quand il le sentoit: & apres demandoit aux gardes de la prison & aux autres prisonniers, pourquoy on luy faisoit tant de mal: on luy rêpondit, c'est pource que tu es vn espiõ, & il ne sçauoit pas même que signifioit ce mot. Aucuns luy disoient, tu es vn opiniâtre Papiste, tu dis tousiours que tu veux aller à la messe, dy que tu iras au prêche, & on te laissera aller: mais il ne rêpondoit autre chose, sinon qu'il vouloit aller à la messe, & non au prêche. Que s'il eût été homme d'entendement, comme il est requis pour faire le mêtier d'espiõ, il se fut feint pour échapper. Car lors ils ne cerchoient que telles gens, pour tenir en Cour, & en cette ville de Paris. Ioinct qu'on eût apperceu de luy autres traicts, que d'vn idiot sans aucun iugement. Cependant il fut condamné, & executé à mort, au grand mêcontentement de ceux, aux cœurs desquelz il y auoit plus d'humanité: Car ils voyoient bié que le poure homme

Simplicité de ce poure patient.

Inique iugement.

Fols ne sont electiõ de lieu.

êtoit là venu, plus pour cercher ſon pain, que pour mal faire, comme les folz vont par tout ſans faire election de lieu, ſinon où on les attrait, & ſe ſentent mieux recueillis.

7 Ie pourroy en adioûter encores d'autres ſemblables à ceux-cy, ſaillis de même ſource: mais mon but tend à mettre en auant choſes de plus grand fruict & inſtruction : car ie ne pren plaiſir à brouiller le papier des pechez d'autruy : i'aymeroy beaucoup mieux écrire les vertus. Mais ie l'ay ainſi fait en partie, pour les cauſes ſus mentionnees : en partie, pource qu'eux ayans pris cette habitude de mêdire, & lâcher pleines renes à leurs langues : Ils attaquent tout le monde, voire les hommes les plus vertueux de brocards, iniures, & contumelies, ſ'ilz ne ſe rangent du tout auec eux ſelon leur volonté. Ils n'ont pas même êpargné leur propre patrie, qu'ils n'ayent autant qu'en eux a été, rendu l'air d'icelle puant & odieux aux autres terres & natiõs, où leurs êcritz ont peu paruenir, tant voiſines que lointaines : leſquelles ils ont remply de libelles diffamatoires & calomnieux contre noz Roys, cõtre noz Princes, cõtre noz Prelatz, Paſteurs, iuges & gouuerneurs : principalement contre les Senatz ſouuerains tãt venerables de ce Royaume : & ſingulierement contre celuy de Paris, & de Thoulouze. Quant aux hommes doctes & renommez pour leurs doctes & vtiles écrits, ils n'ẽont êpargné aucun ſ'ilz l'ont peu atteindre pour le mordre, encores qu'il ne fût

Impieté, perfidie, & felõnie des Caluiniens.

question du different meu en la Religion : témoin ce que Beze a êcrit contre Ramus, qui en son temps a été des premiers de sa robbe, ce qu'vn certain belitre, nommé Iean de Leri (i'en parle ainsi pour le bien cognoître) a écrit contre M. André Theuet, le premier de nôtre temps en sa vocation : ce qu'aucuns d'eux ont êcrit contre M. de Ronsard premier Poëte François de cêt aage, & autres semblables personnages excellents, & desquelz les noms sont rendus illustres & immortelz par leurs tresdoctes êcrits, tant que le mõde durera: Et se sont voulu par cela montrer censeurs des hommes pour acquerir bruict, qu'eux seuls sont sçauãs, sages & iustes : & neantmoins sont tous menteurs, outrecuidez, & trompeurs, témoing Montmeiac, en son viuãt Ministre de Chaulni, lequel se disant Gentil-homme, & être riche de grands reuenus, ce qu'êtoit faux, trompa vn Gentil-homme de Picardie : la fille duquel il êpousa souz ce faux donné à entendre. Ils se sont tellement attachez à tous les Etats de la France, de laquelle ils ont succé le sang pour leur nourriture, qu'ils l'ont décrite comme le Lossec ou Sentine de tous les maux & mêchants, voire comme le Cloacque de toute l'ordure & infection du mõde. Comme si elle êtoit destituee de toute vraye Religion & Pieté, de foy, loyauté & fidelité, qu'il n'y restât plus vne seule êtincelle de vraye Charité, dilection & humanité, ny vne seule trace de iustice, honnêteté & pudicité.

8 Certainement l'amour & l'honneur que ie doy & porte à ma patrie, ne m'empéchera pas de dire, qu'elle n'est exempte de beaucoup de vices & pechez, de beaucoup de dissolutions & superfluitez, & que les vertus n'ont pas telle vogue entre tous états, comme il seroit à desirer, non plus qu'és autres nations, lesquelles nous auons veuës n'être moins chargees de vices, ny moins destituees de vertus qu'elle peut être. Mais encores n'est elle tãt execrable qu'ils la crient, n'ayant rien moins de vertus, ny d'auantage de vices que les autres : & encores eux sont en partie cause par leur diuision du mal qui y regne plus que de coûtume.

Modestie de l'Autheur parlant de la France sa patrie.

9 Quant à la Pieté, elle sert au Dieu, retient la doctrine, & obserue auec deuotion la Religion de ses peres, lesquelz ont tellement trauaillé pour l'aduancement du Regne de nôtre Seigneur Iesus Christ, qu'ils n'y ont êpargné ny leurs biens, ny leurs vies, comme les histoires, les pieuses & charitables fondations, les beaux & sumptueux edifices en rendent tresbon, trescertain & euident têmoignage. Ce que ces Babyloniẽs tâchent effacer par ruines irreparables.

Pieté de la France.

10 Quant à la vertu, combien que le vice n'y regne que par trop (au tresgrand regret d'vn nombre infiny, qui l'a en horreur) si est-ce que le vertueux y est tousiours honnoré, & le vicieux mesestimé.

Vertu.

11 Elle hõnore ses Roys, ses Princes, Prelats, Pasteurs, Magistrats & Gouuerneurs, & les ay-

Obeissance à ses Rois & superieurs.

me de tel amour, que volontairement elle o-
beit & se soumet à toute Loy equitable, à tout
ioug & ordonnance qui luy est faicte & don-
nee par eux, pourueu qu'elle ait les reins assez
fermes pour la porter.

Amour de la paix & vniõ

12 Elle s'êuertue s'entretenir en vnion, pour
viure en paix ciuile & domestique, & ôter du
milieu de soy toute occasion de trouble, de
Schisme ou diuision, & embrasse tendrement
tous ceux, qui luy sont enfans obeissans & fi-
deles: voire les êtrangers mêmes, qui viennét
à elle, non tant pour luy seruir, que pour faire
leur profit particulier, elle les reçoit, elle les
supporte: s'ils sont pacifiques & debonnaires,
elle les embrasse comme enfans, encores qu'el-
le n'en reçoiue aucune vtilité. Mais d'autant
que les Caluiniens ne peuuent, ou plustôt ne
veulent viure en paix domestique, ny ciuile,
ains ne cerchent que d'innouer, & placer la
nouueauté trainant le mal auec soy, au lieu de
Antiquité nourrice du bien, de la paix & des
vertus, & renuerser tout bon ordre & discipli-
ne tant en l'Eglise, qu'en la police ciuile, & par
ce moyen nourrit perpetuellement ce corps
en discord & diuision, elle leur a, comme vne
mere pitoyable, remôntré leurs fautes auec
douceur & humanité. Et voyant qu'ils ont
mêprisé telz aduertissements, foulé aux pieds
ses maternelles prieres, & abusans de sa dou-
ceur, se sont opiniâtrez en leur malice: com-
me mere sage, prudente, & ayant grand soin
du bien de ses enfans, & aduancement de sa

Etrangers bien venus en France.

Cal. renêches & refractaires.

maiſon, elle a aſſaiſonné ſa douceur de quelque aigreur, pour empêcher le mal de couler plus auant. Velà pourquoy eux ſe dépitans comme deſeſperez rebelles & endurcis aux maternelz châtiments, ont êlargi leurs gorges pour la blâmer & en médire, & fortifié leurs mains cruelles pour la defigurer, & luy arracher les mãmelles, à ce qu'elle ne puiſſe nourrir ſes autres enfans plus fideles. Car leur but a touſiours êté de la reduire à poureté. Et cõme ils ſ'efforcent traicter le corps en general, de même en font ils à chacun membre en particulier, principalement à ceux qui ſ'êtudient à l'vtilité du corps. Et pourtant à fin de dõner occaſion à ceux, qui liront leurs êcrits pleins de calomnies & diffames, d'aſſeoir iugement plus equitable entre eux & nous: I'ay bië voulu inſerer icy vne bien petite parcelle de leurs corruptions, iniquitez & iniuſtices, pour leſquelles prouuer, ie pren en têmoing la poureté des ſubiects & habitans du lieu, en laquelle ces miſerables les ont reduits par leurs tromperies.

But des Caluiniſtes cõtre la France.

13 Peu de temps apres l'execution de la troiſieme ſentence, & mort de ce poure homme deſtitué de ſens & entendement, le Seigneur du lieu tomba malade, tellement aſſailly & preſſé de douleurs extremes, qu'il n'en eut aucune relâche iuſques au dernier ſoûpir de ſa vie. Et comme la mort tardoit trop à ſon gré (ainſi que me le recita Capel le miniſtre, quãd il arriua en Holande, & qu'autres en ont auſſi

Maladie du Seigneur de Sedan.

écrit) à luy apporter fin & issue de ses douleurs. Il dîct à son Chirurgien qu'il luy baillât quelque chose pour le guerir, ou à tout le moins l'alleger, ou pour le hâter de mourir, & le deliurer de telles miseres, puis que les Medecins n'y sçauoient faire autre chose. Ce poure Chirurgien compassionné de son maître, lequel (comme i'ay maintes fois entendu dire à plusieurs de sa maison) il aimoit, & auquel il n'y auoit plus d'esperance qu'il deust retourner à conualescence, luy fit prendre quelque grain d'anthimoine preparé. Peu apres le Seigneur mourut: Le Chirurgien fut pendu & étranglé à la poursuite du Medecin vrayement ignorāt de la maladie de son maître, & print de là vne honnête & sanglante couuerture de sa bêtise. Ie ne voudroy pas excuser le Chirurgien: mais le Seigneur auoit defendu, qu'on luy en fit ne demandât aucune chose, d'autant qu'il l'auoit fait à son commandement, & instante requête, pour l'alleger de ses extremes & intestines douleurs.

Chirurgien compaßionné de son maître.

Pendu & étranglé & pourquoy.

14 Or selon que les Ministres & leurs disciples plus passionnés sont legers & âpres a mêdire, & calomnier les grāds de leur Secte même, qui ne veulent en tout & par tout adherer à leurs conseils, se laisser manier à leur plaisir, & leur remettre leur puissance & authorité entre les mains, pour en iouïr & vser à leur intention, ils semoient durant cette maladie, que le iugement de Dieu tenoit ce poure affligé, attaché au lict pour son hypocrisie, (autant

Opinion que ont les ministres de telle maladie.

peu de reuerẽce portoient-ils à celuy qui leur êtoit ſi bon hôte, ſi fauorable Seigneur & garant) ils diſoient & mandoient par lettres, qu'il n'êtoit de leur religion que pour ſon profit, & faire valloir ſes terres : & qu'auſſi ne ſ'êtoit il iamais employé à l'aduancement d'icelle, ains auoit porté les armes pour le Roy contre les freres deuant Sainct Iean d'Angeli, & ſiege de la Rochelle. Ils mettoient encores autres cauſes de telle particuliere affliction (comme ils diſoient) mêmes de Loques ſon Miniſtre, lequel ne l'eût onques en bonne opinion. Mais ie croy que c'êtoient toutes impoſtures, d'autant qu'il ne ſe vouloit hazarder és lieux gliſſans, & conſeils dangereux, & iniques, qu'ils luy propoſoient, & pourtant doiuent être êcoutez auec iugement, & creuz auec diſcretion. Car ils ſçauoient bien qu'il ne les auoit, ny en bonne oreille, ny en bonne bouche, & encores moins en bonne reputation, à cauſe de la cognoiſſance trop familiere qu'il auoit de leur ambition & hypocriſie.

Leur mediſance contre iceluy.

Cõment doiuent être êcoutez & creuz les miniſtres.

Quant à luy, ie diray rondement, ce qu'en ay peu cognoître, c'eſt qu'il m'a touſiours ſemblé auoir vne bonne ame: & que ce qu'il ſ'eſt dêuoyé, n'a été que par ſurprinſe de fauſſes perſuaſions, comme il m'en eſt aduenu, & à maints autres, qui ſont encores parmy eux. Mais pour reuenir à leur iugement, à ſçauoir, que pour ſon hypocriſie, comme ils là dêcriuẽt, il êtoit ainſi ſaiſi de telles & ſi aigres douleurs, ce n'eſt pas à eux, ny à nous à faire tels

Opiniõ qu'à eu l'autheur du feu Seigneur de Sedam.

iugements. Il auoit vn grand corps replet, & êtoit en fleur d'aage, mal ſain. On ſçait que naturellement tels corps en tel aage êtans ſaiſis de maladies, ſont ordinairement plus affligez de douleurs, que ceux qui ſont moindres, & plus aagez, & pourtant ſans aſſeoir tel iugement, ains remettant le tout à Dieu, & luy referant l'interpretation de ſes iugements, ie rapporteray là cette acrimonie de douleurs, qu'eſt vn iugement general ſur tous hommes, à chacun ſelon ſa meſure pour le peché.

Raiſon naturelle de telle maladie.

Dieu ſeul interpret de ſes iugements.

15 Que ſ'il y a eu quelque iugement particulier de Dieu ſur luy : Ie diroy que pluſtôt il ſeroit aduenu pour les maluerſations de ſes iuſticiers, commiſes ſoubz ſon authorité. Car c'eſt choſe qu'on voit ordinairement aduenir, que mêmes les bons Princes, que Dieu a conſtituez pour Peres & protecteurs du peuple, portent ſouuent la peine des iniquitez commiſes ſoubz leurs noms & authoritez, quand ils ne ſont prudens, & ſoigneux d'adminiſtrer iuſtice, & donner à leurs peuples bons iuges, qui rendent à vn chacun ce qui eſt ſien, & luy eſt deu, iuſtifiant l'innocent, & mulctant de peine digne le coulpable, en aſſaiſonnant la rigueur de miſericorde, quand l'occaſion y êchet. Ainſi pourroit-il être aduenu (ſi vne partie du dire des Miniſtres eſt veritable) que ce tant affligé Seigneur, lequel êtoit de bonne nature, auroit porté ſur ſon corps les iniquitez commiſes par ſes Iuges & officiers d'ame tortue, & conſcience trop large & cau-

therisee, luy même ne s'en pouuoit taire, quelques fois entre ses plus familiers, qui tous voyoient que soubs vn faux visage de iustice, ils faisoient regner l'iniustice en ce lieu. Et de faict, comment se traictoient-ils eux & tous les aduocats & procureurs là refugiez pour le Schisme & l'heresie? Il y auoit plusieurs Gentils hommes possedans de grands biens, & qui auoient argent en bourse: mais auec tous leurs moyēs ils n'eussent peu se traicter mieux ny peut être, si bien en leurs qualitez, que ces harpyes, qui êtans en France, où ils n'eussent osé faire telles exactions, n'auoient pas presques du lard à manger. Mais c'êtoit la reformation & sainctetė (dont leurs consciences êtoient pleines iusques au comble) qui remplissoient ainsi leurs bourses, & fournissoient à plante leurs cuisines rauissans soubz couleur d'equité les biens & substance du peuple, qui auparauant ne sçauoit que c'êtoit de plaider. Pour leur bon renom il fut faict defense par les Châtellenies circonuoisines à tous les habitans & bourgeois des lieux, d'aller au conseil à Sedan pour leurs affaires. Ils se ventent auoir ciuilisé ce Peuple Ardenoys. Mais ce poure peuple dict, qu'ils luy ont tant baillé de clysteres de bourse, qu'ils l'ont du tout êpuisé d'argent, remply de miseres, & appoury de biens, enrichy de vices, & ayguisé à mal faire, au lieu qu'au parauant telle instruction il cheminoit en rōdeur & simplicité.

Opiniō qu'auoit ce Seigneur de ses iusticiers.

Chere que faisoient ces gens de iustice.

Comment ils ont ciuilisé ce peuple Ardenoys.

Ils l'ont enseigné à bannir du milieu de soy toute loyauté, fidelité, & humanité, voire toute saincte Religion & Pieté, laquelle conioint & lie les hommes en vn corps, pour adherer d'vne même foy, consentement & volonté, comme d'vne ame, à Dieu, & les retiét en leur deuoir & mutuelle dilection & Charité.

Vertu de la vraye Religion.

Texte des aduersaires.

VEla pourquoy nous auons laißé aßez longuement cêt écrit sans aucune réponse, ioinct qu'il n'y a probablement aucune apparence, que ces malheureux, non pas recatholiquez, mais ayant vrayement franchy le saut, iusques à blaſphemer la verité du Dieu viuant contre leur propre conscience, puißent iamais être ramenez à vraye cognoißance de leur Apostasie.

Du malheur qui aduient à qui chemine en tenebres, Autres mensonges & impostures des heretiques, Que les Caluinistes par leur confeſſion sont Schismatiques, Que l'autheur & son compagnon sont en l'Eglise Chrêtienne.

CHAPITRE 6.

Quel malheur aduient à qui chemine en tenebres.

1 C'Est vn malheur qui suit ordinairement les hommes qui cheminét de nuict & en tenebres, que s'ils tombent en vn bourbier, tant plus ils tâchent en sortir, tant plus auant ils y entrent & enfondrent, pour y demeurer, si la clarté ne suruient, & quelque ayde pour les tirer. Mais le malheur est d'autant plus grand, si celuy qui

Plus grand malheur.

eſt en telle peine mêpriſe tout conſeil, & reiette tout ayde qui luy eſt offert pour le ſauuer, voire ſe bouche les yeux à la clarté, ſe donnant à croire que les tenebres ſont claire lumiere. Car tel obſtiné ſe perd par ſa malice, entrant touſiours plus auant au mal, iuſques à ce que finalemẽt il trouue la foſſe, où il tombe & eſt abîmé. La condition d'vn tel eſt grãdement deplorable. Toutesfois il n'eſt pas à pleindre, d'autant qu'il perit par ſa propre volonté.

Exemple de ce que deſſus.

2 Nous voyons l'image & vif pourtraict de cecy en noz aduerſaires. Car dés le commencement de leur entrepriſe, ils ſe ſont iettez dedans le bourbier de menſonge & impoſture: duquel tant ſ'en faut qu'ils ſe vueillent retirer, qu'au contraire ils mêpriſent tout conſeil, refuſent tout ayde, & bouchent les yeux, pour ne voir goute en pleine lumiere: en ſorte qu'ils y entrent touſiours plus auant, & periſſent à leur eſcient le ſachant, & le voulant bien. Et qui plus eſt, en periſſant ils veulent que chacun croye qu'ils ſe ſauuent, & tirẽt à bon port. Mais tant plus ils tâchent couurir leur folie, tant la font-ils paroître: comme auſſi plus ils penſent couurir leur turpitude, plus ils la découurent.

Les heretiques periſſent à leur eſcient.

3 Nous auons par cy deuãt môntré en combien de mẽſonges & abſurditez ils ſ'enuelop-pent, & en quelles contradictions ils ſ'impliquent, même au quatrieme chef de cette concluſion de la premiere partie de leur preface.

Mais pour le cinquiême & dernier, ils en proposent vn autre, non moins impudent, que les precedens. Et m'êbahi comment ils osent s'adresser ainsi à moy, qui pour le long temps qu'ay conuersé entr'eux, & êté participant de leurs conseils, ne peux comme ils le sçauent bien, être ignorant de leurs façons & coûtumes. Il faut bien dire qu'ils sont aueuglez d'vne extreme impudence. Car (dit le prouerbe) pour mentir sans honte, il faut venir de loing, ou aller hors de cognoissance, & parler des choses, qui ne se peuuent prouuer ou nier par tesmoins: pource qu'il les faut croire, ou les laisser, d'autant que ce seroit folie de les debatre. Certes si les hommes enrageoient pour mentir, noz aduersaires seroient les plus furieux, & les premiers qu'il faudroit êtouffer. Car pour recouurer guerison, ils ne voudroiét pas vser du remede ordinaire.

Aueuglemēt & impudēce des Caluinistes.

Prouerbe.

4 Ils disent qu'ils ont differé lōg temps faire rêpōse à nôtre œuure, qu'est la declaratiō & refutatiō de leurs fausses suppositiōs, & pour les causes par eux sus alleguees. Ie ne dy pas qu'ilz n'ayent êté fort longs à faire cette rêponse, mais ils y ont trauaillé plustôt qu'ils ne disent. Car ils auoient telle crainte de ce que nous auons mis en auant, d'autant que par ce moyen ils voyoiét leurs faussetez découuertes & notoires aux plus hebetez mêmes de leurs disciples, qu'ils preuoyoient pouuoir être êbranlez par ce moyen, pour se retirer d'auec eux, qu'ils n'eurent pas le loisir d'attēdre que l'œu-

Crainte des Caluinistes.

ure fut imprimé, pour mieux entendre que c'êtoit : mais ainſi que m'a recité l'imprimeur même, ils tacherent à l'en degouter, & debaucher de l'impreſſion: Et voyans qu'ils ne pouuoient le retirer de ſon entrepriſe, ils le prierent leur bailler fueille à fueille en bien payãt chacun iour, ſelon qu'on l'imprimeroit. Ce qu'il leur refuſa, comme il m'a dict, mais ils trouuerent autre moyen : car ils auoient gens en la même maiſon aſſez diligens & ſoucieux de ce faire. Par ainſi comme le me dît le General Portail, & quelques autres, de même farine, mêmes des plus paſſionnez, ils l'ont leué fueille à fueille, & dés la premiere commencé leur rêponſe pleine d'ignorance, d'erreurs, & blaſphemes, comme Dieu aydant il ſera cy apres mônstré. Mais quelque diligence que plusieurs d'entr'eux (ſelõ la diſtributiõ qu'ils ont accouſtumé faire par poincts de ce qui ſ'êcrit contr'eux à chacun de ceux qu'ils eſtiment auoir dequoy rêpondre) ayent ſceu faire, ſi ont ils employé neuf moys & plus à la conceuoir & êclorre : encores n'ont ils rêpondu qu'au premier liure, qu'eſt ſeulement la tierce partie de l'œuure, & encores matiere plus facile & familiere. Si donc leur rêponſe eſt demeuree long temps ſans apparoître: ce n'eſt pas à dire qu'ils ny ayent trauaillé incontinent auec le plus de diligence qui leur a êté poſſible, mais deux choſes ont êté cauſe de tel retardement, â ſçauoir, le peu de fõd qu'ils ont en la theologie, ſi on les faict ſortir hors leurs fauſſes ſup-

Probation de leur menſonge.

Coutume des miniſtres.

positions, & la difficulté grande de resister à la Verité : laquelle surmonte toutes choses par sa force. Mais quoy? ils ont pésé auec ses fueilles de mensonge cacher leur vergongne, & ils ont dêcouuert leur turpitude : car c'est la mõnoye, de laquelle sont ordinairement payez les menteurs.

Force de la Verité.

Deux choses à noter.

La premiere.

5 Reste encores deux choses à noter en cette finale conclusion. La premiere est, qu'ils appellent recatholiquez, ceux qui se retirans de leur Secte, se reünissent à l'Eglise Romaine. Or comme le malade indiscret entre souuent de fieure en chaud mal, ainsi que dict le prouerbe, eux aussi tombent icy de mal en pis, & se condamnent, ou comme on dict communément, se coupent la gorge de leur coûteau même. Car puis que ceux qui s'êtans vne foys separez de l'Eglise Romaine, & ioincts à quelque Secte des heretiques, quãd derechef quitans telles Sectes retournent au giron de la même Eglise, de laquelle ils s'êtoient separez, sont appellez recatholiquez par les Sectaires, il s'ensuit qu'ils la tiennent & aduoüent pour l'Eglise Catholique. Or puis qu'ainsi est qu'elle est l'Eglise Catholique, tenuë & aduouee telle par eux mêmes : Il s'ensuit que de faict à pensee, par malice & rebellion deliberee, ils ont fait, & entretiennét ce Schisme en l'Eglise Chrêtienne & Catholique : de laquelle nul se doit, ny se peut separer, qu'il ne soit coulpable de tel crime, que Dieu sur toutes choses abomine, & que tout fidele Chrêtien doit a-

Argumẽt & conclusion cõtre les Ministres, tiré de leur dire même.

Nomb.16.
Pseau.105.
Deut.11.

uoir en horreur. Eux la cognoiſſans & aduouans telle ſ'en ſont ſeparez, & demeurent opiniâtres & endurcis en leur ſeparation, ſans ſe vouloir reünir, pour quelque aduertiſſement & admonition qu'on leur face, ny même pour quelque verge de l'ire de Dieu, qui ſoit tombee ſus eux. Ils ſont donc par leur forfaict & obſtinee perſeuerance en iceluy, grandement coulpables de tel crime, & pourtant abominables deuant Dieu, & doiuēt être execrables à tout le peuple Chrêtien, comme peſtes en la ſocieté humaine.

6 L'autre choſe que nous auons à noter en cecy, eſt la diſtinction qu'ils font entre nous, qui reuenans au giron de nôtre mere l'Egliſe auons écrit, pour faire cognoître la cauſe de nôtre retour, incitans les autres à nous enſuyure: & ceux qui ſe reüniſſent ſans écrire, ny rēdre aucune raiſon au public de leur reünion. Telle diſtinction n'eſt pas pour loüer d'auantage les vns, que les autres: mais c'eſt pour particulierement nous rendre puants & odieux à tous, par deſſus tous autres, comme ſi nous auions dêpouillê toute amour & crainte de Dieu, toute ſaincte Religion & pieté, toute foy & Charité. Or pour nous purger de cela, nous nous remettons à la cenſure & iugemēt de ceux, au milieu deſquels nous conuerſons: leſquels ne voyent & n'apperçoiuent en nôtre vie & conuerſation choſe aucune, qui ſoit indigne de Chrêtiens, & qui nous empêche meriter ce nom tant ſacré, comme les autres fide-

La ſeconde.

Diſtinction.

Submiſſion.

Rom. 7. *Galat. 5.* les Chrêtiens le meritent. Il y a encores des reliques de peché en nous : mais nous esperõs que Dieu nous fera la grace de nous tellement fortifier au combat, que nous ne succomberons point, ains que l'esprit sera victorieux, & tiendra la chair en bride, en sorte que quoy que le peché habite en nous, si n'y regnera-il pas. *Rom. 6.* Quant à la doctrine, noz écrits sont fideles & irreprochables témoins de ce que nous croyons & esperons. Si nous blasphemons la verité du Dieu viuant, comme disent noz aduersaires, qui est le commun dire & imposture ordinaire de tout heretique: Il faut conclure que les Prophetes, Apôtres, Martyrs, & autres excellens seruiteurs de nôtre Seigneur Iesus Christ, voire Iesus Christ luy même, & toute l'Antiquité de son Eglise, l'ont blasphemee : veu que nous ne proposons rien, qui ne soit cõforme à ce qu'ils ont fait, dict, enseigné & ordonné. *Imposture des heretiques.* Que si les heretiques Caluiniens & autres auoient autant de verité, & salutaire doctrine de leur côté, comme nous auons du nôtre, ils nous eussent pieça rembarrez: car ils sont diligens à poursuyure leur victoire : & là où ils sont les plus forts, ils ne laissent iamais leur partie aduerse en repos, & ne la quittent, qu'ils ne l'ayent fait succõber souz leurs pieds. *Diligẽce des Caluinistes.* Nous aduoüons au reste, que ce n'est pas sans cause, qu'ils desesperent de iamais nous voir auec eux en leur Secte retourner à nôtre vomissement, & rehumer encores leurs erreurs. *2. Pier. 2.* Dieu par sa grace nous en a retirez & fait sor-

tir : Puis que nous ſommes êchappez, & releuez de ce vilain & puant bourbier d'apoſtaſie, ou nous êtions plongez auec eux, & dedans lequel nous les auons encores laiſſé, nous ne voulõs pas faire comme la truye, qui eſt nous retourner ſouiller apres auoir êté lauez. Et à fin que nous puiſſions touſiours demeurer debout & fermes, nous prions Dieu au nom de nôtre Seigneur Ieſus Chriſt, & implorons la vertu des prieres de toute la Cour celeſte, & de toute l'Egliſe militante, à ce que touſiours ce pere miſericordieux nous tiẽne par la main, & nous preſerue de telle cheute, tant dangereuſe pour l'ame.

Texte des aduerſaires.

Mais ayans depuis entẽdu que les vns par faute d'être bien fondez en doctrine, les autres êtãs bien aiſes d'auoir quelque pretexte pour n'entrer, & ne retourner au bon chemin, ſembloient être aucunement êbranlez par la lecture de cêt êcrit, & ſur tout que Launoy ce preſtre renié, marié, adultere, pendu, & Ieſuite tout enſemble, & bien côt futur Abbé, ce dit-on, (fort beaux benefices & compatibles en telle religion ſans aucune diſpenſe) ſe vante d'auoir fermé la bouche aux fideles ſeruiteurs de Dieu : il ſ'eſt trouué quelqu'vn d'aſſez bon loiſir pour y rêpondre, le labeur duquel ayans trouué vtile en toutes ſortes, nous auons êté d'auis de te mettre en lumiere (lecteur Chrêtien) cette rêponſe au premier liure, auquel il ſe traite des poincts de doctrine, attendans que la rêponſe aux

deux autres liures parlans de l'Eglise, & de la vocation, soit acheué d'imprimer, le tout pour vous vrais fideles & membres de nôtre Seigneur Iesus Christ, qui pour être encores foibles en la foy, ou êtonnez de tel changement, voulez entendre comme on doit rêpondre à toutes leurs raisons sophistiques: & aussi pour vous qui n'étans encores appellez à la vraye cognoissance de la pure parole de Dieu, desirez neantmoins par la conference des êcrits des vns & des autres vous instruire, & implorans la grace de Dieu, vous resoudre de la verité, pour puis apres l'embrasser, & laisser la fausse doctrine & mensongere.

De quelques autres calomnies & mensonges des Ministres. En quelle estime on doit auoir les liures desquels l'autheur cele son nom, & le lieu de l'impressiō, Que les protest. sont hors du bon chemin, & ne sont seruiteurs de Dieu, Où on doit auoir recours en vn differant suruenu en l'Eglise de l'interpretatiō des sainctes Ecritures, pour en auoir la verité.

CHAPITRE 7.

1 AInsi qu'vn gouffre semond l'autre, & que les ondes s'entreroullent, ainsi est-il des mensonges, impostures, & fausses suppositions de noz rêpondans. Nous en auons veu l'experiēce en la premiere partie de cette preface. Et cette seconde, qui consiste en narration & cōclusiō la suit de même progrez. Ie laisse à part les calomnies & iniures, & pretendues iniures, lesquelles seruent de remplir leur papier, & d'ornemēt ordinaire à leurs écrits. I'appel-

Pseau. 42.

Secōde partie de leur preface.

Iniures, & pretendues iniures.

le pretendues iniures, ces mots, Preſtre, Ieſuite : car eux me penſants par iceux iniurier, me font d'autant plus grand honneur, & me rendent d'autant plus louable, voire par les iniures même, qu'ils me penſent deshonnorer,& rendre vituperable. Car l'iniure, le blâme, & la louange, honorent & vituperent,non pour être prononcees : mais pour la qualité & renommee de ceux, par leſquelz elles ſont prononcees. Si on eſt vituperé de gens de bien, le blâme demeure:autant en eſt-il de la louange, quand elle part de perſonnes louables. Mais la louange prononcee par les mêchants, & mal renommez pour leurs forfaits & mauuaiſe vie, elle tourne en vitupere, & le blâme en louange. Vela pourquoy ie me ſens grandement honnoré d'être vituperé par eux. Et d'autant que telles iniures ne ſont que redites, ia refutees, ie ne m'y arrêteray pas d'auantage. *Vitupere & louange.*

2 Le reſte contenu en cette narration, ſont menſonges, fauſſes ſuppoſitions, & peruerſes applicatiõs des hiſtoires & exemples. Le premier menſonge & calomnie eſt,que ie me ſuis vanté auoir fermé la bouche aux Miniſtres: mais outre ce que maints bons perſonnages me ſeront témoins, que i'ay touſiours dit que i'attendoy rêponſe, à laquelle il me falloit repliquer, & mêmes à aucuns d'entre eux i'ay maintes fois repeté que ie l'attendoy en bõne deuotion, de ne la laiſſer ſans replique : outre dy-ie cela, qu'on liſe l'aduertiſſement qu'ay propoſé en nôtre premier œuure, en la qua- *Premier menſonge.*

triême section, où il y a ainsi de mot à mot.

[Cependant, pource que nous sçauons que les aduersaires ne sont iamais sans rẽpõse &c.] Vela dy-ie qu'est pour me releuer de telle calomnie, & mõtrer qu'ils ne sçauent se couurir, que de fueilles seches & pourries, pour parer leurs autres mensonges.

Second mensonge.

3 Le secõd, qu'est qu'vn seul d'entr'eux a fait cette rêponse, a ia été aucunemẽt refuté, pourtant ne m'y veux-ie pas arrêter. Mais ie leur feray cette demande, à sçauoir, pourquoy ils n'y ont mis, ny le nom de l'autheur, ny du lieu où elle a été imprimee. Cela porte deuant soy vne mauuaise marque, laquelle ne peut rien presager à leur aduantage, ny à leur honneur. Car s'ils disent la verité, qu'ils ne proposent rien contre la parole de Dieu, & sont asseurez en leurs consciences deuant le iugement de Dieu, que leur doctrine est pure, sans aucune heresie, pourquoy celent ils leurs noms, & le lieu de l'impression de leurs liures? Cette suppression de noms represente vne mauuaise cõscience, cauterisee, & redarguee par son propre têmoignage. Car celuy qui se peut fortifier d'vne bonne conscience cheminãt en rõdeur, ne cerche point les tenebres, ny les voyes couuertes obliques & êcartees, ains marche le droit chemin ouuert, & en pleine lumiere. Celuy aussi qui auec prudence & modestie Chrêtienne parle verité en son cœur, & en sa bouche, ne cele point son nom: au contraire, pour mieux authoriser son dire, il se mõntre,

Les rẽpõdans celent leurs noms, & lieu de l'impressiõ de leur liure.

Mauuaise conscience representee.

Bonne cõsciẽce, & l'hõme veritable ne cerche les cachetes.

à fin de rêpondre, à qui voudroit contreuenir à la verité : & principalemẽt quand il est question de la doctrine salutaire, repos & edification des consciences. Les Prophetes & les Apôtres l'ont ainsi fait : Il n'y a Prophetie, où le nom du Prophete qui l'a predite & proposee ne soit au commencemẽt: ainsi est-il des Euãgiles & êcrits Apostoliques : le même ont fait les disciples des Apôtres, & tous les saincts & anciens Peres & docteurs de l'Eglise: de même pié ont cheminé & cheminent les modernes, & ceux qui viuent auiourd'huy, chose tres necessaire & requise pour obuier au mal, & empêcher que le diable seme son yuroye au chãp de nôtre Seigneur. Car si tous ceux qui êcriuent, suppriment leurs noms de leurs êcrits : comment pourra-on dêcouurir l'heretique, & proceder auec luy, & contre luy selon la discipline Chrêtienne, pour le reduire, s'il luy reste lieu de repentance, ou empécher son venin de couler, & infecter l'Eglise de Dieu ? Il y auroit vne confusion horrible en la Chrêtienté. Et à la verité c'est le commencement de la procedure des heretiques, de semer des petits liurets sans autheur qui soit cognu, ny lieu nommé, où ils ont été imprimez, & velà comme le venin, duquel la Chrêtienté est auiourd'huy infectee, s'est par tout êpandu. Et pourtant tous Chrêtiens doiuent tenir suspects tous liures, esquels il n'y a point d'autheur nommé, ny de lieu où ils ont été imprimez.

Exemple.

Chose necessaire, que les autheurs mettent leurs nõs à leurs êcrits.

Matth.13.

Cõmencemẽt de procedure des heretiques.

Liures sans autheur suspectz.

4 Si donc noz rêpondans se peuuent soû-

tenir d'vne bonne & droicte conſcience en ce qu'ils enſeignēt, que ne cheminent-ils ouuertement, & à la Lumiere, ſans ſe cacher & ne vouloir être cognuz ? Pourquoy n'enſuyuent ils les ſaincts Prophetes & Apôtres de nôtre Seigneur Ieſus Chriſt, & tous les bons & anciēs Peres, leſquelz ont touſiours inſcrit leurs noms en leurs écrits, pour les authoriſer en ſe declarans organes & inſtruments du S.Eſprit, & témoins de la verité ? Quoy ? ont-ils crainte ? Charité chaſſe toute crainte, dict Sainct Iean. Ont ils honte ? La verité honnore grandement ceux qui la portent, & principalemēt telle Verité, qui eſt la ſource de toute verité. Et puis n'ont-ils point de crainte de ce que dit le Fils de Dieu. Qui aura eu honte de moy,& de mes paroles en cette nation adultere & pechereſſe : le fils de l'homme aura honte de luy, quand il ſera venu en la gloire de ſon pere auec ſes ſaincts Anges ? En-apres penſent-ils que telle Vetité cerche des maſques ou cachetes ? Non certainement, car elle a vne beauté tant naïfue,tant recreatiue & ſinguliere,qu'elle ne peut demeurer couuerte : mais veut être veuë de tous, & tous les vertueux la cerchent; & la veulent voir : pource qu'ils ne reçoiuent iamais telle,ne ſi grande recreation & contentement, que d'elle. Elle ne cerche pas auſſi de cachette:mais pleine lumiere, veu qu'elle même eſt la lumiere treſclere de noz ames: & cōme dict le Prophete,la lanterne de noz voyes pour droictement guider noz pas: & qui che-

Se declerer organe du S. Eſprit, & têmoin de la verité.

1. Iean. 4. *Pſeau.* 118.

Marc. 8.

Pſeau. 18. & 118.

mine en telle lumiere, eſt affranchi du peché
& de la mort, car il a la lumiere de vie.
5 Pourquoy donc les Miniſtres, ſ'ils ont la
verité de leur côté, & la propoſent en leur ré-
ponſe, ont-ils crainte d'être cognuz têmoins
de telle Verité? Or ſoit qu'eux tous y ayẽt mis
la main, ou qu'ils en ayẽt baillé la charge à vn
ſeul qui l'ait faicte: Si faut-il pour eux tous *Trois choſes*
conclure de deux, ou de trois choſes l'vne, ou *à conclure.*
toutes trois enſemble: à ſçauoir, ou qu'ils ont
honte de la Verité, comme il a été dict cy deſ-
ſus, pourtant n'en veulent pas être veuz tê-
moins: ou bien qu'ils ayent entrepris de la cõ-
batre, & ſemer au lieu d'icelle fauſſe doctrine,
& pourtãt ne ſ'oſent nõmer de peut d'être co-
gnuz mauuais paſteurs & peres dõnans à leurs
diſciples & enfans, des pierres au lieu de pain,
des ſerpens au lieu de poiſſon, & des ſcorpiõs *Luc.11.*
au lieu d'œufs, & bonne nourriture: Ou bien
que ſe ſentãs deſtituez de force pour ſoûtenir
tel cõbat veulent, comme on dit, ioüer au fin,
c'eſt qu'ayans fait tout ce qu'ils ont peu, ils
craignent la replique, par laquelle leur igno-
rance, erreurs, fauſſetez & blaſphemes, ſoient *Crainte &*
encores plus clerement notifiees à toute la *ruſe des here-*
Chrêtienté, & pour fuir la honte, apres auoir *tiques Calui.*
été vaincus. Ils veulent peut être deſaduouer
cette belle piece, en nous impoſant que nous
leur auons ſuppoſee: comme ſi nous prenions
le loiſir, au milieu de plus grands affaires, de
dreſſer arguments, & faire liures en leur nom,
pour puis apres les refuter comme les Mini-

ſtres des pays bas l'ont prêché à nôtre aiſe. Car ils nous impoſent bien autres choſes, qui ne ſont pas moins en apparéce croiables, ny plus veritables. Que ſi ce ſeul la faicte, ou il ny a pas voulu mettre ſon nom par l'aduis de ſes compagnons, pour les cauſes ſuſdictes, ny le lieu de l'impreſſion, ou pource que peut être, comme la pluſpart d'entr'eux, il eſt de bas or, & pourtant craint-il la touche. Mais qui que ce ſoit, il ne doit être retenu ny empêché de telle crainte. Car, ou il a la verité de ſon côté, ou il ne l'a pas, ſ'il a la Verité, la reproche que on luy pourroit faire de ſes pechez ne luy apportera aucune nuiſance, nõ plus qu'a Dauid, & a S.Pierre qui auoient peché: car ſ'il a peché, on dira, il eſt homme, & non pas Ange, pourtant eſt-il pecheur iuſques à ce qu'il ſoit dêpouillé de cette mortalité, & deliuré de la concupiſcence: mais en ſon infirmité il ne laiſſe de dire la verité, laquelle verité doit être creüe & receüe, mais non la mauuaiſe vie imitee. S'il eſt de bõne vie, & qu'on le calomnie, la verité qu'il maintient, le purgera de tout cela. C'eſt à quoy nous auons regardé, auãt que mettre la main à la plume cõtre eux. Car nous ſçauions bien qu'ilz nous chargeroient de calomnies: mais d'autant que nous ne voulions rien propoſer, ny maintenir que la verité, no9 nous ſommes reſolus de nous preparer à porter le tout, pour le témoignage de la Verité celeſte, aſſeurez qu'elle nous purgeroit & affranchiroit de toutes telles calõnies: & pourtant à

Autre cõcluſion.

La verité doit touſiours être receuë.

Pſeau. 118.

Aſſeurance de ceux qui maintiennẽt la verité.

l'imitation des saincts personnages, qui ont écrit pour l'edificatiõ & instruction de l'Eglise, nous n'auõs fait aucune difficulté de mettre noz noms à l'inscription de nôtre liure, êtans prêtz à signer de nôtre sang, ce que nous auõs signé de nôtre nom : pource que ceux-là serõt confessez & recognus de Iesus Christ être ses mẽbres & fideles, qui ne l'aurõt point renié deuãt les hõmes. Car il demeure fidele ne se pouuãt renier soy-même: tellemẽt que si no⁹ mourons auec luy, si nous souffrõs auec luy, nous viurõs & regnerõs aussi auec luy : mais si nous luy sommes dêloyaux, & le reniõs, il nous reniera aussi deuant Dieu & ses saincts Anges. Velà pourquoy nous ne voudrions celer noz noms : & aussi pour nous presenter à maintenir ce qu'auõs écrit, iusques au dernier soûpir de nôtre vie: à quoy nous ne voudriõs aucunemẽt nous hazader, pour maintenir le moindre erreur: car cela tire en cõdamnatiõ eternelle.

Matth. 10. 2. Timo. 2. Rom. 6. Luc. 9. Marc. 8.

6 Il leur reste deux dernieres repliques pour êchapper, & se couurir de noz coups, mais ils ne s'en peuuẽt parer, n'ayans pour ce faire targues cõuenables ny suffisantes. La premiere replique est, que pour le dãger de leurs personnes ils ne veulẽt pas être cognus, soit en Frãce, ou ailleurs. A cela nous rêpondõs qu'on n'yra pas pour tel liure les prẽdre à Geneue. On n'y est pas allé pour chose plus importante: veu q̃ on a cognu assez cleremẽt que là se sont tenus les premiers cõseils, & dressees les premieres entreprises pour la ruine de la Frãce, des païs bas

Premiere replique pourquoy les Ministres n'ont mis leurs nõs, &c.

Premieres entreprises de ces tumultes ou dressees.

& autres prouinces : comme encores auiourd'huy machinent ils contre l'Eſpagne, toute l'Italie, & reſte de la Germanie : & ne ſeront à la fin exempts du mal les Princes Lutheriens, ſ'ils ne ſ'en donnent garde, quelque ſemblant que facent les Caluiniſtes, de ſe vouloir accorder auec eux. Pour tous ces maux, & autres infinis on ne leur liure aucune guerre, encores moins pour cettuy-cy, qui n'eſt pas de grand effect. En apres nous reuenons à nôtre Dilemme, c'eſt qu'ils propoſent la verité, ou le menſonge. Si c'eſt la verité, ne doiuent ils pas autant & plus craindre pour leurs ſectateurs, auſquels ils enuoyent tels liures, que pour eux mêmes, ſi pour dire & ſuyure la verité, il y a perſecution? Ce qui n'eſt pas, ſinon à Geneue & autres ſemblables lieux. Quelle charité y a il en cela, qu'eux ſ'épargnent tant, & ayent crainte de faire perte, & que cependant ils pouſſent les autres au mal ? Velà des Capitaines bien poltrons & lâches de courage, voire dêloyaux, quand ils ſe retirent loing des coups & à l'ombre bien à leurs aiſes: & cependant enuoyent les autres au combat, receuoir les playes, porter le hâle & incõmodité de la chaleur, & la peine & ennuy de la pouſſiere. Ils ne peuuent pas dire qu'ils ſoient vrais Paſteurs, veu qu'ils ne veulẽt pas mettre leurs vies pour leurs brebis, ains enuoyent les brebis à la boucherie pour eux. Que ſ'ils êtoient vrays imitateurs de Ieſus Chriſt propoſans la verité, ils n'auroiẽt telle crainte : & ne ſeroiẽt ainſi

Machinations des miniſtres de Geneue.

Les miniſtres lâches Capitaines.

Iean 10.

Miniſtres ne ſõt pas vrais paſteurs, ains mercenaires.

ainſi deſtituez de Charité. Ils ſont donc faux Prophetes & mercenaires, qui ne doiuent être écoutez ne receuz.

7 L'autre replique eſt, que ſ'ils inſcriuoient leurs noms en leurs liures, & du lieu où ils ſont imprimez, cela empêcheroit qu'ils ne ſeroient pas receuz, ou bien qu'on ne les oſeroit vẽdre. La rêponſe à cela eſt facile. Premierement ils ne les vendent pas publiquement, ſinon aux lieux, où ils ont vſurpé le commandemẽt: que ſ'ils ont crainte que pour telz noms ils ne ſeroient pas receuz là, c'eſt ou en haine du lieu & des perſonnes, ou c'eſt pource qu'ils ont la doctrine de telz lieux & perſonnes ſuſpecte. Or il faut que la haine & le ſoupeçon procedent de mauuaiſe occaſion. En apres on voit aſſez par l'inſcription du liure, en quel bourbier il a été puiſé: tellement que telle crainte ne les a peu, ny deu retenir d'y mettre leurs noms: car l'vn leur eſt autant libre que l'autre. Par ainſi tout ce qu'il leur peut reſter d'excuſe, eſt ce qu'ils n'oſeroiẽt dire, aſſauoir, qu'ils ſont honteux, êtans conuaincus en leurs conſciences, d'être cognus ennemis de la verité, & perturbateurs du repos de l'Egliſe, & de toute la Chrêtienté. Velà la ſeule cauſe, qui les a retenus & empêchez nommer l'autheur, ou les autheurs, & le lieu de l'impreſſion de leur réponſe.

Seconde replique.

Excuſe vnique des miniſtres.

8 Le reſte contenu en cette narration eſt vne fauſſe ſuppoſition, laquelle à trois membres, ou bien trois fauſſes ſuppoſitions, leſquelles

Fauſſe ſuppoſition.

regardent en general vne même fin : mais il vaut mieux prendre la premiere diuision, à laquelle nous ioindrons vne subdiuision, si elle yê chet, pour l'intelligence plus facile.

9 Le premier membre donc est soubs ce nõbre 1, où ils disent qu'aucuns de ceux, qui sont reuenus, ou deuant nous, ou auec nous au giron de l'Eglise Chrêtienne Catholique, sont bien aises d'auoir quelque pretexte pour n'entrer ou retourner au bon chemin &c. L'autre soubs ce nombre 2. où ils se disent être fideles seruiteurs de Dieu. Le troisieme soubs cette marque 3. où s'adressans aux Catholiques, ils disent qu'ilz ne sont pas encores appellez à la vraye cognoissance de la pure parole de Dieu.

Premier mẽbre.

10 Au premier, selon leur coûtume & vieille chanson, ils maintiennẽt soubs telles paroles, qu'en l'Eglise Chrêtienne Catholique, il n'y a point de salut, ny moyẽ d'y paruenir, ains que c'est la voye de mort & perdition. Car ils appellent mauuais chemin se reünir à icelle Eglise, & au contraire s'en separer, ils disent que c'est le bon chemin. Mais ayans suffisamment prouué qu'elle est la vraye Eglise, nous auons aussi mõtré que se tenir en icelle, ou s'y reünir quand on s'en est separé, c'est se remettre & cheminer au bõ chemin, pourueu qu'on mette en bonne practique les enseignements d'icelle. C'est la coûtume ordinaire des heretiques, de s'attribuer chacun auoir de son côté la Verité & vraye religion. Et quoy qu'ils soiẽt tous vnanimes pour mal faire à l'Eglise Chrê-

Cheminer au bon chemin est se tenir en l'Eglise.

tienne Catholique, ſi ſont-ils toutefois diuiſez, & bandez les vns contre les autres pour ce poinct ſe condamnans l'vn l'autre, comme il en a été parlé ailleurs. Pourtant S. Auguſtin dict qu'ilz ſont coupez par pieces & loppins, pource qu'ils ne gardent pas l'vnité que Dieu a promiſe & ordonnee. Mais tous les heretiques anciens, qui ont fait ſi rude guerre à l'Egliſe Catholique, en ſe attribuans le nom de vraye Egliſe, du bon chemin & Verité, que ſont-ils deuenus? Ils ſont en leur vanterie demeurez confus, & ont été raclez : ce qui ne leur fût aduenu ſ'ils euſſent tenu le bon chemin : mais l'Egliſe Catholique, en laquelle étoit l'vſage des images, en laquelle on celebroit la meſſe, & prêchoit on la même doctrine, qu'on y prêche auiourd'huy, dure encores demeuree en ſon authorité iuſques à maintenant, & durera iuſques à la fin des ſiecles : Et pourquoy? Pource que c'eſt la plante que le Pere celeſte a plantee, & pourtant ne peût elle être arrachee, c'eſt la Cité que Dieu a fondee eternellement. Et dict S. Auguſtin. *Si ergo Deus fundauit eam in æternum, quid times ne cadat firmamẽtum?* Si donc Dieu l'a fondee eternellemẽt, dequoy as tu crainte que ſon appuy & ſa force tombe? mais quant aux heretiques, c'eſt vne plante que le Pere celeſte n'a point plantee, & pourtant ſont-ils arrachez : ce ſont ſarments que le Pere a taillé, ietté hors, mis au feu & ſont brulez. Autant en attendent ceux de nôtre temps, & lors ils verront qu'ilz n'ont pas

Aug. in pſal. 47. & de Symbol. li. 1. cap. 5.

Matth. 15. Pſeau. 47.

Aug. in pſal. 47.

Iean 15.

tenu le bon chemin. Que si leur supposition
Conclusion pleine de blasphême. étoit veritable, il faudroit conclure que toute l'Antiquité de l'Eglise Chrêtienne, laquelle auec effusion de son sang & autres afflictions, a tant & si vertueusement combatu les Tyrans & heretiques, tant en Asie, Aphrique, qu'en l'Europe, & par toutes les prouinces & coins de la Terre, où l'Eglise a été agitee de telles tépêtes, & infectee de telles pestes: Il faudroit dy-ie conclure qu'elle seroit damnee, pource qu'ayant cheminé en la même voye, quāt à la doctrine & discipline, que chemine l'Eglise Catholique, qu'est cette même ancienne Eglise, elle auroit cheminé hors la bonne voye: tellemēt que depuis les Apôtres toute la Chrêtienté auroit été priuee du salut eternel, acquis par nôtre Seigneur Iesus Christ, quoy que par iceluy elle ait tousiours inuoqué Dieu, luy rēdant ses vœuz & graces de ses benefices, comme nous y exorte Iesus Christ luy même, & ses Apôtres en tous leurs écrits. Qui seroit vne conclusion pleine de blasphemes. Vela quant au premier membre.

Iean 14. 1. Timoth. 2. Hebr. 13. 1. Iean 2. 3.

Secōd mēbre. II Le second soubs le nombre 2. est qu'ils se disent seruiteurs de Dieu, Il y a diuerses sortes de seruiteurs de Dieu, comme aussi au seruice de Dieu, il y a diuerses operations, & diuerses fins d'icelles. Les bons Anges sont seruiteurs de Dieu pour sa gloire, & le salut des hommes, comme dict l'Apôtre aux Hebr. qu'ilz sont esprits seruās, & qu'il enuoye pour seruir, à cause de ceux qui receueront l'heritage de salut.

Seruiteurs de Dieu.

Hebr. 1.

Act. 15.

Les gens de bien auſſi ſont ſeruiteurs de Dieu, pour bien faire à l'aduancement de ſa gloire, & vtilité de leurs prochains, leur cœur êtant purgé par foy viue, & réply de charité ardéte. Les diables ſemblablement ſont ſeruiteurs de Dieu, mais non pas qu'ils tendent à bien faire, ny aduancer la gloire de Dieu, ny le ſalut des hommes : mais au contraire, leur but eſt de perdre les hommes en obſcurciſſant la gloire de Dieu. Ainſi en eſt-il des mêchãs hommes, comme des Tyrans, des heretiques, Schiſmatiques, & autres ſemblables, qui ſont tous engences du diable, ils ſont tous ſeruiteurs de Dieu pour executer ſes iugements, pour exercer par perſecutions l'Egliſe de Dieu en general, & par maintes afflictiõs les fideles en particulier. Non pas qu'ils ayent affection de faire ſeruice à Dieu, ains tendent à le depiter, & eſt tout leur deſir d'abattre entieremẽt ſa gloire, & faire qu'il ne ſoit plus cognu en la terre. Tel êtoit Pharaon, qui vouloit faire ceſſer & raſer le peuple Hebrieu, lequel êtoit l'Egliſe de Dieu: tel fut auſſi Sennacherib, Nabuchodonoſor, Antiochus, Herodes, & autres ſemblables, qui ont executé les iugemẽts de Dieu ſur le peuple ingrat de Iudee, & ont affligé les bons pour leur faire quitter la vraye Religiõ, pour ſuyure les fauſſes. Telz ont auſſi êté Neron, Domitian, & autres Empereurs, qui ont exercé l'Egliſe Chrêtienne, par tant & de ſi cruelz perſecutions, tâchans par tous moyens d'empêcher le regne de nôtre Seigneur Ieſus

Autres ſeruiteurs de Dieu.

Comment les diables & les mêchans ſont ſeruiteurs de Dieu.

Exod. 1. 2.
Ierem. 39.
4. Rois 25. & 18.
1. Macha. 1.
Math. 2.
Act. 11.
Hiſto. eccleſ.

Christ, la vertu duquel s'est montree & a fleury en telles infirmitez, & a surmonté les Tyrans au mylieu de telles persecutiõs. Telz sont aussi les Schismatiques & heretiques, comme Coré, Dathan & Abiron, Arrius, Montanus, Donat, & autres semblables, ausquelz noz heretiques & Schismatiques, comme Lutheriẽs, Caluiniens, Zuingliens, Anabaptistes, & autres Scorpiõs êleuez en ce dernier temps, pour troubler, diuiser, & dêchirer en pieces la saincte Eglise de Dieu, Epouse de nôtre Seigneur Iesus Christ, & pour de cette Eglise, qui doit être vnique, comme son Chef est vnique, en faire deux: pour ruiner les saincts Temples, pour violer les chastes moniales, & les rauir d'entre les bras de leur mere, pour tuer & faire prophaner les Prêtres sacrez, & fouler aux pieds les saincts Sacremẽts ordonnez par nôtre Seigneur Iesus Christ: ainsi que faisoient les Donatistes en Aphrique, ausquelz ce Sainct & ancien Euêque Optat Mileuitain fait telles reproches, disant. *Venistis rabidi, venistis irati membra laniantes Ecclesiæ, subtiles in seductionibus, in cædibus immanes, filios pacis ad bella prouocantes.* Vous êtes venus enragez, vous êtes venus en cholere, dêchirãs les membres de l'Eglise, subtilz à seduire, cruelz pour meurtrir, & prouocans à guerre les enfans de paix. Puis apres leur auoir reproché qu'ils s'êtoient emparez des Eglises, & auoient chassé les vrays & legitimes Pasteurs, & commis plusieurs meurtres & inhumanitez par l'Aphrique, il conclud disant,

Nombr, 16.

Comment les heretiques & schismatiq. sõt seruiteurs de Dieu.

Donatist. en Aphrique.

Optat.lib.2.

Operata est apud loca supra dicta in Catholicos trucidatio. Aux lieux sus nommez on a tué les Catholiques. Peu apres continuant la descriptiõ de la rage des Donatistes, qui couroient par l'Aphrique pour enuahir les lieux des Catholiques, il dict. *Vbi cùm contra suam importunitatem viderent Basilicam clausam, præsentes iusserunt comites suos, vt ascenderent culmina, nudarent tecta, iactarent tegulas: Imperia eorum sine mora completa sunt. Et cùm altare defenderent Diaconi Catholici, tegulis plurimi cruentati sunt, duo sunt occisi.* Et cõme ils virent (dit-il) vne Eglise fermee contre leur importunité, commanderent à leur compagnons qui êtoient presents, monter sus le comble, découurir le toict, & ietter les tuilles en bas: leurs commandements furent soudain & sans demeure executez. Et comme les Diacres Catholiques defendoient l'Autel, plusieurs furent blessez des tuilles, deux furẽt occis. En vn autre lieu il dit aux mêmes. *Et quod vobis leue videtur, facinus immane commissum est: vt omnia Sacrosancta supra memorati vestri Episcopi violarent. Iusserunt Eucharistiam canibus fundi, non sine signo diuini iudicij. Nam idem canes accensi rabie ipsos dominos suos, quasi latrones sancti Corporis reos, dente vindice, tanquam ignotos & inimicos, laniarunt. Ampulam quoque Chrismatis per fenestrã, vt frangerent, iactauerunt. Et cùm casum adiuuaret abiectio, non defuit manus angelica, quæ ampullam spiritali subuectione deduceret: proiecta casum sentire non potuit: Deo muniente illæsa inter saxa cõsedit.* Et (ce que vous estimez leger & peu de

Cruauté des Donatistes.

chose, vne tresgrande & insigne mêchanceté a été commise : C'est que voz Euêques sus mentionnez ont violé toutes choses sainctes & sacrees. Ils ont commandé ietter aux chiés l'Eucharistie, ce qui ne s'est passé sans vn signe remarquable du iugement de Dieu. Car ces mêmes chiens enflambez de rage dêchirerent de leurs dents vengeresses leurs maîtres mêmes, qui êtoient coulpables du sainct corps, comme larrons, & ennemis à eux incognuz. Semblablement ils ietterent par la fenêtre la Phiole, ou êtoit le sainct Chrême, pour la rompre. Mais combien qu'en cela la roideur du iect aydât la cheute, la main de l'Ange n'a poinct defailly, pour soûtenir & conduire par vn ayde spirituel icelle Phiole : tellement qu'êtant iettee au loin, elle n'a peu être offensee de la cheute: Dieu la fortifiant elle s'est fixe & arrêtee entre les pierres, sans se casser.

Miracles tres remarquables.

12 Peu apres il leur reproche qu'ils ont dêbauché les chastes Moniales, lesquelles auoiét voué & donné à Dieu leur virginité, & les ont deflorees & corrompues, leur faisant rompre le sainct vœu qu'elles auoient faict à Dieu suyuant le conseil de sainct Paul. En autre lieu il leur obiecte qu'ils ont demoly par violence les Autels, sur lesquels eux mêmes auant qu'être tombez en heresie auoient offert Sacrifices à Dieu, qu'ils ont rompu les calices, submis la loy de Dieu au iugement humain, & reietté la doctrine de l'Antiquité, opposans à icelle leurs nouuelletez. Que finalement cóme ennemis contraires à Iesus Christ

Autre mêchanceté des Donatistes.

1. Cor. 7. Optat. liu. 6.

faiſans Schiſme en l'Egliſe, ils ont executé la volonté du diable ennemy de nôtre ſalut : lequel ſe plaît grandement en la diuiſion, & eſt auſſi fort tormenté de la fidele & conſtante vnion en même Doctrine & foy de la Chrêtienté. Velà comme les Donatiſtes ont été ſeruiteurs de Dieu.

13 Le même doit être obiecté maintenant aux Lutheriens, Caluiniens, Zuingliens, & autres Sectaires de ce temps, qu'ils font les mêmes choſes, exercent les mêmes cruautez contre l'Egliſe Catholique, & cõmettent les mêmes crimes, que faiſoient, exerçoient, & commettoient anciennement les Donatiſtes, contre la même Egliſe. Où bien, nous dirõs qu'ils ſont ſeruiteurs de Dieu, comme le diable pour tormenter les hõmes & ſeduire ceux qui veulent être ſeduits & abuſez, ainſi que cét eſprit peruers, par lequel Achab & ſon peuple fut ſeduit, Saul fut tormenté, Iudas êmeu à deſeſperer, & ſe deffaire, pour perir miſerablement: & Iulian l'Apoſtat pouſſé à blaſphemer le S. des ſaincts, lequel eſt autheur de vie & ſalut eternel à tous ceux qui luy obeïſſent : Ou pour exercer l'Egliſe en general, & chacun fidele en particulier à patience, comme le diable & les Sabeans furent ſeruiteurs de Dieu, à l'endroit du iuſte Iob, lequel Dieu nous a propoſé pour exẽple & miroir de patiẽce: ou cõme Semei cõtre Dauid, lequel nous eſt patron de conſtance & miſericorde.

Les Sectaires de ce temps ſemblables aux anciens.

3. Rois. 22.

Act. 1.
Hiſt. eccleſ.

Iob. 1. 2. 3. &c.
2. Rois. 16.

14 Le troiſieme membre de leur fauſſe ſuppoſition eſt ſouz le nombre 3. lequel tire touſ-

Troiſieme membre.

iours en leur conſequence ordinaire, c'eſt à ſçauoir, que les Catholiques baptiſez au nom de nôtre Seigneur Ieſus Chriſt, ne ſont pas Chrêtiens, n'ētans point encores appellez à la vraye cognoiſſance de la pure parole de Dieu. Car leur argument eſt, que la vraye & principalle marque de l'Egliſe, eſt la pure doctrine. Que cette pure doctrine n'eſt pas en l'Egliſe Catholique, Apoſtolique, & Romaine : que donc elle n'eſt pas Egliſe de Dieu, n'ayant pas pas en ſoy la vraye marque, &c. Quant à leur concluſion, nous l'auons aſſez prouuee être tres fauſſe, voire l'argument tout entier, pource que la maieur, qu'eſt la propoſition, cloche, & eſt manque, & la mineur & concluſion entieremēt fauſſes, ainſi qu'en auons traicté amplemēt en la Declaration de leurs fauſſes ſuppoſitions &c. liure ſecond 1. 2. 3. 4. chap. &c. Et quant à la propoſition negatiue qu'ilz font icy, à ſçauoir qu'en l'Egliſe il n'y a point de vraye cognoiſſance de la pure parole de Dieu, elle eſt ſans aucun fondement, & la preuue du contraire eſt tres facile : & auons pour cela têmoins, qui ne peuuent être reprochez, de la depoſition deſquelz, nous pouuōs tirer iugement treſequitable de nôtre different, & à nôtre profit.

Argumēt des heretiques.

Têmoins ſās reproche.

15 Nous ne diſputōs pas ſi les êcrits de Moyſe, des Prophetes, des Euangeliſtes & Apôtres, qu'eſt, ce que nous appellōs Vieil & nouueau Teſtament, eſt la Parole de Dieu, & doctrine celeſte, dictee par le S. Eſprit, ou non : car cela

Dequoy on ne diſpute pas.

eſt recognu, confeſſé & aduoué de l'vne & de l'autre partie : excepté que les Caluiniens, & leurs compagnons reiettent aucuns liures, cõme l'hiſtoire des Machabees, & quelques autres, ainſi que nous verrons cy apres: auſquelz l'Egliſe par conſentemẽt general attribue authorité canonique. Nôtre diſpute donc, n'eſt point de cela, mais de l'interpretation de cette ſainĉte Ecriture : car les vns la veulent interpreter en vn ſens, les autres en vn autre contraire. Qui nous accordera de cela ? Commẽt ſe pourra cognoître & diſcerner la partie qui à, & ſuit la vraye interpretation, d'auec celle qui ſuit la fauſſe & peruerſe ? Cela eſt certain, que pour telle interpretation, principalement des poinĉts, dont nous ſommes en diſpute, ceux qui ſuyuent l'Antiquité de l'Egliſe, doiuent pluſtôt être êcoutez & receuz, que ceux qui la reiettent. Car à qui yrons-nous, pour auoir têmoignage de cette vraye interpretation, ſinõ à l'Antiquité, aux hommes Apoſtoliques, & à ceux que nous appellons la ſemence apoſtolique? Qui rẽdra plus clair, plus ſeur, & plus veritable têmoignage de l'intẽtion de l'autheur, que celuy qui a veu & ouy l'autheur interpreter & praĉtiquer ſon dire ? Auſſi, qui nous rendra têmoignage plus certain de l'intention des Apôtres, leſquelz ont êté les premiers prêtres & paſteurs de l'Egliſe Chrêtienne, ſinon leurs diſciples, & ceux qui ont êté inſtruits par les diſciples d'iceux : leſquelz ont ouy l'intention, & veu la praĉtique d'icelle?

Dequoy eſt maintenant la diſpute entre l'Egliſe & les heretiques.

L'antiquité de l'Egliſe plus receuable que la nouueauté.

On ne cerchera pas la lumiere au profond des tenebres, ny le feu au milieu de la glace serree: car on trauailleroit en vain. Aussi ne requerra on pas preuue d'vn dict, ou d'vn faict, de ceux qui ne l'ont ouy ne veu: ce seroit trop mal procedé, on ne pourroit pas seuremēt asseoir iugement sus telle preuue: mais pour auoir témoignage, il faut aller à ceux qui l'ont ouy & veu, quand ils sont gens dignes de foy. Le semblable est d'vne loy, ou coûtume écrite es affaires humains. Car si en vne Cour il y a deux contēdans pour l'interpretation & practique de telle loy & coûtume: la Cour, auant que donner iugement, fera enquête des plus anciens de la contree, où cette loy ou coûtume est établie, pour sçauoir comment ils l'ont veu interpreter & mettre en pratique: & aurōt recours aux plus anciēs cōtracts, s'ils en trouuēt, qui leur puissent ayder, pour mieux iuger de l'intention du Legislateur, ou de l'Antiquité, qui aura receu cette loy, ou établi cette coûtume, & mieux cognoître le commun consentement du peuple, entre lequel elle a lieu, par la lōgue practique & continuation d'icelle, d'aage en aage, & de generation en generation.

Ou se faut adresser pour auoir certain témoignage.

Procedure pour sçauoir la fin & but des loix humaines.

Comment il faut proceder en l'Eglise pour mettre fin au differēt suruenu pour l'interpretation des Ecritures.

16 Ainsi, quand en l'Eglise il suruiēt quelque different & dispute entre les Chrêtiens pour la vraye & naïfue interpretation des sainctes Ecritures, & pour la practique & vsage des saincts & sacrez Mysteres, que nôtre Seigneur

Iesus Christ a ordonné à son Eglise, pour instruction & consolation d'icelle, il ne faut pas s'arrêter au têmoignage des derniers venuz: ce seroit vne bien grande follie, & de tresdangereuse, voire pernicieuse consequence pour toute la Chrêtiété. Car chacun aage voudroit faire receuoir son opinion : tellement que depuis le commencement, iusques à maintenant il y eût eu telle multitude & diuersité d'opinions en l'interpretatiõ des sainctes Ecritures, que nous ne sçaurions laquelle prendre. Par ainsi la doctrine Chrêtienne seroit vn Chaos confus, d'où il seroit impossible tirer aucune lumiere, comme cela se voit entre les heretiques Sectaires, lesquelz pour telle diuersité, laquelle est nee & s'accroît entre eux, se condamnent les vns les autres de fausseté, heresie, & impieté. Où irons nous doncq' pour auoir tel têmoignage, qui nous puisse releuer de doubte, & asseurer de la verité? Il nous faut auoir recours à la saincte Antiquité Catholicque de consentement, par le têmoignage de laquelle nous auons aprins, que le vieil & nouueau Testament sont les saincts écritz des Prophetes, Apôtres & Euangelistes, & la vraye parolle de Dieu. En lisant les regîtres d'icelle, nous voyons si nous nous sommes trompez ou non : & trouuõs là, bonne & seure addresse, pour nous remettre au bon & droit chemin, si quelques foys il est aduenu que nous nous soyons fouruoyez.

Pernicieuse cõsequence.

Ou faut s'adresser pour auoir sincere interpretatiõ des sainctes Ecritures.

Regîtres de l'Antiquité.

Ces regîtres sont les écrits des bons & anciens Peres & Docteurs, orthodoxes de l'Eglise Chrêtienne : lesquelz pour la plus part ont signé telle doctrine de leur sang, & de maintes souffrances & afflictions procedees tant des Tyrans, que des heretiques & Schismatiques, qui bien souuent n'ont été moins cruelz, que les Tyrans enuers eux.

A quelz têmoins l'Eglise Catholiq. à recours.

17 Or c'est à ces têmoins là, que nous auons recours, & ensuyuons l'interpretation & doctrine d'iceux : au contraire les Sectaires Caluiniens, Zuingliens, leurs cõpagnons & semblables les reiettẽt, & ne veulent croire ny suiure en cela, que leur iugemẽt. Car ils accusent de fausseté & ignorance, voire même biẽ souuent d'impieté toute cette saincte Antiquité: Ie demande donc maintenant, laquelle des deux parties doit être iugee auoir de son côté la pure verité, & laquelle des deux doit être condamnee de mensonge ? Certes ceux qui se rapportent & se rangent au bon & sainct têmoignage, lequel est autheur de la cognoissance & lumiere de la verité, ceux là doiuent être iugez auoir la verité de leur côté : & ceux qui sont de contraire opinion, condamnez de mensonge & fausseté. L'Antiquité instruicte par les Apôtres, & par leurs disciples, que nous appellõs hommes Apostoliques, & leurs plus prochains successeurs, rend ce fidele têmoignage de l'intention des Apôtres, par lesquelz elle a été instruitte, & nous a interpreté les sainctes Ecritures, selon qu'elle a ouy

Laquelle des deux parties à la verité, & laquelle à le mensonge.

de ſes premiers precepteurs & fondateurs de l'Egliſe Chrêtienne. Quiconques donc ſe rapporte, & ſe range au têmoignage de l'Antiquité, le reçoit & ſuit en la doctrine & interpretation d'icelle, cettuy-là à la vraye & naifue interpretation, & pure verité de ſon côté. l'Egliſe Catholique, ſ'y rapporte & range, le reçoit, le ſuit, & faict ſelon l'inſtruction d'iceluy: c'eſt donc elle, qui de ſon côté vrayemét a la pure Verité, & non pas les Sectaires, leſquels reiettent tel têmoignage de l'Antiquité Catholique, c'eſt à dire vniuerſelle de conſentement, de temps, qui eſt de ſiecle en ſiecle, depuis le commencement de l'Egliſe iuſques à maintenant par toute l'êtendue de l'Egliſe, & des lieux. Car ſ'il ſ'eſt entre les bons Peres trouué quelqu'vn, qui en quelque coin ayt pour quelque temps ſenty autrement, ſi eſt ce que ſ'il eſt demeuré en l'Egliſe, & à côtinué iuſques à la fin de ſes iours ſa charge en icelle, il ſ'eſt rangé auec la pluralité, & conſentemét plus general ſans êmouuoir pour ſon opinion particuliere aucun trouble, ny Schiſme en l'Egliſe: l'vnité de laquelle il n'a voulu aucunement alterer. Par ainſi il faut laiſſer la Doctrine Geneuoiſe Caluinique, & autres de mê-me, ou ſemblable farine, leſquelles ſont fauſſes & menſongeres: & ſ'arrêter à la doctrine Catholique, laquelle ſeule eſt veritable, & ſeule Catholique de temps, de lieux, de perſonnes, & conſentement, & l'embraſſer pour la ſeule vraye cognoiſſance de la pure parole de Dieu,

L'Egliſe Catholique ſe rẽge au têmoignage des anciens.

Doctrine catholique.

Doctrine Geneuoiſe.

& diuine lumiere, qui mõntre aux hommes la ſeure & droicte voye de ſalut.

Texte des aduerſaires.

ET quãt à ces malheureux, nous nous ſommes propoſé pour exemple les ſaincts Peres, qui ont voulu rẽpondre mẽmes aux ẽcrits de Iulian l'Apoſtat, non pour l'eſperance & intention de le ramener à l'Egliſe, (veu que quelques vns d'entr'eux l'ont fait, mẽmes apres la mort d'iceluy) mais à fin que la verité de Dieu demourât en tout, & ſur tous victorieuſe, & que tous fidelles cogneuſſent qu'elle n'a ſorte d'ennemis tant mẽchans & deſeſperez ſoient ils, qu'elle ne renuerſe par terre, & dont à la gloire de Dieu, elle ne triomphe aiſement.

Que c'eſt fauſſement que les heretiques Caluiniens ſe vantent enſuyure l'exemple des ſaincts Peres.
Que calomnieuſemẽt ils lient l'autheur & Pennetier en vn mẽme faiſceau auec Iulian l'Apoſtat.

CHAPITRE 8.

1 CE bon Euẽque & Docteur S. Chryſoſtome, expoſant ce que dict nõtre ſouuerain Docteur Ieſus Chriſt en S. Matth. 7. ſçauoir eſt. Or dõnez vous garde des faux Prophetes qui viendront à vous en habit de brebis, mais par dedans ſont loups rauiſſans, nous propoſe vne belle antitheſe du vray Paſteur, & du faux Prophete, ſouz la ſimilitude du loup & de la brebis;

Chryſoſt. homel. 19. in 7. cap. Matth.

bis : par laquelle l'homme Chrêtien eſt fort proprement apprins pour bien diſcerner l'vn de l'autre, en ſorte qu'y prenant garde auecq' prudence, il n'y pourra iamais être trompé. il dict ainſi. *Si quis lupum cooperiat pelle ouina, quomodo cognoſcet illum, niſi aut per vocem, aut per actũ? Ouis inclinata deorſum balat, lupus in aëra conuertit caput ſuum contra cœlum, & ſic vlulat. Qui ergo ſecundum Deum vocem humilitatis & confeßionis emittit, ouis eſt : qui verò aduerſus veritatem turpiter blaſphemiis vlulat contra Deum, lupus eſt.* Si quelqu'vn couure vn Loup d'vne peau de brebis, comment le pourra-on cognoître, ſinon, ou par la voix, ou par les faitz? la brebis bêle panchant la tête en bas : mais le loup dreſſe la tête en l'air contre le Ciel, & hurle ainſi. Celuy donc, qui ſelõ Dieu met hors vne voix d'humilité, de confeſſion & recognoiſſance, eſt brebis. Mais cétuy-là eſt loup, lequel par blaſphemes contre la verité, hurle vilainemẽt contre Dieu. Par ainſi le Loup, quoy qu'il ſe dêguiſe, ſe fait touſiours cognoître par ſa voix en hurlant : & ne luy peut ſeruir ſa robbe empruntee de dêguiſement, ſinon qu'il ſe taiſe. Ainſi en eſt-il des Caluiniens & autres ſemblables, principalement de noz rêpondans, leſquelz tâchent ſe dêguiſer, & ſe faire croire être brebis. Mais quand ils hurlent, par leur voix ils ſe declarẽt autres, que leur robbe empruntee ne mõtre : comme par experiẽce nous verrõs derechef en ce lieu, où nous auõs deux poincts à vuider. Le premier eſt, qu'ilz ſe cou-

Antitheſe du loup & de la brebis.

Matth. 7.

urent de cette peau de brebis, disans qu'ilz veu lent imiter les S. Peres, anciés Euêques & Pasteurs de l'Eglise. L'autre est qu'ilz nous iniurient & calomnient, cõtinuans en leurs fausses suppositiõs, dêia par nous tant & tãt refutees.

Le premier. 2 Quant au premier, Nous disons qu'il y a plusieurs actions, lesquelles en apparence, & quelques foys en substance sont semblables: mais en occasiõ, fin, & qualité fort diuerses & dissemblables. Pourtant, quand il est question d'imiter vn faict de vertu, & les vertueux en leurs bõnes, ou indifferentes actions, ce n'est pas assez que l'apparence, & ce qu'est exterieur y soit, mais aussi la même substance, même occasion, même fin, & même qualité y sont requises : autrement ce ne seroit pas imiter l'action de vertu, mais corrompre ce qui de soy est bõ, & l'appliquer à vsage peruers. Comme pour exéple, écrire simplement est de soy vne chose bonne en substance, car c'est vn don de Dieu: mais cette chose est faite meilleure, quãd elle est appliquee à bonne fin: & tãt plus la fin est bonne & sainte, tãt plus cette chose est faite meilleure. Comme écrire pour mõtrer & defendre le droit du poure, ou de qui que ce soit, & reprimer l'vsurpateur, est vne chose meilleure beaucoupqu'écrire simplemẽt. Mais écrire pour maintenir la verité de Dieu cõtre les heretiques, est chose qui surpasse en bien & l'vne & l'autre precedẽtes, pource que la substance, l'occasion, la fin & qualité sont beaucoup plus excellentes. Ecrire au contraire, à

Plusieurs actions semblables, & dissemblables.

Ecrire auec bonne fin & occasion.

sçauoir, pour faire perdre le droit d'aucun, ou cõtre la verité de Dieu, pour maintenir la fausse doctrine, cõbien qu'écrire simplement soit chose bonne, si est-ce qu'écrire auec mauuaise substance, mauuaise occasion, fin & qualité est chose mauuaise, à cause de l'vsage peruers. Celuy dõc qui se dit imiter l'exemple des vertueux, tãt és actions tres bõnes de vertu, qu'en celles qui sont indifferentes, c'est à dire, qui de soy ne sont pas mauuaises, & lesquelles l'hõmé vertueux peut faire ou ne les faire pas, sans offenser Dieu: Ce n'est pas assez, qu'il face actions semblables en apparence & forme exterieure, mais qu'il y ait la même substance, la même forme interieure, la même qualité, la même fin & occasiõ. Que si l'apparence exterieure suffisoit, vn paillard en paillardãt diroit qu'il imite les vertueux en l'œuure de mariage, & maintiendroit, par ce moyé que sa paillardise ne seroit pas peché, mais imitation des hõmes vertueux. Autant en pourroiét dire ces brigands, qui auroient égorgé quelque marchãt en vn boys, c'est qu'ils seroiét imitateurs de la iustice, laquelle cõdamne & fait executer à mort les malfaiteurs. Mais il y a grãde difference en la substance, occasion, fin & qualité de telles actions. Car le vertueux marié tend à deux fins en l'œuure de mariage, à sçauoir, à procreer lignee, & rédre la beneuoléce deuë à sa partie, qui luy est legitimemét cõiointe par l'ordonnance de Dieu. Mais le paillard ne téd à autre chose, qu'à cõtenter son appetit brutal

Ce qu'est requis pour imiter les actiõs des vertueux.

Abuz.

Deux fins en l'œuure du mariage.

1. Cor. 7.

But de la paillardise.

& dêbordé contre l'expres cõmandement de Dieu,lequel nous defend la paillardiſe,& menace les paillards, qu'ilz n'entreront point au Royaume des cieux. Semblablemẽt la iuſtice, quand elle condamne & fait executer à mort les criminels,c'eſt pour punir les malfaicteurs, & ôter le mal du milieu du peuple en ôtant telles peſtes, qui troublent & empêchent la ſocieté humaine : pour propoſer en exemple telles punitions des forfaicts, à fin de retenir ceux qui ſans crainte de telles peines, ſe lairroient couller au mal. Et tout cela ſe faict par le commandement de Dieu, pour ſa gloire,& pour le bien, la paix, le repos, & ſalut du peuple. Mais les brigands, cõmettent leurs meurtres & volleries, pour emplir leurs bourſes du bien d'autruy, pour en faire bonne chere, & en abuſer contre l'expres commandement de Dieu,lequel defend le meurtre & le larrecin.

Exod. 20.

But des brigands.

Ce nom Calviniſtes retourné.

3 Examinons maintenant le faict des Lucianiſtes,leſquels ſe diſent,êcriuans contre nous, enſuyure l'exemple des Saincts Peres contre Iulian l'Apoſtat, & nous verrons qu'en telle imitatiõ ils ſont ſemblables au paillard & aux brigands ſus mentionnez. Car les ſaincts Peres êtoient les vrays Paſteurs de la ſaincte Egliſe de Dieu, ſucceſſeurs des Apôtres, & tres zelateurs de la gloire du ſainct Nom Ieſus, & aduancement du Regne d'iceluy. Ils ont êcrit contre tous heretiques, leſquels ſe ſont êleuez contre l'Egliſe, pour renuerſer la pure doctrine Chrêtienne,& principalement ils ont êcrit

contre Iulian l'Apostat, qui êtoit vn Prince tres miserable, lequel auoit quitté le Christianisme, renoncé Iesus Christ, & embrassé le Paganisme, aduouãt pour dieux les idoles des Payens, dont Sainct Paul a dict qu'ils n'êtoiét point Dieux : comme aussi c'êtoient choses vaines, qui pour la plus part n'auoient point été. Il auoit êcrit contre la saincte Religion Chrêtienne, blaspheme cõtre nôtre Seigneur Iesus Christ en niant qu'il fût le fils de Dieu, le Verbe diuin incarné au ventre de la saincte & sacree Vierge Marie, & le Sauueur du mõde. Les saincts Peres, di-ie, se sont opposez à telle fausse & execrable doctrine & blasphemes horribles & detestables, pour maintenir le fondement & tout l'edifice de la Chrêtienté, r'assembler les brebis, que ce malheureux Empereur Apostat auoit distraict de la vraye Bergerie du fils de Dieu, qui est l'Eglise Chrêtienne Catholique: & abolir entant qu'en eux êtoit, le Paganisme, & toutes Sectes contraires à l'Eglise Chrêtienne, & aduancer & êtendre par tout le regne de nôtre Seigneur Iesus Christ. Ces saincts Peres tenoient la même Doctrine, même Liturgie, même Sacrifice & celebration de la Messe, mêmes Sacrements & même discipline, vsoient d'onction au Baptême, en l'ordination des Prestres & Euêques, & visitation des malades, & d'autres semblables ceremonies, cõme fait auiourdhuy l'Eglise Chrêtienne Catholique Apostolique & Romaine. Les Caluinistes êcriuent contre

Iuliã l'Apostat.

Rom. 1.

Isay. 7. 8. 9. & Matt. 1. Luc. 1. 2. &c.

Iean 19.

Doctrine de l'Antiquité.

Doctrine de l'Eglise Romaine. l'Eglise Chrêtienne Catholique, de laquelle ont été les premiers Pasteurs ces saincts Peres, & la nient être Eglise de nôtre Seigneur Iesus Christ, ils reiettent la Doctrine, liturgie & discipline d'icelle, qu'elle a receu desdits saints Peres: tellement qu'ils écriuent contre les mêmes saincts Peres, & reiettent la doctrine, liturgie, & discipline d'iceux: puis qu'ils reiettent celle de l'Eglise Chrêtienne Catholique, laquelle n'a rien qu'elle n'ait receu de ses Peres & premiers Pasteurs, qui étoiét ces saincts Peres. Est il possible d'ensuiure l'exemple de celuy, duquel on reiette l'enseignement & la doctrine? le Turc en pourroit dire autant cõme les Caluinistes en écriuant contre l'Eglise Chrêtienne, & dresseroit ainsi son argument. *Absurditez tirees de la façon d'argumenter des Caluinistes.* Les Docteurs & saincts Peres, successeurs prochains des Apôtres ont écrit contre Iuliã l'Apostat, & autres semblables ennemis de l'Eglise Chrêtienne, & ainsi nous écriuons contre tous les aduersaires de la doctrine de Mahomet. Nous ensuiuons donc l'exemple des saincts Peres &c. Voire mais la doctrine des saincts Peres est cõtraire à l'heresie & aux blasphêmes de Mahomet. En quoy pourroit le Turc imiter les saincts Peres, en ce que comme ils ont écrit contre les aduersaires de nôtre Seigneur Iesus Christ: luy aussi écrit contre les aduersaires de Mahomet, lequel est Antechrist, & grand aduersaire de Iesus Christ? Mais en telle imitatiõ, quoy qu'il y ait semblable action, si est ce toutefois qu'il ny a aucune même substãce, aucune méme occasion, aucu-

ne même fin ny qualité: & pourtãt ne se peut il dire imitateur de ces S. personnages vrais seruiteurs de nôtre Seigneur Iesus Christ. Le même se doit dire des Caluiniens, & de leur imitatiõ. Car il est impossible qu'ils soient imitateurs des saincts Peres, desquels ils reprouuent & reiettent la doctrine, liturgie, & discipline, lesquelles l'Eglise catholique retiẽt, suit, obserue & practique, pour son instructiõ, deliurance de ses miseres, consolatiõ & conduicte. Ils sont donc en cela menteurs en leurs êcrits, iniurieux contre nous, & hypocrites en tous leurs faits: veu que nous n'enseignõs autre chose, que cela même, que les saincts Peres de l'exẽple desquels ils se vantẽt, ont enseigné, & que toute l'Eglise Chrêtienne Catholique a receu, & continue enseigner iusques à maintenant, depuis son origine.

Conformité des Caluiniẽs auec les Turcs.

4 Quant à ce qu'ils nous lient en vn même faisceau auec Iulian l'Apostat, c'est peruersement, faussement, & calomnieusement, & s'ils sçauent que c'est d'être Chrêtien, & en l'Eglise Chrêtienne, voire même s'ils sçauent que c'est d'Eglise de Iesus Christ, ils nous enfaiscellẽt auec tel Apostat cõtre le têmoignage que leur rend leur propre cõscience. Car s'ils ne resistẽt à ce têmoignage de leur cõscience, & que malicieusement ils ne ferment les yeux en pleine & tres abondante, voire perfecte lumiere, ils sçauẽt l'antithese qu'est entre luy & nous. Il a été dit cy dessus, selõ que les histoires ecclesiastiques nous le recitent, que ce malheureux a-

Erreur & mauuaise cõscience des Caluinistes.

Antithese.

uoit delaissé le Christianisme, auoit renõcé le baptesme qu'il auoit receu en l'Eglise Chrêtiéne Catholique, auoit quitté l'Alliãce de Dieu, & renié Iesus Christ, étoit retourné au Paganisme, & auoit écrit contre la Doctrine Chrêtienne, & contre Iesus Christ même en le niãt être Dieu eternel, s'étant reuêtu de nôtre nature pour nôtre redemption. Il est autrement de nous, Car par la grace de Dieu nous auons

Matth. 28. été baptizez en l'Eglise Chrêtienne Catholique, au nom du Pere, du Fils, & du Sainct Esprit, & là même receuz en l'Alliance de Dieu:

1. Cor. 3. *Ephe.* 2. nous y auons appris nôtre Credo, & été instruicts en la foy Chrêtienne, selon la Doctrine des Prophetes, & Apôtres, bâtis & edifiez sur le fondement d'iceux: lequel si nous y perseuerons, nous faict être citoyens du Royaume des Cieux, combourgeois des Saincts, & domestiques de Dieu.

5 Nous confessons que depuis faute de iugement & intelligence nous nous sommes laissé écouler & distraire en la Secte Lucianique, ou Caluinique, car l'vn vaut l'autre: en laquelle nous nous sommes arrêtez quelques ans separez de l'Eglise Chrêtienne Catholique, en laquelle nous auons receu le Baptême. Mais ayans par l'œuure du sainct Esprit recouuré la veüe spirituelle, & acquis vn iugement plus meur, apres auoir leu les liures des anciens Peres premiers fondateurs de l'Eglise Chrêtienne, & ce qu'ont enseigné leurs disciples & successeurs de siecle en siecle iusques à maintenant, & conferans le tout auec la doctrine

que tient, suit, & enseigne maintenāt l'Eglise Catholique, & ce que nous auions appris de Iean Lucian, ou Caluin, lequel on voudra, car c'est vn même nom, il ny a que les lettres trāsposees : nous auōs cognu que la doctrine que presche & suit maintenant l'Eglise Catholique, est la même doctrine de cette saincte & sacree Antiquité, à laquelle nous deuons cela, que pour nous enseigner la voye de salut, & nous faire membres de nôtre Seigneur Iesus Christ, elle a employé sa vie iusques à l'effusiō de son sang, en endurant les cruautez des tyrās par vne constance admirable.

Lucian Caluin.

Nostre obligation enuers l'antiquité.

6 Ayans donc cogneu la communion & cōformité de Doctrine de ces premiers & derniers temps, à laquelle la Caluinique, & semblables sont contraires, comme nous l'auons montré en nôtre premier œuure, & le montreray encores plus clerement par la grace de Dieu, nous n'auons voulu reboucher contre l'êperon du S.Esprit, & aiguillon de noz consciences, pour demeurer opiniâtres Schismatiques, ce que Dieu a en horreur : mais nous sommes reuenus au girō de nôtre mere Epouse de nôtre Seigneur Iesus Christ: laquelle par le Baptême nous auoit receuz en l'Alliance de Dieu, & inscritz au roolle des Domestiques d'iceluy. En cette Eglise nous ne recognoissons autre Dieu, que le Createur du Ciel, de la Terre, des eaux, & de tout le contenu d'iceux : lequel nous adorons en esprit & verité, ainsi que Iesus Christ nous l'a enseigné. Nous cr oyons, confessons & annonçons iceluy Ie-

Ephe. 5.

Gene. 1.

Iean 4.

ſus Chriſt être le Verbe diuin, le vray vnique fils de Dieu, le Meſſias promis, venu en l'accompliſſement des temps, mort pour noz pechez, & reſſuſcité pour nôtre iuſtice. Ce qui ſe peut voir par noz écritz: eſquelz (à fin que les Chrêtiens zelez de l'honneur de Dieu, & de leur ſalut, ſe dõnent garde d'être trompez) nous declarons les fauſſetez, impoſtures, & calomnies, deſquelles les Caluiniens & leurs ſemblables heretiques & Schiſmatiques vſent pour nourrir& entretenir l'hereſie en la Chrêtienté, & Schiſme en l'Egliſe, ſ'il étoit en eux, à la ruine d'icelle.

Galat. 4.
Roma. 4.

7 Ce conſideré(O Chrétien lecteur) tu vois qu'il ny a aucune proportiõ ny ſimilitude entre nous & Iulian l'Apoſtat,& entre nôtre fait & le ſien. Car nous n'auons pas renié Ieſus Chriſt,comme luy:nous n'auons pas quitté le Chriſtianiſme,comme luy. Mais par la grace de Dieu nous ſommes reuenuz & reünis à l'Egliſe de Dieu, de laquelle au parauant nous nous êtions ſeparez,& ſommes derechef faits membres de nôtre Seigneur Ieſus Chriſt par telle reünion: C'eſt donc contre ces polyphemes aueugles, qui deuorent ainſi les ſimples, que ce qu'ils diſent calomnieuſemẽt de nous, doit être retorqué & tres proprement appliqué cõtr'eux:veu qu'ils ont abandõné l'Egliſe en laquelle ils ont & leurs Ancêtres dés deuãt pluſieurs ſiecles été baptizez,& luy liurẽt guerre la plus cruelle qu'elle ait iamais ſouffert depuis les perſecutions que les Empereurs Payẽ

Cruelle guerre des heretiques contre l'Egliſe.

luy ont fait dés ſon enfance, ils ſe ſont conſtituez ennemis de la paix, vnion, bien & aduancement d'icelle, voire ennemis tellement obſtinez & endurcis, qu'encores que par le têmoignage de l'Antiquité ils voient la Verité être victorieuſe & triompher par deſſus eux, ſi ne ſe veulent ils pas ranger à ſon enſeigne, & ſe ſoumettre au ioug d'icelle : pource qu'ils ſe plaiſent, non en la reformation, mais en la ruine de l'Egliſe, & confuſiō de la Chrêtienté.

Texte des aduerſaires.

VElà donc qui nous a induits à publier cêt êcrit, eſperans que les fideles y trouueront à apprendre, les infirmes en ſeront fortifiez, ceux qui ont vn vray & ſincere deſir de ſe reſoudre de ces poincts, y pourront apprendre ce qui les contentera, mêmes les plus fermes, voyans par cecy iuſques où tombent par vn treſiuſte iugement de Dieu, ceux qui ne ſont ſoigneux de craindre & reuerer celuy, qui leur a declaré ſa verité, ſerōt êmeuz par vn tel exēple à penſer à ſoy, pour demāder à Dieu le precieux don de perſeuerāce, laquelle ſeule emporte la couronne. Car quant à ceux qui nous condānent tout à plat ſans nous vouloir ouir, & qui pour aymer mieux les tenebres, que la belle clarté de l'Euangile reſplēdiſſante en cêt aage, font même cōſcience de lire noz liures: cōme ils ſe declarēt en cela gēs totalemēt paßionez, & nō cōduis par raiſon, außi n'êtoit-il beſoin de riē êcrire pour leur regard, cōme de nôtre côté il ne nous faut ſoucier quel eſt le iugement qu'ils fōt de no⁹ & de nôtre doctrine: leſquels cepēdāt

nous ne lairrons, pour l'affection, que nous leur portons, & soin que nous auōs de leur salut, de prier instamment, que quittans pour quelque temps ces preiugez qu'ilz ont contre nous, & ces paßiōs qui ëblouissent leur iugement, ils prennent patience de conferer noz raisons, auec celles de noz aduersaires : à fin que ils puissent puis apres, plus raisonnablement, & en meilleure conscience s'en resoudre. Ce dont mêmes nous prions ce bon Dieu, qui a tant cher le salut des hommes, qu'il leur face la grace, & leur ouure les yeux de leurs entendements.

Que la doctrine des heretiques ne peut apporter aucune resolution aux consciences. Qu'on voit en leurs ëcrits, iusques où ils tombent par vn iuste iugement de Dieu, Qu'ilz suyuent seulement le iugement du sens & de la raison naturelle, & reiettent celuy de la foy. Que l'Euangile reluit en l'Eglise, & non entre les heretiques, Qu'ilz ne veulent par conference de leur doctrine, auec l'Antiquité, examiner leur faute, à quoy ils sont exhortez.

CHAPITRE 9.

1 C'Est cy la conclusion finale de leur preface, en laquelle nous auons à obseruer quatre poincts. Le premier, est qu'en leur écrit les hōmes trouueront à apprēdre, & dequoy se resoudre sur les poincts qui y sont traictez. Le second, qu'ilz verront vn exemple du iugement de Dieu sur ceux &c. Le troisieme, que ceux qui les condamnēt, ne sont conduits par la raison, & aymēt mieux les tenebres, que la belle clar-

Quatre poincts à noter.

té de l'Euangile. Le quatriéme est, qu'ilz les prient conferer leurs raisons, auec celles de leurs aduersaires, &c.

2 Pour rêponse au premier, nous disons, que si le babil pouuoit resoudre les poures consciences tremblantes, & mal asseurees en foy, constance & vraye cognoissance de Dieu, & du salut acquis aux hômes par nôtre Seigneur Iesus Christ : les heretiques & Schismatiques de ce temps le pourroient bien gaigner : d'autant que nous ayans la verité de nôtre côté, laquelle n'ayant besoin d'autre parement & ornement que de son naturel, nous laissons à l'imitation de l'Antiquité, tous ces langagés exquis, qui ne seruent que de fard aux mensonges & faussetez: pour la traicter en rondeur & integrité, auec vne graue & sententieuse simplicité. Au contraire la parade de langage & multitude de paroles sans moëlle & substance sert à noz aduersaires, de cornes plus fortes à leurs disputes & argumēts. Mais d'autant que pour resoudre les hommes en la pure doctrine de foy, & vraye cognoissance de Dieu & de leur salut, il faut necessairement que les arguments, dont on se sert pour enseigner & resoudre, soiēt solides, bien tirez de la doctrine, & appuyez sur l'authorité diuine, pour les rēdre inuincibles: autrement ils ne peuuent être de verité : outre plus, que celuy qui les propose pour enseigner & donner resolution, soit luy même bien resolu & asseuré, il est impossible tirer quelque resolution de la doctrine

Rêponse au premier.

La verité n'a besoing d'autre parement, que de son naturel.

Cōment l'Eglise Cathol. traicte la verité.

Ce qu'est requis pour biē resoudre d'vne doctrine.

Caluinique, laquelle est trop infirme, trop mal solide, & peu appuyee sus la doctrine & authorité diuine, & Caluin luy-même encores moins cõstant, ferme & asseuré, comme nous l'auons montré, & le montrerons Dieu aydãt cy apres en la deduction des poincts traictez en cette rêponse, à la declaratiõ de leurs fausses suppositiõs &c. Si Caluin dispute de la iustification, tantôt il dit que nous sommes iustifiez par la seule foy, sans aucunes bõnes œuures, tantôt il afferme que les œuures sont requises & necessaires en la iustification, sans faire aucune distinction des parties ny du temps d'icelle, à sçauoir de premiere & seconde iustification, ou du commencemẽt & consommation d'icelle : tantôt il dict, que nous ne sommes iustifiez ny par la foy seule, ny par la foy & les œuures ioinctes ensemble : mais par la seule imputation de la iustice de nôtre Seigñr Iesus Christ, & dict que c'est vne folle fantasie qu'il faut dêpouiller, à sçauoir, estimer que nous soyons iustifiez par la foy. S'il est question des Sacrements, tantôt il enseigne que ce sont signes pleins d'efficace, & de vertu, tantôt il dict, que ce ne sont que simples signes vuides & nuds sans aucune vertu. S'il parle du sainct Sacrement de l'autel, tantôt il dict, que le pain & le vin ne sont autre chose que pain & vin, tantôt il aduoüe que le pain est faict aucunement le corps de nôtre Seigneur Iesus Christ, & le vin est faict le sang d'iceluy, & ainsi des autres poincts, qu'il a mis en con-

Cõtradictiõs de Caluin institut. libr. 3. cha. 11. 13. 14 15. 16. 17. & 18.

Insti. liure. 4. cha. 17. &c.

trouerſe. Que puis que Caluin eſt ainſi cõfus en ſa doctrine, que peuuent être ſes diſciples en la leur ? Car le diſciple n'eſt pas par-deſſus le maître : Et qui pis eſt, ils defendent la Doctrine de leur Philoſophe auec telle opiniâtreté, qu'ilz n'eſtiment aucunemẽt être Chrêtiẽs, ceux qui ne ſuyuent en tout & par tout l'opinion Lucianique : ce qui procede d'vne extreme ignorance, & d'vn noir & affreux aueuglement de l'eſprit. Et ie demande, quelle reſolution peût-on prendre de telle ignorance & aueuglement ? C'eſt de touſiours apprẽdre, & ne paruenir iamais à la cognoiſſance de verité. Ie montreray, que non ſeulement ils ſont ignorans de la ſubſtance des poincts, mais auſſi des mêmes mots dont ils diſputent. Ils ont mis en controuerſe le poinct de la iuſtification : mais tant ſ'en faut qu'ilz ayent quelque intelligence de la ſubſtance de ce poinct, qu'ilz ne ſçauent pas même que c'eſt à dire, iuſtifier. Que ſ'ils ſont ignorans mêmes des mots, & que par telle ignorance ils errent dés ce premier fondement de la Theologie, quelle ſcience ſolide, quelle aſſeurance & fermeté, quelle reſolution & pureté peuuent-ils auoir en tout le reſte de leur doctrine ? Certes cêtuy-là ne ſe peut pas dire être bõ guide à cõduire les autres, q foruoye dés le cõmencemẽt, & ne ſe trouuera homme bien aduiſé, qui n'abandonne tel conducteur, de peur de ſe perdre, ou ſ'êlongner par trop du droict & bon chemin. Or nous ferons cognoître leur igno-

Opiniâtreté des diſciples de Caluin.

2. Timot. 3.

Ignorãce des Caluiniques.

mauuais guide ne doit être ſuyui.

rance,& toucher au doigt (comme on dict) leurs erreurs : en notant cy apres chacune de ces choses en son lieu. Velà quant au premier poinct.

3 Quant au second, nous disons que noz rẽpondans sont en partie imitateurs de Dauid: lequel rêpondant à Nathan le Prophete, qui le reprenoit de l'adultere & meurtre par luy commis, prononça sans y penser sentence cõtre luy. Mais touché en son cœur du sentiment de sa faute à la remôntrance du Prophete, fit penitence en implorant la misericorde de Dieu, & ainsi luy fut remis son peché, & pardonné. Mais noz rêpondans ne sont imitateurs de Dauid qu'en la premiere partie, sçauoir est, en prononçant sans y penser sentence de condamnation contre eux, pour leurs heresies, Schisme & autres pechez coulez parmy & dependants des premiers. Car quoy qu'ils soient admonêtez par tant de Prophetes organes du sainct Esprit, de recognoître leurs fautes, & venir à resipiscence, ils ne veulent en cela être imitateurs de Dauid : ains de Coré, Dathan, & Abiron, pour perir en leur obstinee contradiction. Comme aussi sont ils de ceux desquels parlent S. Pierre, & S. Iude: à sçauoir, qui introduisent entre le peuple de Dieu, Sectes de perdition, blâment la voye de verité, blasphement ce qu'ils n'entendent point: & sont nuees sans eau, emportees des vents çà & là, gens sensuels n'ayans point l'Esprit, & n'aymans que la diuision, ausquels est apprêtee

Second point.

2. Rois 12.

Les ministres imitateurs de qui.

2. Pier. 2.

apprêtee l'obſcurité des tenebres eternellement : Car dict ſainct Auguſtin. *Nulli vtique dubium eſt hæretiquum propter hoc ſolum quod hæretiquus eſt, Regnum Dei non poſſeßurum.* Il ne faut pas douter(dit-il) que l'heretique, ſeulement pource qu'il eſt heretique ne poſſedera point le Royaume de Dieu. Autát en eſt il des Schiſmatiques. Et pourquoy ? Pource que l'vn & l'autre, quoy qu'ils appellent leurs congregations, Egliſes, ne ſont point toutesfois de l'Egliſe corps myſtique de nôtre Seigneur Ieſus Chriſt, ains en ſont ſeparez & retranchez, pource que l'heretique ſentant auec mauuaiſe opinion, & enſeignát choſes fauſſes de Dieu, il fauſſe la foy, & n'ayme point Dieu : & le Schiſmatique ayant violé & rompu le lien de Charité fraternelle en diuiſant l'Egliſe, n'ayme point ſon prochain : & en ces deux points conſiſte l'obſeruation & accompliſſement de la loy de Dieu : & par ainſi n'appartiennent ils point à l'Egliſe de Dieu, & ne peuuent participer à la grace de nôtre Seigneur Ieſus Chriſt. Car tout ainſi que le rameau ou ſarment de la vigne ne peut être participant de la ſeue & vie inuiſible de la vigne, qui eſt en la racine & ſourd d'icelle, ſinon qu'il ſoit produit de la vigne, ou enté ſur la racine, ſans en être aucunement ſeparé : & comme vn mébre du corps humain ne peut participer à la vie du corps, ny tirer vie & vigueur du chef, ſ'il eſt couppé & retranché du corps : ainſi, les heretiques & Schiſmatiques êtans ſeparez &

Auguſt. de baptiſmo cõtra donatiſt. lib. 4. ca. 18.

Heretiques hors l'Egliſe

Auguſt. de verbis dom. ſerm. 11.

Heretiques ne peuuẽt tirer vie de Ieſus Chriſt.

retranchez de l'Eglise Catholique, qui est le Corps mystique de nôtre Seigñr Iesus Christ, ne peuuent tirer vigueur ne vie du Chef, ny participer à la grace de Dieu conferee en icelle, d'autant que c'est en l'Eglise seulement, & non ailleurs qu'on la peut receuoir. Par ainsi renuersans sur eux-mémes iustemẽt leurs impostures & calomnies, & les changeãs de mésonge en verité, nous aduoüons qu'en leur écrit, on voit iusques où ils sont tombez par vn iuste iugement de Dieu, pource qu'ilz ne l'ont craint, aymé & reueré, comme il appartenoit: que par orgueil & temerité ils ont plustôt suiuy leur sens, que le conseil du sainct Esprit: par l'instruction & conduicte duquel, nous paruenons à la vraye cognoissance de la Verité, & que par outrecuidance & ingratitude ils ont mêprisé & reietté la saincte Antiquité, laquelle auec beaucoup de souffrance, voire auec effusion de son sang par les mains des Tyrans & de leurs bourreaux, a planté les premiers fondements de la Chrêtienté: & operant le sainct Esprit au ministere, & par les trauaux & diligence d'icelle, nous auons receu la cognoissance de nôtre Seigneur Iesus Christ, & de sa doctrine salutaire, qũi est l'Euangile vertu de Dieu en salut à tout croyant. Velà, dy-ie, comme on voit en leur écrit vn exemple bien notable du iugement de Dieu sur eux, quand leur presumption les a precipité en vn tel labyrinthe d'erreurs, qu'ilz ne s'en peuuent tirer. Dequoy les fideles doiuent être

Iugement de Dieu sur les heretiq. & les causes d'iceluy.

Rom. 1.

Aduertissement aux fideles.

ſuffiſamment incitez à demander à Dieu par humbles & aſſiduelles prieres ce Don tãt precieux de perſeuerance, afin que ne defaillans point au milieu de leur courſe, ains continuãs auec vn courage vertueux iuſques à but aſſigné, ils obtiennent le prix, qu'eſt la couronne de iuſtice & gloire incorruptible, laquelle nous eſt gardee és Cieux. *1.Cor.9.*

4 S'enſuit le troiſieme poinct, lequel eſt auſſi peu à l'aduantage de noz répondans, que les deux prẽmiers : mais pour ne rien confondre, il nous faut vſer de ſubdiuiſiõ,& en faire deux parties, pour montrer auec plus grande clarté leurs fauſſetez & vilaines impoſtures contre la Chrêtienté. *Troiſieme poinct.*

5 La premiere eſt,que ceux qui les cõdamnẽt tout à plat ſans les vouloir ouyr, aymẽt mieux les tenebres, que la belle clarté de l'Euangile, &c. Ils continuent touſiours en leurs fauſſes ſuppoſitions. Mais la verité du contraire de leur dire eſt tant manifeſte, que ie n'auroy pas beſoin en faire plus long diſcours pour rẽpõſe,n'êtoit que m'accommodant aux ignorans, auſſi bien qu'à ceux, qui ont plus de ſcience,& qui principalement ſont deceuz par eux, ie vueil montrer combien ils ſont impudents en leurs impoſtures & menſonges auec telle clarté, que les aueugles mêmes ſoyent contraincts d'y veoir, & auſſi puiſſent iuger de quel côté eſt cette belle clarté, & quelle partie d'eux, ou de nous ſe peut fortifier de la Verité. Ie leur demande maintenant, qui leur *Premiere partie du 3.point*

a dict,enseigné,& asseuré entre les hômes, que les liures de Moyse, de Dauid, d'Isaye,de Ieremie, d'Ezechiel, de Daniel, & des autres Prophetes & écriuains de l'ancië Testamët. Semblablemët les êcrits de S. Matthieu, de S.Luc, de S. Marc, de S. Iean, de sainct Paul, & des autres Apôtres & Euangelistes, sont la parole de Dieu,dictee par le S.Esprit? Il faut necessairement qu'ils se fortifient en ce temps du têmoignage de l'Eglise dés l'Antiquité d'icelle. Car d'en venir aux reuelatiös spirituelles, c'est l'erreur ancien des Montanistes, & autres anciës heretiques,& des modernes,comme Anabaptistes, Dauidistes,Adamistes,& Charitains qui ornët leur Secte, autant execrable que pas vne des autres, de ce beau Nom, Maison de Charité,quoy qu'ilz ne soient rien moins que charitables, & aussi peu Chrêtiens. Car les heretiques,quelz qu'ilz soient,appellent leurs opinions horribles & épouuentables, consequemment execrables à tous cœurs Chrêtiës, ils les appellent, dy-ie, reuelations du sainct Esprit. Pour donc euiter la confusion, laquelle n'est ia que trop épandue par toute la Chrêtienté: il faut que mêmes les Caluinistes pour se maintenir contre les heretiques, (car les heretiques se font la guerre les vns aux autres, & ne sont d'accord, que pour ruiner l'Eglise Catholique.) Il faut,dy-ie, qu'ilz viennent au témoignage de l'Eglise Catholique, Apostolique, dite Romaine, quand ils veulent maintenir les liures des Prophetes & Apôtres, être

Les heretiq. cötrainsauoir recours au témoignage de l'Antiquité.

Cõment les heretiq. appellent leurs reuelations.

Discord & accord des heretiques.

la ſeule doctrine Canonique & ſalutaire : & principalement ce qu'eſt du nouueau Teſtament, qui n'eſt contenu en l'ancien canon des Hebrieux : & qu'il faut que toute doctrine Chrêtienne enſeignee en l'Egliſe de Dieu, & propoſee pour la principale pâture des ames, ſoit droitemẽt & purement puiſee de là. Puis donc qu'eux ne ſçauent, & n'ont apris que le vieil & nouueau Teſtamẽt, eſt la parole ſacree de Dieu, dictee par le S. Eſprit aux Prophetes, Apôtres & Euangeliſtes, ſinon par le témoignage, que nous en auons receu de l'Egliſe Catholiq. procedee des Apôtres, & cõtinuee ainſi qu'il a été dict, iuſques à maintenant, en laquelle noz Ancêtres, & les leurs ont été baptiſez, depuis qu'ilz ont été Chrêtiens, iuſques à nous, en cette méme Egliſe, & en laquelle nous auons & eux auſſi, receu ce même Sacrement : de quel front, ſinon du tout ehonté, oſent ils nier que l'Euangile ait reluï, & reluïſe encores en cette méme Egliſe Catholique & Apoſtolique ? Luther, Zuingle, Caluin, & autres monſtres hideux de ce ſiecle, n'ont-ils pas été baptiſez en cette méme Egliſe Catholique par les Paſteurs creez & ordõnez ſelon l'ordre & vocation ordinaire d'icelle ? Luther y auoit pris le degré de Docteur en Theologie, & la dignité de preſtriſe, Zuingle ſemblablemẽt : & n'auoient eux & Caluin, ny leurs ſemblables étudié en autres Propheties, ny en autre Euãgile, pour apprẽdre que Ieſus Chriſt eſt le Meſſias ꝓmis, le filz de Dieu venu en chair, & fait

Où les heretiques ont leu les liures des Prophetes & Apôtres.
Hebr. 4.

ſemblable à nous en toutes choſes excepté peché pour accomplir nôtre redemption, & ne recognoiſſent encores auiourd'huy autre vieil & nouueau Teſtamẽt, que ce que l'Egliſe Catholique a receu des Apôtres ſes premiers Peres & fondateurs apres Ieſus Chriſt, & retient encores maintenant pour diuins oracles procedez du S. Eſprit, par le miniſtere des hommes. Tous les Sectaires de ce ſiecle éleuez en la Chrétienté ſe diſent (contraints par la verité) tenir tels liures, pour la ſeule doctrine ſalutaire & diuine, quoy que comme ignorans & mal aſſeurez, ils la tordent à leur deſtruction, & corrompent par fauſſes interpretations. Puis qu'ainſi eſt qu'ils n'ont autre texte, ny autre fondement de doctrine de ſalut, que celuy qu'ils ont pris & receu en l'Egliſe Catholique & Apoſtolique dicte Romaine : Il faut neceſſairement qu'ils confeſſent & aduouent, que l'Euangile y a reluy. Or elle n'a pas changé de Doctrine, ains retient encores maintenant celle même, qu'elle a receu du commencement par le miniſtere & predication des Apôtres & de leurs diſciples, auec l'interpretation, non particuliere & inuentee de nouueau : mais Catholique de toute la ſaincte & orthodoxe Antiquité. Il faut donc que les Proteſtans ſe dementent eux mêmes, confeſſans que cette clarté de l'Euangile y reluit encores : & qu'en ceſte Egliſe, non ailleurs, il faut chercher l'Euangile en verité. Car tout ainſi que Dieu n'habite point hors

Quels liures les Sectaires aduouẽt pour doctrine de ſalut.

2. Pier. 3.

L'Egliſe Catholique n'a changé de doctrine.

Conclusion cõtre les Proteſt.

ſon Tabernacle, & qu'il ne le faut chercher ailleurs: ainſi la verité de la Doctrine de ſalut appellee Parole de Dieu, ne ſe voit, & ne ſe trouue hors l'Egliſe Catholique, qui eſt ce vray Tabernacle, où Dieu habite. Et que l'Egliſe Catholique, & Apoſtolique, en laquelle nous ſommes, ſoit ce vray Tabernacle de Dieu, auquel il habite, il eſt facile à le môntrer. C'eſt, qu'elle eſt procedee des Apôtres par ſucceſſion continuelle & vocation ordinaire iuſques à maintenant: & ny a point eu autre Egliſe Chrêtienne, Catholique, que elle. Les Proteſtans mêmes l'aduouent ainſi, tant en luy attribuant la ſucceſſion perſonnelle, & vocation ordinaire, qu'en approuuant le Baptême, qu'ils ont receu en icelle: & Capel, l'vn des premiers d'entre eux, l'aduoue être le vieil Palais de Ieſus Chriſt, comme il en a été parlé en la Declaration de leurs fauſſes ſuppoſitions &c. liure ſecond: ce qu'ils n'ont pas condamné. Or tout ainſi que Dieu eſt vnique, auſſi n'a il qu'vn Tabernacle, & n'a onc voulu permettre que ſon peuple, ſes Sacrificateurs & Prophetes luy en feiſſent d'auantage: tellement que pour tout le Peuple Iſraëlite, quoy qu'il fût en grand nombre, poſſedât grande terre, & fut êpars en grande êtendue de pays, il ne luy a permis bâtir que vn ſeul Temple: où il failloit que tout le Peuple conuint, quoy que êlongné, pour faire ſacrifice, ſelon

L'Egliſe Catholique vray Tabernacle de Dieu.

Il n'y a que vn ſeul Tabernacle & Egliſe de Dieu.

qu'il étoit ordonné en la loy. Par cette vnité, laquelle il n'a iamais voulu qu'aucun ait violee, il nous a voulu instruire que luy, qui n'est qu'vn, nous a tellement recueillis & assemblez à soy, qu'il nous a faict tous ensemble vn auec soy: & que luy êtant vn est le seul & vnique souuerain bien, la seule & vnique source de vraye Sapience, lumiere, iustice, & de toute autre sorte de biens: & que si nous voulons être heureux, il faut que nous soyons tous recueillis en luy, & tendions à luy de tout nôtre cœur, comme d'vne même ame & même volonté ioincts ensemble du lien de foy & de charité, tout ainsi que si nous n'êtions qu'vn homme sans aucune diuision. Velà pourquoy cette vnité de Tabernacle luy a tant été recõmandable. Ce Tabernacle premier fut dressé & bâty par Moyse, selon le commandement que Dieu luy en auoit faict, & êtoit enclos entre les bornes de Iudee, pour ce que son authorité ne s'étendoit plus loing: mais iceluy êtant enuieilly, & ayant pris fin, comme il y étoit subiect par la venue de Iesus Christ le Messias promis, puis venu en l'accomplissement des temps; vn autre Tabernacle a été dressé par l'authorité méme de celuy, qui étoit autheur & cause de l'abolition du premier, à sçauoir, le Fils de Dieu venu en chair pour nôtre redemption, lequel a étably l'Eglise Chrétienne & Catholique, vray tabernacle de Dieu en Esprit. C'est le grand & souuerain

Vnité. S. Den. hierarch. celest. chap. 1. Souuerain bien. Iacq. 1. Exod. 25. Hebr. 8. Act. 7. Galat. 4. Hebr. 9. Iesus Christ plus excellẽt que Moyse, qu'Aarõ etc.

Moyſe plus excellent que le premier, d'authorité plus ſouueraine qu'iceluy, qu'Aaron & toute ſa poſterité : veu qu'ils n'étoient que figure de luy, comme auſſi a il été êleu & appellé à choſes meilleures & plus excellentes, & à vne Sacrificature eternelle,non ſelon l'ordre d'Aaron, ains de Melchiſedech. Ce grand & ſouuerain Prophete & Sacrificateur venu du ciel & ſeant à la dextre du ſiege de la maieſté de Dieu és cieux a fiché ce nouueau tabernacle de Dieu en Eſprit : lequel n'eſt compris ny encloz entre certaines bornes, comme le premier, par lequel il êtoit figuré : mais il eſt faict vniuerſel : & à été ainſi dilaté & êtendu en tout l'vniuers par les Saincts Apôtres de nôtre Seigneur Ieſus Chriſt vray & ſouuerain ouurier de ce tabernacle, & par leurs diſciples & ſucceſſeurs, & continué de ſiecle en ſiecle, de generation en generation iuſques à maintenant. Et n'y a eu que ce ſeul & vnique tabernacle, qui eſt l'Egliſe Catholique & Apoſtolique, qui depuis le commencement iuſques à ce iourd'huy, ait été aduoué de Dieu. Que ſi aucuns ſ'en ſont ſeparez,& êleuez contre icelle, quoy qu'ils ſe diſent Chrétiens, & donnaſſent à leurs Sectes & factieuſes congregations ce titre tant ſacré d'Egliſe Chrétiẽne,& à leurs hereſies ce tant beau, excellent & diuin Nom de Parole de Dieu, ou Euangile, ſi eſt ce qu'ils ont touſiours été condamnez, & reiettez par le conſentement vniuerſel de toute cette ancienne & premiere Egliſe

Hebr. 7.
Hebr. 8.9.
Nouueau tabernacle.
Matth. 28.
Act. 1. &c.
Rom. 15.
Hebr. 8.
Hiſt. eccleſ.
Heretiques & Schiſmatiques ont touſiours été condamnez.

vniuerſelle vnique Tabernacle de Dieu. Que ſi par malice, comme il aduient à tous heretiques, ils ſont demeurez opiniâtres en leurs Schiſmes & hereſies, ils ont finalement par la vertu de nôtre Seigneur Ieſus Chriſt Chef de cette Egliſe,& par la force de la verité êté ſurmontez, abolis & dêracinez iuſques aux dernieres racines: mais l'Egliſe eſt touſiours demeuree fleuriſſante entre les perſecutions & infirmitez iuſques en ce temps. Pour trouuer donc la vraye & ſincere Doctrine ſalutaire, il l'a fallu chercher en ce ſainct Tabernacle,& la requerir des preſtres & Paſteurs, cõme dict le Prophete, pource qu'elle y a touſiours reluy. Car tout ainſi que l'vnité de la lumiere nepeut ſouffrir diuiſiõ: ainſi y a il vne telle liaiſon entre nôtre Seigneur Ieſus Chriſt & ſon Euangile, qu'il ny peut entreuenir aucune ſeparatiõ: tellemẽt que là où n'habite point IeſusChriſt, la n'eſt & ne reluit point ſon Euãgile. Mais là où Ieſus Chriſt, qui eſt la ſource de lumiere, habite, là auſſi eſt & reluit l'Euangile,la vraye lumiere & vertu de Dieu en ſalut à tout fidele croyãt.Or Ieſus Chriſt,qui eſt la même verité, ayant promis à ſon Egliſe qu'il ſera auec elle iuſques à la conſommatiõ des ſiecles ,ſelõ cette promeſſe ne l'a point abandõnee, voire encores qu'il y ait beaucoup de taches ; rides & macules,deſquelles elle ne ſera exẽpte en cette peregrination, & iuſques au temps qu'elle ne ſera plus enuironnee de mortalité : il a donc êté,eſt, & ſera touſiours auec ſon Egliſe Chrê-

Ephеſ. 1. *Matth. 16.* *Leuit. 5. 10. 16.* *Malach. 2.* *Liaiſon entre Ieſus & ſon Euãgile.* *Iean 1.* *Rom. 1.* *Iean 14.* *Matth. 28.* *Ephe. 5.*

tienne, Catholique & Apostolique, iusques à la fin, en consommation & restauratiō de toutes choses predite par les S. Prophetes : car il ne peut ne point tenir la promesse qu'il a faite à son Eglise, sinon qu'il se reniât soy même: ce qui ne peut aduenir. De là s'ensuit, que puis qu'aucune diuision ne peut entreuenir entre nôtre Seigneur Iesus Christ, & son Euangile, que la clarté de l'Euangile a tousiours luy, reluit encores maintenant, & reluira en l'Eglise Chrêtiéne, Cathólique, & Apostolique dicte Romaine, iusques à cette fin consommatiō & restauration. Velà donc cōme noz rêpondās, ny leurs semblables n'ont pas allumé la chandele de l'Euangile, veu qu'elle a reluy à pleine clarté des la naiscence de l'Eglise, elle a reluy par miracles, signes, & vertuz tres excellentes, elle a continué depuis en splendeur tres clere par bōne cognoissance, vraye & pure intelligéce entre les Chrêtiens, & par la conuersion des pecheurs à Dieu, & continue sa splendeur par l'aduancemēt & prosperité de l'Eglise, qui est le royaume de nôtre Seigneur Iesus Christ. Et depuis le commencement de ce Schisme, elle donne encores clarté plus grande, en ce que tous les efforts & importunitez, ny mêmes cruautez des Heretiques, & Schismatiques, ne la peuuent obscurcir, ny en ôter la vraye intelligence à l'Eglise, ny ruiner icelle Eglise de Dieu viuant, colomne & appuy de Verité: par le ministere de laquelle Eglise, DIEV a conserué iusques

2. Tim. 2.

Act. 1. 2. 3. 4. 5. &c.

Clarté plus grande de l'Euangile.

1. Timot. 3.

en ce temps ſa ſaincte verité entre les hõmes, & continuera iuſques en la fin, la garentiſſant de toutes corruptions des heretiques.

Correctiõ de l'Autheur.

6 Peut être qu'en cecy nous nous pourrions bien abuſer n'entendans pas de quelle reſplẽdeur & clarté noz aduerſaires parlent. Car eux mal interpretans ce que dict nôtre Seigneur Ieſus Chriſt en ſainct Luc, & en abuſant, à ſçauoir, qu'il eſt venu mettre le feu en terre, parlant des emotiõs qui deuoiẽt aduenir au monde, pour l'Euangile, ils veulẽt que leur Euangile reſplẽdiſſe, non pas ainſi qu'à reſplẽdy l'Euãgile de nôtre Seigneur Ieſus Chriſt, ny par tels moyens: mais par embraſements, degats & dépopulations des Prouinces de la Chrétienté, & effuſion, non de leur ſang: mais de ceux qui ne les veulent croire. Car eux ſe targans de ce nom Euangile, ils ont remply la Chrétienté de confuſion armans les ſubiects contre leurs Princes, les compatriotes & concitoyens les vns contre les autres, & ſont venus précher à coups d'épee, de lances, & piſtoles, methode d'enſeigner & faire reſplendir l'Euangile, fort élongnee de celle des Apôtres & martyrs de nôtre Seigneur Ieſus Chriſt: leſquels pour ce faire ont expoſé leurs vies, & ont ſigné cette Doctrine de leur propre ſang, pour le ſalut de ceux, auſquels ils préchoient, pour les retirer de leur incredulité & ignorãce: à fin que quittans leurs vaines & deteſtables idolatries, vies peruerſes, & cõuerſations infames, ils ſe conuertiſſent au Dieu viuant,

Luc. 12.

Intentiõ des heretiques.

Methode d'ẽſeigner des Caluiniſtes.

Methode & maniere des Apôtres &c.

& Prince de vie, Sauueur & ſouuerain Paſteur de noz ames, Ieſus Chriſt. Les miniſtres au contraire ſe ſont épargnez, & ſ'épargnent encores autant & plus qu'au parauant. Et pour ſe maintenir, & planter leurs hereſies, qu'ilz appellent Euangile, ils n'épargnẽt le ſang, ny la vie de leurs diſciples, ny des autres contraires à leur party : tellemẽt qu'au lieu que les Apôtres & martyrs, premiers Paſteurs de l'Egliſe, ont planté l'Euangile de Ieſus Chriſt notre Sauueur, auec effuſion de leur propre ſang, pour rendre témoignage à cette diuine & celeſte Verité, & y confirmer ceux auſquelz ils auoient preſché : ceux-cy apportans vne doctrine nouuelle contraire à cette ſaincte Antiquité, ſ'efforcẽt la planter à leur aduãtage, aux dépens, & auec effuſiõ du ſang d'autruy. Pour illuminer les eſprits tant de leurs diſciples, que de ceux qui n'ont voulu croire, ny conſentir à leurs perſuaſiõs, au lieu de l'œuure du S. Eſprit, qui eſt le Docteur interieur des ames, qui illumine & dreſſe l'entendemẽt pour comprẽdre, échauffe & affermit le cœur pour retenir, eſperer, & effectuer ce qui eſt bon, au lieu, dy-ie, de telle operation, eux inſpirez par l'eſprit, qui beſongne es enfans de rebellion : ils ſe ſont ſeruis du feu materiel, pour mettre tout en combuſtion: & par embraſements hideux, épouuentables & inhumains, ils ont illuminé, non pas les entendements des hommes, mais maintes nuicts tres-obſcures : quand en vne méme contree ils ont brûlé tant de villa-

Miniſtres ſ'épargnent.

Illumination des miniſtres.

Epheſ. 2.

ges & metairies, tant de granges pleines de grains, & autres bâtiments pleins d'autres biens, donnez par la large liberalité de Dieu, pour la nourriture du peuple, & subuention aux autres necessitez d'iceluy. Par telle clarté, qui n'apporte aucune celeste, ny spirituelle illumination: mais douleur d'esprit, & affliction des corps, éblouissant de larmes, & ternissant de langueur les yeux des poures affligez, qu'ilz ont rendu miserables, ils ont faict ieuner maintes pauures veufues & orphelins sans deuotion, & enuoyé maintes familles honêtes à la besace, esquelles au parauant les poures membres de nôtre Seigneur Iesus Christ souloient être bien receuz, nourris, subuenus & traictez tres humainement durant la disette, & autres temps plus durs. Les témoignages de telle predication, splendeur & illumination sont apparents es ruines, qui se voyent encores es lieux qu'ilz ont tenus par force, & es païs où ils ont passé auec leurs armees: comme en Champagne, Bourgongne, Berri, Bourbonnois, Limosin, Xanctonge, Langdoch, & autres Prouĩces de ce Royaume: lesquelles ruines ne sçauroient être reparees de trois generations. Ce qu'est aduenu par le conseil d'aucuns ministres, lesquelz durãt les guerres, pour instruction à leurs auditeurs, prêchoient qu'il falloit faire telz degats & embrasements, que les nuicts les plus noires & obscures fussent rendues cleres, comme le plein midy, & que la lueur de telz feux resplendît quarante lieuës

Clarté & splendeur de l'Euangile Caluinique.

Conseil & predications d'aucuns ministres.

à la ronde, à fin, disoient-ils, d'appourir tellement le Roy & le peuple, qu'il ne leur restât ny bec, ny ongle pour se defendre, & empécher leurs desseings. Velà qu'elle est la resplendeur de leur nouuel, cruel & sanglant Euangile : lequel n'est autre chose que fausses suppositions, corruption, & peruerses applications des sainctes Ecritures. Velà quant à la premiere partie de ce troisieme poinct.

7 S'ensuit la seconde, c'est qu'ilz disent ceux là n'être conduits par la raison, qui dedaignẽt lire leurs écrits, & ne veulent consentir à leur doctrine. Si les Caluiniens disputoient des choses diuines, comme il appartient, sans mêler le Ciel auec la terre, comme est leur coûtume, ie ne m'arréteroy sur cecy : mais leur maniere de disputer rend cette façon de parler plus notable, laquelle leur est commune, familiere, frequente & fort vsitee. Car en disputant ils ne font aucune distinction entre la doctrine de foy, & les disciplines subiectes au iugement de la raison humaine, veu qu'en disputant des choses diuines, ils requierent demonstrations visibles & mesurees : comme s'ils disputoient des Mathematiques, & autres sciences humaines. Cependant il y a grãde difference entre l'vne & les autres, & ne les faut ioindre sans vne grande & meure discretion. Car combien que les sciences humaines liberales, soiẽt dons de Dieu singuliers & tresexcellens, comme ruisseaux decoulez de la source de la Sapience eternelle, perfecte &

Maniere de disputer des Caluiniens.

Differẽce entre la science diuine, & les sciences humaines.

Sciences humaines sont dõs de Dieu.

infinie, & comme l'A, b, c, pour nous faire monter à la Theologie & ſcience diuine: ſi eſt-ce que particulierement, ſingulierement, & neceſſairement la foy, qui ne peut étre ſans humilité, & la conduicte du ſainct Eſprit, eſt autrement requiſe en la cognoiſſance de la ſcience des choſes diuines, que des ſciences humaines, combien que la benediction diuine ſoit requiſe, pour les pouuoir toutes comprendre: mais pour la Theologie, vne autre grace particuliere y eſt neceſſaire, laquelle n'eſt pas commune à tous hommes, ie dy méme à tous Chrétiens: veu que tous ne peuuét pas comprẽdre les tres hauts & profonds myſteres de Dieu. Velà pourquoy maints hommes tres doctes és ſciences humaines, quoy que Chrétiens, ne veulent pas fouiller és profondes cachettes de la Theologie: mais ſe laiſſants cõduire par l'Eſprit d'humilité & obeïſſance, ſe contentent de ſçauoir ce qu'ils doiuent ſimplement croire, eſperer & faire, pour ſeruir à Dieu, & obtenir ſalut: & laiſſent aux Docteurs & Paſteurs de l'Egliſe Chrétienne Catholique, la recherche de telz myſteres, que ne peut penetrer la lumiere de l'humaine raiſon. Velà pourquoy il eſt commandé au peuple de Dieu, d'interroger les leures du Sacrificateur, leſquelles doiuent diſtiller la Science. C'eſt auſſi la raiſon, pour laquelle Dieu a mis cét ordre en ſon Egliſe, qu'aucuns fuſſent Apôtres, aucuns Prophetes, aucuns Euangeliſtes, autres Paſteurs & Docteurs, pour l'aſſemblage

Grace particuliere qui n'eſt commune à tous.

Epheſ. 4.

blage des saincts, comme dict Sainct Paul, pour l'œuure du ministere, & pour l'edification du corps de Iesus Christ. Or à cela est requis & tres necessaire l'œuure du Sainct Esprit: & pourtant le même Apôtre dict, qu'aucun ne peut dire Iesus Christ être Seigneur, sinon par le Sainct Esprit. Aussi nôtre Seigneur Iesus Christ peu auparauant sa mort & passion, dîct à ses Apotres. Le Consolateur, qui est le Sainct Esprit, que le Pere enuoyera en mon nom, vous enseignera toutes choses, & reduira en memoire toutes les choses que ie vous ay dites. C'est pourquoy sainct Paul montrant l'excellence de sa charge & ministere, dict, qu'il a receu, non point l'esprit de ce monde, mais l'Esprit de Dieu, à fin qu'il cognût les choses qui sont donnees de Dieu: lesquelles (dit-il) nous enseignons, non point en paroles qu'enseigne la sapience humaine: mais qu'enseigne le Sainct Esprit, approprians les choses spirituelles, aux spirituelles. Et montre en tout ce chapitre là: que sa predication a été excellente par la vertu du Sainct Esprit: comme aussi l'Euangile, lequel contient vne sagesse celeste & sacree, ne veut point être fardé par la vanité de l'eloquence humaine. Car comme cette sagesse est receuë & seellee aux cœurs des fideles par la reuelation & operation du Sainct Esprit, qui accompaigne tousiours de sa vertu les moyens & ministeres exterieurs ordonnez de Dieu: ainsi ne peut elle être estimee par le iugement

1. Corin. 12.

Iean 14. & 15.

1. Corint. 2.

L'Euangile ne veut être fardé.

2. Corin. 1. Ephes. 1.

ſeul du ſens & de la raiſon humaine. Ce pendant noz rêpondans veulent la retenir les hõmes: comme auſſi eux y ſont retenuz ſans vouloir paſſer outre, en ſorte qu'au lieu du iugement de la foy, & conduite du S. Eſprit ils poſent le iugement du ſens, & conduicte de la raiſon humaine. Car il eſt à noter que nous

Trois iuges.

auons trois iuges, leſquelz nous guident, conduiſent & aduancent, voire nous font paruenir à la cognoiſſance des choſes. Il y a le ſens,

Iugement du ſens & de la raiſon.

la raiſon, & la foy. Par le iugement du ſens, & par le iugement de la raiſon nous paruenõs à la cognoiſſance des choſes humaines, d'autant que par iceux elles ſe peuuent diſcerner. Mais quant aux choſes diuines, il faut que le

Iugement de la foy.

iugement de la foy, qu'eſt la conduicte du ſainct Eſprit, ſans lequel elles ne ſe peuuent diſcerner, y entreuienne neceſſairement, & y ait le premier lieu de la conduicte, & ſupreme authorité d'enſeigner: autrement nous n'y pourrions iamais paruenir. Ce pendant les Caluiniens & leurs ſemblables, quand ils mettent en diſpute les myſteres diuins, ils ne prennent & ne ſuyuent que les deux premiers,

Act.15. 1.Cor.2.&16.

à ſçauoir le ſens & la raiſon humaine, & laiſſent la foy: ſans laquelle noz cœurs ne peuuẽt être purifiez, pour être habitacles du ſainct Eſprit, & receuoir la clarté, conduicte & operation d'iceluy. Car c'eſt le ſainct Eſprit qui ſeul eſt le Docteur interieur de noz ames: c'eſt luy ſeul qui éclarcit le peu qui nous reſte de

lumiere naturelle, luy adioûtant pour ce faire la lumiere ſpirituelle & diuine: laquelle épard & chaſſe les brouillards êpez & tres obſcurs de notre brutalité naturelle, leſquelz êblouiſſent notre ame, & toutes les facultez d'icelle, & l'empêchent comprendre les choſes qui ſont de l'Eſprit de Dieu, que l'homme brutal ne peut cognoître, & le fol abêty ne peut entendre: c'eſt luy ſeul qui dreſſe & conduit nôtre raiſon, pour la faire vrayement raiſon: & ſans iceluy, & la foy, qui eſt l'ame de notre ame, l'œil & vraye lumiere d'icelle, nous deuenons vains en noz diſcours & penſees, noz cœurs ſont deſtituez d'intelligence, & remplis de tenebres, & ſommes tellement abrutis, qu'il n'y a qu'ignorance & & folie en nous. Par ainſi, ceux qui ſont deſtituez du iugement de la foy, quelque ſens & raiſon naturelle qu'ils ayent, n'ont aucune ſcience, ny lumiere diuine, pour auoir vraye cognoiſſance de Dieu, & des myſteres appartenans à notre ſalut. Car, dict Sainct Paul, Tout ainſi qu'il ny a que l'eſprit de l'homme, qui eſt en luy, qui cognoiſſe les choſes de l'homme, auſſi n'y a il que l'Eſprit de Dieu, qui cognoiſſe les choſes de Dieu, ne qui les nous enſeigne & reuelle. Velà pourquoy nous diſons hardiment que les anciens Philoſophes Payens, quelques ſçauans qu'ils ayent été, ne ſont neantmoins iamais paruenus à la ſomme de la Philoſophie, pource

1. Cor. 2.
Pſeau. 91.
Rom. 1.
1. Cor. 2.
Anciens philoſophes ignorans.

Caluinistes semblables & pires. qu'ils êtoient destituez de la conduicte du S. Esprit & iugement de la foy. Ainsi en est il des Caluiniens & semblables heretiques de ce temps : lesquels n'ont aucune science, ny lumiere diuine: & ne sont paruenuz au vray degré, par lequel ils puissent mõter à la cognoissance, & atteindre l'intelligence de la Doctrine celeste: pource que non seulement ils sont destituez de la conduicte du Sainct Esprit, & *Reiettent le iugement de la foy.* iugement de la foy : mais tel bien leur êtant offert ils le reiettẽt, & n'ont recours, pour leur conduicte, qu'au seul iugement du sens, & de *Aueuglemẽt de la raison naturelle.* leur raison naturelle : à quoy aussi ils veulent arrêter le reste des hõmes, pour leur ôter toute cognoissance & science spirituelle: car telle raison est aueugle à la clarté diuine, & doctrine celeste. C'est la raison, par laquelle ils ne peuuent comprẽdre que la iustice, par laquelle nous sommes iustifiez deuant Dieu est inherente en nous, que la concupiscence n'est *Iustice inherente.* pas peché, mais seulement l'aiguillon enflam*Concupiscence n'est peché.* mant le peché, qu'au S. Sacrement de l'autel il se faict vn changement & conuersion de la substance du pain & du vin, en la substance du corps & du sang de nôtre Seigneur Iesus *Transsubstãtiation.* Christ, & ne peuuent faire discretion entre la substance qui est inuisible, & les accidens palpables & visibles, lesquels apparoissent auec quantité, mesure, dimensions, & autres choses conuenables à ce qui se peut voir & *Ignorance des Caluinistes.* toucher. C'est pourquoy ils sont ignorans des autres points de la Doctrine Chrêtienne:

pour lesquels ils combatent tant obstinemẽt contre la saincte Eglise Catholique de nôtre Seigneur Iesus Christ: laquelle retient iusques à maintenant la Doctrine qu'elle a receu des Apôtres, & de ses premiers Peres & Pasteurs, qui ont êté hommes Apostoliques. Quand donc noz rêpondans disent, que ceux qui ne veulent lire leurs liures, & acquiescer à leur Doctrine, ne sont point conduicts par la raison naturelle, qu'ils adioûtent ce mot (seulement) & ils diront la verité. Car s'ils n'auoient autre conduicte, que de cette raison, il est certain que iamais ils ne fussent paruenus à la cognoissance des choses, qui sont de l'Esprit de Dieu: ou y êtants aucunement paruenuz, ils ny pourroient persister. Pourtant c'est signe tres euident, qu'y êtants paruenuz, & y perseuerans sont conduicts par le iugement de la foy. Comme au contraire, ceux qui abandonnans l'Eglise Catholique, pour se faire Caluiniques, ou autres de semblable farine: il est tres certain qu'ils sont destituez de tel iugement, & n'ont autre iugement que du sens & raison humaine, par lesquelz ils se laissent transporter en leurs folles fantasies & vanité de leurs pensees, pour s'êgarer & aliener de Dieu. Les autres aussi, qui ayans erré quelque temps recognoissans leur faute, pour ne point perir reuiennent au giron de leur mere l'Eglise, & parc de nôtre Seigneur Iesus Christ, comme nous auons faict, telz ont la conduicte du Sainct Esprit,

1. Cor. 2.

Signe notable de la conduicte du S. Esprit.

Signe du cõtraire.

Rom. 1.

Moyen d'être bien instruit aux lettres sainctes.

& iugement de la foy, auquel ils ont captiué le iugement du ſens & de la raiſon naturelle, & ont par ce moyen êté inſtruicts, pour mieux entendre les ſaincts & ſacrez myſteres de Dieu. Que ſi noz opiniâtres ſe vouloient ainſi ſoumettre & humilier, pour écouter le Sainct Eſprit leur enſeignant les choſes de Dieu, & ſe rapportoient au iugement de la foy, nous verrions bien tôt l'Egliſe, & toute la Chrêtienté en paix, & la clarté de l'Euangile reſplendir autant qu'elle fit oncques à l'aduancement du Regne de nôtre Seigneur Ieſus Chriſt. Velà quant au troiſieme poinct de la derniere concluſion de leur preface, ou aduertiſſement.

Moyen aux déuoyez de venir à reſipiſcence.

4. Poinct.

8 S'enſuit le quatriême & dernier: Où ils prient les Catholiques, ennemis de leurs Sectes & erreurs, qu'ayans ôté tous les preiugez qu'ils ont contre eux, ils conferent leurs raiſons auec les nôtres &c. Si noz rêpondans êtoient ſeuls infectez de l'hereſie & impieté Caluinique, Zuinglienne, & autres miſes en vogue par le pere d'erreur & menſonge en ce dernier temps, au grand preiudice, voire dêtriment de la Chrêtienté, il ne ſemble pas qu'il fût grand beſoin d'écrire, pour les reduire en voye meilleure; d'autant que ſciemment & de malice deliberee ils ferment les yeux, pour ne voir goute en pleine lumiere. Toutesfois, pour ce qu'vn grand nombre les ſuit ſe hâtans à ſa perdition, & que Dieu commande à tous Chrêtiens d'être charitables, & met-

Malice des heretiq. rêpõdans.

tre en valleur chacun le talent qui luy eſt baillé pour faire profiter: il faut auſſi que chacun, pour n'être point appellé en conte en rigueur extreme, & ietté és tenebres de dehors, où il y a pleur & grincement de dents, ſ'y employe ſelon les dons que Dieu luy a departy : & face ouuerture des occaſions, moyens & chemin à ces poures d'éuoyez, de venir à recognoiſſance de leurs fautes & erreurs, pour ſ'en retirer. Et principalement ceux, qui ont charge en l'Egliſe de nôtre Seigneur : auſquels, non ſeulement il eſt commandé paître les Brebis, qui ſont en la Bergerie : mais auſſi aller chercher celles, qui ſont êgarees par les forets & buiſſons, au danger d'êtres deuorees du Loup, & les porter ſur leurs êpaules iuſques au parc, pour être garenties & repeuës auec êiouïſſance de la perte recouuree, tout ainſi qu'au Ciel les Anges font grand ioye d'vn pecheur conuerty. Mais notamment, & ſur tous ceux, qui pour quelque temps ont été detenuz en erreur, êtans conuertis doiuent ſuyure le commandement que nôtre Seigneur Ieſus Chriſt, fit à Sainct Pierre, à ſçauoir, ſubuenir à l'infirmité de leurs freres en les confirmant, ſuyure conſtamment la Verité, & les releuer & tirer du bourbier, ſ'ils y ſont plongez. Car pluſieurs croyét aux heretiques, non que de là ils vueillent tirer quelque commodité temporelle, ou gloire mondaine : mais êtans deceuz & trom-

Matth. 25.
1. Pierr. 4.
Charité chrétienne.
Ezech. 33.
Luc 15.
Matth. 18.

pez par quelque ſemblance de pieté & verité, dequoy ordinairement ſe maſquent les heretiques. Pour ces cauſes nous ne nous ſommes pas contentez de rendre particulierement & ſimplemẽt raiſon à l'Egliſe de nôtre retour au ſein d'icelle : mais auſſi nous en auons amplement écrit,& publié trois liures, pour les faire cognoître à tous, tant grands que petits, tant de la vraye religion, que Sectaires : à fin que ceux qui ne ſont tombez en erreur, perſiſtent conſtammẽt en la verité, & ſe gardent de ſurpriſe : & que ceux d'auec leſquelz nous nous ſommes retirez, ſuyuent nôtre exemple, & prennent le même chemin. Mais les miniſtres ayans faict cette telle quelle rêponſe,ſeulemẽt pour forme,& empêcher le plus qu'ilz peuuẽt qu'aucun de leurs eſclaues (car telz leurs ſont leurs Sectateurs)ne ſe diſtraye d'auec eux,pour ſe reünir à l'Egliſe Chrêtienne Catholique, & montré en cela leur ignorance & dure obſtination en leur mal, quoy que pour cette raiſon nous puiſſions en bonne conſciẽce ſuyure le cõſeil de S.Paul, qu'eſt de reietter l'homme heretique apres la premiere & ſeconde admonition,d'autant que celuy qui eſt tel,eſt réuerſé, & peche à ſon eſcient êtant condamné par ſoy-même: toutesfois, nous ayans experimété en quelle peine ſont ceux qui ne veulent de propos deliberé contredire à la verité : mais cerchent la paix & repos de leurs ames & conſciences, I'ay tres volontiers mis derechef la main à la plume pour guerir & ſoulager ceux,

Sectateurs des heretiq. eſclaues d'iceux.

2. Timoth.3.

Eph ſ.34.

qui ny procedent point de mauuaiſe volonté: ains par ignorance & ſimplicité, pour rendre inexcuſables ceux, qui perſiſtent malicieuſement en leur opiniâtreté: & pour confirmer ceux qui ſeroient aucunement êbranlez. Pour cette cauſe nous exhortōs les vns & les autres faire cette même cōference prenās l'Antiquité de l'Egliſe pour têmoin de l'interpretatiō des S. Ecritures, & pour iuges entr'eux & nous, ſur nôtre differant : & qu'en telle conference ils apportent auec le iugement du ſens & de la raiſon, le iugement de la foy, ſans lequel il eſt impoſſible qu'ils puiſſent rien apprēdre de bō, ny obtenir aucune bōne ſaincte, & ferme reſolutiō en leurs eſprits & conſciēces: Pour nous retirer des peines & ſcrupules lancez en noz conſciences par cette diuiſion, nous y auons ainſi procedé: & auec nous maints autres perſonnages de grand ſçauoir & pieté : comme n'a gueres Maître Iean Bruneau aduocat à Gian ſus Loire, & a rendu tres ſuffiſant têmoignage de ſoy-même, en vne Epître bien docte, addreſſee à ceux de la pretendue Religion reformee, demourās audict lieu. Par ce moyē nous auons recognu le droit chemin: & nous êtans remis au giron de nôtre mere l'Egliſe, laquelle nous a receu, nous embraſſant auec douceur & humanité maternelle, nous auons ſenty comme vn refraichiſſement & ſeconde renaiſcence, n'êtans plus preſſez du peſant & lourd fardeau des ſcrupules & doutes, qui au parauant nous accabloit. Que ſi ceux qui ſe

Exhortation aux deuoyez.

Moyen aux deuoyez de cognoître leur faute & rentrer au bon chemin.

ſont conſtituez en ce ſiecle preſent aduerſaires de l'Egliſe vniuerſelle Apoſtolique veulẽt ſuyure ce que nous leur en auons tracé, nous eſperons qu'ils obtiendront la méme grace,& paruiendront à vne droicte intelligence de la parole, des myſteres, & intention de nôtre Seigneur Ieſus Chriſt. Qu'ils ne mêpriſent donc & ne reiettent ainſi le conſentement general & Catholique de l'Orthodoxe Antiquité: pour ſ'aheurter, comme ils font: les Lucianiques, ou Caluiniques à la Mateologie de Iean Lucian, ou Iean Caluin: les Zuingliens, à celle de Zuingle: les Lutheriens, à celle de Luther, & ainſi chacune Secte à celle de ſon autheur: toutes differentes l'vne de l'autre auec grandes contentions, ſelon que le menſonge ne ſe trouue iamais vn, & que la fauſſe doctrine ne peut conſiſter en vnité, ny les faux prophetes perſiſter ſans confuſion. Velà donc quelle eſt la ſcience des Miniſtres Sectaires: velà la verité de leur doctrine qu'ils maintiennent: velà leur Chriſtianiſme & fidelité au ſeruice de Dieu: vela auſſi les reigles de leur diſcipline, le tout n'eſt qu'vne confuſion babylonique. Que ſi dés l'entree de leur œuure ils ſont trêbuchez tant lourdement, ſi dés leur aduertiſſement ou preface, voire dés le titre, ou ſubſcription du liure, qu'eſt la premiere page, ils ont quitté toute honte, pour continuer en leurs fauſſes ſuppoſitions, menſonges, calomnies, & peruerſes applications des ſainctes Ecritures, que peut-on eſperer du

Ne faut reietter ny mêpriſer l'Antiquité.

Confuſion babilonique des Sectaires heretiques.

Fauſſe doctrine cõtraire à l'vnité.

Matth. 7.

reste? Peut-on cueillir grappes des êpines, ou figues des chardons? Certes le mauuais arbre ne peut produire bons fruicts, ce seroit cõtre son naturel, ny l'Aspic faire bons œufs : ainsi est-il des faux Prophetes : quoy qu'ils se couurent de peaux de brebis, si sont ils loups rauissans, Car comme le bon homme tire hors bonne chose du bon thresor de son cœur: ainsi les mauuais hõmes tirent hors choses mauuaises du mauuais thresor de leurs cœurs : car de l'abondãce du cœur la bouche parle, pourtant on les cognoît à leurs fruicts, & doctrines. Ce que nous montrerons encores plus clerement: car ce qui a êté veu en ce que nous auons refuté, est fort peu de chose, au prix de ce qui se verra dedans l'œuure. Le Dieu Eternel source inepuisable de Sagesse infinie, & de toutes autres graces & vertus, me vueille tellement remplir du vent de sa bouche, qu'est l'Esprit de Science, & par sa lumiere êcarter tellement tous les brouillards obscurs d'ignorance de mon esprit, que ie le puisse faire à sa gloire, aduancement du Regne de nôtre Seigneur Iesus Christ, illumination des poures aueuglez, addresse des dêuoyez, & edification de tout le sainct peuple Chrêtien. Amen. *Luc 6.*

Fin du premier liure.



A REVEREND PERE EN DIEV

TRES-HVMAIN, PRVDENT, ET

Vigilant Paſteur, Meßire Guillaume Ruſé, Euêque d'Angers, Conſeiller, Confeſſeur, & Aumônier ordinaire du Tres-Chrêtien Roy de France, & de Polongne.

Deux faces de ce ſiecle.

MONSIEVR, Si nous conſiderons les deux faces de ce ſiecle, ſous lequel nous ſommes naiz, Il eſt impoſſible que la contemplation n'en êmeuue en nous diuerſes affections, & ne nous diſpoſe diuerſement, ſelon la diuerſité & contrarieté qu'elles ont entre elles. Car ſ'il y eut oncques ſiecle, qui abondât en felicité de dõs de Dieu, en cognoiſſance de tous arts, de toutes langues & diſciplines, c'eſt le nôtre : tellement qu'en cette partie il mõtre vne face tres belle, tres-plaiſante, & (autant qu'on ſçauroit ſouhaitter) agreable. Et ce, d'autãt qu'en icelle nous voyons reſplendir ſur nous la clarté tre-slumineuſe de l'Orient d'en haut, auec vn air pur, ſerain, doux & ioyeux, la benignité de Dieu nous apparoiſſant, principalement en nôtre France, qu'il a enrichy de tant, & de telles graces, que l'abondance & excellence d'icelles ne ſe pourroit comprẽdre en la memoi-

Tit. 3.

France enrichie.

re, ny même penſer ou imaginer, tant ſ'en faut qu'on peût trouuer main, & plume ſuffiſante pour les rediger par êcrit, ny auſſi lãgue aſſez diſerte pour les exprimer & racompter. Certes la France donnant à Dieu louange de ſa bien-vueillance enuers elle, peut bien dire. Seigneur en attendant ie t'ay attendu, & tu as entendu à moy. Mon Seigneur mon Dieu, tu as faict beaucoup de choſes merueilleuſes, & n'y a nul qui te ſoit ſemblable en tes penſees. Tu as tellement penſé de moy, qu'il n'y a aucun, qui puiſſe mettre de rang & en compte, les biens qu'ay receu de ta main. Si ie les veux nombrer, le nombre me ſurmonte. Si i'entre en conſideration d'iceux, ie m'êtonne, & les ſens me defaillent, pour leur excellence, grãdeur, & infinité. La contemplation doncq' de cette face tant pure, tant ſeraine, tant benigne & gracieuſe, ne nous apporte-elle pas matiere ample de ioye, pour nous êiouiſſans, exalter, & magnifier le ſacré Nom du Tout puiſſant Eternel, qui en ce temps êpand ſur nous tant abondamment les richeſſes ineſtimables de ſa grace, l'abîme deſquelles ne ſe peut iamais êpuiſer? Qui eſt celuy, qui dêpouillé de toute inique & peruerſe paſſion, ne ſ'êiouyra, conſiderant auec equité, de quels biens de l'eſprit ce Royaume François, & tout le reſte de ces parties Occidentales, eſt maintenant orné & embelly? Qui ne confeſſera, ſinon celuy qui eſt du tout hebeté, & deſtitué de raiſon, que comme par vne grande

Pſeau. 39.

deffaicte nous auons obtenu les dêpouilles des peuples Orientaux, ſoient Egyptiens, ou Hebrieux, Perſes ou Arabes, Chaldees, ou Grecz? y eut-il iamais entre tous ces peuples, qui premierement ont fleury, ie les êtendray iuſques aux meridionaux Libyens, iuſques aux premiers & ſeconds Latins, qui nous ſont Orientaux, y eut-il, dy-ie, iamais profeſſion de quelque ſcience & diſcipline, ſoit du temps de Ninus, du temps des Pharaons, de Cyrus & Darius, des Ptolomees, d'Auguſte, & autres treſgrands, puiſſants, & anciens excellents Monarques, qui ait êté mieux, ou (comme peut être ie puis equitablement dire) tant bien polie, élabouree, & de tous ſes nombres & couleurs accomplie & decoree, comme nous voyons maintenant? Qu'on conſidere toute ſorte de Philoſophie diuine & humaine, toutes les ſciences tant abſtruſes, que familieres, voire iuſques aux arts mecaniques, ne ſemblent elles pas être paruenues au dernier but, & poinct le plus noble de leur perfection? Nous voyons entre nous à la verité l'accompliſſement de ce que dés long temps nous a predict le ſainct Eſprit: c'eſt que Dieu êpanderoit ſa Sapience ſur toutes ſes œuures ſelon ſon don, & la donneroit à ceux, qui l'aymeroient. C'eſt cy la conſommation du temps que nôtre Seigneur êtant monté en haut, a donné dons aux hommes. Voicy la ſaiſon que les montaignes dégoutent la douceur, que des montaignettes coule le laict,

Dépouilles des Orientaux.

Ioel. 3. Act. 2.

& les eaux cleres & pures par tous les ruisseaux de Sion, & de Hierusalem fluantes de la fontaine, qui sourd de la maison de Dieu, pour arrouser le torrent des êpines. Voicy le temps, il me sera bien permis de dire ainsi, r'apportant le tout à l'Eté de nôtre siecle precedé d'vn hiuer rude, & d'vn printemps assez mal gracieux, que nous pouuons dire auec le Poëte:

Et nunc omnis ager, nunc omnis parturit arbos.
Nunc frondent syluæ, nunc formosissimus annus: *Virgil. Æglog. 3.*

Voire nous pouuons dire que parmy l'herbe, les fueilles & les fleurs, cette face nous mõtre & êlargit la moisson blanche, & les fruicts degoutants le suc emmiellé de leur maturité.

Mais d'autre côté nous voyons vne face contraire, tres-mal seante, mal plaisante, laide & hydeuse, laquelle ne nous propose que nuees, brouees, voire brouillards êpes, noirs, obscurs & horribles: lesquelz nous ôtent la serenité, & douceur de nôtre saison, qui nous apportoit matiere de ioye, & occasion de contentement: au lieu dequoy elle nous emplit de terreur, par tant de tempêtes, fulgurations & tonnerres, qui bruyent tant affreusement, & foudroyent si rudement contre la saincte Cité de Dieu, pour la renuerser en luy ôtant toute lumiere spirituelle & diuine, sans laquelle les hommes ne peuuent viure, ains perissent d'eternelle mort. Cette face tant affreuse sont les miseres, desquelles elle est enuironnee, pour être obscurcie. *Seconde face.*

1. *Timot.* 3. La perle du monde, c'eſt le faix importable des malheurs, dont l'vnique Colõbe de Dieu, laquelle il a êtablie pour être colomne & appuy de ſa verité, & ſurchargee par les Sectes, qui ſourdent ,pullulent, voire fourmillent de iour en iour en la Chrêtienté: leſquelles inuentent, ou renouuellent, refripent & rappetaſſent infinies hereſies puantes, blaſphemes execrables,& opinions monſtrueuſes : en ſorte qu'il ſemble que la verité diuine, & ſapience eternelle ait maintenant ſon plus âpre, dernier & extrême combat contre l'eſprit de mẽſonge & d'erreur. Cette face donc nous apporte bien matiere & occaſion de ſoûpirer & gemir tres amerement, quand nous voyons qu'elle obſcurcit la clarté, & rend les hommes aueuglez, tant furieux & fanatiques, que contre les aduertiſſements qu'ils reçoiuent de leurs propres conſciences, ils ſe bandent, & dreſſent ainſi furieuſement les cornes contre Dieu.

Sectes.

Quelle douleur plus grande & amere pourroit conceuoir vn cœur vrayement Chrêtien, que quand Dieu dêploye les threſors admirables & richeſſes infinies de ſa grace, & que tãt d'hommes veulent être & demeurer poures, vuydes & nuds? Que veut dire cela: que Dieu tourne ſon viſage tant doux & fauorable,ainſi qu'vn Pere beni̅,miſericordieux & pitoyable, enuers les hommes miſerables, & que cependant la plus part luy tourne le dos, & fuye arriere de luy,comme d'vn ennemy,qui ne cher-

cheroit

cheroit que leur ruine? Quoy que le Docteur celeste, que le Souuerain Berger de la Bergerie de de Dieu ait de si long temps ouuert les liures, & les ait maintenant comme êpoudrez pour nous y faire lire plus facilement, qu'il ayt tant intelligiblement faict retentir sa voix par l'vniuers, & la face tant hautement êclater maintenant entre nous, pour r'appeller à la droicte voye de salut ceux, qui errans par les circuits & recoins de leurs folles fantasies, s'en sont fouruoyez? Que la lumiere illuminant tout homme venant au monde, de si lõg temps êleuee sur la plus haute tour de Sion, d'où elle a illuminé tant de peuples, & de rechef êcartant les petites fumees & brouillards que l'ennemy de Dieu, & de nôtre salut s'efforce interposer entre elle & nous, les êcartant (di-ie) pour plus viuemẽt êclairer les humains, êclercir les yeux ternis de la maille, ou plustôt obscurcis de la taye, & guerir les chassieux, qui offensez des rayons de ce grand Soleil de iustice, ne peuuent regarder la lumiere, pour discerner le vray but, auquel il faut droit viser, & par quelle voye s'y faut adresser: & cependant, que tant & tant ferment, ou plustot se creuent les yeux à leur escient, pour ne voir goute à la lumiere, êtouppent leurs oreilles, pour ne point ouyr la voix, qui les appelle à salut: & refusans être instruicts par l'eternelle Sapience celeste, se forgent des songes êtranges: par lesquels ils sont transportez en vn changement infini d'opinions, ne cessans

Iean 1.

de courir d'erreur en erreur, iusques à ce que finalement ayãs perdu toute cognoissance & apparence de lumiere, ils se precipitent en vn gouffre & confusion horrible de tenebres, d'où il est impossible qu'eux mêmes se puissent iamais retirer ! Que ces miserables creatures, ayans la voye tant bien applanie, prennent plaisir de s'égarer cheminans par sentiers obliques ! qu'ils soient menez par tant de diuers, & de si étranges desirs, qu'eux apprenans tousiours, ils ne peuuent toutesfois paruenir à la cognoissance de verité ! O la misere de nôtre temps ! O la ruse & cautelle du diable à seduire, & dêtruire tout le genre humain ! O la malice peruerse des hommes, enuers lesquels ce trompeur & imposteur auec ses mensonges trouue plus de credit & authorité, que ne fait Dieu auec sa foy, misericorde & verité ! Auons nous pas donc maintenant matiere tres ample, & occasion preignante à faire compleintes lamentables, ietter souspirs de douleur tres amere, & êpandre larmes de triste angoisse, quand nous voyõs tant de loups auoir violentement forcé le parc de nôtre Seigneur Iesus Christ, le malin auoir semé tant d'iuroye au champ du pere de famille, laquelle prend accroissement & pullule au detriment de l'Eglise de Dieu, aneantissement de la foy, dissolution & rupture du lien sacré de Charité, par laquelle l'vnion des Chrêtiens est entretenue, & tout le corps de l'Eglise lié & ioinct inseparablement auec le Fils de Dieu

2. Timot. 3.

Authorité du diable entre les hõmes.

Matth. 13.

ſon Chef, ſon Epoux & Sauueur?

Si nous n'auions à ſoûtenir que les aſſaux & rudes combats du Turc & autres ſembla- bles ennemis, leſquelz nient Ieſus Chriſt être le fils de Dieu, ce ſeroit peu. Car ceux là ſe decouurent & declarent ouuertement enne- mis de la Chrêtienté. Ils marchent auec ar- mes decouuertes contre nous, ils ſe preſentẽt en front: tellement que de loing nous voyõs venir leurs dards enflammez, aux coups deſ- quels nous nous pouuons parer leur oppo- ſans le bouclier de la foy, & les pouuons re- pouſſer & êteindre auec le glaiue de l'Eſprit, & toutes les autres pieces de l'armure de Dieu, de laquelle le Roy & Chef des Anges & des Saincts, êquippe ceux qu'il enuoye au com- bat contre les perturbateurs de ſon Royaume & ennemis de ſa verité.

Ennemis étranges de l'Egliſe.

Epheſ. 5.

Mais outre ceux là qui ſont êtrangers de la Chrêtienté, nous en auons au milieu de nous, qui ſont domeſtiques d'icelle, ſe couurent & vantent orgueilleuſement de ſon ſacré nom: mais ils luy ſont traîtres, dêloyaux, & enne- mis mortelz plus dangereux que nuls autres. Car tendans de tout leur pouuoir à la ruine de l'Egliſe, ils ne l'aſſaillent pas comme les premiers, ains par deſſoubs terre la minans, pour en vn coup faire tõber tout le Chriſtia- niſme. Ils flatent à la façõ des empoiſonneurs les fideles, ils feignent les vouloir fêtoyer & leur preparer vn cõuiue, où ils les traiterõt du

Ennemis domeſtiques.

pain de vie : mais les ſeruants à couuert, leur baillent au lieu de pain & viande ſalutaire, vn poiſon emmiellé, pour les precipiter en mort eternelle.

Or de toutes les Sectes qui guerroyent auec le plus d'effort qu'ilz peuuent, contre la ſaincte Cité de Dieu, la Caluinique m'auoit ſeduit & attiré : tellement que des l'an 1560. ayant pris charge en icelle, i'ay cõtinué d'y prêcher quelque quatorze ans, combien que dés la douzieme annee, ayant les yeux plus ouuerts & clair-voyans, ie commençaſſe à m'en dégouter : Car par quelques annees de relache que i'euz au parauant, me ſouuenant qu'il ne falloit pas tellement ſ'aheurter à vne opinion nouuelle, qu'on ne la conferât auec la doctrine anciéne, I'auoy leu quelques liures des anciés Docteurs de l'Egliſe, & le texte de la ſaincte Bible plus exactement qu'au-parauant : i'auoy faict conference de l'opinion Lutherienne, Zuingliene, & Caluinienne auecq' la doctrine Catholique, tant des anciés que modernes Docteurs, ayãt touſiours pour la pierre de touche le texte des S. Ecritures, & auoy cognu que l'Egliſe Catholiq. n'auoit rié changé de la ſubſtance de la doctrine qu'elle auoit receu dés ſa naiſſance: mais que les Sectes auoiét degeneré de l'Antiquité, de l'authorité de laquelle ils ſe couurét en aucuns lieux à fauſſes enſeignes, détournãs les ſentences des anciens docteurs, ou leur impoſans ce à quoy ils n'ont iamais penſé, tellement que ie vey bien qu'au

changemẽt qu'auoy faict, ie m'étoy mal logé. Mais selon que l'opinion est vne prison terrible, la plus ferree, & plus êtroictement fermee, où l'hõme puisse entrer : il ne m'a pas été possible d'en sortir soudain, ny auant qu'auoir soûtenu grãds & facheux combats, & des disputes tellement aigres en ma conscience, que par quelque espace de temps en perdis le goût des viãdes, & le repos de la nuict. Car d'vn côté la verité me pressoit de quitter tel party, me rappellant en son domicille : elle aiguillõnoit ma consciẽce, laquelle époinçõnee me redarguoit de Schisme & d'heresie. Ie disputoy cõtre elle, i'entroy au plus profond de son plaidoyer, ie luy vouloy persuader le cõtraire de ce qu'elle plaidoit cõtre moy, & luy faire croire qu'elle se trompoit. Mais tãt plus ie luy resistoy, tant plus ie la trouuoy forte, bien munie, & plus rudemẽt foudroyante mes rempars & gabiõs : en sorte que destitué de force contre elle, ie ne sçauoy ou me sauuer. Pour diuertir telles agitatiõs, qui me tourmentoient l'esprit & tâcher d'amortir les scrupules facheux, & remords poignans que i'auoy en la cõscience, lesquelz me priuoiẽt du dormir : ie me mis à exposer quelques pseaumes, en forme de commentaires, de lieux cõmuns, & homelies. Cela fait, ie dressay vne autre entreprise, qu'êtoit de rendre en nôtre lãgue françoise les œuures de S. Denis Areopagite Apôtre & premier Euesque des Frãçoys, dont le premier liure perfait, & le secõd cõmencé ie n'ay eu loysir de pour-

Opiniõ mauuaise prison.

ſuyure outre. Mais tels exercices ne pouuoient adoucir le combat : car ſi occupé en mon êtude i'en auoy quelque relache, au ſortir d'icelle i'en êtoy plus rudement derechef aſſailly, & auec poinctures ſi viues & aigres, que la douleur que i'en portoy en mon ame, rendoit mő corps tellement amati & extenué, que mémes les eſprits miniſtres de la vie en êtoient ſouuët comme aſſopis. Velà ce que d'vn coté m'aiguillonnoit.

Naturel de l'homme.

De l'autre, me retenoient en premier lieu la honte de me retracter. Car cela eſt naturel à l'homme, & principalement infecté d'hereſie, de ne vouloir iamais recognoître ſa faute, ny cőfeſſer ſon peché. Que ſ'il en eſt cőuaincu, il cerche touſiours quelque fueille pour le counurir, ou quelque peinture de belle apparence, pour le coulorer, en ſorte qu'à tout le moins il ne ſoit tenu que pour demy peché. En ſecond lieu me retenoit la crainte de demeurer ſans reputatiő pendāt celle que me dőnoiët d'entre les heretiq. ceux qui mieux m'auoiët cognu & goûté. Car quelque pouret & inutile que ſoit l'homme, ſi deſire-il être en eſtime, & ne peut qu'auec tres grande difficulté ſe dépouiller de la preſomptiő de ſoy-même, qui l'induit à ambitiő. Mais principalemët au parquet de l'hereſie, l'orgueil & ambition tiennent le ſiege le plus haut. Tiercemët me retenoit le regret de me priuer des amis, ou pour le moins, qui ſe diſent être tels, acquis durāt le tëps de ma miſere. En quatriême lieu l'apprehenſiő de beau-

Preſumptiő de l'homme.

coup de difficultez, & de rudes cõbats, que ie preuoïoy m'être liurez par ceux que ie desiroy abandõner: car ie n'êtoy ignorant de leur peruersité & prõptitude à inuenter calomnies, & exercer plus que barbares cruautez. Finalemẽt le doute que ie faisoy, si me reünissant à l'Eglise ie seroy biẽ receu, pour les occasions mentiõnees en l'epitre liminaire de nôtre premier œuure addressee au Roy. Toutes ces difficultez & disputes n'excitoiẽt pas petits cõbats en mon ame & cõscience, ains ruoiẽt coups tant rudes, que i'en êtoy cõme acablé: & prie Dieu qu'il ne permette que durant le reste de mes iours, ie puisse retõber en telle affliction & misere. Car parlant cõme experimenté, ie diray hardiment qu'il ny a cõbat, ny afflictiõ, qui se puisse êgaler au tormẽt de la cõscience, lequel penetre iusques au dedãs & plus profond de la moëlle des os, ferme l'estomach cõme à double serrure, & empêche de clorre les yeux. Et quelque part que soit l'hõme, quoy qu'il face, ou attẽte de faire, depuis qu'il cõmence à sentir telle charge de la cõscience, & être assailly de tel tormẽt, il ne peut auoir repos, ny en l'ame, ny au corps, ains est en inquietude continuelle. Et pourtant ce n'est pas sans cause, que le Sage dit, que la conscience du mêchant est tousiours en crainte: & Dieu par son Prophete, qu'il ny a point de paix aux mêchans, lesquels sont cõme la mer bouillãte, qui ne peut cesser, & que S. Paul rẽuoye tous hõmes au têmoignage de leurs cõsciẽces pour se voir accu-

Torment de la conscience surpasse tous autres cõbats

Prouer. 28.
Pseau. 57.

Rom. 2.

ſer ou excuſer, & cōdāner de leurs hypocriſies.
Finalement apres telz cōbats Dieu eut pitié de moy, & me dōna cette reſolution, qu'il me falloit quitter tout, iuſques à abandonner ma propre vie pour nôtre Seigneur Ieſus Chriſt, & pour n'être point priué du ſalut que par ſon ſang il nous a acquis. Qu'il n'y a qu'vne ſeule Egliſe, en laquelle on puiſſe obtenir ce ſalut: & me propoſer les vrayes marques pour bien cognoître cette Egliſe vraye, & la diſcerner d'auec les fauſſes, leſquelles marques ie n'ay peu voir ny recognoître qu'en l'Egliſe Catholique: à laquelle ie me ſuis rangé, & excité tous autres faire le ſemblable, pour ne point perir eternellement. Ie trouuay à mon retour le contraire de ce que l'ennemy de mō ſalut me vouloit perſuader, pour empécher ma conuerſion. Car i'ay été fort humainemēt receu, & tendremēt embraſſé de tous les Chrêtiens fideles. Et principalemēt de vous, Monſieur, qui fûtes le premier des Prelats de ce Royaume, voire de toute la Chrêtienté, qui me receutes & m'embraſſates, iuſques à me charger comme ſus voz êpaules pour m'introduire encores plus auant. Vous me preſentâtes à leurs maieſtez, à fin que de leur part ils ſ'eſiouïſſent auec les Anges de Dieu du recouuremēt de la poure brebis, pour vn temps êgaree, voire perdue, ſi Dieu ne luy eut tendu la main: & de mon côté pour me faire receuoir recreation des rayons de leur bon œil. Ce qui aduint, & fuz receu d'icelles auec pa-

ternelle douceur & humanité. Ce que depuis vôtre partemét le Roy m'a confirmé à la recómédation de monſieur le grãd Aumônier,à la priere, remõtrance & inſtance continuelle de monſieur Roſe predicateur de ſa maieſté, duquel la louange tient lieu des principaux entre les hommes doctes & vertueux.

Or ce commencement ne vousa pas ſuffy, ains auez continué accumulant enuers moy vn bien faict ſur l'autre auec telle liberalité, qu'il faut que toute ma vie i'en demeure vôtre obligé. Et d'autant que ie n'ay pouuoir, ny induſtrie à vous faire ſeruice, pour, non pas êgaler tel benefice, mais ſeulement en faire telle quelle recognoiſſance,ſelon qu'il peut être en ma preſque nulle puiſſance & faculté: I'ay eſtimé, que puis que tel defaut m'empêche de faire d'auantage, ie ne pouuoy moins (pour fuir tant le vice, que l'acte d'ingratitude) que d'en rendre vn têmoignage public, tant à ceux, qui viuent preſentement, qu'à la Poſterité. Ce qui m'a induit vous dedier & faire ſortir en lumiere ſoubz l'ombre & garédie de vôtre nom, ce ſecond liure, vous ſuppliant bien humblement le receuoir ſelon vôtre accoûtumee, voire naturelle humanité, regardant pluſtôt à la bonne affection & volonté de celuy qui offre, que non pas à la choſe offerte,d'autant qu'elle ne peut pas correſpondre à vôtre dignité, ny à ce que particulierement auez merité de moy. Mais vous miterez en cela ce bon Roy, lequel ne de-

daigna pas prendre de la main d'vne poure vieille ſienne ſubiette vn petit bouquet de fleurs, & vn peu de fruicts nouueaux, & de ſon poure hôte vn reffort, encores qu'il fut tout fené & flêtry, pour auoir été porté de loing, ains le receut autant humainement & benignement, comme ſi c'eût été choſe plus precieuſe & de plus grande valleur. Cependant ie demeureray touſiours en vôtre puiſſance, à ce que diſpoſiez de moy ſelon vôtre bonne & ſaincte volonté, pour vous faire humblement ſeruice: & prieray le grãd Dieu eternel.

Monſieur continuer vôtre ſanté, adioûtant à ce don tres pretieux le comble de toutes ſes graces diuines & celeſtes benedictions. A Paris ce 18. de Iuillet. 1579.

Voſtre tres humble & affectionné ſeruiteur Matthieu de Launoy.

COMMENTAIRE ET ILLVSTRATION SERVANT DE REPLIque, ſur la rêponſe recueillie & tiree du dehors de la moëlle des ſainctes Ecritures, & faite au premier liure de la declaration & refutation des fauſſes ſuppoſitions, & des miniſtres Caluiniſtes, & autres heretiques & Sectaires, êleuez cõtre l'Egliſe de nôtre Seigneur Ieſus Chriſt, en ce dernier temps.

LIVRE SECOND.

Que les fideles & Catholiq. ont touſiours été haïs & perſecutez des infideles tyrans & heretiques, de la cauſe deſquelz les miniſtres rêpondans ſe cõſtituent defenſeurs.

CHAPITRE I.

1 COmme le mal a touſiours été cõtre le bien, & la mort cõtre la vie: ainſi pareillement le pecheur contre le iuſte, & l'heretique & perſecuteur cõtre le Catholique & fidele. La raiſon de cecy eſt que le pecheur, l'heretique, & perſecuteur ſont du mõde, & le mõde aime ce qui eſt ſien. Par ainſi voit-on qu'vn méchant a pitié de ſon cõpagnon, vn meurtrier ſoûtiēt l'autre, vn larron hõnorera ſon ſemblable. Ainſi eſt-il des perſecuteurs & des heretiques, qui corrõpent la pure doctrine, quoy qu'il y ait differāt entr'eux, & qu'ils tirent chacun de ſon coté

Contrarieté des fideles & infideles.

Iean 15.

Cõmencemēt des mêchans & heretiq.

pour obtenir la preeminence & principalité.

2 Car comme eux tous ſont compaignons par le iugement & têmoignage de leur propre conſcience, auſſi ſe honnorent ils mutuellement : & ayants compaſſion les vns des autres, ils ſ'entre-prêtent la main pour ſe maintenir, & perſecuter de tout leur pouuoir la ſaincte Egliſe de Dieu, & diſciples de nôtre Seigneur Ieſus Chriſt : leſquels ne ſont plus du monde, & pourtant le monde ne les cognoît point, & ne les peut porter: ains les hait & les a en horreur comme monſtres.

Iean 15.

3 Nous n'auons que faire de recourir aux hiſtoires anciennes, pour bailler preuue de cecy: veu que notre ſiecle nous en fournit aſſez, & nous en donne l'experience clere comme le iour. Mêmes les Miniſtres Caluiniens, Zuingliens, Bezites, tant de Geneue, qu'autres êpars en ce Royaume de France, ſe propoſent pour exemple de cecy en ce premier chapitre de leur rêponſe à notre Declaration & refutation de leurs fauſſes ſuppoſitions &c. Où ils mettent en practique cette mutuelle amitié, ſelon que le prince de ce mõde, qui eſt le diable leur pere, & ennemy des enfans de Dieu, leur a ſuggeré. Car au premier chapitre de nôtre œuure, & dés le commencement d'iceluy, nous traictons que le diable ennemy du ſalut des hommes, n'a ceſſé de chercher la ruine de l'Egliſe depuis la naiſcence d'icelle iuſques à maintenant: y employant pour ce faire, toutes les ſortes d'inſtrument, qu'il a peu.

Miniſtres Caluiniens &c. propoſez pour exẽple.

Iean 12. 14. & 16.

4 Noz rêpondans aueuglez & enyurez du vin d'êtourdiſſement, que leur Pere leur a verſé, ſans aduiſer à la diſpoſition de ce chapitre premier, ny cõſiderer dequoy nous traictons en chacune partie d'iceluy, ſe iettent hors des gonds, & ſ'inſerent au nombre des tyrans & perſecuteurs, deſquels nous parlons dés la premiere ſection, ſe conſtituent defenſeurs de l'honneur d'iceux : & les maintiennent innocens. Car en la premiere & ſeconde page, & partie de la troiſiême, premiere & ſeconde ſection, nous parlons des tyrans, qui dés l'enfance, voire naiſcence de l'Egliſe ont perſecuté les premiers Chrêtiens : en la troiſiême, mention eſt faicte des premiers heretiques, comme Cerinthus, Hebion & autres ſemblables : puis d'autres qui ſont venus ſoubz le maſque d'hypocriſie auec hereſie, comme pouuoient être les Donatiſtes, & leurs ſemblables, pour defigurer le pur ſeruice de Dieu: leſquels ont long temps, & tres cruellement perſecuté l'Egliſe en Aphrique, les Arriens en Aſie, en Aphrique, & en quelques parties de l'Europe. Finalement nous parlons du Schiſme preſent, duquel la Chrêtienté eſt griefuement affligee, & pourſuyuons cette matiere iuſques à la fin du chapitre. Noz rêpondans donc prennẽt icy la cauſe de tous en main, & ſe cõſtituent patrõs & aduocats des tyrãs perſecureurs de l'Egliſe, des heretiq. & Schiſmatiques leurs ſemblables perturbateurs du repos d'icelle: cõme leur texte même le montre.

Les rêpondãs êtourdis.

Heretiques qui premierement ont perſecuté l'Egliſe.

Caluiniſtes rêpondãs aduocats des tyrans & heretiques.

Texte des aduersaires.

VN certain Philoſophe êtant quelque iour auec vn grand Sophiſte de ſon temps eſtimé faire rage de diſputer, luy ouit faire vne concluſion par laquelle il vouloit prouuer que Diogenes n'étoit ny hõme ny creature raiſonnable, dont les auditeurs du cõmencement ſ'êbaiſſans & eſtimãs ce cauſeur auoir dit merueilles, fut en vn mot par le philoſophe rẽdu muet: quãd il luy repliqua ſeulemẽt: dy (Sophiſte) & cõclu de toy-même ce que tu auras voulu dire de moy, & tu diras vray. Außi pouuõs nous faire vne pareille rêpõſe à tout ce chap. & dire en vn mot, tourneƶ & cõclueƶ Apoſtats de vous & de vos Catholi. ce que vous vouleƶ perſuader & faire croire au monde de nous, & vous direƶ verité. Et eſt de merueille que ces deux écriuains aſſocieƶ qui auoient quatre yeux (leſquels cõme l'on dict, voyẽt plus cler qu'vn ſeul) n'ont pas cependãt apperceu que des l'entree de leur liure ils ſe refutẽt eux mêmes, & font cõtre ce que promet leur titre & l'inſcription. Car promettans refuter les fauſſes ſuppoſitiõs, ſ'en diſans grãds ennemis, dés la premiere page, pour fondemẽt de la refutation future des faußes preſuppoſitiõs, ils font eux mêmes vne fauße preſuppoſition la plꝰ apparente du monde, attribuans à autruy ce qui proprement leur appartiẽt, & ſuppoſans être treſvray ce que nous mõtrerons tout à cette heure être tres faux, & ſans le dire, tout le monde le peut de ſoy-même iuger. Nous accordons le ſommaire de ce chapitre, à ſçauoir, [Que Satan merueilleux & ruƶé ouurier, êtant indefatigable ennemy de la gloire de Dieu, & de ſon Egliſe, a touſiours cerché de la ruiner: & pour ce faire employe toutes ſortes d'ennemis qu'il a peu.] Car l'Ecri-

ture nous enseigne cela, & l'experience puis apres le nous môntre, & ce que nous voyons être venu au mõde depuis la predicatiõ de l'Euangile faite par les Apôtres, prouue que Satan & par Tyrans, & par heretiques, & par hypocrites, & par telles personnes mémes qui sont ces deux Apostats, a tousiours tâché de ruiner l'eglise de Dieu. Nous sommes d'accord de cette maxime.

De quatre fautes bien remarquables, contenues au texte des ministres sus recité, & des contradictions & fausses suppositions, esquelles ils s'enueloppent.

CHAPITRE 2.

1 C'Est merueille que de la betise, ou plustôt malice furieuse des hommes, & cõment leurs passions les aueuglent & trãsportent en telle furie, qu'ilz en perdent tout sain & bon iugemẽt, deuiennẽt vains en leurs discours, leurs cœurs destituez d'intelligence sont rẽplis de tenebres, apprennẽt tousiours, & ne paruiennent iamais à la cognoissance de verité : en sorte que s'estimãs être sages, ils deuiennẽt fols. Pour exemple de cecy nous proposons ces rêpondans Caluiniẽs, lesquelz presument auoir la pointe de l'œil fort aiguë, & l'entẽdement tres subtil : mais ils mõtrent en cette réponse, même en ce commencement, cõme aussi en beaucoup d'autres lieux, qu'ils l'ont d'autãt plus mouce, & sont d'autant plus lourds & hebetez, qu'ilz peussẽt être subtilz, & aigus. Ils deuoient en ce cõmencemẽt ouurir les yeux, pour ne choper dés le sueil, & dõner

Bétise & malice des hommes.

Rom. 1.
2. Timo. 3.

Presumption des Caluini.

occasion de rire chancelans ainsi d'êlourdissement. Car encores qu'ilz ayent été plusieurs ouuriers employez apres la confection de cette rêponse, si n'ont ils point apperceu (s'ilz ne l'ont êcrit de fait à pensee) quatre fautes commises en cette entree: par lesquelles ils se donnent à cognoître telz qu'ilz sont.

2 La premiere est, qu'en general ils se font & recognoissent compagnons des Tyrans & heretiques, lesquelz de tout temps ont persecuté l'Eglise de Dieu, & troublé le repos d'icelle, tâchans l'infecter de fausses doctrines, pour

Canti.1. *Apoc.21.*

luy faire abandonner le seruice de Dieu, & Iesus Christ son Epoux, chef & Sauueur. Car c'est de telz ennemis de l'Eglise, que nous auõs parlé dés le commencemét du premier chap. de nôtre premier œuure, ainsi qu'il a été dict. Par ainsi eux disans qu'ilz peuuent faire la même, ou pareille rêpõse, qui fut faite à leur Sophiste: ils se mõtrent & constituent aduocatz de telz Tyrans & heretiques.

3 La seconde est, qu'en particulier ils nous accusent de presupposer faux dés la premiere page, en laquelle nous disons, que le diable, lequel besongne és enfans de rebelliõ enuieux de la gloire de nôtre Seigneur Iesus Christ, & du bien & repos du peuple Chrêtien, n'a onc cessé dés la naissance de l'Eglise, de cercher la ruine d'icelle &c. Or si cela, & ce qu'est contenu en la seconde page dudict chap. est fausse supposition, il faut dire que la parole de Dieu, & les histoires saintes sont fausses suppositiõs:

Absurdité des Caluiniques répondans.

car

car elles nous enſeignent cela même. Du dire donc des Proteſt. on peut tirer cette concluſion, que Cain n'auroit point été perſecuteur d'Abel, ne Pharaon des Hebrieux, ne Iezabel des Saincts Prophetes de Dieu, ny Antiochus de l'Egliſe de Iuda, ny ſemblablement Neron & autres tyrans êleuez contre le peuple de Dieu depuis la mort & paſſion de nôtre Seigneur IeſusChriſt, des Apôtres & de leurs diſciples. On pourroit auſſi conclure que les Hebionites, Arriens, Montaniſtes, Donatiſtes, & autres de telle farine n'auoient pas été heretiques. Par ainſi ſeroit dementie la parole de Dieu & toutes les hiſtoires eccleſiaſtiques, en ce qu'elles traictent des perſecutions, que l'Egliſe a ſouffertes des ſa naiſcence iuſques à maintenant.

Exod. 1.2. &c. *3. Roys 19.* *1. & 2. Mach.*

Act. des Apôtres. *Hiſt. tripar.*

4 La troiſiême eſt, qu'ils ſuppoſent faux, quand ils diſent que nous attribuons à autruy ce qui nous appartient. Ie leur demande, qui êtoit perſecuteur, ou Ieſus Chriſt, ou Pilate & Herode? Qui eſt ce qui a perſecutê l'Egliſe de Dieu apres la reſurrection de nôtre Seigneur Ieſus Chriſt, & ſon Aſcenſion par deſſus tous les Cieux, ou Neron, Domitian, & leurs ſemblables, ou les Apôtres & leurs diſciples? Qui étoient heretiques, ou Sainct Iean l'Euangeliſte, les autres Apôtres, & leurs diſciples, côme S. Ignace, ſainct Polycarpe, ſainct Irenee, ſainct Athanaſe, ſainct Cyrille, ſainct Ambroiſe, ſainct Auguſtin, & autres Euéques & Paſteurs de l'Egliſe Chrêtienne Catholique,

Matth. 26. 27. Marc 14. Luc 22. 23. 24. *Act. 1. 2. 3. 4. &c.*

Qui ont été perſecuteurs, & qui ont été perſecutez. *Qui ont été heretiques, & qui non.*

ou Hebion, Cerinthus, Arrius, Montanus, Donatus, & autres ſemblables grenes? I'eſtime que noz rêpondans, ſ'ils n'ont perdu toute hôte, pieté & fidelité, aduouerōt touſiours que Ieſus Chriſt, ſes Apôtres & diſciples ont été perſecutez: & leurs ennemis, qui ont êpādu le ſang d'iceux, ont été perſecuteurs: que ſainct Iean l'Euangeliſte, tous les autres Apotres, & leurs diſciples & vrays ſucceſſeurs ordinaires & legitimes en charge & doctrine, ont été vrais Paſteurs: & leurs aduerſaires, qui étoient de doctrine contraire, ſeparez de leur hierarchie & congregation, qui eſt l'Egliſe Catholique, étoient heretiques & Schiſmatiques.

Ce que les Caluiniſtes ne peuuent nier en cette matiere.

5 Or ils ne peuuent nier, que l'Egliſe en laquelle nous ſommes maintenant, eſt cette même Egliſe Catholiq. procedée des Apôtres & de leurs diſciples par vraye ſucceſſion ordinaire, temporelle, & perſonnelle: laquelle les Apotres & leurs diſciples ont planté auec effuſion de leur propre ſang. Cette Egliſe n'a pas perſecuté Neron, Domitian, ny les autres tyrans, ains a été perſecutee d'iceux dés ſon enfance. Depuis elle a été fort troublee par les heretiques Schiſmatiques, & hypocrites: en ſorte que Satan, capital ennemy d'icelle, l'a laiſſee en paix le moins qu'il a peu. Caluin luy même aduoue que c'eſt cette même Egliſe: mais il dict qu'elle eſt fort deffiguree. Et bien, elle ne laiſſe pas pour cela d'être l'Egliſe, de laquelle il n'eſt licite ſe ſeparer: car notre

Inſt. liur. 4. chap. 2. ſect. 12.

Seigneur Iesus Christ ne laisse pour les fautes & imperfections qui y sont, d'habiter en icelle, & la tenir pour son Epouse. Si vn corps humain est deffiguré étant asseché par longue maladie, est ce pourtant à dire, qu'il ne soit plus ce même corps, qu'il étoit en sa santé? C'est ce même corps & même substance: mais il luy est suruenu diuers & facheux accidens. Si vn mari auoit épousé vne ieune femme & belle, & il aduenoit que cette femme, ou par vieillesse, ou par maladie decheût de telle beauté: Le mary la pourroit il abandonner, & dire qu'elle ne seroit plus sa femme, pource qu'elle ne seroit plus aussi belle, ny aussi saine, comme quand il l'épousa? Le defaut de beauté & de santé ne deffait pas le mariage legitime, & n'empêche pas que ce ne soit la même femme qu'il auoit épousee, & ne la doit pour cela le mary abandõner: autrement seroit pris pour deserteur, & grandement reprehensible. Ainsi pouuons nous dire de l'Eglise Chrêtiéne Catholique. Il est bien certain qu'elle n'est pas si belle, ne si saine cõme en sa ieunesse: elle a acquis en sa viellesse par maladies beaucoup de tâches, de rides, & macules: mais elle ne laisse pas pour cela d'être cette même Eglise, que elle étoit durant sa ieunesse, beauté, & santé. Et comme notre Seigneur Iesus Christ ne l'abandonne point, & ne laisse pour tels accidens la tenir pour son Epouse: aussi ne la doiuent abandonner, ny laisser de

Cantiq. 1. 2. 3. &c. Ephes. 5.

Le defaut de beauté ou sãté, ne peut rõpre vn mariage legitime.

L'Eglise Catholiq. & Apostoliq. Romaine ne laisse d'être Eglise pour les imperfectiõs suruenues en icelle.

la tenir pour leur mere, ceux qui veulent être membres de Iesus Christ vray Chef essentiel d'icelle. Que si aucun se retire d'icelle, il se retranche aussi de notre Seigneur Iesus Christ lequel est vray Epoux & souuerain medecin d'icelle, qui la sçait bien châtier, quand elle est rebelle, guerir quand elle est malade, & lauer quand elle est souillee. Reste seulement que demeurans vnis en ce même corps nous prions notre Seigneur Redempteur d'iceluy en auoir compassion, & y mettre la main, à ce que nous puissions voir renouueller la santé, ieunesse & beauté de son Epouse, pour le salut de laquelle il s'est luy même liuré à la mort.

Ephes. 5.

Que doit faire le fidele voyát les corruptions en l'Eglise.

6 Puis donc que nous sommes en cette même Eglise, que notre Seigneur a pris dés le commencement pour son Epouse, & laquelle a porté les premieres persecutions des ennemis d'iceluy, & surmonté par patience les tyrans. Puis que nous étans retirez de la Secte Caluinique, de n'agueres êleuee, sans aucune succession des Apotres, ou hommes Apostoliques, & sans aucun seau de contract de mariage auec Iesus Christ, ains veut chasser l'Epouse legitime, pour se placer au lieu d'icelle: nous nous sommes reünis à cette Eglise Chrêtienne Catholique, & Apostolique, en laquelle les premiers Chrêtiens, tous noz Ancêtres, & nous auons été baptizez, & embrassons la foy & Doctrine Chrêtienne prêchee en icelle, confirmee par miracles dés le com-

Act. 4. & 7. &c.

Secte Caluinique s'est êleuee sans aucune succession ny autre vraye marque d'Eglise.

Confirmatiõ de la doctrine Catholiq.

mencement, & depuis par le consentement des peuples : & nous soumettans à la discipline qui y est exercee, nous nous employons de toutes noz forces & facultez, selon les dõs que Dieu par sa grace nous a êlargy, pour maintenir entant qu'en nous est, la cause d'icelle, retirer en icelle ceux, qui par deceptiõ & fausse doctrine en ont été distraits. Puis (dy-ie) que nous sommes telz, & nous sommes rangez à telle raison, que Chrêtiens doiuent suyure, cõment pourroit nous appartenir ce que nous disons des Tyrans, des heretiques, & Schismatiques, qui dés le commencement ont persecuté & troublé, & encores maintenant persecutent & troublent cette saincte Eglise Chrêtienne Catholique, & Apostolique, de laquelle nous sommes membres, & au ioug de laquelle (qui est le ioug de Iesus Christ) nous nous soumettons de telle & si franche volonté ? *Matth.11.* Nous sommes les enfans & generation legitime de ceux, qui ont été persecutez. *Generation legitime des premiers chrêtiens & pasteurs de l'Eglise.* Si nôtre foy n'est tant viue & vertueuse, nôtre charité tant ardente, & toute nôtre vie tant saincte, si suyuons nous leurs traces quant à la foy & doctrine, & n'admettons que ce que nous auons receu d'eux, tant en doctrine qu'en ceremonies principales & Liturgie. Ce que noz rêpondans & leurs semblables reiettẽt, & foulent aux piedz : pourtant ne se peuuent ils pas dire enfans, & legitime generation de cette saincte Antiquité, de laquelle ils ont degeneré, & la persecutent en sa doctrine, Liturgie *Heretiques Calui. persecutent l'antiquité.*

& discipline,& mêmes en nous qui sommes ses enfans. Par ainsi c'est à eux, que bien & proprement appartient ce que nous auons dit des tyrans, heretiques & Schismatiques persecuteurs de l'Eglise Catholique de nôtre Seigneur Iesus Christ, & perturbateurs du repos d'icelle: & non à nous, qui attendons persecution, pour même cause, que dés le commencement elle a été persecutee.

7 La quatrième faute, est qu'ils s'impliquent en contradiction tres lourde & absurde. Ils disent vers la fin de leur texte sus recité, qu'ils accordent ce que porte le sommaire de nôtre premier chapitre, & aduouent être d'accord auec nous touchant cette maxime. Mais peu auparauant ils môntrent qu'ils n'accordent rien de ce qu'est contenu dedans le chapitre & principalemẽt en la premiere page & commencemẽt d'iceluy: car ils disent, que c'est vne fausse supposition. Toutesfois tout ce chap. n'est autre chose que la deduction de ce sommaire & maxime par ses parties: lesquelles sont deux en general: dont la premiere est des premiers tyrans & premiers heretiques, des premieres persecutions,& premiers Schismes que l'Eglise a souffert, & dont elle a été grandemẽt troublee & vexee dés sa naiscẽce. Ce qu'est compris brefuemẽt en la premiere, seconde, & troisiême page. La seconde est des persecutions troubles & diuisions, qu'elle souffre maintenant, principalement en ce Royaume de France: ce qui s'êtend iusques à

Contradictiõ de noz rêpõdans.

la fin du chapitre. Or puis qu'ils accordent ce que porte ce sommaire, il faut que ce soit en tout, ou en partie: s'ils l'accordent en tout, ils accordent quant & quant les deux parties generales de ce chap. & pourtant n'y deuoiēt ils cōtredire. S'ils ne l'accordent qu'en partie, ils deuoyent specifier laquelle des deux ils accordent: mais ils n'en font aucune distinctiō. Si c'est la premiere partie, ils disent que c'est vne fausse supposition: par ainsi, eux mêmes concluroient contr'eux mêmes, à sçauoir, que ils aduoueroient vne fausse supposition, pour chose veritable. S'ils la reiettent & maintiennent être fausse, comme de fait ils le font: il faut necessairement qu'ils aduouent la seconde (laquelle faict contr'eux) être veritable: autrement ne sçauroient ils dire en verité, qu'ils accordent ce que porte ce sommaire, ny en tout, ny en partie. S'ils l'accordent être veritable, ils se recognoissent tels qu'ils sont, & que nous les dêcriuons: & consequemment coulpables. Or ils maintiennent l'vne & l'autre partie dudict Sommaire être fausses suppositions, & declarent qu'ils les tiennent pour telles, commencants dés la premiere page, & y contredisants iusques à la fin du chapitre, lequel ils reiettent du tout: quoy qu'il ne contienne autre chose en cette longue deduction, sinon ce qui est compris en bref en ce Sommaire.

Conclusiō des ministres rêpondans contre eux mêmes.

Que peut-on dire de eux, sinon que ce

Ce qu'on peut & doit on estimer des ministres rêpondans.

sont menteurs & hypocrites, quand ils disent qu'ils accordent ce que porte ce Sommaire, veu qu'ils le reiettent en la deduction de ses parties? Velà comme ceux qui entreprennent resister à la verité de Dieu, & la combatre s'enuellopent en confusion, & s'impliquent en contradictions & absurditez infinies.

Texte des aduersaires.

Mais voicy la fausse presupposition que font ces deux têtes en vn bonnet, Matthieu de Launoy & Henry Pennetier. Que nous qui faisons profeßion de la reformation de l'Euangile, sommes les instrumens, & ouuriers, dont Satan se sert en ces derniers temps, pour diuiser la Chrêtienté, & ruiner l'Eglise. Pour fondement de laquelle fausse supposition, ils en presupposent plusieurs autres, autant faußes que la premiere, ce qui leur êtoit necessaire de faire, d'autant que la verité ne pouuoit être le fondement de leurs mensonge. Ils presupposent donc, mais faussement, Que nous sommes ceux qui auons armé le pere contre les enfans, qui renuersons toute la France, qui voulons partager la terre êteignant le party qui nous est contraire, qui ne pensons pouuoir faillir, qui quand nous auons failly ne voulons cognoître nôtre faute, qui voulons ruiner, non meliorer & reformer l'Estat de l'Eglise Chrêtienne, qui vsons de fausses presuppositions & interpretations de l'Ecriture saincte: bref autant que ces deux rêueurs imaginent en leur cerueau, autant faisons nous de maux au monde. Et de ces fausses suppositions par eux ainsi faictes, ils tirent

vne fausse & presupposee conclusion, que nous sommes donc les instruments de Satan.

Que les Ministres Caluini. répondans malicieusement n'vsent de methode facile en leur premier chapitre. Qu'ils se disent reformateurs de l'Euangile, Dequoy & comment se doit faire la reformation en l'Eglise.

CHAPITRE 3.

1 LA methode en toutes sciẽces éclercit, & rend plus faciles les matieres desquelles on traicte: tellemẽt que ce qu'est exposé & declaré par parties sans confusion, est mieux entendu, mieux obserué & retenu. Pourtant noz rêpondans, suyuant le deuoir de ceux qui font profession d'enseigner, ayans entrepris nous contredire par leur rêponse, pour le faire plus dextremẽt, deuoiẽt vser de disposition & ordre meilleur & plus facile, à fin que les matieres traictees en icelle fussent mieux entendues, & que les lecteurs peussent mieux, plus facilemẽt & droictement iuger de leurs raisons, & des nôtres, pour en tirer quelque certaine resolutiõ. Mais tout ainsi que le mẽsonge hait & craint la lumiere, & cerche tousiours les tenebres, cõme ce qui luy est le plus propre, & dõt il se nourrit: ainsi eux qui imposent & supposent faussemẽt, ont en haine tel ordre d'enseigner, lequel êclercit, pource qu'ils ont crainte d'être decouuerts. C'est la cause pour laquelle ils n'alleguẽt nôtre texte que par lopins, & non en mémes termes, ny en même ordre que nous l'auons

La methode requise en toutes sciẽces pour enseigner.

Que deuoiẽt faire les Calui. rẽpõdans.

Iean. 3.
Prouer. 14.

couché, d'autant qu'ilz ſentent bien la perte de leur cauſe entre les leurs mêmes, ſi vne foys ils peuuent voir noz raiſons à découuert. C'eſt vne ruſe aſſez ſubtile pour abuſer ceux, qui pl' partialiſez & tranſportez d'exorbitantes paſſions, que conduits par le iugement de la foy, ny même par la raiſon humaine, n'ont pas le iugement bien raſſis & poſé. C'eſt auſſi pour obſcurcir la Verité par nous propoſee, & dõner plus viue couleur à leurs fauſſes ſuppoſitions, & impoſtures tant de foys reiterees, & les faire receuoir pour doctrine ſaine, pure, & choſes veritables. Quãt à nous, tout ainſi que la verité ayme & cerche la lumiere, hait & fuit les tenebres: ainſi nous qui la propoſons, auons en haine & fuyons toute obſcurité. Pour cette cauſe i'ay inſeré en cêt œuure leur texte en mêmes termes & ordre qu'eux mêmes l'ont couché ſans y changer, ou en alterer choſe aucune: & me ſuis êtudié d'vſer de ſtyle bas, & methode la plus facile: à fin de faciliter d'autãt plus les matieres, deſquelles nous diſputõs: à ce que chacun des lecteurs en puiſſe mieux, & plus aiſément tirer certaine reſolution. Car mon intẽtion n'eſt pas de ſeulemẽt leur contredire: mais auſſi de les enſeigner & inſtruire, & tendre la main à ceux, qui ne ſont preoccupez de malice deliberément inueteree, (car à grand peine telz perſonnages trouuẽt-ils lieu de repentance) mais qui par ignorance ſimple ſe ſont foruoyez, pour les redreſſer & ramener auec nous en la voye ſalutaire, ſoubs la hou-

Ruſe des Caluini. répondans.

Iean. 3.

Sincerité de l'autheur.

1. Pier. 2.
Pſeau. 22.

lette & conduitte de notre Seigneur Iesus Christ le vray Berger, & Pasteur souuerain de noz ames.

2 Mais auant qu'entrer aux recriminations, desquelles ils vsent contre nous, il faut considerer leur maniere de parler : car nous y trouuerons choses bien remarquables, & des blasphemes qui se coulent, & qu'on laisse souuent passer sans les noter. Des le commencement de leur texte que nous refutons en ce lieu, il y en a vn bien digne d'être remarqué: c'est qu'ils disent, Qu'eux sont profession de la reformation de l'Euangile, &c. C'est à dire, & ne se peut interpreter autrement, qu'ilz font profession de reformer l'Euangile. Eux voyans ce blaspheme remarqué à leur honte tâcheront se purger, mais qu'ilz prennent telle excuse qu'ilz voudront pour couurir leur faute: si est-ce qu'ilz ne sçauroient parer ce coup: pource que leurs motz mêmes sonnent cela, & non autrement. Car tout ainsi qu'en cette maniere de parler nous desirons la reformation de l'Eglise, ce genitif (de l'Eglise) emporte passion, & non pas action : ainsi en ce que eux disent, Qu'ilz font profession de la reformation de l'Euangile, ce genitif (de l'Euãgile) emporte passion, & non action. Comme donc par ces motz (nous desirõs la reformation de l'Eglise, de l'état de la iustice, du tiers état &c.) nous entendons que l'Eglise, l'Etat de la Iustice, & le tiers êtat &c. soient reformez : noz répondans aussi, disans qu'ilz font

Blaspheme des Caluinistes répõdans.

Genitif lequel emporte paßion, & non action.

profession de la reformation de l'Euangile, entendent qu'ils reforment, ou ont reformé, ou entreprennent reformer l'Euangile. Car il faut noter qu'il y a grande difference, entre reformation de l'Euangile, & reformation de l'Eglise faicte par ceux, ausquels il appartient & qui par le commandement de Dieu, selon leurs charges, sont obligez de ce faire, selon les ordonnances, commandemēts, exhortations & conseils de l'Euangile.

L'Euangile, doctrine qui n'est à reformer.

3 Quant à l'Euangile, c'est vne doctrine tant saincte, tant excellente, tant salutaire & pure, qu'on ne doit parler que de la suyure, luy obeïr, & reigler nôtre vie, selon iceluy, & non pas de le reformer, veu que c'est la vertu de Dieu en salut, à tout croyant. Car c'est autant, comme s'ils vouloient entreprendre reformer & corriger Dieu en toutes ses œuures admirables, voire en sa Sapience même: & nôtre Seigneur Iesus Christ en tout ce qu'il a dict, faict & enduré, pour nôtre salut, blaspheme tant vilain, tant detestable & execrable, que le diable même tout ennemy de Dieu qu'il est, auroit horreur seulement de le songer. Neantmoins velà les manieres de parler de noz reformateurs, & ce qu'ils se disent presumer faire. S'ils se veulent excuser du blaspheme volontaire disans que leur intention n'est point telle: ils ne sçauroient s'excuser du blaspheme procedé d'vne lourde & crasse ignorance: laquelle ne doit tenir ny auoir lieu en l'entendement de ceux, qui se disent reformateurs de

Rom. 1.

Blaspheme vilain.

Les Caluin. répondans sont sans excuse.

la Chrêtienté: ou comme nouueaux Apôtres, qui se disent apporter & être venus en ce dernier temps, pour planter nouuellement l'Euangile : Car à la verité êtans ainsi mal instruits ils exerceroient, comme aussi font ils, vn êtrange ministere, planteroient vne poure & mal saine doctrine, & feroient encores pire reformation. Or l'Euangile est (comme il a été dict) la vraye doctrine de salut, & là sont contenuz les conseils, que les Chrétiens doiuent suyure, pour plaire à Dieu, cheminer en iustice, & paruenir finalement au comble de felicité eternelle : Là nous est montré ce que nôtre Seigneur Iesus Christ a faict pour nôtre redemption: la misericorde & le iugement de Dieu nous y sont proposez, les promesses & menaces de Dieu auec l'execution d'icelles nous y sont asseurees: là nous est mis au deuāt le feu & l'eau, la mort & la vie, pour choisir le meilleur, & fuir le pire. Mais toutes les reigles & loix seruantes à la conduicte exterieure de l'Eglise, lesquelles nous appellons discipline, laquelle consiste en ceremonies, en forme de liturgie, gouuernements, administrations, & autres choses concernantes l'ornement du seruice de Dieu, & bien-seance de l'Eglise: toutes ces loix & reigles, di-ie, ne sont pas particulierement, & expressement comprises en l'Euangile : ce que les Ministres mêmes confessent & aduouent. Car nôtre Seigneur Iesus Christ a laissé cela en la disposition de l'Eglise, à laquelle il a faict cette promesse, que toutes

Poure operations des Protest.

Ce qu'est cõtenu & nous est môntré en l'Euangile.

Matth. 13.
Luc 13.
Apoc. 2. & 3.
Deuetr. 30.
Rom. 7.

Ce qui n'est particulierement & expressemēt cõpris en l'Euangile.

Matth. 18.

& quantes fois qu'elle s'assemblera en son Nō, & s'accordera, de toutes choses qu'elle demādera, il sera au milieu d'icelle, & le tout sera fait & ratifié de Dieu son Pere, là haut au ciel. Velà comme il a laissé toutes ces loix & reigles en la puissance & disposition de son Eglise: laquelle les a dressees & redigees par écrit, pour les laisser comme de main en main à la posterité: à fin d'obuier aux confusions, lesquelles sans cela pourroient aduenir, & pour entretenir l'Eglise en vnité de doctrine, Liturgie, ceremonies & discipline morale, soubs le grand Pasteur & Prince des Euêques, nôtre Seigneur Iesus Christ. En cette sorte, qui voudroit dresser l'Eglise Chrétienne, & ne laisser en icelle autres ceremonies, ny autre forme de Liturgie, ny autres loix & reigles de discipline que celles, lesquelles sont particulieremēt exprimees es écritz des Euangelistes & Apôtres, que lon tient seulemēt pour canoniques, l'Eglise ne pourroit pas consister: d'autant que n'y ayant rien, ou bien peu expressement arreté de cela, chacun soubs ce mot, que dict l'Apôtre (que toutes choses se facent honnêtement & par bon ordre en l'Eglise) s'en forgeroit à sa fantasie: car il ne trouueroit bon ordre que celuy, que luy-méme auroit dressé. Mais ce ne seroit pas vn bon ordre: pource qu'en ce qui n'est qu'vn corps depēdant d'vn seul & même Chef, il n'y auroit aucune vnion: ains vne diuersité & desordre, qui n'a-

Puissance laissee par Iesus Christ à l'Eglise.

1. Cor. 14.

menetoit que confuſion. Partant il faut venir aux premiers Canons, Ordonnances & conſtitutions de l'Antiquité. Et comme la diſcipline, & les ceremonies ſe peuuent changer en y adioûtant, ou en diminuant ſelon les temps, les aages, les lieux & les peuples, il faut auoir recours aux ſaincts Conciles, & prendre de l'Egliſe la raiſon pourquoy, telle & telle choſe a été inſtituee, & pourquoy vne autre a été ôtee. Par ainſi quand il eſt queſtion de reformer l'Egliſe, non ſeulement les écrits des Euangeliſtes & Apôtres ſont requis: mais auſſi les decretz & conſtitutions, le cõſeil & reſolution de l'Antiquité.

Diſcipline eccleſiaſtique ſe peut changer, augmenter, & diminuer.

4 Ce que ie dy, ſe prouue par raiſons, auſquelles il n'y a point de replique pour les oppugner. C'eſt que quand il êchet reformation en l'Egliſe, il faut que ce ſoit, ou pour la Doctrine, ou pour la Diſcipline, ou pour toutes les deux enſemble. S'il eſt queſtion de reformer la Doctrine, ou c'eſt le texte, qui nous a été laiſſé par les Prophetes, Apotres, & Euangeliſtes, inſtruments & organes du Sainct Eſprit, ou l'interpretation d'iceluy. Quant au texte, que nous appellons ſubſtance de la Doctrine ſalutaire, quoy que noz rêpondants Caluiniq. ſe diſent faire profeſſion de la reformation d'iceluy, Il n'eſt pas pourtant a reformer: car c'eſt auſſi la Loy tres êquitable, & ſource de toute ſaincte vraye êquité, c'eſt le regître des promeſſes

Ce qu'eſt requis pour reformer l'Egliſe.

Ce qu'eſt à reformer en l'Egliſe quãd il y echet reformation.

Les ſainctes Ecritures ne ſont à reformer.

diuines appartenantes à nôtre ſalut, c'eſt la declaration de la benediction, & de la malediction, des menaces & iugements de Dieu, c'eſt bref la Sapience eternelle de Dieu ſource de toute ſageſſe. Et qui eſt-ce qui reformera & corrigera ce que Dieu a dict? Car, dit le

Sap. 9. Prophete, *Quis adiuuit ſpiritum Domini? aut quis conſiliarius eius fuit, & oſtendit illi?* Qui a aydé

Iſaye 40. l'Eſprit du Seigneur? Ou qui a été ſon conſeil-

Eccleſia. 1. ler, & luy a montré? Auec lequel a il prins cõ-

Rom. 11. ſeil? & qui l'a inſtruit, & luy a enſeigné le ſen-

1. Cor. 2. tier de iuſtice? & qui luy a appris la ſcience? & qui luy a montré la voye de prudence? Il eſt certain que Dieu ſeul cognoît tous les conſeils des creatures, & n'a beſoin du cõſeil d'aucun : car de luy, & par luy & pour luy ſont toutes choſes: & pourtant ſon conſeil ne peut être compris d'aucun. Car l'inferieur ne peut

Tous cõſeils ſont notoires à Dieu.

Rom. 11. ſçauoir le conſeil & intention du Superieur, dit ſainct Ambroiſe. Cependant voicy des Docteurs merueilleuſement audacieux & temeraires, qui non ſeulement ſe diſent pouuoir de ſoy comprendre la penſee du Dieu viuant & eternel, mais luy veulent donner inſtruction, & reformer ce que par ſon S.Eſprit il a dicté à ſes Apôtres & Euangeliſtes. Les bõs Prelats, les bons Docteurs, les bons Prêtres & fideles Catholiques, leſquels ſoûpirent apres la reformation de l'Egliſe, & de tous les Etats, ne diſent pas ainſi : car ils ſont mieux appris ayans été inſtruicts en l'Egliſe de Dieu, de laquelle le Prophete Iſaye dict. *Quia de Sion exibit*

Audace & temerité des Caluiniſtes rêpondans.

exibit lex, & verbum Domini de Ierusalem. Car la loy sortira de Sion, & la parole du Seigneur, de Ierusalem, étans donc demeurez en meilleure école, qu'est l'Eglise de Dieu, ils ont receu meilleure instruction, & pourtant ils parlent plus sainctement, disans ainsi. Nous desirons la reformation de l'Eglise, & prions Dieu y vouloir mettre la main, car c'est son œuure. Mais quant à l'Euangile, il faut qu'il demeure tel qu'il est: car c'est le langage, & la science du sainct Esprit, laquelle ne peut être subiecte au iugement, ny à la censure des hômes. Si on veut reformer l'interpretation, nous auons aussi vn refuge & moyen tres bô pour ce faire, sans êmouuoir tant de debats & contentions. C'est que pour ce faire nous nous retirions à l'Antiquité de l'Eglise: c'est à dire aux disciples des Apôtres, & hommes Apostoliques. Car à qui yrons nous, pour l'auoir plus saine? Qui a mieux cognu l'intention des Apôtres, laquelle a été conduicte par le sainct Esprit, & qui pourra mieux certifier la declaration & sens naif de leurs écrits, que leurs Disciples, & ceux qui les ont veuz & ouys: & qui pour maintenir deuant les tyrâs, & contre les heretiques ce qu'ils auoient appris de leurs maîtres & precepteurs, n'ont point êpargné leurs vies: ains les ont exposees & ont souffert maintes cruelles afflictions? Ces bons seruiteurs de Dieu n'ont point dissenty d'auec nôtre Seigneur Iesus Christ en la doctrine salutaire, veu qu'ils l'ont signé quâd

Isaye 2.

Meilleure instruction que ont receu les Catholiq.

Où il faut auoir recours pour la reformatiô de l'interpretation des sainctes Ecritures.

L'Antiquité n'a dissenty d'auec Iesus Christ en la doctrine salutaire.

ils y ont été appellez de leur propre ſang. Il faut donc qu'apres auoir inuoqué le nom de Dieu, & demandé l'aſſiſtence du ſainct Eſprit, nous ayons recours aux écrits de cette ſaincte & orthodoxe Antiquité, pour être conduicts en la vraye, ſaine & pure interpretation des ſainctes Ecritures : & non pas la tirer chacun de ſon cerueau, comme font les heretiques de ce temps, tant Caluiniſtes, qu'Anabaptiſtes, qu'autres êleuez contre la ſaincte Egliſe de Dieu: laquelle quant à ce point, ſuit les traces & conſeil de l'Antiquité.

Iacq. 1.

D'où les heretiq. tirent l'interpretation de l'Ecriture.

Diſcipline.

5 Quant à la diſcipline, ſ'il y a corruption & abus, c'eſt où en la ſubſtance, ou en la forme de l'adminiſtration, exercice, ou execution. Si c'eſt en la ſubſtance, c'eſt qu'elle eſt negligee, ou tiree à vſage peruers : pour donc en venir à reformation, il faut auoir recours à la ſource, & inſtitution d'icelle : ſoit à l'Euangile, comme ce qu'eſt de la puiſſance des clefs, de l'ordination des Paſteurs, de l'ordonnance des ieûnes, du mariage, & autres choſes contenues, tant és commandemens, qu'és conſeils euangeliques, pour la conduite de l'Egliſe, & maintenue d'icelle en pureté, tant de doctrine que de mœurs: qu'auſſi en vnion ſoubs, & auec ſon Chef nôtre Seigneur Ieſus Chriſt. C'eſt où nôtre Seigneur Ieſus Chriſt r'enuoya les Iuifs, pour leur môntrer que ce que Moyſe pour la dureté de leur cœur leur auoit permis bailler lettre de diuorſe à leurs femmes, & les repudier quand elles ne leur plai-

Matth. 19.

ſoient pas, étoit contre l'inſtitution que Dieu auoit faict du mariage. du commencement, dit Ieſus Chriſt, il n'étoit pas ainſi, Car Dieu a dict, deux ſerōt vne chair. Pource, ce qui n'eſt pas, ou eſſentiel de la puiſſance des clefs, & ne ſe trouue écrit en l'Euangile (car comme il a été dict, tout ce qu'eſt de la diſcipline, ne ſe trouue là expreſſement écrit) ou ſpecifié, il faut, ſ'il y echet reformation, auoit recours à l'Antiquité, comme aux conſtitutions, ou traditions que les Peres ont receu des Apôtres de main en main, ſans qu'elles ayent été écrites: mais ont été confirmees par le commun & vniuerſel conſentement de l'Egliſe, & continuation de telles coûtumes d'vn aage à l'autre. Sainct Paul en a ainſi vſê, quand il a voulu corriger quelques abuz ſuruenuz en l'Egliſe de Corinthe: & môntrant que la coûtume cōtinuee, & confirmee par conſentement general des Egliſes & ſucceſſion, a force & vertu de loy, il les r'ameine là. Car apres auoir môntré comment l'homme & la femme ſe doiuent comporter en l'Egliſe, que la femme doit nourrir ſa cheuelure & auoir la tête couuerte, mais non pas l'homme: Il dict, Que ſ'il y a quelqu'vn qui ſemble étre contentieux, nous n'auons point cette coûtume, ny auſſi les Egliſes de Dieu: tellement que pour môntrer que telle coûtume a vertu de loy, il confirme le precepte qu'il donne aux Corinthiens par icelle. Autant en eſt il des conſtitutions & tradi-

1. Cor. 6. Epheſ. 5.

Traditions cōfirmees par la coûtume.

Coutume ayant force de loy.

1. Corint. 11.

tions des mêmes saincts & anciens Peres, faites & mises en vsage & pratique, & receuës en l'Eglise, tant pour l'ornement du seruice de Dieu, que pour l'vnion, edification, & bienseance d'icelle.

Quand il y a faute en la forme de la discipline, où il faut recourir pour la reformation.

6 Si en la forme de l'administration, exercice & execution de cette discipline il y a faute: Il est à voir comment l'Antiquité l'a mise en pratique, & considerer diligemmẽt s'il a point été necessaire pour quelques occasions d'en dispenser, d'vser de plus grande seuerité, d'y changer ou adioûter quelque chose. Car nôtre Seigneur Iesus Christ Prince souuerain des Euêques, & Chef essentiel de son Eglise, a laissé cela en la puissance & disposition d'icelle: d'autant que telles choses se peuuent changer, ôter, ou mettre selon les occurrences & necessitez. Et faut qu'en cela l'Eglise soit écoutee, & prendre d'icelle la raison de telles ordonnances & constitutiõs. Quand on y procedera par telz moyens, il sera tresfacile de reformer ce qui requiert & merite reformation, sans susciter tãt & de si horribles tempêtes en l'Eglise de Dieu, & mettre en doute, voire en branle & peril de ruine, la saincte & sacree Religion de nôtre Seigneur Iesus Christ, & nous en danger qu'elle nous soit ôtee, pour le mépris d'icelle suruenu à cause de noz diuisions, & disputes plus curieuses que sainctes, plus pernicieuses que vtiles, & soit transportee à autres peuples, qui l'auront en plus grande reuerence: lesquelz nous deuons bien desirer y

Faut écouter l'Eglise.

Peril à craindre.

être enſeignez & inſtruicts, & prier pour eux, à ce qu'ilz l'embraſſent vertueuſement : pourueu qu'auſſi elle nous demeure, & que Dieu nous face la grace que nous la puiſſions rapporter à ſa droicte fin. Velà donc quant à cette reformation, à laquelle ſi on procede auecq' telle charité, prudence & ſimplicité, ce ſera le moyen d'ôter toute cōfuſion, coupper chemin à toutes hereſies, Schiſmes, & troubles en l'Egliſe, & pour entretenir la foy, charité, & vnion des Chrêtiens, ſincerité des mœurs, & authorité des clefz commiſes aux Paſteurs par nôtre Seigneur Ieſus Chriſt. Cependant ie vueil bien admonnêter noz rêpondans Lucianiques, qu'ilz doiuent apprendre à parler plus Chrêtiennement, ſans vſer de telz blaſphemes, comme ſ'ilz vouloient & auoient entrepris de donner inſtruction au ſainct Eſprit. Ie leur accorderay bien, ſ'ils le veulent, que cela ſ'eſt coulé en leur écrit par ignorance : mais ie les aduerty que telle ignorance eſt tres-dangereuſe, & nullement à ſupporter. Ie m'êmerueille comment Beze & ſes autres compagnons, par les mains, & deuant les yeux deſquelz toutes ces pieces rapportees de leur réponſe ont paſſé, n'ont point déployé la ſubtile pointe de leur iugement, pour y aduiſer auec plus de maturité & grande prudence, ſelon qu'il eſt requis au maniement de choſes tant precieuſes. Que ſi telle, ſi craſſe & lourde ignorance regne en eux, & ont

Moyē d'ôter toute confuſion de l'Egliſe.

Matt.16.18 &c.

Aduertiſſement aux miniſtres Caluiniſtes.

si peu de reuerence aux choses sainctes, comme la verité est, & l'experience le môntre, helas ! que peut-on esperer du reste de leur doctrine ? quelle instruction en peut-on receuoir? Il est impossible de cueillir bon grain de mauuaise semẽce: & d'acquerir science de precepteurs ignorans. Il seroit donc expedient pour leur bien & salut, qu'ils vinssent encores à l'école de l'Eglise Chrêtienne Catholique & Apostoliq. dite Romaine pour receuoir meilleure, plus saine & profonde instructiõ, qu'ils ne mêprisassent, comme ils font, la lecture des anciens Docteurs & Peres : lesquels auec leur doctrine sont approuuez & tenuz orthodoxes par le commun & vniuersel consentemẽt de l'Eglise, de laquelle nôtre Seigneur Iesus Christ est le chef: car ils apprendroiẽt à mieux sentir, à mieux croire, à mieux enseigner & faire.

Chose impossible.

Chose expediente aux Caluinistes.

Ephes. 1.

7 Maintenãt il faut venir aux recriminations desquelles ils vsent contre nous, par lesquelles ils pretendent se iustifier & prouuer qu'eux n'ont êmeu ce Schisme & grãd desordre en la Chrêtienté. Mais il n'est pas besoin de grand argument pour infirmer leur dire, & prouuer le nôtre être tres veritable. Ie leur demande, De quelle Eglise se sont ils separez ? Est ce pas cette même Eglise plantee par les Apotres & leurs Disciples, & procedee d'iceux par succession temporelle, ordinaire & personnelle ? Caluin le confesse, autant en fait Luther, Zuingle, Melanchthon & leurs

Rêponse aux recriminatiõs des Caluinistes rêpondans.

ſemblables. En apres, à quelle Egliſe font ils la guerre, & la perſecutent à feu & à ſang? Eſt ce pas cette même Egliſe, laquelle a ſoûtenu les premieres perſecutions en ſon enfance, & r'embarré de ce même temps, & depuis les Heretiques! comme Simonians, Menandrians, Gnoſtiques, Cerinthians, Hebionites, Manicheens, Arrians, Pelagiens, Euthicians, Albigeois, Vandoys, & autres, qui par ſi long téps l'ont perſecuté, tormenté & miſe en troubles? Eſt-ce pas elle qui par foy & patience a ſurmôté les tyrans en leurs cruautez, & par viuacité de doctrine & force de la verité diuine a vaincu les Heretiques, faict ceſſer leurs vents importuns, & aſſopi leurs hereſies? Noz rêpondans ne peuuent nier cela: car tant les écrits des anciés Docteurs, que les hiſtoires en font foy. Et par les hiſtoires des derniers precedens ſiecles nous ſommes enſeignez que l'Egliſe a iouy d'vne aſſez bonne paix & repos, iuſques à ce que Iean Hus, Luther, Zuingle, Caluin, & autres ſemblables ont en partie renouuellé ces vieilles hereſies, en partie en ont forgé de nouuelles, & dreſſans chacun ſa Secte, en ont faict naître d'eux pluſieurs autres. Comme de Iean Hus ſont yſſus les Taboriſtes, Orebites, & Adamites, leſquels Adamites auoient ja eu vogue autres fois, mais les derniers ſont pires que les premiers. Car ce mauuais eſprit, lequel auoit été chaſſé, à cauſe de noz pechez eſt reuenu parmy-nous, & en a amené ſept autres pires

Hiſt. eccleſ. Chroniq. de Fran.

Hebr. 11.

Repos & paix en l'Egliſe.

Sectes nouuelles & leurs generations.

Matth. 12. Luc 11.

que luy, en ſorte que ce dernier erreur eſt pire, que le premier. De Luther, Zuingle, & Caluin ſont nez les Anabaptiſtes, Dauidiſtes, ou Georgites, & les nouueaux Nicolaïtes, leſquels donnent à leur Secte ce nom d'honneur, Maiſon de Charité, & eſt mere nourrice des Athees, Epicures, libertains, & autres tres deteſtables engendrez par les ſus-mentionnez hereſiarches: leſquels tous quoy que pour leurs factions ſoient fort diuiſez entr'eux, toutesfois ils ſ'accordent & ſe font amys comme Pilate & Herode, pour perſecuter Ieſus Chriſt, & faire la guerre à ſon Egliſe Chrêtiẽne, Catholique: laquelle ayant ſuccedé aux Apôtres & à leurs diſciples en dignité, charge & authorité: elle leur a auſſi ſuccedé en affliction, querelles & trauaux que les heretiques & Schiſmatiques luy font porter. D'auantage, eſt-ce pas cette même Egliſe, en laquelle a été accõplie la parole de nôtre Seigneur prononcée par le Prophete Iſaye touchant l'aduancement d'icelle? Voicy, dit le Seigneur Dieu, ie leueray ma main aux Gentils, & exalteray mon ſigne aux peuples: & apporteront tes fils en leurs bras, & apporteront tes filles ſus leurs êpaules: Et ceux qui te nourriront, ſeront Roys, & tes nourrices ſeront Roynes: Ils t'adorerõt la face baiſſee en terre, & lecheront la poudre de tes pieds. Et ailleurs le même Prophete predict. Mais le Seigneur ſe leuera ſur toy, & ſa gloire ſera veuë en toy: & les Gentils chemineront en ta lumiere, & les

Nouueaux Nicolaïtes.

En quoy ſ'accordent les heretiques.

Luc 23.

Iſaye 49.

Prophetie de l'Egliſe Catholique accõplie en icelle.

Roys à la ſplendeur de ta naiſcence. En quelle Egliſe donc a été accomplie cette prophetie? n'a-ce pas été en cette même Egliſe Chrêtienne Catholique & Apoſtolique dicte Romaine, en laquelle les Gentils ſe ſont rangez ſoubz le ioug de nôtre Seigneur Ieſus Chriſt? ç'a été en cette même Egliſe que Dieu a manifeſté ſes merueilles aux Empereurs de Rome, comme à Marc Aurelle Antonin, quand à la priere de la legion Chrêtienne (laquelle depuis fut nommee legion foudroiante) il excita foudres, tonnerres & tempêtes, ſur les ennemys de l'Empire, & tira l'Empereur & ſon armee de peril. C'eſt en cette même Egliſe, & par le miniſtere d'icelle, que les Roys, & les Roynes ont été cõuertis à notre Seigneur Ieſus Chriſt, & ont employé leurs authoritez & richeſſes pour la conſeruation & entretenement d'icelle, faiſans en cela hommage à nôtre Seigneur Ieſus Chriſt. Comme fit ce grãd Empereur Conſtantin, il y a plus de douze cents ans. Ne fut ce pas ſainct Silueſtre Pape, ou ſi on veut autrement, Euêque de Rome, qui baptiza ce grand Empereur : lequel fut miraculeuſement garenty de la lepre par le Bapteſme en cette même Egliſe? Les hiſtoires, les beaux & amples priuileges que ce bõ Prince a benignement octroyez, & les biens qu'il a charitablement & liberalement aumonez à l'Egliſe, & deſquels elle iouït iuſques à ce iourd'huy, en ſont bons & fideles témoins, enſemble les beaux edicts qu'il fit en faueur

Iſaye 60.

Où les Gentils ont été conuertis à Ieſus Chriſt.

Hiſt. tripar.

Miracle notable.

Pſeau. 2.

Geſt. pontifical.

Conſtantin Empereur baptizé.

Benignité & liberalité d'iceluy enuers l'Egliſe.

des Chrêtiens, à la ruine & abolition des superstitions & idolatries des Payens, les Temples excellens qu'il fit bâtir pour faire le seruice, & prêcher la parole de Dieu, & les Conciles qu'il fit assembler pour assouppir les heresies, les troubles & diuisions qui lors êtoient en l'Eglise, & pour reünir & rendre paisible toute la Chrêtienté à l'aduancement du regne, de nôtre Seigneur Iesus Christ.

8 L'Eglise Catholique donc, laquelle est appellee Romaine, est cette même Eglise procedee, comme il a êté dict, des Apôtres. Elle est donc l'Eglise de notre Seigneur Iesus Christ, nonobstant les taches, rides & macules qu'elle a, & desquelles sa beauté est obscurcie. Car combien qu'il y ait des fautes aux mœurs, & en la conduicte d'icelle, procedee partie de la negligence des Pasteurs, en partie de l'ignorāce de plusieurs d'iceux, & du mauuais exemple, en partie aussi & principalemēt de la faute & entreprise des Roys & Princes, lesquelz de leur authorité ont conferé les dignitez de l'Eglise à qui bon leur a semblé, sans aucune consideration, sans aduiser si c'êtoit bien, ou mal, si les personnes en êtoient dignes, ou indignes : toutesfois elle ne laisse pour cela d'être cette même Eglise, veu qu'elle retient tousiours le même fondement, sur lequel elle a êté premierement fondee & bâtie : sçauoir est la Doctrine des Prophetes & Apôtres, dōt Iesus Christ nôtre Sauueur est la maîtresse Pierre angulaire : laquelle tient tout le bâti-

Eph. 5.

D'où sont procedees les fautes qui sont en l'Eglise.

L'eglise Catholiq. retiēt son vray & premier fondement.

Ephes. 2.

ment ioinct & lié ensemble,& vny auec Dieu *Pseau.117.*
& les Anges bien-heureux ministres de Dieu *Ephes. 4.*
à sa gloire,& pour nôtre salut. Puis donc que *Hebr. 1.*
les Sectaires, tant Caluiniques, Zuingliens,
qu'autres se sont separez d'icelle,qu'ilz propo-
sent & maintiennēt doctrine contraire à celle
qu'elle tiēt,& l'a receu la tres Chrêtiēne l'Anti
quité, dressent noueaux autelz contre l'An- *Heretiques*
cien que Iesus Christ a êtably, & que les Apô- *dressent nou-*
tres ont bâty & dressé, & qu'ilz distrayent de *ueaux autels.*
l'Eglise les membres d'icelle en excitant trou-
bles & tumultes, voire guerres trescruelles &
sanglantes: ne sont-ils pas coulpables d'auoir
diuisé la Chrêtienté? Quand ils préchent que
cette Eglise n'est point Chrêtienne, quand ils
nient le Christianisme des Catholiques, quel-
ques gēs de bien que ce soient, quelques vifs
& constans en la foy de nôtre Seigneur Iesus
Christ, & ardēs en la charité Chrétiēne qu'ilz *Liure de per-*
soient, quand ils les lient en vn même faisceau *seuerāce im-*
auec les Turcs, Payens, & autres infideles, & *primé en An-*
que pour cela il y a schisme en chacune famil- *gleterre 1573.*
le,voire entre le pere,mere & les enfans, entre *fol. 49.122.*
le mary & la femme, ne sont-ils pas cause de *113.en octauo*
les armer les vns contre les autres soubs faux *aux prieres de*
donné à entendre, & par fausses supposi- *Geneue, pour*
tions? Quand ils exhortent, voire contrai- *les iours de*
gnent par mêmes moyens les Princes, Sei- *mercredy.*
gneurs, & nobles qu'ilz ont seduit, & tout
le reste qui les suit, de prendre les armes,
pour planter leurs Hierarchies, & qu'en leurs
Synodes & Conuenticules, ils traictent les

affaires de guerre, élisent Capitaines, font enrollemens d'hommes, ordonnent des leuees de deniers, & dressent practiques hors le Royaume, pour y faire venir l'êtrãger à main armee: quãd bref ils incitent chacun des leurs à coniurer contre son Prince, contre sa ville, & contre sa patrie, peuuent ils nier qu'ils sont instruments de cette diuision? La paix & vniõ de l'Eglise est le torment du diable. Ce luy est vne extreme douleur de voir les saincts membres de l'Eglise ioincts & vnis ensemble par vne vraye foy & ardente dilection, qui est le lien de paix. Pour donc se contenter, & accoiser sa douleur, il s'efforce tant qu'il peut, mettre diuision en l'Eglise, y semer zizanie, & bander les membres d'icelle l'vn contre l'autre, estimant par ce moyen la dissiper. C'est ainsi qu'il en a faict, quand il a veu, qu'il ne la pouuoit vaincre par les persecutiõs & cruautez des tyrans.

Paix & vnion de l'Eglise.

Matth. 13.

Oeuure & medecine du diable pour adoucir sa douleur.

9 Quand donc apres que les tyrans ont été surmontez par la patience des Saincts, & que les Heretiques ont été vaincuz par la verité (laquelle munie de ses forces triomphe tousiours du mensonge, de la malice, & de l'heresie, de quelque targue qu'elles se puissent couurir) & que Dieu auoit vni, & reüni les femmes auec leurs maris, les parents auec leurs enfans, les freres auec leurs freres, les compatriotes & concitoyens en méme communiõ, vnité de foy & & dilection, chose en laquelle Dieu & ses Anges prennent tres grand plaisir;

Verité.

Pseau. 132.

En quoy Dieu & ses Anges prennent plaisir.

Quand, di-ie, la Chrêtienté iouïssoit d'vn biẽ tant excellent, & sur toutes choses desirable, & que Luther, Zuingle, Caluin, & leurs semblables dressans la nouueauté contre l'Antiquité d'vne Eglise vnique & vniuerselle en ont faict autant que se sont trouuez de cerueaux êuentez, qui se sont cõstituez heresiarches de plusieurs & diuerses Sectes, lesquelles se condamnent toutes l'vne l'autre d'heresie, d'impieté & infidelité, n'ont ils pas faict l'œuure du diable? ne sont ils pas instrumẽts d'iceluy? Cela est sans replique. Car encores qu'il y ait quelques fautes & corruptiõs en l'Eglise, comme il ny a police ny ordre tant bon, tant bien dressé & êtably soit il entre les hommes, lequel finalement par la malice, negligence & ignorance d'iceux, ne soit corrompu & abâtardy, si ne failloit il pas diuiser l'Eglise, ny se separer d'icelle: ains y demeurer vnis, & crier contre les vices, en reprenant ce qu'est à reprendre: comme font ordinairement les bons predicateurs: lesquelz ne flatent ny les Princes, ny les Prelats, ny tout le reste du peuple: mais excitent, autant qu'ils peuuent, chacun de venir à reformation. Ainsi en ont faict iadis les saincts Prophetes de Dieu en l'Eglise de Iuda; & les saincts Docteurs en l'Eglise Chrêtienne, quand il en a été besoin, comme a faict sainct Bernard, & autres insignes & celebres Docteurs, dés il y a plusieurs siecles. Ce ne sont pas fausses suppositions, que nous mettons en auant: ains ce que nous ensei-

Diuision des Sectes de ce temps.

Ce que font les predicateurs de l'eglise Catholique.

Ce qu'ont faict les Prophetes.

Bern. lib. 5. de consid. ad Eugen. Pap.

gnent la parole de Dieu, les saincts histoires, & les écrits des saincts Peres, qui nous ont precedé, & ausquelz nous auōs succedé en même Eglise Chrêtienne, Epouse de nôtre Seigneur Iesus Christ.

Texte des aduersaires.

Nous disons au contraire, & ce sans rien presupposer: mais produisons pour témoin ce que tout le monde, helas! sçait trop par les actes & deportemēs de tant d'annees, que nous sommes ceux que le Pape a trouué façon de faire tuer par tout, contre la foy publique qui nous a êté donnee, & contre lesquels il arme par subtils moyens & ruses noz propres peres & meres & enfans, desquelz on rauit les biens, & les terres, lesquelz on tâche à racler de dessus la terre par tous les moyens dont on se peut aduiser: nous, dy-ie, qui plus confessons & recognoissons que c'est de l'ignorance & infirmité humaine, nous qui sommes les plus aises d'être repris quand nous auons failly, nous qui par toutes noz actions & déportements demontrons à veuë d'œil, desirer auec grands souspirs enuers Dieu, & parmy les persecutiōs que nous souffrons en noz corps, & pertes ordinaires de noz biens, seulement la reformation de l'Eglise, non l'abolition.

Difference entre l'homme regeneré, & le non regeneré. Que les Ministres Sectaires montrent qu'ilz ne sont regenerez. Que s'ils ont souffert, qu'eux mêmes sont cause de leurs maux. Qu'ilz sont heretiques, & pourtant criminelz & punissables par le Magistrat. D'aucuns articles contre lesquelz ils errent.

CHAPITRE 4.

1 LA vertu du sainct Esprit, laquelle en ses œuures surmōte trespuissamment toutes choses, met & faict voir en l'œuure & progrez de nôtre regeneration vne grande & merueilleuse difference en la nature des hommes, laquelle autrement selon qu'ilz sont tous faicts d'vn même sang, est vne même nature. Car quand il est question des choses, qui sont de l'Esprit de Dieu, l'homme regeneré les discerne & cōprend. Et comme il a cognoissance des mysteres de Dieu, pour sçauoir discerner la verité d'auec le mensonge, & se garder d'être trompé : aussi quand il est question de se recognoître, & abatre pour donner gloire à Dieu, la docilité, la repentance & humilité, ouurages du Sainct Esprit, apparoissent, pour môntrer que sa vertu n'est oysiue en ceux qui sont instruicts & conduicts par luy. Car l'homme regeneré entédant les mysteres de Dieu selon sa capacité & portee, quand il oit la doctrine, laquelle argue le monde de peché, propose le iugemēt de Dieu contre les rebelles & endurcis, & asseure les dociles & fideles d'obtenir misericorde, est incontinent émeu, principalement quand à la doctrine les exemples, soit de iugement, soit de misericorde, sont ioints, en sorte que soudain il est piqué du sentiment & apprehension du peché, & enormité d'iceluy, se recognoît coulpable, se repent, vient à

Vertu du S. Esprit puissante en œuure.

Difference en la nature de l'homme.

Act. 17.

L'homme regeneré.

1. Cor. 2.

Iean. 16.

Ephes. 5.

L'hōme regeneré soudain est émeu, aux aduertissemēs diuins.

resipiscence, & selon le temps qui luy reste, continue sa vie en amendement, magnifiant Dieu auec humilité en ses iugements & misericordes.

1. Cor. 2. *L'homme nõ regeneré.*

2 L'homme animal & non regeneré, lequel n'a que les dons naturelz, le sens & la raison humaine, ne comprend point les choses, qui sont de l'Esprit de Dieu, pource qu'il n'en est point capable: tellement qu'elles luy sont folie, & ne les peut entendre, d'autant qu'elles se discernent spirituellement. Aussi a-il en sa nature vne telle obstination & duretê, que quelques admonitions qui luy soient faictes, quelques instructions & enseignements qui luy soient donnez, & quelques exemples, soit de la misericorde, soit du iugement de Dieu, qui luy soient proposez, encores qu'il en soit rẽdu tremblant, si n'en peut-il être émeu, pour recognoître ses fautes, s'humilier & venir à repentance, changer sa mauuaise vie, & continuer en amendement.

Nature de l'homme non regeneré.

Act. 24.

3 Outre ce que l'experiẽce nous en fait voir, la parole de Dieu nous en a pourtraict deux tableaux de couleurs tant viues, que chacun de nous y peut lire, ce qu'il doit retenir pour l'imiter, & ce dequoy il se doit détourner. Celuy de l'homme regeneré est au liure des Act. des Apôtres, où il est parlê de la mort d'Ananias, & de sa femme Saphira aduenue à la parole de S. Pierre, pource qu'ilz auoient menty au S. Esprit. Les disciples & toute la congregation, voyans ce qu'étoit aduenu par la parole

Act. 5.

tole de sainct Pierre ne se mutinerent pas cõtre iceluy: mais eux recognoissans la faute cõmise par ces deux morts être tres griefue, creurent aussi que c'êtoit le doigt de Dieu, lequel operoit, & auoit operé par le ministere de l'Apôtre contre ceux qui auoient ainsi griefuement offensé. Par ainsi ils furent êmeuz, tant de la reprehension faite à ces deux miserables, que de ce que miraculeusement leur êtoit aduenu pour leur forfaict: & craignirent pour se donner garde de commettre telles ou semblables fautes, & tomber ainsi pour icelles és mains du Dieu viuant, lequel est vn feu consumant. Et ainsi mettans, comme dit le Prophete la bouche en la poudre, & tendans les yeux au ciel, d'où ils recognoissoient ces choses être aduenues, auec foy, repentance, humilité, obeïssance & crainte filiale de Dieu, ils magnifioient les Apôtres, & profitoient en telle sorte, que de iour en iour la multitude de ceux, qui croient au Seigneur, comme dict l'histoire, s'augmentoit. Velà ce que la regeneration apporte à la nature de l'homme, & quel est le tableau, & vif pourtraict de l'homme regeneré.

Science, prudence, & humilité de l'hõme regeneré.

Hebr. 10. Deuter. 4. Hebr. 12. Ierem. lamẽ. chap. 3.

Act. 5.

4 Quant à celuy de l'homme qui n'est point regeneré, il nous est proposé au liure des Nõbres, où il est traicté du Schisme êmeu par Coré, Dathan, & Abiron, & de ce qui en aduint. Car ces miserables, qui orgueilleusement auoient entrepris s'opposer à la volonté de Dieu, pouuoient bien (si la regeneration eût

Tableau de l'homme non regeneré.

eu lieu en leur cœur) être êmeuz par la Do-
Nomb. 16. ctrine qui leur fut proposee, & remôntrances
Pseau. 105. qui leur furent faites par Moyse seruiteur de
Dieu, & par la grandeur & excellence des mi-
racles que Dieu auoit faict par la main d'ice-
luy & d'Aaron le grand Pontife & Sacrifica-
Exod. 7. 8. 9. 10. 12. 14. 15. 16. 17. &c. teur, que Dieu auoit ordonné en son Eglise:
Toutesfois cela ne les toucha oncques, & ne
laisserent de continuer en leur malice, iusques
Nomb. 11. &c. à ce que par vn iuste iugement de Dieu ils fu-
rent finalement consumez par moyens & pu-
Deuter. 11. Ierem. 6. & 8. nitions extraordinaires. Mais ce qu'est plus,
le reste du peuple incirconcis de cœur & d'o-
Leuitiq. 26. reilles, qui outre les signes & miracles prece-
Ezech. 44. dens, auoit veu recentement l'execution tant
Act. 7. êpouuantable du iugement de Dieu sur ces
miserables, & en deuoit être êmeu, pour ne
plus murmurer contre les saincts Prophetes
de Dieu, ny contre l'ordre par luy institué,
murmura neantmoins aueuglé aux faicts ma-
gnifiques & admirables de Dieu, & s'êleua cô-
tre Moyse & Aaron, leur reprochant & met-
tant sus qu'ils auoient faict mourir le peuple
du Seigneur, & les vouloient rendre coulpa-
bles de ce que Dieu auoit fait se vengeant de
ses ennemis, & executant ses iugements tres
iustes contre ses tres iniques aduersaires: voire
comme si Moyse & Aaron eussent par leur
propre vertu faict ouurir la gueule à la terre,
& descendre le feu du Ciel, pour engloutir
& deuorer soudainement ces mêchans Schis-
Nomb. 16. matiques & rebelles. Ce peuple inueteré en

malice, obstination & rebelliõ auoit veu descendre ces blasphemateurs vifs en enfer, & auoit été épouuantê pour le cry de ceux qui perissoient : ce pendant il ne vouloit pas recognoître que cette visitation & punition nouuelle & tant étrange fût procedee de la vertu toute puissante de Dieu Createur de toutes choses: lequel est tellement obeï de toutes ses creatures(excepté de l'homme en ce qu'est bõ & vertueux) qu'incontinent qu'il a commandé, promptement & sans dilayer elles executent sa volonté. Mais quoy? selon que chacun maintient & loue ce qu'est sien, & son semblable, encores qu'il ne doiue être maintenú, & ne soit aucunement louable : ce peuple de dur col vouloit iustifier & absoudre les coulpables & rebelles à Dieu & à son Eglise, en cõdamnant les innocens & iustes seruiteurs de Dieu pour les lapider : si le secours diuin ne fût soudainement suruenu , pour s'y opposer. Car Moyse & Aaron voyans la sedition s'éleuer, & le tumulte, croître s'enfuyrent au Tabernacle de l'Alliance, comme au lieu de refuge, pour se sauuer: lequel lieu Dieu couurit de la nuee pour conseruer les siens: & irrité contre ce peuple ingrat & desobeyssant fit apparoître sa gloire : enuoya vne seconde punitiõ, en laquelle toute la cõgregatiõ seditieuse étoit enueloppee , & fût perie, si ces bõs seruiteurs de Dieu ne se fussẽt mis au deuãt de telle poursuitte de la vẽgeãce diuine en priãt & offrant à Dieu l'encés selõ l'ordõnance de la loy, pour

Ingratitude & dureté de l'homme.

Isaye 1.

Iugemẽt inique des non regenerez.

l'appaiser. Velà donc le tableau & vif pourtraict de la nature de l'homme non regeneré.

Cœurs des heretiques non regenerez.

5 Mais si ce naturel peruers nous a êté viuement depeinct en ces obstinez & rebelles sus mentionnez, il ne l'est pas moins, ny de couleurs moins viues és ministres Sectaires heretiques, & en leurs sectateurs: Mais principalement en noz rêpondãs, lesquels, quoy qu'ils ayent été par tant & tant de fois admonêtez, qu'ils ayent veu les hauts & admirables faicts de Dieu en cette querelle & maniement des affaires d'icelle, l'execution étrange du iugemẽt de Dieu sur partie d'entr'eux enyuree du vin de tel êtourdissement, que iamais n'ont apprehendé leur ruine, qu'à l'heure même qu'ils l'ont sentie, n'en sont toutesfois êmeuz, ny aiguillonnez pour venir à resipiscence & amendement: ains continuent en leur malice & rebellion attribuans à l'homme, ce qu'ils deueroient recognoître auoir êtê faict de Dieu, & procedé de son iugement. Car eux rebouchans, autant qu'ils peuuent, les mauuais aiguillons & scrupules fâcheux, qui pour leurs crimes & forfaits les poignent & bourrelent en leurs consciences, ne veulent donner gloire à Dieu confessans leurs pechez, tãt d'heresie, que de Schisme accompaignez de blasphemes: ains furieux & enragez contre la pierre, qui les a frappez, courent apres icelle comme chiens pour la mordre, sans leuer les yeux en haut, pour considerer le bras, qui leur a iettee. Velà pourquoy ils imputent au

Cœur endurcy & aueuglement des Ministres et autres Caluiniques frãçoys.

Caluiniques rebouchẽt les aiguillons de leurs cõsciẽces.

Pape, au Clergé de Dieu, & à tout le peuple fidele Chrêtien & Catholique, les maux qui leur ſont aduenuz moindres que leurs demerites, leſquels maux ils ont ſouffert en patience de Lombard, ſçauoir eſt, quand ils n'ont peu le rendre, ou pis faire. Cependant ils ameinent cela en têmoignage, pour prouuer qu'ils n'ont êté,& ne ſont inſtruments du diable, pour êmouuoir ce Schiſme tant pernicieux, & mettre en trouble toute la Chrêtiẽté, pour la tirer en extreme ruine: mais il ne faut pas vſer de longs arguments pour leur môntrer le contraire.

6 Quant aux maux qu'ils ont ſouffert,& deſaſtres à eux aduenus: ce leur diray ce qu'Optat Mileuitain diſoit des Donatiſtes. Ce bon Docteur faict vn beau diſcours,par lequel il mõtre que l'vnité de l'Egliſe ne doit être violee: & que ceux qui la violent,ſont dignes de la vengeance de Dieu. En apres,que les commãdements de Dieu ne doiuent être contemnez ny negligez par les Euéques,auſquels il eſt dit Cherche la paix, & la pourſuy. O que c'eſt choſe belle, plaiſante & ſouhaitable de voir les freres vnis enſemble en concorde amiable! Bien heureux ſont les pacifiques, car ils ſeront appellez enfans de Dieu. Incontinent apres ces choſes il adioûte. *Hoc qui nec libenter volebant audire, nec deuotè facere: Voluerunt, quicquid potuerunt, pati. Si occidi malum eſt, mali ſui ipſi ſunt cauſa.* Ceux (dict-il) qui de bonne volonté ne vouloient point ouyr cela, &

Optat Mileuit. libr. 3.

Pſeau. 33.

Pſeau. 132.

Matth. 5.

Les heretiq. cauſe de leur propre ruine.

auec pieté & deuotion ne l'ont voulu faire, ils ont voulu endurer, tout ce qu'ilz ont peu endurer. Si c'est mal d'être occis, eux mémes sont cause de leur mal. Ie fay donc la même replique à noz répondans, sçauoir est, qu'ilz ne doiuent imputer à autres qu'à eux mêmes, la cause de leurs miseres & afflictions. Car

Nombr. 16. tout ainsi que Coré, Dathan & Abiron faisans Schisme en l'Eglise, ont été cause de leur propre ruine : eux aussi semblablement. Mais ceux-là ont été promptement punis, d'vne façon extraordinaire : & la punition de ceux cy est prolongee à cause de noz fautes & pechez. Et d'autant qu'ilz abusent de la patien-

Rom. 2. ce & longue attente de nôtre Dieu, ils seront surpris en leur mal, & sera leur fin d'autant plus honteuse, la Verité reportant la victoire contre le mensonge : comme il est áduenu des premiers heretiques & Schismatiques,

Exod. 7. lesquelz ont resisté à l'Eglise, ainsi que Ianes

2. Timot. 3. & Membres resisterent à Moyse par faussetez.

7 Or que les Lucianistes, ou autrement Caluinistes, & leurs semblables ayent eux-mêmes été cause de leur mal, il est facile à prouuer :

Caluini. coulpables de cōbien de crimes. Car ils ne peuuent nier qu'ilz sont coulpables de quatre crimes, selon la Loy de notre Dieu: & de trois selon la police ciuile, qui sont sept crimes en nombre, pour lesquelz ils meritent punition tres-griefue : voire mêmes selon leur doctrine & discipline, & qu'eux l'ont

pratiqué, & pratiquent encores iournellemẽt, ſelon les lieux où ils ſont.

8 Le premier ſelon la Loy de Dieu, c'eſt l'hereſie. Car Dieu commande que tous faux Prophetes ſoyent exterminez. Les Heretiques ſont faux Prophetes, eux ſont Heretiques, il faut doncq', ſ'ils ne viennent à reſipiſcence, qu'ilz ſoient châtiez & punis ſelon leurs demerites. Qu'ilz ſoient Heretiques, nous l'auons aſſez amplement prouué : mais on pourra lire encores la confeſſion de du Roſier : en laquelle il touche brefuement aucuns, & plus gros de leurs erreurs. Comme contre le poinct de la ſaincte & ſacree Trinité, où ils maintiennent que nôtre Seigneur Ieſus Chriſt en ſa nature diuine ne tient point ſon Etre du Pere, mais qu'il eſt Dieu de ſoy. Ils en dogmatiſent tout autant du ſainct Eſprit : à ſçauoir, qu'il eſt Dieu de ſoy-même. Ce qu'eſt vn tres-vilain erreur contre cét article de la ſaincte Trinité, auquel ils n'introduiſent pas ſeulement trois perſonnes, comme la parole de Dieu l'enſeigne, l'Antiquitê l'a confeſſé, & le croyons ainſi : mais c'eſt apertement y introduire trois Dieux, qu'eſt vn blaſpheme deteſtable cõtre Dieu, qui n'eſt qu'vn en vne ſeule & ſimple Eſſence : erreur contre la parole de notre Dieu, & contre la doctrine de l'Antiquité, & de toute la ſaincte Egliſe vniuerſelle, laquelle retient biẽ ſoigneuſement le Symbole, fait par le commun

Deut.13.18.
3.Roïs.18.
4. Roïs.10.
Heretiq. ſont faux Prophe.

Caluini. ſont trois Dieux.
Deut.6.

consentement d'icelle au Concile de Nice, lequel elle chante ordinairemẽt, principalemẽt les Dimanches & fêtes, pour faire confession de sa foy deuant Dieu. En ce Symbole il est dict que le Fils (qui est Iesus Christ) est Dieu de Dieu, Lumiere de la Lumiere, vray Dieu du vray Dieu. Il y a ainsi de mot à mot, quãd elle dict qu'elle croit en Iesus Christ, *Deum de Deo, Lumen de lumine, Deum verum de Deo vero*, où les Peres qui assisterent en ce Concile enseignẽt, que non seulement le Fils est de même substãce que le Pere, par generation eternelle: mais aussi qu'il tiẽt cette substance du Pere. Sainct Augustin enseigne le même, disant. Que le Pere est Dieu, & le Fils Dieu: mais que le Pere n'est d'aucun, & que le Fils est du Pere. Et le maître des Sentences dict, Que le Fils a du Pere, non seulement qu'il est Fils, mais aussi qu'il est Dieu, & même qu'il est substance. Velà quant à cét article.

Symbo. Nic.

Pseau. 109. Aug. Epist. 65. In dialog. ad Oros. respõsi. ad prim. quæ. tom. 4. Epist. 66. ad maxi. cõtra Maxi. Arri. libr. 3. cap. 18. tom. 6 Magist. sententiarũ li. 1. dist. 18.

9 Et que dirõs-nous de l'article de l'incarnation de nôtre Seignr Iesus Christ? Ils y maintiennẽt vn erreur non supportable, lequel est contre l'vnion des deux natures en vne seule personne de Iesus Christ. Car ils enseignent que la vierge Marie conceut de soy vne personne humaine, à laquelle la personne diuine du Fils de Dieu se seroit iointe; tellement que selon leur dire, il y auroit en Iesus Christ deux personnes, aussi bien que deux natures. Et de cêt erreur ils s'écoulent en autres,

pour le maintenir. En premier lieu parlans ainsi, ils attribuent à la saincte & sacree Vierge seule, autãt que l'homme & la femme font en la conception ordinaire d'vn enfant, & en ôtent l'operation miraculeuse, & vertu actiue du S. Esprit. Car comme l'expose fort bien sainct Thomas d'Aquin, Cette diuine, spirituelle & miraculeuse operation, & vertu actiue du S. Esprit, est entreuenue en cette admirable, miraculeuse, & supernaturelle conception, au lieu de la raison seminale, qui est de la part du pere aux conceptions ordinaires & naturelles des enfans. Mais quant à la substãce corpuléte, dict le même autheur, tout ainsi qu'en toute conception naturelle & ordinaire d'enfant, elle se prend de la mere: aussi fut elle prise de la bien-heureuse Vierge, en la conception miraculeuse de nôtre Seigneur Iesus Christ: pourtant est-il dict fils de Dauid selon la chair: & est dict, qu'il est fils de Dieu, faict de la semence de Dauid selon la chair, c'est à dire selon l'homme, & la nature humaine, en laquelle il a satisfait à Dieu son Pere pour notre salut. Sainct Cyprian tres ancien Docteur de l'Eglise, & martyr de notre Seigneur Iesus Christ, enseigne cela même sur le Symbole, disant qu'en cette conception sur-naturelle de notre Seigneur Iesus Christ, au lieu de la cognoissance d'homme, est entreuenue l'operation diuine du S. Esprit: pource qu'il falloit que celuy qui deuoit naître, fût homme celeste, & non point terrestre. Quant à l'opera-

S. Thomas d'Aq. cômẽt. sur l'Epitre aux Rom. chap. 5.

Rom. 1. Luc. 1. Matt. 1.

S. Cyprian sur le Symbo.

tion miraculeuse du Sainct Esprit, noz heretiques Lucianiques ne luy attribuent autre chose, sinon qu'en cette admirable cõception Iesus Christ a été preserué de la corruption originelle. Mais à cela nous rêpondons en premier lieu, que quand cette conception eût été naturelle & ordinaire sans autre miracle, le S. Esprit le pouuoit purifier sans autre miracle. En second lieu, que puis que la Vierge conceuoit sans compagnie d'homme, il n'êtoit point besoin d'aucune operatiõ du sainct Esprit, pour preseruer l'enfant du peché originel, d'autant qu'il n'y en eut point eu: pource que ce peché vient de la semence du pere. Car combien que nous soyons enfans de nôtre mere extraicts en partie du sang d'icelle, que nous ayons cõsanguinité à sa consanguinité, & affinité à son affinité, si ne portons nous pas le nom de la famille de nôtre mere: ains de notre pere. Ainsi, combien que ç'ayt été par la femme que l'homme a été seduit & incité à peché, voire que la femme ayant été seduite la premiere, ayt peché la premiere: si est-ce que tous Chrêtiens confesseront cela, que s'il ny eût eu qu'Eue, qui eût peché, la souilleure originelle n'eût pas pour cela été introduite au monde, & ne en fussions point heritiers. C'a donc été par Adam, qu'elle y est entree: & cela est procedé d'Adam, que nous sommes entachez & coulpables du peché originel. Par ainsi, puis que c'est du Pere, & non pas de la mere, que

Autre erreur des Caluiniq.

Rêponse & confutation de cét erreur.

Gene. 3.

1. Timot. 2.

Le peché entré au monde par l'homme.

nous tirons cette ſouilleure & contagion, l'humanité de nôtre Seigneur Ieſus Chriſt, laquelle a été conceuë ſans operation d'homme, n'eût pas eu beſoin de telle preſeruation, veu qu'elle n'eût point été entachee du peché originel: pourtant faut il attribuer d'auantage en cette conception à la vertu actiue du Sainct Eſprit: ce que nous enſeigne la rêponſe que l'Ange fit à la ſaincte Vierge, laquelle ſ'enquerant par quel moyen elle cõceueroit, veu qu'elle ne cognoiſſoit point d'hõme: elle eſt renuoyee à cette vertu actiue du Sainct Eſprit, & operation ſecrette, miraculeuſe & diuine d'icelle. Le Sainct Eſprit, dict l'Ange, t'enombrera, ou t'obombrera, comme autres diſent. Sainct Cyprian au lieu ſus allegué nous l'enſeigne ainſi, diſant. En la conception d'enfant trois choſes ſont requiſes: que ce ſoit vne fille d'aage, qu'elle ne ſoit entachee de ſterilité, & qu'elle ayt cognoiſſance d'homme: Les deux premiers points (dict-il) ſe ſont trouuez en la Vierge: au lieu du troiſiême, il y a eu l'operation du S. Eſprit. Velà ce qu'a creu confeſſé, & enſeigné, de toute ancienneté, croit, confeſſe, & enſeigne maintenant l'Egliſe Chrêtienne, Catholique, & Apoſtolique quant à cét article, & nous faict entendre qu'il y a deux natures, à ſçauoir la diuine & l'humaine en vne ſeule & méme perſonne de Ieſus Chriſt, la perſonne diuine ayãt pris la ſubſtãce & nature humaine, & nõ pas vne perſõne humaine, cõme dogma-

Luc 1.

Obſeruation notable.

Luc 1.

Cypr. expoſi. ſur le Symb.

tisent les Caluinist. cōtreuenās à ce qu'eſt de l'vnion des deux natures en cette ſeule & même perſonne de nôtre Seigñr Ieſus Chriſt. Tout ainſi donc qu'au point de la treſſacree Trinité ils introduiſēt manifeſtemēt trois Dieux (blaſpheme horrible à penſer) & nō ſeulemēt trois perſonnes ou hypoſtaſes en vne ſeule & ſimple eſſence diuine, comme l'Ecriture ſaincte l'enſeigne, & l'Egliſe l'a de tout temps creu, & publiquement confeſſé: Semblablement en cét article de l'incarnation du fils de Dieu, Verbe diuin qui a été faict chair, ils introduiſent manifeſtement, non ſeulement deux natures en vne ſeule & même perſonne de Ieſus Chriſt, mais deux natures, & deux perſonnes diſtinctes: en ſorte qu'ils conſtituent deux Ieſus Chriſt ſeparez, ou pour le moins vn Ieſus Chriſt faict comme vn monſtre. Tellement que les vela demy Arriēs, demy Ætians, & demy Neſtorians, & font renaître entre le peuple Chrétien les vieilles hereſies dés long tēps par le conſentement general de l'Egliſe vniuerſelle condamnees.

Caluiniſtes dêtruiſent l'vnion des deux natures de Ieſus Chriſt.

10 S'enſuit vn autre erreur contre l'article de la deſcente aux Enfers, lequel erreur ils maintiennēt autant obſtinément que pas vn autre. Pour ce faire, ils ſont en premier lieu montez à tel orgueil, que corrompans l'Ecriture ſaincte, ils reiettent l'interpretation cōmune & ancienne de l'Egliſe: laquelle eſt, que notre Sauueur Ieſus Chriſt en ſon ame (ſon corps étant au ſepulchre) alla par deuers les

Interpretation ancienne & commune de l'Egliſe.

ames des peres anciens, qui étoient aux receptacles secrets, comme parle sainct Augustin en plusieurs lieux. Cette interpretation est tiree de ce que dit sainct Pierre. Car aussi Christ a souffert vne fois pour les pechez, luy iuste pour les iniustes : à fin qu'il nous amenât à Dieu étant mortifié en chair, mais viuifié par l'esprit. Par lequel aussi étant party, il a préché aux esprits, qui êtoient en chartre. Et S. Paul dit, qu'il est descendu és parties basses de la terre. Mais les Caluiniens, Bezires &, Zuingliens & autres de telle farine, appellent telle interpretation fable : & condamnent par ce moyen toute l'Antiquité, voire méme la parole de Dieu. Car y a-il rien plus cler que ce passage de sainct Pierre : Eux veulent rapporter cette predication faite par notre Seigneur Iesus Christ en l'Esprit ou par l'Esprit, par lequel il étoit viuifié, selon lequel il fut declaré fils de Dieu en puissance par la resurrection des morts, ils veulent, di-ie rapporter cette predication au temps de Noé. Mais qu'on lise ce que l'Apotre dit deuant & apres ce petit verset, il sera tres facile à voir qu'ils abusent de ce passage. Comme aussi Caluin moins impudent que Beze, ne le nie pas du tout. Car tant en ses commentaires sur cette Epitre de S. Pierre, qu'en son institution, dit que Iesus Christ durãt sa sepulture a préché aux esprits, lesquels étoient, non à son aduis (ainsi qu'il dit) en prison : mais comme faisans le guet en vne tour. Car à la façon des guerres humaines

1. Pier. 3.

Ephes. 4.

Rom. 1.

Abuz des Caluinistes.

Caluin instit. liur. 2. cha. 16. sect. 9.

il les poſe en ſentinelle, comme attendans la venuë de quelque ennemy pour luy reſiſter, ou en donner aduertiſſemét. Mais pour auoir matiere de contention, il ſ'aheurte aux motz, φρουρὰ & φυλακὴ, leſquelz ont même ſignification, & ſe prennent, comme on peut voir és graues autheurs, pour ce que nous diſons en Latin *Carcer, cuſtodia; Vigilia &c.* en François Chartre, priſon, veille, guet &c. comme auſſi eux mêmes ont traduit chartre, le mot duquel vſe l'Apôtre: mais laiſſans là cette Logomachie, c'eſt à dire contention de paroles, il nous ſuffit, que Caluin confeſſe que nôtre Seigneur Ieſus Chriſt, ſon corps étant au Sepulchre, a viſité les ames des Peres decedez, & leur a prêché l'accōpliſſement & perfection de ce qu'ilz attendoient. Ce miſerable voyant bien qu'il ne pouuoit échapper ce paſſage ſans par trop découurir ſa peruerſité, ou pour le moins ignorance & betiſe, ſ'approche le plus pres qu'il peut de l'interpretation de l'Egliſe, quoy qu'il appelle fable telle interpretation, & ne differe neantmoins d'icelle, que de quelques mots, deſquelz il debat ſans raiſon. Velà quant à ce premier.

Logomachie.

Caluin empêché de cette diſpute.

II En ſecond lieu ils dégorgēt vn blaſpheme fort notable, & c'eſt ou tombent ordinairement les eſprits de contradiction. Car pour cōtredire à la ſentēce de l'Egliſe & l'impugner, ils veulent que l'obeiſſance volontaire de notre Seigneur Ieſus Chriſt à ſouffrir la mort ignominieuſe en ſon corps, ne ſoit pas ſuffiſan-

Blaſpheme des Caluini. & Zuingli.

te à ſatisfaire au iugement de Dieu, pour garentir de mort eternelle ceux qui croyent en luy, & produiſent fruicts de iuſtice en la foy: & enſeignent que cette deſcente aux Enfers ſe doit entendre des angoiſſes qu'il ſentit de la mort, tant au iardin, quand il ſua goutes de ſang, qu'en la croix, quãd il ſ'écria? Mon Dieu, mon Dieu, pourquoy m'as tu laiſſé. Mais ils concluent que telles douleurs, que lors Ieſus Chriſt ſentoit, étoient les peines, douleurs, & tourments des damnez & reprouuez. Pour confirmer leur dire, ils alleguent qu'autremét nôtre Seigneur n'auroit peu ſatisfaire à la iuſtice & iugement de Dieu, pour nous en deliurer & ſauuer, ſinon qu'il eût porté & ſouffert en ſon ame les mêmes peines, & mêmes tourments, que nous meritions endurer. De leur dire ſ'enſuiuét deux abſurditez, voire trois biẽ notables. La premiere, que donc nôtre Seigneur Ieſus Chriſt auroit été damné plusieurs fois, ſçauoir eſt au iardin, quand il ſua grumeaux de ſang, puis en la croix, quãd il ſ'écria, Mon Dieu, mon Dieu, pourquoy m'as tu laiſſé? car il yeut interualle entre deux. La ſeconde eſt, qu'il auroit été damné auant que mourir, & que vif il ſeroit deſcẽdu és Enfers, & auroit par pluſieurs fois vif ſenty les peines infernales des dãnez: ce qui n'eſt aduenu qu'apres la mort, cõme auſſi, tãt en ce q̃ nous auõs allegué de S. Pierre, qu'au Symbole la deſcẽte aux Enfers pour prêcher aux eſprits &c. eſt miſe apres la mort, entre icelle mort, & la reſurrection.

Luc. 22.
Pſeau. 21.
Matth. 27.
Concluſiõ des Proteſtants.
La premiere.
La ſeconde.

La troisiême, laquelle est pire que les autres; est que selon ce qu'ils dogmatisent, il faudroit tout d'vn coup dire, que le fils de Dieu nôtre Sauueur, seroit damné eternellement en nôtre place, veu que nous meritions eternelle damnation: autrement il n'auroit payé en même mõnoye que nous deuions payer: ou bien que n'ayãt souffert les peines des damnez que temporellement, qu'aussi notre redemption ne seroit que temporelle. Mais ce sont blasphemes tant vilains & detestables, qu'il n'y a cœur Chrêtien, qui n'ait horreur seulement de les penser. Il est donc beaucoup mieux de ne se precipiter en telles fantasies élongnees de la verité, mais suyure le sens vniuersel de l'Eglise vniuerselle. Quant à ces souffrances, Iustin autheur bien Chrêtien dict, qu'elles doiuent être entẽdues de l'apprehension de la mort naturelle, par laquelle notre Sauueur se montroit être vray homme: & quant à l'apprehension des peines des damnez, il la faut prendre comme luy la considerant és malheureux reprouuez: mais non pas que luy-même l'ait sentie & experimentee, veu qu'il ne pouuoit être detenu des douleurs de la mort des reprouuez: ny même qu'il en ayt eu crainte: Toutesfois Caluin, & principalement Beze & les siens veulent qu'il ayt été damné en sa vie, auant qu'être mis en la croix, & auant que mourir en icelle: & quand il a dict, étant au iardin, Mon ame est triste iusqu'à la mort, & qu'il s'est écrié en la croix. Mon Dieu, mon Dieu

La troisiéme. *Expositiõ de Iustin.* *Pseaum. 16.* *Act. 2.* *Opinion de Beze.* *Matth. 26.* *Iean 12.* *Marc 14.*

Dieu pourquoy m'as-tu laiſſé? qu'il ayt parlé, non ſeulement comme vn homme qui craint de perir : mais comme celuy qui ſe ſent, & ſe voit deſia être pery & perdu. Choſe tellement abſurde, que c'eſt merueille que iamais ils ayent été tant êhontez de l'oſer dêgorger. Car nôtre Sauueur a combatu la mort, le diable, & l'Enfer êtant aſſeuré de la victoire, & non pas comme deſeſperant d'icelle: tellemēt qu'en la croix il a vaincu le fort armé, & triōphant d'iceluy il l'a mené en môntre auec toute ſa puiſſance & ſes dêpouilles: en quoy conſiſte notre aſſeurance & grande conſolation. Il a êté la mort de la même mort, ſans que toutesfois il ſoit ſuccombé en la puiſſance de la mort, d'autant qu'il auoit aſſez de force, pour la combatre, & aſſez de vie pour l'engloutir & confondre. Il a êté la morſure & totale ruine de l'Enfer, lequel il a enferré & tellement dêtruict, que tous ceux qui êcoutent Dieu parler, croyent en Ieſus Chriſt, & cheminent en iuſtice & verité, ſont hors de crainte de l'aiguillon & puiſſance de la mort, de la victoire & des liens de l'Enfer. Car nôtre Seigneur Ieſus Chriſt nous a acquis cette victoire, cancellé l'obligation qui êtoit contre nous, & l'a fichee en la croix : en laquelle il a triomphê de principautez & puiſſances, & publié ſon triomphe & victoire aux ames des peres, qui eſtoient en chartre, comme dict S. Pierre, en conſolation aux êleuz, leſquels par viue & fidele eſperance attendoient l'accom-

Commēt Ieſus Chriſt a combatu la mort & l'enfer.

Luc 11.

Oſee 13.

Ieā 8. & 10.

1. *Cor.* 15.

Hebr. 2.

Coloſſ. 2.

Epheſ. 2.

1. *Pier.* 3.

plissement de nôtre Redemption: mais aux reprouuez en plus griefue condamnation. Velà donc encores vn article contre lequel ils errẽt, & maintiennent obstinément leur erreur.

Autres articles cõtre lesquels les Protest. errent.

12 Il y a encores assez d'autres, comme, cõtre l'article de la cause du peché, car ils font Dieu autheur d'iceluy, contre les poincts de la Prouidéce de Dieu, de la Predestination, & reprobation, du franc arbitre de l'hõme, cõtre le Sacrement de la cõmunion du corps & sang precieux de nôtre Seigneur Iesus Christ. Car ils disent que Dieu a creé vne partie des hõmes expressemẽt pour les damner, & autres absurditez, dont nous auons ia parlé ailleurs, & en parlerons encores, cy apres, Dieu aydant.

Blasphemes des Caluin.

Errent cõtre le S. sacremẽt de l'autel.

13 Quant au sainct Sacrement de l'Autel, & cõmunion du corps & sang de nôtre Seigneur Iesus Christ, outre les erreurs notoires à tous, & que nous auons aussi notees: il y a cecy, qui engendre maintes absurditez & blasphemes. C'est qu'ilz attribuent plus de vertu, de puissance & dignité à leur foy imaginaire, & nõ veritable, qu'à nôtre Seigneur Iesus Christ en sa nature diuine & humaine, duquel la vraye foy prend sa naissance, & vers lequel elle retourne, comme vers son seul & vray obiect, & duquel nous tirons nôtre vie spirituelle. Car quant à ceux qui sont vrayement Caluinistes, combien qu'ilz confessent, contre l'opinion des Zuingliens, que vrayement, reellement & de faict nous participons à la propre substance de nôtre Seigneur Iesus Christ

D'où la vraye foy prend sa naissance.

Confessiõ des Caluinistes touchant ce poinct.

en cette manducation ſacramentelle : toutesfois ils diſent que cette ſubſtãce ne nous peut être preſente icy bas, ains qu'il faut que nôtre foy l'aille querir là haut au Ciel, & qu'icelle nôtre foy ſoit comme le Lieutenant de notre ame pour y participer : tellement que notre foy ſeulemẽt, & non pas notre ame, ſoit nourrie de cette ſubſtance. Choſe à la verité fort abſurde. Car tout ainſi qu'en l'entretenement de la vie de l'homme, il n'eſt pas ſeulement requis que l'ame ſoit contente : mais il eſt auſſi neceſſaire que le corps ſoit nourry & ſubſtanté (car le corps & l'ame ſe nourriſſent & ſubſtantent de choſes diuerſes, ſelon la diuerſité de leurs natures) ainſi, pour l'entretenement de notre homme interieur & vie ſpirituelle, il n'eſt pas ſeulement requis que notre foy ſoit nourrie & contente : mais auſſi faut neceſſairement que nôtre ame ſoit nourrie, ſubſtantee, entretenue, & contentee des viandes qui luy ſont conuenables, & mêmes ordonnees par ſon Createur. Car la foy, laquelle *Que c'eſt que la foy vraye.* eſt vne certaine & ferme cognoiſſance de la bien-vueillance de Dieu enuers nous, qui nous eſt conferee en Ieſus Chriſt, gratuitement appuyee ſur les promeſſes diuines, reuellees à noz entendements par le ſainct Eſprit : cette Foy, dy-ie, ſe repaît & ſubſtante *Dequoy elle ſe repaît.* de la declaratiõ des promeſſes de notre Dieu, & des Sacrements & ſignes exterieurs : leſquelz, toutesfois elle comprend, & appre-

hende d'auantage, que ce qui ſ'y voit corporellement. Et comme elle prend fin (car elle n'eſt que pour cette vie) auſſi ſe contente elle de ſe repaitre des choſes qui auec elle prendront fin, laiſſant à l'ame le reſte? Ce qui prẽdra fin auec la foy, ce ſera la predication de la parole,& adminiſtration des Sacrements (qui ne ſont auſſi ordonnez que pour cette vie) ce qui aduiendra lors,que tout ce que maintenãt nous croyons, eſperons & attendons patiemment, pour l'entier accompliſſemẽt de nôtre ſalut,ſera accomply: c'eſt à ſçauoir quãd nous ſerons dépouillez de cette mortalité, & reuêtus de l'immortalité glorieuſe de nôtre Seigneur Ieſus Chriſt, quand la perfection ſera venuë, que nous ne verrõs plus par vn miroir obſcurement, mais face à face,comme dit l'Apôtre. Quant à l'ame, quoy qu'elle requiere ces choſes cõme aydes moindres& inferieurs, inſtruments ou moyens, par leſquelz choſes plus grandes, plus vertueuſes & effectueuſes, nous ſont conferees à ſalut, ſi eſt-ce neantmoins qu'elle ne ſe ſubſtante, & ne ſe contẽte ſimplement de cette declaration des promeſſes diuines, ny des ſignes exterieurs: mais cõme elle eſt immortelle & ſans fin: auſſi pour ſe repaître & nourrir vrayemẽt,pour ſe cõtenter & viure eternellemẽt, elle requiert choſes ſemblables, & de nature immortelle & eternelle,qui ſont les choſes promiſes, la ſubſtãce des Sacremens, qu'eſt la choſe repreſentee par ce qui ſe peut voir des yeux corporels. Cõme

La foy prẽd fin.

Philip.3. 1. Cor. 13.

Dèquoy l'ame ſe nourrit, repait, & cõtente.

en ce Sacremẽt du corps & ſang de nôtre Seigneur Ieſus Chriſt : elle ne requiert pas ſeulement les eſpeces & accidens viſibles, ne ce qui eſt corporel & terreſtre : mais elle requiert la ſubſtãce de ce precieux corps & ſang de notre Seigneur,laquelle eſt celeſte & inuiſible, pour en être ſubſtantee,nourrie & viuifiee: comme auſſi l'ame fidele l'y reçoit, & y prend ſon cõtentemẽt. Mais il eſt requis que l'ame ait cette ſacree ſubſtãce preſente pour la receuoir,pour ſ'en nourrir & ſubſtanter : autrement elle ne pourroit pas en tirer ſa vie & vigueur ſpirituelle. Pour l'auoir preſente,il faut que ce ſoit au ciel, ou en la terre. Si c'êtoit au ciel, il faudroit que nôtre ame (laquelle êtant en notre corps,ne peut être ailleurs)fût au ciel, pour auoir telle participation. Par ainſi il aduiẽdroit que toutes & quãtes fois que l'homme fidele receueroit ce S.ſacrement, ſon ame ſans corps ſeroit au ciel,pour participer reellemẽt à cette propre ſubſtance, & ſon corps ſans ame ſeroit en la terre, pour receuoir le ſigne viſible. Par ce moyen durãt cette vie, & ſans mort il ſe feroit ſouuentes fois ſeparation de l'ame & du corps de chacun fidele. De là ſ'enſuiuroit auſſi que noz corps pourroient viure ſans ame : & toutesfois la mort premiere & naturelle n'eſt autre choſe que telle ſeparation.Ou biẽ il faudroit dire q̃ ſouuẽtesfois nous mourrions naturellemẽt,& reſſuſciterions de même durant cette vie : ou que nous ſeriõs morts & vifs, de mort & vie naturelle tout enſemble. Choſes

Ce que l'ame fidele requiert au S. Sacrement de l'Eucharistie.

Que c'eſt que la mort naturelle.

tant absurdes & alienes du sens, de la raison, & de la foy, que les plus ignorans mêmes en auroient hôte, voire le diable auec ses faussetez & mẽsonges en auroit horreur. Si c'est en la terre que notre ame reçoit cette nourriture, & participe reellemẽt & de fait à cette substance du corps & sang de notre Seigñr Iesus Christ, il faut qu'elle luy soit presente : d'autant que notre ame ne pourroit pas cõmuniquer à cette sacree substance, pour en être substantee, & en tirer vie & vigueur, si elle luy êtoit absente. Velà pourquoy nôtre Seigneur Iesus Christ, s'exibãt soy même à ses disciples en l'institutiõ de cette diuine action, pour nous asseurer de la verité de cette vraye, reelle & effectuelle participatiõ, qu'ont les fideles à la substance de son corps & de son sang, a dict du pain & du vin qu'il distribuoit à ses Disciples, Cecy est mõ corps, Cecy est mon sang : Le pain que ie vous dõneray, c'est ma chair, laquelle ie dõneray pour la vie du monde. Et suiuant ces propos toute l'Eglise vniuerselle de toute ancienneté a creu & croit, a enseigné & enseigne, cõme c'est la verité prononcee par le même fils de Dieu, que la substance du pain & du vin est conuertie en la substance du corps & du sang de nôtre Seigneur Iesus Christ. Par ainsi, quãd l'Eglise enseigne que Iesus Christ est là soubs les especes & accidens visibles & palpables du pain & du vin, nõ en maniere de quantité occupãt lieu visiblemẽt, mais en maniere de substance qu'est inuisible se contenant soy-même,

Matth. 26. Marc. 14. Luc. 22. Iean. 6.

Foy & doctrine ancienne de l'Eglise, surquoy fondee.

Cõment Iesus Christ est au Sacrement.

& toutes choses par sa vertu : elle enseigne la verité selon l'intẽtion de Iesus Christ, autheur de ce S.Sacrement, & qui en iceluy s'est ainsi luy-même exibé à ses Disciples. Velà donc cõment reellement, veritablement & de fait durant cette vie en nôtre chair, nous receuons, mangeons & beuuõs la chair & le sang de nôtre Seigneur Iesus Christ, à fin que nôtre ame soit refaite & engressee de Dieu, comme dict Tertulian.

Liure de la resurrection de la chair.

14 Or noz Protest. Caluini. se sentãs pressez de telles raisons, & se voyãs par leurs subterfuges tõbez en absurditez, dõt il leur est impossible se releuer, tâchent à prẽdre vne autre brisee: mais eux tombẽt en Silla, cõme dit le prouerbe, pẽsans euiter Charibdis. Car apres auoir cõfessé contre les Zuingliens, que vrayement, & non par imaginatiõ, Iesus Christ nous faict participãs de la propre substance de son corps & de son sang, pour nous vnir auec soy en vne vie, & qu'en ce Sacrement nous n'auons pas simplemẽt le témoignage & la figure des choses, qui nous y sont representees par ce qui s'y voit des yeux corporels : mais que telles choses nous y sont vrayemẽt & presentement dõnees & exibees, pource que la verité est tellement coniointe auec le signe exterieur, qu'elle n'en peut être separee : apres, dy-ie, que contrains par la force de verité ils ont fait vne si belle confession, menez de l'Esprit de cõtradictiõ pour faire la guerre à l'Eglise Chrêtienne Cathol. ils reuiennẽt tousiours là, q̃ la substãce

Protest. Caluini. pressez & pensans euiter vn mal tombent en l'autre.

Catechis. de Caluin 53. Dimanche. Instit. liu. 4. chap. 17. Cõfession des Protest. Frãçois, arti. 36.

du corps & du ſang de notre Seigneur Ieſus Chriſt, ne nous peût être preſéte en cette ſaincte cõmunion : mais qu'il faut que notre foy monte au ciel, & là reçoiue la au nom, ou pluſtôt au lieu de notre ame, comme tenant le lieu d'icelle : tout ainſi que ſi quelqu'vn par procuration receuoit quelque ſomme de deniers, ou quelque autre choſe : ou pluſtôt, ſi quelqu'vn dînoit au nom d'vn autre, duquel il auroit procuration de ce faire. Ce qu'eſt cõme il a été montré contre l'efficace de cette communion, contre le commandement de Ieſus Chriſt, lequel a dit prenez, mangez, c'eſt cy mon corps &c. & contre l'analogie, nature & definition de la foy, laquelle (comme il a été dict) eſt vn conſentement ſans doute ioint auec la cõfiance du cœur & la parole de Dieu: ſoit q̃ cette parole anõnce le biẽ, ou les maux, la mort, ou la vie: c'eſt à dire miſericorde & abſolution, ou iugement & condamnation, ſoit qu'elle annõce choſe preſente, choſe paſſee, ou choſe à venir: & cette foy a cela de cõmun auec l'eſperance: qu'elle prend fin, & eſt des choſes qui n'apparoiſſent point : & quoy qu'elle comprenne & apprehende toutes ces choſes, ſi ne peut elle être vertueuſe ſans la charité, ny fructueuſe ſans l'eſperance. Or c'eſt autre choſe de la vie, du ſentiment, & iouyſſance de l'ame fidele, & de celle de la foy & de l'eſperance. La foy comprend & apprehende, l'eſperance attend en confiance : mais l'ame fidele reçoit, ſent, poſſede vit & iouit de ce

Caluiniſt. errent contre le commandement de Ieſus Chriſt. &c.

Matth. 26. Luc 22. Marc 14. Iean 6.

Hebr. 11.

Differẽce entre l'ame fidele & la foy et eſperance.

Rom. 5.

qu'eſt cõpris & apprehendé de la foy ſans apparoître, & attendu conſtamment de l'eſperance bien produicte de la foy, bien fondee ſur les promeſſes diuines, & bien accompaignee de patience vrayement Chrêtienne. Velà comment les Caluiniques pechent en cela contre l'analogie, nature, & definition de la foy. Mais il y a d'auantage, c'eſt qu'ils maintiennent à main armee, que nôtre Seigneur Ieſus Chriſt prince de vie ne ſçauroit faire, ce qu'ils veulent que la foy face, & attribuent plus d'excellence, de vertu, puiſſance & dignité au vaiſſeau ou inſtrument, auec lequel nous puiſons la vie en la ſource de vie, qu'à la même ſource & fontaine de vie. Car ils veulent que la foy ayt cette vertu de monter iuſques au ciel, & y être preſente pour effectuer au nõ, ou au lieu de nôtre ame, ce qu'ils diſent, & que nôtre Seigneur Ieſus Chriſt tout puiſſant qu'il eſt, ne puiſſe être preſent icy bas au milieu de nous, & par ſon ſainct Eſprit & ſa toute puiſſance ſ'exhiber ſoy-même à nous, ſelon ſa promeſſe. Que font ils autre choſe, ſinon priuer l'ame fidele du bien, qui non ſeulement luy eſt offert : mais reellement & veritablement exibê en cette ſaincte communion, ne luy laiſſans qu'vne participation imaginaire, ſans aucune vertu ou effect ? Dogmatiſans ainſi, ne nyent il spas la toute-puiſſance de nôtre Seigneur Ieſus Chriſt, en exaltant la vertu de la foy, par deſſus la ſienne ? Outre-plus, ilz le veulent faire menteur. Car il nous a pro-

Caluiniſt. attribuent plus à la foy, qu'à Ieſus Chriſt.

Matth. 28. Caluiniſtes priuent l'ame fidele du bien offert au S. Sacrement.

N'ient la toute puiſſance de Ieſus Chriſt. Le font menteur.

mis cette preſence, & nous exhiber ſa chair & ſon ſang en la maniere que nous auons dict: Eux cependant nient cette preſence, & veulẽt que ſeulement il ſ'exhibe à nôtre foy, & non à nôtre ame, en ſorte que notre foy ſeulement ſera repeuë, & notre ame perira. Or eſt-il ainſi qu'il ne peut ſe renier ſoy-même: il eſt nõ ſeulement veritable, mais la même verité, il ne peut donc autrement qu'il ne vueille accomplir les promeſſes qu'il a faictes à ſon Egliſe: il eſt tout puiſſant, il ne peut étre touché d'aucune foybleſſe, impuiſſance, ou infirmité, il a donc le vouloir & le pouuoir. Puis qu'ainſi eſt, nous auons en cette ſaincte communion ce qu'il nous y a promis. C'eſt que vrayement, reellement & de faict noz ames y reçoiuent ſon corps & ſon ſang precieux: & que pour ce faire il ſe fait miraculeuſement, reellement & de fait vne conuerſion de la ſubſtance du pain & du vin en la ſubſtance du corps & du ſang de notre Seigneur. Les Caluiniſtes dõc, & autres, qui afferment le contraire, ſont heretiques, & aggrauent leurs hereſies d'abſurditez & blaſphemes. La cauſe de leur erreur eſt l'ignorãce, ou malice. Si l'ignorance, c'eſt qu'ils ne ſçauẽt pas diſtinguer entre ce que les Dialecticiens appellent *prædicamentum ſubſtantiæ, & prædicamentum quantitatis*: & ſans ſcience veulent diſputer des choſes diuines, ſpirituelles & inuiſibles par demonſtrations viſibles, & les meſurer par longitudes & autres dimenſions & meſures geometriques, comme

2. Timot. 2.

Iean 14.

Matth. 28.

Tranſſubſtãtiation.

Cauſe de l'erreur des Caluiniſtes.

les choses corporelles, visibles & terrestres: & ne veulent admettre pour ce faire que le iugement du sens & de la raison naturelle reiettans de cette dispute le iugement de la foy, lequel sur tout & particulierement y est requis & tres necessaire: d'autant que telles choses sont de l'Esprit de Dieu, & se discernent spirituellement. S'ils disent qu'ils n'ignorent rien de tout cela, c'est donc par malice qu'ils errẽt: pourtant en est leur peché plus grand, & en attendent plus griefue condamnation.

Iugement de la foy reietté par les heret.

1. Cor. 2.

15 Quant à ceux, qui tiennent l'opinion de Zuingle, ils sont encores pires; Car ils dêpouillent entant qu'en eux est, les Sacrements de leur vertu & dignité: en sorte que de Sacrements vertueux, tres-dignes & fructueux, ils en font des signes vains & nuds sans aucune vertu, fruict & dignité. Ce sont les deux Sectes qui trauaillẽt le plus ce Royaume de Frãce. Velà donc partie de leurs heresies, lesquelles nous auons ia declarees & refutees auec le reste: & qu'auec l'ayde de Dieu nous declarerons plus amplement, & refuterons plus viuement. Il nous suffit en ce lieu de mõtrer qu'ils sont heretiques, & pourtant criminels & dignes d'être punis par le Magistrat, s'ilz ne viennent à resipiscence: tellement que faute de se recognoître & repentir, eux mêmes sont cause de leur mal. Ils l'ont ainsi practiqué contre ceux, qu'ils ont iugé être heretiques, ils l'ont ainsi enseigné, tant par

Zuingliẽs pires que les Caluinistes.

Deux Sectes, qui plus trauaillent la France.

diſputes verbales, par predication, que par écrit : comme nous le montrerons au chapitre ſuyuant.

Que les heretiques Caluiniſtes, Zuingliens, & leurs ſemblables ſont puniſſables par le Magiſtrat, ſelon le iugement de leurs Docteurs mémes, par le iugement de l'Antiquité de l'Egliſe Chrêtienne, & ſelon la parole de Dieu. Que les heretiques ne ſont l'Egliſe, quoy qu'ilz ayent quelque ſemblance & apparéce d'Egliſe.

Chap. 5. ſur la continuation du méme texte &c.

Declarat. ſauſſes ſupp. Apolog.

1 NOus auons aſſez amplement & ſuffiſamment prouué, tant en ce qui a été dit cy deſſus, qu'és autres écrits par nous mis en lumiere, que les Caluiniſt. & leurs ſemblables ſont heretiques. Maintenant reſte à môntrer par viues raiſons & authoritez notables, que comme toutes autres peſtes, que le diable a ſuſcité en la Chrêtienté pour l'infecter & degoûter, ils ſont puniſſables par le Magiſtrat, à cauſe de leurs hereſies, eſquelles ils perſiſtent auec vne indomtable opiniatreté. Mais d'autant que le iugement que celuy méme, qui eſt coulpable de quelque crime : donne contre le méme crime, duquel il eſt atteinct & conuaincu, ſert de beaucoup pour la iuſtice, honneur & acquit de celuy, qui le condamne & faict punir, & rend le criminel d'autant plus coulpable, quand luy méme condamne ſes ſemblables, & aſſigne peine pour leurs pechez: Ie commen-

Iugement du coulpable.

ceray cette preuue par la ſentence que leurs mêmes docteurs ont donnee contre les heretiques, & contre eux-mêmes : puis qu'ils ſont atteincts & conuaincuz de mémes crimes en general, & enlacez en mêmes factions. Puis apres (pource qu'au commencement du precedent chapitre nous auons prouué cecy par la parole de Dieu) nous viendrons au têmoignage, ſentence, & practique de l'Antiquité: à laquelle en cela les Lutheriens, Zuingliens, & Caluiniſtes ſe conforment, pour ſe preualoir, les vns contre les autres, & eux tous enſemble contre toutes autres Sectes, & contre qui que ce ſoit, qui ne ſe veut rãger à leur party: voire même contre les Catholiques.

Pourquoy les Proteſt. ſe cõforment pour cette matiere a l'Antiquité.

2 Nous mettrons le premier en ordre Martin Luther comme Colomnel de toutes ces bandes ainſi decouppees : lequel en ſes Poſtiles mineurs (ſelon qu'ils les nomment) expoſant la ſimilitude de l'iuroye ſemee par le mauuais au champ du pere de famille, dict que le Magiſtrat en premier lieu, & deuant toutes choſes, eſt le gardien, non ſeulement de la ſeconde, mais principalement de la premiere Table de la loy de Dieu, pour punir les contreuenans à icelle : tous heretiques proferans & dogmatizãs choſes outrageuſes & blaſphematoires contre Dieu : leſquels ſont opiniatres à maintenir leurs erreurs à la ruine de pluſieurs. Car (dit il) ce ſont malefices, qui doiuent être reprimez, & auec ſeuerité : d'autant que par iceux la paix publique eſt troublee.

Martin Luther poſtil. minor. Dominica 5. ab Epiphan. Matth. 13.

Melanchthon en plusieurs lieux dit le même auec Luther. Mais particulierement il a faict vn liure intitulé, *De officio principis*, où il debat fort & ferme contre aucuns d'opinion contraire, & maintient que le vray prince, lequel a pris la charge de maintenir entant qu'en luy est, & pour le deu de son office, la gloire de Dieu, & conseruer en paix & en son entier la societé humaine: ne doit exercer plus grande seuerité, qu'enuers les heretiques blasphemateurs, & contempteurs de Dieu. Pour ce que la vraye religion étant deprauee, il faut necessairement que de là s'ensuyue l'ire de Dieu terrible, & moult êpouuantable. Velà, si i'ay bonne memoire, les propres mots dont il vse. *Quãobrem siue gloriam Dei vindicandam, siue societatem humanam conseruãdam suscepit Magistratus, in nullos vsquam homines seuerius, quàm in blasphemos, hæreticos, & impios debet animaduertere: Veræ Religionis enim deprauationem omnino necesse est, vt grauißima horrendaq́ numinis ira consequatur*. Vrbanus Regius ministre & Docteur à Lunebourg a fait vn liure au nõ de cette ville là, où il traicte & maintiẽt le même, & dit que cõbien que plusieurs en leurs principautez negligent la gloire de Dieu, que toutefois le principal soin du Prince doit être d'êcouter & embrasser la Doctrine du fils de Dieu, nourrir & entretenir les Eglises. Pource que le Prince en ce qui appartient à la discipline, est gardien de la loy, c'est à sçauoir de la premiere & seconde Table. A quoy ont soubscrit tous ceux de

Charge & deuoir du Prince.

Melanchthõ libel. de officio Princip.

Vrbanus Regius.

Le Prince gardien de la loy en ce qui touche la discipline.

Saxe, qui ſont les premiers, & plus opiniatres Lutheriens: & tellement idolatres de Martin Luther, que deſia ils l'appellent ſainct Luther, & Apôtre de la Germanie : ie l'ay ouy, & l'ay leu en aucuns de leurs liures, ou les êcriuains d'iceux alleguent l'authorité d'iceluy.

Idolatrie des Saxons enuers Luther.

3 Brence en vn liure intitulé *De Republica piè administranda*, dit que c'eſt l'office du Prince de tenir ſoigneuſement la main à ce que l'Euangile de paix ſoit purement annoncé & cõſerué des impuretez & infections des ſeditieux. Martin Bucere auſſi Allemã en ſes commentaires ſur le 22. chap. de ſainct Matthieu, dict que d'autãt que les Princes & Magiſtrats ſont appellez Dieux en l'Ecriture, qu'ils doiuent auſſi ſe repreſenter cõme Dieux entre les hommes faiſans bons offices, pour aduancer le bien, & empêcher le mal, êleuer & maintenir ce qu'eſt le meilleur & principal entre les biens, & dêtourner ſoigneuſement les maux les plus dangereux & nuiſibles : car c'eſt le vray ſoin qu'ils doiuent auoir. Car veu que la Religion vraye non ſeulement ſurmonte en excellence toutes autres choſes bonnes : mais auſſi que ſans icelle il ne reſte rien de bon, ny ſalutaire au genre humain : certainement il ſ'enſuyt qu'en premier lieu, le Prince & Magiſtrat, doit auoir ſoin de deffendre & conſeruer la vraye Religion en ſa pureté : pour-autant que rien ne peut aduenir au peuple plus per-

Brence Lutherien.

Bucere.

Pſeau. 81. Iean. 10.

Religion vraye, ſans laquelle rien ne reſte ſalutaire au peuple.

nicieux & pestilentieux, que la Religion luy soit violee, ny rien plus salutaire, que quand elle luy est conseruee & persiste en sa pureté: Et apres auoir faict plus long discours, il conclud, que tout ainsi q̃ iadis par la loy les adulteres, homicides, & autres telles & atroces mêchancetez, non seulement êtoiẽt crimes capitaux: mais aussi l'heresie & corruption de la Religion & seruice de Dieu: ainsi auiourd'huy, selon que Dieu n'est point changé, mais est tousiours le même, qui a été de tout temps: aussi doit auoir même vigueur & authorité sa loy diuine, & doit le Magistrat y tenir la main, en punissant les refractaires de telle peine, que merite leur erreur & pertinacité en iceluy: & empêcher que l'heresie ne sorte en public.

Exod. 20. 21 Deuter. 19. 22.

Deuter. 13. & 17. Pseau. 101. Hebr. 1.

4 Vuolphgangus Capito homme tres renõmé entre les Lutheriens, non tant pour la bõne vie, que pour la vogue, a êcrit vn liure de cette matiere contre vn certain Iurisconsulte semblable à maints, qui auiourd'huy sont de la faction Academique peu religieuse, lequel vouloit bien qu'on punît les brigands & larrons, qui offensent le public pour les choses temporelles: mais il maintenoit que quant aux heretiques, blasphemateurs, & contempteurs de Dieu, il les falloit laisser viure, & les porter auec patience. Capito au contraire, maintient & auec raisons solides, que tels doiuent être reprimez auec seuerité: & le peuple contraint de demeurer en la vraye Religion, & vray

Capito ministre Luther.

Academiques peu religieux.

& vray seruice de Dieu par l'authorité du Prince, lequel est vrayemét ministre de Dieu, s'il met peine d'exciter par ce moyen tant en sa conscience, qu'en celle du peuple la paix, laquelle est donnee par vn seul Iesus Christ. Il parle ainsi. *Tantopere voluit Dominus vt verbum suum esset curæ Magistratui, vt ad ea quæ in cultum Dei verum committuntur vindicanda, primam orbis potestatem legibus & oraculis armaret. Quid igitur hoc loci pius princeps? Profecto populum pro virili ad verbum Dei audiendum, & ad hoc vt vita & moribus exprimat, adiget seuera authoritate, hoc est animaduersione legitima. Se enim ministrum Dei perpendet, non minus ac veteres Reges. Ex quo pax conscientiæ cum sibi, tum populo excitatur, quam Christus vnus donat, quæ superat omnem sensum. Nam officij sui partibus, comprobante Deo, vtrique sibi tum videbuntur satisfecisse.* Velà ce qu'en dit Capito, qu'est ce que sommairement nous auons declaré en françoys, pourtant n'est il pas besoin le repeter: Il y a puis apres Volphgangus Muscul. sur le Pseaume 2. en l'exposition de ces mots. *Seruite domino in timore.* Seruez au Seigneur en craincte. Là il faict de beaux discours, & cõclud, que les Roys & tous Magistrats doiuent auoir ce premier soin, que la pureté de la Doctrine diuine soit retenuë en l'Eglise, que toute corruption du seruice de Dieu en soit ôtee, que les Pasteurs soiẽt nourris, entretenuz & maintenuz, & que tous heretiques, Schismatiques, mutins, perturbateurs du repos, & tous autres aduersaires de l'Eglise

Contrainctë au peuple de demeurer en la vraye religion.

Sapien. 6.
Rom. 13.
1. Pier. 2.

Volaphgang. Muscul. in comment. in Psal. 2.

Aug. epist. 50. ad Bonifacium.

ſoient retenus, reprimez & punis. Car en ce faiſant(dit-il) les Roys,& tous Magiſtrats ſeruent à Dieu en empêchãt que ſon ſainct nom ſoit blaſphemé.

Bulinger decad. 2. Serm. 7. & 8.

5 Bulingere miniſtre Zuinglien à Zurich en Suiſſe ſe declare plus ouuertemẽt que tous les precedens, quoy qu'ils dient aſſez pour la matiere que nous traictõs contre noz rêpondans. Car en ſa decade ſeconde il veut que les heretiques ſoiẽt punis ſelon la grauité de leurs hereſies, comme il eſt auſſi bien raiſonnable. Pour ce faire, il propoſe pluſieurs moyens de les punir,& diuerſes ſortes de ſuplice. Il y a en premier lieu(dit-il) les reprehenſions, remonſtrances & exhortations propres & conuenables pour amener les errãs en meilleure voye. En apres il y a les menaces, quãd on voit qu'ils s'aheurtent aucunement à leurs erreurs : mais que cela doit ſuffire, ſi par telz moyẽs ils viennent à reſipiſcence. Que s'ils s'opiniattent d'auantage, il met l'amende pecuniaire. Que ſi pour cela il n'y a aucun amendement, il veut qu'on les mette en priſon,de peur que durant leur obſtination & difficulté à être ramenez à la raiſon, au bon chemin, droicte intelligence, & naif ſens des ſainctes Ecritures & vnion de l'Egliſe, ils n'infectẽt de leur venin & fauſſe doctrine par leurs diſputes les ſimples, auec leſquelz ils pourroient conuerſer. Il dict puis apres qu'il y a autres punitions corporelles pour les reprimer, à fin qu'ilz ne periſſent du tout, ains viennent à reſipiſcence, & ſoient

Pluſieurs moyens de punir les heretiques.

ſauuez. Finalement il afferme que le Magiſtrat peut iuſtement & de droit, voire doit pour ſon deuoir & acquit de ſa charge, faire mourir les heretiques, leſquelz apres les admonitions & premiers châtiments perſiſtent obſtinément en leurs hereſies : & par hypocriſie auec pertinacité tâchent à ſeduire les autres, & les retenir en leurs erreurs. Semblablement qu'il doit ôter du milieu des hommes tous blaſphemateurs, tous perturbateurs de la paix de l'Egliſe, & tous ceux qui ſ'efforcent la renuerſer & tirer en ruine. Et comme il y a aucuns erreurs plus vilains & enormes, que d'autres, & pourtant dignes de plus griefue reprehenſion & cenſure : auſſi y a-il entre les heretiques aucuns, leſquelz ſont plus à deteſter, & dignes de plus griefue punition : cõme ſont les autheurs des hereſies, & tous ceux qui auecq' obſtination les ſement : telz doiuent être punis plus griefuement, & ne doiuent être tant ſupportez, comme ceux qui par trop grande facilité ont été ſeduitz, & errent pluſtôt par ignorance que par malice, & par admonitions viennent à reſipiſcence auec le temps : mais il condamne les obſtinez blaſphemateurs à la mort.

Blaſphemateurs & Schiſmatiq.

Diſtinction entre heretiq. & heretiq. comme entre erreur & erreur.

6 Caluin ſur la premiere Epître à Timothee, & en l'expoſition de l'Epitre de ſainct Paul à Tite donne le même iugement. Vray eſt que au commencement il maintenoit le contraire. Mais voyant que beaucoup, mêmes en la ville de Geneue commençoient à luy reſiſter,

Caluin ſuit.

& découurir les abſurditez & blaſphemes cõtenus en ſa doctrine, il changea de propos, & print en main le glaiue de l'Egliſe, vraye & Catholique, pour ſon ſeruice autant qu'il luy viendroit à poinct, pour ſe maintenir, & fermer la bouche à tous ceux qui entreprẽdroiẽt luy reſiſter en ſon ſiege : ou qui demeureroiẽt entre ſes ennemis, & reietteroiẽt ſon opinion. Pourtant outre les deux lieux ſus alleguez, où il traite cette matiere, il en a fait vn petit liure expres, lequel Beze appelle (liure d'or) par lequel il maintient que les heretiques doiuent être punis, voire même de mort, ſ'ils ne viennent incontinent à reſipiſcence, & abiurent leurs erreurs. Beze luy-même en a écrit vn liure, duquel le tiltre eſt tel, *De hæreticis à Ciuili Magiſtratu puniendis aduerſus Martini Bellÿ farraginem, & nouorum Academicorum Sectam*. Il ne traicte autre matiere en ce liure. Là il defend accuſer de cruauté ceux qui puniſſent les heretiques, veu qu'ôtãs les peſtes qui tâchent infecter toute l'Egliſe, & ces loups cruelz, qui ſ'efforcẽt enuahir le troupeau, ils font vn œuure tres excellent, & ſur tous autres vtile à la Choſe-publique. Il afferme que ceux-là ſont tres-cruelz, leſquelz fauoriſent aux Heretiques. Il maintient que le vray office du Magiſtrat eſt de punir les blaſphemes horribles, que telz dégorgent contre Dieu & ſa doctrine, de pouruoir à ce que les perfides & deſeſperez Apoſtats ne troublent la paix de l'Egliſe, & ne déchirent le commun conſentement

Vſurpe les armes de l'Egliſe Catholiq.

Autre traité par le même autheur, de telle matiere.

Beze ſoubſcrit à tel iugement.

de la Pieté. Car (dit-il) quoy que l'opinion de l'eſprit (laquelle eſt cachee) ne ſoit à punir, ſi eſt-ce neantmoins qu'on ne doit iamais ſouffrir vne profeſſion peſtilentieuſe & impie, c'eſt à dire, qui eſt contre Dieu, contre ſa Doctrine & ſon Egliſe. Bref il conclud que le Magiſtrat doit faire mourir les Heretiques, quand ils ne veulent recognoître leurs fautes, venir à reſipiſcence, & abiurer leurs erreurs. Et dict d'auantage, que les Paſteurs fideles de l'Egliſe peuuent ſainctement, & doiuent implorer l'ayde du Magiſtrat ciuil, pour reprimer les obſtinez Heretiques, leſquelz n'ont voulu ceder, ny obeïr à la diſcipline Eccleſiaſticque. *Sic igitur ſe res habet (inquit ipſe his ipſis ac propriis verbis) fidelis Dei miniſter opem ciuilis Magiſtratus in contumaces hæreticos, quibus coërcẽdis Eccleſiaſtica diſciplina nil profuit, piè flagitare poteſt ac debet, &c.* En la concluſion & derniere page de ſon liure il exhorte tous Magiſtrats, & tous Paſteurs des Egliſes à être vigilans, ſoigneux & diligens à tel œuure, de peur (dit-il) que ces loups blancs n'enuahiſſent le troupeau du Seigneur. Velà les ſentences que donnent les Heretiques contre les Heretiques, chacun d'eux condamnant ſon compagnon, pour tâcher à s'aduancer d'auantage: Telles ſentences ont été executees à Geneue contre Seruet, à Berne contre Valentin Gentil, & en autres lieux contre autres perſonnages de même ou ſemblable farine: en Angleterre contre les Anabaptiſtes, dont les vns

Le magiſtrat doit faire mourir les heretiques.

Paſteurs de l'Egliſe doiuent implorer l'ayde du magiſtrat contre les heretiq.

Execution de tels iugement faits entre eux.

ont été brûlez vifz, les autres pendus & traictez selõ leur folie. Mais ces iuges ne veulent pas se iuger eux-mêmes: & pourtant faut que ils soient iugez de Dieu & de son Eglise à la mort seconde, s'ilz ne se repentent de leurs iniquitez.

7 Apres auoir montrê quel traictement meritent les Caluiniens, & autres semblables heretiques de ce temps, & ce, par leurs propres sentences & même iugemẽt, il n'y aura point de mal, si nous y adioûtons quelque chose de l'Antiquité. Par ce moyen chacun verra, ce qu'est procedé de droit diuin & humain, que de tous temps, depuis qu'ordre & discipline a été dressee en l'Eglise de Dieu, il y a eu loix pour censurer les heretiques, ietter hors l'Eglise les opiniâtres, & les en retrancher comme mẽbres pourris. Et mêmes si tôt que Dieu a ordonné & étably Magistrat fidele entre son peuple, comme quand il a conuerty les Empereurs, Roys, Princes, & autres genres de Potêtats à la foy de nôtre Seigneur Iesus Christ, il y a quant & quant eu loix contre les obstinez heretiques, pour les châtier & punir selon l'exigence & enormité de leurs heresies, & pertinacité en icelles, à fin de nettoyer de fausse doctrine & impieté la Cité de Dieu: & empêcher que telz monstres sement & épandent leurs poisons à la ruine de plusieurs. Telles loix êtans procedees, & ayans leur vertu de l'authorité de la Maiesté diuine, elles ont vne vigueur & vertu perpetuelle: & ne peut-on

Loix contre les heretiq. ont été de tout temps entre le peuple de Dieu.

Vertu perpetuelle de telles loix.

rien alterer de leur authorité, tandis que l'Eglise sera militante icy bas, en attẽdant qu'elle triomphe retiree de la Terre au Ciel, auec son Epoux nôtre Seigneur Iesus Christ. Nous auons allegué dés le commencement de cette matiere, ce que Dieu en a expressement ordonné en sa Loy. Les bons Roys qui ont cõduit le peuple de Dieu soubs icelle, y ont tenu la main: en sorte qu'ilz n'ont souffert aucun annoncer, ny mettre en auant chose cõtreuenante à icelle. Ils ont maintenu le seruice de Dieu en sa pureté, même ils ont par Edicts contraint le peuple se ranger en l'Eglise soubs le ioug de la discipline d'icelle, & chercher Dieu, en punissant même de mort, ceux qui feroient le contraire. On peut veoir les histoires d'Asa, de Iosaphat, d'Ezechias, de Iosias, & autres bons Rois & Ducs du peuple, la louange desquelz est en l'Ecriture saincte, pource qu'ilz ont faict choses plaisantes & agreables à Dieu.

Leuitiq. 24. Deut. 13. 17. & 18.

2. Parali. 15. 17. & 29. 33. & 34.

3. Rois. 15. 4. Rois. 18. & 23.

8 Quant à l'Eglise Chrêtienne, elle a vsé des mêmes loix ainsi dõnees & êtablies de Dieu. Et auant qu'il y eût Magistrat fidele tenant le party d'icelle, Dieu par miracles en a faict la vengeãce, par la parole & ministere de ses seruiteurs, cõme il est recité aux Actes des Apôtres, qu'vn enchãteur faux Prophete Iuif, qui auoit nõ Bar-iesu, lequel êtoit auec le Procõsul Serge Paul hõme prudẽt, qui auoit fait apeller S. Paul & S. Barnabé Apotres de nôtre Seigñr, pour le desir qu'il auoit d'ouir la parole de

L'Eglise Chrêtienne.

Act. 13.

Dieu. Mais que cét Elymas enchâteur resistoit aux S. Apôtres cherchant de dêtourner de la foy le Proconsul. Lors S. Paul remply du S. Esprit ayant les yeux fichez sus ce faux Prophete, luy dict. O plein de toute fraude & de toute cautelle, fils du diable, ennemy de toute iustice, ne cesseras-tu point de renuerser les voyes du Seigneur, qui sont droictes? Pource maintenãt voicy la main du Seigneur sur toy, & seras aueugle, sans voir le Soleil iusques à vn certain temps. Et incontinent obscurité & tenebres cheurent sur luy, & tournoyant il cherchoit qui le conduiroit par la main. Velà comment Dieu par le ministere de son Apôtre châtia ce faux prophete heretique & empêcha l'erreur & faussеté d'iceluy d'auoir cours: en sorte que le Proconsul êtonné de la parole de Dieu, & par ce qui êtoit aduenu, cognoissant que sainct Paul êtoit vrayement enuoyé de Dieu, creut à ce que sainct Paul luy annonçoit. Les saincts Peres étans és Conciles & suyuans les ordonnances diuines & exemples contenus en l'Ecriture contre les heretiques, quand ils ont persisté en leurs heresies & blasphemes, cõme il aduint d'Arrius, lequel fut condamné au Concile de Nice, durãt l'Empire de Constantin : ainsi ont êté condãnez autres heretiques, & punis par l'Eglise selon la puissance de la iurisdictiõ d'icelle: qu'est de les liurer à Satan, ainsi que sainct Paul y liure Philete & Hymenee heretiques troublans l'Eglise de son temps. Quant au Magistrat, si

Dieu punit miraculeusement les heretiques.

Les saincts Peres és Cõciles.

Nicepho. ecclesiast. hist. lib. 8. cap. 18. 25.

1. Timot. 1.

Les Empereurs.

tôt qu'il a été Chrêtien il y a employé son authorité & puissance, pour ôter le mal du milieu du peuple de Dieu, à fin que la foy & charité demeurassent en vigueur entre les Chrétiens. Comme Constantin enuoya en exil Arrius apres qu'il le veit condamné par le Cõcile de Nice, & combien que ce bon Empereur eut pardonné à la vie de ce monstre, si est ce qu'il fit publiquement brûler les liures d'iceluy, & commanda par edict public à tous ceux qui en auroient, faire de même sur peine de la mort. Constantius poussa semblablemẽt Ætius en exil, Theodose, Apollinaire & Nestor. L'Empereur Martian cõdamna à la mort ceux, qui entreprendroient d'enseigner choses illicites & erronees, cõme les Manicheans, Euticheans & autres. Iustinian semblablemẽt a ordonné peine de mort contre ceux, qui seulement garderoient les écrits de Seuerus heretique: Honorius & Arcadius ont ordonné peines contre les Donatistes. Les anciens Docteurs nous ont laissé leurs iugements de ces choses par écrit. Sainct Chrysostome sur le premier chapitre de l'Epitre aux Galatiens, est d'aduis que les heretiques obstinez soient punis de mort. Sainct Hierome est de même aduis, en ses commentaires sur la même Epitre. Où parlant d'Arrius il dict. *Arrius vna scintilla fuit, sed quia non statim oppressa est, totum orbem eius flamma populata est.* Arrius a été vne petite êtincelle, mais pource qu'elle n'a été soudain êteinte, elle a embrasé & degâté par

Niceph. lib. 8. cap. 25. & 43.
Libr. 9. cap. 18.
Libr. 12. cap. 29.
Lib. 17. cap. 91.

Leg. 2. cod. de hereti. & manichais.
Leg. 2. cod. ne sanct. Bapt. iteretur.
Leg. 3. cod. de Apostat.
Leg. quicõq;. cod. de haret. & mani. &c.
S. Chrysost.

Hieronymus in Epist. ad Gal. cap. 5.

ſon embraſement toute la terre : tellement qu'il eſt d'aduis qu'incontinent qu'vn heretique ſ'éleue, qu'on ſ'y oppoſe. Que ſ'il eſt pertinax en ſon erreur, que le Magiſtrat le retiéne & puniſſe. Sainct Auguſtin en pluſieurs lieux donne même iugement, & dit que les Roys ne peuuēt ſeruir à Dieu en ce qu'ils ſont Roys, ſinon en établiſſant bonnes & iuſtes loix, en prohibant mettre auant choſes qui ſoient contre Dieu, & puniſſant les autheurs d'icelles. Et pour montrer qu'il eſt loiſible à la vraye Egliſe, de ſ'oppoſer aux heretiques & les perſecuter, Il dit ailleurs. *Si Eccleſia vera ipſa eſt quæ perſecutionem patitur, non quæ facit: quæratur ab Apoſtolo quam Eccleſiam ſignificabat Sara quando perſecutionem faciebat ancillæ.* Si c'eſt (dit il) la vraye Egliſe, celle qui ſouffre perſecutiō, & ne perſecute point, qu'on demande à l'Apotre laquelle Egliſe Sara ſignifioit, quand elle perſecutoit ſa ſeruante. Et vn peu apres il dict. *Quare, ſi boni & ſancti viri nemini faciunt perſecutionem, ſed tantummodo patiuntur: cuius in Pſalmo putant eſſe vocem, vbi legitur. Perſequar inimicos meos, & comprehendam illos, & non conuertar donec deficiant? Ergo ſi verum diſcere vel agnoſcere volumus, eſt perſecutio iniuſta, quam impij faciunt Eccleſiæ Chriſti: Iſta namque beata eſt, quæ perſecutionem patitur propter iuſtitiam: Illi verò miſeri, qui perſecutionem patiuntur propter iniuſtitiam. Proinde, iſta perſequitur diligendo, illi ſæuiendo, iſta vt corrigat, illi vt euertant, iſta vt ab errore reuocet, illi vt in errorem præcipitent.* Ie demande (dit il)

Aug. epiſt. 50. ad Bonifac. contra 2. Gaudentij Epiſt. lib. 2. cap. 26. Epiſto. 48. ad Vincēti. &c. Epiſto. 50. ad Boniſ. cano. 23. quæſt. 4.

Galat. 4. Gene. 16. & 21.

Pſeau. 17.

Si les bons & saincts personnages ne persecutent personne, mais seulement endurent être persecutez: de qui estiment ils être la voix en ce Pseaume où on lit. Ie poursuiuray mes ennemis, & les r'atteindray, & ne retourneray point qu'ils ne defaillent? Si donc nous voulons apprendre & cognoître ce qu'est veritable, la persecution que les mêchans font à l'Eglise de Iesus Christ est iniuste. Pourtant cette Eglise est biẽ heureuse, laquelle souffre persecution pour iustice: mais les mêchans sont miserables, qui souffrent persecution pour iniustice. Parquoy cette-cy persecute en aymãt, & ceux là exerçans cruauté: cette-cy pour corriger, & ceux-là pour ruiner, cette-cy pour retirer d'erreur, ceux-là pour precipiter en erreur. Velà ce que nous en a laissé l'Antiquité.

Matth. 5. 1. Pier. 3. 4.

Pourquoy l'Eglise persecut. & pourquoy les heretiq.

9 Mais qu'est-il besoin de tant alleguer & produire de têmoings? Eux mêmes (ie dy les heretiques Caluinistes, & leurs semblables) l'aduouent & confessent, l'ont ainsi laissé par écrit, & practiqué, comme il a été recité cy dessus. Et n'ont rien dit en cela qui ne soit veritable, bien appuyé de la parole de Dieu, practiqué & authorizé de l'Antiquité. Vray est qu'ils ne l'ont pas tousiours ainsi tenu. Car quand ils commencerent allumer ce feu de diuision en la Chrêtienté, ils maintenoient par dispute verbale, en predication, & par écrit qu'on ne deuoit cõtraindre aucun, ny le presser pour la conscience: ains qu'vn chacun de-

Les Caluin. n'õt tousiours été de cét aduis.

uoit être libre en son opinion. Et de cela les Academiques de ce temps, qui veulent mettre vne confusion horrible en la Chrêtienté, en donnant liberté à toutes Sectes, ont pris leur fondement. Ce que voyans noz Protestans, apres auoir obtenu quelque authorité, ils ont retourné la chanson: non pour bien qu'ils ayent enuie de pourchasser à la Chrêtienté en general: mais pour ce qu'est de leur particulier: à fin qu'aucun ne les osât assaillir, & mõtrât aux leurs mêmes la debilité de leur doctrine, & faussété de toutes leurs propositions. C'est suyure en cela le conseil & maniere de faire du diable, chef & pere des heretiques: lequel pour tromper plus finement se deguise en Ange de lumiere, se seruant même de la verité, pour plus facilement deceuoir & executer sa volontê. Semblablement noz Lucianistes pour plus cauteleusement attirer les simples en leurs rets, pour se maintenir & faire trouuer bons les meurtres qu'ils pourroient faire de ceux, qui ne consentiroient auec eux, encores qu'ils ne tinssent aucune doctrine impure & erronee, ny contraire à la celeste verité, & Chrêtienne Antiquité, comme ils feroient de nous, si nous êtiõs en leur puissance, ils se deguisent de Pasteurs & Anges de tenebres, tels qu'ils sont, en Pasteurs & Anges de lumiere. Mais pour cela, ils ne laissent pas d'être heretiques, & ennemys de l'Eglise de Dieu: non plus que le diable ne laisse pas d'être diable, pour la figure d'Ange de lumie-

Fondement des Academiques de ce temps d'où tiré.

Pourquoy les Caluini. ont changé d'aduis.

2. Cor. 11.

Ruze des heretiq.

Aug. tom. 1. de Gene. lib. 2. cap. 25.
Hypocrisie.

re, qu'il prend. C'eſt ce que dict ſainct Chryſoſtome, que comme le Singe, quoy qu'il ayt les membres ſemblables aux mẽbres de l'hõme, & imite l'homme en toutes les actions, qu'il voit en l'homme, ne doit pour cela être appellé homme, ny tenu pour tel : ainſi l'hereſie, quoy qu'elle ayt, & imite les myſteres de l'Egliſe, ils ne ſont pas toutesfois de l'Egliſe, pource qu'elle n'eſt pas l'Egliſe. *Quoniam Simia (inquit) hominis habet membra, & per omnia hominem imitatur, nunquid propterea dicenda eſt homo? Sic & Hæreſis omnia habet & imitatur Eccleſiæ myſteria, ſed non ſunt Eccleſia.* Nous les auõs donc prouué être heretiques, nous leur prouuerons en leur preſence toutes & quantes fois qu'ilz voudront comparoître deuãt les Roys, les principautez, & les peuples. Puis qu'ilz ſont telz, ne ſont-ils pas auſſi coulpables de crime ſelon la loy de Dieu, laquelle condamne tous faux Prophetes? Car tous heretiques ſont faux Prophetes, & forgeurs de ſonges. Ne ſont-ils pas ſemblablemẽt puniſſables par le Magiſtrat? Cela eſt ſans doute, Dieu l'a ainſi commandé : l'ordonnance en eſt écrite en la loy de Dieu. l'Antiquité de l'Egliſe, tant deuãt qu'apres la venuë de nôtre Seigneur Ieſus Chriſt, l'a ainſi enſeigné, pratiqué, & mis entre ſes decretz, deſquelz noz Proteſtans mêmes ſe ſeruent, pour ſe maintenir, & exterminer d'entr'eux ſous couleur de iuſtice, tous ceux qui leur ſont contraires : en ſorte qu'eux condamnans autruy, ſe ſont condamnez eux-mé-

Chryſoſt. homel. 19. in cap. 7. Matt.

Leuitiq. 24. Deut. 13. 17. & 18.

Act. 13.

1. Timo. 1.

Proteſtans ſe ſont eux mêmes condamnez.

mes : pourtant n'ont ils pas occasion de se plaindre pour ce qu'on les a punis, veu qu'on a seulement mis en execution leur sentence. Velà quant au premier crime duquel ils sont coulpables selon la loy de Dieu.

Des trois autres crimes desquels les Protest. Caluiniques & leurs compaignons sont coulpables, & punissables selon la loy de Dieu, à sçauoir du Schisme, du blaspheme, & du faux têmoignage.

Chap. 6. sur le même texte.

Schisme peut être sans heresie.

1 COmbien que quelquefois le Schisme peut bien être sans heresie, & semblablemét l'heresie sans Schisme ouuert pour quelque temps : toutefois il y a vne telle affinité entre ces deux crimes, qu'ils s'engendrent mutuellemét. Car comme la saincte Cité de Dieu, qui est l'Eglise vniuerselle, ne peut en soy souffrir diuision, ny porter plusieurs Sectes diuerses au milieu de soy, & contraires à soy, en ce qu'est de la Doctrine de foy & vraye charité, ainsi l'heretique ne peut long temps demeurer auec son erreur en l'Eglise : ce qu'est cause que la pertinacité en erreur engendre Schisme. Semblablement pource que le Schisme est vne dissolution de la charité, lien, qui tient l'Eglise vnie en vn corps mystique soubs son Chef, & faict que la foy soit vertu : l'obstination au Schisme conçoit & enfante finalement l'heresie, qui destitue l'hôme de vraye foy, vraye

L'Eglise ne peut souffrir diuision.

Que c'est que Schisme.

charité & iuſtice,& l'exclut de la communion de l'Egliſe de Dieu. A cauſe qu'entre ces deux crimes il y a telle proximité: nous faiſons ſuyure le Schiſme incontinét apres l'hereſie,pour methode plus clere & facile.

2 Ce crime donc eſt le ſecond, duquel noz aduerſaires ſont coulpables ſelon la loy de Dieu. Qu'ainſi ſoit,nous l'auons aſſez amplement prouué & par bons & irrefragables têmoignages en nôtre œuure de la declaration des fauſſes ſuppoſitions &c.au ſecond & troiſiême liures, auſquels ils n'ont pas encores répondu. Mais pour les conuaincre d'auantage, Ie leur demande, Qu'eſt-ce que faire Schiſme en general? Eſt-ce pas diuiſer vn corps bien vny, & bander les parties d'iceluy l'vne contre l'autre par haine,enuie & mal talent? Faire donc Schiſme en l'Egliſe, eſt ce pas ſe diſtraire & ſeparer de l'Egliſe en laquelle on a été baptizé, attraire à ſoy quelque partie du corps d'icelle, pour faire bande à part, dreſſer conuenticules, & vn autre ordre, que le commun & vniuerſel,de temps,de ſucceſſion & de lieu? Cela eſt faire Schiſme en l'Egliſe, voire encores qu'il ny eût point d'hereſie: ains qu'on retint la même Doctrine qu'enſeigne toute l'Egliſe vniuerſelle. Vray eſt qu'en fin le Schiſme ſe conuertit en hereſie: car l'opiniâtre Schiſmatique eſt ordinairement orgueilleux, veut publier ſon nom, & auoir ſuitte pour ſe maintenir, ce qui ne ſe peut aiſement faire,ny étre de longue duree ſans nouueauté de do-

Second crime duquel ſont coulpables les Caluiniſt.

Que c'eſt que faire Schiſme.

Le Schiſme ſe conuertit en hereſie.

Le peuple amateur de nouueautez. ctrine pour attirer, accoiser & retenir le peuple, lequel est amateur & repaît ordinairemẽt ses esprits de nouueautez. Mais encores, si vn Pasteur, lequel auroit été faict Pasteur par vocation legitime & ordinaire, se separoit de la discipline ancienne & ordinaire de l'Eglise, & vouloit dresser vn gouuernement à part, sans toutesfois rien innouer en la doctrine, & attiroit apres soy quelque bande, qu'il auroit distrait du ioug commun & vniuersel approuué par le commun consentement de siecle en siecle des personnes ayans charge & surintendãce en la conduicte de l'Eglise, & des peuples inserez en icelle, qu'est toute l'Eglise vniuerselle, vn tel seroit il pas Schismatique? Cela est sans doute. Que s'il s'obstinoit en ceste diuision, apres auoir été duëment admonêté, ne meriteroit-il pas que le Magistrat (l'office duquel est d'empêcher que la paix de l'Eglise soit violee, & le repos du peuple troublé) luy mît la main sus le collet, & le chatiât & punît selon la grauité de tel crime? Dieu exerça ses iugements ainsi contre Coré, Dathan, & Abiron premiers Schismatiques en l'Eglise anciẽne. Car le Schismatique trouble la paix de l'Eglise, il diuise & bande contre soy-même le corps mystique de notre Seigñr Iesus Christ, lequel doit être & demeurer ioint & vny d'vn lien indissoluble de foy & charité. Il tue l'Eglise, laquelle prend sa naiscence d'vn simple & vray entendement, & sincere cognoissance, d'vne singuliere intelligence, d'vn vray Sacrement

Quicõque se separe de l'Eglise pour faire bãde à part est Schismatique.

Schismatiq. est punissable par le Magistrat.

Nombr.16.

Ce que fait le Schismati.

D'où l'Eglise prend sa naissance.

ment & vnité des eſprits. Velà qui faict l'Egliſe. C'eſt ce que dict Optat Mileuit. *Catholicam (inquit) facit ſimplex & verus intellectus, intelligere ſingulare, ac veriſsimum Sacramentum, & vnitas animorum.* Mais quant au Schiſme, il eſt engendré par la rupture de la paix & diſſipation des ſens, & de la vraye intelligence: il eſt nourry par enuie, corroboré par emulations & cõtentions: en ſorte que la mere Catholique étant delaiſſee, les méchans enfans voguent hors les limites, & ſe ſeparent, comme noz Sectaires ont faict. Ils ſont retranchez de la racine de la mere Egliſe par la ſerpe d'enuie: & continuans en leur rebellion ſe reculent errans çà & là. Cependant ils ne peuuent rien faire de nouueau, ny autre choſe, ſinon ce que dés long temps ils ont apris de leur mere l'Egliſe, ſi ce n'eſt qu'ils corrompent le ſens des Ecritures, & propoſent Doctrine non reccuable, ce qu'ils n'ont pas apris de l'Egliſe. C'eſt encores ce que le même Docteur reprochoit aux Donatiſtes. *Schiſma verò, inquit, ſparſo coagulo pacis, diſsipatis ſenſibus generatur, liuore nutritur, æmulatione & litibus roboratur: vt deſerta matre Catholica, impÿ filÿ dum foras excurrunt & ſe ſeparant (vt vos feciſtis) à radice matris Eccleſiæ, inuidiæ falcibus amputati errando rebelles abſcedunt: nec poſſunt nouum aliquid, nec aliud agere, niſi quod iamdudum apud ſuam didicerunt matrem.* Ce qui a été declaré ſus en Françoys. Velà quel eſt le Schiſme, & quels ſont les Schiſmatiques.

D'où eſt engẽdré le ſchiſme.

Optat Mileuit. libr. 1.

Caluinist. & Zuingli. ont mêmes marq. que les anciẽs Schismatiq.

3 Venons maintenant à noz répondans Caluiniques, Zuingliens, & leurs semblables, n'ont ils pas les mêmes marques? ne sont ils pas cognuz, & ne doiuent ils pas être tenuz pour tels? Ils ny sçauroient contredire, ny s'en excuser. Et quelques fueilles qu'ils puissent prendre, pour couurir leur vergongne, si est elle apperceuë des aueugles mêmes. Car que ont anciennement faict les Donatistes, & autres semblables, que ceux-cy ne facent en ce temps? Certes, il ny a aucune difference entre les actions de ces vieux-là, & les actions de ceux-cy, sinõ le long interualle de temps: mais au reste elles sont en tout & par tout semblables: soit d'abandonner l'Eglise Catholique, soit de la persecuter auec toute hostilité, tyrãnie, & cruauté, soit de chasser, ou massacrer les vrays & legitimes Pasteurs de l'Eglise, & se mettre en leurs places, soit de ruiner les saints Temples, où les Chrêtiens s'assemblent pour inuoquer Dieu, & ouyr sa parole: soit de fouler aux pieds tous les saincts & sacrez mysteres de Dieu, & faire autres infinies mêchancetez, il ny a rien de different, sinon que ceux là ont faict telles playes à l'Eglise, il y a long temps, & ceux-cy les renouuellent maintenant. Or ie leur demande, & les somme rêpondre, pourquoy ils n'ont encores voulu resoudre ce Dilemme, lequel tant & tant de fois nous leur auons proposé, & instamment prié tant de viue voix, que par êcrit y satisfaire? Sçauoir est, [L'Eglise Catholique dicte Ro-

Differẽce entre les vns & les autres.

Conuenance entre les actions &c.

Questiõ aux aduersaires.

Dilemme. R.

maine eſt Egliſe Chrêtienne procedee par ſucceſſiõ cõtinuelle des Apôtres, iuſques à maintenant, ou elle ne l'eſt pas]. Car nous leur maintenons, que deuant que ſe ſeparer, comme ils ont faict, ils deuoient auoir faict cette reſolution. Pource qu'il ne ſuffit dire qu'il y a des fautes: mais il faut dire qu'elle eſt Egliſe, ou qu'elle ne l'eſt pas: à cauſe qu'il n'eſt licite ſe ſeparer de l'Egliſe, tandis qu'elle eſt l'Egliſe. C'eſt vn argument ſans replique. Car les fautes, leſquelles par laps de temps, par la malice des hommes, & par la negligẽce des Paſteurs, conniuence, ou entrepriſe des Princes ſe coulent en l'Egliſe, ne peuuent pas faire qu'elle ne ſoit Egliſe de Ieſus Chriſt, tandis qu'elle retient le vray fondement, & ne ſe peut-on ſeparer d'icelle ſans pecher tres griefuement.

Fautes qui ſont en l'Egliſe ne font qu'elle ne ſoit Egliſe.

4 Nous attendons encores la reſolution de nôtre Dilemme, lequel ils n'ont garde de vuyder, & voudroyent, qu'on ne leur propoſât iamais: pource qu'ils ne ſ'en peuuent deuelo-per ſans trebucher. Car il faut neceſſairement qu'ils afferment ou l'vne, ou l'autre partie de nôtre argument. S'ils nient que cette Egliſe ſoit cette même Egliſe Chrêtienne dreſſee anciennement par les Apôtres, & plus anciens diſciples d'iceux, procedee iuſques à nous, de ſiecle en ſiecle, d'aage en aage, de generation en generation, & de Paſteur en Paſteur, par ſucceſſion continuelle, outre ce que deſ-ja nous l'auons aſſez amplemẽt prouué, & mõtré les abſurditez qui ſ'enſuyuroient de leur

Les Proteſt. ne veulent vuyder ce dilemme, & pourquoy.

Offre de l'autheur.

dire, à quoy ils n'ont rêpondu, nous offrons le faire derechef, & leur baillons à choisir des moyens, ou en dispute presente & verbale, ou par êcrit. Nous les y auons semons plusieurs fois, mais ils n'ont encores voulu comparoître. S'ils l'aduouent être cette même Eglise, à quoy la verité les contrainct, nonobstant les incômoditez qu'ils ont coûtume d'alleguer, la conclusion est aisee, sçauoir est, qu'ils ne deuoient pas s'en separer: & que puis qu'ils se sont separez de l'Eglise Chrêtienne, laquelle a eu pour premiers peres & fondateurs les Apôtres, ils sont Schismatiques. Et ce qui aggraue leur Schisme, ils y demeurent obstinez, ils s'opposent à cette Eglise en se retranchans de la vraye communion de nôtre Seigneur Iesus Christ, laquelle est, & se faict en l'Eglise, & non ailleurs. Ils se sont desvnis de la societé, en laquelle est la chaire de Sainct Pierre, & les Clefs du Royaume des Cieux. Ce qu'Optat Mileuit. reprochoit anciennement aux Donatistes. Car à S. Pierre & à ses successeurs, qui sont les vrays & legitimes Pasteurs de l'Eglise Catholique. Iesus Christ a baillé cette authorité, & non à autre assemblee: tellement que nous ne pouuons être dêliez de noz pechez par le ministere Ecclesiastique ordonné par nôtre Seigneur Iesus Christ, sinon en l'Eglise Catholique. Enapres, ils se sont retranchez de la vraye succession, de l'ordinaire & legitime vocatiõ, bien procedee des Apôtres & de leurs premiers disciples, & bien

Matth. 16. & 18. Iean 20.

L'Eglise seule a puissance de remettre les pechez.

fondee en la parole de Dieu: ils ont dressé autel contre autel, & la nouueauté cõtre l'Antiquité: car l'Eglise Catholique est plus antique sans comparaison, que les Sectes, qui la troublent auiourd'huy, lesquelles n'ont antiquité plus lõgue que de nôtre aage: nous en auons veu la source & le commencement. Et moymême ay été si proche du commencemẽt, que i'ay été mis en œuure par les premiers, lesquels n'auoient point de predecesseurs, & n'ont succedé à personne: tellement que si on renuoye noz rêpondans à leurs premiers peres, pour trouuer quelque antiquitê de succeßiõ, & ordre de vocation legitime & ordinaire. Ils ne se trauaillent pas beaucoup, d'autant que leur antiquité est tant moderne, qu'elle est encores en sa naiscence. Et qui est plus, leurs peres, comme Caluin & ses compaignons, & eux mêmes sont sortis de l'Eglise Catholique, ont été baptizez en icelle, y ont appris leur grand & leur petit Credo (comme on dict) c'est où ils ont été enseignez que Iesus Christ est mort crucifié pour noz pechez, & ressuscité pour nôtre iustice, qu'il y a vne vie eternelle pour ceux qui cheminent en la foy d'iceluy, en pietê iustice & charité: & vne mort eternelle pour ceux qui font le cõtraire. Ils ont di-ie apris cela en cette Eglise, à laquelle ils s'opposent par fausses suppositiõs & peruerses applicatiõs des S. Ecritures: & cõme Iannes & Membres s'efforçoiẽt par enchantement & faussetez resister à la vertu de Dieu, laquelle operoit par Moyse:

Matth. 28.

La Catholique plus antique que les Sectes &c.

Antiquité des Caluin.

Caluinist. et leurs semblables sortis de l'Eglise Catholiq.

Rom. 4.

Matth. 25.

Exod. 7.
2. Timot. 3.

ainsi ceux cy s'efforçent resister à la saine & pure Doctrine par mensonges & heresies, diuisans par ce moyẽ en pieces & lopins le corps mystique de nôtre Seigneur Iesus Christ. Velà comme outre l'heresie, il y a le Schisme, que Dieu a grandement en horreur, ainsi qu'il a êté remôntré cy deuant : tellement qu'ils sont encores coulpables de ce second crime selon la loy de Dieu: & non moins punissables par le Magistrat, que les heretiques, veu que les heretiques font par poison spirituel mourir l'Eglise de Dieu, & les Schismatiq. luy couppent la gorge ouuertement, pource que bãnissant de l'Eglise la iustice & charité ils font peu à peu perir la foy, qu'est la vie d'icelle.

Troisième crime, qu'est le blaspheme.

5 Le troisième crime duquel ils sont coulpables selon la loy de Dieu, c'est le blaspheme, lequel peut bien être cõioinct à l'heresie, d'autant qu'il y a peu d'heresies sans blasphemes, veu que l'heresie en est cõme la mere & nourrice, car l'heretique, lequel pour quelque cõmodité temporelle, ou par vaine gloire, pour publier son nom, & se faire chef de quelque trouppe, inuente quelques fausses opinions, ou suyt celles, lesquelles sont desia inuentees, & ont vogue, pour resister à la vraye Doctrine Chrêtienne, ne peut qu'il ne sente mal de Dieu, & ne viole la foy : ce qui n'est sans blaspheme. Comme quand noz aduersaires maintiennent que l'homme a vne volonté du tout contraincte, & reiettent ce que l'Eglise de tout temps a enseigné du franç

August. de vtilit. credẽdi cap. 1. tom. 6.

Aug. de fide & Symbol. cap. 10. to. 3.

arbitre de l'homme, ils ſentent mal de Dieu, veu qu'ils le font autheur de peché : autant en font ils, quand ils traictent le poinct de la prouidence de Dieu, imputans à Dieu tous les maux que font les hommes : & autres blaſphemes, que nous auons touché cy deſſus au chapitre quatriême de ce même liure, & ailleurs, leſquels ils degorgent tant impudemment, peuuent ils ſ'excuſer de ce crime? Ils en ſont coulpables, & puniſſables pour iceluy, comme pour l'hereſie & le Schiſme. *2. Leuit. 24.*

6 En quatriême lieu, il y a le faux têmoignage, duquel ils ſont coulpables ſelon la loy de Dieu : laquelle ne defend pas moins ce crime, que le meurtre, le larrecin, & autres recitez au Decalogue. Ce faux têmoignage qu'ils portent, & duquel les hommes reçoiuent vn dommage, qui tend à perte de la vie celeſte, a deux branches. La premiere eſt la fauſſe & erronee doctrine, qu'eſt l'erreur faict hereſie par obſtination orgueilleuſe contre les rêmontrances, admonitions, & authorité de l'Egliſe de Dieu, dont nous auons ja parlé, & en traitterons encores en tout cét œuure. L'autre, ſont fauſſes ſuppoſitions & peruerſes applications des ſainctes Ecritures, comme quand ils diſent. Que la foy Chrêtienne fondee ſur les promeſſes diuines & Doctrine celeſte, eſt infidelité : que l'Egliſe Chrêtienne procedee des Apôtres par ſucceſſion ordinaire & continuelle, & qui a ſon êtendue par tout l'vniuers au milieu des

Exod. 20.

Premiere brāche de ce crime.

Seconde brāche.

Propoſitions fauſſes des Caluin. &c.

ennemis de Iesus Christ, bien bâtie sur le fondement des Prophetes & Apôtres, que cette Eglise (di-ie) n'est pas Eglise Chrêtienne, ny le corps mystique de nôtre Seigneur Iesus Christ. Quand ils prêchent que les Catholiques adorent vn faux Dieu: lesquels toutefois adorent en esprit & verité le seul vray Dieu Pere de nôtre Seigneur Iesus Christ, ie dy cette seule & simple essence diuine Pere, Fils, & S. Esprit, Createur du ciel, de la terre, & de tout le contenu en iceux: & l'adorent ainsi que luy-même l'a ordonné, & que Iesus Christ a enseigné qu'il le faut adorer. Enapres ils têmoignent faux, quand ils crient, que quiconque assiste au diuin seruice faict en l'Eglise Chrêtienne, Apostolique & Catholique, renie Iesus Christ, se ioinct aux diables, & se fait vn corps d'impieté auec eux. Finalement quand auec autres innumerables mensonges & impostures qu'ils mettẽt en auãt cõtre la saincte Eglise de Dieu, ils accusent aussi de fausseté les saincts Peres anciens & premiers Pasteurs d'icelle, lesquels ont été disciples des Apôtres, & approuuez de toute l'Eglise vniuerselle: la doctrine desquels ils condãnent & reiettẽt cõme erronee, & ne veulẽt admettre l'interpretatiõ, qu'ils nous ont laissé des S. Ecritures, laquelle l'Eglise Catholiq. a suiuy iusques à maintenãt. Et pour agrauer leur faux têmoignage, ils adioutẽt vn blaspheme vilain & detestable. Car ils liẽt en vn même faisseau auec les turcs, Iuifs, payés & autres infideles, toute l'Eglise Chrê-

Pseau. 109.
Ephes. 2.
Iean 4.
1. Iean 5.
Genese 1.
En leur liure du deuoir de perseuerance &c.
Les Caluin. accusent les saincts Peres &c.

tienne, depuis la naiſcence d'icelle, iuſques à maintenãt, laquelle a touſiours eu vne même doctrine, & méme liturgie receuë en ſubſtãce de ſes premiers peres, cõtinuee & baillee comme de main en main à toutes les generations rangees ſous le ioug de nôtre Seigneur Ieſus Chriſt, iuſques à nous, qui volontairemẽt & auec humilité Chrétiẽne receuons la tradition de la S. & orthodoxe Antiquité: laquelle nous eſt teſtifiee par l'Egliſe Epouſe preeluë & tres aymee de nôtre Seigneur Ieſus Chriſt, & nôtre mere: laquelle non ſeulement eſt appellee & priee, mais auſſi a receu de Ieſus Chriſt ſon chef & êpoux, mandement expres de ce faire: même a receu du ciel le S. Eſprit pour nous teſtifier, non ſeulemẽt veritablement, mais auſſi infalliblemẽt, ce que nous deuons croire, attẽdre, eſperer & faire. Velà donc leur faux têmoignage agraué d'vn blaſpheme vilain & execrable: lequel on ne trouue point auoir iamais été prononcé par les anciẽs heretiq. quelques troubles qu'ils ayent êmeu, & miſeres qu'ils ayent attiré ſus la Chrêtienté.

Mandement expres à l'Egliſe.

Act. 1. & 2.

7. Or puis qu'ainſi eſt, qu'en toutes les affaires du monde, que les hõmes ont les vns auec les autres, la loy de Dieu cõmande tres expreſſement, que le têmoignage ſoit ſainct & droit pour être autheur de la cognoiſſance de verité, conſeruation de l'honneur, bonne renommee & droict d'autruy, lumiere môntrant les offenſes & ſcandales, & la main qui les ôte, à fin que les infirmes ny puiſſent

Exod. 20. & 23.

Têmoignage ſainct & droit.

Le témoignage en l'affaire de la Religion.

chopper : combié plus cela est il requis & tres necessaire, voire êtroictement commandé de Dieu, en l'affaire de la Religion ? Car là il est questió des affaires que les hommes ont auec Dieu, lequel est la vraye lumiere & veritê, qui veut luire, & se manifester à tous : il est question de ce que Dieu a fait pour les hommes, de ce qu'il leur donne, qu'ilz attendent de luy de ce qu'ilz luy doiuent, qu'il requiert d'eux, & sont obligez de luy rendre comme à leur pere, Createur, Sauueur, & Seigneur souuerain: bref il est question de la vie & salut eternel, de la consolation de l'ame enuironnee de cette chair pourrie, & asseurance de la conscience agitee de maints scrupules facheux : sans laquelle asseurance, l'homme ne sçauroit iamais auoir bien ny repos en son esprit. Car le vray & vif sentimét de la charge de la conscience, & les terreurs du peché, sont douleurs qui poignent, & surpassent en angoisse toutes autres douleurs : en sorte que sans cette consolation de l'ame, & asseurance de la consciéce, il est impossible que l'homme puisse auoir aucune paix auec soy-même, ny aucune vraye confiance en la misericorde de Dieu : ains tôbera en total & perpetuel desespoir, comme il aduint à Cain & à Iudas, hommes tres miserables. Puis donc qu'il est question de choses tant grandes, tant precieuses, & de telle importance, combien la fausseté en la Religion est elle dangereuse, & pernicieuse aux ames Chrêtiennes ? Par telle fausseté on ôte d'entre

Asseurãce de la cõscience.

Charge d'icelle, & terreur du peché.

Genes. 4. Matth. 27. Act. 1.

Fausseté en la Religion tres dangereuse.

les hommes toute vraye cognoiſſãce de Dieu, de la faueur & beneficence d'iceluy enuers ſes creatures, & du deuoir des creatures enuers leur Createur: on repugne à la Foy, & à la Charité, on fait confondre l'Eſperance, on rue par terre la colomne & appuy de verité : on debilite la fermeté & ſolidité, & obſcurcit-on la lumiere des ſainctes Ecritures : tellement que toute la doctrine de Foy demeure incertaine. Et qu'eſt-ce autre choſe, ſinon la ruine de tout le Chriſtianiſme, & la mort des pauures ames? Pource qu'on prend Dieu pour faux témoin, quãd ſoubs ſon Nom on annõce choſes fauſſes, comme font les heretiques, leſquelz corrompent ou le texte, ou l'interpretation de la parole de Dieu : & reiettent ce que Dieu par ſes ſeruiteurs a laiſſé de traditions à ſon Egliſe. Car c'eſt autant comme ſ'ils diſoient que l'Egliſe ne fut onc l'Egliſe, & n'eſt colomne & appuy de Verité, quoy que Dieu l'ait dict être, & même fait telle. Que ſi l'Egliſe, par le témoignage de laquelle nous auons receu les ſainctes Ecritures, pour ſainctes Ecritures, pour oracle de Dieu, & ſeule doctrine ſalutaire, n'eſt point Egliſe : où cercheront les pauures ames leur pâture, & aſſeurance de la vraye voye de ſalut ? Car ſi l'authorité de l'Egliſe, qui eſt plus antique que les Ecritures, eſt miſe en doute: ainſi ſera-il de l'authorité des Ecritures. Par ainſi la doctrine de foy, qu'eſt promeſſe diuine tres aſſeuree, demeurera douteuſe, & ne ſçaura l'homme diſcerner le menſonge, d'auec

1. Timoth. 3.

Annõcer choſes fauſſes au nom de Dieu que c'eſt.

2. Timot. 3.

Par quel témoignage nous auõs receu les ſainctes Ecritures.

Doctrine de foy que c'eſt.

la Verité, pour fuir ce qu'eſt faux, & ſuyure ce qu'eſt vray : tellement que faute de ſeure & certaine cognoiſſance de ce qu'eſt veritable, pour le pouuoir diſcerner d'auec ce qui eſt fauſſeté, l'Ame ſimple ſelon l'inclination de nôtre nature peruerſe & aueugle au bien, ſuyura le menſonge eſtimant ſuyure la verité, & ſe laiſſera guider à la mort, péſant être au chemin de vie. Velà comme ceux qui rédent faux témoignage en l'affaire de la Religion, ſont meurtriers des ames. Car la bouche qui mént, dict le Sage, tue l'ame : en ſorte qu'il n'y a méſonge & faux témoignage tât pernicieux, que celuy qui ſe commet en l'affaire de la Religiō. Que ſi le faux témoignage commis ês negoces terreſtres & mondaines, lequel n'apporte dommage qu'aux biens caduques & tranſitoires, & à la vie temporelle, eſt par le commandement de Dieu (comme il eſt à la verité) puniſſable par le Magiſtrat : combien plus celuy qui eſt commis en l'affaire de la Religion, par lequel Dieu eſt deshonnoré, ſa verité dementie, ſon Egliſe abolie, les hommes perdent la vie eternelle, & les ames ſont miſerablement precipitees en enfer? Comme l'ame eſt plus digne, plus excellente, & la vie d'icelle plus precieuſe, que le corps & la vie d'iceluy : auſſi eſt la mort de l'ame plus à craindre & plus miſerable que celle du corps : Semblablement le meurtre & meurtrier de l'ame eſt pluſtôt, & plus griefuement puniſſable, que celuy du corps. Par ainſi noz répondans & leurs com-

Sapien. 1.

L'ame plus digne que le corps, &c.

Meurtre, & meurtrier de l'ame.

pagnons, lesquelz sont tellement atteints & conuaincuz de ce crime tant horrible, qu'il ny a fueilles, qui puissent cacher leur turpitude, sont d'autant plustôt, & plus griefuement à châtier & punir. Car Dieu ne veut pas qu'on souffre viure ceux qui mentent, & portét faux têmoignage à la perte & ruine d'autruy. Velà quát aux quatre crimes desquels ils sont coulpables, & pour lesquels ils sont punissables par le Magistrat selon la loy de Dieu.

Que les Ministres Protest. sont perturbateurs du repoz & paix publique, & pourtant criminels & punissables par le Magistrat, lequel est êtably pour conseruer la societé humaine.

Chap. 7. sur la continuation du même texte.

1 LEs quatre crimes sus mentionez sont tant suffisans, pour môntrer que noz rêpondans se pleignent (comme ay dict) de cœur gay, saine tête, trop doux traittement & à tort, pour quelques châtiements & punitions qu'ils ont receu de leurs forfaits & malefices, qu'il ne seroit pas besoin en mettre en auant d'auantage. Mais pour mieux leur fermer la bouche, & clorre leur gorge trop large à mêdire des mysteres sacrez & diuins, de l'authorité humaine êtablie de Dieu, & de tout sainct exercice de Chrêtienne Religion, & pour faire voir à ceux mêmes, qui ne cognoissent qu'en

Les Caluin. se pleignent à tort.

tâtonnant qu'il ne leur eſt rien aduenu que iuſtement, & beaucoup moins que requeroiẽt leurs demerites : nous en propoſerons encores trois d'entre pluſieurs, qui touchent la police ciuile : laquelle ils ont tellement offenſé, qu'en toute Monarchie, Principauté, & Republique bien reglee, bien conduicte & dreſſee par loix bonnes, droictes & equitables biẽ tirees de la loy diuine, ils ne peuuent, comme auſſi ils ne doiuent demeurer impunis.

Trois autres crimes.

Le premier. 2 Le premier eſt, qu'ils ſont perturbateurs du repos, & violateurs de la paix publique, crime non legerement à punir: mais digne de mort violente, même entre les peuples les plus barbares, qui rampent ſur le decouuert de la terre habitable. Car tels mutins ſe conſtituẽt ennemis de la nature même miniſtre & ſeruãte de Dieu: laquelle par ſon inſtinct a comme engraué dedans les cœurs & entendemẽts des hõmes, vn certain & naturel amour de ſocieté, laquelle ne peut conſiſter en troubles & diuiſions. Outre plus, elle leur a enſeigné, pour les induire à mieux conſeruer ce bien tant ſacré, qu'eux tous enſemble ſont comme vne Republique, ou Cité, voire comme vn corps compoſé de pluſieurs membres, tous vtiles, & ayans les vns aux autres correſpondãce de ſeruice, & offices mutuels, pour tant en general, qu'en particulier, ſe conſeruer & entretenir. Et pourtant elle a departy à vn chacun quelque induſtrie particuliere pour ſeruir au public, laquelle n'eſt pas commune au general:

Nature miniſtre de Dieu.

Societé humaine.

Diuers états & vocations.

tellemẽt qu'vn pourra faire vn œuure, & ſ'exercer en vn êtat, l'autre non : pource que naturellement il ſera propre à autre choſe: & ainſi ſont les vocations, exercices, & conditions des hommes, comme leurs neceſſitez diuerſes. Mais de telle diuerſité eſt produicte cette belle & tãt plaiſante harmonie, que les hommes ſe cognoiſſent tous être vne même chair, nez les vns pour les autres, véu qu'ils tirent vtilité, & ſont ſeruis les vns des autres mutuellement.

Harmonie entre le genre humain. *Iſaye 58.*

3 Ainſi eſt il des regions & parties de la terre, leſquelles ſelon la diuerſité de leurs ſituations, & le diuers temperament de l'air, qu'elles reſpirent, elles produiſent diuerſes choſes tant animees, qu'inanimees, deſquelles, les vnes ſeruent à la nourriture des hommes, les autres à la conſeruation de la ſanté, les autres pour la vêture, les autres pour autres ſoulagements, les autres pour le plaiſir, ſelon qu'il a pleu à Dieu ſe mõtrer tres riche & tres liberal enuers les hommes, les mignardant comme enfans, eſquels il ſe delecte & prend ſon plaiſir, les ſachant bien auſſi châtier, quand ils abuſent de ſa beneficence & douceur. Toutes ces Regions, di-ie, ne produiſent pas mêmes creatures vtiles à l'homme, mais diuerſes : & ont ainſi beſoin les vnes des autres, traffiquent les vnes auec les autres, pour auoir des vnes, ce que les autres n'ont point. Velà pourquoy les nations tranchent les mers, les vnes vers les autres : comme les Orientaux vers les Occi-

Societé des Regions & parties de la terre.

Diuerſité des choſes produites en icelles.

Liberalité de Dieu enuers l'homme.

Pourquoy vne natiõ traffique auec l'autre.

dentaux, les Meridionaux vers les Septentrionaux, & au contraire pour être chacun secouru, soit pour l'vtilité, soit pour le plaisir, de ce qu'il n'a point en sa region. Par ce moyẽ chacun iouît du fruict de cette Societé, voire les plus barbares, auec les plus humains & ciuilisez, soubs la prudente conduicte & souueraine authorité de ce grand & souuerain Monarque: qui par sa parole crea dés le commẽcement tout cêt vniuers, le decora & embellît de cette admirable varieté, & l'enrichit de cette tres abondante, tant agreable, vtile & necessaire diuersité.

Genes. 1. Pseau 32. Iean 1.

4 Que si quelqu'vn viole ce lien tant sacré, il n'aduient pas qu'il échappe sans être ou immediatement puny de Dieu, ou diuinement par le moyen & ministere des hommes. Vela pourquoy nous voyons és histoires, que quãd les Roys (lesquelz Dieu a constituez comme Senateurs & Conseillers, Ducs, & Capitaines de cette sienne grande & vniuerselle Republique) ont êmeu guerres iniustes sans legitime occasion, ils ont été punis. Aux vns Dieu a ôté le sens & entendement, & ont été reputez comme bêtes: aux autres il a ôté leurs terres & principautez les priuant de toute domination, eux demeurez captifs, ou vagants çà & là; comme personnes priuees miserables, qui n'ont aucune retraicte. Les autres sont tombez és mains de leurs ennemis, desquelz ils ont été ignominieusemẽt traictez, & cruellement trainez à la mort: autres ont été punis d'autres

A quelle fin les Roys, & pourquoy ils sont ordõnez de Dieu.

Violateurs de la societé humaine, punis. Dan. 4.

4. Rois 24. & 25.

d'autres façons, ſelon que Dieu n'a pas faute de verges,& manieres de punitions,pour châtier & punir ceux qui luy deſobeyſſent, non plus que faute de biens & moyens, pour ſubuenir à ceux, qui le reuerent, craignent & ayment,& ſ'êuertuent cheminer en ſes commãdements. En cette ſorte les violateurs de la paix,de l'vnion,ſocieté humaine,& repos public, quelques grands qu'ils ayent êté, n'ont point êchappé la main vengereſſe de Dieu, qu'en fin il ne les ayt repris, châtiez, & punis de leur perfidie,ſelon ſa volonté: laquelle ſeule eſt le droit & iuſte compas, la vraye & parfaicte reigle de toute equité: & ſ'eſt reſerué cette iuriſdiction & puiſſance par deſſus ſes oincts, leſquels pour leurs authoritez ſe ſont exemptez, chacun en ſa domination,de la iuriſdiction & iugemẽt des peuples. Mais comme il les a conſtituez Senateurs & Conſeillers en ſa Republique vniuerſelle, & deſigné par les nations, Prouinces & Regions, pour preſider ſur la multitude des autres hommes, & être Ducs & Capitaines des peuples, il les a munis de ſon authorité,mis le glaiue en main, & baillé puiſſance de vie & de mort, pour maintenir la iuſtice, repouſſer l'iniuſtice,venger le meffaict, garder le iuſte & innocent, le poure, debile & debonnaire de l'oppreſſion du mêchãt, & entretenir en ſa vigueur & vertu cette ſaincte & ſacree ſocieté. Pourtant il commande aux peuples de leur obeyr, de ſe tenir vnis ſoubs leurs authoritez & ordonnã-

Volonté de Dieu.

Dieu iuge des Roys.

Roys ordonnez & authorizez de Dieu.

Rom. 13. 1. Timot. 2. Pſeau. 81.

Roys lieutenãs de Dieu. ces: & les recognoître comme petits Dieux
qu'il a constituez ses lieutenants au regime
Pseau. 81. & administration des negoces de ce monde
inferieur, soubz son Sceptre, & tres souuerain
Empire. Velà pourquoy Iesus Christ commãda rendre à Cesar ce qu'est à Cesar, & à Dieu,
Matth. 22. ce qu'est à Dieu: Voire luymême voulut payer
le tribut, combien que la dominatiõ qu'auoit
Cesar sur le pays de Iudee au regard des hommes, & de la disposition que Dieu auoit faict
Pseau. 131. de cette couronne en la main de Dauid, & de
sa posterité, fût vne tyrannique vsurpation: &
nous a mônstré en cela qu'il faut referer à Dieu
le partage des Royaumes & Empires: & qu'à
Le partage des Empires à qui appartient. luy appartient cette authorité: mais que par
obeyssance il nous faut tenir vnis soubs l'authorité de ceux qu'il a constituez par dessus
Iob 34. nous. Les Apôtres semblablement nous ont
1. Pier. 2. faict mêmes remônstrances & cõmandements
Tite 3. menaçant de damnation ceux, qui resistent
Rom. 13. aux Princes que Dieu leur a donné: d'autant
que toute puissance est de par Dieu, ordonnee de Dieu: en sorte que qui luy resiste, resiste
à l'ordonnance de Dieu.

5 Puis donc que tonte puissance superieure
est ordonnee de Dieu: que les Roys, Monarques & Potentats sont constituez diuinemẽt,
non seulement pour regner, mais aussi pour
conduire, regir & gouuerner, & sont armez
de l'authorité diuine pour entretenir par loix
seueres en iustice cette tant saincte Societé,
3. Roys 10. que Dieu a consacré entre les humains: si au-

cun s'éleue pour la rompre & violer, ne doiuent ils pas s'y opposer, & punir ce violateur & perturbateur de la paix & repos public? Vn tel est ennemy de Dieu autheur de ce lien sacré: il est ennemy de la nature même, laquelle par tant de têmoignages nous enseigne que nous deuons tres êtroictement & inuiolablement garder cette saincte Societé. Quiconque donc la viole, & rompt, est iustement, & necessairement punissable par le Magistrat, voire selon les loix diuines & humaines. Ce que de toute Antiquité a tousiours été practiqué, tant entre le peuple peculier de Dieu, qu'entre les autres peuples infideles, & barbares nations. Ie dy principalement ceux, qui ont violé la Societé des concitoyens, & compatriottes incitans vne partie aux armes & violence contre l'autre: chose autát & plus dangereuse pour la cruauté, que'lle peut être indigne de la ciuilité. *Violateur de la societé ennemy de Dieu & de nature.*

Que si telles pestes ont par faueur ou autrement échappé la main des hommes, ils n'ont peu échapper la main de Dieu: comme les histoires tant sacrees, que prophanes sont pleines de tels exemples.

6 Absalon, cõme recite l'histoire sacree, fut violateur de ce S. lien, il diuisa le peuple d'Israël le suscitát prẽdre les armes auec soy cõtre le Roy Dauid sõ pere, pour le deposseder & ietter hors du Royaume. Dauid, lequel étoit Roy legitime, oint par l'expres cõmãdemét de Dieu luy resiste & s'y opose, ordõne la bataille cõtre *2. Roys 15.* *Menees de Absalon.* *1. Roys 16.*

Affection paternelle de Dauid. *2. Rois 18.* luy: mais meu d'affection paternelle il recommande cêt enfant rebelle, à ce qu'il ſoit doucement traicté. Et bien, qu'aduint il de cela? Dieu qui ne veut laiſſer telz crimes impunis, & à telz Monſtres en horreur, mit l'armee perfide en deſarroy, la fit tomber en partie par l'épee, en partie par les bêtes ſauuages, que la foreſt fournit & multiplia, en partie par les foſſez, où les plus imprudens perirent. *Execution du iugement de Dieu.* Mais quant à Abſalon, lequel le pere auoit commãdé être conſerué & doucement traicté, il eſt dict qu'il venoit au deuant des ſeruiteurs de Dauid monté ſur vn mulet. Il eſt à preſuppoſer que c'étoit pour ſe rendre, & remettre à la mercy de ſon pere, lequel il ſçauoit être clemẽt & miſericordieux. Mais Dieu ſ'y oppoſa, & *Vn arbre executeur de la vengeance de Dieu.* commanda à vn arbre être executeur de ſon iugemẽt & vengeance, contre ce perfide violateur de paix & Societé du peuple Sainct, en ſorte que l'arbre l'arrêta pẽdu par la tête entre le Ciel & la Terre, & fut là tué. Car Dieu ne vouloit pas que ce méchant & ingrat, qui auoit violé cette Societé entre les parens, concitoyens, & compatriotes, iouît de la miſericorde & clemence du pere: mais qu'il perît pour ſa mêchanceté.

7 Et que diray-ie de Seba fils de Bochri? Il auoit ainſi troublé la paix & repos public ſous faux donné à entendre. Car pource que ceux de Iuda ramenans Dauid en Hieruſalem apres la deffaicte d'Abſalon, & répondans à la plainte & reproche que leur faiſoient les Iſraëlites,

auoient dict que Dauid, qui êtoit de leur lignee, leur étoit plus prochain qu'aux autres dix lignees : ce traître mutin faisoit entendre aux Israëlites que ceux de Iuda auoiēt dit, que les Israëlites n'auoiēt point de part en Dauid. C'est comme ordinairement il en aduient à ceux qui ont quelque mêcontétemét de quelqu'vn: car ils glosent, interpretent mal, & appliquent peruersement ce qu'est autremét bié dit, ou faict par ceux, enuers lesquels ils sont mal affectiónez. Comme ont faict noz Schismatiques Protest. contre l'Eglise de notre Seigneur Iesus Christ, & contre tous les Chrêtiés Catholiq. par fausses suppositions, & peruerses applications des Ecritures. Ce Seba donc, dit l'histoire, prit occasion du dire de ceux de Iuda mal pris & interpreté, d'êmouuoir diuision entre le peuple: tellemét qu'il separa tout Israël de Dauid, & de Iuda, pour se rebeller & guerroier contre Dauid & le reste du peuple, qui luy adheroit. Mais Dieu, qui auoit tout recentemét puny Absaló de sa perfidie, ne laissa courir loing cét perturbateur de la paix publique. Car il fut soudain enuironné par l'armee de Dauid en Abel: les habitás de laquelle ville trácherét la tête à ce traître seditieux, & la baillerét à Ioab prince de la gédarmerie de Dauid: tellemét que soudain iustice fut faite d'vn tel crime, que Dieu a tousiours eu en horreur.

Malice de Seba.

Protest. imitateurs de Seba.

2. Roys 2.

Trouble êmeu par Seba.

Punitió d'iceluy.

8 Ie pourroy alleguer autres histoires tant des Romains, des Grecs que d'autres peuples, esquelles on voit quelle a êté la fin de telles pe-

ſtes & Monſtres en nature. Mais notre but n'eſt pas de faire tant long diſcours de telles matieres : Les lecteurs, qui auront le moyen, pourront auoir recours aux liures, pour ſ'en contenter, & voir que mêmes entre les peuples infideles cette Societé a grandement été recommãdable : & que les violateurs d'icelle ont ordinairement été punis de mort, par iugement & publique authorité. Car Dieu a engraué l'amour & cognoiſſance de l'vtilité de ce lien aux cœurs de tous hommes. Puis donc que les Roys & tous autres ſuperieurs & eſpeces de Magiſtrats ont été conſtituez, gardiens de cette ſacree ſocieté, leur deuoir eſt il pas, en cette adminiſtration, de regarder à ces fins, pour empêcher les tumultuaires, & maintenir la paix & concorde entre leurs ſubiets, chacun en ſon dêtroit, gouuernement, & domination? Il eſt certain. Car Dieu, qui a creé toutes choſes pour ſoy-même, a voulu que la principale fin de cette ſocieté, concorde & vnion fût, que les hommes l'honnoraſſent, comme ils le doiuent : & que comme il eſt Createur de tout cét vniuers, ils le recognuſſent auſſi chef de toutes les Republiq. en general (leſquelles toutes ne ſont qu'vne à ſon regard) & de chacune d'icelles en particulier, en quelque forme de gouuernement qu'elles ſoiết dreſſees, ſelon le partage qu'il a faict des Royaumes & Empires. Secondemết, à ce que les hommes viuent en paix, & iuſtice & equité ſous ſa dominatiõ : & ſ'entretenãs liez du lien

Saluſt. bell. Catilin. Ioſeph. bell. Iud. &c.

Magiſtrats cõſtituez gardiens de la ſocieté.

Principale fin de la ſocieté humaine.

Dieu chef de toutes Repu.

de charité & mutuelle dilectiō, ils rendēt aussi mutuellement à vn chacun ce qu'est sien. Que si ce lien est rompu, qu'il s'êmeuue discord & troubles, & entreuienne tumulte & diuision entre les concitoyens & compatriotes. Dieu n'est plus seruy ny honoré cōme il appartient: Le cōmencement par lequel les Royaumes & Republiq. se soûtiennent & entretiennent en vnion, chacun sous son Chef, Prince & Seigneur, & par lequel les hōmes s'aydēt & subuiennent mutuellement) est ôté. La iustice n'a plus de lieu, ains est bannie, & au lieu d'icelle est placee la cruauté, vengeance, iniustice, & toute iniquité. Toute vertu, Religion & pieté est mise en dispute, mêprisee, voire quittee, pour suyure, & faire voguer au lieu d'icelles le vice, l'Epicurisme, l'Atheïsme, & toute sorte d'impieté: pour dêgorger tout blaspheme cōtre Dieu, contre les diuins mysteres: commettre sans bride toute sorte de crimes, & faire auec impunité toute nuisance aux simples pacifiques & debōnaires, qui fuyās le trop de curiosité se contentent de suyure les traces de la saincte & orthodoxe Antiquité. Car tels troubles & tumultes de toute ancienneté se sont attribué ce priuilege de tuer les personnes, consumer les biens, engendrer nouuelles passions & miseres, corrompre les bonnes mœurs, & dêtruire les coûtumes louables & anciennes.

Qu'apporte le trouble de la paix ciuile Le seruice de Dieu.

Priuilege de tels troubles & guerres ciuiles.

9 Nous lisons les exemples de cecy és histoires des Iuifs, des Grecz, des Romains, &

Hist. eccles. de Socrat. Sozomē. Euseb. Calix. Niceph. &c.

autres peuples: & principalement és histoires Ecclesiastiques, depuis que les heresies se sont êleuees, & ont eu vogue en la Chrêtienté. Car par icelles s'est faicte en ceste Religion, laquelle est pure, simple & vnicque, vne diuision, plusieurs pieces s'êtans retranchees de la vraye souche & racine par le coûteau de contention. Et quoy, que diuerses les vnes des autres & diuisees entre elles d'opinions, d'enuies & emulations, si se sont elles neant-moins toutes vnies à vne fin, qu'est de se bander contre leur mere l'Eglise Catholique de nôtre Seigneur Iesus Christ, pour la ruiner: & arracher des cœurs & esprits, des hommes toute pieté, toute saine Doctrine & pure verité.

Fin de l'vniō des Sect.

10 Outre ce que nous en pouuons apprendre par les histoires anciennes: nous en voyōs l'exemple deuant noz yeux: nous en sentōs les maux & incommoditez, & en portōs les miseres pesantes & extremes pouretez, en cette diuision meuë par ces affreux loups rauissans, lesquels au commencemēt s'êtans couuerts de peaux de brebis sont entrez en la Bergerie, & de leurs dents venimeuses, auec rage & furie, ont en dechirant les brebis, êpars & dissipé le trouppeau de notre Seigneur Iesus Christ. Pour ce faire ils ont pris ce pretexte, nō de different de Religiō tel qu'il pourroit être entre les Turcs, les Iuifs, ou Payens, & nous, qui sommes Chrêtiens: car ils ont bien cognu, que cela n'eût été receuable: ains de reformer

Matth. 15. Act. 20.

Pretexte des ministres protestans.

l'Eglise, en laquelle eux & nous auons été baptisez au nom du Pere, du Fils, & du S. Esprit. Mais, ô race diabolique! ils ont rompu la sacree Societé de cette saincte & diuine Religiõ par fausses suppositions, & au lieu de reformation, ils ont auancé vne ruine & dissipation à la façon ordinaire des heretiques, qui soubs pretexte plus fauorable & plausible que veritable, en accusant la vraye Eglise d'impieté, d'ignorance, & corruption, ils diuisent le peuple, & mettent en auant leurs heresies & peruerses opinions. Velà comment ceux de ce temps ont réuersé les consciẽces de plusieurs, êbranlé celles des autres, rebouché maintes, pour ne rien croire des choses qui sont de l'Esprit de Dieu, & mis telle diuision en l'état ciuil, en l'état Ecclesiastique, par tous les ordres des Republiq. en general, & en particulier par toutes les familles, qu'à grãd peine s'en pourroit-il trouuer vne exempte de telle misere & difficulté d'opiniõs, qui la desunit, & en chasse cette saincte Societé: laquelle auparauant ce Schisme tenoit les habitans de chacune natiõ & prouince de la Chrétienté, tellement liez les vns auec les autres en même foy, mutuelle dilection & ardente charité, qu'en seruant à Dieu, ils viuoient en paix & tranquilité, & ne souffroient aucun tort être fait à autruy. Iustice regnoit, les malfaicteurs êtoient punis, la vertu florissoit: en la conuersation des hommes il y auoit telle honnêteté, en leurs paroles & promesses telle rondeur & fidelité, en leurs

Matth. 28.

Façon ordinaire des heretiq.

Consciences renuersees.

1. Cor. 2. Pseau. 91.

Troubles en tous états.

Vertu de la Societé chrétienne, & ses effects auant ses troubles.

conuentions telle integrité, des grands aux petits telle clemence & humanité, des petits aux grands tel honneur, obeissance & feauté, qu'il sembloit que la prophetie d'Isaye fut accomplie en sa pleine vigueur, & auec tous ses effects, quand il dict. Le loup habitera auec l'aigneau, & le Leopard couchera auec le cheureau : Le veau, le lion & la brebis demeureront ensemble, & vn petit enfant les conduira &c. Il n'y auoit entre les concitoyens & compatriotes, ny entre les Princes & leurs peuples aucune deffiance, aucun mépris du poure, & ne se souffroient les voisins en disette, sans se prêter ayde & secours mutuel: tellement qu'il sembloit qu'ilz n'eussent, quant aux biens caduques, rien de particulier, tant cette Societé les tenoit serrez du lien de Charité.

Isaye 11. & 65.

11 Puis donc que telles vertus, & telz biens sont bannis d'entre le peuple Chrêtien, & les vices & maux contraires y sont introduits par cette diuision, trouble de paix & du repos public, les autheurs de ce trouble, violateurs de cette sainɛte Societé, ne sont-ils pas coulpables de crime horrible, lequel ne doit, comme aussi il ne peut demeurer impuny ? Puis que la charge & deuoir des Princes, Superieurs & Magistrats, est de s'opposer à telz perturbateurs, & auteurs de tãt de miseres, pour en empécher le cours. Les Ministres Protestans qui ont troublé la paix, & vnion de l'Eglise, & le repos de tous les Etatz par faux pretextes, & causes iniques, & par moyens du tout illicites

Crime qui ne doit demeurer impuny.

en quelque ſorte qu'ilz les puiſſent ou veulent prendre, ne ſont-ils pas êtans conuaincus de telz crimes, puniſſables par le Magiſtrat, ſelon que la grauité d'iceux le requiert? Cela eſt arrêté, conclu & ordonné par toutes loix diuines & humaines: Car c'êt éteindre & ôter de entre les hõmes vne peſte, la pire & plus pernicieuſe qu'on ſçauroit imaginer. Que les miniſtres donc apprennent d'attribuer à eux mêmes, pour leur peruerſité, les maux qu'eux, & ceux qu'ilz ont deceu pour en être ſuyuis, ont ſouffert pour punition, iuſques à maintenant. Velà quant à ce premier.

Miniſtres Proteſt. puniſſables par le Magiſtrat.

Des deux autres crimes, deſquelz les Miniſtres ſont coulpables & puniſſables, ſelon les loix humaines. De trois cauſes qui nous obligent reueret les perſonnes. Que les Proteſtans n'ont rien ſouffert que par leurs fautes.

Chapitre 8. ſur la continuation du même texte.

1 COmme toutes les loix humaines, qui regardent à l'equité, pour aduancer & maintenir la iuſtice, repouſſer & détruire l'iniuſtice, ſont ainſi que ruiſſeaux découlez de la loy diuine, comme de la vraye ſource de Iuſtice & equité: ſemblablemẽt les vices & crimes, par leſquelz telles loix ſont tranſgreſſees, & qui, ſelon la ſentence & arrêt d'icelles ſont puniſſables par le Magiſtrat, decoulent des vices & crimes directement contraires à la loy de Dieu, & pu-

D'où procedent les bõnes loix humaines.

Pſeau. 18.

D'où procedent les vices & crimes cõtreuenans à telles loix.

nissables selon icelle, comme des sources de toute impieté, felonnie,rebellion, & infidelité. Car tout ainsi que l'obseruation de la Loy de Dieu attire auec soy, voire engendre humilité dedans les cœurs de ceux qui luy sont deuotieux,& les rend fideles,dociles & obeissans à leurs Princes, Prelats & Superieurs, nourrit l'vnion, la paix, le repos & dilection entre les prochains, concitoyens & compatriotes:ainsi au contraire le mêpris de cette Loy diuine, & desobeissance à icelle,attire auec soy rebellion à toute puissance & superiorité, contrauentiõ à toute ancienne, bonne & louable coûtume, rend les hõmes obstinez & refractaires à toutes bonnes loix, sainctes, vtiles & necessaires ordonnances, engendre haine, & nourrit enuie, emulation & mêpris mutuel entre tous, mêmes entre les plus proches. Car celuy qui n'ayme point Dieu, qui ne le craint, ny reuere, qui ne faict conscience de transgresser ses saincts commandements: comment obeyra il à l'homme, qui est au dessous de Dieu? comment luy portera il honneur procedant d'amour & vraye reuerence ayant son siege en la meilleure partie du cœur? Il y pourra bien auoir quelque crainte, & de cette crainte sourdra quelque obeyssance, mais ce sera plustôt crainte de la peine, que du Superieur. S'il y a quelque amour,ce sera plustôt amour du gain & profit qu'on en tire, ou qu'on espere en tirer, que vraye reuerence, qu'on porte au Superieur à cause de la dignité. Si tels contem-

Vertu & effects de l'obseruation de la loy de Dieu.

Rom. 1.

Source et siege de la vraie reuerence.

Hypocrisie et patiẽce par force des contempteurs de la loy de Dieu.

pteurs de la loy de Dieu s'entretiennent liez en paix auec le reste de leurs concitoyens, ce sera plustôt par force, que pour affectiõ qu'ils ayent de nourrir la societé. Car comme ils sont rebelles à Dieu, & se sont desvnis d'auec Dieu par rebellion: aussi sont ils tousiours refractaires aux loix & mandemẽts de leurs Superieurs, en contention auec leurs concitoyẽs & compatriotes, & ne peuuent entretenir la paix, ny longuement s'êiouyr du bien d'vnité. La raison? C'est d'autant qu'ils sont ennemys de la foy, de la pieté, de charité, de iustice & verité, & ont guerre continuelle contre la mansuetude & humilité: vertus, sans lesquelles, il n'est pas possible que la Societé humaine puisse longuement subsister. Car la foy & pieté ioignants les hommes à Dieu, elles les vnissent ensemble comme vn corps. La Charité les êtrainct encores plus fort, & touche leurs cœurs, ouure leurs entrailles à ce que meuz de compassion reciproque, ils se subuiẽnent mutuellement, ainsi que les membres du corps humain, pour leur conseruation. La iustice entretient l'ordre equitablement dressé, La verité entretient l'vnion & la paix. La mansuetude se comporte doucement, & porte patiemment les infirmes, L'humilité faict, que les moindres deferent aux plus grands: & que les plus grands s'addonnent à benignité, pour faire comme office de Peres enuers les moindres, selon leurs degrez & vocations. Mais où ces vertus defaillent, les vices cõtrai-

Vertuz qui entretiennent la societé humaine.

La foy et pieté & leurs effectz.

La Charité.

La iustice.

La verité.

Mãsuetude.

Humilité.

Ce qui aduiẽt où telles vertus defaillẽt.

res y ont la vogue, la confusion y prend place, & en bannit toute raison & amour mutuel, même toute affection naturelle, qui pourroit encores aucunement retenir les hommes en leur deuoir. Velà d'où nous voyons sourdre tant de contentions, tumultes & diuisions entre les peuples, tant de rebellions contre les Princes, & tant de calamitez & miseres, principalement en ce siecle ferré au milieu de la Chrêtienté.

Source des tumultes, diuisions & rebellions.

Royaume de France.

2 Ce Royaume de France, lequel souloit resplendir en vnion, & autres telles vertus sus mentionnees, par dessus toute autre nation, nous en fournit exemples, au grand regret de tous ceux qui ont le cœur vrayemēt Chrêtien & françoys, trop familiers, trop veritables, & pour les biens, tant du corps que de l'esprit, trop dommageables. Ce qu'est aduenu par la malice des hommes peruers, qui n'ont peu se contenir en vnion auec leurs compatriotes, ny auec tout le reste du peuple de Dieu : comme nous auons pour patron de telles pestes, noz rêpōdans & leurs compagnons, qui sont eux-mêmes la peste : gens dignes du dernier supplice, pour les quatre crimes, desquelz ils sont coulpables selon la loy de Dieu, & pour le premier, selon les loix humaines, & police ciuile, que nous auons declarez & deduits aux chap. precedents.

Second crime selon la police ciuile.

3 S'ensuit le second, lequel est conforme aux faux têmoignage, condāné par la loy de Dieu, c'est à sçauoir l'iniure publique la plus atroce,

qu'homme ſçauroit faire à ſes Superieurs,à ſes concitoyens & compatriotes: par laquelle ces malheureux montrent qu'ilz n'ont au cœur que barbarie, felonnie, rebellion & impieté: & que quant au cœur & à l'eſprit, ils ſont du tout dênaturez, ayans en haine & mêpris toute police bien ordonnee, & toute vertu & hõnêteté. Car il eſt à noter qu'il y a trois cauſes, leſquelles nous obligent à reuerer les perſonnes de reuerẽce exterieure & interieure, comme il ſera declaré cy apres.

4 La premiere, c'eſt la Nature, ou cauſe naturelle. Car nous ſommes naturellemẽt obligez à reuerer noz parens,comme peres,& meres en premier lieu, & ſur toutes choſes apres Dieu: puis noz autres parents, auec leſquelz nous ſommes conioincts par le lien de cõſanguinité,ou affinité, ſelon les degrez qu'ilz tiẽnent par deſſus nous, ou égaux auec nous, ou au deſſouz de nous. Et cette reuerence ne conſiſte point ſeulemẽt aux geſtes du corps: mais auec l'exterieur,il faut qu'il y ait de l'interieur: car elle doit partir d'vne cognoiſſance & aprehenſion de la dignité des principaux parẽs, & du deuoir enuers tous naturellemẽt engraué en noz entendements: & doit être conduite d'vn amour naturel, lequel ait ſon ſiege au cœur. Mais telle reuerence ſe doit encores êtendre plus loing: ſçauoir eſt à toute la patrie en general, en laquelle nous auons été produicts, & de laquelle nous auons premierement reſpiré l'air, & commencé prendre nôtre être & nourriture. Car Nature même

Exod. 20.
Ephe. 5.

Reuerẽce duë aux parens.

D'où elle doit partir.

De qui conduicte.

Où elle ſe doit êtendre.

Doctrine de Natur

nous enſeigne que nous ne ſommes point ſeulemẽt nez pour nous, mais pour nôtre patrie, & pour noz amis : & par obligation naturelle nous deuons tout office aux parents qui nous ont engendré,& au païs de nôtre natiuité. Ce que les Payens mêmes ont bien entendu par la doctrine naturelle : tellement qu'ilz n'ont êpargné ny biens, ny leur propre vie, qu'ilz n'ayent le tout expoſé pour la cõſeruation de l'honneur, pour l'aduancemẽt du bien & gloire, & pour la defenſe & tuition de la liberté d'iceux. Velà quant à la premiere cauſe, qui nous oblige à reuerer les perſonnes.

Ciceron.

5 La ſeconde eſt l'office, dignité, ou êtat ſeruant au public, pour conduitte, conſeruation de la paix, maintenue du repos, aduancement de la Iuſtice,& ruine de l'iniuſtice : comme eſt l'Etat des Paſteurs, qui ſont êtablis dé Dieu pour la conduite des ames, pour l'aduancement, maintenue, & continuation de la paix & repos des conſciences : en-apres les Roys, Princes, & autres eſpeces de Magiſtratz, & ceux, qui leur ſõt adioints pour aydes à maintenir, premierement ce qu'eſt du ſeruice de Dieu, ſalut des ames, êtat & ordre de l'Egliſe: à conſeruer la paix & repos public, & adminiſtrer la Iuſtice diſtributiue en equité & droicture, en diſtribuãt à vn chacun ce qu'eſt ſien, s'oppoſer aux violẽces & iniures, & empêcher les fraudes, qui ſe commettent ſoubs le pretexte de la Iuſtice commutatiue : de peur que les plus forts & ruſez n'attirent par moyens illicites,

Marc.16. Matth.28. Epheſ. 4. Rom.13.

Iuſtice diſtributiue.

Iuſtice commutatiue.

illicites, & referuent à eux feuls toutes les cõmoditez des chofes externes, terreftres, & téporelles, chargeans fus les plus petits & fimples toutes les incommoditez. Telles dignitez donc & offices nous obligent de reuerer ceux, que Dieu, pour nôtre bien y a cõftituez, comme en fa place, & faict feoir en fon fiege comme fes lieutenãts, pour prefider fur nous; pour nous conduire en iuftice & verité : pour maintenir la paix, & le repos public : à ce que nous puiffions mener vie paifible, & trãquille: & pour, par leur authorité & force, fi befoin eft, repouffer toute violence & iniuftice en puniffant les miniftres d'iniquité. Velà quant à la feconde caufe. *1. Timot. 2.*

6 La troifiême eft la vertu manifeftee par bonnes mœurs, honnête conuerfation, & bõs offices, foient enuers le public, ou enuers les particuliers, qui en ont befoin. Car cõme Dieu veut être honnoré en fes dons & graces fpirituelles, il veut auffi que nous ayõs en reuerẽce ces mêmes graces & dons : femblablemẽt que nous reueriõs les perfonnes qu'il a fait dignes d'en être les vaiffeaux & receptacles, pour les faire reluire entre les hommes, pour fa gloire, l'edification & falut de nous tous. Velà pourquoy il a toufiours armé fes plus finguliers feruiteurs de rayons de fa maiefté, à ce que les autres hommes les euffent en quelque admiration & reuerence. Comme il fit reluire & rendit cornue la face de Moyfe, en forte que le peuple ne la pouuoit regarder, & pourtãt il

La troifiême caufe.

Dieu veut que les vaiffeaux de fes graces foient honnorez.

Sap. 4. Ecclefiaft. 7. & 44. Pfeau. 88.

Exod. 34. 2. Cor. 3.

fallut que Moyse la couurît d'vn voile. Il munit Dauid de sa force : tellement que ses ennemis êtoient contraints le redouter, & les plus gés de bien induits à l'admirer & aymer: & tous ensemble êmeuz à recognoître qu'il êtoit fidele, & qu'en ses mains il ny auoit point d'iniquité. Comme encores auiourd'huy il faict reluyre quelques rayons de sa iustice és vertueux : lesquels pour leurs bonnes mœurs, foy constante, & honnête conuersation, les plus mêchans mêmes sont contraints louanger & honorer. Velà donc les trois causes, qui nous obligent reuerer les personnes. Il y en a deux autres, à sçauoir la condition, qu'est, quand quelqu'vn est de longue main remply de biens & prosperitez, mais vit en priué, sans aucune vocation publique : Puis ce que les Ethniques ont appelé fortune (mot, lequel entre les Chrêtiens ne doit auoir vsage en telle signification, que les Payens, mêmes les Romains l'ont vsurpé) mais quant à ces deux causes, nous n'auons pas icy lieu d'en parler : d'autant que ce seroit sortir noz bornes.

1. Rois. 16. & 17.

Dieu orne les vertueux des rayons de sa iustice.

Deux autres causes, qui nous induisét à reuerer les personnes.

7 Nous reuiendrons donc à noz trois premieres: contre lesquelles errent noz rêpondás & leurs compaignons. Car tant en leurs libelles diffamatoires, ou autres êcrits publiez par eux particulierement contre les Princes & Superieurs, & generalement contre toute l'Eglise Chrêtienne, qu'en leurs prêches, ou declamations, propositions, deuis familiers,

Caluinist. ministres errent cōtre les trois premieres causes.

contumelies & medisances ordinaires, outre les iniures particulieres & moindres y contenues, & supposees, ils degorgent cette-cy, & la maintiennent auec toutes les sortes de cauillations & subtilitez sophistiques qu'ils peuuent forger. Sçauoir est, que tout le peuple de l'Eglise Chrêtienne, Apostolique, & Catholique, dicte Romaine, est infidele, non Chrêtien, ennemy de Dieu, & de l'Euangile de nôtre Seigñr Iesus Christ, & faict vn corps d'impieté auec les diables. Ils lient en vn même faisceau auec les Turcs, Payens, Iuifs, & autres infideles non Chrêtiens, tous les Roys, Princes, Pasteurs de l'Eglise, tous autres Superieurs, & tout le reste du peuple Chrêtien, qui ne se sont point separez de cette saincte Eglise, pour tous les vents importuns & tempêtes furieuses des heretiques: Ou bien, qui s'en êtants separez, s'y sont reünis, comme M. Henry Pennetier, M. Iean Bruneau, moy, & infinis autres, auons faict auec deplaisir & repentance de nôtre faute & cheute. Quelle iniure est ce là? s'en pourroit il dêgorger vne plus atroce? Quoy? Que ceux, qui ont été baptizez au nom de nôtre Seigneur Iesus Christ le fils vnique de Dieu, fichent en luy l'anchre de leur esperance à salut, inuoquent Dieu par luy, & s'éuertuent au moins mal qu'ils peuuent, de subir à son ioug, & cheminer en ses commandements, que ceux-là, die, ne soient pas Chrêtiens. Que seroit-ce donc être Chrêtien, si ce n'étoit faire toutes

Iniure generale, & premier peché cõtre ces trois causes.

Que c'est d'être Chrêtiẽ.

ces choses? Ou bien, où auroit été la Chrêtienté depuis l'Ascension de nôtre Seigneur Iesus Christ? Car nous auons appris & receu ce que l'Eglise prêche, croit, & faict au diuin seruice, des Apôtres & de leurs disciples. A la verité noz rêpondans, & leurs complices mõtrent en cela, qu'ils sont de ces moqueurs, & detracteurs, que les saincts Apôtres ont predit deuoir aduenir aux derniers temps, lesquels seroient contempteurs de Dieu, ayans l'apparence de preud'hommie, mais renians la force d'icelle, iniurieux, diffamateurs, calomniateurs sans affection naturelle, mêpriseurs de la seigneurie, blâmans les dignitez, desobeïssans, medisans de tout ce qu'ils n'entendent point, tellement enflez que iamais ils ne se r'appaisent, & sont sans misericorde, ayans tousiours les bons en haine.

Doctrine & liturgie de l'Eglise receuë des Apôtres.

2. Timot. 3. Iude.

Quels sont les ministres Protest.

Rom. 1.

8 En premier lieu, ils sont iniurieux, calomniateurs, sans affectiõ naturelle, & pechẽt contre cette premiere cause, laquelle nous oblige reuerer les personnes, quãd ils appellent leurs peres, meres, & autres Ancêtres & parẽts infideles nõ Chrêtiens: mais outre ce peché, cõme vn abîme semond & appelle l'autre, ils tõbent en absurdité. Car il faut qu'ils aduouent de deux choses l'vne: sçauoir est, ou qu'eux sont enfans de Chrêtiẽs fideles & gens de bien: ou d'infideles non Chrétiẽs, & tres mêchans: veu qu'il ny a mêchãceté plus grãde, que l'impieté & incredulité: laquelle est la source de toutes les autres. S'ils aduouẽt que leurs Ancêtres, cõ-

Pseau. 42.

Dilemme.

L'impieté source de toute méchãceté.

me biſayeux,ayeux &c.qui ont vécu en l'Egliſe Chrêtiéne Apoſtoliq.& Catholiq.dite Romaine,ayét étéChrétiés,fideles,& gens de bié: il faut auſſi qu'ils cõfeſſent que nous,qui ſommes & viuons en la méme Egliſe,croyons aux mémes promeſſes,qu'iceux ont creu,eſperons les mémes choſes,& méme biés à venir, & par mémes moyés qu'ils ont eſperé,& auõs la méme doctrine, la méme liturgie & diſcipline, qu'ils ont eu,ſommes auſſi Chrétiés & fideles. Et pourtãt ils ſont iniurieux calomniateurs de nous lier ainſi auec les Turcs, & autres ſemblables infideles. Car ſi nous ne ſommes Chrétiés,auſſi n'ont été leurs ayeulx & biſayeulx & autres Ancêtres, leſquels ont été,ont vécu, & ſont decedez de cette vie, mébres de la méme Egliſe,& en la méme foy que nous ſommes & viuõs auiourd'huy, & eſperons partir de cette vie,& receuoir la courõne de gloire par la grace de Dieu:tellemét que velà noz iniurieux en abſurdité,de laquelle ils ne ſçauroiét ſe retirer, ſ'ils ne changent de langage. S'ils diſent que leurs Ancétres tãt anciés,que modernes n'ont point été Chrétiens,d'autãt qu'ils étoient mébres de cette Egliſe,ains mécreãs, ennemis de Dieu,& de notre Seigñr Ieſus Chriſt, Ie leur demãde,qui les a fait baptizèr au nom de nôtre Sauueur Ieſus Chriſt? Qui leur a enſeigné & fait apprendre le Symbole de la Chretiété, & les a initiez au Chriſtianiſme des leurs premiers ans? Qui leur a enſeigné la Doctrine des Prophetes & Apôtres, & prier Dieu au

Miniſtres en abſurdité.

Matth. 6. Luc 11.

nom de Iesus Christ en disant l'oraison & forme de prier, laquelle a été faicte, & nous a été laissee par luy? Seroient ils tant impudens de nier qu'ils ont receu & appris tout cela de leurs Ancêtres, lesquels auoient aussi receu auparauant le méme baptême, tenoient la même foy declaree sommairement en ce Symbole recueilly des Apôtres, & inuoquoyent Dieu en disant cette même priere, & vsant de méme forme qu'a ordonné nôtre Seigneur Iesus Christ? I'estime, qu'encores que de honte ils ne le veulent confesser qu'en bêgayant, qu'ils n'oseroient entreprendre le nier, & qu'ils viédront tousiours ioindre auec Capel, c'est que cette Eglise est le vieil palais de Iesus Christ, les Pasteurs d'icelle, les vieux officiers d'iceluy: & le peuple son ancien peuple, & ses anciens bourgeois. Par ainsi, la conclusion sera facile, que doncq' leurs Ancêtres étoient Chrétiens, & nous aussi. Les lier dóc, & nous auec eux, en vn meme faisceau, en ce qu'est de la religió auec les Turcs, n'est-ce pas vne iniure faite à ces gens de bié, cóme à nous, lesquels ont tousiours embrassé auec nous, Iesus Christ pour leur Sauueur? Quelle affectió naturelle peuuent donc auoir ces chimeres de ministres en leurs cœurs, qñand ils osent ainsi calónieusemét dêgorger telles iniures cótre leurs propres peres, meres, ayeulx & bisayeulx qui les ont engendré, mis au monde, fait baptizer, à fin qu'ils fussent receuz & inscrits en l'Alliáce de Dieu, & qui les ont nourris, êleuez & en-

Les ministres ont apris de leurs ancêtres à être Chrêtiens.

Declaration des fausses suppo. liur. 2. chap. 5. 6. 7. 8. &c.

Conclusió facile.

Ministres iniurieux contre leurs propres peres meres, & ancêtres.

tretenuz si tendremét souffrans pour ce faire tãt de mesaises & facheries? Comment le visage ne leur brûle il point de honte, de lier ainsi auec les ennemis de Dieu, ceux ausquels apres Dieu ils doiuét tout, & leur sont obligez plus qu'on ne sçauroit dire, ny méme penser, quoy que d'iceux ils ayét appris les premiers fondement de la foy, de l'esperance, & vie Chrétiéne: & qui méme sont morts & partis de cette vie en icelle, étans membres de Iesus Christ, portans sa marque & son nom, ainsi que tous les autres Chrétiens, depuis la naiscéce de l'Eglise iusques à maintenant? Enapres, quelle iniure est-ce faire aussi à tous leurs autres parérs, à toute leur patrie, côcitoyens & compatriotes, qui sont en cette méme Eglise, cheminent en cette méme foy & Doctrine, & seruent à Dieu en cette méme liturgie? Cela resent il quelque chose de l'affection naturelle? Certes cõme cette iniure est plus atroce & criminelle que toutes les autres, eux aussi qui sans raison, ains calomnieusement la dégorgent contre ceux, qui leur touchent de tant pres, cõme peres meres &c. se môntrét étre plus destituez de humanité & affectíon naturelle, que ne sont les barbares destituez de raison humaine. Car encores que pour ce qui appartiét aux choses humaines, voire même qui touchent la conscience, il y eût à redire en noz peres & meres, &c. ausquels nature méme nous oblige tant étroictement, nous le deuons couurir & empécher, entant qu'en nous est, qu'il soit

Minist. plus destituez de humanité que les barbares.

Enfant digne de malediction. Gen. 9.

diuulgué : pource que l'enfant eſt faict digne de malediction, qui ne couure la vergongne & turpitude de ſon pere. Or ceux-cy ſont beaucoup pis : car ie ne dy pas qu'ilz dêcouurẽt la turpitude de leurs parens, mais qui pis eſt, ils impoſent à leurs peres vertueux les vices & crimes contraires aux vertus, eſquelles ces bõnes gens ont cheminé & vêcu. Choſe tant aliene de toute humanité, que ie n'oſe dire que telz impoſteurs ſoient hommes, ſans y adioûter cette epithete, ſçauoir eſt, que quant à l'eſprit & au cœur, ils ſont du tout dénaturez. Velà comment ils pechent contre cette premiere cauſe, qui nous oblige reuerer les perſonnes.

Peché contre la ſeconde cauſe.

9 En-apres, ils pechent contre la ſecõde, qui eſt l'office, l'état ou dignité. Car ils comprennent en ces mêmes iniures les Roys, Princes, Prelatz & autres Superieurs, leſquelz pareillement, & pour les mêmes raiſons ſus mentiõnees, ſont Chrêtiẽs & membres de nôtre Seigneur Ieſus Chriſt. Par cela les Miniſtres Proteſtans rebelles & calomniateurs ſe declarent être de ceux, deſquelz il eſt dict. Ils ſont murmurateurs, quereleux, cheminans ſelon leurs cõuoitiſes en impieté & iniquité, & leur bouche pronõce propos fort enflez, ayans en admiratiõ les perſonnes pour leur profit, ils ſont endormis par ſtupidité & impudence, ils mêpriſent la Seigneurie, & blâment les dignitez: qui eſt vn crime griefuement puniſſable ſelon la Loy de Dieu, laquelle dict. Tu ne detracte-

Iude Epiſt. 2. Timot. 3.

Exod. 22.

ras point des iuges, & ne maudiras point le Prince de ton Peuple. Car Dieu n'a pas ſeulement teſtifié que les Princes ſont acceptables deuant luy : mais il les a ornez de titres honnorables, nous montrant que telles dignitez nous doiuent être grandement & ſingulierement recommandables. Pour cette cauſe il les a voulu decorer de ſon nom, & les a fait appeller Dieux en ſa parole : qu'eſt vn tiltre, lequel n'eſt de legere importance & conſideration. Car il nous eſt montré par iceluy, qu'ilz ſont conſtituez de Dieu, qu'ilz ont commandemẽt & commiſſions, & ſont authoriſez d'iceluy. Il les a tellement conioincts auec ſoy en cette dignitê, laquelle de nature eſt digne d'honneur & reuerence, que comme ſes Lieutenans & vicaires, ils repreſentent ſa perſonne. Pourtant Salomon les cõioinct auec Dieu en honneur, crainte & reuerence, diſant. Mon fils, crain le Seigneur & le Roy, & ne te mêle point auec les detracteurs. Les Apôtres, pour nous mônstrer que nous les deuons auoir en bonne opinion & eſtime, nous commandent les craindre & honnorer, voire pour la conſcience. Or ie demande, Comment eſt-ce que noz rêpondans & leurs compagnons reuerẽt les Princes, Prelatz, & autres Superieurs & Magiſtratz Chrêtiens? En quel honneur, eſtime, & bonne opinion les ont ils, quand ils les appellent infideles, nient qu'ilz ſoient Chrêtiens, & les publient ennemis du Chriſtianiſme? S'ilz auoient à faire contre le Turc, ils

Act. 23.

Princes, Prelatz, & autres Magiſtrats, ornez de titre honnorable.

Pſeau. 81.
Iean. 10.

Prouerb. 24.

Rom. 13.
1. Pier. 2.

ſeroient à excuſer : car il eſt ennemy de la Chrétienté. Mais encores le faudroit il honnorer à cauſe qu'il eſt éleué en cette dignité de Magiſtrat ſouuerain en ſa domination, ſoubs l'authorité & puiſſance de Dieu. Car combiẽ que les Apôtres fuſſent ſous Princes & Magiſtrats Payens, infideles, & deſquels ils étoient perſecutez, pour le nom de nôtre Seigneur Ieſus Chriſt, ſi ont ils neantmoins cõmandé les craindre & honnorer, voire pour la conſcience. Et que deuons nous donc aux nôtres, qui ſont Chrétiens, font vne méme confeſſion de foy, qu'a faict toute l'orthodoxe Antiquité de l'Egliſe depuis les Apôtres & leurs diſciples iuſques à maintenant, & ont receu vn méme Baptéme auec nous ? Certainement nous les deuons honnorer comme Princes, enapres cõme Chrétiens, & puis comme Princes & Chrétiens tout enſemble. Les Proteſt. miniſtres au contraire les iniurient calomnieuſement, pourtant ils errent & péchent contre cette ſeconde cauſe, laquelle nous oblige reuerer les perſonnes: & pechent meme contre la loy de Dieu.

Les Apôtres ont honnoré les Magiſtr. infideles.

Comme nous deuõs honnorer les Roys, & autres ſuperieurs chrêtiens.

10 En troiſieme lieu, ils pechẽt cõtre la troiſieme cauſe, qui eſt la vertu, & cõmettẽt ſemblable faute, que cõtre les precedẽtes. Nous auons dit cy deſſus, que Dieu veut étre loué en ſes dõs & graces ſpirituelles: ſemblablement, qu'il veut que nous ayons en reuerence telles graces & dons, auec les vaiſſeaux, qu'il en a decoré, & fait dignes d'en étre les receptacles, &

Peché contre la troiſiême cauſe.

Pourquoy Dieu cõmunique ſes graces aux hommes.

ſes inſtruments pour les faire reluire entre les hõmes à ſa gloire, edification, & ſalut de tous ceux qui ont œil pour cõtẽpler telle lumiere, & cœur pour la receuoir & prendre pour cõduicte. Or cela eſt tres notoire, que Dieu n'abandonne point tellemẽt ſon Egliſe, qu'il en retire toutes ſes graces, ains luy laiſſe touſiours la ſapience, & la vertu: tellemẽt que combien qu'en l'Egliſe il y ait beaucoup de paille parmy le grain, ce n'eſt pas à dire pourtant qu'il ny ait beaucoup de bon grain: Ainſi, combiẽ qu'en l'Egliſe il y ait beaucoup de garnemens & hypocrites mélez parmy les bõs vertueux, & fideles Chrétiens: ce n'eſt pas pourtãt à dire, qu'il ny ait beaucoup de fideles Chrêtiens, gẽs de bien & vertueux. Ieſus Chriſt n'auoit que douze Apôtres, l'vn deſquels êtoit traître, à ſçauoir Iudas: eſt-ce à dire que tous les autres ayent été tels? L'impieté de Iudas a elle peu empêcher, que les autres ayent été vertueux, vrays Apôtres, diſciples, & fideles ſeruiteurs de Ieſus Chriſt? La vertu des autres Apôtres n'a peu ſanctifier la mêchanceté de Iudas: auſſi la mechanceté de Iudas n'a peu ſouiller la pieté, integrité, & fidelité des Apôtres. Car cõme la paille ne peut empecher que le bon grain ne ſoit bõ grain: ainſi le vice ne peut empécher q̃ la vertu ne ſoit touſiours vertu. Pourtãt les mêchãs & hypocrites leſquels ſont mêles parmy les bõs & vertueux en l'Egliſe, ne peuuẽt pas faire par leur mêchanceté, que les bõs & vertueux, ne ſoiẽt bõs & vertueux, tãdis qu'ils ne degenereront point de la vertu.

Paille parmy le grain.
Matth. 3.
Luc 3.
Matth. 10.
Iean 13.
Matth. 26.
Marc 14.
Luc 22.
Similitude.
Le vice ne peut empêcher que la vertu ſoit vertu.

Exemple. 11 Exemple de cecy. Les Caluiniſtes,leſquelz ſont au milieu de la Chrêtienté, & portent ce nom (Chrêtien) tant ſacré, ſont heretiques: eſt-ce à dire pourtant qu'en la Chrêtienté il n'y ait que des heretiques? La conſequence ſeroit peruerſe. Il y a des Mores en la Terre, ſ'enſuit-il pour cela, que tous les habitans de la Terre ſoient Mores? Si telle conſequence auoit lieu, il ſeroit ayſé de conclure qu'il n'y auroit pas vn ſeul homme vertueux, ny vne ſeule femme pudique au monde, pource qu'il y a des hommes mêchans mêlez parmy les bons, & des femmes impudiques, parmy les honnêtes & pudiques: mais telle conſequence ne peut auoir lieu. Ainſi combien qu'en l'Egliſe Chrêtienne Catholique & Apoſtolique dicte Romaine, il y ait beaucoup de gens vicieux & mêchãs, ce n'eſt pas à dire que tous ſoient telz, & qu'il n'y ait auſſi beaucoup de gens de bien, vrays diſciples & fideles ſeruiteurs de nôtre Seigneur Ieſus Chriſt: leſquelz doiuent être reuerez, à cauſe de la foy, eſperáce, Charité & autres vertus & dons celeſtes, qui reluiſent en eux. Les Miniſtres me diront qu'ilz ne voient point ces gens de bien & fideles Chrêtiens. Mais ie leur rêpondray en premier lieu, que quãd nous diſons que nous croyons l'Egliſe Catholiq. nous ne nous arrêtons pas ſeulement à ce que nous voyõs, mais auſſi tel croire ſ'êtend à ce que nous ne voyõs point. Comme Dieu nous l'enſeigne en la rêponſe que fit Helie, lequel ſe plaignoit qu'il

Beaucoup de gens de bien en l'Egliſe Catholique.

ètoit resté seul Prophete de Dieu en Israël, & seul qui inuoquât Dieu, Dieu luy dict, qu'il s'ètoit reserué sept mille hommes, qui n'auoiét flechy le genouil deuant Baal, ce qu'ètoit incognu à Helie, & puis instruicts en la parole de Dieu, qui nous enseigne que le Regne de Iesus Christ se doit ètendre depuis l'Orient iusques en l'Occident, & depuis le Mydi iusques à Septentrion, nous nous arrêtons à ce que nous croyons être sans le voir: ainsi doiuent ils croire de l'Eglise Catholique, ce qu'ils ny voyent point. Mais ie leur diray en secōd lieu, qu'ils ferment les yeux, & s'enfuyent, pour ne point voir & cognoître ce qui est. Que s'ils veulent se reünir au trouppeau, comme nous, ils verront comme nous voyons, & auront occasion de croire, cōme nous croyōs: ce qu'au parauant nous confessons n'auoir creu, auant qu'en auoir veu quelque experiēce. Et comme nous ayans cognu par telle experience nôtre incredulité: nous croyons ce que nous ne voyons point, mais que l'Ecriture prise auec son Esprit nous asseure être, sans nous le môntrer & faire paroître à noz yeux corporels: ainsi eux ètans instruicts par mêmes moyens, s'ils sont conduits par l'Esprit de Dieu, en méme sorte ils croyront le semblable. Or ils môntrét qu'ils sont de ceux que les Apôtres disent hayr les bons, & médire de tout ce qu'ils n'entendent point. Car apres auoir iniurié calomnieusement leurs peres, meres & Ancêtres plus anciens, ensemble les

3. Rois.19.& Rom. 11.

Pseau. 2. & 109.

Secōde partie de la réponse.

Croire de l'eglise ce qu'on ne voit.

2. Timoth.3. Iud.

Roys, Princes, Prelats, & autres Superieurs & Magiſtratz Chrêtiens, ils chargent de mêmes impoſtures tout le reſte des bons, vertueux zelateurs & fideles Chrêtiens : tellemét qu'ilz n'en exceptent aucun, qu'ilz ne luy facent cette iniure de l'accuſer d'impieté, & le lier en tel peché auec les Turcz, & autres ennemis de Dieu & de ſon Sainct Filz de ſa dilection, autheur de toute verité. Et encores que vn tel fidele Chrêtien expoſe tout ſon bien, ſa vie, & tout ce qu'il à pour le témoignage du Filz de Dieu, aduancement du Regne & gloire d'iceluy, comme il ſ'en eſt trouué vn nombre infiny de telz & de tous êtatz durant ces troubles, Ils ne laiſſent pour cela de l'accuſer d'infidelité. Cette iniure eſt tellement publique & generalle, que les premiers Chrêtiens mêmes n'en ſont pas exempts : & pourtant c'eſt vn crime tant deteſtable, que les Miniſtres Caluiniens & leurs complices & ſemblables qui le cómettent, ſont griefuement coulpables, & ſelon les loix humaines correſpondentes aux loix diuines, deſquelles elles ſont decoulees, doiuent être punis ſelon la nature & grauité du forfaict. Et doiuent être pris outre cela, comme faux témoings, qui depoſent faux en matiere de ſouueraine importance: ce qui touche l'honneur de tous les Etatz de la Chrêtienté, la paix & le repos des conſciences. Velà quant au ſecond crime, duquel ils ſont coulpables, & dignes de punition capitale & exemplaire ſelon les loix humaines, &

Les vertueux iniuriez par les Miniſtr.

Matth. 10.

Premiers Chrêtiẽs iniuriez.

droit de la Police ciuile.

12 Le troisieme est l'vsurpation, non seulement des choses vulgaires : mais des dignitez, lesquelles ne leur appartiennent aucunement, & ausquelles nul se doit ingerer sans bonne approbation, & legitime vocation. Car où ils ont commandé & tenu les forces, ils se sont emparez de l'authorité, ils ont vsurpé les êtatz & offices des Magistratz, en les chassant, même tuant les legitimes cõstituez par les Roys & Princes souuerains : lesquelz n'êtoient de leurs factions & ligues. Comme cela est aduenu des le commencement des troubles en Daulphiné, en Touraine, Xanctonge, Berry, Rouan, Lion, & autres lieux. Ce qu'ilz ont continué durant les autres troubles suyuants, aux lieux ou ils ont peu commander en ce Royaume. En-apres ils ont vsurpé les dignitez Ecclesiastiques, lesquelles n'appartiennent qu'à ceux seulement, qui de legitime vocation y sont appellez : vocation, dy-ie, ordinaire fondee en succession continuelle, depuis les temps des Apôtres, iusques à maintenant. Pour ce faire, ils se sont armez du pretexte d'ameliorer, ce qu'ils disent être corrompu : mais agrauant le mal, & faisant par leurs excez tomber le gouuernement & conduicte de la Chose publique, tant Ecclesiastique, que Politique, ils ont par tyrannie & cruauté violente, contre l'authorité publicque, deietté les Seigneurs de leurs maisons,

Troisieme crime punissable par les loix humaines.

Protestans vsurpateurs des dignitez.

Pretexte des Protestans.

terres & Seigneuries, les Iuges de leurs sieges, les vrays & legitimes Pasteurs de leurs chaires, lesquelz seuls les peuuent legitimement posseder. Ils y ont constitué ceux, qu'il leur a pleu, contre toute saincte discipline, foulans aux pieds l'ordre constitué de Dieu, comme fit Ie-

3. Rois.12.15. roboam, quand il fit Schisme en l'Eglise d'Is-
2. Croniq.13. raël, separant les dix lignees de Iuda, où Dieu auoit fait bâtir le Temple pour luy sacrifier.

Pseau. 131. Qu'est ce donc cela, sinon violer tout droict
1. Cron.28.
2. Cro.6.&c. diuin & humain? Quand il n'y auroit que la violence contre l'authorité publique, si sont ils coulpables. Mais il y a l'vsurpation des dignitez & charges tant ciuiles, politiques, que Ecclesiastiques, & des emoluments d'icelles: Il y a aussi diuers sacrileges: car outre la pollution des choses sainctes, ruines des saincts Téples dediez à Dieu, pour luy seruir, précher, & ouyr sa parole, il y a l'vsurpation & peruerse application de ce qui a vne foys été dedié à Dieu. N'est-ce pas sacrilege, d'appliquer à vsage prophane, ce qui doit estre appliqué à vsage sainct: & encores pis, quand chacun d'eux l'applique à son profit particulier? Et que font ils des biens de l'Eglise? Il a été dict par les Edicts des pacificatiõs que chacun rentreroit en ses biens, étatz & dignitez. Ce que de la part des Catholiques a été bien executé, & est encores etroictement gardé au profit des Protestans: mais de la part des Protestans, telle obseruation n'est pas reciproque: car ils ont tousiours eté & sont encores refractaires aux

Protest. appliquẽt à leur profit les choses dediees à Dieu.

Protest. refractaires à ce qu'ilz ont accordé.

Edictz

Edicts qu'eux mêmes ont solemnellement accordé & iuré: & mêprisans la Maiesté diuine, au nom de laquelle ils ont iuré, & la Maiesté Royalle, à laquelle ils ont iuré, entretenir tels accors & conuentions : ils ont faussé, & faussent encores leurs serments, & retiennent par violence les biens, maisons & reuenus des Ecclesiastiques, d'aucuns Seigneurs illustres, & d'aucunes personnes notables d'entre le peuple, qui tenans bien fidelement la foy iureé à Dieu, à son Eglise, à leur Roy, & à leur patrie, ne se veulent ranger à leur party. Quels crimes sont-ce la? Si la loy est iuste, qui pour moindres crimes enuoye les hommes à la mort: que meritent ceux, qui sont coulpables des plus grands? Chacun aduouë que de droit, ceux qui sont coulpables de peculat, sont dignes de punition capitalle. Que dirons-nous donc des Ministres & de leurs compaignons, lesquels sont coulpables de ce même crime, & de tous les autres precedens? A-on pas eu occasion de les punir, quand on les a peu auoir, pour deliurer la Republique de leurs violences, tumultes, iniures, sacrileges, felonnies, & rebellions? Cela est sans doute, toutes les loix diuines & humaines l'ordonnent ainsi.

Consequence tiree de l'authorité des loix diuines & humaines.

13 Ils se pleignent de trop grande rigueur: mais on les a trop êpargnez. On les a attendu patiemment les admonétans venir à resipiscence, à quoy ils ne voulurent onc entendre, ny penser: ains ont pris les armes contre les Roys, & leurs authoritez. Par necessité on

Pleinte des Protest. & leur opiniâtreté.

Douceur des Princes enuers iceux.

les a pourſuyuy, non pas comme ennemis, mais comme enfans, qu'on ne vouloit perdre ne ruiner. Ils ont preſenté la bataille, on a été contraint la receuoir: l'iſſue de laquelle a été à leur grand deſauantage: mais on les a ſupporté, ſans les exterminer. Apres que par pluſieurs fois ils ont été battus en pleine campaigne, & bataille rangee, rompus & mis en fuitte, Ils ont demandé la paix: on leur a rendue, ou pluſtôt accordé, car eux l'auoient violee.

Souueraineté des Roys.

Les Roys, qui en l'adminiſtratiō de leurs Republiques, & Monarchies ont commandemēt ſouuerain, ſe ſont demis iuſques là, de capituler auec eux, comme auec ennemis étrangers, voire lors qu'ils les pouuoient effacer & du tout exterminer de la terre. Pour mōtrer qu'ils y procedoient de cœur vrayement Royal, & affectiō paternelle, ils leur ont accordé beaucoup de choſes contre la raiſon, comme vn pere accorde bien ſouuent plus qu'il ne doit à ſon enfant dêbauché: mais c'eſt, non pour cōplaire à ſon naturel depraué: ains pour le gaigner par telle indulgence & douceur, & le ramener peu à peu au droict ſentier. Car on eſperoit que ce traictement tant doux les conuieroit deſcendre en leurs conſciences, pour ſe recognoître, s'amēder, & ſe reünir au troupeau: à fin de viure par vne bonne reünion en longue paix chacun ſoubs l'authorité de ſon Prince. Cela veritablement les deuoit viuement poindre au cœur, & êmouuoir les plus creuſes cauernes, & plus durs rochers de leurs

Demiſſiō d'iceux pour gaigner les heretiq.

Eſperance vaine qu'on a eu des Miniſtres.

inteſtins : pour apprendre à ſ'abaiſſer, ſe recognoître & ranger à leur deuoir. Mais comme le crapault conuertit toutes choſes bonnes & ſouefues en venin & puát odeur, eux auſſi ont conuerty ce bien en orgueil & fauſſe opinion d'eux mémes,eſtimans qu'on les traictoit ainſi doucement,pource qu'on les redoutoit . Sur ce , eux ayans les cœurs plus de fer & d'acier, que de chair , ils ont aduiſé de remettre les armes en ieu auec preparatifs de longue main, ſans aucun adueu ny authorité publique , fut de la part des Roys & Princes ſouuerains , ou des Etats . Ils ont perſuadé aux grands qu'ils auoient ſeduits,& au reſte de leurs Sectateurs, que telles guerres tant iniques , étoient licites & commandees de Dieu expreſſement, abuſans en cela des ſainctes hiſtoires , comme de tout le reſte de la parole de Dieu : & leur ont donné conſeil de ſurprendre villes, & les munir & fortifier contre l'Etat , & pourſuyure leurs Princes à main armee: comme il eſt aduenu en ce Royaume, l'an 1567. acte qui nous a engendré depuis infinies miſeres, deſquelles à grand peine pouuons-nous ſortir . Et bien, n'étoit-ce pas felonnie , & crime de leſe maieſté Royalle puniſſable ſelon la rigueur des loix ? Si donc les Roys , auſquels telle iniure a été faicte : Si les Etats , qui en ont porté les incommoditez, & viuement iuſques au ſang, ſenty l'oppreſſion,ſ'en ſont reſſenty, quand ils en ont eu le moyé : qu'ont ils fait autre choſe que iuſtice?On me dira, ils n'ŏt point obſerué

Peruerſité des Proteſt.

Entrepriſe de l'an 1567. au mois de Septembre.

Iuſtice du Roy & états de la France.

les formalitez ordinaires. Ie rêpondray auec les graues & illustres personnages, lesquels en ont doctemēt & veritablement parlé. Faillir és formalitez en tel cas est peu de chose, puis qu'on n'a point failly, soit en la substance, soit en l'equité de la cause. Car puis qu'eux-mêmes en recidiuant tant de foys auoient mis sous le pied toutes les formalitez ordinaires & deues pour se presenter à leur Roy, & qu'au lieu de l'humilité, ils auoiēt exercé tout acte d'hostilité contre leur Roy & Prince naturel, cōtre l'Eglise, & contre tous les Etats du Royaume: & n'auoient seulemēt fait guerre defensiue, mais offensiue, prenans & saccageans villes, qui tenoient la foy & feauté iuree à leur Roy: n'étoit il pas permis par loix iustes de les surprēdre comme ennemis, puis qu'autrement ne se pouuoit faire, & aussi qu'eux mêmes, quoy qu'ils fussent subiets, auoient capitulé auec le Roy, conditions de paix, comme ennemis êtrangers? N'êtoit il pas permis aussi de les châtier cōme subiets rebelles & felons ayans oppressé la Republique, dressé les armes contre leur Roy, auec tout acte d'hostilité? Cela est sans replique.

Protest. font guerre offensiue.

14 Toutefois les minist. ont vne replique que ie ne veux omettre, ny semblablemēt la rêpōse à fin d'en resoudre ceux mêmes d'entr'eux, qui en sont abusez. Ils se seruēt d'vne histoire recitee au 4. liure des Roys: à sçauoir que le Prophete Elisee ne voulut que le Roy d'Israël occît les Syriés qu'il auoit mené cōme aueuglez

4. Roys 6.

en Samarie,lors qu'ils pensoient surprēdre le Proph.en Dotain ville en la lignee de Manassé.Mais le Prophete ne voulut permettre telle execution, principalemēt pour trois causes.

Pour quelles causes le Prophete ne voulut permettre telle executiō.

15 La premiere est, que c'êtoit sa cause particuliere,car ils êtoiēt venus lors,nō pour guerroier contre le païs:mais pour prendre le Prophete, d'autāt qu'il auoit decleré les entreprises du Roy de Syrie au Roy d'Israël. Que si le Prophete eût permis qu'ils eussent été tuez, il se fut vangé soy-même, & n'eût referé la vengeance à Dieu,auquel elle appartiēt: & pourtant a-il voulu qu'on les laissât retourner en paix,apres qu'ils eurent été repeuz:pour nous môntrer que les Prophetes de Dieu ne doiuēt être sanguinaires, ny vindicatifs, pour leur cause particuliere.

Deut. 32.
Rom. 12.
Hebr. 10.

16 La seconde, est qu'il desiroit la gloire & vertu de Dieu être manifestee entre les Gentils:& pourtāt il a voulu que ceux-cy apres auoir veu ce miracle tāt excellēt,retournassent en Syrie, pour là raconter que le Dieu d'Israël est le vray Dieu tout puissant, & faisant merueilles en ses Prophetes.On pourroit aussi adioûter que ces gēs seruiteurs du Roy de Syrie executoient le commandemēt de leur maître, & pourtant n'êtoient tellement coulpables, qu'ils fussent dignes de mort. Ce qui nous enseigne que les seruiteurs des Roys & Princes, lesquels n'outre-passent point les limites de leurs commissions, ne doiuent être traictez en toute rigueur.

Doctrine notable.

17 La troisieme eſt que Dieu vouloit dõner à cognoître à ſon peuple, qu'il ne luy eſt pas difficile de vaincre en peu, ou en beaucoup: que ſ'ilz vouloient croire le conſeil de ſes prophetes, & ſe retourner à luy, pour luy adherer & ſeruir de tout leur cœur, il feroit telle vertu par ſes Prophetes, qu'vn ſeul ſuffiroit pour vaincre tous leurs ennemis ſans faire effuſion de ſang: & que par telle conuerſion & obeiſſance à ſa Loy la renommee de ſon Nom ſ'épandroit par toute la terre, à ſa gloire, en benedictiõ pour eux, & en frayeur ſur tous leurs aduerſaires. Quelle doctrine ſemblable pourroient apporter les Miniſtres mutins Caluini. Zuingliés, & autres de telle farine, pour prouuer qu'on les deuroit encores êpargner, & que on ait mal fait de les châtier?

1. Rois 14.

18 Ie leur mettray encores pour réponſe vne autre hiſtoire êcrite au troiſieme liure des Roys. C'eſt que Bennadab Roy de Syrie apres auoir fait longues & cruelles guerres contre Iſraël: finalement eſt vaincu, & ſon armee miraculeuſement defaicte. Luy êtant caché enuoya meſſagers vers Achab Roy d'Iſraël, pour implorer grace & miſericorde, & requerir que ſa vie demeurât ſauue. Ce que luy accorde le Roy d'Iſraël, le fit venir vers luy, le receut humainement, & le traicta Royalement: puis le renuoya en paix en ſon Royaume. Mais Dieu ſuſcita l'vn de ſes Prophetes, lequel dît à Achab Roy d'Iſraël, que pource qu'il auoit laiſſé aller en paix l'homme digne de mort, qui

Autre réponſe.
3. Rois 20.

Faute du roy d'Iſraël.

êtoit Bennadab Roy de Syrie, & ne l'auoit point fait mourir, ſon ame ſeroit pour l'ame d'iceluy, & ſon peuple, pour le peuple d'iceluy. Ce qui aduint peu apres, car Achab fut frapé par les Syriens en la bataille, dont il mourut: & le peuple d'Iſraël fut trãſporté en Aſſyrie par Salmanaſar, du temps d'Oſee Roy d'Iſraël. Velà le mal qui aduint pour cette faute au Roy d'Iſraël, & à ſon peuple. Chacunpeut facilement cognoître quelle concluſion ſe peut & doit tirer de ce que nous auõs dit cy deſſus.

3. Rois.22.

4. Rois 17.

19 Que les miniſtres donc apprennent qu'ils ne doiuent, & ne peuuent reietter la cauſe de leurs ſouffrances, que ſus eux-mêmes, & n'en doiuent accuſer que leur peruerſité. Car ſi aux remôntrances & reprehenſions, qu'on leur a faict auecq' bonnes raiſons, ils euſſent êté dociles, comme ils ſe vantent être, qu'ilz euſſent recogneu leur ignorance, confeſſé leur faute & infirmité, qu'ilz euſſent êté modeſtes en leurs actions, & equitables en leurs deportements, ils n'euſſent tant ſouffert, & n'euſſent êté cauſe de tant de miſeres, veu que le Roy ne demandoit qu'à les embraſſer comme enfants, & le reſte du peuple comme freres & mẽbres d'vn même corps: ainſi que l'ont experimenté maints qui ſe ſont reünis à l'Egliſe: aucũs deſquelz ingratz de telle humanité ſont comme le chien retournez à leur vomiſſemét, & comme la truye lauee à leur bourbier; les autres mieux aduiſez, de cœur plus Chrêtien, de cõſcience plus ſaine, & d'entendeméts plus

Affection du Roy & du peuple enuers les déuoyez.

2. Pier. 2.

capables de l'intelligence des mysteres diuins, sont demeurez fermes & cõstans, embrassans par viue foy & saine cognoissance, ce qu'auparauant ils ne pouuoient croire, & reiettoiét par vne lourde ignoráce. Mais les peruers obstinez ont reietté toute admonition, & comme pourceaux ont foulé aux piedz les sainctes & precieuses perles, qui leurs étoient presentees par ceux, qui auoient soin de leur salut, & cõme chiens se sont retournez vers eux, pour les dechirer. Quant à la perte de leurs biens, ç'a été vne maladie commune: ils n'en ont pas moins fait perdre aux Catholiques par où ils ont passé, & où ils ont commandé par la force. Les ruines qui paroissent encores, & paroîtront, du degast qu'ilz ont faict, en rendent fidele témoignage. Mais pource que ie n'ay encores receu les memoires des cruautez plus signalees, qu'ilz ont exercé contre les Catholiques, tant Pasteurs qu'autres personnes, i'ay reserué d'en parler en vn autre lieu de ce liure: où on verra que si on les a frappez, ils ne sont pas tellement reformez Euangeliques, qu'ilz ayent baillé l'autre ioue, ny quité le saye, quãd on leur a demandé le manteau: mais si on leur a pris vne seruiette, ils ont pris le manteau, le saye, le pourpoint, le lict, iusques à la chemise. Si on leur a prêté, ils l'ont rendu à mesure toute comble. Ils ont commencé, on leur a rendu le même. Pleût à Dieu que les affaires eussent peu être maniees auec plus grande douceur, & qu'eux n'eussent donné occasion à telle effu-

Matth. 7.

Perte des biẽs maladie commune.

Matth. 5. Luc. 6.

Reformation des Protest.

ſion de ſang, par leur orgueil & trop grande legereté. Car ſans cela, nous ſerions tous vnanimes : & le bien d'vnité nous eût apporté & entretenu bon ordre en l'Etat, & en l'Egliſe. Pource que le bien d'vnité eſt tel, qu'il enſeuelit, & fait mettre en oubly les fautes & offenſes : car l'vnité n'eſt ſans Charité, & Charité couure multitude de pechez. Ce bien d'vnité retint les Apôtres qu'ilz ne ſe ſeparaſſent de S. Pierre, apres qu'il eut renié nôtre Seigneur Ieſus Chriſt. Et pourtant cette vnité, ſoit de l'Egliſe, ſoit de la Choſe-publique ciuile, nous doit être tellemēt recommandable, que nous la preferions à toutes noz paſſions, & à toutes noz particulieres commoditez. A quoy ſi les Miniſtres & leurs Sectateurs euſſent voulu entendre, nous n'euſſions eux & nous ſouffert tant d'afflictions.

Prouerb. 10.
1. Pier. 4.

L'vnité recommandable.

Texte des aduerſaires.

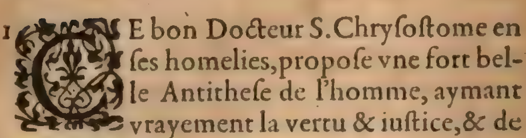
B*ref nous qui auec l'inuocation du nom de Dieu, crainte & reuerence la plus grande qu'il nous eſt poßible, & ſelon la verité tres-apparente, traictons la parole de Dieu, l'expoſons & l'appliquons à ſon vray ſens. Tout le contraire dequoy nous diſons & maintenons être fait par noz aduerſaires, & le tout ſans faire aucune fauſſe ſuppoſition.*

Que les heretiques ſe vantent ordinairement de faire les choſes bonnes, & accuſent l'Egliſe Chrétienne de faire les mauuaiſes. Qu'ilz n'inuoquent Dieu comme il le faut inuoquer, & ne peuuent auoir bonne intelligence des ſainctes Ecritures. De quelques ſubter-

fuges des heretiques, & abſurditez eſquelles ils ſe precipitent.

CHAPITRE 9.

Chryſoſt. homel. 57.



1 CE bon Docteur S. Chryſoſtome en ſes homelies, propoſe vne fort belle Antitheſe de l'homme, aymant vrayement la vertu & iuſtice, & de l'hypocrite, ſoubz la figure de deux femmes. *Homo, inquit, verè iuſtus, ſimilis eſt pulchræ mulieri, nihil exteriorum indigenti, ſed naturalẽ habenti pulchritudinem : homo fictè iuſtus, hypocrita, ſimilis eſt meretrici cuidam turpi ac deformi, multos tamen habenti fucos, nec tamen turpitudinem obumbrare valenti: ſed quanto quis propius acceſſerit, magis redargutioni obnoxiæ.* L'homme, dit-il, vrayement iuſte eſt ſemblable à vne belle femme, laquelle ayant vne beauté naifue & naturelle, n'a point beſoin des choſes externes pour ſe parer: mais l'homme hypocrite, lequel n'eſt iuſte qu'en apparence & par feintiſe, eſt ſemblable à vne paillarde laide & difforme, laquelle a beaucoup de fard & tromperies : mais elle ne peut tellement couurir & cacher ſa turpitude & deformité de telles couleurs & couuertures, que elle n'apparoiſſe: & tãt plus on approche d'elle, tãt plus cognoit-on ſa laideur, & elle digne d'être redarguee. Ainſi eſt-il de l'hõme heretique, lequel eſt pur à ſon ſemblãt: & toutesfois n'eſt point laué de ſes ordures. Il fait cõme la femme paillarde, laquelle prend les aornemẽs de paillardiſe, & ſe prepare auec paroles dou-

Antitheſe entre l'homme de bien & l'hypocrite.

Prouerb. 30.

La femme paillarde.

Prouerb. 7.

ces & emmielees, couuertes de quelque ſainctreté : elle met hors de ſes leures flatteries attrayantes pour deceuoir les ames, & mettre embuches aux mal-aduiſez : ainſi l'heretique auec parades de motz exquis, titres ou pretextes de belle apparence, coulorez de feinte iuſtice & pieté, met embuche aux ſimples & mal-aſſeurez en la foy : leſquelz il attire par ce moyen, & les faict trebûcher en ruine.

Moyens de l'heretique pour deceuoir.

2 Nous auons pour exemple de cecy noz aduerſaires rêpondans, & leurs ſemblables, comme on peut voir en leur texte ſus allegué, où ils ſe vantent ne point traicter l'Ecriture, qu'auec inuocation du nom de Dieu &c. Mais cõme le feu couuert ou caché, encores qu'il ne iette point de flamme, ne peut être tellement celé, que bien tôt il n'apparoiſſe, ou par les êtincelles, ou par la fumee, ou par autres marques qui luy ſont naturelles : Ainſi, quelque peinture ou parure que prennent noz aduerſaires, pour ſe orner & couurir leur laideur & turpitude : ſi ne peuuent ils la tellemẽt dêguiſer & celer, qu'incontinent elle n'apparoiſſe à ceux, qui ont les yeux de l'entendement ouuerts, pour ſçauoir diſcerner la vraye, naifue, & naturelle beauté de la foy, d'auec le fard de hypocriſie, laquelle ſe manifeſte auſſi par ſignes qui luy ſont naturelz : en ſorte que nonobſtant leurs beaux pretextes & titres honnorables qu'ilz ont vſurpé, & toutes les couleurs les plus viues, dont ils ſ'efforcent coulorer

Similitude du feu.

Application d'icelle.

farder leurs heresies, si ne sçauroient ils rendre incognues les deformitez d'icelles, ny en assopir le mauuais odeur. Par ainsi tant plus on les approche, tant plus on les trouue reprehensibles, & dignes d'execution.

Heretiq. ne peuuét déguiser leurs heresies.

3 Quant à ce qu'ils disent, il y a deux choses à noter. La premiere est, qu'ils se vantent de faire les choses bonnes: la seconde, ils accusent les Pasteurs de l'Eglise Catholique faire le contraire. Quant à la premiere, elle est, cóme elle a tousiours été, commune à tous heretiques en tout temps, à sçauoir que tout ce qu'ils font, est fort bon & bien faict, ils inuoquent Dieu, ils traictent auec reuerence l'Ecriture saincte, & l'appliquent à son vray sens: Et qui est le mauuais ouurier, qui ne loue son ouurage? *Quisque suum laudat, quanuis laudabile non sit*, dit le Poëte. Chacú loue ce qu'est sié, & son semblable, encore qu'il ne soit point louable. y a il femme impudique, laquelle ne se die femme de bien? il ny a semblablement Heretique, qui ne se die bon Chrétien, & ne maintienne que tout ce qu'il faict, est bien & legitimement faict. Mais pour iuger d'vn action, si elle est bien faicte, ou non, Il faut considerer la cause, le moyen & la fin. Car encores que de soy vne action soit bonne & legitime, la cause, qui émeut celuy qui la fait, de l'entreprendre, le moyen duquel il vse, & la fin ou il tend, la font mauuaise, quand telle cause, tel moyen, & telle fin est peruerse.

Ce qu'est à cósiderer pour iuger d'vne action.

Comme pour exemple: noz répondans di-

ſent qu'ils inuoquent Dieu: cette action eſt bonne & treſſaincte de ſoy, pourueu que rien ne la corrompe. Car ce n'eſt pas aſſez d'inuoquer Dieu, le Turc & autres infideles, diſent qu'ils l'inuoquent & penſent l'inuoquer, mais ils ſe trompent: car il le faut inuoquer legitimement, par moyẽs droicts & licites, & pour fin saincte, equitable, rapportee à la gloire de Dieu, à l'edification du prochain, & vtilité de toute l'Egliſe vniuerſelle. Ce que ne font les Turcs, & autres infideles, leſquels étans deſtituez de foy, n'ont aucune vraye cognoiſſance de Dieu, pourtant ne rapportẽt ils leurs prieres à la gloire de Dieu, auſſi peu à l'edification du prochain, veu qu'ils ont fauſſe doctrine, ny ſemblablement à l'vtilité de l'Egliſe Catholique de nôtre Seigneur Ieſus Chriſt, de laquelle ils ſont ennemis capitaux, & tendent de toutes leurs forces à la ruine & extermination d'icelle.

Action bõne de ſoy eſt faite mauuaiſe & comment.

Turcs ennemis de l'Egliſe Chrêtiẽne.

4 Nous pouuons dire le ſemblable de noz Proteſtans, c'eſt à ſçauoir, qu'ils n'inuoquent pas Dieu par moyens legitimes, & tendans à fin ſaincte & equitable. Car en premier lieu ils n'inuoquent pas Dieu auec foy, de laquelle ils ſont deſtituez. Car dit ſainct Auguſtin, il ny a aucune hereſie, qui ait Ieſus Chriſt pour fondement: & où n'eſt point le fondement de la foy, comment y ſeroit la foy? Eux ſont heretiques, & pourtant n'ont ils pas Ieſus Chriſt pour fondement, conſequemment ils n'ont point de foy, veu que Ieſus Chriſt eſt

Augu. lib. de ciuitat. Dei 21. cap. 21. & 26.
Item de fide & operibus cap. 14. 15. 16.
In Enchirid. cap. 67.
Iſaye 8.

Pseau. 117. le fondement de la foy,& pourtant ne peuuét
Matth. 21. ils legitimemét inuoquer Dieu, ny par moyés
Rom. 9. conuenables par luy ordonnez. Et puis comment obtiendroient ils par leurs hypocritiques & infideles prieres, l'intelligence des S.
Ephe. 2.
1. Cor. 3. Ecritures, veu qu'êtans aussi destituez de Charité, ils sont entrez & continuent en discord contre l'Eglise de Iesus Christ leur mere,& cõtre les fideles Chrêtiés leurs freres? voire, que s'êtãs separez du trouppeau,ils sont en discord auec Iesus Christ même,d'autant qu'ils croyét & proposent la faulseté,pour la verité? Sainct Pierre dict que les prieres de ceux, entre lesquels il y a discord & rancune, quoy qu'au reste ils ayent la foy, sont empechees, & interrompues. Et que dirons nous de noz Protestans,lesquels sont dênuez de ces deux vertus, foy & charité, lesquelles sont tellement ioinctes,que l'vne ne peut être vertu, sans l'autre. Car la foy sans Charité est morte, comme dit S.Iacq. 2.& la charité sans foy est nulle, voire est peché cõme dit S.Paul,Rom.14. Nous dirons qu'ils sont de ceux dont parle Ieremie le Prophete, lesquels prénét beaucoup de peine pour mal faire. Car s'êtãs separez & retrãchez de l'Eglise de nôtre Seigneur Iesus Christ, ils se sont constituez ennemis capitaux d'icelle, cõme les expeditions de guerre, & les cruautez & barbaries par eux exercees en rendent tres euidét têmoignage:& puis ils prient pour la ruine d'icelle:& pour l'aduãcement de leurs erreurs.Or cõme dit S.Iacq.ils n'obtiénét pas:

Foy & charité ne sont vertus l'vne sans l'autre.

Ierem. 9.

Pourquoy les Protest. prient & à quelle fin.

pource qu'ils demandét mal& à mauuaiſe fin. Car ils ne regardent pas à la volonté de Dieu: laquelle doit être la reigle de toutes noz oraiſons, ils ne peuuẽt dire dõc qu'ils leuent leurs mains pures à Dieu, puis qu'ils prient contre ſa volonté, & à mauuaiſe fin : car en noz prieres Dieu requiert la pureté du cœur & des mains, comme il dit par ſon Prophete: Quand vous êtendrez voz mains, ie dêtourneray mes yeux arriere de vous : & quãd vous multiplierez l'oraiſon, ie ne l'exauceray point: Car voz mains ſont pleines de ſang. Lauez vous, ſoyez nets, ôtez le mal de voz penſees de deuãt mes yeux. Ceſſez de mal faire, apprenez à biẽ faire. Velà cõme on doit inuoquer Dieu : Ce qui ne ſe peut faire ſans foy & ſans Charité : ce que n'ont noz Proteſt. pourtant en vain ſe vantẽt ils de faire tel, & ſi bon œuure : quand ils ne veulent abandonner leurs hereſies, diuiſions, cruautez & rebellions. Velà quant à ce qu'eſt premierement à noter en leur texte.

Reigle de nos prieres.

1. Timot. 2.

Ce que Dieu requiert en noz prieres.

Iſaye 1.

5 En ſecond lieu ils accuſent (ſuyuant les traces de leurs premiers Peres) les Paſteurs de l'Egliſe, de faire le contraire du bien, qu'eux ſe vantent fauſſement faire. Ce qu'ordinairement faiſoient les anciens Heretiques: & ce, pour deux fins : La premiere, pour attirer les vrays & legitimes Paſteurs de l'Egliſe, en la haine du peuple, comme gens negligens, ignorãs, voire impoſteurs& infideles, quelques diligens, ſçauants, bons & fideles qu'ils peuſſent être. Car c'eſt l'artifice du dia-

Second point du texte de noz rẽpõdãs.

ble de denigrer les gens de bien : pour aduancer le mal, qu'eſt du ſien, & retarder le bien, qui eſt de Dieu. Car le peuple amateur de nouueauté, deſireux de ſecouër toute diſcipline, pour vaguer ſelon ſon appetit & volonté, prend incontinent en dédain ceux, qui le reprennent de ſes vices, & le retiennent entre quelques bornes par bonnes, vtiles, iuſtes, & ſainctes reigles: pource que le naturel de l'hóme eſt, ſelon ſa corruption, de reietter toute correction, ne vouloir iamais étre repris de ſon peché: & chercher de ſaillir les limites d'vne ſaincte diſcipline, pour viure en vne épicurienne liberté. Velà comment le peuple prend facilement en haine ſes Paſteurs : & pourtant eſt cette premiere fin de facile atteinte aux heretiques.

Artifice du diable.

Curioſité & peruerſe affection du peuple.

6 La ſeconde, pource qu'ils ſe voyent condamnez par l'Antiquité, ils ne la veulent admettre, ny receuoir, pour témoin de l'interpretation des ſainctes Ecritures : ains en ont faict vne nouuelle à leur fantaſie, principalement des poincts, qui ſont en controuerſe pour ſ'enfondrer tant plus auant en l'abîme d'erreur: à fin d'y attirer & ſubmerger le peuple, par le mêpris de la doctrine de l'Antiquité. Cependant ils ont pris pour couuerture ce beau voille, qu'ils interpretent les Ecritures, auec inuocation du nom de Dieu, auec crainte & reuerence. Mais il y a beaucoup de venin tres ſubtil & dangereux caché, ſous telle apparence de ſimplicité, comme dit le Prouerbe latin.

be latin. *Sub columbina specie latitat teterrima cauda scorpionis.*

7 Ie voudroy bien que ces bons faiseurs de prieres sans foy & Charité, nous declarassent quelle opinion ils ont des anciens disciples des Apôtres: lesquels ont été (comme Sainct Paul dict de soy-même) les premiers maçons, qui au prix de leurs vies, auec effusion de leur propre sang, ont bâty de pierres viues l'Eglise de nôtre Seigneur Iesus Christ. Seroient ils tant impudens de dire, que quand ces saincts personnages ont traicté l'Ecriture saincte, ils n'ayent point inuoqué le nom de Dieu? Oseroient ils bien dire que ces saincts Martyrs, lesquels ont enduré tant & de si horribles torments pour le nom de nôtre Seigneur Iesus Christ, & l'ont confessé auec constance telle, & tant admirable, que souffrans la mort par cruautez incomparables, ils ont neantmoins surmonté les Tyrans, & toutes leurs cruautez, par patience, seroient ils, di-ie, tant effrontez de dire, que ces tant excellens seruiteurs de Dieu, n'ont point été conduits par le sainct Esprit, & que sans craincte & reuerence de Dieu, ils ayent exposé l'Ecriture saincte, sans l'appliquer à son vray sens, à son vray but, & droict vsage? Que diront ils des saincts Peres, qui ont soûtenu les persecutions des premiers heretiques, & les ont surmonté par la puissance des Ecritures, & vertu du Sainct Esprit, en sorte qu'ils en ont ôté & chassé la memoire hors l'Eglise? laquelle Eglise est cependant de-

1. Cor. 3.

Premiers maçons & bâtisseurs de l'Eglise.

Matth. 10.

Constance & patience des premiers Pasteurs de l'Eglise.

Leur combat & victoire côtre les premiers heretiques.

meuree victorieuse, perseuerante en la doctrine des Prophetes & Apôtres de nôtre Seignr Iesus Christ, & des disciples d'iceux, iusques à maintenãt? Certes tous les heretiques assẽblez au nõ de leur pere, qui est le diable, meurtrier, mensonger, & imposteur des le commencement, ne sçauroient dire que ceux, qui par foy constante & humble patience, au milieu des tourments, & en la mort même ont vaincu les Tyrans : & qui par pure doctrine, par la vertu de l'Esprit de Dieu, ont surmonté les heretiques, & repurgé l'Eglise de Dieu des faussetez & heresies, n'ayent parlé par le même Esprit. Ce qui n'aduient, & ne se faict point en telles choses sans l'inuocation du nom de Dieu. Ce pendant noz rẽpõdans & leurs compagnons reiettent les Ecritz & authorité de toute cette saincte Antiquité. Que dirons-nous là dessus? Il faut necessairement conclure de trois choses l'vne, sçauoir est. Ou que ces premiers Pasteurs de l'Eglise de nôtre Seignr Iesus Christ, Ie dy ces premiers martyrs, leurs successeurs & disciples, n'ayent pas été conduicts par le S. Esprit en leur ministere, consequemment il faudroit dire qu'il n'y auroit point eu de vraye Eglise Chrêtienne des le temps des Apôtres, & de leurs premiers disciples, veu que le sainct Esprit, lequel est le vray, premier & essentiel Docteur de l'Eglise, n'auroit point presidé entre eux : car là où n'est point la preseance & conduicte du sainct Esprit, là aussi n'est point l'Eglise. Par-ainsi Iesus Christ auroit manqué

Iean 8.

Conclusiõ necessaire de trois choses l'vne.

Principal docteur de l'Eglise.

de promesse à son Eglise, à laquelle il a promis luy être present au milieu d'elle, & luy assister par son Esprit, pour l'enseigner de toutes choses. Ou bien en secõd lieu il faudroit dire que le S. Esprit se seroit contredit, d'autant qu'il auroit donné vne doctrine en vn temps à l'Eglise, & en vn autre temps il en auroit enseigné vne cõtraire à la premiere, veu que la doctrine des Caluiniques, & des autres heretiques de ce temps, est contraire à cette saincte & orthodoxe Antiquité. Ou bien en troisieme lieu, Il faudroit dire, que les Caluiniens & leurs semblables, qui reiettent la doctrine, & interpretation de la parole de Dieu, que nous auons receu de cette saincte & Chrêtiẽne Antiquité, ne sont pas conduits par le S. Esprit, qu'ilz n'inuoquent pas Dieu, comme il le faut inuoquer, & qu'ilz sont imposteurs, heretiques, & corrupteurs des sainctes Ecritures. Velà les trois conclusions, l'vne desquelles necessairement il faut prendre.

Matth. 18. & 28.

Iean 14. 15.

8 C'est chose tres certaine, que toutes personnes de bon iugement qui auront le cœur vrayement Chrêtien, aduouëront tousiours que Iesus Christ a tenu promesse à son Eglise, & ne luy a point defailly, que le S. Esprit luy a tousiours faict office de fidele Docteur: & luy a suggeré les choses necessaires à la conduicte des ames, tant en la doctrine, qu'en la discipline, & ne se peut contredire. Pourtant a-il des le commencement suggeré même doctri-

Luc. 24.

Act. 2.

Iesus Christ a tenu promesse à son Eglise.

Même doctrine & meme sens des Ecritures. ne, & mêmes sens des Ecritures, que l'Eglise doit suyure iusques en la fin des temps, à la substance de laquelle aussi elle n'a rié innoué: mais la tient telle en substance qu'elle l'a receuë de ses premiers peres & fondateurs, lesquelz ont parlé par le sainct Esprit. Et ont signé cette doctrine par leur propre sang, & l'ont seellee par infinis miracles & vertus excellentes, que Dieu a operé par eux. Quelle sera donc la conclusion que nous prendrons? La troisieme, laquelle est contre les Sectaires à l'aduantage de l'Eglise Chrêtienne & Catholique.

Marc. 16. Act. 2. 3. 10. 16. 28. &c.

Laquelle des trois conclusions il faut prendre.

9 Or ie sçay que les plus raisonnables d'entre tous les Sectaires & heretiques de ce siecle, aduouëront tousiours cela, qu'il faut parler auec reuerence de ces saincts Peres, d'autant qu'en premier lieu, ilz ont été Disciples des Apôtres, ou des premiers, ou plus prochains disciples d'iceux, qu'ordinairement on appelle hommes Apostoliques. En second lieu, qu'ilz auoient tellement renoncé au móde, & à eux mêmes pour suyure Iesus Christ, qu'ilz y ont exposé leur propre vie, surmontans la mort même, en mourant auec toutes les cruautez des Tyrans, en sorte que vrayement ils ont possedé leurs ames en patience, & auec assistance merueilleuse de l'Esprit de Dieu, & puissance des sainctes Ecritures, ont surmonté & vaincu les heretiques: tellement qu'ilz ont parlé par l'Esprit de Dieu. Mais apres auoir concedé cela, pour ne se soumet-

Luc. 21.

tre à l'authorité de cette ſacree Antiquité, à laquelle nous ſommes tant redeuables, pour le bien qu'en receuons à l'vtilité & ſalut de noz ames, ils reuiennent touſiours comme l'Aſne, à leurs chardons. Ceux là, diſent ils, êtoient bõs ſeruiteurs de Dieu, mais ils êtoiẽt hommes. Nous l'aduoüons ainſi, qui a iamais dict le contraire? S'ilz euſſent été Anges, les Tyrans n'euſſent point eu de puiſſance ſus eux. Ils ont ſouffert & porté en leurs corps les fletriſſeures de Ieſus Chriſt, ils êtoient doncques hommes. Voire-mais n'en pourroit-on pas dire autant des Prophetes & Apôtres? Ceux qui ont forgé, & ſuyuent ce qu'on appelle en la Baſſe Germanie *Euangelion Regni*, ou autrement, *Euangelion Germanicum*, ne ſ'en tirent pas loing, pour donner authorité à leurs impoſtures & blaſphemes, gueres moins deteſtables, que l'Alcoran de Mahommet. Mais que dy-ie? Quand le tout ſera bien conſideré, exceptez les noms, & les motz, qu'ilz vſurpent & profanent, ils ſe trouueront êgaux auecq' les Mahumetans en impieté.

Les Prophetes & Apôtres ont été hommes.

Euangelion Germanicũ.

Dauidiſtes Adamit. maiſon de Charité, & aucuns Anabaptiſtes.

10 Mais ie demande à noz pretendus reformez, Luther, que les Lutheriens appellent, Sainct, Zuingle, auquel les Suiſſes donnent ces Noms de Prophete, & d'Apôtre, Caluin que les Caluiniens appellent tant hautement, ce fidele ſeruiteur de Dieu, ce grand organe du ſainct Eſprit, & le tiennent pour vn ſecõd Moyſe, ou Helie, ſans toutesfois qu'il ait peu

Opinion que les heretiques ont de leurs docteurs.

faire aucuns miracle, & Beze pour vn second S. Paul, à cause de sa grand barbe, & qu'il sçait bié manier vne êpee : tous ces nouueaux Prophetes, dy-ie, & leurs semblables ont ils êté, ou sont ils autres qu'hommes ? Voudroiét ils dire de leurs heresiarches, comme ceux de la maison de Charité disent de leur Henry Nicolas, lequel ils appellent l'homme diuin, l'homme qui n'est plus homme, l'homme deifié, l'homme transformé en l'Etre de Dieu, lequel, quoy que son corps viue icy bas, n'a plus rien de commun auec les terrestres: voudroiét ils, dy-ie, symboliser en aucune façon auec ces monstres ? I'estime que nõ en cêt article, quoy qu'ilz donnent à leurs docteurs des noms & titres plus haut sonnans, que de raison : mais ie croy qu'ilz cõfesseront tousiours qu'ilz ont êté, & sont hommes. Puis qu'ainsi est, ont ils eu, ou peu auoir quelque chose d'auantage, qu'autres plus excellents qu'eux, tant en doctrine qu'en vertus, en foy & toute pieté, ne ayent peu auoir ? A quelle marque ont ils êté marquez, quelz signes & miracles ont ils fait, pour se rendre plus croyables, que les anciens disciples des Apôtres, & hommes Apostoliques premiers Architectes & Pasteurs de l'Eglise Chrêtienne Catholique, la vie & mort desquelz êtant precieuse deuant Dieu a reluy par foy, par pureté de vie, & de doctrine, & par constance fidele & humble au martyre, & leur doctrine confirmee par signes & miracles tant excellents ?

Opinion que ont ceux de la maison de Charité de Henry Nicolas.

Pseau. 116.

11 Les Proteſtans pour leur dernier refuge n'ayás plus aucun détour pour ſe ſauuer, font cette réponſe impudente, qu'on ne ſçait ſi ces Anciens ont écrit les liures, qu'on leur attribue. Cette réponſe non ſeulement eſt inepte, mais tres pernicieuſe, & a été cauſe de faire reuoquer en doute par aucuns prophanes nourris entr'eux, les ſainctes Ecritures mêmes. Ce qui tend à l'extreme ruine de tout le Chriſtianiſme. Mais ie repliqueray à noz répondans, que nous auons le têmoignage de l'Egliſe, nõ d'vn ſeul ſiecle dannees, mais de pluſieurs: lequel têmoignage eſt irrefragable, & ne ſe peut contredire. Il y a plus de quatorze cents ans que les écrits de S. Polycarpe, Irenee, ſainct Denis Areopagite ſont en lumiere, & approuuez de l'Egliſe. Ce que depuis à touſiours eu lieu. Il y a plus de douze cents ans que ceux de Tertulian, de S. Cyprian, de S. Athanaſe, Baſile, & autres ſeruẽt à l'Egliſe, & n'ont point été reiettez de ceux, qui ſont venus apres eux, ſinon des Heretiques: & encores ne les reiettoient ils pas, mais tâchoient tordre le texte d'iceux, & le détourner de ſon vray ſens. Mais qu'eſt il beſoin de tout cecy? Noz Proteſtans mêmes ſ'en ſeruẽt, pour ſe faire la guerre les vns aux autres. Cõme les Lutheriẽs cõtre les Zuingliens & Caluiniens, Ceux-cy contre ceux là & tous enſemble contre les Anabaptiſtes, & contre qui que ce ſoit, qui les trouble: pourueu que ce ne ſoient point Catholiques. Car quand diſpute verbale ſ'ê-

Dernier refuge des Proteſtans.

Docteurs de l'Egliſe fort anciens, & de long temps approuuez.

Heretiq. de nôtre tẽps ſe ſeruẽt de l'antiquité, & comment.

meût entre les Pasteurs ou autres personnes doctes de l'Eglise Catholique, & les Ministres, de quelque Secte que ce soit, lors l'Antiquité n'a plus de lieu : pource que les ministres de toutes les Sectes l'a reiettent : combien qu'ils s'en seruent les vns contre les autres, pour se maintenir, & faire chacun donner du nez en terre à son compaignon. Ils imitent la ruze & cautelle, voire malignité des criminels prisonniers en la confrontation des têmoins, par les depositions desquels, ils sont conuaincuz de leurs forfaits. Car quand les iuges leur proposans ces têmoings leur demádent s'ils les cognoissent, s'ils les tiennét pour gens de bien, s'ils veulent se rapporter aux depositions d'iceux, ou s'ils ont quelque chose à dire contre eux: Ils ne reçoiuent iamais rêponse naïfue ny conuenable : pource que ces miserables ne se soucient aucunement de la probité ou improbité desdicts têmoins : mais seulement de ce qu'ils peuuent auoir deposé. S'ils sentent que telles depositions leur soient contraires & preiudiciables, ils imposeront aux têmoings, & les diront être les plus mêchans du monde, quoy qu'aureste ils soient fort gens de bien, & sans reproche entre les hommes. S'ils sont entre deux doutes, sçauoir est, ou que ces têmoins ayent parlé pour eux, ou au contraire : Ils ne sçauent que dire: volontiers ils auroient lecture de la depositió pour parler selon qu'elle seroit à leur aduantage, pour dire, en ce que ce têmoin a bien

Ruse & cautelle des criminels imitee par les ministres Caluin.

deposé pour moy, ie l'approuue être homme de bien, mais en ce qu'il a parlé contre moy, ie dy qu'il est méchant, & non croyable. Ou bien il y aura cette réponse, Ie ne le cognoy point: mais peut être qu'il a été gaigné & corrompu par mes parties aduerses, qui pour argent, ou autrement luy ont faict dire, ce qu'ils ont voulu, & pourtant ie ne me rapporte à sa deposition, sinon entant qu'elle me sera aduantageuse. *Autre réponse.*

12 Ainsi les Ministres Caluinistes &c. font ils des anciens Docteurs de l'Eglise Chrétienne Catholique, tantôt ils ne les veulent cognoître, tantôt pour reproche ils disent qu'ils sont hommes, vne autre fois ils diront qu'il faut lire les ecrits d'iceux auec iugement meur & en vser auec grande sobrieté: Ce qu'il conuient faire de l'Ecriture même, voire de tous écrits, principalement, qui traictent de matiere haute & difficile: encores que ce ne fût point doctrine de salut: veu qu'il ny a écriture, qui ne soit facile à corrompre & peruertir, voire tirer à vsage peruers, par fausses interpretations. Enapres ils les accusent de fausseté, finalement ils reuoquent en doute le témoignage que l'Eglise dés son enfance nous a rendu des écrits d'iceux: même aucuns effrontez ayans perdu toute honte disent qu'on impose aux anciens Docteurs, en leur attribuant des écrits, lesquels ils ne firent oncques. Velà les subterfuges des Protest. lesquels ne sont aucunement receuables: pource que le con- *Astuce des heretiques.* *Comment il faut lire tous écrits de matieres hautes.* *Témoignage de l'Eglise reuoqué en doute par les minist. Calu.*

traire de leurs reproches eſt prouué par témoignage tant authentique,& verité tant apparente, qu'il ne peut aucunement être oppugné.

13 Mais c'eſt merueille qu'eux ayans en tel doute les écrits des anciẽs, ils ſ'en ſeruent neãtmoins contre les autres Sectaires, & ne ſ'en veulent ayder, ny les receuoir en diſpute contre les Chrêtiens fideles & Catholiques. Car il faut neceſſairemẽt qu'ils aduouent l'vne des deux parties de ce Dilemme, ſçauoir eſt, Ou que ce que nous appellons êcrits & doctrine des Anciens, ſont les mêmes êcrits, & même doctrine des Anciens, & eſt doctrine pure: ou que ce ne ſont pas les êcrits & doctrine des Anciens, & eſt doctrine fauſſe & impure. Si ce ſont les Ecrits & doctrine des Anciens, & eſt Doctrine pure: Ie leur demãde, pourquoy ne ſ'en ſeruent ils, & ne les veulent receuoir pour interpretation, tant du texte des ſainctes Ecritures, que des poincts generaux & principaux, & lieux cõmuns de la Doctrine Chrêtienne: même quand ils ont à diſputer contre les Catholiques? Nous leur auons offert le combat auec telles armes, mais ils l'ont refuſé. Si ce ne ſont les Ecrits des Anciens, & n'eſt Doctrine pure: Pourquoy ſ'en ſeruent ils cõtre les autres, comme contre les Anabaptiſtes, Trinitaires, Ochiniſtes, & autres telles peſtes à eux ſemblables? Ie les ſomme me rêpondre à cette queſtion. Car ils ne peuuent pas ſe couurir, qu'on ne voye apparemment, qu'ils

Dilemme.

Proteſt. ont refuſé la conference.

Concluſiõ du Dilemme.

ſont impoſteurs & fauſſaires, ou cõtempteurs de la verité. Qu'ils compoſent telles ſauces qu'ils voudront, pour deguiſer leurs fauſſes ſuppoſitions, ſi ne leur ſçauroient ils bailler fard, ny maſques, qui les puiſſent faire mêcognoître à ceux, qui ont tant ſoit peu de iugement: & ne ſçauroient euiter, que tant le plus aduiſé, que le plus ſimple, ne les condamne être dignes de tres grande & griefue reprehenſion.

Texte des aduerſaires.

Mais d'autant que les hommes entendus & bien aduiſez ne croiront en paroles: Comme toutesfois eſtiment Matthieu de Launoy & Henry Pennetier Apoſtats de la verité, & qu'il eſt queſtion de ſçauoir leſquels des deux à ſçauoir eux ou nous parlent à propos, nous examinerons briefuement chacun poinct par eux mis en auant en leurs liures, pour appuyer leurs calomnies commençants au ſecond fueillet & premiere page d'iceluy. Ils nous accuſent donc que nous ſommes dêuoyez, & qu'êtãs telz ne voulons ceder aux autres, ny tendre à aucune reünion, ny recognoître que nous auons failly. La rêponſe eſt non ſeulement tres aiſee: mais auſsi encores que nous ne la diſions point tres apparente de ſoy même. Car quant à nous iuger & condamner pour gens deuoyez, Il faut premierement prouuer que nous le ſommes, & puis nous condamner. Vray eſt que nous nous ſommes ſeparez de l'Egliſe qui ſ'appelle Catholique Romaine: mais pour cela nous-nions que ſoyons ny de-

uoyez de la vraye & celeste doctrine, ny separez de l'Eglise de Dieu. Car ils confessent eux mêmes que la pure doctrine est l'ame de l'Eglise, & que quiconque oyt la pure voix de Christ est brebis en la bergerie du Seigneur, & par consequent en l'Eglise de Dieu. Or la comparaison de nôtre doctrine & de la leur auec la parole sacree de Dieu que nous ferons Dieu aydant par cy apres par tout le discours de cette réponse, môntrera à veuë d'œil à tout le monde, que nous oyons la pure voix de nôtre Seigneur Iesus Christ, que nous reiettōs les doctrines & commandements forgez au cerueau des hommes, pour y fonder le seruice de Dieu, que nous tenons vn seul Iesus Christ pour nôtre Chef, Docteur, sacrificateur, legislateur, & Seigneur de noz ames, & que partant nous, & non les adorateurs du Pape, sommes la vraye Eglise, de laquelle ils se sont separez.

Que les Caluinistes Zuingliés &c. sont déuoyez du chemin dressé par les Apôtres, & continué par l'Antiquité. Qu'ils n'oyent point la voix de Iesus Christ. Qu'ils sont imposteurs quand ils disent que l'Eglise Catholique s'est separee, veu q̄ ce sont eux, qui se sont separez d'icelle, laquelle est la vraye Eglise de Dieu.

CHAPITRE 10.

Réponse necessaire pour deux causes.

1 IL ne seroit pas besoin répondre à cette multitude de paroles, veu ce que nous auōs ja traicté cy deuāt, n'êtoit d'vne part pour satisfaire aux esprits plus curieux & debiles, & d'autre, pour obuier à la calomnie de laquelle noz aduersaires ne failliroient nous charger: sçauoir est, de n'auoir répondu à tout leur écrit. Ce

qu'eſt cauſe que nous vſons d'auantage de redites, que nous ne ferions volontiers : Pource qu'ils ne failliroient tirer des conſequences ſuppoſees, fauſſes & peruerſes, pour êblouyr les yeux des ſimples,& les retenir,ou faire trebucher en erreur. Car comme dit le Prouerbe. Ils ſe ſeruent de tout bois à faire fleches, pour tâcher à ſe maintenir. Or toutes perſonnes entendues, & qui ne ſe laiſſent tranſporter à leurs paſſions particulieres : ains iugent meurement auec le conſeil de ceux, qui de long temps nous ont precedé : & deſquels de main en main nous auons receu l'inſtruction Chrétienne, quand elles peſeront nôtre differant & cauſe d'iceluy auec balance iuſte & equitable, elles trouueront, nôtre preuue cõtre noz rêpondans tres facile à faire : même quand ie n'en diroy mot,elles le prouueroiẽt pour nous tant il eſt facile de ce faire.

Caluiniq. captieux & malicieux.

2 Pour preuue de nôtre dire,ie ne vueil mettre en auant (outre ce que deſia nous auons dict) que le faict même des Proteſt. Nous auons aſſez ſuffiſamment prouué qu'ils errent, & perſiſtent opiniâtrement en leurs erreurs, qu'eſt la conſommation de l'hereſie. Ils ſont donc déuoyez, & errent çà & là par doctrines êtranges hors la voye de ſalut. Enapres, ils reiettent toute l'Antiquité de l'Egliſe,comme ſi la Chrétienté cõmençoit encores maintenant à naître, & qu'eux fuſſent les premiers Chrétiens : ils oppugnent l'authorité de cette Antiquité, & ne veulent receuoir l'interpre-

Conſommation de l'hereſie.

tation des sainctes Ecritures & mysteres diuins qu'elle nous a laissé, ny la Discipline que elle a dressé pour la conduicte de l'Eglise : & sur tout ils reiettent la liturgie, laquelle à pris son origine des Apotres, selon qu'ils auoient été instruicts par le Sainct Esprit, en l'accomplissement de la promesse de nôtre Seigneur Iesus Christ. Puis donc qu'ils ont delaissé les voyes & sentiers dressez par les saincts Apôtres, applanis par les disciples d'iceux, enseignez par toute la saincte Antiquité, iusques à maintenant: peut on dire autrement, qu'ils ne soiët foruoyez & separez de la vraye Eglise? Ils ont beau crier, Parole de Dieu, Euangile, Ecriture saincte: cela ne peut faire leur cause bonne. Car c'est le langage, & la vanterie cõmune de tous les heretiques: lesquels comme Singes, se iouënt de la Doctrine & mysteres diuins, pour les corrompre & peruertir. Tous les heretiques anciens n'ont ils pas pris leurs fondements des sainctes Ecritures mal prises, mal entendues, & peruersement interpretees? Les Anabaptistes n'alleguët pas autre chose que l'écriture pour maintenir leurs erreurs: méme, ils reiettent toute exposition, & ne veulent que le simple texte. Et bien sont ils la vraye Eglise pourtant? Laissent ils d'étre heretiques? Les Caluinistes mémes nous aduouëront tousiours qu'ils le sont: comme aussi est il veritable. Vray est que quãt à l'exterieur, il y a plus de reformatiõ entre ces rebaptizez, qu'entre les Caluinistes, lesquels

Iean 14. & 15.
Act. 2.

Langage & vanterie cõmune des heretiques.

D'où les heretiq. tirët le fondement de leur doctrine peruerse.

ſont les plus violents & cruels de tous les Sectaires & heretiques de ce temps. Cêt Antechriſt même Mahomet n'a il pas même tiré de l'Ecriture les principales reigles de ſon Alcoran? Il retient même la Circonciſion, Sacrement ordonné au peuple Hebrieu, auquel le Baptême Sacrement de l'Egliſe Chrêtienne a ſuccedé. Et que di-ie? Le diable même ſe ſçait auſſi iouer de l'Ecriture ſaincte pour deceuoir: comme nous voyons qu'il l'alleguoit à nôtre Seigneur Ieſus Chriſt, pour le tenter, & luy perſuader qu'il ſe precipitât du haut du pinacle du Temple de Ieruſalem en bas. Or combien qu'il allegât l'Ecriture ſaincte, pource qu'il la prenoit & appliquoit à autre vſage, qu'à celuy, auquel le ſainct Eſprit l'a deſtinee, il n'alleguoit pas la parole de Dieu : & ne laiſſoit pour cela d'être diable, ennemy de nôtre Sauueur Ieſus Chriſt, & de nôtre ſalut.

Mahomet. *Geneſ. 17.* *Rom. 4.* *Le Baptême.* *Le diable ſe ſert de l'Ecriture.* *Matth. 4.* *Differẽce entre alleguer le texte de l'Ecriture, & la parole de Dieu.*

3 Ainſi eſt il des heretiques, Ils ſe ſeruent de l'Ecriture ſaincte, mais non pas de la parole de Dieu, d'autant qu'ils corrompent le texte de l'Ecriture, l'interpretent contre le vray & naif ſens d'iceluy, & l'appliquent à vſage peruers. Ce qui ne peut aduenir de la parole de Dieu, qui eſt la ſemence incorruptible, par laquelle nous ſommes regenerez. Cette parole eſt le vray ſens des ſainctes Ecritures, les traditions Apoſtoliques: & la vraye interpretation, pour plãter & entretenir la foy enſeignee & dictee par le ſainct Eſprit autheur d'icelles : ſans lequel ſens & interpretatiõ l'ẽcriture nous ſeroit

1. Pier. 1. *Parole de Dieu que c'eſt.*

autant, ou plus dangereuse, que le feu, ou vn glaiue entre les mains d'vn enfant, ou à tout le moins, elle nous seroit aussi peu profitable, qu'elle étoit à l'Eunuque de la Royne Candace, auparauant que sainct Philippe luy eut exposé ce qu'il en lisoit. Car nôtre foy n'est pas appuyee seulement sur la superficie, ou exterieur du texte des sainctes Ecritures: mais principalement sur l'interieur, & tire de là sa nourriture, tout ainsi que noz corps ne tirent pas leur nourriture des accidens du pain & du vin & des autres viandes, mais de la substance d'icelles cachee sous les accidens. Autrement ce ne seroit pas vne vraye foy, qui nous fit embrasser les promesses diuines: ains vne foy historique ou morte sans vertu, de laquelle noz consciences ne se pourroient êiouïr ny consoler, de la remission de noz pechez. De faict il ne suffit pas de lire ce texte, mais auec cela faut auoir l'interpretation, car la lettre tue, mais l'esprit viuifie. Velà pourquoy nôtre Seigneur a ordonné en son Eglise des Docteurs, Prophetes, ou predicateurs, qui exposassent sa loy à son peuple, & leur annonçassent la remissió des pechez par Iesus Christ, les reprenans de leurs pechez. C'est pourquoy S. Paul dit que la foy vient de l'ouyr, & l'ouyr de la parole de Dieu. Que si nôtre foy n'auoit autre appuy, & ne viuoit d'autre substance, que de l'exterieur du texte: on pourroit de là conclurre, que tous ceux qui ne sçauroient lire, ne pourroient auoir la foy, quoy que par l'exposition

Act. 8.

Appuy & nourriture de nôtre foy.

Matth. 10.

Ephes. 4.

Rom. 10.

l'expoſition ſaine & pure d'iceluy, qu'ils auroient receu de leurs Paſteurs. Ils fuſſent bien inſtruicts, pleins de foy & du ſainct Eſprit, & tres ardens en Charité. Au contraire, on pourroit dire que tous heretiques ſçachans lire & ſ'arrêtans au pied de la lettre, ſans paſſer outre, comme font les Anabaptiſtes, & autres ſemblables, auroient la foy, quelques erreurs qu'ils vouluſſent maintenir contre la pureté de Doctrine. Choſe tant abſurde, qu'elle nous doit être en horreur.

Autre conſequence.

4 De chercher cette pure interpretation, ce vray & naif ſens entre ces Sectaires, ce ſeroit vne tres grande folie, & encores plus grand' peine & trauail ſans en recueillir aucun fruict. Car toutes ces Sectes ſe vantent à l'enuy, chacune en ſon particulier auoir cette pure interpretation, ce vray & naif ſens des ſainctes Ecritures de ſon côté: & ont pour cela entr'elles vn grand differant, chacune niant à ſa cōpagnie qu'elle ayt la parole de Dieu. Tellemēt que le Caluinien dira que luy ſeul à cette parole: & niera à tous les autres qu'ils l'ayent. Autant en dira le Lutherien, l'Anabaptiſte, le Dauidiſte, & chacun autre en particulier: en ſorte que pour ce debat ils ne voudroient cōmunier l'vn auec l'autre, mais ſe condamnent mutuellement d'infidelité, d'hereſie & d'impieté. Que deuiendra vne poure conſcience agitee entre telles confuſions babyloniques? Quelle inſtruction pourra elle receuoir, pour ſa conſolation? Quelle aſſeurance pourra elle

Vanterie des Sectaires à l'enuy.

conceuoir?Quel fondement pourra elle trouuer là, pour appuyer ſa foy, confirmer ſon eſperance, & embraſer ſa charité en ſ'aſſeurant d'vne iſſue bonne & heureuſe en l'amour de Dieu, & iouyſſance eternelle des biens à venir? Ces choſes tant excellentes ſe trouuent en l'Ecole du ſainct Eſprit, & non ailleurs. Or telle Ecole n'eſt entre tels Babyloniens, il ne ſe trouua en Babilone qu'vn ſeul Daniel Hebrieu, qui peût reueller à Nabuchodonoſor la verité de ſon ſonge, ny en Egypte qu'vn ſeul Ioſeph, qui peût aduertir Pharaon de la fertilité & ſterilité, & ne ſe trouua la vraye Sapience, qu'entre les Hebrieux, deſquels Dieu auoit iadis compoſé ſon Egliſe. Ainſi l'Ecole du ſainct Eſprit n'eſt ailleurs, qu'en la vraye Egliſe, laquelle n'eſt point diuiſee, ny confuſe, mais demeuree en vnité, procedee des Apôtres par ſucceſſion continuelle iuſques à maintenant: laquelle n'a rien laiſſé ny alteré de la ſubſtance de la Doctrine qu'elle a receu de ſes premiers peres & fondateurs, qui ont été les vrays écoliers, inſtruments & organes du ſainct Eſprit.

Rom. 5.

Ecole du S. Eſprit.

5 Pour donc ne ſ'égarer, il faut retourner & ſ'arrêter à l'Antiquité, & reprendre la voye, laquelle á ſon commencement aux Apôtres, & ſa continuation dirrecte par cette ſaincte Antiquité iuſques à preſent. L'Egliſe Chrêtiēne Catholique laquelle eſt Apoſtolique, & depuis dicte Romaine, pource que le ſiege du Chef miniſteriel, qu'on peut autrement dire

Où il faut ſ'arrêter pour ne ſ'égarer.

Pourquoy l'egliſe Catholique eſt dite Romaine.

ſurintendant vniuerſel, & le Senat ou conſeil
general d'icelle, eſt êtably à Rome: cette Egli-
ſe, dy-ie, a retenu & retient encores mainte-
nant cette voye. Quiconque donc ſe ſepare
d'icelle auec doctrine contraire, ſe foruoye &
eſt heretique & Schiſmatique. Les Caluini-
ſtes & leurs compagnons ſ'en ſont ſeparez a-
uec doctrine contraire, ils ſont donc déuoyez
& hors le chemin de ſalut. Ilz ſont ſortis hors
l'Ecole du ſainct Eſprit: en ſorte qu'ilz ne peu-
uent être brebis du troupeau de Ieſus Chriſt,
auoir la pure doctrine, qui eſt la pâture de l'E-
gliſe, & lumiere tres clere, par laquelle elle eſt
gouuernee, conduite, & preſeruee de tomber
és tenebres d'erreur. Ils ne peuuent non plus
être de la bergerie & Egliſe de nôtre Seigneur *Iean. 10.*
Ieſus Chriſt, la voix duquel ils ne veulẽt ouïr,
ains celle des êtrangers. Et tant ſ'en faut qu'ilz
portent viſage de brebis, & ſuyuent la ſimpli-
cité & humilité d'icelles, pour ſe laiſſer con-
duire par le vray Paſteur, qu'au cõtraire, quãd
on les a admonnêtez, & qu'on les admonnête
iournellement, pour, par toutes les voyes les
plus douces qu'on peut, les ramener à la raiſon
ſeure, & droicte voye: non ſeulement ils fer-
ment leurs oreilles aux aduertiſſements: mais
cõme chiens furieux ſe retournẽt, pour déchi-
rer ceux qui les aduertiſſẽt, & tâchẽt les redreſ- *Matth. 7.*
ſer. Velà quant à la premiere partie de ce chap.
6 La ſeconde eſt, que par la comparaiſon de
leur doctrine, & de celle de l'Egliſe Chrêtiẽne
auec la ſacree parole de Dieu, ils ferõt cognoî-

tre à tous qu'ilz oyent la pure voix de Iesus Christ, & les Catholiques au contraire. Tout cecy n'est que redite, pourtát n'est il ia besoin nous y arrêter. Mais ie leur diray vne chose, à sçauoir qu'ilz ôtent leurs mensonges & fausses suppositions, lors ils verront qu'ilz se trõpent, & que l'Eglise Catholique ne tient pas seulement vne doctrine conforme à la parole de Dieu: mais qu'elle ne tient autre doctrine, que cette même parole de Dieu. Que les Prelatz, Pasteurs & Docteurs ne mettent rien en auát, pour l'interpretation d'icelle, qui ait pris son origine en leur cerueau: mais suyuent le cõseil & exposition de la Chrêtienne, Saincte & orthodoxe Antiquité, laquelle au parauant l'auoit apprise & receuë des Apôtres. Que si les Catholiq. n'oyoiét point en ce temps la voix de nôtre Seigneur Iesus Christ, il s'ensuyuroit que depuis la mort & resurrection d'iceluy sa voix n'auroit point été ouye, l'Euangile n'auroit point été prêché, & n'y auroit point eu d'Eglise bâtie sur le fondement des Prophetes & Apôtres, iusques à ce que ce Schisme ait été émeu par ces dernieres bandes de sauterelles, sorties de la fumee du puits de l'abîme: même il s'ensuyuroit que la doctrine des Prophetes & Apôtres ne seroit point la voix de Iesus Christ & parole sacree de Dieu. Car l'Eglise Catholiq. ne reçoit autre doctrine de foy, elle n'a pas vne autre Bible, vn autre vieil & noueau Testament, que ce que Moyse, & les autres Prophetes, Apôtres & Euangelistes ont

Consequence tiree du dire des Caluinistes.

Ephes. 2.

Apocal. 9.

Peruerse consequence.

écrit, que le S.Eſprit leur a dicté, que Dieu a voulu nous étre laiſſé pour lumiere & conduicte de nôtre foy, & que d'ancienneté l'Egliſe a receu & aduoüé étre la ſeule doctrine de ſalut.

7 Les Proteſt. ſont bien d'accord auec nous en cela, & aduouënt malgré leurs dents, que nous auons pour fondement de doctrine de foy & de ſalut ce vieil & nouueau Teſtament: mais ils different d'auec nous, pour l'interpretation, d'autant que pour l'expoſition de ce texte de l'Ecriture ſaincte, nous auons recours au conſeil de l'Antiquité: ce qu'eux reiettent ſe contétans de leurs inuentions & nouuelles interpretations incognues aux diſciples des Apotres, voire aux Apotres mémes, & nouuellement forgees aux cerueaux éuantez de leurs nouueaux Docteurs. Ce pendant ils impoſent à l'Egliſe qu'elle n'a point la parole de Dieu, & n'oit la voix de Ieſus Chriſt. De leur dire il faudroit conclure neceſſairemét, que tout ce que les Prophetes ont predit & annoncé du regne de Ieſus Chriſt, de l'aduancement d'iceluy entre les Gentilz, du triomphe de l'Egliſe Chrêtienne, auroit été ſans aucun accompliſſemét, & conſequemment qu'ilz auroiét predit choſes fauſſes. En apres, que les promeſſes de Dieu auroient été ſans vertu, & de nul effect: comme ſi Dieu ſ'étoit mocqué de ſon Egliſe iuſques à maintenant: qui eſt vn blaſpheme tant vilain & execrable, que le diable méme, tout pere de menſonge & ennemy de Dieu, & de

En quoy les Proteſt. ſont d'accord auec nous.

Conſequence peruerſe tiree du dire des heretiques.

l'Eglise, qu'il est, auroit horreur seulement de le penser.

8 Quant à la discipline Ecclesiastique, s'il y a quelques constitutions arrêtees es Conciles, comme la verité est, & approuuees de toute l'Eglise vniuerselle, qu'on fait obseruer êtroictement, cela n'est à reietter ny à blâmer, veu que la discipline est comme le nerf de la Doctrine : pourtant en l'obseruation d'icelle, il faut par necessité vser de prudente seuerité, tant pour la conseruation de la Doctrine en puretê, que pour la decoration du seruice de Dieu, pour entretenir le peuple en deuotion & pieté, ranger le Clergé en son deuoir, repurger le troupeau de nôtre Seigneur, de tout ce qui le pourroit infecter, & entretenir l'état & bien-seance de l'Eglise auec honnête grauité. Or il est à noter, qu'il y a difference entre cette discipline, laquelle est comme la verge de la conduicte de l'Eglise, & la doctrine, laquelle est le fondement de la foy & pâture de l'ame. Car cette discipline est en partie contenue nuëment & expressément en l'Ecriture saincte, cõme ce qui est de l'excommunicatiõ & puissance des Clefz, ordinatiõ des Pasteurs, & autres choses : en partie elle consiste en ordonnances, & constitutions faictes selon la necessité des temps, des lieux, & aussi des personnes, par les Prelatz assemblez es Conciles, soyent Generaux ou Nationnaux : puis approuuees & receuës par l'Eglise Catholiq. Ce qui n'est repugnant à l'institution de nô-

Nerf de la doctrine.

Discipline que c'est.

Matth. 16. & 18. Iean. 20. Matth. 28.

tre Seigneur Iesus Christ, veu qu'il a laissé cette seconde partie de la discipline, en la dispositiõ & puissance de son Eglise, à laquelle, qui n'obeyt, ne desobeyt pas seulement aux hommes, mais à Dieu, qui luy a baillé telle puissance & authorité.

La discipline laissee en la disposition de l'Eglise.
Matth. 10. Marc 6. Luc 9. et 10. Iean 13.

9 Icy nous auons à obseruer la ruse supreme, & plus dangereuse de noz Protestans, pour aduisément nous en garder: c'est qu'ils confondent la Doctrine auec la discipline, pour de là prendre occasion d'accuser l'Eglise Catholique, de laisser les commandements de Dieu, pour obseruer les commandements des hommes: laquelle imposture est facile à refuter, quand on fera telle distinction des deux comme il a été dit. Nous ne receuons en premier lieu, autre Doctrine de foy & de salut, que la parole sacree de Dieu, qu'est l'Ecriture saincte auec son Esprit, sans lequel elle n'est parole de Dieu, mais le glaiue de l'Antechrist, pour êgorger & occir l'Eglise de nôtre Seigneur Iesus Christ: cõme l'experience le mõntre en l'interpretation qu'en font noz aduersaires, qui la corrompent & appliquent à vsage peruers. Nous nous êuertuons de toutes noz forces par la conduicte & secours du S. Esprit, de bien garder & executer les S. commandements de Dieu, le priant nous pardonner noz defauts en supportant noz infirmitez & foiblesses, & nous mettons peine d'obeïr à l'Eglise, laquelle Dieu nous a commãdé ouyr,

Glaiue de l'Antechrist.

disant, que celuy, qui n'écoute l'Eglise pour luy obeyr, doit être tenu pour infidele: & obseruons, le mieux que nous pouuons, les sainctes constitutions d'icelle, faictes & établies pour les raisons sus mentionnees, selon l'authorité, qui luy a été donnee de Dieu. Mais que noz aduersaires entendent, pour ne se plus abuser & faussement supposer, que nous receuons la Doctrine de foy, comme Doctrine de foy, & les constitutions de l'Eglise, cõme constitutions de l'Eglise, & obseruons tel ordre entre la Doctrine & la Discipline, que nous ny souffrons aucune confusion. Cependant nous aduouons, qu'il y a beaucoup de defauts en l'obseruation de la discipline: Ce qu'est à deplorer, & deuons prier Dieu auec larmes tres douloureuses vouloir mettre ordre à telle misere, & toucher les cœurs de tous les Prelats, voire des Roys, des Princes & de leurs conseils y tenir la main, pour ayder à tel œuure les bons & diligens, & y contraindre les stupides & negligens, à ce que par le moyẽ d'vne bonne reformation, tout scandale ou occasion manifeste de scandale soit ôtee. Mais pour telles fautes que i'ay cognu depuis ma reünion être generales, l'Eglise ne laisse pas d'être Eglise de nôtre Seigneur Iesus Christ: ie dy cette même Eglise qui á Iesus Christ pour son seul Chef naturel & souuerain, laquelle ayant pris son origine à iceluy, a été plãtee & bâtie par les saincts Apôtres & leurs disciples, & est paruenue iusques à nous par

Comment les Catholiques reçoiuent la doctrine de foy, & les cõstitutions de l'Eglise.

Pour les fautes, qui sont en l'Eglise, elle ne laisse d'être Eglise.

ſucceſſion continuelle de ſiecle en ſiecle, d'aage en aage, & d'Euêque en Euêque iuſques à maintenant : Cela eſt ſans contredit entr'eux & nous. Luy méme aduoue, comme la verité eſt, que l'Egliſe de Iuda n'a laiſſé d'être Egliſe, quoy qu'il ſ'y fiſt des fautes ſans comparaiſon plus griefues, & en nombre preſques infiny: car ils failloient & en la Doctrine, & en la diſcipline. Semblablement l'Egliſe de Corinthe, apres auoir été plantee & bâtie par S. Paul, tombe en erreur, & cependant, elle ne laiſſe d'être Egliſe, & tenue pour telle par l'Apôtre, lequel la redargue, & rameine au chemin de Verité. Telles fautes, qui ſont en la Doctrine ſont bien plus grandes, que la negligéce de la diſcipline : de laquelle ſeule peut être accuſee l'Egliſe Catholique, & non quant a la Doctrine, de la pureté de laquelle nous ſommes touſiours preſts faire examẽ & preuue par le têmoignage de l'Antiquité. Nous ferons touſiours cognoître, que comme l'Antiquité ſaincte & Chrêtienne a touſiours recognu & tenu Ieſus Chriſt pour ſon vray Roy ſpirituel, ſon Prophete, ſon Sacrificateur, legiſlateur, Chef & Seigneur des ames fideles, deſquelles elle eſt composee : tel auſſi le recognoît & tient l'Egliſe Catholique Apoſtolique dicte Romaine. Et d'autant qu'elle eſt inſtruicte, tant par la parole de Dieu expreſſe, que par l'exemple, conſeil, & témoignage de l'Antiquité, qu'elle obligee porter reuerence, & obeyr à ſes conducteurs, & les auoir en

L'Egliſe de Iuda.

L'Egliſe de Corinthe. 1. Cor. 11. & 15.

De quelle faute peut être accuſee l'Egliſe Catholique.

1. Theſſal. 5. Hebr. 13.

ſouuerain amour, ceux qui ont la conduicte des ames, & en doiuent rendre conte à Dieu, elle ſ'y ſoumet tres volontiers, les honnore & reuere ſelon les degrez de dignité, eſquels ils ſont appellez, elle reuere le Pape, comme celuy, lequel eſt êleué par election en la ſupreme dignité authorizee de Dieu en la perſonne de ſainct Pierre : auquel ſeul il a dict, ie te dõneray les Clefs du Royaume des cieux &c. elle reuere les autres Prelats & Paſteurs, & leur defere ſelon leurs degrez : comme anciennement les Egliſes ont plus deferé à ſainct Paul, qu'à Tite ou Timothee: & aux autres Apôtres qu'à leurs diſciples. Mais elle ne les adore pas ainſi que luy impoſent calomnieuſement noz rêpondans : ſeulement elle les reuere comme ceux qui ont la diſpenſation des myſteres de Dieu, & la conduicte de l'Egliſe, au nom & comme Lieutenants & vicaires de nôtre Seigneur Ieſus Chriſt.

La dignité du Pape.

Matth. 16.

10 Que ſ'il eſt queſtion de l'idolatrie commiſe par les hommes enuers leurs Prophetes, helas! qui en eſt plus reprehenſible, que les Proteſtans Caluiniens & leurs ſemblables ? Il ny eut iamais peuples, quelques hebetez qu'ils ayent êté, qui en ayent commis de plus lourde & enorme enuers leurs magiciens, ou deuins, que les Caluiniques & leurs compaignons enuers leurs miniſtres. Quoy ? y a il Princes, Seigneurs, ou hommes doctés, ie di de ceux que les miniſtres tiennent en leurs lacs, qui leur oſent cõtredire? Qu'vn bourgeois de Ge-

L'Egliſe reuere le Pape & ſes autres paſteurs mais elle ne les adore pas.

neue entreprenne maintenir au milieu de cette cité, que Caluin êtoit homme, qu'il pouuoit errer (comme de faict il a erré) en qulques points. Qu'il en entreprenne autant contre Beze, ou autres de telle authorité, & semblable farine. Il n'aura pas plustôt dit le mot, qu'il sera logé en l'Euêché, où sont les prisons de la ville. Qu'on en die autát de Luther en Saxe, de Zuingle à Zurich, & d'autres aux lieux où ils ont semé leur yuroye: ce seroit pour tellemét mutiner le peuple enyuré, que quicõques tiendroit tels propos, ne pourroit sauuer sa vie. Chacun Sectateur à tellemét iuré en la parole de son docteur, qu'il ayme mieux perir auec miseres infinies, q̃ d'écouter l'Eglise, croire la parole de Dieu, & se laisser cõduire par le S. Esprit. Est-ce pas vne idolatrie êtrange & tres detestable, que les hõmes soient plustôt écoutez, & creuz que Dieu? Dieu a parlé à nous par ses Prophetes, par son propre fils, & par ses Apôtres, & nous a êclercy leurs êcrits par les disciples d'iceux, lesquels ont signé telle Doctrine par l'effusion de leur propre sang, auec puissance, miracles & vertus, tant en leur vie, qu'en leur mort & apres: & que cependant cela soit reietté? & d'où tirerõs nous quelque chose d'asseuré, ferme & constant pour l'interpretation & intelligence des sainctes Ecritures? Il faut se retirer à ces bons Peres, & les honnorer comme ceux, ausquels nous sommes grandement redeuables: & semblablemét à leurs successeurs, ausquels la char-

Beze.

Hebr. 1.

Eclercissemét des écrits des Apôtres &c.

ge de noz ames eſt commiſe, & non pas idolatrer apres ces nouueaux venus, qui par interpretations nouuellement inuentees nous veulent ôter le ſens pur & naif des ſainctes Ecritures, & les traditions Apoſtoliques, qu'eſt le tout enſemble vrayemẽt la parole de Dieu: ſans laquelle nous ne pouuons auoir Ieſus Chriſt. Que ſi les Euêques, voire même le Pape êtoient tellement abandonnez de Dieu, ce qui n'aduiendra, veu la promeſſe que Ieſus Chriſt a faict à ſon Egliſe, que d'entreprendre changer le Chriſtianiſme vray & ſainct en quelque hereſie & fauſſe Religion: on ne les adore pas tellement qu'on ne les quittât, pour ſuyure & écouter Ieſus Chriſt, lequel ſeul a les paroles de vie, & eſt le vray & ſouuerain Berger, la voix duquel il faut ouyr pour obtenir ſalut. Velà comment les Catholiques ne ſont point idolatres des hommes, à quelque grãd dignité, qu'ils ſoiẽt appellez: mais les heretiques, leſquels à la perſuaſion de leurs faux prophetes, qui n'õt aucune dignité, mais toute indignité, ont chãgé la verité au mẽſonge, la lumiere aux tenebres, & delaiſſé les commãdements de Dieu, pour écouter & ſuyure les commandements des hommes. Velà quant à la ſeconde partie de ce chapitre.

Nous ne pouuons auoir Ieſus Chriſt ſans ſa parole.

Iean 6.
Iean 10.

Catholiq. ne ſont idolatres des hommes, mais les heretiques.

Matth. 15.

11 La troiſiême eſt, qu'ils ſe vãtẽt être la vraïe Egliſe, de laquelle ils accuſent les Catholiques ſ'être ſéparez. Leur dire & accuſation eſt impoſture, laquelle ils ne ſçauroient prouuer. Car ils n'ont authorité de la parole de Dieu,

témoignage des anciens fideles Docteurs & Pasteurs, ny autre argument bien fondé, dequoy ils se puissent appuyer : ains seulement des fausses suppositions, lesquelles nous auõs ia refutees. Or ie leur feray cette question, à sçauoir si ce qui est, se peût separer de ce qui n'est pas, & qui ne fut oncques? I'estime qu'ils me diront que non. Car la separation, comme ils en parlent & la prennent, presuppose vne precedente vnion & conionction de plusieurs choses en vn corps, ou vnion de plusieurs choses, ou personnes en plusieurs corps visibles, mais en vn même consentement inuisible, lequel se manifeste exterieuremẽt par les vertus & offices qu'il produit, d'autant que tel biẽ est des espritz, chacune desquelles choses ait son être, veu qu'il ne se peut faire aucune vnion en même temps, de ce qui est, auec ce qui n'est pas. Ie demande, où étoit la secte Caluinique, il y a cent ou six vingts ans? Elle n'étoit pas, ny toutes les autres qui voguent parmy le Royaume de France, & par le reste de la Chrêtienté, veu que leurs autheurs mêmes n'étoient pas naiz. Quant à l'Eglise Catholique, il y a plus de quînze cents ans qu'elle est, & n'a point cessé de son Etre. Elle a pris son origine à notre sauueur Iesus Christ, elle a été bâtie par ses Apotres : & a été continuee iusques à maintenant : Et n'y a point eu autre Eglise vraye & Chrêtienne qu'icelle. Veu que elle a son Etre de si long temps, & les Sectes de si peu, comment se seroit elle separee d'i-

Que presuppose separation.

Qu'elle vniõ ne se peut faire.

Origine de E'glise.

celles? Ce qu'eſt né le premier de beaucoup d'annees, qui a touſiours eu ſans intermiſſion, ſucceſſion continuelle depuis le commencement, d'aage en aage, de ſiecle en ſiecle iuſques à maintenant en même ordre, & même état, demeuré en même lieu, & même nature, ne ſ'eſt pas ſeparé de ce qu'eſt né le dernier de beaucoup d'annees,&qui eſt ſorty du premier ayant changé d'ordre, d'état de nature & de lieu. Si en vne cité il aduenoit telle diuiſion, que les ieunes enfans ſ'êleuans cõtre leurs peres & anciens concitoyens, ſortiſſent hors la cité, & en batiſſent vne nouuelle, & laiſſans l'ancienne cité à leurs Peres & anciens concitoyens, demeuraſſent en cette nouuelle: qui dira-on ſ'être ſeparez, ou les vieux qui ſont demeurez en cette ancienne cité, ou les ieunes, qui en ſont ſortis, & ſont allez habiter en la nouuelle? On dira touſiours les ieunes ſ'être ſeparez des vieux. De quelle Egliſe étoient ceux de Geneue il y a cent ans, voire ſeulemẽt cinquante? Ilz aduouëront qu'ilz étoient de l'Egliſe Apoſtolique Catholique, dite Romaine. Et quand l'an 1535. ilz abandonnerent l'Egliſe Catholique, & chaſſerent leurs legitimes Paſteurs, quitterẽt l'anciẽne & vraye doctrine & Liturgie procedee des Apôtres, & de toute l'Antiquité, pour embraſſer le Caluiniſme, la fauſſe doctrine, & la nouueauté, qui ſe ſepara, ou l'Egliſe Catholique, ou eux de cette Egliſe Catholiq? Certes il faut neceſſairemẽt accorder, qu'eux ſe ſeparerent de l'Egliſe Catholiq.

De quelle Egliſe étoient ceux de Geneue il y a cinquante ans.

Ceux de Geneue ſe ſont ſeparez de l'Egliſe, & non l'Egliſe d'eux.

en laquelle eux & leurs Ancêtres auoient été nez & baptisez. Luther, Zuingle, Caluin, & tous les autres heretiques, lesquelz en ce dernier temps ont troublé l'Eglise Chrétiéne Catholique ont eté nez & baptisez en cette méme Eglise, de laquelle ils se sont separez. Est ce pas en cette méme Eglise qu'ilz ont appris que Dieu, lequel est vne seule & simple Essence eternelle, immuable, toute bonne, toute sage, toute puissante, toute iuste, toute misericordieuse, & la fontaine de tout bié en tout & par tout, distinguee en trois personnes, Pere, Filz & S.Esprit, que cette Essence diuine, dy-ie, a crée le Ciel, la Terre, la Mer, & tout le cõtenu d'iceux? Est-ce pas la méme qu'ilz ont apris, que des le cõmencement vne partie des Anges s'est reuoltee de Dieu, & que tous ceux de cette bãde ont été faits diables par leur malice & rebellion? que quoy qu'ilz soient ennemis de Dieu, ils sont neãtmoins ses Ministres, pour executer ses iugements quand bon luy semble, & qu'ilz sont retenus soubs son iugement en condamnation eternelle, sans qu'ilz puissent esperer misericorde? Est-ce pas cette méme Eglise qui leur a enseigné, que par la ruse & deception du diable l'hõme est decheu & tombé en l'indignation de Dieu, & que neãtmoins Dieu n'a pas voulu perdre le genre humain: mais comme il est luy-même amour & charité, il a voulu aymer ce qui n'étoit digne d'être aymé, & a pourueu au salut d'iceluy, par le moyen de nôtre Seigneur Iesus Christ?

Genes. 1. Exod. 3. Deute. 4. 1. Cor. 8. Iean. 4. 1. Iean. 5. Gen. 1. 2. &c. Psea. 23. 103

2. Pier. 2.

Genes. 3. Cheute de l'homme.

1. Iean. 4.

Que quoy que Iesus Christ Parole eternelle
Iean 1. fût Dieu, s'est neantmoins faict chair, c'est à
dire homme semblable à nous en toutes cho-
Hebr. 2. & 4. ses, excepté peché: mais a été faict oblation de
2. Cor. 5. peché portãt sur soy noz douleurs & lãgueurs,
Isaye 53. à fin de nous en décharger, & nous acquerir
Rom. 8. remission de noz pechez, iustification, glori-
fication: & vie eternelle? Où ont ils été pre-
mieremẽt enseignez, que les liures de Moyse,
des Prophetes & Apotres sont ces mêmes li-
ures, lesquels ont été écrits par Moyse, par les
Prophetes & Apotres, & dictez par le sainct
Esprit: & que c'est vrayement la parole de
Dieu, doctrine salutaire, la mere & nourrice
de la foy?

12 I'estime qu'ils ne voudroiẽt pas nier qu'ils
n'ayent été nez en cette Eglise Catholique,
qu'en icelle ils ont appris toute cette Doctri-
ne, qu'est la pure verité. Or c'est cette méme
Eglise à laquelle Iesus Christ a faict promesse
Matth. 18. & 28. d'étre auec elle, & au milieu d'elle iusques à la
fin du monde. C'est cette méme Eglise, de la-
Matth. 16. quelle Iesus Christ a dit; que les portes d'en-
fer n'auront aucune puissance contre elle: &
Iean 21. de laquelle Iesus Christ a cõstitué sainct Pier-
re, pour son temps, Pasteur & surintendant
vniuersel, luy disant. Pais mes brebis: Ie te
Matth. 16. donneray les Clefs du Royaume des Cieux:
tout ce que tu lieras en la terre, sera lié au ciel:
& tout ce que tu délieras en la terre, sera délié
au ciel. C'est (di-ie) cette méme Eglise, la-
quelle, pour les raisons sus mentionnees,
est

nees eſt appellee Romaine, & laquelle ayant ſurmõté les tyrans, & anciens heretiques, elle eſt demeuree victorieuſe par la vertu & à la gloire de ſon Chef & Epoux nôtre Seigneur Ieſus Chriſt.

13 C'eſt donc cette même Egliſe, de laquelle noz Proteſt. auparauant qu'ils euſſent êmeu ce Schiſme, êtoient membres. Quant à elle, ayant été ordonnee & établie par nôtre Seigneur Ieſus Chriſt, plantee & dreſſee par les Apôtres d'iceluy, continuee par leurs diſciples & ſucceſſeurs iuſques à preſent, & ayant retenu le même fondement, même doctrine confirmee par miracles, & même Diſcipline en ſubſtance que ſes premiers peres, & étant touſiours demeuree au même lieu, & en même nature, que du commencemẽt: ce qui ſe peût môntrer de ſiecle en ſiecle, & de Paſteur en Paſteur iuſques en ce temps, elle a touſiours êté, & eſt encores maintenant Egliſe de Dieu, comme elle êtoit du temps des Apôtres, & de leurs premiers diſciples. Que ſi les Proteſtans maintiennent pour replique, qu'elle n'eſt pas l'Egliſe de Dieu: Il faut neceſſairement conclure de leur dire, que dõc depuis ce temps-là il ny a point eu d'Egliſe de Dieu (ce qui ſeroit vne abſurdité tres lourde, voire vn blaſpheme inſupportable) veu que l'Egliſe de Dieu ne peut auoir autre fondement, ſans lequel auſſi elle ne peut être Egliſe. Caluin luy même, comme il a été dict cy deſſus, confeſſe qu'elle a touſiours été Egliſe de Ieſus Chriſt: &

Cõſtante duree & progrés de l'Egliſe Catholique.

Concluſiõ peruerſe tiree du dire des Proteſtans.

1. Cor. 3.

Inſt. liur. 4. chap. 1. & 2. ſect. 12.

ne nie pas du tout, qu'elle ne le ſoit encores maintenant : ny ſemblablement ſes Sectateurs, leſquels ne peuuent qu'ils ne l'aduouënt encores aucunement & en partie, être cette même ancienne Egliſe, comme nous l'auons amplement montré au ſecond liure de la Declaration & refutation de leurs fauſſes ſuppoſitions : mais ils ſ'arrêtent aux taches & imperfections, pour luy rauir ſa prerogatiue. Nous aduoüons bien que les mœurs & la vie du Clergé & du peuple ne ſont pas ſi graues & purs, ne la diſcipline tant bien & êtroictement obſeruee & miſe en practique, comme és premiers temps, & qu'il eſt à deſirer : mais elle ne laiſſe pour cela d'être Egliſe touſiours demeuree ſur ſon vray fondement. Il y a des fautes aux particuliers quant à la diſcipline: mais celle d'entre les Sectes, qui eſt ſans peché, iette la premiere pierre. Si chacune d'elles ſe regarde & contemple en même & ſemblable miroir, elles ſe cacheront de honte, cognoiſſants leurs rides & macules tant laides, & leurs deformitez tant hideuſes.

A quoy ſ'arrêtent les heretiques pour deprimer l'Egliſe.

Iean 8.

14 Pour concluſion donc, noz Proteſtans pretendus reformez, qui au commencement de leur être & aage êtoient inſerez en cette Egliſe, cõme membres au corps y ayans été nez, baptizez & inſtruits es rudiments de la foy & Doctrine Chrétienne, ſ'en ſont ſeparez, pour faire bãde à part: ne ſe ſont ils pas, cõme mauuais mẽbres, ſeparés du corps, duquel ils êtoiẽt mẽbres, & nõ pas le corps des mẽbres, veu que

Proteſtans mauuais mẽbres.

le corps eſt touſiours demeuré au méme lieu, ſur le méme fondemēt, & cela méme, qu'il êtoit au parauant, & des le commencement, ſans qu'en ſubſtance il y ayt rien de changé? Si par le vent, ou autrement il aduient que quelques branches ſoient rompues ou couppees d'vn arbre, & trāſportees çà & là, par les chāps & que cependant l'arbre demeure touſiours ferme, & bien planté au même lieu, où des le commencemēt il a pris ſa nourriture & croiſſance, dira-on que l'arbre, lequel eſt demeuré en ſon lieu, ſe ſoit ſeparé des branches, ou que les branches, leſquelles êtans parties de l'arbre roullent çà & là pouſſees des vēts ſe ſont ſeparees de l'arbre? On dira que les brāches ſe ſont ſeparees de l'arbre, & non pas l'arbre des branches, ou qu'il n'a point deplacé de ſon lieu. *Similitude.*
Ainſi eſt il de l'Egliſe Chrétienne Catholique, laquelle eſt demeuree en ſon lieu ſur ſon fōdemēt naturel, & des Sectaires & heretiques, leſquels ſe ſont ſeparez de l'Egliſe de Dieu: & ont delaiſſé la doctrine & diſcipline d'icelle, abādonné le lieu où ils auoient commencé à prēdre leur nourriture & croiſſance Chrétiēne, & auoiēt été receuz en la bourgeoiſie des cieux. *Applicatiō de la ſimilitude.* *Epheſ. 2.*

Texte des aduerſaires.

Mais c'eſt la coûtume de tels Apoſtats, de preſuppoſer, & nō prouuer qu'ils ſont l'Egliſe, & vſer de ce ſot paralogiſme, que tous bons Dialecticiens condamnent en leurs écholes, qui ſ'appelle petere

principium, c'est à dire faire à croire au monde qu'on leur accorde pour chose notoire, & confesser ce qui est principalement mis en doute & en dispute entre les parties : à sçauoir, si eux ou nous sommes cette compagnie seule & honnorable, qui porte à bonnes enseignes le titre & nom de l'Eglise de Dieu. C'est donc ce qu'il failloit prouuer, & non presupposer, deuant que nous condamner, comme autheurs des maux qui regnent au monde, comme s'ilz nous auoient conuaincus deuant qu'en auoir disputé.

Les rêpondans calomniateurs. Des abuz qu'ils commettent en leurs arguments. Qu'à leurs Sectes n'appartient le titre d'Eglise de Dieu: mais à l'Eglise Catholique, & pourquoy.

CHAPITRE II.

LE laisse volontiers passer sous silence les iniures, calõnies, & impostures de noz rêpõdans, lesquelles nous sont faictes & s'addressent à nous en particulier, sans m'y arrêter ny rêpondre d'auantage: d'autant que ce ne seroit que brouiller le papier, sans aucun fruict. Ioinct que cela ne conuient auec la sacree Theologie: laquelle se doit traicter auec Pieté, Charité, Chrêtiéne mansuetude & honête grauité, plustôt pour enseigner, reprendre, consoler & exhorter en douceur, que picquer pour irriter auec satyrique, voire inhumaine & barbaresque aigreur. Cela me faict esperer que les lecteurs debonnaires voyans nôtre patience, modestie & humilité se cõstitueront protecteurs de nô-

Comment se doit manier & traicter la Theologie.

tre innocence,hōneur & integrité par le iugemēt de la verité:laquelle ne peut,comme aussi elle ne le veut, être maintenue & defendue que par la lumiere accōplie de foy & de charité. Mais le mensonge n'ayant armes qui le puissent maintenir, pour le faire subsister, fuit la clarté, se iette és tenebres, & a recours aux iniures, outrages, & autres moyens & instruments d'iniquité. Ioinct que celuy qui est vicieux & coulpable voudroit auoir tout le reste des hōmes à soy semblable, à fin de ne sentir à aucun mauuais odeur. Velà pourquoy les mêchans ne pouuans demeurer en paix auec les bons, ny les femmes impudiques auec les femmes pudiques, & voyās que leur iniustice & saleté, tant plus elle est conferee auec la iustice & netteté de gens de bien, tant plus elle est apparente, menez de mal-engin ont tousiours la bouche ouuerte à en mēdire. C'est aussi pourquoy les heretiques & leur fausseté ne pouuāt consister auec,ny contre les Catholiques & la verité, & voyans aussi leurs faussetez être d'autant plus apparentes,qu'elles sont de plus pres cōferees auec la lumiere de verité ils remplissent leurs liures d'iniures& calōnies cōtre les fideles Pasteurs &Docteurs de l'Eglise, pour entant qu'en eux est,depouiller d'authorité & rēdre coulpables:sinō de fait, à tout le moins de reputatiō, ceux qu'ils estimēt leur pouuoir nuire, decouurir leurs hypocrisie, & s'opposer à leurs erreurs, comme noz rêpondans nous en seruent d'exemple.

Verité cōmēt veut être maintenue.

Desir du vicieux & coulpable.

Pourquoy les heretiq. remplissent leurs liures d'iniures.

Deux points à obseruer.

2 Il y a deux poincts à obseruer en leur texte. Le premier est qu'ilz nous accusent de presupposer, sans prouuer que l'Eglise Catholiq. est la vraye Eglise Chrêtienne: à quoy nous auons tres amplement répondu & satisfait. L'autre est, qu'ilz nous veulét faire croire que nous auons mis & reuoqué en doute, à qui droitement, essentiellement, & si ie doy dire ainsi, naturellement, ce nom tant sacré & titre tant honnorable, d'Eglise de Dieu, appartient. Quant au premier, nous en auons amplement disputé par cy deuant, tant en cet œuure present, qu'au premier, à quoy les lecteurs auront recours. Là ils trouueront nôtre dire si bien prouuê, que la verité en est toute patente & notoire: combien que la chose de soy soit telle, qu'elle n'eût pas besoin de probation, en sorte qu'il est impossible l'en rien reuoquer en doute, quelques paralogismes, c'est à dire deceptions, que les Lucianiq. & leurs compaignons puissent forger, pour êblouir les yeux les plus chassieux, & deceuoir les esprits plus legers & prompts à croire choses fausses. Même noz Paralogistes, c'est à dire decepteurs, rêpondans n'ont encores répõdu à vn seul de noz argumēts sur cette matiere, lesquelz sont contenuz en nôtre premier œuure, second & troisieme liure d'iceluy. Quand nous aurons leur réponse, nous ne manquerons point de replique. Mais pour ne rebatre choses qui desia ont été traictees, & pour euiter les redictes mal-seantes & ennuyeuses, nous ne repeterõs

Paralogismes.

icyautre chose de ce premier poinct,renuoyãs les Lecteurs à ce que desia en a été traicté cy dessus, & ailleurs.

3 Le second n'auroit pas besoin d'autre rêponse. Mais pour en éclercir la verité, & faire cognoître l'astuce de noz rêpondans, nous en dirons vn petit mot en passant. Ce qu'est en premier lieu à noter, est que leurs arguments sont tant mal fondez, qu'ilz ne les sçauroient recueillir ny dresser en aucune figure : pour cette occasion ils reiettent tout art de disputer par methode & figure, se targans d'vne feinte & simulee simplicité. Secõdement ils obscurcissent malicieusement en obmettant la partie qui êclercit l'argument, ce qui est assez cler & euident de soy, d'autant que l'éclercissement de leurs arguments auec les nôtres leur apporteroit perte de cause. Ce qui procede à aucuns de malice deliberee, à autres de ce que les Dialecticiens appellent *Ignorantiam elenchi*. C'est à dire, d'ignorance & faute de bien entendre les arguments & matieres, desquelles on dispute. Car la plus part d'entr'eux ne sçauent que c'est d'Eglise, ne que c'est d'être en l'Eglise, ny hors icelle, & n'ont iamais entendu que c'est des mysteres diuins, ny qu'elle est, & ou s'étand la puissãce de l'Eglise, & ne cognoissent les fausses suppositions desquelles les plus rusez les trompent & deçoiuent. Tiercemét pour mettre toutes matieres en confusion, à fin qu'elles ne soient entendues, & qu'ilz se puissent bâtir quelque petit coin pour retraicte, qui ait quel-

Protestans reiettẽt l'art de disputer par methode, & pourquoy.

Autres ruses & sophist.

que apparence de ſyllogiſme, ils tranſpoſent les parties, tant de leurs arguments, que des nôtres en nous rêpondant : & mettent deuãt, ce qui doit ſuyure apres, & font leurs demonſtrations à contre poil. En quatrieme lieu ils font generales les propoſitions, leſquelles naturellement ſont particulieres : & particulieres celles, qui naturellement ſont generalles. En cinquiéme lieu, quand ils ſe trouuent empéchez d'vne propoſitiõ, en laquelle il y a certaines conſequences, leſquelles neceſſairemét ſ'entreſuyuent, & ſont à leur deſaduantage, ils changent propos ſans rien conclure · ou bien ſ'ilz ſont contraints venir à cõcluſion, ils prennent ce qui leur eſt moins nuiſible, & plus facile à détourner de ſon vray ſens, & en tirent le mieux qu'ilz peuuent concluſion à leur aduantage, pour deceuoir ceux qui ne peuuent, à cauſe de l'ignorance, ſ'en dõner garde : mais ils n'entreront que par force aux cõſequences neceſſaires, pour ce qu'ilz ne ſ'en peuuent ſauuer, ſans tomber en abſurdité, ou être contrains aduouer contre eux la verité. Bref que on prenne de pres garde à toutes leurs ratiocinations (ſi ie peux vſer de tel mot) on trouuera qu'elles ſont ſans Syllogiſme, c'eſt à dire, ſans legitime collection des matieres, & ſans droicte diſpoſition des parties des arguments en maniere ou figure bien ordonnee. Ce que ie dy brefuement, pour ſeulement aduertir vn chacun de ſe donner garde de telz abus, paralogiſmes, & captions ſophiſtiques : deſquelles

Ratiocinations des heretiq. ſans ſyllogiſme.

ils vſent ordinairement, pour circonuenir & enuelopper les moins aduiſez, par altercatiõs, multitude & varieté de propos, ſans rien conclure ne vuyder du premier axiome, ou maxime qu'ilz auront mis en diſpute: comme leurs mêmes écrits en rendẽt euident témoignage, & encores plus clerement leurs diſputes verbales. Nous en auons aſſez mõtré d'exemples, pourtant n'eſt-il pas beſoin nous y arrêter d'auantage: mais que les Lecteurs les notent tãt en nôtre premier œuure, qu'en ce preſent.

4 Or icy ils nous taxent d'vne faute, laquelle eux mêmes cõmettent, & vſent d'vn ſot paralogiſme, c'eſt à dire, deception, voulans faire croire que nous leur auõs accordé que le fondement de la diſpute meuë entr'eux & nous, eſt de l'eſſence de l'Egliſe, du lieu, du nom, titre & poſſeſſiõ d'icelle. Ce que nous leur niõs, car nous auons aſſez amplement mõtrê, qu'ilz ſont d'accord auec nous de ce fait: ſçauoir eſt, que l'Egliſe Catholiq. en laquelle nous ſommes, & de laquelle nous ſommes membres, & d'oû eux ſe ſont retrãchez, eſt cette même Egliſe, qui procedee des Apôtres par ſucceſſion cõtinuelle iuſques à maintenant, a pris ſon origine à nôtre Seigneur Ieſus Chriſt. Caluin des le cõmencement de ſa ſeparation de l'Egliſe, n'a fondé ſa diſpute que ſus les formalitez & acceſſoires: à ſçauoir de l'interpretatiõ des ſaintes Ecritures, des ceremonies & ſaintes cõſtitutiõs de l'Egliſe, êtablies pour la cõduicte & bien-ſeance d'icelle, pour l'ornemẽt du ſeruice

Fauſſeté des Proteſtans.

Le fondemẽt de la diſpute de Caluin cõtre l'Egliſe.

de Dieu, & pour auec la predication de la parole de Dieu, êmouuoir par tous moyés conuenables le peuple à pieté & deuotion. Car à cause de nôtre rudesse, paresse & vanité de nos esprits, nous auõs besoin de moyés exterieurs, pour nous exciter, par lesquelz la foy soit engendree en nous, y prenne accroissemẽt, cõfirmation, & aduãcement de degré en degré: dequoy Dieu nôtre Sauueur, tãt immediatemẽt, que par le ministere de son Eglise, no' a pourueu pour supporter nôtre infirmité. Velà dequoy, & quel a êté le fondemẽt de la dispute. Mais quant au poinct de l'Eglise, il est demeuré d'accord auec nous du fait, non de son gré, mais cõtraint par la verité. Il dit qu'il ne veut pas nier que les Eglises, lesquelles restent sous la conduite du Pape, lesquelles toutes en font vne Catholiq. ne soiẽt Eglises de Dieu. Il confesse que cette Eglise Catholi. a encores quelques traces & prerogatiues, qui luy sont demeurees par la grace de Dieu: d'autãt que Dieu a vne fois fait alliance auec elle, laquelle alliãce y persiste, appuyee sur sa propre fermeté. Pour cette cause, dit-il, Dieu a voulu que le baptême y soit demeuré pour témoignage de cette Alliance: lequel, d'autãt qu'il est ordõné & cõsacré de sa bouche, retiẽt sa vertu malgré l'impieté des hõmes. Semblablemẽt que Dieu a voulu & fait par sa prouidẽce, qu'il y demeurât aussi d'autres repliques, à fin que l'Eglise ne perît point du tout. Et puis il adioûte vne similitude d'vn vieil bâtiment, lequel n'est pas

Pourquoy l'Eglise a besoin d'aydes exterieurs pour son instruction.

Instit. liu. 4. chap. 2. sect. 11. 12.

tellement ruiné, que les fondements ne demeurent, & quelques apparences de la ruine, pour montrer que nôtre Seigneur n'a point permis que l'Eglise fût tellement rasee ou dêtruite, qu'il n'y demeurât rien de l'edifice, & conclud qu'elle n'a point été abolie.

5 Finalement il allegue encores ces deux raisons, pour lesquelles il la recognoit Eglise de Dieu. La premiere, que Dieu y conserue miraculeusement les reliques de son peuple. En quoy il dit mieux, & plus qu'il ne pense, c'est que tout le reste du peuple de Dieu, qui est rêchappé de toutes les ruines & dissipations aduenues en l'Eglise, tant par les premiers heretiques, que par cet horrible & êpouuentable Antechrist Mahomet, lequel a son siege où ont été les premieres Eglises Chrêtiennes, qu'aussi par les heretiq. & Schismatiques de ce temps, toutes ces reliques, dy-ie, du peuple de Dieu, ont été recueillies & miraculeusement cõseruees en cette Eglise, & s'y recueillent encores de iour en iour en toutes les parties du monde, cõme en l'Asie, Aphrique, Amerique, és isles de la mer les plus êlongnees de nous, comme peut être l'Isle du Iappon, & autres, où sont allé prêché maints bons Docteurs de l'Eglise Catholique, dicte Romaine. Et quant à nôtre Europe, on voit combien d'ames y sont recueillies, conseruees, & s'y contiennent en vnité, sçachans bien qu'entant que nous demeurons dedans le sein de l'Eglise, la verité demeure auecq' nous, & nous appar-

Deux causes qui émeuuét Caluin à recognoistre l'eglise Cathol. pour l'Eglise de Dieu.

L'euangile prêché en l'isle du Iappon.

Ioel. 2.
Abdi. 1. 17.
Pseau. 45.

tiennent ces promesses, où Dieu parlant de l'Eglise, dict par ses Prophetes, Salut sera en la montaigne de Sion, & sera saincte, & en Ierusalem, ainsi que le Seigneur a dict, & és residuz que le Seigneur aura appellé: que Dieu demeurera à tousiours en Ierusalem, & ne bougera iamais du milieu d'icelle. Car la vertu de l'vnitê del'Eglise est telle, qu'elle peut nous retenir en la compagnie de Dieu. La seconde cause qui êmeût Caluin à recognoître l'Eglise Catholique, pour Eglise de Dieu, c'est que principalement les marques principales d'Eglise y restent, desquelles la vertu ne peût être abolie par l'astuce du diable, ny par la malice des hommes: tellement que velà Caluin d'accord auec nous de ce faict, à sçauoir que l'Eglise Catholique dicte Romaine est l'Eglise de Dieu.

Vertu de l'vnité de l'Eglise.

6 Quant à eux en general, Ils nous accordét que l'Eglise Catholique, à la continuelle succession depuis les Apôtres iusques à maintenant: Vray est qu'ils disent qu'elle est seulement personnelle, & non actuelle. Puis qu'ils nous accordent la succession personnelle, ils nous accordent l'essence de l'Eglise, le nom, titre, & possession, voire puissance d'icelle: mais ils nous accusent de negligence, paresse, & omission, cependant ils accordét que nous auons la vocation ordinaire: & retiennent de leur coté l'extraordinaire. Or puis que nous auons de notre côté la succession commencee aux Apotres, & l'ordinaire vocation, Ils cô-

Successiõ personnelle accordee par les Protest. aux Catholiq.

Vocation ordinaire aux Catholiques l'extraordinaire aux Protest.

fessent que l'Eglise Catholique est la vraye Eglise Chrêtiéne & Apostolique, veu que telles marques n'en peuuent être hors. Ce qu'est vn grand preiugé pour nous, contr'eux. Et quât à la paresse, negligence & omission, nous l'aduoüons en partie, & prions Dieu y mettre remede à sa gloire & à nôtre salut: en l'autre partie nous le nions, à sçauoir en la Doctrine: laquelle nous auons retenue, & la retenons telle, que de main en main, & de siecle en siecle, nous l'auons receuë auec la succession des Apotres, & hommes Apostoliques premiers architectes de l'Eglise de Dieu : comme nous sommes prests de le prouuer par leurs liures, & la conference de leur Doctrine, auec celle que nous prêchons. Mais Caluin & les siens nous accordét qu'encores, qu'il y ait telles fautes en l'Eglise, voire mémes en quelques poîts de la Doctrine, pourueu que le fondemét demeure, elle ne laisse pour cela d'étre Eglise de Dieu, & est chose pernicieuse de s'en separer. L'Eglise Catholique retient le fondement, & en substâce toute la Doctrine & pureté : pour quelques defauts qui y peuuent étre en ce qui concerne la discipline, elle ne laisse d'étre Eglise, &, selon le dire méme de Caluin, c'est chose pernicieuse de s'en separer, veu qu'elle ne pert pour cela rien de sa prerogatiue & authorité.

Instit. liu. 4. chap. 1. & 2.

Doctrine des Protest. contraire à eux mémes.

7 Enapres ils enseignent, & le maintiennent ainsi, que les Sacrements ne peuuent étre administrez hors l'Eglise de Dieu, ny par autres

personnes,que par celles mémes, qui ont vocation legitime en icelle. Ce qui faict grandement contr'eux, qui ne ſçauroient prouuer la legitime de leur vocation. Or ils aduoüent le Baptéme administré en l'Egliſe Catholique dicte Romaine, par les Paſteurs d'icelle. Et de fait, ils ne ſe ſont pas faict rebaptizer, ny leurs enfans ſemblablement ayans été baptizez en icelle, ils aduoüent donc qu'elle eſt Egliſe de Dieu,& que les Paſteurs d'icelle ſont vrays Paſteurs ayans vocation legitime & ordinaire. Voire & d'autant que le Baptéme, ſelon leur doctrine méme: eſt vn Sacrement de penitence & remiſſion des pechez,& qu'ils l'approuuent étre bien & legitimement administré en icelle, ils luy accordent la puiſſance des Clefs,& conſequemment auec les marques, la puiſſance & authorité concedee par notre Seigneur Ieſus Chriſt. De leur dire méme donc, la concluſion eſt neceſſaire, qu'elle eſt la vraye Egliſe de Dieu. Or il ny a qu'vne ſeule Egliſe Catholique: comme auſſi il ny a qu'vn Dieu, qu'vn Sauueur, qu'vne foy,qu'vne loy, qu'vn Eſprit, qu'vne eſperance, qu'vn Baptéme & vne table. Car cóme Ieſus Chriſt n'eſt qu'vn, auſſi eſt vnique ſon épouſe, qu'eſt l'Egliſe Catholique, laquelle eſt êpandue par tout au long & au large. Tout ainſi que la clarté du Soleil n'eſt qu'vne, & neantmoins il y a pluſieurs rayons d'iceluy, & qu'en vn arbre il y a beaucoup de branches, mais il ny a qu'vn tronc, qui eſt appuyé ſur la racine, &

Epheſ. 5.

Tit. 3.

1. Pier. 3.

Matth. 16. 18.

Concluſió neceſſaire.

Il ny a qu'vne ſeule Egliſe de Dieu.

Pſeau. 2.

Similitudes.

que d'vne ſeule ſource decoulent pluſieurs ruiſſeaux, leſquelz ne peuuent pas ôter l'vnité de la ſource. Ainſi l'Egliſe êtant illuminee de la ſeule clarté de Dieu, eſt êpandue par tout le monde. Neantmoins il y a vne ſeule clarté, qui ſ'êtend par tout, & l'vnité du Corps ne eſt point ſeparee. Et quoy que l'Egliſe ſoit diſtinguee en pluſieurs membres par les villes & villages, elle eſt toutesfois vnique, & telle vnité ne peut ſouffrir diuiſion, nõ plus que l'vnité de la clarté du Soleil, quoy que les rayons du corps d'iceluy ſoient ſeparez.

8 Or cette vnion conſiſte principalement en deux liẽs, à ſçauoir, qu'il y ait accord en pureté de doctrine, & charité fraternelle. Velà pourquoy vn Ancien a biẽ dict, que toutes hereſies & Schiſmes prouiennent de ce qu'on ne ſe retourne point à la ſource de Verité, qu'on ne cerche point le Chef, & qu'õ ne regarde point à la doctrine du maître celeſte. Quant au premier lien, il eſt pratiqué, & a ſa vigueur & force entiere en la ſeule Egliſe Catholiq. Car elle ſeule ſ'entretient en vne ſeule & même doctrine auec toute l'Antiquité, & auec ſes membres preſentement viuãs : tellemẽt qu'entre elle on ne voit pour la doctrine aucune diuiſion. Elle a le même texte de l'Ecriture, lequel par la prouidẽce & ordõnance diuine luy a êté laiſſé par les Prophetes & Apôtres. Et pour le ſẽs naïf & naturel, & vraye intelligence d'iceluy, elle ſuit vnanimemẽt ſans diuiſion, le cõſeil de ſes plus anciẽs Peres, premiers & plus proches diſciples

En quoy conſiſte l'vniõ de l'Egliſe.

S. Cypriã. de ſimplicit. prælato.

L'egliſe Catholiq. vnie en doctrine, auec l'Antiquité.

des Apotres : tellemēt que la velà vnie par ce lien de la pureté de Doctrine : veu qu'elle ne ſçauroit mieux ſ'addreſſer pour en ſçauoir la verité, qu'aux diſciples des Apotres, & plus ancienne Antiquité. Et en quelque nation qu'on puiſſe aller entre les Catholiques, on oyt touſiours vne même Doctrine, ſans aucune diuiſion. Quant à l'autre bien, lequel eſt de la Charité, il depend tellement du premier qu'eſt l'vnité de la foy & pure Doctrine, que ce premier eſt le fondement, fin & reigle du ſecond: en ſorte que quand l'vnité de l'Egliſe nous eſt recommandee de Dieu, il nous doit ſouuenir, que comme nous conuenons en Ieſus Chriſt quant à la Doctrine, il faut auſſi qu'en luy noz affections ſoient conioinctes en bon amour. Velà pourquoy ſainct Paul nous exhortant à vnion, prend ce fondement, qu'il ny a qu'vn Dieu, qu'vne foy, qu'vn Baptême, & nous montre que cela doit être en Ieſus Chriſt : pource que l'vnion ne peut être Chrêtienne: laquelle ſe faict hors la parole de Dieu, qu'eſt la Doctrine pure, vraye intelligence, ſens naïf & naturel des ſainctes Ecritures, & traditions Apoſtoliques. Ce qui ne peut être hors l'Egliſe, non plus q̃ la ſeue de l'arbre ne coule point aux branches tranchees, qui en ſont hors: tellemēt qu'encores qu'vne brāche ait été nourrie d'vn tronc & d'vne racine, ſi elle en eſt couppee, elle ſechera, faute d'humeur pource qu'elle eſt ſeparee de ſa tige : ainſi quiconque ſe ſepare de cette Egliſe Chrêtiēne Catholique

Fondemēt du lien de Charité.

Ephes. 4.

Philipp. 2.

Cōment peut conſiſter l'vnion.

Vray ſens & intelligence des Ecritures ſainctes n'eſt hors l'Egliſe.

Catholique vnique Epouſe de Ieſus Chriſt, & ſe tire hors ces deux liens, il ne peut tirer aucune ſeue & humeur de Ieſus Chriſt, pource qu'il en eſt retranché. L'Egliſe Catholique donc a ce premier lien, non ſeulement auec ſes membres preſents, mais auec toute la ſaincte & orthodoxe Antiquité: ſemblablement elle a le ſecond, veu que le premier en eſt le fondement, la reigle & la fin. Ce qui luy eſt vne marque tres autentique, certaine & infallible, qu'à elle ſeule appartient ce nom tant ſacré, & titre tant honnorable d'Egliſe de Dieu.

9 Que les Sectaires en montrent autant. Ils ſont bien tous d'vne même volonté, en vn point, & tendent tous à vne même fin, qu'eſt de ruiner, voire exterminer du tout l'Egliſe Chrêtienne Catholique. Mais quant à la Doctrine, ils ſont en vn diſcord irreconciliable, iuſques à ſe condamner l'vn l'autre d'hereſie & d'impieté: comme à la verité ils en ſont tous condamnables, d'autant qu'ils ſont tous heretiques, & l'hereſie ne peut être ſans blaſpheme, veu que l'heretique corrompant les ſainctes Ecritures, enſeigne peruerſemét choſes fauſſes de Dieu. La doctrine de Luther eſt autre que la doctrine de Zuingle: autre eſt auſſi celle de Caluin. Les Melanchthoniſtes en ont vne autre, les Oecolãpadiſtes, vne autre: autre celle des Dauidiſtes, autre celle des Menoniſtes, autre celle des Affranniſtes, autres ſont celles des autres Sectes des Anabaptiſtes,

L'hereſie n'eſt ſans blaſpheme.

Diuerſité de doctrine entre les heretiques.

autre celle des Orebites,autre des Thaborites, autre des Adamites, autre des Charitains, ou nouueaux Nicolaïtes. Et non ſeulement ils ſont en diſcord Secte contre Secte pour la doctrine: mais auſſi chacune Secte n'eſt pour cela d'accord auec ſoy même. Ce qui ſe peut voir entre noz Proteſtans Françoys ſans chercher plus loing. Car Capel, Mercure, Buſſi du Gar, & autres ne ſont d'accord auec Caluin, Beze, & les autres Miniſtres, quant aux poincts de la Cene, de la predeſtination & autres: toutesfois ils ſe diſent n'être qu'vne Secte. Quant à l'Antiquité, ils n'ont rien de cōmun auec icelle, mais vn tel diſcord, qu'ils reiettent ce qu'elle nous a laiſſé de l'interpretation des ſainctes Ecritures & doctrine de foy: tellement qu'ils n'ont point ce premier lien de foy, & pure Doctrine, ny auec la ſaincte Antiquité, ny entr'eux mêmes: encores moins ont ils le ſecond, veu qu'ils en reiettent le fondement, & ſe ſont diuiſez d'auec leurs freres. Comment donc leur appartiendroit ce titre tant honnorable, & nom tant ſacré d'Egliſe de Dieu? Ieſus Chriſt eſt-il diuiſé? Ieſus Chriſt Chef de l'Egliſe ne peut ſouffrir diuiſion, auſſi ne faict l'Egliſe, laquelle eſt le corps d'iceluy. Or les Proteſtans honnorans les hommes au lieu de Ieſus Chriſt, ils le diuiſent, & partagēt ſa gloire, pour la donner à leurs docteurs, les noms deſquels ils ſe glorifient de porter. Et pourtant ne peuuēt ils être cette compagnie, à laquelle ce nom d'Egliſe de Ieſus Chriſt ap-

Proteſt. Frāçois en diſcord pour la doctrine.

1. Cor. 1.

partient. Car ils delaiſſent Ieſus Chriſt, pour ſuyure chacũ ſon docteur particulier, faute de laquelle S.Paul reprenoit les Corinthiẽs: & ſe retranchãs du corps de l'egliſe, comme dit S. Auguſtin, ils né veulent pas communiquer auec toute la terre, où la gloire de nôtre Seigneur Ieſus Chriſt eſt êpandue. Mais nous ſommes Catholiques en toute la terre, pource qu'en quelque partie de la terre que reluiſe la gloire, & ſoit plãté le Sceptre de notre Seignr Ieſus Chriſt, là nous auons communion: & voyons accomply ce qu'eſt dit aux Pſeaumes, c'eſt que nôtre Sauueur êtant êleué par deſſus tous les Cieux, ſa gloire eſt en toute la terre. *Pſal. 56. & 107.*

10 Ie pourroy mettre en auant encores vne autre marque (outre les precedentes) laquelle eſt fort notable, & de ſinguliere conſideratiõ, pour montrer qu'il ny a compaignie, à laquelle ce titre d'Egliſe appartiẽne, qu'à la Catholique, c'eſt l'accompliſſemẽt de la promeſſe que luy a fait nôtre Seigneur Ieſus Chriſt: où apres auoir dit à S.Pierre, Tu es Pierre, & ſur cette Pierre i'edifieray mon Egliſe, il adioûte, & les portes d'Enfer n'auront point de force à l'encontre d'elle. Toutes les Sectes en general, font ce qu'elles peuuent, pour ſe maintenir & ſ'accroître, & n'êpargnent aucuns moyens, quelques illicites qu'ils ſoient, pour ruïner la vraye Egliſe. Mais ils n'en peuuẽt venir à bout. Chacune ſecte en particulier ſ'efforce obtenir le premier lieu, & ſ'aſſuiettir ſes compaignes, à fin de ſ'êtendre par tout, & auoir la domi- *Autre marque.* *Matth. 16.* *Les heretiq. trauaillẽt auec diligence pour ſe maintenir.*

nation,mais tant plus elles s'efforcent monter haut,& s'aduancer, tant plus elles descendent bas & se reculent: Et cependant il ne tient pas qu'ils n'ayent de grandes forces & moyens, qu'ils ne soient soigneux & diligés, audacieux à entreprendre,& fort subtils pour surprédre, aduisez pour obuier aux dangers qui leur peuuent aduenir, par le moyen de ceux, ausquels ils se rendent aduersaires, comme l'experience nous le fait assez cognoître : car les enfans de ce mõde en leur generation,en leurs negoces, façons & gouuernements,sont plus prudents, que les enfans de lumiere:Nonobstãt tout cela,apres auoir vogué quelque temps,cõme les heretiq. anciens,peu à peu ils defaillent. Mais quant à l'Eglise Catholique,elle est comme vne Cité enuironnee , siegee & assaillie de tous côtez d'ennemis. Dés son enfance elle a eu les Payens,Tyrãs,& les Iuifs meurtriers,qui l'ont persecutee auec grãds torments & effusion de sang : auec ceux-là se sont ioincts les heretiq. lesquels se sont êleuez du milieu d'icelle : Enapres s'est êleué cét horrible & êpouuantable Antechrist Mahomet,lequel Dieu(pour se vẽger de l'ingratitude des Chrêtiẽs, qui ont mêprisé sa parole & diuins mysteres)a permis faire vn degât horrible en laChrêtiété.Apres luy se sont êleuez diuers heretiq. même en ce dernier siecle, qui tous se sont ioincts en même coniuration contre elle,pour l'exterminer. Ils l'ont cõbatue,mais ils ne l'ont pas vaincue, ils luy ont fait beaucoup de playes : mais ils ne

Luc 16.

L'Eglise assaillie de plusieurs ennemis.

Pseau. 128.

Mahomet.

Effects des ennemis de l'Eglise vãis.

l'ont peu naurer à la mort, ils ont fait maintes breches à sa muraille: ils luy ont liuré furieusement l'assaut de toutes parts, ils ont trouué les guettes & Pasteurs endormis, les citoyẽs refra-ctaires, ses Protecteurs & Capitaines, plus prõpts à l'affliger, qu'à la defendre, à demolir, sa muraille, qu'a la reparer: Toutesfois elle n'a peu être enuahie. Elle a cõbat dedãs & dehors, elle est soûtenuë de quelque petit nõbre, mais c'est du moindre, & de ceux qui sont les moins estimez, qui ont moins de credit & authorité: voire qui sont tenus cõme la balliure & raclure du mõde, qui ne sont ouys, ny veuz volontiers, cõme il aduint aux Prophetes en Israël & en Iuda: Cependãt tous ses ennemis quelques forts, puissans & aduisez qu'ils soiẽt, auec toutes leurs forces & astuces, n'ont encores peu parfaire leurs entreprises, ny mettre à fin leurs desseings. Mais au contraire, tãt plus ils l'ont pressee, tãt plus elle a fleuri, & ne luy font persecutiõ, qu'ils ne luy haussent son authorité, & luy dõnent moyẽ, par leurs troubles & cruautez, de s'affermir en sorte que nõ seulemẽt elle se maintient, mais cõme la palme se roidissant cõtre la pressure, elle s'accroit & augmẽte, ainsi qu'il a été dit. Ce qui n'aduient point par les forces, par les ruses & industries des hommes: mais par la vertu de Dieu, laquelle se montre & fleurît en infirmité. Et velà comme les portes d'Enfer n'ont aucune force contre elle. C'est la promesse de Iesus Christ, nous la voyons pour ce regard accomplie.

L'Eglise Catholique mal soûtenue des siens.

1. Cor. 4.

Persecutiõ auãce la gloire de l'Eglise.

Pseau. 91.

L'Eglise Catholiq. soutenue par la vertu de Dieu.

Matth. 61.

Ce que chacune Secte, ny toutes ensemble, ne peuuent dire de soy : veu qu'ilz n'êpargnét rien pour se maintenir & aduancer, & neantmoins ne peuuent s'augmenter. Cette marque est digne de grande cõsideration, & nous doit inciter & êmouuoir à descendre en nous mémes, pour la recognoître la vraye & vnique Eglise de nôtre Seigneur Iesus Christ, & nous tenir ioincts & liez de ces deux liés, foy & charité, au sein d'icelle, hors lequel le salut de Dieu ne nous sera point conferé. Il y a encores d'autres marques plus expresses : mais d'autant que desia i'en ay traicté, ie n'en parleray icy d'auantage, pour ne redire plusieurs fois vne chose: pourtát ie prie le Lecteur auoir recours à ce que nous en auons dict ailleurs.

Texte des aduersaires.

OR pour vuider ce differant, nous nous sommes tousiours presentez à la dispute auec noz aduersaires : témoin les requestes tant de fois par nous presentees, pour auoir vn Concile legitime & libre : ce que noz aduersaires ont tousiours fuy cõme le feu, & comme la certaine perte de leur cause. Mais encores à fin que tout le monde entende qu'il ne tient à nous, que ces diuersitez & differents qui sont entre nous, & noz aduersaires ne soient vuidez, par la douceur, & par la voye qu'il appartient, plustôt que par les armes, nous crions, appellons, prouoquons noz aduersaires à la dispute, & ces Apostats mêmes s'ilz y veulent venir, à fin qu'en leur barbe ils soient confus

& vaincus. Car nous sommes tres certaines de la victoire, d'autant que la Verité qui est, & se trouuera infalliblement de nôtre partie, est inuincible, comme dict le Prouerbe, & ne faisons vne fausse, mais vne tres vraye supposition.

Vaine & impudente vanterie des heretiques.
Qu'ilz ne se sont iamais presenté à la dispute, qu'ilz n'ayent été bien receuz par les Catholiques.
Qu'ilz ont été semonds au Concile, auquel ils n'ont osé comparoître.
Que l'autheur les a prouoqué à conference, & l'ont refusé.

CHAPITRE 12.

1 IL faut, dict Ciceron, que celuy qui outrepasse les bornes & limites de honte & modestie soit tres impudent. Noz rêpondans les outrepassent en cêt endroit, il faut donc conclure qu'ilz sont impudens en toute extremité, & qu'il ne leur reste vne seule êtincelle de honte & modestie. Ce que nous mõtrerons en trois poincts par eux proposez en leur texte, cy dessus recité. Le premier est, que tousiours ils se sont presentez à la dispute, pour vuider ce different êmeu par eux, mais qu'on les a refusez. Le second, que par maintes requêtes ils ont demandé vn Cõcile libre & legitime: ce qu'on ne leur a voulu accorder. Le troisieme, qu'encores maintenant auec toute instance, ils requierent de conferer pour mettre fin à ce discord, qui est entr'eux & nous, par douceur, &

Rêpondans impudens.

Trois points.

voye conuenable, pluſtôt que par les armes: à quoy on ne les veut receuoir.

2 Quant au premier, Il eſt certain que du commencement ils péſoient ietter feu par les nareaux & par les oreilles:en ſorte qu'eux eſtimans qu'en l'Egliſe Chrêtienne Catholique, il n'y auoit aucun homme de ſçauoir (comme de faict ils appelloient tous les Paſteurs d'icelle ignorans) ils ne demandoient qu'entrer en lice pour liurer, & non ſoûtenir le combat. Ce qui ne leur fut onc refuſé, témoin le Colloque general de Poiſſi,le particulier de Paris, & infinis autres, où ils ont êté libremét receuz par ce Royaume. Mais ſe voyans deceuz en leurs penſées, apres auoir ſenty la roideur des coups tirez contr'eux par les vrais & fermes champions de notre Seigneur Ieſus Chriſt, ils n'ont plus voulu cōparoître que les plus forts, & à main armee: & encores ils ne vouloient, comme maintenant ils ne veulent, qu'en telles conferences les anciens Docteurs, & premiers Paſteurs de l'Egliſe euſſent lieu,ny voix.

Colloques entre les Catholiques, & les heretiq.

Apres le Colloque de Paris faict pour la Ducheſſe de Boüillon l'an 1566. lequel comme ils diſent eux-mêmes, fut ſans fruict à cauſe de l'incapacité du vaiſſeau, Ils firent vn arrêt entr'eux, qu'on n'entreroit plus en telles conferences, leſquelles ne leur pouuoient apporter aucun aduancement. I'êtoy en l'aſſemblee où cela fut conclu, & en donnay mon aduis. Ils furent fort ſcandaliſez de ce Colloque, & hōteux des rêponſes froides & manques de leurs

Colloque de Paris ſans fruict.

Scandale pris du Colloque.

deputez : lesquelz confessoient secretement entre nous, qu'à la verité ils s'êtoient trouué fort empêchez, & qu'ilz n'eussent pas pensé qu'entre les Docteurs de la faculté, il y eût eu de si grands personnages : Vray est que pour retenir quelque honneur de leur côté, ils prenoient pour excuse qu'ilz auoient eu faute de liures : toutesfois Despina, & du Rosier, disoient en auoir eu à commandement : mais que les Sorbonistes auoient les anciens Docteurs de l'Eglise, de leur côté : & concluoiét que si iamais on reuenoit à telles affaires, il en falloit exclurre les liures de l'Antiquité, ou autrement ils auroient perte de cause : & si faire se pouuoit, ne disputer iamais verbalement, mais par écrit : aucuns plus turbulents & furieux, disoient qu'il ne falloit disputer, qu'auec Ergos de pistoles. Velà ce qui se disoit en priué. Mais deuant le peuple, ils parloient autre langage, au desauantage des Docteurs : ils disoient que le moindre des ministres eût suffi pour rembarrer toute la faculté, qu'entre tous les Docteurs il ne s'en fût pas trouué vn, qui promptement eût peu dresser vne Oraison de trois lignes en langue françoise, & faisoient tout leur mieux, pour déguiser la verité, & persuader au peuple, qu'ilz n'auoient eu du pire : mais en êtoient sortis auec grand honneur. Toutesfois ceux d'entre leurs auditeurs & sectateurs, qui lisoient, ce qu'ilz auoient faict imprimer de cette conference : en quoy il y auoit beaucoup de defauts, trouuoient la

L'antiquité du côté de l'Eglise.

Double langage des ministres, touchant ce Colloque.

Diuerses opinioñs de la cóferéce, que les minist. auoiẽt faict Imprimer.

chose autrement. Les vns disoient que les rêponses & demandes étoient tellement égales, qu'on ne sçauoit à laquelle des deux parties on deuoit attribuer la victoire. Ceux qui auoient quelque peu plus de iugement, adnoüoient que du côté des Docteurs il y auoit quelque chose de plus roide & probable, que du côté des Ministres, lesquelz (disoient ils) sembloient pluſtôt se preparer par circuits la voye pour êchapper, que tendre à vne bonne resolution des matieres agitees, en cette conference. Autant en a été de la conference euë à Sedan, l'an 1572. entre M. Maldonat, & les ministres Capel, Helin, & de Loques : voire tous les autres, qui êtoient vingt ou plus. Car tous ne faisoient autre chose, que dresser memoires pour leurs compagnõs disputans: lesquelz se sentans ne pouuoir subsister, si on continuoit à disputer par Syllogismes (car de Loques auoit donné du nez en terre dés le premier, à leur honte) ils firent par le moyen de la Duchesse, qu'on disputa par harangues, à quoy volontiers s'accorda ledict Maldonat : pour les rendre tant plus inexcusables & confus : mais encores furent-ils contraincts louäger la suffisance du seul qui auoit soûtenu contre tous. Cependant ils se sont tousiours vãtez auoir obtenu la victoire. Toutesfois les premiers d'entr'eux se disoiẽt auoir en deux ans experimenté deux choses, lesquelles au-parauant l'experience, ils ne pouuoient croire. La premiere êtoit le sçauoir & puissan-

Cõference de Sedan.

Deux choses experimẽtees par les ministres.

ce és Ecritures des Docteurs de la faculté de Paris. La ſecõde, étoit la grande difficulté de tenir vne telle ville que Paris ſiegee de tous côtez, ſinon auec deux grãdes & puiſſantes armees, leſquelles pour le trop grand nombre, pourroient auſſi tôt être preſſees de faim en la campaigne, que les bourgeois biẽ policez enfermez dedans la ville, ſinon qu'elles euſſent toutes les villes à leur cõmandement, pour en tirer viures, & autres munitions. Car ils penſoient n'être quinze iours deuant Paris, ſans tellemẽt la preſſer, que les bourgeois ſe viendroient rẽdre à leur mercy. Mais quoy qu'en l'vne & l'autre eſpece de cõbat on les ait liberalement receu, & ayent eu du pire : ſi ont-ils touſiours publié par tout qu'on les a refuſez, & que la victoire leur étoit demeuree entre les mains, dequoy il ne ſe faut étonner : car c'eſt l'orgueilleuſe coûtume des heretiq. de ſe vanter en leur ruine, & à leur hôte, auoir obtenu la victoire apres auoir été batus. Les Albigeois aſſez anciẽs heretiq. (auſquelz ceux de ce tẽps, par quelques centaines d'annees d'interualle, ou plus ont ſuccedé, mais auec plus d'erreurs) prindrẽt les armes pour ſe maintenir, & plãter leurs hereſies, auec nouuelles hierarchies, on leur reſiſta, ils furẽt batus & totalemẽt defaits par Simon Cõte de Mõtfort. Mais le peu qui reſta de telle déconfiture ſe vãtoit par tout auoir eu la victoire : autant en ont fait les plus anciẽs heretiq. toutes & quãtes fois, qu'ils ont eu quelque conference auec les vrais Paſteurs de l'Egliſe Chrêtienne & Catholiq. Velà l'vn

Difficulté de ſieger Paris.

Eſperãce des Proteſtans deuãt Paris.

Albigeois heretiq.

des poincts où se mõntre l'impudence effrontee de noz aduersaires.

Concile à Trente.

3 Quant au second, peuuẽt ils nier qu'ils ont été conuoquez au Concile assemblé à Trente ville situee és marches de l'Allemaigne & de l'Italie, à la commodité des vns, & des autres? l'impudence seroit double, s'ils ne l'aduouoiẽt ainsi: veu que mêmes les Lutheriens de Saxe, & autres y ont enuoyé leurs confessions: mais ils ne s'y sont trouuez pour les debattre, maintenir, & defendre, ny pour recognoître leurs erreurs. Brence ministre de Vvitemberg, & surintendant de la Secte en tout le Duché s'y trouua, mais à sa honte, en sorte que les Caluinistes, & Zuingliens, le soupçonnerent de vouloir retourner à l'Eglise Chrêtienne. Ils alleguent pour excuse de ny auoir voulu comparoître, que l'accez ny êtoit libre, ny seur pour eux, & que le Concile n'êtoit legitimement assemblé. Mais il est à noter qu'ils n'estiment aucun Concile être legitime, ny libre, si non qu'ils y commandent à la baguette, tenants la surintendence & superiorité, en sorte que les Catholiques fussent là, comme poures criminels attendans leur derniere sentence, sans repliquer aucune chose: & appellent cela docilité. Quant à la legitime conuocation du Concile, ie leur demande, Comment estiment ils vn Concile legitime, sinon celuy, lequel est assemblé pour la paix & vnion de l'Eglise, pour reformer les choses peruerties, remettre en vigueur la discipline, restituer l'Etat de l'E-

Pourquoy les Protest. n'ont assisté au Cõcile.

Quel concile ils estimẽt legitime.

Concile legitime.

glise en sa pristine splendeur, s'il aduient qu'il soit aucunement obscurcy : & pour repurger la Chrêtienté d'heresie? Enapres, quelle legitimation, ou legitime conuocation, y requierent ils, sinon qu'il soit conuoqué par authorité du Chef ministeriel, par le conseil, ordonnãce & consentemẽt de l'Eglise, par l'aueu des Roys Princes & autres Superieurs & Potentats de la Chrêtienté, & que tous ceux, desquels l'assistance y est necessaire, y soient semonds & appellez? Et puis, quel accez plus seur & libre y eussent ils voulu, que de l'assembler, comme il a été, en lieu autant commode aux Allemands, Suisses, Anglois, & Ecossoys, qu'aux autres peuples de la Chrêtienté? & d'autant seur accez aux Lutheriens, Zuingliens, Caluiniẽs, & autres Sectes heretiques, qu'aux Pasteurs de l'Eglise Chtêtienne Catholique? N'y auoit il pas vn sauf conduit presque de tous les Princes de la Chrêtienté, pour y faire voye seure aux heretiques, tant pour la venuë, que pour le retour? Cela se voit imprimé. Qu'y auoit il pour les deterrer, & leur empêcher l'entrée? Il y auoit des gens d'Eglise, qui ne portoient autres armes pour combatre, que la parole de Dieu. Quant aux forces en nombre d'hommes, chacun Euêque y auoit mené assez peu de train, & n'empéchoit on pas que chacun Predicant y en menât autant que chacun Euéque : Car les vns & les autres étoient en la garde de la ville : tellemẽt qu'ils n'auoient pas occasion de se deffier de

Legitime cõuocation.

Accez seur & libre.

plus grandes forces. Et puis, en choses tant ſainctes, deuoient ils craindre leur peau? Ne deuons-nous pas reſigner nôtre vie totalemẽt à Dieu, duquel nous la tenons, pour être employee à ſon ſeruice? Ie voudroy bien qu'ils vouluſſent rêpondre droitement & rondemẽt à vn Dilemme que ie leur feray. C'eſt, ou qu'ils ſont Prophetes extraordinairement enuoyez de Dieu, & ont de leur côté la verité celeſte, ou ils ne ſont point Prophetes enuoyez de Dieu, & n'ont point la verité pour eux. Si cõme ils ſe vantent auoir vocation extraordinaire, ils ſont prophetes extraordinairement enuoyez de Dieu, pour planter vne nouuelle Egliſe, ou reformer & raieunir la vieille, & ont la verité de leur côté, quel ſacrilege ont ils cõmis, quand pour la crainte des hõmes ils ont deſiſté de leur deuoir, & n'õt voulu employer leurs vies, pour aduãcer l'œuure, auquel Dieu les auoit appellé & enuoyé? Ont ils leu, que iamais les Prophetes en ayẽt ainſi fait? Quand il fut queſtiõ du temps d'Achab Roy d'Iſraël, de ramener le peuple à la droite voye, de laquelle les faux prophetes l'auoiẽt dêtourné, de maintenir la loy de Dieu cõtre tels faux prophetes, Helie le Prophete de Dieu, quoy qu'il fût ſeul deſiſta-il, pour la crainte & dãger de ſa vie, de ſe trouuer en Concile cõtre huit cẽts cinquante prophetes, même cõtre le Roy & cõtre tout le peuple? Le Roy Achab, & Iezabel ſa femme haïſſoient de mort le S. Prophete de Dieu. Iezabel cerchoit tous les moyẽs, qu'elle pouuoit

Miniſtres craintifs & couards.

Sacrilege cõmis par les miniſtres.

3. Rois 18.

Conſtãce des Prophetes de Dieu.

de luy faire perdre la vie, le peuple detestoit tous les vrays Prophetes de Dieu, de fait on en auoit fait beaucoup mourir en Israël; à la poursuitte de cette cruelle Tyranne ennemie de Dieu: si est ce neãtmoins, que le Prophete Helie asseuré de sa vocatiõ, & de la verité diuine qu'il auoit pour appuy, il ne peut être deterré, ny retenu d'aucune crainté, ny autremẽt empêché de se trouuer en ce Concile, luy seul au milieu de ses ennemis, cõtre le Roy, contre le peuple, & cõtre vn si grãd nõbre de faux prophetes. Luy, cõme le premier en possession de la vocation à conduire l'Eglise de Dieu, les interpelle. Il fait que le Roy interpose son authorité pour faire assembler le peuple & tous ces faux prophetes en la mõtaigne de Carmel en conference, selon qu'elle se pouuoit faire lors: le S. Prophete surmonte les faux prophetes, & fait cognoître au peuple, que le Dieu, lequel il leur prêchoit, & auoit tousiours prêché, est le vray Dieu, la loy duquel est saincte: puis, par le commandement d'Helie, ces faux Prophetes furent deffaicts.

3. Rois 18. & 19.

Conuocation du Concile en Israel.

4 Et que pourroy-ie dire de Micheas fils de Ienla? la crainte le peût elle empêcher d'obeïr au mandement d'Achab, pour se trouuer en son conseil, & resister à luy, & à ses faux prophetes? Il sçauoit qu'en disant la verité il seroit tres mal receu, cõme il aduint, car il fut batu & detenu prisonnier. Mais se sentãt asseuré de legitime vocatiõ, & de la verité, il met bas toute craĩte, & n'épargne poĩt sa vie, qu'il ne l'expose

3. Rois 22. 2. Cron. 18.

a être employee, pour le seruice de Dieu. Ainsi en ont faict les autres Prophetes, quand il en a été besoin. Noz Protestans deuoient ils pas faire de même, s'ils se sentoient auoir legitime vocation, & la verite de leur côté ? Car s'ils étoient enuoyez de Dieu, ils eussent été soûtenuz par sa faueur: veu qu'il est fidele: il ne delaisse & n'abandonne point ses seruiteurs, lesquels il pousse en son œuure. Que si la crainte de tel danger les a retenuz, où est leur foy appuyee sus la verité ? où est leur constance, patience, esperance, & fidelité au seruice de Dieu ? Qu'ils écoutent ce que dit notre Seigneur Iesus Christ. Ne craignez point ceux, qui tuent les corps, & ne peuuent tuer l'ame: mais plustôt craignez celuy, qui peut perdre & le corps & l'ame en la gehenne. Qui aura gardé sa vie, il la perdra, & qui aura perdu sa vie pour l'amour de moy & de l'Euangile, il la sauuera. Et bien quelle conclusion pouuons-nous faire contr'eux, tiree du dire de nôtre Seigneur Iesus Christ ? Puis qu'ils ont épargné leur vie, & ne l'ont pas voulu exposer pour Iesus Christ, & pour son Euangile, (si tant étoit qu'eux l'eussent, & non l'Eglise Catholique, ce qui n'est pas) n'ont ils pas fait perte de leurs ames ? Ne sont ils pas eux mêmes par leur infidelité retráchez de nôtre Seigneur Iesus Christ? n'est ce pas à eux que s'addressent telles menaces ? Si aucun a honte de moy & de mes paroles, le fils de l'homme aura honte de luy, quand il viendra en sa Maiesté, & du Pere,

Iosué 1. *Hebr. 13.* *Matth. 10.* *Marc 8.* *Luc 9.* *Marc 8.* *Luc 9.*

Pere, & des saincts Anges ? Ils ne peuuent dõc s'excuser de grande faute : veu qu'eux mêmes par telles sentences mal prises, & mal appliquees par eux, ont mis beaucoup de personnes en peine, les chargeãs de fardeaux, qu'eux mêmes ne voudroient toucher du doigt. *Matth.23.* *Luc.11.*

5 Pour donc reuenir à nôtre propos, ils ont été legitimement semonds & appellez au Cõcile libre & legitime, conuoqué en lieu propre & commode, autant à vne partie qu'à l'autre : tellement que noz aduersaires n'auoient aucun obstacle, qui les peût empêcher de s'y trouuer, s'ils eussent eu la verité de leur côté. La cause donc pour laquelle ils ne s'y sont pas trouuez, est qu'eux ne se voyoient armez que de mensonge, & appuyez de fausse doctrine, qui ne peut subsister deuant la Verité & puissance des saintes Ecritures, de laquelle ils sont destituez. Ils ensuyuent en cela, comme en toutes autres choses, les vieilles traces des anciens heretiques : lesquelz pour troubler l'Eglise, êtõner & êmouuoir le peuple, deceuoir les plus simples, ou legers & prompts à receuoir & croire la fausseté, ils demãdoient auec tresgrande instance, qu'on fît assemblee de Concile. Mais quãd ce venoit à ioindre, ils ne vouloient cõparoître, de crainte qu'ilz auoiẽt d'être examinez: ains en fuyãt le cõbat, qu'eux mêmes auoient pourchassé, employoient toutes leurs forces & industries, pour empêcher les Conciles de s'assembler. C'est la cõplainte que S. Augustin faisoit des Donatistes en Afri- *August. epist. 152. ad populum factionis Donatianæ.*

Et contra Iulia. pelag. lib.3.cap.1.

que,& toute l'Eglise des Arriens, & autres heretiques éleuez en Asie & ailleurs: lesquelz voyans que nõobstant leurs importunitez, les Conciles ne laissoient d'être assemblez, suscitoient ceux qui les fauorisoient prẽdre les armes, mettoiẽt embûches par les chemins aux bõs Euêques, pour les retarder, ou s'ils les prenoient, les tuer: & incitoient leurs Sectateurs à piller, dérober, & sacager ceux qui n'étoient de leur party. Noz Protest. de quelque Secte qu'ilz soient, suyuẽt les mêmes brisees, & ruẽt les mêmes coups. Ils ont demandé le Concile en general, assemblee des Etats, chacun en sa nation. On leur a le tout accordé, assemblees se sont faites: mais ils n'y ont voulu cõparoître, conuaincus en leurs cõsciences, qu'ilz debatent contre la Verité, les forces de laquelle ils redoutent plus que la violence des hõmes, laquelle ils ont de leur côté, & s'en seruent à semer leurs erreurs, planter leurs hierarchies, les augmẽter & fortifier. Ont ils pas employé toutes les peines qu'ilz ont peu, pour empêcher & rompre telles sainctes assemblees, lesquelles ils se vantent auoir eux-mêmes auparauant requis & demandé? Mais frustrez de leur esperance, ils ont pris pour excuse de n'y vouloir comparoistre, qu'il ne leur seroit permis d'y parler librement, dire rondement leur aduis, & maintenir leurs opinions, pour lesquelles telz discords sont aduenus en la Chrêtienté. Mais ils en deuoient faire experience, puis ils eussent eu iuste cause de se plaindre, si

Protestans n'ont voulu comparoître aux Etats.

Excuse des Protest. illegitime.

cela ne leur eût été concedé: tellement que ce qu'ilz disent, est pure calomnie, & n'est aucunement leur excuse legitime, veu qu'aucun d'eux ne s'y est voulu presenter. Ils font, cóme naturellement tous criminelz & coulpables, ou ceux qui sciément plaident contre le droit & equité: lesquelz on dit communémét faire honte au Iuge, deuant lequel n'ayans que rêpondre, quelque sommation qu'on leur face, ne veulent comparoître, aymans mieux être condamnez par contumace, qu'en leur presence: pource qu'ilz esperent tousiours trouuer quelque cauillation, pour êchapper & durer. Cependant, quoy qu'ilz soient assez conuaincus dedans le plaidoyer de leurs cõsciences, qu'ilz ont été condamnez selon le droit, & loix equitables, si ne laissent ils de calõnier & médire des Iuges, du Senat, & de toute la iustice, voire mêmes des sainctes loix iustemét donnees, & pour le bien & vtilité de la Societé humaine droictement établies. Velà quant à ce poinct, quelles sont les mœurs, le naturel & coûtume des heretiques.

Peruersité des hommes iniques.

6 Le troisieme poinct, est qu'encores maintenant ils font telle instance, à quoy on ne les veut receuoir: mais que particulierement ils appellent à conference M. Pennetier & moy, si nous voulons leur rêpõdre. Pource qui touche le general, ie rêpondray en vn mot, ce qu'en ay apris étant entr'eux, & ce qu'ilz cõtinuent encores maintenãt. Quant aux bõs Pa-

Desir des bõs Pasteurs de l'Eglise. steurs de l'Eglise, il a êté dict cy dessus que iamais ils n'ont refusé le combat, encores ne le voudroient maintenant refuser, pour le desir qu'ilz ont de r'amener au troupeau de nôtre Seignr Iesus Christ les poures brebis errãtes, voire les charger sus leurs êpaules, pour les sauuer. Et cõbien que l'Apôtre S. Paul nous enseigne que l'hõme heretiq. doit être reietté apres la premiere & seconde admonition, & qu'eux soient telz, & soûtiennẽt par peruersité fausse doctrine, par laquelle ils ont troublé l'vniõ de l'Eglise de Dieu, voire qu'ilz soient tellement renuersez, qu'à leur escient ils pechent, & de propos deliberé ne dõnans aucune esperance de resipiscence & conuersion : si est-ce que les Pasteurs & Docteurs de l'Eglise, les receuront volontiers, toutes & quantes fois qu'ilz voudront cõferer, à fin de leur montrer la droicte voye, en laquelle il faut cheminer, pour paruenir à salut, & les rendre inexcusables, s'ilz persistent en leur opiniatreté. Mais les Protestans au cõtraire, ne veulent pas approcher: ils se cachent quãd ils sont cerchez, & ne veulent disputer qu'à leur façon accoûtumee. Car ils aduouënt cela, qu'ilz ne cognoissent riẽ en la maniere & façon de laquelle toute l'Eglise vse à traiter la Theologie aux Echoles, qui est cause qu'ilz reiettent toute l'Antiquité, & tous les Docteurs scholastiques: lesquelz sont grãdemẽt vtiles & necessaires à defendre & maintenir la Verité, & fermeté de la Doctrine Chrêtienne, contre les Paralogismes & So-

Matth. 18. Luc. 15.

Tite. 3.

Protestãs ne veulent ioindre en la dispute.

Docteurs scolastiq. vtiles & necessaires.

phiſtiques fauſſetez des heretiques. Et pourtant ils diſent que pour venir à bout des Sorboniſtes, ils ne veulent diſputer pour le plus court, qu'auec Ergos empiſtolez, pource que autrement ils ne pourroient ſ'êiouir de la victoire. Velà comment ils crient & appellent, ſomment & prouoquent en general les Paſteurs de l'Egliſe à la diſpute. Nous auõs parlé cy deſſus de la reſolution qu'ılz en ont faite.

7 Quant à nous particulierement nous auõs declaré en nôtre Apologie, comment êtans appellez à la cõference par Aubert & Deſpoir, dict la Mare, nous nous trouuâmes à l'aſſignation: mais eux nous voyans preſts & deliberez, abandonnerent la place, & refuſerent le combat, auquel eux-mémes nous auoiẽt prouoqué. Outre plus depuis que ie ſuis en cette ville de Paris, ie les y ay ſemons pluſieurs fois. Premierement, l'an 1577. peu apres que ie fu arriué en cette ville, eux aduiſerent qu'il êtoit expediant que quelqu'vn d'eux parlât à moy: pour à quoy faire deleguerẽt la Faye miniſtre. Mais ne m'oſant aborder de prime face en la ville, êtans en perpetuelle deffiance, ils interpoſerent vn quidam nommé Brochard, homme aſſez hypocrite, pour ſeruir d'eſpion en telles affaires. Ce ſimplet me venoit voir tous les iours en ma chambre, me donnoit à entendre qu'il êtoit en grande peine en ſa conſcience, & deſiroit prendre quelque reſolution pour la paix & le repos d'icelle, voire faiſoit quelque ſemblant de tendre à ſe reünir

L'autheur a prouoqué à conference les miniſtres.

Hypocrisie & trahisō d'vn espion.

à l'Eglise, à quoy ie desiroy l'ayder, sans me deffier aucunement de luy, ne pouuant estimer que soubs la feinte douceur de visage sans barbe qu'il à, se peut cacher aucune trahison. Luy donc me frequentant, sceut que la vigile de la Pētecoste, i'alloy auec quelques enfans de Geneue à vêpres aux Chartreux: & me pensant mener (comme on dict) à la pipee, pria être admis en nôtre compagnie. Ce que luy étant tres volontiers accordé, il donna aduis à la Faye, lequel nous deuāça au chemin: tellement que l'entre-rencontre fut deuant le Monastere, la Faye armé d'vne êpee à son côté, & moy d'vn Breuiaire à l'vsage de Rome en ma main, L'entre-salutation faicte, sans plus longues entre-caresses, nous entrâmes en propos. Luy vsant tantôt de regrets, tantôt de conseil, & exhortations, tantôt de menaces, me redarguoit de ce que ie m'êtoy retiré d'aueceux: Il me proposoit maints dāgers, que ie me preparoy: que plusieurs autres que moy s'êtoient pris à eux, mais ils s'en êtoient mal trouué: que i'êtoy cognu d'vne infinie multitude d'hommes, qui m'auoient veu & ouy prêcher en plusieurs lieux, & maisons celebres entr'eux: tellement qu'à grand peine pourroy-ie sortir la ville de Paris, sans rencōtrer quelqu'vn, qui à cette occasion me pourroit mal faire. D'auantage, il disoit, que ie ne pouuoy ignorer comment ils auoient êtrillé ceux, qui s'êtoient bandé, & auoient écrit cōtr'eux, les cherchans dés le berceau: & con-

Entre eucontre de l'autheur & de la Faye ministre, & dequoy l'vn & l'antre êtoit armé.

Propos de la Faye.

cluoit, me priant (au moins disoit il) comme amy, desister de mon entreprise, & qu'aureste on aduiseroit de me contenter le mieux qu'on pourroit. Ma rêponse fut, que ie ne demandoy autre contentement d'eux, sinon qu'ils aduisassent à leur salut, rendre la paix à l'Eglise, & le repos au public, sans le plus troubler: que par ce moyen ils rendroient à Dieu, & au Roy, ce que par obligation bien étroite nous leur deuons. Enapres, que ie sçauoy bien qu'ils ne font grand conscience d'occir ceux, qu'ils estiment leur pouuoir nuire, quand ils les peuuent attrapper sans sentinelle & à leur aduantage: sinon qu'ils auoient des iniures, crimes & calomnies pleines leurs manches, pour les charger. Mais que me confiant en l'equité de la cause que ie maintien, & que l'innocence ne peut facilement être surmontee ny vaincue, & que (quoy qu'oppressee pour vn temps) elle à tousiours quelque resource, par l'assistance & faueur de celuy, qui est la source d'innocence & l'innocence même, ie ne les redoutoy aucunement, & que pour leurs impostures, menaces & cruautez ie ne desisteray de mon entreprise.

Rêponse de l'Autheur.

Force de l'innocence.

8 Cependant, pour luy faire cognoître, que i'êtoy soigneux de leur salut, & prest de les ouyr: & être ouy d'eux; Ie luy fis cette offre. Que s'il vouloit, nous nous assemblerions, deux ou trois de leur côté, & autant du mien, auec quelques gens de part & d'autre, qui seroient auditeurs & têmoings des conclusions,

Offre de l'autheur.

que nous pourrions faire. Mais que d'autant que la difficulté seroit grande en l'interpretation de beaucoup de sentences des sainctes Ecritures, nous prendrions douze Docteurs anciens choisis par les cẽturies d'annees, pour nous en accorder. Il me donna quelque esperance: mais depuis il n'en fut parlé: sinon que quelque temps apres le rencontrant enuiron les sept heures du soir deuant le Conuent des Carmes, ie quittay ma compagnie, pour le deuancer. Nous dressâmes nôtre allee vers le Kay de la tournelle, & soudain entrâmes en propos de quelques poincts de Doctrine: cõme de la iustification, du franc arbitre, de l'adoration de notre Seigneur Iesus Christ, en l'vne & l'autre nature, & sautans du Coq à l'âne, comme vulgairement on dit, à leur façon accoûtumee, nous maniâmes en trois heures matiere assez pour disputer six semaines sans en faire aucune resolution: & fûmes ensemble entrans d'vne ruë en l'autre iusques a dix heures du soir, luy me retenant, & moy ne l'osant laisser, depeur qu'il ne dit que i'eusse fuy: car telle vanterie & maniere de calõnier pour se faire croire être fort habiles, leur est tres familiere. Cependant il me disoit à tous propos, Ie vous prie ne vous point irriter cõtre nous, ie vous prie ne point écrire contre nous: autres l'ont faict qui ne s'en sont bien trouué. Il auoit de moy pour réponse les mémes offres, que dessus. Il me repliqua lors, que cela ne se pouuoit faire, & qu'il me failloit étre docile,

Conferẽce de l'autheur auec la Faye, sur le paué.

Autres propos de la Faye à l'autheur.

& croire ſimplement ce qu'on me diroit: cõme autres fois il m'auoit veu homme doux & traictable: & fort roide en la diſcipline: mais depuis quelques annees plus farouche & moins maniable: ce qui les auoit fort étonné: que toutesfois il n'auoit pour cela perdu toute eſperance de ma docilité. Ie luy di, que ie n'étoy plus ieune, ne ſi ſot qu'auparauant: & que i'auoy eu aſſez d'experience, pour auoir acquis quelque iugement: que i'auoy eu és païs étranges maintes conferences auec perſonnages ſignalez, meme entr'eux, pour leur grand ſçauoir: que i'auoy fort trauaillé par l'eſpace de cinq ans apres la lecture des anciens Docteurs & premiers peres de l'Egliſe Chrétienne, deſquels i'auoy autrement appris, que Caluin ne m'auoit enſeigné: que méme ie n'auoy iamais été entr'eux ſans quelques ſcrupules, & luy en recitay aucuns, deſquels il me dît qu'il me donnoit abſolutiõ: mais il étoit ſans benediction. Finalement ie luy dy que ie ne vouloy plus croire à credit, ains auec bons & ſeurs témoignages: & que pourtant ſ'il vouloit aduertir ſes compaignons de mes offres, ils pourroient ſ'aſſembler, auant que mon liure peût étre ſus la preſſe, ce que lors ne pouuoit aduenir deuant ſix ſemaines. Qu'il pourroit aduenir que mutuellement nous nous enſeignerions des choſes, leſquelles nous ameneroient à vne bonne vnion, qui pourroit reüſſir generalement au bien public, duquel nous deuions auoir ſoin: & ne tenir plus long

Replique de l'autheur.

Quel temps l'autheur auoit employé à la lecture des anciẽs auant que ſe reunir.

temps l'Eglise en diuisiõ, ny être cause de plus grande, effusion de sang, & perte de tant d'ames, lesquelles finalement Dieu requerroit de noz mains. Là dessus nous nous separâmes ayans crainte du guet, & me dît pour à Dieu, q̃ telle assemblee ne se pouuoit faire. Vela comment ils nous prouocquent à la dispute : ils crient tant hauts, que personne ne les oit. Ils nous tiennent vaincuz & confuz, toutesfois ils n'osent comparoître pour nous tirer vn coup.

L'autheur a prouoqué par écrit les ministres à conference.

9 Ie ne les ay seulement prouoqué par semonce verbale, mais aussi par écrit, pour leur faire entendre que ie leur desire bien, & ne les refuseray point à tel combat : aussi pour tenter, si par quelque moyen ie pourroy profiter de quelque chose enuers eux, pour les faire ioindre à la raison & equité, & leur allumer le desir de pourchasser la paix & la poursuyure auec tous, mais principalement auec l'Eglise de Dieu, & tous leurs compatriotes. I'en ay premierement écrit à Aubert Ministre en Bolonnois, homme nullement pacifique, moins que mediocrement docte, plus temeraire que prudent, & trop êleué pour son êtat, & pour le lieu biẽ petit & pouret, duquel il est issu, étant sa race sans aucun nom aux faux bourgs de son village. Dieu luy face la grace de se recognoître, rabatre quelque chose de son orgueil, & ne plus dedaigner son sang & ses propres freres, & parents. Il auoit ia refusé le combat, auquel luy même auec son

Pseau. 33.
Rom. 12.

Aubert ministre.

compaignon nous auoit prouoqué : mais en ses harangues ordinaires, inuectiuant contre nous, il incitoit le peuple & principalement la noblesse, à nous meffaire : Qui fut occasion que ie luy êcriui vne Epitre, en datte du 14. Octobre, 1576. par laquelle, apres l'auoir repris de ses procedures iniques & tendantes à sedition, & de quelques peruerses interpretations & applications d'aucuns passages des S. Ecritures, ie le somme nous rêpondre à cette question, à sçauoir, s'il tient l'Eglise Catholique & Apostoliq. dite Romaine, pour l'Eglise Chrétienne, ou non. A quoy tant s'en faut qu'il ait eu deuotion de me répondre, qu'il n'eut la patience de lire ma lettre: mais fumant de cholere la ietta sus vne table. Le Gentilhomme, en la maison duquel il étoit, la leut, & luy dît, mõsieur, ie vous prie la voir; car elle merite réponse, ha dit Aubert, il ny a point de bien à voir la lettre d'vn si mêchant hõme. Monsieur repliqua le Gentilhomme, elle merite d'être leuë. Sur cela vn de leurs surueillans habitant de Guines, la prit, pour la lire : mais Aubert luy tira des mains, & la ietta dedans le feu : lequel il choisit promptement pour secretaire à m'en faire rêponse. Ce qui n'aduint sans murmure entre les freres.

Questiõ proposee à Aubert.

Impatience d'Aubert ministre.

Secretaire d'Aubert pour faire rêponse.

10. La seconde Epître s'addresse à de Saules Ministre a l'Escar au pays de Bearn: laquelle est en datte du 17. Ianuier, 1578. Auec icelle ie luy enuoyay vn liure de nôtre premier œuure qu'est la Declaratiõ des fausses suppositiõs &c.

le priant nous en mander ſon aduis, mais particulierement rêpondre à mon Epître, par laquelle ie tachoy l'induire à reünion, ſinon, tirer de luy ſon aduis des poincts contenuz en nôtre œuure: qu'êtoit le ſemondre à conferéce. Mais i'en atten encores la rêponſe: toutesfois i'ay ſçeu, qu'il eſt ſcandalizé de ma lettre, & ſe pleint que ie l'ay têté d'Apoſtaſier, & neantmoins il n'eſt d'accord auec Beze.

11 La troiſiême eſt addreſſee à tous les Miniſtres de Paris, Sedan, & Prouinces adiacentes, en datte du 19. Mars, 1578. en laquelle ie les appelle à conference, leur faiſant par êcrit les mêmes offres, que verbalement i'auoy deſia faict à la Faye, & leur propoſe les mémes moyens & conditions de conferer. Mais ayãt attendu leur réponſe depuis le 19. Mars, iuſques au 15, Auril enſuyuant, la Faye accompaigné de Brochard vn de leurs piques lardees m'apporta rêponſe verballe, ſans aucun êcrit, laquelle êtoit: que bien tôt ils aſſembloiẽt vn Synode à vne iournee pres de Paris: que ſi ie m'y vouloy trouuer, & me deporter des conditions par moy propoſees, pour entrer en conference, qu'étoit ne point amener entre eux & moy les Docteurs anciens premiers Architectes de l'Egliſe Chrêtienne, pour nous accorder, ie ſeroy le bien venu: pourueu que ie portaſſe auec moy vn eſprit docile, pour êcouter, & apprendre, & non pour enſeigner, qu'on me montreroit, que ie ſuis en erreur: autrement, qu'on ne pourroit rien faire. Ma

Rêponſe des Miniſtres à l'Autheur.

replique fut que ie trouuoy fort étrange, que veu que ie leur auoy écrit, ils ne m'auoient répondu par écrit, & que c'étoit le moins de leur deuoir : que neantmoins ie ne lairroy de me trouuer en leur Synode : mais que ie ne pouuoy rien quitter de ce que ie leur auoy écrit, &'que pres d'vn an auparauant i'auoy dit à luy-méme: & les priay me dire le iour & lieu de leur Synode. Ce qu'ils me refuserent, seulement me dirent qu'on m'en aduertiroit, ce que i'atten iusques à maintenant : qu'au reste les freres auoient arrété de ne me point écrire, pour obuier à beaucoup de choses, qui pouuoient aduenir, & de ne me point receuoir en conference, sinõ que ie me soumisse à leur iugement & deliberation. Ie laisse l'interpretation de leur dire au iugement du lecteur, on voit par là l'enuie qu'ils ont de disputer auec nous.

Replique de l'Autheur.

Refus du ministre la Faye.

Arrêt des ministres.

12 Le huitiéme de Iuin ensuyuant audit an, 1578. allant prendre l'air, pour me soulager de l'étude, ie rencontray ce Brochard entre les portes sainct Marcel, & sainct Victor, Ie luy demanday quand se tiendroit ce Synode, & que ie vouloy m'y trouuer, ce que tres volontiers i'eusse faict, pour cause bonne, & ne me donnoy pas beaucoup de peine du danger étant asseuré que l'equité de ma cause est telle, que i'eusse eu Dieu pour ma garde: lequel sçait bien lier & affoiblir les mains de ceux, qui ont enuie de mal faire. Mais cette pique seche me dit, qu'il étoit assemblê des lors, que

Resolutiõ de l'Autheur.

Isaye 13.
Ierem. 50.
Ezech. 7.

luy & la Faye êtoient venus parler à moy, & que de conferer auec moy,ils n'en êtoient pas deliberez,ſinon que ie quittaſſe l'authorité,& ſecours de l'Antiquité Chrêtienne premices de l'Egliſe de nôtre Seigneur Ieſus Chriſt. Velà comment ſe terminerent noz pourparlements de conference: & peut on voir par là combien ils ſont échaufez à diſputer.

13 Que ſ'ilz n'ont oſé ioindre auec moy, ou auec M.Pénetier & moy, qui ne ſommes que bien petis écholiers, au prix de tant de doctes Prelats, Docteurs, & Paſteurs de l'Egliſe Chrêtienne Catholiq. & principalement en cette faculté de Paris: comment oſeroient-ils attendre les plus forts, & mieux que nous ſans comparaiſon, aguerris & experimentez à telz combats, & qui mieux que nous ſçauent manier telles armes? noz aduerſaires ne deuoient pas ainſi découurir leur impudence, apres auoir commis telle faute en fuyant le combat, auquel ils ſe vantent nous auoir prouoqué.

Signe aux miniſtres de mauuaiſe aſſeurance.

Cela eſt vn grand ſigne, qu'ilz ſe ſentent mal aſſeurez de leur bâton, & de l'equité de leur cauſe, êtans deſtituez de la Verité. C'eſt auſſi vne note de couardiſe: d'autant que le couard, auant qu'être prouoqué au combat, ſ'eſtime (cõme on dict auoir goſier pour aualer charrettes ferrees toutes entieres: mais appellé pour montrer ſa vaillance, ſe contente de dire iniures par la fenêtre, & de loing menacer ſa partie aduerſe de le bien frotter, ſ'il le rencontre: mais il fuit autant qu'il peut, toute

Note de couardiſe.

occasion de le rencontrer.

14 Or à fin qu'ilz ne facent point tant des braues, & ne se vantent plus de ce qu'ilz ne font pas, ie continue aux mêmes offres pour conferer toutes & quantes foys qu'ilz vou- dront, l'ordre contenu en mon Epître obser- ué. Ie suis bien asseuré que la Verité, laquelle de sa nature est inuincible, se trouuera de mon côté tellement appuyee, & munie de toutes ses forces, qu'elle leur fera donner du nez en terre si rudement, que iamais ils ne pourront s'en releuer. Eux le sçauent bien, & pourtant ils ne veulent suyure la voye par nous proposee: Ils imitent en cela les Here- tiques anciens leurs peres, & les modernes leurs cōpagnons: lesquelz n'ont iamais vou- lu, & ne veulent encores maintenant suyure le conseil des saincts Peres, pour l'interpre- tation des sainctes Ecritures: lesquelles ils veulent exposer à leur appetit, & en faire, ain- si qu'on dict, vn nez de cire, les tordans com- me bon leur semble, par interpretations nou- uelles, incognues, & non ouyes des disciples des Apôtres, ny de toute l'Antiquité.

Continuatiō de l'autheur en ses offres.

Verité inuincible.

Imitatiō des heretiq.

Texte des aduersaires.

ET quant aux autres moyens d'accord, & de paix, qui les a plus recherché que nous? qui les a plus soigneusement gardez & obseruez que nous? Quant est donc de ce qu'ils disent que nous armons le pere

contre l'enfant, & le frere contre le frere, & le citoyen contre le citoyen, & que nous auons mis les armes au poing des François, dont ils se sont ruinez; nous maintenons que cette presupposition est aussi fausse que la premiere : aussi est elle faicte par deux Apostats directement contraires à Dieu & à son Eglise, & trop impudens calomniateurs. Mais que respondront ils à ce que dict nôtre Seigneur Iesus Christ Matth. 10. 34. Ne pensez point que ie soy venu mettre la paix en la terre, ie ne suis point venu mettre la paix, mais le glaiue? Car ie suis venu mettre en dissension l'homme contre son pere, & la fille contre sa mere, & la belle fille contre sa belle mere, & les domestiques de l'homme seront ses ennemis. N'est ce pas la vieille calomnie dressee par Achab, contre le Prophete de Dieu Elie? renouuellee contre Paul & Sylas en la ville de Philippes? mise en auant contre Iesus Christ même, & depuis contre l'Eglise Chrêtienne, par tous les persecuteurs d'icelle? Mais cependant le ciel & la terre, l'vn ayant en peu d'annees veu de quelle façon nous auõs été traitez, l'autre regorgeant encores du sang innocent espandu, sont têmoings si ces miseres & calamitez procedent de nous. Il faudroit donc mentir plus loin de la France, pour faire croire ces bourdes & calomnies, ou sçauoir se taire, ou apprendre à dire verité, pour gens qui font semblant d'auoir quelque conscience. Miserables que vous êtes, vous voulez icy flater ceux de l'Eglise Romaine, pour auoir d'eux quelque lippee, comme par ce moyen vous en auez trop tiré des pauures fideles, qui vous ont nourris, & que maintenant toutesfois vous calomniez si faussement, & si effrontément. S'ils sont sa-

ges;ils apprendront de ne vous donner rien pour toutes voz flateries & adulations: car vous en auez autāt dict d'eux étans auec nous, cōme vous en dites maintenant de nous étans retournez à eux.

Comment les Protestās ont cerché & obserué les moyēs de paix, De la Republiq. dressee entr'eux en ce Royaume, D'vne fausse supposition, & exposition de l'Ecriture, & abus d'icelle. Que quoy qu'ilz couurent leurs souffrāces de titre de iustice, ils ne sont non plus innocents que les Donatistes.

CHAPITRE 13.

1 SI nous étions entre quelque peuple eslongné de ce Royaume de France par telle distance de terres, & de mers, que la cause motiue de noz troubles tant pernicieux, & miseres importables, ny peût être cognuë, l'impudence effrontee de noz rêpondans nous pourroit faire rougir & taire: d'autāt que là, nous n'aurions pas moyen de prouuer nôtre verité cōtre leurs impostures & mensonges. Mais êtans en la même terre, où telles miseres sont aduenues, & parmy le peuple, qui les a portees, & n'en est encores du tout libre & déchargé, nôtre preuue est tres facile à faire. Outre plus, nous ayans ête de la faction des Sectaires Caluiniques, nous auons dés le commencement été participans de leurs conseils, nous auons cognu leurs practiques, & sçauons comment toutes les affaires de leur côté se sont passees.

L'impudence des ministres rêpondans.

Pourtant nous disons ce que nous sçauons:& ne pouuons rougir en disant ce que nous auons veu, ce que même en nôtre miserable ignorance auons traicté & manié: ce qu'aussi tout le peuple François & tous ses voisins ont cognu, & dont les histoires écrites de plusieurs têmoings rendront têmoignage à la posterité.

Trois points. 2 Or il y a icy trois choses à noter. La premiere, qu'ils ont cerché & obserué les moyēs de paix & accord. La seconde est vne fausse interpretation, peruers vsage & application de l'Ecrirure saincte. La troisiême, qu'ils prennent le ciel & la terre en têmoins de la cause de leurs souffrances. Quāt à la premiere pour bien entendre leur dire, il faut faire distinctiō de diuers moyens d'obtenir & garder la paix. Le premier est, quand chacun rend à son voisin ou prochain ce qui luy appartient, & reprend ce qu'est sien en se contenant entre ses bornes & limites: sans rien enfreindre d'aucune clause de l'accord. L'autre, quand l'vne des parties voyans que la guerre, ou le differant seroit beaucoup plus dommageable, que la perte de la chose querellee, pour obtenir paix, quitte quelque chose du sien: ou bien achepte paix en donnant quelque grand somme de deniers, pour se deliurer de la misere de la guerre, & acquerir vn repos à son peuple. Ainsi s'efforça faire Ezechias, pour empêcher que Semacherib Roy des Assiriens degatât la Iudee, par luy ia presques toute occuppee, &

Trois diuers moyens d'obtenir & garder la paix.

4. Rois 18. 2. Croni. 32.

le renuoyer, & faire retirer de ſon païs. Tels moyens de paix ſont doux & humains, bien obſeruables & recommendables aux Chrêtiens, principalement en differents, qui ſourdent entre les particuliers, pour leurs negoces particulieres. Car il leur eſt commandé chercher la paix, & la pourſuyure: voire auec tous hommes, entant que faire ſe peut, & leur eſt dit: Ne vous vangez point vous mémes, bien aymez, mais donnez lieu à l'ire: car il eſt êcrit, A moy eſt la vengeance, & ie le rendray, dit le Seigneur: Il y en a vn autre: mais il eſt bien ſouuent pluſtôt tyrannique, qu'autrement, il eſt fort rude, & neantmoins ſelon les occurrences il peut être êquitable, ou inique. C'eſt quand vn Prince à des voiſins, qui contre l'equité & iuſtice le troublent, & ne veulent laiſſer ſon Etat en paix, ou biē luy font autres iniures, leſquelles ne ſont à ſupporter, luy rendans mal pour bien. Ce Prince qui autrement ne voudroit faire la guerre à tels mutins, ny entreprendre choſe, qui fût contre raiſon & iuſtice, êtant prouoqué, & contrainct ſe defendre, & châtier la temerité de ſes ennemis, pour êtablir vn repos à ſon peuple, ſes forces ſuffiſantes aſſemblees pourſuit tellement ſes aduerſaires, qu'il les ſurmonte, ſ'empare de la domination & Seigneurie de leur terre, & les dompte en telle ſorte, qu'il en eſt redoutable à ſes autres voiſins: tellemēt qu'ils tremblēt deuāt luy, cōme petits oyſellets, qui n'oſent pas ouurir le bec, ny remuer l'aile deuāt les grands

Deutero. 32.

Rom. 12.

Hebr. 10. 12.

Troiſiême moyen d'obtenir paix & la garder.

2. *Rois* 2. 5. 8. 10. 11. 12. 18. *I'sean.* 17.

épreüiers & faulcons, ou autres oiseaux de proye. Par ce moyen met en paix & repos son peuple & tous ses voisins. Ainsi en fit Dauid, auec telles occasions receuës de ses ennemis, qu'elles rendirent ses conquêtes iustes & équitables. Mais Sennacherib fit au contraire: car il troubloit les prouinces & les peuples qui se contenoient en paix, & même la vouloient acheter de luy: cõme il a été dit d'Ezechias Roy de Iuda. Il n'auoit autre cause motiue de toutés ses guerres, que l'orgueil & ambition. C'étoit vn tyrã, qui rauissoit le bien d'autruy sans raison: il étoit tant fier & orgueilleux, qu'il ne vouloit souffrir qu'aucun eut domination & superiorité en la terre, que luy. Il auoit tellement fourragé la terre, qu'il auoit amassé en son nid, tous les œufs qui étoient aux nids des autres, ainsi que dit le Prouerbe, & auoit pillé & raui tous leurs biens & leurs thresors. Mais ses conquétes étoient iniques, & pour son iniustice toutes ses victoires furent finalement couronnees d'opprobre, ignominie, & extreme confusion: quand son armee, ayant été defaite par l'Ange deuant la ville de Ierusalem, par vn iuste iugement de Dieu, au lieu où il estimoit être le plus en seureté, il fut tué par deux de ses fils.

2. *Croniq.* 14. 18. 19. 20.

Conquête de Sennacherib & couronne de ses victoires.

4. *Rois* 19. 2. *Croni.* 32.

3 Ie demande maintenant à noz rêpondans & turbulents pacifiques, quelz moyens de paix ils ont cherché & obserué depuis cette diuision. En premier lieu ils êtoiẽt en paix auec leurs concitoyens & compatriotes, qui les a

êmeu en guerre? Ce n'ont pas été les Catholiques: veu qu'ilz ne desiroient autre chose, que viure en vnité, & manger les vns auec les autres leur pain en paix. En apres, ont ils rendu à leurs voisins, à leurs prochains, à leurs parens, & à leurs Princes ce qu'il leur appartiēt? Se sont-ils contenu entre leurs bornes & limites? Les bornes & limites plantees & diuinement, & naturellement à tous peuples, sont de se contenir en l'obeissance de Dieu, de son Eglise, de leurs Princes & Superieurs, & en paix auec leurs concitoyens & compatriotes: sans rien innouer contre l'honneur de Dieu, dommageable à l'Eglise de Dieu, & Societé humaine, & contreuenant à l'obeissance du Prince immediatement constitué de Dieu, ou diuinement par le moyen d'vne legitime election, ou par succession hereditaire, ou subrogation souueraine, ou de la franche & libre volonté du proprietaire. Qu'ont-ils obserué de tout cela? Rien, cōme la preuue s'en peut tirer des premiers troubles, & autres suyuans de ce Royaume. N'ont ils pas eu les premiers les armes au poing? Ne s'emparerent ils pas des villes du Roy pour s'en fortifier, & preualoir contre son authorité? Long temps deuāt que le Colloque de Poissi fût commencé, les Ministres & leurs Consistoires, auoient dressé maintes entreprises: à aucunes desquelles Dieu s'opposa, & ne les peurent executer, comme l'entreprise d'Amboise, & autres desquelles on n'a fait grand bruit. Autres ont été execu-

Les Catholiques n'ont émeu la guerre és premiers troubles.

Legitime cōstitution de Prince.

Entreprises des ministres.

tees au grand dommage de ce Royaume, & ruine inestimable du peuple.

4 La premiere guerre assopie par la paix faite à Orleans, l'an 1563. comment obseruerent ils les conditions de cette paix pour l'entretenir ? Combien demeurerẽt-ils sans faire nouueaux preparatifs de guerre ? Ie laisse à dire, qu'ils prêchoient aux lieux defendus par l'edict,& qu'eux mêmes auoient accordé qu'on n'y prêcheroit point, comme à Paris tant en la ville, qu'en la Preuôté & viconté d'icelle,à Rouan & autres lieux. Vray est qu'ilz ne prêchoient publiquement dedans les villes: mais ilz ne laissoient de transgresser l'Edit, & être reprehensibles,veu qu'ils auoient autres lieux, pour precher. Ie feroy toutesfois peu de chose de tout cela, n'êtoient quelques meurtres commis par quelques Ministres, mêmes en quelques personnes, par lesquelles ils auoient crainte d'être dêcouuerts. Mais pour parler de ce qui touche plus le public, & blesse plus l'authorité du Roy, l'annee que la paix fut accordee ne se peut passer, qu'ils ne dressassent vne forme de Republique en ce Royaume,pour s'aduancer & maintenir contre le Roy, & pour exterminer, s'il êut été en leur puissance, tous ceux qu'ilz estimoient leurs aduersaires.

Paix faite à Orleans.

Transgressiõ de l'Edict de pacification.

Republique des huguenos dressee en France.

5. La forme de la Republique êtoit,qu'ils diuiserent le Royaume en seize cantons,chacun canton en plusieurs Bailliages,& chacun Bailliage en plusieurs assemblees, qu'ils appellent

Egliſes, ayant chacune ſon Cõſiſtoire paticulier. En chacun Bailliage ils auoient étably vn Conſeil, lequel êtoit cõpoſé des deleguez de chacun Conſiſtoire, fût ce Miniſtre ou autre, ſelon qu'ilz les auoient pour executer telles charges,& telz conſeilz des Bailliages ſ'aſſembloient tous les moys, & là chacun raportoit tout ce qu'il ſçauoit pouuoir nuire ou ayder à leur cauſe. En chacun Cãton il y auoit vn autre conſeil plus general, & d'authorité plus grande, lequel êtoit cõpoſé de perſonnes plus graues, & mieux entendus aux affaires d'état, lequel d'ordinaire ſ'aſſembloit de ſix en ſix ſemaines, où les deleguez de chacun Bailliage, de chacun ſon Cãton r'aportoient ce qui ſ'êtoit paſſé en ſes cõſeils ſubalternes. Puis il y auoit le cõſeil general, ou les deleguez des Cãtons ſe trouuoient, pour auſſi là r'aporter ce qu'ilz auoient de charge, & receuoir autre charge & cõmandement de ce qu'il cõuenoit faire. Ce conſeil general êtoit cõpoſé des plus grands. Mais d'autant qu'entre ces plus grãds il y en auoit aucuns, à la diſcretion deſquelz on ne ſe fioit pas. Il y auoit encores vn Cõſeil plus êtroit, ou les affaires plus ſecretz étoient traitez : & principalement ou ſe liſoient les lettres d'aduertiſſement. Velà quel fut l'ordre dreſſé l'an 1563. La diligence y étoit telle, qu'il ne ſe faiſoit rien par le Royaume de France, non pas iuſques au moindre village, qu'ilz n'en euſſent aduertiſſement, ſi cela leur touchoit, fût en general, ou a quelqu'vn des

Conſeils établis par les bailliages.

leurs en particulier.

Leuee de deniers.

6 Soudain apres tel ordre dressé on fit leuee de quatre cent mil liures à deux fois, pour suruenir aux affaires, entretenir ceux qui pratiquoient en Allemaigne les pensionnaires secretz, qu'ilz auoient 'es Cours & maisons des Princes, & donner moyen à quelques Capitaines de suyure les grands. Chacun Consistoire eut commandement d'aduiser en son quartier ceux de sa charge, qui seroient propres à porter les armes, & les exhorter s'en fournir. Que s'ilz n'auoient le moyen, on exhortoit les plus riches, qui n'y étoient propres, en achepter, & les bailler à ceux qui n'en auoient point, à fin que quãd il seroit besoin, on peût en peu de temps leuer vn bon nombre d'hommes, pour faire vne bonne & prõpte execution contre les infideles (ainsi nommoient ils les Catholiques). On fit election de Capitaines, enrollement d'hommes, tant de pied que de cheual. Cependant les menees & pratiques se continuoient en Allemaigne, tellement que l'armee qui en sortit pour eux, étoit prête à marcher, auãt qu'eux se remuassent deçà. Caluin en auoit auant sa mort solicité Federic Comte Palatin du Rhin : ce que puis apres Beze continua, luy proposant que c'étoit sa grandeur, & conseruation de sa maison : qu'on luy en vouloit tant du côté des Lutheriens, que de la part des Catholiques; & que la confederation des huguenots Françoys luy seroit vne grand' force, & luy pro-

Election de Capitaines.
Enrollement de gens de guerre.
Menees en Allemaigne.

mettoit que les Suiſſes ne luy defailliroient non plus : & autres telles promeſſes qu'il luy faiſoit, auſquelles correſpondoient les François heretiques. Car c'eſt leur ruſe ordinaire de paître les Princes de bayes, & les étonner de menſonges & impoſtures, à fin de les pouſſer en deffiance, & mettre aux armes, pour executer les arreſtz, & determinations des Conſiſtoires. Durant ce temps on ne ſ'endormoit en France : car on dreſſa plusieurs entrepriſes, tant ſur la Cour du Roy, que ſur quelques villes fortes & bien munies: comme êtoient Metz, Troyes, & Challons en Champaigne, Peronne en Picardie, & autres qu'ilz ne peurent executer. Sur Soiſſons, Orleans, Auxerre & autres, qui furent executees : tellement qu'ilz en tenoient en toutes les trois parties des Gaules : à ſçauoir en Aquitaine, en la Gaule Celtique, & en la Belgique : ou ils ont faict vne infinité de degâts, & exercé maintes cruautez.

Ruſe des heretiq. enuers les Princes.

Entrepriſes nõ executees.

7 Le Roy ſ'eiournoit lors à Mõceaux, en attendant la feſte & iour ſainct Michel, pour la ſolemniſer en la ville de Meaux en Brie. Mais il ſe trouua enuironné de troupes aduerſaires, qui occuperent les paſſages de la riuiere de Marne, pour ſ'emparer de ſa Maieſté: tellemẽt que ſe retirãt en hâte, ſe ietta dedãs Paris, pour ſa ſeureté. Le bon Prince fut en cela ſurpris: car il ne ſe defioit de telles entrepriſes, & ne penſoit qu'on luy eût preparé telle féte, pour

Seiour du roy à Monceaux.

Le Roy ſe retire à Paris pour ſa ſeureté.

la celebration de l'ordre, duquel il auoit decoré ceux, desquels il êtoit poursuiuy. Aucuns des premiers d'entre les Protest. alloient en cour, & voyoient souuent sa Maiesté, luy faisoient presents de chiens, & d'autres choses, pour luy dissuader les aduertissements, qu'on luy donnoit de ce qui se brassoit, & êtoit sur le point d'être executé. Autres luy êcriuoiēt, & luy promettoient bien tôt la venir trouuer: mais le bon Roy n'entendoit pas que ce fût à main armee, comme il aduint. Et bien, cette guerre fut terminee par la paix qu'eux disent de Chartres, laquelle aduint contre le vouloir de plusieurs d'entr'eux: car ils vouloient que Chartres fût prise & pillee au parauant. Ils maudissoient le Prince de Condé: aucuns disoiēt de luy, Ce faiseur de paix s'êntend auec la Royne mere du Roy, il ne permettra iamais qu'on puisse effectuer quelque chose de bon. Ho, il ne veut pas qu'on touche aux maisons de ses cousins. Ils luy disoiēt à luy-même qu'il auoit faict vne paix contre Dieu, que sa vie en rêpondroit: qu'ayant vne si belle armee, comme il auoit, il deuoit tout raser. Il ny auoit que la noblesse de Picardie, qui auec le Prince, tendit à la paix, & quelque Seigneur de Normandie, le reste n'en vouloit ouir parler. Certes le Prince, qui étoit humain, ne voyoit souffrir le peuple qu'à regret; Il m'a quelques fois faict cét honneur de m'en parler particulierement, mais ie voyoy qu'il êtoit possedé, & plustôt commandé, qu'il ne com-

Paix de Chartres.

Mal contens du prince de Condé.

Noblesse de Picardie vouloit la paix.

mandoit. Car c'eſt preſque par tout vn malheur ordinaire, que les plus accorts & ruſez enſorcellent les Princes de tels poiſons, qu'ils leur reſignent leurs authoritez, en ſorte qu'ils ne ſe retiennẽt que biẽ peu, & preſques point du tout, de liberté pour commander. Cette paix donc mit fin à cette ſeconde guerre: & fut le moyen de deliurer Chartres. Mais comment noz Proteſtans ſe mirent ils en deuoir d'obſeruer cette paix? Auant que rompre leur armee, & ſe retirer en leurs maiſons, vn aduocat de la ville du Mans, comme i'ay entendu, nommé Francourt, fut delegué pour aller en Allemaigne faire encores quelques menees auec le Duc de Deux-põts, qui êtoit deſia pratiqué, & ne reſtoit que faire les conuentions. On mit ordre en la Guienne, à ce que les villes qu'ils tenoient, ne fuſſent rendues. Les Miniſtres de cette Prouince, inciterent la Nobleſſe & le peuple tenant leur party, de continuer la guerre, non ſeulement defenſiue, mais offenſiue, & de ſe mettre en deuoir de ſurprendre le plus de villes qu'ils pourroient. Ceux de Languedoch, Dauphiné, & autres firent de méme: vray qu'en Dauphiné il ne ſe fit lors grand choſe. Cependant on n'oyoit en toutes les aſſemblees des Proteſtans, tonner que guerres: & par l'eſpace de trois mois les Conſeils ſus mentionnez ſ'aſſembloient toutes les ſemaines. On faiſoit ſortir les Bourgeois de même faction hors les villes: on exhortoit tous ceux, qui auoient quelque moyen

Comment les Proteſt. ſe mirẽt en deuoir d'obſeruer la paix.

Diligẽce des Proteſt. à recommencer la guerre.

d'entretenir les ſoldats, qui n'auoient dequoy viure : & cherchoit on tous moyens de faire ſurpriſes de villes.

Prêches des Miniſtres trompetes de guerre.

8 Les Miniſtres ne prêchoient autre choſe que guerre, prenans matieres propres à leur aduis, pour y inciter tous leurs auditeurs. Les vns expoſoient le liure de Ioſué, les autres la ſortie des enfans d'Iſraël hors d'Egypte, autres prenoient quelques chapitres du liure des Nombres, autres du Deuteronome, où il eſt traicté des guerres, qu'eurẽt les enfans d'Iſraël auãt qu'entrer en la terre promiſe : autres prenoient des liures des hiſtoires de Roys, autres des Pſeaumes, où il eſt parlé des guerres des Iſraëlites contre les Philiſtiins, Moabites, Ammonites, & autres: & faiſoiẽt les Catholiques tantôt ſemblables aux Egyptiens, tantôt aux Cananeens, & à tels autres peuples ennemis de Dieu, & de ſon Egliſe. Ils êmouuoient par tels moyens leurs auditeurs, comme ſ'ils euſſent eu à faire guerre cõtre les Turcs, Payẽs, ou autres les plus infideles & barbares, qui furent iamais au monde, & les incitoient par perſuaſions, exhortations, & menaces du iugement de Dieu à prendre les armes contre le Roy : & diſoient ceux-là être traîtres & deloyaux à Dieu, qui feroient difficulté de ce faire. I'auoy commencé l'Epître de l'Apôtre ſainct Paul aux Epheſiens: mais on ne me permît en expoſer, que le premier chapitre. Car mes ſurueillans pouſſez de quelques miniſtres voiſins, voulurent que ie changeaſſe, & me

Dequoy ils ſe ſeruoient pour ce faire.

A qui ils faiſoiẽt les Catholiques ſemblables.

prierent prendre quelque matiere, laquelle, disoient ils, leur mît le feu en la téte: tellemēt qu'au lieu d'icelle, ie commençay le Prophete Ioël pour les contenter: lequel incite à penitence menaçant les impenitens de grandes afflictions, puis propose la venuë de notre Seigneur Iesus Christ, & le triomphe de l'Eglise. Velà comment ils ont cherché & soigneusement gardé & obserué les moyens de paix: sçauoir est, à la façon de Sennacherib: qu'étoit de raser du tout le party de l'Eglise Catholique, ou pour le moins l'abatre & mettre si bas, qu'à grand peine peut il remuer l'aile, pour finalement l'assuiettir à leur volonté. De faict étant à Bonneual, apres le siege leué de deuant Chartres, il m'aduint de dire entre quelques Ministres, du nombre desquels étoient de Vaus, & Boisseau, qui lors suyuoient le Cardinal de Chatillon. Certainement ie ne sçay quelle guerre c'est icy, elle ne me semble point proceder de cœurs & esprits Chrétiens, veu les degats, & embrasement & autres méchancetez & cruautez qui s'y commettent: il semble que ce soient guerres de Canabales, ou autres inhumains. Car il ne suffit point de tuer les hommes, mais on les mangeroit volontiers. Les cruautez & autres méchancetez sont trop grandes entre nous, pour étre benis de Dieu, & n'espere aucune prosperité en toutes ces entreprises. Il me semble que les Chefs en deueroient bien étre aduertis, pour y mettre ordre: car Dieu requerra telles choses de

Compleinte de l'autheur entre quelques Minist.

leurs mains, & exaucera contr'eux le cry de la veufue, de l'orphelin, & du poure desquels on a brûlé la grange. la maison, & pillé le reste des biens. De Vaux me fit cette rêponse, en ces propres termes. Frere, ie vous sçay bon gré d'être pitoyable, cela ne peut partir que de bon naturel. Mais considerez quelles guerres nous menons, & à qui nous auons à faire. Nous menons les guerres du Seigneur, & auons à faire aux infideles & ennemis d'iceluy: & pourtant ces guerres doiuent être plus sanguinaires, qu'autres, & ne doiuent les ennemis du Seigneur être aucunement êpargnez. Ne sçauez vous pas bien, que Saül fut maudit & reietté de Dieu, pour auoir épargné & trop doucement traicté Amalec? Il nous faut mieux faire que Saül, puis que le Seigneur nous à mis les armes au poing. Car autrement nous ne viendrons iamais à bout du Roy, ny de noz autres ennemis. Non, dîct vn autre Ministre Xanctongeois, Il faut faire vn tel degât, & tellement appourir le peuple, que le Roy ne puisse plus leuer de tailles, & que faute de moyens il ne puisse soûtenir la guerre: lors nous aurons la raison de noz aduersaires. Velà comment ils sont doux, humains & pacifiques. Qu'on lise les Actes des Apôtres, & les histoires ecclesiastiques, & on verra si les Apotres & leurs disciples en ont ainsi faict. Il ne se trouuera pas qu'ils ayent tué vn Payen, ny vn Iuif, ny brûlé ou saccagé vne seule maison, ny persuadé leurs auditeurs prendre les

Rêponse à cette cõpleinte.

1. Roi 15.

Autre rêponse.

armes contre leurs Princes, qui êtoient Payés: ains leur ont commandé obeïr, & prier pour iceux: & tant que la persecution a duré, ils ont souffert pour la confession du nom de Iesus, & n'ont cõbatu leurs ennemis que par iûnes, oraisons, patience & constance admirable. Cependant la saincte Eglise de Dieu, en laquelle nous sommes, & laquelle les Protest. veulent ruiner, est demeuree victorieuse iusques à maintenant: & demeurera iusques à la fin des siecles, par la grace, vertu & assistence de notre Seigneur Iesus Christ, son Chef & Epoux, qui a dóné sa vie pour le salut d'icelle. Velà quant au premier poinct.

Rom. 13.
1. Pier. 2.
Tit. 3.
1. Timot. 2.

9 Le second est vne fausse exposition, peruers vsage & application de ces sentences de l'Euangile. Ne pensez point que ie soy venu mettre la paix en la terre &c. Car ie suis venu mettre en dissension l'homme contre son pere &c. Ce que nous auons cy deuant traicté de l'Eglise seroit assez suffisant, pour donner solution à leur argument, pour montrer que faussement ils supposent, & vsent peruersement de ces sentéces: mais à fin que le lecteur en ait plus claire intelligence, & puisse mieux voir l'abus de noz aduersaires, nous en discourrons autant brefuement, que la matiere le pourra porter. Cela est certain, recognu & confessé de tous ceux, qui vrayement font profession du nom Chrêtien tant sacré, que quand notre Seigneur Iesus Christ a ordonné son Eglise, il l'a constituee comme vne famille

Secõd poinct.
Matth. 10.
Luc 12.
Cõme Iesus Christ à dressé son Eglise.

bien ordonnee,& droictement reiglee, & liee ensemble auec son Chef, par le lien de foy & Charité. C'est pourquoy l'Apotre sainct Paul
Ephes. 2. traictant des effects de la venue, mort, & passion & resurrection d'iceluy, dict, qu'il est notre paix, & que des deux peuples il en a faict vn, c'est à sçauoir, que des Iuifs & des Gentils il s'est assemblé vne Eglise, de laquelle il est le
Ephe. 1. & 5. Chef & Sauueur. Car il est à noter qu'en A-
Pseau. 77. braham, en Isaac, & en Iacob, Dieu s'êtoit êleu vn peuple, auquel il auoit premierement donné sa loy, addressé ses promesses, & comme encloz sa grace entre iceluy, iusques à la venue de son fils vnique, notre Seigneur Iesus Christ: tellement qu'il y auoit vne diuision au monde entre ce peuple, lequel peculierement êtoit le peuple, le trouppeau & l'Eglise de Dieu, & les Gentils, qui êtoient le reste des habitans de la terre, constituez comme vn autre peuple à l'opposite du peuple de Dieu: entre lesquels Gentils l'Eglise de Dieu, & cette grace speciale d'être compris en son Alliance, ne s'êtendoit point. Mais le sainct Apotre dit que notre Sauueur Iesus Christ à sa venue a ôté cette diuision en rompant la paroy & clóture, qui êtoit entre deux, & êpandant sa grace hors les bornes de Iudee, des deux peuples en a faict vn: c'est qu'en rachetant les Iuifs & les Gentils, il les a reduits en vn même trouppeau. Vela pourquoy il adioûte qu'il les a r'alliez les vns & les autres à Dieu en vn corps par la croix, ayant d'êtruit l'inimitié en icelle:

Tous les peuples de la terre diuisez en deux.

L'vne partie est l'Eglise de Dieu, l'autre non.

Ephes. 2.

& a

&c a euangelizé la paix à ceux, qui êtoient loin, à sçauoir aux Gentils, qui n'auoient aucune Alliance auec Dieu, & aux Iuifs, qui êtoient pres : pource que la loy leur auoit été donnee, & les promesses de Dieu leur êtoient addressees. Par ainsi, des deux peuples, c'est à dire, des Iuifs, & de tout le reste des autres peuples & habitans de la terre, il a recueilly son Eglise: non pas que toutes les personnes vniuersellement soient de l'Eglise, au contraire il reste beaucoup d'infideles : mais c'est que de tous les peuples il a composé son Eglise: ayant tellement ouuert la porte d'icelle, & offert sa grace à tous par vne generale vocation, que si tous n'y entrent, c'est leur faute.

D'où Iesus Christ a recueilly son Eglise.

Dieu offre sa grace à tous.

10 Or ayãt ainsi dressé & êtably sa Bourgeoisie, qu'est son Eglise & son Royaume. Il y a aussi planté son Sceptre, soubs lequel il veut que ses bourgeois se tiennent vnis, & dressé sa lumiere, c'est à sçauoir sa parole, par l'ouyr de laquelle, ils reçoiuent la foy, comme dict sainct Paul : & de la foy, la charité : qui sont deux biens, par lesquels nous tous ensemble sommes conioincts & vnis, premierement à nôtre Seigneur Iesus Christ, comme membres au Chef, & puis les vns auec les autres en même consentemẽt de doctrine de foy, & en même volonté de dilection fraternelle, pour nous recognoître, non seulement membres d'vn même corps, enfans d'vn même pere, mais aussi membres les vns des autres. Cette vnion se commence en nous, par la doctrine,

Rom. 10.

Vnion entre les mẽbres de Iesus Christ.

& s'accomplit par la charité, y operant le S. Esprit. Comment donc veulent noz rêpondans, que cette même Doctrine soit cause de diuision en l'Eglise? Ou pour mieux dire: cõment osent ils affermer que Iesus Christ: qui est le Chef de l'Eglise, Chef (di-ie) & autheur d'vnion, & non de diuision, ait donné sa doctrine à l'Eglise son Epouse, pour la diuiser en soy-même, & bander vne partie d'icelle cõtre l'autre, veu qu'il est venu pour vnir ce qu'auparauant sa venuë êtoit diuisé & desuni? Iesus Christ n'est pas autheur de dissension, & ne veut qu'il y ait diuision en son Eglise, principalement en ce qui la doit tenir iointe & vnie de telle vnion, que tous les membres d'icelle soient comme vne personne n'ayant qu'vn même consentement & volonté. Autrement, cõmēt pourroit elle être le corps mystique de nôtre Seigneur Iesus Christ? Comment pourroient les esprits des Chrêtiens étre vnis auec iceluy leur Chef, pour ne faire qu'vn corps bien ordonné, disposé & compassé par tous ses lineaments & parties, si le lien, qui l'vnit ainsi, & conioint indissolublement, luy defailloit, sçauoir est l'vnité de la doctrine, de la foy, & charité? Ce qui conioint plus êtroictement tous les Chrêtiens, ce qui les rend plus aggreables à Dieu, & les conserue & retient mieux en la compagnie d'iceluy, c'est cette vnité de la foy: de laquelle foy c'est cy vne partie: à sçauoir, croire que le fils de Dieu est Dieu & iuge du siecle à venir. C'est à dire, qu'il vien-

Iesus Christ autheur d'vnion.

Lien qui vnit l'Eglise.

Iean 17.
Matth. 25.

dra en la fin des siecles iuger le mõde: que lõg temps au parauant il est venu,& selon son humanité il est né de la vierge Marie,il a souffert, il est mort, enseuely & ressuscité. Et deuant qu'il montât au ciel, d'où il êtoit descendu,il a par ses Apôtres laissé sa paix à nous tous, qui sommes Chrétiens. Mais à fin qu'il ne nous semblât qu'il l'eut seulement laissé à ses Apôtres,il a dit,ce que ie dy à l'vn de vous, ie le dy à tous. Puis il a dit. Ie vous laisse paix,ie vous donne ma paix. Ainsi Dieu a donné sa paix à son Eglise, pource qu'il veut qu'elle soit pacifique en soy,& bien vnie, Car comme la paix est de Dieu, aussi veut il qu'elle soit propre à son Eglise: tout ainsi que comme il est sainct, aussi veut il, qu'elle soit saincte, & comme le Pere & le Fils sont vn, aussi veut il qu'elle se contienne en vnité,sans aucune diuision.

Act. 5. *Luc 1. 2. 24.* *Matt. 1.26.* *Ephes. 4.* *Marc 13.* *Iean 14.* *1. Pier. 1.* *Leuitiq. 11.* *Iean 17.*

11 Comment donc & de quelle dissension se doiuent entendre ces sentences? elles ne s'entendent pas de toute dissension: car nôtre Seigneur, qui est le Prince de paix, ne peut, & ne veut être autheur de troubles. Il est là parlé de la dissension, laquelle deuoit aduenir entre ceux, que Dieu par son sainct Esprit conuertiroit à soy, pour esperer salut en son fils nôtre Seigneur Iesus Christ; & les infideles, lesquels, quoy que telle & même grace leur fût offerte, ne la voudroient toutefois receuoir, ains persisteroient en leur aueuglement & infidelité. Cependât ils resisteroiét à la doctrine de nôtre Seigneur Iesus Christ, & la reiette-

Isaye 9.

Matth.16. *Iean. 11.* roient, prenans d'icelle occaſion par leur peruerſité de perſecuter les fideles, qui conſtamment cõfeſſeroient Ieſus Chriſt être le Filz de Dieu viuant, & le Sauueur du monde, cõme il eſt aduenu. Cette diuiſion a été telle, que par l'artifice du diable ennemy de paix & de verité, & du ſalut des hommes, elle ſ'eſt épandue par tout, cõme venin tres penetratif, elle eſt entree iuſques au plus profond des familles, voire entre les parens & les enfans, entre les maris & leurs femmes, qui ſont liens les plus ſacrez, pour les diſſoudre, & inhumainement violer. Car par la miſericorde Diuine, aucuns d'vne famille étoient appellez à la cognoiſſance de nôtre Seigneur Ieſus Chriſt, pour en luy cercher la remiſſiõ des pechez, qui eſt ſalut & vie: les autres demeurans en leur incredulité, perſecutoient les fideles. Car ſelon que le menſonge ne peut ſubſiſter deuant, ny contre la Verité, le diable voyant ſon regne, lequel il a étably par menſonge, prendre fin, & tomber en ruine aduenant la verité en ſa force, a pouſſé ſes enfans, qui ſont les infideles, à reſiſter à cette Verité, pour en empécher le cours, & perſecuter les enfans de Dieu, qui la portent, & ſe laiſſent guider par la lumiere d'icelle.

Menſonge ne peut ſubſiſter contre la verité.

Velà de quelle diſſenſion il eſt parlé en ces ſentences. Non pas que nôtre Seigneur Ieſus Chriſt ſoit autheur d'icelle, ne qu'il y prenne plaiſir: veu qu'au contraire il commande aux ſiens tres expreſſemẽt la paix & vnion: ny que ſemblablemẽt de ſoy ſa doctrine ſoit cauſe de

Iean 13. 14. 15. *Rom. 12.* *1.Theſſal. 4.*

dissension : mais c'est la malice & peruersité des hommes, embrasee par le souffle de Satan: lesquelz pour resister à Dieu en tirẽt occasion, sans qu'elle leur soit dõnee, de trouble & dissension. Comme dés le commencement & naissance de l'Eglise, les Iuifs & Payens ont peruersement tiré d'icelle occasion de persecuter les Chrêtiens, & continuent encores iusques à maintenant tous les autres infideles. Les heretiques semblablement, quoy que la doctrine de Iesus Christ ne soit matiere ny occasion d'erreur : toutesfois ils en ont pris occasion, quand par ignorance du malice ils en ont laissé le vray & naïf sens, pour suyure leurs songes & réueries, que leur a suggeré le diable pere de mensonge, & se sont êleuez en dissension cõtre l'Eglise de nôtre Seigneur Iesus Christ, la troublans, & persecutans en diuerses manieres les fauteurs de la verité, & pureté de la doctrine Chrêtienne.

1. Iean 3. 4.

Act. 2. 3. 4. &c.

D'où les heretiq. prennẽt occasion d'erreur.

12 Comme auiourd'huy noz aduersaires tordans & corrõpans les sainctes Ecritures se sont semblablemẽt êleuez en dissension cõtre cette même Eglise, laquelle pour le nom & doctrine de nôtre Seigneur Iesus Christ a êté persecutee dés le cõmencement : & abusent de ses sentẽces, pour se dõner carriere en leurs seditions, mutineries & rebelliõs. Car à qui ont ils affaire ? cõtre qui se sont ils mis en dissension? cõtre l'Eglise Chrêtiẽne catholiq. en laquelle eux & leurs ancêtres auec nous, ont êté baptisez au nõ du Pere, du Fils & du S. Esprit : & en

Noz aduersaires tordẽt les Ecritures.

Matth. 28.

Rom. 4. laquelle nous tous enſemble auons apris, que IeſusChriſt noſtre Sauueur eſt mort pour noz pechez,& reſſuſcité pour nôtre iuſtice. Ils ont à faire aux Chrêtiens, leſquelz ſont tous vnis enſemble en la foy, & auec toute l'orthodoxe Antiquité, ſans aucune diuiſion. Que noz répondans dient, ſoubs quel pretexte ils ont allegué ces ſentences, & comment ils ſ'en peuuent ſeruir, pour prouuer que nôtre propoſition eſt fauſſe. A quelle occaſion demandent ils que nous répondions à icelles? Nous leur ferons vne réponſe, à laquelle ils ne ſçauroiét faire replique. Que pourront-ils repliquer, quand nous répondrons, que nous prenons ces mêmes ſentéces, pour prouuer nôtre propoſition être veritable, veu que nous voyons derechef en ce dernier temps être accomply par leur peruerſité, ce que nôtre Seigneur Ieſus Chriſt a predit par telles ſentéces. Ne ſont ils pas autheurs de ce Schiſme aduenu en l'Egliſe Chrêtienne? Ont ils pas ietté telles ſemences de trouble & diuiſion entre le peuple Chrêtien, que par ce moyẽ ils ont excité toutes ces guerres ciuiles, & mis les armes aux mains des concitoyens & compatriotes, des parens & des enfans, pour par playes mutuelles ſe détruire l'vn l'autre, ſi Dieu ne ſi oppoſoit, iuſques à la totale ruine de la Chrêtienté? Eux ſont ſortis, & ſe ſont ſeparez de l'Egliſe Chrêtienne Catholique, & non pas l'Egliſe Chrêtienne & Catholique d'eux. Et quand il a été queſtion de guerre, principalement aux

Accompliſſement en ce temps de ces deux ſentences.

Les huguenots ont pris les armes les premiers.

premiers & seconds troubles, ils ont preuenu les Catholiques, & ont été les premiers à cheual & en campagne, cõme il a été dict, & que les histoires en rendét témoignage. Il ne se lit point que les Apôtres, ausquelz Iesus Christ prononça ces sentences en ayent iamais ainsi fait. Comme aussi ne leur a-il pas voulu dire par icelles, que par force & violence du glaiue & armes charnelles & mondaines, ils planteroient l'Euangile, & bâtiroiét son Eglise: mais par l'effusion de leur propre sang en souffrant beaucoup de persecutions, miseres & tribulations: & comme il dict en S. Luc, en possedát leurs ames en patience: tellement qu'il ne leur a mis autres armes en main pour commencer, continuer, & parfaire ce bâtiment, que la doctrine, & la discipline, qui consiste en la puissance des clefz: & ont les Apôtres & leurs disciples & successeurs si vertueusement, & auec telle prosperité, combatu auec telles armes, sueurs & souffrances, par l'espace de trois céts ans, soubs la persecution des Tyrans, & beaucoup plus longuement, contre les vents importuns des heretiques, que finalemét ils ont obtenu la victoire, ont vaincu les peuples, dompté les Tyrans, & surmonté les plus puissants Monarques, & les ont amenez comme captifs à nôtre Seigneur Iesus Christ le Monarque eternel, auquel le Pere a donné & dõne toute puissance au ciel & en la terre: & ont apporté leurs Sceptres aux piedz d'iceluy subissans à son ioug.

Matth. 10. Luc. 9.

Cõment Iesus Christ a predit que son Eglise seroit plantee & bâtie.

Marc. 8. Luc. 21. 2. Cor. 6. & 10.

Combat des Apôtres, & de leurs disciples.

2. Cor. 10. Ise. u. 2. 6 7. Matth. 28.

13 Ie demande à noz pretendus reformez, laquelle compagnie, ou leurs Sectes, qui depuis septante ans se sont êleuees en dissension contre l'Eglise Catholique, de laquelle elles sont sorties, & s'en sont separees, ou cette même Eglise: laquelle compagnie, dy-ie, dés le commencement & temps des Apôtres, qui est le temps de la naissance de l'Eglise Chrêtienne, a iusques à maintenát porté les playes & douleurs du feu, du glaiue, & autres tourments en resistant par foy & patience aux cruautez des Tyrans, & par puissance des Ecritures aux faussetez des heretiques, pour planter l'Eglise, semer la parole diuine, maintenir la vraye, pure & naïfue interpretation des saínctes Ecritures, & conseruer l'Eglise en sa santé, splendeur & authorité? A ce pas êté cette même Eglise, en laquelle nous sommes, qui dés le commencemẽt de sa ieunesse a eu tant d'assaux, souffert tant de maux pour iustice, & n'a onc peu être détruicte? Sont-ce pas êté noz premiers Euesques Docteurs & Pasteurs, ausquelz par ordre continuel nous auõs succedé, & desquelz nous suyuons le conseil & interpretation, pour être aydez en l'intelligence vraye, & pure de cette haute, profonde & celeste Doctrine de salut: lesquelz des les premiers tẽps de l'Eglise êtans reuétus de la vertu de Dieu, instruicts & cõduits par le S. Esprit, ont par foy, patiẽce, cõstance admirable, & puissance des Ecritures surmõté les ennemis de nôtre Seigneur Iesus Christ, qui en ces premiers tẽps õt êmeu telles

Pseau. 128.

Qui a des le commencement surmonté les ennemis de Iesus Christ.

dissensions? Certes l'Eglise dressee par les Apotres & leurs disciples, & cette, en laquelle nous sommes rangez, & instruicts, & par laquelle nous sont dispẽsez les mysteres diuins, ne sont pas deux Eglises : mais vne seule & méme Eglise procedee d'vn seul & même Chef & autheur Iesus Christ: laquelle est Catholique de temps, de lieu, de Doctrine, d'ordre, successiõ & police: en quoy depuis le commencement & temps des Apotres & premiers disciples d'iceux, elle est tousiours demeuree vnie, nonobstant beaucoup de difficultez & incommoditez, que la malice des hommes y peut auoir apporté. Que si la paix que notre Seigneur Iesus luy a laissé & donné, & tant & tant recõmandé, fût demeuree en son entier sans étre violee, rompue, ny troublee par les autheurs de ce present Schisme· ce corps de la Chrêtiẽté ainsi miserablemẽt diuisé fût demeuré ioint à son Chef, vni en soy comme vn vray corps bien accomply & disposé par toutes ses parties: & ny auroit aucune diuision en l'Eglise: mais seulement dissension entre l'Eglise, & les ennemis & êtrangers d'icelle : comme notre Seigneur Iesus Christ l'a par ces sentences predit à ses Apotres & disciples. *Iean 14.* *Ephe. 2.*

14 Qui est donc cause de cette dissension entreuenuë au méme corps, & entre les mémes membres de la Chrêtienté? Sont-ce pas ceux, qui iettans en icelle semence de trouble & diuision se sont separez de l'ordre de l'Eglise militante, & de toute l'Antiquité, qui, di-ie s'en

ſont ſeparez de lieu, de Doctrine, de liturgie, d'ordre, ſucceſſion & police? En tout mouuement tranſitif, ſoit de bien, ſoit de mal, il y a action & paſſion. Celuy qui eſt agent, c'eſt à dire, duquel l'œuure eſt l'action, ou qui eſt autheur de l'action, il eſt cauſe du bien ou du mal, veu que c'eſt luy, qui faict ce bien ou ce mal. Mais celuy, enuers lequel l'action paſſe, il eſt patient du bien, ou du mal procedant de l'action. Or en cette diſſenſion, ie demande, qui eſt la partie agente? c'eſt à dire, de qui procede l'action? Qui en eſt la cauſe motiue? Ce ſont les proteſtãs noz aduerſaires: veu qu'eux les premiers ont émeu cette diuiſion. Qu'ainſi ſoit, au parauant qu'ils ſ'éleuaſſent, l'Egliſe Chrétienne étoit en paix, & tous les Chrétiẽs membres d'icelle viuoient en vnion de Doctrine, de foy, de liturgie, d'ordre, & de tout ce qu'eſt requis à l'inſtruction & conduicte de l'Egliſe, & entretenir l'vnion d'icelle: tellemẽt qu'il y auoit vn méme conſentement en cela, & étoit l'Egliſe comme vn cœur, vne ame, & vne volonté: laquelle vniõ ne regardoit point ſeulement les Chrêtiens lors viuans: mais auſſi toute la ſaincte Antiquité Chrétienne, auec laquelle nous ſommes encores maintenant vnis en telles choſes, comme étoient noz plus prochains predeceſſeurs auant cette diuiſion. Vray eſt que l'ardeur à la vertu étoit moindre, & la Charité plus froide & remiſe, qu'entre les premiers Chrétiens. Ce qui ne ſe doit toutesfois appeller diſſenſion, mais ſeulement la-

Mouuemẽt tranſitif.

Vnion de l'Egliſe auãt ce Schiſme.

Act. 4.

cheté, negligence & remiſſion. Quant à l'Egliſe Chrêtienne Catholique, de laquelle ils ont troublé la paix, elle eſt patiente de telle miſere & diſſenſion: veu que telle action étāt par les heretiques & Schiſmatiques dreſſee cōtr'elle, pour la diuiſer & tirer en ruine, elle en ſouffre & patit le mal & l'affliction. Puis dōc que telle action procede de noz aduerſaires contre l'Egliſe, veu qu'au parauant ils êtoient membres d'icelle, ſ'en ſont ſeparez, & luy ont quant & quant liuré l'aſſaut, pour la defaire, ne ſ'enſuit il pas qu'ils ſont la cauſe motiue de ces maux: voire inſtruments du diable pour êmouuoir & entretenir cette diuiſion? Cela eſt ſans replique: tellement que tout ainſi que cette Prophetie de Ieſus Chriſt contenue en ces ſentences a iadis êté miſe en practique, & accomplie par les Iuifs, Payens, heretiques, & toutes ſortes d'infideles, contre l'Egliſe de Dieu dés l'enfance d'icelle: ainſi derechef elle eſt maintenant miſe en practique, & accomplie par noz aduerſaires contre la même Egliſe en ſes derniers temps & vieilleſſe. Quand donc nous auons dict, que les Caluiniques & leurs compaignons ont armé le pere contre l'enfant, l'enfant contre le pere, le frere contre le frere, le concitoyen contre le concitoyē, & ont mis les armes és mains des Françoys, pour par outrages mutuels ſe ruiner & deffaire, nous n'auons point ſuppoſé faux: ains dit vne pure verité, tellement apparente à tout le monde, qu'il ny a menſonge, ne quelques cou-

Matth. 10. Luc 12.

Prophetie de Ieſus Chriſt accomplie par les Proteſt.

Verité apparente.

leurs, qu'on le puiſſe parer, qui ait la force de l'obſcurçir & faire ignorer.

15 Enapres, il y a vne impoſture & fauſſe ſuppoſition, voire vn blaſpheme, en ce qu'ils veulent faire l'Egliſe Chrêtienne ſemblable à la Synagogue d'Iſraël ſous Ieroboam, Achab, & autres leurs ſucceſſeurs: & les Chrêtiés ſemblables aux Iuifs cruels ennemis de nôtre Seigneur Ieſus Chriſt, & aux Payens perſecuteurs de l'Egliſe Chrêtienne : leſquels tous nioient Ieſus Chriſt être le filz de Dieu, le Meſſias &

Jean 11. Matth. 16.

Sauueur du monde. Ce que l'Egliſe Chrêtienne Catholique, croit & prêche: & a pour telle confeſſion ſouffert par l'eſpace de trois cẽts ans, tant & de ſi cruelles perſecutions ſous les Empereurs Romains, & depuis par les heretiques. Et maintenant pour maintenir telle ſaincte verité fondement de la foy viue & vraye eſperance à ſalut, elle cõtinue en guerre cruelle & diſcord irreconciliable contre le Turc, & autres ennemis de la vraye Egliſe & Religion de nôtre Seigneur Ieſus Chriſt. Les Caluiniſt. ſingulierement ne ſoûtiennent, & ne voudroient ſoûtenir, ny entreprendre tels cõbats: veu qu'aucuns d'entr'eux, mêmes de leurs miniſtres êtans à Baſle en Suiſſe l'an 1575. êtoient d'aduis que leurs Chefs entraſſent en confederation auec le Turc, & prinſſent ayde de luy, pour entretenir la Chrêtienté en diuiſion & guerres ciuiles iuſques à la ruine des Princes, Potentatz, Ordres & êtats d'icelle. Que ſi les Chefs euſſent été au-

Pourquoy l'Egliſe Catholiq. a ſouffer perſecutiõ

Pourquoy elle eſt en guerre contre le Turc.

Le Cõſeil des Caluiniſt. miniſtres à Baſle en Suiſſe.

tant mal affectionnez enuers la Republique Chrêtienne, que ces ministres de Satan, & cõseillers infideles, ils eussent mis, ou se fussent efforcé mettre la Chrêtienté en extreme desolation: & la bailler en proye aux ennemis capitaux d'icelle. Mais le Prince, qui lors étoit là entr'eux, lequel quoy qu'il ayt delaissé la religion de ses Ancêtres tres illustres, n'en a pas oublié la debonnaireté, & autres vertuz, dît, que quant à luy, il ne pouuoit consentir à tel pernicieux & diabolique conseil, & qu'il aymoit mieux demeurer toute sa vie poure soldat au seruice de quelque Prince, que commettre vne chose tant indigne, & ne voulut plus, qu'on luy en parlât. Parainsi, c'est sur eux, qu'il faut retorquer ce qu'ils imposent aux Catholiques. Et ne feray point de fausse supposition, quãd ie les diray être semblables à ceux, qui du temps des Machabees, & guerres d'Antiochus & autres tyrans contre Iuda, se reuoltoient de l'Eglise de Dieu, pour donner la main, ayde & secours aux ennemis d'icelle, pour la persecuter, piller & saccager, & contraindre le peuple sainct quitter la loy de Dieu, & abandonner la Religion de leurs Peres.

Fidelité & pieté du Prince de Condé à present viuant.

A qui sont semblables les ministres.

16 Finalement il y a l'abus & vsage peruers de ces sentences. Car contre l'intention de notre Seigneur Iesus Christ, ils les employent, comme beaucoup d'autres, que nous auons declarees ailleurs, pour inciter leurs sectateurs à guerres, mutineries, & rebellions, & à effusiõ

Matth. 10. Luc 12.

du ſang de ceux qu'ilz ſe forgent pour ennemis, deſquelz au parauant ils êtoient freres, voire membres dependans & tirans en commun leur vie & vigueur ſpirituelle d'vn même chef Ieſus Chriſt. Pour maintenir cette maxime, ſçauoir eſt, que l'Egliſe & religion Chrêtienne doit être plantee par armes, guerres & tumultes, ils ſ'appuyent ſur ces ſentences, cōme ſi nôtre Seigneur Ieſus Chriſt êtoit vn Tyran, & ſon Regne vne tyrannie, qui ne peût ſubſiſter que par la force & violence Tyrannique. Ce que noz rêpondans donnent aſſez à entendre, quand ils diſent en ces propres motz. Mais que rêpondront ils (parlans de nous) à ce que dict nôtre Seignr Ieſus Chriſt. Matth.10.34. Ne penſez pas que ie ſoy venu, &c. Que le Lecteur conſidere bien leur texte. N'eſt-ce pas comme ſ'ils diſoient? Et biē, nous auons pris les armes, & êmeu grandes guerres, pour planter nôtre doctrine. Ieſus Chriſt n'a il pas dict, qu'il falloit planter l'Euangile par armes auec fortes & puiſſantes armees, veu qu'il a dict, qu'il n'eſt pas venu mettre la paix, mais le glaiue en la terre? Puis pour mieux fortifier leur dire en autres lieux: mêmes en leurs harangues ordinaires, ils mettent en auant la conquête de la Terre promiſe. Quoy (diſent-ils) Moyſe & Ioſué ont ils pas planté l'Egliſe d'Iſraël auec armes, & effuſion du ſang des Chananeens en la terre promiſe, mêmement par le commandement de Dieu? Mais ils abuſent des hiſtoires ſacrees, comme il en

Expoſition du dire des Miniſtres.

Exod.17.19.20. &c. Nombr.31.

a été parlé en nôtre Declaration de leurs fausses suppositions, liure troisieme chap. 8. Car il faut faire vne distinction entre l'Etat ciuil du peuple d'Israël, & l'ordre Ecclesiastique. L'Etat Ciuil du peuple a êté planté par armes en cette terre, & par effusion du sang des peuples de cette terre, en la place desquelz Dieu vouloit planter le sien. Mais l'Etat & ordre Ecclesiastique auoit êté ordonné & dressé au desert sans lances & êpees, ains auec la parole de Dieu, quand la Loy & les sainctes constitutions & ceremonies de Dieu furent donnees au peuple, par Moyse. Et pourtant ils font vn grand deshonneur au sainct Esprit, quand ils veulent planter, comme ils disent, l'Euangile à coups de canon : comme si Dieu êtoit impuissant de le planter par le vent de sa bouche, qui est sa vertu accompaignante la simple predication de ses seruiteurs. Et comme ils veulent planter l'Eglise par armes charnelles, par même moyen ils la veulent reformer. Mais ou prendront ils exemple des Apôtres, pour prouuer leur dire ? Ils n'en ont aucun, ains seulement exemple d'humilité & patience, comme il a êté dict. L'ordre de l'Eglise êtant dressé, on peut bien par force repousser l'impetueuse & inique violence, & cruelle tyrannie des Heretiques & Schismatiques. Car cela est faire Iustice, quand on s'oppose au mal, & aussi qu'on empêche l'erreur de s'épandre, à ce que le peuple n'en soit du tout infecté. Mais quand il est question

Deuter. 5. Iosué 6.8. 10.11. &c.

Cõment ont été plantez, l'Etat ciuil & ordre Ecclesiastiq. du peuple d'Israel.

On peut repousser la violence des heretiques & Schismatiq.

de planter la Religion Chrêtienne, comme les Apôtres & leurs Disciples la planterent au commencement, & comme encores maintenant elle est plantee aux Indes Orientales, & en l'Ameriq. par ceux de la confraternité de Iesus, qu'on appelle vulgairement Iesuites, il faut prendre les armes de Iustice, qui est la predication de l'Euangile, vertu de Dieu en salut à tous croyans, par l'ouir duquel operant le S.Esprit, la foy est dõnee aux hommes: puis par ieûnes, prieres, souffrances, & afflictions. Ce que nous enseigne l'Apôtre S. Paul, disant. Certes en cheminãt en chair, nous ne bataillons point selon la chair. Car les armures de nôtre guerre ne sont point charnelles, mais puissantes de par Dieu, à la destruction des forteresses: destruisans les cõseils & toute hautesse, qui s'éleue contre la cognoissance de Dieu, amenons comme prisonniere toute pensee à l'obeïssance de Iesus Christ. Et ailleurs il dict. Mais rendons nous louables en toutes choses, cõme seruiteurs de Dieu, par grande patience en afflictions, en necessitez, en angoisses, en playes, en prisons, en tumultes, en trauaux, en veilles, en iûnes, en pureté, par cognoissance, par vn esprit patient, par benignité, par le sainct Esprit, par charité non feinte: en la parole de verité, en puissance de Dieu, par armes de iustice à dextre & à senestre. Velà comment, & par quels moyens il faut planter, & reformer l'Eglise: & nõ par telles guerres, cruautez & diuisions tant

Act. 2.3. 4. 5. &c.

Rom. 1. & 10.

2. Cor. 6.

Armes des Apôtres.

2. Cor. 10.

tant dommageables, & pernicieuſes au Chriſtianiſme. Velà pourquoy nôtre Seigneur Ieſus Chriſt reprît ſainct Pierre & le tâça, pource qu'il auoit frappé de glaiue, & luy dit que tous ceux, qui auront pris le glaiue, periront par glaiue. Or neantmoins noz aduerſaires ſe fortifient de telles ſentences & hiſtoires, pour mettre tous êtats en confuſion, comme ſi ce leur êtoient autant d'oracles, par leſquels il leur fût commandé de ſemparer de tous les Royaumes de la terre,& en chaſſer leurs Rois & leurs peuples, & ſe planter en leurs places. Cependant ils ayment mieux tenir en troubles la Chrêtienté, pour la faire tomber en ruine, que de ſe recognoître & venir à reſipiſcence de leurs erreurs, pour ſeruir à Dieu en iuſtice & verité: & ne voudroiēt faire vn pas, pour aller prêcher l'Euangile (duquel ils ſe vātent ſi hautement) aux peuples êtranges, qui n'en ouyrent oncques parler, comme font les Prêtres, & Religieux de l'Egliſe Catholique, auec patience, debonnaireté & ſouffrances, és iſles, & pays lointains ſus mentionnez. Velà quant au ſecond point contenu en leur texte ſus recité.

Matth. 26. Marc 14. Luc 21.

Miniſtres Caluiniq. ne veulent aller prêcher aux Payens & autres peuples êtrāgers de la Chrêtienté.

17 Le troiſiéme eſt qu'ils prennēt en têmoin le ciel & la terre de la cauſe de leurs ſouffrances. Il ne nous eſt pas beſoin faire telle inuocation pour prouuer ce qu'en auons dit: d'autant que le ciel & la terre ſans en être ſemōds, rendent tres cler & manifeſte têmoignage, que ce que les Caluiniſtes, Zuingliens & leurs

Le troiſiéme point de leur texte.

compaignons ont ſouffert,ce n'a pas été pour iuſtice, ny pour rendre têmoignage à nôtre Seigneur Ieſus Chriſt & à ſa Doctrine : mais comme mal-faiĉteurs en mal faiſant, pour les crimes ſus recitez en ce méme liure. Où il eſt à noter qu'il ny eût onc, & ny a heretique en la Chrétienté, ny ailleurs, qui ne couure ſon erreur quelque execrable, qu'il ſoit, du voile de iuſtice, & ne luy attribue ce titre tant beau de pure, ſaincte & celeſte Doctrine: ny Schiſmatique, qui ne die auoir émeu Schiſme, pour bonne & iuſte occaſion.

Arrogãce des heretiques & Schiſmatiq.

18 Les Donatiſtes, leſquels premierement ne furent que Schiſmatiques, mais ſ'obſtinás en leur Schiſme adioûterent l'hereſie, pour ſe maintenir, diſoient que iuſtement ils auoient émeu tel Schiſme en l'Egliſe Aphricane:à cauſe que contre leur volonté Cecilian auoit été ordonné Euéque de Carthage : ils luy impoſerent pluſieurs crimes: mais comme diſent S. Auguſtin & Optat. Mileuitain, ils ne les peurent prouuer. Cependant continuans en leur Schiſme & hereſies, ils demeurerét retranchez de l'Egliſe Catholiq. comme ſi les crimes d'vn Euêque particulier euſſent peu tellemét contaminer toute l'Egliſe, qu'il ne fut reſté pureté d'Egliſe Chrêtienne, qu'entre eux, qui ſ'oppoſoient à telle ordination. Ce qui ne pouuoit pas aduenir : veu que les crimes d'vn mébre particulier, ne peuuét pas ſouiller le corps en general, combien que pour iceux il y ayt condoleance entre les membres. Mais enco-

Donatiſtes pourquoy émeurét Schiſme en Aphrique.

Auguſt. de hæreſib. à Quod vult Deum lib. 1.

res c'étoient crimes ſuppoſez, & fauſſement impoſez à Cecilian. Et combien que ces Donatiſtes erraſſent quāt au point de la Trinité, eſtimans le Fils moindre que le Pere, & le S. Eſprit moindre que le Fils, & quant à autres poincts contre la confeſſion, foy, & Doctrine generale de toute l'Egliſe Chrêtienne Catholique, ſi eſt ce neantmoins, qu'ils crioient qu'il ny auoit pureté de Doctrine, ny Egliſe Chrêtienne, qu'entr'eux, & eſtimoient, voire prêchoient que tout le reſte des Chrêtiens êtoit infidele. *Erreur des Donatiſt. cōtre le point de la Trinité.*

19 Ce qu'auiourd'huy crient & prêchēt noz aduerſaires principalemēt cōtre l'Egliſe Chrêtienne Catholique. Les Anabaptiſtes, aucunement ſemblables aux Donatiſtes, en crient autant contre les Caluiniens, Zuingliens, Lutheriens, & autres ſectaires à eux ſemblables: & ſur tous contre l'Egliſe Catholique, & n'eſtiment pas qu'il y ayt chrêtienté ſinon entre eux. Quand ces Donatiſtes n'êtoient point perſecutez pour leurs erreurs & crimes, ils ſe perſecutoient eux mémes, & ſe diſoient étre martyrs de Ieſus Chriſt, l'Egliſe duquel ils perſecutoient, & infectoient de leurs erreurs. Coré, Dathan, & Abiron, étoient Schiſmatiques, & pourtant Dieu les punit de punition tres griefue en la preſence du peuple. Cependant le peuple ne laiſſa pas le lendemain de murmurer contre Moyſe & Aaron, leur reprochant qu'ils auoient faict mourir le peuple du Seigneur: voire ſ'éleua vne ſeditiō telle *Anabaptiſt.* *Donatiſt. ſe perſecutoient eux mémes.* *Nombr. 26.*

pour cela, que Moyse & Aaron furent contraints s'enfuyr au Tabernacle d'Alliãce, pour leur seureté. Ainsi est il de noz Sectaires : ils se couurẽt du titre de iustice pour honorer leurs miseres, lesquelles leurs sont aduenues pour leurs fautes & pechez, pour leurs erreurs, tumultes & rebellions. Mais qu'ils prennẽt telle peincture qu'ils voudront, pour colorer leur faict, & pour se iustifier, si n'en sçauroiẽt ils venir à bout: & faut qu'ils demeurent tousiours coulpables & conuaincuz des crimes sus mentionnez, deuant qui que ce soit. Quant aux iniures & mensonges contenues en la fin de leur texte, ie les passe, pourautant que ce m'est grand hõneur d'étre iniurié d'eux, ioinct que ie me contente d'y auoir répondu en vn mot par cy deuant.

Texte des aduersaires.

AV reste vous nous imposez, que la fin pour laquelle nous nous sommes separez de l'Eglise Romaine, est d'abolir, & changer l'état de l'Eglise, & non pas seulement de la reformer & nettoyer, qui est une menterie trop claire. Car qu'on regarde ce qui se faict en noz Eglises. Premierement ôtons nous, ou abolissons nous l'authorité de la parole de Dieu, sur laquelle, comme sur son vray fondement & pilier, l'Eglise & tout son état & gouuernement doit être fondé? ôtons nous l'authorité des vrays Pasteurs & ministres de l'Eglise? Qui les honnore plus que nous, & comme il faut, sans faire d'vn Pasteur d'Eglise

vn Magiſtrat cruel ou tyran des conſciences? N'auõs nous pas entre nous des Anciens pour veiller ſur noz mœurs, des Diacres pour diſtribuer les aumônes à noz poures, comme commande la parole de Dieu? N'auons nous point des Conſiſtoires, comme vn Senat honorable, pour au nom de toute l'Egliſe faire des remôntrãces, cenſures, excõmunications, receuoir les recognoiſſances mêmes publiques entre nous, quand il le faut, & le tout ſelon la parole de Dieu, en l'authorité de nôtre Seigneur Ieſus Chriſt? tout cecy ne ſe fait-il pas par perſonnes legitimemẽt appellees en leurs charges, ſans faueur, ſans argent, ſans brigues, & non comme il ſe fait au veu, & ſceu de tout le monde en vôtre Egliſe: qui achepteZ du Pape les biens des poures à belle courſe de cheuaux, à fin que comme ſe pleignoit le Roy Loys xij. les aſnes les ayent? Qui pourra donc nier qu'il n'y ait en noz Egliſes vn iuſte & legitime gouuernemẽt, redreſſé ſelon la parole de Dieu?

Que les heretiques Caluiniens, Zuingliens, &c. ont mõtré, qu'ilz tendent à la ruine de l'Egliſe Chrêtienne en demoliſſant les ſaincts Temples dediez à Dieu pour aſſembler ſon Egliſe, & luy ſeruir, leſquelz les Tyrãs ennemis de Dieu ont de tout temps êpargné, Semblablement en la deſtruction des liures de la doctrine Chrêtienne. Que les Temples des Chrêtiens, n'ont rien de commun auec les hauts lieux des infideles.

CHAPITRE 14.

1 QVand ie n'euſſe pas pris la peine de refuter cette Réponſe, elle eût êté aſſez refutee par ce que noz rêpõdãs aduerſaires ont laiſſé de nôtre

Les rẽpõdans Calui. n'ont rẽpõdu à tout le texte.

texte, ſans luy dire mot, & par l'experience cõmune aux François, & à leurs voiſins. Mais ce qu'en ay faict, d'aduantage ſeruira pour tant mieux faire cognoître leur turpitude & vergongne, laquelle eux mêmes en la penſant cacher, découurent à leur confuſion. Ils ſuyuent la voye cõmune à tous criminelz, qui tellemẽt poinds en leurs cõſciences de la verité, & ſentiment de leurs crimes, & de la punition qui leur eſt deuë, ne peuuent apprehender que l'equitable rigueur de la ſentence du iuge, ny ſe propoſer que l'horreur du gibet. Cela eſt cauſe qu'êtãs interrogez ſur leurs malefices, ils ne répõdent iamais à propos, ny a toutes les queſtions qui leur ſont faites : mais ſe voyans ſurpris par leurs tergiuerſations, & preſſez par la grauité des témoignages, ils ſe pleignent qu'õ leur fait tort, ſe vantent auoir fait beaucoup de bõnes œuures, auſquelles peut étre, ne voulurent ils iamais penſer, ny leur permettre faire ſeiour d'vne ſeule minute en leurs penſees: tellement que ſi on les veut croire, ils s'efforceront perſuader par argumẽts que la malice leur ſuggere, qu'en toutes leurs actions, quelques iniques & méchantes qu'elles ayent êté, ils n'ont iamais tendu qu'à bonne fin. C'eſt le pretẽdu de noz Répõdans en ce texte, auquel nous auõs trois poincts à refuter. Le premier, que nous leur impoſons. Le ſecõd, qu'ilz n'ôtent pas l'authorité de la parole de Dieu, ny celle des vrays Paſteurs de l'Egliſe. Le troiſieme, qu'ilz ont entr'eux vn ordre bien dreſſé:

Caluiniques répõdans imitateurs des criminelz.

Pretendu des miniſtres répondans.

ce qu'ilz disent n'être en l'Eglise Chrétienne Catholique.

2 Quant au premier, la refutatiõ n'en est pas mal aisee, veu que l'experience par leurs actiõs mémes, parle pour moy. Dira-on que frapper vn hõme à la gorge, ou au cœur auec vne épee ou autre ferrement bien trenchant & aigu, ou luy faire aualer vn poison violét, soit pour luy conseruer la vie, & le restituer en santé ? Ce seroit vn paradoxe merueilleux, & tellement étrange, qu'il ne sçauroit entrer en vsage. Ainsi, dira-on que bailler fausse doctrine à l'Eglise, & luy ôter la pure, dont elle s'est repue, nourrie & entretenue depuis sa naissance iusques à maintenãt, abolir son ordre institué par Iesus Christ, ses Apôtres & disciples : démolir ses S. Temples dediez au seruice de Dieu, & tuer ses mẽbres & Pasteurs, dira-on que ce soit pour l'entretenir en sa vie, vigueur & authorité, & s'il y a des maladies, la guerir & reformer? quãt à la doctrine, nous en auõs parlé cy dessus, ou nous les auõs prouué heretiques. Quãt à l'ordre, semblablement il en a eté disputé, tant en cet œuure qu'ailleurs, ou nous auons montré qu'ilz sont Schismatiq. Quant à la ruine des S. Temples, Auxerre, Soissons, Orleans, Bloys, toute la riuiere de Loire, toute la Guiéne, voire toute l'Aquitaine, le Daulphiné & autres Prouinces de ce Royaume, & d'autres principautez, en portẽt les marques tãt hideuses, que nous n'auons que faire d'en cercher autres témoings, pour le prouuer. Que s'ils n'ont peu

Paradoxe étrange.

Ruine des saincts Temples.

Pourquoy sõt edifiez les tẽples. ſouffrir les edifices debout, leſquelz auoiẽt été conſtruits pour y faire conuocation & aſſemblee du peuple, pour y inuoquer Dieu, cõme d'vn cœur, d'vne bouche, & d'vne voix, & luy faire vn franc & libre ſeruice, comme nous y ſommes tenus, pour précher la parole de Dieu & en être edifiez, pour receuoir les Sacremẽts, & en être d'autãt plus confirmez, quelle eſperance pourroiẽt-ils donner de reformation & amelioratiõ de l'Etat de l'Egliſe? Encores qu'il y eût à redire en l'état & ordre du Clergé, en l'exercice de la diſcipline, & que les mœurs ſoient par trop corrõpus, les S. Temples n'en ſont aucunemẽt coulpables, & n'euſſent laiſſé de bien ſeruir à ce, à quoy ils ont été dediez. *Les temples ne sont coulpables des fautes des hommes.* Quelles grandes corruptions y auoit-il en l'Egliſe de Iuda, quãd Ezechias & Ioſias la reformerent? Quelles grãdes abominations ſe cõmettoient dedans le Tẽple de Dieu? Quand Ezechias fit la reformation, il trouua que l'autel de Dieu, lequel étoit appellé l'autel d'airain, auoit été ôté de ſa place, pour y placer l'autel des Idoles de Damas, cõme Achaz ſon pere l'auoit cõmandé à Vrie, lors grand Sacrificateur. Ioſias ſemblablement y trouua maintes Idolatries, cõme le ſimulacre du Soleil, lequel étoit au paruis, les maiſonnettes des effeminez, qui étoient dedãs le Temple, & autres abominations. Et bien, ces bons Roys ruinerent ils le Temple? Tant ſ'en faut: Ils le purgerent de toute l'abomination qui étoit dedans & à l'entour, puis le repareren. Et ne

4. Rois 16. & 18.
2. Croni. 28. 29. & 30.
4. Rois 22.
2. Croni. 34.
3. Rois 8.
2. Cron. 7.

ſe trouuera point que le Temple,qui du commencemẽt auoit été dedié à Dieu, pour quelque abomination, de laquelle il fût ſouillé,ait été ruiné par les bõs Roys, qui en leurs temps ont remis ſus le pur ſeruice de Dieu. Quant aux mauuais Princes, il eſt biẽ dict qu'ilz l'ont fermé, à fin que le peuple n'y offrît aucuns Sacrifices à Dieu : mais ils ne l'ont point ruiné: ſeulement ils l'ont laiſſé dechoir par negligẽce, ou ſ'ils y ont demoli quelque choſe, ç'a été pour y dreſſer leurs Idolatries, comme il a eté dict d'Achaz. *2. Cro.29.*

3 Les Proteſtans repliqueront, que finalement le Temple fut ruiné par Nabuchodonozor Roy de Babylone, lors que le peuple fut transporté. Ie l'aduouë, & non ſeulement le Tẽple : mais auſſi la ville fut brûlee,& du tout raſee pour les iniquitez du peuple, de leurs Roys, Princes & Sacrificateurs : leſquelz furent tranſportez en terre étrange, ſ'êtans rendus indignes des promeſſes & benefices que Dieu auoit faict, & cõferé à leurs Peres. Mais il faut conſiderer, par qui ce mal a été executé. Ce n'a pas été par le peuple de Dieu, mais par les ennemis de Dieu, de ſon peuple & ſon Egliſe. Que ſi noz aduerſaires veulent de là prendre exemple, & tirer conſequence pour ruiner noz ſaincts Temples, des le commencement dediez à Dieu, il faut qu'ilz ſe confeſſent être ennemis de Dieu. Quant à nous, qui ſommes Chrêtiens, membres de nôtre Seigneur IESVS CHRIST, deſquelz eſt

Replique des Proteſtans.

4. Rois.25.
2.Cron.36.

composee l'Eglise Chrétienne Catholique, nous aduoüons sincerement, & d'vn cueur contrit & humilié, que nous auons pêché, Ie di & le peuple, & les Roys, & les Princes, & les Prelats, & le reste des Pasteurs & des Prêtres, & pourtant auons nous par noz pechez attiré sur nous telles afflictions & miseres: lesquelles nous supplions Dieu par soûpirs larmoyans, & regrets douloureux procedãs d'vne repentance vrayement cordiale, de nôtre vie mauuaisement passee, vouloir dêtourner de sa desolee Eglise. Mais aussi nous tirerons cette cõsequence contre noz aduersaires, sçauoir est, qu'eux sont spirituellement, & de fait, ou execution, les Babyloniens (comme aussi sont ils confus entr'eux, sans aucun ordre & vnion) lesquels se sont êleuez en ce dernier temps, pour ruiner (s'ils en pouuoient venir à bout) les saincts temples, le seruice, l'heritage, le peuple & Eglise de Dieu: & que comme les Assyriẽs, & les Babyloniẽs ont été le bâton de l'ire & verge de la fureur de Dieu sur le peuple Israëlite: ainsi eux, comme iadis Attila, auec les Turcs, & autres tyrans cruels ennemis de la Chrêtienté, sont le fleau de Dieu sur l'Eglise Chrêtienne. Mais quand il plaira à Dieu, il rompra le fleau, & iettera la verge & le bâtõ au feu, & benira son peuple, comme il a faict de tout temps, en le deliurant des mains de ses cruels aduersaires.

Consequence tiree cõtre les Protestans.

Isaye 10.

Autre replique.

4 Ils feront encores vne replique, c'est qu'Ezechias & Iosias ont ruiné les hauts lieux, où

le peuple d'Iſraël & Iuda ſouloient idolatrer: & qu'eux à l'exemple de ces bõs Roys, ils ruinent les temples des Chrêtiens, leſquels ils eſtiment ſemblables à ces hauts lieux. Ie rêpon qu'ẽ cela il ny a proportiõ ne ſimilitude, pour deux raiſons: la premiere eſt, q̃ ces hauts lieux êtoient dediez aux idoles des Gẽtils, deſquels Dieu auoit dict à ſon peuple, vous ne ferez point comme eux, & ne ſeruirez à leurs dieux. Car c'êtoiẽt, ou diables, ou les Aſtres, ou choſes qui iamais n'auoient êté, apres leſquelles ce peuple miſerable idolatroit, en leur attribuãt toute diuinité. Secondement, encores que le peuple de Iuda eût pluſieurs Synagogues, ou la loy êtoit enſeignee, tous les iours de Sabat: ſi eſt ce qu'il ne leur êtoit licite d'auoir plus d'vn temple pour ſacrifier. Et pourtant, encores que le peuple Iſraëlite en bâtiſſant ces hauts lieux, les eût dediez au vray Dieu viuãt, & non aux idoles des Payens, ſi ne deuoient ils pour cette raiſon être tollerez, & pourtant ont eu iuſte occaſion ces bons Roys, de les abatre & ruiner. Mais il n'eſt pas ainſi des temples de l'Egliſe Chrêtienne. Car en premier lieu, le temps, dit nôtre Seigneur Ieſus Chriſt, eſt venu, que les vrays adorateurs adoreront par tout le Pere en eſprit & verité : tellement qu'il eſt loiſible, voire neceſſaire aux Chrêtiẽs de bâtir en toutes & chacunes villes & villages, vn, ou pluſieurs temples ſelon la multitude du peuple, à fin qu'il ſ'y puiſſe aſſembler: en ſorte qu'ils ne ſont plus aſtreincts à vn certain

4. liur. Roys 18. 22.
2. Croniq. 29. 34.
Premiere raiſon.
4. Rois 17.
Pſeau. 105.
Seconde.
Deutero. 12.
Iuſtes occaſiõ aux Roys de Iuda de ruiner les hauts lieux.
Iean 4.
Temples des Chrêtiens ne ſont ſemblables à ces hauts lieux.

lieu, comme iadis le peuple d'Iſraël : mais ils peuuent ſacrifier par tout, en toutes Regions, Prouinces, villes, villages, hameaux, & autres lieux, les choſes concernentes l'excellence & dignité de cette tant ſaincte & diuine action deuëment obſeruees. Secondement, comme iadis le Temple de Ieruſalem, ainſi les nôtres ſont dediez au ſeruice de Dieu, & y ſont ſuyuant le veu & dedication employez. Car Dieu y eſt iournellement inuoqué par Ieſus Chriſt nôtre Seigneur, par le moyen & mediation duquel Dieu eſt appaiſé enuers nous, & ſommes racheptez de mort eternelle. Enapres la parole de Dieu y eſt prêchee, & les Sacremẽts adminiſtrez. Les images & hiſtoires des ſaints, qui ont été fideles ſeruiteurs de Ieſus Chriſt, inſtruments & organes du ſainct Eſprit, pour le bien & ſalut de l'Egliſe, nous y ſont propoſees pour deux fins. La premiere, à fin que nous ſçachions que le lien de charité demeure entre l'Egliſe triomphante, qui ſont les eſprits biẽ heureux, leſquels iouïſſent de la beatitude & repos eternel auec nôtre Seigneur Ieſus Chriſt, & l'Egliſe militante qui ſommes nous, qui auons encores à combatre icy bas contre les gouuerneurs des tenebres, & malices ſpirituelles, & contre infiniz ennemis inſtrumẽts du prince de la puiſſance de l'air, qui eſt le diable. Et que ſçachans que tel bien de charité demeure entre ces ſaincts & lien heureux eſprits, & nous, nous ſoyons aſſeurez qu'ils deſirent l'accompliſſement de leurs fre-

Temples des Chrêtiẽs dediez à Dieu.

1. Iean 2.

Egliſe triõphante.

Egliſe militante.

Epheſ. 6.

res, qui ſommes nous, c'eſt à dire notre deliurance: & que pourtant en vertu de cette cõmunion, nous ſommes faicts participans des fruicts de leurs prieres. Ce qu'au milieu de noz plus grandes & extremes afflictions & miſeres nous apporte vne tres grande conſolation: & bien ſouuent miraculeuſe deliurance à ceux, qui ſans detourner les yeux de leurs entendemẽts de nôtre Seigneur Ieſus Chriſt, ſ'appuyent en ferme & viue foy ſans douter ſur cette ſaincte communion. Secondement, ils nous ſont ainſi propoſez, à fin que nous enſuyuiõs leurs exemples, que nous ſoyons imitateurs de leur foy, de leur bõne & ſaincte vie, pour par ce moyen obtenir la miſericorde de Dieu en Ieſus Chriſt, & paruenir à même gloire auec eux. Velà ce qu'on doit eſtimer de noz saincts Temples: ce qui ne ſe peût aucunemẽt dire des hauts lieux dreſſez par les mauuais Princes en Iuda, pour idolatrer, & faire idolatrer le peuple.

Apocal. 5. 6.

Communion.

Seconde cauſe pourquoy les images & hiſtoires des ſaincts nous ſont propoſees.

5 Depuis la tranſmigration & retour du peuple en Iudee, que le Temple fut reedifié, il aduint de grandes confuſions entre ce peuple. Ils furẽt ſubiuguez par pluſieurs Roys infideles & tyrãs inhumains iurez ennemis de Dieu, comme fut Antiochus, lequel cõmãda que les liures de la loy de Dieu fuſſent brûlez, defendit de plus ſacrifier au vray Dieu, & de circoncir les enfans, fit ôter tous les vaiſſeaux du Temple, & les applica à ce qu'il voulut, & pollua les choſes ſainctes & dediees au ſeruice de

1. Macha. 1. 2. &c.

Dieu, en quoy l'ont imité noz aduersaires. Il
2. Macha. 6. & 7. vsa de grandes cruautez contre ceux, qui ne
voulurent transgresser la Loy de Dieu, & abá-
donner la Religion de leurs Peres, comme
nous montrerons cy apres, que noz aduersai-
res ont faict le semblable. Plusieurs mêmes
Les Protest. imitateurs de Antiochus. des premiers & principaux d'entre le peuple,
consentirent aux decretz de ce Tyran, & de-
tournerent auecq' eux grand nombre du vul-
gaire, ainsi qu'il est aduenu de nôtre temps:
tellement que ces temps là se peuuent confe-
rer aux nôtres. Mais il y a cela de different,
que ce Tyran & ses Satellites tant étrangers
que du païs, n'étendirent iamais leur main à
la demolition du Temple: ains le laisserent
Antiochus n'a demoly le temple. & abandonnerent, en sorte qu'il ne s'y fai-
soit aucun exercice de Religion, & est dict
qu'au paruis il y creut des petits arbres, com-
1. Macha. 4. me vn boys, où bien ils s'en seruirent à leur
volonté. Mais noz aduersaires ont bien fait
Noz aduersaires pires qu'Antiochus. pis: car outre telles cruautez & tyrannies, ils
se sont bandez furieusement contre les edi-
fices, & ont ruiné de fond en comble les
Temples saincts, où Dieu êtoit seruy & ho-
noré, & les Chrétiens instruicts à l'aymer &
le craindre, & ont faict telle demolition, non
seulement durant la guerre: principalement
aux seconds troubles commencez l'an 1567.
mais apres la paix faicte & publiee aux deux
Les Protest. François detestables aux étrãgers que armees, ils auoient faict venir des êtrangers
pour leur ayder à piller ce Royaume, aus-
quelz mêmes ils étoient en horreur, pour

telles barbaries.
6 Quant à la Loy de Dieu! helas comment l'ont ils traictee? Combien de Bibles en Hebrieu, en Grec & en Latin, tant imprimees, qu'écrites à la main, & de tres longue Antiquité, ont ils dechiré? Comment ont ils traicté les écrits des anciens Docteurs, premiers Architectes, & batisseurs de l'Eglise Chrêtienne. Ils en ont gâté & mis au feu depuis vingt ans en ça, tant en ce Royaume de Frãce, qu'es prouinces voisines, plus que les quatre, voire les huit meilleures Academies de l'Europe, n'en sçauroient faire Imprimer en cinquante ans, quelque diligence qu'ilz y appliquent. Ils ont fait tout ce qu'ilz ont peu, pour abolir la memoire de toute l'Antiquité Chrêtienne, consequemmẽt de toute pureté & solidité de doctrine de foy & salut. Mais que leur ont fait ces bons anciens Euéques, & Docteurs de l'Eglise Chrêtienne, lesquelz ont été de vie tant pure & entiere, de foy tãt viue & droite, & de Charité tant ardente, qu'ilz n'ont point êpargné leurs propres vies, qu'ilz ne les ayent exposees pour le témoignage de Iesus Christ, & edification de l'Eglise? Que leur ont ils (dy ie) fait, qui les ait iustemẽt occasionné de ietter ainsi leurs liures au feu, & abolir, entant qu'en eux est, leur Doctrine, laquelle ils ont tiree des S. Prophetes & Apôtres? Si sainct Martial disciple immediatement de IESVS CHRIST. Si sainct Clement Disciple de sainct Pierre, Si sainct Denys, Disciple de

ils auoiẽt appellez à leurs secours.

Rage des Protestans cõtre les liures.

Pretendu des Ministres.

ſainct Paul, ſi ſainct Ignace & ſainct Polycarpe diſciples de S. Iean l'Euangeliſte, ſi S. Irenee diſciple de ſainct Polycarpe, & autres tels, & tant excellents perſonnages, qui tous ont été martyrs de nôtre Seign̄r Ieſus Chriſt, étoient maintenant viuans, auec toute leur pieté, ſainɛteté, & pureté de Doctrine, pource qu'ils ne conuiendroient, & ne ſeroiēt d'accord auec ces barbares ſectaires de ce temps; il eſt certain qu'ils ne leur feroiēt moindre guerre qu'à nous, & aux liures d'iceux, leſquels ils ont ainſi miſerablement gâté & ietté au feu.

Cruauté des Sectaires cōtre les anciēs Docteurs.

Pour preuue de cela, il ne faut que regarder ce qui ſe lit tres appertemēt en leurs comportemens furieux: quand mêmes ils n'ont peu épargner les creatures muettes, qu'ils ne leur ayent faict ſentir, ou fait voir en icelles l'extreme furie de leur rage, laquelle ne peut demeurer ſans agitation. Eſt ce pas vn beau preparatif de meliorer l'Etat de l'Egliſe? Ouy, ſi la ruiner & détruire eſt faire ſon Etat meilleur. Car c'eſt par le miniſtere de ces ſaincts perſonnages, guidez par le S. Eſprit, que nous auons cognoiſſance de Dieu, de notre Sauueur & ſalut. C'eſt par le miniſtere d'iceux, que nous auōs vne Egliſe Chrétienne Catholique bien bâtie & dreſſee par bonnes loix & ſainctes reigles, il ne reſte que les faire bien obſeruer. C'eſt par le moyen des Ecrits de ces tant excellents ſeruiteurs de Dieu que l'Egliſe a peu ſubſiſter contre les heretiques, iuſqu'à maintenant, & ont été aux Paſteurs d'icelle

Dequoy nous a ſeruy & nous ſert le miniſtere des anciens Docteurs.

tres puissantes armes, pour rembarrer tous ses ennemis, qui pour la ruiner se sont efforcez tordre & corrompre les sainctes Ecritures, à fin de faire mourir la foy entre les hommes, & en rauir toute la pieté. Luy ôter donc les Ecrits tant sains, tant doctes, & salutaires, c'est la desarmer, & luy ôter le moyen de se defendre contre les heretiques, qui au lieu de pure doctrine, la veulent repaître d'erreurs, & la liurer en proye à son ancien aduersaire. Partant ce n'est pas leur imposer, quand nous disons, que la fin, pour laquelle ils se sont separez de l'Eglise, n'a été de la reformer, ains pour l'abolir & ruiner. Velà quant au premier point.

Puissantes armes aux Pasteurs de l'Eglise.

De l'authorité de la parole de Dieu, laquelle ne peut étre abolie, mais seulement reiettee. Comment elle est entre les Protestans. De la parole de Dieu écrite, & de la parole de Dieu non écrite, où il est traicté des traditions : & où il faut puiser la vraye intelligence des sainctes Ecritures.

Chap. 15. sur le même texte.

1 LE second point, lequel á deux mẽbres, merite biẽ son chapitre à part pour la matiere y contenuë, principalement au second membre: laquelle est tres remarquable entre les Chrẽtiẽs. Ell est aussi propre & puissante pour rompre le voile d'hypocrisie, duquel se masquent noz aduersaires, en honnorant contre la verité, du titre de iustice leurs miseres & souffrances, les-

Le second poinct a deux membres.

quelles leur sont aduenues pour leurs crimes & forfaicts. Et tant s'en faut qu'auec iuste occasion ils puissent pour icelles former compleinte contre leurs Roys, leurs Princes, Superieurs & compatriotes: qu'au contraire, eux sont coulpables de leurs propres maux & miseres, & de tout ce qu'a enduré le public: d'autant qu'eux ont fait les monopoles, émeu le peuple à rebellion, excité les tumultes, & entretenu les guerres ciuiles, lesquelles ont apporté au peuple Frãçois, & au reste de la Chrêtienté des incommoditez, ruines & dommages tels, qu'à grand peine d'vn siecle entier les pourra-on reparer.

Les aduersaires ne peuuét former compleinte contre les Catholiq.

2 Il a été traicté au premier poinct de quelle furie noz aduersaires ont été poussez contre la Chrêtienté en ruinant les saincts Temples bâtis, & dediez à Dieu par les Chrêtiens, en dêtruisant par feu & autrement les saincts liures de la Doctrine Chrétienne, tant Bibles, qui n'étoiét en langue vulgaire, que les Ecrits des Saincts Peres premiers Architectes, & Pasteurs tres vigilans & charitables de l'Eglise Chrétienne. En ce second nous traicterons en premier lieu, qu'elle authorité ils ont laissé à la parole de Dieu, en second lieu quelle authorité ils ont laissé aux vrays & legitimes Pasteurs de l'Eglise de nôtre Seignr Iesus Christ, comment ils les ont honnorez, & de quelle cruauté ils ont vsé enuers iceux, & autres personnes tant publiques, que particulieres.

Ce qu'est traicté en ce secõd poinct.

3 Quant au premier membre, qu'est s'ils ont

ôtê, & aboly l'authorité de la parole de Dieu: combien que par endroits nous en ayons parlé, ſelon les occurrences des matieres precedétes, toutesfois pour en rendre le lecteur plus ſatisfait, nous en dirons encores quelque choſe, que nous pouuions auoir obmis. Non pas que nous le traictions autant amplement que la matiere le pourroit requerir, mais autant que notre traicté le peut porter. Ils demandent ſ'ils ôtent & aboliſſent l'authorité de la parole de Dieu. Nous rêpondons que la parole de Dieu eſt eternelle, & ſon authorité de même, & que pourtãt il n'eſt pas en leur puiſſance de l'abolir. Car il eſt ainſi que l'authorité ſuyt touſiours la dignité de ſon ſubiect, comme ſon ſubiect même, & n'en peut être ſeparee. Comme pour exemple, l'authorité Royalle ſuyt touſiours la dignité de Roy: tellement que tandis que cette dignité Royalle eſt en pleine vigueur, & que le reſpect, qui luy eſt deu, luy eſt rendu, auſſi eſt l'authorité, & ne peuuent cette dignité & authorité être abolies l'vne ſans l'autre. Ainſi, puis que la parole de Dieu, auec ſa dignité eſt eternelle, auſſi eſt l'authorité d'icelle, veu qu'elle eſt de même nature. Que ſi cette authorité pouuoit être abolie, il ſ'enſuyuroit que cette ſaincte parole, qui eſt toute vertueuſe, pourroit en ſoy être affoyblie & ſans vertu, il ſ'enſuyuroit que cette diuine Parole, qui eſt le meſſage du vouloir & intention de Dieu, & pourtant pure verité, veu que Dieu eſt tres veritable, & la verité mê-

Iſaye 40.

1. Pier. 1.

L'authorité.

L'authorité Royalle.

L'authorité de la parole de Dieu.

Iean 14.

Abſurditez & blaſphemes tirez du dire des Proteſt. rêpond.

me, pourroit être mensonge. Il s'ensuyuroit que cette parole, qui est semence incorruptible & d'eternelle duree, pourroit être vanité, corruptible, & de nulle, ou fort petite duree. Il s'ensuyuroit que cette parole, qui est la lumiere du monde, laquelle illumine les tenebres, la lumiere de vie, qui illumine tout homme venant au mõde, à fin qu'il trouue la voye de vie & felicité eternelle, pourroit être tenebres, & conduire les hommes à la mort. Il s'ensuyuroit que cette parole, qui est la fontaine de sapience, soleil de iustice, pluye tres abondante de toute fecondité spirituelle, pourroit être folie, source d'iniustice, sterille, & oysiue sans aucun fruict ou effect: contre ce que dict Dieu par son Prophete Isaye. Ainsi que la pluye & la neige descend du ciel, & ne retourne plus là, mais enyure la terre & l'arrouse, & la faict germer, & dõner semence à celuy, qui seme, & du pain à celuy qui mange: Ainsi sera ma parole, qui sortira hors de ma bouche. Elle ne retournera pas à moy en vain: mais fera tout ce que i'ay voulu, & prosperera és choses esquelles ie l'ay enuoyee. Bref il s'ensuyuroit que cette eternelle parole, qui est la reuelation de la premiere verité, voire l'expresse volonté de Dieu, pourroit être autant indigne qu'on luy adioûte foy, comme la volonté de l'homme. Quelles absurditez? Quels blasphemes? Quelles iniures ce seroit faire à Dieu? C'est comme s'ils vouloient dire qu'ils pourroient abolir l'authorité de Dieu même.

Matth. 4. *Isaye 9.* *Iean 1.* *Ecclesiast. 1.* *Isaye 55.*

4 Or il faut que noz aduersaires, qui se mocquent de noz êcholes de Theologie en apprennent icy vn distingo: Car il faut faire distinction entre abolir l'authorité de la parole de Dieu, & la chasser, ou ôter du lieu, où elle est plantee. De l'abolir, il n'est pas possible, non plus que l'authorité de Iesus Christ même, laquelle est eterneile. Iesus Christ est le Roy, auquel le Pere a donné toute puissance au Ciel & en la terre: Sa parole est comme la verge, par laquelle operant le S. Esprit il s'assuietit, & ameine toute pensee, comme prisonniere, à son obeïssance: à fin que son Regne soit vne volontaire subiection & seruitude de tous ses fideles. Car il regne sur nous, & en nous, à cause de cette volontaire subiection: laquelle est engendree en nous par la foy, & la foy par louyr de la parole de Dieu. Iesus Christ donc est Roy eternel, sa dignité Royalle eternelle, aussi est sa parole, par laquelle il regne & conduit son Eglise, ensemble la vertu, puissance, & authorité d'icelle, eternelle. Veu que ce qu'est eternel ne peut finir, ne cesser, comment noz aduersaires pourroient ils abolir la vertu & authorité de la parole de Dieu, laquelle est eternelle?

Matth. 28.

2. Cor. 10.

Regne de Iesus Christ.

Rom. 10.

Pseau. 2.

Ce qu'est eternel ne peut finir.

5 Nous êtans mieux instruicts, ne voudrions pas vser de tel langage, sçauoir est, que les hommes puissent abolir l'authorité de la parole de Dieu, pource que ce seroit degorger vn blaspheme, & faire à Dieu vne iniure

insupportable. Car comme nôtre Seigneur regne eternellement en son Eglise sus ses fideles, & que sa parole y à authorité en misericorde, salut, ioye, & consolation eternelle, aussi domine-il sur les mêchans en iuste & equitable rigueur de iugement pour leur incredulité, obstination, rebellion, & autres demerites. Mais nous disons qu'eux s'opposans à la parole de Dieu l'ont chassé & banny des lieux, où elle êtoit plantee, pour y semer leurs heresies. Car où l'heresie à la vogue, la parole de Dieu, ny est point : pource que la parole de Dieu, & l'heresie sont tellement contraires l'vne à l'autre, qu'elles ne peuuent se compatir en même assemblee. Car, dict sainct Paul, Il ny a aucune participation de iustice, auec l'iniustice, ny aucune communicatiõ de la lumiere auec les tenebres, ny aucun accord de Iesus Christ, auec Belial : tellement que si vne assemblee est heretique, elle ne peut au meme instant qu'elle est heretique, auoir la parole de Dieu. Si elle à la parole de Dieu, elle ne peut au meme instant qu'elle l'a, être heretique. Or cette Parole ne peut être sans sa dignité & authorité. Là où donc elle est, là aussi est son authorité. Là où elle n'est point, là aussi n'est point son authorité, sinon en rigueur de iugement. Car tout ainsi qu'en l'Eglise les promesses de Dieu ont leur execution toute asseureee pour les fideles volontaires, & humbles subiects & membres de nôtre Seigneur Iesus Christ;

Dominatiõ de Iesus Christ sus les mêchans.
Pseau. 2.

Contrarieté de la parole de Dieu, & de l'heresie.
2. Cor. 6.

Executiõ des promesses de Dieu.

aussi ont les menaces leur execution toute asseuree en l'Eglise, & hors l'Eglise de Dieu cótre les infideles hypocrites, ennemis obstinez & rebelles à nôtre Seigneur Iesus Christ. A Geneue, & autres semblables lieux, l'heresie à la vogue, & n'y a en cette miserable ville apparence d'aucun, qui ne soit heretique : à Geneue donc sentine de maux infinis, la parole de Dieu n'est point, & en est la dignité & authorité misericordieuse reiettee & bánie, mais non pas abolie. Car si elle n'à là sa vigueur & vertu, elle l'à ailleurs. Cependant elle y à tousiours l'effect de son authorité à leur condemnation. Car eux reiettans la misericorde de Dieu par leurs faussetez, rebellions, heresies, & opiniâtreté en icelles, ils ne peuuent pas se dêuelopper du iugement d'iceluy.

Executió des menaces.

L'heresie à la vogue à Geneue.

Côment l'authorite & vertu de la parole de dieu est à Geneue.

6 Ils dirôt qu'ilz ont la parole de Dieu, d'autant qu'ilz se seruent du texte des sainctes Ecritures, vieil & nouueau Testament. Mais, comme il a été dict cy deuant, pour cela ils n'ont pas la parole de Dieu, veu que cette parolle s'etend plus loing, que la superficie du Texte des sainctes Ecritures. Car tous les mysteres diuins ne sont pas expressement contenus en ce Texte : mais il y a aussi beaucoup de choses, que nous auons par la tradition des saincts Apôtres : lesquelles ne sont pas moins parolle de Dieu, que ce qui est escrit. C'est pourquoy Sainct Paul louange les Corinthiens, qu'ilz ont gardé ses traditions,

Tous les mysteres diuins ne sont expressement côpris és sainctes Ecritures.

1. Cor. 11.

qu'il leur auoit baillé ſans êcriture, ains ſeulement de parole. Il dict ainſi, *Laudo vos fratres, quod per omnia mei memores eſtis, & ſicut tradidi vobis, præcepta mea tenetis*. Ie vous loüe, dit-il, freres de ce quevous auez ſouuenance de tout ce qu'eſt de moy, & que vous gardez mes traditions, comme ie les vous ay baillees. Au parauant cette premiere Epître, Il ne ſe lit, & ne ſe trouue point, que ſainct Paul leur eût rié baillé par êcrit : mais ſeulement par predication & ordonnance verbale : tellement que les Corinthiens obſeruoient les traditiós que S.Paul leur auoit baillé ſans êcriture. Il exhorte les Theſſaloniciés à faire le même, mõtrant que telles traditions n'ont moins de vertu & authorité, que ce qui eſt êcrit. *Itaque fratres (inquit) ſtate, & tenete traditiones, quas didiciſtis, ſiue per ſermonem, ſiue per Epiſtolam*. Parquoy freres ſoyez fermes, & tenez les traditions, que vous auez apris, ſoit par nôtre parole, ſoit par êcrit. Sainct Chryſoſtome expoſant cette ſentence dict. *Hinc patet quòd non omnia per Epiſtolam tradiderunt Apoſtoli : ſed multa etiam ſine literis. Eadem fide verò digna ſunt tam illa, quàm iſta. Itaque traditionem Eccleſiæ fide dignam putamus: traditio eſt, nil quæras amplius*. De cecy (dit-il) il appert que les Apôtres n'õt pas enſeigné toutes choſes par êcrit, mais beaucoup de choſes ſans êcriture: & ſont celles, qui ne ſont point êcrites, autant dignes de foy, que celles qui ſont êcrites. Partant nous eſtimons la tradition de l'Egliſe être digne de foy. C'eſt tradition, ne

1. Cor. 11.

Traditions Apoſtoliq.

2. Theſſ. 2.

Chryſoſt. homel. 4. Tome 4.

Traditions dignes de foy.

t'en enquiers pas plus auant. Sainct Cyprian Euesque & martyr de Iesus Christ, auoit enseigné mêmes choses, plus de deux cents ans au parauant sainct Chrysostome : car il florissoit il y a plus de treize cens ans, & enseignoit l'Eglise Chrêtienne. Il dict en vn de ses sermons. *Ipse summus Sacerdos sui Sacramenti institutor est & author. In cæteris, homines Spiritum sanctum habuere doctorem. Et sicut par est Spiritui sancto & Christo diuinitas, ita in suis institutionibus æqua est authoritas & potestas. Nec minus ratum est quod Spiritu sancto dictante Apostoli tradiderunt, quàm quod ipse tradidit, & in sui memoriam fieri præcepit.* Ce souuerain prestre, dit-il, est instituteur & autheur de son Sacremẽt. Aux autres, les hõmes ont eu le S. Esprit pour Docteur. Et cõme la diuinité de Iesus Christ, & du S. Esprit est vne même & egale diuinité : ainsi en leurs institutiõs il y a vne méme & egale puissance & authorité. Et n'est pas moins ratifié ce que les Apôtres ont ordonné de traditiõs par l'enseignement du sainct Esprit, que ce que Iesus Christ luy même a ordonné, & commandé être faict en memoire de luy. C'est pourquoy sainct Paul auec Silas passans par Syrie & Cilice confermoient les Eglises, & commandoient aux disciples de garder les traditions & ordonnances decretees par les Apotres & Prestres de Hierusalem. Tous les plus anciens Docteurs de l'Eglise nous ont laissé par écrit, que les Apôtres premiers Prestres de l'Eglise Chrêtienne ont enseigné l'Eglise, partie par

Cyprian. in sermon. de ablutione pedum.

Act. 15. & 16.

êcrit, partie par traditions, lesquelles ils n'ont point êcrites. Qu'on lise ce qu'en dict sainct Denys Areopagite disciple de S. Paul, au liure de la Hierarchie Ecclesiastique. Qu'on voye le liure intitulé, *De corona militis* de Tertulian, lequel enseignoit l'Eglise, il y a plus de quatorze cents ans. Semblablement Epiphanius *in hæreses*. Sainct Basile liure *De Spiritu sancto*, chap. 27. Damascene liure 4. *Orthodoxæ fidei*, chap. 13. lesquelz enseignoient, il y a douze cens ans & plus, beaucoup d'autres qui êtoiét de leur même temps, & tous ceux qui depuis ont enseigné & conduit l'Eglise de Dieu, on les trouuera tous d'accord en cela. C'est que comme dict Epiphanius, *Oportet autem traditione vti, non enim omnia à diuina scriptura accipi possunt. Quapropter, aliqua in scripturis, aliqua in traditione sancti Apostoli tradiderunt*. Il faut, dit-il, se seruir de la traditiõ, pource que nous ne pouuons pas tirer tous les mysteres diuins des sainctes Ecritures. Et pourtát les saincts Apôtres ont baillé & enseigné aucunes choses par êcrit, aucunes par tradition, sans êcrire.

Hierar. eccle sia. cap. 1.

Epipha. In panario lib. 3. heres. 75.

Heresi. sexagesimaprima.

7 La parole de Dieu donc ne cõsiste pas seulement en ce qui est êcrit : mais aussi en ce qui est des traditions des Apôtres, lesquelles ne sont point êcrites par eux : mais l'Eglise les a receu d'eux, & de leurs disciples & successeurs, & les garde & retient iusques à maintenant. De faict, la tradition a êté premiere que l'Ecriture, & l'Ecriture a êté receuë par la tradition ; & ne sçauons que l'Ecriture saincte soit

La tradition a êté deuant l'Ecriture.

ce que les Prophetes & Apôtres, comme instruments & organes du sainct Esprit, nous ont laissé, sinon par la tradition de l'Eglise, laquelle nous en rend témoignage. Commēt sçauons nous que la Circoncision ait été vn Sacrement institué de Dieu, sinon par tradition ? Car la Circoncision étoit en vsage en l'Eglise, deuant qu'il y eût aucune Ecriture. La posterité d'Abraham l'a receuë de luy, non point par mandement écrit, mais par tradition : & a ce Sacrement continué en l'Eglise ancienne des Hebrieux par tradition, auant qu'il y eût aucune Ecriture, enuiron quatre cents ans. Car il y a autant de distance & laps de temps & plus, entre Abraham, qui receut premier la Circoncision, & Moyse, lequel a été le premier écriuain de l'Eglise. Cependant, quoy qu'il n'y eût point d'Ecriture, le peuple n'a pas laissé de recognoître & adorer le vray Dieu d'Abraham, d'Isaac, & de Iacob, obseruer la Circoncision, & souffrir pour leur Religion. Même le peuple ancien tenoit par tradition, que le frere deuoit susciter semence à son frere, s'il decedoit sans enfans, & que la femme ayant commis adultere deuoit mourir, comme il est à voir en l'histoire de Iuda & de Thamar : car lors il n'y auoit encores aucune Ecriture. Cependant par tradition, cela étoit tenu pour Loy : & depuis telle coûtume a été redigee en Loy écrite, par le commandement de nôtre Dieu : mais telle loy au parauant auoit été

Gene. 17.
Gene. 15.
Exod. 1. 2. 3. &c.
Gene. 38.
Deutero. 25.
Ruth. 4.

receuë par tradition sans écriture. Ie dy d'auantage, c'est que nous n'auons aucune Doctrine salutaire écrite, laquelle n'ayt au parauant été donnee & receuë par tradition. Dieu a le premier écrit sa loy en deux tables de pierre, mais il ny a rien contenu en icelle, qu'auparauant n'ayt été receu par tradition. Meme l'Euangile de nôtre Seigneur Iesus Christ a premierement été receu par tradition, que par écriture. Il ne se trouuera pas que nôtre Sauueur ayt rien écrit, sinon ce peu qu'il écriuit du doigt en terre, & vne Epître que les historiens Ecclesiastiques luy attribuent auoir écrit au Roy Abagarus: & n'a commandé à aucun de ses Apôtres & Euangelistes d'écrire, mais seulemẽt de précher, sinon l'Apocalypse: c'est à dire la reuelation faicte à sainct Iean. Mais l'Euangile a été prêché & receu, & l'Eglise cõduicte & enseignee l'espace de vingt ans par tradition auant qu'aucun des Euangelistes eut ecrit: pource que nôtre Dieu en suyuãt la Prophetie, aymoit mieux que ses diuins mysteres fussent engrauez dedans les cœurs & entendements de ses fideles croyans, qu'en papier ou autres chartes corruptibles, & matieres externes de peu de duree: & d'effect. Car combien que la lettre écrite demeure, si est ce neantmoins qu'elle ne profite de rien, si elle ne penetre aux plus profondes cachetes du cœur, mais elle occit. Velà pourquoy il a voulu que son Euangile ayt eté premierement baillé par tradition sans écriture. Cependant ce que les

Exod. 20. & 32.
Deutero. 9.
Iean 8.
Hist. eccles. lib. 1. cap. 15.
Hier. prolog. super Euang. & lib. de viris illustr.
Iren. lib. 3. ad uers. Valent.
Euseb. lib. 1. cap. 14. & lib. 5. cap. 8.
Ierem. 31.
Hebr. 8. & 10.
Iean 6.

Apotres prechoient ſans etre ecrit, ne laiſſoit d'être parole de Dieu, & ceux qui ont creu ce qui leur êtoit baillé par tradition ſans Ecriture, n'ont pas laiſſé de bien croire, pour n'auoir point d'ecriture. Par ainſi veu que noz aduerſaires reiettent telles traditions, pource qu'elles ne ſont point ecrites, leſquelles neātmoins ne laiſſent pas d'etre parole de Dieu, & auoir autant d'authorité que ce qu'eſt ecrit, il ſ'enſuit que quāt à cette partie, ils n'ont point la parole de Dieu, ains la reiettent, & reſiſtent à l'authorité d'icelle.

8 Quant à l'autre partie, qu'eſt le vray & naturel ſens, ou naïfue interpretation des ſainctes Ecritures, ils ne l'ont non plus que la premiere. Car ils reiettent, comme il a eté dict, l'Antiquité, & conſequemment cette vraye interpretation, & naif ſens, ce qui conſiſte en ce que l'Egliſe a touſiours depuis le commécement iuſques à maintenant, continué d'enſeigner en tous lieux par expreſſe declaration, ou par coûtume, tradition, ou practique Catholique. Car l'Egliſe dreſſee par les Apotres, depuis ſa naiſcence a touſiours été l'Egliſe de Dieu viuant colomne & appuy ferme de verité, ayant le vray ſens, lumiere, & intelligence de toutes les figures & ombres de la loy: tellement que hors icelle la verité ne peut demeurer ferme, même il ny a point de verité. Car dit Lactance, *Sola Eccleſia Catholica eſt, quæ verũ cultum retinet. hic eſt fons veritatis: hoc eſt domicilium fidei: hoc templum Dei: quo ſi quis non intra-*

1. *Timot.* 3.

Lactanc. lib. 4. diuinar. inſtitut. ca. 3.

uerit, vel à quo si quis exierit, à spe vitæ, ac salutis æternæ alienus est. C'est la seule Eglise Catholique, qui retient le vray cult & seruice de Dieu, en icelle est la fontaine de verité, c'est le domicile de la foy, c'est le Temple de Dieu, celuy qui n'y entrera point, ou qui en sortira y êtant entré, est êtranger & forclos, de l'esperáce de vie, & du salut eternel. Parainsi, quiconque veut auoir la parole de Dieu, quant à cette partie qu'est l'interpretation sincere, & naif sens des Ecritures, la doit puiser en cette fontaine de l'Antiquité de l'Eglise : pour ce que ce qui vient de dehors l'Eglise contraire à l'esprit d'icelle, qui est l'esprit de Dieu, est aliené de verité, & nullement receuable: d'autant qu'il n'est pas moins dangereux pour la ruine, tant de ceux, qui l'apportent, que de ceux qui le reçoyuent, que fut à Nadab & Abiud fils d'Aaron le feu êtranger, qu'ils entreprindrent offrir à l'autel, dont ils moururent par ce même feu, qu'ils offroient contre ce que Dieu leur auoit commandé. Car comme iadis Dieu ne vouloit qu'on offrît sur son autel autre feu que celuy de l'autel, lequel êtoit descendu du Ciel: ainsi semblablement il ne veut qu'en son Eglise on apporte autre Doctrine que celle qui est prise en Eglise même suggeree par son Esprit. Pour cette cause S. Irenee Euêque de Lion disciple de sainct Polycarpe, qui fut disciple de sainct Iean l'Euangeliste : a dict, il y a plus de treze cents ans, que pour apprendre & sçauoir la verité, il faut

Leuitiq. 10.

Irene. aduer. heres. Valen. lib. 4. ca. 45.

auoir recours à l'Eglise,en laquelle Dieu a posé ses dons & mysteres, & la receuoir de ceux qui ont la succession de l'Eglise procedee des Apôtres: pource qu'entre iceux,dit il,est la saine parole, laquelle ne peut être reprouuee. Car ils sont gardiens de la foy que nous auōs en Dieu,qui a fait toutes choses: & nous augmentans la Charité en notre Seigneur Iesus Christ, qui a tant fait pour nous, ils nous exposent les ecritures sans peril, ils ne blasphement point Dieu, ils ne deshonnorent point les Patriarches, & ne mêprisent point les Prophetes. Puis dit qu'il a apris cela d'vn Prêtre, lequel l'auoit apris de ceux, qui auoient veu les Apotres. Il dit ainsi. *Paulus docens ait, Posuit Deus primò in ecclesia Apostolos, secundò Prophetas, tertiò doctores. Vbi igitur Charismata domini posita sunt, ibi discere oportet veritatem, apud quos est ea, quæ est ab Apostolis ecclesiæ successio: & id quod est sanum & irreprobabile sermonis constat. hij enim & eam quæ est in vnum Deum, qui omnia fecit, fidē nostram custodiunt, & eam quæ est in filium Dei dilectionem adaugent, qui tantas dispositiones propter nos fecit, & scripturas sine periculo nobis exponunt, neq; Deum blasphemantes, neque patriarchas exhonorātes, neque Prophetas contemnentes. Quemadmodum audiui à quodam Presbytero, qui audierat ab hiis, qui Apostolos viderant.* Velà comment ce sainct Martyr de Iesus Christ a luy même recours à la tradition, pour l'exposition des Sainctes Ecritures, & la prise de ceux qui ont eu la succession continuelle des Apotres

A qui premieremēt Iesus Christ a decleré sa verité.

deuant luy, ausquels premierement nôtre Seigneur a decleré la verité. Puis eux l'ont decleré à leurs Disciples, comme à sainct Clement, à sainct Denis Areopagite, à sainct Ignace, à sainct Polycarpe, à Timothee, à Tite, à Papias, à Hermas, à Linus, & autres. Puis ceux-cy ont enseigné à leurs disciples ce qu'ils auoient apris des Apôtres : & ainsi ont fait les Docteurs & Pasteurs de l'Eglise les predecesseurs à leurs successeurs de main en main iusques à maintenant. Car, comme dict Eucherius, lequel êtoit Euêque de Lion, il y a enuiron douze cents ans, homme fort celebré par les autres êcriuains, *Vna eadémque forma veritatis & fidei, quam primo Apostoli suis auditoribus ostendebant: ac deinde successores eorum, & omnes vsque in finem seculi, pij Doctores Ecclesiis Christi per orbem prædicare non desistunt.* Il y a, dict-il, vne seule & même forme de foy & verité : laquelle premierement les Apotres enseignoiét à leurs auditeurs & disciples : en apres les successeurs d'iceux, & tous les bons & saincts docteurs ne cessent point iusques à la fin du mōde, de la prêcher par toute la terre aux Eglises de notre Seigneur Iesus Christ.

Comment la vraye doctrine de foy est paruenue iusques à nous.

Eucher. in lib. Regum lib. 3. ca. 24.

9 Quiconque donc veut auoir la vraye, pure & naïfue interpretation & intelligence des sainctes Ecritures, il faut dict sainct Irenee, se refugier à l'Eglise, & être nourry au sein d'icelle: car la lumiere de Dieu luy est baillee en garde. Pourtant la predication de l'Eglise est ferme & veritable : & n'est en tout le monde montré

Iren. aduers. hæreses Valēti. lib. 5.

montré par icelle, qu'vne ſeule & même voye de ſalut. Et pourtant Vincentius Lyrinenſis, lequel a écrit, il y a plus de douze cents ans, dict, qu'en l'Egliſe, cela eſt vrayement & proprement Catholique, & digne d'être enſuyui, qui de tout temps, en tous lieux, & de tous, a été receu & creu : & dict qu'il ny a interpretation aucune vraye de l'Ecriture, ſinon celle laquelle eſt par tout cõfeſſee, receuë, & aduouee de l'Egliſe vniuerſelle : Car, dit il, le propre de la modeſtie & grauité Chrêtienne n'eſt pas de propoſer en matiere de Doctrine ſalutaire, ce qu'on a ſongé & innoué, mais ce qu'on a receu & apris des maieurs & predeceſſeurs. Il allegue pour raiſon de ce, que par fauſſe interpretation des ſainctes Ecritures il aduient que l'heretique conuertit l'Euãgile de Ieſus Chriſt fils de Dieu en Euangile d'homme, ou pluſtôt du diable, comme dict ſainct Hyerôme. Ce qui aduient, quand le ſens de l'Egliſe & des anciens Peres delaiſſé, chacun ſuyt ſa propre inuention ſans Catholique authorité. Pourtant le même autheur au même liure, dit, que pour nous garder des ſurpriſes des heretiques, & diſcerner leurs fauſſetez de la verité catholique, Il faut que nôtre foy ſoit appuyee ſur deux colomnes, à ſçauoir, ſus l'authorité de la Loy de Dieu, & ſus la tradition de l'Egliſe. Et dict que principalement il faut qu'elle ſoit munie de la tradition, d'autant que l'Ecriture ſaincte, à cauſe de l'excellence, grandeur, hauteur, & profondeur d'intelligence des myſte-

Libr. aduerſ. propha. innouatio.

Ce qui aduiẽt de la fauſſe interpretation.

Deux colomnes appuy de la foy.

res contenus en icelle, lesquelz mêmes sont, comme dict S. Paul, manifestez aux Anges par l'Eglise, n'est pas interpretee de tous vniuersellement en même sorte : & principalement des heretiques, desquelz chacun y apporte vn nouueau sens & nouuelle interpretation, selon l'inuention de son cerueau. Ce qu'est cause, apres qu'ilz se sont separez de l'Eglise, de les tenir diuisez entr'eux, pour se condamner l'vn l'autre d'heresie & d'impieté : comme iadis les Nouatiens auoient vne autre interpretation de l'Ecriture, que les Sabelliens, les Arriens autre que les Donatistes, & les Eunomiens autre que les Manicheens, & les Montanistes autre que les Marcionistes. Comme en ce temps les Caluiniens different d'interpretation aux Lutheriens, les Lutheriens aux Zuingliens, les Zuingliens aux Anabaptistes, ceux cy aux Dauidistes, & ainsi des autres : & sont pour cela tellement ennemis, qu'ilz ne peuuent compatir les vns auec les autres, en sorte que toutes leurs sectes ensemble, font vne Babylone confuse en toutes ses parties. Car pource que la fausseté ne peut être vne, comme la verité : mais est diuerse & peinte de plusieurs couleurs : elle nourrit & entretient diuorce en son sein, & ne peut contenir ceux qui la fauorisent en paix & vnion. Velà comment en sont noz Protestans, lesquelz pour suiure ces nouueaux Docteurs corrompus de sens & de iugement, autheurs des heresies & Schismes, dont l'Eglise est auiourd'huy tant

Ephes. 3.

Diuerse interpretation entre les heretiques.

La fausseté nourrit le diuorce en son sein.

agitee, reiettent toute l'Antiquité. Ils ne veulent aucunement admettre la tradition des Apôtres, & de leurs disciples. Ils ne veulent aucunement suyure la ligne droite de l'interpretation Prophetique & Apostolique, dressee selon la reigle du sens de l'Eglise Catholique, qui est le conseil de l'Esprit de l'Eglise, lequel est l'Esprit de Dieu : mais seulement les songes, rêueries, & inuentions de quelques hommes particuliers. pourtant nous disons qu'ilz n'ont point la parole de Dieu, encores qu'ilz se ioüent du texte de l'Ecriture saincte, mais c'est à leur ruine & condamnation. Car ils sont hors du Temple de Dieu, hors du domicile de la foy. Ils sont sans vraye intelligence des sainctes Ecritures, & pourtant ne peuuent leurs ames être refraichies, ny viuifiees des eaux tant puissantes & viues de la verité Chrêtienne, ny finalement participer à la vie eternelle.

Les Sectes maintenant éleuees, & guerroyantes contre l'Eglise, sont la seconde Babylone. Qu'elles sont pirement, & sont plus cruelles contre l'Eglise Catholique, que la premiere Babylone contre l'Eglise de Iuda. D'aucunes cruautez cõmises par les Protestans contre les Catholiq. principalement contre les Pasteurs, l'authorité desquelz, ils se sont efforcé abolir.

CHAPITRE 16.

1 COmme la dignité de la matiere traictee au chapitre precedant, meritoit bien le sien à part : ainsi requiert le même celle

de laquelle ie doy parler maintenant: qui eſt de l'authorité que noz aduerſaires ont laiſſé aux vrays Paſteurs de l'Egliſe de Dieu, és lieux deſquelz par force ils ſe ſont emparez. Et pourtant ſeront ces deux membres du ſecond poinct du texte de noz rêpondans aduerſaires diuiſez en deux chapitres: chacun deſquelz tient dignement ſon lieu, tant pour la grauité des matieres y contenues, que pour les longs diſcours neceſſaires d'y être employez à les bien expoſer & deduire. Il a été cy deuant parlé de la diuiſion & confuſion nee auec, & entre les Sectes, qui des peu apres le commẽcement de ce ſiecle ſe ſont êleuees en guerre contre l'Egliſe: leſquelles en imitant l'orgueil & ambition des premiers batiſſeurs de Babel, pour perpetuer leurs noms en la terre, ſe ſont hauſſees, iuſques à mettre la bouche au Ciel, pour blaſphemer: & n'ont voulu continuer en même humilité, communion & langage auecq' l'Egliſe Catholique de nôtre Seigneur Ieſus Chriſt. Pourtant Dieu eſt deſcendu pour les confondre & diſperſer, & les a tellement diuiſé & confondu, qu'ilz n'entendent le langage l'vne de l'autre: en ſorte qu'elles toutes enſemble ſont vne vraye Babylone confuſe en toutes ſes parties, & la bête monſtrueuſe & hideuſe à veoir, de laquelle il eſt faict mention en l'Apocalypſe de ſainct Iean. C'eſt la grand paillarde mere des fornicatiõs, & paillardiſes, du vin deſquelles elle enyure les peuples & Potentats de la terre. C'eſt la

Pourquoy ce ſecond poinct eſt diuiſé en deux chap.

De qui noz Proteſt. ſont imitateurs. *Gene. 11.*

Apoca. 13.

Apoc. 17. 18.

mere des abominatiõs de la terre, & la meurtriere des Saincts: laquelle s'efforce obscurcir le Soleil de Iustice, par la fumee du puits de l'abîme qu'elle a ouuert, qui sont les heresies, qui obscurcissent maintenant la Doctrine de nôtre Seigneur Iesus Christ. Bref toutes ces Sectes, sont les bandes des sauterelles sorties du puits de l'abîme, lesquelles, comme le Scorpion de sa queuë frappe l'homme à mort, aussi ont elles premierement persecuté l'Eglise couuertement comme hypocrites, qui est la façon ordinaire des heretiques, lesquelz viennent du commencement par blandissements comme la paillarde, pour deceuoir & tourmenter les hommes en leurs consciences par leur fausse doctrine, ainsi que l'amour impudique de la paillarde tourmente la brutalité de ceux, qui se laissent lier au piege d'icelle. Mais puis apres poussez d'orgueil & ambition, s'eleuent par audace merueilleuse, se vantãs de leur puissance & authorité, comme si leur doctrine êtoit diuine & irrefragable, & auec cruauté & rapacité comme cheuaux appareillez à la bataille, se ruent impetueusement contre ceux, qui ne veulent receuoir leurs faussetez. L'exemple en est si clers ês commencements, progrez, & deportements des Sectaires de ce temps, qu'il ne'st besoin employer le temps a en faire plus ample declaration.

Apoc. 9.

Comment les heretiques persecutent l'Eglise.

2 La premiere Babylone bâtie en la terre de Sénaar, depuis dite Chaldee persecuta fort l'E-

Genes. 11.

Conuenance de l'vne & l'autre Babylone en l'exercice de leurs cruautez.

glise de Iuda : elle ruina la ville de Ierusalem, elle brûla le Tẽple de Dieu, elle tua vne partie du peuple, des Princes, & sacrificateurs & Prophetes, elle creua les yeux au dernier Roy, & l'ayant condamné auec tout vitupere, le lia de chaines, & auec le residu du peuple, des Princes, Sacrificateurs & Prophetes, que le glaiue, la peste, & la famine auoient êpargné, le traina en captiuité : d'autant que Dieu pour leurs iniquitez les auoït liuré en ses mains. Mais cette-cy persecute l'Eglise Chrêtienne auec rage plus furieuse, cruauté plus barbare, & trahison importable. Car cette ancienne Babylone êtoit êtrangere de la Republique d'Israël & n'appartenoit en riẽ à l'Eglise de Iuda, ains luy êtoit de tout temps aduersaire. Mais cette cy a êté nourrie tendrement au sein de l'Eglise, comme fille precieuse & bien cherie, & a goûté le bon don Celeste, lequel puis apres elle a vomy: & degenerant des vertus excellentes de sa mere, qui luy auoit donné nourriture tant soefue, tant louable, vtile & salutaire, elle s'est retiree de dessoubs son aile, à quitté la communion d'icelle, & s'en est constitué ennemie tres cruelle. La premiere en saccageant & ruinant la ville de Ierusalem vsoit du droit de la guerre punique. Cette cy par tumultes & seditions, par fellonnies & rebellions, renuerse tout droict, & n'vse que de la barbarie & inhumanité des guerres ciuiles & domestiques, lesquelles ordinairement enseuelissent toute pieté, & sont plus cruelles &

4. Rois 24. & 25. 2. Croniq. 36. Ierem. 39. 44. & 52.

Heretiq. de ce temps plus cruels, que les Babyloniens.

Ingratitude & trahison des heretiq. Hebr. 6.

ſanguinaires, que les étrangeres & puniques. La premiere Babylone ayant tranſporté le peuple de Iuda en Chaldee, le plaça en ſa terre, luy laiſſoit manger le pain en paix : & le ſolicitoit chanter les louanges de Dieu, & raconter les merueilles d'iceluy. Mais cette cy veut chaſſer le peuple Chrêtien de la Chrêtiẽté, & la Chrêtienté de la terre par guerres, tumultes, meurtres, degats, fauſſes doctrines, & infinies autres miſeres & pouretez. Elle tâche enſeuelir les louanges de Dieu, abolir la memoire des myſteres diuins baillez à l'Egliſe par notre Seigneur Ieſus Chriſt, & des miracles & choſes merueilleuſes faictes en ſon Nõ par ſes ſaincts Apôtres ſeruiteurs & diſciples, pour la confirmation de la Doctrine de ſalut. Pour ce faire elle precipite en la mort par diuerſes eſpeces de torments les vrays & legitimes Paſteurs de l'Egliſe appellez pour les enſeigner, & reduire en memoire au peuple ; à fin qu'il en ſoit induit à l'amour de la vraye pieté, conſtance en foy, eſperance & charité, à l'exercice de iuſtice, iugement & miſericorde, & ſ'aſſeurer auoir communion auec les Anges celeſtes & diuins, & auec les autres ſaincts & bien-heureux eſprits, tandis que ſans ſe diuiſer il ſe contiendra en cette Chrêtienne vnion & ſocieté. La premiere Babylone tranſporta les Sacrificateurs, & Prophetes de Dieu en captiuité, mais elle ne les degrada de leur dignité, elle ne leur ôta la charge & authorité qu'ils auoient receu de Dieu, & n'empêcha

Les premiers Babyloniens plus humains que les heretiques.

Pſeau. 136.

Epheſ. 1.

4. Rois 24.

Ezech. 1. &c.

aucun Prophete de Prophetiser. Cette-cy degrade les vrays Pasteurs de l'Eglise de leur dignité, voire degrade la dignité même : & rauit leur authorité. Elle leur faict en cette extremité des temps, ainsi ou pirement, que iadis ses premiers batisseurs & citoyens depuis la naiscence de l'Eglise Chrêtienne, à sçauoir, comme firent les Arriens en Asie, en Grece, & autres lieux: les Donatistes en Affrique, & autres heretiques és autres Prouinces & côtrees de la Chrêtienté : lesquels où ils ont eu quelques forces, & tenu par vsurpation l'authorité, n'ont laissé aucuns bons Pasteurs en leurs chaires. Ainsi ceux-cy chassent tous les Pasteurs legitimes de leurs Eglises, & leurs ôtent toute authorité. Memes, ô barbaresque inhumanité, s'ils en ont peu attrapper aucuns par surprise, ou qui doüez de telle constance, & meuz de tel amour enuers leurs troupeaux, qu'ils ne les ont voulu abandonner, ils n'ont peu echapper les torments ny la mort. Voire bien souuent apres les auoir pris à rançon, & même la rançon payee, ces tyrans les ont de sang froid tuez, en leur faisant soufler dans la pistole, ou autrement, tant en leurs sermens il y a de fermeté, de iustice & fidelité. Si quelqu'vn leur remôntroit que le poure Pasteur qu'ils tenoient prisonnier & tourmentoient à outrance, étoit homme de bien, de sçauoir & bonne doctrine, de bonne vie & conuersation, non scandaleux, ains de bon exemple; ils rêpondoient ainsi que Viret leur

Heretiq. de nôtre temps imitateurs des anciens ou pires.

Fermeté, iustice & fidelité des serments des protestans.

Dire de Viret ministre.

áuoit apris, ho c'eſt vn diable blanc, il le faut ôter du milieu des hommes: & ainſi apres ſ'en etre iouez le brocardants & luy faiſans maintes reproches opprobres & iniures, comme les Iuifs à nôtre Seigneur Ieſus Chriſt, luy faiſoient auec violence cruellement finir ſes iours.

Matth. 26. 27.
Luc 22. 23.

3 Pour faire cognoître à tous, que ce que i'ay dict n'eſt point vne inuention miſe en auant, pour deprimer noz aduerſaires, & les rendre odieux par exageration de choſes à eux impoſees, & non aduenues, i'insereray icy quelques exemples de leurs cruautez, ſelon les memoires qu'en ay peu recueillir, tant de ce qu'en ay veu, que ce que perſonnages de grande & notable qualité, m'en ont ecrit, ou faict ecrire par leurs plus dignes ſeruiteurs. Ie commenceray aux cruautez commiſes par les pretenduz reformez en la ville & dioceſe d'Engouleme, l'an mil cinq cens ſoixante huit & ſoixáte neuf. Vray eſt qu'au parauant ils en auoient ia commis de grandes & inſignes, tant à Orleans, Bourges, Rouan, Dieppe, Lion, es païs de Dauphiné, Foreſt, comme à Mont-briſon, Languedoch, Bourgongne, comme à Châteu-vilain, dont nous auons parlé, Soiſſons, Chaulni en Picardie, Caan, Liſieux, & autres lieux de Normandie, & de ce Royaume de France. Mais pource que i'ay entendu que môſieur de Sainctes, Eueque d'Eureux tres docte & venerable Theologien, & tres prudent & vigilát Paſteur de l'Egliſe de Dieu, en a faict

Pourquoy l'autheur inſere icy quelques exemples des cruautez des Proteſtans.

Cruautez cômiſes par les Proteſtans en pluſieurs lieux.

vn ample recueil, ie prieray le lecteur se retirer vers luy, pour en sçauoir d'auantage, ce qu'il fera auec fruict. Ioinct que cet œuure n'en requiert vn discours trop ample, etant dedié à autres matieres. Puis aussi que ce sont les memoires les plus amples, qu'à cause de la briefueté du temps, i'ay peu recouurer.

Engouléme en la possessiõ des Protest.

4 Il est à noter que l'an mil cinq cens soixante & huit, les bourgeois d'Engouleme se voyãs siegez & pressez des huguenots, se rendirent par composition: mais à la charge que tant les Ecclesiastiques, que les autres de l'Eglise Catholique, seroient en seureté, s'ils vouloient demeurer en la ville, & pourroient aussi librement sortir, pour aller où ils voudroient, sans être recherchez. Ce qui fut obserué seulemẽt depuis la capitulatiõ signee, iusques à ce qu'ils furent entrez dedans la ville. Car le meme iour qu'ils y furent entrez se saisirent de plusieurs, tant Ecclesiastiques, qu'autres membres de l'Eglise Chretienne Catholique, lesquels ils firent cruellement mourir.

Ceux qui furent martyrisez.

5 Le premier fut frere Iean Virolcau, lecteur du conuent des Cordeliers de ladite ville: lequel ils tuerent luy ayant couppé les parties honteuses. Il fut suiuy de frere Iean Aprilis aagé d'enuiron octante ans, lequel apres luy auoir fendu la tete d'vn coup d'hallebarde, ils ietterent dedans les latrines. Frere Michel Grellet gardien dudict conuent, Custode de Xainctes, homme de bonne vie, & de sçauoir exquis, predicateur fort expert de la parole

de Dieu, entretenu pour predicateur ordinaire, par reuerend Pere Iean de la Rochefoucault Abbé de Marmontier, fut le lendemain de la redditiõ de la ville pendu à vn meurier, dedans le iardin des Iacobins, lequel ils ont demoly & conuerty en vne place, qu'encores pour le iourd'huy eſt vague, & nõmee la place des Iacobins, ou du meurier. A telle executiõ êtoit preſent Gaſpar de Colligny, Sieur de Châtillon, Admiral de Frãce, Chef de l'armee Huguenotte ſoubs l'authorité des Princes, accompaigné de gendarmerie, comme ſ'il eût eu à combatre grand nõbre d'ennemis. Grande compagnie du peuple de la ville ſ'y trouua, les vns par curioſité compaſſionnez de telle iniuſtice, les autres menez de force par leurs hôtes, qui penſoient en la mort de cêt homme abolir l'Egliſe, & memoire de nôtre Seigneur Ieſus Chriſt. De faict apres qu'ilz eurẽt êtranglé ce bon ſeruiteur de Dieu, ils ſ'écrierent par trois foys, viue l'Euangile : car ils ornẽt de ce nom les erreurs & fauſſetez de leurs faux Prophetes. Mais il eſt à noter que le poure patient, qui conſtamment alloit à la mort, comme a vn banquet delicieux, qui luy êtoit preparé, plus content & ioyeux des opprobres qu'il ſouffroit, que de tous les honneurs que tous les hommes luy euſſent peu deferer en ſa vie, ſe voyant ſur le point d'être êtranglé apres auoir inuoqué Dieu à ſon ayde, dreſſa ſon viſage vers l'Admiral luy prediſant ce qui luy deuoit aduenir. Monſieur

Gaſpar de Colligny.

Exclamatiõ des huguenots apres la mort de ce predicateur Chrêtiẽ.

Conſtance de Greller.

Harãgue de Grellet à l'Admiral. l'Admiral (luy dit il) vous combattez, & peut être ne sçauez pourquoy: vous prenez vn pretexte de Religion, laissant celle en laquelle vous auez été baptizé, laquelle n'est point de l'inuention des hommes, mais de l'ordonnáce de nôtre Sauueur le fils de Dieu, prêchee par ses Apôtres, disciples, & leurs successeurs iusques à maintenant, du nombre desquels il a pleu à Dieu m'élire en ce dernier temps. Or vous me voyez par vôtre ordonnance sur le point de finir mes iours, i'espere être auiourd'huy auec les Anges de Dieu, & saincts bienheureux en la presence de mon Sauueur, pour le Nom & la Doctrine duquel ie souffre, en iouissance de la ioye celeste & felicité eternelle: mais pour vous mõtrer que vous errez, & auez laissé la vraye Religion & pure Doctrine, procedee des saincts Apôtres & de leurs disciples iusques à nous, ie prie Dieu, deuant *Protestation de Grellet.* le tribunal, duquel i'assiste, m'effacer du liure de vie pour me damner, si la Religiõ que vous suyuez, & la doctrine qu'auec telles violences & cruautez vous maintenez, n'est tres fausse, tres mêchante & malheureuse: Ie sçay biẽ que votre cœur preoccupe d'autres choses, n'est capable de ma protestation: mais vous expe- *Prophetie cõtre l'Admiral.* rimenterez l'effect & verité de ce que ie vous predy, c'est qu'il vous aduiẽdra ce qui aduint *4. Rois 9.* à la Royne Iezabel meurtriere des Prophetes de Dieu. Car vous serez ietté par vne fenêtre, & pour le comble de toutes voz triomphes & gloire finirez malheureusemẽt, & serez trainé

& traicté fort ignominieusement. Cette Prophetie n'a pas été vaine, ains a eu son effect: Car l'Admiral ayant lors tellemét le cœur enflé qu'il s'estimoit pouuoir conuertir la mer en chemins fermes, rendre la terre nauigable, & mettre le pié sur la tête de tous les Roys & Potentats de la Chrêtienté, ne peut croire ce que luy predisoit ce bon seruiteur de Dieu: mais finalement il en sentit par experiéce l'accomplissement en la tres excellente & renommee ville de Paris, le vingt quatrieme iour d'Aoust, l'an mil cinq cens septante & deux, faisant tomber auec luy beaucoup des siens en ruine. Il deuoit se souuenir lors qu'il se veit pris, de ce qu'il y auoit été predict, à fin de demander pardon à Dieu de ses fautes. Mais Dieu ôte le sens à qui se rend indigne de misericorde. *Mort de l'Admiral.*

6 Ils emprisonnerent auec ledict Grellet frere Pierre Bonneau Cordelier, & Docteur en Theologie, homme de saincte vie, predicateur excellent, & de grande doctrine: & apres l'auoir tenu prisonnier l'espace de huit mois, le premier iour de May l'an mil cinq cens soixante & neuf le pendirent à vn pommier pres les murailles de la ville, du coté de Beau lieu, la nuict suiuant il fut enseuely dedás vn iardin pres de là, par quelques femmes Catholiques fort honnorables. Mais la ville remise en l'obeïssance du Roy, il fut desenterré, & fort honnorablement porté en son conuent conuoyé par tout le clergé, gouuerneur de la vil- *Humanité des femmes Catholiques d'Engoulême.*

le, & autres officiers du Roy, auec infiniz regrets de tous les êtats du lieu, d'auoir perdu vn tant excellent personnage.

7 Ceux de cette pretenduë reformation, qui entrez en ladicte ville, furent logez chez vn tailleur d'habits nommé Pappin, bon homme & bien Catholique, enserrerent là dedans enuiron trente hommes de diuerses vocatiōs (car ils n'en vouloient pas seulement aux gens d'Eglise) pour lesquels tormenter inuenterent nouuelles especes de torments tellement êtrāges, que les plus barbares auroient horreur d'en vser. La premiere espece êtoit qu'ils les attachoient deux à deux, sans leur bailler à manger, s'efforçant les contraindre se manger l'vn l'autre, par la pressure & rage de la faim. La seconde êtoit qu'ils les couchoient & garrotoient sur vne corde fort tēdue, & sans leur faire autre chose les laissoient là languir iusques à ce qu'ils fussent morts. La troisieme êtoit qu'on les lioit à vn bois, auquel on mettoit le feu, & les faisoit-on brûler peu à peu auec ledit boys.

Trois especes de torments inuentez par les Protestās.

8 Les Caluiniens, qui êtoient en garnison en la ville de Montbrō en ce méme diocese d'Engouléme, visitoient fort souuēt la maison de Madamoiselle de Marandat voisine de leur garnison. Cette bonne Damoiselle qui êtoit fort honnorable, & de grande pieté, les receuoit fort humainement en sa maison, leur faisant tous les traictements les plus honnétes, dont elle se pouuoit aduiser, à fin que par ce

La garnison de Montbrō.

La Damoiselle de Marandat.

moyen, elle eut quelque ſupport d'eux, & fût exempte de danger. Mais ces hôtes plus vilains, plus ingrats & cruels que ne fut onc Neron, la payerent en monnoye fort êtrange, de tous les bons traictements qu'ils auoient receu d'elle. Car apres auoir bien ſouppé en la maiſon de cette bõne Damoyſelle, ils la prindrent, & la firent mõter en vne chambre haute, où premierement par menaces ils la voulurent forcer leur bailler quelques deniers & autre argent non monnoyé, qu'ils la ſoupeçonnoient auoir. Et voyans que leurs menaces n'auoient aſſez de vertu, pour êmouuoir la Damoyſelle, laquelle n'eût iamais attendu d'eux telle recompenſe, ils firent apporter du boys, & allumer du feu, & ayants cerché par les autres chambres iuſques en la cuiſine, apporterent cinq paeles de fer, leſquelles ils firent rougir, & les appoſerent aux plantes des pieds nuds de leur poure hôteſſe, & voyans le milieu des paeles arrouſees du ſang de cette femme delicate, & de l'humeur que le feu tiroit de ſes piedz, ils tournerent vers elle le bout trenchant deſdictes paeles encores tout rouge, & depuis les cheuilles des piedz, iuſques aux hâches, luy firent dix ou douze rayes tirans ſa peau par êguillettes. Finalement ils la dépouillerent, pillerent, & emporterent tout l'argent monnoyé, & à monnoyer, qu'auec maints trauaux elle auoit êpargné, pour prouuoir ſes enfans, & ſ'ayder en d'autres neceſſitez. Eſt-ce pas pour biẽ reformer l'Egliſe,

Cruauté inſigne.

Eguillettes tirees de la peau de ladicte Damoyſelle.

que d'auoir ainsi le cœur destitué de toute humanité ? A-on iamais ouy parler de cruautez plus barbares, & indignes d'hommes que cela ?

Les huguenots épargnẽt le moins qui peuuent les gens de bien.

9 Apres qu'ils se virent les maîtres d'Engoulême, ils épargnerent le moins de gens de biẽ qu'ils peurent: & principalement de ceux qui auoient authorité: tellement que ceux, qui furent logez en la maison de maître Iean Arnauld Lieutent general pour le Roy en la iustice audict lieu, homme de bien, en sçauoir & doctrine des premiers de la Guiẽne, se saisirent de sa personne, & le tindrent prisonnier en sa maison, en luy faisant infinies indignitez. Mêmes le tenoient lié comme vn chien, & luy faisoient tourner la broche, le faisant seoir en se mocquant de luy sur vn fagot d'épines, & n'eût osé prendre autre siege, ny refuser de se seoir, car ils le battoient outrageusement ayans moins de pitié de luy, que d'vne bête la plus vile & inutile, ou dommageable du monde. Finalement apres l'auoir fait tournebroche, luy auoir fait endurer plus de coups de bâton, qu'ils ne luy auoient permis manger de son pain, & faict infinies autres indignitez & cruautez en sa propre maison, ils l'étranglerent. La mort de ce personnage, pour auoir êté en son temps tres bõ & equitable iusticier, & fort homme de bien en toutes les parties de la vie humaine, est encores auiourd'huy pleuree, & luy regretté par les Catholiques, & huguenots. Et ne sçachant comment

Indignitez au Lieutenãt general d'Engoulême.

assouuir leur rage, s'ils ne l'exerçoient sur toutes sortes de personnes sans aucune discretion d'aage, d'êtats, ny de sexe: ils prindrent la veufue du deffunct lieutenant criminel en ladicte ville, laquelle aagee de soixante ans, ils trainerent par les cheueux honteusement & inhumainement parmy les ruës.

Cruauté cõtre vne femme.

10 En la paroisse de Chasseuenil, ils prindrẽt vn homme d'Eglise nõmé maître Loys Fayard homme selon le têmoignage des habitans du lieu, de bonne vie & bon exemple. Ils firent bouillir de l'huille, dedans laquelle ils luy mirent les mains par plusieurs fois, tant que la peau & la chair quittoit les os, puis luy verserent cette huille toute bouillante dedans la bouche, & voyans qu'il n'êtoit du tout mort, luy tirerent trois coups d'harquebuze, & luy baillerent vn coup d'hallebarde sur le col. Ils en prindrent vn autre nommé à la mode du pays, maître Colin Guilebaut vicaire de sainct Auzauni, lez Engoulême, auquel ils coupperent les genitoires, & l'ayans mis tout nud l'enfermerent dedans vn coffre, auquel auec vne tariere ils firent beaucoup de trous, puis prindrent grande quantité d'huille bouillante, qu'ils verserent sus luy, & le firent mourir en cette façon. En la paroisse de Riuieres prindrent vn autre prêtre, auquel ils coupperent la langue, puis le tuerent. Pareillement le pere d'iceluy. Au Prioré conuentuel de Lauuille, maître Iean Bachelon eut par eux la gorge couppee: mais auparauãt ils luy auoient fait

Cruauté notable.

Autre cruauté insigne.

pierre iosep[illegible] [illegible] parugnet noble con fois

brûler la plante des pieds.

11 Maître Simon Sicot vicaire de sainct Hylaire de Moustiers, aagé de soixante ans, homme de bonne vie, ayant été pris par trahison de quelqu'vn, auquel il se fioit, fut mené prisonnier audict Engoulême, ou mis à rançon, il vendit quelques siens heritages, pour y satisfaire. Mais la rançon payee ces pariures luy firent sentir la déloyauté de leurs cœurs: car eux feignans mettre en liberté ce poure homme, le firent sortir hors la ville par la porte sainct Pierre, où ils auoient aposté vn de leurs bourreaux, pour le tuer. Le poure captif voyant ce barbare venir à luy en furie, se ietta dedans vne maison pour se sauuer, d'où ce Canibale l'ayant tiré en luy donnāt quelques coups d'épee, luy creua les yeux, & luy fit passer la langue soubs le menton. Deux autres prêtres furent pris, l'vn desquels se nommoit maître Guillaume de Bricailles, de l'autre le nom est ignoré. Ces tyrans les tindrent l'espace de deux mois en vne caue penduz par chacun vn pié, par fois les soulageoient, & les faisoient vn peu manger: à fin de les faire languir plus longuement en ce torment. Finalement ledict de Bricailles y mourut, l'autre qui êtoit de nature plus forte, fut tué par ces Tigres, qui s'ennuyoient de les tormenter. Vn Prêtre de la paroisse de Beau lieu d'Engoulême nommé maître Pierre, fut enterré vif iusques au col, pour luy faire confesser où êtoient les ornements & richesses de l'Abbaye

Pariure & déloyauté.

Autre cruauté barbare.

Autre sorte de torment.

Enterré vif.

ſainct Auzoni, Maître Arnauld Durandeau, vicaire de Fleac aagé de quatre vingts ans, apres auoir été quelque temps detenu priſonnier en ladicte ville, fut trainé depuis la porte du pallet, iuſques à l'Abbaye ſainct Cybard, où ils luy coupperent la gorge, puis le ietterent en la riuiere. Maître Guillaume Leonard natif de ſainct Michel d'Antraigue, fut tué pres la ville: & ces inhumains luy ayants tranché la tête, en iouerent à la boule. Vn Cordelier venu de Xainctes à Engouléme aagé de quatre vingts ans, homme de bonne vie, apres auoir enduré maintes cruautez fut precipité vif du haut des murailles de la ville, puis aſſommé à coups de carreaux. Ils auoient auec pluſieurs autres empriſonné dedans le Châtelet d'Engouléme, frere Iean Chauueau Iacobin, aagé de ſoixante & dix ans, & René Poyuet de méme ordre, Docteur en Theologie en la faculté de Paris, homme fort docte, Il étoit natif du païs d'Anjou, mais lors Prieur de ſon Conuent à Engouléme. Quant au premier, ils le firent conſumer en la priſon de vermine & poureté, mais apres auoir detenu ledict Poyuet long temps priſonnier, & l'ayant faict ſouuent diſputer contre trois miniſtres, qui tâchoient le ſeduire pour ſ'en ſeruir, voyans qu'ils ne profitoient rien, & que leurs Miniſtres ſ'en retournoient touſiours battuz par la verité, ils le tuerent à coups de dague, le precipiterent du haut de la muraille de la ville, & le ietterent dedans la riuiere

Les huguenots iouent à la boule de la tête d'vn hōme.

de Charente. Le vicaire de la parroiſſe ſainct Cybard d'eaux nommé maître Octauian Rõhier fut pris par ces Lionceaux, & apres qu'ils luy eurent faict beaucoup d'indignitez, ils luy clouerent des fers de cheual aux deux pieds, puis l'ayans mené à vn arbre, où ils l'attacherent, ils le harquebuſerent. Ils attellerent maître François Raboteau, vicaire de la parroiſſe de Foulquebrune, à vne charrue, auec des bœufs, & luy faiſoient labourer la terre comme à vn cheual: & encores que ce poure homme tirât deuant ces bœufs le mieux & plus fort qu'il pouuoit, ils ne laiſſoient de le picquer cruellement auec des aiguillons, finalement le firent mourir en ce torment. Vn autre nommé maître Romain, natif de la parroiſſe de Vouharte, vicaire de Ruelle, apres la paix publiée, l'an mil cinq cens ſoixante & dix, fut pris par ces bons pacifiques, & grands conſeruateurs des moyens de paix, comme cét exemple cy le témoigne, & le menerent ſus le pont ſainct Cybard, où l'ayans fait ſeoir ſur le bord, le prindrét par les pieds, & le precipiterent dedans la Charente. Velà comment ils ſont bons obſeruateurs de la paix, en tuant les hommes contre la foy publicque, que eux mémes auoient iuré & donné.

Autre ſorte de torments.

Autre torment.

Comment ils gardent bien la paix.

12 Ils en harquebuſerent vn grãd nõbre, qui ſeroit trop long à inſerer en cét œuure, entre leſquels fut M. Philippes de Mõté M. Chirurgien, lequel auoit êpouſé la ſœur de M. André

Harquebuſez & pourquoy.

Theuet Cosmographe du Roy, Nicolas Guinier drapier, tous deux de la parroisse de Nersac, lesquelz furent attachez à vn arbre par le commandement du Capitaine Piles : & ce, pour auoir cõstamment confessé Iesus Christ, & aduoué l'Eglise Chrêtienne & Catholique être la vraye Eglise de Dieu, en laquelle il faut être pour obtenir salut. Raymond du souchet marchant Boucher de la ville d'Angoulême, lequel, contre ce qu'ilz sçauoient du contraire, ils disoient être prêbtre : mais c'êtoit pour prendre occasion de le tuer, d'autãt qu'il êtoit constant en la Religion Chrêtienne Catholique. Car ils en faisoient ordinairement ainsi: même quand ils vouloient piller vne maison, ils auoiẽt tousiours quelque bonnet de prêbtre, lequel ils iettoient en quelque lieu d'icelle maison, puis faisoient recerche au lieu où ils sçauoient bien qu'ilz le trouueroient, & de la maintenoient tout le bien de la maison être à quelque prêbtre : & soubs cette fausse supposition pilloient tout ce qu'ilz pouuoient emporter, ou vendre, puis rompoient, ou gâtoient le reste: iusques mêmes a rompre les tõneaux, & laisser aller le vin par les caues : tellement qu'on entroit dedans le vin iusques au genouil. Ie dy en cela, ce que i'ay veu, & faict voir à des plus grands d'entr'eux, à fin qu'ilz y missent ordre : comme à Monsieur de Lisi, au General Peoche, & autres, qui auoient charge & commandement en leurs armees.

Ruse des heretiques Caluiniens Zuinngliens, &c. pour auoir occasion de piller les maisons.

13 Ie pourroy mettre par écrit iusques au

nombre de cent & dix perſonnes, tant hommes que femmes, tant prêbtres que marchãts, gentilz-hommes, & autres, leſquelz ont été harquebuzez, pendus, tuez de coups d'êpee, & autres ſortes d'armes, precipitez & noyez, en ce dioceſe d'Engouleſme, pour le témoignage de Ieſus Chriſt en moins de deux ans: n'êtoit, comme i'ay dit, que cêt œuure eſt dedié à autre matiere. Toutesfois, à fin qu'on ſache que telle rage n'a été executee en ce ſeul dioceſe, i'en propoſeray quelque peu d'autres. Durant les premiers troubles de ce Royaume commencez à dêcouuert, l'an mil cinq cents ſoixante deux, ils firẽt mourir pluſieurs prêbtres à Orleans, le nom & martyre deſquelz a été recueilly par autres, autant en firent ils és autres villes que lors ils tenoient. Mais êtant allé vers le Prince de Portian, pour quelques poures gens priſonniers, ie fus par luy-même enuoyé vers le Cheualier de Bethune, que ie trouuay à Floran pres ſaincte Menehould, és frontieres de Champaigne, lequel couroit le païs, & ſes ſoldats le calice. Ils tenoient vn poure homme d'Egliſe, aagé enuiron de trente ou trente cinq ans, auquel ils firent beaucoup d'outrages, & endurer maintes cruautez. I'allay auec quelques autres vers ledict Cheualier de Bethune, pour le prier le deliurer des mains de ſes ſoldats: & luy fut remõtré que telles cruautez ne reſentoient aucunement le Chriſtianiſme, mais nous ne peûmes rien obtenir. Depuis le Capitaine Maucreux,

Nombre de martyr.ſez au dioceſe de Engoulême.

Floran pres ſaincte Menehould.

&c le Capitaine la Planche me dirent qu'on l'auoit lié, comme vn homme qu'on voudroit rompre sus la rouë, & apres l'auoir fort outrageusemẽt foitté de verges & êtriuieres, le Barbier des compagnies luy auoit coupé les genitoires, & l'auoient ainsi fait mourir : & se vãtoit ce vilain bourreau, que c'êtoit le dix-septieme qu'il auoit accoûtré de telle façõ. Durant les seconds troubles ils commirent, par tout ou ils furent, de grandes cruautez.

14 En la ville de Houdam diocese de Chartres, durant que leur armee êtoit en ce quartier, ils prindrent vn prebtre, lequel tâchoit se retirer pour ne tomber en leurs mains. Ils le menerent en vne Eglise, & le firent reuêtir pour celebrer la messe. Non qu'ilz fissent vn tel œuure par deuotion qu'ilz eussent, mais, non moins infideles que le Turc, pour depiter Dieu, se mocquer du diuin seruice, & fouller aux piedz ses diuins mysteres, & signes sacrez. Ce poure homme d'Eglise donc continue ce qu'il auoit commencé à l'autel iusques à l'offeroire, où par leur commandement s'étant retourné, commencerent à executer leur rage, & plus que Iudaïque, Turquesque, ou autre barbare cruauté. Car chacun d'eux arme sa main de gantelet de fer, & allerent à l'offrande le poing clos, & dõnerent chacun vn coup sur le visage de ce bon personnage : en sorte qu'ayant receu telle aumône de douze d'entre eux, le visage luy demeura tout sanglant & deffaict. Ce pendant il ne laissa de paracheuer

le Sacrifice, luy aussi êtant prest d'être luy méme sacrifié à Dieu, auquel il sacrifioit. Ces barbares ennemis de nature diuine & humaine, molestans tousiours cét homme de Dieu, le laisserent auec grandes difficultez & derisions, continuer iusques à la saincte & sacree communion. Et ainsi que ce patient se preparoit à receuoir son Sauueur, pour le sainct nom duquel il souffroit, l'vn de ces diables incarnez print la saincte hostie consacree, & la foula aux piedz: puis prindrent le calice, & ayans ietté ce qu'étoit dedãs, à sçauoir le sang sacré de nôtre Seigneur Iesus Christ, pisserent dedans l'vn apres l'autre, & le firent boire à ce poure affligé, le contraignans à grands coups de leurs gantelets de l'aualler, & ainsi l'abreuuerent de fiel, voire encores pirement: car c'êtoit la fiante & ordure de leurs corps, plus puants & infectez que les plus ladres du mõde, qu'ilz versoient à ce sainct seruiteur de Dieu, dedans ce vaisseau sacré. Apres ces actes indignes d'hommes, ces meurtriers, qui surmontoient & Scythes, & Getes en inhumanité, attacherét ce poure Prebtre au Crucifix, puis le harquebuzerent, le faisans participant des souffrãces de nôtre Seigneur Iesus Christ, pour être aussi participant de sa gloire.

Boulongne sus la mer.

15 Ils ne tindrent que bien peu Boulongne sur la mer, en laquelle ils violenterent le gouuerneur, lequel, quoy qu'il fût de la Secte Caluinique, se vouloit maintenir seulement sans rien innouer; mais les Ministres l'adiu-

rerent en ſorte, que finalement il ſe laiſſa couler. Cependant il vouloit qu'on laiſſaſt viure chacun en liberté de ſa conſcience, & paiſible en ſa maiſon : mais ſi tôt qu'ilz ſe virent maîtres, ils rompirent la foy iuree, & le voulurent luy-même forcer. Ils tuerent tant dehors que dedans la ville, pluſieurs Prêbtres à la ſolicitation d'Aubert Miniſtre, & de quelques autres, comme étoit Gregoire Gondry, dict de L'etang : mais entre autres, fut malheureuſement tué vn vieil Cordelier, nommé frere Loys, qu'on eſtimoit auoir plus de quatre vingts ans, homme ſans malice. Et le meurtrier, comme i'ay entendu d'aucuns, qui lors y étoient de même faction, fut vn de Dieppe nommé Etienne Martin, contre-porteur de liures, lequel rempliſſoit toutes ces contrees là, de libelles diffamatoires contre noz Roys & Princes, procedez de Geneue, & d'autres auſſi puantes cloaques. Aucuns refugiez en Angleterre, depuis l'an mil cinq cents ſeptante deux, m'ont dict en Hollande, que c'êtoit vn meurtrier ordinaire des Catholiques, qui tomboient entre ſes mains. Et que ſeroit-ce, ſi ie vouloy racompter de toutes les villes que ils ont prinſes en Poictou, Xainctonges, en toute la Guienne, voire en toute l'Aquitaine, & en toutes les parties des Gaules Ciſalpines ? Que pourroy-ie dire des ſaccagemens de villes par eux faicts ? Quelz meurtres & cruautez ont-ils commis en iceux ? Lagni ſus Marne, Coulons ſus Gandelu, Ponts ſus

Miniſtres autheurs des cruautez.

Villes ſaccagees.

Yonne, Courlons pres Sens, Bray, Nogent ſus Seine, Feymes entre Reims & Soiſſons, Briere ſoubs Laon, Château Landon, Gallardon, Argentueil ſus Seine, & autres petites villes en Auxerrois, auecq' vn fort grand nombre d'autres, par les autres prouinces de ce Royaume de France, en rendent encores au iourd'huy témoignage par les ruines lors faictes, leſquelles n'ont encores peu être reparees. Ie renuoye les Lecteurs aux hiſtoires, pour en être ſatisfaits. Non pas à l'hiſtoire compoſee par Beze, & la Roche Chandiou, Miniſtres, Imprimee à Geneue, & non à Medelgbourg, comme ils feignent. Car ils ne ont garde d'écrire leurs méchancetez, pour les mettre en lumiere, pluſtôt en impoſeront ils aux autres: mais il faut auoir recours aux François.

Beze & la Roche-chandiou miniſtres autheurs de l'hiſtoire contrefaicte de l'Etat de la France, &c.

16 Ie pourroy bien auſſi dire quelque choſe des païs de Hollande & Zellande: où i'ay veu commettre de grandes cruautez, iuſques à ouurir des hommes tous vifs, & leur tirer hors du corps le cœur tout vif, le mordre, & en manger. Cela aduint pres la ville de Leyden, dicte en Latin, *Lugdunum Batauorum*, où maintenant ils ont dreſſé leur Vniuerſité. I'ay veu auſſi la garniſon de ſaincte Ghetrudemberghe (petite ville au Prince d'Orange ſituee en Brabant, aux fins des païs ſubmergez) aller prendre des Prêbtres, iuſques aupres d'Anuers, & du Liege, auſquels ils fai-

Leyden.

Saincte Ghetrudẽberghe.

ſoient payer groſſe rançon : mais la rançon payee ils les pendoient,ou les tuoient feignãs les conduire iuſques à ce qu'ils fuſſent hors de danger, pour retourner en leurs maiſons. Ce que bien ſouuent, voire le plus eſt aduenu par les perſuaſions des Miniſtres, leſquels ne ſçachans pas vn poure mot de latin, etoient par ces bons perſonnages viuement r'embarrez, quand ils ſe preſentoient à la diſpute : Car la honte qu'ils receuoient en telles conferences, les pouſſoit tellement en furie, que puis apres écumans de rage, ils crioient & en leurs chaires & hors icelles, qu'il ne falloit pardonner aux faux Prophetes (car ainſi appelloient ils les ſeruiteurs de Dieu)tellemẽt que i'ay maintesfois ouy dire aux ſoldats (qui bien ſouuent étoient de cœur plus humain & moins cruel que leurs Miniſtres) qu'ordinairement ils exerçoient telles cruautez forcez contre leurs propres conſciences par les incitations de ces Loups enragez, qui ont faict telles breches au parc de nôtre Sauueur. Velà qu'elle eſt l'humanité & douceur des Miniſtres enuers les legitimes Paſteurs de l'Egliſe Chrétienne.

Miniſtres ignorans.

Soldats forcez contre leurs conſciẽces de exercer cruauté contre les Prêtres.

Ie pourroy entre telles cruautez dire quelque choſe de ma propre mere : laquelle durant les premiers troubles, 1562. ils ietterent dedans le feu auec mes liures, qui étoiẽt reſtes en la maiſon de mon pere à la Ferte Aleps, lieu de ma natiuité: mais ils en ont commis de plus grandes. Car ma mere fut ſecou-

Lieu de la naiſcence de l'autheur.

rue: & ſentit plus de perte que de mal, vray
eſt que ſans le ſecours, elle eût été brûlee auec mes liures. Il y a cela de remarquable, que pour l'amour de moy ils la deuoiẽt êpargner, & mes liures ſemblablemẽt: veu que i'êtoy de leurs Miniſtres prêchant lors au pays bas aſſez cognu par ceux, qui me firent tel outrage, car c'êtoient Pariſiens, Champenoys, & Picards conduits par Monſieur de Genlis l'aîné, entre leſquels i'auoy conuerſé, & préché: mais la cruauté les aueugloit tellement, qu'ils êtoient ſans aucun reſpect & diſcretion.

Sa mere iettee dedans le feu auec ſes liures.

17 Pource que les circonſtances des actions les rendent ou plus douces, honnêtes, & loüables, ou plus griefues, deſhonnêtes & vituperables, ie ne veux taire vne autre cruauté commiſe par ces reformateurs, qui alterez du ſang innocent n'en peuuẽt êtancher leur ſoif. L'an 1570. les guerres ciuiles Françoiſes continuants en l'Aquitaine, apres que les Proteſt. eurent été bien frottez, en la plaine de Montcontour par les Catholiques en bataille tangee, comme compaſſion ouuroit les yeux, & miſericorde ſ'offroit d'vn côté, la felonnie, cruauté & tyrannie ſ'augmentoit de l'autre. Car les vainqueurs ne voulans dêtruire les vaincuz, ne pourſuyuirent leur victoire, ſelon que l'occaſion ſ'y offroit. Et ce d'autant que le Duc d'Anjou, qui eſt Henry troiſiême, Roy de France, & de Polongne à preſent regnant, lors grand Lieutenant general du Roy de memoire heureuſe Charles neufiême ſon frere,

Bataille de Montcôtour.

Humanité.

que Dieu abſolue, voulut faire office d'vn Pere, qui châtiant ſes enfans rebelles ne les veut pas dêtruire, mais tâche les amener les attẽdant patiemment à reſipiſcence. Tous les Princes & Capitaines François qui combatoient ſous ſon enſeigne, conduite & authorité, voulurent ſemblablement faire office de freres, enuers ceux, qui n'auoient exercé contre la Couronne, contre leur patrie & compatriotes que cruelle felonnie, & toute barbare hoſtilité: tellement qu'ils ne les preſſerẽt de pres, pour les reduire au dernier periode de leurs courſes, voire de leurs vies, comme le moyen leur en êtoit facile & ayſé. Ce que peut être eût mis fin à tant de calamitez & miſeres, ſoubs le fardeau deſquelles deſia ce Royaume languiſſoit, & a depuis été miſerablement ſurchargé. Mais ſelon que noz Roys ont par la diuine prouidence été ornez de ce triomphant & tant ſacré titre, *Tres Chrêtiens*, auſſi a leur naturel touſiours été accompaigné d'vne douceur & manſuetude Chrêtienne, plus enclin à pardonner, qu'à prendre vẽgeance de leurs aduerſaires vaincuz, ny de leurs ſubiects felons, rebelles & refractaires à leurs loix, ordonnances & Edits. Que ſ'ils en ont châtié aucun, ç'a plus été pour obuier au mal, qui eut peu reüſſir de la vie d'iceluy au dommage public, que non à leur particulier. Cependant comme les cœurs remplis de tenebres d'ingratitude & mêcognoiſſance, ſont auſſi deſtituez de droicture, de pieté, d'affectió

Titre des Roys de Frãce.

Naturel bening d'iceux.

naturelle, & humanité: noz Roys ont bien ſouuent receu mal pour bien de ceux qu'ils ont tant doucement traicté, & auſquels ils ſe ſont êlargis auec pleine & toute ouuerte liberalité. Ce qui ſe vit lors par experience en ces pretenduz reformez, qui par vne miſericorde Royalle & compaſſion fraternelle furent deliurez d'vn extreme danger: car ils pouuoient, ſi on les eût voulu pourſuyure, être tous fauchez en vn iour, & retranchez du milieu des hommes, par vne prompte & violente mort, ayans été vaincuz, êtans defaicts & mis en route. Mais tant ſ'en faut qu'ils recognuſſent vn tel benefice, pour ſ'humilier & repentir de leurs fautes commiſes, tant contre Dieu, contre leur Roy, que contre toute leur patrie en general: qu'au contraire, l'impieté ſ'augmentant en leurs cœurs, commencerent à faire pis, pouſſez d'vn deſeſpoir commun à tous ceux, qui n'eurent onc enuie de bien faire. Tellement qui ſi auparauant ils auoient pillé, ſaccagé, & exercé infinies plus que barbares inhumanitez cõtre leurs compatriotes, & principalement contre les Prêtres ſacrez & Paſteurs legitimes de l'Egliſe de Dieu, ils firent encores pis, & par terre, & par mer, où ils en peurent attrapper.

18 Entre ceux, qui ſe débanderent à toute extorſion & cruauté, nous ferons mention d'vn certain pyrate nommé Iacques Sore, lequel ſe diſoit admiral de la Royne de Nauarre, car c'eſt l'ordinaire, que les volleurs, &

Capitaine Sore.

principalement marins, ſe couurent du ſeruice des grands, à l'honneur & renommee deſquels ils font vn extreme tort & outrage, quand ils prennent leur authorité & ſ'en arment, pour mieux coulorer leurs brigādages. Ce Capitaine Sore donc vogant en mer cingla vers la côte de Portugal, de là vers l'Iſle de Madere, puis vers Canarie, & errāt çà & là cerchoit, non pas les François Catholiques, par leſquels ſes compaignons Proteſtans auoient été bien battuz par pluſieurs fois en bataille rangee, mais quelques poures marchans pour les brigander, ſans ſe donner peine de quelle nation ils pourroient être, pourueu qu'il trouuât à piller en leurs vaiſſeaux : ſans auſſi auoir êgard à la iuſtice & equité. Ayant donc dêcouuert quelque nauire Portugais, lequel tendoit vers l'Amerique, il donna voile celle part, fit tant qu'il l'accouſuyuit, & l'ayant abordé trouua dedans quarante religieux de la compaignie de Ieſus, que vulgairement on appelle Ieſuites, deſquels il n'auoit en ſa vie receu aucun dêplaiſir, comme auſſi ce ſont gens pacifiques, qui ne tendent qu'à l'aduancement & exaltation de la gloire de Dieu, & du Regne de nôtre Seigneur Ieſus Chriſt. Ce pirate vſurpateur ſans cauſe du ſainct nom Chrêtien, ſçachant que ces bons perſonnages alloient en la terre du Breſil pour cette fin, à ſçauoir pour y ſemer l'Euangile de nôtre Seigneur Ieſus Chriſt, y planter la foy Chrêtienne, & y êtablir la ſaincte Egliſe de

Tort à l'hōneur & renōmee des grāds

Nauire Portugais decouuert par le Capitaine Sore.

Ieſuites allans en la terre du Breſil.

Dieu, il commanda qu'ils fussent tous tuez. Ce qui fut promptement executé par diuerses façons de torments. Car les vns furent tuez à coups de poignards, & iettez à demy morts dedans la mer: le premier desquels nommé Ignace, tenoit en sa main vn tableau où êtoit l'image & representation de la tres sacree Vierge Marie mere annoncee de Dieu nôtre Sauueur Iesus Christ: lequel ces infideles luy eussent bien voulu arracher, pour s'en mocquer, comme ils firent d'vn autre, & de plusieurs belles, sainctes & precieuses reliques qu'ils trouuerent en ce vaisseau: mais ce bon personnage tout mort le tenoit tellement, qu'ils ne luy peurent faire tomber des mains, & fut ainsi ietté dans la mer. A autres ils couperent les bras, pour leur ôter le moyen de se sauuer à nage, & les ietterent encores viuans dans la mer. Il y en eut quelques autres, ausquels tous viuans ils fendirent & ouurirent la poictrine, & leur arrachans le cœur & les intestins tous vifs, les ietterent dans la mer.

Tuez par diuerses façons de torments.

19 Il y a en cecy deux circonstances à considerer. La premiere est que Sore, qui êtoit François, & auoit pris les armes contre son Roy & sa patrie, pour le different de la Religion, & liberté de sa conscience, cõme luy & ses semblables prenoient ce pretexte, pour couurir autres desseings, n'auoit que faire auec les Portugais: lesquels ne faisoient guerre qu'aux Mahumetans, Payens, & autres infideles

Circonstances à considerer.

deles ennemis de la Religion Chrêtienne, habitans tant en Affrique, qu'en l'Amerique terres continentes, qu'es Isles distinguees en la grand mer Oceane. Pourquoy donc les alloit il assaillir iusques en leurs mêmes plagues & contrees pour les brigander, & ainsi cruellement traicter? Qui le mouuoit à mettre embusches au sang de ceux qui ne l'auoient aucunement offensé, & auec lesquels il n'auoit aucune occasion de guerre? Auoit il commission de porter le party des Mahometans, des Payens, & autres ennemis de la Chrêtienté, ou des Canibales destituez de toute humanité, voire ennemis mêmes de la nature humaine? Le Roy de Portugal n'employe ses forces que contre tels monstres & ennemis de Dieu. Pourquoy donc si Sore êtoit Chrétien, a il tourné la poincte de ses armes contre les subiects d'vn Roy Chrétien, lequel ne maintient pas seulement, mais aussi plante l'Euangile & foy Chrêtienne aux païs, & terres, d'où les infideles l'ont chassé, & où iamais on n'en auoit ouy parler? Cette circonstance est bien notable pour faire cognoître qu'ils ne combattoient pour la cause, de laquelle ils prenoient le pretexte & couuerture: mais pour assouuir leurs conuoitises en rauissant le bien d'autruy, & contenter leurs cruelles volontez en se baignant dedans le sang innocent, duquel ils êtoient alterez.

Contre qui le roy de Portugal employe ses forces.

20 La seconde circôstance est, que ces saincts personnages martyrs de nôtre Seigneur Iesus

Christ, étoient enuoyez au Bresil pour annōcer l'Euangile à ces peuples barbares & sauuages, qui auoiēt tousiours vêcu au Paganisme, sans auoir eu aucune cognoissance, ny auoir rien entendu de nôtre Seigneur Iesus Christ, de l'Euangile & doctrine salutaire d'iceluy. Si Sore eût eu quelque petite scintille d'affectiō Chrêtienne au cœur, n'eût-il pas eu compassion de ces personnes là, qui ne vouloient épargner leurs vies, ains les exposer pour la gloire de Dieu, & vtilité de leurs prochains, lesquelz ils alloient enseigner en la doctrine, Religion, & foy Chrêtienne? Il se pouuoit proposer deuant les yeux cette grande Charité, & entrer en cette meditation. Ces personnages icy ne cherchent pas leurs aises, ils trauaillent & s'exposent à tous dangers de la vie pour aduancer la Religion Chrêtienne. Vray est qu'eux & nous sommes en discord pour le faict de la Religion, nous auons bien vn même texte, & mêmes Ecritures du vieil & nouueau Testament, tellement que nous ne discordons, que de l'interpretation d'iceluy, & non de la lettre, nous differons des ceremonies & forme de seruir à Dieu : mais si tiennēt ils la même doctrine, & les mêmes ceremonies, & même forme de seruir à Dieu, qu'ont tenu noz Peres, desquels nous auons receu le Baptême au nom du Pere, du Fils, & du sainct Esprit: auons apris à croire en vn seul Dieu en Trinité, & trois personnes en vnité, qui n'est qu'vne seule & simple Essence diuine, toute

Ce que le Capitaine Sore deuoit considerer.

Ce que les Caluiniq. & autres heretiq. ont apris en l'Eglise Catholique.

bonne, toute ſage toute puiſſante, immortelle & eternelle, la fontaine de tout biẽ en tout & par tout, & à embraſſer Ieſus Chriſt fils eternel de Dieu vrayement Dieu,& vrayement homme, pour nôtre Sauueur, & attendre l'intelligence de la ſcience diuine & ſalutaire, & tous autres dons ſpirituels du ſainct Eſprit docteur interieur de l'Egliſe, qui ſuggere à ſes ſeruiteurs ce qu'eſt neceſſaire pour la conduite d'icelle, & aduancement du ſalut des ames fideles. Et bien, ces perſonnages donc icy, qui ſ'en vont expoſer leurs vies en danger entre ces barbares ſauuages, les enſeigneront en cette même doctrine, foy & liturgie, qu'ont tenu noz Peres, & que nous auons receu d'iceux, planteront en ces terres êtranges la cognoiſſance du vray Dieu, & initieront ces poures peuples en la cognoiſſance du ſalut êternel, ſelon que des nôtre petit aage & adoleſcence nous l'auons appris en l'Egliſe Catholique Romaine, en laquelle nous auons êté nourris, & inſtruicts en cette ſaincte ſcience auant que nous en ſeparer. Velà, di-ie, en quelle meditation il deuoit entrer. Et ſ'il n'eût êté du tout deſtitué d'humanité, telle conſideration luy pouuoit flêchir le cœur, pour ſ'abſtenir de leur mal faire. Mais quoy? cõme le loup, encores qu'il ne ſoit preſſé de faim, ſi tôt qu'il apperçoit la brebis, entre en furie pour la deuorer: ainſi ce tyran cruel & miſerable voyant ces quarante poures aigneaux, entre en ſa rage, & ſans ſe vouloir rien pro-

Similitude appropriee à Sore.

poſer de Chrêtien, ny même d'homme aucunement raiſonnable, ſans auſſi vouloir écouter les choſes bonnes qu'ils diſoient, commãde que ſur eux on face execution de ſa cruauté. Velà la ſeconde circonſtance à remarquer, laquelle bien conſideree rendra le meurtre commis par Sore & ſes bourreaux encores plus grief & deteſtable.

Enuie que Sore portoit à ces bons perſonnages & pourquoy.

21 Ie croy bien qu'outre l'auarice & naturel barbare de Sore, il y auoit encores vne autre cauſe, qui l'émeut à telle cruauté, c'eſt à ſçauoir l'enuie qu'il portoit à ces bons perſonnages, d'autant qu'ils auoient executé en la terre Breſilienne, ce que les Miniſtres Caluiniens n'auoient peu ſeulement commẽcer. Mais il falloit que Sore ôtant toute ſiniſtre paſſion & affection, qui empéchent les hommes de pouuoir iuger en equité, ſe propoſât deux fautes bien lourdes qui étoient en leurs miniſtres, à ſçauoir, la fauſſe & erronee doctrine maintenue par Pierre Richer miniſtre, contre le Cheualier de Vilgagnon Chef en cette expeditiõ: laquelle fauſſe doctrine Dieu ne vouloit pas être plãtee entre ce peuple, auquel il vouloit faire miſericorde. Secondement il y auoit la mauuaiſe vie tãt de Richer, que des autres miniſtres, & de leurs Sectateurs. En premier lieu, pour bien inſtruire, il faut parler verité au nõ de Dieu: mais ils parloient menſonge au nom de Caluin, les erreurs & blaſphemes duquel ils ſemoiẽt pour bõne & pure doctrine, & êmeurent tels troubles pour la religiõ, que tant ſ'en

Deux fautes aux Miniſtres qui furẽt en la terre du Breſil.

Pierre Bourdon. Matthieu Verneul. Guillaume Chartier.

faut qu'ils eussent peu gaigner vn seul de ces poures barbares à nôtre Seigneur Iesus Christ qu'ils en alienerent du tout ceux, qui auparauāt leur venue en cette terre auoiēt commēcé à preter l'oreille à la doctrine Chrêtiēne. Mais ces bons personnages, qui depuis y sont allez, ont parlé verité au nom de Dieu, sous l'authorité duquel ils sont demeurez vnis en foy, esperance & Charité, & pourtant Dieu a faict fructifier leurs labeurs par sa benediction.

22 Enapres il falloit précher à ce peuple par exemple de bonne vie: mais la conuersatiō de tels faux Prophetes Geneuois étoit tāt vilaine, que ces barbares mémes l'auoient en horreur: *La mauuaise vie.* Car les vns se souilloient du peché cōtre nature: méme il y en eut vn si débordé, qu'il força son propre neueu fils de sa sœur, & en abusa: ce que Richer ministre couurit, en sorte qu'il *Paillardises vilaines des ministres & autres Caluinistes qui furent au Bresil.* demeura impuny, & finalement le fit euader, pour empécher que iustice en fût faite. Aucūs étans mariez, & ayās laissé leurs femmes à Geneue, & autres lieux de deçà, se remarierēt là, à quelqs ieunes filles qu'ō y auoit menees, pour s'en seruir à apprēdre la langue, & cōmuniquer plus facilement auec les gens du païs, & abusoient ainsi du sainct mariage. Autres se souilloient auec les femmes Bresiliēnes, qui étoiēt Payennes, chose horrible entre les Chrétiens, qui ne doiuent méler la semence saincte auec la pollue: veu mémes qu'ils ont moyen de trouuer & mémes auoient femmes Chrétiennes, qu'ils n'auoient pas voulu mener auec

eux: & commettoient adultere auec les Payẽnes infideles. Vray eſt qu'on me pourra dire qu'eux ſ'êtans retirez de l'vnion de l'Egliſe Chrêtienne,& ayans quitté la communiõ d'icelle,refuſans l'écouter,& continuãs obſtinément en leurs erreurs deteſtables, êtoient, & ſont tenuz pour Payens,gens pollus & excluz de l'alliance de Dieu. Ie l'aduouë ainſi: car c'eſt la ſentence de nôtre Seignr̃ Ieſus Chriſt. Mais veu qu'ils ſe couurent de ce nom Chrêtien,tãt ſacré, ils le deuoient auoir en telle reuerence, qu'ils euſſent horreur de ſe mêler & polluer ainſi auec les femmes Payennes. Car comme il ny a point d'accord de Ieſus Chriſt auec Belial,auſſi ne doit le Chrêtien auoir telle cõmunion auec les infideles: comme auſſi par les hiſtoires ſacrees nous voyons quelles punitions Dieu à enuoyees au peuple d'Iſraël pour tels crimes. Ils ont bien faict conſcience que les Princes ſuyuans leurs Sectes ſe ioigniſſent par mariage,aux Princeſſes Chrêtiennes,ſe contenans au ſeing de l'Egliſe Chrêtienne Catholique, & ces vilains n'ont pas faict conſcience de ſe polluer par paillardiſe, & adultere auec les femmes Payennes. Quel horreur eſt ce là? Velà donc pourquoy ces miniſtres ne profiterent rien en ce païs là. Car tant pour leurs erreurs,que pour leur vie tant deteſtable, Dieu ne voulut êtendre ſur leur labeur aucune benediction. Mais ces bons Prêtres qui depuis y ont planté la foy,& dreſſé l'Egliſe Chrêtienne, y ont prêché auec telle exemple de bonne

Matth. 16. & 18.

2. Corin. 6.

Exod. 34.

Nombr. 25.

Dequoy les miniſtres font conſcience, & dequoy non.

vie & saincte conuersatiō, qu'en peu de temps ils ont amené à nôtre Seigneur Iesus Christ vn grand nombre de ce peuple. Velà qui deuoit satisfaire à l'enuie de Sore, & l'empêcher de commettre vne telle & si barbare cruauté.

23 Or ie demande, commettre telles cruautez cōtre les Pasteurs de l'Eglise de Dieu, leur ôter les biens & la vie, & n'en laisser aucun en sa chaire, est ce les bien honnorer, comme il faut, & les maintenir, ou laisser en leur authoté? Quand meme la vie ne seroit telle, qu'il est requis: encores ne les faut il pas tuer, & ainsi cruellement traicter. Où est il écrit qu'Ezechias faisant la reformation de l'Eglise de Iuda, ayt tué vn Prétre, vn Sacrificateur, vn Leuite & Prophete de la race d'Aarō, lesquels auoient la vocation & ordination legitime? Et toutesfois ils etoient fort débordez & méchants: & comme on peut voir par le discours de l'histoire, ils n'étoient contents de cette reformation: tellement que les Leuites furent plus prompts à se purifier & nettoyer la maison de Dieu, pour luy offrir sacrifice, & celebrer la Pâque, que ne furent les Sacrificateurs: neātmoins le Roy Ezechias n'ē tua, ny deposa aucun, ains les aduertit & admonnéta doucemēt de se metre en leur deuoir, leur proposant l'excellēce & dignité de leurs charges. Quant à Iosias, il est dict qu'il fit mourir les Sacrificateurs de Bethel, qui êtoient de l'ordre

4. Rois. 18.

2. Croni. 19.

3. *Rois* 12. qu'auoit institué Ieroboam fils de Nabat, qui auoit faict pecher Israël. Car telz Sacrificateurs n'étoient de l'ordre institué de Dieu, & n'auoient vocation legitime : ains semblables aux Ministres Caluiniens, & à leurs compagnons en Schisme. Mais il ne se lit point qu'il en ait fait mourir aucun de l'ordre d'Aaron, & race de Leui : combien qu'il y en eût aucuns qui s'êtoient tellement oubliez, qu'ilz sacrifioient és hauts lieux, aux Dieux êtranges: seulement il est dict, qu'ilz ne montoient point à l'autel du Seigneur en Ierusalem : mais qu'ilz mangeoient les pains sans leuain entre leurs freres. Que si ces bons Roys n'ont pas voulu mettre la main sur les anciens prêbtres, qui auoient commis telles fautes, & tant griefues, combien moins pour quelque corruption de mœurs ? Car cōme il ne se peût pas faire, que l'Eglise militante sôit icy sans ride, sans tâche & sans macule: ainsi ne peut-il être que les Pasteurs guerroyans icy bas en cette mortalité, contre, non seulement le sang & la chair: mais aussi contre les puissances du Prince de l'air, contre les tenebres de ce siecle, & malices spirituelles, il ne se peût dy-ie faire, que telz soiét sans peché, ny en telle perfection, comme les Anges celestes, qui iouissent de la perfecte cognoissance & vision de Dieu : pour ce qu'ilz sont hommes mortelz, consequemment enuironnez de leur chair, en laquelle habite le peché : & ne peuuent tellemēt être mortifiez, qu'il n'y regne quelque peu : comme S. Paul

Margin notes: 4. *Rois* 23. — *Ephe.* 5. — *Les hōmes viuans ne peuuēt être sans peché.* — *Ephe.* 6.

dict de ſoy aux Romains, qu'en ſa chair n'habite point de bien, qu'il ſent vne Loy en ſes mẽbres, qui reſiſte à la Loy de Dieu, qu'il appelle la Loy de ſon entendement, & dict qu'il ne fait pas le bien qu'il voudroit, ains faict le mal qu'il ne voudroit pas faire. Mais ce pendant qu'il conſent à la Loy de Dieu, qu'elle eſt bonne. Ainſi eſt-il des plus gens de bien, des mieux regenerez & mortifiez, qui rampẽt ſus la terre: contre leſquelz ſ'éleuent à toute heure nouueaux combats procedans de ce qui reſte & habite en leur chair: contre laquelle l'eſprit a touſiours à batailler, iuſques à ce que la pleine & entiere victoire ſoit obtenue en la vertu de nôtre Seigneur Ieſus Chriſt Chef de toute l'Egliſe en general, & de chacun membre d'icelle en particulier.

Rom. 7.

Galat. 5.

Bataille perpetuelle des Chrêtiens.

Ephef. 1.

24 Or ie demande à toutes perſonnes, qui ont quelque peu de iugement, ſi pour telles infirmitez & imperfections, les Paſteurs de l'Egliſe laiſſent d'étre les oincts & Sacrificateurs du Dieu ſouuerain, Miniſtres & ambaſſadeurs de nôtre Seigneur Ieſus Chriſt, &, comme dict le Prophete, les Anges du Seigneur des armees? Certainemẽt le peché qui eſt en l'homme, ne peut pas effacer le charactere qui eſt de Dieu. Car ſ'il y a du peché en eux, ce peché eſt de l'homme: mais l'onction eſt de Dieu, laquelle il maintient & defend, *Ne tetigeritis, inquit, unctos meos, neque in Prophetas meos manum miſeritis.* Ne touchez point, dit-il, à mes oincts, & ne faictes point de mal

Malach. 2.

Pſeau. 104.

à mes Prophetes. Car en telles cruautez, ce n'eſt pas le peché de l'homme qui eſt frappé, mais l'onction, laquelle eſt de Dieu : & laquelle, comme choſe ſienne, il reſerue à ſon iugement, comme dict Optat. Mileuit. Les Miniſtres Caluiniens, Zuingliens, Lutheriens, &c. ſçauent bien rêpondre cecy aux Anabaptiſtes, quand ils leurs reprochent leurs mignardiſes, auarice, orgueil, delices, & cruautez, felonnies, rebellions, mutineries, & autres pechez, & tres lourdes imperfections : pourquoy ne prennent-ils ce même payemẽt, pour les Catholiques ? Quand ils diſputent contre les Anabaptiſtes, ils confeſſent qu'ilz ſont pecheurs : mais ils ont recours à ce remede. Quand ils ont à faire aux Catholiques, alors ils ſont ſans peché, & deſia paruenus à la purité des Anges : tellement que ſi on commence à diſputer de la Doctrine, ils la quittent incontinẽt, & ſautent aux mœurs & fautes, qui regnent entre le Clergé, comme ſi telles fautes pouuoient empêcher que l'Egliſe de Dieu, ſoit Egliſe de Dieu, que la doctrine de Ieſus Chriſt, ſoit Doctrine de nôtre Seigneur Ieſus Chriſt, & l'Onction de Dieu, ſoit Onction de Dieu, laquelle ne peut être effacee par le peché. Velà neantmoins dequoy ils éblouiſſent les yeux des ſimples, & élourdiſſent les conſciences faciles à êbranler.

Opta. Mileuit. libr. 2.

Quand les miniſtres Caluiniq. & autres ſont ſans peché.

Mais ce pendant tout ce qu'ils ſçauroient alleguer ſus cela, ne ſçauroit donner telle couleur à leurs cruautez, qu'elles ne demeurent touſ-

iours cruautez deuant Dieu, & punissables selon son iugemét. Car dit le Sainct des Saints, qui frappera de glaiue, perira aussi par glaiue. *Genes.9. Matth.26.* Et pourtant ne se faut émerueiller des choses, *Apocal.13.* qui depuis telles cruautez tant barbares par eux commises, leur sont aduenues. Ils auoient prouoqué le Dieu des armees, qui tient son onction chere & precieuse, & a dict, vous ne toucherez point à mes oincts, & ne ferez mal *Pseau. 104.* à mes Prophetes. Ils ont deietté les prebtres du Dieu souuerain, ordonnez selon l'ordre Apostolique, & se sont cerché des Prophetes selon leur cœur, pour s'étranger de la maison de Dieu faisans pis, & vsans de violence plus cruelle contre icelle, que ne firent iamais les plus barbares ennemis qu'elle ait eu. Car tous les infideles, qui ont faict la guerre aux Chrêtiens, se sont contenté de guerroyer cõtre les personnes viues, en laissant les morts reposer en leurs sepulchres, & les choses sans ames, sans leur meffaire.

Le Turc capital ennemy de la Chrêtienté.

25 Le Turc est capital ennemy de la Chrêtiété: mais prenant les villes Chrêtiennes, il laisse les Temples debout, il en prend quelques vns pour soy, & quitte le reste aux Chrêtiés, pour continuer le diuin seruice, comme il appert en Constantinople, Rhodes, Hierusalem, Bude, Belgrade, Cypre, & autres lieux conquis par les Turcs sur la Chrêtienté, & ne voudroit ce Tyran tout ennemy de nôtre Seigneur Iesus Christ qu'il est, qu'on fit mal, ny oprobre aux reliques des Saincts seruiteurs de Dieu, ny aux

tumbeaux des Princes & Seigneurs Chrêtiens inhumez dedans les Temples des lieux qu'ilz conquêtent. I'ay appris de M. Theuet, qui est des premiers Cosmographes de nôtre temps, que luy étant en la Palestine, il vid le Baschat de Damas venir en Hierusalem, & passer par Bethleem, où trois Genissaires furent pendus, pour auoir pris du plomb de la couuerture du Temple dudict lieu. En sorte qu'il y a plus de humanité aux cœurs de ces barbares, & plus de reuerence enuers les choses dediées à Dieu, que non pas és Lucianiques, Zuingliens, & leurs semblables, lesquelz n'ont épargné, ny les saincts Temples, ny les personnes viuantes & mortes : témoing les Tumbeaux par eux ruinez, les corps deterrez, & ossements des morts brûlez. Comme à Angoulême le corps du Comte Iean, ayeul du grand Roy François premier de ce nom, lequel auoit été fort bon Prince, & vécu fort sainctement. Puis ils deterrerent le premier Euéque dudict lieu nommé Auzoni, les ossemēts duquel ils brûlerent: autant en firent ils à Poictiers au corps & ossements de saincte Radegonde, iadis Royne de France. Que s'ils ne vouloient épargner les autres, à tout le moins deuoient ils, pour la reuerence deuë aux Princes, qui mêmes regnent auiourd'huy, laisser les corps des Ancétres d'iceux reposer en leurs Sepulchres, & les Tumbeaux en leur entier, pour louable memoire. Mais quoy? La rage les a tellement transporté, qu'ils n'ont pas mêmes êpargné

Theuet.

Baschat de Damas.

Trois Genissaires pēdus, & pourquoy.

Tūbeaux ruinez, corps morts deterrez, & ossements brûlez par les Protestans.

l'honneur, ie ne ſçay, ſi i'oze dire la vie, de leurs mêmes Princes viuans. Velà en quelle reuerence ils ont leurs Superieurs: auſquels il nous eſt expreſſement commandé d'obeyr, & les legitimes Paſteurs de l'Egliſe, leſquels nôtre Seigneur Ieſus Chriſt, nous a expreſſement enioinct écouter. Velà quant au ſecond poinct.

Rom. 13.
Tit. 3.
1. Pier. 2.
Matth. 18.

Que les heretiques, n'ont entr'eux vn vray ordre d'Egliſe. De leurs Anciens & diacres, & de l'abuz, qu'ils commettent. De quelques feincts & faux miracles.

Chap. 17. ſur le même texte.

1 NOus auons traicté ailleurs de ce troiſiême poinct contenu au texte ſus écrit de noz aduerſaires, qu'eſt de l'ordre qu'ils ont entr'eux, pour la conduite, comme ils diſent, de leur Egliſe. Nous auons môntré, & ſuffiſamment prouué, que tel ordre eſt peruers, & qu'eux n'ont aucune legitime vocation. Toutesfois nous en dirons encores icy quelque choſe conuenable à repouſſer l'obiection de noz aduerſaires. Nous diſons donc, que leur ordre eſt peruers, veu qu'il eſt nouueau ſans origine des Apôtres, ny hommes Apoſtoliques, & ſans vnion, qui puiſſe faire apparoître vne vraye face & vray corps d'Egliſe. Car toutes les Sectes ſont diuiſees à l'enuy, & de doctrine, & de diſcipline: tellement qu'elles ſe condamnent toutes mutuellement d'hereſie, de

Troiſiême poinct.

Declaration des fauſſes ſuppoſitions &c. liure 2.

Ordre des heretiq. eſt peruers.

faussété, de blaspheme & impieté. Et chacune Secte s'attribuant le titre & nom d'Eglise, le denie à toutes ses compaignes. Ce qu'on ne peut dire de l'Eglise Catholique, laquelle est tellement vne ayant son origine continuelle & ordinaire succesliõ des Apôtres, & vn corps tant bien vny & composé, qu'il n'y a aucune desvnion, soit en la Doctrine, soit en la Discipline. Car la même Doctrine qu'on préche à Rome, est prêchee à Paris: la même Doctrine prêchee en France en l'Eglise Catholique, est prêchee en Espaigne, en Allemaigne, en Poulongne, en Asie, en Affrique, & en l'Amerique entre les Catholiques, & y est exercee en substance la méme Discipline, en aucuns lieux plus seuerement, en d'autres plus doucement, ou lâchement: tellement qu'en quelque region que s'etende l'Eglise Catholique, il y a vne méme face, vn méme corps, voire vn méme cœur d'Eglise, soubs vn vnique & méme Surintendant, que nous appellons Chef ministeriel: soubs l'authorité d'vn vnique & même Chef essentiel & naturel, qui est nôtre Seigneur Iesus Christ. Par ainsi l'ordre des Protestans est vn autel pollu dressé cõtre le sainct Autel de nôtre Seigneur Iesus Christ: ainsi que sainct Augustin, & Optat. Mileuitain reprochoient aux heretiques de leurs tẽps, auec lesquelz noz Protestans Caluiniques, Zuingliens, Lutheriens, Anabaptistes, & tous les autres Heretiques de nôtre temps, s'ymbolisent de mœurs, de naturel, d'actions, & de

Ordre de l'Eglise Catholique, vray ordre.

Vniõ d'icelle.

L'ordre des Protestãs, est vn autel pollu.

Noz Protestans aduersaires, auec qui symbolisent.

fins pretendues. Mais pource que telle matiere a été assez amplement traictee, ie n'en diray d'auantage pour le present.

2 Il faut venir à leurs Anciens, qu'ilz ne veulent pas appeller prêbtres, combien qu'ilz les constituét au lieu des prêtres de l'Eglise Chrêtienne. Mais pour la haine qu'ilz portent à l'Antiquité, & à toute l'Eglise de Dieu : ils ne veulent vser de ce mot prebtre, duquel les Apôtres mêmes ont vsé, & se sont ainsi nommez, lequel a vne signification beaucoup plus haute, plus belle, & plus propre à cette dignité, que ce simple positif, Ancien. Et de faict, Sainct Luc en son histoire, & les autres Apôtres en leurs écrits, parlans de telle dignité, ou des hommes appellez à telle dignité, n'vsent pas du positif πρεσβύτης, qui est à dire en langue Latine, *Senex*, en François, Vieil, ancien. Mais ils vsent du cõparatif, πρεσβύτερος, que les Latins traduisent, *Senior, antiquior ætate, honoratior*, qui est en nôtre langue, plus vieil, plus ancien d'aage, & plus honnorable. Aussi les Docteurs Latins ont traduit ce mot, *Seniores*, qui signifie en nôtre langue, plus anciens, ou plus honnorables. Les Sectaires donc, reiettent ce mot Prebtre, lequel est le plus propre, & plus conuenable à cette dignité, qu'autre qu'on puisse trouuer, pour nous être aucunement familier. Et n'auons moyen en nôtre langue de nommer cette dignité, & celuy qui est orné d'icelle, sinon par periphrase, c'est

Les Sectaires ne veulent vser de ce mot Prebtre.

1. Pier. 5. 2. & 3. Iean.

Act. 15. 20.

Signification du mot Prebtre.

à dire circonlocution : mais nous vſurpons le mot Grec, comme auſſi ont faict les Latins, à cauſe de ſa proprieté & plus profonde ſignification : lequel mot eſt treſbien approprié à nôtre langue, ſelon qu'elle a beaucoup de communauté auec la Grecque, tant en ſon Etymologie, que Syntaxe. Les bas Allemãs mêmes ont vſurpé ce meme mot n'ayãs moyen d'autrement exprimer telle dignité en leur langue, & diſent, *Prieſtere*, mais pour dire Ancien, ils diſent (*Oudt*). Or les Sectaires de ce temps ne veulent vſer de ce mot, Prêtre, tant pour la haine, qu'ils portent à telle dignité, que pour renuerſer tout l'ordre ſainct (duquel les pechez des hommes ne peuuent ôter la ſainctеté) que les Apôtres ont établу, que leurs diſciples ont practiqué, & auec grande reuerence obſerué, pour la conduicte de l'Egliſe, predication de la parole, adminiſtration des Sacrements, & diſpenſation des ſaincts myſteres de Dieu. Ils commettent donc deſia faute en cela. Ce que ie croy être aduenu par la prouidence de Dieu, lequel ne veut permettre ceux-là être honnorez de ce nom & titre tant honnorable, qui en ſont indignes, & ny ont aucune vocation. Et pourtant, comme les ſectaires cognoiſſans bien leurs Sectes, & hierarchies être indignes du nom & titre tant honnorable, d'Egliſe Catholique, Ils ont quitté ce nom Catholique, le laiſſent & attribuent à la vraye Egliſe, de laquelle ils ſe ſont ſeparez: ainſi ont ils laiſſé ce beau nom & titre tant

Langue Frãçoiſe a communauté auec la Grecque. Bas Allemans.

Pourquoy les Sectaires ne veulent ſ'attribuer les noms de Catholique & de Prêtre.

tant excellent & honnorable, Prétre, aux Pasteurs d'icelle: pour ce qu'ilz cognoissent, conuaincuz en leurs consciences, qu'il ne peut cõuenir, qu'à ceux là: & que quant à leurs Ministres & picques lardees, qu'ils nomment Anciens, ils en sont indignes. Et en cela ils adouënt nôtre Eglise étre plus vraye Eglise, & noz Pasteurs plus honnorables, que leurs Sectes & leurs Prophetes sans vocation: lesquels au lieu que le sainct Esprit nous commande étre hommes de sens desia tous grands: & enfans en malice, ils y sont destituez de sens plus qu'enfans, mais anciens, & inueterez en toute mauuaitié, comme on le voit par leurs cõportements, sans en chercher plus longue preuue. *1. Cor. 14.*

3 Enapres, il y a faute en l'ordination, en la charge, practique & execution d'icelle. Car anciennement les Prêtres, que ceux-cy veulét nommer Anciens, lesquels n'étoient que Prétres, etoient moindres que les Eueques, mais apres les Eueques ils auoient premier lieu en la dispensation des choses saincte̕s, & mysteres diuins soubs le reiglement mis par les Euêques, selon la tradition Apostolique, Apres les Prêtres suiuoiét les Diacres, lesquels étoiét moindres que les Pretres. Il y a encores autres ordres moindres, pour seruir aux moindres ministeres Ecclesiastiques: l'ordination desquels appartient aux seuls Euéques, & non à autres, soient laics ou Ecclesiastiques. Car quant à celuy, qui n'est de l'ordre Ecclesiasti-

Autre faute en l'ordre des Sectaires.

Prêtres moindres que les Euêques.

que, il n'a aucune authorité en iceluy. Quant à ceux qui ſont inſerez en l'ordre, combien que les Miniſtres ſoiēt plus dignes, plus excellens, & d'authorité plus grande les vns, que les autres: ſi eſt ce qu'étans au deſſoubz de l'Eueque ils ne peuuent pas ordonner l'vn l'autre: tellement que celuy qui eſt ſimplement Pretre, ne peut ordonner vn autre Pretre, ny vn Diacre, ny meme vn des ordres mineurs. Car, comment pourroit le Pretre ordonner, lequel cōme dict ſainct Clement Romain, diſciple de ſainct Pierre, reçoit méme de l'Eueque la puiſſance des choſes, qui appartiennent à l'ordre, honneur, degré, & dignité ſacerdotale, comme de baptizer, faire les choſes ſacrees, benir, & prêcher? C'eſt ce qui a eté ordonné par les Apôtres: à ſçauoir que les Prebtres & les Diacres ne facent rien ſans, ny contre la volonté de l'Euêque. Car, dict le Canon, & regle des Apôtres, le peuple de Dieu eſt commis à l'Euêque, & luy ſera demandé conte des ames d'iceluy. Sainct Denis Areopagite diſciple de S. Paul, dict que ſeparement & outre les autres ordres, la loy diuine a ordonné & attribué à l'Euêque ſeul de faire les choſes plus grandes, & de conſequence plus digne, ce qu'il declare puis apres être ordonner les miniſtres de l'Egliſe. Sainct Hierôme dict auſſi que l'Euêque ne peut rien faire, que le Prêbtre ſimple ne puiſſe faire, excepté l'ordination. *Quid poteſt, inquit, Epiſcopus, quod non poſsit Presbyter, excepta ordinatione?* Il môntre là, que le Prêb-

Clem. Rom. lib. 2. de conſtitut. Apoſt.

Cano. Apoſt. 39.

S. Den. Areopa. eccleſiaſt. hierar. cap. 5.

S. Hierony. Epiſtol. ad Euagri.

tre ne peut ordonner, ny faire les choses, lesquelles à raison de l'ordre & dignité, appartiennent à l'Euêque. Qui voudra bien considerer les charges que Sainct Paul a commis à Timothee & à Tite, qu'il auoit ordonné Euêques, il verra qu'il obserue les mêmes choses. Car sainct Paul comme Archeuêque, dõne commission à ces deux Euêques, d'aller, & demeurer en certaines Prouinces, pour corriger & redresser, ordonner Prêbtres par les villes, pour iuger, condamner & absoudre, ce qui n'appartient qu'à ceux qui ont plus d'authorité. Or ie demande à noz aduersaires, De quel Euêque a été ordonné Caluin, Beze, Virel, & les autres Euêques & Ministres de Geneue Schismatiques, & separez de l'Eglise procedee des Apôtres, de l'ordre & nombre des successeurs d'iceux? Ce n'a pas été vn Euêque de cet ordre ancien, où seulement est cette authorité, & non ailleurs. Car si quelque Euêque êtant abandonné de Dieu, à quitté l'Eglise Catholique, pour s'adioindre à eux, ils ne luy ont pas permis seulement de prêcher, ny baptizer vn enfant, sinon qu'il ayt pris nouuelle vocation, & ordination d'eux: comme ie peux proposer pour exẽple les Euêques de Troies, & de Neuers, à sçauoir le Prince de Melfe, & Spifame. Desquels le premier a long temps debatu contr'eux, pour ne point prendre d'eux ordination: ains garder la sienne, & maintenir son authorité: mais finalemẽt les ministres le gaignerẽt, & print d'eux

1. Tim. 1. 4. &c.
Tit. 1.

Commission donnee par S. Paul à Timothee & à Tite.

L'authorité d'ordonner Prêbtres & autres ministres Ecclesiastiques, n'est qu'en l'Eglise Catholiq.

De Melfe Euêque de Troyes, faict ministre.

Spifame Euéque de Neuers.

nouuelle vocation. Autant en fit Spifame deserteur de l'Euêché de Neuers:mais ce fut sans combat:tellement que quiconques soit, qui eût vocation en l'Eglise Chrêtienne Catholique,& s'est rãgé à leur party,il a fallu, qu'il ayt quitté sa premiere ordination, comme nulle, & n'ayant characteres d'aucune vertu & authorité,pour en prendre vne nouuelle. Or ils ne sont successeurs d'aucũ des Apotres,ny disciples d'iceux. Semblablement leur ordinatiõ est sans origine & successiõ, consequemment sans vertu & authorité, veu qu'il ny a qu'vne Eglise Catholique, & vn ordre hierarchique d'icelle,hors lequel ils se sont separez, y renõçans & faisans renoncer,ceux qui de cêt ordre se rangent à leur party. Parainsi, ils n'ont aucune puissance d'ordonner: veu qu'entr'eux ne reste aucun ordre institué de Iesus Christ par ses Apotres, & mis en practique par leurs disciples, continué en l'Eglise iusques à maintenãt. L'ordinatiõ donc de leurs Ministres, & Anciens est nulle,consequemment sans aucune authorité & vertu. Velà donc encores vne faute, qu'est en l'ordination.

Caluini. & autres ministres Protest. n'ont puissance d'ordonner du ministere Ecclesiastiq.

Troisiême faute.

4 Quant à la charge,practique & execution d'icelle,il y a vne faute bien lourde. Nous auons dit que la dignité d'Euêque, est plus grãde que de simple Prêbtrise, tellement que le simple Prebtre est moindre que l'Eueque, le Diacre moindre que le Prebtre, le soubsdiacre, moindre que le Diacre, & les quatre mineurs ordres encores moindres. Or en l'en-

Ordres du ministere Ecclesiastiq. en l'Eglise chrétiẽne Cathol.

ſance & premier aage de l'Egliſe les Diacres n'auoient pas ſeulement charge de ſeruir aux tables, comme noz heretiques le veulent faire croire: mais auſſi prêchoient, & adminiſtroiẽt le Sacrement du Baptême, comme on peut voir au liure des Actes des Apotres, tant en l'ordination d'iceux, laquelle fut faicte auec prieres & impoſitions des mains, qu'en ce qui eſt enſuyui de leurs actions. Et puis en l'Epître à Timothee, où ſainct Paul, en enſuyuant ce que les ſaincts Apotres requeroiẽt de ceux, qui deuoient être ordonnez premiers Diacres, qu'eſt qu'ils fuſſent pleins du ſainct Eſprit & de ſapience, il requiert qu'ils retiennent le myſtere de foy en pure conſcience.

Act. 6. & 8. &c.

1. Timot. 3.

Si donc les Diacres, leſquels ſont en dignité & authorité moindres que les Prêbtres, auoiẽt cette authorité, par plus forte raiſon les Prebtres, qui étoient en dignité plus haute, & authorité plus grande, prêchoient, & adminiſtroient les Sacrements: lequel ordre n'eſt abâtardy, mais cõtinué & retenu en ſa vigueur & vertu en l'Egliſe Chretienne Catholique iuſques à maintenant. Mais entre noz Proteſtans, tel ordre n'a aucun lieu: car il eſt ſeulement permis aux Miniſtres, qui ſe diſent Eueques, de precher & adminiſtrer les Sacrements, tels qu'ils les eſtiment auoir. Car aduenant qu'eux & moy diſputions de cette matiere, ie leur nieray qu'ils ayent aucuns Sacrements entr'eux, veu qu'ils n'ont aucune marque d'Egliſe, ny authorité pour les admi-

L'ordre ancien de l'Egliſe n'a lieu entre les Proteſtans.

niſtrer: & que même ce qu'ils en adminiſtrent c'eſt contre l'intention de Ieſus Chriſt Chef de l'Egliſe, & de toute l'Egliſe tant ancienne que moderne, c'eſt à dire tant au premier, qu'au dernier aage d'icelle. Leurs Prêbtres donc ou anciens n'ont aucune authorité de ce faire, & ne peuuent prêcher la parole, ny adminiſtrer aucuns Sacremens: tellement qu'ils ſont moindres beaucoup, que les Diacres de l'Egliſe Apoſtolique, auſquels a été donné authorité de prêcher & baptizer. Que ſ'ils n'ont authorité de prêcher, ils ne ſe peuuent vanter de la puiſſance des Clefs, laquelle neãtmoins ils ſ'attribuent, & entreprennent d'excommunier: mais ils ne peuuent abſoudre, comment pourroient ils condamner? A ceux auſquels la puiſſance de lier eſt donnee, auſſi eſt la puiſſance de dêlier.

Prêbtres des heretiq. n'ont authorité.

Matth. 16. & 18.

5 Quelle eſt donc leur charges? Elle conſiſte en deux poincts. Le premier, de rapporter en leur Conſiſtoire les fautes commiſes par ceux de leur charge, ou ce qu'ils eſtiment être faute, puis d'en ordonner. Comme ſi quelques voiſins, ou voiſines ont querellé enſemble, ſ'il y a eu quelques iniures d'vne part & d'autre, ils ordonnẽt auec les miniſtres (qui tiennent lieu d'Eueques, & ſe diſent tels) de la reparatiõ du delict. Où ſ'il y a autre faute, ou quelque acte, qu'ils eſtimẽt etre faute, ils ordonnẽt de la recognoiſſance, qu'eſt vne amẽde hõnorable, laquelle ſe faict au pied de la chaire du miniſtre, au commencement, ou à la fin du prêche.

La charge des Anciens Caluiniques &c. conſiſte en deux poincts. Le premier.

où maintes fautes incognues au peuple sont publiees, & de fautes particulieres, sont faictes scandales publics, contre le deuoir de Charité, qui est vne horrible gehenne de conscience. Ils sçauent bien condamner les Anciens Pasteurs de l'Antiquité de l'Eglise, à cause de la grande rigueur qu'ilz tenoient enuers les delinquants penitens, qui principalement auoient sacrifié, ou assisté aux sacrifices faicts par les Payens aux Idoles, qu'ilz tenoient & estimoiét être Dieux, ou qui autrement auoiét faict abnegation de la doctrine Chrêtienne. *Rigueur des anciens condamnee par les heretiq.* Mais ces faux Iuges font beaucoup pis: Car ils font bien souuent être peché, ce qui n'est pas peché, & découurent le peché, lequel charitablement deuroit être caché. Car tel tombe secrettement vne foys, qui ne veut pas continuer. A quoy l'Eglise Chrêtienne a bié pourueu, & prudemment à la grande consolation des consciences, par le moyen de la cõfession, qu'õ appelle auriculaire, où le poure pecheur se decharge librement & sans crainte, ny infamie deuant Dieu au sein de son Pasteur, ou du commis par iceluy, duquel puis apres il reçoit consolation, apres auoir été repris à correction, qu'on appelle vulgairement penitéce enjointe selon l'exigence des pechez, & puis en l'authorité de nôtre Seigneur Iesus Christ absolution, selon la puissance donnee à l'Eglise, tant en general, que particulieremét à chacun Prebtre & Pasteur d'icelle. Velà quant au premier poinct de la charge des Anciens, ou *Prudéte prouoyance de l'Eglise chrêtienne.*

Prebtres des Heretiques.

Secõd poinct de la charge des Anciens, ou prebtres heretiques.

6 Le second eſt, de manier les affaires de la guerre, & ſeruir d'allumettes pour embraſer par Schiſmes, tumultes & rebellions toute la Chrêtienté : ce qu'ilz appellent affaires de l'Egliſe. Et de faict, les Synodes & Conſiſtoires ſont conſeils de guerre, où les deſſeins ſe compoſent & dreſſent, les aſſiettes de deniers, departements de Prouinces, & charges en icelles, auec les ordõnances de leuees d'hommes, & elections de Capitaines ſe font. Velà le ſecond.

Diacres.

7 Quant aux Diacres, qui ſont moindres en authorité que les Anciens, ils ne prêchent, ny adminiſtrent aucuns Sacrements : mais ils ſeruent de tout ce qu'on veût, ils ſont Portiers, ils ſont Lecteurs, ils ſont ſeruiteurs du Conſiſtoire : ils font toutes les charges moindres: mais il n'y a aucuns d'eux Exorciſtes, & n'ont point cêt ordre en leurs Egliſes, pource qu'ilz ne ſont aduerſaires du diable, & que les portes d'Enfer ont toute puiſſance à l'encontre d'icelles. Vray eſt qu'ilz ont voulu contrefaire l'Egliſe en ſes myſteres & œuures admirables, iuſques à entreprendre, ou feindre entreprendre coniurer les diables & les chaſſer : mais il ne leur eſt êcheu aucune oportunité de miracle. Ils en ont feint quelques foys, mais ils n'en ont receu que malheur & mocquerie. Ie ne vueil parler de Geneue & autres lieux, où comme i'ay entendu, ils ont faict telles entrepriſes : mais ſeulement de ce que i'ay veu, ce

Les Proteſt. n'ont toutes les ordres de l'Egliſe.

qu'on m'a fait faire, & dont par vne trop grãde facilité i'ay êté deceu. I'en feray vn petit discours, auant qu'entrer en la charge de leurs Diacres, laquelle est plus grande, & plus pesante que celle de leurs Anciens.

8 Il est à noter que l'an 1562. Ie prêchay en la ville de Hay sus Marne, depuis le iour de Pâques, iusques au 22. Iuillet ensuyuant, que le Prince de Portian de retour d'Orleans me manda pour être aupres de sa personne: mais y voyãt ce qui me deplaisoit, ie trouuay moyẽ de m'en departir, & me retiray à Vallenciennes en Haynault, desirant passer outre. Mais aussi tôt arriué en icelle ville, aussi tôt cogneu par quelques marchans, qui frequentoient à Hay, & fu prié me mettre en œuure & prendre charge: toutesfois mon dessein étant d'aller en Angleterre, pour la employer encores quelque temps à l'étude, dequoy i'auoy besoin, ie voulu m'excuser: mais ils me contraignirent par adiurations, & imprecations, si ie faisoy autrement, à quoy obtemperay. Ie fu peu de iours apres enuoyé à Tournay, pour mettre ordre à quelques affaires d'importãce, puis tracassant de ville en ville, & de lieu en autre prêchant bien souuent, iusques à six fois en vingtquatre heures, ie trauailloy beaucoup à faire beaucoup de maux. Les Anciens & diacres de ces lieux là, me voyant d'vn naturel assez liberal, prompt & docile, estimerent que facilement ils me disposeroient à leur volonte. Ce qui leur fut occasion de plus grãde har-

L'autheur préche à hay.

L'autheur à Vallenciẽnes.

Cõment l'autheur demeura pour précher au pais bas.

dieſſe en mon endroit. On ne les laiſſoit gueres en repos : car les gouuerneurs & Magiſtrats tâchoient repurger le païs de telles gẽs, qui deſia iettoient les fondements des troubles & guerres qu'on y voit auiourd'huy, & eux inuentoient tous les moyens qu'ilz pouuoient, pour ſe maintenir. Il aduint en ce tẽps en la ville de l'Iſle, que quelque perſonne de maiſon fut vexee du diable, en ſorte qu'il fut beſoing que l'Egliſe y beſongnât, ſelon les moyens ordinaires & puiſſance, que luy a cõferé nôtre Seigneur Ieſus Chriſt. Ce qui proſpera en telle ſorte, que par la grace de Dieu la perſonne fut deliuree du malin eſprit. Ce qu'etant diuulgué, encores que les parens euſſent bien deſiré le taire, donna crainte aux déuoyez, & confirma d'autant plus les fideles. On voyoit outre plus mener beaucoup d'autres demoniaques, en vne petite ville nõmee Renay, ou ſelon le langage Flameng, Ronſe, & iceux au retour être ſains & libres de corps & d'eſprit, ſelon qu'en tout temps Dieu pour être glorifié en ſes Saincts, fait merueilles en iceux. Et ne faut pas que noz aduerſaires s'opiniâtrent à maintenir le contraire, veu que l'experience en eſt trop notoire : ſinon qu'ilz vueillent reprocher à l'Egliſe, ce qu'anciennement les Iuifs reprochoient à nôtre Seigneur Ieſus Chriſt, à ſçauoir, que par Beelzebub prince des diables, il iettoit hors les diables. Mais nous leur répondrons, que l'Egliſe n'eſt pas plus que ſon Chef & Sauueur, & luy ſuffit de

Soin des magiſtrats & gouuerneurs des pais bas.

Vn demoniaque deliuré à l'Iſle lez Flandre.

Pſeau. 67.

Matt. 9. 12. Marc. 3. Luc. 11.

Matth. 10.

être traictee comme iceluy. Ces Anciens & Diacres donc, selon qu'ilz sont gens meditatifs, plus prompts, que prudents à inuenter, voyans telles vertus apporter quelque force à l'authorité de l'Eglise, voulurent comme Singes contrefaire autát de miracles, à fin de s'acquerir bruit & authorité, & diminuer, autant qu'ilz pourroient celle de l'Eglise, & se rendans admirables au peuple, l'attirer, & intimider ceux qui êtoiét ia seduits, pour les retenir.

9 Pour ce faire, ils tracasserent en sorte qu'ils trouuerét gens à leur deuotion, auec lesquelz ils conuindrent de prix, non seulement de quelque sóme de deniers pour vne foys, mais de rentes sur leurs propres heritages, comme depuis procez en a été meu : mais ils ont appaisé le tout au mieux qu'ilz ont peu. Tout cela se faisoit sans mon sceu, & n'ay rien cognu de la fraude & mêchánceté, que lors que ie residoy en Hollande, enuiron l'an 1574. & 75. par deux Ministres, à sçauoir Chrêtien de la Quenoillerie, auparauant tisserrant de toilles, & Iean Vvalé, au parauant faiseur de cordons, & bouttons. Ils apposterent doncq' deux personnes, à sçauoir, vn nommé Loys de la parroisse de Quenoy sur le Doul, que le Flameng dict, ce me semble en sa langue, *Kesené*, & vne femme de l'vn des Diacres, du village de Perency, pres Armentieres. Ces deux miserables personnes, selon l'instruction qui leur en fut donnee, commencerent l'vn apres l'autre à ioüer leur farce, &

Inuention de faire miracle.

L'autheur ignorant de telle inuentió.

La fraude découuerte à l'autheur, & par qui.

faire des Demoniaques : premierement la femme, & peu de temps apres l'homme. Le bruit commença incontinent à s'épandre, les freres s'assembloient de nuict, pour voir ces gens possedez du diable. Certes il êtoit bien en leurs cœurs, & en leurs esprits voirement, quand ils faisoient telle entreprise cõtre Dieu en le tentant,& contre eux mêmes. Ces deux endiablez, separez l'vn de l'autre de quelque lieüe & demie, faisoient des grimaces les plus laides qu'ilz pouuoient,& contoient merueilles aux gens de village, ignorans de la fourbe & imposture, & ne pouuans discerner telles choses. Incontinent ces imposteurs enuoyerent vers moy à Tournay, m'incitãs aller vers eux pour cõmencer à faire miracle : mais cela m'êtant trop nouueau, ie n'y voulu aller aux premieres semonces : ains retarday tel voyage, pour le moins quatre moys. Durant ce temps, ces miracleurs fauorisez de la lõgueur des nuicts de l'hyuer, firent de beaux miracles par fantasie. Car ils faisoient parler le diable en langage vulgaire du païs, qui est plat Vvallon. Vray est que ce diable étoit honteux, ou auoit le filet: car il ne parloit point haut,mais seulement à l'oreille des demoniaques supposez: puis eux recitoient au peuple ce que leur diable leur auoit dict.

Ces miracles se mettent en œuure.

10 La femme recitoit que ce malin luy persuadoit qu'elle s'allât noyer en vne mare pres sa maison, luy commandoit aller à la messe, & en pelerinage à nôtre Dame de Haut.L'hõ-

Contes de ces supposez demoniaques.

me disoit qu'il luy commandoit aller à confesse, faire dire trois messes à Comines, qu'est vn gros bourg au Duc d'Ascot, & aller à vne mare là aupres, qu'il nommoit, boire trois fois pleine sa main de l'eau d'icelle. Tantôt la femme disoit, Cêt ennemy dict qu'il sera cõtraint partir de moy, quand vn homme incognu en ce païs sera venu: mais qu'auant se departir, il m'êrripera. L'homme d'autre coté disoit. Ce mêchant dict qu'il viendra icy vn homme, qui auec grande vertu le chassera, mais qu'auant que s'en aller, il m'arrachera le nez. Puis ils reprochoient les pechez chacun à ses voisins mieux cognuz & plus familieremẽt: lesquels leur êtoient assez cognuz, ou en êtoient aduertis par leurs instructeurs, à aucuns ils imposoient, mais assez lourdement, & choses de neant. Car tels diables êtoient encores de basse classe, ils n'auoiẽt encores apris à deuiner, & ne pouuoiẽt gréler vn seul grain de persil. Ce peuple neantmoins facile à receuoir telles faussetez, à cause des persuasions, desquelles il êtoit imbu, & peruerses affectiõs qui le transportoient, commença incontinent à conclure, que puis que le diable persuadoit aller à la messe, à confesse, & en pelerinage, que donc faire telles choses êtoit faire l'œuure du diable. Mais ils ne consideroient pas que ce trompeur disoit, que le diable luy commãdoit aller boire, & toutesfois, boire, n'est de soy œuure du diable: ains vne action ordonnee de Dieu Prince de nature, pour nous ay-

Diables ignorans & mal instruits.

Peuple facile à deceuoir.

Folle conclusion.

Boire que c'est.

der & ſecourir contre les infirmitez de chacūn nôtre nature, ainſi comme le manger. On m'en écriuoit beaucoup plus, qu'ils n'en faiſoient. Ceux, qui me venoient voir, m'en diſoient encores d'auantage. Et ie confeſſeray cela de moy-méme, que ie ne fu gueres plus difficile à perſuader, que le commun peuple: quoy que ie ne prinſſe plaiſir à me laiſſer trōper: mais preoccupé de ce qu'on m'en auoit écrit & recité auec ie ne ſçay quelles ſorties, ie me laiſſay écouler à leurs perſuaſiōs: tellemēt qu'on me mena voir la femme, pour commēcer à miracler. Vray eſt que partant de la ville d'Armentieres, ou ſelon l'ordre que nous obſeruions, i'auoy demeuré vne ſemaine entiere pour prêcher, on me dreſſa mon chemin à Perécy vers cette femme ſans m'en aduertir. Car pour les difficultez que i'en auoy faict, les Diacres & Anciens auoient crainte que ie n'y vouluſſe aller. Or cette demoniaque inſtruite de ce qu'elle auoit à faire, quand elle me verroit: incontinent que ie fu entré en ſa maiſon elle fit mine de fuir, diſant, O homme de Dieu, pourquoy venez vous icy, pour me tormenter? Ce qui m'êmeut bien fort. Ie la pry par la main, la ramenay aupres du feu, ie me proſternay à genoux, & fi quelque priere, ie la fy prier elle même, & luy fy reciter le Symbole de la foy: ce qu'elle ne fit ſans difficulté: tantôt elle begayoit, en ſorte que ie n'entendoy ce qu'elle diſoit, tantôt elle me vouloit faire des contes, & quand ie la redreſ-

L'autheur deceu & mené pour faire miracles.

Ruſe de la demoniaque.

ſoy au chemin de prier, elle demeuroit la bouche ouuerte, ſans parler, & faiſoit vne grimace fort laide : mais elle étant vieille, ayant le viſage haue, & la bouche contrefaicte, elle n'auoit pas grand peine à faire laide grimace. Cela ceſſant elle me diſoit que ce malin eſprit luy faiſoit enfler la langue, & pourtant qu'elle ne pouuoit parler. Ce que ie croyoy facilement, ſans y prendre garde de plus pres. Elle diſoit à ceux, qui étoient là attendans le prêche: Ce malin eſprit a grand peur, il dict qu'il ſera contrainct de ſortir, mais qu'il me fera bien du mal auant, puis que i'ay faict venir vn ſeruiteur de Dieu pour le tormenter, & adioûtoit infinies autres fadezes, qu'il n'eſt beſoin de reciter : Ioinct qu'il ne m'en pourroit pas ſouuenir.

11 Le peuple aſſemblé ie prêchay, on me fit mettre pour ce faire en la ruelle d'vn lict, & cette femme aupres de moy : le prêche finy, tandis que le peuple ſe retiroit doucement, ie ſommeillay vn peu, d'autãt que i'étoy trauaillé: mais incontinent on m'appella pour voir la farce de cette femme, que ie penſoy être tormentee, ie la trouuay renuerſee ſus vne chaire, les bras étenduz, faiſant ſa grimace, mais plus ſurpaſsãt l'hõnêteté & modeſtie des femmes, qu'aucune actiõ naturelle: car vn autre qui n'eut été, ny feint étre tormẽté du diable, en eût bien fait autant. Cependant n'ayãt accoûtumé voir tel ſpectacle, & ne penſant qu'on me voulût tant lourdement tromper, ie

L'autheur en la ruelle du lict pour prêcher.

Torment de cette femme.

me prosternay à genoux,& priay auec briefue oraison: car incontinent cessa le torment, cóme si i'eusse lié le diable d'vne corde, ou d'vne hart seulement, & non pas chassé: car ce n'est pas œuure d'vn iour, que d'arracher le diable de la tête de telles femmes. Ie sçay combien i'ay veu de Ministres mémes empéchez pour l'arracher des tétes des leurs: mais iamais leur sainctеté n'en peut venir à bout,& est demeuré le diable en leurs ménages toute leur vie: témoin celuy de Beze,ou la poule chãte beaucoup plus haut que le coq: tellement que selon leur interpretatiõ, ils ne sont pas propres à conduire l'Eglise de Dieu, veu qu'ils ne sçauent pas conduire leurs familles. Ayant donc demeuré auec cette diablesse toute cette nuict là, & le iour ensuyuant,ie me retiray sans plus y retourner: mais y laissay vn de mes disciples nommé Iean Vvalé à present Ministre, & lors Diacre general de tout le pays, & qui auoit charge de m'assister, & conduire de ville en ville, excepté à l'Isle, où il n'osoit entrer: & d'aller au reste, où ie l'enuoyroy: Car ie contrefaisoy le sainct Paul, & luy le Timothee. Mais ce diable dît qu'il ne luy obeïroit point comme à moy, d'autãt qu'il n'auoit point telle puissance. Nous étions au commencement du karéme, durant lequel ils firent iouer par leurs diables les farces les plus conuenábles, qu'ils peurent pour détourner le peuple d'aller à confesse, & à la communion du precieux corps & sang de nôtre Seigneur Iesus Christ.

Ministres empêchez à chasser le diable des têtes de leurs femmes.

1. Timot. 3.

12 Quant à celuy de Quenoy, il n'étoit pas en repos: car les freres du quartier s'assembloient toutes les nuicts pour luy. Il demandoit que i'allasse là, & que son diable luy disoit, qu'il redoutoit fort ma venuë: tellement que quelques foys i'auoy deux messages le iour, par lesquelz, outre ce qu'on m'en écriuoit, m'êtoit recité tout ce qu'il faisoit & disoit: mais retenu par beaucoup d'empêchements es villes de Tournay & l'Isle, i'y enuoyay mon Iean Vvalé, lequel y fit de grandes vertus. Car il fit caqueter ce diable, qui les faisoit tant rire, qu'ilz en perdirent toute deuotion de prier. Il y auoit plusieurs femmes & filles qui se trouuoient ordinairement à ce spectacle: Il disoit à l'vne, O que tu es vne grande caquetoire? tu diras tout ce qui se fait icy, & deceleras toute l'assemblee, & aduertissoit les freres de s'en donner garde. A vne autre il disoit, Tu viendras auec my en Enfer pour écurer no caudiere. Il disoit à vne autre qu'elle y seroit lauandiere, aux autres diuerses niaiseries. Car c'êtoit vn plaisant diable, qui à tout propos auoit le mot pour rire, tant étoit facecieux. Vray est qu'il ne parloit qu'à l'oreille de son Loys: mais puis apres ce Loys racontoit à toute la compagnie ce qu'il luy auoit dict. Or ce gentil diable plus obeissant que le premier, & n'étant si fort attaché à la tête de l'homme, que l'autre à la tête de la femme, sortit pour quelques iours hors son logis, & s'en alla iouer en quelque lieu:

Caquet du diable de Quenoy.

Plaisant & facetieux diable.

Sortie d'iceluy.

tellement que miracle auoit été faict. Il est vray que Loys disoit qu'il n'étoit encores asseuré de sa deliurance, iusques à ce que i'y eusse besongné: & que le diable luy auoit dict, qu'il ne seroit long temps dehors, & qu'auant que s'en aller du tout, qu'il le contraindroit bien aller à la Messe, & à confesse: ou que plustôt il l'y porteroit. Au bout de huit iours ce diable eut faict son voyage, & se vint representer au poure Loys. Tantôt il luy apparoissoit comme vn grand homme qui sortoit de terre, & se faisoit grand comme vne maison, ce qui luy apparoissoit, quand il étoit seul dedans sa chambre: Tantôt il se montroit en espece d'oyseau gros comme vne Canne, tantot comme vn gros chien: mais personne n'en voyoit rien que luy, & rétra en espece de chiē en son corps, ainsi qu'il disoit.

Autre ruse & imposture de cet endiablé.

13 Mais le malheur fut à ce miserable, que son diable auoit été refondu & changé de naturel. Au parauant il étoit ioyeux, gaillard, & facetieux, & au retour melancholique, bruyant, criard, & heurleur: & qui est plus, il ne vouloit aucunement ouïr parler de Dieu, ny assister aux prieres: mais si tôt qu'on commençoit à prier il sortoit de la chambre, où étoit l'assemblee, & étant en la cour il se dressoit cōtre vne paroy, etendāt les bras comme en croix, & hurloit cōme vn chiē enfermé. Les freres sortoiēt les plus asseurez, principalemēt les Anciens & Diacres, qui sçauoient bien la force de son mal, s'approchoiēt de luy, & par-

Diable refondu.

lans à ce diable luy disoient, Satan, tu n'as rien en cet homme, nous le sçauons bien, tu en délogeras, pourtant nous t'adiurons nous dire pourquoy tu t'es mis en possession de luy. Ce diable êtonné de telle foudre disoit tout bellement à la pensee de Loys, qu'ilz le faisoient trembler : mais qu'ilz n'auoient assez de vertu pour le ietter hors, & que quoy qu'ilz le tourmentassent, il ne sortiroit point que celuy, qu'ilz attẽdoient, ne fût venu : ce qu'il redoutoit grandement, d'autant qu'alors il seroit confiné en Enfer, où il auroit plus de tourmẽt en vn iour, qu'il n'auoit eu en trente ans, qu'il auoit été en la lignee de celuy qu'il possedoit. Il disoit outre plus (aumoins comme recitoit ce Loys) qu'il auoit fait ce qu'il auoit peu pour me faire brûler: mais qu'il auoit perdu ses peines, & qu'il voyoit bien que vrayement i'êtoy seruiteur de Dieu, & que quiconque ne me suyuroit iroit en perdition eternelle. Ruse qui n'est de petit poids, ny de peu d'authorité enuers les ignorans, qui principalemẽt sont mal affectionnez enuers la vraye Religion, ou qui sont aucunement êbranlez par persuasions de fausses suppositions.

Autre cautelle.

Adiuratiõ.

Autre imposture de ce miserable.

14 Durant telles menees, il me suruint beaucoup d'empéchements à Vallenciennes & à Tournay, qui furent cause que ie ne peuz les visiter. Mais ainsi que i'êtoy à l'Isle lez Flandre, pour commencer la huictaine que i'y deuoy prêcher, vne femme de la parroisse de Torquoin, à trois lieuës de l'Isle, accoucha de

Trois enfans d'vne portee.

trois enfans, le mary de laquelle me vint prier les aller baptiser, à cause (disoit-il) de l'infirmité des parents, car ils font peu de cas du baptême : à quoy par l'aduis du Consistoire, ie acquiescay. Le Vendredy donc au soir, precedant prochainement le iour de Pentecoste, l'an 1563. Ie party de la ville de l'Isle, & que de iour, que de nuict arriuay au lieu, où le peuple étoit conuoqué, le prêche fini, & les enfans baptisez, ie prins aduis du Consistoire d'aller au Quenoy, où ils me firent conduire le lendemain, qui étoit le Samedy. Les freres furent d'aduis que l'assemblee se feroit la même nuict suiuant, où fut admené cet endiablé en lieu assez loing de maisons, à fin de n'être ouïs, & ne donner l'alarme au bourg. Ie prêchay à la maniere accoûtumee : puis ie commençay à faire la guerre à ce diable hargneux, qui durant le prêche n'auoit cessé de gronder. Ie pésoy qu'il me diroit merueilles selon qu'õ m'auoit écrit & racompté : mais il ne fit que bruire, crier & hurler. Il se faisoit tenir à quatre, on le mit dedans vn fossé sec, où il y auoit quelques Aulnes de taille plantez, qui pouuoient auoir été couppez de quatre ans, il les rompoit facilement : car il étoit ieune de tréte ou trente cinq ans, fort & puissant, & auoit vn corps bien proportióné, mieux sans comparaison que son ame & conscience. Or le voyant faire du diable enchainé, i'étoy aucunement étonné. Ie me prosternay à genoux, ie commençay à prier. Ceux qu'on trompoit

Heretiq. fõt peu de cas des Sacrements.

L'autheur au Quenoy.

Commencemẽt du secõd miracle.

comme moy, commencerent à pleurer, & moy de commander à ce diable de ſ'en aller. Ce Singe de diable faiſoit du pis qu'il pouuoit, pour faire trouuer ſa farce bonne: il hurloit, il ſe tempêtoit, ceux qui le tenoient le laiſſoient par fois échapper: mais il ne ſ'en fuyoit point, ſeulement il ſautoit, & ſe iettoit contre terre, en diſant. Mes freres déployez maintenant voz cœurs pour moy deuant nôtre Dieu, car le diable eſt lié. Finalement ce diable ſe voyant ainſi battu, demanda de parlementer, & propoſa vne compoſition pour rendre la place, ſi on luy vouloit accorder. Les conditions étoient que Loys iroit à confeſſe, feroit dire trois meſſes, & beuroit trois fois pleine ſa main d'eau en cette mare qu'il nommoit: outre plus, qu'il luy bailleroit vne ceriſe de ſon iardin, vn poil de ſa barbe, & vn de la queuë de ſa vache, cela nous étoit ainſi recité par Loys: car nous ne entendions point parler le diable, mais ſeulement l'inſtrument. Cependant il y eut vn grand êtrif pour telles conditions: car nous ne voulions pas tant debourſer. Mais en fin il fut queſtion de ſonner la retraite, à cauſe du iour qui nous gaignoit: tellemẽt qu'il failloit, ou que ce diable demeurât dedans ce foſſé, ou retournât en la maiſon auec ſon hôte: ce qu'il fit, pour ce que nous n'vſions pas d'armes propres & conuenables pour le chaſſer. Car il falloit y employer la baſſe, moyenne, & haute iuſtice du balay, pour le coniurer: Ie croy

Mines de cet endiablé.

Capitulatiõ de ce diable.

Les miracleurs preſſez du iour.

De quelles armes il falloit combatre ce diable.

que les deux premieres eussent plus faict de miracle que nous, & la troisiême en deliurant le corps du diable, eût, peut être, été cause d'en deliurer l'ame aussi, & eût été exemplaire à tous.

15 Loys donc voyant l'heure venue, qu'il falloit necessairement que miracle fût faict, se tempêta & hurla encores vn grand coup, puis se laissa tomber aupres de moy, comme si quelque Syncope luy fût aduenue : Mais les Anciens s'êtans fournis de tout ce qu'êtoit necessaire, apporterent du vinaigre : & lors il nous dît que son diable s'en étoit allé, & qu'il ne reuiendroit plus, car il auoit du tout pris congé de luy, & que quand il hurloit ainsi fort, c'êtoit le diable qui luy tiroit le nez, cóme s'il l'eut voulu arracher, & puis, qu'en partant il luy auoit dict, qu'il m'eut volontiers demandé d'aller en vn arbre pour cent ans, mais que ie le pressoy de telle sorte, qu'il ne pouuoit plus arréter : & pourtant qu'il étoit contrainct aller en Enfer. On auoit apporté vn van pour le r'emporter au logis, ce qu'il endura, car il disoit qu'il étoit tout moulu, il fut porté en la maison d'vn appellé Loys Del bec, où il fut mis au lict, bien chauffé, & accommodé comme vne personne bien malade, & enduroit tout le bien qu'on luy vouloit faire. On le laissa reposer depuis les trois heures du matin iusques à huit, qu'on luy porta du potage, ce qu'il prit, ie l'allay voir, ie le trouuay en bonne disposition : vray est qu'il

Prouuoyance des Anciens.

Ruse & imposture de ce miserable endiablé.

parloit cas comme vne chambriere qui fait la malade. Il ſe leua ſus les onze heures, & vint dîner auec nous d'auſſi bon appétit qu'aucun de la compagnie. Là deſſus on me fit accroire que i'auoy faict miracle, & ſuis demeuré quelque temps en cette opinion de moy-méme.

Feintiſe d'iceluy.

L'Autheur abuſé & mal perſuadé.

16 Le bruit de ce grand œuure fut incontinent épandu par tout, chacun vouloit voir ce miracleur: tous les dimenches & autres fétes ie préchoy de nuict dedans les prairies, parmy les champs, dedans les boys ſelon les lieux où nous étions. Là ſ'aſſembloient ordinairement trois ou quatre mille perſonnes. Il ſ'éleua incontinent vne armee de diables, qui entrerent dedans les tétes de pluſieurs femmes & filles du païs. Quand vne fille étoit ſaoule d'ouurer & laſſe de bien faire, elle diſoit qu'elle étoit pourchaſſee de l'ennemy. Pluſieurs femmes ialouſes de leurs maris furent enferrees, de dépit elles ne vouloient pas manger, quand elles en vouloient, on ne leur en vouloit bailler: ayans le cerueau vuyde, on ne les pouuoit faire taire, incontinent le bruit etoit que le diable les poſſedoit, il falloit les aller voir, pour faire miracle, i'en ay guery maintes en les deferrant & les faiſant bien dîner: car étans bien repeuës elles ne demandoient qu'à dormir, apres le repos, elles retournoiét à leur bon ſens. Autres auoient beſoin étre medicinees par maître Martin bâtõ. Pluſieurs filles ſe plaignoient que ſi tôt qu'elles vouloient ſe mettre à leur beſongne, elles entroiét

L'autheur prêchoit de nuict & où.

Grandes aſſemblees de peuple.

Armees de diables.

Filles ſaoulles d'ouurer.

en tentation, pour laquelle fuir elles demeuroient oysiues. Et d'autant que ie ne vouloy pas faire miracle toutes & quantes fois qu'on m'érequeroit :on bailloit à ces filles quelques Diacres, ou autres freres consolateurs, pour les garder:quelques fois elles mémes les choisissoient, car cela leur étoit permis. Plusieurs miracles qui ne passent les bornes de nature, se firent entre ces ieunes gens: car les consolateurs firent êtendre les diables depuis les volontez & pensees de leurs patientes, iusques dedans les ventres d'icelles, lors il fallut auoir recours aux coniurations des Sages-femmes, pour les faire sortir. Le reste du temps que ie demeuray là, qui fut iusques au mois d'Aoust prochainement suiuant, ie continuay de précher parmy les champs, comme il a été dict. De toutes pars on amenoit ces demoniaques pour étre gueries. Méme nôtre femme de Pecy s'y trouuoit, & disoit qu'elle n'auoit plus le diable en la tete,ny au cœur(chose qui n'est à croire de leger) mais seulement aux iambes: & soubs tel pretexte elle se faisoit porter: & se sentoient bien heureux ceux, qui auoient lieu pour luy aider. Cét instrument du diable vray Singe de la Pythonisse, de laquelle il est parlé aux Actes des Apôtres, crioit à tout le mõde,ie ne veux plus aller à la messe, ie quitte du tout la Papauté (car ainsi appellent ils l'Eglise Chrétienne Catholique) & veux suiure cét homme de bien & ses compaignons, car ils sont seruiteurs du Dieu souuerain, & nous

Freres consolateurs.

Miracles qui ne passent les bornes de nature.

Affluence de demoniaques feincts et supposez.

Act. 16.

prechent la voïe de salut. Ce Loys en disoit autant, d'autant, disoit il, que le diable l'en auoit asseuré. On faisoit mettre aupres & autour de moy toutes ces femmes & filles, qui se disoient auoir le diable au corps & en la téte, vray est que ce n'étoit pas en telle façon que les demoniaques, desquels mention est faicte en l'Euágile. Car ie croy que nous n'eussions pas eu meilleur marché que les coniurateurs, desquels il est parlé aux Actes des Apôtres, qui vsurpoient sans vocatió, ce qui n'est point en la puissance des hommes, abusans de la couuerture de sainct Paul. Cependant, me voyant, ou pensant enuironné de tant diables ie n'étoy trop asseuré: d'autant que ie n'auoy armes propres pour m'en defendre & garentir: toutesfois le peuple m'auoit en telle reputation, prix & estime, que qui ne me pouuoit toucher auec la main, me touchoit auec son chappeau, puis le baisoit. I'en faisoï quelques fois pleinte aux Anciens & Diacres, & vouloy qu'on aduertît le peuple de ne plus faire ainsi: mais ils me disoient que cela procedoit du grand amour qu'ils me portoient.

Asseurance prinse du diable.

Act. 19.

Superstition des Caluinistes.

17 Depuis Taffin Ministre du Prince d'Orange étant à Anuers accompaigné d'autres enuiron l'an 1565. pour commencer à mettre les armes aux mains du peuple, qui fut le commencement des guerres, voulut aussi authoriser sa vocation par semblables miracles. Luy & les siens rencontrerent vne femme, qui n'êtoit moins rusee & propre à iouer telle far-

Taffin Ministre cóment veut authoriser sa vocation.

ce que les dessusdicts. Ils la logerent chez vn passementier, le nom duquel ce me semble êtoit Nicolas, & de sa femme, Ghetrude, où Ghêter, comme dict communement le Flameng. Apres l'auoir tenu quelque temps enfermee, pour luy faire apprendre à bien faire les mines requises à tel ieu, commencerent l'a recommander aux prieres, & l'exposer à la veuë de qui la vouloit voir. Mais il ny falloit aller les mains vuides: car c'êtoit vn diable gourmand & auaricieux. Les riches & aisez luy portoient argent, & luy enuoyoient à manger de leurs maisons. Mais il est à noter qu'il y auoit vn grand bassin de cuiure, ou d'airain, dedans lequel on iettoit l'argent qu'on luy donnoit. Si c'êtoit vne petite piece, qui ne sonnât gueres fort, elle couuroit son visage, & ne se vouloit découurir, ny parler. Si la piece êtoit grosse, & sonnoit fort, elle caquetoit comme vne douzaine de lauandieres, & faisoit des grimaces assez laides, pour faire peur aux petits enfans. Et deuant qu'aucun entrât en sa chambre, elle en êtoit tousiours aduertie, à fin qu'elle se comportât selon les personnes, & l'authorité qu'elles pouuoient auoir. Les poures femmes de village luy portoient du beurre & des pômes. Les tauerniers luy enuoyoient du vin, car ce diable ne trouuoit la biere à son goût, & si ne vouloit boire que du meilleur, même n'êtoit honteux de demander du vin d'Espaigne. Elle ioua si biẽ son personnage, qu'ils en amasserent grand nom-

Diable gourmand & auaricieux.

Ruse pour tirer argent du peuple.

bre de deniers. Mais le malheur fut, que les gardes, qu'ils luy auoient baillé pour la garder êtans yures, ſe bâtirent, dont les vns êtans condamnez par le Conſiſtoire mécontans menaçoient de declerer le tout. Et pour obuier au ſcandale bien grand, qui en pouuoit aduenir, ils donnerent congé à leur diable, & ceſſerent de faire miracle. Cependant on contenta les mal-contens, & mit on barre à ce danger. Velà les ſignes de la vocation, & ſeaux de la commiſſion de ces faux Apôtres, nouueaux Euangeliſtes, & de leurs Anciens & Diacres, c'eſt à ſçauoir, miracles de menſonge, pour deceuoir ceux, qui n'ont point receu la dilection de verité pour être ſauuez. Car c'eſt l'efficace d'abuſion, que Dieu enuoye a ceux, qui prennent plaiſir à iniquité, & aymẽt mieux ſuiure le menſonge, que la verité: leſquels pour auoir ouuert leurs gueules en blaſphemes contre Dieu, pour blaſphemer ſon ſainct nom, ſon Tabernacle, qui eſt ſon Egliſe, & les ſaincts bien-heureux, qui habitent au ciel, ſeront iugez & perirõt auec la bête, de laquelle il eſt parlé en l'Apocalypſe, qui a pluſieurs têtes, & fait guerre cõtre les S. de Dieu. C'eſt à ſçauoir l'hereſie, laquelle eſt diuiſee en pluſieurs Sectes, & diuerſes hierarchies: leſquelles êtans confuſes & bandees l'vne contre l'autre, pour la diuerſité de leurs erreurs & doctrine, ſ'accordent neantmoins toutes enſemble, comme auant-coureurs de l'Antechriſt, pour guerroier contre la ſaincte Egliſe

Miracle ceſſé & pourquoy.

2. Cor. 12.

2. Theſſ. 2.

Apocal. 13.

L'hereſie eſt la bête dont mentiõ eſt faite en l'Apoc.

de nôtre Seigneur Iesus Christ.

18 Or pour reuenir à leurs Diacres inuenteurs de telles tromperies auec leurs Anciens, en ce païs bas, leur charge est de recueillir les aumônes, visiter les poures & malades, pour decharger de tel œuure les Ministres, qui trop delicats ne veulent tant trauailler. Mais en exerçant telles charges ils passent outre. Car ils leuét les tailles mises sus le peuple, pour fournir aux fraiz communs, soient de guerre, ou autres: parlent aux hommes, qui peuuent porter les armes, les incitent d'aller à la guerre, les enrollent, puis en rendent conte aux Consistoires. Par ainsi, les Ministres, leurs Anciens, Diacres, Consistoires & Synodes ne sont autre chose qu'instrumẽts & trompetes de guerre, & Conseils de troubles, qui attentent iusques à vouloir commander aux Roys & Princes en telles affaires, & mettre tous êtats en confusion, semans entr'iceux ialousie, deffiance, & emulation: têmoin les lettres que Beze êcriuit l'annee passee, 1577. aux Ministres de la Guienne & de toute l'Aquitaine, par lesquelles il les aduertissoit de ne receuoir des Princes aucuns Capitaines ny soldats dedans les villes, ou ils sont les plus forts, & qu'ils tiennent à leur deuotion, ains ceux là seulement, qui seroient êleuz par leurs Consistoires & Synodes. Enquoy i'ay pitié de la Noblesse Françoise, qui tient leur party: laquelle à si mauuaise veuë, qu'elle n'apperçoit pas que peu à peu ils luy ôtent son authorité, & la met-

Charge des diacres entre les heretiq.

Lettres de Beze.

Mauuaise veuë de la noblesse de Frãce.

tent entre les mains du peuple, pour finalement dresser icy la police des Suisses, rabbaisser les Nobles en même rang que le vulgaire, & faire le censier aussi grand que son Seigneur.

19 Ie voudroy bien pour authoriser ce bon ordre, qu'ils se disent auoir, qu'ils me môntrassent par la parole de Dieu, & par les histoires ecclesiastiques, que les Apôtres & leurs disciples en ayent ainsi faict. Ils ont dressé l'ordre, & ordonné & limité les charges du ministere ecclesiastique, comme l'Eglise Chrêtienne Catholique Apostolique, dicte Romaine les obserue maintenant, quoy que ce ne soit auec telle diligence, & reuerence, cóme au premier aage de l'Eglise, au grand regret de ceux, qui sont plus viuement touchez de l'Esprit de Dieu entre les Chrêtiens: mais telle negligence & peu de reuerence ne faict pas que ce ne soit le même ordre, les mêmes charges, functions & dignitez instituees des le commencement. Les Protestans ont reietté tel ordre, auec ses functions & dignitez, & en ont dressé vn nouueau sans origine & sans authorité des Apôtres, ou hommes Apostoliques: lequel ne peut être armé d'aucune puissance diuine, veu qu'il est sans benediction. Enapres, les Apôtres & la plus ancienne Antiquité de l'Eglise, ont été persecutez à toute outrance par les Iuifs & Payens. Mais il ne se trouue point qu'ils ayent pour resistence pris les armes charnelles, ny qu'en leurs congre-

Les Apôtres ont dressé l'ordre qu'obserue l'Eglise Catholique.

La negligence, & peu de reuerēce, n'empêche que l'ordre de l'Eglise ne soit le vray ordre.

gations tant generales que particulieres, ils ayent traicté des affaires & guerres mondaines, ne qu'ils ayent suscité leurs disciples & auditeurs a s'armer & rebeller contre leurs Princes & superieurs: ains leur ont enseigné, comme aussi eux-mêmes s'en sont proposé pour exemple, patience, mansuetude, humilité & modestie, & les ont contenu en obeïssance à tout ordre humain : auquel la parole de Dieu enseigne qu'il faut que nous nous assuietissiōs pour l'amour de Dieu, & pour la conscience, encores qu'il y ait beaucoup de difficultez.

Rom. 13.
1. Pier. 2.
Tite 3.

Iude.

Ceux cy au contraire, mêprisants toutes superioritez, & foulants aux piedz toutes sainctes & sacrees dignitez, s'êleuent cōtre toute hautesse, incitans leurs Sectateurs à se rebeller cōtre tout ordre Ecclesiastique & ciuil, que Dieu a étably pour cōseruer & entretenir la Sacree Societé, qu'il a cōsacree entre le genre humain : principalement entre le peuple Chrêtien : lequel, comme il est Corps d'vn Chef en sa personne tellement vn, qu'il ne peut souffrir aucune desvnion : aussi ne peut-il sans détriment de son salut & vie, soûtenir en soy aucune diuision. Velà quant au bon ordre duquel se vantent noz aduersaires, & Senat honnorable composé de personnes choisies, pour faire, & mettre sus le Ministere d'iniquité. Velà le gouuernement Ecclesiastique dressé par eux, non pas selon, ains contre l'expresse parole de notre Dieu. Quant au sçauoir, selon que l'ignorance est cause de l'er-

Vnité de l'Eglise.

reur, on voit aussi par leurs erreurs combien ils sont ignorãs, & élongnez du sens des sainctes Ecritures, & discipline de l'Antiquité.

Texte des aduersaires.

OR nous ne demandons autre chose, sinon qu'vn tel état nous soit permis, & pource nous sommes nous separez du Pape & de ses assemblees, pour ce qu'il n'y a rien en icelle de tout cela. Car en premier lieu la Parole de Dieu y a perdu son authorité & credit, pour laquelle on a substitué la doctrine des hommes. Secondement ceux qui s'appellent Pasteurs, ou plustôt les Prelatz (car ce mot Pasteur est trop maigre, & indigne de leurs reuerendissimes dignitez) ne sont ils pas ou chiens muetz, contre le deuoir du vray Pasteur de l'Eglise, ou vrais égorgeurs du trouppeau, duquel ils mangent, & la peau & la laine, côme la compleinte de cela en est faite & écrite contre eux par vne infinité d'anciẽs bons personnages, il y a plus de quatre cẽts ans. Lisez Apostats ce qu'en a écrit S. Bernard, & auec quelle chaleur, & ce qu'en a êcrit Nicolas de Clamẽgiis, l'Archediacre de Bayeux. Considerez les pleintes du Concile de Constance. Oyez seulemẽt la voix de la plus saine partie de tout vostre Peuple, & vous verrez si l'état de vostre Eglise est à tollerer & supporter: bref s'il y eut iamais, au iugemẽt des plus affectiõnez au Pape, vn êtat & gouuernemẽt plus corrompu, dissolu, renuersé, & digne d'être reformé, que l'Etat de vôtre Eglise. Que demandons donc autre chose, sinon que cét Etat si desraisonnable, qui abolit la dignité de nôtre Seigneur Iesus Christ,

qui a enterré en perpetuel ombly le vray office des Pasteurs de l'Eglise, qui a aboly le soing qu'on doit auoir des mœurs ou vie des fideles & des poures de l'Eglise? Qu'on le reforme donc, & qu'on le ramene à sa vraye reigle, qui nous est môntrée en la saincte & sacree parole de Dieu, & lors nous nous rassemblerõs auec vous, voire tres volontiers, auec ioye & actions de graces, que nous en rendrons à Dieu.

Que les Protestans heretiques sont contraints aduouer & confesser la verité.

Que contraints par la force de verité, ils aduouënt que l'Eglise Catholique, dicte Romaine, est la vraye Eglise, & sont condamnez par leur sentence méme.

Chapitre 18.

1 IL sera veu en la conclusion, que font icy noz aduersaires, l'experience de ce que le Prince Hebrieu dict de la verité deuant le Roy de Perse & de Mede, & deuant tous ses Conseillers: sçauoir est, qu'elle est plus forte que toute autre chose, qu'au iugement d'icelle il n'y a rien de mauuais, ains y est force & regne, puissance & Maiesté, faict tout ce qui est iuste à tous, & êtend son Regne en eternité. La force d'icelle en toutes les disputes des hommes se montre être telle, qu'encores qu'on s'efforce la combatre: toutesfois les impugnateurs d'icelle en l'oppugnant, & luy contredisant, sont contraints luy ceder & la confesser. Or en nôtre dispute, la verité que nous maintenons

3. Esdra. 3. & 4.

Verité.

Force d'icelle.

nons contre tous heretiques est, que l'Eglise Catholique dicte Romaine, pour les causes par nous sus alleguees, est cette même vraye Eglise de Iesus Christ dressee & établie par les Apôtres d'iceluy & leurs disciples, continuee par leurs successeurs de Pasteur en Pasteur, de siecle en siecle sans aucune intermission, depuis la naiscence d'icelle iusques à nous, qui viuans encores leur auons les derniers succedé. Les heretiques, pour se vendiquer à faux titre ce nom tant sacré d'Eglise de Dieu, nient cette verité. Mais apres auoir employé tous les Paralogismes, & arguments sophistiques qu'ils ont peu inuenter, voire toutes leurs forces pour impugner & combatre telle verité, neantmoins vaincuz en leurs propres consciéces par la force & vertu d'icelle, ils sont contraincts luy ceder, & la confesser être telle, que nous la maintenons contr'eux, ainsi qu'il sera cy apres môntré.

Heretiques vaincus & surmôtez par la verité.

2 Leur texte contient deux poincts. Au premier ils declarent les causes, qui les a êmeuz se separer de l'Eglise Chrêtienne Catholique. Au second ils requierent, comme ils disent, qu'on reforme l'Etat de l'Eglise, & ils sont prests de s'y reünir. Quant au premier, qu'est des causes de leur Schisme & separation, ils en alleguent deux. La premiere, disent ils, est pource que la parole de Dieu a perdu son authorité & credit en l'Eglise : au lieu de laquelle on a substitué la doctrine des hommes. Cette cause est nulle, & impugnee meme par Cal-

Deux points.

Deux causes de leur separation.

Sentence de Caluin côtre soy & les siës.

uin, lequel en ſon inſtitution, liure 4. chap. 1. ſection 18. parlant des fautes ſuruenues en l'Egliſe de Iuda, dict que les Prophetes ne ſ'en ſont point ſeparez, & n'ont êtably nouuelles Egliſes, ny conſtruit nouueaux autels, mais ſont demeurez vnis en icelle: & conclud, que même quand il y auroit faute & corruption en la doctrine, que neantmoins il n'eſt pas loiſible de ſe ſeparer de l'Egliſe: d'autant que c'eſt trop ſ'attribuer. Velà donc leur cauſe impugnee, voire rendue nulle, & eux condamnez par le dire & ſentence même de leur premier & principal docteur. Enapres ils font vne fauſſe ſuppoſition, laquelle eſt refutee par l'experience, qui dement tels calomniateurs.

Fauſſe ſuppoſition.

Car on ne prẽd pas autre doctrine écrite pour prêcher en l'Egliſe, que celle du vieil & nouueau Teſtament, qu'eſt la doctrine des Prophetes & Apôtres fondemẽt de l'Egliſe. Mais pour l'expoſition de ce texte écrit, les Paſteurs de l'Egliſe ſuyuent le conſeil de l'orthodoxe Antiquité, laquelle a épandu ſon ſang, pour rendre têmoignage à nôtre Seigneur Ieſus Chriſt, ſeau tres excellent, pour authentiquer leur Doctrine, ioinct auec pluſieurs miracles, par eux faits au nom & en vertu de notre Sauueur durãt leur vie, & même apres leur mort. Au contraire, les heretiques reiettans ce ſainct conſeil, ſuyuans leurs ſonges, rêueries & inuentions, pour corrompre les ſainctes Ecritures, ainſi qu'ont fait Caluin & ſes ſemblables. A quoy ſ'arrettent leurs Sectateurs ſans paſſer

Seau de la doctrine de l'Antiquité.

outre ayans plus en estime les inuentions humaines, que non pas les oracles de Dieu. Mais d'autant que desia nous auons traicté telles matieres en diuers lieux, nous n'en ferons pas icy plus long discours. Le lecteur aura recours à ce que desia en a été dict. Là il trouuera tous les arguments de noz aduersaires refutez, il verra que c'est, que parole de Dieu, qu'elle distinction il faut faire entre la doctrine de foy, les reigles de la discipline Ecclesiastique, & comment il se faut donner garde de la confusion que les Schismatiques font de l'vne & de l'autre ordinairement. Il verra outre plus, que la reproche que nous font noz aduersaires, à sçauoir, que nous substituons la doctrine des hommes au lieu de la parole de Dieu, pource que pour l'exposition des sainctes Ecritures nous suyuons le conseil des disciples des Apotres, & de la semence Apostolique: que telle reproche, di-ie, doit iustement & à bon droict être retorquee contr'eux, d'autant qu'eux delaissans la parole de Dieu, comme nous en auons parlé, toutes les traditions Apostoliques, & doctrine que Dieu a entretenu en son Eglise, & de laquelle il l'a nourrie depuis la naiscence d'icelle, iusques à maintenant, ils suiuét vne nouuelle doctrine, laquelle ne peut être Apostolique, veu que recentement elle a eté inuentee par les heresiarches, comme Luther, Zuingle, Melanchthon, Caluin, Beze, & autres, que nous auons veu & cognu de notre temps, voyós & cognoissons

Sus chap. 15.

Protest. ont substitué la doctrine des hommes, au lieu de la parole de Dieu.

encores maintenant être hommes vicieux & tres corrompus, ſans aucune marque d'authorité, non ſeulement êlongnez, mais du tout alienes de la pureté, integrité, ſainɛteté, & de toutes les rares vertuz de la ſainɛte & orthodoxe Antiquité, la Doɛtrine de laquelle ils entreprennent condamner.

3 La ſeconde cauſe de leur ſeparation, eſt la negligence & faute que les Prelats & Paſteurs commettent en leur charge, & nous propoſent aucuns perſonnages, qui deuant pluſieurs ſiecles d'annees, les ont aigremét repris. Nous auons montré cy deſſus que le peché eſt de l'homme, mais que l'onɛtion eſt de Dieu, laquelle le peché ne peut effacer: & pourtant que telles fautes ne peuuent pas faire que l'Egliſe Chrêtienne Catholique, dite Romaine ſoit autre, que la même Egliſe de Ieſus Chriſt, dreſſee par ſes Apôtres & diſciples, à laquelle il a commis la diſpenſation de ſes diuins myſteres, & que cela ne luy peut ôter les clefs du Royaume des Cieux, & la puiſſance de lier & délier. C'eſt ce que nous enſeigne nôtre Seigneur Ieſus Chriſt, diſant, les Scribes & Phariſiens ſont aſſis en la chaire de Moyſe: toutes les choſes donc qu'ilz vous diront que vous gardiez, gardez les, & les faites, mais ne faites point ſelon leurs œuures, car ils diſent, & ne font pas. Ainſi, les Prelats & Paſteurs de l'Egliſe Chrêtienne ſont aſſis en la chaire de S. Pierre, il faut que nous gardions, ce qu'ils nous commandent de garder & faire. Que

Matth. 16. & 18.
Iean. 20.
Matth. 23.
Les Paſteurs de l'Egliſe en la chaire de S. Pierre.

s'ils font & viuent mal, il ne faut pas faire selon leurs œuures. Mais cõme nôtre Seigneur Iesus Christ môntroit que nonobstant telles fautes les Scribes & Pharisiens ne laissoient pas d'auoir la même authorité qui leur auoit été conferee de Dieu: semblablement les Prelats & Pasteurs de l'Eglise Chrêtienne ne laissent pas d'être les legitimes Pasteurs, & auoir la même puissance & authorité dõnee à sainct Pierre & autres Apôtres, encores qu'ils soient negligents, & commettent autres fautes en leurs charges.

4 Ie demãde à noz aduersaires, Si pour quelques membres plus nobles du corps de l'homme étans malades, l'homme delaisse d'être homme, & si on ne le doit plus tenir pour hõme? Quand même tout le corps entier seroit malade, cela ne diminue rien de la forme & dignité de l'homme: mais seulement luy debilite ses forces, luy ôte quelque peu de matiere en le rendant plus maigre, & changeans quelques qualitez & accidens: mais la forme essentielle & substãtielle demeure, & ne le faut pas tuer pour telle infirmité & defaut de santé: car ce ne seroit pas moins commettre homicide, que si on le tuoit en sa plus forte & desirable santé. Aussi ne le faut-il pas abandonner pour sa maladie, car ce seroit pecher contre l'humanité & charité: ains luy faut subuenir & le penser pour ayder à sa guerison, & le ramener par la faueur & ayde de Dieu à conualescence. Ainsi est-il de l'Eglise Chrêtienne

Exod. 20.

Matth. 25.

Declaration. fausse suppos. liur. 2. chap. 14.

Catholique, dicte Romaine. C'est vn Corps malade & languissant: mais elle ne laisse pas d'être cètte même Eglise, & même Corps mystique de nôtre Seigneur Iesus Christ, pour lequel il est mort, & duquel il s'est constitué Chef. Il y a des membres d'iceluy, & des plus nobles mal sains: mais pour cela ils ne laissent pas d'être, ce à quoy ils ont été appellez au gouuernement & conduite de ce Corps, & y tenir legitimement leur authorité, & ne faut pour telles imperfections, rides, taches & macules tuer ce Corps, ny l'abandonner: ains le voyant auoir besoin de cure & guerison, faire comme S. Bernard & autres bõs personnages: lesquelz cõme vrays & bons medecins, se sont virilement & dextremẽt employez, selon leur deuoir & obligation, à appliquer remedes cõuenables aux maladies de ce Corps, sans l'abãdonner: car ils ne se sont pas separez de l'Eglise. Sainct Bernard a comme vn bon seruiteur & Prophete de Dieu, reprins ce qu'étoit à reprendre es mœurs des Ecclesiastiques. Autant en peut auoir fait Clamengis, & autres: mais sainct Bernard est demeuré Abbé en son Abbaye faisant son deuoir, & Clamengis Archediacre en son Archediaconé de Bayeux se contenant au sien, sans faire aucun Schisme en l'Eglise, ny êmouuoir aucun à s'en separer, & prendre les armes contre icelle, ny contre son Prince & sa patrie. Et qu'ont fait ces Empiriques ignorans & de la maladie, & des remedes conuenables à icelle? Cõme bêtes furieu-

Ephes. 5.

S. Bernard liur. 5. des cõsider. au Pape Eugen.

Les bõs Docteurs ne se sont separez de l'Eglise.

Heretiques Empiriques, & ignorans.

ses sorties du puits de l'abîme se sont bandez contre le sainct troupeau, & cõme bourreaux trescruels se sont iettez au carnage, pour le détruire. Comment Beze, lequel est auiourd'huy viuant, s'est-il separé de l'Eglise? Apres s'être souillé en toute sorte d'infamie, voire même du peché, ô chose horrible, contre nature, ce que luy-même n'a peu celer, il a dêbauché la femme de son prochain, il a vendu ses benefices, & là dessus a faict retraitte pour êchapper, non pas la persecution, ains le supplice & punition de ses forfaits. Mais auant que partir, il deceut ses fermiers, il se fit aduancer par eux sur le reuenu de ses benefices, ausquelz il n'auoit plus rien: dequoy nous fûmes fort empéchez durant le Colloque tenu à Poissy l'an 1561. Car l'vne des vefues auec ses enfans vint crier apres luy pour être satisfaite, i'y fus employé, cette poure femme me dît qu'il leur auoit emporté plus de douze cens liures. Que ne demeuroit il en l'Eglise faisant cõme sainct Bernard, en mõtrant bon exemple à ses moines, sans viure desbordement, & dêrober son prochain, cõme il a fait? Ie pourroy parler de Luther, de Caluin & autres, lesquelz n'êtoient pas tant en dãger de souffrir pour crier apres la reformatiõ, que pour leurs malefices: mais d'autant qu'ils sont morts, ie les laisse reposer en leurs sepulchres. Cependant on voit comment de Beze s'en est separé, à sçauoir êtant en danger de sa vie pour ses méchãcetez, lesquelles à son partemẽt il a courõné de sacrilege &

Beze dêbordé en sa vie.

Sacrilege de Beze.

Beze larron.

L'eglise n'est destituee de bõs Pasteurs.

larrecin. Au reste l'Eglise n'est pas destituee de bons Pasteurs, tant Euêques, Docteurs, qu'autres, lesquelz bien zellez de l'hõneur de Dieu, de l'auancement du Regne de nôtre Seigneur Iesus Christ, & grandement desireux de voir l'ordre de l'Eglise restitué en sa premiere splédeur & authorité, gemissent sous ce malheur, & tiennent la main tant qu'ils peuuent à la restauration de cet Etat. Mais la maladie de ce Corps est tellemét agrauee par ce tant pernicieux Schisme, qu'il semble impossible luy pouuoir recouurer guerison, sinõ par le moyé d'vne bonne reünion. A quoy les Ministres se opposent autant qu'ils peuuent, esperans que finalement leurs erreurs & corruptions surmonteront la verité, leur desordre acheuera de confondre le bon ordre de l'Eglise, & la nouueauté engloutira l'Antiquité. Velà les causes de leur separation.

5 Le second poinct & cõclusion est, qu'ils ne demandent autre chose que la reformatiõ de l'Eglise, dite Rom. promettãs icelle reformee, s'y reunir. Voicy, où sans y penser, ils aduouënt & confessent la verité: laquelle auparauant ils ont niee, & vsé de plusieurs paralogismes pour tâcher à la cõbatre: cependãt ils sont tombez en ses filets sans s'en dõner garde. Parcy deuãt ils nous accusoiét de presupposer & nõ prouuer, que l'Eglise Chrêtienne, Catholi. dite Romaine, est cette même Eglise Apostolique, & même compagnie, à laquelle seule appartient à bonnes enseignes, ce nom & titre tant hon-

Dequoy les heretiques accusent l'autheur.

norable & sacré, d'Eglise de Iesus Christ. Ils nous redarguoient d'argumẽter *à petitione Principij*, d'autant, disent ils, que nous faisions à croire qu'ils nous auoient accordé, pour chose notoire & confessee, ce qui est principalemẽt mis en doute, & dispute entr'eux & nous. A quoy nous auõs bien amplement repliqué & satisfait, & biẽ prouué que cette vraye Eglise est de nôtre côté, & non du leur: & qu'eux sont autheurs des maux, qui maintenant regnent en la Chrêtienté. Mais il les nous faut maintenant prendre par leur confession: laquelle est tellement entiere & simple, qu'elle ne se peut diuiser. Ils demandent, disent ils, que nôtre Eglise soit reformee, & puis ils se rassembleront auec nous.

Confeßiõ de noz repondãs ne se peut diuiser.

6 Nous auons parcy deuãt montré, combien ce Dilẽme leur fait de peine à soudre, sçauoir est, *L'Eglise Catholique, dite Romaine, est Eglise de Iesus Christ, ou elle ne l'est pas.* En toutes les deux parties de nôtre argumẽt nous auons dequoy les faire taire, & rẽdre muets cõme carpes. Car s'ils nient qu'elle soit cette même Eglise, nous les cõbatrons par leur même doctrine, d'autãt qu'ils maintiennẽt cet axiome, q̃ les Sacremẽs ne peuuent être administrez hors l'Eglise de Iesus Christ, ny par autres, q̃ par ceux qui ont vocation legitime de ce faire. Or est-il que Luther, Zuingle, Caluin, Beze, & leurs semblables ont été baptisez en l'Eglise Catholique, dite Rom. par les Pasteurs ordinaires d'icelle, il s'ensuyuroit donc, qu'ils n'auroient été legi-

Dilemme.

Axiome des Protest.

timement ny bien baptisez, ny consequément receuz en l'Alliãce de Dieu, veu q̃ telles choses ne se peuuent conferer hors l'Eglise de notre Seigneur Iesus Christ. Pourtant auroient deu se faire rebaptizer pour être Chrêtiens, receuz en l'Alliance de Dieu, & faicts membres de Iesus Christ. Or ils se sont contentez du Baptême, la receu sans se faire rebaptizer. Il faut donc de deux choses l'vne, où qu'ils l'aduouët être Eglise de Dieu, ou qu'eux mêmes ne la peuuent être, & qu'en vain ils se vantent auoir cette Eglise de leur côté; & sont vsurpateurs contre tout droict, iustice, & equité, de ce qui ne leur peut appartenir, à sçauoir du tiltre & nom sacré d'Eglise de Dieu: Car comment pourroient ils être l'Eglise de Dieu, veu qu'ils n'auroient rien de commun auec luy, pour n'auoir été receuz en son Alliance. Il faudroit, selon leur dire, cercher l'Eglise entre ceux, qu'eux mêmes condaimnent, lesquels ne se contentans du Baptême receu en l'Eglise Chrêtienne Catholique, se sont faits rebaptizer: & comme nous en auons disputé ailleurs, nous auons dequoy les combattre & côuaincre, tant par la parole de Dieu, Doctrine de l'Antiquité, que par les marques propres, côuenables, voire necessaires pour faire cognoître l'Eglise, à quoy nous auons amplement satisfaict en les prouuant imposteurs & faussaires. On pourra voir le second liure de la declaration de leurs fausses suppositions &c. & ce que nous en auons traicté cy dessus en ce

Anabaptistes

même œuure. S'ils aduouënt qu'elle est l'Eglise de Dieu, la rêponse est prompte, à laquelle il ny a replique qui leur serue, c'est que donc ils ne s'en doiuent pas separer, d'autant que quiconque se separe de l'Eglise de Dieu, pour faire bande à part, & dresser vn autre autel & communion, est Schismatique. Ils s'en sont separez, font bande à part, & ont dressé vn autre autel & communion, il s'ensuyt donc de leur adueu méme qu'ils sont Schismatiques: tellement que de quelque coté qu'ils se tournent, ils ne peuuent échapper, qu'ils ne tombent en contradiction, & absurdité, & ne soient declarez faussaires. Et velà pourquoy ils n'ont iamais voulu rêpondre à nôtre Dilemme.

Rêpõse sans replique.

7 Or icy, quand ils protestent ne demander autre chose de notre Eglise, & en notre Eglise, qu'vne reformation, ils adnouënt qu'elle est cette vraye Eglise, laquelle pour quelques defauts & vices a besoin de reformation, ainsi que le corps humain êtant malade, ne desiste pas d'être le même corps, qu'il étoit auant la maladie: mais il a besoin de santé. Car si l'Eglise Catholique dicte Romaine n'êtoit pas l'Eglise Chrêtienne Apostolique, il ne faudroit pas, pour le regard d'icelle, parler de reformation: mais d'edification, de plantation, & de construction, d'autãt qu'on ne peut pas reformer ce qui n'est pas: tellement que reformation presuppose, que ce qu'on veut reformer, est, & a êté auparauant que reformation

Protestation des rêpondãs.

Adueu d'iceux.

Ce que presuppose reformation.

Ce qui n'est ne peut être reformé.

y peût echoir. Que s'il n'étoit point, il le faudroit premierement faire, & luy donner étre, puis le dresser en Etat conuenable, & ordre bien reiglé. Et si apres auoir été ainsi bien étably, & iustement ordonné, il venoit à dechoir, alors il conuiendroit le reformer. Puis donc qu'ils protestent ne requerir autre chose de l'Eglise Catholique dicte Romaine, il s'ensuyt de leur requisition, qu'ils l'aduouënt, & recognoissent étre cette meme Eglise Chrétienne établie par Iesus Christ, & de laquelle il s'est faict Chef essentiel, souuerain & naturel, l'ayant racheptee par son sang. Il s'ensuit qu'ils la recognoissent étre cette meme Eglise Apostolique dressee par les Apôtres, continuee par leurs disciples & successeurs, depuis sa naiscence iusques à nous, par succession cõtinuelle sans interruption.

Ephes. 1. & 5.

Promesse des Protestãs respondans.

8 Enapres, ils promettent qu'elle étant reformee ils s'y reüniront, & reuiendront auec nous. Que si elle n'etoit pas cette saincte Eglise, ils n'y deueroient pas retourner, quelque reformation qu'on y fit. Car s'adioindre à vne autre assemblee, pour faire exercice de Religion, qu'a l'Eglise de Dieu, ce seroit renoncer Iesus Christ, veu que son Royaume ne s'etẽd qu'en son Eglise, & que hors icelle est l'empire de Satan, consequemment ce seroit quitter le salut de Dieu, veu qu'il n'est poinct conferé hors icelle: & ny a que cette seule Eglise, qui suyue & enseigne la vraye Religion. Veu dõc qu'ils la recognoissent étre cette vraye Eglise

Matth. 10. Marc 8. Luc 9.

La seule Eglise Catholiq. enseigne la vraye Religion.

à laquelle ils promettent retourner, quand elle sera reformee, pourquoy ont ils faict Schisme? Car ils ne deuoient pas s'en separer, non plus que les Prophetes, comme Isaye, Ieremie, Ezechiel, & autres tant Prophetes, que saincts personnages d'entre le peuple, ne se sont separez anciennemét de l'Eglise de Iuda, quoy qu'en icelle il y eût de grandes fautes & corruptions: voire même, que les Sacrificateurs, de la bouche, desquels le peuple deuoit requerir la loy, & que le Prophete appelle Anges du Seigneur des armees, commissent des Sacrileges execrables, & fautes beaucoup plus lourdes & enormes, qu'il ne s'en commet entre, ny par les Pasteurs de l'Eglise Chrêtienne Catholique. Que noz rêpondans amassent toutes les subtilitez sophistiques & toutes les plus belles couleurs qu'ils pourront, pour se couurir & parer, si ne sçauroient ils cacher leur faute, ny trouuer grief & iuste occasion d'appeller de cette sentence & cõdamnation, sçauoir est, qu'ils sont Schismatiques separez de l'Eglise de nôtre Seigneur Iesus Christ, cõme iadis les Arrians, Manicheens, Marcionistes, Ebionites, Donatistes, & leurs semblables. Et d'autant qu'en reiettant la Doctrine que l'Eglise a receu, enseigné, & maintenu, dés sa naiscence & premier aage, ils enseignét, suyuent & maintiennent doctrine contraire à la parole de Dieu, en condamnant la saincte & orthodoxe Antiquité, ils sont heretiques, & ne peuuent pas fuir ce nom, veu qu'ils en

Les Prophetes ne se sont separez de l'Eglise de Iuda.

Malach. 2.

Protest. sont Schismatiq.

commettent le crime,& consequemment s'ils ne se conuertissent à notre Seignr Iesus Christ, ils ne possederont point le Royaume de Dieu, comme dit S. Augustin, veu que les heretiques n'ont point la foy, ny charité, ny iustice, quelque belle apparence, qu'ils puissent mõtrer en leur conuersation, tout ce qu'ils font ayant apparence de bien n'est qu'hypocrisie, voire encores qu'ils liurent leurs corps, pour être brûlez,& donnent leurs biẽs aux poures, tout cela n'est rien, & ne leur peut profiter: d'autant qu'ils n'ont ny la vraye foy, ny charité, ils n'õt ny l'amour de Dieu, ny la dilection du prochain en leurs cœurs. *Hæretici (inquit diuus Augustinus, de Deo falsa sentiendo ipsam fidem violant, Schismatici autem discissionibus iniquis à fraterna charitate dissiliunt, quamuis ea credãt, quæ credimus.* Les heretiques, dit S. Augustin, en sentant mal de Dieu violent la foy, mais les Schismatiques par diuisions iniques se retirent de la Charité fraternelle, encores qu'ils croyent les mêmes choses que nous croyons, quant à la doctrine. Et ailleurs parlant des persecutions que les heretiques endurent pour leurs erreurs, & les Schismatiques pour leurs monopoles, il dict. *Nam multi hæretici nomine Christiano animas decipientes multa talia patiuntur. Sed excluduntur ab ista mercede, quia non dictum est tantum, Beati qui persecutionem patiuntur, sed additum est, propter iustitiam. Vbi autem sana fides non est, non potest esse iustitia. Quia iustus ex fide viuit. Neque Schismatici aliquid sibi ex ista merce de promittant, quia si-*

Protestans ne peuuent fuyr le nom d'heretique.

August. de Baptis. cõtr. Donat. libr. 4. cap. 18. tom. 7.

1. Cor. 13.

August. de fide & Symb. cap. 10. to. 3.

August. lib. 1. de sermone Dominic. in nocte. cap. 9. tom. 4. quæstio. ex Matth. cap. 11.

militer vbi Charitas non eſt, non poteſt eſſe Iuſtitiâ. Dilectio enim proximi malum non operatur. Quam ſi haberent, non dilaniarent corpus Chriſti, quod eſt Eccleſia. Car pluſieurs heretiques, dit il, ſe couurans, du nom Chrêtien & ſoubs iceluy deceuãs les ames ſouffrent beaucoup de telles choſes (il parle des perſecutions) mais ils ſont excluz de ce ſalaire, pource qu'il n'eſt pas dict ſeulement, Bien-heureux ſont ceux, qui ſouffrent perſecution: mais à cela eſt adioûté, pour iuſtice. Or où n'eſt point la foy ſaine vraye & ſincere, la auſſi ne peut être la iuſtice. Car c'eſt de la foy, que le iuſte vit. Que les Schiſmatiques auſſi ne ſe promettent rien de ce ſalaire, pource qu'où ſemblablement n'eſt point la Charité, là ne peut être la iuſtice. Car la dilection du prochain n'opere point de mal. Que ſ'ils auoient cette dilection, ils ne dêchireroient pas ainſi le corps de Ieſus Chriſt, qui eſt l'Egliſe. Velà quels ſont noz aduerſaires, ie dy tous heretiques & Schiſmatiques, tant Lutheriens, Zuingliens, Caluiniſtes, qu'autres. Qu'ils aduiſent donc de deſcendre au profond playdoyer de leurs conſciences, pour changer leur peruerſité en douceur & ſainctetè, leur obſtination en docilité, & lors ils cognoîtront, que pour être bien-heureux, il faut qu'ils quittent leurs erreurs, auec leſquels ils ne peuuent poſſeder le Royaume de Dieu, ny auoir vie. Que ſ'ils ſe veulent ainſi demettre & abaiſſer aux pieds de nôtre Seigneur Ieſus Chriſt, & ſe ranger au ſein de ſon

Matth. 5.

Abach. 2.
Rom. 1.

Rom. 13.

Admonition aux Proteſt.

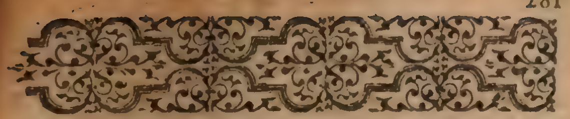
Epouſe, qui eſt l'Egliſe, on verra bien tôt vne bône, louable & tant deſiree reformation : & par la beneficence & miſericorde diuine toute la Chrêtienté iouïra d'vne bonne paix & reünion à la gloire de Dieu, accroiſſement du Royaume de nôtre Seigneur Ieſus Chriſt, & à la confuſion de ſes ennemis.

Le bien qui aduiendroit ſi les heretiq. ſe vouloient conuertir.

Ezech. 18.

9 Dieu eternel, qui as dict, que tu ne veux point la mort du pecheur, mais qu'il ſe cõuertiſſe, & qu'il viue, aye pitié de ces poures maladuiſez, pour leur faire miſericorde, & arrache de leurs yeux ces êcailles, qui leur bouchent la veuë, & les empêchẽt voir & cognoître le mal heur, auquel ils ſe precipitent ſ'êtans fourrez en des recoins dedaliques d'erreur, où ils ne ferõt que tournoïer, ſans pouuoir atteindre lieu de repos, ſinõ qu'ils retournent & rentrẽt en la voïe anciéne de la verité, de laquelle ils ſe ſont dêtournez. Afin qu'êtans redreſſez, & cheminans droitement & fidelemẽt en icelle vnique voye de ſalut, ils paruiennent finalement auec tous les eſprits bien-heureux, à l'heritage immortel & repos eternel, que ton fils notre Seigneur & Sauueur Ieſus Chriſt nous a tãt cherement acquis par l'effuſion de ſon precieux ſang. Amen.

Fin du ſecond liure.



A REVEREND PERE M. IOSEPH FOVLLON, ABBE DE SAINCte Geneuiefue au Mont de Paris.



ONSIEVR, Si les vents importũs des heretiques, lesquels soufflent maintenant auec telle vehemence & impetuosité contre la saincte Cité de Dieu, êtoient tellement les premiers, qu'au parauant elle n'eût été agitee d'autres autant furieux, il n'y auroit constance que telle nouueauté ne peût maintenant êbranler. Mais d'autãt que les êcrits des saincts Prophetes & Apôtres, & de leurs disciples, apres eux premiers Peres & Pasteurs de l'Eglise Chrêtienne, & les histoires des siecles precedens le nôtre, depuis la naiscence d'icelle, témoignẽt que plusieurs autres se sont êleuez : lesquelz auec leurs vagues impetueuses ont été rabatus, & en est l'Eglise demeuree victorieuse & triomphante iusques à maintenãt, il n'y a pas dequoy le fidele Chrêtien se doiue étonner. Car par l'experience des euenements passez, il se doit confirmer en esperance, que comme iadis entre telles agitations Dieu regardãt son Eglise de l'œil de sa benignité, a faict distiller la rosee de sa grace diuine, par la vertu de la-

quelle il a reſerré telles tempétes, relié telz
vents dedans leurs Rhombes, & deraciné les
heretiques & Schiſmatiques, & leurs erreurs,
iuſques aux dernieres racines : ainſi, ſelon que
Iſaye. 59. ſa main n'eſt iamais affoiblie, ny ſon bras ac-
courcy, traitera-il de même appareil ceux qui
Pſeau. 84. ſous le progrez de ce ſiecle, ont épars ſemence
de trouble & diuiſion en ſa ſaincte famille.
Car ce n'eſt point à touſiours & eternellemét,
Pſeau. 124. que Dieu demeure courroucé contre ſon he-
ritage, & ne prend plaiſir d'étendre ſon ire de
generation en generation. Il ne laiſſera point
la verge des pecheurs ſus la portion des iuſtes,
à fin que les iuſtes n'étendét point leurs mains
à iniquité : ains pour donner matiere de ioye
à ſon peuple, il parlera de paix ſur iceluy. Il ſe
retournera vers luy pour le viuifier, & retirer
de ſes miſeres en ruinant ſes ennemis.

Reſte ſeulement que toute l'Egliſe en gene-
ral, & chacun fidele membre de Ieſus Chriſt
en particulier, ſ'êuertue en ſon deuoir. L'Egli-
ſe en general, de leuer les mains pures au Ciel,
Iſaye 40. pour implorer la faueur de ce grand & ſouue-
rain Pere de famille, lequel meſure les eaux
auec ſon poing, compaſſe les Cieux auec ſa
paume, comprend la terre auec trois doigts,
peſe les montaignes au crochet, & les montai-
gnettes à la baláce : que l'Egliſe, dy-ie, implo-
re la faueur de ce grand & Eternel Monarque:
Matth. 13. à ce qu'il luy plaiſe repurger ſon aire de toute
graine mauuaiſe, & empécher le mal de ſ'y en-
raciner. Les Paſteurs en leur particulier auec

priere(à laquelle ils doiuent inceſſammẽt vacquer) conioingnent la viue & ſaine Doctrine, la diſcipline droicte, le bon exemple de foy ſincere, de vie pure,& ardente Charité. Le reſte du peuple tant en general qu'en particulier continuant en priere, qu'eſt la tour la plus forte, à laquelle le iuſte doit auoir ſon refuge, pour étre garenty & ſauué, adioûte l'amendement de vie, puis l'obeïſſance & docilité, pour receuoir humblement de la bouche de leurs Paſteurs la ſcience, laquelle Dieu a mis en garde entre les leures du Prêbtre, luy commandant en être fidele diſpenſateur. *Prowerb. 18.*

Par telles armes & maniere de combatre l'Egliſe de toute ancienneté a ſurmonté tous les aſſaux que ce Serpẽt ancien, ennemy de Dieu, & du ſalut d'icelle, luy a peu liurer, tant en cachete qu'à dêcouuert. Les morſures veneneuſes, le ſouffle, & haleinement de ce loup infernal n'ont peu tant penetrer, qu'ils ayent corrompu, ny atteint ceux, qui ſe ſont ainſi tenu ſur leurs gardes, ont cheminé ſongneuſement, & cõme ſages, qui rachetans le temps entre ces iours mauuais, n'ont point été ſans prudence: ains ont entendu quelle eſt la volonté de Dieu. Mais ceux qui ont été mal aduiſez, comme oiſeaux ſans prudence ſe ſont laiſſé prendre au trebuchet. Car ſelon que l'aſtuce du diable a touſiours été de ſe ſeruir des hommes, qui auoient quelque apparence de ſageſſe & populaire reputation, pour ſemer ſa zizanie, il n'a épargné le miniſtere de telles *Ephef. 5.* *Aſtuce du diable.*

gens en ce dernier temps pour plus incommoder l'Eglise, & s'il étoit en luy, la tirer en extreme ruine. Par ainsi ces poures gens hebetez, du nombre desquels i'ay été trop long temps, ont eté picquez d'iceluy, comme d'vn serpent se glissant soubs l'herbe, sans être apperceu. Car soubz ce masque de bruit & reputation de science, soubz l'écorce d'Ecriture saincte, & soubs fueilles de paroles emmiellees, ces faux Prophetes satellites infernaux les ont deceu, & leur ont versé le venin mortel, duquel ils ont été tellement intoxiquez, qu'ils en ont eu le cœur aussitôt amorty, mais l'entendement transporté de furie telle, qu'ils ont perdu tout sens, toute raison, intelligence & discretion. Telle est la force de ce poison, & n'est de merueilles si auec grande difficulté ceux, qui sont infectez d'iceluy, peuuent recouurer guarison.

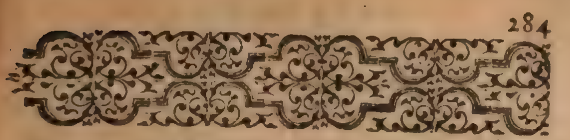
Or ayant par la grace de Dieu, qui a eu soin de moy au milieu de telle misere, recouuré ma premiere santé, meu de la dilection à laquelle nous sommes tous mutuellement obligez, tát par l'instinct de nature, que par le commandement expres de Dieu, qu'est que nous ne deuōs point reietter ny mêpriser nôtre chair, ains auoir soin du salut de noz semblables, & le procurer, i'ay mis peine d'ayder à ceux, que ay laissé en même peine & danger de mort eternelle, pour les radresser en la voye de vie salutaire. Pour ce faire ie leur ay montré par la lumiere & guide des lettres diuines, par le cō-

Isaye 58.

ſeil & authorité de l'Antiquité, qu'ils ſe ſont foruoyez d'icelle, & que pour ne point perir il faut promptement y retourner. Eſtimant que noz premiers êcrits, qui ſont maintenant entre les mains de tout le peuple, êtans en lumiere, ie n'auoy plus occaſion de mettre la main à la plume, ains m'employer à autres functions & exercices ſelon ma vocation, & telle quelle capacité: l'ennemy ialoux & enuieux de mon bien ne m'a voulu laiſſer iouïr de tel repos, pource que cela luy importoit en ſorte qu'il ſ'eſt ietté aux champs, comme on dict, pour nous liurer quelque aſſaut, penſant par vne rêponſe equippee de toutes les meilleures pieces qu'il a peu, nous enfoncer de telle roideur, qu'il nous tenoit deſia battuz & renuerſez par terre ſans moyen de nous pouuoir releuer. Ce qui luy êtoit impoſſible, ne ayant encores aſſailly que la contre eſcarpe de nôtre fortereſſe, ſans auoir peu offenſer la moindre tour ou flanc d'icelle. Vray eſt que particulierement il ſ'eſt vanté m'auoir accablé, & tellement faict tomber les armes des mains, que ie demeuroy vaincu ſans aucune reſource. Ce qui m'a occaſionné r'entrer en ce nouueau cõbat, pour rabatre ſon orgueil, & vaine vanterie, pour ſatisfaire à mon deuoir enuers l'Egliſe de nôtre Seigneur Ieſus Chriſt, pour fortifier ceux qu'il pourroit auoir êbranlé, & decouurir plus auant ſes aſtuces & tromperies. Ce qui ſe verra en cette premiere partie de replique, & au reſte, qui ſuyura le

plustôt que faire se pourra. Il y a diuerses matieres traictees en ces trois liures, le troisieme desquels môntre quel est l'œuure de notre iustification, les erreurs & blasphemes de noz aduersaires refutees: lequel ie fay sortir en lumiere soubs la garentie de votre nom. Ce que ie vous supplie bien humblement receuoir, comme vn gage de la recognoissance que ie vous fay deuant toute l'Eglise, de ce que tant liberalement m'auez receu & embrassé, dés lors que Monsieur Rose predicateur du Roy m'a presenté à votre paternité: laquelle ie prie Dieu Monsieur, couurir de son aîle protectrice, & la continuer en longue vie & prosperité. A Paris ce 26. Aoust. 1579.

Vôtre tres humble & affectionné seruiteur
Matthieu de Launoy.



COMMENTAIRE ET ILLVSTRATION SERVANT de repliq. ſur la Rêpõſe &c.

Premiere partie.

Liure troiſieme.

D'où ſont ſorties les hereſies. Comment & pourquoy noz Aduerſaires ſont tombez en erreur.

Chapitre premier.

1 SI on veût recercher d'où les hereſies ſont ſorties, la cognoiſſance de la cauſe & origine en eſt prompte, par témoignages & ſentences des Docteurs graues & Chrêtiés, & de Doctrine tres ſaine & ſalutaire. Les Apôtres l'attribuent à l'ignoráce accompagnee de curioſité, vaine gloire & preſumption. Les anciens Docteurs prochains ſucceſſeurs des Apôtres ſouſcriuent à cette même ſentence: entre leſquelz S. Hilaire, & S. Auguſtin diſent, qu'elles ſont tirees des ſainctes Ecritures, mal priſes & entendues. Non pas que cette faute doiue être attribuee aux ſainctes lettres, ains à

2. Pier. 3. Iude.

Hilar. de Synod. aduer. Arria.

Auguſt. in pſal. 54.

ceux qui les prennent & entendent mal. Car par être plus curieux que la naïfue simplicité Chrêtienne ne requiert, & permet, ils ne se veulent contenter du vray, naïf, pur, naturel & droit sens, & interpretation des Sainctes Ecritures, que nous ont laissé les disciples des Apôtres: lesquelz rendãs témoignage au Fils de Dieu deuant les Tyrans de la terre, ont signé telle interpretation auec toute la Doctrine, de leur sang, & par vertus & miracles l'ont seellé durant leur vie, & apres leur mort. Ainsi par orgueil & presumption ne voulans recognoître leur ignorance, reiettent la saine, veritable, & salutaire doctrine & instruction de l'orthodoxe Antiquité: & par leur pertinacité sont eux-mémes coulpables de leur mal & propre ruine, d'autãt que tordans & corrompans le texte contenu es liures diuins, ls ise conuertissent en poison le pain, qui leur est baillé pour nourriture de vie.

Orgueil & presumption des heretiq. cause de leur ruine.

2 Si iamais il y eut de cecy exemple cler & manifeste, c'est celuy que le malheur de nôtre siecle nous met deuant les yeux és personnes, & dogmatisations des Schismatiques & heretiques: par les tumultes desquelz, toute la Chrêtienté est auiourd'huy agitee de telle & tant horrible concussion. Ce qu'auec l'ayde de Dieu nous montrerons facilement en cet œuure: & faisans comme toucher à la main leurs tenebres plus epesses, que celles d'Egypte, nous donnerons à cognoître, que ce n'est de merueilles s'ils sont tombez en vn labyrin-

Exode 10.

the d'erreurs. Qui s'ébahira voyant vn aueugle, qui ayant refusé toute conduite, se détourne du droit chemin, s'êgare, ou tombe en quelque fosse? Qui trouuera êtrange, que celuy-même, qui aura deux bons yeux, se dêtourne du droit chemin, & se pert, quand cheminant par lieux à luy incognuz, & ou il ne passa oncques, ferme les yeux à la lumiere, mêprise & reiette le conseil & les aduertissemẽts de ceux, qui cognoissent le païs, & sçauent tous les dêtours & recoins, où il se pourra perdre & êgarer?

3 Ainsi ne se faut il êbahyr, si noz aduersaires se sont ainsi foruoyez hors la voye de verité pour s'êgarer entre tant d'heresies, & faussetez: quand voulans entrer en la sacree Theologie ils ont fermé les yeux à la diuine clartê, & reietté le conseil & les aduertissements, que le S. Esprit nous donne par le ministere, & par les écrits de la Chretiẽne & orthodoxe Antiquité. Velà comment dés ce commencement ils ont choppé, & sont trebuchez tant lourdement par ignorance de la substance de cette matiere, qu'est du moyen de nôtre iustificatiõ, & des vocables propres, desquels pour en dõner au peuple plus clere exposition, l'Eglise a vsê de toute ancienneté. Ce que ie deduiray par le menu selon leur meme disposition: entre les bornes de laquelle ie me veux tenir serré, à fin de ne rien omettre de leur dire, ny passer soubs silence, ce qui doit étre refuté. Mais auant que passer outre, ie veux aduertir les le-

Pourquoy noz aduersaires sont tombez en erreur.

Ils ont corrõpu le texte &c.

ćteurs de deux choses. La premiere est, que noz répondás ont corrompu & falsifié nôtre texte. La seconde, qu'ils n'alleguent tous noz arguments, comme ie môntreray par les lieux, où ils les ont passez sans en rien toucher. Ils disent donc ainsi, au commencement de leur second chapitre.

Texte des aduersaires.

a *D'Autant que la matiere traictee en ce chapitre est vn des poincts principaux de nôtre foy Chrêtienne, il le faut bien poiser, pour s'en resoudre. Et par ce que ces deux Apostats associez l'ont brouillee en ce chapitre, tant pour l'intelligence de cêt article si necessaire, que pour môntrer que nous n'vsons selon la calomnie qui nous en est faicte par tout ce liure, d'aucune fausse supposition, mais de la pure parole de Dieu, & pour rêpondre aussi plus particulierement & clerement à tout ce qui est contenu en ce chapitre: nous le diuiserons en deux poincts & chefs principaux. Le premier parlera de la iustification. Le second, de ce que l'on nomme merite des bones œuures.*

b *Touchant donc la iústification des hommes enuers Dieu, Voycy en somme ce que ces gens en êcriuent. Premierement qu'il y a double iustification des hommes enuers Dieu: L'vne qu'ils nomment premiere, qui est imperfecte, mais precedente toutes noz bonnes œuures: qui est vn changement que Dieu faict en nous & de nous, nous appellant d'incredulité à la foy de Iesus Christ: c'est à dire, quand l'homme auparauant incredule est illuminé par la grace diuine, & quitte son incredulité, & reçoit la foy en Iesus Christ.*

c *L'autre iustification, est celle qu'ils nõment secõde, qui est cõme la perfection & consommation de la premiere: laquelle n'est simplemẽt gratuite: mais en partie faite & accomplie par la grace de Dieu & par la foy, en partie par noz bõnes œuures cooperantes auec la foy, qui sont valides & cooperãtes à nôtre iustification.*

d *Secondement ils enseignent que par ses œuures cooperantes auec la foy à nôtre iustification, il faut entendre les œuures morales, & non toutes, ains seulement celles qui sont faictes depuis la grace de Dieu receuë, d'autant que les œuures mêmes morales que l'hõme faict en son incredulité ne peuuent étre mise, en ligne de conte pour la iustification de l'homme, mais celles qui sont faictes apres la foy receuë, sont celles qui cooperent auec la foy en nôtre iustification.*

e *Velà en somme la doctrine qu'ils maintiennent sur cêt article, lequel comme Dieu aydant nous môntrerons incontinent, n'est aucunement conforme à la parole de Dieu, mais est entierement vne fausse supposition.*

Que les Caluiniques répondans ne répondent à tout ce, qu'on leur a obiecté par vifs argumẽnt. Qu'ils sont faussaires & imposteurs. d'où la declaration de la loy doit être prise.

CHAPITRE 2.

Declaration des fausses suppos. liu. 1. chap. 2.

1 NOus auons assez clerement môntré en notre premier œuure intitulé la Declaration &c. principalement en la seconde edition, laquelle est vn peu plus ample que la premiere

mise en lumiere long temps deuant leur rêponse, les fausses suppositions, & lourdes impostures, desquelles ils vsent, où nous auons amplement prouué par vifs arguments tirez de l'expresse parole de Dieu, des êcrits des anciens Docteurs de l'Eglise, la verité de cette matiere & doctrine. A quoy noz Schismatiques rêpondans ny ont satisfait, ny rondemẽt & entierement rêpondu : ains ont seulement passé par aupres, tronquans, corrompans, & alterans notre texte sans l'alleguer entier, & selon la verité. Dequoy le Chrêtien lecteur pourra iuger par conference de l'vn & de l'autre, qu'est la cause, pour laquelle en partie, i'ay inseré le leur en cêt œuure de mot à mot sans y rien changer, corrompre, tordre ou alterer.

Protest. faussaires.

2 En la seconde & troisiême sectiõ marquee, b & c, ils recitent sommairement ce que nous maintenons, quant à la substance de cette matiere & Doctrine. Mais quant à la quatriême que i'ay marqué (d) ils nous imposent, ou pour le moins, ils recitent mal notre dire, soit qu'ils le facent par ignorance, ou par malice. Car quand nous parlons des bonnes œuures, nous entendons celles qui sont comprises & commandees és deux tables de la loy diuine, & qui directement sont tirees de là: lesquelles consistent en pieté & obeïssance enuers Dieu, soubs quoy est comprise en toutes ses parties l'obeïssance deuë à l'Eglise, & aux superieurs: & puis en dilection & Charité enuers le prochain. La declaration de laquelle loy doit ê-

Quelles œuures seruẽt à la iustificatiõ

tre priſe, tant de ce qu'eſt expreſſement écrit, que de ce qui n'eſt point écrit és liures des Prophetes, Apotres, & Euangeliſtes: mais que l'Egliſe a receu de la tradition Apoſtolique ſans écriture: laquelle tradition n'a pas moins de vertu à la pieté, qu'eſt œuure ſeruant à la iuſtification, que ce qu'eſt écrit. Car dict notre Seigneur Ieſus Chriſt, comme le Pere m'a enuoyé, ie vous enuoye auſſi: qui vous écoute, il m'écoute, Celuy qui n'écoute point l'égliſe, doit être tenu comme vn Payen & infidele. Toutes leſquelles œuures cooperent en notre iuſtificatiõ, apres la premiere grace, que nous appellons grace preuenante, receuë.

Cyprian. de ablutio. ped. Hieron. cõtr. Luciferian. Chryſoſt. homel. 4. in Epiſt. 2. ad Theſſal. 2. cap. Baſil. lib. de ſpirit. ſancto cap. 27. Iean 17. & 20. Luc. 10. Matth. 18. Iean. 4.

3 Que ſi noz aduerſaires veulent maintenir, que cette doctrine n'eſt point conforme à la parole de Dieu: il faut quant & quant qu'ils maintiennent que les Apotres, & toute l'Antiquité de l'Egliſe, ont erré. Ce qui ſeroit vn blaſpheme execrable & plus que diabolique, comme deſia nous l'auons montré, & le declererons encores plus cleremẽt cy apres Dieu aydant. Maintenant il faut voir ce qu'ils tiennent de cette doctrine, de laquelle ils parlent plus confuſement & obſcuremẽt, que de coûtume. Mais ſoubs telle obſcurité plâtree de mots exquis, & de telle parade, ils cachent pluſieurs erreurs vilains & deteſtables, que nous ferons voir à l'œil, à qui ne voudra ſe faire aueugle à ſon eſcient.

Texte des aduerſaires.

AV contraire de laquelle doctrine nous disons & maintenons selon la pure parole de Dieu, ces articles icy. Que Dieu étant de sa nature parfaictement iuste, n'alloué, ny approuué pour droictement iuste, celuy auquel y a tant peu que ce soit de tache, peché, ou imperfection, selon le degré de la creation d'iceluy. Or comme ainsi soit que tous hommes, excepté vn seul Iesus Christ nôtre Seigneur, soient premierement naiz corrompus, & puis coulpables des mauuais fruicts de cette corruption, ce qu'est vray en ceux là mêmes, qui sont les plus saincts: nous disons aussi que nul homme ne peut être trouué en soy iuste, ny parfait deuāt Dieu quelque fidele & regeneré qu'il soit: mais que nôtre Seigneur Iesus nous ayant été donné du Pere pour nous être vray & seul mediateur & propitiation, est seul nôtre iustice, sanctification & redemption. Iustice, en ce qu'ayant porté la peine deuë à tous noz pechez, qui sont par ce moyen totalement effacez, son obeissance, qui a été en tout & par tout parfaicte & accomplie, nous est gratuitement imputee & allouee de Dieu par foy, comme si elle étoit nôtre. Sanctification en ce que Iesus Christ nous ayant vnis & conioincts à soy par la même foy, la pureté & integrité de sa nature humaine, nous est aussi gratuitement allouee: & qu'outre cela il nous regenere petit à petit par son Esprit, qui est sainct, & nous conduit en nôtre entendemēt & volonté, pour nous faire cheminer en l'amour & obeissance de Dieu: Cette iustice donc par laquelle nous sommes appellez iustes deuant Dieu, c'est à dire tellement parfaicts, purs & accomplis, que nous soyons tenus & reputez sans aucune tache, ride, ou macule deuant Dieu, se trouue

& reside en la seule personne d'un seul Iesus Christ étant cette iustice propre à luy, & ne se pouuant autrement & non plus ôter & abstraire de ce subiet Iesus Christ que sa propre vie. Partant, quand elle est dicte être en nous, c'est par une seule imputation, & non par inherence, combien que toutesfois elle nous soit vrayement communiquee, entant que par la foy nous sommes unis & incorporez en luy. Partant cette iustice par laquelle nous sommes iustifiez deuant Dieu, n'est autre chose, comme môntre sainct Paul par tout le chap. 4. de l'Epître aux Rommains, que ce don gratuit de Dieu, par lequel de sa pure misericorde & gratuité il nous impute & alloüe comme nôtre, la iustice & perfection qu'il trouue en un seul Iesus Christ son fils, & à cette iustification est adioincte nôtre sanctification, c'est à dire, une autre & seconde iustice qui est une disposition de nôtre volonté & affection à obeïr à Dieu: laquelle seconde iustice étant aussi un don gratuit en nous, & tiree de la communicatiõ que nous auons auec nôtre Seigneur Iesus Christ, n'est pas hors de nous comme l'autre: mais est une disposition de nôtre ame, & une qualité imprimee en nous inherente en noz cœurs & entendements, & dedans nous mêmes. C'est cet homme, qui est appellé l'homme nouueau & interieur. Mais telle iustice étant imparfaicte, est aussi trop foible pour produire aucunes œuures, qui puissent vrayement être en elles mêmes parfaites deuant la iustice de Dieu, & la balance de sa Loy. Parquoy cette Iustice seconde & inherente, & par le mouuement, vigueur, & force de laquelle nous cheminons en la crainte de Dieu, n'est pas celle qui nous iustifie pour auoir droit à la vie eternelle deuant

Dieu: ains cette seule iustice & perfecte de nôtre Seigneur Iesus Christ, qui nous est gratuitement allouee & imputee, par laquelle seule nous sommes iustifiez deuant Dieu nous êtant appropriee par la foy.

Refutation de deux erreurs cachez au texte des aduersaires, où il est môntré que la loy n'est d'impossible obseruation, ny la concupiscence simple, ou simple faculté de conuoiter n'est peché en l'homme fidele regeneré.

Chapitre 3.

1 NOus cognoissons par la grace & lumiere diuine êtans instruicts en la doctrine de nôtreSeigneur Iesus Christ, que c'est de l'hôme en soy: & combien auec toutes les vertus qu'il peut auoir, il est êlongné de la perfection de iustice, qui est en Dieu, deuant lequel les Anges mêmes tremblent. Mais pour bien êclarcir la matiere de laquelle il est question, nous dêcouurirons deux erreurs tres lourds & principaux que noz aduersaires cachent soubs leur langage: puis nous traicterons de iustice & sanctification, & de l'abus que noz rêpondans commettent de ces deux mots les prenans & interpretans mal.

Les rêpondãs Caluiniq. cachent deux erreurs en leur texte.

2 Le premier erreur qu'ils cachent & font couler soubs leur beau discours, est qu'il est impossible à l'homme Chrétien & regeneré de garder & obseruer toute la loy, & de là côcluent que les bonnes œuures doiuent être ex-

cluses

cluſes de tout l'affaire de nôtre iuſtification. Ie demande à ces nouueaux theologiens contraires à la vraye & ſacree Theologie, ſi l'homme eſt coulpable en la tranſgreſſion de la loy, ou non? Ie ſçay qu'ils m'aduoueront, comme auſſi par leurs écrits ils aduouēt, qu'il eſt coulpable: car ils ne le ſçauroient nier. Ie leur demande maintenant, pourquoy eſt il coulpable? eſt ce pas d'autant que la Loy luy étant propoſee, & l'obſeruation d'icelle eniointe & ordonnee, il ne l'a pas obſeruee? Ils m'accorderont que c'eſt la cauſe de ſa coulpe & perdition. Il faut donc conclure que Dieu n'a rien commandé en ſa loy, qui ne ſoit poſſible à l'hōme de l'obſeruer & parfaire. Car ſ'il étoit impoſſible à l'homme Chrétien & regeneré d'obeïr à la loy que Dieu nous a preſcripte, il faudroit inferer que la faute deuroit étre imputee à l'impoſſibilité de la Loy, & obſeruatiō d'icelle, & non pas à l'homme, qui auroit defailly à l'obſeruer: veu que Dieu, qui ne veut pas la mort du pecheur, ains qu'il ſe conuertiſſe & qu'il viue, ne l'a point obligé à faire choſes impoſſibles.

Queſtions propoſees.

Ezech. 18.

3 Outre plus ce ſeroit dementir le legiſlateur méme: lequel a dict. *Iugum meum ſuaue eſt, & onus meum leue*. Mon ioug eſt doux, & mon fardeau leger à porter. Et en ſainct Iean il eſt dit. *Hæc eſt enim Charitas Dei, vt mandata eius cuſtodiamus, & mandata eius grauia non ſunt*. Car c'eſt l'amour de Dieu, que nous gardions ces commandements, & ſes commandements ne

Matth. 11.

1. Iean 5.

Pseau. 18. ſont point griefs. Enapres le Prophete Dauid dict que les commandements de Dieu ſont deſirables plus que l'or & pierre beaucoup precieuſe, & plus doux que miel & rays de miel, & dict qu'ils reſtaurent l'ame, reſiouiſſent les cœurs des fideles, & donnent en douceur ſapience aux petits. Les Proteſtans mémes le chantent ainſi en leur rime, & m'ébahy comment ils maintiennent le contraire. Ils chantent ainſi.

La tres entiere Loy
De Dieu ſouuerain Roy
Vient l'ame reſtaurant:
Son têmoignage ſeur
Sapience en douceur
Môntre à l'humble ignorant.
D'iceluy Roy des Roys
Les mandements ſont droits,
Et ioye au cœur aßignent:
Les commandemens ſaincts
De Dieu ſont purs & ſains,
Et les yeux illuminent.

Ie demande à noz répondans. Si la loy de Dieu étoit impoſſible à obſeruer, où ſeroit en icelle cette reſtauration de l'ame? Comment dôneroit elle aux hommes ſapience & inſtruction en douceur? Comment pourroit elle aſſigner ioye aux cœurs des fideles? Ils veulent faire Dieu ſemblable aux Tyrans, leſquels requierent de leurs peuples plus qu'ils ne peuuent bailler, & les chargent à outrance, plus qu'ils ne peuuent porter. Comme Pharaon

A qui les Caluini. &c. veulent faire Dieu ſemblable.

ſurchargea le peuple d'Iſraël en Egypte, leur *Exode. 5.*
impoſant telle quãtité d'ouurage, & auec telles & ſi grandes difficultez, qu'il ne leur étoit pas poſſible d'y pouuoir ſatisfaire. Si donc la Loy eſt d'impoſſible obſeruation, & neantmoins il la faut neceſſairement obſeruer, pour obtenir benediction, elle apporte mort à l'ame, & non pas reſtauratiõ, ny ioye aux cœurs des fideles. Car commẽt pourroit être reſtauree l'ame, & comment ſe pourroit éiouir le cœur du fidele, en ce qu'il le ſurcharge en telle ſorte, qu'il en eſt accablé iuſques aux Enfers? Car comme benediction eſt promiſe à ceux qui obſerueront & feront les commandements de Dieu, auſſi eſt malediction à ceux qui ne les obſerueront & feront point. Que ſi la Loy de Dieu étoit d'impoſſible obſeruation, comment pourroit eſperer le fidele aucune benediction? Qu'ilz écoutent ce que dict Moyſe, par le miniſtere duquel Dieu a propoſé cette Loy à ſon peuple. Ce commandement, dit-il, que ie te commande auiourd'huy, n'eſt point par deſſus toy, & n'en eſt point loin: Il n'eſt point au Ciel, dõt tu puiſſes dire. Qui eſt-ce de nous qui montera au Ciel, & le nous apportera pour l'ouir, & que de fait l'accompliſſions. Auſſi n'eſt-il pas outre la mer, dont tu puiſſes dire t'excuſant. Qui eſt ce de nous, qui paſſera oure la mer, & l'apportera iuſques à nous, à fin que nous oyõs, & facions ce qu'eſt cõmandé? Mais cette parole eſt fort pres de toy, en ta bouche, & en ton cœur,

Deutero. 28.
Ezechiel. 36.
Exode 20.
Deute. 30.

pour la faire. Et puis il dict, Regarde qu'aujourd'huy i'ay mis deuãt toy la vie & le bien, la mort & le mal. Quelle vie & bien apporteroit la Loy à l'homme fidele regeneré, si elle luy êtoit d'obseruation impossible? Car elle luy est biẽ & vie s'il l'obserue, elle luy est mort & mal, s'il fait le contraire. Cettuy là donc est blasphemateur, lequel enseigne que Dieu a donné commandements à son peuple impossibles à executer. Et cettuy-là est impie, & sans foy, qui afferme que nôtre Seigneur Iesus Christ, lequel nous est autheur de grace & misericorde, ait voulu mettre sus le col des fideles vn ioug importable, & de trop dure seruitude. Or la Loy de Dieu est de tres facile execution à l'homme regeneré, veu qu'elle ne cõsiste qu'en pieté & charité: lesquelles étans au cœur produisent tres facilemẽt leurs fruicts.

Blasphemateur impie.

4 Sainct Basile parlant de la dilection que nous deuons auoir, & de la charité que nous deuons exercer enuers noz ennemis, dict. *Sine dubio non præcepisset hoc qui bonus ac iustus est, nisi etiam facultatem, qua id faceremus, fuisset largitus.* Sans doute, dit-il, celuy qui est tout bon & iuste n'eût point commandé cela, sinon que aussi il nous eût donné la faculté & puissance de le faire. Sainct Augustin au liure *De natura & gratia*, dict aussi. *Non igitur Deus impoßibilia iubet, sed iubendo admonet, & facere quod poßis, & petere quod non poßis.* Dieu donc, dit-il, ne commande point choses impossibles à faire: mais en commandant il t'admonnête de faire

Basil. in regulis breuiorib. siue cõcisius disputatis interrog. 176.

Aug. lib. de nat. & grat. cap. 43.

ce que tu peux, & demãder ce que tu ne peux. *Valde bona sunt præcepta, inquit, si legitimè his vtamur. Eo quippe ipso, quo firmißimè creditur, Deum iustum & bonum impoßibilia non potuisse præcipere, hinc admonemur & in facilibus quid agamus, & in difficilibus quid petamus.* Les commandements de Dieu sont tresbons, si nous vsons d'iceux legitimement comme il en faut vser. Car selon que nous croyons fermement, que Dieu, qui est iuste & bon, ne peut commander choses impossibles, de là nous sommes aduertis de ce que nous deuons faire es choses faciles, & demander és difficiles. De là il mõtre que toutes choses sont faites faciles à l'hõme regeneré, qui à le cœur enflambé de Charité. Le même en vn autre lieu reprenant ces delicats, qui se font la Loy de Dieu d'impossible obseruation, dict. *Sed dicit aliquis. Nulla ratione possum inimicos meos diligere. In omnibus scripturis Deus tibi dicit, quia potes. Tu è contrario respondes non posse. Considera nunc, vtrum tibi, an Deo debeat credi. Et ideò, quia veritas mentiri non potest, iam vanas excusationes suas relinquat humana fragilitas. Quia nec impoßibilè aliquid potuit imperare: nec damnaturus est hominem pro eo, quod non potuit vitare, qui pius est.* Mais dira quelqu'vn, ie ne peux aucunement aimer mes ennemis. En toutes les Ecritures Dieu te dit, que tu le peux. Considere maintenant auquel on doit plustôt croire, ou à toy, ou à Dieu? Et par ainsi, pource que la verité ne peut mentir, que la fragilité humaine delaisse & quitte toutes

Ibid. cap. 69.

Augu. serm. 61. de tempor.

ſes excuſes vaines. Car celuy qui eſt bõ, pitoyable, iuſte & miſericordieux, ne peut cõmander choſes impoſſibles, ne damner l'homme pour cela, qu'il n'a peu euiter. S. Chryſoſto. parle de même, diſant qu'il n'y a rien d'impoſſible en la Loy de Dieu, ny même d'onereux & difficile. Ce qu'il prouue par le dire même de nôtre Sauueur Ieſus Chriſt. *Reuera, inquit, ipſe pronunciauit de præceptis ſuis, quod nihil in eis laborioſum ſit & nihil oneroſum, dicens. Iugum meũ ſuaue eſt, & onus meũ leue.* Certainement, dit-il, iceluy (parlant de Ieſus Chriſt) a prononcé cecy de ſes cõmandements : c'eſt qu'en iceux, il n'y a rien de difficile & onereux, diſant. Mon ioug eſt aiſé, & mon fardeau leger. Et de là ce bõ Docteur cõclud, que ſi quelqu'vn trouue la loy de Dieu difficile à obſeruer, que cela procede de la cõtinuation de pecher, de nõchallance, & infidelité, par laquelle nous nous rendõs amer, onereux & difficile, ce que Dieu nous a ordõné & propoſé de doux, aiſé, leger & facile. Finalement S. Ierôme, & S. Augu. deteſtẽt auec execration & malediction le blaſpheme de ceux, qui diſent que Dieu a dõné des mandements aux hõmes d'impoſſible obſeruatiõ. S. Bernard & autres docteurs anciẽs ſont de même aduis.

Chryſo. lib. 1. de cõpunctio. cordis.

Matth. 11.

Hierony. in explan. Symbol. ad Damaſ.

Aug. ſermon. 191. de tẽpor.

Bern. Epiſt. 72. & c.

5 Si dõc les miniſtres Caluiniq. & leurs ſemblables trouuent la loy de Dieu tellemẽt onereuſe & moleſte, qu'elle leur ſoit d'impoſſible obſeruatiõ : c'eſt ſigne qu'ils ſont charnels, infideles, étrangers, & deſtituez de la grace diuine, en ſorte que la loy de Dieu ne leur ſert, ſinõ de leur apporter cognoiſſãce de peché, & leur

Pourquoy la loy eſt d'impoſsible obſeruation aux heretiq.

enflãber l'enuie de mal faire. Mais quant aux Cathol. fideles Chrêtiẽs bien regenerez par la vertu de IesusChrist habitãt en eux par foy, ils ne seruẽt plus à peché: & font en sorte par vne constante resistãce aux aiguillons de la cõcupiscẽce, que le peché ne domine plus sur eux. Pource qu'eux êtans soubs la grace, ils sont morts à peché auec IesusChrist, auec lequel le sainct Esprit operãt en eux, ils crucifient iournellement leurs desirs & peruerses volontez: voire pour cheminer en nouueauté de vie, ils ressuscitent iournellement auec Iesus Christ: en sorte que iournellement l'homme nouueau, à l'image & semblance de celuy, qui l'a creé, est en eux viuifié en iũstice & sainctetẽ: mais le vieil homme est iournellement mortifié. Quand les Ministres Caluiniques & leurs compaignons en même heresie prêchent ainsi hautement & obstinement l'impossibilité d'obseruer la loy diuine, ils amoindrissent le benefice & don de iustice, que Iesus Christ a conferé à ceux, qui croient vrayemẽt qu'il est mort pour leurs pechez, & ressuscité pour leur iustification: & pourtant doiuent être detestez auec execration, comme blasphemateurs horribles & abominables. Au contraire les Catholiques prêchants hautement auec vne mansuetude & constance Chrêtienne, que les commandements de Dieu ne sont point griefs, ny d'impossible obseruation aux fideles bien regenerez, & que par la vertu de Iesus Christ habitant en nous, nous ne seruons plus

Erreur des Caluinistes.

Rom. 4.

Vraye doctrine Chrêtiẽne.

à peché, ains faiſons qu'il ne regne plus en nous, préchans, di-ie, & maintenans cette doctrine, laquelle ils ont receuë des Prophetes & Apôtres, & de toute la ſaincte & orthodoxe Antiquité, ils magnifient ce benefice & dő de iuſtice. Et eſt la vraye Doctrine, que le Chrêtien doit ſuyure & embraſſer, pour ſon bien, ſon ſalut & conſolation.

Abus des heretiques.

6 Mais il eſt à noter que les Proteſtans heretiques ſelon qu'ils ſont tres peruers interpretes des ſainctes Ecritures, abuſent du paſſage de ſainct Paul ſus allegué, & l'expoſent fort mal ne ſçachans comment, ny par quel côté ils puiſſent échapper, & ſe deuelloper de telle diſpute. Car ils diſent que ne plus ſeruir à peché, & faire qu'il ne domine plus en nous, c'eſt à dire, que quoy que nous pechions, cela ne nous eſt plus imputé. Qu'eſt vne expoſition de tres pernicieuſe conſequence. Mais ſainct Paul parle autrement, c'eſt que le peché ne regne point en nous, à fin que nous n'obeïſſions point aux concupiſcences d'iceluy. A quoy correſpond ſainct Auguſtin en quelque lieu, diſant que la foy fait que nous n'auons aucun crime ſouillant & gâtant noz conſciences, pource, comme dit ſainct Paul, que nous pouuons toutes choſes en celuy, qui nous conforte. Car, dict le même Docteur, ſur ce que ſainct Paul dict, que par la foy la loy eſt établie. *Lex ergo data eſt, vt gratia quæreretur, Gratia data eſt, vt lex impleretur. Neque enim ſuo vitio non implebitur lex, ſed vitio prudentiæ carnis.* La loy à été donnee, a fin que la grace fût recer-

Rom. 6.

Fauſſe interpretation.

Auguſt. libr. de ſpirit. & liter. cap. 19.

chee: & la grace a êté donnee, à fin que la loy fût accomplie. Et ce que la loy n'eſt point accomplie, ne procede point de vice, qui ſoit en icelle: mais du vice de la prudence charnelle: lequel vice êtant decouuert par la loy, eſt medeciné & guery par la grace. Et en vn autre lieu ſur ce qu'eſt dict, que la loy a êté donnee par Moyſe, & la grace & verité faicte par Ieſus Chriſt, il dict, que la grace a êté faicte, à fin que le pardon des pechez êtant donné, ce qu'êtoit commandé en la loy, fut par la grace de Dieu obſerué. Car, dit il ailleurs, la loy rẽd l'homme auditeur de iuſtice, mais la grace le rend facteur d'icelle: tellemẽt que la foy n'exclud & ne reiette point, & ne neglige les œuures de la loy. Mais ce que la loy commande auec menaces: la foy impetre force & ayde à ce que nous le puiſſions accomplir & parfaire: & par la dilection & Charité, qu'eſt l'accompliſſement de la loy, comme dit S. Paul, la foy nous eſt rendue vtile & faicte ſalutaire. Ce qu'eſt la cauſe pour laquelle vne partie de nôtre ſeconde iuſtification, qu'eſt l'accompliſſement, conſommation, & perfection de la premiere, eſt attribuee aux œuures.

Iean 1. Auguſt. cõtr. Fauſt. Manich. lib. 22. cap. 6.

Contr. aduerſar. legis lib. 2. cap. 7.

Auguſt. libr. de ſpirit. & liter. cap. 13. 14. 15. 16. &c.

7 Ie ſçay que là deſſus les Miniſtres Caluiniques &c. repliqueront, ſelon auſſi qu'il eſt cõtenu en leur texte, que excepté vn ſeul Ieſus Chriſt, il ne ſ'eſt trouué homme parfaict deuant Dieu: ains que tous ſont coulpables, voire les plus ſaincts, qui ſe peuuent trouuer. Or ceçy eſt vn iargon, que chacun n'entend pas:

Iargon des Miniſtres.



& soubs ce beau discours, qu'ils font de l'antithese de nôtre Seigneur Iesus Christ, & de l'homme, de la perfection de Iesus Christ, & de l'imperfection de l'homme, ils couurent la continuation & confirmation de leur erreur: & de là tirent & font doucement couler cette conclusion, à sçauoir. Puis que par experience on ne peut rencontrer homme, qui ait parfaictement, ou entierement obserué la loy, il s'ensuyt qu'elle est d'impossible obseruation. Cette conclusion est peruerse, & est vn blaspheme execrable. Eux donc bien cognoissans la fausseté & infirmité d'icelle, ne s'osent declerer autrement, d'autant qu'ils ne peuuét trouuer armes en l'Ecriture, tant du vieil que du nouueau Testament, ny és êcrits de la saincte & Chrêtienne Antiquité, qui leur soient propres pour maintenir tel erreur. Cette façon d'argumenter ainsi couuertement, est cômune à tous heretiques, de laquelle ceux qui lisent leurs liures se doiuent donner garde: car c'est vne pipee pour prendre les simples, qui ne peuuent pas dissoudre tels arguments.

Conclusiõ du iargon des Ministres.

Façon d'argumenter des heretiques.

8. Or ie leur demande. Le commandement que Dieu fit à Adam de ne point manger du fruict de l'arbre de science de bien & de mal, êtoit il de possible obseruation, ou d'impossible? Car Adam ny obeït, & ne l'obserua point. Que si d'autant que les hommes ne gardent point la loy, il s'ensuyt qu'elle est d'impossible obseruation: On en pourroit autant dire de ce commandement, qui ne fut gardé par

Questiõ proposee aux ministres:

Genes. 3.

noz premiers parents. Que diront à cela les Miniſtres? Certes ils ſe trouuent de trois ſortes en cette rêponſe. Les vns aueuglez d'vne lourde ignorance n'en ſçauēt que dire, & leur recours eſt là, que cela ne doit être mis en diſpute, mais laiſſé au iugement de Dieu. Ce qu'eſt vne rêponſe à tous poinċts, quand ils ne ſçauent que dire. Les autres mieux aduiſez, & ne voyans dequoy ils peuſſent maintenir le contraire, aduouënt que ce commandement n'étoit d'impoſſible obſeruation: & qu'Adam pouuoit tomber,&auſſi ne tomber point,veu qu'il auoit franc & liberal arbitre, c'eſt à dire qu'il étoit libre en ſa volonté ſans aucune cōtrainte: & ceux cy ſont les plus modeſtes. Les troiſiêmes ſont plus impudens, & ſe ruent ſur la prouidence diuine, & ſur la predeſtination, crians haut & cler, que neceſſité étoit impoſee à Adam de tomber & deſobeïr à ce commandement. Pour couuerture de leur blaſpheme, ils tombent en vn autre, diſans, que Dieu l'auoit ainſi ordonné, pour ſa gloire: à fin qu'il fût cognu iuſte & miſericordieux.

Trois opiniōs des miniſtres touchant telle queſtion.

Subterfuge blaſphematoire.

Mais qu'eſt ce à dire cela? N'eſt ce pas autant comme ſ'ils diſoient que Dieu eſt autheur de mal, & que c'eſt luy,qui faiċt pecher les hommes par neceſſité, à fin d'être glorifié en eux par l'execution de ſa iuſtice, ou de ſa miſericorde? La concluſion qu'on tireroit neceſſairement de telle doċtrine Caluinique, ſeroit que donc Dieu auroit expreſſemēt fait & creé l'homme pour le perdre, à fin d'être glorifié

Dire des miniſtres outrageux.

Concluſiō neceſſaire blaſphematoire.

en la perdition d'iceluy. O blaſpheme épouuantable! O doctrine diabolique, laquelle ne peut auoir été forgee ailleurs, qu'en la boutique de Satan! Eſt ce pas ſ'oppoſer à la parole de Dieu méme prononcee par le Prophete Ezechiel? Ie ne veux pas la mort du pecheur, dit Dieu, mais qu'il ſe conuertiſſe, & qu'il viue. Velà comment ces poures miſerables cerchans d'être deceuz & de deceuoir les autres, ſont paruenus au comble d'erreur: & maintiennent leurs blaſphemes être ſaincte, veritable & ſalutaire Doctrine: & c'eſt iuſques où le diable ameine ordinairement les hommes, quand ils ſe laiſſent conduire par luy. Il ne ſe faut pas ébahyr ſi ces ignorans ôtent maintenant tout franc & liberal arbitre à l'homme, veu qu'ils nient qu'Adam l'ait eu en ſa premiere creation, en cét état excellent de pureté & innocence, auquel Dieu l'auoit creé. Car ſi par neceſſité il n'a peu obſeruer le commandement de Dieu, ſi c'eſt par neceſſité qu'il eſt tombé, ne ſ'enſuyt il pas qu'il étoit captif en ſa volonté, & n'auoit rien de franc, ny de libre? la conſequence eſt neceſſaire. De cette cy ſ'en enſuyuroit encores vn autre, c'eſt que donc Adam ne deueroit être coulpable, ny nous auſſi, mais Dieu, qui l'auroit fait pecher par neceſſité. De là ſ'enſuyuroit encores, que Dieu ſeroit autheur du peché, & non l'homme. On entaſſeroit encores là deſſus vne autre conſequence neceſſaire, qu'eſt vn blaſpheme le plus vilain, qu'il eſt poſſible

Ezech. 18.

Les Caluin. &c. nient qu'Adam ait eu franc arbitre.

Autres cõſequẽces pleines de blaſphemes.

pouuoir imaginer, c'est que donc Dieu seroit iniuste cõdamnant l'innocent, que luy même auroit fait trebucher : qu'il seroit Tyran, cruel & inhumain, ayant creé les hommes expressement pour les damner, & tirer gloire de leur perdition & ruine. Doctrine cõtraire à ce que Dieu dict par son Prophete Osee. Ta perditiõ vient de toy, ô Israël, ton ayde est seulement en moy. Pour donc reuenir à notre propos. Tout ainsi que le commandement que Dieu fit à Adam n'étoit d'impossible obseruation, combien qu'Adam ne l'ait pas obserué : c'est à dire. Combien qu'Adam n'ait pas obserué ce commandement de Dieu, cela ne fait pas, que ce commandement ne fût possible à obseruer, & qu'il ne l'eût bien peu accomplir : ainsi la Loy que Dieu nous a prescripte, quoy qu'elle soit mal gardee & mal accomplie par les hommes, ce n'est pas pourtant à dire qu'elle soit d'impossible obseruation & execution.

Osee 13.

La loy n'est impossible à obseruer.

9 De là nous concluons, que l'homme regeneré peut aimer Dieu de tout son cœur & affection, nonobstant les tentations qui nous suruiennent, & pensees qui se presentent à la trauerse, par lesquelles l'ennemy de notre salut tâche à nous détourner de l'amour de Dieu, pourueu que nous n'y acquiescions point, ains les surmontions en combatãt courageusement & vertueusement contre icelles, pour les dechasser. Car Dieu ne demande point cette Iustice sans tentations : comme aussi ne peut elle être en l'homme, qu'en l'au-

L'homme regeneré peut aymer Dieu de tout son cœur.



Quelle iustice Dieu ne requiert pas de nous en cette vie.

tre vie. Et cõme Dieu étant iuste ne peut nous commander choſes impoſſibles : auſſi ne veut il requerir de nous choſes impoſſibles à nous: mais il nous cõmande de combatre ſans ceſſe contre les tentations,iuſques à ce que nous en ayons rapporté la victoire, laquelle ſus toutes choſes il nous demãde : & laquelle nous pouuõs obtenir par ſa grace en Ieſus Chriſt, quãd nous ne receuons point telle grace en vain.

Ce que Dieu demande de nous.

Iob. 4.

Mais quant à cette Iuſtice,à laquelle le iugement de Dieu ne trouue rien à redire, ny à reprendre : elle ne ſe trouue pas par maniere de dire,aux Anges. Or Dieu ne requiert pas des hõmes, quelques regenerez qu'ils ſoient, plus que des Anges: leſquelz ne ſont point enuirõnez de chair,ny de mortalité,& n'ont point à cõbatre contre les tentations d'icelle. Quant à l'amour du prochain, il eſt ſemblablement poſſible à l'hõme fidele & regeneré, d'aymer ſon prochain cõme ſoy-même ſelõ les degrez d'office & proximité, ſelon ſes moyens & facultez,& ſelõ l'ordre de charité. Car tous prochains ne doiuent pas être aymez d'vn amour egal : mais ſelon que la proximité, le deuoir & office,& l'ordre de charité le requiert,& ſelon que les moyẽs & facultez le peuuent porter. Cõme le pere,la mere, le mary, la femme, les enfans & parens doiuent être plus aimez, que les êtrangers: & les Chrêtiens plus que les infideles:& encores entre les Chrétiens, ceux qui ſ'êtudient à ſuyure la pieté & vertu,doiuẽt être plus aimez, & pluſtôt ſecourus,que ceux,

Galat. 6.

Iſaye 58.

qui obstinément s'adonnét à l'impieté, & suiuent les vices. Mais tous doiuent être aimez à cause, qu'à tout le moins ils sont nôtre chair: & par ainsi nous pouuons par la foy & grace diuine aymer Dieu de tout notre cœur, & notre prochain cōme nous mêmes, selon la significatiō, en laquelle ces manieres de parler sont prises en l'Ecriture : & en telle perfection que l'état de notre peregrination le peut porter. Car dict S. Augustin. *Virtus est charitas, qua id quod diligendum est, diligitur : hæc in aliis maior, in aliis minor, in aliis nulla. Plenißima verò, quæ non poßit augeri, quandiu homo viuit, est in nemine.* Ces paroles doiuent bien être pesees. La charité est vne vertu par laquelle est aimé, ce qui doit être aimé : en aucuns elle est plus grāde, en autres moindre, en d'autres nulle : mais la pleine & perfaitement perfaite, laquelle ne puisse receuoir accroissement, ne peut être en aucun hōme, tandis qu'il vit & rampe encores icy sur la terre : mais encores qu'elle ne soit pas icy perfaitemét perfaite, elle ne laisse pas d'auoir perfection: laquelle cōsiste en ce que le defaut déplaît, & la pleine perfectiō est desiree, à laquelle l'homme fidele regeneré tend de toutes ses forces, soûtenu & cōduit par la grace de Dieu. Et telle perfection, cōbien qu'elle ne soit pas encores paruenue à son cōble, auquel ne peut être rien adiouté, elle ne laisse pas toutesfois d'être perfection : non plus que la lumiere de l'œil, munie & accomplie de toutes ses vertus, facultez, & perfections naturelles, ne laisse pas d'être lumiere entiere & perfaicte,

Deute. 4. Pseau. 118. & 110. 137. &c. 3. Rois. 14. & 15. &c.

Aug. epist. 29



ſelon l'êtat de ſa nature, quoy qu'elle ne puiſſe pas ſubſiſter, ny demeurer fichee contre & à l'aſpect d'vne plus grande & reſplendiſſante lumiere, ſans être êblouye & offuſquee. Cóme pour exemple, ſi quelqu'vn penſoit, que d'autant que la lumiere des yeux eſt offuſquee & êblouye par la lumiere du Soleil (qui eſt de vertu plus grande, plus accomplie, plus parfaicte & rêplendiſſante) lors qu'on tient les yeux fichez droict aux rayons d'iceluy, n'eſt pas lumiere entiere & parfaite en ſon être & qualité, vn tel ſ'abuſeroit: car telle lumiere ne deſiſte d'être lumiere entiere & parfaite en ſa nature, ayant en horreur les tenebres: mais elle eſt êblouye & offuſquee par vne plus grande lumiere. Ainſi, combien que la perfection de la charité que l'homme fidele bien regeneré peut auoir icy bas, ſoit êblouye & offuſquee, voire comme engloutie au centre d'vne plus grande perfection, à ſçauoir êblouye par la perfection des eſprits bien-heureux, qui ne ſont point enuironnez de chair & mortalité, & comme engloutie au centre de la perfectió qui eſt en Dieu, ſi ne laiſſe elle pas toutesfois d'être perfection: non plus que l'adoleſcent, quoy qu'il ne ſoit encores paruenu en l'aage & ſtature d'hôme parfait, il ne laiſſe pas pourtant d'être homme entier, quand il eſt accomply de toutes les parties, deſquelles nature ſeruante & miniſtre de Dieu a communement compoſé les hommes. Velà quant au premier erreur que noz rêpondans cachent ſoubs leur

Perfection de la charité de l'homme regeneré.

Centre de la perfectió qui eſt en Dieu.

discours, c'est à sçauoir, que la loy est d'impossible obseruation à l'homme fidele & regeneré.

10 Le second est, qu'ils afferment que quand il ny auroit que la simple concupiscence, elle suffit pour nous condamner. Car ils enseignét qu'encores qu'il ny ayt aucun consentement ains forte resistence contre icelle: elle ne laisse pas d'être peché. De là ils concluent qu'il est impossible que les bonnes œuures de l'hõme fidele regeneré puissent cooperer en la seconde partie de nôtre iustification. Mais pour bien êclarcir cette matiere, il faut sçauoir que c'est que cette concupiscence. Eux disent, que c'est vne contagion, ou peruersité produisant tousiours fruicts de malice & rebellion. Caluin l'appelle maladie de conuoiter, & source de peché, laquelle il dict être le peché même. Mais il môntre bien qu'il n'entend pas que c'est que cette concupiscence, qui n'est autre chose qu'vne simple passion: laquelle par vne iuste permissiõ de Dieu nous a été laissee pour nôtre exercice. Et pourtant il se contredit traictant cette matiere, & confond cette passion auec ce qui sort d'icelle. C'est à dire, il cõfond cette concupiscence, qui est la faculté de conuoiter, auec les desirs & cupiditez, qui en procedent: & velà pourquoy il dit qu'elle est peché. Ce que ie dy se voit par la continuation de ses discours. Car tantôt il dict que cette faculté de conuoiter, ou passion simple, cõme nous auons dit, est peché: tantôt il dit que

Secõd erreur.

Conclusiõ des heretiques.

Confessiõ des Protest. Frãçois artic. 10. & 11.

Institut. lib. 3. cap. 3. sect. 11.

Que c'est que concupiscẽce.

tous les desirs, que nous conceuons, sont mauuais, & les condamne de peché: mais non pas, dit il, entant qu'ils sont naturels : ains seulement entant qu'ils sont desordonnez & débridez . Il confesse donc qu'il y a en nous, non seulement quelque passion de concupiscence, ou plustôt conuoitise, qui est comme la fille de la concupiscence : mais aussi quelques effects qu'il appelle desirs procedans de cette concupiscence : lesquels il ne cõdamne point de peché. Que si cette racine produit aucuns fruicts, lesquels ne sont peché, que par accident, & non pas de nature: comment donc la maintient il être peché? c'est vne lourde contradiction. En vn autre lieu il faict vne distinction entre cette concupiscence & conseil. Apres auoir dit que la concupiscẽce est vne maladie de conuoiter, & source de peché, laquelle est mêmement peché, il dit que conseil est vn propos deliberé de la volonté, quand le cœur de l'hõme est vaincu & subiugué par la tentation. Cela peut bien être sans l'action exterieure, qu'est l'accomplissement & consommation de tel conseil, ou propos deliberé de la volonté. Car on n'execute pas tousiours tout ce qu'on delibere, & n'obtient-on pas tousiours tout ce qu'on conuoite, à cause des empêchemens, qui suruiennent : neantmoins tel conseil & propos deliberé de la volonté, le cœur êtant vaincu & subiugué par la tentation, ne laisse pas d'être peché, comme l'enseigne nôtre Seigneur Iesus Christ disant, que

Institut. lib. 3. cap. 3. section 12.

Institut. lib. 2. chap. 8. sect. 49.

Conseil.

Ce cõseil pris n'est tousiours executé.

Matth. 5.

quiconque regarde vne femme, pour la conuoiter, il a desia commis adultere auec elle en son cœur. Or, dict Caluin, la concupiscence peut être sans telle deliberation: ou consentement, quand le cœur est seulement chatouillé & picqué de commettre quelque mêchanceté, & non pas vaincu & subiugué. Ce chatouillement n'est autre chose que la tentation mais être tenté, & resister à la tentation n'est pas peché, ains seulement étre incité à pechê, à quoy resistant vertueusement & constamment, on ne donne aucun consentement. *Institut. lib. 2. cap. 8 sect. 49.*

Caluin donc aduoue que telle Concupiscence n'est pas peché: quoy qu'elle soit, comme dit sainct Iacques, celle qui conçoit & enfante le peché, quand on ne luy faict aucune resistence. Par ainsi, Caluin & ses Sectateur, ou compaignons, qui tantôt maintiennent la simple Concupiscence sans consentement être peché, tantôt non, sont par telles contradictions contenues en leur même doctrine, conuaincus d'erreur & fausseté. *Adueu de Caluin. Iacq. 1.*

11 Apres les auoir conuaincus par leur propre doctrine, laquelle n'est aucunement stable, ny ferme, ains tres inconstante. Il faut voir comment nous les pourrons battre & surmonter par la parole de Dieu, selon l'exposition que nous en a laissé l'Antiquité de l'Eglise, de succession en succession iusques à maintenant. En premier lieu nous allegue-rons ce que Dieu luy même dict & écrit de son doigt és tables de la loy, laquelle par Moy- *Exod. 20.*

ſe il a fait propoſer à ſon peuple. Là il commande ce qu'il veut être fait, & defend ce qu'il ne veut pas être fait : & prend pour peché ce qui eſt faict contre ſon commandement, & qui n'eſt pas faict en ſubſtance ſelon la teneur de ſon ordonnance. Or il dit en ſa loy. Tu ne conuoitras point: Cette cõuoitiſe eſt des choſes mauuaiſes, tant des choſes, qui contreuiennent à l'honneur de Dieu, qu'à l'vtilité decente & Chrêtienne du prochain. Pourtant il ne nous faut point conuoiter telles choſes, ains reſiſter auec vne conſtance Chrêtienne aux tentations qui nous pourroient inciter à ce faire, ſi nous nous laiſſions aller ſelon le ſens & prudence de la chair : laquelle eſt ennemie de la loy de Dieu, & ne ſ'y peut aſſuietir. Cependant, quoy que Dieu defende les effects de la concupiſcence, que ie pren, pour l'obeïſſance à icelle : Il ne defend pas que telle paſſion ne ſoit en nous. Car il dict bien, Tu ne conuoiteras point. Mais il ne dict pas. Tu n'auras point de concupiſcence : c'eſt à dire. Tu ne ſentiras point la faculté, ou mouuements naturels de conuoiter. Car telle paſſion a été laiſſee ioincte auec nôtre nature pour nous exercer : laquelle paſſion on pourroit dire être comme vne eſpece de peine, ou punition de peché, duquel originellement nous ſommes entachez : tellement que la loy ne nous defend point d'auoir en nous ioincte à nôtre nature cette concupiſcence : mais le plaiſir & delectation, qu'on prend en la con-

Rom. 8.

Deuteron. 5.

August. retract. libr. 1. cap. 13.

Ce qui nous eſt defendu par le dernier commandement.

uoitiſe, qu'eſt la ratiocination & conſentement procedant d'icelle. Car l'Ecriture nous dict, que nous n'obeïſſions point aux concupiſcences. Sainct Paul nous expoſe ainſi ce commandement de la loy de Dieu, & nous môntre que la Concupiſcence ſimple n'eſt de ſoy peché: mais l'obeyſſance à icelle. C'eſt pourquoy le même Apôtre en vn autre lieu, declerant quels ſont les hommes auant qu'ils ſoient appellez & regenerez: & que ceux qui ſont hors Ieſus Chriſt, qui eſt la ſource de vie, ſont morts en leurs pechez, ayans vêcu ſelon la chair a peché, produiſans les fruicts d'iceluy, & viuans de la vie du vieil homme, lequel ſuit la conduicte de l'eſprit, qui beſongne aux enfans de rebellion: ayant, dy-ie, declairé cela, dict. Entre leſquelz nous tous auſſi auons conuerſé quelque temps es concupiſcences de nôtre chair, executans les deſirs de la chair, & de noz penſees, & êtions enfans d'ire, comme auſſi les autres. Il ne parle pas là de cette paſſion: mais des mauuais deſirs & conuoitiſes qui en ſortent, leſquelz ſont cõdamnez de peché, mais non cette faculté de conuoiter.

Rom. 6. *Rom. 8.* *Ephes. 2.*

12 Il eſt dict que la premiere femme veit que le fruict, duquel Dieu leur auoit dit qu'ils n'en mãgeroiẽt point ſur peine de mort, êtoit beau & plaiſant à regarder. Pour cela eſt-il dit que elle eût peché? Non veritablement, elle n'auoit pas encores peché. Que ſi elle n'eût point paſſé outre, le peché ne fût point par ce moyẽ entré au monde. Où fut donc le peché? au cõ-

Geneſ. 3.

Iacq.1. ſentement. Car, comme dict S. Iacques, c'eſt ou la concupiſcence conçoit & enfante le peché : tellement que tout ainſi qu'en la generation, l'enfant commence ſon être en la conception, puis prend ſa forme, & ſe nourrit en croiſſant iuſques à la natiuité : ainſi le peché commence ſon être au conſentement, quand le cœur eſt vaincu & ſubiugué par la tentatiõ, puis il ſe nourrit & ſ'accroît par deliberation, & par deſirs entaſſez l'vn ſur l'autre iuſques à l'execution. Mais cõme la mere n'eſt pas l'enfant, auſſi n'eſt la Concupiſcence le peché. Ce que S. Iacques nous enſeigne, diſant. Mais chacun eſt tenté, quãd il eſt amorſé & attraict par ſa propre concupiſcence : puis quand la Cõcupiſcence a conceu, elle enfante le peché, & le peché êtant paracheué engẽdre la mort. Mais ſi des le commencement nous voulons mortifier ſon effort, nous pouuons, non ſeulement la faire auorter, mais auſſi l'empêcher de conceuoir.

Ou le peché commẽce d'être.

La concupiſcence n'eſt peché.

13 Sainct Auguſtin l'enſeigne ainſi, diſant. *Sed cum dicit Apoſtolus Iacobus. Vnuſquiſque tentatur à concupiſcentia ſua abſtractus & illectus, deinde concupiſcentia cùm conceperit, parit peccatum. Profectò in his verbis partus à pariente diſcernitur. Pariens enim eſt concupiſcentia, partus peccatum. Sed concupiſcentia non parit niſi conceperit, non concipit, niſi illexerit, hoc eſt ad malum perpetrandum obtinuerit volentis aſſenſum. Quod ergo aduerſus eam dimicatur, hoc agitur, ne concipiat pariátque peccatum.* Mais quand l'Apôtre S. Iacques dict. Vn

Augu. contra Iuli. Pelag. libr.6. cap.5.

Iaq.1.

chacun est tenté, quand il est attiré & amorsé par sa propre concupiscence : puis quand la concupiscence a conceu, elle enfante peché. Certainement en ces paroles, ce qui est enfanté, est distingué & separé de ce qui a enfanté. Celle qui a enfanté, c'est la concupiscence, & ce qu'est enfanté, c'est le peché. Mais la concupiscence n'enfante point, sinó qu'elle ait conceu, & ne conçoit point, sinon que elle ait attraict & amorsé : c'est à dire qu'elle ait obtenu le consentement de la volonté. Ce que donc on combat contre icelle, & qu'on luy resiste, cela se fait pour l'empêcher de conceuoir & enfanter le peché. & en l'exposition de quelques propositiós tirees de l'Epître aux Romains, il dict. *Non enim in ipso desiderio prauo, sed in nostra consensione peccamus. Ad hoc valet, quod dicit idem Apostolus, Non regnet peccatum in vestro mortali corpore ad obediendum concupiscentiis eius. hîc enim ostendit esse desideria, quibus non obediendo peccatum in nobis regnare non sinimus.* Car nous ne pechons point en ce mêchant desir: mais au consentement que nous luy prêtons. A cecy se rapporte ce que dict le même Apôtre. Que le peché donc ne regne point en vôtre corps mortel, pour luy obeir en ses concupiscences. Car il montre en ce lieu qu'il y a des desirs, ausquelz n'obeissans point, nous ne permettons pas que le peché regne en nous. Il dit ailleurs. *Quod si ratio in sua sede consistit, nec declinat scilicet, post desideria carnis, à peccato immunis est homo, etiam si fomes ebulliat.* Que si la

Distinction entre la côcupisc. qui enfante, & le peche qui est enfanté.

Pourquoy on côbat contre la concupiscence.

Rom. 6.

Augustin.

raiſon demeure ferme & conſtante en ſon ſiege, & qu'elle ne decline point apres les deſirs de la chair, l'homme eſt exempt de peché, voire encores que la concupiſcence, qui eſt ce qui ſert comme d'appaſt pour nourrir le peché, ou d'allumettes pour l'enflamber, bouillonne. Et puis il faut noter cette belle ſentence de ſainct Gregoire, laquelle conuient fort bien à nôtre propos. *Cogitatio, inquit, quãtumcunque turpis, mentem non polluit, ſi ratio humana non conſentit.* Quelque ſale, dit-il, que ſoit la penſee, elle ne ſouille point la volonté, quand la raiſon humaine n'y conſent point.

Sentence de S. Gregoire.

14 Les Proteſtans feront maintenant cette obiection, à ſçauoir, que l'Apôtre appelle la Concupiſcence peché. Sainct Auguſtin en expoſant ce paſſage de l'Apôtre, parlant de la Concupiſcence, & ayant montré qu'elle n'eſt point peché en ceux qui ſont regenerez, il dit ainſi. *Sic autem vocatur peccatum, quia peccato facta eſt, cùm iam in regeneratis non ſit ipſa peccatum. Sicut vocatur lingua locutio, quam facit lingua, & manus vocatur ſcriptura, quam facit manus. Itémque ſic vocatur peccatum, quia peccatum ſi vincit, facit: ſicut vocatur frigus pigrum, non quòd à pigris fiat, ſed quòd pigros faciat.* Elle eſt, dit-il, ainſi appellee peché, pour ce qu'elle eſt procedee, & a été faicte du peché: combien toutesfois qu'en ceux, qui ſont regenerez, elle ne ſoit point peché. Comme la parole faicte & prononcee par la langue, eſt appellee langue, & l'écriture faicte & écrite par la main, eſt ap-

Augu. de nuptiis & concupiſcentia, lib. 1. cap. 23.

pellee main. Semblablement elle est ainsi appellee peché, pource que si elle surmonte & obtient la victoire, elle faict le peché : ainsi que le froid est appellé paresseux, non pource que les paresseux facent le froid: mais pource que le froid faict les paresseux. Cecy est dict, suyuant ce que disent les deux Apôtres. *Rom. 7.*
Premierement Sainct Paul ; Mais le peché ayant prins occasion, a engendré en moy toute Concupiscence par le commandement. Et puis sainct Iacques dict, La Concupiscence *Iacq. 1.*
conçoit & engendre peché. Sainct Augustin en continuant cette même doctrine en plusieurs autres lieux, fait par tout cette conclusion : que la Concupiscence ne nuist point, pourueu qu'on ne luy prête aucun consentement, & que la coulpe êtant remise à ceux qui sont baptisez & regenerez, la concupiscence leur est laissee, pour les exercer au combat, lequel nous est perpetuel, tãdis que nous sommes en cette vie : à fin que chacun de nous en la grace, & par la grace de nôtre Seigneur Iesus Christ, s'efforce de bien & vertueusement cõbatre, pour finalement obtenir la courõne, comme dit S. Paul. Mais il enseigne tousiours que cette Cõcupiscence n'est point peché de soy, s'il n'y a cõsentement: en sorte qu'on peut dire, que plustôt elle nous soit vne passion & soufrãce, qu'vne œuure & actiõ: c'est à dire que nous soyõs plustôt endurãs icelle cõtre nôtre vouloir, que facteurs d'icelle auec cõsentemẽt de la volonté: tellemẽt qu'elle n'attire aucune

August. contra duas Epist. Pelag. Tom. 7. lib. 1. cap. 13. & contr. Iuli. Pelag. lib. 6. cap. 5. & 11. De Trinita. lib. 2. 13. cap. 16. Tom. 3. de peccator. merit. lib. 2. cap. 33. & 34.

2. Tim. 2.

condamnation, & n'emporte aucune coulpe ny offense contre le commandemẽt de Dieu. *Exod. 20.* Tu ne conuoiteras point. Car l'homme n'est pas dict faire quelque chose, sinon qu'il le face, entant qu'il est homme: c'est à dire, auec ratiocination, deliberation, propre franche & libre volonté. Ces trois choses doiuent bien *Trois choses à obseruer. Rom. 7.* être obseruees és paroles de sainct Paul depuis ces mots. Car nous sçauons que la loy est spirituelle &c. iusques à la fin du chapitre 7. & commencement du 8. Ce que sainct Iacques *Iacq. 1.* aussi expose tres bien & facilement en trois articles, disant en premier lieu, Chacun est tenté, quand il est attraict & amorsé par sa propre *Quand est le peché.* concupiscence. En second lieu, Quand la concupiscence a conceu, elle enfante peché. En *Trois choses à considerer.* troisiême lieu. Et le peché paracheué engendre la mort. Là il montre que le peché, n'est qu'apres la conception faicte par la concupiscence: tellement qu'il y a trois choses à considerer en cecy, pour la generation & consommatiõ du peché. La premiere est l'obiect, lequel nous est proposé, ou par la memoire, ou par les sens du corps: comme par la veuë, par l'attouchement, par le goût, par l'ouïr, & par le flairement. Car par ces choses est reduit en memoire à l'homme ce qu'est illicite, aucunesfois luy le voulant bien, & y prenant plaisir: aucunesfois luy ne le voulant pas, & y resistant comme à choses qui luy sont à déplaisir: & en cela est le commencement de la tentation. En second lieu, il y a l'affection

qu'on a à la chose ainsi proposee, & la delectation qu'on y prend, ou qu'on desire y prédre : ce qui aduient quand la Concupiscence attraict & amorse l'homme, le faisant penser de la iouïssance de ce qu'elle a conceu par le sens: & en cela est perfecte la tentation. Pour cette cause l'Apôtre dit, que chacun est tenté, quand il est amorsé par sa propre concupiscéce. Il y a en cela l'effort & la voye preparee à pecher: mais ce n'est pas peché à mort sans le consentement libre. De là, l'Apôtre dict, que la concupiscence conçoit. Tiercement il y a le consentement, quand l'homme se laissant vaincre à la tentation auec volonté & deliberation consent à ce que l'obiect luy propose, & que la concupiscence appette. En cette cóuoitise & appetit débridé de la chair se faict le commencement du peché. Car la concupiscence ayant conceu, comméce à être touchee de ce qui luy est suggeré, & y prendre plaisir, & ainsi elle enfante le peché, & s'efforce l'accomplir étant en pouuoir de ce faire. De là, le peché étant ainsi consommé par le consentement d'vne libre & franche volonté, engendre mort : & pour la transgression fait diuisió entre Dieu & l'homme: semblablement entre *Isaye 59.* la grace diuine, qui est la vie de l'ame, & la même ame attirant sur icelle la mort. Car les armes de la mort contre nous, c'est le peché: *Armes de la mort.* laquelle mort à cause du peché procede de l'ire diuine contre iceluy même, pource que le peché est transgression de la loy de Dieu : tel-

lement que c'eſt le peché qui a introduit la mort, & qui luy baille vigueur ſuyuant ce qu'eſt dict par l'Apôtre. Or l'aiguillon de la mort, c'eſt peché, & la puiſſance de peché, c'eſt la loy. Car la loy êtant tranſgreſſee par nous, nous accuſe, condamne & attire l'ire de Dieu contre noz pechez, c'eſt à dire, contre nous, à cauſe que nous auons peché : mais là où il ny a point de peché, là il ny a coulpe, ny cõdamnation. La faculté de conuoiter, que nous appellons concupiſcence n'eſt pas peché, ny tranſgreſſion de la loy de Dieu, comme nous auons montré cy deſſus, nous ne ſommes pas donc coulpables, ny en condamnation à cauſe d'icelle, pourueu que ne luy prêtions aucun conſentement : dequoy nous pouuons nous abſtenir, & l'empêcher de conceuoir & enfanter. Velà les deux erreurs que noz rêpondans font couler en leur texte, leſquels erreurs ont été refutez des y a long temps, par les premiers Paſteurs de l'Egliſe, tant contre les Manicheens, Pelagiens, & autres heretiques, par ſainct Auguſtin, & autres Docteurs, que par ce bon ſeruiteur de Dieu Methodius, contre Proclus heretique, il y a plus de treze cens ans : ainſi que reciteEpiphanius: tellement que Luther, Caluin, Bucere, & leurs ſemblables ne ſont que regrateurs de vieilles hereſies, & ſont en cela pires que les anciens heretiques, c'eſt qu'en maintenãt telles fauſſes opinions, pour ſe montrer gens habiles & ſubtils, ils y adioûtent nouueaux blaſphemes plus enormes

1. Cor. 15.

Puiſſance de peché.

Nous pouuõs empêcher nôtre concupiſcence.

Proclus heretique.

que les premiers.
15 Puis donc que la loy n'eſt pas d'impoſſible obſeruation à l'homme regeneré, & que la concupiſcence, c'eſt à dire la faculté de conuoiter, laquelle eſt tellement nee auec nous & ioincte auec notre nature, que nous ne pouuons nous en dêpouiller, mais ſeulement l'affoyblir & diminuer ſes forces, n'eſt pas peché, pourueu que nous ne luy prêtions aucun cõſentement, ains luy reſiſtions, & l'empêchiõs de conceuoir & enfanter: il ſ'enſuit qu'en cette vie, ſelon la capacité d'icelle, nous pouuons auoir quelque iuſtice actuelle: à cauſe de laquelle nous pouuons paruenir à quelque perfection en cette même vie, en attendant que nous ſoyons paruenus à la perfection de la ſupernelle vocation: qui ſera, quand nous aurons apprehendé le pris, & receu le loyer.

August. libr. de nuptiis & concupisc. cap. 25.

Nous pouuõs atteindre quelque perfection en cette vie.

16 Car il faut noter deux ſortes de perfectiõ. L'vne en cette vie, comme il a êté dict: qu'eſt quand l'homme regeneré renonce tellement au monde, & à ſoy-même, qu'il poſtpoſe toutes choſes à l'amour & crainte filiale de Dieu, à l'aduancement du Regne de notre Seigneur Ieſus Chriſt, & à ce qu'eſt du ſalut qu'il nous a acquis, iuſques à ny êpargner ſa propre vie, ſi beſoin eſt de l'y employer, ainſi qu'ont faict les Apotres & autres ſaincts martyrs, & excellẽs perſonnages leurs ſucceſſeurs & diſciples. Il eſt parlé de telle perfection au 3. liure des Roys, où il eſt dit qu'Abiam fils de Roboam chemina en tous les pechez de ſon pere, & que

Deux ſortes de perfection.

La premiere.

3. Roys 15.

ſon cœur n'êtoit point perfaict auec le Seigneur ſon Dieu, comme êtoit le cœur de Dauid. Au même lieu il eſt dict d'Aſa, fils dudict Abiam, que nonobſtant qu'il n'ôtât point les hauts lieux: toutesfois ſon cœur êtoit perfait auec le Seigneur en tous ſes iours. Au dernier liure des Roys il eſt dict, qu'Ezechias êtant malade, & ſelon que le Prophete Iſaye luy auoit denõcé, prochain de la mort, ſi Dieu par grace ſpeciale ne luy eût prolongé ſes iours, faict vne priere à Dieu, en laquelle il met en auant vne telle perfection de ſoy-même: laquelle n'eſt point reiettee de Dieu, ains fut ſa requeſte exaucee. Il dict ainſi, O Seigneur, ie te prie qu'il te ſouuienne comment i'ay cheminé deuant toy en verité & en cœur perfait, & que i'ay faict ce qui eſt plaiſant deuant toy. Ce bon Roy ne parloit point en hypocrite, preſumptueux & orgueilleux: mais en humilité & ſincerité de cœur auec larmes, leſquelles Dieu eût tellement agreables, qu'il deliura Ezechias de ſa maladie, & luy adioûta quinze ans à ſes iours.. Dieu attribue telle perfection à Iob, quand il dict d'iceluy, qu'il êtoit iuſte, droicturier, & gardant encores innocence. De cette même perfection parle ſainct Paul, diſant. Parquoy nous tous qui ſommes perfaicts, ayons ce ſentiment. Il appelle luy, & autres perfaicts, pource qu'en comparaiſon de quelques autres, ils êtoient plus ardents aux choſes diuines, & profitoient d'auantage au chemin de la ſupernelle vocation de Dieu,

2. Croniq. 15. *4. Rois 20.* *Iob. 1.* *Philip. 3.* *Ambr. in Epiſtol. ad Philippenſ. cap. 3.*

en Iesus Christ. Que si l'homme ne pouuoit atteindre telle perfection en cette vie, nous ne serions pas ainsi enseignez de Dieu.

17 Quant à l'autre perfection, ou souuerain degré de perfection, il est en la vie à venir, en la supernelle vocation, quand nous serons dêpouillez de cette mortalité, & reuêtus de l'immortalité de nôtre Seigneur Iesus Christ. De cette cy parle sainct Paul en premier lieu, & puis de celle, à laquelle nous pouuons paruenir en cette vie. Il dict ainsi. Non pas que i'aye desia apprehendé, ou que ie soy perfait: mais ie poursuy pour tacher d'apprehender: pour laquelle cause aussi i'ay été apprehendé de Iesus Christ. Freres, quant à moy ie ne me repute point encores d'auoir apprehendé. Mais vne chose fay-ie, c'est qu'en oubliant les choses qui sont en derriere, & m'aduançant aux choses qui sont en deuāt, ie tire vers le but, c'est à dire au prix de la supernelle vocation de Dieu en Iesus Christ. Le sainct Apôtre montre en ce lieu, qu'il faut tousiours profiter pour accomplir nôtre iustification par bonnes œuures, le merite accomplissemēt de laquelle nous ne pouuōs obtenir sans icelles. Velà pourquoy il dit que luymême trauaille pour y paruenir, à fin d'obtenir le prix, qui est le souuerain degré de perfection. Et ayant proposé cela, cōme le but dernier & souuerain auquel il faut tendre, il veut que ceux qui sont paruenus à la perfectiō, laquelle l'hōme fidele bien regeneré peut atteindre en cette vie, ayēt

Philip. 3.

vn même sentimēt de profiter en s'aduançant tousiours à ce but de la supernelle vocation. Car, dict sainct Ambroise, il faut que nous facions en toute nôtre vie augmentatiō de merites, à fin de pouuoir apprehender ce prix inuisible & tant admirable, qui nous est proposé, pour lequel il nous faut sans cesse vertueusement combatre, à fin que soyons bons & parfaicts gendarmes de nôtre Sauueur, pour nôtre salut: sans nous laisser surmōter par noz concupiscences. Velà comment il faut que les Ministres apprennent à faire distinction de telles perfections, & de tels degrez de iustice. Car encores que l'homme naisse en peché originel & corruption, ce n'est pas à dire qu'il demeure tousiours en tel peché, lequel luy est remis au Sacrement de regeneration, qu'est le Baptême. Quant à la corruption naturelle, elle ne luy est pas imputee à peché, pourueu qu'il luy resiste, & ne luy prête aucun consentement, pour luy faire produire ses mauuais fruicts, ainsi qu'il a été dit.

Ambro. in Epistol. ad Philipp. cap. 3.

August. lib. 1. contr. duas epist. Pelag. cap. 13. libr. retract. cap. 15. lib. 13. de trinit. cap. 16. & lib. 1. de peccato. meri. & remiss. cap. 39.

18 Par ainsi, quand on veut bien & droictement magnifier le benefice de Iesus Christ, il ne faut pas seulement le rapporter à nous seruir d'vn porte tout, à ce que noz fautes ne nous soient point imputees, & que pour icelles nous ne craignions point la condamnatiō: car c'est vn abus de la misericorde de Dieu, & vne doctrine qui n'est pas salutaire, d'autant que par icelle les hommes seroient rendus nonchallans

Magnifier le benefice de Iesus Christ.

Abus de la misericorde de Dieu.

nonchalans à bien faire, s'appuyans en leur nonchallance sur celuy, qui porte tout. Et de faict, on voit par experience, que depuis que telle doctrine a eu lieu & vogue entre les hõmes. la charité a été refroidie, & la malice s'est merueilleusement acreuë & augmentee. Et à la verité, c'est se mocquer de Dieu, que de se promettre vne telle iustification apres auoir été appellé à la foy, comme se la promettent noz Protestans. Cela n'est aucunement magnifier le benefice de Iesus Christ, ains l'obscurcir & aneantir en enfaisant vn portefaix à tous poincts & à toute heurte, comme on dit. Or les Apotres tirent bien à autre but. Car pour magnifier ce benefice, ils enseignent que Iesus Christ donne à ses membres & fideles vne force nouuelle, pour resister aux tentatiõs, pour ny point succomber, ny consentir aux concupiscences & mauuais desirs de la chair. Ils enseignent que Iesus Christ a porté noz pechez sus le boys, à fin que mourions a peché, & viuions a iustice. Que ce que nous viuons, nous viuons en la foy du fils de Dieu, crucifians auec luy notre chair, auec ses concupiscences, & que Dieu nous pardonne noz pechez, pourueu que nous nous mettions en deuoir de nous garder de mal faire, & montrions les fruicts de notre regeneration & iustification.

Charité refroidie & pourquoy.

Obscurcir le benefice de Iesus Christ.

Rom. 6.7.8. 2. Cor. 4. & 12.

1. Pier. 2.

De l'abus qu'ils commettent en ces mots, Iustice & Sanctification. De leur fausses & defectueuses definitions. Des contradictions esquelles ils s'enueloppent par ce moyen, & de quelques absurditez & blasphemes.

Chap. 4. sur le même texte.

1 APres auoir découuert & refuté les deux erreurs contenus soubs le discours de noz répondans, il faut maintenant montrer comment ils abusent, soit par ignorance, ou par malice, ou par toutes les deux, de ces mots, Iustice & Sanctification. Nous auons à noter trois choses. La premiere, qu'ils sont faux en leurs definitions. La seconde, que par fausses interpretations, ils s'enueloppent en contradictiõ. La troisiéme, qu'ils tombent en absurdité & blasphème. Quant à leur definition, ils veulent que la iustice, par laquelle nous sommes iustes deuant Dieu, soit vne qualité, laquelle soit hors de nous, & nous soit seulement imputee. Au contraire nous disons que cette iustice est vne qualité inherente & permanente en nous: laquelle est appellee iustice de Dieu, d'autant qu'elle nous est cõmuniquee & donnee de luy: Iustice de Iesus Christ, d'autant que c'est par luy & par ses merites, que nous l'obtenons. Elle est dite Iustice de Foy, pource que c'est par foy que nous l'apprehendons & receuons: elle est dite nôtre, d'autant qu'elle est à nous inherente & permanẽte en nous, l'ayans par foy receuë de dõ de Dieu en notre

Trois choses à noter.

Definition de Iustice par les Protestãs.

Definition Catholique.

Seigneur Iesus Christ : mais nous en parlerõs cy apres plus amplement en lieu plus propre.

2 En second lieu ils s'enueloppent en cõtradiction, par ce qu'ilz ne sçauent, ou plustôt, contrarians malicieusement la verité, ils ne veulent pas suyure la vraye interpretation, & naïf sens des sainctes Ecritures. Ils alleguent ce que dict S. Paul en la premiere aux Corinthiens. Que Iesus Christ nous est fait Sapience, Iustice, Sanctification, & Redemption de par Dieu. En apres, ils disent, qu'il nous est Sanctification en cela, que nous ayant vnis & conioints à soy par la même Foy, la pureté & integrité de sa nature nous est aussi gratuitement allouee & imputee : & qu'outre cela, il nous regenere & dispose nôtre volonté & affection à obeir à Dieu, par son sainct Esprit. Or ie leur demande, Iesus Christ nous est-il faict Sanctification & Sapience, par même moyen que Iustice ? Sainct Paul dit qu'il nous est faict l'vne & l'autre de par Dieu, & le tout nous est communiqué par Foy, operant en nous le sainct Esprit. Ie leur demãde encores: Quelle Iustice, quelle Sanctification & Sapiéce de Iesus Christ nous est attribuee ? Quant à la sagesse, Caluin n'en sçait que dire : sinon qu'en son Instit. liure 2. il dict que c'est à dire que toutes les parties de Sagesse perfaite, sont contenues en la somme de Doctrine qu'il a enseignee. Au troisieme liure il l'expose autrement, & dict, que par cela est entendu qu'apres que nôtre Seigneur Iesus Christ a prins

1. Corinth. 1.

Questiõ aux Protestans.

Autre question.

Instit. lib. 2. cap. 15. sect. 2. & libr. 3. cap. 11.

Rom. 4.

notre chair humaine, tous les thresors de Sagesse & intelligence ont été cachez en luy. Combien que cela ne soit pas mal dict, si n'est ce pas le sens ny le but du sainct Apôtre, ains comme l'Antiquité de l'Eglise l'a exposé. C'est que notre Seigneur Iesus Christ, nous a faict sages, iustes, & saincts, & nous a rachetez. S. Ambroise l'expose ainsi, lequel est plus croyable & digne de foy, que Caluin & ses semblables. Il dit. *Ad confirmationem credentium Christum Dei voluntate dicit egisse quæ geßit, vt nos sciamus verè sapientiam didicisse, & sanctificatos esse, & iustificatos, & redemptos à Deo per Christum. Nemo enim redimit, nisi quod suum fuerat. Siue ergo quòd redempti sumus, siue quòd sanctificati id est ab opere carnis & idolorum immunditia purgati, siue quòd iustificati (iustum est enim Creatorem colere cæteris spretis) siue quod sapientes: per id quòd mundanos didicimus imperitos: totum hoc Dei beneficium est per Christum*. Pour la confirmation des croyans, il dict que ce que Iesus Christ a fait, il l'a fait par la volonté de Dieu: à fin que nous sçachions, que nous auons vrayement apris la vraye sapience, que nous auons été sanctifiez, iustifiez & rachetez de Dieu par Iesus Christ. Car nul rachepte, sinon ce qui auoit été sien. Soit donc que nous soyons rachetez, soit que nous soyõs sanctifiez, c'est à dire, purgez de la souilleure & immõdicité de la chair & des idoles, soit que nous soyõs iustifiez (car c'est chose iuste d'adorer & seruir le createur en mêprisant tous les autres) soit que nous soyõs

Interpretation de l'Antiquité.

Ambros. in 1. epist. ad Cor. cap. 1.

ſages,parce que nous auons apris que tous les enfans de ce mõde ſont ſans ſcience,tout cela eſt benefice de Dieu par Ieſus Chriſt. Theophil, & autres qui ont trauaillé ſur l'expoſitiõ de ce paſſage,ont ſuiuy cette même expoſitiõ: nous enſeignãs que Ieſus Chriſt nous eſt ſciẽce, ou ſapience, par exemple de vie, par parole de Doctrine, par le merite de ſa mort & paſſion, & par l'efficace & vertu d'operation: par laquelle il opere en nous : non ſeulement comme Dieu: mais auſſi comme homme ayãs toute puiſſance au Ciel & en la terre, par laquelle puiſſance il a ordonné ſon Egliſe Colomne & appuy, ou fermeté de verité. Parainſi quiconque ne veut écouter l'Egliſe,eſt priué de telle Sapience, reiette Ieſus Chriſt, qui ſ'offre à luy, pour l'enſeigner & le faire ſage: & doit vn tel contempteur être tenu pour Ethnique, & publicain,& retranché du corps de nôtre Seigneur Ieſus Chriſt, pour ne pouuoir tirer d'iceluy, comme de ſon Chef, aucune vigueur ne vie, aucune iuſtice, ſanctification, ny redemption : Car qui reiette l'vn des benefices, ſe priue de tous les autres à ſa condamnation.

Commẽt Ieſus Christ nous est ſapience.

Matth. 28.

1.Timoth.2.

Matth. 18.

3 Quant à la iuſtice, ils diront que c'eſt cette iuſtice, laquelle il a euë & ſ'eſt acquiſe en ſa nature humaine: autant en diſent ils de la ſanctification: comme leur texte le porte, & que cela eſt fort frequent és écrits de Caluin. Outreplus ils diſent & aduouënt que cette ſanctification eſt vne ſeconde iuſtice inherente

Adueu des Proteſt.rẽpõdans.

en nous, c'est à dire habitante, comme fichee & attachee en nous. Or disent-ils, cette premiere iustice, qu'est la premiere iustification, & cette seconde iustice, qu'est la seconde iustification, selon leur intention même procedant de l'humanité de Iesus Christ, & nous, sont toutes deux par foy gratuitement imputees & allouees. Veu que ces donc & qualitez nous procedent d'vne même source, & par mêmes moyens nous sont allouees & appliquees par imputation, comme ils disent, comment l'vne sera elle plustôt inherente & residente en nous, & l'autre non? Quand Iesus Christ le fils de Dieu & nôtre Sauueur nous est faict Sapience & Sanctification, est ce à dire que nous soyons sages par dehors, d'vne sagesse qui soit hors de nous, & seulement residente en luy, sans qu'elle nous touche en l'ame & entendement? Nous faict il saincts d'vne saincteté seulemẽt exterieure, qui soit hors de nous, residente simplement en luy, & dont nous n'ayons aucunement le cœur touché? Comment produirions nous fruicts de iustice & innocence? Comment pourrions nous auoir cognoissance de la volonté de Dieu? Et comment pourroient nôtre cœur, notre entendement & affection être flechis & induits à cheminer selon icelle? Quoy? nous serons sages & saincts seulement en l'exterieur & par dehors: cependant nous demeurerons fols, mêchans, & prophanes en noz cœurs. Qui est ce qui ne condamnera telle corruption des

1. Cor. 1.

Choses absurdes.

ſainctes Ecritures? Que ſ'il ny a point de Sageſſe au cœur, que peut montrer l'exterieur autre choſe que pure folie? Quant à la ſanctification, & ſanctimonie, les hypocrites peuuent bien aucunesfois, & pour quelque eſpace de temps ſe dêguiſer, & montrer quelque belle apparence de pieté, de charité, dilectiō, & iuſtice: cependant leur cœur ne laiſſe d'être plein de rapine, de ſacrilege & d'excez, en ſorte qu'à bon droit leur peut être reproché, ce qu'anciennement Ariſtote reprochoit à Zenocrates, c'eſt, que l'impieté de leurs cœurs ſeroit pour vn temps incognue à leurs mains, & la pieté de leurs mains incognue à leurs cœurs. Mais telle hypocriſie n'eſt pas ſanctification, veu en premier lieu, que cela eſt condamné de Dieu, comme on peut voir ce qu'en dit le Prophete Iſaye: lequel denonce au peuple de Iuda, que Dieu n'accepte point leurs fêtes, ſolemnitez, leurs Sacrifices, leurs ieûnes, & autres ceremonies, d'autant, dit-il, que leurs mains êtoient pleines de ſang, & d'extorſions, que leurs cœurs êtoiēt deſtituez de vraye pieté, charité, dilection & miſericorde, & dict, que quoy qu'ilz honoraſſent Dieu de leures, leurs cœurs êtoient êlongnez de luy: & pourtant il dit, que quand ils crieront à luy, il ne les exaucera point. Notre Seigneur Ieſus Chriſt en dict autāt au peuple de Hieruſalem, mais principalemēt aux Scribes & Phariſiens, & les dit être ſemblables aux ſepulchres blanchis, & bien parez par le dehors: mais dedans

Sanctificatiō

Hypocrites.

Reproche de Ariſto. à Zenocrates.

Iſaye 1.29. & 58.

Matt.15.23. Luc. 11.

ils sont pleins d'infection. Ce fut aussi l'hypocrisie, qui empêcha que le Sacrifice de Cain ne fût autant agreable à Dieu, comme celuy d'Abel : tellement que telle hypocrisie ne peut être Sanctification. Secōdement la Sanctificatiō gist, & doit auoir son siege au cœur, ou est, ou doit être, le bon thresor, duquel le bon-homme tire les choses bonnes. Que si telle Sanctification ne touchoit que l'exterieur, le cœur en seroit denué, & consequemment il n'y auroit aucun bon thresor, dedans lequel les choses bonnes fussent serrees, pour les dêployer & s'en seruir, ainsi que Dieu, qui les élargit par sa grace, & par l'operation du sainct Esprit, qui est le Docteur interieur des ames, l'a commandé. De là, on tireroit cette consequence, que donc la pureté, integrité, & saincteté de notre Seigneur Iesus Christ nous êtant imputee ne seroit qu'hypocrisie, & sa sagesse, folie.

Genes. 4. Hebr. 11. Matth. 12.

Absurditez.

4 On en pourroit autāt dire de la iustice. Car si, quand il est dit que Iesus Christ nous est fait iustice, c'est à dire, qu'il nous a faict iustes en l'exterieur seulement, par vne iustice, qui ne reside point en nous, mais en est du tout hors: & demeure totalement en luy seul, sans que nous en ayons rien d'inherent & attaché en l'homme interieur regeneré : c'est comme s'ils disoient, que Iesus Christ nons a faict iustes, quoy que nous demeurions tousiours enueloppez en noz iniustices & iniquitez, & chargez d'icelles. Comme si Dieu pour

Autres absurditez & blasphemes.

l'amour de ſon fils notre Sauueur reputoit ceux-là être iuſtes, qui par effect & à la verité ſeroient iniuſtes, ſans aucune penitence, & ſans abſolution des pechez precedens. Ou bien, que notre Seigneur par les merites de ſa mort & paſſion fût faict aduocat d'iniquité, pour y entretenir les hommes: & non pas pluſtot pour effacer noz pechez, reformer notre homme interieur, le reuêtir de ſainctete & iuſtice, & dreſſer noz pieds au chemin de paix, pour luy ſeruir en pureté & verité tous les iours de notre vie: On pourroit ainſi dire de la redemptiõ, c'eſt qu'il nous auroit rachetez, mais que nous ne nous en ſentirions point, & ne laiſſerions de perir. Car ce ſeroit vne redemption, laquelle ne paruiendroit pas iuſques à nous: ains reſideroit hors l'Egliſe, & conſequemment ne ſeroit ſa vertu en icelle, comme ils diſent que la iuſtice, par laquelle ils enſeignent que nous ſommes reputez iuſtes, eſt hors de nous, & n'eſt aucunement inherente en notre homme interieur regeneré. I'aymeroy autant qu'ils diſſent, qu'vn maçon auroit blanchi vne paroy, laquelle auparauant êtoit noire: mais qu'il l'auroit blanchie en telle ſorte, que cette blancheur ſeroit demeuree inherente & attachee à luy ſeul, & l'auroit remportee, ſans en auoir rien laiſſé d'inherent & attaché à cette paroy. Ne ſeroit-ce pas attribuer en vain cette qualité de blancheur à cette paroy noire, de laquelle elle ne ſeroit aucunement teincte, ny tant peu que

Luc 1.

Redemption.

Similitude & groſsiere abſurdité.

ce soit couloree, & ne l'auroit aucunement inherente en soy? Ce seroit vne absurdité fort grossiere: aussi dire, que nous soyons iustifiez, sans auoir rien de cette iustice inherente en nôtre homme interieur, c'est vn blaspheme vilain, & impieté, qui ne doit aucunement venir en pensee aux Chrêtiens. Si donc la sagesse receue de Iesus Christ, semblablement la sanctification, qu'ils appellent seconde iustice, reside & est inherente en nous: aussi est par même raison la iustice receuë en la premiere iustification, de laquelle la seconde, qu'ils appellent sanctification, est la consommation: veu qu'elle nous procede de même source, & l'obtenons par même moyen.

Conclusion.

5 En troisième lieu, faisant vne definition de la sanctification manque, ils dêgorgent vn vilain blaspheme contre nôtre Seigneur Iesus Christ, & cette grace tant excellente.

La troisième chose à remarquer.

Quant à leur definition, elle est telle: Et à cette iustification est est adioincte notre sanctification: c'est à dire, vne autre & seconde iustice, qui est vne disposition de notre volonté & affection d'obeïr à Dieu. Cette definition est manque & defectueuse. Car Sanctification se prend pour vn état & condition plus excellente: par laquelle l'homme est tellement êleué, qu'il n'est plus simplement homme humain, mais quelque chose d'auantage: c'est à sçauoir, diuin, & participant de la gloire & nature diuine, apres

Definition manque.

Pourquoy se prend sanctification.

ſêtre retiré de la corruption qui eſt au monde en concupiſcence, comme dict ſainct Pierre. Leur definition donc eſt imperfecte. Mais outre tout cela, il y a vn execrable blaſpheme cōtre le fils de Dieu. Car apres auoir dict auparauant que cette ſanctification eſt la pureté & integrité de la nature humaine de nôtre Seigneur Ieſus Chriſt: laquelle nous eſt gratuitement allouee & imputee: & que telle ſanctification eſt vne ſeconde iuſtice, ils diſent que telle iuſtice eſt imperfecte, & conſequemmét trop foyble pour produire aucunes bonnes œuures, & que pourtant elle n'apporte rien à notre iuſtificatiō, pour nous faire auoir droict à la vie eternelle deuant Dieu. Or ie demande, ſi telle ſanctification, qu'eſt, comme ils diſent, la pureté & integrité de la nature humaine de Ieſus Chriſt, eſt imperfecte, & qu'elle ne puiſſe pas êgaler en la balance de la loy, dequoy Ieſus Chriſt nous a il profité? Par quel moyen nous a il racheptez? Comment ſon obeïſſance eſt elle en tout & par tout perfecte & accomplie? Eſt ce pas vn blaſpheme tres execrable de dire, qu'en la tres perfecte & accomplie perfection, il y ayt imperfection, foybleſſe en la ſource de force, & impureté en l'autheur de toute iuſtice & pureté?

Blaſpheme vilain.

6 Ils ſemblent magnifier hautement le benefice de notre Seigneur Ieſus Chriſt, mais ils le depriment du tout: & qui conſiderera bien de pres leur dire, on verra qu'ils en ſont venus là auec les Pelagiens anciēs heretiques,

Les miniſtres Caluiniēs depriment le benefice de Ieſus Chriſt.

sçauoir est, que notre Seigneur Iesus Christ n'a par, ou en sa nature humaine deliuré le genre humain d'aucune captiuité, d'aucune prison, d'aucuns liens, d'aucune seruitude, ny d'aucune condamnation: mais que ce qu'il est venu en chair, a été seulement pour nous mõtrer la voye de salut, nous donner les enseignements de vie eternelle: & en viuant, en souffrant & mourant vertueusemét, nous bailler exemple de vie salutaire. Par ainsi selõ leur dire on conclurroit, que notre Sauueur Iesus Christ nous auroit été donné de Dieu son pere seulement pour nous être Prophete à nous enseigner, pour nous être Capitaine à nous conduire au combat, & patron de vie saincte & vertueuse: mais nõ pas pour nous être Roy à nous deliurer, ny Sacrificateur, pour nous reconcilier à Dieu, ny sacrifice & oblation, pour effacer noz iniquitez, veu que la pureté & integrité de sa nature seroit imperfete. Car pour faire office de Sauueur & sauuer, il est requis vne puissance infinie, & vne nature de pureté & integrité tres perfectement perfecte & accomplie. Car comment pourroit l'impureté purger & sanctifier ce qu'est impur & poulu, & l'imperfection rendre perfect ce qu'est imperfect? Iesus Christ luy-même, selon leur dire, eut eu besoin de Sauueur qui eut été plus pur, plus perfect, & plus puissant que luy; car sa mort n'eut pas peu engloutir la mort pour nous en deliurer, ny sa resurrection surmonter la mort & l'enfer, & en rapporter pleine vi-

Pelagiẽs anciens heretiq. & leur erreur.

Conclusiõ tiree de tel erreur.

Hebr. 7. 8. 9. 10. &c.

Consequẽces pleines de blasphemes.

1. Cor. 15.

êtoire pour nous iustifier: qui ſont abſurditez & blaſphemes tant vilains, tant horribles, & tant execrables, que le diable même auroit honte, voire horreur de les dêgorger. Velà neantmoins la doctrine de noz aduerſaires, & les conſequences qui d'elles mêmes ſ'offrent à être tirees de leur dire.

7 Quant à ce qu'ils diſent, que cette ſanctification eſt vne ſeconde iuſtice, la verité les cõtrainct de parler ainſi contre eux mêmes, & ſ'enuelopper en contradiction. Ils nient qu'il y ait vne ſeconde iuſtification, cependant ils aduouent, qu'il y a vne ſeconde iuſtice. Il faut donc que de cêt adueu ils confeſſent qu'il y a vne ſeconde iuſtification. Car autrement dequoy ſeruiroit cette ſeconde iuſtice, ſi ce n'êtoit pour être ſecondemét iuſtifiez? Puis qu'il y a ſeconde iuſtice, il ſ'enſuit, qu'il y a ſeconde iuſtification: cela eſt ſans replique. Enapres, puis que telle iuſtice eſt appellee ſanctificatiõ, il ſ'enſuit de leur dire, & même de leur definitiõ, qu'auec la foy les œuures cooperét en notre iuſtification: car ils diſent que cette ſeconde iuſtice eſt vne diſpoſition de nôtre volonté & affection d'obeïr à Dieu. Que puis que c'eſt vne ſeconde iuſtice, il faut, ou qu'elle depende de la premiere, ou que ce ſoit vne autre iuſtice, qui n'ayt rien de commun auec icelle. Si elle depend de la premiere, comme c'eſt la verité, il ſ'enſuyt, ſelon la relation du premier au ſecond, & du ſecond au premier en cette matiere, & entre tels correlatifs, qu'elle eſt

Caluiniq. respondans en cotradiction.

la consommation & accomplissement de la premiere, ou pour le moins qu'elle tend à tel accomplissement & consommation, & que cette premiere est le commencement d'icelle, suyuant ce qu'eux mêmes disent en vn autre lieu, comme nous le noterons: sçauoir est, que la cognoissance de Iesus Christ n'est que le commencement de vie, & premiere entree de Pieté: laquelle cognoissance est ce don de Foy gratuitement conferé en la premiere iustification : Cela aussi est sans contredit. Or en cecy ils se prennent: car la consequence qui s'offre de là facilement, est, que cette seconde iustification nous sert à salut auec la premiere. Ils enseignent qu'en cette seconde Iustice les bonnes œuures sont comprises, veu qu'elle consiste en regeneration, pureté, integrité, disposition de nôtre volonté, & affection de seruir à Dieu, & cheminer en l'amour & obeissance d'iceluy. Que peut-on de la conclurre autre chose, sinon que les œuures cooperent auec la foy en icelle pour notre iustification & salut. Que s'ils veulent que ce soit vne autre Iustice, qui n'ait rien de commun auec la premiere : à quelle raison l'appellent ils seconde ? Où est celle qui la precede, pour être seconde en ordre ? Car rien n'est dict second qui ne soit precedé d'vn premier. Il faut necessairement quoy qu'ils tergiuersent, qu'ils en viennent là par leur sentence même : c'est de traicter ce poinct par même ordre & methode, que le traicte l'Eglise Catholique des

Cognoissance de Iesus Christ. Iean 17.

Autre consequence.

A quoy sont contraints les Protestans.

le commencement : & faut qu'ils confessent, que si la tige de l'arbre est inherente en nous, comme ils l'afferment, aussi est la racine : ou bien ils nous feront vne iustification sans Iustice, sans sagesse, sans sanctification & redemption. Velà quelle est l'entree de la dispute de noz aduersaires : nous verrons encores pis quand nous serons en pleine matiere. Lors nous traicterons cecy plus amplement, & prouuerons noz propositions & arguments par l'authorité des sainctes Ecritures, & de l'Antiquité.

Texte des aduersaires.

Toutesfois pour mieux donner à entendre tout cecy, & répondre aux raisons de noz aduersaires, nous deduirons cette matiere plus au long. Nous sommes donc appointez contraires, & faut voir maintenant à quelles enseignes noz accusateurs nous chargent de fausseté. C'est en somme d'autant, disent ils, que nous attribuons à sainct Paul qu'il ait écrit aux Romains, trois & quatrieme chapitre, que l'homme est iustifié par la seule Foy, & non par les œuures de la Loy. A quoy, puisque les Catholiques nous contredisent, fondans leur iustification sur les œuures & merites, Il s'ensuit qu'ils reiettent Iesus Christ, & abolissent entant qu'en eux est, la verité de la mort & paßion d'iceluy.
Nous aduoüons cet argumēt pour nôtre, & tout cōforme à la parole de Dieu, cōbien qu'il soit assez mal couché par noz accusateurs. Oyons maintenant quelle est

cette fausse presupposition qu'ils nous imputent. Ils disent en premier lieu, que ce mot (seule) ne se trouuera point en aucun passage de l'Apôtre, & que par consequent nous commettons la fausseté que nous imputons aux autres adioûtans à la parole de Dieu, contre la defense expresse d'iceluy. Deuter. 4. 2.

Ce qu'est requis pour bien enseigner & instruire.
Que les Ministres ne l'obseruent, Qu'ilz ont falsifié, & alteré le texte auquel ils ont rêpondu : du signe de la croix.

CHAPITRE 5.

1 POur bien êclercir & faire entendre vne matiere agitee par dispute, à fin d'en appaiser le different, deux choses sont principalement requises. La premiere est qu'on vse de methode & bonne disposition requise en toutes sciences pour les faciliter, & rendre plus intelligibles. Car il est impossible que celuy qui enseigne, se puisse rendre familier à ses disciples, pour les bien instruire, & que celuy qui dispute, se puisse bien faire entendre à sa partie, & aux auditeurs ou lecteurs, s'il n'est methodique, & n'vse de bonne & legitime disposition. La secóde est, qu'on ne propose rié que verité, qu'on fuye toute amphibologie & fausseté, & qu'on se garde de corrompre, ny aucunemét alterer le texte, & les sentences desquelles on se veut seruir & ayder, ou qu'on entreprend contredire & refuter.

Deux choses requises, &c.

2 Ie desireroy que noz aduersaires s'y fussent êtudiez : & eussent obserué la mode de bien enseigner : car pour ce faire ils eussent fuy les vices contraires à tel ordre, & se fussent d'autant plus approchez de la verité. Quant à la methode de laquelle ils vsent, ie diray en vn mot, qu'elle n'est pas tousiours bien disposee: ains quelques fois,& bien souuent ils confondent les matieres, comme ils ont faict en leur premier chapitre, & autres suyuans : en sorte que qui voudra y prẽdre garde de pres,il trouuera qu'il y a diuers styles, comme aussi sont ils plusieurs & diuers autheurs, lesquels y ont mis la main, quoy qu'ils l'ayent long temps tenu sur le mêtier, pour en mieux parer la tissure. Velà pourquoy ils vsent quelquesfois de methode tellement quellement ordonnee, quelquesfois il y a vne methode confuse (si methode se doit appeller) sans aucune bonne disposition. Ce que le lecteur peut facilement apperceuoir, qu'est cause que ie n'en parleray d'auantage. *Methode des aduersaires.*

3 Quant à la fausseté,corruption,& alteratiõ de la lettre, ie montreray promptement qu'ils ne peuuent pas s'en excuser, & ietter hors de coulpe, ie ne dy pas seulement en ce qu'est du texte des sainctes Ecritures,& des saincts Docteurs, qu'ils falsifient & interpretent tres mal: mais aussi de nôtre propre texte, duquel ils changent les termes, & methodique disposition des arguments. Ce qu'ils font cauteleusement pour diminuer la force d'iceux, *Fausseté des ministres rèpondans.*

& mieux placer le mensonge des leurs, au lieu de la verité des nôtres. Au chapitre 2. du premier liure de nôtre œuure intitulé, la Declaration &c. nous auons proposé leurs arguments, tels qu'ils les tirent contre l'Eglise Catholique, & supposent faussement contre icelle, desquels le premier est en cette forme & mêmes termes. [*Ils supposent argumentans en cette sorte. Nôtre iustification depend de la seule foy en Iesus Christ, suyuant ce que dict l'Apôtre sainct Paul aux Romains 3. & 4. chapitre, que l'homme est iustifié par la seule foy, & nõ par les œuures de la loy. Or les Papistes (ainsi appellent ils les Catholiques) fondent leur iustification sur leurs œuures & merites, & non pas sur cette foy.*

Argumẽts des heretiq.

Dont s'ensuit qu'ils reiettent Iesus Christ, & entant qu'en eux est, abolisent la mort & passiõ d'iceluy, ou la vertu d'icelle. Velà en quelle forme & termes est couché leur argument en nôtre liure. Que s'ils l'eussent ainsi recité en leur rêponse, ceux, qui ne lisent que cela, ne voulans, ou ne pouuans lire nôtre liure, verroient, s'ils n'êtoient par trop hebetez, de quelle force il peut être, & que nous l'auons couché selõ leurs modes ordinaires. Au reste, puis que tel qu'il est, ils l'aduouẽt être du leur, nous n'auons que faire de mettre en auant plus ample probatiõ, pour les cõuaincre de faussemẽt supposer, & imposer aux Catholiq. Ce qu'eux mêmes aussi cõfessent par vn silence, veu qu'ils ne repliquent rien à la rêponse par nous faicte à leur argument: laquelle est contenue vers la

fin de la premiere page du fueillet cinquiême, selon nôtre seconde edition. Mais incontinét ils se iettent aux champs sur ce mot (seule) que nous maintenons n'être point contenu entre les paroles de l'Apôtre, & montrõs qu'ils peruertissent la parole de Dieu adioûtans à icelle. Velà comment ils dissimulét, pource qu'ils ne peuuent pas se purger des crimes, desquels ils sont par nous accusez: & demeurent ainsi malicieusement aheurtez en leurs impostures & fausses suppositions.

Declaration &c. liur. I. chap. 2. fueil. 5. 2. editi.

Rom. 3. & 4.

4 Outre plus ils mettent icy vn mot pour l'autre, chose, qui n'est de peu d'importance, il y a en notre texte, ou pour mieux dire, en leur argument allegué par nous, en la fin de la cõclusion. Ils abolissent la mort & passion d'iceluy, ou la vertu d'icelle: eux ont mis en leur texte, ou verité d'icelle. Ce qu'est bien à noter: car ils sont encores en cela coulpables de deux crimes tres dignes de grande reprehension. Le premier est infidelité au recit de ce que nous auons écrit, où ils mettent vn mot pour l'autre, chose qui importe, & est iniurieuse autãt que nulle autre imposture mise par eux en auant cõtre la saincte Eglise de Dieu. Car c'est autre chose de la verité de la mort & passion de notre Seigneur Iesus Christ, & autre chose de la vertu d'icelle. Les hommes mêchãs peuuent biẽ nier, & anihiller, autant qu'en eux est, la vertu de cette mort & passiõ, sans en nier la verité, mais ils ne peuuét nier la verité, sans en nier & anihiller la vertu: mais que la confessiõ

Changemẽt d'vn mot pour autre.

Deux crimes.

Verité & vertu de la mort & passion de Iesus Christ.

& adueu de la verité demeure, on a puis apres dequoy prouuer la vertu. Velà neantmoins comment ces rêpondans, qui ſe diſent ne rien ſuppoſer, agrauent leur fauſſe ſuppoſition, en chargeant les Catholiques de telles impoſtures, à ſçauoir de nier & abolir la verité de la mort & paſſiõ de notre Seigneur Ieſus Chriſt. C'eſt autant comme ſ'ils diſoient que les Catholiques nient toutes les ſainctes Ecritures, veu qu'elles tendent toutes à ce but, de nous montrer que notre Seigneur IeſusChriſt eſt la fin de la loy en iuſtice à tout croyant, qu'il eſt mort pour noz pechez, & reſſuſcité pour notre iuſtice. Ces impoſteurs ne ſont ils pas plus impudés que le diable? lequel ne liure la guerre à l'Egliſe Chrêtienne Catholique, en general, & aux mẽbres d'icelle en particulier, pour autre choſe, ſinon pource qu'ils font cette même confeſſion, & fichent là l'Anchre de leur eſperance à ſalut: On pourroit à bon droit retorquer cette calomnie ſur eux, laquelle lors ne ſeroit plus calomnie, ains pourroit être pure verité, veu qu'ils reiettent tous les memoriaux de la croix, mort & paſſion de notre Seigneur Ieſus Chriſt, leſquels dés le fondement & naiſcence de l'Egliſe ont été en vſage entre les Chrêtiẽs. Même le ſigne de la croix, duquel (cõme recite Tertulian, lequel ſeruoit à l'Egliſe de Dieu, il y a pres de quatorze cẽs ans) les premiers Chrêtiẽs ſe ſignoient du tout en toutes leurs actiõs, en ſe leuant, en ſ'habillant, en ſe couchant, en ſortant, en entrãt, & ſe ſeãt,

Ou tendent les ſainctes Ecritures.

Rom. 10.

Rom. 4.

Pourquoy le diable liure la guerre à l'Egliſe.

Proteſt. reiettẽt les memoriaux de la croix &c. de IeſusChriſt.

Signe de la croix.

en se lauant, à la table, au lict, & en tous leurs autres exercices: Et dit que cela auoit été receu par longue & ancienne traditiõ, confirmé par la coûtume, & obserué par la foy. Il dict ainsi. *Ad omnẽ progreßum atq; promotum, ad omnem aditum & exitũ, ad veſtitum & calceatum, ad lauacra & menſas, ad lumina, ad cubilia, ad ſedilia, quacunque nos conuerſatio exercet, frontem crucis ſignaculo terimus. Harũ & eiuſmodi diſciplinarum ſi legem expoſtules, ſcripturarũ nullam inuenies: traditio tibi prætendetur autrix, conſuetudo confirmatrix, fides obſeruatrix.* Luy, qui êtoit si prochain des Apotres, qu'il auoit été instruit par leurs premiers disciples, & hõmes Apostoliques, dict que l'Eglise auoit receu cela par tradition & longue coûtume, laquelle ne pouuoit être fort lõgue, qu'elle n'eut son origine des Apotres. S. Denis Areopagite, parle aussi de ce même memorial de la croix de Iesus Christ, & dit, qu'au Baptême, en la professiõ des Religieux moines, en la sepulture des morts, & en plusieurs autres actions Ecclesiastiques on vsoit du signe de la croix. Il dit aussi que tout ce que lors ils auoiẽt de ceremonies, ils les auoient receu de leurs precepteurs, qui êtoient les Apotres: car luy êtoit disciple de S. Paul. Ce grand theologiẽ S. Basile en dit autãt. Cependãt les Caluinilogiẽs reiettẽt ce signe de la croix, duquel les chrêtiẽs vsent au commencement de leurs œuures, & s'arment cõtre toutes illusions ayãs receu cela de main en main des Apotres de notre Seigñr Iesus Christ. Mais il ne faut passer sous silence

Tertulia. lib. de coro. milit.

Dionyſ. hierar. cap. 5.

Magn. Baſili. lib. de ſpirit. ſanct. cap. 27.

ce qu'ils en disent en se moquant. Cependãt qu'ils apprennent que le plus grand moqueur de la Chrêtienté qui fut onc, fut contraint s'en seruir en sa necessité, dont bien luy en aduint, quoy qu'il fût tres-méchant : mais cela luy agraua sa condamnation, veu qu'ayant senty la vertu de ce signe, il ne laissa de continuer en son Apostasie & rebellion. Ils disent dõc, que faire le signe, & se signer du signe de la croix, c'est chasser les mouches. Ie leur accorde, & disent en cela plus qu'ils ne pẽsent. Car Beelzebub, qui est appellé le Prince des diables, est interpreté Idole de la mouche, ou maître mouche, ou le Dieu des mouches. Par ainsi, quand nous faisons le signe de la croix auec foy & deuotion, les Caluinilogiés confessent & aduouënt que nous chassons Beelzebub, & toutes ses mouches : c'est à dire le Prince des diables, & tous les diables. Mais eux, qui ne veulent êtranger les diables de leurs compagnies, ne veulẽt aussi faire le signe de la croix, ny s'en signer : ny même souffrir vne croix en vn Temple, en vn chemin, ny en autre lieu, où ils ont puissance. Or reietter ainsi les memoriaux vertueux de la Croix, mort & Passiõ de notre Seigneur Iesus Christ, n'est-ce pas vne espece d'abnegation de la verité d'icelle, pour finalement en abolir la memoire & vertu ? Cela est sans contredit.

Julien l'Apostat.

Ce que les heretiques disẽt du signe de la Croix.

Matt.6. 12. Luc.11.

Que font les Chrêtiens en se signant du signe de la Croix.

Pourquoy les Caluini. ne s'en veulent signer.

5 Venons au reste, ils disent. Oyons maintenant quelle est cette fausse supposition, &c. Ce n'est pas en cette chasse qu'ils marquent

que gist leur fausse supposition : mais en cela qu'ils disent que les Catholiq. fondét leur iustification sur leurs œuures & merites, & non point sur la foy, de laquelle seule elle depend, & puis qu'ils reiettét IesusChrist,& abolissent la mort & passion d'iceluy, ou vertu d'icelle. Que le lecteur Chrêtien considere bié la cautelle de tels renards:lesquels se sçauent bien finemét couler par dessous le lacs,qui les attraperoit. C'est vn tour practiqué de tout temps entre les Sophistes, sçauoir est, taire vn argumét,ou partie d'iceluy, quand on ny veut pas rêpondre,pource qu'on ne peut sans se prendre, & faire voir cleremét,qu'on vse de fausseté,mais c'est couurir vn mal d'vn autre mal. Ce qui réd leur doctrine suspecte d'être fausse. Le mot (seule) dóç,n'est pas le neud de notre different:cóbien qu'il tienne lieu en notre dispute,& en soit quelque partie:mais ce qu'ils supposent faux, touchant le croire des Catholiq. & fondemétd'iceluy. Car premieremét ils imposent à l'Eglise, qu'elle croit & enseigne, ce qu'elle ne croit & n'enseigne pas. Secondemét ils prennét seulemét vne partie de la doctrine d'icelle, & taisent l'autre,depeur d'être cognus tels qu'ils sont. Car s'ils proposoient toutes les parties de la doctrine,que tiét,que croit & enseigne l'Eglise Catholiq. ils découuriroiét eux mémes,& feroiét cognoître à tous leur fausseté. Aureste,pour ce mot(seule)lequel est exclusif,nous auons à repliquer à quatre Chefs,que contiét leur réponse, dont s'ensuit le premier.

Deux fautes que commettent les Caluiniques rêpondans.

Texte des aduersaires.

Nous pourrions rêpondre à bon droit, qu'il n'y en a point de plus coulpables d'auoir adioûté à la parole de Dieu, que ceux qui maintiennent expressemēt que la parole écrite des Prophetes & Apôtres, ne contient pas entierement tout ce qu'est necessaire à salut. Mais pour répondre particulierement à cette calomnie, nous disons en premier lieu, conformément à la raison & aux Anciens Peres, que nous ne tenons pas seulement pour comprins en l'Ecriture, ce qui y est couché en autant de lettres & de syllabes: mais außi ce qui est dict equiualement, & qui s'ensuit & resulte necessairemēt de ce qui est écrit. Ainsi ont maintenu les Anciens à bon droict ces motz de Trinité, coessentiel, personne, & autres semblables. Ainsi disons nous qu'être iustifié par la seule foy, n'est autre chose, que ce que dit l'Apôtre par ces motz, Etre iustifié gratuitement & sans les œuures.

Que c'êt qu'adiouter à la parole de Dieu, & en diminuer, Qu'en l'œuure de la iustification la foy n'opere point seule, Que les Caluiniens tiennent les Sacrements adiaphores, fauorisans à Dauid George, & autres Heretiques.

Chapitre 6.

1 Pource qu'ils ne disent pas, qu'ils répondent, mais seulement, qu'ils pourroient répondre, nous disons aussi seulement que s'ils vouloient dire cela des Catholiques, nous leur pourriós

répondre, qu'ils ne ſçauent que c'eſt que parole de Dieu, ny comment on peut adiouter à icelle, ou en diminuer. Que ſ'ils ſe diſent n'en être pas ignorans, Ie répon que donc ils ſont malicieux, d'autant qu'ils enſeignent menſonge contre la verité par eux cognuë. Receuoir auec ce qui eſt écrit, les traditions que nôtre Seigneur nous a baillees par ſes Apôtres, ou les Apôtres conduits par le S. Eſprit nous ont laiſſé par leurs ſucceſſeurs, ſans les écrire, n'eſt adiouter ny diminuer à la parole de Dieu.

Ce qui n'eſt adiouter à la parole de Dieu, ny en diminuer.

Mais ſe detourner de la verité euãgelique, enſeigner & maintenir obſtinément doctrine fauſſe & contraire à icelle, c'eſt adioûter à la parole de Dieu. Nier auſſi que quelque choſe contenue en cette diuine verité, ſoit veritable, cela eſt diminuer de la parole de Dieu, comme font noz aduerſaires, leſquelz enſeignent que la Concupiſcence ſimple ſans conſentement eſt peché, & que la Loy de Dieu eſt d'impoſſible obſeruation à l'homme fidele bien regeneré, qui eſt vne doctrine fauſſe, contraire à la verité. & puis quand ils nient que les paroles, que nôtre Seigneur Ieſus Chriſt la même verité, a prononcees en l'inſtitutiõ du ſainct Sacrement de la ſacree Cõmunion de ſon corps & de ſon ſang, ſoient veritables. Mais d'autãt que par cy deuant nous auons traicté de telle matiere, & auſſi que noz aduerſaires n'y veulent pas entrer, nous ne paſſerons pas outre, nous contentans d'en auoir dit ce petit mot en paſſant, comme par forme d'aduertiſſemẽt

Que c'eſt que y adiouter ou en diminuer.

Luc. 22. Marc. 14. Matth. 26. 1. Cor. 11.

premier Chef au Lecteur. Venons au premier Chef.

2 Ils disent qu'ils ne tiennent pas seulement pour comprins en l'Ecriture, ce qui y est couché en autant de lettres & de syllabes, &c. Nous rêpondons que l'Eglise Chrêtienne Catholique ne s'attache pas ainsi aux motz, ny aux syllabes, mais au sens; & pourtant elle reçoit ordinairement les periphrases, ou motz equiualens, pourueu qu'il n'y ait aucune ambiguité: & qu'on n'en puisse tirer aucune sinistre & peruerse consequence ou interpretatiõ.
1. Jean. 5. Velà pourquoy l'Eglise êtant bien enseignee & apprise par le S.Esprit, que l'vnique & simple Essence diuine est distinguee en trois hypostases, a receu ces motz Trinité, Coessentiel, personne, & autres semblables. Comme en cette matiere que nous traitons en ce liure, pource que Dieu de sa grace & liberalité s'est constitué nôtre debteur, quand nous chemi-
Ephes. 2. nerons de cœur droit, humble & fidele es bõnes œuures qu'il a preparees pour nôtre exercice à son seruice, à sa gloire, & accomplissement de la Charité & dilection, & a promis loyer & recompense à telles bonnes œuures par nous executees, l'Eglise a receu ce mot (*merite*) lequel est correspondant à ces motz, *salaire, recompense, loyer, debte, debteur*. Comme aussi au sainct Sacremẽt de l'autel & communion du Corps & du Sang de nôtre Seigneur
Matth. 26. Iesus Christ: pource que luy-même a dit, que
Jean. 6. le pain & le vin sont son Corps, sa Chair, & son Sang, que noz ames sont nourries de sa

propre ſubſtance, & que nous tirons nôtre vie ſpirituelle de cette ſienne humanité qu'il a priſe de nous, laquelle a êté crucifiee pour noz pechez, & eſt reſſuſcitee pour nôtre Iuſtice, l'Egliſe a receu ce mot, *Tranſſubſtantiation*, ce que les heretiques reiettent : & toutesfois ce ſont motz equiualents ce qui eſt contenu en l'Ecriture, & donnans familiere intelligẽce de l'intention du S.Eſprit, ſans qu'il y ait ambiguité, ny qu'on en puiſſe tirer aucune peruerſe interpretation. *Rom.4.* *Tranſſubſtãtiation.*

3 Mais il n'eſt pas ainſi de ce mot (*ſeule*) lequel ne peut être mis en aucun lieu, ſans en priuer & forclorre quelque choſe. Pourtant nous perſiſtons en ce que premierement nous auons écrit, ſçauoir eſt, que cette diction, laquelle eſt excluſiue, ne ſe trouue en aucun lieu des ſainctes Ecritures, où la iuſtification eſt attribuee à la foy : & ne l'y peut-on adiouter ſans falſifier le texte, alterer la verité de la parole de Dieu, & ôter au peuple Chrêtien la vraye cognoiſſance de l'intention du S.Eſprit. Auſſi l'Apôtre S.Paul, quoy qu'il attribue nôtre iuſtification à la Foy, ſi ne veut-il pas dire que par la ſeule Foy nous ſoyons iuſtifiez, & ne peut-on de ſon dire tirer telle cõſequence, veu qu'en affirmant il n'exclut rien, ſinon les œuures legales, leſquelles auſſi nous ne voulons pas mettre en compte. Et puis il faut auoir êgard à l'ordre de nôtre iuſtification, & faire diſtinction entre vne partie d'icelle, & l'autre, comme nous le deduirons cy apres ex- *Declaration des fauſſes ſuppo. liu. 1. chap. 2.* *Rom. 3. 4.*

posans les mots desquels ils vsent. Cependāt si les Protestans vouloient eux mêmes practiquer leur dire, qu'est qu'ils ne s'attachēt point aux mots & syllabes, mais au sens ; & qu'il est libre d'vser de mots equiualents ce qu'est contenu és sainctes Ecritures, nous serions bien tôt hors de dispute, & deliurez de la misere de ce Schisme tant pernicieux à toute la Chrétienté. Mais eux à l'imitation des Arriens. & autres heretiques & Schismatiques leurs peres, ils demeurent tellement aheurtez & attachez aux mots & syllabes, comme si en cela seulement consistoit l'intelligence & vertu de la parole de Dieu, qu'ils ne veulent admettre aucunement telle liberté, sinon quand bon leur semble & quād ils en pensent auoir quelque aduantage. Et de faict, qu'on leur parle de ces mots, merite, & transsubstantiation, ils les reietteront, en disant que tels mots ne se trouuent expressement és sainctes Ecritures: voire mais ils sont equiualens, & correspondent à ce qu'est dict en icelles. Ils ne veulent pas receuoir cela, ny regarder que l'Ecriture à des periphrases & locutiōs equiualētes & correspōdentes ainsi interpretees par l'Antiquité de l'Eglise, cōme desia nous l'auons mōntré, & le declererons encores plus amplement cy apres par la conduite de l'Esprit de Dieu. Que si les Ministres & leurs adherens y vouloient prendre garde sans aucune contraire passion, mais auec vn esprit docile & desireux d'apprendre sans contention, le sainct Esprit be-

Protest. s'aheurtent aux mots & syllabes.

ſongneroit en eux,les inſtruiroit, & feroit luire ſa lumiere en leurs cœurs,pour les redreſſer, en ſorte qu'ils cognoîtroient leurs erreurs: auſquels les plus ruſez d'entr'eux ſont retenus par ambition, obſtination, mauuaiſe volonté, & pour auoir occaſion & moyen de troubler:les plus ignorans y ſont retenus par fauſſes perſuaſions faute de ſcience: & eſt par ce moyen la Chrêtienté entretenue par eux en diuiſion, pour finalement,ſi Dieu ne ſi oppoſe, la faire tomber,principalement en ces Regions, en extreme deſolation. Pour reuenir à notre matiere. Ie demande aux Proteſtans ſ'ils croient que ſainct Paul ait tenu nôtre Seigneur Ieſus Chriſt pour la lumiere du monde, & vray Docteur celeſte enuoyé du Pere, ou non? Ils ne ſeront, comme i'eſtime tant impudens, de dire que non: car ce ſeroit faire vne trop grande iniure au ſainct Apôtre, lequel a ſi ſincerement auec les autres Apôtres prêché Ieſus Chriſt, & en telle vertu & conſtance, qu'il a confirmé ſa doctrine par ſignes & miracles diuins, & abandōné ſa propre vie pour cêt œuure tant ſalutaire. Puis donc que ſainct Paul a été fidele diſciple de IeſusChriſt, qu'il l'a recognu, embraſſé, & prêché être la vraye lumiere illuminant tout homme venãt au monde, & celuy, en qui tous les threſors de ſageſſe, & toute plenitude de diuinité habite, il ne luy voudroit pas contredire. Or eſt il ainſi que nôtre Seigneur a conioinct le Baptême auec la foy en l'œuure de nôtre iuſtifi-

Pourquoy les plus ruſez miniſtres ſont retenus en erreur.

Iean 8.

Coloſſ. 1.

Iean 1.
Coloſſ. 2.

Matth. 28.

La foy ne coopere seule en l'œuure de nôtre iustificatiõ premiere.

cation. Qui croira, dit-il, & sera baptizé, sera sauué. La foy dõc n'opere pas seule en cet œuure : mais aussi le Baptême, par le dire même de Iesus Christ, à quoy son disciple ne voudroit pas être cõtraire, d'autant que ce seroit contredire à la même Verité qui nous iustifie. Sainct Iean Baptiste l'a ainsi interpreté, c'est à sçauoir, que la Foy n'opere pas seule en nôtre iustification. Car quand il a commẽcé sa predication, il n'a pas enseigné que ceux qui croiroient seulement, seroient sauuez : mais ceux qui croiroient, & feroient penitence, & les a baptisez. S.Pierre au liure des Actes des Apôtres annonce la même Doctrine, & persuade au peuple, non seulement de croire: mais aussi de faire penitence, & être baptisez, pour être iustifiez & obtenir salut. Car quand ceux qui émeuz de sa predication demanderẽt ce qu'ils deuoient faire, disans, hõmes freres, que ferõs nous? Il ne leur répondit pas seulement qu'ils creussent : mais eux étants touchez en leurs cœurs, & ayans quelque petit cõmencement de croire, à sçauoir la foy, mais encores enueloppee en ignorance : car ils ne sçauoient pas encores dequoy leur profitoit Iesus Christ, ny cõment ils se le deuoient appliquer: il leur dõne conseil, & les instruict, disant. Amendez vous, & qu'vn chacun de vous soit baptisé au Nom de Iesus Christ en remission des pechez, & vous receuerez le Don du S. Esprit. En ce cõseil & instruction que S.Pierre leur dõne, il mõtre qu'en l'œuure de nôtre premiere iusti-

Matth. 3. Luc. 3.

Act. 2.

ficatiõ, le Baptême & la penitence cooperent auec la Foy.

5 Ie ſçay bien que pour fuir, noz aduerſaires ont cerché vne interpretatiõ du dire de ſainct Pierre à leur aduantage: mais étrange à l'Antiquité de l'Egliſe, & à l'Ecriture même, quant à ce lieu. Ils diſent q̃ là S. Pierre ne parle point de la forme du Baptême : mais que ſeulement il montre que toute la vertu d'iceluy conſiſte en Ieſus Chriſt. Eſt-ce pas ſe mocquer ? Comme ſi ce peuple demandant aux Apotres, que ferons-nous ? Sainct Pierre leur eût rêpondu, la vertu du Baptême conſiſte en Ieſus Chriſt. Telle rêponſe n'eût pas ſatisfait à la demande. Il y a donc bien autre choſe que cela : Car le ſainct Apotre ne les ameine pas ſeulement à la Foy, mais auſſi à l'œuure, & ne leur dit pas ſimplement ce qu'ils doiuent croire, mais auſſi ce qu'ils doiuent faire, & conioinct l'œuure auec la Foy en la iuſtification : tellement qu'il parle là du Baptême en ſon entier, d'être Baptizé, & faire penitence : comme auſſi la demande du peuple le montre, à laquelle il faut que la rêponſe conuienne. Le peuple demande, Que ferons nous ? Le ſainct Apotre rêpond pertinemment. Amendez vous, & que vn chacun de vous ſoit baptizé au Nom de Ieſus Chriſt en remiſſion des pechez, & vous receuerez le Don du S.Eſprit. Il n'eſt pas donc queſtion en ce lieu de la forme ſeulement du Baptême, ny en quoy cõſiſte la vertu d'iceluy, mais auſſi d'être baptizé en Ieſus Chriſt & faire

Interpretation inuentee par les miniſtres.

Act. 2.

Fausse interpretation des Ministres.

penitence,pour receuoir remiſſió des pechez, & le Don du ſainct Eſprit.

6 Quant à ce don du ſainct Eſprit ils l'interpretent des dons viſibles du ſainct Eſprit, cõme auoient particulierement receu les Apôtres: mais c'eſt lourdement tordre l'Ecriture, & à veuë d'œil : & m'êbahy comment ils ſont ſi groſſiers, qu'ils n'ayent cognu, que les petits enfans mêmes pourroient dêcouurir leur bêtiſe. Il eſt dict qu'il y auoit la grand peuple aſſemblé de diuerſes regions & parties de la terre, comme Partiens, Mediens, Perſiens, Egyptiens, & autres nations fort êlongnees de la Palêſtine, qu'eſt la Iudee : il y en auoit auſſi du même lieu, & même Prouince. Or il eſt dit qu'en ce iour là, il y eut enuiron trois mille perſonnes, qui creurent, furent baptizees, & iointes à l'Egliſe: il n'apparoit pas,que tous ceux là ayent eu le don de miracle, & des langues, comme les Apotres : ioinct qu'en vn tel nombre,il n'eſt pas qu'il ny eût quelques femmes, leſquelles ne pouuoient pas étre employees à la predication de la parole de Dieu, ny aux autres miniſteres Eccleſiaſtiques, qui en dependent, & n'en peuuent étre ſeparez: tellement que tel don de langues, comme l'ont receu les Apotres, eut été inutile en telles perſonnes,qui ne peuuent étre appellees à tels miniſteres eccleſiaſtiques. Ce qui fût aduenu contre l'intention & volonté du Pere des lumieres autheur de tous dons celeſtes & vertus diuines, lequel en ayant conſtitué aucuns

Act. 2. *Iacq. 1.* *1. Cor. 12.* *Ephes. 4.*

cuns

cuns Apotres, aucuns Euangelistes, autres Pasteurs & Docteurs pour l'assemblage des saincts, & pour l'œuure du ministere, a lors ê-largy tels dons à ses Apotres particulierement pour satisfaire à la premiere & souueraine partie de telle function. Par ainsi telle interpretation n'est aucunement conuenable, ny selō les reigles de vraye & pure verité : & ne peuuent noz aduersaires se cacher soubs tel ombre, ny plâtrer de telle couleur leur fausseté.

7 S'ils veulent considerer la demāde du peuple & rêponse de sainct Pierre, ils verrōt qu'il est la question de la premiere grace de iustification, d'augmentation de la foy, qui ne faisoit que de naître, continuation d'amendemēt & integrité de vie, & consommation d'icelle iustification, laquelle se faict par la grace de Dieu auec foy, & repentance, qu'est fuir le mal & faire le bien, auec douleur de la vie mauuaisement passee. C'est la foy que sainct Iacques appelle foy viue & non morte, & sainct Paul, foy ouurante par Charité. Velà dequoy il est question. *Pseau. 33.* *Iacq. 2.* *Galat. 5.*

8 Ces personnes conuerties auoient desia quelque compunctiō de cœur : ce qui procedoit de la foy, quoy qu'elle fut encores fort enueloppee, laquelle ils auoient receu en oyāt la predication de sainct Pierre, suyuant ce que dict sainct Paul, que la foy vient de l'ouïr, & l'ouïr de la parole de Dieu. Sainct Pierre leur auoit proposé Iesus Christ être le Messias promis & venu, ayant entieremēt accomply tout *Rom. 10.*

ce qu'êtoit requis pour notre Redemption. Leur compunction êtoit des choses qu'ils auoient ouyes, à sçauoir, qu'eux auoient reietté le Messias, & consequemment reietté le salut acquis par iceluy : qu'ils auoient trahy ce Prince de vie, & qu'ils l'auoient liuré és mains des iniques, qui êtoient les Gentils lors êtrangers de la Republique de Dieu, pour être crucifié & occis, comme il fut. Or il falloit, pour auoir telle compunctiō de cœur, qu'ils creussent que Iesus Christ êtoit tel que sainct Pierre leur auoit annoncé. Velà donc la foy, à laquelle au même instant est ioincte la repentance. Mais pour être iustifiez à salut, & obtenir la remission des pechez, sainct Pierre ne les laisse pas là, ains les ameine à l'amendemēt de vie, en quoy sont comprises les bōnes œuures: & au Baptême, qui est Sacrement de regeneration, & cause instrumentale de notre iustification, montrant par là, que la foy seule ne nous iustifie pas en general à salut : mêmes qu'auec icelle cooperent les bonnes œuures, & les Sacrements : mais particulierement la repentance & le Baptême en la premiere iustification.

Matth. 26. *Luc 22.* *Marc 15.*

Sacremens & bōnes œuures cooperent.

9 Sainct Paul dōc parlant en general de l'œuure de nôtre iustification, & ne voulant pas enseigner doctrine diuerse, & contraire à celle de nôtre Seigneur Iesus Christ, ny semblablement des autres Apôtres, n'a pas dit expressemēt que l'homme est iustifié par la seule Foy: mais a dit simplement par la Foy, en sorte que

n'y adioutant point cette particule (*ſeule*) laquelle eſt excluſiue, il n'en exclut ny les Sacrements, ny les bonnes œuures. Au liure des Actes parlant aux prêtres d'Epheſe, qui l'êtoient allé trouuer à Milet, il leur dict, qu'il ne leur a rien caché des choſes, qui leur êtoient vtiles pour être ſauuez, qu'il ne leur ait prêché & enſeigné, tant en public, que par les maiſons. Teſtifiant (dit-il) à tous, tant aux Iuifs, qu'aux Grecz, la repentance, qui eſt enuers Dieu, & la Foy en nôtre Seigneur Ieſus Chriſt. L'Apôtre en cet endroit conioinct à l'œuure de nôtre iuſtification à ſalut, la repentance, qui eſt vne conuerſion à Dieu, & la foy, qui eſt vne reception de la grace, qui nous eſt offerte en nôtre Seigneur Ieſus Chriſt, ce qu'eſt ſelon leur propre interpretation ſur ce même lieu. Le même Apotre en l'Epître aux Epheſiens dict que Ieſus Chriſt a tant aymé ſon Egliſe, qu'il ſ'eſt liuré ſoy-même pour elle, à fin qu'il la ſanctifiât par le lauement d'eau par la parole. A quoy correſpond ce que dict ſainct Pierre: lequel parlant du Baptême en ſon entier, comprenant & forme, & matiere, & vertu, dict qu'il ſauue. Il ne dict pas ſeulement que la foy du Baptême ſauue, mais le Baptême même. Ce qu'eſt vray, quand il eſt Chrêtiennemét rapporté à ſa droicte fin. Car nous ne voulons pas fauoriſer aux hypocrites, qui abuſent des dons de Dieu, & même de ce Sacrement ſans le faire valloir par pieté vraye, & par viue foy ouurante par Charité: ains reiet-

Act. 20.

Repentance que c'eſt.

Epheſ. 5.

1. Pier. 3.

tent la vertu d'iceluy, comme la vomiſſans hors de leurs cœurs & de leurs ames, par incredulité, obſtinatiō & peruerſité. Auſſi ne voulōs nous fauoriſer à ceux de la maiſon de Charité, qui ſont des derniers heretiques éleuez, mais ſortis du cloaque infect de Dauid George ce hideux monſtre Hollandois, leſquels reiettans le Baptême par mêpris du ſigne interieur, diſent qu'ils ſe contentent d'en auoir la vertu au dedans : mais reiettans & mêpriſans l'vn, ils ne peuuent auoir l'autre. A ceux-cy fauoriſent aucunement les Caluiniés, & Zuingliens, qui tiennent le baptême exterieur, cōme adiaphore, c'eſt à dire pour choſe indifferente, & non neceſſaire à ſalut. Velà pourquoy ils ne veulent pas qu'il coopere en l'œuure de notre iuſtification. Autant peu de cas font-ils de la penitence : l'vſage de laquelle n'eſt entre eux que par fantaſie, & non par effect. Sainct Paul dōc, ayant enſeigné apres notre ſeigneur Ieſus Chriſt, & auec ſes Coapotres, qu'en l'œuure de notre iuſtification à ſalut les Sacremēts & la Penitence, qui comprend les bōnes œuures, ſont conioincts auec la Foy, ne ſe fût pas contredit, veu qu'il a parlé par le ſainct Eſprit, ou pluſtoſt le ſainct Eſprit par luy : auſſi d'autant qu'il ne vouloit pas exclurre de l'œuure de notre Iuſtification, ce qui doit y être employé : Il n'a pas voulu adiouter ce mot (*ſeule*) qui eſt vne diction excluſiue, laquelle exclut touſiours quelque choſe, du lieu où elle eſt colloquee. Que les Proteſtans donc cerchent

Dauid George monſtre.

Pourquoy S. Paul n'a adiouté ce mot, ſeule.

vne autre couuerture, & d'autres arguments pour maintenir leur ſeule. Car ils ne trouueront pas choſe qui ſoit dicte equiualemment, & qui reſulte neceſſairement à cette diction priuatiue, ſeule : ſinon qu'ils veulent accuſer & condamner le ſainct Eſprit de ſ'être contredict, qui ſeroit vn blaſpheme horrible & eſpouuentable, indigne d'vne creature quelle qu'elle ſoit. Velà quant à ce premier Chef. Ie reſerue à parler en vn autre lieu de ces motz, gratuitement ſans les œuures.

Texte des aduerſaires.

SEcondement nous diſons que nous auons ainſi parlé & écrit apres les Anciens Grecz & Latins, deſquelz vous-mémes Apoſtats, ny ceux qui vous mettent en beſongne n'oſeriez reprocher les témoignages. Car voicy les mots de Baſille le grand, au premier liure qu'il a faict de l'humilité. On ſe glorifie perfaitement & entierement en Dieu, quand quelqu'vn ne ſe glorifie point de ſa iuſtice : mais recognoît en ſoy-mémes, qu'il eſt deſtitué de la vraye Iuſtice, & iuſtifié par la ſeule foy en Chriſt. Et voicy que dit Gennadius. Tous croyans en Ieſus Chriſt ſont iuſtifiez gratuitemẽt en apportãt le ſeul croire. Et comment ne ſommes nous iuſtifiez étans rachetez de noz pechez? Et par qui ſommes nous rachetez? par Ieſus Chriſt. Et cõment nous a-il rachetez? par ſon propre ſang. Theodoret auſſi vſe de ces propres mots. Nous receuons la remiſſion des pechez en apportant la ſeule foy, d'autant que nôtre Seigneur Ieſus Chriſt a offert ſon corps, pour le prix de nôtre redemption. Quãt aux

Latins, velà les mots de S, Ambr. expoſant le cõmencement du 32. Pſeaume. Dauid, dit-il, appelle ceux là bien-heureux, deſquelz Dieu a decreté cela, que ſans leur trauail ny aucune obſeruation, ils ſoient iuſtifiez par la ſeule foy. Et luy-même écriuant ſur ces mots de l'Apôtre aux Rom. 3. 14. iuſtifiez gratuitement par la grace d'iceluy. Ils ſont iuſtifiez gratuitemẽt, pource que n'ayans rien fait ny rendu la pareille, ils ſont iuſtifiez par la ſeule foy, qui eſt vn dõ de Dieu. I'enten bien que vous repliquerez que ces peres n'ont pas entendu cela de la ſecõde iuſtificatiõ, que vous appellez, mais ſeulement de la premiere ſelon vôtre ſens. Soit ainſi, ſi eſt-ce toutefois que cela demeure bien prouué, à ſçauoir, que l'Apôtre parle de la ſeule foy ſelon le dire de ces Peres, & que par conſequent nous ne falſifiõs point le texte de l'Apôtre parlãt ainſi: mais que vous êtes manifeſtemẽt cõuaincus de calõnie en cet endroit.

Comment les Anciens ont parlé de l'œuure de nôtre iuſtification, & comme ils ont vſé de la diction priuatiue, ſeule.

Chapitre 7.

1 VOicy le ſecõd Chef auquel il nous faut ſatisfaire, pour leur couper le moyen de plus deceuoir & ſeduire par iceluy. Ils pẽſent auoir en cecy vne couuerture ample & fort êpeſſe pour ſe cacher: mais c'eſt vn crible tellemẽt pertuiſé, qu'il ne peut empécher, qu'on ne voye manifeſtemẽt, & à découuert leur cautelle & fauſſeté. Ils ont, diſent ils, écrit & parlé comme les Anciẽs. Or nous auõs icy à noter deux choſes.

Deux choſes à noter.

La premiere eſt, qu'il n'eſt pas icy queſtion de l'expoſition de cette matiere, mais du texte de l'Apotre, auquel il ne ſe trouuera point, que les Anciens ayent adiouté cette particule excluſiue(*ſeule*)ny impoſé à l'Apotre qu'il ait ainſi parlé. Que ſi les Miniſtres veulent cõfeſſer, cõme ils ne le peuuent nier, que ce mot, *ſeule*, n'eſt point contenu en ce texte, il leur ſera facile de cognoître leur erreur. La ſeconde eſt, qu'il faut cõſiderer, quãd, cõment, pourquoy, & à qui les Anciens ont parlé, quãd ils ont vſé de ce mot, *ſeule*, & lors on verra qu'ils ne l'ont pas adiouté au texte de l'Apotre, & n'ont pas dit q̃ l'intention de l'Apotre ait été d'attribuer nótre iuſtification en general, à la ſeule Foy: mais ils ont vſé de cette particule par forme d'expoſitiõ, & pour faire diſtinction des deux parties de nótre iuſtificatiõ generale à ſalut.

2 Les Anciens dõc traitãs par ordre ce poinct de la iuſtification, ont mõtré que la premiere ne depend point des œuures precedentes, ny d'aucune choſe qui ſoit de l'hõme, ſoit en tout ſoit en partie: mais de la ſeule grace de Dieu, que nous receuons par foy: laquelle nous eſt dõnee au même inſtant que la grace nous eſt offerte & faite. Cependãt ils ne veulent exclurre de l'œuure de cette premiere iuſtification la repentãce, ny le Sacremẽt du Baptême, en enſuyuant la doctrine de nótre Seigneur Ieſus Chriſt, & de ſes Apotres. Cõme on peut voir, S. Augu. au liure *De natura & gratia*, où il dit q̃ ſi nótre Seigñr Ieſus Chriſt n'eſt point mort

Rom. 3.

Quãd la foy nous eſt donnee.

en vain, toute la nature humaine ne peut être iustifiee, & rachetee de l'ire de Dieu tres iuste, ny échapper la vengeance, sinon par la foy & par le Sacrement du sang de notre Seigneur Iesus Christ. *Si autem (inquit) non gratis Christus mortuus est, ergo omnis humana natura iustificari & redimi ab ira Dei iustißima, hoc est vindicta nullo modo potest, nisi per fidem & Sacramentum sanguinis Christi.* Mais la foy est le principal instrument. C'est pourquoy le même Docteur dict en vn autre lieu. *Ex fide autem ideo dicit iustificari hominem, non ex operibus legis, quia ipsa prima datur, ex qua impetrentur cætera, quæ propriè opera nuncupantur, in quibus iustè viuitur.* Il dict donc, que l'homme est iustifié par la foy, & non par les œuures, pource qu'icelle foy nous est donnee la premiere: par laquelle nous impetrons les autres choses, qui proprement sont appellees œuures, esquelles on vit iustement. Et en vn autre lieu il dict. *Incipit autem homo percipere gratiam, ex quo incipit Deo credere vel interna, vel externa admonitione motus ad fidem.* Mais l'homme, dict il, commence receuoir la grace, dés qu'il commence croire à Dieu, soit qu'il soit incité à croire par admonitiõ interne ou externe; tellemẽt qu'il montre que la Foy est la principale cause dispositiue à la iustification, & comme la racine & fondemẽt de tous les autres dons, veu que c'est par foy, que nous receuons la grace de Dieu, & impetrons les bõnes œuures que Dieu a preparees, à fin que cheminions en icelles: comme aussi les Ministres aduouënt que cette Foy est vne rece-

August. libr. de natura & gratia. ca. 3.

Aug. de prædestin. sanct. lib. 1. cap. 7.

Libr. 1. ad simpli. quæst. 2.

Foy principalle & premiere cause dispositiue à la iustification.

ption de la grace, qui nous est presentee en Iesus Christ. Velà comment les anciens traictent l'œuure de la premiere iustification : ils ont vsé de ce mot(seule)pour exclurre d'icelle les œuures precedentes la grace, & les ceremonies legales, que les Iuifs estimoient être de soy iustifications, c'est à dire auoir de soy pleine, voire souueraine vertu de iustifier. C'est pourquoy Sainct Augustin reprenant ceux, qui tordoient ainsi les sentences de S. Paul, afferme que quand S. Paul a dict qu'il estimoit que l'homme pouuoit être iustifié par la foy, sans les œuures de la loy, n'a pas ainsi parlé, pour donner occasion aux hommes, qu'apres qu'ils auront receu la Foy, & en faisant profession, ils méprisent les œuures de iustice : mais à fin qu'vn chacun sçache, qu'il peut être iustifié, encores que les œuures de la loy n'ayent point precedé, pource qu'elles suiuent celuy qui est iustifié, c'est à dire, la iustification desia faicte, & ne precedent point, celle qui est à faire. *Cùm ergo dicit Apostolus arbitrari se iustificari hominem per fidem sine operibus legis, non hoc agit, vt percepta ac professa fide, opera iustitiæ contemnantur; sed vt sciat se quisque per fidem posse iustificari, etiam si legis opera non præcesserint. Sequuntur enim iustificatum, non præcedunt iustificandum.* Et pourtant en traictant la seconde iustification, qu'est le progrez, continuation, & consommation de la premiere, ils ont ioint en l'œuure d'icelle, auec la foy les bonnes œuures subsequentes la grace, faictes en cette

August. lib. de fide & operib. ca. 14.

méme grace & foy, auec laquelle ils cooperẽt.
3 Quant à ce qu'ils alleguent de sainct Basille, encores qu'il eut parlé comme ils supposent, on auroit à considerer quand, comment, à qui, & pourquoy il auroit ainsi parlé. Ce ne seroit pas pour reietter les œuures de iustice, & les exclurre de l'œuure de notre iustification: mais pour humilier l'homme, & luy faire quitter la trop bonne opinion qu'il pourroit auoir de soy-meme, en luy montrant que l'humilité est la mere & nourrice de la foy: & que la foy est comme l'arbre, qui produit les bons fruicts, lesquels sont de bonne odeur deuant Dieu, & la main nette, par laquelle nous receuons la grace & misericorde diuine: Et que comme sans l'humilité, vertu tant plaisante & agreable à Dieu, la vraye foy ne peut étre conceue, enfantee & nourrie non plus que l'enfant sans sa mere & nourrice: aussi ny a il rien és hommes dont ils puissent plaire à Dieu sans la Foy conceue, enfantee, & nourrie par l'humilité: veu que c'est le premier & principal instrument de notre iustification, & par lequel nous receuons tous les biens, qui la suyuent. Velà à quelle fin auroit ainsi parlé ce sainct Docteur. Mais ils ont allegué faux, veu que ce bon Pere en premier lieu n'a fait qu'vne homelie de l'humilité, & eux l'ont coté au premier liure. Or quand on dit premier, on presuppose qu'il y ait pour le moins vn secõd: & il ny a qu'vne seule homelie, & d'icelle vne oraison recueilly par vn nommé, Simon Ma-

Foy, humilité.

Hebr. 11.

Caluin. rêpondans alleguent faux.

gister, laquelle eſt bien belle: mais briefue. Enapres il n'eſt point faict mention en cette oraiſon de ce qu'ils diſent, & ne parle aucunement en ce lieu là de l'œuure de la iuſtification. Quant à l'homelie, il en parle, mais en telle ſorte, qu'il n'attribue l'œuure de nôtre iuſtification à la ſeule foy, quoy qu'il vſe de ce mot (ſeule) mais il veut que la loy de nature, l'humilité, la contrition & ſaincte conuerſation y ſoient conioinctes, comme il le mônstre tát par le même diſcours, qu'en d'autres lieux: deſquels pour obuier à la trop grande prolixité, i'en allegueray deux ſeulement, laiſſant au lecteur à lire le reſte aux mêmes œuures de l'autheur. En l'expoſition du Pſeaume 110. ſur ce verſet, *Initium ſapientiæ timor Domini, intellectus bonus &c.* La crainte du Seigneur eſt le commencement de ſapience, bon entendemét eſt à tous ceux, qui le font &c. Il dict en ces propres mots. *Initium hic fons, radix & argumentum eſt. Quoniam enim tanta de Domino orbis dixit: iam conſequenter ſubdit eum, qui hunc timet omni adimpleri ſapientia. Deinde, ne dicat quiſquam ſapientiam hanc in ſola conſiſtere ſcientia, ſubijcit, intellectus bonus. Non enim ſatis eſt fidei, & vitæ niſi cõuerſatio fidei, conueniens accedat.* Icy le commécement eſt la fontaine, racine, argument & motif. Car d'autant qu'il auoit auparauant dict choſes tant grandes du Seigneur de tout l'vniuers, il adioûte conſequemment que celuy, qui le craint, eſt remply de toute ſapiéce. Mais à fin qu'aucun ne die que cette ſapien-

Sainct Baſille.

La foy ne ſuffit.

ce consiste en la seule science, il adioûte encores, Bon entendement est à tous ceux, qui le font. Car la foy ne suffit pas, sinon que la conuersation de la vie correspondente à la Foy, y soit ioincte. Sur le Pseaume 137. en l'exposition de ces mots, *Qui ambulant in viis eius.* Qui ne cheminent en ses voyes, il dict. *Ne sciẽtiam tibi satisfacere putes, propterea adiecit. Qui ambulant in viis eius, hoc est, qui timent & ambulant, Multi namque sunt, qui cum fide satis accurata corrupte viuant, ideoque omnium sunt miserrimi. Viæ verò Domini conuersationes sunt secundum virtutẽ, quibus in cœlum tendimus.* A fin que tu ne penses que ce soit assez de sçauoir, il a adiouté, Qui cheminent en ses voyes, c'est à dire, qui craignent & cheminent. Car il y en a maintes, qui ont vne Foy assez curieuse, mais ils sont corrompus en leur vie, & pourtant sont les plus miserables de tous. Mais les voyes de Dieu sont conuersations selon la vertu, par lesquelles nous tendons au ciel. Velà quelle est leur impudence, de laquelle ie m'êbahy, veu qu'ils peuuent penser, que nous auons les liures, & sommes soigneux de reuoir les autheurs qu'ils alleguent. Vray est que celuy, ou ceux, qui ont faict leur rêponse pourroiẽt bien être excusez, d'autant qu'eux n'ayans iamais leu les êcrits des autheurs qu'ils recitent, se sont laissé trõper par autres, qui n'ont point faict de conscience d'alleguer faux. S'ils eussent côté les lieux des deux autres, ils eussent mieux fait, pour leur honneur, mais ils les ont

Aucuns ont la foy & sont miserables.

Excuse pour les rêpondans Caluiniq.

teu, à fin qu'ō ne les allât voir, pour remarquer & faire cognoître leur fausseté. Quant à Gēnadius, ie les prie nous môntrer le liure qu'il a êcrit, pour voir & coter le lieu qu'ils alleguent tant faussement. Ils ne l'ont pas coté, d'autant qu'ils ne sçauroient. Et de fait les paroles par eux recitees ne sont pas de Gennadius, mais d'Oecumenius sur le cinquieme chap. de l'Epître aux Romains, sur le second chap. de laquelle Epître, il môntre combien il est contraire à l'opinion de noz aduersaires rêpondans. Car il dict. *Neque sola fides sufficit, sed & opera sunt necessaria.* La Foy seule ne suffit pas, mais les œuures y sont necessaires. Ils s'accoûtrent de mêmes de l'authorité de Theodoret: lequel sur le troisiême chapitre de l'Epître à Tite, dict. *Non sufficit enim fides ad salutem his, qui bonis operibus sunt nudati.* Car la Foy ne suffit pas à salut à ceux, qui sont denuez de bonnes œuures. Sur le cinquiême chapitre de la seconde aux Corinthiens, il parle de même disant. *Non sufficit fides ad salutem, sed conuenit benefactorem in omnibus colere & obseruare.* La foy ne suffit pas à salut, mais il est conuenable que le bien-faicteur soit seruy, honnoré, & obey, en toutes choses. Le même au liure douzieme *de Gracarũ affectionum curatione*, amenant beaucoup de témoignages, tãt du vieil que du nouueau Testament, il prouue que la seule Foy & cognoissance des choses diuines ne suffit à salut: mais que les œuures de la Foy, & exercices à toutes vertus y sont requises. Et par cecy

Gennadius mal allegué.

Oecumenius.

Theodoret.

voit-on comment on doit prendre, ce que noz aduersaires ont allegué d'iceluy.

4 Ils alleguent puis apres sainct Ambroise, seul d'entre les docteurs Latins : mais cela ne leur sert de rien, car il se declere puis apres, montrant qu'il parle de la premiere iustification, & des ceremonies de la loy. Car en l'exposition de cette sentence de sainct Paul. Car nous croyons que l'homme est iustifié par foy sans les œuures de la loy, il dict en ces mots. *Gentilem dicit hominem pro certo haberi quod iustificatur credens, nulla faciens opera legis, id est, sine circuncisione, aut neomeniis, aut veneratione Sabbati.* Il parle de l'homme Gentil, lequel est estimé auoir dequoy être iustifié en croyant, sans faire aucunes œuures de la Loy : c'est à dire, sans circoncision, sans les solemnitez & sacrifices des nouuelles lunes, & sans l'obseruation du Sabbat. Il en dict autant & fait la même declaration sur le neufieme chapitre de la même Epître, où il dict, que la creature obtient salut au seul nom, ou par le seul nom de Dieu le createur: & ayant reietté de cet œuure toutes telles ceremonies de la Loy, il vient à la Foy, y comprenant tout ce qui appartient à l'exercice de la Religion Chrêtienne, disant, que ce qu'est de la Foy, est comme le principal de la Loy, nous montrant que les œuures commãdees au decalogue, sont œuures de la Foy, cõme dict S. August. libr. de spiritu & litera, cap. 14. sans lesquelles œuures la Foy, quoy qu'elle ne laisse d'être, elle ne peut toutesfois être ver-

Rom. 3.

In epistol. ad Rom. cap. 3.

tu efficiente à ſalut. Quant à ce qu'ils alleguẽt des commentaires ſur le Pſeaume 32. S. Ambroiſe ny a point écrit. Et cõbien qu'il ayt écrit ſur le 4. chap. de l'Epître aux Romains, où l'Apotre ameine ces deux premieres ſentences de ce Pſeaume, ſi n'expoſe il pas l'intention du Prophete, mais de ſainct Paul. Et ne ſe trouuera en aucun lieu, qu'il ait oppoſé la ſeule foy aux bonnes œuures de la Loy de nature, ou de grace, mais ſeulement aux œuures de la Loy ceremoniale établie par Moyſe, ſous l'authorité de Dieu, pour vn certain temps prefix au conſeil eternel de la diuinité. Ce ſainct Docteur ſe declare fort clerement ſur le premier chapitre de la même Epître, en l'expoſition de ces mots. *Vt ſpiritalem gratiam vobis miniſtrem*, à fin de vous departir quelque don ſpirituel. Il dict. *Nam miſericordia Dei ad hoc data eſt, vt lex ceſſaret: quod ſæpe iam dixi: quia Deus conſulens infirmitati humanæ, ſola fide addita lege naturali hominum genus ſaluari decreuit.* Car la miſericorde de Dieu a été pour faire ceſſer la loy: ce que i'ay deſia dict ſouuẽtesfois. Car Dieu voulant prouuoir à l'infirmité humaine, il a arreté de ſauuer le genre humain par la ſeule foy adioûtee à la Loy de nature. Et ſainct Chryſoſtome dit. *Fides per ſe ipſam plena eſt operibus, & vbi primùm credimus, niſi eam impediamus, opera ſtatim ſequuntur.* La foy, dit il, eſt pleine d'œuures, & ſi tôt que nous croyons & auõs la Foy, ſi nous ne l'empéchons, incontinent les œuures ſuyuent. Par ainſi les Peres ont compris ſoubs ce

S. Ambroiſe.

La foy iointe à la loy de nature.

nom de foy tout ce qui accompaigne la foy, & est produit d'icelle, necessaire à la iustification, comme sont les œuures interieures, à sçauoir la deuotion, la dilection enuers Dieu, la contrition & dêplaisance du peché, l'affectiō de mieux viure, la confiance & esperance: puis les autres œuures, comme la priere, recognoissance & confession de ses fautes, & autres semblables. Velà comment il parle de la premiere iustification, laquelle se faict par la Foy en Iesus Christ, ioincte au méme instant à la repentance, sans aucunes ceremonies de la Loy. Comme aussi l'Apôtre par la deduction du texte montre, qu'il veut retirer les Iuifs de la folle fiance qu'ils auoient en l'exercice des ceremonies legales, & empécher les Gentils de tomber en tel erreur. Pour ce faire il enseigne qu'en abandonnant tout cela, il faut auoir recours à la foy en Iesus Christ, pour etre iustifié. Mais il n'en exclut point la repentance de la vie mauuaisement passee, laquelle doit étre necessairement conioincte auec la Foy, d'autant que sans telle repentance la Foy ne pourroit pas étre vertu efficiente en cet œuure de iustifier, comme aussi reciproquement la repentance ny pourroit pas étre telle vertu sans la foy, tant l'vnion qui est entr'elles est sacree. Et d'autant que la repentance procede de la Foy, comme aussi l'esperance, la Charité, & toutes bonnes œuures requises à l'exercice de la Religion Chrétiéne, ainsi que de leur principe, fondement & origine, aucuns des Anciens

Chrysost. sermon. de fide & lege natu.

Vnion entre la foy & repentance.

riens n'ont point fait de difficulté de dire que nous sommes iustifiez par la seule Foy, comprenans soubs cette seule foy tout l'exercice de la Religion Chrêtienne, & reiettans l'exercice de la Religion Mosaïque, lequel exercice êtant aboly par la venue, mort passion & resurrection de nôtre Seigneur Iesus Christ ne peut rien profiter à l'homme pour sa iustification: tellemét que par ces mots Foy & loy, sont distinguez ces deux exercices. Outre-plus on peut dire, que la Foy seule en son genre nous iustifie, pource que la Foy est la cause dispositiue, par laquelle nous sommes disposez à la iustification & à receuoir les biens qui la suyuent. Mais on en peut autant dire de l'esperance, par laquelle nous attendons patiemment les fruicts de nôtre iustification: car elle y opere seule en son genre, autant en font la repentance & Charité: mais toutes ensemble selon les qualitez de leurs functions cooperent en cet œuure, c'est à sçauoir la Foy & repentance, auec nôtre volonté en premier lieu, puis l'esperance & charité en secód iointes auec les trois premieres.

Pourquoy & comment aucuns Anciens ont dict que nous sommes iustifiez par la seule foy.

Exercice de la religion Mosaique.

La foy seule.

L'esperance &c.

5 Mais qu'est il de besoin qu'en ce lieu nous entrions si auant en matiere? Car il n'est pas icy question de cela. Ils disent que si cette diction exclusiue (*seule*) n'est contenue au texte de l'Apôtre, elle y est expressement entendue. Ie leur nie, & maintien que quand ils disent que l'Apôtre sainct Paul a dit que nous sommes iustifiez par la seule Foy, qu'ils impo-

Les Caluin. &c. imposent à l'Apotre S. Paul.

ſent à l'Apotre,& adioûtét à la parole de Dieu vne diction de trop grande importance contre le ſalut des hommes. Ils repliquent qu'il y a des mots equiualens cettuy-cy. Ie leur nie. Car ces mots gratuitement, ſans les œuures de la Loy ne ſe rapportent pas là, mais à ce que nous auons dict cy deuant: & ne ſe trouue pas qu'aucun des ſaincts Peres ait dict, que le ſainct Apotre ayt ainſi parlé, ny entendu comme Caluin & ſes ſemblables: ains comme nous l'auons expoſé apres l'orthodoxe Antiquité.

Rom. 3. & 4.

6 Quand donc noz aduerſaires voudront alleguer le dire de l'Apotre en leurs argumés, qu'ils le citent ainſi qu'il eſt couché. Non pas que ie les vueille aſtreindre aux mêmes dictiós & ſyllabes, Ie ne me donne pas peine de cela: mais i'enten que ſ'ils le citent en paroles equiualentes,qu'ils ny adioûtent, & n'en diminuét aucune choſe:lors on leur montrera que quád il eſt dict que nous ſommes gratuitement iuſtifiez par la Foy, ſans les œuures de la Loy, que la Foy n'abolit point la Loy, mais l'établit, & que les Apotres n'ont point parlé d'vne foy telle quelle: mais d'vne Foy ouurante par charité:laquelle,tout ainſi que le corps vif ne peut être tel ſans ame,auſſi ne peut elle être ſans repẽtãce & humilité. Par ainſi,nous pouuons dire qu'en l'œuure de notre premiere iuſtification la foy n'opere point ſeule, mais auec icelle cooperent l'humilité cõme mere de la foy,la repentance comme procedente des

Rom. 3.

Galat. 5.

Ce qui coopere auec la foy en l'œuure de la iuſtification.

deux,& puis notre volonté. Car combien que ce soit l'œuure de Dieu, si ne se fait il pas sans notre volonté. Il y a outre plus le Sacrement du sang de notre Seigneur Iesus Christ: cõme dit S. August. En notre seconde iustification, il y a tant les Sacrements, que les bonnes œuures de charité, & tout l'exercice requis en la Religion Chrêtiéne, que la foy n'exclut point de l'œuure d'icelle: tellement que la foy n'opere point seule, ains à des cooperateurs en l'œuure general de notre iustification. Velà comment ces poures gens, qui sans raison se tormentent tant, & en font tant tormenter d'autres apres ce mot (seule) seront releuez de leurs peines, & deliurez de leur erreur, s'ils se veulent en humilité laisser cõduire par le S. Esprit, lequel leur fera incontinent cognoître leur ignoráce, & les redressera en la voye de verité.

August. trac. 27. in euangel. Ioan. de spirit. & liter. cap. 5. & 34.
De natur. & grat. cap. 32. ibidem cap. 3.

Texte des aduersaires.

Tiercement nous répondons que vous mêmes dõnez sentence contre vous. Car ainsi qu'il apperra cy apres, vous confessez qu'en la iustification, que vous appellez la premiere, la foy est donnee sans auoir égard à la valeur d'aucunes œuures precedentes: dont il s'ensuit necessairement selon vôtre dire même: que l'Apôtre attribuant cette premiere iustification à la Foy sans les œuures, l'attribue à la seule Foy, & que par consequent si nous auions fait faute elle ne seroit pas en ce qu'auiõs ainsi parlé, mais en ce que nous aurions mal exposé cette maniere de parler, dont il appert que vous êtes tres manifestes calomniateurs.

Que les Caluiniens rêpondans argumentét mal. Qu'en quelque sorte que ce soit ils ne sçauroient prouuer que la foy opere seule en nôtre iustification, ny que ce mot (seule) soit compris, ny entendu au texte de l'Apôtre.

Chapitre 8.

1 CE qui a été dict cy dessus pourroit suffire pour rêponse à ce troisiéme chef: mais il nous faut icy mõtrer la bêtise de noz rêpondans, à fin que ceux qui persisteront opiniatrement en leurs erreurs, & ne voudrõt desister de les suiure demeurent sans excuse. Ils se vantent de nous surprendre par notre dire même, d'autát que nous enseignons que la foy est vn dõ gratuit de Dieu, suiuant ce que nous auons apris de l'Apotre, laquelle Dieu donne sans auoir êgard aux œuures precedentes, ny valeur d'icelles. Cela est tres veritable, & nous le tenons ainsi. De là pour nous surprendre ils tirent cette consequence. Puis que la foy nous est donnee sans auoir êgard à la valeur d'aucunes œuures precedétes, & que la iustificatió est attribuee par l'Apotre sans telles œuures à la Foy, qu'elle est donc par iceluy attribuee à la seule foy. Ie voudroy qu'ils dressassent leur argumét en bonne mode & figure, & qu'ils prissent vne maieur, qui se rapportât au reste, & ils verroient qu'ils n'en sçauroient tirer cõclusió qui leur puisse seruir. Est ce pas là vn bel argumét & bien dressé? Vous dites qu'en la premiere iustification, la foy est dõnee sans auoir êgard

Ephes. 2.

Consequence que tirent les ministr. &c.

Argumét des ministr. mal dressé, & faux.

à la valeur d'aucunes œuures precedentes. Il s'ensuit donc necessairement que l'Apotre attribuant cette premiere iustification à la foy sans les œuures precedentes, qu'il l'attribue à la seule foy. Velà bien argumenté en Caluinilogique. Ie demande, d'où sera tiree cette conclusion? surquoy sera elle fondee? Ils ne sçauent qu'ils veulent dire, & montrẽt bien qu'ils n'entendent rien en cette matiere. Ils se montrent mêmement ignorans aux fondements des premiers arts, & ne sçauent pas dresser vn argument en figure. Et pourtant ie leur conseille qu'ils êtudient en Dialectique, auãt que se mêler de disputer de Theologie.

Ignorãce des Ministres

2 Or nous auons montré cy dessus, que quãd la premiere iustification est attribuee à la Foy, les Apôtres n'õt pas parlé d'vne foy telle quelle: mais d'vne foy accompaignee de compunction de cœur & repentance des pechez precedens. Les ministres disent que cette foy est vne reception de la grace, qui nous est offerte en Iesus Christ. La grace qui nous est faicte, que tous les Theologiẽs orthodoxes, qui ont enseigné l'Eglise dés son enfance, ont appellé grace preuenante & inspirante, est la source de nôtre iustification, & la pouuons appeller notre même iustification: d'autant que par icelle noz pechez precedens sont effacez & abolis, quand par icelle preuenus & inspirez nous croyons en celuy, qui iustifie le mêchãt, pour le faire d'iniuste iuste, & fermons l'anchre de notre esperance à salut en Iesus Christ, au nom

Annotation sur le 21. verset, du 20. chap. des Actes.

Grace preuenante.

& sang duquel nous sommes iustifiez: mais il faut necessairement qu'il y ayt compunction de cœur, & douleur des fautes commises, auec affection d'amendement. Car sans cela cette foy, ou commencemét & premiere entree, ou semence de foy ne peut être vertu salutaire, encores qu'elle ne laisse pas d'être foy, sans telle compunction, repentance, & affection d'amendemét, & ne reçoit rien sans cela. Par ainsi la premiere iustificatió ne peut être attribuee à la seule foy, veu que cête cópunctió, contritió, repétance, & affectió d'amendemét de vie cooperent en cet œuure auec icelle. Ie ne dy pas que figurément on ne puisse dire, que l'homme est iustifié par foy, sans faire mentió de ces vertus, pource que la foy est comme le principe, fondement & origine d'icelles. Mais pour cela on ne doit & ne peut on dire que ce mot (seule) soit cótenu, ny expressement ou necessairement entendu, en quelque maniere que ce soit au texte de l'Apôtre, & ny doit aucunemét être adioûté. Que si quelques vns des Peres en ont vsé en l'expositió de cette matiere, ç'a été pour faire distinction des parties de notre iustificatió, comme il a été dit cy dessus. Et toutes & quantes fois que les Protest. le voudront ainsi aduouer, ils confesseront la verité, & serons d'accord, quant à ce point. C'est la parole de Dieu, l'exposition & doctrine de la saincte & Chrétienne Antiquité. Sainct Augustin méme passe outre: car il dict que le franc arbitre de l'homme, coopere auec

Foy salutaire.

Augu. serm. de tempo. 38.

Augusti. libr. de grati. & liber. arbi. cap. 15. De verbis Apostoli. serm. 15.

Dieu en cet œuure de notre iustification, & prouue son dirt par plusieurs sentences de l'Ecriture, comme par ce qui est dict au Pseaume. N'endurcissez point voz cœurs, si vous oyez sa voix. & en Ezechiel: Retournez vous & faictes penitence de toutes voz iniquitez, & l'iniquité ne vous sera point en ruine. Iettez arriere de vous toutes voz transgressions, esquelles auez été preuaricateurs, & vous faites vn nouueau cœur, & vn esprit nouueau. Et pourquoy mourrez vous, ô maison d'Israël? Car ie ne veux point la mort de celuy qui meurt, dit le Seigneur, retournez vous & viuez, &c. Et apres que ce bon Docteur a discouru sur cette matiere, il conclud que Dieu nous donne ce qu'il commande, & nous ayde, à fin que nous facions ce qu'il commande, & que nous operõs Dieu cooperant auec nous: lequel veut être inuoqué de nous, & quand il vient à nous, & frappe à nôtre porte, que nous luy ouurions le sein de nôtre volonté, & luy donnions consentement. Il requeroit ce consentement de la Samaritaine, luy disant, qu'elle appellât son mary, comme s'il y eût dict, ie te veux faire misericorde, & épandre ma grace en toy: mais employe ton liberal arbitre pour la receuoir; car il veut que par foy nous luy donnions lieu en noz cœurs, à fin qu'il opere en nous, & par nous, pource que nous sommes son ouurage creez en nôtre Seigneur Iesus Christ à bonnes œuures, qu'il a preparees, à fin que cheminiõs en icelles. Il y a plus, c'est

Pseau. 94.
Ezechiel 18.
Augu. de correp. et gratia. cap. 2.
In psal. 144.
De scala paradisi cap. 10, &c.
Iean. 4.
Ephes. 2.

que ce même Docteur maintiét, que dire que nous sommes iustifiez par la seule foy, est erreur, & que cette heresie auoit desia cours au temps des Apôtres : soubs quelques sentences de sainct Paul assez obscures, lesquelles aucuns ignorans, & mal asseurez tordoient, comme aussi les autres Ecritures, à leur destruction. A telle heresie se sont opposez S. Iaques, & sainct Pierre, S. Iean, & S. Iude, comme il est à voir en leurs Epîtres. Velà que c'est de cette diction (*seule*) de laquelle les aduersaires se debatent, & se tourmentent plus que de raison.

Augu. lib. de fide & operi. ca. 14. & 22.
2. Pier. 3.

Texte des aduersaires.

EN quatrieme lieu, c'est autre cas d'adiouter quelque chose au texte de l'Ecriture, que d'alleguer son authorité sans s'assubiettir à reciter les propres motz d'icelle. Car le premier de ces deux est illicite, sinon que la proprieté de la langue en laquelle seroit translatee l'Ecriture, le requist sans aucunement changer le sens. Mais le second a tousiours été permis sans contredit, pourueu que les textes ne s'alleguent faussemēt quant aux mots, ou quant à la substance d'iceux. Or pour môntrer que nous n'auons rien adiouté au texte de S. Paul, nous nous en rapportons à tous les exemplaires imprimez en noz Eglises, Latins & François, combien que noz imprimeurs en quelques passages ne ayent été si diligens, que nous en puissions ny deuions répondre mot pour mot. Il reste donc de sçauoir, non pas si nous auons falsifié le texte, comme vous dictes faussement : mais de cognoître, si en écriuant que nous

sommes iustifiez par la seule Foy, nous nous sommes mal seruis de l'authorité de l'Apôtre.

Comment les Protest. ont adiouté ce mot, seule, au texte de l'Apôtre. Qu'on peut alleguer l'Ecriture sans s'arrester & assubiettir aux propres vocables d'icelle. Que les Caluiniens répondans, se coupent la gorge de leur coûteau.

Chapitre 9.

1 EN ce quatrieme Chef, ils employent bec & ongles pour se defédre: mais leur bec est trop mol, ayant la pointe trop rebouchee, & leurs ongles rongnees de trop pres, pour nous mal faire. Ils auroient besoin d'emprunter armes d'ailleurs, pource que les leurs sont trop peu valides à ce combat. Il y a deux poincts contenus en cecy: le premier, que c'est autre chose d'adiouter à l'Ecriture, & autre chose de l'alleguer sans se assubiettir aux propres mots, ou vocables d'icelle. Le second est qu'ils produisent pour têmoins, qu'ils n'ont rien adiouté à l'Ecriture, leurs exemplaires du nouueau Testament, tant François que Latins, lesquelz ils ont fait imprimer entr'eux. *Quatrieme Chef.*

2 Pour le premier, nous aduouõs cela, à sçauoir, que c'est autre chose d'adiouter à l'Ecriture saincte, & autre chose de l'alleguer sans s'astreindre d'vser des propres vocables, esquelz elle est couchee par écrit. Le premier est expressement defendu, le second est licite *Deute.12.*

pierre iosenhat ..... ficeuanux noble contois

& permis. Et pourtant nous disons que s'ils n'auoient commis autre faute, que d'alleguer l'authorité de l'Ecriture saincte, sans s'assuiettir à reciter les propres mots & termes d'icelle, nous n'en eussions dit mot: d'autant que cela est permis, pourueu que le sens demeure en son entier, sans être chãgé, alteré, ny corrompu. Mais il n'est pas icy question de cela: car nous n'auõs pas dit, qu'ils ayent changé quelque mot és sentences de l'Apôtre: encores que nous ayõs occasion de dire qu'ils ont mal traduit la Bible, tant vieil, que nouueau Testament: car c'est la verité, & dequoy ils abusent beaucoup de personnes. Mais nous disons qu'en argumentant cõtre les Catholiques, en enseignant leurs Sectateurs, & en écriuant, quand ils alleguent les sentẽces de S. Paul, où il est traicté de l'œuure de la iustification, ils adioutent cette particule (*seule*) laquelle, cõme il a été dit, est exclusiue. Et pourtant elle est d'importance en l'intelligence de cet article, qui est le premier poinct, & comme le fondement de la doctrine Chrétiẽne, pour cognoître le salut que Dieu à fait aux hommes. Elle importe aussi, & est dangereuse pour la foy, & pour le salut des hommes. C'est pourquoy S. Iaques, S. Pierre, S. Iean, & sainct Iude se sont viuement opposez aux heretiques, qui desia de leurs temps abusoient de l'authorité de sainct Paul, en corrompant les écrits d'iceluy. Velà pourquoy aussi sainct Augustin dit, qu'il faut que telle opinion soit arrachee des cœurs

Les Protest. ont mal traduit la Bible.

Quand les Protestants adioutẽt cette particule, seule.

Iacq. 2. 2. Pier. 3. Iude.

religieux, de peur que par vne negligence & peruerse seureté, ils ne perdent leur salut, en estimant que pour l'obtenir la seule foy suffise, & que cependant ils ne tiennent compte de bien viure, & tenir la voye de Dieu par bõnes œuures. Il dit en ces mots. *Quare iam illud videamus, quod excutiendum est à cordibus religiosis, ne mala securitate salutem suam perdant, si ad eam obtinendam sufficere solam fidem putauerint, bene autem viuere, & bonis operibus viam Dei tenere neglexerint.* Velà comment cette particule est reiettee par sainct Augustin, laquelle ne peut être adioutee en vne sentence, en laquelle elle n'est point naturellement contenue, qu'elle n'en corrompe le sens, qu'elle ne le change ou altere, ou que pour le moins elle n'engendre ambiguité, & rende douteuse l'intention de l'autheur. Ce qui ne se doit faire en aucuns écrits, soiẽt saincts ou prophanes, canoniques, ou autres, d'autant que ce seroit commettre fausseté, & se rendre coulpable de crime. Mais sur tout on se doit donner garde de telle chose, quand il est question de traicter l'Ecriture saincte, de peur de tromper les ames simples, semer zizannie en l'Eglise de Dieu, faire, & faire faire naufrage en la Foy, & susciter troubles & diuisions entre les Chrêtiens. Cela ne peut sortir de consciences bonnes & bien regenerees, qui ayent le seruice de nôtre Dieu, le salut des ames, l'vnion & aduancement de toute la Chrêtienté en recommendation.

August. de Fide & operibus. 14.

Les Protestants, noz aduersaires ont par ce

moyen, en adioutãt à la parole de Dieu, & en en diminuant, comme nous en auons parlé cy dessus, en corrompant, alterant, & obscurcissant le sens d'icelle, & rendans douteuse l'intention & arrêt du sainct Esprit, ils ont, dy-ie, semé zizannie, & suscité Schisme en l'Eglise : ce qui tend à la ruine des ames, & destruction du Royaume de notre Seigneur Iesus Christ. Et pourtant ne sçauroient-ils trouuer fueilles assez larges, ny en assez grande abondance pour couurir leur vergongne, & empêcher qu'ils ne soient conuaincus de crime de lese Maiesté Diuine & humaine, cõme seducteurs, perturbateurs du repos, & violateurs du lien de la Societé Chrétienne.

Chap. 6.

Protestãs ont semé zizanie en l'Eglise.

3 Le secõd poinct de ce quatrieme Chef est, qu'ils se rapportent à leurs exemplaires, tant Latins que François, pour témoignage qu'ils n'ont rien adiouté au texte de sainct Paul, & qu'on n'y trouuera pas ce mot (*seule*). Ils recognoissent en cela, que ce mot n'y est, & n'y doit être contenu. Puis qu'ainsi est, pourquoy donc en prêchant, & disputant principalemẽt contre l'Eglise Catholique de nôtre Seigneur Iesus Christ, & se seruants de l'authorité de sainct Paul, l'y adioutent ils ? Ce qu'ils disent pour couuerture & defense les cõdamne. Car ou ce mot (*seule*) doit être contenu entre le texte de l'Apôtre, ou il n'y doit pas être contenu. S'il y doit être, pourquoy ne l'y laissent ils ? l'en óter, c'est diminuer de la parole de Dieu. S'il n'y doit pas être, pourquoy l'adiou-

Dilemme cõtre les Caluiniques, &c.

tent ils en leurs prêches, & en leurs disputes, tant verbales qu'écrites? Est-ce pas tromper les ames simples, qui ne sçauët lire, ou ne peuuent prendre peine de lire, ou biẽ, qui ne peuuent entendre le texte de l'Apôtre, & ce point qu'est assez difficile: sans clere interpretatiõ? En quelque sorte que ce soit, ce qu'ils mettent en auant pour leur defense, faict contre eux. Car en leurs preches & disputes ils crient trop hautement, que l'Apôtre a dict, que nous sommes iustifiez par la seule Foy. Et nous disons au contraire, qu'il n'a point parlé de seule, mais a dict simplement que nous sommes iustifiez par la Foy. sans les œuures de la Loy: & ne parlant pas d'vne foy telle quelle, il declare aux Galates que c'est par la Foy ouurante par Charité. Quant aux œuures de la Loy, l'Apotre l'expose luy-même, en deux lieux principalement de la même Epître aux Galates. Le premier est au second chapitre, où ayant repris S. Pierre de ce que par crainte des Iuifs il s'êtoit retiré d'auec les Gentils & quelques autres auec luy, qui vsans de simulation obseruoient encores les ceremonies legales: exemple mauuais pour les Gentils, pour leur montrer qu'ils faisoient mal, & les conuaincre: il tire son argument de là: que telles œuures ceremoniales, ausquelles Iesus Christ auoit mis fin ne pouuoient de rien profiter aux hommes, pour les iustifier: mais la Foy en Iesus Christ: & ne dict point la seule foy: mais simplement la foy. Et pour nous montrer qu'il entend par

Les Caluin. rêpondans tournët la poĩte de leurs armes cõtr'eux mêmes.

Galat. 5.

les œuures de la loy, les ceremonies legales, il dict au troisiême chapitre. Par ainsi la Loy a êté notre Pedagogue, pour venir à Iesus Christ à fin que nous soyons iustifiez par foy. Mais il adioute, que la Foy étant venue, nous ne sommes plus soubs Pedagogue. Eux mêmes exposans ces deux motz, Foy & Pedagogue, le tiennent ainsi. Car ils appellent ce mot de Foy, pleine reuelation des choses, qui êtoient cachees soubz les ombres de la Loy : laquelle Loy, disent ils, nous a serui comme de maître, pour nous donner à entendre les mysteres depuis découuertz par la Doctrine de l'Euangile, pour nous conduire, à fin de les apprehender, laquelle conduite ne se peut attribuer que aux ceremonies de la Loy, ni ce mot Pedagogue, qu'à la Loy ceremoniale. Ce q'ueux mêmes exposent en la fin de leur annotation sur cette sentence de l'Apôtre. Nous qui sommes Iuifs de nature, & non point pecheurs d'entre les Gentils. Tellement qu'ils sont batus de leurs armes mêmes, & conuaincuz par leur propre têmoignage, qu'ils vsent tres mal de l'authorité de l'Apôtre, au dêtriment des ames, & ruine de toute la Chrêtienté.

Anontatiō sur le 3. chap. de l'Epî. aux Galat.

Galat. 2.

Texte des aduersaires.

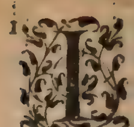
MAis deuant qu'entrer en cette matiere, nous sommes derechef contraints de rêpondre à vne autre calomnie à nous imputee par ces mêmes personnages, disans qu'en nôtre formulaire du

Baptême nous auons faussement attribué à l'Apôtre qu'il ait dit, que Dieu sanctifie les enfans des fideles des le ventre de la mere, pour les discerner d'entre les enfans des Payẽs & infideles. Nous répondõs comme dessus, que nous n'auõs rien adiouté au texte de l'Apôtre, dequoy tous les liures imprimez peuuent faire foy: mais bien auons nous droitemẽt tiré cette conclusiõ du dire de l'Apôtre. Car s'il est vray ce qu'il dict 1. Cor.7.14. à sçauoir que les enfans sont saincts, qui naissent d'vn mariage, auquel il n'y a qu'vne partie qui soit fidele, soit pere, ou mere: Il s'ensuit par plus forte raison, que les enfans sont saincts qui sont nais de pere & mere fideles. Or ie demande à noz accusateurs, depuis quel temps ils veulent que l'Apôtre ait entendu cette sainteté. S'ils disent que c'est depuis que les enfans sont baptisez, ie dy que leur réponse, non seulement n'a point de fondement, veu qu'il n'y a vn seul mot au texte qui nous meine là: mais aussi qu'elle est du tout ridicule & impertinente. Car que veut prouuer l'Apôtre par cette raison? Que la femme infidele est sanctifiee au mary fidele, & le mary infidele est sanctifié en la femme fidele: c'est à dire que la partie fidele peut habiter en bonne conscience auec la partie infidele. Mais ie vous prie, quel seroit cêt argumẽt. Les enfans naiz au mariage dont une seule partie est fidele, sont sanctifiez quand ils sont baptisez. Il s'ensuit donc que le fidele peut habiter auec l'infidele en bõne consciẽce? Ie croy qu'il n'y a personne qui ne voye combien une telle cõclusion seroit de soy-même impertinente: Ioint qu'il s'en pourroit autant dire des paillardises & incestes mêmes, veu que les enfans qui en

naissent peuuent être encores plus vray semblablement baptizez s'ils naissent en quelque pays de Chrêtienté, que s'ils naissent en Turquie, ou entre les Iuifz, d'vn mariage tel que ceux dont parle l'Apôtre. Mais l'argument est rond, & du tout fourny concluant en cette faço,les enfans qui naissent d'vn fidele sont saincts c'est à dire, naissent appartenans vray semblablement à l'Alliance de salut. Il s'ensuit donc que le fidele se trouuant en mariage auec l'infidele, peut vser de sa partie infidele en bonne conscience, & pourtant ne s'en doit point separer. Ie n'ignore pas qu'il y a de grands personnages, qui exposent ce passage autremēt, comme si l'Apôtre vouloit dire que tels enfans ne sont pas bâtards: mais êtant chose toute claire que l'Apôtre parle icy de la sanctification ou souilleure, non point quant aux loix ciuiles, mais quant au faict de la conscience,ils nous pardonnernt, si nous ne sommes en cela de leurs aduis, êtans au surplus & eux & nous de bon accord quant à la matiere, à sçauoir, quant à ce que nous maintenons que les enfans des fideles sont comprins en l'Alliance de salut suyuant la teneur de la promesse. Ie suis ton Dieu, & de ta posterité. vray semblablement, dy-ie, laissant à Dieu ses iugemens cachez, & qui appartiennēt à luy seul.

De deux impostures & de deux fausses interpretations de l'erreur des Protestans en la sanctification des enfans dés le ventre de la mere : De la Doctrine Catholique touchant ce point.

CHAPITRE 10.

1 L n'êtoit pas besoin qu'ils fissent vne telle digression pour vne telle matiere, sinon qu'ils ayent voulu se donner carriere à leur plaisir, mais mal à propos, & sans occasion. Car nous n'en auons pas traicté, mais auons seulement dict, que ces mots, (*dés le ventre de la mere, pour les discerner d'entre les enfans des Payens & infideles*) ne sont pas contenuz au texte de sainct Paul: & que les allegants en leur formulaire du Baptême, selon leur intention, ils adioûtent à la parole de l'Apôtre, qu'est la même parole de Dieu. Mais puis que maintenant nous auons occasion d'en traicter, nous affermons qu'ils adioûtent ces mots au texte de l'Apôtre contre l'intention d'iceluy. Ce que nous mõtrerons auec telle clarté, & par la continuatiõ du discours de l'Apôtre, & par l'interpretatiõ de l'Antiquité, que les plus aueugles & aheurtez à la Caluinilogie, ne le pourroiẽt ignorer. Et à fin de deduire cecy par bon ordre, pour le rendre plus cler & intelligible, nous le diuiserons en quatre chefs, en deux impostures, & deux peruerses interpretations.

Les Caluin. rêpondans se sont voulu dõner carriere.

Quatre chefs.

2 Quant au premier, c'est vne imposture de laquelle il nous veulẽt charger selon leur coûtume, qu'est qu'ilz veulent faire croire que nous auõs écrit, qu'ils ont adioûté cette clausule aux exemplaires du nouueau Testament, qu'ils ont imprimé, & prennẽt pour têmoins

contre nous, tous leurs liures. De notre part nous appellons en têmoignage contre eux, ce qu'en auons écrit, & ce qu'eux mêmes en recitent: sçauoir est, qu'ils l'ont adioûté aux paroles de l'Apôtre, nõ en leur traductiõ du nouueau Testament, mais en leur formulaire du Baptême, en ces propres termes. *Et pourtant Sainct Paul dict que Dieu les Sanctifie dés le ventre de la mere pour les discerner d'entre les enfans des Payens & infideles*. Velà ce qui en a été dict, mais passans outre ie di, qu'ilz le prêchent ordinairement ainsi à leurs auditeurs, & s'efforcent le maintenir en dispute, contre qui que ce soit. Vray est qu'êtans pressez de pres, ilz aduouënt qu'à la verité, ces mots ne sont pas expressemẽt contenus au texte de sainct Paul: mais que du dire d'iceluy, ils tirent cette consequence. Velà leur belle couuerture. Voire mais ilz ne tiennẽt pas tel langage en leur sus dict formulaire: ains supposent que S. Paul l'a expressement dict. Car ils parlent en cette sorte. Et pourtant sainct Paul dict, que Dieu les sanctifie dés le ventre de la mere, &c. Pour ne point tant ouuertement imposer à l'Apotre, & adioûter à la parole de Dieu, ils pouuoient dire. Car comme nous pouuons tirer du dire de sainct Paul, Dieu les sanctifie &c. Mais ilz disent franchement que S. Paul l'a dit, lequel n'en parla onc: & ne peut-on tirer selon leur intention, telle consequence du dire d'iceluy. Par ainsi ce n'est point calomnie ce que nous en auons dict: ains pure verité, & ce qu'ils ont

rêpondu mēnſonge, impoſture, & calomnie. Car il ne ſuffit pas de dire, que ces mots ne ſe trouueront en leur traductiō du nouueau Teſtament: Cela même faict contr'eux. Car puis que tels mots ne ſont cōtenus au texte de l'Apotre, ny en Grec, ny en Latin, ny en François, ſoit ſelon leur traduction, qui eſt nouuelle, ou ſelon l'ancine Catholique & pure, pourquoy impoſent ils au ſainct Apotre qu'il l'ait dict? Quelle temerité, & appetit de tromper y a il en leurs eſprits & en leur cœurs, pour diſtraire les ſainctes ames de la Bergerie de notre Seigneur Ieſus Chriſt? Ce n'eſt de merueilles ſ'ils impoſent aux hommes, & ſont calomniateurs & iniurieux cōtre eux, veu qu'ilz oſent bien impoſer au S. Eſprit. Velà quant au premier.

Ce qui faict cōtre les Miniſtres.

Caluin. impoſent au S. Eſprit.

3 Le ſecond eſt encores vne impoſture, par laquelle ilz nous attribuent calomnieuſement vn ſot & maladroit argument, qui n'a nez ny aureilles, & auquel nous ne penſames oncques, & ne ſ'en trouuera aucunes nouuelles en noz êcrits, comme auſſi ne ſeroit il pas de miſe en cette matiere. Ie dy en l'expoſition de ce lieu de ſainct Paul, & pour reietter ce qu'ils y ont adioûté ſelon leur ſens & intention. Or graces à Dieu, nous ne ſommes pas tant mal appris, que nous dreſſions tels arguments ſi mal en ordre, comme ils le feignent, & nous le voudroient impoſer, il faudroit qu'ils cotaſſent ou c'eſt que nous l'aurions êcrit. Car de l'auoir ouy de nous en conference verbale,

1. Cor. 7.

il ne peut être, veu qu'ils ne nous y ont voulu receuoir ny attendre. Il est à croire qu'ils se sont ainsi iettez à la trauerse, & ont forgé cet argument, pour se couler & tirer hors cette lice, en laquelle ils n'ont force, dexterité, ny armes propres pour combatre, étans ia succõbez soubz la puissance de la verité, à la force de laquelle ils ne peuuent resister. Ce bel argument commence à ce poinct. *Or ie demande à noz accusateurs, &c.* & fine à cêt autre poinct. *Mais l'argument est rond, &c.* Le sommaire de cêt argumẽt est compris en ces propres mots par eux mêmes. *Les enfans naiz au mariage dont vne seule partie est fidele, sont sanctifiez quãd ils sont baptisez, Il s'ensuit donc que le fidele peut habiter auec l'infidele en bonne conscience.* Velà vn argumẽt bien façonné, mais il a le nez rompu, pourtant n'est-il de bonne rencontre. Cependant ils en tirent des cõsequences à plaisir, lesquelles ils voudroient bien faire croire au monde être nôtres. Mais le Chrétien & equitable Lecteur les cognoîtra calomniateurs, en lisant nôtre discours sur cette matiere, où il verra, qu'en nôtre doctrine il n'y a rien qui en approche, ne qui tende à leur argument supposé: lequel auec leurs consequences nous reiettons, n'étans armes desquelles nous peussiõs, ny voulussions nous ayder.

Argument sans nez.

4 Le troisieme est, qu'ils corrompent & interpretent mal ce lieu, ayans mal compris & entendu l'intention de l'Apôtre, soit que cela leur soit aduenu d'ignorãce, à laquelle ils pou-

uoient remedier par la lecture des bons liures de l'Antiquité Chrétienne, ou que pluſtôt de malice deliberee, ils ayent entrepris de reſiſter au S.Eſprit. Car qui voudra bien conſiderer le diſcours de S.Paul, il luy ſera facile de voir que l'intention d'iceluy n'approche aucunement de ce qu'ils diſent. Il traicte là de diuers états & vocations: comme de la viduité, du mariage, du celibat & virginité, qu'il prefere à toutes autres conditions. Il montre ſuccintement comme chacun ſe doit comporter en ſa vocation, ſelon que Dieu luy a dõné & enſeigné. Les veufues, de ſe contenir ſans ſe marier, ou ſi elles n'ont volonté de ſe contenir, qu'elles ſe marient pour euiter le mal, auquel elles ſe lairroient couler. Les mariez de ſe ſupporter mutuellement, & ne ſe point frauder l'vn l'autre, & que pour cauſes legeres ils ne ſe doiuent point ſeparer; d'autant que le lien de mariage eſt indiſſoluble. Et pource que de ſon temps l'Egliſe ſe recueilloit des Iuifs, & des Payens, il les enſeigne qu'encores qu'il aduint qu'vn mariage fut my-parti de Religion, & qu'vn fidele eût ſa partie infidele, que cela ne pouuoit authoriſer le diuorce, & n'en deuoit le fidele tirer occaſion de diſſolution du mariage: en ſorte que tandis que l'infidele conſentiroit volontiers d'habiter auec le fidele, iceluy fidele ne ſ'en deuoit, ny pouuoit ſeparer. Mais pource que la diuiſion de Religion pouuoit être cauſe de Schiſme au mariage, de diuiſion entre le mary & la femme, & faire

Ce que l'Apôtre traicte, au 7. chap. de 1. Corint.

Matth. 19.

Ce qu'apporte la diuision de religion. sourdre en la conscience de la partie fidele maints scrupules fâcheux, d'autant que les deux parties ayants été mariees, lors que toutes deux étoient detenues de l'erreur des Payés & infideles, il pouuoit aduenir que l'vne seroit appellee à la foy de nôtre Seigneur Iesus Christ & faite Chrêtienne, & l'autre demeureroit en son infidelité, & pourtant auroient horreur l'vn de l'autre, l'infidele du fidele, à cause de la Foy, de la Doctrine & du seruice de Dieu, & abiuration de la fausse Religion & idolatrie : & le fidele de l'infidele, à cause de l'erreur & pollution, dőt par la grace de Dieu il auroit été retiré, comme il aduient ordinairement, que la diuision de Religion engédre vn discord irreconciliable entre les personnes conioinctes de lien tres étroit & sacré, selon que nous en voyons l'experience, & en sentons le mal entre nous: pour ces causes, dy-ie, l'Apôtre a traité cette matiere, pour remedier à deux maux, qui pouuoient tourmenter la conscience du Chrêtien.

Pourquoy l'Apôtre a traité cette matiere.

5 Le premier est vn scrupule, qui se pouuoit éleuer en la conscience de la partie fidele, sçauoir est, d'habiter auec sa partie infidele, & vser d'icelle selon les loix coniugales. Sainct Paul donc, pour asseurer cette poure cősciencé agitee, dict, que leurs mariages ne laissent pas d'être legitimes, d'autant que selon que la pieté est diuine & celeste, & l'impieté diabolique & terrestre, la pieté de la partie fidele a plus de vertu à sanctifier le mariage, que l'im-

Pieté, & impieté.

pieté de l'infidele à le polluer. Ioint que si l'infidele consent d'habiter auec le fidele, il montre qu'il n'a pas du tout en horreur le Nom de nôtre Seigneur Iesus Christ, & qu'ayant quelque peu de bonne volonté, il peut paruenir à la cognoissance vraye du vray Dieu, & foy en notre Seigneur Iesus Christ, cõme il le declare puis apres, disant. Car que sçais tu femme, si tu sauueras ton mary : ou que sçais tu mary, si tu sauueras ta femme ? Et pourtant l'Apôtre enseigne, que la partie fidele peut en bonne conscience habiter auec sa partie qui est infidele, & vser d'icelle, selon que le bien & loy de mariage le requiert & ordonne, & luy defend de s'en separer : pourueu que l'infidele consente la commune habitation, & mutuel vsage l'vn de l'autre, selõ la beneuolence deuë, & les droicts naturalisez par ce lien.

Ambros. in epist. 1. ad Cor. cap. 7.

6 L'autre mal est vn autre scrupule, lequel pourroit encores sourdre en la conscience du fidele. Car en haine de la Religion Chrêtienne, il pourroit aduenir que l'infidele diuorseroit, & se separeroit de la partie fidele : duquel diuorse le fidele s'estimeroit être tenu & coulpable. L'Apotre donc, pour obuier à cette facherie, & en releuer la conscience de la partie fidele, dict, que pourueu qu'en ce diuorse il n'y ait aucune faute du coté du fidele : ains que tout le tort soit, & toute la separation procede de l'infidele en haine de la Religion, le fidele n'en est aucunement tenu, ains est libre & sans coulpe. Que si l'infidele se depart

1. Corin. 7. dict l'Apôtre, qu'il se departe. Car le frere ou la sœur ne sont asseruis en tel cas.

7 Par ce discours il est facile à iuger de quelle sainctеté ou pollution parle sainct Paul, quand il dict, autrement voz enfans seroient souillez. Or maintenant ilz sont saincts. Les Caluiniens veulent qu'il parle de la sanctification, ou souilleure de l'ame & cõsciẽce des enfans naiz de tels mariages composez de fideles & infideles, & qu'il ait dict, qu'ilz sont sanctifiez dés le ventre de la mere &c. Mais ils s'abusent grandement. Car quant aux enfans, il parle seulement de la sanctification ou souilleure ciuile, & quant à la partie fidele ioincte par mariage auec vne partie infidele, il parle & de la sanctification de la conscience, & de la sanctification ciuile. C'est qu'il môntre, que la diuision de Religion n'empêche pas que le mariage soit legitime, & la couche de tels mariez licite & sans macule pour ce regard: tellement que la partie fidele peut habiter auec la partie infidele, si elle le consent, & vser d'icelle legitimement sans souiller sa conscience. De là il tire sa consequence, que donc les enfans naiz de telz mariages sont legitimes & nõ bâtards: voire encores qu'apres iceux naiz, ou engendrez, & non encores naiz l'infidele se departe, d'auec la partie fidele, & se ioingne par mariage à vn autre. Velà l'argument de sainct Paul bien rond & bien fourny de toutes ses parties. Ainsi l'ont exposé les anciens Docteurs de l'Eglise, comme sainct Ambroise,

Opinion & interpretatiõ des Caluiniques.

Vraye interpretation selõ le sens & intention de S. Paul.

Hebr. 13.

&c autres qui ont traictê cette matiere : Et ne peuuent les Protestans maintenir leur opinio͂ contraire à cette doctrine, sans se precipiter en plusieurs absurditez.

8 La premiere est, que s'ils entendent cette sanctificatio͂ être de l'ame & conscience de ce qu'est sanctifié: Il faut qu'ilz concluent que la partie infidele est sanctifiee par la partie fidele: de même sanctificatio͂, veu que sainct Paul dict, que la partie infidele est sanctifiee en la partie fidele: en sorte que l'infidele persistant en son infidelité seroit sanctifié en son ame & en sa conscience: qu'est vne chose tres absurde, de dire que celuy, qui n'a aucune vraye cognoissance de Dieu, qui ne le craint, ny ayme, ne porte aucune reuerence à son Nom, & n'a aucune Foy en Iesus Christ: ains luy est aduersaire, qu'vn tel mêcreant, dy-ie, soit sanctifié en son ame & conscience sans aucune conuersion & repentance. Cela seulement est monstrueux à penser. Enapres il s'ensuyuroit de là, que tel incredule seroit sauué sans Iesus Christ & que tout ennemy qu'il seroit de Dieu en son cœur, en son ame, & en sa conscience, seroit heritier de la vie eternelle, qu'est vn erreur vilain & detestable. Car nous ne pouuo͂s obtenir iustification que par la grace de Dieu, par la Foy en Iesus Christ, & par vraye repentance. De la iustification s'ensuit la sanctification, de la sanctification la glorification. Ceux donc qui n'ont point la Foy en Iesus Christ, ne peuuent auoir vraye repentance, ny

Autre consequence & erreur.

Rom. 8.

aucune part en la grace de Dieu, ny semblablement en la iustification, & consequemmẽt ils ne peuuent être sanctifiez en leurs ames & consciences, ny finalement glorifiez, & heritiers de la vie eternelle.

Heresie ancienne.

9 Il pourroit sembler en cecy, qu'ils voulussent acquiescer à vne heresie de grande anciéneté mise en auant : & depuis ces Schismes émeus en l'Eglise renouuellee par gés de corps, de cœur & d'ame du tout corrompuz & deprauez: c'est à sçauoir, que l'homme peut faire son salut en toutes Religions, soit au Mahometisme, Iudaïsme, Paganisme, ou autres, quelques erreurs vilains & detestables qu'elles tiennent, & blasphemes execrables qu'elles proposent contre Dieu. Mais que tels monstres, qui auiourd'huy infectent tant d'ames de leur venin sçachẽt, que tout ainsi qu'il n'y a qu'vn Soleil qui éclaire tout l'vniuers, qui échauffe la terre, & vegete les creatures, tant animees, comme l'homme & la bête, que inanimees, comme les plantes, qu'aussi ny a il qu'vn seul Dieu Createur de ce Soleil, & de tout le Ciel, la terre & le contenu d'iceux, qu'vn Sauueur du genre humain, qu'vne Foy, qu'vne Loy, qu'vne esperance, qu'vn Baptéme, qu'vne table, en laquelle nous prenons tous nôtre nourriture, qu'est l'autel de nôtre Seigneur Iesus Christ, ou il s'exibe à nous en son Corps & Sang precieux pour nous faire viure de soy, en soy & à soy, aussi semblablement ny a il qu'vn seul lieu, ou l'homme puis-

Il ny a que vn seul Dieu & vn seul Sauueur. Iean 5. &c. Deutero. 32. Pseaum. 85.

Il ny a qu'vne Eglise Catholique.

ſe obtenir ce bien, ce ſalut & vie eternelle, ſçauoir eſt, la Religion Chrêtienne, l'Egliſe Catholique de nôtre Seigneur Ieſus Chriſt, en laquelle ſeule à vigueur la foy ouurante par Charité appuyee ſur nôtre Seigneur Ieſus Chriſt, lequel ayant pris nôtre chair & nature humaine, & été faict ſemblable à nous en toutes choſes excepté peché, a été faict l'Aigneau de Dieu ſans macule, qui ote les pechez du monde.

Ephes. 5. *Galat. 5.* *Hebr. 4.* *Iean 1.* *1. Pier. 1.*

10 Quant aux enfans, il y auroit vne autre abſurdité. Car il pourroit aduenir que la partie infidele ſe ſeparant, où ſans ſe ſeparer, ne voudroit permettre que l'enfant procreé de eux deux fût baptizé au nom de notre Seigneur Ieſus Chriſt, ny Chrêtiennement inſtruict: en ſorte que cêt enfant né d'vne partie fidele, & d'vne partie infidele, n'auroit aucune marque de Chrêtienté en toute ſa vie: ains demeureroit infidele: tellement qu'êtant né enfant d'ire, comme ſainct Paul dit que nous naiſſons tous, quant à notre nature, & auec le peché originel, tel enfant, di-ie, demeureroit en cette ſouilleure & malediction toute ſa vie. Que deuiendroit lors cette ſanctification faite dés le ventre de la mere? Les dons & la vocation de Dieu ſont ſans repentance. Si Dieu a ſanctifié ce qui n'eſt pas encores né, il l'a fait ſelon le bon plaiſir de ſa volonté, comme il ſanctifia Hieremie, ſainct Iean Baptiſte, & autres, d'vne ſanctification particuliere, par priuilege ſpecial: laquelle ſanctification eſt extra-

Ephes. 2. *Rom. 11.* *Ierem. 1.* *Luc 1.*

Sanctificatiõ extraordinaire. ordinaire, & n'a rien de commun, ou pour le moins elle ne depend poinct du ministere, ny vertu & ordonnance des Sacrements. Mais Dieu faict cela pour sa gloire, & pour quelque cause speciale, & de grande importance en son Eglise, sans puis apres s'en repentir, ny retracter. C'est cette sanctification, de laquelle parle sainct Ambroise sur sainct Luc disant. *Nondum inerat spiritus vitæ, & iam inerat spiritus gratiæ.* L'esprit de vie (dit il) n'y êtoit pas encores, mais desia l'esprit de grace y auoit pris lieu. Il parle de sainct Iean Baptiste. Or i'estime que noz rêpondans ne voudroient pas dire, que les enfans, desquels ils parlent & disputent contre l'Eglise, fussent sanctifiez de telle sanctification: car ce seroit vne trop lourde faute, & impudence trop effrontee.

Ambros. in Luc cap. 1.

11 Quant à la sanctificatiõ ordinaire, laquelle sert contre la pollution du peché originel, elle requiert trois choses. La premiere, qu'il faut ètre né, pour renaitre. Car celuy, qui ne nâquit onc, ne peut renaître, dict sainct Augustin. *Non potest renasci, nisi iam natus, nullus autem habet gratiam nisi renatus: quia per gratiam fit quis filius Dei, ergo nec gratiam sanctificationis.* C'est à dire, nul ne peut renaître, sinon celuy qui desia est né: nul peut obtenir la grace, s'il n'est regeneré, car c'est par grace que quelqu'vn est faict enfant de Dieu, aussi ne peut il obtenir la grace de sanctification sans la regeneration. Enapres, elle requiert la regeneration, laquelle se faict par les Sacrements en la

Sanctificatiõ ordinaire requiert trois choses.

foy & intention de l'Eglise. Tiercement elle requiert la Foy, & l'instruction, pour la nourrir & entretenir. Or celuy qui n'est pas encores né, ne peut pas ainsi renaître, car la renaiscence presuppose vne premiere naiscẽce: ne pouuant donc ainsi renaître, il ne peut aussi consequemment étre sanctifié de cette sanctification commune & generalle à tous fideles Chrêtiens. Que si êtant né il a pere, ou mere infidele, qui en haine de la Religion de notre Seigneur Iesus Christ ne vueille permettre qu'il reçoiue le Sacrement de regeneration, qu'est le Baptême, ne qu'il soit instruict en la foy & Religion Chrêtienne, ains le faict Paganiser, ou Mahometiser, & demeure là toute sa vie, sans venir à cognoissance de son malheur, ny à aucune resipiscence de son erreur, quelle sanctification pourroit il auoir receu dés le ventre de sa mere? Cela seroit absurde à dire.

Renaiscence presuppose vne premiere naiscence.

12 Outre plus on tireroit de leur opinion, que la sanctification des enfans procederoit de celle des peres & meres fideles: comme la contagion du peché est descendue d'Adam en notre nature, qui seroit vn erreur & absurdité tres lourde. Car il faut, ou que la sanctificatiõ des peres & meres fideles soit de nature, ou dehors & outre nature par Don special de Dieu. Si elle procedoit de nature, ilz l'auroient gaigné, & n'en faudroit plus entrer en dispute. Mais la parole de Dieu nous enseigne le contraire. Car elle dict que nous sommes con-

Consequence tiree de l'opinion des Calviniques.

Dilemme.

Psear. 51.

Ephes. ceuz en iniquité, que noz meres nous conçoiuent en peché, & que finalemẽt nous naiſſons enfans d'ire: tellement que telle ſanctification ne nous peut proceder de nature. Il faut donc venir à l'autre corne de nôtre Dilẽme, ſçauoir eſt, que telle ſanctification eſt vn don ſpecial de Dieu. Or ce Don nous eſt conferé, ou deuant, ou apres nôtre natiuité. Cela eſt ſans replique, qu'il ne nous eſt pas cõferé deuant nôtre natiuité: Car ſi nous êtions ſanctifiez auãt qu'être naiz, nous ne naîtrions pas enfans d'ire. Or nous naiſſons telz, c'eſt donc apres nôtre natiuitê que ce Don nous eſt conferé. Enapres il nous eſt conferé, ou par le Baptême, qui eſt le premier Sacrement, par lequel nous faiſõs nôtre entree en l'Egliſe de Dieu, & ſommes receuz, non ſeulement comme ſeruiteurs domeſtiques: mais auſſi comme enfans en la famille d'iceluy, où il nous eſt conferé ſans le Baptême. La parole de Dieu nous enſeigne que ce Don nous eſt conferé par le Baptême. Sainct Paul en l'Epitre aux Rom. dit ainſi. Ne ſçauez vous pas, que nous tous, qui auons été baptizez en Ieſus Chriſt, auõs été baptizez en ſa mort? Nous ſommes donc enſeuelis auec luy en ſa mort par le Baptême: à fin que cõme Ieſus Chriſt eſt reſſuſcité des morts par la gloire du Pere, nous auſſi pareillement cheminiõs en nouueauté de vie. Aux Epheſiens il dict. Vous maris aymez voz femmes, comme auſſi Chriſt a aymé ſon Egliſe, & ſ'eſt liuré ſoy-même pour elle: à fin qu'il l'a ſanctifiât la net-

Chryſoſt. homil. ad Neophit.

Rom. 6.

Ephe. 5.

toyant par le lauemẽt d'eau, par la parole. En l'Epitre à Tite, il dict que selon la misericorde de Dieu, nous sommes sauuez par le lauement de la regeneration, & renouuellemẽt du sainct Esprit : à quoy correspond le dire de S. Pierre parlant du Baptême. Sainct Paul racontant le moyen de sa conuersion & de son Baptême, dict, qu'Ananias, auquel nôtre Seigneur l'auoit enuoyé, luy ayant remontré comme il étoit ordõné de Dieu, pour voir le iuste, ouir la voix de sa bouche, & luy être témoin enuers tous les hommes, luy dict. Et maintenant que tardes tu ? leue toy, & sois baptisé, & laué de tes pechez en inuoquãt le Nom du Seigneur. Velà pourquoy S. Augustin parlant de la vertu du Baptême a été émeu de dire, qu'en vertu de la parole iointe au signe visible, à fin qu'il soit fait Sacrement, l'eau a cette vertu, qu'en touchant le corps, elle laue le cœur. A quoy s'accorde toute l'Antiquité Chrêtienne, iusques à dire que le Baptême est la mort du peché, la regeneration de l'ame, le chemin du Ciel, & l'accointance du Royaume celeste: & qu'étans baptisez, l'obligation qui nous tenoit soubs condamnation est cancellee & effacee, & nous est conferee cette grace, que la Concupiscence ne nous peut nuire, pourueu que nous ne luy prêtions point de consentement. Bref que le Baptême est la viue & vraye regeneration, non pource qu'il la signifie, & en soit le signe : mais d'autant aussi que il est le moyen & instrument, par lequel cette

Tite. 3. *1. Pier. 3.* *Act. 22.* *Aug. homili. in Ioan. 13.* *Basil. exortat. ad Baptis. 13. inter homeli. varior. argument.* *Bernard. sermo. de cæn. domini.*

viue regeneration nous eſt exhibee : car Dieu n'a point ordonné que ſes dons nous ſoient communiquez, ſinon par la parole de predication, & par ſes Sacrements. Voire ſainct Auguſtin dict que les enfans ne peuuent être des ouailles, auſquelles nôtre Seigneur Ieſus Chriſt donne la vie eternelle, ſinon par le Baptéme, veu que comme dit l'Apôtre, c'eſt par le Baptéme que nous vétons nôtre Seigneur Ieſus Chriſt. Velà comment le Don & grace de ſanctification nous eſt conferee par le Baptéme: qu'eſt la cauſe pour laquelle neceſſité nous eſt impoſee d'être baptizez. Par ainſi telle ſanctification ne peut être deuant le Baptéme, & encores moins deuant la natiuité. Si noz aduerſaires demeurent là aheurtez, pour maintenir que telle ſanctificatiõ eſt conferee deuant la natiuité, & dés le ventre de la mere, à cauſe de celle des parens fideles, comme ils l'afferment, il ſ'enſuyura de deux abſurditez l'vne: ou que le Baptéme eſt inutile à l'Egliſe: ce qu'ils ne ſçauroient, & comme i'eſtime, ne voudroient maintenir, car c'eſt vn blaſpheme trop enorme: ou bien qu'il eſt, non ſeulement pour les perſonnes & natures ſpeciales : mais pour les natures generales : en ſorte que quãd vn pere auroit été baptizé, toute ſa poſterité ſeroit baptizee en luy, & en ſa nature generale, & n'auroit plus cette poſterité aucune cõtagion, ou coulpe du peché originel. Car le Baptéme qu'auroit receu le pere de mille generations ſeruiroit, ſ'étendroit, & ſeroit general

Auguſt. de peccator. meritis cap. 27.

Galat. 3.

Baptême neceſſaire.

neral

neral à toutes ces mille generations: tellement qu'il n'en faudroit plus baptizer aucun enfant d'icelles generations, d'autant que tous en cette nature generale, le feroient par le Baptéme du pere. Chofe tant abfurde, tant élongnee de toute raifon Theologique, & de toute Chrétienne Doctrine, qu'il n'eft rien plus contraire à la verité diuine. Car quoy que ce Don de fanctification foit generallement offert à tous, il n'eft pas pourtant conferé generallement à tous: mais fpecialement à la nature & perfonne fpeciale & particuliere de chacun fidele. Velà comment noz aduerfaires fe confondent corrompans les fainctes Ecritures, comme gés mal inftruits en la Foy. 2. Pier. 3.

13 Auant que lâcher cette matiere, il faut remarquer vne autre interpretation, qu'ils donnent à ce lieu de fainct Paul: laquelle n'a pas été forgee en boutique plus pure, ny mieux garnie de Doctrine diuine, que la premiere. Ils difent. [*Mais l'argument eft rond & fourny cõcluant en cette façon, Les enfans qui naiffent d'vn fidele font faincts: c'eft à dire appartenans vray-femblablement à l'Alliance de falut.* Cette expofitiõ eft fort confiderable: car ils l'ont recueillie hors de la moëlle des fainctes Ecritures, & de toute bõne & Chrêtienne Doctrine. I'eftime qu'ils ne fçauoient comment manifefter affez pleinement leur ignorance: ou pluftôt leur malice. Certainement ils ne peuuent guere écrire de telles matieres, qu'ils ne fe prennent à quelque filet, & tant plus ils fe penfent cacher

Autre interpretation des Caluiniq.

Pourquoy les ministres n'õt voulu écrire particulierement à l'autheur.

tant plus dêcouurét ils leurs turpitudes. C'est la cause, pour laquelle ie n'ay iamais peu tirer d'eux particulierement pour toutes les lettres que ie leur ay enuoyé, vn seul mot de rêponse par êcrit. Ils ont maintenu au troisieme chef de ce texte, que nous refutons, que les enfants d'vn fidele sont sanctifiez dés le ventre de la mere. En ce quatrieme chef ils exposent leur dire, & luy donnét vne glose plus difficile que le texte. disants, que tels enfans naissent appartenans vray semblablement à l'Alliance de salut. C'est à dire, qu'ils sont sanctifiez par vraysemblance, & non pas en verité. Car plusieurs choses sont vray-semblables, lesquelles ne sont pas veritables, & est pluftôt ainsi que autrement: tellement que quand on dict que quelque chose est vray-semblable, on entend de deux choses l'vne, ou qu'on doute de la verité d'icelle, quoy qu'elle en ayt quelque apparence: ou bien on tiét qu'elle est fausse: mais qu'elle a quelque semblant & apparence de verité. Velà pourquoy cette verisimilitude, ou vray-semblance est mise entre les parties requises en vn expert menteur pour être creu, & en être cognu impudent, sçauoir est, qu'il ayt bonne memoire, de peur de s'entrecouper en ses propos, ne s'impliquer en contradiction: & ne dire rien trop êlongné de l'apparence de verité: pource qu'autrement, son impudence trop apparente, il ne seroit pas creu. Ainsi, quand noz rêpondans, disent que tels enfans naissans de parens fideles, appar-

Plusieurs choses vray semblables, & nõ veritables.

tiennent vray-ſemblablement à l'Alliance de ſalut, & poſent cela pour interpretation de cette ſanctification vterine, ils entendent & veulent dire de deux choſes l'vne, à ſçauoir, ou qu'ils recognoiſſent que telle ſanctificatiõ, qu'ils affermẽt être veritable, eſt du tout fauſſe, mais qu'elle a ſeulement apparence de verité, ou que combiẽ qu'elle ſoit vray-ſemblable ſelon leur aduis & iugement, que neantmoins ils reuoquent en doute la verité d'icelle: laquelle toutesfois ils ont maintenue par cy deuant & de viue voix, & par écrit. Velà quelles ſont les ſubtilitez de la Caluinilogie, velà quelle en eſt la pureté de doctrine, & quelle reſolution on en peut recueillir.

Ce que les Caluin. répõdans, entendent par leur dire.

Tantôt ils affermẽt vne choſe être veritable, prêchent qu'il l'a faut receuoir comme vn oracle celeſte, & impoſent à Dieu, à ſes Prophetes & Apôtres qu'ils l'ont dit: tantôt ils nient que cette méme choſe ſoit veritable, ou pour le moins reuoquent en doute la verité d'icelle: quoy qu'auparauant ils l'ayent preché & maintenu être veritable. Le ſainct Eſprit n'a point vſé de tel langage par l'Apôtre ſainct Paul, il n'a pas dit, ils ſont vray-ſemblablemẽt ſaincts, ou ils ont vne ſanctificatiõ vray-ſemblable, mais il a dit ſeulement. *Autrement vos enfans ſeroient ſouillés. Or maintenãt ils ſont ſaincts,* l'entendant ainſi que nous l'auons expoſé cy deſſus, en ſuyuant l'aduis & conſeil de l'Antiquité de l'Egliſe. Et quand même il ny auroit autre expoſition que le même texte de l'Apô-

Inconſtance de la doctrine Caluinique.

tre, le ſens en eſt aſſez cler & manifeſte, ſans autre commentaire.

Miniſtres ne oſent ſe declarer.

14 Mais il eſt à noter & croire, que les Miniſtres n'oſent pas dire rondement & apertement ce qu'ils en ſentent, & enſeignent particulierement à leurs Sectateurs. Car ils voyent bien que leur opinion, touchant ce poinct, eſt abſurde & de mauuaiſe oreille, voire de tres mauuais gouſt & odeur aux fideles Chrêtiens: & neantmoins ils la veulent maintenir, ſans ſ'en departir aucunement. Et pour ce faire, ils vſent de telz circuits ſoubs parade de langage, pour mieux couurir leur erreur, lequel eſt enorme tendant à l'abolition des myſteres diuins, au detriment & ruine du Chriſtianiſme. Leur opinion donc eſt, que les enfans des fideles, ou d'vn fidele, ſont tellement ſanctifiez des le ventre de la mere, voire des leur conception, qu'au Baptême il ne leur eſt rien conferé d'auantage, que ce qu'ils ont de nature, ou apporté du ventre de leur mere, étans enfans des fideles, ou d'vn fidele. Et la raiſon qu'ils alleguent pour ſoûtenir leur opinion, eſt que telz enfants ſont heritiers de la promeſſe, & compris en l'Alliance de Dieu. Mais ils diſent que c'eſt vray-ſemblablemẽt, & qu'ils laiſſent à Dieu ſes iugements cachez, & qui appartiennent à luy.

15 Nous aduouõs que ce priuilege eſt donné aux enfans des fideles, d'être faicts enfans de Dieu, mais auec condition. Car quand Dieu a ſtipulé cette Alliance auec Abrahã, la cõdition

de leur part a été qu'ils garderoient l'Alliance *Genes. 17.*
de Dieu luy, & sa semẽce apres luy : & leur ordonna la Circoncision, voire auec telle ordõnance, que quiconque ne seroit circoncy, deuoit être exterminé. A quoy répondant nôtre *Matth. 28.*
Seigneur Iesus Christ, dict. Quicõque croira *Marc. 16.*
& sera baptisé, sera sauué, & quicõque ne croira point, sera condamné. Et en vn autre lieu; *Iean. 3.*
Qui n'est né d'eau & d'Esprit, ne peut entrer au Royaume de Dieu. Velà dõc à quelle condition les enfans des fideles sont heritiers de la promesse, & compris en l'Alliance de Dieu: c'est quils soient baptisez, ayent la Foy, & facent valoir en eux à la gloire de Dieu, le don de regeneration.

A quelle condition les enfans des fideles sont compris en l'Alliance.

16 Ie sçay bien que Caluin & ses cõministres ne veulent pas qu'en ce lieu de S. Iean il soit parlé du Baptême: mais seulemẽt d'être né derechef, ce qu'ils entendent de la mortificatiõ, & veulent que ces mots né d'eau & d'Esprit se prennent pour vne même chose, à sçauoir, pour les graces du S. Esprit. Et ce, à fin de tousiours maintenir l'erreur sus mentionné. Mais ils s'abusent tres lourdement : Car nôtre Seigneur Iesus Christ, qui est le vray Docteur celeste, source & fontaine de toute Sapience en enseignant à son Eglise telles matieres, luy a faict entendre ce qu'il vouloit, & qu'elle deuoit faire, pour obtenir salut : & n'a pas vsé d'vne vaine multitude de paroles, comme font ordinairement les hommes conduits de affections humaines : Mais encores en matie-

Exposition Caluiniq.

res tant preignantes & necessaires, il n'a pas parlé tant obscurement, qu'il ne fût entendu: ains a vsé de paroles conuenables & propres à telle instruction: & n'a rien dit, qui n'importe, qui n'ait son poids & vraye signification, regardant à la vertu des mysteres par luy instituez. Or en ce lieu il parle de la regeneration, non pas à demy, ou d'vne partie d'icelle: mais de la regeneration entiere, & de toutes ses parties. Ce qui consiste au signe, & en la chose signifiee, cōme nôtre Seigneur Iesus Christ le montre luy-même euidemmēt en ces mots, Eau & Esprit. Que s'il eût seulement parlé de ce qui est interieur & spirituel, Il eût dict, qui n'est né d'Esprit: & cela eût suffi: mais pour montrer qu'il entend le tout, il a vsé des deux mots, Eau & Esprit, & n'a point voulu parler en cela par figure. Les Anciens l'ont ainsi interpreté, & entre autres sainct Cyrille Alexandrin, lequel dict ainsi sur cette sentence de nôtre Seigneur Iesus Christ. *Quapropter reiectis velaminibus, vt imbecilliori Saluator loquitur. Nisi enim quis, inquit, ex aqua & spiritu natus fuerit, non potest in regnum Dei introire. Nam cùm non simplex, sed compositus ex corpore sensibili & intellectuali anima homo sit, duplici quodam ad generationem indiget modo. qui duplicitate sua ad vtrumque possit accommodari. Spiritu enim sancto, spiritus hominis, aqua verò corpus sanctificatur.* Partant notre Sauueur ayant reietté tout voile, figure & obscuritê, il parle comme à celuy qui est fort imbecille. Car celuy qui n'est né

Dequoy il est parlé en ce lieu de sainct Iean.

Cyrille Alexandr. in Ioan. libr. 2. cap. 42.

d'eau & d'Eſprit, dit-il, ne peut entrer au Royaume de Dieu. Car veu que l'homme n'eſt point ſimple, mais compoſé d'vn corps ſenſible, & d'vne ame intellectuelle, il a beſoin de double moyen pour être regeneré, lequel moyen par ſa duplicité puiſſe être accommodé à tous les deux. Car l'eſprit de l'homme eſt ſanctifié par le ſainct Eſprit, & le corps de l'homme eſt ſanctifié par l'eau.

Double moyẽ de regeneration.

Sanctificatiõ du corps & de l'eſprit.

17 Outre plus, il nous montre la neceſſité du Baptême, en ce mot, *Niſi*, quand il exclût du Royaume des Cieux, celuy qui ne ſera né d'eau & d'Eſprit: & puis qu'en iceluy nous receuons ce que nous n'auions point au parauant. Car il ne dict pas, qui ne ſera né d'Eſprit & d'eau: mais qui ne ſera né d'eau & d'Eſprit. Et en prepoſant le ſigne à la choſe ſignifiee, il montre qu'il faut premierement receuoir le ſigne, pour obtenir la choſe ſignifiee. Et pourtant le même Docteur au même lieu, dict. *Quoniam Spiritum ſi per baptiſmum acquirimus, quo in priſtinam pulchritudinem reformati & ad nouam vitam renati, à Deo in filios adoptamur*. Apres auoir montré que par la regeneration qui vient d'en haut, nous ſommes faicts participants de la gloire & nature diuine, Il dict auſſi ce que i'ay recité en Latin. Pource, dit-il, que par le Baptême nous obtenons le ſainct Eſprit, par lequel êtans reformez & reſtituez en nôtre priſtine beauté, & renaiz à vne nouuelle vie, nous ſom-

Neceſſité du Baptême.

Cyrill. Alex. in Ioan. lib. 2. cap. 42.

mes adoptez de Dieu pour ſes enfans. Parainſi nous receuons au Baptême quelque choſe d'auantage, que nous n'auions pas auparauāt que fuſſions baptizez. Car nous naiſſons tous coulpables en Adam attirãs d'iceluy l'iniquité & le merite de la peine : car auec l'iniquité eſt ioinct & aſſemblé le lien de mort : & ny a aucun qui n'en ſoit detenu en ſa naiſcēce, veu qu'il ny a aucun, qui naiſce net & pur deuant Dieu, non pas mêmes l'enfant, duquel la vie n'eſt que d'vn iour ſur la terre. Puis donc que par Adam le peché & la mort ſont entrez en tous hommes, comme dit l'Apôtre, n'eſt il pas requis, que nous ayons quelque remede? Puis que nous naiſſons tous ſouillez & pollus deuant Dieu, ne faut il pas qu'ayons dequoy être lauez & nettoyez de noz ordures? Cela eſt requis. Ce qu'auſſi nous auons au Baptême, comme nous auons appris de S. Cyrille, & que nous enſeigne ſainct Auguſtin diſant. *Nouimus enim ex baptiſmo Chriſti ſolui peccata, & baptiſmum valere ad remißionem peccatorum.* Nous auons cognu (dit il) que les pechez ſont pardonnez par le Baptême de notre Seigneur Ieſus Chriſt, & que le Baptême de Ieſus Chriſt eſt de valeur, pour la remiſſion des pechez. Et ailleurs. *Baptiſmus igitur abluit quidem peccata omnia, prorſus omnia, dictorum, factorum, cogitatorum, ſiue originalia, ſiue addita, ſiue quæ ignoranter, ſiue quæ ſcienter admiſſa ſunt.* Le Baptême donc laue certainement tous les pechez, voire entierement tous, ſoit des faicts, des dits, ou des

Rom. 5.

Auguſt. in Pſal. 50.

Auguſt. cōtr. duas epiſt. Pelag. libr. 3. cap. 3.

penſees, ſoient originels, ou ceux commis depuis, & adioûtez à iceux, ſoit qu'ils ayent été commis, ſciemment, ou par ignorance, peu apres il adioute. *Salus ergo hominis in Baptiſmo facta eſt, quia dimiſſum eſt quod peccatum à parentibus traxit: vel quicquid etiam propriè ante Baptiſmum peccauit.* Le ſalut de l'homme donc eſt faict au Baptême, pource qu'en iceluy eſt remis le peché qu'il a tiré des premiers parens, voire tout ce que deuant le Baptême il a commis de peché de ſa propre volonté. Ces bons Docteurs, du têmoignage, deſquels nous nous ſeruons icy, n'ont pas dit cela d'eux mêmes, ny forgé en leurs cerueaux telle Doctrine: ains l'ont tiree du dire & ordõnance de notre Seigneur Ieſus Chriſt, & de ce qu'en ont enſeigné ſainct Pierre & ſainct Paul, ſelon les lieux par nous citez cy deſſus. Et c'eſt auſſi ce qu'on en doit croire, veu qu'il a été ainſi prononcé par le ſainct Eſprit, & que telle Doctrine redonde à la gloire de Dieu, louange de ſa miſericorde, & conſolation des fideles Chrêtiẽs, d'autant qu'ils ſont aſſeurez qu'au Baptême ils ont vêtu nôtre Seigneur Ieſus Chriſt, qu'êtãs baptizez en ſa mort, ils ſont auſſi par ce moyẽ enſeuelis auec luy en ſa mort, que la vertu de ſon ſang leur a été là appliquee en remiſſion des pechez, que le don du S. Eſprit leur a été là conferé, par lequel ils ont eté reſtituez en leur premiere beauté, & ſont regenerez pour cheminer en nouueauté de vie ſelon l'homme interieur, pour être receuz en l'adoption des

Le même, au même lieu.

Matth. 28. Marc 16. Iean 3. Rom. 6. Ephes. 5. Galat. 3. Tit. 3. &c.

enfans de Dieu. Velà le fruict & consolation que la conscience Chrétienne recueille de la Doctrine de l'Eglise Catholique touchãt certe matiere.

18 Quant à l'opinion des ministres Protestás Caluiniens & autres, elle est du tout contraire à la parole de Dieu. Car ils veulent que les enfans des fideles, ou d'vn fidele soient tellement sanctifiez dés le ventre de la mere, qu'auant que naître premierement, ils ayent tout ce qu'est de la regeneratiõ, & appartiẽt à cette seconde naiscence: en sorte que le Bapteme ne leur apporte rien d'auantage, que ce qu'ils ont tiré du ventre de leurs meres. Mais ils ne peuuent q̃ de là ils ne se precipitẽt en ces deux absurditez tres lourdes. La premiere est, que tels enfans etans ainsi sanctifiez aux ventres de leurs meres, seroient renez, auant qu'auoir eté premierement nez: c'est à dire, qu'ils auroient la seconde natiuité, auant qu'auoir la premiere, & voudroient en cecy faire d'vn don special & particulier, comme l'ont obtenu par grace speciale & singuliere Ieremie, & sainct Iean Baptiste, ils en voudroient, di-ie, faire vn don general & commun à tous hommes. En second lieu, il s'ensuyuroit de leur doctrine, que les enfans ne naîtroient de nature enfans d'ire, & ne seroient aucunement souillez du peché originel. Ce qu'est contre l'expresse parole de Dieu: laquelle dit que tous hommes sont pecheurs en Adam. Eux mêmes aduouẽt qu'au Baptême nous receuõs la remis-

Opinion des heretiq.

Ierem. 1.
Luc 1.

Ephes. 2.
Rom. 5.

ſion des pechez, que nous y ſommes vêtuz de Ieſus Chriſt entez en iceluy, & y receuons le ſainct Eſprit, pourueu que nous n'aneantiſſions point la vertu de ce Sacrement par noſtre peruerſité. Que ſi les enfans êtoient ſanctifiez en la façon qu'ils diſent, ils auroient deſia receu tout cela auant qu'être baptizez: en ſorte que ſelon leur dire, le Baptéme ſeroit vn ſigne nud, & ſans aucune grace & vertu, & pourtant inutile à l'Egliſe. C'eſt l'erreur deteſtable, que tiennent les Adamites anciens heretiques, mais reſſuſcitez en ce dernier tẽps par ce pernicieux Schiſme: auec leſquels ſont ioincts en même folie les Dauidiſtes, forgez par ce mõſtre infernal Dauid George, & ceux de la Secte, nouuellement recueillie de toutes les autres Sectes, laquelle ſe fait nommer Maiſon de Charité: qui tous enſemble reiettent les Sacrements: d'autant, diſent ils, auec ceux, qui nous ont rêpondu, qu'auant qu'être nez ils ſont ſanctifiez, & ont receu les graces du ſainct Eſprit en telle abondance, qu'ils ne ſont plus ſouillez de peché, pourueu qu'ils ſoient naiz de ceux de chacun ſa faction, & Secte. Velà comme les Miniſtres Caluiniens, Zuingliens, & principalement noz répondans en ſ'impliquant en contradictiõ fauoriſent à telles hereſies, quoy que de parole ils ſemblent les deteſter, & auec leſquelles ils procurent, autant qu'ils peuuent, l'euerſion de tout le Chriſtianiſme, & aneantiſſement de la gloire de nôtre Seigneur Ieſus Chriſt.

Catechiſ. Dimãch. 49. Confeſſ. arti. 35.

Erreur des Adamites.

Dauidiſtes.

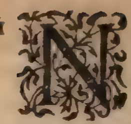
Maiſon de Charité reiettent les Sacrements.

Texte des aduersaires.

OR pour entrer maintenant en matiere, puis que noz Apostatz protestent dés l'entree de ne vouloir deduire au long ce poinct de la iustification, nous ne sommes pas tenus aussi de leur en rêpondre plus auant: mais d'autant que c'est par malice qu'ils dissimulent les principaux poincts de cette matiere à fin de mieux coulorer leur fausse doctrine, nous sommes contraincts de dêcouurir ce qu'ilz dissimulent, pour renuerser ce qu'ils mettent eu auant. Ces deux poincts donc êtans presupposez, lesquels nous estimons être hors de dispute: à sçauoir, que pour êchapper la iuste condamnation de Dieu deuë à notre corruption naturelle, & aux fruicts d'icelle, il faut apporter vne perfaicte satisfaction: & d'autre côté pour être receuz en la vie eternelle, il faut apporter la perfaicte obeïssance, en laquelle l'homme a été creé du commencement, il s'ensuyt que le même moyen par lequel nous sommes iustifiez (c'est à dire, par lequel nous pouuōs recouurer les deux poincts que dessus, pour être par luy declarez quittes de noz pechez, & capables de la vie eternelle) est aussi le moyen par lequel nous sommes sauuez.

Que l'autheur inserant le texte des rêpondans Caluinistes en cette replique est contrainct d'être plus prolixe qu'il ne seroit. Repetition de deux erreurs des Protestans.

CHAPITRE II.

1 Ous auons insisté long temps sur le commencement de ce chapitre auant qu'entrer en pleine matiere mais la necessité le requerāt nous y a contrainct, pour ne rien laisser sans replique & bonne exposition, pour l'instruction des deuoyez, & confirmatiō de ceux, qui sont demeurez fermes & constans sans errer. Si les Ministres rêpondans eussent vsé de meilleure methode, ils m'eussent donné ouuerture à breueté. Mais d'autant que i'insere leur texte de mot à mot en cette replique, à fin que tous voyent & cognoissent que nous ne leur imposons rien: ie suis contraint suyure leur methode, quoy que confuse & mal ordonnee: toutesfois selon que mon entreprise le permettra, i'vseray en traictant les matieres de l'ordre & disposition la plus facile, qu'il me sera possible, pour le soulagement du Lecteur. Et auant qu'entrer plus auant en matiere. Ie diray qu'ils font leur profit de peu de chose, pour nous calomnier. Nous auons dict veritablement, que nous n'entreprenions pas de traicter au long ce poinct de la iustification, pour les raisons par nous alleguees: à sçauoir, pource que par cy deuant il a êté tres excellemment traicté par personnages, de qui nous aduouons être disciples, & aux liures desquels nous voudrions bien r'enuoyer noz aduersaires: à fin qu'ils aprinssent par la lecture d'iceux

Pourquoy l'autheur à si long temps tardé d'etrer en pleine matiere.

Les Caluini. font leur profit de peu de chose.

à mieux, plus proprement & reueremmẽt traiter la Theologie, de laquelle ils sont vrayemẽt ignorans : ioint qu'en l'aduertissement fait au Lecteur, &c. lequel est posé apres l'Epitre liminaire de l'œuure, nous auõs promis en traiter plus amplement en cette replique, selon l'occasion qui nous en seroit donnee. Puis donc qu'ils ne se contentent de ceux là, ou qu'ils daignent, ou ne veulent prendre la peine de les lire, pensans par ce moyen amortir les remords de leurs cõsciences, & qu'ils veulẽt ouir tout au long ce que nous en tenõs: I'en traiteray selon qu'il plaira à Dieu Pere des lumieres m'en faire la grace, & m'ayderay comme i'ay fait en ce commencemẽt, des predications de nôtre Seigneur Iesus Christ, de ses Prophetes & Apôtres, des disciples d'iceux, & de leurs successeurs iusques à maintenãt. Par ce moyen si noz aduersaires veulent encores écrire cõtre nous, ils seront contraints d'ouurir les yeux, pour voir commẽt ce poinct a été creu & traité depuis le commencemẽt & enfance de l'Eglise, iusques en ce temps : & que ce qu'on en tient maintenant, est conforme à la parole de Dieu, & à ce qu'en a tenu l'Antiquité Chrêtienne.

Pourquoy les Ministres ne veulent lire les Anciens docteurs, ny les modernes.
Iacq.1.

2 Si noz rêpondans aimans mieux le mésonge que la verité, ferment les yeux à la lumiere, ou choisissans plustôt la mort que la vie, prennent le serpẽt & le scorpion, pour le poisson, & autre bõne viande pour nourriture de leurs ames, c'est à leur dam & condamnation. De

Luc.11.

nôtre part leur ayans ia enseigné, & leur enseignans encores maintenãt ce qui est, & doit être creu de cêt article, qui est l'vn des principaux poincts de la doctrine Chrêtiéne, nous auons, quant à ce deuoir de Charité, lequel doit être mutuel entre nous, deliuré noz ames : & prenons Dieu en témoing, que sans en rien dissimuler nous en auons écrit, & écriuons encores maintenant ce qui en est en noz consciences instruictes par la Parole de Dieu, & confirmees par les Doctes & saincts Ecrits des premiers Pasteurs de l'Eglise Chrêtienne Catholique, lesquelz ont eu occasion de disputer de ce poinct contre les Heretiques de leurs temps, lesquelz ont entrepris, comme noz Protestans de le brouiller, & en arracher la vraye intelligence des cœurs & esprits des Chrêtiens, pour leur ôter toute cognoissance des vrais moyens, & de la vraye voye de salut.

Deuoir de Charité.

Protestation de l'Autheur.

3 Pour entrer en matiere, ils repetent ce que desia ils ont dict par cy deuant. [*Ces deux poincts donc presupposeZ, lesquelZ nous estimons être hors de dispute, &c.*] Il n'étoit pas besoing que ils remissent sus la forme, ce que desia auoit êtê poché : ne qu'ils fissent des parentheses, ou digressions si longues : mais par ce moyen ils remplissent le papier, & tâchent mesler & embrouiller cette matiere : à fin que par circuits, ils puissent esblouyr les yeux de ceux qui n'ont la veuë gueres viue, & faire perdre memoire à ceux, qui l'ont vn peu mou-

Caluiniens vsent de redites.

ce de la forme & vertu de leurs arguments. En apres ils confondent entierement l'ordre & methode qu'on doit tenir en l'exposition de ce poinct : comme il a été dict, & continuent es deux erreurs par nous remarquez. Le premier est, que la concupiscence simple, sans qu'il y ait aucun consentement de l'homme, est peché. Ce que nous auons refuté en ce même liure chap. 3. où nous auons montré, que telle concupiscence nous est demeuree du peché premier, qui nous est fait originel, & nous est laissee pour nôtre exercice au combat de la chair côtre l'esprit : mais étant simple, & l'homme fidele ny apportant aucun consentement, elle n'est pas peché. Seroit ce peché de bien combatre contre le peché, & en reporter la victoire? Est ce brûler la maison quand on éteinct le feu, qui est prest de l'embraser? Dira-on que celuy là ayt vn grand feu embrasé, lequel n'a encores que le boys, ou les allumettes : Il y a grande difference entre le feu & le bois, ou autre matiere de laquelle il est allumé & nourry : ainsi y a il grande difference entre la concupiscence simple, & le peché. Car le peché est le fruict de la concupiscence, mais la concupiscence est ce qu'est appellé par les Grecs, *Ζώπυρον τοῦ παραπτώματος*, ou *ἔναυσμα τῆς ἁμαρτίας*, & par les Latins, *Fomes peccati*. C'est à dire, ce qui allume en nous le peché. Et pourtant c'est au peché que la condamnation est deuë, & non pas à la simple concupiscence. Car Dieu ne nous a pas

Concupiscence simple.

Concupiscence que c'est.

Exod. 20.

pas defendu d'auoir en nous la ſimple concupiſcence,ou faculté de conuoiter:mais il nous a defendu les effects d'icelle diſant, non, Tu n'auras point en toy de concupiſcence, mais il a dict, Tu ne conuoitras point. Pourtant il deuoit ſuffire à noz rêpondans de dire, que la condamnation eſt deuë par la Loy de Dieu aux mauuais fruicts & effects produits par la concupiſcence, ou ſ'ils veulent par la corruption naturelle, qu'ils n'oſent nommer concupiſcence (combien que par leur iargon ils l'entendent ainſi, & non pas à telle ſimple faculté. Velà quant au premier erreur.

4 Le ſecond eſt qu'ils continuent maintenir la Loy de Dieu contenue és deux tables du decalogue,être d'impoſſible obſeruation,& que pour cette impoſſibilité nous ſommes tous coulpables & ſubiects à la condamnation du iugement de Dieu : mais nous auons amplement ſatisfaict à cecy, & deument refuté tel erreur au même lieu, que deſſus, pourtãt n'eſt il pas beſoin d'en parler d'auantage. Seulemẽt ie diray cela en paſſant, pour clorre chemin à l'impoſture de noz rêpondans, leſquels nous veulent faire croire que nous reiettons nôtre Seigneur Ieſus Chriſt.Ie diray donc que nous aduouons & confeſſons iceluy être le moyen, par lequel nous êchappons la condamnation *Rom. 5.* attiree ſur nous par Adam nôtre premier pere, & par les pechez, que nous commettons iournellement. Que par luy ayant ſouffert & enduré pour nous en la croix,nous paruenons

Sommaire de la doctrine Chrêtienne.

à la vie eternelle. Que c'est luy seul, qui est nôtre Sauueur, que par luy nous auec tout ce qui procede de nous en foy ouurante par charité, sommes plaisans & agreables à Dieu: qu'est vne doctrine, que nous sommes prests de signer de nôtre propre sang deuant qui que ce soit. Mais veu que pour viure & regner auecq' nôtre Seigneur Iesus Christ, il nous faut cheminer, souffrir, & mourir, auec luy: la Foy & repentance procedente d'vne vraye humilité, & les bonnes œuures sont necessairement requises à l'homme pour perfaire & accomplir ce voyage, & peruenir au but de chacun fidele tant desiré: tellement que les Protestans ne peuuent de là tirer aucune consequéce valable pour maintenir leurs erreurs, & renuerser la Doctrine, par nous aduouee, confessee, mise par écrit & enseignee. Car elle correspond à la confession par nous maintenant faicte: elle est procedee de nôtre Seigneur Iesus Christ, de ses Apotres, de leurs successeurs, & de toute l'Eglise Chrêtienne & Catholique, continuee de siecle en siecle depuis le commencemét iusques à maintenant. Et pourtant ie confesse auoir faict tres mal de m'en detourner quelque temps: & prie Dieu au nom de son fils notre Sauueur, que me confirmant en icelle d'autant plus, que i'en ay eté aduersaire, il ne m'impute point telle faute: ny à tous ceux, qui comme nous se reüniront à l'Eglise de notre Seigneur Iesus Christ: & exhorte vn chacun de donner auec

Hebr. 11. *Galat. 5.* *Rom. 8.* *2. Timot. 2.* *Iacq. 2.*

Recognoissance de l'autheur.

nous occaſion de ioye à toute la Cour celeſte par vne bonne, & vraye conuerſion.

Texte des aduerſaires.

SVr cela donc noz aduerſaires (comme dict a été, & qu'il nous faut encores deduire plus amplement) veulent en ſomme que cette iuſtice, ainſi que les qualitez qu'on appelle ſont inherentes en leur ſubiect : ſe trouue en l'homme pour le ſauuer : par lequel erreur ils ſe trouuent en deux principales difficultez : La premiere, en ce qu'ètans contraincts, pour ne ſuyure du tout l'hereſie de Pelagius, de confeſſer que cette qualité ne ſe trouue naturellement en l'homme à cauſe du peché originel, il faut auſſi qu'ils recognoiſſent qu'elle eſt donnee à l'homme, par la grace de Dieu. La ſeconde, en ce qu'ètans encores forcez par la commune experience, d'aduouer que cette qualité de iuſtice, ne peut produire des effects du tout correſpondans à cette perfaicte ſatisfaction & obeyſſance, que nous deuõs, il y faut adiouter quelque ſupplement, à ſçauoir le merite de la mort & paſſion de Ieſus Chriſt, & de tout ce qu'il a faict pour nous. Nous diſons au contraire que tant cette ſatisfaction, que l'obeïſſance perfaicte, reſident en vne ſeule perſonne de Ieſus Chriſt ; lequel nous a été donné du Pere, à fin que l'apprehendans & appliquans à nous par foy tout ce qui eſt en luy, & nommément la reſtauration de nôtre nature, qu'il a priſe à ſoy, & parfaictement ſanctifiee en ſoy dés le premier moment de ſa conception, puis auſſi les peines par leſquelles il a pleinement ſouffert en ſon corps, & en ſon ame, juſte pour les iniuſtes, tout ce que meritoiët

noz pechez, & finalement l'ancien & parfait accomplissement de la Loy, à laquelle il s'est assubietty pour nous : ces choses nous soient reputez & allouez en compte, cõment si cela étoit resident en nous, & accõply par nous mêmes depuis le cõmencement de nôtre conception & naissance, iusques au dernier souspir de nôtre vie. Et pourtãt Iesus Christ ne nous est pas ayde ou supplement pour nous sauuer par nôtre iustice, en tout, ny en partie : mais est luy seul nôtre Iustice en tout & par tout, à nous offerte & appliquee gratuitemẽt & de pure liberalité, moyennant le Don gratuit de la Foy, qui le reçoit.

Que la nature humaine n'est priuee du liberal arbitre par la cheute d'Adam. Que la grace n'abolit le franc arbitre. Que la Iustice par laquelle nous sommes iustes deuant Dieu, est vne qualité inherente en nous. Que l'Eglise Catholique condamne & reiette du tout l'heresie des Pelagiens.

CHAPITRE 12.

1 NOus auons par cy deuant declaré, pourquoy no⁹ ne sommes pluſtôt entrez en pleine matiere & dispute de ce poinct, que noz aduersaires tâchent impugner & corrompre, nous le proposans à defendre, contre leurs negatiues, & fausses illations. Or c'est maintenãt qu'eux, apres auoir circui maints recoins & dêtours, se mettent en pleine voye de la dispute, pour y entrer au plus profond, & en faire entr'eux & moy particulierement, selon leur aduis, quelque decision. Nous auons à repliquer à

trois Chefz, à ſçauoir deux difficultez, & puis leur opinion touchant la ſubſtance de cette matiere. Ce qui n'eſt qu'vne redicte du precedant, à quoy nous auons deſia rêpondu & ſatisfait.

2 Quant à la premiere difficulté qu'ils nous impoſent, il n'y en a point pour nous. C'eſt à dire pour les Catholiques: car qui ſuit la voye droicte, de long temps applanie & bien marquee, ne trouue aucune difficulté de chemin, & ne doit auoir crainte de ſe foruoyer, tandis qu'il cheminera entre les bornes d'icelle ſans ſ'ecarter. Nous cheminons en cette voye, & auons en horreur les ſentiers obliques & tortus des heretiques, & pourtãt ſommes nous hors de difficulté. Quant à l'hereſie de Pelagius, nous la reiettons & condamnõs du tout, & confeſſons que la grace de nôtre Seigneur Ieſus Chriſt, nous eſt ſur toutes choſes tres neceſſaire: que d'iceluy nous auons receu la Iuſtice, par laquelle nous ſommes iuſtes deuant Dieu: & que notre liberal & franc arbitre eſt tellement debilité, qu'il n'a aucune force à bien faire, ſinon qu'il ſoit aydé d'icelle grace diuine. Cependant toutesfois notre volonté n'eſt pas tellemẽt aſſeruie par la cheute d'Adam, qu'il ne luy reſte encores chois & election libre, pour fuir le mal & faire le bien, tant és actions & choſes ſubiettes au iugement de la raiſon humaine, qu'es ſpirituelles, pourueu qu'elle ſoit aydee par la grace de Dieu.

La voye de l'Egliſe Catholiq. eſt ſãs difficulté.

L'egliſe condamne l'hereſie de Pelagius.

Doctrine Catholique.

Aug. cōtra duas Epistol. Pelagi. lib. 2.

3 Cela nous est enseigné par sainct Augustin contre les Pelagiens, lequel dict en ces mots. *Peccato Adæ liberum arbitrium de hominum natura periisse non dicimus: sed ad peccandum valere in hominibus subditis diabolo, ad bene autem piéque viuendum non valere, nisi ipsa voluntas hominis Dei gratia fuerit liberata, & ad omne bonum actionis, sermonis, cogitationis adiuta.* Nous ne disons pas, dit-il, que la nature des hommes soit priuee du liberal arbitre par le peché d'Adam: ains qu'es hommes subiects au diable ce liberal arbitre a grand force à pecher: mais à bien & sainctement viure, il n'a point de force, sinon que la volonté de l'homme soit faite libre par la grace de Dieu, & par icelle même aydee à toute bonne action, à toute bonne parole, & à toute bonne cogitation. Il dict plus, que tout ainsi que la Loy n'est point aneantie par la Foy, mais êtablie: ainsi le franc arbitre n'est point aneanty ou aboly par la grace, ains êtably: & dict que la Loy n'est point obseruee, sinon par le liberal arbitre. Il dict en ces propres paroles. *Liberum ergo arbitrium euacuamus per gratiam? Absit, sed magis liberum arbitrium statuimus. Sicut enim per fidem lex, sic per gratiam liberum arbitrium non euacuatur, sed statuitur: Neque enim lex impletur, nisi libero arbitrio.* Velà que nous tenons auecq' sainct Augustin, & toute l'Antiquité orthodoxe, contre les Pelagiens, Iouiniens, & autres semblables: aussi faisons-nous contre les Ministres Caluiniens, Zuingliens, & autres de semblable fa-

Aug. de spiri. & liter. cap. 29.

rine, lesquelz ont renouuellé les erreurs des Manicheens & Valentiniens, anciens Heretiques de long temps condamnez par le iugemẽt & authorité vniuerselle de l'Eglise Chrêtienne Catholique. De sorte que toute la doctrine de noz rẽpondans ne sont que vieilles fricassees, qu'ils ont releuees de deuant les chiens corrompues & puantes, par plusieurs fois rechauffees, desquelles ils aiment mieux se repaître, que de viandes solides, bonnes & salutaires, qui est cause qu'ils ne peuuent recouurer leur santé.

Doctrine des Caluin. repõdãs, que c'est.

4 Quant à la iustice, par laquelle nous sommes iustes deuant Dieu, nous cõfessons qu'elle nous est donnee en Iesus Christ par sa grace, mais que delà il s'ensuyue qu'elle n'est pas inherente en nous, ie le nie, & n'y a pas dequoy tirer telle consequence, comme il a été montré au quatrieme chapitre de ce même liure. Mais auant que passer outre, & pour tousiours mieux êclercir cette matiere. Ie leur feray quelques questions. La premiere: Si cette Iustice par laquelle nous sommes iustes deuant Dieu, est la Iustice de vie, ou non. S'ils disent qu'elle n'est pas la Iustice de vie, il s'ensuyura qu'elle n'est proufitable à notre ame, & ne nous sert aucunement pour cette fin, pour laquelle, elle nous est conferee, & ne nous peut seruir de disposition à la gloire & immortalité du Fils de Dieu. S'ils adouënt aussi qu'elle est Iustice de vie: Ie leur

Questions proposees aux Ministres.

demande, ſi elle eſt qualité perfaicte, laquelle ne tende à rien de plus perfect, ou ſi elle eſt vne qualité imperfecte, laquelle tende & nous diſpoſe à quelque choſe de plus perfect. Ils ne peuuent pas nier que c'eſt vne qualité perfecte, ou imperfecte: & ſelon qu'ils diſent que elle nous eſt appropriee par Foy, vrayement communiquee & appliquee, il faut conclurre que nôtre ame en eſt douee & reuêtue pour plaire à Dieu: tellement que c'eſt vne qualité, ſelon laquelle il eſt dict quelz nous ſommes deuant Dieu, ou vne qualité nous diſpoſant à être tels: en ſorte que neceſſairement il faut que ce ſoit ce qu'eſt nommé par les Dialecticiens, ou *diſpoſitio* ou *habitus*. *Diſpoſitio*, eſt vne qualité moindre, plus imperfecte, de moindre duree, moins conſtante, & plus muable.

Diſpoſitio.

Habitus, eſt vne qualité cõſtante, laquelle ne ſe meut ne châge, & ne ſe ſepare qu'à grâd difficulté de ſon ſuiet: auquel neceſſairemẽt elle eſt inherente: autrement elle ne pourroit être la qualité d'iceluy: laquelle qualité conſtante eſt comme le terme & but de la diſpoſition, qualité moins perfecte. Il faut, dy-ie, que cette iuſtice ſoit l'vne, ou l'autre qualité. Noz aduerſaires ne ſçauroient nier que c'eſt vne qualité ayant ſoubs ſoy diſpoſition, & nous diſpoſant au bien ſouuerain. Car nous ſommes diſpoſez à la iuſtification par la Foy & repentance, que l'Apôtre ſainct Paul comprêd ſous la vocation, quand il dict que Dieu a iuſtifié, ceux qu'il à appellez. Car nous ſommes appel-

Habitus.

Cõment nous ſommes diſpoſez à la iuſtification.

Rom. 8.

lez lors que la Foy nous eſt offerte & confe-
ree : & par la Foy en celuy, qui iuſtifie le mê-
chant, nous ſommes amenez à contrition &
repentance de nôtre vie malheureuſemẽt paſ-
ſee, & ſommes par ce moyen diſpoſez à la iu-
ſtification, & de la iuſtification à la glorifica-
tion, car nous ſommes iuſtifiez à cette fin que
nous ſoions glorifiez, qui ſera la derniere qua-
lité de l'homme fidele regeneré: laquelle qua-
lité eſt perfaictement perfecte, conſtante &
immuable. Car il eſt à noter que tout ainſi
que nature en ſes operations ordinaires a ſon
progrez par ordre & par laps de tẽps de l'im-
perfection à la perfection: ainſi eſt il de la gra-
ce diuine. Comme le pain ne croiſt pas cuit
du premier commencement, ains faut que le
grain ſoit ſemé, qu'il germe, qu'il deuienne en
herbe, paruienne en grain, puis en maturité,
lors on le diſpoſe pour le faire pain propre à
mãger & en tirer nourriture: ou comme l'hõ-
me, ne peut pas naître en la perfection d'hom-
me & aage viril, ains faut que premierement
il ſoit engendré, & conceu, puis né enfant, &
de là paruient par laps de temps à l'adoleſcen-
ce, puis à l'aage viril : ainſi la grace de Dieu,
qui nous eſt conferee par le merite de nôtre
Seigneur Ieſus Chriſt, a ſon progrez par or-
dre, lequel tend & procede de l'imperfection
à la perfection. Car Dieu donne les commẽ-
cements de la felicité à venir comme ſemen-
ces, leſquels par laps de temps, & auec nôtre
diligence croiſſent, & ſ'aduancent iuſques à

Iuſtificatiõ, diſpoſition à la glorification.

Progrez de nature.

Progrez de la grace,

ce qu'ils soiẽt paruenus à leur perfection. C'est ce que l'Apôtre nous enseigne en l'Epître aux Romains disant. Car ceux qu'il a parauant cognus, il les a aussi predestinez a être cõformes à l'image de son fils, à fin qu'il soit le premier né entre plusieurs freres : & ceux qu'il a predestinez, il les a astssi appellez, & ceux qu'il a appellez, il les a aussi iustifiez, & ceux qu'il a iustifiez, il les a aussi glorifiez, Et en la seconde à Timothee. I'ay combatu (dit il) le bon combat, i'ay acheué mon cours, i'ay gardé la foy. Quant au reste, la couronne de iustice m'est gardee : laquelle me rendra le Seigneur iuste iuge en cette iournee là: & non seulemẽt à moy, mais à tous ceux, qui ont aymé son apparition. Velà quel est en nous le progrez de ces tant excellentes, diuines & salutaires qualitez, par lesquelles, où selon lesquelles, il est dict quels nous sommes deuant Dieu : à sçauoir fideles, cõtrits & penitens, iustifiez, & pour la consommation de toutes, glorifiez.

Rom. 8.

2. Timoth. 4.

5 Ie demande maintenant à noz rêpondans, la glorificatiõ, qu'est la supreme qualité, pour à laquelle paruenir la iustice, par laquelle nous sommes iustes deuant Dieu, est la disposition est elle inherente en ceux, qui sont glorifiez, ou non. I'estime qu'ils confesseront que telle qualité ne peut être hors & absente de son subiect. Que si elle en êtoit absente, comment en pourroit elle être dicte la glorification? Comment dirons nous vn homme être sçauant, sage, vertueux, & sainct par vne science

& ſageſſe, par vne vertu & ſainƈteté, qui ſeroit hors & abſente de luy, & non inherente en ſon ame, en ſon eſprit, & en ſon cœur? Cela eſt impoſſible: auſſi eſt il impoſſible que nous ſoyons apres cette vie glorifiez: c'eſt à dire, faiƈts glorieux, ſinon que cette gloire ſoit inherente en nous: autant eſt il impoſſible que nous ayons cette qualité de iuſtice, pour ſelon icelle être iuſtes deuãt Dieu, ſinon qu'elle ſoit inherente en noz ames, en noz cœurs, & en noz eſprits. Il eſt vray qu'elle ne procede point de nous, & n'eſt en nôtre puiſſance: ains nous eſt conferee en nôtre Seigneur Ieſus Chriſt par la grace de Dieu: mais cela n'empêche pas qu'elle ne ſoit inherẽte en nous, pour nous rendre iuſtes. Noz rêpondans confeſſent bien, que la ſeconde iuſtice, de laquelle il a êté parlé cy deſſus, eſt inherente en nous, comme diſpoſition de nôtre volonté. Cette ſeconde iuſtice ne procede pas de nous, non plus que la premiere, ains nous eſt donnee en Ieſus Chriſt par la grace de Dieu, ils deueroient donc en tirer même conſequence que de la premiere. Car veu que l'vne & l'autre nous vient de Don de Dieu en nôtre Seigneur Ieſus Chriſt, & pour nôtre ſalut, pourquoy l'vne ſera elle pluſtôt inherente en nous, que l'autre? On pourroit faire vne telle & ſemblable concluſion de la foy & Charité, qui ſont auſſi Dons de DIEV, dont ſ'enſuyuroit que nous n'aurions aucune Foy, aucune

La iuſtice ne procede de nous.

Adueu des Proteſtans.

Foy Charité dõs de Dieu.

Mauuaise cõsequence.

Charité, aucune iustice & saincteté en noz ames, & en noz cœurs, quoy qu'elles nous eussent été conferees: pource qu'elles seroient demeurees hors de nous. Ils disent que la satisfaction & obeïssance parfaicte que Iesus Christ a rendu à Dieu son Pere, reside en la seule personne d'iceluy. Nous rêpondons, qu'il ne faut rien confondre, ains faire distinction entre les moyens, par lesquels cette grace nous a premierement été acquise, & cette même grace. Quoy que le prix de telle acquisition reside en Iesus Christ, la chose acquétee ne laisse pas, quãd elle nous a été conferee, d'être inherente en nous. D'où pourroient ils prouuer le contraire? Le salut par lequel nous sommes sauuez, est appellé le salut de Dieu: est ce à dire que quand nous sommes sauuez, ce salut reside tellement en Dieu qu'il soit êlongné de nous mêmes, & ne soit point nôtre? S'il n'êtoit faict nôtre, nous ne serions pas sauuez par iceluy: ainsi est il de la iustice, par laquelle nous sommes iustes deuant Dieu: si elle n'étoit faicte nôtre, & inherente en noz ames, en noz esprits & en noz cœurs, nous ne serions pas iustifiez, ny iustes deuant Dieu par icelle. Sainct Augustin, nous enseigne cela disant. *Sicut autem ista fides Christi dicta est, non qua credit Christus: sic & illa iustitia Dei, non qua iustus est Deus. Vtrumque enim nostrum est: sed ideo Dei & Christi dicitur quòd eius nobis largitate donatur.* Mais comme cette foy est dicte foy de Iesus Christ, non par laquelle Iesus Christ

Salut de Dieu.

August. libr. de spirit. & litera cap. 9.

Iustice de Dieu.

croit, ainſi cette iuſtice eſt dite iuſtice de Dieu non par laquelle Dieu eſt iuſte: Car l'vne & l'autre eſt nôtre: mais elles ſont dites de Dieu, & de Ieſus Chriſt, pource que par la largeſſe & liberalité d'iceluy, elles nous ſont donnees. Au même lieu il dict encores parlant de ce que dit l'Apôtre. *Iuſtitia, inquit, Dei manifeſtata eſt: non dixit, iuſtitia hominis, vel iuſtitia propriæ voluntatis: ſed iuſtitia Dei, non qua Deus iuſtus eſt, ſed qua induit hominem, cùm iuſtificat impium.* La iuſtice, dit-il, parlant de l'Apôtre, eſt manifeſtee: Il n'a point dit, la iuſtice de l'homme, ou la iuſtice de la propre volonté, mais la iuſtice de Dieu, non par laquelle Dieu eſt iuſte, mais de laquelle il veſt l'homme, quand il iuſtifie le mêchant. Ie demande, pouuons-nous être vêtus d'vne qualité, qui ne ſera point inherente en nous? Que noz répondans ameinent toutes leurs ſubtilitez, ils ne ſçauroient cõtredire cette ſaincte Doctrine: & faut qu'ils recognoiſſent, que tout ce qu'ils enſeignent de contraire, ſont choſes tant abſurdes, que c'eſt merueilles comment ils en oſent ouurir la bouche, & que le viſage ne leur brûle de hõte, de tenir telles propoſitions. Ils donnent à cognoître en cela, ou qu'ils ſont extrememẽt malicieux, ou qu'ils ſont du tout ignorans de la vraye Theologie. Velà quant à la premiere difficulté.

Au même lieu.

6 De la ſeconde, ils en parlent autant impertinemment, comme de la premiere, & continuent touſiours en leurs fauſſes ſuppoſitiõs.

La ſeconde difficulté.

Car ils veulēt faire croire que les Catholiques suyuent icy l'erreur des Pelagiens, qui est reietter la Grace de Dieu, de l'œuure de nôtre Iustification : mais nous auons assez amplement & cleremēt prouué qu'il n'est pas ainsi: & que l'Eglise Catholiq. & Apostolique, met pour fondement de la Iustification qu'elle appelle premiere, qui est quand premierement l'homme reçoit la Foy en nôtre Seigneur Iesus Christ par la Grace diuine, & quitte l'incredulité auec contrition & repentance des fautes passees, elle met, dy-ie, pour fondemēt de telle Iustification, non pas les œuures, ny les dignitez & merites de ceux, qui sont iustifiez : mais la Grace de Dieu, qui nous est faicte par nôtre Seigneur Iesus Christ, en remission des pechez par nous commis au precedant, & auant que fussions preuenus de cette Grace. Ce que Iesus Christ nous a merité en sa mort & passion, & par l'obeïssance volontaire, & perfaicte, qu'il a rendu pour nous à Dieu son Pere. De notre part, operent en cêt œuure de premiere Iustification, apres auoir êté preuenus & inspirez par la Grace diuine, l'humilité, la Foy, la compunction de cœur & repentance : lesquelles sont conceuës & enfantees l'vne de l'autre en nous, par l'operation du sainct Esprit, qui est le Docteur interieur, lequel illumine noz ames, instruict noz espritz, touche, amollît, & emeut noz cœurs, console noz consciences, & les deliure de l'étonnement, qui les pourroit ietter

Erreur des Pelagiens.

Premiere iustification.

Fondement d'icelle.

Ce qui de nôtre part opere en cette premiere iustification.

Oeuures que faict en nous le S. Esprit.

en deſeſpoir, & faire auoir horreur de la face & preſence diuine. Velà quant à la premiere Iuſtification.

7 La ſeconde (laquelle noz répondans nient, quoy qu'ils confeſſent vne ſeconde Iuſtice) eſt la continuation, perfection, & cõſommation de la premiere, ſelon le progrez ordinaire de la Grace diuine, duquel il a été parlé cy deuãt. Car il eſt à noter, que nous pouuons bien obtenir & receuoir cette premiere grace, & puis en être deſtituez: tellement que ce n'eſt point aſſez que nous ayons vne fois receu tel Don: mais il faut qu'il nous ſoit continué iuſques à ce que toute nôtre Iuſtification ſoit perfaite & conſommee. Or de cette ſeconde Iuſtification, que nous auons dict être la cõtinuation de la premiere grace receuë, & conſommation de la premiere Iuſtification, l'Egliſe continue le même fondement, & les mêmes moyens premiers qu'en la premiere, y adioutant les autres requis par le progrez, pour l'aduancement & conſommation d'icelle: comme ſont les exercices de pieté, dilection, & feruente Charité: ſoubs quoy peuuent être compris la reſignation de notre volonté à la volonté diuine, le renoncement du monde, & de nous mêmes, pour nous adioindre d'autant plus perfaictement à notre Seigneur Ieſus Chriſt, & l'employ de notre ſang & vie, pour l'aduancement du Regne d'iceluy, ſelon la vocation, qu'il faict particulierement de

Seconde Iuſtification.

chacun ſon fidele. De tirer de là telle conſequence, comme noz aduerſaires, ſçauoir eſt, que donc noz œuures ſeruent, ou on les faict ſeruir de ſupplement au merite de nôtre Seigneur Ieſus Chriſt, ou le merite de Ieſus Chriſt de ſupplement à noz œuures, c'eſt tres mal argumenté, & n'ont maieur ny mineur d'où ils puiſſent tirer telle conſequence contre les Catholiques, veu qu'en la Doctrine d'iceux, ils ne trouueront iamais vn tel axiome: ains employent la Foy, la repentãce, l'humilité, qui procede de ces deux, puis la Charité, & tout l'exercice requis en la Religion Chrétiẽne, ſoit generalement, ou particulierement, ils employent dy-ie, tout cela, pour être faits participans du merite de nôtre Seigneur Ieſus Chriſt. Que ſ'ils ne ſont du tout hors du ſens, ils confeſſeront que c'eſt par la Foy que nous ſommes faicts participans de tel merite, ils cõfeſſeront outre plus que la Foy ſans les œuures eſt morte, comme dit l'Apôtre ſainct Iacques: & qu'elle ne peut être vertu ſalutaire ſans la Charité. Elle ne laiſſe pas d'être Foy, tout ainſi que le corps humain, quoy qu'il ſoit mort, & priué de l'ame, ne laiſſe pas d'être corps humain: mais vn corps ſans vie ne vertu: Ainſi la Foy, quoy qu'elle ſoit ſans charité, ne laiſſe neantmoins d'être Foy Chrétienne, mais elle n'eſt pas viue, ny vertueuſe à ſalut, non plus que le corps humain ne peut pas être dict homme viuant, ny tenu pour tel, ſinon qu'il ſoit ce compoſé des deux, ſçauoir eſt, de

Fauſſe cõſequence des aduerſaires.

Ce que les Catholiques employẽt pour participer au merite de Ieſus Chriſt.

Iacq. 2.

corps

corps & d'ame, vnis & liez d'vn lien indiſſo-
luble, pour être touſiours homme entier &
viuant.

8 Sainct Paul nous enſeigne cela même, diſant. Si i'ay don de Prophetie,& cognoy tous ſecretz & toute ſcience, & ſi i'ay toute la Foy, tellement que ie tranſporte les montaignes,& n'ay point charité, ie ne ſuis rien. Et ſi ie diſtribue tous mes biens à la nourriture des poures, & ſi ie liure mon corps pour être brûlé, & ie n'ay point Charité, cela ne me profite en rien. C'eſt dõc la Charité,laquelle S.Ambroiſe appelle, *Caput Religionis*, *fundamentum Religionis*, Chef de la Religion, & fondement de la Religion Chrêtienne: c'eſt à dire, Premier & principal poinct d'icelle, c'eſt, dy-ie, cette Charité, ſans laquelle rien ne peut profiter, qui fait,que la Foy nous ſoit vertuviue à ſalut, que ce nous ſoit vne vertu diuine, qui nous change de mauuais en bons, à fin que nous ſoyõs Iuſtes, ſaincts, enfans de Dieu, heritiers du Royaume celeſte, & finalement iouïſſions de la vie eternelle: mais qu'en ce monde nous ſoyons puiſſans & vertueux à reſiſter au mal, & ſurmonter en la vertu de notre Seigneur Ieſus Chriſt, le monde, le peché, le diable & l'Enfer auecq' toutes leurs deceptions, fraudes & machinations, ſuyuant ce que dict l'Apotre, que veu la luitte dangereuſe que nous auons à ſoûtenir, prenions toutes les armes de Dieu, à fin que nous puiſſions reſiſter au mauuais iour, & ayants tout ſurmonté, de-

1. Corinc. 13.

Ambro. In epiſtol. 1. ad Cor.cap. 13.

Ce que la charité appor te à la Foy.

Epheſ. 6.

Hebr. 11. meurions fermes. Et en l'Epitre aux Hebreux il dict que par Foy les Saincts ont surmonté toutes difficultez, forces, & puissances, & ont obtenu les promesses. Il ne parle pas là d'vne Foy vaine ou morte : mais d'vne Foy viue & formee par Charité.

9 D'autant donc que la Charité cõstante de toutes ses parties, fait que la Foy soit vne vertu viue, ce qu'elle ne pourroit être sans icelle Charité, par laquelle tous ceux là qui sont iustifiez, sont faitz iustes, dict sainct Augustin. *Qua vna, inquit, iusti sunt, quicunque iusti sunt:* & outre plus, que la Sanctification, que noz répondans appellent seconde Iustice, ne peut être separee de la premiere Iustice : autremét cette premiere Iustice deuiendroit nulle. L'Eglise enseigne ce qui est vray, c'est que l'vne & l'autre, à sçauoir que la Sanctification, & la Iustice, par laquelle nous sommes iustes deuant Dieu, sont inherentes en nous : & que la Foy & la Charité cooperent en nous en l'œuure de nôtre iustification, pour ce qui est de notre part: & de la part de Dieu, sa grace, faueur & misericorde en notre Seigneur IESVS CHRIST, en qui nous sommes regardez & contemplez, comme en vn miroir, auquel la diuinité contemple pour auoir aggreables, ceux qu'elle veut aimer : tellement qu'en cêt œuure nous sommes cooperateurs auecques notre Dieu, comme dict Sainct Augustin. *In hoc opere facimus opera Christi : quia*

Augu. libr. de natura. & gratia. cap. 63. 64.

Aug. tractat. 72. in Euangeli. Ioan.

& ipsum credere in Christo, opus est est Christi, hoc operatur in nobis, non vtique sine nobis. En cêt œuure nous faisons les œuures de Iesus Christ, Car ce même croire en Iesus Christ, est l'œuure de Iesus Christ, il faict cet œuure en nous, mais non pas sans nous. Et en vn autre lieu il dict. *Vbi quidem operamur & nos: sed illo operante cooperamur, quia misericordia eius præuenit nos.* Là où certainemēt, dict il, nous operons, mais iceluy operant (parlant de Dieu) nous cooperons auec luy, d'autant que sa misericorde, nous a preuenus. Cela donc ne se peut nier, que de nôtre part la Foy & la Charité cooperent auec Dieu, en l'œuure de notre iustification, de laquelle nous parlons maintenant. *Libr. de natur. & grat. cap. 32.*

Car puis que la Foy ne peut être Foy viue, ny vertu salutaire sans la Charité: aussi ne peut elle operer en cet œuure, sans la Charité, ny la Charité sans icelle, tellemēt qu'entre ces deux vertus, il y a subuention mutuelle. Velà pourquoy l'Apôtre parlant de la Foy, qui est de valeur en nôtre Seigneur Iesus Christ, l'appelle Foy ouurāte par charité: & ailleurs il dit, qu'il est impossible de plaire à Dieu sans Foy, & que tout ce qui n'est de Foy est peché. Or cōme la foy ne sert de supplement au merite de notre Seigneur Iesus Christ, en cet œuure de notre iustification, aussi ne font les œuures, qui procedent de la Foy, que nous appellons fruicts de iustice: mais la Foy, la Charité la repentance, & toutes bōnes œuures sont employez par le fidele regeneré, pour être faict *Subuention mutuelle entre la Foy & Charité. Galat. 5. Hebr. 11. Rom. 14. A quoy le fidele empoloye les bonnes œuures.*

participant de ce merite, & obtenir la perfe-ӕte iouïſſance de tous les biens, que par iceluy nous a acquis notre Seigneur Ieſus Chriſt. Car il eſt écrit, que nous ne pouuons être enfans
Rom. 8. de Dieu, heritiers de Dieu, & coheritiers de Ieſus Chriſt, ſinon que nous ſouffrions auec luy, pour être auſſi glorifiez auec luy : & que ceux là ſeulement ſont exempts de condamnation, qui ſont en Ieſus Chriſt, & qui ne cheminent point ſelon la chair, ains ſelon l'eſprit. Velà comment auec la Foy la ſainӕteté eſt requiſe, pour être iuſtifiez, & faiӕts participans du merite de notre Seigneur Ieſus Chriſt.

10 Le troiſieme Chef commẽce à cette clauſule. Nous diſons au contraire &c. Nous auons répondu par cy deuant, & aſſez amplement ſatisfaiӕt à ce troiſieme Chef, & nous en faudra parler encores cy apres d'auãtage, pourtant nous paſſerons outre, ſans nous y arréter.
Redites des Proteſt. rêpondans. Ils font icy maints circuits & redites ſans raiſon: mais nõ pas ſans cautelle & malice. C'eſt ſi ie ne répõd particulieremẽt à chacune d'icelles redites, pour trouuer occaſion de me calõnier, en m'impoſant que ie n'ay ſatisfait à tous leurs arguments pluſieurs fois reïterez. Dequoy i'ay bien voulu aduertir le Leӕteur, à fin qu'il y prenne garde : & il trouuera que nous auons ſatisfaiӕt à tout. Cependant ie ne veux paſſer ſoubs ſilence, qu'ils s'entretaillent, ſans y penſer, ſelon qu'il aduient que le menſonge ne ſe peut iamais peindre, ni dreſſer auec traits & lineaments ſi droiӕts que la verité. Ils veu-

lent que cette iustice par laquelle nous sommes iustes deuant Dieu, soit residente hors de nous, en sorte que nous l'ayons seulement par imputation, sans que nôtre ame en soit aucunement reuétue ny doüee. De là ils veulent que Dieu face tout l'œuure de nôtre iustification, ie dy de la continuation, & consommation d'icelle, sans qu'il y ait aucune operation, suyuant la grace preuenãte, laquelle soit procedente de nous. C'est leur doctrine generale & cõmune, quant à ce poinct. Cependant ils disent en ce lieu, que c'est nous, qui l'apprehendans l'appliquons à nous. Or puis que nous mêmes appliquons à nous cette iustice, & tout ce qu'est en notre Seigñr Iesus Christ, voire la perfecte restauration de notre nature, il s'ensuyt que nous cooperõs auec Dieu: veu qu'appliquer vne chose à vne autre chose, est ouurer, ou operer enuers cette autre chose. Outre plus, quand vne qualité est appliquee à vn subiect, pour être faicte qualité d'iceluy, il faut necessairement que telle qualité soit inherente à ce subiect: tellement que puis que par nous cette iustice Dieu nous l'imputant, comme ils parlẽt: est appliquee à nous, il s'ensuit que nous cooperans auec Dieu, cette iustice est inherente à nous. Outre-plus il est à noter qu'ils abusent des mots: car selon le sens de leurs paroles, ils ne prennent pas en ce lieu, imputer, en sa signification: mais pour offrir & presenter: & appliquer, c'estapres auoir receu, ce qu'est offert & presenté, se l'approprier *Protest. abusent des mots.*

en ſorte qu'il y ayt inherence muable, ou immuable au ſubiect. Quand donc Dieu en notre Seigneur Ieſus Chriſt nous offre & preſente cette iuſtice, & que nous la receuons, nous l'appliquans par foy, ainſi qu'il a été dit, pour notre ſalut: ne ſommes nous pas cooperateurs auec Dieu, qui nous iuſtifie? Cette iuſtice n'eſt elle pas inherente en nous, auſquels elle eſt offerte & preſentee, par leſquels elle eſt receuë & auſquels par nous mêmes elle eſt appliquee? Que noz répondans employent toutes leurs ſubtilitez, & qu'ils en inuentent encores de nouuelles, ſi leur forge en peut fournir, ſi ne ſçauroient ils échapper, ny euiter en cecy la perte de leur mauuaiſe cauſe: laquelle ils ne peuuent debatre ſans ſe couper & condamner par leur plaidoyer même, & ſ'enuelopper en contradiction. Car apres auoir dict ce que deſſus, ils diſent vers la fin du texte, que cette Iuſtice nous eſt appliquee gratuitement d'ailleurs, ſans penſer à ce qu'ils ont premieremēt dit. Velà dequoy leur profite leurs longs circuits & diſcours: car en beaucoup de babil il echet ordinairement du vice. Tantoſt ils veulent que Dieu ſoit ſeul operateur en cêt œuure de notre Iuſtification, tantoſt ils veulent que nous ſoyons cooperateurs auec luy, par le moyen de la Foy: laquelle ne peut ouurer, ny être ſalutaire, que par humilité, repentance & Charité. Car, diſent ils, Dieu nous impute cette Iuſtice, & par Foy nous nous l'appliquōs. Par leur dire même, donc, nous cooperons

Proteſtans ſe condamnent par leur plaidoyer.

Contradictiō des Caluini. repondans.

auec Dieu. En cecy voyons nous vn iugemét de Dieu manifeste, contre les ennemis de la verité: lesquelz ne sçauroient parler ny écrire des choses qu'ils debatent contre icelle, qu'ils ne iettent tousiours quelque traict à leur desauantage. Ie m'en suis maintes fois étant entr'eux trouué fort empéché. Ce qui a été cause de me faire recercher les bons & Anciens Docteurs, ou leurs liures.

Iugement diuin contre les ennemis de verité.

Texte des aduersaires.

MAis pour mieux entẽdre encores les erreurs lourds & grossiers de ces Sophistes, par lesquelz le benefice de Iesus Christ est totalement aneanty, nous deduirons par le menu les fausses expositions qu'ils donnent à certains mots, de l'intelligence desquelz depend cette matiere, comme sont ces mots de Grace, Iustice, Foy, Imputation gratuite, Iustifier, Bonnes œuures. Premierement donc disans que nous sommes iustifiez par Grace, ils entendent par ce mot le don de la Foy, & l'effect du sainct Esprit, par lequel nous soyons rendus propres & disposez à gaigner Paradis par noz merites, & à satisfaire aussi pour noz pechez, pour le moins quant à la peine. Nous disons au contraire suyuant le langage de l'Apôtre, qu'il y a grande difference entre ces deux mots χάρις, & χάρισμα ou δῶρον. *Le premier desquels signifie, non pas ce qui est gratuitement donné, comme la Foy, & autres dons, ce qui est signifié par les deux autres mots: mais la source, à sçauoir la pure & du tout gratuite liberalité de celuy qui donne. Et*

pourtant, quand nous disons auecq' l'Apôtre, que nous sommes iustifiez par la Grace, nous forcluons tout ce qui est en l'homme, encores qu'il soit inseré en nous par la grace de Dieu, n'exceptans pas mêmes la Foy, par laquelle nous disons, que nous sommes iustifiez, nous n'entendons pas que nôtre Iustice gise en cette qualité en tout ny en partie, ains entant seulement qu'elle est l'instrument, & comme la main ordonnee pour receuoir & appliquer au croyant Iesus Christ, & la Iustice d'iceluy.

Que les Ministres errent en quelques dictions.
De la vraye distinction de ce mot, Grace.
De la premiere & secondee Iustification de la source & progrez d'icelles.

CHAPITRE 13.

1 NOus auons montré par cy deuant comment ils errent en cette dictió priuatiue (*seule*) maintenant il faut passer outre, & faire veoir leur erreur & ignorance en ces dictions, qui s'ensuyuent, à sçauoir.

Dictiõs desquelles les Caluiniens abusent.

Grace.	Iustice.
Foy.	Imputation gratuite.
Iustifier.	Bonnes œuures.

Si les Ministres entendoient bien cette matiere, ou l'entendans en vouloient sainemét parler, & la traicter par tel ordre, que l'Ecriture nous enseigne, nous n'aurions que faire de disputer de ce poinct. Mais veu qu'ils ignorent

la propre ſignification des mots, deſquelz les Apôtres ont vſé, & apres iceux toute l'Egliſe, ils ſont conſequemment ignorans de la ſubſtance de la matiere. Ce qu'eſt cauſe qu'ils ſe iettent ainſi aux champs, & ſ'égarent en leurs diſputes. Que ſi cela ne leur aduient par ignorance, ils le font par malice, & ſuppoſent faux en nous impoſant ſelon leur coûtume, ce qui n'eſt, & ne commettons pas.

2 En premier lieu quant à ce mot, Grace, ils nous en attribuent vne definition, laquelle nous ne reiettons pas: mais nous ne la receuons pas en telle ſignification qu'ils le veulent faire croire. Premierement nous en faiſons vne diſtinction tres propre, ſelon que nous ſommes appris par la Theologie, pour montrer le commencement, progrez, milieu, accompliſſement, & conſommation de nôtre ſalut. C'eſt à ſçauoir, en Grace preuenãte, ou Grace inſpirante, en Grace concomitante, ou accompaignãte, & en Grace ſubſequente. Ce qui n'eſt autre choſe que la Grace de Dieu, & effetz d'icelle en toute l'œuure de nôtre iuſtification & ſalut, depuis le temps de nôtre cõuerſion à Dieu, iuſques à ce que nous ayons obtenu la Glorification.

Grace diuine

Diſtinction d'icelle.

Que c'eſt, que telle diſtinction.

3 Ce que nous appellons Grace preuenante, n'eſt pas ce qu'ils diſent que nous entendons, ains eſt la ſource du Don. Comme quãd nous definiſſons la miſericorde de Dieu être le Don que Dieu nous a fait, quand il a enuoyé ſon Fils icy bas prendre nôtre chair & nature hu-

Miſericorde de Dieu.

maine, qu'il l'a liuré à la mort de la croix, pour ſubuenir à nôtre miſere, & nous deliurer des peines d'Enfer, nous entendons par ce mot (*miſericorde*) ce qui a émeu Dieu à nous faire ce Don : c'eſt à ſçauoir vn ſainct amour, vne diuine & paternelle affection, par laquelle il embraſſe le monde paternellement, c'eſt à dire, d'vn ſoin & humanité paternelle, pour l'amour de Ieſus Chriſt ſon Fils, & par laquelle il aime tendrement le Genre humain, comme le bon Pere aime ſon enfant, voire & eſt tellement touché & emeu de la miſere des hommes, qu'il a mieux aimé liurer ſon Fils à la mort, qu'iceux periſſent en leurs pechez. Ce que declare ſainct Paul, diſant. Mais Dieu certifie ſa Charité enuers nous, en ce que lors que nous êtions encore abandõnez à peché, Ieſus Chriſt eſt mort pour nous. Il entend par cette Charité la miſericorde de Dieu, la grande affection & profond amour, par lequel Dieu nous aime fort affectueuſemẽt en Ieſus Chriſt. Ce que le même Apôtre declaire encores en l'Epitre à Tite cette miſericorde, amour de Dieu enuers les hommes. Mais quand, dit-il, la benignité & l'amour que Dieu nôtre Sauueur a enuers les hommes, eſt apparue, il nous a ſauué. Nôtre Seigneur IESVS CHRIST l'exprime ainſi luy-même, & appelle cette miſericorde, affection & amour paternel de notre DIEV enuers les hommes. Car Dieu tout puiſſant (dit-il) a tant aymé le monde,

Que c'eſt que cette miſericorde.

Rom. 5.

Tite. 5.

Iean. 3.

qu'il a donné ſon ſeul fils, à fin que quicõque croit en luy, ne periſſe point : mais ayt vie eternelle. Par ce mot (miſericorde) donc eſt entendue cette affectiõ paternelle, par laquelle Dieu embraſſe les hommes: c'eſt ce qui a émeu Dieu à nous donner ſon fils. Cependant le Don eſt quelques fois appellé miſericorde. Comme ſelon notre commune & ordinaire maniere de parler, ce que l'homme Chrétien en exerçant ſa Charité vers ſon prochain, dõne à vn poure, eſt appellé en nôtre langue, aumône, & par les Latins *Elemoſyna*, par les Grecs ἐλεημοσύνη. Ces mots viennent du verbe Grec, ἐλεέω, lequel ſignifie auoir pitié & compaſſion de la miſere d'autruy: ce que nous diſons en latin, *miſereri*, tellemẽt que ἐλεημοσύνη que les Latins diſent *Eleemonſyna*, & nous en notre langue Aumóne, ſignifie la pitié qu'on a du poure & miſerable, qu'eſt à dire en vn mot (miſericorde) & eſt vne affection pitoyable, ou condoleance, que nous auons du mal & miſere de noz prochains. Cependant on prend ces mots, non ſeulement pour telle affection: mais auſſi pour le don que nous faiſons émeuz de telle affection & condoleance. Quand donc Dieu a pardonné les pechez, ou qu'il a deliuré de quelques miſeres, nous diſons communement, Dieu a faict miſericorde. Ce pardon toutesfois, & cette deliurãce n'eſt pas à proprement parler, miſericorde: veu que comme il a été dict, miſericorde, n'eſt autre choſe qu'vne affection & compaſ-

L'effect ou fruict de miſericorde.

ſion: mais c'eſt l'effect, ou le fruict de telle affection appellee miſericorde. Ainſi ce mot Grace, diſtingué comme nous auons dict, eſt pris en ſemblables ſignifications. Car par la Grace diuine preuenante nous entendons le bon plaiſir de Dieu, par lequel il eſt êmeu d'vn propos arrêtê en ſoy d'auoir pitié & compaſſion de tous ceux, qui croiront en ſon fils notre Seigneur Ieſus Chriſt: tellement que c'eſt la ſource de tous les biens, qui ſ'en enſuyuent: mais quelques fois ſoubs ce mot de Grace eſt compris le Don auec la ſource d'iceluy, & diſons. Dieu nous donnant la Foy, & nous appellant à la cognoiſſance de nótre Seigneur Ieſus Chriſt: qu'eſt le commencement de vie & premiere entree de pieté, nous a faict grace & miſericorde: c'eſt à dire, il a exercé enuers nous ſa miſericorde, ou fruicts & effects de ſa miſericorde, & nous a êlargy les dons procedans de ſa grace, & bon plaiſir de ſa volonté. C'eſt ce que nous enſeigne S. Paul diſant aux Epheſiens. Mais Dieu, qui eſt riche en miſericorde, par ſa grande Charité, de laquelle il nous a aymez, du temps mêmes que nous êtions morts en peché, nous a viuifiez enſemble par Ieſus Chriſt, par la grace duquel vous êtes ſauuez. Et nous a reſſuſcitez enſemble. & nous a faict ſeoir enſemble és lieux celeſtes en Ieſus Chriſt: àfin qu'il montrât és ſiecles à venir l'abõdante richeſſe de ſa grace par ſa benignité enuers nous en Ieſus Chriſt. Velà comment l'Apôtre dit & móntre la grace être

Grace preuenãte que c'eſt.

Le don & la ſource d'iceluy compris ſous ce mot grace.

Epheſ. 2.

la ſource du Don. Comme auſſi ſainct Ambroiſe ſur l'Epitre à Tite l'expoſe ainſi. *Hoc bonum (inquit) quod in Chriſtianis florere videtur, de radice pietatis diuinæ oritur.* Ce bien qu'on voit fleurir entre les Chrêtiens, ſourd, & prend ſa naiſcence de l'amour & bien-vueillance diuine. Velà quant à cet premier nom de Grace.

Ambroſ. in epiſt. ad Tit. cap. 3.

4 Nous l'appellons auſſi Grace inſpirante, qu'eſt le don & efficace du ſainct Eſprit à nous faire receuoir ce qui nous eſt offert, & nous ſourd de cet amour & bien-vueillāce de Dieu & eſt la ſanté de nôtre ame & nature corrompue & la tranſmutation d'icelle en meilleur êtat, c'eſt la reformation de nôtre volonté, par laquelle, en cognoiſſant notre miſere, nous ſommes touchez de l'amour de Dieu, lequel eſt êpandu en noz cœurs, êmeuz à fuyr le mal, & faire le bien, ſubir au ioug de nôtre Seigneur, & faire ſes commandements. Laquelle Grace êpandue en noz cœurs par le ſainct Eſprit, rend l'homme agreable à Dieu, & ne peut être ſeparee de la contrition, repentance, & charité: autremēt elle ne ſeroit pas ce qu'on dict ſelon les termes de l'êcole. *Gratia hominem gratum faciens*, c'eſt à dire, Grace rendāt l'homme agreable.

5 La ſecōde eſt la Grace Concomitāte, ou accōpagnante, qu'eſt la cōtinuation de cette même grace ſource de toutes les autres, auec le Don de Foy, la vertu & effect du ſainct Eſprit. Par laquelle grace nôtre nature êtant guerie,

La troiſieme

& faicte saine, comme dict est, elle est éleuee & fortifiee, pour faire les œuures meritoires de la vie eternelle: lesquelles surpassent la proportion de notre nature non regeneree. C'est à dire, que par icelle nous sommes confirmez en esperance, conduits és bonnes œuures que
Ephes. 2. Dieu a preparees, à fin que cheminiõs en icelles, & que des jcy bas nous viuions de la vie de Dieu, qu'est de nous conformer, selon l'état de nôtre peregrination, à la vie de nôtre
2. Pier. 1. Seigneur Iesus Christ, pour luy être faits conformes, & comme dit sainct Pierre, participās de la gloire & nature diuine: bref, que nous combattions tellement contre la concupiscéce, ou aiguillons d'icelle, que le peché ne re-
Rom. 6. gne point en nótre corps mortel, & puissions obtenir la victoire contre nótre propre chair, contre le monde, le diable, l'Enfer, & contre tous leurs allechemēts & deceptions: Laquelle victoire reçoit loyer & recompense selon le merite, par la bonté & liberalité de Dieu.

6 ¶ Il y a l'autre Grace, qu'est celle, que nous appellons subsequente, laquelle comprend la perseuerance, & tout le reste des fruicts & effects, qui procedent de la source, que nous auons dict être le bon plaisir de la volonté de Dieu enuers nous, en nótre Seigneur Iesus Christ, en tout le reste de l'œuure de notre iustification, iusques à l'accomplissement & cōsommation de notre salut & glorification.

7 Quant à ces mots, χάρις, & χάρισμα, ou δῶρον, il ne faut pas qu'ils en parlent sans

mieux les entendre : ou qu'ils entreprennent en abuser, pour leur aduantage, comme s'ils auoiẽt à faire à gens qui n'entendissent rien de langue Grecque. Ce mot δῶρον, signifie simplement vn don : quand il est pris pour don. Mais quelquefois il se trouue entre les Anciẽs être pris pour vne mesure large de quatre doigts, quelques fois de douze, ou tant que la main se peut êtendre, ce que nous disons vulgairemẽt vne paume, ou vn êpan: ce qu'estappellé par les Latins, *Palmus*, cõme on peut voir en Hesiode. En Homere, il est pris pour la rame d'vn Cerf, laquelle a plusieurs branches. Ces deux autres dictions, χάρις, & χάρισμα, ensemble aussi χαριστήριον, se prennent par les bons autheurs pour même signification, c'est à sçauoir, pour grace, & pour le don receu & prouenant de grace: quelquefois il se prend pour resiouyssance, ou ioyeuseté, quelques fois pour remuneration, & pour grace qu'on rend apres auoir receu quelque benefice, comme on peut voir qui voudra Thucydide, liure neufiême, Budee en ses commentaires, & autres bons Autheurs: lesquels vsent de ces trois dictions en même signification. Quant au verbe Grec χαριτόω, il signifie faire grace, & rendre agreable. Mais c'est assez grammatizé en cêt endroit. Noz rêpondans doiuent apprendre, qu'il ny a pas telle difference entre χάρις & χάρισμα, ny vne telle conuenance entre χάρισμα & δῶρον, comme ils disent : & que ce n'est le moyen de gai-

gner leur cauſe, que d'entreprendre nous cõbatte auec telles armes. Cependant nous auõs decleré en ſubſtance, ce qui en eſt.

Ce qu'il faut forclorre en la premiere iuſtification.

8 Quand donc il eſt queſtion de la premiere iuſtification, nous forcluons tout ce qu'eſt de l'homme, excepté la volonté d'iceluy: laquelle preuenuë de la premiere grace ſource de toutes les autres,& inſpiree par la ſeconde,reçoit la Foy accompaignee de compunction, ſuyuie de contrition & repentance, auec bon propos de bien eſperer & mieux viure, & par icelle foy reçoit le bien, qui nous eſt offert en Ieſus Chriſt. Car Dieu donne par ſa grace, & l'hõme inſpiré reçoit par foy accompaignee, comme il a été dict. Ce qui a êmeu Dieu de donner, ce n'a été choſe aucune, qui fût en l'homme, veu qu'il ny auoit rien, qui ne fût deteſtable deuant Dieu: d'autant que tout ce qui n'eſt de Foy, eſt peché, & que rien ne peut plaire à Dieu ſans foy: mais il a été êmeu par le bon plaiſir de ſa volonté: & a propoſé par iceluy en ſoy auec arrêt irreuocable auoir pitié de l'homme, luy faire miſericorde, luy donner gratuitement la Foy, le iuſtifier luy pardonnant ſes pechez,le faire de mêchant & iniuſte, bon & iuſte en r'imprimant en iceluy ſon image & ſemblance, laquelle auparauant en êtoit effacee. Et tout cela eſt de Don gratuit de Dieu procedant de ſa grace & pure liberalité: laquelle eſt la ſource de tous les dons que nous receuons puis apres,iuſques à ce que nous en ayõs le comble en l'Eternelle felicité.

Rom. 14.
Hebr. 11.
Epheſ. 2.

Velà

Velà quant à ce mot de grace, lequel est mal entendu, & mal pris par noz aduersaires.

9 Mais auant que passer outre il faut encores noter vne autre faute de noz aduersaires: c'est qu'ils reiettent tellement de l'œuure de notre iustification tout ce qu'est en l'homme, encores qu'il soit inseré en luy par la grace de Dieu, que mêmes ils en forcluent la Foy: comme aussi Caluin enseigne que c'est vne folle fantasie de croire & dire que l'homme est iustifié par Foy: mais veut que nous soyons iustifiez seulement par imputation. Or ie leur demande, si ainsi est que la Foy doiue être forclose de l'œuure de nótre iustification, pourquoy s'aheurtent ils tant obstinément à maintenir, que nous sommes iustifiez par la seule Foy? Selon leur doctrine ils deueroient seulement dire, que nous sommes iustifiez par la seule grace, ou par la seule imputation gratuite: & non par la seule foy. Certes en tergiuersant ainsi ils s'enueloppent en maintes absurditez très lourdes, & manifestes contradictions, & montrent qu'ils ny entendent rien, ne sçachans pas distinguer la cooperation de l'homme, ou des qualitez que Dieu par sa grace a inseré en l'homme, d'auec la perfecte & gratuite operatiõ de Dieu. De la part de Dieu, c'est veritablement cette grace, que nous auons dict être le bon plaisir de la volonté de Dieu, par laquelle grace nous auons été preuenus, qu'est la source de notre iustice, le fondement de notre iustification, & commen-

Institut. liu. 3. cap. 11. sect. 23.

Le commencement & source de nôtre iustificatiõ de la part de Dieu.

Le commencement d'icelle de la part de l'homme.

cement de l'œuure d'icelle, en quoy elle consiste, par le merite de nôtre Seigneur Iesus Christ. De la part de l'homme, c'est la foy qui en est comme le fondement & commencement de l'œuure, laquelle foy est vn don gratuit de Dieu: mais comme il a été dict par plusieurs fois, la contrition & repentance y est tellement requise & necessaire, que sans cela nous ne pouuõs être iustifiez deuant Dieu, ny biẽ heureux, qu'est la fin de nôtre iustificaitõ. De faict l'Apôtre apres le Prophete Dauid prononce ceux-là seuls être, iustifiez & bienheureux, desquels les iniquitez sont remises, & ausquels les pechez ne sont point imputez. Or pour obtenir remission de noz iniquitez, faire que noz pechez soient couuerts, & ne nous soient point imputez. Il faut necessairement qu'auec la Foy nous ayons contrition & repentance.

Pseau. 32. Rom. 4.

Ce qu'est requis pour obtenir remissiõ des pechez.

10 Nous auons desia traictê cette matiere en ce même liure, & prouué par l'effect de la premiere predication de sainct Pierre recitee en l'histoire des Actes, que la iustificatiõ de ceux qui furent conuertis par cette predication, commença de la part de Dieu par sa grace & pure liberalité, selon le bon plaisir de sa volõté, quand il leur a faict ouyr sa parole, qu'il a percé les oreilles de leurs entendements pour l'entendre, & donné la Foy en touchant leurs cœurs par son sainct Esprit pour la receuoir, y croire, & en être êmeuz. De la part des hommes, telle iustification commence par la

Act. 2.

Foy donnee gratuitement de Dieu, enapres par compunction procedente de l'accuſation de la Loy, la conſcience êtant êtonnee de l'apprehenſion du iuſte iugement de Dieu, & finalement par la repentance tendente à amendement de vie, dreſſee par la Foy, & conduite par la confiance & eſperance en la miſericorde de Dieu propoſee & promiſe en nôtre Seigneur Ieſus Chriſt, lequel, en ce qu'il eſt homme comme mediateur de Redemption entre Dieu & nous ſelon ſa meſure, & la fin, pour laquelle il a êté enuoyê, eſt cauſe efficiẽte de nôtre iuſtification: veu que c'eſt luy qui faict, que Dieu nous preuienne par ſa grace, êpande ſur nous ſa miſericorde pour nous remettre noz pechez & nous conduire par ſon ſainct Eſprit nous qualifiant de la iuſtice, par laquelle nous ſommes iuſtes deuant luy, en eſt auſſi la cauſe meritoire, par ſon obeïſſance, & ſes ſouffrances. Pour cette cauſe l'Apôtre dict, que la Foy vient de l'ouyr, & l'ouyr eſt de la parole de Dieu, qu'on croit de cœur à iuſtice, comme le croire d'Abraham, fut de ſa part le commencement de ſa Iuſtification, comme auſſi noz mêmes Proteſtans és annotations ſur la ſeconde Epître de ſainct Pierre, enſeignent que la cognoiſſance de celuy, qui nous a appellez par ſa propre gloire & vertu, eſt le commencement de vie, & premiere entree de pieté, Et puis nôtre Apôtre dict, que l'homme croyant de cœur à iuſtice, faict confeſſion de bouche à ſalut: laquelle confeſſion

Cauſe efficiẽte de nôtre iuſtification.

Rom. 10.

Gen. 15.
Rom. 4.
Galat. 3.
Iacq. 2.
2. *Pier.* 1.

requiert tous les fruicts procedans de la Foy, pource qu'elle est inualide à salut, sinon qu'elle soit faicte viuante par repentance & Charité. C'est pourquoy nôtre Seigneur Iesus Christ, sainct Iean Baptiste, sainct Pierre, & les autres Apotres, & tous les Prophetes, ont dés le commencement de leurs predications exhorté leurs peuples à penitence.

Matth. 3. 4. Marc 1. Luc 3. Act. 2. Isaye 1. Ierem. 1. Ioel 1. 2.

11 L'œuure donc de notre iustification se faict en cette sorte. Dieu êmeu du bon plaisir de sa volonté opere le premier, & nous preuient par sa grace, par laquelle il nous inspire nous donnant la Foy, & formant noz cœurs à humilité & obeyssance. L'homme ayant la Foy coopere auec Dieu par icelle, luy resigne sa volonté, se repentant de ses fautes passees, que l'Apotre appelle pechez precedens, & par Foy & confiance il espere en la misericorde de Dieu, auec propos deliberé de se soubmettre au ioug de notre Seigneur, & obeyr à ses commandements. Dieu couronnant ce que l'homme coopere auec luy en la continuation de l'œuure de notre iustification, le faict finalement participant de l'immortalité de notre Seigneur Iesus Christ, & eternelle glorification. Velà quel est le commencement, progrez, & consommation en general de notre iustification.

Comment se faict l'œuure de notre iustification.

Rom. 3.

12 La source donc d'icelle iustification est la Grace de Dieu, par laquelle il nous preuient en notre Seigneur Iesus Christ, qui en est cause efficiente & meritoire, comme il a été

dict. Le progrez d'icelle consiste en la continuation de cette même grace, par laquelle étans preuenus, nous sommes inspirez, puis en la Foy, confiance, contrition & amendement de vie: lesquelles choses étant inserees en nous par la grace de Dieu, comme causes dispositiues, lesquelles Dieu met en nous, pour nous disposer à la iustification, procedent puis apres de nous, pour cooperer en cêt œuure: & sans icelles, nous n'aurions point de iustice, d'autant que nous n'aurions pas vne Foy ouurante, ou propre à ouurer par Charité, laquelle étant la seule qualité inherête en nous de valeur en nôtre Seigneur Iesus Christ, pour être reuetus de la iustice, par laquelle, ou selon laquelle, nous sommes iustes deuant Dieu, elle est en cette qualité du tout necessaire, pour la consommation de nôtre iustification. Velà comment nous pouuons dire que la source de nôtre iustice, gisant en la grace preuenante de Dieu, notre iustification en partie consiste en telle Foy viue & fructueuse accompaignee comme il a été dict, veu que par icelle étans disposez nous cooperons en cet œuure de notre iustification auec Dieu. Ce que noz aduersaires aduouënt en partie, voire du tout, mais fort obscurement: quand ils disent, que la Foy reçoit la iustice de Iesus Christ, & l'applique au croyât: vray est qu'ils abusent de ces mots, comme il sera veu cy apres.

Progrez de nôtre iustification.

Causes dispositiues à la iustification.

Galat. 5.

Adueu des aduersaires.

Texte des aduersaires.

QVant à ce mot de Iustice noz aduersaires entendent par iceluy premierement le Don de la Foy, secondement les autres dons du S. Esprit, & en troisieme lieu les œuures des Chrêtiens qui en procedent, & lesquelles ils font meritoires, de sorte que par ce moyen il faut que l'homme trouue en soymêmes la Iustice, en vertu de laquelle il ayt satisfait pour ses pechez & merité Paradis, sinon en tout, au moins en partie. C'est l'erreur detestable, contre lequel combat directement l'Apôtre, opposant formellement la Iustice toute telle que les plus iustes sçauroient apporter deuant Dieu quant à eux: à celle qui [i'estime qu'ils ont voulu mettre reside, mais ie l'ay ainsi laißé, qu'il est en leur exemplaire imprimé.] resiste en vn seul Iesus Christ gratuitemment allouee aux croyans: non pas que nous nions que le Sainct Esprit ne renouuelle tous croyans, pour cheminer en bonnes œuures, mais d'autant qu'il y a tres grande difference entre la iustice perfecte de Iesus Christ, en vertu de laquelle seule comme dict a êté, nous pouuons subsister deuant Dieu, pour étre absous de noz pechez, & qui plus est, couronnez de gloire, & ce petit commencement de iustice qui est inherent en nous par la même grace de Dieu [il y a en ce lieu trop peu de sens, ou trop de mots] de sorte que prendre l'vne pour l'autre, est vn trop pernicieux erreur.

Du mot Iuſtice. Des diuerſes eſpeces de Iuſtice. Des fins de la creation de l'homme. De la Iuſtice, ſelon laquelle nous ſommes iuſtes deuant Dieu. De la Iuſtice de Ieſus Chriſt ſelon qu'il eſt Dieu, de la Iuſtice d'iceluy, ſelon qu'il eſt homme.

CHAPITRE 14.

1 IL a êté par cy deuant diſputé ſi la Iuſtice, par laquelle nous ſommes iuſtes deuant Dieu, eſt vne qualité inherente en noz cœurs & en noz ames, ou non : & auons amplement prouué par viues raiſons, & témoignages ſolides, & tres veritables, qu'elle eſt cette même qualité. Pourtãt il n'eſt pas beſoin que nous y arrêtiõs d'auantage, ſinon entant que ce qui reſte à traicter le requerra. Nous viendrons donc à la definition de cette Iuſtice, à fin de mieux faire veoir la valeur de noz raiſons, contre les erreurs de noz aduerſaires touchãt ce poinct. Mais auant qu'entrer plus auant, il ne ſera pas impertinent, ny inutile que nous facions vne diuiſion de Iuſtice, qui eſt vn nom general cõprenant ſoubs ſoy pluſieurs eſpeces : leſquelles toutes ont bien egard à ce qui eſt droict, & veritable : mais elles ne peuuent pas toutes particulierement être iuſtices entieres, pour faire l'homme du tout droict & iuſte, tant interieurement en ſoy-même ſoubs Dieu ſon Createur, qu'enuers le prochain. *Diuiſion de Iuſtice.*

2 Il y a en premier lieu la Iuſtice naturelle, ou humaine, laquelle ne ſort point hors la fa- *Iuſtice naturelle.*

culté naturelle de raiſon, & ne regarde point autre fin, que celle des proportions & meſures de Nature. Il y a puis apres la Iuſtice legale, laquelle obſerue exterieurement les preceptes & ordonnances de la Loy. Mais elle ſe conuertit bien ſouuent en hypocriſie, quand on ne pare que l'exterieur, comme faiſoient anciennemēt aucuns d'entre le peuple Iudaïque, ſans Foy vraye, neantmoins ils êtoient tenus exterieuremēt pour iuſtes, d'autant que exterieurement ils ſ'exerçoient en l'obſeruation de la Loy, cependant leurs cœurs êtoient deſtituez de vraye foy & pieté: comme il aduint aux Scribes & Phariſiens accuſateurs, & perſecuteurs de nôtre Seigneur Ieſus Chriſt: mais tant ſ'en faut que cela profite de quelque choſe à l'homme, pour ſon ſalut, que c'eſt vne hypocriſie, laquelle les tire en cōdamnation, pource que ce qu'ils font, n'eſt point de Foy, & n'ont le cœur droit deuant le Seigneur leur Dieu: quoy qu'en la conuerſation exterieure ils ayent apparēce de Iuſtice. C'eſt pourquoy nôtre Seigneur Ieſus Chriſt, apres auoir dict à ſes Apôtres. Que votre Lumiere luiſe deuāt les hommes, à fin qu'ils voyent voz bonnes œuures, & qu'ils glorifient votre Pere, qui eſt és Cieux, adioute incontinent apres. Si votre Iuſtice n'outre-paſſe celle des Scribes & Phariſiens, vous n'entrerez nullement au Royaume des Cieux. Tiercemēt il y a la Iuſtice Politique, laquelle accomplit le deuoir & office d'vn bon citoyen: de laquelle l'homme tire

Iuſtice legale.

Matth. 5.

gloire, non pas enuers Dieu, mais ſeulement enuers les hommes: pource que par icelle il atteint ſeulemẽt cette bien-ſeance & droicture, laquelle a ſeulemẽt égard à vne felicité humaine, qui perit auec ſon ſubiet: elle n'induit point l'homme à la droicture, en laquelle il a êté creé, & ne l'approprie point à la fin, pour laquelle il a êté creé, c'eſt à ſçauoir, à fin que finalement l'homme ſoit vn auec Dieu, qu'il ſoit Deifié, & ſelon ſa meſure, participant de la felicité eternelle, comme Dieu. Cependant cette iuſtice eſt grandement recommandable, & doit être obſeruee pour la diſcipline que Dieu a êtablie en la Societé humaine: mais de ſoy elle n'apporte rien à nôtre iuſtification.

Iuſtice diſtributiue.

En quatriême lieu, il y a la iuſtice diſtributiue: laquelle ſelon la definitiõ qu'en font les Iuriſconſultes, eſt vne cõſtance & perpetuelle volõtéde rendre, ou rendant à vn chacun le droit qui luy appartient. Sçauoir eſt, à Dieu, la ſouueraine pieté & Religion, le cult & vraye adoration: aux Maieurs & plus anciens la reuerance: aux parents l'obeïſſance: aux moindres & ſubiects la doctrine & diſcipline, aux miſerables la compaſſion & miſericorde, aux pareils & aſſociez par quelque lien naturel, ou ſurnaturel, la paix & concorde: mais chacun à ſoy-même la chaſteté & pureté: tellement que cette iuſtice diſtributiue eſt vne qualité, habitude, & affection du cœur & de l'eſprit, laquelle rend, ou iuge deuoir être rendu à vn chacun ce qu'eſt ſien. En cinquiême lieu il y

a la iuſtice commutatiue, laquelle eſt commune entre tous genres de perſonnes, ſoit le noble, ſoit le Roturier, ſoit le marchant, ſoit le manouurier, & conſiſte en commerce que les hommes exercent entre eux: lequel eſt neceſſaire, pour l'entretenement de la Societé humaine: & celuy qui en tels commerces & trafiques fraude ſon prochain, eſt iniuſte en cette partie. Autant en eſt il de celuy, qui n'eſt point miſericordieux enuers les miſerables & affligez, de celuy qui eſt ſans pieté & religion, de celuy qui eſt negligent enuers ceux, qu'il a en charge, ou enuers ſoy-même contre la raiſon: tous ceux là, dy-ie, ſont iniuſtes, non ſeulement, pource qu'ils ne rendent point aux hommes le deuoir, auquel ils ſont obligez: mais auſſi d'autant qu'en ne leur rendāt point, ils ne rendent point à Dieu ſon droict, qui cōmence d'accomplir toutes ces choſes, qui ſont offices de vertu.

Iuſtice commutatiue.

3 Par ainſi. il y a pluſieurs eſpeces de iuſtices, leſquelles font l'homme iuſte: non pas ſimplement iuſte, mais ſelon quelque choſe, & pour quelque êgard particulier, c'eſt à ſçauoir, ſelon la conuerſation exterieure, & ordre de la faculté naturelle. Comme pour exemple: quand nous diſons que la blancheur des dents fait le More blanc, nous n'entendons pas dire qu'il ſoit ſimplement blanc, qui ſeroit à dire, que ce More ſeroit blanc par toutes les parties de ſon corps: mais nous entendons que telle blācheur le faict blanc ſeulement par vne partie,

Comment ces iuſtices font l'hōme iuſte.

qui ſont les dents. Ce que nous exprimons plus clairemẽt en diſant,le More eſt blanc par les dents: & particulariſant cette partie, nous declairons qu'il n'eſt blanc,que par icelle. Ainſi nous pouuons dire d'vn homme, lequel cõuerſera bien & honnêtement entre ſes prochains ſelon l'exterieur, ſans faire tort à perſonne,ains rendant, entant qu'en luy eſt, à vn chacun le droit qui luy appartient, nous pouuons, dy-ie, dire qu'vn tel homme eſt iuſte, non pas iuſte ſimplement,c'eſt a dire, iuſte en toutes les parties de ſon âme:mais qu'il eſt iuſte en ſa conuerſatiõ, ſelon les facultez de raiſon naturelle. Toutes ces iuſtices ſont communes à tous hommes,& peuuent reluyre entre les infideles mêmes, comme Payens, Iuifs, Turcs, & autres. Mais par plus forte raiſon elles doiuent reluire entre les Chrêtiens: autrement la conuerſation de tels infideles ſeruira de ſentence de condamnation contre les Chretiens, qui auront été pires que ceux là,en leur conuerſation. Cependant toutes ces iuſtices là, quoy qu'il nous les falle neceſſairement ſuyure, & nous exercer à l'accompliſſement d'icelles: ſi ne peuuent elles pas rendre les hommes du tout iuſtes deuant Dieu, & interieurement en eux mêmes, & en toutes les parties de leurs ames: combien que ce ſoient comme acceſſoires à ce requiſes.

Iuſtices communes à tous hommes.

4 Or il y a vne autre Iuſtice, laquelle eſt dite abſolument Iuſtice, & eſt celle dont il nous conuient maintenant traicter & diſputer. *Autre iuſtice.*

Cette Iustice est vne qualité inherente en noz ames, en noz esprits, & en noz cœurs, iusques en noz entrailles, selon laquelle il est dit quels nous sommes deuant Dieu, c'est à sçauoir, iustes en nôtre. Seigneur Iesus Christ.

Que c'est que cette iustice.

5 Mais à fin que nous puissiós auoir plus claire intelligence de cecy, & mieux dêcouurir les impostures & fausses suppositions de noz aduersaires, nous noterons, auant qu'entrer plus auant en matiere, trois choses requises pour faire que l'homme soit iuste de cette vraye iustice deuant Dieu. La premiere que l'homme preuenu de la grace de Dieu, croyant en celuy qui iustifie le mêchant ; & se repentant de ses forfaicts & vie mauuaisement passee, ayt pardon de ses pechez, que les dettes d'iceux luy soient remises & quittees : pource que l'homme ne peut être iuste, sinon que ses pechez auparauant commis, & pour lesquels il êtoit endetté à la iustice de Dieu, luy soient pardonnez. Car selon que dict l'Apôtre, la iustificatió se faict par la Redemption, qui est en Iesus Christ, que Dieu a ordonné de tout temps pour propiciatoire par la foy au sang d'iceluy, pour demontrer sa iustice, pour la remission des pechez precedens par la patiéce de Dieu: pour demôntrer (dy-ie) sa iustice au temps present : à fin qu'il soit trouué iuste, en iustifiant celuy, qui est de la Foy en Iesus Christ. Qu'est vne sentéce bié notable, laquelle nous exposerons plus amplement & clairement cy apres, Dieu aydant.

Trois choses requises en l'homme.

Rom. 4.

Cõment l'hõme peut être iuste.

Rom. 3.

6 La ſeconde choſe requiſe eſt, que l'homme ayant ſa remiſſion de ſes pechez, ayt bonne volonté & bon propos d'obſeruer les commandements de Dieu, & obeïr à l'Egliſe de nôtre Seigneur Ieſus Chriſt. Car celuy, qui n'a point ce bon propos, n'a point de pieté, & celuy qui n'a point de pieté, n'a point de iuſtice, & ne peut dire, qu'il ayt fiance en celuy, qui eſt tout puiſſant, infiniment bon & miſericordieux: même faict iniure à la ſouueraine verité, & toute puiſſante bonté diuine. Et puis n'accompliſſant point en ſon cœur le deuoir de Charité & n'aymant point Dieu de tout ſon cœur, de toute ſon ame, & de toutes ſes forces, & ſon prochain comme ſoy-même, quelle iuſtice peut il auoir? Nulle. d'autant qu'il n'accomplit point, & n'a vouloir d'accōplir le premier & principal deuoir, auquel Dieu, & nature ſa ſeruante & miniſtre l'ont obligé dés le commencement en la loy de nature non écrite, & depuis en la Loy, & en l'Euangile écrits. Et ce, premierement à raiſon de la creation, ſecondement à raiſon de la Redemption, finalement à raiſon de l'adoption, par laquelle nous ſommes inſerez au nombre des enfans de Dieu. Et d'autant que ſelon ce grand myſtere ou Sacrement, qui eſt entre Ieſus Chriſt & ſon Egliſe, dont parle l'Apôtre, Dieu par vn certain lien de mariage eternel a faict l'Egliſe être vne auec iceluy Ieſus Chriſt nôtre Seigneur, auſſi n'y a il aucun, qui, apres la faute commiſe, puiſſe être faict iuſte, pour

Deuter. 6. Leuitiq. 19. Matth. 22.

Pourquoy l'homme eſt tenu de glorifier Dieu & luy obeyr. Epheſ. 5.

être ce qu'il doit être en cette commune famille, à sçauoir, fils de paix & d'obedience, sinon que premierement il soit reconcilié à nôtre mere Epouse preeleüe de notre Seigneur Iesus Christ, qui est l'Eglise, en satisfaisant aux loix, que Dieu, qui est le Pere de famille, & Iesus Christ, qui est l'Epoux de l'Eglise, ont voulu être communes à tous pecheurs : lesquelles sont contenues en l'Euangile, ou il est traicté de la penitence des pecheurs, de la cóffession du peché, de la puissance donnee à l'Eglise de lier & délier, de retenir, ou remettre les pechez aux delinquants : Dequoy nous auons maints beaux exemples en l'Ectiture. Et cecy appartient à l'vne & à l'autre iustificatió: mais principalement à la seconde : car la Foy, la repentance, & la bonne volonté, ou meilleur propos de fuir le mal, pour faire le bien, peuuent suffire à salut en ceux, qui n'ont le temps de faire d'auantage. Même es petits enfans le Sacrement de regeneration, qui est le Baptême, administré selon la foy & intention de l'Eglise, suffit par la grace de Dieu, pour leur iustification. Velà quant à la secóde chose requise.

Iean. 20. 1. Iean. 1. Matt. 4. 8. 16. & 18. Luc. 13. Act. 19. Pseau. 50. 1. Tim. 1. Luc. 18. 16. & 22. Iacq. 5.

Iustification des petits enfans.

7 La troisieme est, que l'homme soit restitué en cêt ordre & qualité, dont il puisse atteindre la fin de sa creation. Or on pourroit assigner diuerses fins de la Creation de l'homme. La premiere est pour le regard de Dieu, à fin qu'il soit glorifié en l'homme, premierement, comme il l'est en general en toutes

Diuerses fins de la creation de l'homme.

autres Creatures : Secondement, à fin que l'homme glorifie Dieu en sa qualité, comme les saincts Anges le glorifient selon la leur: qu'il luy rende l'honneur, les louanges & actions de graces qu'il luy doit, & de droict diuin, & de droict naturel, tant à raison de la Creation, que d'autres infinis benefices qu'il reçoit de luy. Car c'est le moins que nous sçaurions faire, que de cognoître noz bienfaicteurs, & leur faire remerciements de leurs benefices: & selon que Dieu est nôtre bienfaicteur souuerain, aussi doit-il être souuerainement recogneu, louangé, remercié, seruy & obey des Anges, & des hommes, ausquelz il communique ses graces plus excellentes, voire iusques à les faire participer à sa gloire & nature diuine. Dieu tire bien gloire de toutes ses Creatures, mais ce n'est pas de même façon, ains diuersement, selon les diuerses qualitez d'icelles. Car celles qui sont insensibles, & celles qui ont sentiment, & sont neantmoins destituees de raison selon leur nature, quoy qu'elles soient faictes pour la gloire de ce grand Dieu, si ne sont elles pas mises en auant, pour dire que selon leur nature que Dieu leur a donné, selon les functions & offices, qu'il leur a prescripts, elles puissent être induites à donner louange & gloire à notre DIEV. Il sera bien glorifié en icelles, pource qu'en la plus petite & basse d'icelles, il montre sa sagesse admirable & vertu infinie. Par ainsi, l'homme, auquel Dieu ne s'est iamais

2. Pier. 1.

Cōment Dieu tire gloire de ses creatures.

laiſſé ſans têmoignage, pour l'induire à le glorifier, l'ayant creé en ame viuante, laquelle il a orné de raiſon & immortalité, eſt la ſeule creature terreſtre, qui peut être induite à glorifier Dieu, & luy faire recueil & hommage ſelon la dignité d'vn Seigneur, ſi bon, ſi ſage, ſi puiſſant & eternel. Car ſelon que Dieu a plus êlargy de ſes graces à l'homme, qu'aux autres creatures, qui ſont au deſſous de l'homme, & qu'il a faict reluire plus excellemment ſa gloire en iceluy, qu'en icelles, il faut auſſi qu'il y ayt vne correſpondance en l'homme: tellement qu'il employe, & bouche, & langue, & toutes les parties de ſoy, toutes les facultez de ſon ame, & deſirs de ſon cœur, à glorifier ſon Dieu & Createur, qui l'a faict homme, & non point boys, pierre, ou quelque bête ſans raiſon: Velà quant à la fin de la creation de l'homme, laquelle eſt pour le regard de Dieu.

Rom. 1. Act. 14.

Correſpondãce requiſe en l'homme.

8 Il y en a pluſieurs autres, leſquelles regardent tantôt à la bien-ſeance de l'homme entre les autres hommes: tantôt à la manutention de la Republique, laquelle Dieu a dreſſé & êtably ſur toute la face de la terre, & de laquelle il ſ'eſt conſtitué Chef ſouuerain: tantôt à l'entretenement & confirmation du lien de Societé, qu'il a cõſacré entre le genre humain. Toutes ces fins ſont grandement profitables, voire neceſſaires à la continuation, fin & conſommation de nôtre iuſtificatiõ, pource qu'elles conſiſtent en ardente Charité, ſincere amour

Pluſieurs autres fins de la creation de l'homme.

mour, & mutuelle dilection. Mais elles sont comme dependences, accessoires & moyens des deux principales, à sçauoir, depēdances de la premiere, de laquelle il a été parlé, & comme accessoires, & moyens subalternes & dispositifs à la seconde, de laquelle il faut maintenant traicter.

9 La seconde fin principale, donc de la creation de l'homme, est pour le regard de l'homme, & est à icelle principalement que regarde notre iustificatiō: & pour l'atteindre & y paruenir, il faut que l'homme soit iuste d'vne vraye iustice, encores qu'elle ne soit pas du tout accomplie. Pour ce faire se doit employer enuers Dieu, en ce que requiert cette premiere fin, qu'est la gloire d'iceluy, & en toutes les autres fins, moyennant la grace diuine, & conduite du sainct Esprit. Cette fin est la felicité eternelle, que nous attendons, & qui nous est preparee au Royaume celeste, & gloire de la Maiesté diuine, selon qu'il est écrit en sainct Matthieu, que notre Sauueur luy-même l'a proposé a ses membres & fideles disant. Venez les benîts de Dieu mon Pere, possedez le Royaume, qui vous a été preparé dés la fondation du monde. Mais à fin qu'à l'homme rien ne defaillît de cette qualité, ou proportion requise & conuenable, pour paruenir à la fin de sa creation, Dieu dés le commencement l'a faict droit, deuëment qualifié, & par la grace & don de iustice originelle adioûtee à sa nature dispośe, comme il conue-

Matth. 25.

Quel Dieu a cree l'homme dés le commēcement.

noit, pour obtenir cette fin sus dicte. Par cette grace, comme d'vne semence prouenante de Dieu, l'homme a commencé a être participant de la nature diuine, & viure, non seulement vne vie naturelle, mais spirituelle & saincte, laquelle est selon Dieu, & par laquelle il est faict propre à gloire & immortalité, pour finalement être ce, pourquoy il a été creé, sçauoir est, bien-heureux, possesseur du Royaume celeste, participant de la gloire diuine, & iouïssant perfectement de la felicité eternelle. Velà la fin, pour laquelle Dieu a creé l'homme, pour le regard de l'homme, c'est qu'en tirant gloire d'iceluy, il le face participant de la sienne, & de son immortalité. Or tant s'en faut que l'homme ait bien vsé de cette grace, qui le rendoit agreable, & selon la fin, pour laquelle elle luy auoit été donnee, que seulement il ne l'a pas gardee: & par ce moyen a resisté à Dieu son Createur en reiettant telle grace, & se mettãt soy-même à mort contre la volonté de la source de vie, qui l'auoit creé immortel. Ce que Dieu, qui aimoit son ouurage, s'il fût demeuré tel, qu'il l'auoit façonné, pouuoit iustement punir de cõdamnation eternelle. Velà comment l'homme, que Dieu auoit creé innocent, bon, iuste, & immortel, s'est faict inique, méchant, iniuste, & mortel, quand il s'est soy-méme occis, & par rebellion & mécognoissance priué de la felicité eternelle: à laquelle il auoit été creé. Comme quand Adam a mangé du fruict de-

2. Pier. 1.

Genes. 3.

L'homme meurtrier de soy-même.

fendu, il eſt deuenu iniuſte, non ſeulement pource qu'il n'a pas rendu à ſon Seigneur legitime, & Createur ſouuerain l'obeiſſãce qu'il luy deuoit, & qu'il a abuſé du Don & grace de Iuſtice originelle : mais auſſi d'autant qu'il s'eſt ſoy-même occis & priué de l'immortalité, en laquelle il auoit été creé. Velà dõc pourquoy ces trois choſes ſus mentionnees ſont requiſes en l'homme, à fin qu'il ſoit iuſtifié, & orné de la Iuſtice, ſelon laquelle nous ſommes iuſtes deuant Dieu. Que ſi nous entendons bien cecy, nous aurons plus claire intelligence de la vraye Iuſtice, & verrõs que quand ces trois choſes ſont en l'homme, alors y eſt auſſi inherente cette vraye Iuſtice, qui abſolument eſt appellee Iuſtice : qui eſt vne qualité, ſelon laquelle il eſt dict, quelz nous ſommes deuant Dieu.

Pourquoy Adam eſt deuenu iniuſte.

10. Or l'Apotre appelle cette Iuſtice, qui eſt vne qualité inherẽte en l'homme, par laquelle l'homme eſt diſpoſé & fait idoine à la fin de ſa Creation, il l'appelle, dy-ie, quelques foys Iuſtice de Dieu, ou Iuſtice qui vient de Dieu, ou par laquelle nous ſommes iuſtes deuant Dieu. Quelques fois l'Ecriture auſſi la nomme Iuſtice de Foy, ou qui eſt par la Foy : autres fois elle eſt dite Iuſtice de Ieſus Chriſt, ou Iuſtice de Dieu en Ieſus Chriſt, quelques fois elle eſt dicte abſolument Iuſtice, ſans aucune adionction : pource qu'elle eſt la ſeule, vnique & vraye Iuſtice : laquelle faict l'homme être ce qu'il doit être, enuers qui que ce

Rom. 1.3.4. & 10.

Gal. 2.3.4.

regenerez, pour être faicts participans de la nature diuine. La seconde, qu'il faict que cette rectitude & conformité à la volonté de Dieu, voire la Loy eternelle d'iceluy, soit comme engrauee en l'amour, en la volonté, dedans les affections, & en toute la vie de l'homme. Car soubs ce Nom de Iustice, par laquelle le méchant est faict Iuste, disposé comme il faut enuers Dieu, & fait idoine à la fin de sa creation, sont comprises les vertus vniuerselles des puissances & facultez de l'hõme entier. Car comme c'est elle qui ameine toutes les vertus, par lesquelles toutes les forces & facultez de l'ame sont droictement disposees en leurs operations: aussi apporte elle comme vne substancielle & diuine rectitude aux forces, puissances & facultez de l'homme entier, à ce qu'il y ait mutuelle correspondence entre l'interieur & l'exterieur, selon que le peut porter la condition & état de nôtre peregrination.

Rom. 4.

Ce qu'apporte la Iustice selon laquelle nous sommes iustes deuant Dieu.

12 Il faut noter outre plus, que telle rectitude selon l'etat de nôtre nature trebuchee, tiẽt comme essentiellement encloses en soy deux choses. La premiere, est l'abolition des pechez, par lesquelz se faict la degeneration & reuolte, c'est à dire, par lesquelz l'homme forligne, & se détourne de telle innocence, rectitude & integrité: laquelle abolition des pechez se fait par la remissiõ de la debte, pour laquelle l'homme en pechant s'est obligé, & assuietty à la iuste vengeance de Dieu, & con-

Comment se fait l'abolitiõ des pechez.

ſainte & treſſacree Trinité, pour iouïr de tous les biens cõmuns à tous les ſaincts bien-heureux & eternels eſprits ? Velà donc deux choſes neceſſairement requiſes en nôtre iuſtification, voire qui la precedent, & ſont comme eſſentielles à la Rectitude, que contient & apporte la iuſtice, ſelon laquelle nous ſommes iuſtes deuant Dieu: c'eſt à ſçauoir, le nettoyement & purgation des pechez, qu'eſt l'abolition d'iceux, & puis la ſanctification: laquelle ſe faict par les dons precieux de la Grace diuine. Car en cette ſaincte & celeſte Ieruſalem il n'entrera choſe aucune ſouillee, ou faiſant abomination & fauſſeté. Sainct Paul nous enſeigne cela en peu de paroles, quand il montre aux Corinthiens, que ceux, qui perſeuerent obſtinement en leurs pechez ſans ſe repentir ne peruiendront point à cette vie & felicité eternelle, Il dit. Ne ſçauez vous pas que les iniuſtes n'heriterõt point le Royaume de Dieu? Ne vous abuſez point, ne les paillards, ne les adulteres, ne les effeminez, ne les bougres, ne les idolatres, ne les larrons, ne les auaricieux, &c. n'heriteront point le Royaume de Dieu. Et telles choſes auez vous êté, mais vous en êtes lauez, mais vous êtes ſanctifiez, mais vous êtes iuſtifiez au nom de notre Seigneur Ieſus Chriſt, par l'Eſprit de notre Dieu. Là il met la purgation des pechez & la ſanctification, deuant la iuſtification.

Deux choſes precedent notre iuſtification.

Apocal. 21.

1. Cor. 6.

13 Aureſte, nous auons derechef à noter, que quoy que telle iuſtice ſoit inherente en nous

infuse par la misericorde diuine, elle est toutesfois hors nótre puissance: en sorte que nous ne pouuons pas l'acquerir de nous mémes par noz propres forces. Car combien que nous viuions d'vne vie & conuersation equitable, & puissions aucunement obseruer exterieurement ce que commande nature, la Loy & l'Euangile écrit: si est ce que nous ne sçaurions nous deliurer nous mémes des pechez par nous commis contre Dieu. Nous ne sçauriós nous viuifier nous-mémes, ny nous faire nous mémes participans de la nature diuine: si que nous soyós derechef remis en cette qualité tát excellente, de laquelle notre nature humaine est decheuë par le peché. C'est pourquoy le sainct Apôtre parlant des Iuifs en l'Epître aux Romains dict, qu'eux ignorans la iustice de Dieu, & cherchans d'établir la leur propre, ne se sont point submis à la iustice de Dieu. En vn autre lieu il dict, qu'il desire être trouué en nôtre Seigneur Iesus Christ n'ayant point sa propre iustice, qui est de la Loy, mais celle, qui est de la Foy en Iesus Christ: à sçauoir, la iustice, qui est de Dieu par la Foy. Cette iustice donc, quoy qu'elle soit inherente & demeurante en nous: elle n'est pas toutesfois de nous, & ne l'acquerons par noz propres forces: ains procede de Dieu infuse en nous par la grace de Dieu, qu'est la cause efficiente, & source, & sa grace cause formelle de nótre iustification, moyennant la Foy en nótre Seigneur Iesus Christ, laquelle en est la cause dis-

Iustice hors nótre puissance.

A quoy nous sommes impuissans.

Rom. 10.

Philip. 3.

Cause efficiente & source de nôtre iustification.

Cause dispositiue.

positiue: veu que c'est par telle Foy, que nous sommes dispofez à étre iustifiez. Or nous auons dict que telle iustice ne procede point de nous, & n'en auōs en nous mêmes la source: ains qu'elle est infuse en nous par la grace diuine. Et ce, tout ainsi qu'en Adam la iustice originelle ne procedoit pas de luy, & n'auoit en iceluy sa source: mais elle fut en luy adioûtee à la nature humaine au même moment & instant de sa creation, & auāt qu'il eût peché. Que si telle iustice n'eût point ainsi été infuse en iceluy, & adioûtee à la nature humaine, certainement Adam n'eût peu être iuste, d'autant qu'il n'eût pas été ce qu'il deuoit être selon la fin de sa creation: & toutesfois il n'eût pas été iniuste, mais seulement imperfect pour cela. Car l'imperfection en cette matiere, & auant le peché, est comme le milieu entre iuste & iniuste. Cependāt telle imperfection n'eût point été imputee à l'homme, ains rapportee à la volonté de Dieu, qui eut voulu laisser l'homme en telle imperfection, sans l'orner, reuêtir & enrichir de cette qualité spirituelle tant belle, & tant excellente. Velà ce qui a été besoin que nous ayons discouru, auant qu'entrer en particulier examen & refutation du texte de noz rêpondans aduersaires.

Imperfectiō milieu entre iuste & iniuste.

14 Or maintenant examinons le, & voyons de quel pied & fidelité ils marchent pour enseigner. En premier lieu, il y a en leur dire vne vilaine imposture & fausse supposition tres lourde: laquelle, quand nous n'en diriōs mot

Imposture & fausse supposition.

icy, elle a été assez refutee par ce que nous auons discouru cy dessus. En second lieu il y a vne peruerse application du dire de l'Apotre contre l'Eglise Catholique, lequel toutesfois ils n'ont poinct coté. Ce qui leur aduient souuent par malice, de peur d'être refutez, & que leur turpitude & fausseté, ou pour le moins ignorance ne soit trop manifestement découuerte. Tiercement ils commettent confusion en ce mot de iustice, & môntrent qu'ils sont ignorans de la vraye iustice, selon laquelle, cõme vraye qualité inherente en noz cœurs & en noz esprits, il est dict quels nous sommes deuant Dieu.

Peruerse application.

Confusion, et ignorance des Caluiniq. rêpondans.

15 Quant à la fausse supposition, ou imposture, c'est qu'ils disent qu'en premier lieu nous entendons par ce mot de iustice, le don de Foy. Mais on peut voir, par ce que nous en auons discouru cy deuant, qu'ils se trompent & montrent qu'ils sont ignorans de la doctrine de l'Eglise Catholique, sinon, que par malice ils ayent entrepris resister à la verité. Le Lecteur pourra recourir au chapitre precedent, pour voir ce que nous disons être la source de nôtre iustification de la part de Dieu, & le commencement d'icelle de nôtre côté. Puis en ce même chapitre, ce que nous auons dict être cette même iustice, comment nous l'auons definie, & distinguee des autres iustices, ou especes de iustice moindres & inferieures, & de la foy méme. Ce que ie ne repeteray point en ce lieu, pour euiter le vice,

auquel ſont par trop addonnez & ſe plaiſent noz aduerſaires, qu'eſt rechanter, ſans raiſon ſouuét vne même choſe. Quant à la foy, nous ne la prenons pas pour cette iuſtice, ſelon laquelle nous ſommes iuſtes deuant Dieu, veu qu'auec l'Ecriture, nous appellons cette même iuſtice, iuſtice de foy: & la diſons, non pas cauſe inſtrumentale, comme le maintiennent noz aduerſaires, ains cauſe diſpoſitiue: par laquelle (nous êtant donnee de Dieu) nous ſommes diſpoſez à receuoir en nous cette iuſtice, & en être ornez, reuétus & enrichis

Erreur des Caluiniq.

Ephеſ. 2.

16 Ils adioûtét & autres dõs du S.Eſprit: mais ils en parlent trop generalement, ſans en ſpecifier aucun. Car il y a aucuns dons du ſainct Eſprit, leſquels ne ſeruent point à telle iuſtification, ſoit ſeconde, ſoit premiere, combien qu'ils n'y nuiſent pas, mais on les peut bien auoir, ſans être iuſtifié, & peut-on bien être iuſtifié ſans les auoir, comme ſont les dons de langues, qu'eſt entendre les langues Latine, Grecque, & Hebraïque, ou autres langues êtrangeres, ou d'eloquence: & autres dons ſemblables, ou de ſemblable nature. Car vn Payẽ, vn Iuif, vn Turc, vn heretique, & autres infideles peuuent bien auoir tels dons, & toutes fois pource qu'ils n'ont ny foy, ny repentance, ny aucune bõne volonté de recognoître leurs fautes, erreurs, & infidelité, pour ſe conuertir à Dieu, ils ne peuuient pas être iuſtifiez. L'Egliſe Catholique n'a iamais enſeigné, que l'hõme ſoit iuſtifié par tels dons, tellement qu'ils

Dons du S. Eſprit diuers & pour diuers effects.

Infideles peuuẽt auoir aucuns dons du S. Eſprit.

imposent & supposent tres faussement. Pourtant il faut icy conclure de deux choses l'vne: ou que se sentans conuaincus en leurs propres consciences de leur fausse doctrine, ils craignẽt que leur fausseté soit dêcouuerte par nôtre replique: ou bien ignorans la matiere, de laquelle ils osent entreprendre tant audacieusement disputer, ils ne sçauent qu'ils veulẽt dire: qu'est cause qu'ils n'osent, ou ne peuuent s'expliquer d'auantage.

Pourquoy les Caluinisq. rêpondans ne s'exposẽt plus clerement.

17 Tout ce que nous obtenons de dons spirituels de Dieu, nous est conferé en nôtre Seigneur Iesus Christ, par le sainct Esprit. Cette iustice même nous est ainsi conferee: La Charité, qui est appellee iustice, est quelquesfois prise pour cette même iustice, d'autãt que c'est le fruict d'icelle, & auec la Foy, la contrition & repentance vne disposition, ou cause dispositiue, pour nous faire paruenir à la consommation de nôtre iustification, qu'est la iouïssance de la felicité eternelle: cette Charité, di-ie, est vn don du sainct Esprit: d'autant que Dieu par iceluy l'êpand en noz cœurs. La compunction de cœur, la contrition & repẽtance des pechez, & toutes les autres vertus, que nous auons dict cy dessus être comprises soubs ce mot de iustice, sont aussi dons du S. Esprit. Mais nous ne les prenons pas substanciellement & simplement pour telle iustice, ains pour causes dispositiues, partie de la premiere, partie de la seconde iustification, qu'est la continuation & consommation de la pre-

Rom. 5.

miere iusques à la glorification. Noz rêpondans donc deuoient specifier ces autres dons du sainct Esprit, pour éclercir leur dire. Par ce moyen il eût été facile à voir, qui d'eux ou de nous, on eut peu conuaincre de mensonge & faussetté: & n'eut eté besoin icelle ambiguité ôtee, faire lõg discours pour les refuter, d'autát que leur ignoráce & absurditez assez manifestees en leurs écrits eussent suffi pour ce faire.

18 Ce que nous auons dict maintenant suffira pour le present de réponse au troisieme, lequel est des œuures procedentes de la Foy: lesquelles ils disent que nous prenons pour cette Iustice. Dauid le Royal Prophete appelle la Loy & les commandements de Dieu, iustifications. Ie garderay, dict-il, tes iustifications, ne me laisse point totalement. Ce n'est pas à dire, que cela soit cette nôtre Iustice: mais d'autant que l'obseruation d'iceux est vn moyen, par lequel en partie nous obtenons la fin & consommation de notre iustification. Et d'autant que desia nous auons traicté partie de cêt incident, & que cy apres nous auõs necessairement à parler des œuures, ie prie le Lecteur attendre iusques en ce lieu là. Il me suffit pour le present de dire, que quoy que les vertus Theologales, & œuures procedentes de la Foy soient necessairemét comprises sous ce mot de Iustice, & doit aussi necessairement l'homme qui veut porter titre de fidele, cheminer en icelles (selon que Dieu nous a creez, & les a preparees à cette fin) pour conseruer

Pseau. 118.

Ephes. 2.

en ſoy cette Iuſtice, ſelon laquelle nous ſommes iuſtes deuant Dieu, ſi ne ſont elles pas cette même iuſtice: & ne ſe trouuera que l'Egliſe Catholique l'ayt ainſi iamais enſeigné. Noz rêpondans, ſelon qu'ils ſont confus en toutes leurs diſputes, ſe contrarient en ce même lieu, & ſe dementent de ce qu'ils viennent de dire. Car apres auoir dict, que nous diſons cette iuſtice être les œuures des Chrêtiens, procedétes de la Foy, ou bien que nous prenons telles œuures pour cette iuſtice: ils adioûtent incontinent apres que nous faiſons telles œuures meritoires de telle iuſtice. Or c'eſt autre choſe faire les œuures meritoires de iuſtice, & autre choſe les faire cette même iuſtice. Mais la diſtinction que nous auons faicte & mōtré être requiſe en l'œuure de nôtre Iuſtification, à ſçauoir, prèmiere & ſeconde, enſeigne aſſez comment nous diſons les œuures être meritoires, & comment non: & pourtant nous ne paſſerons outre pour cette heure, & ſurſerrōs le reſte iuſques au lieu, ou neceſſairement il nous en faudra plus amplement parler. Velà quant au premier poinct.

Contradictiō des Caluiniſt. rêpondans.

19 Le ſecond eſt encores vne impoſture & peruerſe application du dire de l'Apôtre, lequel neantmoins ils n'ont point coté. Ils ſe ſont contentez de dire, que c'eſt l'erreur, contre lequel debat l'Apôtre &c. Par cy apres il nous faudra expoſer les paſſages de l'Apotre ſainct Paul, ſur leſquels ils feignent fonder leurs diſputes: & là nous montrerōs que nous

ſommes en tout & par tout d'accord auec iceluy, comme deſia nous en auons faict bon cómencement. Mais que quant à eux, ils tiennent doctrine contraire à celle de l'Apotre, corrompent les ſentences d'iceluy, & ne ſ'accordent aucunement auec l'Ecriture ſaincte, ny auec l'orthodoxe & Chrêtienne Antiquité. Il a été veu iuſques icy que nous propoſons les mêmes moyens d'être iuſtifiez, & la même iuſtice que l'Apotre ſainct Paul, & l'oppoſons à tout ce que l'Apotre l'oppoſe.

20 Le troiſieme poinct eſt la confuſion, que ils commettent en ce mot Iuſtice, & ignorance lourde qui eſt en eux, de la vraye Iuſtice, ſelon laquelle nous ſommes iuſtes deuāt Dieu. Or pour mieux êclercir cette matiere, il eſt neceſſaire de parler encores plus amplement de telle Iuſtice en general, de la ſource d'icelle, des differences & diſtinctions à ce requiſes. Par ce moyen le Lecteur apprendra facilemét & ſans ſe tourméter, comment nous ſommes iuſtifiez par la Iuſtice de Dieu, & par la Iuſtice de Ieſus Chriſt, homme. En premier lieu il eſt à noter qu'il y a vne Iuſtice, qui eſt Iuſtice d'Eſſence eternelle, laquelle auecq' toute puiſſance & toute excellence, contient en ſoy toute autre Iuſtice, comme le tres ſouuerain genre, les autres genres ſubalternes, & eſpeces. Elle en eſt la vraye ſource & fontaine, & eſt du tout perfectement droicte, du tout perfectement ferme & immuable. Cette eſt la iuſtice de Dieu, deuant laquelle il ny a iuſtice,

Iuſtice d'Eſſence eternelle.

Iuſtice de Dieu.

qui par comparaiſon puiſſe ſubſiſter ſans grace & miſericorde. Elle eſt fontaine tellement abondãte, qu'elle coule ſur tous ceux, qui ſont marquez à la marque de Dieu : & ne les couure pas ſeulement par dehors, mais auec toute puiſſance & vertu elle penetre & entre dedans leurs cœurs iuſques aux profonds cabinets d'iceux, & dedans leurs ames iuſques (ſi ie peux dire ainſi) aux entrailles d'icelles: & ny entre pas ſeulement pour y paſſer, mais auſſi pour y demeurer ſelon la meſure du don de notre Seigneur Ieſus Chriſt. Car, dict Ieſus Chriſt, Si aucun m'ayme, il gardera ma parole, & mon Pere l'aymera, & nous viendrons à luy, & ferons demeurance chez luy. En ſecõd lieu il y a vne iuſtice, laquelle eſt droicte, pure, ferme, excellente, & celeſte : mais elle eſt beaucoup inferieure à cette premiere, qui eſt la iuſtice de Dieu. C'eſt la iuſtice des Anges & eſprits bien-heureux : laquelle ne procede pas d'iceux: ains leur eſt conferee de Dieu : & eſt comme le premier ruiſſeau decoulant de cette tres perfecte & tres accomplie iuſtice ſouueraine de Dieu : tellement que la nature Angelique ſ'eſt trouuee capable, nõ ſeulemẽt de iuſtice, mais auſſi d'iniuſtice, ſi Dieu de ſa bõté ne les eut reuétus de cette qualité, maintenus & confirmez en icelle. Tiercement il y a vne autre iuſtice droicte & pure, mais elle n'eſt pas ferme : telle êtoit la iuſtice d'Adam, iuſtice, di-ie, originelle infuſe en luy à l'inſtãt de ſa creation, & auant qu'il eut pechê. Quartement

Iean 14.

Iuſtice des Anges.

tement il y a la iuſtice, de laquelle nous diſputons maintenant: elle eſt vraye & droicte iuſtice, mais elle eſt imperfecte. C'eſt la iuſtice que Dieu a infus & êpandu en noz cœurs & en noz ames, comme il a êté dict. Cette iuſtice dõc eſt moins pure, & moins perfecte à cauſe des defauts qui reſtent en nous, & du combat que nous auons à ſoûtenir, tandis que nous demeurons en nôtre chair mortelle, & continuons nôtre peregrination: durant laquelle, comme abſens & êlõgnez de Dieu, nous ſommes vendus ſoubs peché, & ne ſommes point exempts d'iceluy. Ce qui nous aduient par notre propre faute, & non par neceſſitê. Mais cependant, pourueu que de l'eſprit nous ſeruions à la Loy de Dieu, & ayons les pechez en horreur: en ſorte que quoy que le peché habite en nous, il ny regne point: telle iuſtice encores qu'elle ne ſoit pas ſi pure, qu'êtoit la iuſtice originelle en Adam auant qu'il eut peché, ne ſi perfecte que celle des Anges, ne laiſſe pas d'être vraye & droicte iuſtice: non plus que la chaleur lâche & remiſe ne laiſſe pas d'être chaleur par même raiſon, que la chaleur plus âpre, plus viue, & de plus grande êtendue, c'eſt à dire, qui fait ſentir ſa force de plus loin.

Iuſtice de l'homme regeneré.

Rom. 7. Galat. 5.

Rom. 6. 7.

21 Comme dõc il y a vn même eſprit de vie, vn méme eſprit de Foy, d'eſperance, & Charité: ainſi vne méme iuſtice, & vne méme vie, de laquelle nous êtions decheus & priuez par le peche d'Adam, nous a êté reſtituee par la

grace de Dieu en nôtre Seigneur Iesus Christ. Ce que nous enseigne l'Apôtre sainct Paul disant.
1. Cor. 15. Car la mort est par vn homme : aussi la resurrection des morts est par vn homme. Et comme tous meurent en Adam, pareillement tous seront viuifiez en Iesus Christ. Puis ailleurs en l'Epître aux Romains il dict. Mais le
Rom. 5. Don n'est pas comme le forfaict. Car si par le forfait d'vn plusieurs sont morts, beaucoup plustot la grace de Dieu, & le Don par la grace qui est d'vn homme, à sçauoir Iesus Christ, a redondé sur plusieurs. Et n'est pas ainsi du benefice, comme de ce qu'est entré par vn, qui a peché. Car la coulpe est d'vn forfaict & cõdamnation: mais le don est de plusieurs forfaicts à iustification. Car si par le forfaict d'vn la mort a regné par vn, beaucoup plustot ceux qui reçoiuent l'abondance de grace, & du don & de iustice, regneront en vie par vn, à sçauoir Iesus Christ. Comme donc par vn forfait la coulpe est venue sur tous hommes en condamnation: ainsi aussi par la iustice d'vn nous iustifiante le benefice est venu à tous hommes en iustification de vie. Car comme par la desobeïssance d'vn homme plusieurs ont été rendu pecheurs : aussi par l'obeïssance d'vn plusieurs seront rendus iustes : à fin que comme le peché a regné à mort: ainsi aussi la grace regnât par iustice à vie eternelle par notre Seigneur Iesus Christ. Par ces sentences du sainct Apôtre nous sommes enseignez que ce qui auoit été perdu en Adam par la transgression

d'iceluy, nous eſt reſtitué par la grace de Dieu en nôtre Seigneur Ieſus Chriſt : voire que la grace, qui nous eſt faicte, eſt beaucoup plus grande, que la miſere qu'Adam auoit attiré ſur ſoy, & ſur ſa poſterité. C'eſt pourquoy il eſt dict aux Epheſiens, que Dieu nous a beny en toute benediction ſpirituelle és choſes celeſtes en Ieſus Chriſt : & en vn autre lieu, que en toutes choſes nous ſommes faits riches en luy : lequel ſ'eſt fait poure, combien qu'il fût riche, à fin que par ſa poureté nous fuſſions enrichis. Velà comment nous auons vne Iuſtice, laquelle eſt vraye & droite Iuſtice, combien qu'il y ait moins de pureté & de perfection: voire elle eſt tellement vraye & droite, que non-obſtant ce moins de perfection & pureté, elle peut porter le ſeuere iugement de Dieu, & ſ'y oppoſer.

Grace plus grande que la miſere humaine.

Epheſ. 1.

2. Cor. 8.

Vertu de nôtre iuſtice.

22 Par ce diſcours, il eſt facile à voir comment nous voulõs que l'homme cerche ſa iuſtice en ſoy-même, pour obtenir & meriter Paradis. C'eſt merueille comment noz aduerſaires n'ont retenu quelque petit grain de hõte, pour ne ſe faire cognoître tant impudens impoſteurs. Or ie ſçay qu'incontinent ils ſ'ecrieront, que puis que c'eſt par le merite de Ieſus Chriſt que nous ſommes iuſtes, ce que nous ne pourriõs être ſans la Iuſtice d'iceluy: cette Iuſtice donc, ſelon laquelle nous ſommes iuſtes deuant Dieu, n'eſt point inherente en nous, & qu'en tout & par tout l'homme fidele, quelque regeneré & iuſte qu'il puiſſe

Replique des aduerſaires.

être, doit chercher telle Iuſtice hors de ſoy, d'autant qu'elle reſide en vn ſeul Ieſus Chriſt, & non ailleurs. Mais c'eſt à eux mal argumenté,& pirement conclud : & montrét combien ils ſont ignorás, ou malins & ſophiſteſ. Nous confeſſons, & l'Egliſe ne l'a iamais autrement enſeigné, que la Iuſtice de nôtre Seigneur Ieſus Chriſt, entant qu'il eſt homme,eſt la cauſe ſans laquelle nous ne pourriós pas auoir cette Iuſtice de foy inherente en nous, ſelon laquelle nous ſommes iuſtes deuant Dieu. Ce qui eſt appellé en l'êcolle, *Cauſſa ſine qua non.* Elle eſt la cauſe ſans laquelle nous ne pourriõs être iuſtes. Ce qui nous eſt enſeigné par notre Sèigneur Ieſus Chriſt même, quand il dict. Sans moy vous ne pouuez rien faire. Ce qu'il prouue fort bien par la ſimilitude de la vigne, diſant. Demeurez en moy, & moy en vous: comme le ſarment ne peut de luy-même porter fruict, ſ'il ne demeure au ſep, ne vous auſſi ſemblablement, ſi vous ne demeurez en moy. Ie ſuis le ſep, & vous êtes les ſarments. En apres,elle eſt la cauſe efficiente,non pas la principalle, car c'eſt Dieu : mais cauſe efficiente pour induire & inciter le principal agent en l'œuure de nôtre iuſtification : c'eſt à ſçauoir Dieu, lequel nous preuient par ſa grace pour nous iuſtifier, & reuêtir de ſa Iuſtice, à ce que nous ſoyons iuſtes d'vne Iuſtice inherente en nous : tellement que la cauſe vnicquement principale premiere & ſouueraine, qui effectiuement (ſi ie peux vſer de ce mot.) l'enten

Comment la Iuſtice de Ieſus Chriſt eſt cauſe de nôtre Iuſtice.

Iean. 15.

Cauſe efficiẽte de nôtre iuſtice.

auec le premier, principal & ſouuerain effect cauſe en nous cette Iuſtice, ſelõ laquelle nous ſommes iuſtes deuant Dieu, c'eſt Dieu luy même, c'eſt la tres equitable, iuſte & ſaincte volonté d'iceluy, laquelle eſt la reigle de toute equité, Iuſtice & droicture. C'eſt la toute puiſſante miſericorde de Dieu le Pere, la diuinité de nôtre Seigneur Ieſus Chriſt ſon Fils, & la vertu du ſainct Eſprit. C'eſt moy, c'eſt moy, dict Dieu, qui efface les iniquitez pour l'amour de moy: & n'auray plus ſouuenance de tes pechez. Raconte ſi tu as quelque choſe, pour être iuſtifié. C'eſt, dict l'Apôtre, Dieu qui iuſtifie. Car ceux qu'il a appellez, il les a auſſi iuſtifiez. Tiercement cette iuſtice de Ieſus Chriſt, entant qu'il eſt homme, eſt auſſi cauſe exemplaire de la nôtre, voire premiere & principale. Car il a ſouffert pour nous, dict ſainct Pierre, nous laiſſant vn patron, à fin que nous enſuyuions ſes pas. Et ſainct Iean dict, Qui dict qu'il demeure en Ieſus Chriſt, il doit cheminer, comme iceluy a cheminé. Ieſus Chriſt luy-même dict, Celuy qui ne me ſuit point, n'eſt point digne de moy. Et toute l'Ecriture, principalement Euangelique ne nous propoſe preſque autre choſe, ſinon qu'il faut imiter Ieſus Chriſt en toutes ſes actions & iuſtices, pour auoir & conſeruer en nous cette qualité tant excellente de vraye & droicte iuſtice. Finalement, nous diſons, que cette iuſtice de l'humanité de nôtre Seigneur Ieſus Chriſt eſt cauſe meritoire de nôtre Iuſtice.

Cauſe vniquement ſouueraine d'icelle.

Iſaye 43.

Rom. 8.

1. Pier. 2.

1. Iean. 2.

Matth. 10.

Car il a merité par cette ſienne Iuſtice, par ce qu'il a faict & ſouffert, que noz pechez ſoient effacez deuant Dieu, que la debte nous en ſoit remiſe & quittee, & que la Iuſtice de Foy, qui eſt auſſi dicte iuſtice de Dieu, ſelon laquelle nous ſommes iuſtes deuant Dieu, ſoit infuſe en nous, pour y reſider & y être inherente.

Hebr.4.7.9 Car dict l'Apôtre, il eſt entré au Ciel même, pour comparoître pour nous deuant la face de Dieu, touſiours viuant, pour interceder pour nous. Là il preſente à Dieu ſa Iuſtice pour l'appaiſer & détourner ſon ire embraſee contre le Genre humain. Velà l'interceſſion, qu'il fait pour nous. Mais combien que telle Iuſtice, ſelon laquelle il eſt dict quelz nous ſommes deuant Dieu, ne ſoit pas en nôtre puiſſance, & que nous l'obteniõs par le merite de la Iuſtice de nôſre Seigneur Ieſus Chriſt, entant qu'il eſt homme, ſi ne faut-il pas de la conclure qu'elle ſoit externe & hors de nous, & non pas interne demeurante & reſidente en nous : car ce ſeroit tres mal conclu.

Queſtiõ propoſee aux miniſtres Sectaires.

23 Ie leur demande, la Iuſtice originelle infuſe en Adam, au même moment & inſtant de ſa creation, & auant qu'il eût peché, êtoit elle inherente en luy, ou ſeulement exterieure & hors de luy? Semblablement l'iniuſtice apres le peché par luy commis, êtoit elle interne, reſidente & inherente en luy, ou externe, & hors de luy. Si cette Iuſtice eût été externe tant ſeulement, & non point interne & reſidente en Adam, il n'eût été iuſte & innocent

qu'exterieurement, & n'y eut rien eu de Iustice en son cœur ny en son ame. Si semblablement l'iniustice eut seulement êté externe & hors Adam, il n'eût été iniuste qu'en la superficie seulement, & son cœur, ny le cœur de sa posterité n'eût point été depraué, ny l'ame souillee: mais seulement le corps. Or i'estime qu'ils ne seront tant impudens ennemis de la raison & verité, qu'ils ne aduouent que l'vne & l'autre, à sçauoir, la Iustice originelle, & l'iniustice faicte hereditaire apres le peché, ont été internes, residentes & inherentes en Adam. Que si ainsi est (comme c'est la verité) que ces qualitez tant contraires ayent été interieurement residentes en Adam, pour être iuste auant qu'auoir peché, & iniuste apres la transgression: par même raison faut-il que pour restituer en nous ce que nous auons perdu en nôtre premier Pere par sa coulpe, & pour reparer semblablement en nous le mal, à cause duquel nous ne pouuons subsister deuant Dieu, à raison de son ire embrasee contre le peché. Il faut, dy-ie, que cette iustice, selon laquelle nous sommes iustes deuãt Dieu, soit residente & inherente en nous, en noz cœurs, & en noz ames.

Iustice & iniustice en Adam.

Conclusion notable.

24 Ie leur demande, s'ils entendẽt que nous soyons iustifiez par figure ou en verité, quand ils disent que la Iustice, selon laquelle nous sommes iustes deuant Dieu, est residente hors de nous, & en vn seul Sauueur Iesus Christ. Il est dict de nôtre Seigneur Iesus Christ, qu'il *2.Corin.5.*

2. Cor. 5. a été faict peché, ou pecheur, d'autant qu'il est l'oblation du peché, offerte pour les pecheurs. Cela, sçauoir est, que Iesus Christ est peché, ou pecheur, ne peut être dict en verité, ains seulement par figure. *Quoniam oblatus est pro peccatis, Inquit diuus Ambrosius, non immeritò peccatum factus dicitur: quia & hostia in lege, quæ pro peccatis offerebatur, peccatum nuncupbaatur.* Pource, dict sainct Ambroise, qu'il a été offert pour les pechez, non sans cause il est dict qu'il a été faict peché, d'autant que en la Loy l'hostie, laquelle étoit offerte pour le peché, étoit nommee peché. Et tost apres il continue en disant. *Qui peccatum nesciebat dicente Isaya. Qui peccatum non fecit, nec dolus inuentus est in ore eius, quasi peccator occisus est, vt peccatores iustificarentur apud Deum in Christo.* Lequel ne sçauoit que c'étoit de peché, comme dict Isaye, Qui n'a point faict de peché, & ne s'est point trouué de fraude en sa bouche: il a été mis à mort comme pecheur, à fin que les pecheurs fussent iustifiez deuant Dieu en Iesus Christ. Velà comment il est dict que nôtre Seigneur Iesus Christ a été faict peché, ou pecheur, non en verité: mais seulement en figure: pource qu'il s'est soy-même offert & sacrifié à Dieu son Pere, pour abolir le peché. Cette locution donc est figuree, d'autant que le peché n'a iamais residé en nôtre Seigneur Iesus Christ, comme il a été dict. Car s'il eût été entaché du peché, encores qu'il eut peu satis-faire pour luy, si n'eut-il

Ambr. in cõmentar. 2. ad Corint. 5.

Isaye 53.

Locution figuree.

peu satisfaire pour le genre humain, comme
il a faict: mais il est l'Aigneau de Dieu sans *Iean. 2.*
macule, qui ôte les pechez du monde, & sur *Isaye 53.*
lequel noz fardeaux ont été posez, & la correction de nôtre paix, comme dict le Prophete: Il est le grand & eternel Sacrificateur, & l'hostie de vertu eternelle pour l'abolition du peché. Velà pourquoy il est dict qu'il a été faict peché, mais c'est par figure & non en verité.

25 Or telle figure ne peut être receuable en l'œuure de nôtre iustification. Car quand il est dict que nous sommes pecheurs, ce n'est point par figure, ains en verité: quand aussi l'Ecriture dict que nous sommes iustifiez, il ne faut pas que ce soit par figure, mais en verité. Car si nous êtions iustifiez seulement par figure, il s'ensuyuroit que nous ne serions sauuez aussi que par figure. Pour donc etre sauuez en verité, il faut que nous soyons iustifiez en verité, & ny a raison aucune, pourquoy telle locution figuree doiue être admise en cette matiere pour notre regard: veu que Dieu (le iugement duquel est selon verité, & son Regne consiste en sapience, verité, iustice, & équité) ne peut reputer ceux là être iustes & nets, qui veritablement sont iniustes, immondes, & abominables. Puis donc que nous sommes iustifiez en verité, il s'ensuyt que nous auons vne iustice veritable & droicte residente en nous, quoy qu'elle soit moins pure & moins perfecte, comme il a été dit.

Telle figure ne tient lieu en nôtre iustification.

Pseau. 9.

blement vn méme eſprit de vie, de Foy, de iuſtice & de Charité, que les ſaincts Anges, voire mêmes qu'Adam auant qu'il eut peché.

27 Il y a quelque difference en cecy procedente de la perfection, ou imperfection de l'Etat des vaiſſeaux, tant entre les ſaincts Anges & nous, qu'Adam, & nous. En premier lieu nous ſommes iuſtifiez êtās purgez de noz pechez par la grace diuine & merite de notre Seigneur Ieſus Chriſt, & puis par la iuſtice & Charité infuſe en noz cœurs par le ſainct Eſprit, qui nous a pris pour ſes Temples & domiciles à fin d'y habiter, & y faire reſider cette iuſtice, ſelon laquelle nous ſommes iuſtes deuant Dieu. Mais les ſaincts Anges & Adam auant ſa tranſgreſſion ont été iuſtifiez, nō par la purgation des pechez, deſquels ils êtoient exempts, & le ſont encores les Anges, qui ont perſiſté en telle integrité: mais par l'infuſion de telle iuſtice & Charité, & par ce qu'ils ont été eleuez à etre faicts participans de la gloire & nature diuine, ſans qu'auparauant ils ayent été touchez d'aucune miſere de peché & condamnation: & pourtant n'a été faicte aucune remiſſion & purgation de ces choſes, comme auſſi n'en êtoit il pas beſoin, en leur iuſtification. Par cela nous voyons bien que le benefice de iuſtification eſt plus exquis enuers nous, qu'enuers les Anges & Adam, auāt qu'il eut peché, pource que la miſericorde a été plus grande enuers nous: d'autant qu'êtās enfans d'ire & de condamnatiō à cauſe de noz

1. Cor. 6.

Iuſtification des Anges & d'Adam auāt le peché.

Benefice de iuſtification plus grād enuers nous.

pechez, nous sommes par la iustification faits
Rom. 8. enfans de Dieu, coheritiers de nôtre Seigneur
Ephes. 2. Iesus Christ, & de tous les saincts & bien-heureux esprits, par adoption.

28 Enapres, il y a difference en ces dons procedente du plus ou moins de perfection d'iceux, selon la mesure du don de nôtre Seigneur Iesus Christ: laquelle perfection plus grande ou moindre est vne condition & qualité inseparable de la substance. Ce que desia a été traicté en ce même chapitre, où nous auons marqué les distinctions & differences de cette Iustice. Mais il est à noter que la perfection de la chose est l'accident d'icelle. Que si tel accident defaut en quelque chose, ou est moindre en degré: ce n'est pas à dire, pour cela que la chose ne soit plus: car elle ne laisse pas d'être, mais il y a du defaut, & moins de perfection. Comme pour exemple, il y a plusieurs perfections, ou degrez de perfection en l'homme, selon que nous le pouuons contempler icy. Il y a la composition & liaison du corps sensitif, & de l'ame raisonnable, ou capable de raison: enapres il y a la structure du corps complet de tous ses membres, des traits & habitude conuenables à faire voir vn tel ouurage perfect. Outre plus il y a l'accroissement de sa stature, la force, le sçauoir, l'experience, industrie, & prudence d'iceluy. Si la plus grande partie de ces choses defaillent à l'enfance & adolescence: est ce à dire, pour cela, qu'en substance & en general les enfans &

Perfection de la chose que c'est.

Degrez de perfection en l'homme.

adolescens, ne soient pas hommes? Tel defaut n'empêche pas que la chose ne soit en substãce. Ainsi est il de nôtre iustice, pour le defaut de perfection d'icelle, nous ne laissons d'auoir inherente en nous vne vraye & droicte iustice, & ne doit tel defaut, pourueu qu'il ne procede de nôtre coulpe, être incontinent tenu pour peché: autrement il s'en ensuyuroit vne grande & tres lourde absurdité.

29 L'Apotre sainct Paul dict, que comme en vne grande maison, il y a des vaisseaux d'or & d'argent, de boys & de pierre: aussi en l'Eglise de Dieu il y a difference de perfection, & au Ciel differẽce de gloire. Il est écrit qu'en la resurrection des morts telle difference aura lieu. Ce que l'Apotre enseigne par la comparaison de la gloire, & clarté du Soleil auec la gloire & clarté de la Lune & des étoiles, & par la difference qu'il dict être en la gloire & clarté d'icelles mêmes étoilles. Or telle difference de gloire procede de la difference de perfection, c'est à sçauoir du plus, ou du moins. Si dõc tel defaut de perfectiõ étoit peché, il s'ensuyuroit qu'apres la generalle resurrection, il y auroit peché és saincts bien-heureux, qui n'auroient telle mesure de gloire, que les autres: mêmes s'ensuyuroit qu'és Anges saincts, lesquels sont de la derniere hierarchie, & ordre plus infime, il y auroit peché, à cause qu'ils n'ont telle mesure de gloire & tel degré de perfection, que ceux, qui sont du premier & souuerain ordre. Car selon qu'il est dict, qu'apres la resurrectiõ

2. Timot. 2.

1. Cor. 15.

D'où procede la difference de gloire au Ciel.

Matth. 22.

les fideles ſeront au Ciel ſemblables aux Anges de Dieu, & qu'entre les fideles bien-heureux il y aura difference de gloire, d'autant que les vns en auront plus grande meſure que les autres(chacun neantmoins ayant vn contentement êgal) il ſ'enſuit qu'ainſi eſt il des diuins Anges,& qu'entre eux il y a difference de perfection, êtans les vns inferieurs aux autres, comme ſainct Denis Areopagite notre Apotre, & diſciple de ſainct Paul, le prouue fort bien en ſon premier liure par têmoignage des ſainctes Ecritures. Dire donc que tel defaut de perfection eſt peché, c'eſt vne tres lourde & vilaine abſurdité.

Hierarch. celeſt. cap. 7. 8. 9. &c.

30 Maintes choſes nous ſont contingentes ſeulement en partie, & cependãt elles ne laiſſent d'être vrayes, & ſans coulpe. Nous cognoiſſons icy en partie, & prophetiſons en partie:toutefois nous ne laiſſons pas de vrayement cognoître, & vrayement prophetiſer: mais notre cognoiſſance n'eſt pas tant perfecte, qu'elle ne reçoiue, ou à tout le moins puiſſe receuoir chacun iour quelque accroiſſement & augmentation, & encores ne peut elle être icy tant perfecte, qu'elle ſera quand nous ſerons au Ciel. Nôtre dilection & Charité, n'eſt pas icy tãt perfecte,qu'elle ſera quãd depouillez de cette mortalité nous ſerons immortels au Ciel : mais pour être moins perfecte, elle ne laiſſe pas d'être vraye dilection & Charité. Ce que nous pouuons prouuer par l'authorité de ſainct Iean diſant. Celuy,qui ſe

1. Cor. 13.

Imperfection de la perfectiõ de nôtre Charité.

dict cognoître Dieu, & n'obserue poinct ses commandements, il est menteur, & verité n'est point en luy: Mais qui garde sa parole, la Charité de Dieu est vrayement perfecte en luy. Or cette est la Charité de Dieu, que nous gardions ses commandements. Cette perfection n'est pas tellement accomplie, qu'il ny puisse être adioûtê, & qu'elle ne puisse croître iusques à ce qu'elle soit peruenue à son comble: mais elle ne laisse pas d'être vraye dilectiõ & Charité moins perfecte, & selon que le requiert, & peut porter l'état & condition de notre peregrination durant cette mortalité. Ce qu'en l'école, est appellé en vn mot, *Perfectio viæ*. Ainsi en est il de la iustice inherente en nous faite nôtre par le merite de nôtre Seigneur Iesus Christ. Et là où est la vraye Charité, là aussi est la vraye Iustice. Car l'Esprit de Dieu viuifiant, regenerant & reformant l'hõme en nouuelle creature est le même fondement substantiel de cette Iustice: & la Charité infuse en noz cœurs par ce même Esprit, est cette rectitude des actions, qu'apporte & tient en soy enclose cette même Iustice. Tandis donc, que suyuant l'exhortation de l'Apotre nous n'éteignons point l'Esprit de Dieu en nous, ains qu'iceluy demeure en nous rendãt temoignage à notre esprit que nous sommes enfans de Dieu: tandis aussi que par quelque peché enorme, que nous appellons peché mortel & dãnable, nous ne renuersons point l'ordre de Charité, nous retenons certainemẽt

Fondemẽt de notre Iustice.

1. Thess. 5.

Rom. 8.

la vraye Iuſtice, ſelon laquelle nous ſommes iuſtes deuant Dieu: mais comme il a eté dict, moins perfecte.

Comment la Iuſtice de foy ſe ſeme en nous.

31 Il eſt outre plus à noter, que d'autant que cette Iuſtice ſe ſeme en nous en mode de renaiſcence & comme fruict de nouuelle portee ou enfantement, ſuyuant ce que nous enſeigne ſainct Iacques & ſainct Pierre, elle a ſes aages, ſes progrez, ſes accroiſſements & decroiſſements, ſon plus & ſon moins: ſelon que moins ou plus nous ſommes addonnez aux vertus qu'elle enclót en ſoy: & que moins ou plus eſt ardente notre charité êpandue en noz cœurs, par le viuifiát Eſprit de Dieu. Et pourtant il eſt dict. Que celuy, qui eſt Iuſte, ſoit iuſtifié encores: & le Sainct ſoit ſanctifié encores. Ce qui nous eſt auſſi fort bien decleré par ſainct Auguſtin, diſant. *Charitas ergo inchoata, inchoata eſt iuſtitia: Charitas prouecta, prouecta eſt iuſtitia: Charitas perfecta, iuſtitia eſt perfecta.* La Charité donc commencee, eſt la Iuſtice commencee, la Charité aduancee, eſt la Iuſtice aduancee: la Charité perfecte, eſt la perfecte Iuſtice. A cecy conuient la diſtinction des degrez de Iuſtice, par cy deuant faicte & tiree des ecrits de ſainct Bernard.

1. Pier. 2. Iacq. 1.

Apoca. 22.

Auguſt. libr. de natura & grat. cap. 70.

Serm. 5. ſup. verb. Eſay. cap. 64.

32 Il reſte encores deux poincts, le premier eſt vn erreur que noz aduerſaires maintiennét obſtinement, ſçauoir eſt, qu'ils veulent que la iuſtification conſiſte en la remiſſion des pechez tant ſeulement. Ce que ie refuteray en peu de paroles. Ie leur demande, eſtiment ils

que

que les ſaincts Anges ayent peché, auant qu'être faicts iuſtes: Ie croy qu'ils diront que non, car ils ont été faicts iuſtes à l'inſtant de leur creation. Semblablemẽt quãd Adam a été reuetu de la iuſtice originelle, auoit il peché? nõ plus que les Anges, & toutesfois il y a eu iuſtification ſans remiſſiõ des pechez, veu qu'auparauant il n'y auoit point eu de peché. En quoy donc pouuoit conſiſter la iuſtification des Anges bien-heureux, & d'Adam auant ſa trãſgreſſion? Ils me diront qu'ils parlent ſeulement de la iuſtification des hõmes pecheurs, laquelle ne peut être ſans la remiſſion des pechez. Mais tout cela ne fait rien pour eux, & n'empeſche pas qu'autre choſe ſoit la iuſtification, & autre choſe la remiſſion des pechez. Nous aduoüons que la iuſtificatiõ du pecheur ne peut être ſans cette remiſſion: mais de là il ne ſ'enſuit pas que la iuſtification conſiſte ſeulement en icelle: ains en la Sanctification, & infuſion des autres dons & vertus celeſtes & ſpirituelles en nous appartenans à icelle, & auſſi que la Iuſtice comprend & enclôt en ſoy, dont cy deuant il a été parlé. Velà quant à ce premier poinct.

Iuſtification des Anges & d'Adã, quand faite.

En quoy conſiſte nôtre iuſtification.

Aug. ſerm. 59. de tempore.

Chryſoſto. in pſal. 4.

Pſeau. 33.

Epheſ. 4.

33 Le ſecond eſt la difference qu'ils mettent entre la Iuſtice perfaite de notre Seigneur Ieſus Chriſt, & ce petit commencement de Iuſtice, qu'ils diſent être inherent en nous. Ie voudroy bien auant que paſſer outre, qu'ils euſſent declairé de laquelle Iuſtice de Ieſus Chriſt ils parlent, à fin que l'equiuoque ôté,

ſoit auſſi ôteé la confuſion. Car il eſt à noter, que comme en nôtre Seigneur Ieſus Chriſt, il y a deux natures coniointes par vnion hypoſtatique, c'eſt à dire en vne ſeule & même perſonne, à ſçauoir Diuine & humaine, il y a auſſi deux volõtez l'vne plus puiſſante que l'autre, comme notre Seigneur Ieſus Chriſt l'a montré en cette belle priere qu'il fit ſur le poinct de ſa mort, quand il dît à Dieu. Mon pere, ſ'il eſt poſſible, que ce calice paſſe outre de moy: & puis reſignant ſa volonté à la volonté de Dieu, il dict, Non point comme ie veux, mais comme tu veux. Velà la volonté de la nature diuine, laquelle n'a rien qui luy ſoit ſuperieur, & ne depend que de ſoy-même: ains conduit, pouſſe, retient & refrene toute autre volonté ſelon ſon bon plaiſir par ſon ſainct Eſprit. Il y a puis apres la volonté de la nature humaine, laquelle depend de la diuine, ſ'y reſigne & ſoumet du tout, comme êtant moindre & inferieure à icelle. En apres il y a deux ſortes, ou deux qualitez d'actions. Premierement de la nature diuine: leſquelles ne conuiennent, & ne ſont communes à la nature humaine d'iceluy, ſinon à cauſe de l'vnion de ces deux natures en vne ſeule & même perſonne. Comme l'action de la Creation de toutes choſes: laquelle n'eſt aucunemét commune à cette humanité de Ieſus Chriſt, veu qu'elle même a êté creée. Puis les miracles, comme reſſuſciter les morts, rendre la veuë aux aueugles, & autres, l'action deſquelz eſt bien commune à

Deux natures én Ieſus Chriſt.
Rom.1.
Gal. 4.
Coloſſ.1. 2.

Matth.26.

Volonté de la Nature diuine.

Volonté de la nature humaine.

la Nature humaine d'iceluy,à cauſe de l'vnion ſus dite. Il y a auſſi les actiós de la Nature humaine : leſquelles ne peuuent conuenir ny être appropriees à la Nature diuine : comme plorer, fremir, manger, & autres. En troiſieme lieu, il y a deux eſpeces de Iuſtice, à ſçauoir la Iuſtice de la Nature diuine, laquelle a ſon Eſſence eternelle, & eſt ſource & fontaine inepuiſable de toute autre Iuſtice comprenant auec vertu & puiſſance infinie toutes autres eſpeces de vraye Iuſtice. Et cette Iuſtice eſt tellement ſouueraine, qu'elle ne depend de choſe aucune : ains toutes autres dependent d'icelle, ſ'y referent & rapportent toutes : en ſorte que ſi les hommes appellét Iuſtice quelque qualité, laquelle ne puiſſe être referee & rapportee à cette inefable, & tres ſouueraine Iuſtice de Dieu, telle qualité ne peut être Iuſtice. Finalement il y a la Iuſtice de la Nature humaine, laquelle, quoy qu'elle ſoit Iuſtice perfaite, & tres excellente & vertueuſe pour nôtre ſalut, ſi n'a elle pas tel degré de perfection, que la Iuſtice eſſentielle de la Nature diuine, veu qu'elle procede d'icelle, comme de ſa ſource & fontaine: voire elle procede du centre de profondité immenſe de la Iuſtice de Dieu, comme le premier, principal, & plus excellent rayon d'icelle.

Actions de la nature humaine.

Iuſtice de la diuinité.

Iuſtice de Ieſus Chriſt ſelon qu'il eſt homme.

34 Ie deſireroy donc qu'ils declairaſſent ouuertement ſelon laquelle, ou par laquelle iuſtice de Ieſus Chriſt ils eſtiment que l'homme ſoit iuſtifié deuant Dieu. Ie ſçay qu'au-

Ignorance de aucuns ministres Calui.

cuns d'entre eux à cauſe de l'ignorance, qui les aueugle, ſe trouueront fort empêchez : car ils ne peuuent comprendre telle diſtinction. Les autres par malice de propos deliberé reſiſtans à la Verité, reiettent telles diſtinctions, comme auſſi ils abhorrent tous les Docteurs ſcholaſtiques, & leur maniere d'enſeigner, qui êclercit merueilleuſemẽt la Theologie, & veulent, diſent-ils, qu'on ſe contente de la ſimplicité, qui eſt à dire en bon langage, demeurer hebetez comme des ânes, & ſ'aheurter aux conceptions de leurs cerueaux mal bâtis, & mal aſſeurez : comme mules reuêches, opiniâtres & retiues. Ils veulent, dy-ie, qu'en cette matiere on ſe contente de dire, que nous ſommes iuſtifiez, par l'imputation de la Iuſtice de Ieſus Chriſt: même, comme il a été montré, ils reiettent de l'œuure de nôtre iuſtification la Foy, qui en eſt la cauſe diſpoſitiue, pour notre regard : quoy que leur commun dire ſoit, que nous ſommes iuſtifiez par Foy : ce que Caluin appelle fantaſie, ou fole croyance, & ſe contrediſent ainſi, n'ayans aucune Doctrine ſolide, & conſequemment nullement veritable.

Simplicité de iceux.

35 Or quant à nous, mieux inſtruitz par la grace de Dieu, & conduitz par la verité d'iceluy, nous diſons que l'vne & l'autre Iuſtice de nôtre Dieu & Sauueur Ieſus Chriſt, eſt cauſe de notre Iuſtification, & employee en l'œuure d'icelle : mais non pas en même ſorte, ny auec egalle vertu. Nous auons montré cy

L'vne & l'autre Iuſtice de Ieſus Chriſt, cauſe de nôtre iuſtification.

deuant que Dieu eſt la cauſe vniquemẽt principale, & ſouuerainement efficiente de notre iuſtification : & la iuſtice & grace d'iceluy la cauſe vnicque ſouuerainement formelle.

Quant à nôtre Seigneur Ieſus Chriſt, ſelon qu'il eſt homme, ſelon ce qu'il a ſouffert & faict pour nous, & qu'il ſ'eſt rendu perfaictement obeiſſant à Dieu ſon Pere, iuſques à la mort de la croix, & eſt reſſuſcité, pour notre iuſtification, il eſt auecq' ſa Iuſtice cauſe meritoire de notre iuſtification, cauſe efficiente auſſi, mais non pas la principale : ains comme par mode d'induction & incitation : & la cauſe ſans laquelle, nous ne pouuons obtenir cette iuſtice appellee Iuſtice de Dieu, & quelques fois Iuſtice de Foy, ſelon laquelle nous ſommes iuſtes deuant Dieu, & ne pouuons l'auoir reſidente & inherente en nous : comme il a été traicté en ce même chapitre, & autres precedens.

Philip. 2. *Rom. 4.* *Philip. 3.* *Rom. 10.*

36 Ces diſtinctions donc, tres neceſſaires bien conſiderees & obſeruees, il ſera facile de cognoître, que autre eſt la vertu & effect de la Iuſtice de Dieu en l'œuure de notre iuſtification, & autre l'effect & vertu de la Iuſtice de Ieſus Chriſt, ſelon qu'il eſt homme : & que nous ne ſommes pas iuſtifiez par cette Iuſtice de Ieſus Chriſt, entant qu'il eſt homme, comme nous le ſommes par la Iuſtice de notre Dieu. Car Dieu nous iuſtifie par ſa propre Iuſtice, qui eſt auſſi appellee Iuſtice de Foy, d'autant que la Foy nous diſpoſe à la

Effect & vertu de la Iuſtice de Dieu, & de Ieſus Chriſt hõme. *Rom. 8.*

reception d'icelle, quand Dieu par sa grace l'épand en noz cœurs y operant son sainct Esprit. Et tel benefice, la grandeur duquel ne se peut exprimer, nous est octroyé & cõferé par le merite de la Iustice de Iesus Christ notre grãd souuerain & eternel Sacrificateur, & hostie, de vertu souueraine & eternelle enuers Dieu, pour nôtre salut. Car c'est le Fils auquel le Pere a pris son bon plaisir, & auquel il nous contemple pour nous aymer en vertu de cette oblation, qu'il luy a offerte en la croix, pour la restauration du genre humain. Partant que noz aduersaires facent & obseruent telle distinction, & ils verront en quelle confusion ils se sont precipitez, & comment leur opinió qui les retient iusques à maintenãt en si étroite & miserable prison, les a deceuz & trompez. Ils cognoîtront que quand ils disent que la iustice de Iesus Christ (par le merite de laquelle nous obtenons la Iustice de Foy, selon laquelle residente en nous, nous sommes iustes deuant Dieu) que cette iustice, dy-ie, reside en vn seul Iesus Christ, & non ailleurs, & qu'étant particulierement & singulierement inherente en luy, elle ne peut être inherente en nous, ils cognoîtront, di-ie, que cela doit être entendu de la Iustice de Iesus Christ, selon qu'il est homme: laquelle n'est pas d'essence eternelle, ains est créee, a eu son commencement auec cette humanité de Iesus Christ, & a été infuse en icelle au même instant de sa conception, & à laquelle eux mêmes consti-

Hebr. 7. 9. 10.
Matth. 3. & 17.
2. Pier. 1.

tuent bornes & limites. Que s'ils vouloient êtendre leur dire à la iustice de Iesus Christ, selon qu'il est Dieu, de laquelle tant la iustice de l'humanité d'iceluy, que dès Anges, & des hommes fideles regenerez, est vne participation, ils blasphemeroient contre l'eternité, cõtre la vertu, l'excellence, la souueraineté & infinité de la iustice de Dieu: laquelle ne peut être limitee ne bornee, ny empêchee qu'elle n'étende ses rayons, les fiche, attache & face resider és cœurs & ames que Dieu a choisi & êleu pour ce faire selon le bõ plasir de sa saincte volonté par le merite de nôtre Seigneur Sacrificateur, & Sauueur eternel Iesus Christ, & de sa Iustice: de l'abondence duquel nous auons tous receu grace pour grace: & obtenu la puissance & liberté d'être faicts enfans de Dieu. Velà quant au mot de Iustice; duquel abusent noz aduersaires irêpondans, & font errer par leur abuz beaucoup de personnes auec eux.

Texte des aduersaires.

Qvant à ce mot de Foy, par laquelle nous sommes iustifieZ, ils entendent simplement vne persuasion que le contenu des sainctes Ecritures & ce qu'ils y veulent adiouter soit veritable, & pourtant adioûtent à cette Foy la Charité comme suplemẽt d'icelle à l'effect de la iustification. Nous disons tout autrement suyuãt les pas de l'Apôtre en tout & par tout, à sçauoir, que quand il est parlé de la Foy, moyẽ-

nant laquelle le Prophete Habacuc dict que nous auōs Iustice & vie, nous n'entendons pas par ce mot cette persuasion que les Diables mêmes ont, & à laquelle les plus mêchans mémes, sans laisser pour cela d'être mêchans, peuuent être amenez, ains nous entendons par ce mot cette asseurance que le sainct Esprit donne & seelle au cœur des seuls eleus de Dieu, pour les asseurer qu'à eux appartiennent les promesses de Iustice & salut en vn seul Iesus Christ, de la dilection duquel suyuant le dire de l'Apôtre, rien ne les pourra separer.

De ce mot, Foy, de la certitude imaginaire d'être sauuez forgee par les Caluinistes, de leur confusion touchant cette matiere de la confiance.

CHAPITRE 15.

Hierō. Apolo. contr. Origin. epist. 32.

1 SAinct Hierôme parlant de l'astuce des heretiques dict, que leur propre est, en imposant à l'Eglise Chretienne Catholique, de proposer leurs faussetez auec telle obscurité & propositions tellement ambigues & enuelloppees, qu'à grand peine peuuent elles être entendues, ny ouuertement expliquees, que par personnes, qui ont la poincte de l'œil de l'entendement plus viue & plus subtile, & le iugement plus cler, prompt & aigu pour penetrer iusques au profond de ces tenebres tāt epesses, & en decouurir la fausseté. Car l'heretique, qui ne tend qu'à tromper, & seduire, agence tellement ses discours, pare & tempe-

Astuce des heretiques.

re tellement ſes paroles, & renuerſe l'ordre des matieres en telles ſorte, & auec tãt de circuits hors propos, que le poure ignorant & ſimplet, voire le ſçauant imprudent & mal aduiſé ſe contentant du plaiſir de l'oreille, ſans penetrer plus auant, ſouuentesfois en eſt fauſſement perſuadé. Mais ſur tout telle ambiguité ſe voit en leurs écrits, à fin que de prime face ils ne ſoient découuerts & reiettez : ce qui aduiendroit, ſ'ils parloient plus rondement, & leur donnoient plus de clarté. Mais quand ils ſont en leurs conuenticules, où ils n'eſtiment auoir aucun cenſeur, & n'ont craintre d'être repris, ils dégorgent leurs blaſphemes, & vomiſſent à plein goſier leur venin de force tellement penetratiue, qu'ils le font entrer iuſques à la moëlle des os, & dedans le plus profond des entrailles de l'ame : tellemẽt que celuy, qui en eſt vne fois empoiſonné, peut auec grande difficulté recouurer ſa premiere ſanté.

Heretiq. en leurs conuenticules.

2 Cette ruſe eſt miſe en practique par noz répondans, & tous autres Caluiniques, comme par cy deuant ie l'ay môntré. Mais ſelon qu'ils ſont plus pernicieux que les autres, ils font pis que tous les autres auſſi. Car ayans paſſé toutes bornes de honte, ils impoſent auec outrage & impudence du tout effrõntee, à l'Egliſe Chrétienne Catholique, en luy attribuant certains poincts de fauſſe doctrine, que eux mêmes enſeignent, leſquels elle n'admit oncques, ains les a touſiours condamné. Puis

Caluinq. plus pernicieux que les autres heretiques.

eux abuſants des mots &termes de la Theologie, ils bâtiſſent leurs arguments ſur faux fondements: mais ils les couurent & reuêtent de telle parade, qu'en apparence on les prendroit pour ſincere verité. Mais quand on faict examen de la ſubſtance d'iceux, & qu'on l'approche de la pierre de touche pour en faire épreuue, ce qu'elle ne peut porter: on découure auſſi tôt leur hypocriſie, menſonge, & fauſſeté. Ils nous ont donné l'experience, pour les conuaincre de l'vne & de l'autre faute, en ce peu de leur texte, que maintenant ie veux refuter.

Fondements des argumens Calumniques.

3 En premier lieu, ils ſuppoſent fauſſement cõtre l'Egliſe Chrêtienne Catholique, quand ils diſent, que par ce mot de Foy, par laquelle nous ſommes iuſtifiez, elle entend ſimplemẽt vne perſuaſiõ, & luy impoſent ce qu'eux mêmes enſeignent: qu'eſt vne impudence vilaine & ruſe diabolique, d'impoſer le mal, qu'on commet à celuy qui eſt innocent, & l'erreur, qu'on maintient, à celuy qui ſuyt, maintient & enſeigne pure doctrine. Car ce ſont eux memes, qui font telle definition de la Foy, par laquelle nous ſommes iuſtifiez deuant Dieu. Qu'ainſi ne ſoit. Henry Bulingere Miniſtre de Zurich en Suiſſe, & des premiers & plus anciés entre noz aduerſaires, en ſon œuure intitulé, *Reſolution des poincts, &c.* vers la fin du ſecond liure, où au commencement du troiſieme, dict, que la Foy Chretienne fondee en Dieu le Pere, Fils, & ſainct Eſprit, eſt vne cer-

Cõment Bulingere definit la Foy.

taine fiance,ou persuasion &c. qu'est vne definition bien remarquable : pour le doute & ambiguité d'icelle. Ce que montre cette conionction disiunctiue (ou) laquelle etant mise entre deux dictions : lesquelles ont relation à meme chose & signifient qualité ou quantité, l'vne plus, & l'autre moindre, ou aucunement cõtraires, ou dissemblables l'vne de l'autre: elle met en doute, laquelle des deux appartient à cette chose. Quand donc Bulingere dict, que la Foy &c. est vne certaine fiance, ou persuasion : c'est comme s'il disoit, que si elle n'est certaine fiance, à tout le moins elle est vne persuasion. Velà donc deux choses à remarquer. La premiere ce que leurs docteurs memes disent de la Foy, & entendent par ce mot. L'autre, quelle peut etre la seureté, & fermeté de leur doctrine, quand ils doutent de la definition, voire de la substance du premier mot.

Conionction disiunctiue.

Deux choses à remarquer.

4 Or il ne se trouuera point que l'Église Catholique, ny aucun Docteur d'icelle, tant ancien, que moderne, ayt ainsi definy la Foy: laquelle est don gratuit de Dieu, & cause dispositiue à la iustification: ne qui l'ayt tenue pour vne simple opinion, ou persuasion. Au contraire toute l'Eglise enseigne, & l'auons ainsi appris d'icelle, comme nous le tenons : que cette foy est vne certitude des choses absentes que nous auons en l'esprit : laquelle surmonte l'opinion, quant à la cognoissance & fermeté & qui quant à l'euidence, n'est point cõstituee

Definitiõ Catholiq. de la Foy.

Richard à sancto Victor. libr. 1. cap. 2.

August. de Trinit. libr. 8. cap. 5.

en la ſcience. Toute l'Egliſe confeſſe auec S. Auguſtin, qu'il n'y a rien, que nous tenions tant fermement & conſtamment, que ce que nous tenons par telle foy. L'Apotre S. Paul louant la docilité des Theſſal. dict. Pour cette cauſe nous rendons auſſi graces à Dieu ſans ceſſe, que quand vous auez receu de nous la parole de la predication de Dieu: vous l'auez receuë, non point comme parole des hommes: ains (ce qu'elle eſt auſſi veritablement) comme parole de Dieu, laquelle beſongne en vous qui croyez. De là, tous les Paſteurs de l'Egliſe, comme d'vne même voix, & même bouche enſeignent que l'opinion & foy humaine eſt appuyee ſur l'homme: mais que la Foy diuine ſ'appuye ſur la ſeule verité de la ſeule parole de Dieu. Tous tiennent la même definitiõ que l'Apotre a fait de la foy en l'Epitre aux Hebreux, & luy attribuẽt toutes les mêmes vertus & qualitez, qui luy appartiennent.

1. Theſſal. 2.

L'opinion & foy humaine.

S. Thom. 22. quæſt. 4. ar. 8

Hebr. 11.

5 Premierement, qu'elle eſt requiſe & neceſſaire és choſes, qui excedent la raiſon humaine, & deſquelles cette raiſon humaine ne nous peût fournir l'experience. Qu'elle eſt l'œil, lequel illumine la conſcience, & cauſe efficiẽte, qui forme & dreſſe l'intelligence. Car, dit le Prophete, ſi vous ne croyez, vous n'entendrez point, & ne demeurerez point fermes. Que cette Foy de la Religion Catholique eſt la lumiere de l'ame, la porte & voye de vie, le retour & retraite de la corruptiõ & mortalité à l'incorruptiõ & immortalité & le fondemẽt

Chryſo. hom. 4. in Epiſto. ad Corint.

Grego. mag. homil. 26. in Euangel.

Cyril. Hiero. cathe. 5. illum.

Iſaye 7.

Euſeb. Emiſſen. homil. 2. de Symbolo.

Cyril. Allexãd. lib. 4. in Ioan. cap. 9.

du salut eternel. Que c'est la source de Iusti- *Chrysost. sermon. de fide, spe, & charit.* ce, le Chef de Sainctété, le principe de deuotion, & le fondement de la Religion. Que *Bernard Epistol. 190. ad Innocent. pontifi. cōtra Petrum Abailard.* c'est cette grande Lampe ardente, laquelle notre Seigneur Iesus Christ, voulut à sa venue donner à ceux, qui erroient en tenebres, pour leur môntrer la voye, par laquelle Dieu peut être cherché, trouué, cognu, & creu: sans laquelle Foy il est impossible que l'homme puisse plaire à Dieu, & s'approcher d'iceluy, ny paruenir au comble de felicité. Que *Hebr. 11.* cette Foy est vne innocente & pure croyance, par laquelle nous approchons de Dieu, par laquelle nous insistons en l'obseruation de ses saincts commandements, & par laquelle nôtre cœur, nôtre esprit & entendement êtant *Act. 15.* repurgé nous hõnorons Dieu. Elle exclut & reiette tout ce qu'est douteux, elle retiét tout ce qu'est certain: & operant le sainct Esprit elle seelle en noz cœurs & entendemét les promesses diuines. Quiconque la retient, est tres heureux: mais qui la reiette, est tres miserable. C'est cette Foy, qui en l'Eglise montre & fait cognoître les signes vertueux pleins de diuinité & de gloire. C'est elle qui exerce les vertus, & faict combler la mesure des dons spirituels & celestes: en sorte que celuy, qui la delaissant veut suyure son opinion, fantasie, simple & vaine persuasion de sa narutelle & brutale raison, & par son propre sens estime peruenir à la profonde cognoissance des mysteres celestes & diuins, sans icelle: Il fait tout

ainsi que celuy qui veut bâtir vne maison sans fondement : ou qui reiettant toute lumiere, & se bouchant les yeux chemine en pleine nuict tres obscure, & se precipite en vn profond abîme à sa ruine & perdition. Toute l'Eglise en general, & chacun Pasteur d'icelle, & fidele Chrêtien en particulier, enseigne, croit & confesse, que de nôtre part cette Foy doit tenir le premier lieu en notre iustification, cōme cause dispositiue, ou preparatiue, auec la penitence, & autres prochaines vertus. Non que par icelles nous meritions la grace de Dieu: car elle nous est faicte par le merite d'vn seul Iesus Christ : mais pourautant que par icelles nous sommes conuenablement preparez & disposez à receuoir ce don de iustification, iusques à la consommation & fin d'icelle, qui est la glorification. Nous disons bien que nous sommes receuz en grace par le benefice du seul Dieu, & iustifiez par le merite du seul Iesus Christ : mais que la Foy, depuis que gratuitement, selon le bon plaisir de Dieu elle nous est donnee : c'est la premiere de toutes noz actions, vertus, ou qualitez, par laquelle ce don celeste nous est appliqué, & par laquelle nous commençons à nous preparer, pour receuoir ce don de Dieu. Car c'est la Foy, qui conduit & adresse noz entendements : elle est la Lumiere, qui eclaire & montre la voye, par laquelle il nous faut cheminer droict au but salutaire, qui nous est proposé. C'est de là que commence notre iustification, & que

Quel lieu l'Eglise dōne à la foy en nôtre iustification.

La foy opere la premiere.

La foy est lumiere.

nous commençons aller droit au Ciel. Bref la Foy eſt la premiere, qui de nôtre part opere en l'œuure de nôtre iuſtification, d'autant que c'eſt le premier don infuz en noz cœurs & entendements par le ſainct Eſprit. Par cette Foy nous obtenons la penitence, & le reſte des autres vertus & bonnes œuures, par leſquelles nôtre iuſtification eſt commencee de notre part & continuee, & ſommes finalement diſpoſez à la fin & conſommation d'icelle, qui eſt d'être glorifiez, & iouïr de la felicité eternelle. Velà donc ce que l'Egliſe Chrêtienne Catholique & Apoſtolique, dicte Romaine entend par ce mot de Foy vraye & diuine, par laquelle nous ſommes iuſtifiez. Ce qui eſt bié autre choſe qu'vne ſimple perſuaſion. Et par ce diſcours on peut clairement voir que noz Lucianiques rêpondans, ſont imposteurs impudens & deteſtables.

Foy ſource des autres vertus & bõnes œuures.

Rom. 8.

6 Il reſte encores deux poincts à noter pour la fin de cette premiere partie de leur texte. Le premier eſt, qu'ils nous accuſent d'adiouter à la parole de Dieu, quand ils diſent, que par ce mot de Foy nous entendons vne ſimple perſuaſion, que le contenu des Sainctes Ecritures, & ce que nous y voulons adiouter, eſt veritable. Cecy eſt encores vne fauſſe ſuppoſition: laquelle nous auons ia refutee en ce même œuure. Là nous auons montré qu'il y a Parole de Dieu écrite, & Parole de DIEV non écripte: mais receuë par Tra-

Sus liure 2. chap. 15.

dition Apoſtolique & Eccleſiaſticque. L'Euangile même a été receu par Traditon, voire aſſez long temps auant qu'il ayt été écrit. Mais qu'auons nous de Doctrine celeſte écrite, que la Tradition n'en ayt precedé l'Ecriture? Tant la doctrine, que la diſcipline, qui cõſiſte aux reigles du gouuernemét de l'Egliſe, maintenue des bonnes mœurs, reformation des vices, diſpenſation des charges eccleſiaſtiques, iuridiction, pour maintenir & aduancer le bien en l'Egliſe, & empêcher le mal d'y entrer, ou y êtant entré ſ'y croppir, & és ceremonies, ſoit qu'elles ſoient de profonde ſignification pour l'edification du peuple Chrêtien, ou pour l'ornement du ſeruice de Dieu, ce qui ſert pour émouuoir à deuotió: cette Doctrine, dy-ie, & cette diſcipline ont été baillees par tradition, auant qu'auoir été écrites. Memes il y a beaucoup de choſes receues & obſeruees en l'Egliſe des le commencement & enfance d'icelle, deſquelles l'inſtitution, ny le temps d'icelle ne ſe trouue encores auiourd'huy par ecrit: mais nous les auons receues, & ſont paruenues iuſques à nous de ſiecle en ſiecle iuſques à maintenant: deſquelles nous trouuons temoignage és êcrits des plus anciens Docteurs Chrêtiens. Par ainſi, quand auec la parole ecrite nous ſuyuons la tradition eccleſiaſtique coulee des Apotres & premiers prêtres & Paſteurs de l'Egliſe Chretienne, iuſques à nous, eſt ce à dire que nous adioûtions à la parole de Dieu? Non veu que nous

En quoy conſiſte la diſcipline.

nous auōs receu cela des premiers architectes de l'Eglise de Dieu, la doctrine desquels a eté seellee par signes, vertus, & miracles, & par l'effusion de leur sang pour le temoignage de notre Seigñr Iesus Christ, & pour l'aduouer deuant les tyrās être le Fils de Dieu, & le Sauueur du monde. Ioinct que l'vne & l'autre est parole de Dieu, ecrite, ou non écrite. Que si on ôte la tradition Apostolique, tout l'edifice des sainctes Ecritures tombera, d'autant qu'il demeurera sans fondement. Semblablement la Foy perira d'entre les hommes. Car tout ainsi que la foy s'appuye sur les sainctes Ecritures, comme sur son vray fondement: elle s'appuye aussi sur les traditions Apostoliques, comme sur ce qui soûtient son fondement, qu'est la tradition, par laquelle nous auons receu que les sainctes Ecritures sont la doctrine de salut. Comme donc la tradition est le fondement des sainctes Ecritures, aussi est elle le premier fondement de la Foy, veu que comme dict sainct Paul, & sainct Augustin apres luy, La Foy vient de l'ouyr de la parole, & est conceue des sainctes Ecritures. Et pourtant l'Apotre recommandoit tres expressemēt aux Eglises, de garder etroictement les traditions qu'ils auoient receuës tant par écrit, que par parole. Ce que les Peres aussi ont étroictemēt obserué, grandement recommandé par leurs ecrits à leur Posterité, & maintenu contre ceux, qui vouloient débatre au contraire. Mémes noz aduersaires ayans à disputer cōtre les

Danger d'ôter la tradition.

Traditiō fondement de la Foy.

Traditiō fondement des écritures.
Rom. 10.

2. Thessal. 2.

Heretiq. cõtraints recourir aux traditions. Anabaptistes, & autres semblables bandes de sauterelles, sont contraincts auoir là leurs recours, & oposer les traditions cõme parole de Dieu nõ écrite, quand ils trouuent faute d'arguments en la parole écrite: comme quand il est question du Baptême des petits enfans, & ne se point faire rebaptiser, apres l'auoir été vne fois. Mais d'autant que nous auons cy deuant traicté telle matiere, ie ne passeray outre, me contentant d'auoir découuert l'hypocrisie de noz aduersaires, qui ne parlent qu'à demy bouche ouuerte, ne s'osans declerer ouuertement, signe de crainte, & marque de mensonges & impostures en leurs écrits, & en toute leur doctrine. *Caluiniq. rêpondans ne parlent qu'à demy bouche.*

Sus chap. 12. 7 L'autre poinct est, que nous adioûtons à cette Foy telle qu'ils nous l'imposent, la Charité, comme suplement d'icelle, à l'effect de la iustification. Nous auons montré cy deuant comment nous adioûtons la Charité auec la Foy en l'œuure de nôtre iustification, & nous en faudra parler encores cy apres, à quoy le Lecteur aura recours s'il luy plaît. Mais icy se voit de deux maux l'vn en noz aduersaires: sçauoir est, ou qu'ils sont ignorans de la Doctrine de l'Eglise Chrêtiéne: ou qu'ils sont extremement malicieux, pour de propos deliberé resister à la verité. Or pour leur rêpondre en peu de paroles: nous disons auec les Apôtres, que la forme de la Foy, c'est la dilection & Charité, sans laquelle, quoy que la Foy ne laisse pas d'auoir son être naturel, & être Foy: elle *Deux maux és heretiq. repondans.* *Galat. 4. Iacq. 2.*

n'est pas toutefois vertueuse, viue, ny operâte, ains est morte, sans vertu, & operation. A fin donc que la Foy soit viue, vertueuse, & operâte en nôtre iustification, il faut qu'elle soit accompaignee de la dilection, & qu'elle opere par icelle. Car la Foy nous apportant la cognoissance de Dieu, nous le propose iuste iuge, & pere misericordieux: Iuste iuge, à fin de nous humilier deuant luy recognoissans nôtre misere, & à qui nous auons à rendre conte, pour nous employer, comme dict l'Apôtre, à nôtre salut auec crainte & tremblement. Elle nous le propose aussi Pere misericordieux, à fin que nous l'aymions le recognoissans nôtre Createur, lequel nous a formez à son image & semblance, nôtre Pere & bien-faicteur: lequel ayant puissance infinie, & volonté droicte & paternelle de nous bien faire, nous élargit ses graces & benefices infiniement. Cette dilection donc, ou Charité est tellemēt la forme de nôtre Foy, pour la faire vertu euangelique, que sans icelle Charité (quoy que la Foy ne laisse pas d'auoir son être naturel, comme il a êté dict) elle n'a pas son être vertueux, pour operer en notre iustification: ains est morte comme vn corps sans ame, & ne pouuons rien être par icelle, comme dict sainct Paul. Si i'ay toute la Foy, tellement que ie transporte les montaignes, & n'ay point charité, ie ne suis rien. Car comme Dieu nous donnant gratuitement la Foy, & nous iustifiant montre enuers nous l'effect de sa mise-

Comment la Foy nous propose & fait apprehender Dieu.

Philipp. 2.

Gene. 1.

Forme de la Foy.

1. Cor. 13.

ricorde, de ſon amour & faueur (car il nous iuſtifie, d'autant qu'il a pitié de nous, & qu'il nous ayme) il faut auſſi qu'apres que nous a-uons receu cette Foy par laquelle nous co-gnoiſſons Dieu,& ſommes iuſtifiez,que nous montrions l'effect, de la cognoiſſance que nous auons de Dieu , l'apprehenſion , que nous auons de ſon iugement & miſericorde, le dêplaiſir que nous auons, de ne l'auoir pas auparauant recognu, aymé, ſeruy & honno-ré,comme il appartenoit, & l'effect de nôtre amour enuers luy. Car comme il nous a ay-mê le premier, il veut auſſi qu'en ſecond lieu nous l'aymions reciproquement pour ſon ex-cellence, grandeur,puiſſance,& eternité,pour ſa benignité, douceur & liberalité. Par ainſi, cette Foy ne peut être vertueuſe en l'œuure de nôtre iuſtification, ſans la repentance & dilection. Le diable croit que Dieu eſt, & que tout le contenu des Ecritures eſt verita-ble, & à cette ſimple perſuaſion,comme nous l'enſeigne ſainct Iacques. Il eſt aſſez perſua-dé que le fils de Dieu, la ſeconde perſonne de la Trinité a pris chair humaine au ventre de la ſacree vierge Marie, qu'il eſt mort,& reſſuſ-cité pour la reparation, iuſtice & ſanctifica-tion du genre humain: même l'enuie & l'or-gueil qu'il a conceu de cette cognoiſſance, & de l'excellence, en laquelle il preuoyoit par telle cognoiſſance, que la nature humaine ſeroit êleuee en nôtre Seigneur Ieſus Chriſt, a été cauſe de ſa rebellion & ruine. Le dia-

Dieu veut être aymé de nous.

Iacq. 2.

Luc 1.

Rom. 4.

Cauſe de la rebellion & ruine du diable.

ble donc a cette persuasion : Mais pour cela est il iustifié ? Non , d'autant qu'il n'ayme point Dieu, la dilection n'est point en luy ioincte auec telle cognoissance & persuasion, que sainct Iacques appelle croire, & pourtant il ne peut se repentir de sa rebellion , ny esperer en Dieu, pour obtenir misericorde. Ainsi nous ne pouuons être iustifiez sans repentance & dilection ioincte auec la Foy. Voire encores que le don de iustification nous soit offert & exibé par le Sacrement du Baptême, comme cause instrumentale, si ne pouuons-nous obtenir l'effect d'icelle, & en iouïr, sinon que nous confiants en Dieu nous l'aymions, & nous repentions de noz pechez êtans en aage cõuenable, pour ce faire. Quand donc nous disons qu'en cette œuure la dilection doit être ioincte auec la Foy, telle que nous l'auons d'ecrite & definie cy dessus, pour la rendre vertueuse, nous disons la verité, comme nous sommes enseignez par la parole de Dieu: à laquelle noz aduersaires cõtrarient se voulans eux memes iustifier, non par le moyen de la vraye Foy vertueuse & ouurante par Charité: mais par vne simple & vaine persuasion. Velà quantà la premiere partie de leur texte, traictant de la Foy.

Pourquoy le diable n'est pas iustifié.

Cause instrumentale de nôtre iustification.

Galat. 5.

8 En la seconde ils confondent la Foy, les qualitez, les parties, & effects d'icelle, auec la confiance, qui est comme fille de la Foy. Ce qui leur aduient par ignorance, ou d'vne malice plus exorbitante, plus effrontee, &

non moins desesperee, que la malice du d ble. Mais encores ne parlent ils pas tant ouuertement, comme leurs docteurs ont parlé deuant eux, pour ce, peut être, qu'ils n'osent d'autant qu'ils cognoissent que la doctrine d'iceux ne se peut pas maintenir etant contraire à la verité. Velà pourquoy ils trainent icy l'aile tâchans à se couler sans être apperceuz. De parler distinctement de chacune qualité, vertu, partie & effect de la Foy generalle iustifiante, ou par laquelle, comme cause dispositiue, nous sommes iustifiez, ils n'ont garde, ou pource qu'ils l'ignorent, ou bien que par malice ils reiettent telle methode d'enseigner, d'autant qu'ils voyent bien que s'ils en vsoient, ils seroient incontinent dêcouuerts & confus. Ils semblent faire distinction entre
Iacq. 2. la vraye Foy, & cette Foy que sainct Iacques appelle morte, & qu'eux appellent simple persuasion, à laquelle le diable & les mêchans peuuent être amenez, sans pour cela laisser d'être diable & mêchans: mais qu'on regarde leur dire de pres, & on verra que leur distinction n'est que pure hypocrisie, & que leur definition est manque & confuse : manque, en ce qu'ils ne luy attribuent aucun œuure de dilection : ny consequemment aucune vie ny vigueur. Car dict sainct Augustin, la Foy, laquelle n'est point formee par charité, ne laisse d'être Foy, mais elle ne profite de rien. Aussi sainct Paul parlant de la Foy, par laquelle nous sommes iustifiez, il l'appelle Foy ou-

August. de Trinita. lib. 15. cap. 18. Tom. 3.
Galat. 5.

urante par Charité, pour la diſcerner d'auec la Foy oyſiue, laquelle ne peut être viue, mais morte. C'eſt de telle Foy formee par charité, que parle le Prophete Habacuc, veu qu'il parle de la Foy, par laquelle nous auons Iuſtice & vie. Or la dilection eſt tellement la forme de la Foy, & comme l'ame d'icelle, que ſans icelle dilection ou charité la Foy eſt morte, & n'a aucun être de vertu. Commét donc pourrions nous auoir Iuſtice & vie par telle Foy, qui ne ſeroit point formee par charité? Pourrions-nous puiſer la vie en la mort? Il ſeroit impoſſible, comme nous l'auons montré en la declaration & refutation des fauſſes ſuppoſitions, où nous auōs traicté cette matiere: & noz répondans n'ont point refuté noz arguments, ains les ont paſſé ſoubs ſilence. Velà comment leur definition de leur telle quelle Foy eſt manque.

Habac. 2. Rom. 1.

Declaration des fauſſes ſuppoſ. liu. 1, chap. 2.

9 En apres, ils confondent la Foy auec la cōfiance, comme ſi ces qualitez & vertus n'êtoiét qu'vne ſeule & même choſe. Mais qui aduouëra que la mere & la fille ne ſoient deux choſes diuerſes? non-obſtant l'affinité, qui eſt entre elles, autre choſe eſt la mere, autre choſe eſt la fille. Or la confiance procede de la Foy, & de la confiance la hardieſſe. Ce que nous pouuōs recueillir du dire de ſainct Paul aux Epheſes. Par lequel, dit-il, parlant de Ieſus Chriſt, nous auons hardieſſe & accez en confiance par la foy que nous auons en luy. Et auſſi en la definitiō qu'il fait de la Foy en l'Epître aux Hebr.

Epheſ. 3.

Hebr. 11.

on voit par la ſuitte du texte, qu'il ne parle pas de telle confiance, comme noz aduerſaires eſtimét : mais de la foy, par laquelle nous croyons les choſes qui ſont de Dieu, & luy ſommes fideles, ne doutant nullemens de la verité de ſa parole, de ſes promeſſes & menaces. Toute l'Antiquité l'a ainſi expoſé. Mais il eſt à noter que la foy ne peût être bië accomplie, ny faire l'homme vrayement fidele ſans cette confiance, par laquelle nous nous appuyons ſans heſiter ny doubter ſur la verité imprimee en noz entendements, par la parole de Dieu. Or de telle cõfiance, de laquelle nôtre foy eſt ornee pour être plus accomplie & nous faire fideles, il en eſt parlé en l'Ecriture, comme en ſainct Matthieu, où Ieſus Chriſt dict à ceux qui êtans en la naſſelle ſ'écrierent de crainte. Aſſeurez vous, ce ſuis-ie, ne craignez point, & en vn autre lieu. Fille aſſeure toy, ta foy t'a ſauuee : c'eſt à dire, la fiance que ie voy en toy a été cauſe de ta gueriſon. Cependant il eſt à noter qu'il y a trois eſpeces de confiance. Il y a en premier lieu la cõfiance, qui eſt de la foy, par laquelle nous ſommes vrayement fideles: laquelle confiance a êgard à la verité infallible de Dieu, qui nous reuele ſes menaces, ſes promeſſes & œuures magnifiques : comme il eſt dict, que par la foy nous entẽdons que les ſiecles ont été ordonnez par la Parole, à fin que des choſes inuiſibles fuſſent faites choſes viſibles. Que Dieu eſt remunerateur à ceux qui le requierent. Que Ieſus Chriſt eſt mort

Chryſoſt. In Epiſt. ad Corint. cap. 9. Theodoret. in Hebr. Ambro. & Augu. lib. 2. cõtra Iulian. & lib. 2. de Nuptiis & cõcupi. ca. 21. Basil. in pſal. 125. Auguſt. lib. 50. homi. 32. Bernard. Epiſt. 190.

Matt. 14. 9.

Hebr. 11.

Rom. 1 & 4.

en la croix pour noz pechez, & est ressuscité par sa vertu pour nôtre Iustice, & s'est ainsi en puissance declairé Fils de Dieu. Qu'il y a vn iugement à venir à la louange des bons, & cõdamnation des mauuais, & peines infernales preparees aux mêchans pour demontrer la iustice de Dieu enuers ceux qui font mal. Et nôtre volonté étant touchee de cette cõfiance, en vertu de la regeneration spirituelle, elle commande à nôtre raison, à ce qu'elle demeure arrêtee à cette verité, que Dieu nous a reuelee, & qu'elle ne s'en détourne point, quoy qu'elle ne la voye, ou qu'elle n'aparoisse point encores accomplie. Mais celle confidence de foy peut bien demeurer en l'homme, sans que toutesfois, s'il n'a autre chose que cela, il paruienne par icelle à salut.

Matth. 25.

Rom. 2. & 9

10 Il y a puis apres la confiance de l'esperáce, laquelle est cõme la force d'icelle esperance, & ce qui la fait viure, & qui réiouit l'esprit de celuy qui espere. Cette confiance regarde au bien aduenir, lequel encores qu'il n'apparoisse, elle attẽd luy être communiqué en son temps, & illuminee par la lumiere de la foy, & soûtenue par la confiance d'icelle, elle confirme l'ame contre les doutes & craintes opposites. Pourtant il est dict que l'esperance ne cõfond point : à cause que desia nous auons en noz cœurs le gage de l'amour de Dieu enuers nous, qui nous est donné par le sainct Esprit. Et telle confiance de l'esperance ne peut être en nous, qu'elle ne nous attire à salut.

Rom. 5.

Ambro. in 5. cap. ad Rom.

11 Tiercement il y a la confiance de l'excellẽte & tres ardente Charité, laquelle a égard à ce bien, qui est l'accomplissemẽt enuers nous des promesses de Dieu en nôtre Seigneur Iesus Christ : mais elle ne regarde point ce bien comme futur,ains comme desia present & receu. Et l'ame touchee & êmeuë de telle confiance aspire sans cesse tres ardemment apres Dieu, elle á sans cesse faim, soif & tres grand appetit de Iustice, laisse fondre & couler toutes ses affections en Dieu,se commet à la bonté, & soumet à la volonté d'iceluy, se remet & confie tellement en luy, comme en ce qu'elle ayme,& duquel elle desire être aymee sur toutes choses, qu'elle attend tout son bien, toute sa prosperité, toute sorte de benediction, & tout son salut de luy, & desire n'être iamais abandonnee de luy, non plus que de sa propre vie. De cette confiance l'Apotre sainct Paul s'écrie en l'Epître aux Romains, disant. Ie suis asseuré que ne mort,ne vie,ny Anges,ne principautez, ne puissance, ne chose presente, ne chose à venir, &c. ne nous pourra separer de la Charité de Dieu, qui est en notre Seigneur Iesus Christ. Velà quelle distinction il falloit faire, pour mieux êclercir cette matiere, & plus clairement en faire voir la verité. Par ce moyẽ il n'y eût point eu de cõfusion, & n'eussent ainsi dêcouuert leur ignoráce ou malice.

Vertu de telle confiance.

Rom. 8.

12 Or ce n'est pas encores le comble du mal, que telle confusion, de prendre la confiance, laquelle est comme la generation & fille de la

Foy, pour la même Foy ſans aucune autre expoſitiue diſtinction : Mais il y a vn autre erreur pernicieux, qu'ils font couler ſoubs ce mot (Aſſeurance) c'eſt à ſçauoir, vne telle certitude, non de la Foy, telle que nous l'auons dêcrite cy deſſus : mais certitude d'aſſeurance & Foy tellement ſpeciale d'être ſauué, qu'il ne reſte plus aucun tremblement de craincte du contraire. Ceſt erreur a touſiours êté condamné en tout temps par l'Egliſe, & même par l'Apôtre ſainct Paul. Ce qu'eſt cauſe que noz rêpondans ne ſ'oſent expliquer, ny parler tant ouuertement, qu'ont faict Caluin & ſes ſemblables en leurs êcrits, pource qu'ils ſont conuaincus que telle certitude Caluinique eſt êtrange à l'Ecriture, incognue aux Apôtres, à toute l'Antiquité, & aage preſent de toute l'Egliſe Chrêtienne Catholique.

Autre erreur des Caluiniẽs

13 Douter ſi ce que Dieu a dit, & les promeſſes qu'il a faictes & publiees par le miniſtere de ſes Prophetes & Apôtres conduits par ſon ſainct Eſprit, eſt veritable, ce ſeroit infidelité, & deshonnorer Dieu, qui eſt la verité même. Car l'office de la Foy eſt de rendre l'entendement de l'homme certain, & le confirmer en la parole de Dieu, à fin qu'il la croye ſans châceller, ny douter de la verité d'icelle : mais qu'il ſoit plus certain & aſſeuré qu'elle eſt veritable, que ce qu'il voit de ſes yeux, & touche des mains. Car tel croire ne peut ſouffrir que l'entendemẽt ſoit tranſporté en diuerſes penſees de la parole de Dieu, diſputantes ſi elle eſt

Office de la foy.

veritable, ou non. Quand (dict sainct Augu-
August. libr. 8. de Trinit. cap. 5. stin) nous disons que nous croyons que nôtre
Seigneur Iesus Christ est nay de la vierge, la-
quelle étoit nommee Marie, il faut que ce
Luc 1. 2. Matth. 1. Rom. 4. croire là soit ferme sans chanceller. Pareille-
ment quand nous croyons qu'il est mort pour
noz pechez, & resuscité pour notre iustice, ce-
la aussi se doit croire sans en rien douter, d'au-
tant que cela ne peut être mis en doute sans
infidelité. Mais trembler vn chacun de nous,
de crainte de dechoir de cette droite & vraye,
Foy & Charité, & consequemmēt être priuez
de l'effect & douceur de la misericorde que
Dieu a promis à son Eglise en general, ce n'est
pas infidelité: veu que nous croyons que ce
que Dieu a dict, est veritable, que ses promes-
ses & menaces ont leur execution toute asseu-
ree en general, & que nous nous employons
au moins mal que nous pouuons auec ardent
desir, & douleur de noz fautes, à obtenir l'ef-
fet des promesses & misericorde de Dieu: mais
c'est plustot Chrêtienne humilité depouillee
de diabolique arrogance, & Pharisaique pre-
somption. Neantmoins Caluin & les siens,
Instit. liu. 2. & 3. comme aussi noz rêpondans, qui sont sa ge-
neration, maintiennent cette arrogante cer-
titude de ne point dechoir de la grace diuine,
de la Foy & Charité, à cause, disent-ils, que
Dieu ne peut mentir ne frauder, & qu'il est
veritable en ses promesses. Nous accordons
que Dieu ne peut mentir, ny frauder, que na-
turellement il est veritable, & essentiellement

la même verité : mais de là il ne s'ensuit pas que nous puissions auoir vne telle certitude Caluinique, d'être sauuez : non pas que cela procede de l'infidelité de Dieu, lequel est tres fidele sans aucune infidelité, & du tout immuable: mais de la notre, par laquelle nous nous fraudons nous mêmes, & nous priuons des biens que notre Seigneur a promis, & offre à toute son Eglise en general.

En Dieu n'y a aucune infidelité.

14 Ie leur demande, Que répondront ils à sainct Paul, lequel veut que les fideles s'employẽt à leur salut auec crainte & tremblemẽt? Deuons nous auoir crainte & tremblement en la poursuite, ou attente d'vne chose, de la fruition de laquelle nous sommes tellement asseurez à l'aduenir, que nous sommes tres certains que nous n'en pouuõs dechoir, & qu'elle ne nous peut fuir? Si nous auons telle certitude, à quelle occasion trembleront nous de crainte en la poursuite, ou attente d'icelle? Ie sçay bien qu'ils me rêpondront que l'Apôtre a dict cela seulement pour contenir le peuple fidele en son deuoir, mais non pas pour nier cette certitude. I'aduoue la premiere partie de leur rêponse, & nie la seconde, laquelle ils ne sçauroient aucunement prouuer, ny tirer en quelque façon que ce soit, du dire de sainct Paul. Nous auons à considerer trois choses encloses en ces paroles de l'Apotre, sçauoir est, le cõseil & exhortatiõ, l'aduertissement, & puis vne menace. Quant au conseil & exhortatiõ, cela est à decouuert aux pa-

Philipp. 2.

Trois choses encloses aux paroles de S. Paul.

roſes de l'Apôtre, voire depuis le commencement du chapitre, iuſques à cette ſentence. L'aduertiſſement ſe tire fort clerement de cette ſentence: comme ſ'il diſoit, freres employez vous apres vôtre ſalut, auec crainte & tremblement: car vous n'en auez pas telle certitude, que vous n'en puiſſiez être priuez, ſinon que vous ſuyuiez mon conſeil. La menace eſt, Que ſi vous mêpriſez l'exhortatiõ que ie vous fay, & reiettez mon conſeil, vous decherrez de la Charité & grace diuine, & ſerez priuez du ſalut eternel. Pourtant employez vous y auec crainte & tremblemẽt d'en dechoir. Qui eſt ce qui niera que ces trois choſes ſont encloſes en ces paroles de ſainct Paul? Qu'on liſe le commencement du chapitre iuſques vers la fin, & on verra que c'eſt ſon intention. Car il exhorte les Philippiens à vnion, Charité, & humilité à l'exemple de Ieſus Chriſt, à ſ'employer apres leur ſalut, auec crainte de n'y paruenir pas, & à dêpendre de Dieu, qui reforme en nous & fortifie nôtre franc arbitre faiſant en nous (comme il dit) le vouloir & le perfaire ſelon ſa bonne volonté, à fin que nous puiſſions bien pourſuyure nôtre vocation. Que ſi la certitude arrogãte & preſumptueuſe des Lucianiques auoit lieu en la parole de Dieu, iamais l'Apôtre n'eût ainſi parlé, veu qu'en telle certitude le tremblement & crainte ne peuuent auoir lieu.

Comme ſ'entend, Dieu fait en nous le vouloir & le perfaire.

15 Le même Apôtre parlant de ſoy-même ſ'explique fort clerement diſant, qu'il a châtié

ſon corps pour le reduire en ſeruitude, à fin qu'en quelque maniere, apres auoir prêché aux autres, luy-même ne fût reprouué. L'Antiquité de l'Egliſe Chrêtienne a expoſé les paroles de l'Apôtre de cette crainte, de laquelle nous ne deuons iamais être deſtituez, ſi nous voulons demeurer vrayement fideles. Car telle crainte n'ameine point l'homme à deſeſpoir, ains à auoir ſoin, comme dict S. Pierre, *2. Pier. 1.* de rendre ferme notre vocation par bonnes œuures, nous abſtenans de peché. Que ſi ce ſainct Apotre tant excellent organe du S.Eſprit, tant pur en doctrine, en ſa conuerſation & vie : lequel a tant trauaillé pour la gloire de Dieu, aduancement du Regne de notre Seigneur Ieſus Chriſt, & a confirmé ſa doctrine par tant de vertus, de ſignes & miracles, ſi, dy-ie, il a eu crainte de dechoir, & être reietté de l'heritage celeſte, que deuons nous craindre nous, qui luy ſommes beaucoup, & ſans aucune comparaiſon inferieurs ? Si ſainct Paul, lequel auoit vne Foy, vne eſperāce tant viue, *2. Cor. 12.* vne Charité tant ardente, & vne confiance tant conſtante, voire vne telle ſi priuee & particuliere reuelation des myſteres diuins, a eu telle crainte : Si, dy-ie, luy combatant contre le peché, & reſiſtant tant vertueuſement cōtre les aiguillons, inquietudes, & aſſaux d'iceluy, a eu premierement crainte d'en être vaincu & ſurmonté, & par conſequent priué de la couronne de vie : que diront noz aduerſaires auecques leur certitude tant aſſeuree, ou

chapitre il dict. Craignons donc qu'il n'aduienne qu'aucun d'entre nous ayant delaissé la promesse d'entrer au repos d'iceluy, ne s'en trouue priué. En l'Apocalypse de sainct Iean il est dict à l'Ange de l'Eglise, qui êtoit en Philadelphie. Voicy, ie vien bien tôt, tien ce que tu as, à fin que nul ne prenne ta couronne. De ces paroles sainct Augustin recueille que aucuns des enfans de perdition commencent à viure fidelement & iustement en cette vie: mais pource qu'ils n'ont pas le don de perseuerer en la Foy ouurante par Charité iusques en la fin, ils decheent auant que partir de cette vie, & ne sont iamais releuez de leur cheute. Qui sera celuy d'entre les fideles, qui se presumera être du nombre des êleuz & predestinez? L'Apôtre a eu crainte de ne pouuoir perseuerer, & consequemment de tomber en reprobation. Pour cette cause sainct Bernard disoit, qu'il n'y auoit certitude, ny seureté au Ciel auant que les Anges fussent confirmez: car c'a été au Ciel en la presence de la diuinité, que l'Ange est cheut & succombé par orgueil & enuie. Ny semblablement au Paradis de volupté, où Dieu premierement auoit colloqué l'hõme: car ç'a été là qu'Adam a transgressé, & est decheu de cette excellence & iustice originelle en laquelle Dieu l'auoit creé. Ny finalement au monde: car ç'a été au mõde que Iudas est tombé de l'écolle de notre Seigneur Iesus Christ: lequel depuis n'est venu à resipiscence, non plus que le diable. Que

Hebr. 4.
Apocalyp. 3.
Aug. de cor rep. & gratia cap. 13.
Gal. 5.
1. Cor. 9.
Bernard. sermo. de ligno, fœno & stipula.
2. Pier. 2. Iude.
Gen. 2. & 3.
Matth. 27.
Act. 1.

ſi les Anges ſont decheuz au Ciel, & en ſont tombez, ſi Adam auec tant de Iuſtice & excellence a tranſgreſſé en Paradis : quelle vigueur & ſeureté peut auoir la certitude Caluinique?
Sapien. 4. C'eſt pourquoy le Sage enſeigne, que ſouuent Dieu retire les gens de bien hors cette vie, des la fleur de leur aage, à fin qu'ils ne decheent du bien, pour ſ'aduancer au mal. Celuy, dict il, qui plaît à Dieu, eſt faict le bien-aymé, & luy viuant entre les pecheurs eſt tranſporté. Il a été rauy, à fin que la malice ne changeât ſon entendement, ou que la fraude ne deceût ſon ame.

17 De ce qui a été dict cy deſſus il appert tres manifeſtement, que non ſeulement la Foy ne eſt pas vne telle certitude Caluinique de ſalut : mais la confiance même ne l'eſt pas, ny ſemblablement l'eſperance, combien qu'elle ſoit vne certaine expectation de la beatitude eternelle. Car il n'y a rien en cette peregrination terreſtre & tendante à la mort, qui puiſſe apporter telle certitude & ſeureté à noz conſciences. Ce n'eſt pas à dire que notre foy, notre confiance, & notre eſperance ſoiét vaines. Car il n'eſt rien plus certain que les choſes de Dieu & de notre ſalut, que nous croyons. Il n'eſt rien plus aſſeuré que la bonne volonté d'iceluy & execution de ſes promeſſes, eſquelles nous nous confions, & n'eſt rien plus ſeur que le bien, lequel par l'eſperance nous attendons, & le but auquel par icelle nous tendons. Mais d'autant que les

promeſſes & menaces de Dieu ſont cõditionnelles & generalles pour ce regard, & non pas perſonnellement particulieres, ou particulierement perſonnelles : apprenons tant des paſſages de l'Ecriture ſaincte alleguez, que des bons & saincts Docteurs Chrêtiens, que le iugement infallible, qui eſt la reigle de l'eſperance, n'eſt pas dire, ie ſçay pour tout certain que ie ſeray ſauué, car cela eſt incertain : mais il faut dire en aſſeurance, Ie ſçay certainemẽt que ie puis être ſauué par la grace de Dieu, en mettant en pratique la Doctrine diuine, & faiſant les bonnes œuures que Dieu a preparees, à fin que cheminions en icelles, cela eſt certain : car il n'y aura que ceux, qui perſeuereront iuſques à la fin, qui obtiennent la couronne de gloire.

Promeſſes & menaces de Dieu.

S. Thom. 2.2 quæſt. 18. artic. 4.

Epheſ. 2.

Matth. 24.

18 Que noz répondans donc, qui n'oſent parler à bouche ouuerte, & tous autres Caluiniques, ou Zuingliens apprennent, que leur tant aſſeurée certitude n'eſt aucunement appuyee de la Doctrine des Prophetes & Apôtres : mais que c'eſt vne inuention du diable, pour peu à peu faire écouler des cœurs & entendements des hommes tout amour de pieté & crainte de Dieu, & arracher de leurs mains, & autres membres & ſens exterieurs toute action de vertu. Qu'ilz ſachent, que craindre & trembler de ne pouuoir pas perſeuerer, ains decheoir & defaillir au milieu de la courſe, & par ce moyen n'obtenir pas le prix, qui eſt la vie & felicité eternelle, que

cela n'eſt pas infidelité : car autrement ils accuſeroient le ſainct Apôtre, & tous les autres auec les ſaincts Prophetes de tel crime, ce qui ſeroit vn blaſpheme execrable. Mais que telle crainte eſt vrayement Chrêtienne pour nous contenir en humilité, en nôtre deuoir & office ; pour nous employer deuëment à nôtre ſalut, & rendre ferme notre vocation par foy ouurante par Charité, qui eſt en croyant, ſe confiant & eſperant faire bonnes & ſainctes œuures. Velà quant à la foy.

Texte des aduerſaires.

QVant au mot d'imputation gratuite, puis que noz aduerſaires entendent que les œuures des croyants ſont miſes en compte, & eſtimees ſelon leur valeur, il ſ'enſuit que l'imputation de ce qui eſt deu aux œuures, eſt abolie & effacee par eux, êtant entendu par ces motz, que Dieu au lieu d'entrer en compte auec nous, pour ſçauoir ſi nous luy deuons, ou ſ'il nous doit (en quoy faiſant les plus iuſtes ſeroient du tout perdus, ſelon le dire de Dauid.) impute, c'eſt à dire alloue gratuitement aux croyans, l'entiere & perfaicte Iuſtice de Ieſus Chriſt.

De ce mot imputation de Iuſtice, des abus qu'en commettent les Caluiniques répondans, & des abſurditez tirees de telle doctrine.

Chapitre 16.

1 Ce que nous auons traicté cy dessus de la Iustice, selon laquelle nous sommes iustes deuant Dieu, pourroit bien suffire pour rêpõse à l'imputatiõ de Iustice forgee par les Caluiniques noz aduersaires. Mais d'autant qu'aucuns se pourroient aheurter là, nous imposants que nous ny aurions peu rêpondre, & prendre de la occasion de demeurer en leur erreur: nous adioûterons icy ce qui auroit peu defaillir au precedent. Leur intention est d'enseigner que la Iustice de Iesus Christ nous est tellement imputee pour iustification, que nous n'auons aucune Iustice, laquelle nous soit propre & faicte nôtre par le merite & grace d'iceluy: mais que nous sommes iustifiez d'vne iustice non inherente en nous, ains qui est hors de nous: & que quand nous donnons lieu aux bõnes œuures, qui sont appellees œuures de Foy, en nôtre iustificatiõ, nous abolissons cette imputation gratuite. *L'intention des Caluiniq. rêpondans.*

2 Nous auons montré quel lieu les œuures peuuẽt tenir en l'œuure de nôtre iustification, & quel y est l'effect & vertu d'icelles. Il a été semblablement decleré, comment & par quel moyen nous sommes auec effect iustifiez deuant Dieu en Iesus Christ, par le merite, oblation, & contemplation d'iceluy: en iceluy, cõme exemplaire de toute iustification: & pour l'amour d'iceluy, en la face duquel le Pere (cõ-

Matth. 3. me de ſon fils bien-aymé, auquel il prend ſon bon plaiſir) nous contemple, pour nous aymer. Mais il a été dict que nous ne ſommes pas iuſtifiez en la Iuſtice de Ieſus Chriſt, comme êtans cauſe formelle de notre iuſtification ains en nous mêmes, pource que Dieu a infus & abondamment êpandu ſon Eſprit en nous (Eſprit), di-ie, de Iuſtice & Charité, & nous a faict vrayemēt iuſtes. Nous ne diſons pas que cela procede de nous & de notre merite: mais par le merite de notre Seigneur Ieſus Chriſt, & toutesfois par notre Iuſtice inherente en nous, qu'eſt la iuſtice de Foy, faicte notre par la grace & merite de notre Seigneur Ieſus Chriſt. Pourtant nous diſons que la Iuſtice de Ieſus Chriſt, non ſeulement nous eſt imputee & communiquee par droict d'amitié, c'eſt à dire, pource qu'il nous repute ſes amis: mais que vrayemēt, reellement & de fait elle eſt infuſe & reſide en nous, tout ainſi que du Chef l'eſprit & la vie ſont infus & reſident en tous les membres du corps. Car nous ne ſommes pas ſeulement amis, mais membres du corps, duquel Ieſus Chriſt eſt le Chef, voire nous ſommes fils d'vn même Pere, combiē qu'il ſoit le premier né.

3 Ie demande aux Caluiniens: Si l'eſprit & la vie du Chef étoient ſeulement imputez aux membres du corps d'iceluy Chef, ſans y être infus & y reſider, ces membres pourroient ils être viuans? Ce n'eſt pas l'imputation, mais l'infuſion & reſidence, qui les faict viure. Et

Ce qui faict les mēbres du corps viuans.

de faict, si tôt que cet esprit & vie en sont retirez, ils demeurent morts sans aucune vertu ny vigueur. Ainsi, si la iustice de Iesus Christ nous étoit seulement imputee, & non infuse & inherente en nous, comment serions nous iustes? Nous ne pouuons être iustes, sinon entant que la Iustice telle reside en nous. Ie demande derechef à noz aduersaires, si ce mot d'imputation peut empêcher que la Iustice, selon laquelle nous sommes Iustes deuāt Dieu soit inherente en nous. Si telle imputation faict que nous soyons seulement reputez Iustes, sans l'être à la verité, & sans auoir cette Iustice residente en nous: on en pourroit autant dire du peché. Car il est dict que Dieu impute, ou n'impute point le peché à l'homme. Bien-heureux, dict le Prophete, est l'hōme, auquel Dieu n'impute point le peché. Par ainsi, nous ne serions pecheurs que par imputation, & non par effect & inherence de corruption: tellement que quand Dieu condamneroit les hommes pour le peché, il ne les cōdamneroit pas pour les pechez qu'il verroit en eux, & qu'ils auroient commis: mais seulement pour les pechez qu'il leur imputeroit, & seroient faicts coulpables seulement par imputation, & non par transgression, & pour auoir consenty à la concupiscēce, & desirs corrompus de la chair. Chose tant absurde, que c'est horreur seulement de la penser.

Pseau. 31.

Imputation du peché.

4 Nous sommes autrement enseignez que cela. Car sainct Augustin montrāt que nous

August. de peccator. meritis cap. 9.

ſommes Iuſtes, d'vne Iuſtice, qui nous eſt propre & inherente en nous par la grace du Pere, & par le merite de Ieſus Chriſt, dict que nôtre Redempteur à dõné à ſes fideles la grace tres ſecrete de ſon Eſprit, laquelle il êpand même dedans les cœurs des petits enfans, pour fructifier en ſon temps, tout ainſi qu'Adam a in-
Geneſ. 3. terieurement infecté toute ſa race de la con-
Rom. 5. tagion de cette corruption acquiſe par ſa trãſgreſſion, quand il ſ'eſt priué du don de iuſtice originelle. Tellement que comme par iceluy nous auons interieurement été corrompus, la corruption reſidente & inherente en notre nature : ainſi par Ieſus Chriſt nous ſommes Iuſtes en nous d'vne Iuſtice reſidente & inherente en noz ames, en noz cœurs & eſprits, ſelon qu'elle y a été êpãdue par le ſainct Eſprit: en ſorte que nous ne ſommes point deſtituez de propre Iuſtice reſidente en nous, depuis que nôtre Seigneur Ieſus Chriſt, auquel ſont tous les threſors de diuinité, ſ'eſt faict poure
Coloſſ. 1.2. pour nous enrichir des biens & graces qu'il nous communique par l'Euangile ayant pris notre nature, pour nous faire participans de la
2. Pier. 1. gloire & nature diuine. Velà quant à ce mot d'imputation.

Deux choſes remarquables.

5 Il reſte encores deux choſes remarquables, que ie ne doy paſſer ſoubs ſilẽce. La premiere, que telle imputation forgee ſur leur enclume eſt contenue par tout és êcrits de l'Apôtre. Ce que ie leur nie, & ne l'y ſçauroient môntrer, ny en quelque autre lieu des ſainctes Ecritu-

res. Il y a bien que la Foy eſt reputee à iuſtice, que le loyer eſt reputé pour choſe deuë, que le peché eſt imputé, ou n'eſt point imputé, & autres ſemblables manieres de parler : mais il ne ſ'y lit point que la iuſtice de Ieſus Chriſt ſoit imputee aux hommes ſelon l'intention de noz rêpondans. Nous ne diſons pas que nous ne ſoyons Iuſtes par la iuſtice d'iceluy: mais c'eſt ſelon le merite d'icelle, & pluſtôt ſelon l'efficace & vertu, que ſelon la cauſe formelle, comme il a été dict. En cette ſorte notre Iuſtification eſt comme le loyer & ſalaire de l'obeïſſance & Iuſtice perfecte de Ieſus Chriſt. Car par ſon obeyſſance il nous a merité la remiſſion des pechez, la Iuſtice & rectitude de cœur & de l'eſprit, par laquelle nous ſommes faicts idoines à la fin de nôtre creation. Parainſi, Ieſus Chriſt nous eſt faict Iuſtice, à fin que nous mêmes ſoyons faicts Iuſtice de Dieu en luy, & non pas ſeulement reputez Iuſtes par imputation.

Commẽt nous ſommes iuſtes par la Iuſtice de Ieſus Chriſt.

Loyer & ſalaire de l'obeiſſance & Iuſtice de Ieſus Chriſt.

6 Noz aduerſaires pour replique à ce que deſſus, nous dreſſeront cette queſtion: à ſçauoir, ſi Dieu, qui eſt tout puiſſant, & duquel toutes les œuures ſont Iuſtice & verité, & la miſericorde infinie, ne pouuoit pas bien ſauuer l'homme par telle imputation ſeulement veu que la Iuſtice de Ieſus Chriſt eſt infinie. Ie rêpon qu'il n'eſt point icy queſtion de la toute puiſſance de Dieu, mais de ſa volonté. Il peut faire tout ce qu'il veut ſans en être empeché: mais il ne veut pas faire tout ce qu'il peut:

Sa misericorde est tellement infinie, tant abõdante, & luy si bon & pitoyable, qu'il l'êpãd sur ses ennemis mêmes faisant luire son Soleil sur eux, aussi bien que sur les bons. Quant à la Iustice de Iesus Christ, comme il y a deux natures en vne seule & méme personne, à sçauoir diuine & humaine, il y faut aussi faire distinction de Iustice, comme il a eté dict au chapitre 14. de ce même liure. Or comme Iesus Christ, selon sa nature humaine, n'est pas luy-méme son Essence: aussi n'est-il pas luy-même sa Iustice: car cette Iustice de la nature humaine est vne participation de la Iustice de Dieu: & pourtant, quoy qu'elle soit tres abõdante, & que la mesure en soit tres comble, & ayt vne tres excellente perfection, pour nous meriter tant de biens inestimables, qu'est la perfection de notre salut, si a elle neantmoins ses termes enclos dedans l'infinité. Velà ce que noz répondans deuoient considerer, pour auoir plus clere intelligence de ce poinct, & ne tomber ainsi lourdement en confusion.

Matth. 5.

Essence de Iesus Christ selon sa nature.

Pour rêponse donc à leur demande, nous disons, que selon que Dieu est la même verité, ne iuge, & ne peut iuger qu'en verité: & pourtant il ne veut reputer pour Iustes, sinon ceux qui vrayement sont Iustes, ayans en eux vne Iustice residente & inherente: car il ne veut rien contre la verité. Que si la Iustice de Iesus Christ nous êtoit seulement imputee seló l'intention de Caluin, nous serions reputez Iustes sans l'être: ce qui contreuiendroit à la

verité. Par ce moyen Dieu ſeroit contraire à ſoy-même. Or nous ne pouuons être fideles de Ieſus Chriſt ſans Iuſtice, Iuſtice, dy-ie, qui ſoit faicte notre & inherente en notre ame, en noz cœurs & eſprits, qu'eſt être Iuſte à la verité. Ce que Luther meme confeſſe en l'expoſition du Pſeaume 9. ſur ce que le Royal Prophete dict, que Dieu iugera la terre en equité. Le Regne de Ieſus Chriſt, dict Luther, conſiſte en verité, Iuſtice, ſapience, & equité: non ſeulement, pource que Ieſus Chriſt ſeul eſt veritable, Iuſte, ſage, & equitable, mais d'autāt que par luy ſes fideles ſont veritables, iuſtes, equitables, pacifiques & ſages. Luther ne dict pas, pource que la verité, la Iuſtice, l'equité, la patience & ſageſſe de Ieſus Chriſt leur eſt imputee: mais pource qu'ils ſont tels en eux memes. Et quel heur y auroit il auſſi au Royaume de Ieſus Chriſt, ſi les membres & bourgeois d'iceluy étoient Iuſtes ſeulemēt par imputation, & non à la verité? Il ny auroit pas grande difference entre le Royaume de Ieſus Chriſt, & le Royaume de Satan. Les bourgeois de l'vn & de l'autre Royaume ſeroient egalement iniuſtes: mais ceux de Ieſus Chriſt auroient cette faueur d'auantage, qu'ils ſeroient reputez Iuſtes, ſans l'etre. Velà quel eſt le ſens de leur nouuelle imputation.

Luther.

En quoy conſiſte le Regne de Ieſus Chriſt.

7 L'autre choſe remarquable qui reſte, eſt qu'ils diſent que cette entiere & perfecte Iuſtice de Ieſus Chriſteſt imputee aux croyans. Il ſemble qu'ils vueillent celer leur doctrine

Doctrine generale des Protest.

ſans toutesfois ſ'en retracter: car ils ne parlent qu'à demy. Or leur doctrine generalle eſt,que par telleimputatiõ de iuſtice(encores qu'ils ne ayent aucune Iuſtice reſidente en eux) ils ſont egalement agreables à Dieu le Pere, que Ieſus Chriſt méme : pource que telle imputation faict autãt, comme ſi la Iuſtice de Ieſus Chriſt êtoit leur propre Iuſtice, & etoit en eux,comme en iceluy même:qu'elle faict auſſi que l'obeïſſance perfecte de Ieſus Chriſt, & tout ce qu'il a faict & ſouffert leur eſt tellement imputé, que c'eſt autant comme ſi eux mêmes l'auoient faict & ſouffert, auoient rendu cette perfecte obeïſſance à Dieu, & êtoient morts, ainſi que Ieſus Chriſt eſt mort, pour la gloire de Dieu, pour la remiſſion des pechez, & le ſalut des hommes, & diſent qu'ils n'ont pas autre, ny moindre innocence & Iuſtice, que la ſienne. De là ſ'enſuyt qu'ils ſ'eſtiment n'auoir pas moindre gloire, moindre excellence, dignité & perfection. Car là où la Iuſtice eſt egale, auſſi eſt egal ce qui eſt mis au lieu de remuneration.

Blâpheme étrange.

8 Cette doctrine, qu'eſt vn blaſpheme étrãge contre Dieu le Pere, & notre Seigneur Ieſus Chriſt,chatouille tellement les hommes d'orgueil, & preſumption, qu'aucuns d'entre les Heretiques ſe ſont éleuez iuſques là d'eſtimer qu'en cette chair mortelle, ſans reſeruer les aiguillons de la corruption & concupiſcéce, ils ſont conſtituez en leurs Sectes, & non ailleurs, en vn état de pleiniere perfection: en

Anabaptiſt. Dauidiſtes. Maiſon de Charité.

ſorte que quelque mal qu'ils facent, ils ſ'eſtiment ne pecher point, d'autant, diſent-ils, que la Iuſtice de Ieſus Chriſt couure tout cela, en ſorte que rien n'en apparoit deuant le iugement de Dieu: & non ſeulement cela, mais que tous ceux de leurs Sectes bien reſolus, ou pour mieux dire, bien obſtinez en telle doctrine pleine de blaſpheme contre toute diuinité, en pechant ne font point de peché, d'autant(comme ils diſent) qu'ils ne peuuent être moindres,que celuy qui eſt leur Chef, & ſ'eſt faict ſemblable à eux pour les racheter: mais ils ont oublié le meilleur,ſçauoir eſt,ſemblable excepté le peché. *Hebr. 4.*

9 Or ie leur demande, par qui ſommes nous agreables à Dieu le Pere? Ils diront (comme i'eſtime) & ſelon que i'ay prêché entr'eux, & ne m'en ont pas repris, que c'eſt par Ieſus Chriſt ſon Fils. Il faut donc neceſſairement qu'ils confeſſent que nous ne pouuons être autant agreables en même degré d'amour & de bien-complaiſance (ſi ie peux vſer de ce mot) comme luy. Car il faut que celuy, par lequel nous ſommes agreables, ſoit encores plus agreable que nous, comme Mediateur bien aymé de celuy enuers lequel il nous rend agreables. Celuy en la face duquel le Pere nous contemple, pour nous aymer, eſt il pas plus aymé que nous? Cela doit demeurer ſans contredict. Or c'eſt en la face de Ieſus Chriſt que le Pere nous contemple: Il faut donc adouuer que Ieſus Chriſt eſt plus aymé que nous *Ieſus Chriſt Mediateur.*

& plus agreable, veu que luy est le moyéneur de notre reconciliation. Que s'il faut parler
1. Timoth. 2. d'imputation de Iustice, cela se faict selon la
Hebr. 4. 7. mesure, par laquelle Dieu nous departit son
9. 10. sainct Esprit, & selon la mesure du don de Ie-
Ephes. 4. sus Christ. Et qui entre les hommes, en cette nôtre humaine nature a eu en plus grãde abõdance le sainct Esprit, & les dons d'iceluy, que nôtre Seigneur Iesus Christ? Est-ce pas luy
Isaye 11. duquel parle Isaye disant? Lors sortira vne verge de la racine de Iessé, & la fleur montera de sa racine, & reposera sur icelle l'Esprit du Seigneur, l'Esprit de Sapience & d'entendement, l'Esprit de conseil & de force, l'Esprit de science & de pieté, & l'Esprit de la crainte du Seigneur la remplira: Et ne iugera pas selon la veuë des yeux, & ne reprendra pas selõ l'ouïe des oreilles: mais iugera les poures en iustice, & reprendra en equité pour les debõnaires de la terre: & frappera la terre de la verge de sa bouche, & occira le mechant par l'esprit de ses leures, & iustice sera la ceincture de ses hanches, & la Foy la ceinture de ses reins? Est-ce pas Iesus Christ que ce même Prophete appelle le Iuste, le noble & le Sauueur de Sion? Il est donc le Chef de toute l'Eglise, & de tous les fideles. La dignité du Chef est elle pas plus grande que celle des membres? Les membres se pourroient ils êgaler en excellence au Chef? Cela est hors de raison, veu méme qu'il ny a pas egalité entr'eux: car vn membre est plus excellent que l'autre, & n'ont en-

tre eux même grace, ny même action, non plus qu'au firmamẽt les étoilles même clairté, ny même grandeur: ains different en cela. Car les vnes sont plus grandes, & ont plus de clarté, les autres sont moindres, & ont moins de Lumiere : mais quelques lumineuses qu'elles puissent être, elles sont surmontees par le Soleil en clarté,& autres excellentes vertus, veu que c'est de luy, qu'elles reçoiuent leur Lumiere & splendeur. Ainsi, selon qu'au Ciel il y a plusieurs demeurances des êleuz, comme il y a eu plus de foy, de Iustice, & de pieté, aussi y a il plus de gloire & dignité es vns qu'es autres, quoy qu'il y ait égal contentement : car la presence de Dieu, & la perfaicte Charité (qui lors ne peut sentir aucune infirmité, ains est accomplie de toutes ses viues vertus) regle toutes choses. Mais notre Seigneur Iesus Christ surmonte en Iustice, en gloire, en excellence, dignité & perfection tous les esprits bien-heureux, comme Chef, duquel ils sont membres, & en tirent leur vie, leur gloire, leur felicité, excellence,dignité & perfection.

1. Cor. 15.

Iean 14.

Egal contentement au Ciel.

Texte des aduersaires.

DE cela est aisé à recueillir que noz aduersaires entendent que ce mot, iustifier vaut autant que receuoir vne nouuelle qualité en soy-mêmes, êtant illuminé pour être rendu d'infidele, croyant, & disposé à bien-vouloir & bien-faire, ce qu'ils appellent la premiere Iustification, à laquelle ils en ad-

ioûtent vne seconde, à sçauoir, quand cette qualité produit en nous les dons de Foy, & de Charité. Nous disons les bonnes œuures, qui suyuent au contraire, que cela ne s'appelle point en l'Ecriture Iustification, mais regeneration, sanctification, mortification, du vieil homme, viuification & resurrection du nouuel hõme, lequel don vient à la verité d'vne même source, à sçauoir de la pure gratuité de Dieu en Iesus Christ, & lequel don n'est iamais separé de la Iustification, mais est par tout distingué, comme nommément 1. Cor. 1. 30. & 6. 11. & Apocalyp. 22. 11. & Rom. 6. & 7. & par tout ailleurs & non sans cause. Car par la Iustification gratuite la Iustice & la vie nous est donnee, d'autant qu'elle regarde à la Iustice perfecte residente en Iesus Christ, & non pas en nous. Mais quant à nôtre sanctification êtant encores souillee, & à grand peine commencee és plus perfects, il suffit que Dieu l'accepte de grace pour têmoignage que nous sommes iustifiez en Iesus Christ par Foy, sans la prendre pour cause ny fondement entant ny en partie de ce qu'il nous octroye par grace, à sçauoir de la vie eternelle qui est don de Dieu, dict l'Apôtre & non salaire deu à nôtre Iustice. Et pourtant ce mot de Iustifier ne signifie pas rendre quelqu'vn Iuste d'iniuste en soy mêmes, mais vaut autant que ce qui est contraire à ce mot de condemner, à sçauoir, absoudre & declarer pour Iuste, comme font les iuges de ce monde ayans êgard à ce qu'vn homme accusé aura faict ou non faict, mais non pas le Seigneur, lequel au lieu de nous condamner selon ce que nous auons faict, nous absoult, au contraire en ce qu'il trouue en Iesus Christ, & que Iesus Christ a fait pour les croyans.

De ce mot Iustifier, des significations d'iceluy, de l'abus qu'en commettent les Caluiniens, &c. de la signification en laquelle il doit être pris en cette matiere.

Chapitre 17.

1 ON peut aisemét recueillir de ce que nous auons traicté auparauant de ces mots, Iustice, Foy, & Imputation, en quel sens & signification ce mot Iustifier, doit être pris selon cette matiere, de laquelle nous disputons. Ce que bien entendu le neud de nôtre dispute sera facilement denoué & solu. Car puis que cette Iustice, de laquelle nous traictons, est vne qualité inherente en nous, selon laquelle il est dit, quels nous sommes deuant Dieu, il est hors de doute que la Iustification, en ce sens, est vn mouuemét & transmutation de l'iniustice en la iustice, en sorte que iustifier en cette matiere, & selon nôtre propos, signifie faire d'iniuste iuste, & orner, vêtir, & douer de Iustice, qui ne soit point hors celuy, qui est iustifié, mais residente & inherente en iceluy. Vray est que ce mot se prend humainemét en autre signification, mais elle ne satisfaict, & ne conuient proprement à cette matiere. Car quelquesfois il se prend, non pas pour faire d'iniuste, iuste à la verité: mais simplement pour declarer, & reputer quelqu'vn être iuste, encores que quelquesfois il ne le soit pas : comme il est dict au Prouerb. Celuy qui iustifie le

Iustification que c'est.

Prouerb. 17.

mechant,& qui cõdamne le Iuste, l'vn & l'autre est abominable enuers Dieu.

2 Cette iustification, ou decleration de iustice, laquelle n'est que pour l'exterieur, se fait pour plusieurs causes, & en plusieurs manieres. La premiere, est quand quelqu'vn étant accusé de quelque crime, qu'il n'a point commis, apres auoir faict cognoître son innocẽce & verité de sa iustice, il est decleré iuridicquemẽt n'auoir onc été coulpable du crime à luy imposé. L'autre est, quand quelqu'vn s'efforçant biẽ faire & cheminer le mieux qu'il peut en iustice, est pour sa bonne vie reputé iuste. En tel sens sainct Augustin expose ce que dict

Rom. 2. *August. lib. de spirit. & liter. cap. 26.*

sainct Paul en l'Epître aux Romains. Ceux qui oyent la Loy ne sont pas iustes deuant Dieu, mais ceux, qui mettent la Loy en effect, seront iustifiez. *Aut certe, inquit diuus Augustinus, dictum est, iustificabuntur, ac si diceretur, iusti habebuntur, iusti deputabuntur. Sicut dictum est de quodam, ille autem volens se iustificare, id est, vt iustus haberetur, & deputaretur.* Ou certainement, dict sainct Augustin, il est dict, ils seront iustifiez, comme s'il étoit dit, ils seront tenus pour iustes, ils seront reputez pour iustes: comme

Luc 10.

il est dict de quelqu'vn: mais iceluy se voulant iustifier, c'est à dire être tenu & reputé pour iuste. Notre Seigneur Iesus Christ reprenant l'orgueil & hypocrisie des Scribes & Phari-

Matth. 22.

seens leur dict en cette même signification, vous vous iustifiez vous mémes deuant les hõmes, c'est à dire, vous voulez être tenus & re-

putez pour iustes deuant les hommes. Ailleurs il est dict: & tout le peuple qui oyoit cela, & les Peagers, qui étoient baptizez du Baptême de sainct Iean, iustifierent Dieu. Au même chapitre Iesus Christ dict. Mais la sagesse est iustifiee de tous ses enfans: c'est à dire glorifierent Dieu en sa sapience, prêchants & magnifians sa iustice. Il y a maintes autres telles sentences qui se rapportent à cette signification, laquelle nous ne reiettons point de la matiere, à laquelle elle conuient, & est propre.

Luc. 7.

Pseau. 50.

Deuter. 25.

3 Mais quand les sainctes Ecritures parlent de la iustification faicte par Foy, repentance, & dilection, & selon laquelle nous sommes iustes deuant Dieu, comme en parle sainct Paul, elles n'vsent point de ce mot (iustifier) en ce sens: ains entendent par iceluy être reuetus & ornez interieurement de iustice, qui soit residéte en ceux qui sont iustifiez, laquelle iustice precede l'obeissance & accomplissement de la Loy, mais elle est continuee & cósommee par le moyen de telle obeyssance & accomplissement, comme nous l'auons cy deuant enseigné. Sainct Augustin le prend en telle signification, quand il parle de notre iustification, & maintient qu'il se doit ainsi entendre, il dict. *Quid est enim aliud iustificari, quam iusti facti, ab illo scilicet, qui iustificat impium, vt ex impio fiat iustus?* Qu'est-ce autre chose, dict-il, être iustifiê, sinon être faict Iuste par celuy, qui iustifie le mechant, à fin que de

Rom. 3.4.5

August. libr. de spirit. & liter. cap. 26.

Rom. 4.

mêchant il ſoit faict iuſte ? Bucere l'vn des premiers d'entre les hereſiarches le confeſſe & enſeigne ainſi. Car expoſant cette ſentence de ſainct Paul contenue en la premiere E-

1. Cor. 6.

pître aux Corinthiens, à ſçauoir, Et telles choſes auez vous eté, mais vous en etes lauez, vous en etes ſanctifiez, vous en étes iuſtifiez par nôtre Seigneur Ieſus Chriſt, & par l'Eſprit de nôtre Dieu. Il dict ainſi. Il apparoit

Dire de Bucere.

icy que ſainct Paul a entendu par ces mots, lauer, ſanctifier, & iuſtifier, non ſeulement la remiſſion des pechez, de l'impureté & de l'iniuſtice, qui auoient precedé, ny auſſi l'imputation de la pureté, ſainцteté & iuſtice de Ieſus Chriſt: mais auſſi vn commencement de pureté, ſainctеté & iuſtice en ceux qui ſont ſanctifiez & iuſtifiez. Car Ieſus Chriſt êpand, engraue, & perfect cette ſainctеté & iuſtice en ſes fideles croyans, de laquelle il les orne & reuét par ſon ſainct Eſprit.

4 Quand donc noz repondans veulent que l'Apôtre diſant que Dieu iuſtifie le méchant, cela ſ'entende ſeulement de l'imputation de iuſtice, c'eſt à dire, que ſeulement il iuge, repute & prononce le mechant pour iuſte à la mode des Iuges de ce monde, qui ſont iuges terriens, & que ce mot iuſtifier, en cette matiere ſe doit prendre ſeulement pour le contraire de condamner, en ſorte qu'il ny ayt aucun mouuement ny tranſlation de l'iniuſtice en la iuſtice, & que le mêchant ſoit reputé iuſte ſans l'être à la verité, quand, dy-ie, ils met-

Fauſſe doctrine des Proteſt. Calviniq.

tent en auant telle doctrine, ils errent & enseignent fausseté. Car veu que Dieu est la même verité, ne faut-il pas que le iugement d'iceluy soit selon verité ? Il ne peut être autrement, il ne peut proceder d'erreur, ny être corrompu comme le iugement .des hommes : & ne faut pas ainsi faire Dieu semblable à eux. Puis donc que le iugement de Dieu est selon verité, voire que naturellement & essentiellement il est verité, sans pouuoir être autre chose que pure verité, il faut necessairement que celuy que Dieu iustifie soit iuste à la verité, apres auoir été iustifié. Car Dieu ne le peut iuger prononcer & declerer iuste, sinõ qu'il soit tel à la verité, selon la mesure du don de nôtre Seigneur Iesus Christ.

5 Quant au iugement des iuges de ce monde, il n'en est pas ainsi. Car selon qu'ils sont naturellement corrompus, menteurs, iniques & ignorans, il peut aduenir, voire souuent il aduient que leurs iugements ne sont pas selon verité, ains contre la verité & iustice. Ce qui aduient quelquesfois par malice & inique faueur, quelquesfois par faux têmoins, & faute de bonne preuue, & en beaucoup d'autres sortes & manieres ils peuuent être corrompus ou trompez & deceuz: tellement qu'ils declarent cettuy là être iuste, lequel est tres mêchant & iniuste, & ne laisse pour auoir été ainsi iustifié de demeurer en son iniustice & mêchanceté. Ce qui ne se peut & ne se doit dire, ny même penser du iugement de Dieu:

Iugemẽt des hommes.
Pseau. 13.
Rom. 3.

lequel ne peut commencer ny persister que
Iugement de Dieu. selon verité: : tellement que celuy que Dieu
iustifie est veritablement iuste d'vne Iustice
inherente en soy, apres auoir été iustifiez:
Iean 17. Pere dict Iesus Christ, sanctifie les en veri-
té: car ta parole est verité. Et en vn autre
Iean. 8. lieu, l'Euangile dict. Si le Fils vous a affran-
chis, vous êtes vrayement francs. Car ce n'est
pas seulement le iugement, ains la verité du
iugement & de la chose iugee, qui nous af-
franchit, apres le don de Foy & de iustice cõ-
feré. Ce mot donc, iustifier, en cette matiere
ne se prend pas simplement pour absoudre,
& pour le contraire de condamner, veu que la
iustification ne consiste pas seulement en la
remission des pechez: mais il se prend princi-
palement pour être doué, orné & reuêtu de
iustice, & d'iniuste être faict iuste à la ve-
rité.

Les anges & Adam iustifiez.
6 Ie leur demande, voudroient ils nier que
les Anges bien heureux, semblablemẽt Adam
à l'instant de sa creation, & auant qu'il eut pe-
ché, ont été iustifiez, ornez & reuêtus de cette
iustice, qu'est vne qualité inherente en eux, se-
lon laquelle il est dit quels ils sont deuãt Dieu,
c'est à sçauoir iustes ? Ie n'estime pas qu'ils
voulussent nier cela : sinon que la furie les
transportât au plus haut étage d'impudence,
pour cracher contre le Ciel, & dêpiter toute
diuinité. Ie leur demanderay encores: en
quelle signification ce mot (iustifier) a il eté
pris pour les Anges, & pour Adam auant sa

transgression? Ce n'a pas été en la significa-tion d'absoudre, & contraire de condamner, veu qu'auparauant ils n'auoient point eté souillez de peché. Il ne se prend pas aussi, pour imputation de iustice: mais pour infusion de iustice & Charité, ainsi que nous en auons parlé cy deuant: tellement que les Anges sont iustes en eux memes à la verité par don gratuit de Dieu: & tel etoit Adam auant qu'il eut transgressé.

En quelle signification ce mot iustifier est pris pour les Anges & pour Adam.

7 Or ie leur feray encores cette troisieme question, sçauoir est, si nôtre Seigneur Iesus Christ par sa vertu, par le merite de son entiere & perfecte obeyssance de sa iustice, de sa mort & passion nous a rendu abondamment tout ce que nous auions perdu en Adam, encores que la iustice, & autres dons n'en apparoissent pas en nous en telle perfection? Ils ne sçauroient nier cela, veu que memes ils le confessent en leurs ecrits, & tâchent en faire bouclier contre nous pour contredire à cette pure doctrine: mais c'est à leur honte, & perte de leurs trauaux. Puis donc que le tout nous est rendu, aussi est la iustice, qu'est vne partie du tout, & en même maniere qu'elle auoit été conferee à Adam, voire même auz Anges, quoy qu'il ny ayt égale disposition, & qu'il y ayt difference de la qualité, quant à la cause pour laquelle, & au plus & moins deperfection. Car, dit S. Bernard, cóme Iesus Christ a etê fait aux hómes, sapiéce, iustice, sanctificatió & Redemption, aussi a-il été faict aux Anges. *1. Cor. 1.*

Mais il a êté fait Redemption aux Anges, non pas du peché, ou coulpe & peine d'iceluy, veu qu'ils n'en êtoient aucunement souillez. *Sed, inquit ille, qui errexit hominem lapsum, dedit stanti Angelo ne laberetur.* Celuy, dit-il, qui a releué l'homme tombé, a aussi gardé l'Ange qui êtoit debout, de cheoir. Et par-ainsi il est redemption à l'vn & à l'autre, pour ce que deliurant l'vn il l'a retiré de captiuité, & cõseruant l'autre, il l'a empeché de tomber. Nous sommes donc iustes, non pas seulement par imputation, ou reputation, mais par effect en verité, quoy qu'en l'integrité & perfection de nôtre Iustice, il y ait imperfection. De là s'ensuit que le mot iustifier, en cette matiere se prend en même signification pour nous, comme il se prenoit pour Adam auãt sa transgression, sçauoir est pour infusion de Iustice, & non seulement pour absoudre, & pour le contraire de condamner, ou pour simple imputation, veu qu'autre chose est la iustificatiõ, & autre chose la remission des pechez, & que la iustification ne consiste pas seulement en la remission des pechez : mais aussi en la collation des autres graces appartenãtes à la viuification, sanctification, & autres telles qualitez, qui n'en peuuent être separees. Ce que nous auõs amplement deduit cy dessus, auec la refutation du reste contenu en leur texte : à quoy ie renuoye le Lecteur, pour ne point vser icy de tant de redites.

Bernard. sermon. 22. super cantic.

Sus chap. 14.

Texte des aduersaires.

QVant à ce mot de bonnes œuures, noz Apostats au lieu de s'arrêter aux principaux differents suruenus en cette matiere, à sçauoir quelles sont les bonnes œuures, d'où elles procedent, & à quoy elles seruent, s'arrêtent à vn accessoire, duquel nous ne sommes point en differant, à sçauoir, qu'il faut mettre difference entre les œuures qui precedent le don de Foy, & celles qui vont apres, ce que nous leur accordons, mais non pas du tout selon leur sens: car ils veulent que les œuures procedentes de la Foy soient meritoires, tant de la satisfaction pour noz pechez, que du salaire de Iustice. Nous disons au contraire, qu'encores qu'il y ait autant de difference entre celles qui vont deuant, & celles qui vont apres la Foy, comme il y a entre ce qui procede de la chair, & ce qui procede de l'Esprit de Dieu, entre les tenebres & la lumiere: & combien que Dieu couronne les bonnes œuures des fideles, si est-ce qu'il ne faut mettre en compte les vnes, ny les autres, quand il est question de nôtre salut, procedant de la seule grace de Dieu.

Des bonnes œuures procedantes de la Foy, De la vertu d'icelles, De quelques ruses & contradiction de noz aduersaires.

CHAPITRE 18.

1 NOus auons montré en ce liure, & ailleurs, quel lieu les bonnes œuures peuuent tenir en l'œuure de nôtre iustification: pourtant n'est il pas besoin de nous y arrêter en ce lieu com-

me aussi noz répondans ne nous en donnent pas grande occasion, ains nous font ouuerture à autres choses. Car persistans opiniatremēt en leurs erreurs quant à ce poinct, cōme aussi aux autres de la doctrine Chrêtienne, ils nous imposent selon leur façon accoûtumee. Leur texte contient trois chefz. Le premier, que nous nous sommes arrêtez à vn accessoire, & non aux principaux differens suruenus, touchant la matiere des bonnes œuures entr'eux & nous. Le second, que pour tel accessoire ils ne sont point en differant, ains d'accord auec nous. Le tiers, est leur opinion des bonnes œuures.

2 Quant au premier, nous disons que puis que nous traictions de l'œuure entier de nôtre iustification, il falloit necessairement traicter des œuures precedentes, & subsequētes notre iustification, pour montrer comment elles y peuuent être receuës & appliquees, & comment non. Ce que nous auons amplemēt declairé, tant en notre premier œuure, qu'en cetuy-cy : & auons, autant que requeroit notre dispute, traicté des bonnes œuures en general, mōtrās que Dieu les a preparees à fin que cheminions en icelles, pour le glorifier, obeïr à sa volonté, & edifier noz prochains : voire mēme ceux qui sont êtrāgers de l'Eglise de Dieu. A quoy nous exhorte notre Seigneur Iesus Christ, disant. Ainsi luise votre lumiere deuāt les hommes à fin qu'ils voyent voz bonnes œuures, & glorifient votre Pere, qui est és

Declaration des fausses suppositions, liu. 1. chap. 1.

Ephes. 2.

Matth. 5.

Cieux, pour lesquelles bonnes œuures il nous a preparé grand loyer. Esiouyssez vous, dit-il, & vous égayez : car vôtre loyer est grand és Cieux. En ce que donc ils nous reprennent & accusent de nous être arrêtez seulement à vn accessoire, & non aux principaux differents suruenus, comme ils disent, entr'eux & nous, ils passent les bornes de honte & de raison. Car nous auons traicté cette matiere autant que l'occasion s'y offroit, & que nôtre dispute le requeroit, laquelle ne nous permettoit pas en dire d'auantage. Car combien qu'il soit dict que les œuures procedãtes de la Foy tiennent quelque lieu en l'œuure de la iustificatiõ, ce n'est pas à dire que nous traitions le poinct des œuures en son entier, & dés le commencement : mais seulemẽt autant que le requiert le poinct de la iustification. Ce que nous auõs faict au contentement des mieux instruicts, lesquelz ne sont transportez d'aucune peruerse passion. Que s'il y auoit quelque faute commise par nous en cêt endroit, noz répondans ne seroient moins reprehensibles que nous. Voire ie diray qu'ils sont beaucoup plus coulpables, d'autant que nous auons traité des œuures autant que la matiere de iustification l'a peu requerir : mais eux sortans des limites d'vne droicte & saincte methode, & s'élongnant du traict de la dispute, ont fait ouuerture de ce differant par eux mis en auant, sans toutesfois l'expliquer. Or pour nous conuaincre de auoir obmis quelque chose seruant necessai-

Caluinistes répondans reprehensibles.

rement à cette dispute, pour la mieux soudre, & mieux eclercir les matieres, ils deuoient s'exposer plus au long: & montrer par vifs arguments que nous ayons failly. Mais ils passent outre sans entrer en cette lice, d'autant qu'eux mêmes ignorét tel different, & ne sçauent qu'ils veulent dire. Car s'ils eussent peu amener quelque chose pour uous faire honte, ils ne nous eussent tant êpargnez, veu qu'ils ont assez de peine d'inuenter des iniures, impostures, & fadeses pour remplir leur papier, comme il aduient à tous ennemis de la verité: lesquels n'ont aucune targue pour se parer aux coups d'icelle. Velà quát au premier chef.

3 Le secõd est, que pour tel accessoire, qu'est des œuures precedentes & subsequentes le dõ de foy, & de iustificatiõ, & du lieu qu'ellespeuuét tenir en icelle (chose necessaire d'être inseree en la dispute de l'œuure de la iustification) noz repondans se disent être d'accord auec nous sans aucun differant. Mais nous verrons cy apres, qu'ils en disputent contre la verité, & s'aheurtent à leur opinion contraire à icelle, auec toute pertinacité: aussi trop oublieux de leur mensonge qui pendoit encores au bout de leur plume, incontnient apres auoir dict qu'ils n'ont aucun different auec nous pour ce regard, enuirõ trois lignes au dessous ils se cõtredisent & dementent eux mêmes, disans qu'ils ne nous accordent cet accessoire selõ nôtre sens. S'ils n'ont point de differét auec nous pour iceluy, il faut qu'ils nous l'accordét

Accord presuppose par les répondans Caluiniq.

Contradictiõ des ministres Caluiniq.

du tout ainsi que nous le tenons, & qu'auec toute l'Eglise nous l'auons exposé. Que s'ils ne veulent nous l'accorder selon que la parole de Dieu l'enseigne, & que de toute antiquité l'Eglise l'a exposé, qui est le sens que nous suyuons: il y a donc different entr'eux & nous contre leur adueu & confession.

4 Cecy est vne ruse, de laquelle noz aduersaires se seruent quelques fois à propos, principalement entre les simples & ignorans de leurs erreurs, & de la doctrine Chrêtienne. Car quand ils se voyent pressez de quelque poinct, duquel la preuue est tellement clere, qu'il leur est impossible l'obscurcir, pour faire subsister leur erreur contre iceluy, & que toute couleur leur est ôtee, de laquelle ils eussent peu donner quelque apparence de vray à leur opinion: en sorte qu'ils se voyent manifestement condamnez, & par l'Ecriture saincte, & par les écrits de l'Antiquité, sans qu'il leur reste fueille aucune pour se couurir, alors ils disent qu'ils n'ont aucun different auecq' nous pour cêt article. Mais incontinent ils ont recours aux impostures & fausses suppositions, tordans & corrompans la doctrine de l'Eglise Chrêtienne Catholique. Ou bien, s'ils alleguent ce que l'Eglise enseigne, ce sera confusement, sans aucune explication, ou distinctiō tres necessaire à l'interpretation de toute doctrine, pour la rendre de plus facile intelligēce & apprehension. Comme pour exemple, en ce même lieu que nous refutons maintenant.

Ruse des ministres.

Ils disent que nous voulons faire les œuures procedentes de la Foy meritoires, tant de la satisfaction pour noz pechez, que du salaire de iustice. Cela est par eux cruëment & confusement dict: & de là ils font à croire à ceux qui se laissent plus aisement seduire, que donc nous reiettons le merite, & vertu de la mort & passion de notre Seigneur Iesus Christ. Ce qu'est tres faux: ains nous enseignons que ce merite est nôtre refuge, & que c'est par la vertu d'iceluy que les œuures de la Foy & de iustice, que font les fideles membres de Iesus Christ sont vertueuses pour agreer à Dieu, meriter & obtenir le loyer & recompense que Dieu selon sa grande misericorde & liberalité leur a promis en iceluy son Fils bien-aymé notre Seigneur. Leur astuce donc ne leur seruira de rien icy, que pour découurir leur malice quand incontinent apres ils se contrarient & dementent, tant ils sont confus, & leur doctrine inconstante & pleine de fausseté.

5 Le troisieme chef, est leur opinion des bõnes œuures, lesquelles ils disent ne deuoir venir en conte, quand il est question de nôtre salut. Ce qu'ils disent autãt confusement cõme le reste, & ny a pas moins de fausseté. Car qui est-ce qui niera que les œuures procedentes de la Foy soient en vertu du merite de Iesus Christ, meritoires de la vie eternelle, veu ce qui en est tant expressément & clerement
Rom. 2. enseigné par tout es sainctes Ecritures? L'Apôtre dict, que Dieu rendra à vn chacun selon

ſes œuures. Dieu rendant à vn chacun ſelon ſes œuures, il eſt certain que comme il condamnera le mêchant pour ce qu'il aura mal faict, il ſauuera auſſi le fidele, pource qu'il aura bien faict: tellement que tant en l'vn, qu'en l'autre, les œuures viennent en conte, au mêchant pour ſa condamnatiõ, & au fidele pour ſalut. En la premiere Epître aux Corinthiens, il dit, que ſi l'œuure de celuy qui edifie ſur le fondement, qui eſt Ieſus Chriſt, demeure, il en receuera ſalaire. En la ſeconde, il dict auſſi. Car il nous faut tous comparoître deuant le ſiege iudicial de Ieſus Chriſt, à fin qu'vn chacun rapporte en ſon corps ſelon ce qu'il aura faict, bien ou mal. Voudroit on ſentence plus clere, pour le merite des bonnes œuures des hommes Chrêtiens & fideles? Ne ſera-ce pas auſſi des œuures que Ieſus Chriſt fera examen au dernier iour? Il ne nous enſeigne preſques autre choſe, ſinon qu'il donnera la vie eternelle à ceux, qui produiront fruicts de Foy & de iuſtice deuant luy.

1. Cor. 3. *2. Cor. 5.* *Matth. 25.*

6 Mais il eſt à noter que toutes les œuures de Foy & de iuſtice que font les fideles, ſont les œuures de Ieſus Chriſt notre Chef, leſquelles luy-même opere par nous en nous mêmes par ſon ſainct Eſprit. Par icelles nous plaiſons à Dieu, & meritons par ſa promeſſe liberalle qu'il nous a faicte en Ieſus Chriſt, la vie eternelle, & couronne de gloire. Car comme par Foy nous nous preparons à iuſtice, auſſi nous y preparons nous par les œuures de la Foy:

Oeuures de Foy & de iuſtice.

entre lesquelles la penitence, deplaisance du mal, & haine du peché par nous commis deuant Dieu sont les principales pour nous aduancer & introduire deuant Dieu à salut. Et tant s'en faut que telles œuures soient excluses de l'œuure de nôtre iustification, quand sainct Paul dict, que l'homme est iustifié par la foy sans les œuures, qu'elles y sont d'autant plus auant encloses, veu que ce sont premiers & principaux fruicts de la foy. Pour cette cause l'Apôtre a quelques fois adiouté les œuures de la Loy, disant, que l'homme n'est iustifié par les œuures de la Loy: ce qu'il a fait expressement, de peur qu'il ne semblât qu'il voulut exclurre les œuures de la Foy, de cêt œuure de nôtre iustification. Car quand il parle de la Foy, il n'entend point vne Foy telle quelle, vne Foy vaine, froide & remise, oysiue & morte: mais vne Foy actuelle, vertueuse, & ouurante par Charité, laquelle commence à mõtrer sa vertu par penitence, qui est le premier fruict qu'elle produit: & est tellement necessaire en l'œuure de nôtre iustification, pour nous y disposer auec la Foy, qu'elle n'en peut être excluse, nõ plus que la Foy. Car veu qu'en la iustification il est question de la remission des pechez, laquelle ne se donne point à ceux, qui ne se veulent pas repentir, il faut necessairement que la penitence opere en nous, pour la nous faire obtenir. Velà comment les œuures de la Foy viennent en compte en l'œuure de nôtre iustification & salut, sans aucunemẽt deroger

Rom. 3. 4.

Augu. de fide & operibus. cap. 14. de spiri. & lite. cap. 14. præfation. In Psal. 13.

Pourquoy l'Apôtre a dit que l'homme n'est iustifié par les œuures de la Loy. Gal. 5.

deroger au merite de nôtre Seigneur Iesus Christ, ny semblablement, à la liberalité & gratuité de Dieu, contre ce qu'enseignent noz aduersaires, vrayement ignorans de telles matieres.

Texte des aduersaires.

VElà les poincts sur lesquelz nous sommes discordans, & si noz Apostats eussent entrepris d'y répondre poinct par poinct, nous les eußions suyuis pas à pas: mais puis qu'ils ont voulu échapper par les marais en mélant l'vn parmy l'autre & presupposant à la maniere des Sophistes, à l'école desquelz ils se sont rangez, ce qui deuoit auant toutes choses être prouué, nous ne laisserons pour cela de les suyure de pas en pas. Ils veulent que l'Apôtre disant en termes expres que nous sommes iustifiez par la foy sans œuures, entende cela seulement des œuures precedantes la Foy, laquelle Foy ils aduouënt nous être conferee sans regarder aux œuures precedentes. Car, disent-ils, & disent bien, encores qu'elles ayent apparence d'être bonnes, si ne peuuent elles être mises en compte pour obtenir en vigueur d'icelles cette premiere iustificatiõ de l'hõme, pource qu'étans faites sans Foy, elles ne peuuent plaire à Dieu, étant peché, comme dict S. Paul, tout ce qui est fait sans Foy. Voylà leurs propres mots. Nous auõs desia répondu qu'il ne se trouuera point en l'Ecriture, que ce mot de Iustifier se prenne pour inserer en quelqu'vn le don de Foy, ou quelque habitude & qualité de Iustice, ains qu'il vaut autant que ce mot absoudre, ou declarer quelqu'vn être iuste. Nous auons dit außi que ces gens se trompent en confondãt le don de Iusti-

fication gratuite en Iesus Christ sans noz œuures ny precedentes, ny subsequentes auec ce que l'Ecriture appelle regeneration, dont procedent les œuures subsequentes. Au reste nous sommes d'accord que ces œuures precedẽtes soient raclees pour la même raison que ils mettent en auant, & dont nous nous seruirons cy apres, pour môntrer qu'ils se cõtredisent eux mêmes.

Que ce poinct a été suffisamment traité en la declaratiõ des fausses suppositiõs, selon que l'œuure le requeroit. Que les minist. n'ont répondu à tous les argumẽs &c.

Chapitre 19.

1 C'Est maintenant que noz aduersaires entrent en refutation de ce que nous auons traicté, touchant ce poinct de la Iustification en nôtre premier œuure, & nous liurent icy, selon leur aduis, le plus âpre cõmbat. Mais auãt que passer outre, le Lecteur Chrêtien sera aduerty de deux choses. La premiere est, que contre leur mensonge & imposture nous auõs traicté cette matiere autant amplemẽt, qu'il êtoit requis pour nôtre entreprise, & n'auons rien obmis de ce qui êtoit necessaire pour la declaration & refutation de leurs fausses suppositions, & pour faire facilement cognoître le moyen de nôtre iustification, & commẽt en l'œuure d'icelle l'Eglise admet les œuures, & comment non, & auõs en cela suyui la protestation par nous faite dés le commencement. En ce present œuure, I'ay d'auantage enfoncé les ma-

tieres ſelon que noz rêpõdans m'en ont donné occaſion:laquelle i'ay pris comme elle ſ'offroit, pour ſatisfaire à la promeſſe par nous faite,qu'êtoit d'en traicter plus profondemẽt, quand eux auroient rêpondu, ſi par leur rêpõſe nous y êtions incitez. I'eſtime dõc que d'ores en auant ils changeront de langage,ſi l'impudence & la rage ne les tranſporte hors de tout ſens,& ne diront pas que nous ayons obmis en cette replique aucune choſe, à laquelle ils nous ayent ſemonds ny donné occaſion de rêpondre.Vray eſt que ſelon l'ordre qu'ils ont tenu au maniement de cette matiere, i'ay êté contraint vſer quelques fois de redites à mon grand regret : car il me les a fallu ſuyure pas à pas : mais par la grace de Dieu & aſſiſtance de ſon Eſprit, ç'à êté en les preſſant de ſi pres par la verité, laquelle a telle abondance de raiſons tant viues & apparentes, d'argumens tant ſolides & de telle force, qu'il leur eſt impoſſible pouuoir ſubſiſter deuant elle, ny ſoûtenir les coups de ſa vertu, ny ſemblablement cacher & diſſimuler leurs blaſphemes & abſurditez.

2 L'autre aduertiſſement eſt, qu'eux n'ont refuté tous noz arguments,comme il ſe pourra voir par la conference de leur texte inſeré de mot à mot en cette replique, auecq' nôtre premier œuure. Là on verra qu'ils ont obmis & paſſé ſoubs ſilence vne bonne partie de noz arguments, voire les plus forts & ſolides, & les raiſons les plus viues,auſquelles ils ne pouuoient pas reſiſter. Ce que nous noterons ſe-

lon les lieux ou ils en deuoient parler, pour en aduiser chacun Lecteur, voire eux-mêmes, à fin de leur faire voir le peu de moyen qu'ils ont à maintenir leurs erreurs. Le reste de ce texte a êté refuté bien amplement és chapitres precedents, ou nous auons montré que la iustification ne consiste pas seulement en la remission des pechez: mais aussi en la sanctification, & autres dons & qualitez, qu'elle tient necessairement encloses en soy, comme chacun genre ses especes : Par ainsi, nous ne confondons point l'vne dans l'autre, ains en faisons telle distinction qu'il est requis selõ leurs lieux, leurs ordres & degrez. Quant aux œuures precedentes la foy, que nous auons dict ne point venir en compte en l'œuure de nôtre iustification, ils aduouënt cela être bien dict, pourtant n'auons nous que faire de nous y arrêter.

Texte des aduersaires.

Mais nous ne leur laisserons point passer la fausse exposition qu'ils baillẽt au passage de l'Apôtre, Rom.3. 25. dont ils alleguent seulement vn echantillon. Voicy donc le passage tout entier : nous sommes gratuitement iustifiez par sa grace par la redemption faite par Iesus Christ, que Dieu auoit preordonné pour être propitiation par la foy, par le sang d'iceluy, pour demôntrer sa Iustice par la remission des pechez precedens par sa tolerance, pour demontrer, dy-ie, sa Iustice au temps de maintenant. Voyla, dy-ie, vn excellent passage de l'Apôtre pour rembarrer toutes les er-

reurs ſuruenues en la matiere de la Iuſtification, auquel il appert que ſes mots pechez precedens ne ſe doiuent pas entendre comme veulent ces Sophiſtes, de la qualité de l'homme precedēte le don de foy, mais que ce mot de precedēs, eſt oppoſé à ces mots de tēps de maintenant, comme außi ce mot de preordōné, eſt oppoſé au mot de demontrer, par leſquels l'Apôtre compare le temps paßé ſous la vieille Alliance auec le temps de la venuë de Ieſus Chriſt, & manifeſtation ou exibition en l'Euāgile de ce qui auoit êté promis par les Prophetes, ſuyuant ce que le même Apôtre auoit dit au même chap. verſet 21. & ce qui eſt écrit Hebr. 9. à ſçauoir que les tranſgreßions demouroiēt ſous l'anciēne Alliance, non pas que dés lors elles ne fuſſent pardonnees aux croyans : mais pource que la rançon n'en êtoit encores payee. Nous n'ignorons pas toutesfois que quelques vns, voire même des anciens, n'ont pas regardé ce paſſage de ſi pres, & ſauons bien außi qu'vne partie des Docteurs ſcholaſtiques, ont été ſi impudens, que de recueillir de ce paſſage que la mort de Ieſus Chriſt n'a ſatisfait que pour les pechez precedens le Baptéme, qui a êté long temps, à peut étre le fondemēt de l'erreur de ceux qui differoient le Baptéme iuſques à leurs derniers iours, & qui à peu à peu introduit le blaſpheme de purgatoire, des pardons & indulgences. Mais nous eſtimons que tout homme de iugement & verſé le moins du monde aux ſainctes Ecritures diſcernera aiſément la vraye interpretation de ce paſſage d'auec la fauſſe.

Expoſition du texte de S. Paul Rom.3. Etans iuſtifiez gratuitement par ſa grace &c. Impoſture des heretiq. contre l'Egliſe Du purgatoire.

CHAPITRE 20.

1 CEcy contient deux membres. Le premier eſt que noz rêpondans, & non pas nous, ont mal expoſé cette ſentence de ſainct Paul, & en abuſent. L'autre, qu'ils impoſent iniquement à l'Egliſe Chrêtienne Catholique. Quant au premier, c'eſt que ce paſſage de ſainct Paul (duquel diſent ils) nous n'allegons qu'vn echantillon, eſt mal expoſé par nous. Ie rêpon en premier lieu, que nous en auons allegué ce qu'êtoit requis pour prouuer notre dire, & n'auons pas reietté le reſte, veu que nous nous en ſeruons ſelon la verité, pour appuyer ce que nous enſeignons. Ce qui ſe peut voir en ce même liure tant au 14. chapitre, qu'ailleurs. Mais nous diſons veritablemẽt d'eux mêmes, ce qu'ils nous impoſent fauſſemẽt, c'eſt qu'eux baillent à ce même paſſage vne fauſſe expoſition, laquelle a été incognuë à la plus ſaine Antiquité, comme eux mêmes le confeſſent en ce même lieu que nous refutons, & accuſent les Anciens de n'auoir pas regardé ce paſſage de ſi pres. Certes ils n'ont pas tant pris de peine pour le corrompre, comme les Proteſtans, mais ils nous en ont laiſſé vne expoſitiõ propre & naïfue. En premier lieu, noz rêpondans ſemblent prendre plaiſir à changer les termes, du texte de S. Paul pour auoir mieux dequoy l'expoſer à leur aduantage. Car au lieu du mot (propoſer) lequel eſt contenu au tex-

Rom. 3.

Proteſt. chãgent les mots.

te de l'Apôtre, ils ont mis (preordonner) ce qui n'est de petite importance. Car ce mot preordonné, emporte plus longue espace de temps, & se dict de temps plus êlongné: mais ce mot (proposé) se dict de temps plus prochain. Car l'Apôtre ne parle pas simplement du decret eternel, par lequel Dieu auoit arrêté en soy-même de donner son Fils pour remedier à la misere du Genre humain: mais il parle de l'execution de ce decret, & montre que Dieu nôtre Pere & Sauueur ayant disposé & arrêté d'être propice à nature humaine en nôtre Seigneur Iesus Christ, il a finalemẽt en l'accomplissement des temps proposé son fils fait de femme, c'est à dire, reuetu de nôtre nature, & faict semblable à nous en toutes choses excepté peché, pour accomplir ce decret: à fin que luy, qui auoit faict cette promesse, montrât sa Iustice, & fidelité. Et cette proposition ne pouuoit pas êtrela preordinatiõ: mais l'execution d'icelle: en sorte que cette opposition qu'ils ont forgee de ces mots (pechez precedens) à ces autres mots (temps present) ou temps de maintenant, ne vient aucunement à propos, comme aussi ne sont ils pas mis en même membre de ladicte sentence: & ny a grammaire, qui les y puisse faire ioindre. A quoy donc, diront ils, fera-on rapporter, ces mots precedens? A la qualite de l'homme auant le don de Foy & de iustification.

Galat. 4.

Hebr. 4.

2 Mais pour mieux refuter cette faute, & auec plus clere intelligence de l'intention de

l'Apôtre, il nous faut reprendre cecy de plus haut: & on verra que noz rêpondans se mêcontent, quand ils disent qu'il est icy seulemét question de la comparaison du temps de la vieille Alliance, au temps de la venue de Iesus Christ. Ce n'est pas la l'intention & but ou tend l'Apôtre: ains tend à deux autres fins: sçauoir est, de redresser & les Iuifs & les Gentils, mais principalement les Iuifs à meilleure conuersation, & abattre l'arrogance des Iuifs, de laquelle ils êtoient enflez contre les Gentils, lesquels n'etoient comme eux de la race d'Abraham en Isaac, & n'auoient la circoncision, ny la Loy & les promesses diuines. Qu'ainsi soit, remontons iusques au second chapitre de cette même Epître, & nous verrons, que c'est la verité. Car l'Apôtre apres auoir repris la mauuaise conuersation & hypocrisie des Iuifs, il enseigne que la Circoncision faicte au dehors, & l'obseruation des ceremonies de la Loy, ny même la cognoissance & confession de la droicture des commandemés compris au decalogue, ne iustifie pas, & n'est aucunement profitable, sinon que par Foy viue & sincere infuse au cœur de l'hómme par don gratuit de Dieu on obserue la Loy, l'interieur conduisant l'exterieur en l'exercice & production des fruicts de Iustice & innocence, en bon exemple & edification, lesquels fruicts sont appellez œuures de Foy: sans lesquels aussi, comme dict sainct Iacques, la Foy est morte. Car comme la Foy faict que nôtre

Deux fins ou tend l'Apôtre.

Oeuures de Foy.

Iacq. 2.

dilection & Charité soit acceptable deuant Dieu: aussi faict reciproquement la Charité que la Foy soit vne vertu puissante pour nous à salut.

3 En apres, il môntre que le Iuif de sa nature n'a rien d'auantage que le Gentil, lequel faict naturellement les choses qui sont de la Loy: pource que le Iuif circoncis êtant destitué de Foy & Charité conuertit sa circoncision en prepuce, & le Gentil incirconcis n'êtãt point instruict en la Loy de Dieu, & faisant neantmoins les choses de la Loy de Dieu, est a preferer au Iuif, lequel n'obserue point la Loy: mais seulemẽt se glorifie de la circoncision & de sa race, sans s'employer d'auantage. Apres donc auoir repris les Iuifs, tant de leur arrogance, que de leur sale conuersation, il dit, En te glorifiant en la Loy, tu deshonnores Dieu par la transgression de la Loy. Car le nom de Dieu est blâmé à cause de vous entre les Gentils comme il est écrit. Car vray est que la circoncision est profitable, si tu gardes la Loy: mais si tu es transgresseur de la Loy, ta circoncision deuient prepuce. Si donc le prepuce garde les ordonnances de la Loy, son prepuce ne luy sera-il point reputé pour circoncision? Et si le prepuce qui est de nature, gardel a Loy ne te iugera il point, toy qui par la lettre & circoncision es transgresseur de la Loy? Car celuy qui n'est point Iuif, qui l'est par dehors: & celle n'est point circoncision, qui est faicte par dehors en la chair. Mais celuy est Iuif, qui

Rom. 2.

l'eſt au dedans, & la circonciſion eſt celle, qui eſt du cœur en eſprit, non point en la lettre, de laquelle la louange ne vient poinr des hõmes mais de Dieu. Puis de la ſainct Paul vient au troiſieme chapitre, & môntrant en quoy pourroit conſiſter l'aduantage du Iuif, il conclut que & les Iuifs & les Gentils ſont ſoubs peché: comme il ſera veu.

Gloire & arrogance des Iuifs.

4 Les Iuifs donc incredules ſe glorifioient de ce qu'ils êtoient enfans d'Abraham, & auoient de luy receu la Circõciſion, mais ils ne regardoient pas au but & fin d'icelle, pource qu'ils n'entendoient pas que la Loy ceremoniale n'êtoit qu'vne pedagogie pour les conduire au Meſſias, qui lors etoit venu : en ſorte qu'ils ne cognoiſſoient, ny la fin de la Loy, ny le Meſſias figuré en icelle. De ce que deſſus l'Apôtre montrant que tant les Iuifs, que les Gentils ont tous peché, ſont denuez & ont beſoin de la gloire de Dieu, il dict qu'il ny a point de difference entr'eux, ſoit qu'ils croyẽt ſoit qu'ils ne croyent point. Car ſ'ils ne croyẽt point, ains demeurent touſiours en leur incredulité, & malice, il y a pour l'vn & pour l'autre peuple vne même condamnation: & ne ſera la Circõciſion en cette incredulité & rebellion, plus profitable aux Iuifs, que le prepuce aux Gentils. S'ils croyent, il y a vne meme iuſtification & ſalut, & vn même moyẽ d'y paruenir, & pour l'vn & pour l'autre : c'eſt à ſçauoir la Foy au ſang de Ieſus Chriſt, Foy, dy-ie, viue & vertueuſe, ſans Circõciſion, ny aucune

Galat. 3.

Rom. 3.

Galat. 2.

ceremonie de la Loy ancienne. Comme le même Apotre s'expose fort bien en l'Epître aux Galat. quand il reprend sainct Pierre, de ce qu'etant en Antioche pour la crainte d'aucuns de la Circoncision venus de Ierusalem, il induisoit les Gentils à Iudaïser. Là il montre que le moyen, ou cause dispositiue à la iustification, c'est la Foy en Iesus Christ, Foy, di-ie, ouurante par Charité, & non point l'obseruation de la Circoncision, & autres ceremonies de la Loy, ny semblablement le prepuce. Mettant donc les Iuifs & les Gentils en vn même faisceau, & leur ayant môntré que comme ils sont tous pecheurs, ils sont aussi tous enclos en même malediction, & que la Loy même des œuures ne les peut pas deliurer, ou que plustôt eux ne se peuuent pas deliurer par icelle, il leur enseigne que s'ils s'arrêtent seulement à icelle ils ne pourront trouuer allegement: pource que la Loy seule de soy faict seulement cognoître le peché, & ne peut qu'êtonner la conscience, d'autant que montrant la transgressiõ elle redargue & propose quant & quant la condamnation.

Galat. 5.

Rom. 3. & 7.

La Loy êtonne la conscience.

5 Or l'Apotre ne les voulans laisser en cette peine & tremblement de conscience agitee & tormentee de remords & scrupules facheux procedans du sentiment du peché, lequel se propose a icelle auec ses terreurs, pour la rendre extremement douloureuse, & l'accabler de desespoir, si le remede de la grace de Dieu ne venoit au secours, l'Apôtre, di-e, ne les vou-

Comment le peché se propose à la conscience.

sans ainsi laisser abatus les releue, & les ameine à Iesus Christ, & leur montre que quoy
Ephes. 2. que de nature ils soient tous pecheurs & denuez de la grace de Dieu, ils sont toutesfois iustifiez, non pour aucun regard des œuures
Rom. 3. precedentes le don de Foy, mais gratuitemẽt par grace, par la Redemption qui est en Iesus Christ, lequel Dieu a proposé propiciateur par la Foy au sang d'iceluy. Et pourquoy faire? Pour demontrer sa Iustice en la remission des pechez, voire des pechez precedans. Quãd donc il dict icy des pechez precedens, il entẽd des pechez, que l'homme commet auant qu'il ayt obtenu le don de Foy & de iustification. C'est à dire, que quand Dieu dõne la Foy aux hommes, & qu'il les iustifie, soient Iuifs, soiẽt Gentils, il leur pardonne les pechez qu'ils ont commis au temps de leur ignorance & incredulité: auquel temps il pouuoit iustement les condamner & abîmer, mais par sa patience il les a supportez: en sorte qu'apres la iustification tels pechez ne viennent plus en compte deuant son iugement. Et cela est vne partie de la iustification.

6 Outre-plus, il leur enseigne, que ce que Dieu leur a donné la Foy, & les a iustifiez, n'a point été pour quelque dignité, preeminence & merite, qui fut aux vns & aux autres, mais
Rom. 9. 10. 11. par sa pure & gratuite liberalité, sans être émeu d'autre chose, que du bon plaisir de sa volonté en Iesus Christ. Cette doctrine est pour mieux faire apprehender & goûter le

don de Foy & de iuſtification, laquelle tient encloſe en ſoy la remiſſion des pechez, pour leſquels Dieu pouuoit auec Iuſtice condamner l'vn & l'autre peuple : toutesfois il ſ'eſt declaré Iuſte en remettant les pechez, d'autant qu'il a ſatisfaict à la promeſſe, à laquelle il ſ'êtoit de ſa pure liberalité & bonté gratuite obligé en notre Seigneur Ieſus Chriſt, qu'êtoit de pardonner les pechez à tous ceux, qui vrayement croyroient en iceluy. Et quant à ces mots (temps preſent) encores qu'ils fuſſent oppoſez à ce mot (precedent) cela ne faict rien pour noz aduerſaires, & n'empêche pas, que ces pechez precedens ne ſ'entendent de la qualité de l'homme auant le don de Foy & de iuſtification. Car ces mots (temps preſent) qui ſ'entendẽt de la qualité de l'homme apres le don de Foy & de iuſtificatiõ, ſont oppoſez au temps precedent la colation de tels dons, lequel temps precedent eſt le temps d'ignorance & incredulité, auquel tels pechez ont été commis. Velà donc l'intention de l'Apôtre, & non pas ce que gazouillent noz nouueaux interpretes, qui veulent faire de l'Ecriture ſaincte comme d'vn nez de cire pour la tordre, & tourner à leur plaiſir.

August. libr. de ſpirit. & liter. cap. 8. 9. 10. &c.

7 Quant au reſte de leur texte, ſ'ils auoient coté ce qu'ils mettent en auant, & les lieux, ou ils l'ont leu, on leur repondroit, mais ils accuſent ſans nommer ceux, qui par eux ſont accuſez, & ſans prouuer leur accuſation : & toutesfois ce poinct n'eſt pas de petite impor-

Impoſtures des Caluiniq. rêpondans.

tance. Pourroient ils produire aucuns écrits de quelques remarquables & ſignalez Theologiens approuuez de lEgliſe Chrêtienne & Catholique, ou telle propoſition ſoit tenue pour veritable? Ils en pourront trouuer, ou telle queſtion eſt agitee, pour en mieux confirmer les Paſteurs de l'Egliſe, à reſiſter aux heretiques qui la maintiennent, comme dés le temps des Apotres ſ'en ſont trouuez aucuns. Et de nôtre temps aucuns Anabaptiſtes enſéignent, que ſi quelqu'vn peche apres auoir été baptizé, il ne peut plus obtenir remiſſion de ſes pechez. Et que dirons-nous de noz aduerſaires mêmes? Ils tiennent, pour le moins vne partie de cet erreur, en enſuyuant les traces des Nouatians heretiques fort anciens, quand ils abuſent de cette ſentence du ſixiême de l'Epître aux Hebrieux, laquelle ſe commence ainſi. Car il eſt impoſſible, que ceux qui ont été illuminez, & ont gouté le Don celeſte, &c. Dequoy nous auons parlé en notre premier œuure liure troiſieme. Mais les Docteurs de l'Egliſe Chrêtienne & Catholique, tous, tant anciens, que modernes & preſens enſeignent, que la remiſſion des pechez, tant deuant, qu'apres le Baptême, depend de la Redemption faite par Ieſus Chriſt, du ſang duquel le Baptême à ſa vertu, laquelle vertu, comme enſeigne ſainct Auguſtin, eſt d'efficace, pour tout le temps de notre vie, pour la remiſſiõ des pechez, pourueu que nous ne l'aneátiſſiõs point en nous, par rebelliõ & infidelité.

Erreur des Anabaptiſt.

Caluiniques imitateurs des Nouatians.

Declar. des fauſſes ſupp. liur. 3. chap. 5. ſect. 4.

Auguſt. de baptiſm. lib. 3. cap. 10. cõtra Donatiſt.

8 Quant au purgatoire, dont ils parlent, ce n'eſt pas icy le lieu d'en traicter. Mais ie les renuoyray à toute l'Antiquité dés le temps des Apôtres, où ils trouueront doctrine pure & ſaine contraire à leur erreur. Que ſi le purgatoire êtoit vn blaſpheme, comme diſent noz rêpondans. il faudroit conclure que tous les diſciples de notre Seigneur Ieſus Chriſt, leſquels ont été inſtruicts par les Apôtres, & autres ſaincts Martyrs du fils de Dieu notre Sauueur auroient été blaſphemateurs: car ils ont tous enſeigné de prier pour les trêpaſſez, qui ſont morts en la Foy & eſperance Chrêtienne. Or ſi la priere profite aux morts, il faut que ce ſoit pour le regard de quelque deliurance. S'ils ont beſoin de deliurance, il faut neceſſairement conclure, que pour leurs pechez ils ſont detenus en peine en vn lieu deſtiné de Dieu pour cela. Puis qu'il y a eſperance de deliurance, il ſ'enſuyt que la peine n'eſt point eternelle, veu qu'elle peut être remiſe & quittee par les prieres, ieûnes & aumones que font les viuans pour les morts: auſſi n'eſt ce lieu eternel. Or l'enfer des damnez, auquel il ny a point de redemption, ne prendra iamais fin, non plus que Paradis, qu'eſt le lieu ou reluit en toute perfectiõ, & d'vne lueur inacceſſible le throne de la Maieſté diuine, ou aſſiſtent les ſaincts Anges, & iouyſſent de vie & felicité eternelle les ames fideles, deſtinees à ſalut. Il faut donc conclure qu'il y a vn tiers lieu, lequel eſt le milieu entre l'vn &

Auguſt. de Geneſi cõtra Manicheos libr. 2. cap. 20. &c.

L'enfer des damnez.

l'autre eternel, auquel il y a peine pour purgation du peché, & puis Redemption en vertu du ſang que nôtre Seigneur Ieſus Chriſt a épandu pour nous en ſa mort & paſſion. Si cela eſt blaſpheme, il faut donc conclure que toute l'Antiquité a blaſphemé, ce qui ſeroit prononcer vn vilain blaſpheme contre Dieu, lequel auroit manqué à ſon Egliſe, contre ſa promeſſe. Mais noz aduerſaires ne penſent pas, peut être faute d'auoir leu, qu'ils renouuellent l'erreur, & les blaſphemes d'Aërius ancien heretique, lequel nioit qu'on d'eût prier pour les trepaſſez : & contre lequel, & contre ſa fauſſe doctrine ont écrit S. Baſile le grand, ſainct Gregoire Nazienzene, ſainct Epiphane, ſainct Auguſtin, ſainct Hilaire, ſainct Iean Damaſcene, & autres ſaincts Docteurs, les ſentẽces deſquelz nous propoſerons, quand nous traiterons cette matiere en ſon propre lieu.

Clem. Rom. recognitio. libr. 1.
Tertul. lib. 4. contra Mar.
Irenee. lib. 5. ſub finẽ, &c.

Aërius heretique anciẽ.

Texte des aduerſaires.

ILs pretendent auſſi qu'étant queſtion de la forcluſion des œuures de la Loy, comme parle l'Apôtre, il ne faut pas entendre cela generalement, mais de certaines eſpeces d'œuures, & quelles ? Premierement, diſent ils, des ceremonies Phariſeïques, comme lauements, & autres choſes ſemblables, par leſquelz les Iuifs s'eſtimoient être iuſtifiez. Quant à nous, puis que nous venons à forclorre de la Iuſtification, les œuures mêmes que peuuent faire les plus iuſtes, ſelon les commandements de Dieu, nous n'auons garde de diſputer

puter si les œuures Pharisaïques doiuent venir en cõte ou non : mais pour faire cognoître combien ces Apostats sont impudents & effrontez en cet endroit, i'allegueray seulement deux passages de S. Augustin, par lesquelz il appert premierement, que S. Paul en cette matiere n'a pas seulement regardé à forclorre les œuures de la Loy ceremoniale : mais principalemẽt & directement celles de la Loy morale, que nous appellons les dix commandements. Et secondement que c'est vne trop grande absurdité d'estimer que S. Paul se soit amusé à forclorre les œuures Pharisaïques. Le premier passage est tel au liure de l'Esprit & de la lettre chap. 8. *A fin que quelqu'vn ne pensât que l'Apôtre ait dict icy que pas vn n'est iustifié par la Loy, qui contiẽt es Sacrements anciens plusieurs commandements figurez, il a incontinent adiouté de quelle Loy il parloit, disant. Car de la Loy prouient la cognoissance du peché. Cette Loy dõc par laquelle il dict que nous ne sommes pas iustifiez, est celle de laquelle il dit puis apres, Ie n'ay point cogneu le peché que par la Loy. Car ie ne sçaurois que c'est de concupiscence, si la Loy ne m'eût dict, Tu ne conuoiteras point.* Le second passage est du même autheur au même liure chap. 29. tel que s'ensuit. *Cela ne se peut entendre de ces œuures, desquelles le Seigneur leur disoit, Vous reietté le commandement de Dieu, pour établir voz traditions. Car l'Apôtre Rom. 9. 37. dit qu'Israël n'est point paruenu à la Loy de Iustice, & n'à pas dict, suyuant ses traditions.* Or combien que ce que dessus soit suffisant pour mõtrer à l'œil à quelles enseignes ces Apostats nous osent charger, comme si nous vsions de fausses presuppositions. Il faut que ie leur demande icy vne question, sur laquel-

le s'il leur plaît, ils s'enquerront de leurs nouueaux maîtres de ce qu'ils auront à répondre. S'il est ainsi que tant les anciennes ceremonies de la Loy, ordonnees par la bouche de Dieu, ausquelles la promesse d'expiation des pechez est attachee en termes expres, que les traditions inuentees par les Docteurs de la Loy, ont tousiours été forcloses de la Iustificatiõ par l'Apôtre, en quelle conscience peuuent-ils enseigner que les sacrements, dont ils ont inuenté la plus part & corrompu le reste, conferent grace & par consequene Iustice & vie, ex opere operato, *comme ils iargonnent (c'est à dire par la seule reception d'iceux, sans mêmes qu'on y apporte aucũ bõ mouuemẽt interieur) & qui plus est en quelle conscience osent-ils enseigner le poure peuple d'esperer remißion de leurs pechez par tant de traditions, ou plustôt badinages forgez & inuentez à leur appetit?*

De la difference qui est entre les Sacrements du vieil Testament, & ceux du nouueau. Comment ils seruent en l'œuure de nôtre Iustification, & conferent grace.

CHAPITRE 21.

1 SI noz aduersaires répõdans auoiẽt quelque intelligence de ce poinct de la Iustification, ils obserueroiẽt la distinction que nous faisons entre la premiere & seconde: & par ce moyen ils ne tomberoient en telle confusion. Mais
Rom. 2.3.4. confondãs l'vne & l'autre partie de cêt œuure
Gal. 2.3.4.5. & matiere, contre ce que nous enseigne la parole de Dieu, comme on peut voir és Epîtres

de S. Paul, & de S. Iacques, & aux écrits de toute l'Antiquité, qu'ils tordent, appliquent & exposent tresmal, ils imposent à l'Eglise Chrêtienne Catholique, & veulent faire croire par fausses persuasions, qu'elle croit & tient autre doctrine, que celle qu'elle a tousiours enseigné. Ce que nous montrerons par les deux membres contenus en leur texte, que nous reduirons en deux poincts en ce chapit. Au premier desquelz pour mieux éclercir ce qu'ils alleguent & tordent de sainct Augustin, & mõtrer le vray but ou il tend, nous ferons vn petit & bref discours de la premiere & seconde Iustifitation. *Iacq. 2.*

2 Quant à la premiere nous auõs dict, selon qu'en l'Eglise nous auons été instruits par la Parole de Dieu, que les œuures ny viennent point en conte, & que Dieu ne nous a point dõné la Foy, & ne nous a iustifiez pour égard qu'il eût d'aucunes œuures precedentes que nous eussions faites, mais il nous a conferé tel don gratuitement par sa grace, selon le bon plaisir de sa volonté. Vray est que nous n'auõs pas exclus de cet œuure de la premiere Iustification la repétance, laquelle est fille de la foy, sans laquelle repentance la Foy ne peut être vertueuse de nôtre côté, pour obtenir la premiere ny seconde Iustification. Car Dieu, qui n'est pas moins Iuste que misericordieux, ne iustifie point celuy, qui ne se veut repentir de ses pechez. Cela dõc est vn poinct conclu, que toutes les œuures de la Loy, tant ceremoniales *Sus chap. 14.*

Oeuvres de la foy.

que morales,ſont excluſes de l'œuure de nôtre premiere Iuſtification. Mais l'amour enuers Dieu, & la repentance, qui ſont œuures de la Foy, fille de l'humilité, & engendree en noz cœurs par le S.Eſprit, y tiennent lieu, & cooperent auec la Foy: voire même nôtre volonté. Car ce n'eſt pas aſſez que le dõ de Foy nous ſoit gratuitemẽt offert & preſenté,mais il faut que pour le receuoir nous y apportions nôtre volonté: tellemẽt qu'en la premierepartie de cet œuure,nôtre volonté coopere auec Dieu.

Noſtre volonté en l'œuure de la Iuſtification.

3 La foy donc nous êtant ainſi gratuitement donnee, il faut qu'elle conçoiue & enfante en noz cœurs ſes enfans, ſçauoir eſt, la contritiõ, repentance & deplaiſir de nôtre incredulité & vie mauuaiſement paſſé, la haine du peché pour l'aduenir, & l'amour ardẽt enuers Dieu. Car cõme Dieu ne iuſtifie point celuy qui ne ſe veut pas repẽtir, auſſi ne confere-il pas le dõ de Iuſtice à celuy, qui ne le veut pas aymer. Velà donc des œuures conceuës & enfantees par la foy,leſquelles nous diſpoſent à receuoir le don & qualité de Iuſtice, & ne peuuẽt être excluſes de l'œuure de notre Iuſtification premiere: mais quãt aux autres œuures cõmãdees en la Loy,elles n'y peuuent auoir lieu pour les raiſons cy deſſus,& ailleurs par noꝰ alleguees.

4 C'eſt ce que veut dire ſainct Auguſtin en ce lieu parlãt de la premiere Iuſtification, de laquelle il exclut telles œuures: mais non pas de la ſeconde iuſtification. Ce qu'il enſeigne en vn autre lieu de ce même chapitre, là ou

il expose ce que dit sainct Paul en l'Epître aux Romains 2. chapitre. Car ceux qui oyent la Loy ne sont point Iustes deuant Dieu, mais ceux qui mettent en effect la Loy, seront iustifiez. Sainct Augustin en exposant cette sentence dict, *Sic intelligendum est, factores legis iustificabuntur, vt sciamus aliter eos non esse factores legis, nisi iustificentur: vt non iustificatio factoribus accedat, sed factores legis iustificatio præcedat.* Il faut dit-il, ainsi entendre cela, Ceux, qui mettrõt en effect laLoy, seront iustifiez, à fin que nous sçachions qu'il ne peuuent autrement étre faiseurs de la Loy, sinon qu'ils soyent iustifiez. En sorte que la iustification ne suruient & ne s'adioinct pas aux faiseurs de la Loy, mais elle les preuient & precede. Car, dict-il, peu apres, ceux qui mettent en effect la Loy, sont Iustes. Que veut donc dire l'Apôtre? c'est que ceux, qui mettront la Loy en effect, continueront leur iustification iusques à la consommation d'icelle, & seront iugez Iustes deuant Dieu, si faisans la Loy ils ont la Foy en nôtre Seigneur Iesus Christ. Velà donc comme apres sainct Paul sainct Augustin dict que nous sommes iustifiez sans les œuures de la Loy, entendant cela de la premiere iustification, & comment aussi apres le même Apôtre, & apres sainct Iacques, il dict, que nous sommes iustifiez auec icelles œuures commãdees au decalogue: lesquelles sont faites œuures de la Foy, quand elles sont faictes en icelle. Ce qu'ils entendent de la seconde iustification. C'est la même do-

August. de spirit. & lit. cap. 26.

Rom. 2.
Iacq. 2.

ctrine que tousiours l'Eglise Chrêtienne Catholique & Apostolique dicte Romaine, a enseigné. Pource que cecy a ia été traicté cy dessus, ie prie le Lecteur y auoir son recours pour en voir d'auantage. Quant à l'autre sentence, il n'en est point de nouuelles au lieu, où ils l'õt cotee, & ont coté faux, ce qu'est de leur coutume. Mais encores qu'ainsi soit, la rêponse à la premiere seruira pour cette seconde : c'est à sçauoir, qu'il parle là de la premiere iustification, & môntre que celuy qui a ce don peut mettre en effect la Loy, ce qui est faict œuure de Foy, apres auoir receu le don de Iustice, tellement que comme il est dict en l'Apocalip. Celuy qui est Iuste soit encores iustifié, apres que l'homme a receu le don de Foy & de Iustice, il peut par bonnes œuures adioûter à icelle Iustice, iusques à la perfection de la iustification. Velà quant au premier membre.

August. de spirit. & litera cap. 28.

Apocal. 22.

Sacremẽt du vieil Testament & Sacrement du nouueau.

5 Le second est, si les Sacrements de la nouuelle Alliance operent en la iustification, & s'ils ont plus de vertu en icelle pour nous à salut, que les Sacremens de l'ancien Testament. Quand nous disons que les Sacrements operent en nôtre iustification, & conferent grace & salut, comme cause instrumentale, & non pas efficiente, nous parlons apres notre Seigneur Iesus Christ, apres ses Apôtres & toute l'orthodoxe Antiquité. Notre Seigneur Iesus Christ enuoyãt ses Apotres dispenser ses saincts & diuins mysteres à son Eglise, leur dit. Allez, prêchez & baptizez: quiconque croira

&c ſera baptizé, ſera ſauué. Nôtre Seigneur conioinct là le Baptême auec le croire pour obtenir ſalut. Ce qu'il confirme en ſainct Iean diſant, *Amen amen dico tibi, niſi quis renatus fuerit ex aqua & ſpiritu ſancto, non poteſt introire in regnum Dei.* En verité en verité ie te dy, que qui n'eſt né d'eau & d'eſprit, ne peut entrer au Royaume de Dieu. Voudroit-on paroles plus cleres que celles cy? Il ſe declare tellemẽt que cecy ne requiert aucune expoſition, il cõioinct le ſigne auec la choſe ſignifiee, en telle ſorte, qu'il montre que le ſigne coopere auec la Foy en notre iuſtification, ou la grace diuine & le don de Iuſtice nous ſont conferez. S. Pierre ſuyuant l'inſtruction qu'il'auoit receu de notre Seigneur Ieſus Chriſt, dict à ceux qui êmeus de ſa predication, commençoient à croire, & eurent compunctiõ en leurs cœurs. Amendez vous, & ſoyez baptizez au nom de Ieſus Chriſt en remiſſion des pechez, & vous receuerez le Don du ſainct Eſprit. L'Apotre conioinct le Baptême auec la repentãce, pour obtenir la grace de Dieu, & le don de Iuſtice, qu'il appelle icy don du ſainct Eſprit, à cauſe que c'eſt par le ſainct Eſprit que ce don eſt infus en noz cœurs, & que la Iuſtice y demeure inherente. Sainct Paul dict, que Ieſus Chriſt ſ'eſt liuré ſoy méme pour ſon Egliſe, à fin qu'il la ſanctifiât la nettoyant d'eau par la parole de vie. En ce lieu l'Apotre attribue vne partie de la ſanctification, en laquelle, comme en la remiſſion des pechez & regeneratiõ, conſiſte

Iean 3.

Act. 2.

Ephes. 5.

la Iuſtification : car elle tient tous ces dons & qualitez en ſoy encloſes, il l'attribue (dy-ie) au baptême, lequel conſiſte en l'element & en la parole, comme luy-même le declare, diſant qu'il la nettoye & ſanctifie par le lauement d'eau, & par la parole de vie.

Difference entre les Sacrements de l'anciẽne Loy & ceux du nouueau Teſtament.

6 Pour répondre dõc à la queſtion, que nous propoſent noz répondans. Nous diſons que c'eſt autre choſe des Sacrements de l'ancienne Loy, & autre choſe des Sacrements de la nouuelle Alliance, comme S. Paul l'enſeigne en l'Epitre aux Coloſſ. diſans que les Sacrements de l'ancien Teſtamẽt étoient ombres des choſes aduenir, mais que nous en auons le corps & la ſubſtance en Ieſus Chriſt : & pourtant, comme Caluin luy-même le confeſſe ſur le dixieme chap. de la 1. aux Corinth. les Sacrements ordonnez en la nouuelle Alliance ſont plus nobles, plus dignes, & de vertu & efficace plus grande. Vray eſt qu'il ſe contredit en vn autre lieu, ſelon ſa coûtume : mais ſi eſt-ce que malgré luy, & comme retenu de honte, il acquieſce aucunemẽt à la ſentence de ſainct Auguſtin, lequel écriuant contre Fauſte Manicheen, dict. Les premiers Sacrements, leſquelz étoient obſeruez, & celebrez ſoubs la Loy, montroient notre Seigneur Ieſus Chriſt à venir, leſquelz étans accomplis par iceluy ont été ôtez, & pourtant en a été l'exercice & vſage aboly : pource auſſi qu'ils étoient accomplis. Autres ont été inſtituez de vertu plus grande, d'vtilité meilleure d'exercice plus

Inſtit. liu. 4. chap. 14.

Augu. contra Fauſt. Manich. libr. 19. cap. 13.

facile, & moins en nombre. Ils ont été de plus grande vertu pour sanctifier interieurement: tellement que vrayement & de faict ils accõplissent en l'esprit, ce qu'ils figurent & demõtrent exterieurement au corps par signe visible. C'est que le Baptême lau.:nettoye, & sanctifie l'ame de ses pechez par la grace inuisible, tout ainsi que visiblement & exterieurement le corps est laue & nettoye par l'eau, qu'est le signe visible. Et pourtant le même Docteur s'écrie en vn autre lieu disant. Qu'elle vertu est-ce a leau, que touchant le corps elle laue le cœur? Il dict que cette vertu n'étoit point aux Sacrements & figures de l'ancien Testament. Les commandements, dict-il, du vieil & nouueau Testament sont mêmes commãdements: mais non pas les Sacrements. Car autres sont les Sacrements, qui conferent salut, & autres les Sacrements qui promettent seulement le Sauueur. Les Sacremẽts du noueau Testament conferent salut: mais les Sacrements du vieil Testament promettoient seulement le Sauueur. Ce sont cy les propres paroles de sainct Augustin sur le Pseaume 73.

August. in Ioan. tract, 80.

Prefa. Psal. 73.

Præcepta veteris & noui Testamenti sunt eadem. Sacramenta non sunt eadem: quia alia sunt Sacramenta dantia salutem, alia promitentia Saluatorem. Sacramenta noui Testamenti dant salutem. Sacramenta veteris legis promittebant Saluatorem.

7 Velà pourquoy les Sacremẽts du vieil Testament n'étoient admis en l'œuure de la iustification, comme ceux de la nouuelle Alliance,

excepté la circoncision, de laquelle il est dict. Le mâle incircócy, duquel la chair de son prepuce ne sera point taillee, l'ame de cette personne là perira d'entre son peuple. C'est a dire, dict sainct Augustin. *In æternum morietur, & damnabitur*, elle mourra & sera damnee eternellement. Car, dict il, en vn autre endroit. *Sicut in Abraham præcesßit fidei iustitia, & accesßit circuncisio signaculum iustitiæ fidei: Ita in Isaac sequuta est circuncisionem iustitia.* Comme en Abraham la Iustice de Foy a precedé, puis luy a été adioûtee la circoncision, signe de la Iustice de Foy. ainsi en Isaac la Iustice a suiuy la circoncision.' Comme aussi selon qu'il est dit en Genese, le mâle circoncis obtenoit par la circoncision que son ame ne periroit point d'entre son peuple. Le venerable Beda en dict autant sur sainct Luc. *Idem, inquit, salutiferæ curationis auxilium Circuncisio in lege cõtra originalis peccati vulnus agebat, quod Baptismus agere reuelatæ gratiæ tempore consueuit: excepto quod regni cœlestis ianuam nõdum intrare poterant.* La Circócision, dict-il, apportoit le même aide de guerison salutaire contre la playe du peché originel, que maintenant que la grace est reuelee, le Baptême a accoûtumé de conferer: excepté qu'ils ne pouuoient encores entrer en la porte du Royaume celeste. Cecy seruira pour montrer que les Sacrements de la nouuelle Alliance, par dessus les ombres & figures de la Loy, sont à bon droict admis en l'œuure de notre iustification, comme cause instrumentale.

Genes. 17.

August. libr. 2. de grat. cõtra Cælestin. cap. 30.

Lib. de ciuit. Dei 16. cap. 27.

Genes. 17.

Bed. in comment. Euãg. secund. Luc. cap. 2.

8 Reste encores deux poincts contenus, sous ce second membre. Le premier est, que veulent dire ces mots, *ex opere operato*. L'autre est, vne imposture, qu'ils mettẽt sus l'Eglise, quãd ils interpretent ces mots, disans, qu'ils signifient être iustifié par la seule reception des Sacrements, sans y apporter aucun bon mouuemẽt interieur, à quoy nous satisferõs en exposant seulemẽt ces mots. Nous disons, & l'Eglise l'a tousiours ainsi enseigné, que les Sacremẽts ne profitent aucunement à ceux, qui les reçoiuent sans Foy, repentance, & autre saincte & sincere preparation : excepté les petits enfans baptizez en la Foy, & selon l'intention de l'Eglise: lesquels pour ce regard reçoiuent la grace interieure contre la souilleure du peché originel. Mais quant aux autres, qui sont d'aage capable de Foy, penitence, & autre preparation, nous disons auec sainct Augustin, que tout homme, lequel est constitué arbitre de sa propre volonté, ne peut commencer vne nouuelle vie, qu'est comme dict le Psalmiste, fuir le mal, & faire le bien, sinon qu'il se repẽte de la precedente mauuaisement passee, ce que nous enseigne l'exemple de Simon le Magicien. Car dequoy luy profitoit le Baptême qu'il auoit receu, quand il ne se vouloit abstenir de sa mauuaise vie, & des abus & blasphêmes, qu'il commettoit auparauant? Pourtant sainct Pierre prononce hardiment malediction sur luy, & l'exhorte à se repentir de sa malice, luy denonçant qu'autremẽt il ne peut

Comment les Sacrements profitent & ne profitent pas.

Pseau. 33.

Act. 8.

participer aux dons du sainct Esprit. C'est suyuant ce que Dieu luy-même dict par son Prophete. Mais sur lequel regarderay-ie, si-
Isaye 66. non sur le poure & contrit d'esprit, & sur celuy qui crainct mes paroles? Par ainsi, qui veut receuoir fruict des Sacrements, il faut se preparer à la reception d'iceux par humilité, Foy, & repentance, autrement ne peut on commécer à viure en Iustice.

9 Quand dōc nous disons que les Sacremés nous conferent grace, *ex opere operato*, c'est à dire, par œuure operee ou faicte, nous n'entendons pas que cela procede de la nature & cōdition de l'œunre, sans aucun bon mouuement interieur, comme noz rêpondans nous imposent, mais de la perpetuelle ordonnáce de nôtre Seigneur Iesus Christ, lequel a decreté de nous sauuer par iceux. Sainct Augustin enseigne en plusieurs lieux que le Sacremét de soy est de grande vertu, pour nous iustifier & renouueller. *Totum, inquit, hoc fit (quod scilicet paruuli inter credentes numerantur) virtute Sacramenti & diuinæ gratiæ, quam Dominus Ecclesiæ donauit.* Tout cela, dict-il, sçauoir est, que les petits enfans soient nombrez entre les croyās, se faict par la vertu du Sacrement & de la grace diuine, laquelle Dieu a donné à son Eglise.

August. cōtra Donatist. lib. 4. cap. 24 & de peccat. merit. & remiss. lib. 1 cap. 19. & 33.

Et ce que sainct Augustin dict, que le Sacrement à de soy grande vertu, & que par la vertu d'iceluy les pechez sont remis: c'est ce qu'en l'Ecole est dict, que les Sacrements conferent grace *ex opere opertao*, c'est à dire, par vn œuure

Que c'est à dire ex opere operato.

fait, & appliqué à celuy auquel grace est faite, par le moyen du Sacrement, comme signe effectueux & instrument de la misericorde de Dieu. Sainct Chrysostome enseigne le même: car exposant ces paroles de Iesus Christ. Qui n'est né d'eau & d'Esprit, &c. Il dit. Tout ainsi que la nature de cette eau, à sçauoir, de la Piscine probatique, n'apportoit de soy guerison, autrement elle eût tousiours guery, mais seulemēt quand l'Ange la mouuoit: ainsi la simple eau n'opere pas de soy en nous au Baptême, mais quand elle est accompaignee de la vertu du S. Esprit, elle nettoye tous noz pechez. Cette doctrine est commune entre tous les Docteurs & êcriuains ecclesiastiques. Ce qu'ils ont tiré des sainctes Ecritures, desquelles nous en auons cité aucuns lieux.

Chrysosto. in Ioan. homili. 34. & 35.

Iean. 3.

Iean 5.

10 Pour donc resoudre cette matiere, nous disons, que quād l'Eglise enseigne que les Sacremēts conferent grace selon l'ordōnance de Iesus Christ, *Ex opere operato*, que les merites tant de celuy qui administre, que de celuy qui reçoit le Sacrement, sont exclus: mais nō pas la Foy, la penitence, la preparation, ny le bon mouuement en ceux qui sont d'aage conuenable pour ces choses: ny semblablement l'institution, vertu, & assistāce de nôtre Seigneur Iesus Christ. Quand donc les fideles cerchēt leur salut és Sacremēts, ce n'est pas à dire qu'ils s'attendent le tirer d'iceux, comme s'ils êtoient causes efficientes d'iceluy: car ils sçauent bien que quoy qu'ils operent en nôtre salut, cōme

Ce qu'est exclus en la reception des Sacrements &c.

ſignes vertueux & effectueux, & comme inſtruments de la miſericorde de Dieu, que toutesfois ils n'ont pas cette vertu d'eux mêmes, & de leur propre nature, mais ils l'ont de l'aſſiſtence de la vertu diuine, qui leur eſt appliquee par le principal agẽt & operateur, qu'eſt Dieu par ſon Eſprit. Par ainſi, ils cherchent d'obtenir en iceux ſalut de celuy, qui commãde de croire diſant. Qui croira & ſera baptizé, ſera ſauué: & croyent qu'ils l'obtiendront de luy ês Sacrements. Car ils ne diſent pas que les Sacrements donnent ce qu'eſt donné en iceux: mais cettuy dõne ſalut par iceux, lequel commande le chercher en iceux. Car, dict vn bon Docteur, les Sacrements ſont comme medicaments & emplâtrés appliquez aux maladies & ſur les playes pour les curer & guarir par la vertu que nature fait étre inherente en iceux: & ſ'en ſert nature, comme de ſes inſtruments pour produire ſes effects à nôtre gueriſon & ſanté. Ainſi les Sacrements, deſquels Dieu ſe ſert comme d'inſtruments, pour nous conferer grace & ſalut, operent, gueriſſent, & chaſſent les maladies de noz ames par la vertu de notre Seigneur Ieſus Chriſt: lequel nous à enſeigné, que par les ſaincts Sacrements, qu'il a adioûtez à ſa doctrine, il opereroit & rendroit infaliblement des effects treſſalutaires pour la vie & ſalut eternel de toute ſon Egliſe en general & de chacũ ſien fidele membre en particulier. C'eſt pourquoy les vrays fideles Chrêtiens ne ſ'arrêtans pas à ce qu'eſt viſible

Matth. 28.

Hugo de Sãcto Victore lib. 1. de Sacram. part. 9. cap. 3.

Vertu des Sacrements.

ês Sacrements, mais contemplans des yeux de la Foy ce qu'il y a d'inuisible, ſpirituel & diuin les ont en grande reuerence, & ne les reçoiuẽt ſelon que la choſe le requiert, ſans ſ'y bien preparer. Velà quelle eſt la Doctrine de l'Egliſe quant à cet article, & commẽt elle entend ces mots, *ex opere operato*. De cecy il eſt facile à cognoître & reietter l'impoſture de noz aduerſaires, ſans nous y arrêter d'auantage. Quant aux traditions, il en a êté traicté cy deuant aſſez amplemẽt, & en faudra dire encores quelque choſe cy apres, pour repouſſer les calomnies des aduerſaires.

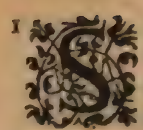
Texte des aduerſaires.

Ils veulent puis apres que les œuures precedentes la Foy, ſoient vne preparation pour nous approcher de Dieu, & vne diſpoſition pour receuoir la grace d'iceluy. Dites hardiment Apoſtats ce que vous penſez, pour ne tromper plus perſonne, & publiez tout hautemẽt ce que voz nouueaux maîtres en leur langage de grue, ou de telles bêtes que vous voudrez appellent Meritũ ex congruo, *c'eſt à dire merite de congruãce, dont nous parlerons cy apres. Or ſ'il y a merite, il ſ'enſuit que vous entendez que l'homme par icelles, non ſeulement ſe prepare à receuoir la grace de Dieu, mais auſſi en êmeut la volonté de Dieu: car ce mot, Merite, regarde neceſſairement à Dieu. Et quel eſt cêt eſprit d'étourdiſſement, qui vous meine à tenir propos ſi contradictoires. Car ſ'il y a concurrence de merite auecq' la grace premiere, quelle ſera cette*

grace, sinon celle que les Pelagiens ont voulu établir? & a quelles enseignes cette grace sera elle appellee preuenante, si elle est tant soit peu attiree par aucune preparation venant du naturel de l'homme? D'auantage s'il est vray ce que vous auez dict en la page premiere du fueillet 6. que la Foy & la remission des pechez precedens icelle, est conferee sans regarder à noz œuures, comment se trouuera vray ce que vous dictes en la deuxiéme du même fueillet, à sçauoir, que ces mêmes œuures nous preparent & disposent à receuoir cette premiere grace? Mais outre cela, quelle honte est ce apres auoir confessé que tout ce qui se faict sans Foy est peché, & par consequent que les œuures faictes en l'ignorance & incredulité, c'est à dire deuant le don de Foy, sont pechez, d'adiouter incontinent apres que elles nous disposent & preparent à receuoir la premiere grace? Car à qui persuaderez vous que ce qui est peché nous dispose à receuoir la grace de Dieu, veu que le peché est ce qui met diuision entre Dieu & l'homme? Nous n'ignorons pas sur cela les distinctions scolastiques de la distinction des pechez d'obmission, ny ce qu'ils disent des œuures de Penitence, ny les passages de l'Ecriture mal appliquez pour prouuer ce demy Pelagianisme. Mais nous ne vous y répondrons poinct, puis que vous vous en taisez, ioint que peut être vous ignorez mémes les fondements de la cause perdue, que vous remettez sur le bureau.

Des merites & diuerses especes d'iceux. Commét la volonté de l'homme est preparee au bien. D'ou naissent la Foy, dilection, & autres dons salutaires aux hommes.

CHAPITRE 22.

1 I les Caluiniens répondans prenoient plaisir autant à aduãcer le bien, qu'à le retarder & aduancer le mal, ils s'euerturoient à êclercir ces matieres en verité, pour se retirer des tenebres d'erreur & ignorãce en la luisante clarté, & n'vseroient d'aucune imposture ny fausseté. Semblablement ils allegueroient fidellement nôtre texte, & ne corromperoient les argumés à eux par nous opposez. Mais quoy ? Il semble qu'ilz se plaisent à obscurcir leurs tenebres par autres tenebres plus êpesses, qu'ilz font êleuer sur eux, & agrauer leurs mensonges, en adioûtant, & acumulant vne suitte infinie d'autres, à celuy qu'ilz ont inuenté le premier. Nous en auons ia veu assez d'experience par cy deuãt en plusieurs endroits : ce qu'ilz continuent encores en cettuy-cy, ou ils nous imposent disans, que nous voulons que les œuures precedentes la Foy, soient vne preparation pour nous approcher de Dieu, & vne disposition à receuoir la grace d'iceluy. Ie n'ay que faire de me tourmenter à maintenir le cótraire : Ie renuoye le Lecteur à noz écrits, ou il verra que nous auons dict que telles œuures faites deuãt qu'auoir receu le don de Foy formee & de iustification, peuuent être comme vne preparation à nous approcher de Dieu, & vne disposition à receuoir la grace d'iceluy. Il est facile de iuger quelle difference il y a entre

Infidelité des Ministres Caluiniques. l'vne, & l'autre maniere de parler : & en qu
le fidelité noz rêpondans recitent nôtre te
Que s'ils n'vsoiét en cecy d'aucune ruse &
ception, ains y cheminoient de droit pied
ne trouueroient dequoy se furieusement a
tempêter. Pourtant ie prie ceux qui liront
que telz imposteurs auront écrit contre no
ne se fier en ce qu'ils allegueront de nôtre t
te, mais auoir recours aux mêmes lieux de n
écrits par eux citez pour y contredire.

2 Pour donc repliquer à ce qu'ils nous o
iectent, & faire entendre clerement la ver
de nôtre dispute, nous diuiserõs cecy en de
poincts. Premierement il sera traicté du m
rite, non pas au long, d'autant qu'il faud
que nous en parlions ailleurs : mais seul
ment autant que l'ouuerture qu'en ont fai
noz aduersaires, le requiert. Puis il sera di
quelque chose des œuures faites deuant le
de iustification. Quant au merite de l'homm
Deux especes de merite. enuers Dieu, il est à noter qu'il y en a deux e
peces, comme aussi y a il deux especes de de
tes de Dieu enuers l'homme : tellement qu
quand nous disons qu'il y a quelque meri
des hommes enuers Dieu, & quelque dette d
Dieu enuers les hommes, nous enseignons c
qu'est conforme à la parole de Dieu. Or à ce
Rom. 4. luy, dict sainct Paul, qui ouure le loyer ne lu
est point reputé pour grace, ains pour chos
deuë. Cependant nous maintenons tousiours
comme cy dessus nous l'auons enseigné, qu'e
ce qu'est gratuit, il ny a point de debte, ain

ſeulement au merite, tel qu'il ſera deduit cy apres, où on verra par la nature du merite, qu'elle peut être la nature de la debte.

3 La premiere eſpece eſt le merite, qu'on appelle en l'Ecole *Meritum condigni*, lequel ſe prẽd en deux ſortes. En premier lieu, il ſe prend êtroictement & proprement en ſa naturelle ſignification, & eſt dict être vne volontaire action, pour laquelle le loyer eſt deu par la rigueur de Iuſtice, à celuy qui a ouuré : en ſorte que celuy qui retiendroit tel loyer, ſeroit iugé iniuſte, & faire iniuſtice. Mais tel merite n'eſt pas des hommes enuers Dieu: car quand Dieu ne rendroit aux hommes bien cheminans & de cœur regeneré le loyer de leurs bonnes œuures, il ne ſeroit pas iniuſte pour cela: d'autãt que tout ce qu'eſt de nôtre deuoir, luy eſt deu, & luy rendons ſeulement ce qu'eſt ſien: pourtant il eſt dict qu'ayans faict ce que nous deuons, nous ſommes ſeruiteurs inutiles. De telle nature qu'eſt le merite, de même eſt la debte, qui correſpond au merite : & comme le merite n'eſt des hommes enuers Dieu, auſſi n'eſt telle debte de Dieu enuers les hommes, mais ſeulemẽt des hommes les vns enuers les autres. Velà ce que nous deſirons que noz aduerſaires entendẽt, à fin qu'ils ceſſent de nous calomnier, & apprennent que la doctrine de l'Egliſe touchant ce poinct eſt pure, bien appuyee de la parole de Dieu, & ne tend aucunement au Pelagianiſme : ains eſt en tout & par tout Apoſtolique.

Premiere eſpece de merite

Luc. 17.

Nature de la debte.

Seconde sorte du même merite.

4 Il y a l'autre sorte de ce même merite di
Meritum de condigno, lequel n'est pas simplem
ny de sa nature digne de salaire : mais pa
supposition de celuy, qui retribue : lequel
l'ordonnance de son bon plaisir, bonté g
Comment ce merite est digne de salaire.
tuite & pure liberalité veut recompenser
qu'autrement ne meriteroit pas recompen
Telle est cette espece de merite des homm
enuers Dieu: lequel de sa bõté gratuite & p
re liberalité, s'est cõstitué debteur enuers l'h
me, & a arrêté & ordonné en soy-même d'a
cepter les œuures pieuses d'iceluy, & les r
compenser tout ainsi que si de leur nature
condition elles étoient dignes de la vie & f
Coloss. 1.
licité eternelle: selon ce que dict sainct Pau
que Dieu nous a faict dignes & idoines po
participer à l'heritage des saincts en la lumi
re. Ce merite s'appuye sur ce qu'est de Iustic
d'autant que c'est chose Iuste, que celuy qu
étably la Loy, l'obserue luy-même, & que c
luy qui s'est obligé par promesse, encores q
ce soit de pure liberalité, effectue & accon
Loy établie de Dieu entre luy & les hõmes.
plisse ce qu'il a promis. Dieu a étably cet
Loy entre luy & les hommes, à sçauoir qu'i
chemineroient és bonnes œuures qu'il à pr
Ephes. 2.
parees & obeïroient à ses commandement
pour entrer en la vie celeste, & s'est obligé l
beralement enuers les hommes de les salari
du salaire de vie & felicité eternelle : c'est dõ
chose Iuste qu'il obserue cette Loy, & renc
le loyer par luy liberalement promis. Non p
que Dieu fit iniustice aux hommes, quand

n'effectueroit point ſa promeſſe, mais il ſe feroit iniure à luy-même, ce qui ne peut aduenir, d'autant qu'il eſt la même verité & fidelité : & pourtāt il eſt dict qu'il eſt fidele en toutes ſes promeſſes. Velà quelle eſt la nature de ce merite, & de la debte qui luy correſpond, de laquelle Dieu ſ'eſt obligé enuers les hommes gratuitement, & de pure liberalité. *1. Cor. 10.*

5 L'autre eſpece eſt, ce que l'Ecolle appelle *Meritum congrui*, qui eſt vn merite, lequel ſ'appuye du tout ſur la pure & gratuite liberalité de Dieu, ſans qu'il y ait aucune obligation, ſoit de promeſſe, ou autrement ſelon qu'il a êté declairé cy deſſus. Mais à la verité c'eſt pluſtôt vn moyen de merite, qu'il n'en à propremét le Nom. A iceluy il n'y a aucune debte, qui de ſa nature y correſponde, & le face merite, ſinon entant qu'il eſt bien ſeant & cōuenable que celuy qui eſt liberal & puiſſant pour donner, donne ſelon ſa liberalité quelque choſe à celuy qui ouure aucunement, ſans toutesfois qu'il y ait aucune obligation de promeſſe, ny que l'ouurier en ſoit digne. Ainſi noſtre Dieu, qui eſt tres liberal & puiſſant pour donner, êlargit ſelon ſa pure & gratuite liberalité, les biens de ſa grace & miſericorde diuine à celuy, lequel (ſelon que naturellement il y a quelque témoignage & ſentiment de diuinité, engraué en noz cœurs & entendements) luy porte reuerence comme nature luy enſeigne, & vſe conuenablement des dōs d'icelle Nature : encores que ce ſoit ſans clere

Seconde eſpece de merite.

Comment ce merite eſt merite.

intelligence de la vraye ſcience, mais non pas ſans apprehenſion de la verité. Et pourtant

Luc. 19.

dict nôtre Seigneur Ieſus Chriſt, A celuy qui à, il luy ſera donné, & abondera. Car quand l'homme, qui n'à que les ſeuls dons de Nature, & ſelon iceux faict ce qui eſt en ſoy, pour fuir ce qu'il cognoiſt par iceux être illicite, & faire ce qu'il apprehende être licite, Dieu adioûte ce qui eſt ſien, pour luy donner les commencements de la Foy, & l'attirer à nôtre Seigneur Ieſus Chriſt: la volonté de l'homme ayant été preparee de Dieu pour receuoir la Foy, & tendre vrayement au vray ſalut eternel.

Aug.lib.1.de Baptiſ.cõtra Donat.ca.8.

Comment le bien de nos bones œuures nous peut profiter.

Act. 10.

6 Sainct Auguſtin parlant de ce merite contre les Donatiſtes, dict. Corneille merita que l'Ange luy fût enuoyé, & de le veoir & contempler luy êtant enuoyé, par lequel il eût peu ſans aucun acceſſoire, ou miniſtere des hommes, apprendre ce qui êtoit neceſſaire de ſçauoir pour ſon ſalut. Mais d'autant que tout ce qu'il y auoit de bien en ſes oraiſons & aumônes ne luy pouuoit profiter, ſans le lien de la ſocieté Chrêtienne, il luy eſt commandé d'appeller à ſoy ſainct Pierre, par lequel il apprint Ieſus Chriſt, fût baptizé & ioinct à la compagnie & communion du peuple Chrêtien. Ie demande, quelle ſorte de merite pouuoit être en Corneille, lequel n'auoit encores cognoiſſance de Ieſus Chriſt, & conſequemment n'auoit la Foy formee, ny obtenu le don de Iuſtificatiõ? Ce ne pouuoit pas être la pre-

miere espece par nous ainsi mise en ordre, appellee *Meritum condigni*, laquelle suit tousiours, & ne precede iamais le don de Iustification premiere. Il faut donc que ce soit ce que nous auons mis pour la secōde espece dite *Meritum congrui*, laquelle à la verité n'à pas proprement le nom de Merite, comme il a été dict, & depend entierement de la puremēt gratuite liberalité de Dieu, & ne s'appuye sus aucune Iustice, ains seulement sur la bien-seance requise à la liberalité, veu qu'il n'y a aucun égard de debte, laquelle, ou de sa nature & condition, ou de supposition, & liberalle cōstitution de debte, & obligation du retribuant, le puisse faire merite: Pource aussi que telle maniere de merite se trouue aux pecheurs destituez de la grace diuine, laquelle rend les hommes agreables à Dieu, pour les sauuer. Comme elle se trouua en Iehu: lequel végeant par le commandement de Dieu les pechez d'Achab, de Iezabel, & de toute leur maison, commis contre Dieu, merita, non seulement d'être Roy d'Israël: mais aussi que sa race serroit sur le thrône de ce Royaume, iusques en la quatrieme generation. Car encores que Iehu s'oubliât, & cheminât es pechez de Ieroboam filz de Nabat, qui auoit fait pecher Israël, si est-ce que Dieu luy donna cela pour salaire, & l'effectua comme il l'auoit promis. Semblablement Nabuchodonosor Roy de Babylone, merita en même maniere de merite, que la

4. *Rois*. 10.

Ezech. 29.

Terre d'Egypte luy fût donnee, pource qu'il auoit executé l'arrét de la volonté & iugemét de Dieu contre les Tyriens: Si on veût considerer ces histoires de pres, on verra que telz salaires ont été rendus pour salaires: mais sans qu'il y eût aucune debte de la part de Dieu enuers telz ouuriers, soit debte d'obligation faicte par promesse, ou autrement, ains ont été donnez de simple, pure, & gratuite liberalité.

Matth. 20.

Qui voudra aussi examiner les deux Paraboles de nôtre Seigneur Iesus Christ, à sçauoir, des ouuriers enuoyez en la vigne, & des dix marcz baillez aux seuriteurs pour faire profiter. Les derniers ouuriers enuoyez en la vigne eurent autant de salaire que les premiers, auec lesquelz le Pere de famille auoit conuenu d'vn denier par iour. Ce que les premiers receurét leur salaire selon qu'il auoit été conuenu, cela étoit du merite, appellé *Meritum de condigno*: car il y auoit conuention & promesse, auec le trauail du long du iour. Mais ce que les derniers qui n'auoient trauaillé qu'vne heure, eurent autant que les premiers, étoit du merite appellé, *Meritum congrui*, lequel ne depend que de la pure & gratuite liberalité: & neantmoins le denier est appellé salaire.

Meritum cõdigni.

Meritum cõgrui.

Luc.19.

Autant en est-il du gouuernement des dix Citez, & des cinq Citez baillez à ceux qui auoient bien faict profiter les marcz, qui leur auoient été baillez pour ce faire. Tel salaire ne peut proceder d'aucune obligatiõ & promesse au parauãt faite, veu qu'il n'y en a point, &

ne peut le merite, auquel tel ſalaire eſt rendu ſ'appuyer ſur aucune Iuſtice, ains ſeulement ſur la bien-ſeance requiſe à la liberalité. Ce merite ſert à aucuns ſeulemẽt pour les choſes temporelles, comme nous en auons allegué les exemples en Iehu & Nabuchodonoſor, comme auſſi nous pouuons mettre en auant l'exemple des ſages femmes d'entre les Hebrieux, qui étoient en Egypte, leſquelles pour n'auoir point tué les enfans mâles, comme portoit l'Edict de Pharaon, ains les auoir conſeruez, meriterent que leurs maiſons fuſſent edifiees par le don de lignee. A autres il ſert pour les choſes ſpirituelles, comme à Corneille centenier, & à l'Euneuque de la Royne Cãdace, leſquels auoient deſia quelque apprehẽſion de la verité du iugement & miſericorde de Dieu : mais ils n'auoient aucune cognoiſſance ny inſtructiõ du vray & ſouuerain moyẽ d'obtenir miſericorde, & euiter le iugement diuin. Cependant en bien & conuenablemẽt vſant des dons de nature, & de ce témoignage & ſentiment de diuinité naturellement engraué en leurs cœurs, ils meriterent, comme nous auõs allegué de ſainct Auguſtin, que les ſeruiteurs de Dieu leurs fuſſent enuoyez, voire même les Anges celeſtes employez, pour leur donner meilleure & plus ample inſtruction: ſans toutesfois que Dieu ayt été émeu d'autre choſe, que de la compaſſion qu'il a du Genre humain, & de l'amour que de ſoy & de ſa bonté gratuite il porte aux hommes, au ſa-

Exode 1.

Act. 8.

lut desquels, & non point en la mort il prend vn singulier plaisir. Quant à ces manieres de parler, *Meritum condigni, & meritum congrui*, elles sont vsitees en l'Ecole, pour mieux distinguer telles matieres,&en dōner plus claire intelligence, principalement aux êtudiens, mais quant aux chaires populaires, ou il faut vser d'autre façon & methode d'enseigner qu'és Ecoles, on en parle fort rarement. Velà donc selon l'occurrence,& ouuerture que nous ont proposé les Caluiniques rêpondans, ce que pour le present ie diray des merites, seulement pour contenter le Lecteur en attendant la seconde partie de nôtre Replique, ou i'en traicteray d'auantage,si Dieu me continue les dons de son sainct Esprit.

Commēt, où, & pourquoy on vse de ces manieres de parler.

7 De ce qui a êté dict cy dessus il est facile à iuger de l'ignorance & imposture de noz aduersaires: de l'ignorance, en cela que mêmes ils n'entendent pas les termes de la Theologie, desquels on vse par toutes les Ecoles de la Chrêtienté, tant s'en faut qu'ils doiuent être nombrez entre les Docteurs, veu qu'ils ne sont paruenus au degré de science du moindre disciple. L'imposture, en ce que faussemēt & calomnieusement ils nous imposent l'erreur des Pelagiens: lesquels enseignoient que l'homme par la seule force naturelle s'exempte de peché, merite la grace & la Foy,par laquelle il est fait Chrêtien, plait à Dieu,& chemine en droicture, & vouloient que Iesus Christ, nous eût seulement êté exemplaire, de

Erreur des Pelagiens.

Foy, d'esperance, de constance, d'obeyssance, de vie pure & saincte conuersation.

8 L'Eglise au contraire enseigne que l'homme delaissé à soy-même, & n'ayãt que les seuls dons de nature, sans aucun ayde interieur & gratuit de Dieu ne se peut suffisamment preparer, ny rendre apte & idoine à receuoir la grace diuine, sinon qu'il soit attraict & inspiré de Dieu pour receuoir quelques commancements de Foy, repentance, & vne saincte affection enuers Dieu. Car quoy que les hommes viuent bien & louablement selon les loix de nature en la conuersation humaine, comme ont faict les meilleurs d'entre les Philosophes Ethniques, en sorte que par ce moyen ils se comportent si bien, qu'ils soient moins ineptes, & moins indignes, que ceux qui font pis, à receuoir la grace diuine, si ne peuuent ils pas toutesfois d'eux-mêmes se preparer & faire idoynes à cette grace, d'autãt qu'ils n'ont en leur puissance d'ôter les empechemẽts suruenus au parauant, qui sont les pechez. L'Eglise donc enseigne que l'homme ne peut par les forces & dons de nature, & sans vne grace speciale de Dieu se preparer à receuoir la Foy & la grace, laquelle le rend agreable à Dieu: tellement qu'elle conclud que c'est de Dieu proprement que nôtre volonté est preparee à receuoir cette Foy, & autres choses appartenantes à nôtre salut.

Pourquoy l'hõme ne se peut preparer à la grace &c.

Preparation de nôtre volonté.

9 Cependant cela ne deroge en rien qui soit à la grace de Dieu, & ne consent aucunement

à l'erreur des Pelagiens, quand on dict que l'homme ſtimulé par les dons & equitables aiguillons de nature & lumiere naturelle à ſuyure les choſes licites, & fuir les illicites ſe peut aucunement preparer à receuoir ayde gratuit de Dieu, non pas qu'il merite d'être aydé, cõme à fauſſement enſeigné Pelagius : mais il ſe rend tellement docile & traitable, que ce ſoit vne choſe decente & digne de la bonté diuine qu'il ſoit aydé : principalement, quand par la lumiere de la raiſon interieure il ſoûpire ardẽment apres vn ſeul Dieu, lequel il cognoit, & les choſes inuiſibles d'iceluy, par les choſes viſibles propoſees à noz yeux en la fabrique du monde & excellents ouurages, eſquels il a engraué les armoiries de ſa diuinité, puiſſance, & eternité ſoubs blaſons de ſi clere intelligence, qu'on ne les peut ignorer : quand il l'aime & adore comme ſon Dieu & Createur, qu'il ne fait a autruy le mal, tort & iniure qu'il ne voudroit point luy être fait, & que ſ'il aduiẽt qu'étãt tranſporté de paſſiõ & courroux, abatu de quelque infirmité, ou meu de quelque autre occaſion il tranſgreſſe les preceptes des loix de nature, il en gemiſſe & en demande pardõ au Dieu & autheur de nature & des loix d'icelle, alors, di-ie, l'homme ſe prepare aucunement à receuoir ayde gratuit de Dieu, mais il n'eſt pas en ſa puiſſance de ſe preparer à receuoir la grace iuſtifiante, d'autant qu'aucun ne peut venir à Ieſus Chriſt cauſe meritoire de nôtre iuſtification, ſinon qu'il ſoit attiré du

A quoy & comment l'hõme ſe peut preparer.

Rom. 1.

Act. 14. & 17

Iean 6.

Pere, lequel eſt cauſe efficiente d'icelle. Car c'eſt de telle inſpiration & attraction diuine que naiſſent en l'homme les commancemẽts de Foy, de dilection, & autres vertus & dons qui nous ſont gratuitement conferez de Dieu.

D'où naiſſent les commencements de foy en l'hõme.

10 Velà donc la doctrine de l'Egliſe, quant à ce poinct, laquelle eſt contraire aux erreurs des Pelagiens & Caluiniens, leſquels tiennent ces deux extremitez en cette diſpute, eſquelles conſiſte l'erreur & le vice. Car les Pelagiens reiettans la grace de Dieu & merite de Ieſus Chriſt nôtre Sauueur donnent à la volonté de l'homme toute liberté, & veulent qu'il ſe ſauue luy-même par les forces & dons de nature. Les Caluiniens au contraire veulent que l'hõme ſoit comme vne buche de bois, ou vne pierre ſans auoir de ſoy aucun bon mouuement interieur, & ſans pouuoir rien faire en l'œuure de la iuſtification, ſans y pouuoir de volonté cooperer auec Dieu, mêmes apres que la volonté y eſt preparee par la grace diuine: ce qui eſt contre la Parole de Dieu & doctrine de l'Antiquité, comme il a été dict cy deſſus. L'Egliſe fuyant ces deux extremitez ou conſiſtent les erreurs & vices, tient le milieu, auquel conſiſte la vertu & verité, comme nous l'auons aſſez amplement & clere mẽt decleré. Par cecy eſt facile a decouurir la fauſſeté de noz aduerſaires rêpondans, quãd nous lians en même faiſceau auec les Pelagiens ils nous impoſent que nous attribuons merite

Erreur des Pelagiens.

Erreur des Caluiniens.

de ſalut aux œuures faictes deuant & hors le don de Foy : veu que ſelon que nous auons touſiours enſeigné,nous maintenons qu'il ny á aucun merite, ny concurrence de merite de ſalut aux œuures faictes deuant le don de iuſtification, ains attribuons le tout à la grace preuenante & inſpirante, comme il a été dit. Quant à la diſtinction des pechez, d'omiſſiõ, & au reſte de leur texte,à quoy ils diſent qu'ils ne veulent pas rêpondre, il n'en eſt pas de beſoin, veu que ce n'eſt le lieu d'en parler : car il faut reſeruer telle diſpute, au poinct ou il eſt traicté de penitẽce,& de toutes les parties & acceſſoires d'icelle: & ſemble à les voir faire tel mêlinge, & implication de matieres l'vne dans l'autre,qu'ils ne ſçauent qu'ils doiuent dire, ny dequoy remplir leurpapier, pour faire leur liure gros. Ils reſſemblent aux aduocats, qui plaident vne mauuaiſe cauſe, leſques tachent par menſonges, impoſtures, circuits, & ambiguitez de paroles couurir leur mauuais droit.

Texte des aduerſaires.

MAis nous rêpondrons ſeulement à deux poincts que vous mettez en auant. Le premier eſt d'vn paſſage de ſainct Auguſtin, au traicté des 83. queſtions, queſtion 68. ſelon que vous mêmes auez traduit le paſſage. Quelque choſe precede és pechez, par laquelle,combien qu'ils ne ſoiẽt encores iuſtifiez, ils ſont faicts dignes de la iuſtifica-

tion, & pareillement quelque chose precede és autres pecheurs, par laquelle ils meritent d'être aueuglez & endurcis. Nous pourrions rêpondre sur ce passage comme de nous mémes, que sainct Augustin du commencement, & deuant qu'il fût rêueillé par les Pelagiens, n'a pas tousiours bien entendu toutes choses, ny parlé bien correct en cette matiere, comme luy même le confesse. Mais nous aymons mieux vous rêpondre en la personne même de vôtre maître des sentences, lequel apres auoir allegué ce même passage que vous mettez en auant, & maintenu qu'il ny a point de merite qui precede la misericorde, ny en la consideration de la predestination, ny à l'êgard de la grace, qui est conferee pour la iustification, a écrit, les propres mots qui s'ensuyuent, & qui sont fidelement traduits comme s'ensuit au premier liure des sentences distinct. 41. article 43. On ne sçait ce qu'à voulu dire S. icy Augustin, si on ne dict qu'il ayt entendu ce que nous auons dict cy dessus, qu'il a retracté. Car en ce lieu mêmes il adioûte d'vn méme fil, quelques autres choses qu'il retracte ouuertement au premier liure de ses retractations. Ce qu'est tout patent à celuy qui le lit: & pourtant est il vray semblable qu'il a aussi retracté cecy que nous auons mis cy dessus. Il est vray que puis apres ce méme maître des sentences tâche d'exposer encores autrement ces mots, de sainct Augustin, comme n'ayant pas voulu dire, que quelqu'vn par ses merites soit predestiné, ou merite la grace de iustification: ains qu'il y en a quelques vns, qui ne sont pas si mauuais qu'ils meritent que iamais grace leur soit faicte. Mais cela s'appelle se couurir d'vn sac mouillé cõtre la pluye. Car encores que la corruption naturelle ne produise pas

pareils fruicts en tous, & que les pechez ne soient pas tous êgaux, si est-ce que tous hommes vn par vn sont naturellement êlongnez de la grace de Dieu, & nez enfans d'ire sans aucune exception.

Que sainct Augustin n'a retracté la sentence mise entre ses retractations par noz aduersaires. Exposition d'icelle.

Chapitre 23.

1 Nous auriõs assez satisfait au chapitre precedant, & autres, pour resoudre cette dispute, n'êtoit que noz aduersaires pensent nous presser par le dire du maître des sentences, lequel estime que sainct Augustin ayt retracté cette sentence que nous auons alleguee de luy du traicté des 83. questions, quest. 68. selon que eux mêmes la recitent en leur texte. Combien que le maître des sentences ne die pas resolument que sainct Augustin l'ayt retractee, ains estime, en doutant neantmoins, qu'il soit ainsi: Ie diray apres plusieurs venerables authentiques & orthodoxes Docteurs, bien versez en la lecture des êcrits de sainct Augustin, que soubs la reuerence dudit Maître, quoy qu'autres sentences, & precedentes, & subsequentes icelle ayent êté retractees, cette-cy toutesfois ne l'a point êté, & ne doit être mise au nombre d'icelles: & ce, pour trois raisons.

2 La premiere, pource que la sentence des paroles qu'il retracte, n'est aucunement semblable

blable à cette cy, comme le prudent Lecteur le pourra clerement voir, prenant la peine de les considerer aucunement. Secondement, pource qu'au premier liure des retractatiõs, il retracte, ou plustôt il declare & expose plus clairement vne sentence, laquelle suit immediatemét la sus alleguee, & ce qu'est admis en la declaration d'icelle. Mais quant à la sentence par nous mise en auant pour prouuer nôtre dire, il n'en faict aucune mentiõ, que s'il l'eut voulu retracter, il est certain qu'il ne l'eut pas teuë, ains l'eut alleguee & couchee par écrit en ses retractations, comme les autres par luy retractees. Tiercement, qui mettra peine de bien entendre cette sentence de sainct Augustin, & l'intention d'iceluy, il cognoîtra facilement que telle sentence n'est aucunement retractable, veu qu'en quelque maniere que ce soit, elle ne contreuient point à la verité du propos & matiere que traicte en ce lieu là, S. Augustin.

August. lib. 1. retract. cap. 26.

3 Car comme ainsi soit, que l'endurcissemét se peut prendre en deux sortes, il les faut distinguer, & considerer par l'attentifue lecture, de laquelle sorte parle sainct Augustin, ce qui dõnera ouuerture a entédre le reste. Nous disons dõc auec les Docteurs de l'Eglise Chrêtienne, qu'en premier lieu l'endurcissement se prend pour la Reprobation eternelle: laquelle n'est autre chose que le propos & arrét de Dieu, de ne point faire misericorde, & ne donner la vie eternelle. Secondement il se

L'endurcissement se prend en deux sortes.

prend pour l'obstination & endurcissement du cœur és pechez: ce qu'est plustôt la suite de la Reprobation, que la même Reprobation. Car d'autant que pour nous conuertir de noz pechez à Dieu, il faut que nous soyons preuenus par la grace & misericorde diuine, autrement notre volonté ne s'y peut pas de soymême preparer: celuy auquel Dieu ne cõfere point sa grace, ne peut se releuer & conuertir de ses pechez. Or la grace est conferee à cause de la predestination: car Dieu nous fait misericorde, & prepare nôtre volonté à croire en luy, & luy obeyr, d'autant qu'il nous a predestinez à la vie eternelle: tellement que telle grace suit la predestination, mais elle est suiuie de la iustification. Car Dieu nous preuient par sa grace, auant que nous iustifier. Il s'ensuit donc de là, que la iustification n'est pas la predestination, mais seulement l'effect d'icelle.

Cõment l'hõme se peut releuer de ses pechez.

Grace, predestinatiõ & iustification.

4 Quand donc S. Augustin dit, que quelque chose precede és pecheurs, par laquelle ils meritent d'être aueuglez & endurcis, il ne prend point tel aueuglement & dureté, pour l'eternelle Reprobation, mais pour l'obstination & endurcissement du cœur à la promesse & grace diuine offerte & presentee. Ce qu'est assez apparent, tant de ce qui precede, que de ce qui suit en ce méme lieu, ou il ameine l'exemple de Pharaon à ce propos. Quand aussi il dict, que quelque chose precede és autres pecheurs, par laquelle ils sont faicts dignes, non de la predestination, car il ne parle pas ainsi,

Retract. lib. 1. cap. 26.

mais ſeulement de la iuſtification : il appert qu'il ny a rien en cela, qui touche le propos qu'il traicte en ce lieu de ſes retractations : ne qui ſelon cette doctrine puiſſe rendre cette ſentence retractable.

5 Or que la ſentence de ſainct Auguſtin, contienne ſincere verité, il eſt manifeſte veu qu'il parle là de la iuſtification ce qu'aux chapitres precedens nous auons amplement & ſuffiſamment prouué. Ie ne dy pas que les pecheurs ayent cela d'eux mêmes, mais ils l'ont de la miſericorde & grace preuenante de Dieu, comme Corneille le centenier, l'Euneuque de Cádace Royne des Ethiopiens, & autres ſemblables, l'eurent auant la iuſtification. Ce que S. Auguſtin même declare au même lieu, diſant. Que ſi quelqu'vn étoit coulpable de quelques pechez, voire pechez enormes & en grand nombre: & cependant par grande douleur de la conſcience, par beaucoup de regrets de larmes & viue repentance étoit faict digne de la miſericorde de Dieu, cela ne procederoit pas de luy, veu que s'il étoit delaiſſé en ſoy-même, nonobſtant ſes larmes & regrets, il ne lairroit de perir: mais c'eſt de Dieu, qui faict miſericorde, & ſubuient aux prieres, larmes & regrets de celuy, qui ſe repent a bon eſcient. Car c'eſt peu de choſe à l'homme de vouloir, ſi Dieu n'a pitié & compaſſion: pource que ce n'eſt point du voulant ne du courant, mais de Dieu qui faict miſericorde.

Act. 8. & 10.

Rom. 9.

6 Cependāt il eſt a noter que Dieu qui nous

Cõment nous est faicte misericorde de iustification. appelle à paix, ne nous faict point misericorde de iustification, sinon que la volonté de l'homme precede : d'autant que c'est aux hommes de bonne volonté en la terre, que la paix de Dieu est offerte & donnee. *Luc 2.* De cecy il appert que par larmes & douleur de penitence le pecheur est faict digne de misericorde, c'est à sçauoir, de misericorde de iustification. Sainct Augustin donc recite ses paroles sus mentionnees, mais il ne retracte point cette sentence, de laquelle est maintenant nôtre dispute: ains declare ce qu'il adioûte, sçauoir est, que Dieu ne fera point misericorde, sinon que la volonté de l'homme precede. Mais il ne faut pas entendre cecy de toute espece, mouuement ou effect de misericorcorde: ains de la misericorde qui suit la penitence, & est precedee de la volonté qu'a l'hõme de se repentir. Car comme il dict, il y a vne misericorde, laquelle preuient cette volonté, & sans laquelle la volonté de l'hõme ne seroit point preparee de Dieu : tellement que le penitent n'est point faict digne de la iustification par la nature de ses larmes, douleurs, & regrets: mais par l'ordonnance & liberale volonté de Dieu : selon laquelle il a disposé & arrêté en soy d'êlargir la grace de iustification à celuy, lequel se repent vrayement, & de bõne volonté. Velà comme il faut prendre cette sentence de sainct Augustin.

Comme l'hõme penitẽt est fait digne de la iustificatiõ.

7 Que si elle est bien entendue, elle suffira pour refuter ce que puis apres adioûtent noz

aduerſaires: ſçauoir eſt, que d'autant que tous hommes naturellement ſont pecheurs en Adam, & êlongnez de la grace de Dieu, il ny a choſe qui puiſſe preceder en iceux, par laquelle n'êtans pas encores iuſtifiez, ils ſoient faicts dignes de la iuſtification. Car il eſt a noter, comme il a êté dict, qu'ils ſont preuenus de la grace & miſericorde diuine, & leur volonté preparee pour ſe recognoître, repentir, aymer le bien & hayr le mal. Or entre ce mouuement premier & le ſecond, qui eſt de la iuſtification il y aduient ce que nous auons dict, qui les faict dignes de iuſtification en la maniere que nous l'auons enſeigné: en ſorte qu'a cela, quoy que la corruption naturelle nous retarde, quant à nôtre côté, ſi eſt-ce qu'elle ne nous peut nuire, ny empêcher du tout, que n'obtenions le don de iuſtification, puis que nous ſommes preuenus par la grace de Dieu, lequel reforme & prepare nôtre volonté, pour cooperer auec luy en cêt œuure. Quant à ce qu'ils diſent que ſainct Auguſtin n'entendoit pas bien, & ne parloit bien correct en cette matiere, auant qu'il eût été reueillé par les Pelagiens, ils montrent qu'ils ont mal leu les hiſtoires, & les écrits mêmes de ſainct Auguſtin. Car ſainct Auguſtin ſ'eſt retracté long temps auparauant que les Pelagiens fuſſent êueillez, leſquels ne ſont venus que ſus la fin des iours d'iceluy.

Texte des aduersaires.

LE second sur lequel nous auons à vous répondre maintenant appartiĕt à ce que vous allegueʒ des œuures de Corneille le Centenier deuăt que sainct Pierre eût parlé à luy, lesquelles vous dictes auoir precedé la foy d'iceluy, & l'auoir disposé à receuoir la foy, en quoy vous môntreʒ le iuste iugement de Dieu sur vous, vous ayant du tout aueugleʒ. Car vous mêmes aueʒ confessé suyuant le dire de l'Apôtre, que sans foy nul n'est agreable à Dieu. Or que ce Centenier ait été agreable à Dieu, il appert par ce qu'il est dict que ses prieres & aumônes étoient montees en memorial deuant Dieu. Laquelle maniere de parler, quand vous rapporteʒ à cette generalle toute science de Dieu, par laquelle tout le bien & le mal qui se faict au monde luy est cognu, vous môntreʒ derechef, ou vôtre ignorance trop lourde, faute d'être exerceʒ en la lecture de la parole de Dieu, ou que vous aueʒ perdu toute honte, veu que telle maniere de parler en l'Ecriture, ne se prend iamais que de quelque égard particulier Dieu: Ioint que l'Ange n'eût en rien consolé Corneille, s'il ne luy eût voulu dire autre chose, que ce qu'il auoit de commun auec les plus méchans du monde. Mais vôtre impudence se môntre encores plus euidemment, quand pour mônter que Corneille à faict ses œuures auant qu'il eût receu la Lumiere de la foy. Vous oseʒ bien alleguer ces motʒ de S. Augustin du premier liure à Simplician, quæst. 2. *que la foy de Corneille, deuăt qu'il fût incorporé en l'Eglise par la participation des Sacremens, n'étoit si grande qu'elle fût suffisante pour obtenir le Royaume des Cieux. Ie vous demande donc*

ſi celuy qui n'a point de aſſeꝫ de foy, n'à point de foy, & par conſequent vous n'êtes pas conuaincus par vôtre bouche, quand vous allegueꝫ cecy pour cuyder mõtrer par l'exemple de Corneille, que les œuures faites en incredulité preparent & diſpoſent l'homme à receuoir la premiere grace. Mais encores vous vous ſurmonteꝫ vous mêmes, en corrompant le paſſage de S. Auguſtin, diſans que deſia il y auoit en Corneille quelque ſemẽce de foy, ou quelque foy enueloppee. Car encores que S. Auguſtin pour môntrer les diuers degreꝫ de la foy, la compare premierement à vne choſe conceuë, & puis à vne choſe née, ſi eſt-ce qu'il ne penſa iamais à cette Chimere Sorbonique, que vous appelleꝫ foy enueloppee, ny à la foy du Charbonnier, ainſi que la ſurnomme ce venerable Cardinal Hoſius. Mais outre cela, vous êtes ſi ignorans de la cauſe méme que vous plaideꝫ, que ſi la Sorbone ne vous fait grace vous ſereꝫ brûleꝫ comme heretiques: veu que c'eſt vn poinct reſolu en leur Theologie, que la Foy explicite, c'eſt à dire, deueloppee, n'eſt pas neceſſaire à ſalut. De quel côté donc vous ſauuereꝫ vous poures Apoſtats? car derechef vous ſereꝫ conuaincus d'vne autre hereſie, par les mémes docteurs & par vôtre dire, pource que ſi la Foy enueloppee ne ſuffit encores pour meriter, mais diſpoſe ſeulement à la grace qui nous fait meriter, & toutesfois la plus part du monde eſt ſauuee par la Foy enueloppee, autrement appellee la Foy du Charbõnier, il ſ'enſuit que la plus part du monde eſt ſauuee ſans ſes merites. Mais ſans nous amuſer à ſes badinages, oyeꝫ comme ſainct Auguſtin vous demẽt. Corneille, dit-il, n'étoit pas ſans croire, quand par aumônes & prieres, il ſe montroit digne que l'Ange luy fût en-

uoyé : ains il n'eût iamais faict ces œuures là, si au parauant il n'eût creu. Et le même au premier liure de la predestination des saincts chapitre 7. écrit ainsi. Il se peut dire de Corneille que ses aumônes ont été agreables & ses prieres exaucees deuant qu'il creût en Iesus Christ, mais si ne donnoit il point & ne prioit point sans auoir quelque Foy. Car comment eût il inuoqué celuy en qui il ne croyoit point? Et si cela ne vous suffit pour vous rendre conuaincus deuant Dieu & le monde, ie vous mets icy en tête Thomas d'Aquin en la seconde de la seconde quest. 10. *article* 4. *duquel voicy les mots.* De Cornelio tamẽ sciendũ est quod infidelis non erat, alioquin eius operatio Deo accepta non fuisset, cui sine fide nullus potest placere. *C'est à dire. Il faut sçauoir toutesfois quant à Corneille, qu'il n'étoit point infidele, car autrement ses œuures n'eussent point été agreables à Dieu, auquel nul ne peut plaire sans Foy. Voylà messieurs les Apostats, quelle est vôtre belle Theologie? & voyla aussi les fausses suppositions dont vous nous cõuainquez. Mais pour resoudre encores mieux a ce poinct, nous disons que Corneille a eu veritablemẽt la vraye Foy, de laquelle le Iuste viura, mais non pas au degré auquel il faut que la nôtre paruienne. Car il croyoit aux Prophetes, comme ayant renoncé aux faux Dieux, pour croire au vray, & se disposoit par consequent à la Circoncisiõ ne sçachant pas encores que Iesus Christ fut ce Redempteur promis par les Prophetes. Quand donc il fut mort en la Foy qu'il auoit, il ne faut douter qu'il neût été receu au sein d'Abraham, puis qu'il étoit agreable à Dieu, ce qui appert du témoignage qui est rendu à ses œuures : mais Dieu*

a eu pitié de luy en luy enseignāt beaucoup plus auant ce qu'il ne sçauoit, & notamment luy faisant cette grace par S. Pierre, de luy faire cognoître que Iesus Christ étoit venu, & que c'étoit celuy méme en qui il croyoit comme s'il eût été encores à venir.

Epilogue de ce qui a êté traicté en ce troisiême liure, où il est traicté de la Foy implicite, & explicite, & est môntré qu'il ny a nul discord ny different entre les Apôtres sainct Iacques & sainct Paul.

CHAPITRE 24.

1 SI le Lecteur veut prendre la peine de lire ce que nous auons êcrit & enseigné touchant ce poinct, il trouuera noz aduersaires imposteurs, & que nous n'auons tenu autre langage, ny enseigné autre Doctrine, que cela même que nous tenons & enseignons maintenant. Mais se voyans surpris & iettez en absurdité & blaspheme, d'où ils ne peuuent se retirer, ils se vanteroient volontiers de tenir nôtre pure & Chrêtienne doctrine: & nous chargeroient d'enseigner & maintenir leurs erreurs. C'est vne ruse fort subtile & notable, & laquelle ie prie le Lecteur bien remarquer, pour s'en donner garde: à fin de ne chopper à tel scandale, que noz aduersaires obiectent, pour faire trebucher ceux, qui sans autre lumiere & conduicte si pourroient par quelque mêgarde trop lourdement aheurter. Car cela même que nons auons enseigné en nôtre

Ruse des heretiques.

premier œuure, nous l'enſeignons maintenāt en ſubſtance, ſelon l'exigence, & que noz aduerſaires nous en donnent occaſion.

2 C'eſt en premier lieu, que les œuures faictes deuant le Don de Foy, ne ſeruent de rien en l'œuure de nôtre iuſtification, & ne peuuēt venir aucunement en conte, tant ſ'en faut que nous leur attribuions aucun merite, ains dependons en cela de la pure & gratuite liberalité de Dieu êlargie benignement enuers les hommes miſerables en nôtre Seigneur Ieſus Chriſt, lequel a porté noz douleurs & noz langueurs, à chargé ſur ſoy la correction de nôtre paix, nous apportant en ſes playes gueriſon de noz maladies, & en ſes trauaux allegement & deliurance de noz miſeres & malheurs. Nous ne nions pas cecy, ſçauoir eſt, que celuy qui eſt delaiſſé en ſon naturel, n'ayant que les ſeuls dons de nature, quand il en vſe bien, il eſt moins inepte & moins indigne à receuoir la grace de Dieu, que celuy qui faict pis, & ne rapporte aucunement tels dons à la fin, ny à tel but que Dieu dês le commencement les auoit deſtinez: comme nous en auōs aſſez amplement traité és chapitres precedēs. Mais nous nions que pour bien vſer de tels dons en cêt êtat, l'homme ſe puiſſe attribuer aucune dignité ny merites, par leſquels il puiſſe acquerir vn tel don que la iuſtification.

Iſaye 53.

Chap. 22. & 23.

3 En ſecond lieu nous diſons que les œuures faictes apres auoir receu la ſemence, ou petits commencements de la Foy, comme pourroit

être, auoir contrition du peché, le prendre en haine & en auoir douleur, desirer le fuir pour suyure le bien, commencer à cercher & aymer Dieu, à l'inuoquer, encores que ce soit auec bien peu de cognoissance, commencer aussi à s'êlargir par Charité enuers le prochain : telles œuures, dy-ie, encores qu'elles ne procedent que de ce petit commencement de Foy, qui est vne Foy tres imparfaicte, & tellement enueloppee, qu'elle ne peût donner Lumiere suffisante pour seulement aucunement discerner par articles ce qu'on doit croire, commēt on le doit croire, & s'y appuyer, elles ne laissent pas toutesfois auec telle quelle Foy, de nous être comme preparations à receuoir grace plus ample, iusques à obtenir le don de Iustification. Mais c'est apres que Dieu luy même a preparé nôtre volonté, & l'a dressee pour tendre à luy, & au but tressalutaire que par Iesus Christ, & en Iesus Christ il nous a misericordieusement proposé.

Preparations à receuoir grace plus ample.

4 Tiercement il est à noter, que l'homme, si tôt qu'il a quelque semence & petit commencement de Foy en son cœur, il n'est pas pour cela iustifié, ains seulement disposé à la iustification. Et cette Foy & lumiere d'icelle sont si petites, que si l'homme n'auoit autre chose que cela, il n'auroit pas le don de Iustice, mais y seroit seulement preparé, comme êtoient Corneille le Centenier, & l'Eunuque de Cādace Royne des Ethiopiens : ausquélz Dieu enuoya ses Anges pour les prouuoir de prece-

Peu de vertu de tel cōmencemēt de foy.

Act.8.10.

pteurs, qui les instruisissent de ce qui restoit, & êtoit necessaire, pour paracheuer cêt œuure aucunement en eux desia commencé. Car la Foy êtoit bien conceue en leurs cœurs, mais elle n'êtoit pas encores nee. Or ce n'est pas assez d'être conceu, il faut aussi être animé & naître, d'aurant que le fruict, qui n'auroit que la simple conception, sans autre chose d'auantage, demeureroit abortif sans vigueur, vertu, ny vie. Telle aussi seroit la Foy, qui n'auroit que la simple conception. Ce que nous auons môntré ailleurs par l'authorité de sainct Augustin, alleguee par noz mêmes rêpondãs aduersaires.

Conceptiõ de la foy.

5 Or les Caluiniques rêpondans selon leur façõ de faire accoûtumee, nous imposent faussement auoir enseigné que Corneille a faict telles œuures, qui sont montees en memoire deuant Dieu, sans auoir aucune semence, ny petit commencement de Foy en son cœur. Mais qu'on lise ce qu'en auons êcrit, & on verra le contraire de leur dire: comme aussi eux mêmes le confessent sans y penser, & s'enueloppent en cõtradictiõ entre leurs mensonges & impostures. Qu'ainsi ne soit, ils afferment que nous auons dict que la Foy de Corneille, auparauant qu'il eût été incorporé en l'Eglise par la participation des Sacrements, n'êtoit point assez suffisante pour obtenir le Royaume des Cieux. Or quand on dict qu'il y a imperfection en quelque chose, on n'ôte pas l'être de la chose, mais on dict qu'icelle

Augustin. ad simpli. quæst. 2.

chose est imperfecte. Ainsi quand nous disons que la Foy deCorneille êtoit insuffisante, nous ne disons pas que Corneille n'auoit point de Foy : car telle insuffisance n'empéchoit pas que telle foy fût Foy, mais il y auoit de l'imperfection encores bien grande. Nous ne disons pas donc que Corneille ayt fait telles œuures sans auoir quelque semence & petit commencement de Foy : mais auoit vne Foy enuelloppee, encores enuironnee de tenebres & obscurité, & ayant si peu de lumiere qu'elle ne pouuoit montrer Iesus Christ, lequel est la cause meritoire de nôtre iustificatiõ & salut, & auquel il nous faut ietter les yeux de noz cœurs & entendements, & y auoir du tout nôtre recours & refuge. Parquoy, combien que telles œuures ainsi faictes entre la reception de la semence & petits commencemens de Foy, & le dõ de iustification fussent à Corneille comme vne preparation à icelle iustification, si est-ce neantmoins que par cela il n'êtoit pas iustifié, sinon qu'il ayt cognu Iesus Christ être le fils de Dieu, le Messias & Sauueur du monde promis en la Loy & ês Prophetes,& ayt été incorporé en l'Eglise par la participation des Sacrements : ainsi qu'il a été dict, & bien prouué par autres exemples & authoritez des sainctes Ecritures.

Foy implicite ou enueloppee.

Isay.7. &c.

6 Ils font icy vne question, laquelle merite bien être remarquee,tant pour la grasse moëlle qu'il y a en icelle, que pour la peu de conuenance qu'elle peut auoir auec ce qui la pre-

Question remarquable.

cede, & ce qui la ſuit. Ils diſent ainſi parlans a nous. [*Ie vous demande donc, ſi celuy, qui n'a point aſſez de Foy, n'a point de Foy, & ſi par conſequent vous n'étes pas conuaincus &c.*] Ils deuoient mettre leur texte en rime, puis qu'en iceluy il ny a ny ſens ny raiſon. Car à la verité ils ne ſçauent qu'ils veulent dire, ny a quel propos ils font telle demande. Ils ne font en cecy que brouiller le papier auec caquet ſans ſubſtance. Ils pouuoient bien voir par les degrez que nous auons decleré de la Foy ſuyuans en cela l'enſeignement de ſainct Auguſtin, dequoy eux mêmes font mention, que nous ne tenons pas tel langage, qu'ils nous impoſent. Ce que tres volontiers nous remettons au iugement du fidele Lecteur, qui prendra la peine de conferer leur dire auec le nôtre. En ce même œuure & même liure, tant au 14. chapitre qu'ailleurs, nous auons môntré que la grace de Dieu, la Foy & la Iuſtice, ont en l'hôme leurs commencements, leurs progrez & aduancements, leurs accroiſſemẽts & dêcroiſſements. Nous auons dit au même lieu, que noz aduerſaires font ſemblant de refuter, que la Foy à ſa conception, ſa naiſcence & ſes ages: tellement que l'homme peut auoir plus grande meſure des Dons de Dieu, & plus grande abondance de ſa grace, & la peut auſſi auoir moindre. Autant en eſt il de la Foy & de la Iuſtice, elles ont auſſi leur plus & leur moins. Mais d'autant que nous auons amplement deduit telle matiere cy deſſus,

Declarat. des fauſſes ſupp. liur. 1. chap. 2. ſect. 12.

ie ne m'y arrêteray pas d'auantage.

7 Or pour auoir moins de Foy, on n'eſt pas ſans Foy, mais telle Foy n'a pas encores pris ſon accroiſſement, & n'eſt encores paruenue en ſon aage cõuenable, pour ſuffire à obtenir le Royaume des Cieux. Cependant tel defaut & imperfection n'eſt pas incredulité. Sainct Pierre allant ſur les eaux vers nôtre Seigneur Ieſus Chriſt eut crainte & douta: pour cela Ieſus Chriſt ne l'appella pas infidele, ny incredule: mais ſeulement homme de petite Foy. Ainſi nous ne diſons pas que Corneille fût incredule lors qu'il faiſoit telles œuures, auſquelles Dieu eut égard, comme nous pouuons dire de Pylate, qu'il êtoit incredule, lors qu'il cõdamna notre Seigneur Ieſus Chriſt: mais il êtoit ignorant, & ſa foy tres imperfecte, d'autãt qu'il ne cognoiſſoit pas encores Ieſus Chriſt vrayement être le Meſſias promis en la Loy, & predict par les Prophetes, & ne le tenoit pour le fils de Dieu, ny pour le Sauueur du monde. Nous auons dict en nôtre premier œuure au même lieu, que telle Foy êtoit ſemblable à la foy des Cathecumenes, c'eſt à dire, de ceux qu'on inſtruit encores és premiers rudiments de la Foy, & ne diſcordons en rien d'auec S. Auguſtin & ſainct Thomas d'Aquin, quand ils diſent que Corneille n'êtoit ſans Foy, quand il prioit, faiſoit telles aumônes, & merita que l'Ange luy fût enuoyé pour le prouuoir de precepteur, qui luy donnât plus ample & plus ferme inſtruction, & l'incorporât en

Auguſt. ad Simplici. queſt. 2.

Matth. 14.

Declara. des fauſſ. ſuppoſ. liur. 1. chap. 2. ſect. 11.

l'Eglise par la participation des Sacrements: Nous employons mêmes l'authorité, & les ſentences de ces deux ſaincts Docteurs, pour oppugner les erreurs de noz aduerſaires, tant s'en faut qu'en telle matiere nous diſcordions d'auec eux.

Foy implicite & explicite.

8 Quant à la diſtinctiō de la Foy, en Foy implicite, ou enueloppee, & explicite, c'eſt à dire deueloppee, ils n'y entēdent rien, quoy qu'ilz en veulent iargōner. Mais comme dict ſainct Iude, ils blâment tout ce qu'ilz n'entendent point, qui eſt ſuyure la vieille mine & coûtume des heretiques. Ce pendant en blâmant telles diſtinctiōs & manieres de parler, ils ſont ordinairement contraints d'en vſer. Caluin même leur premier & ſouuerain Docteur aduoüe telle diſtinction, & s'en ſert diſant que cette Foy implicite eſt commune aux Chrêtiens tandis qu'ilz viuent en ce monde, & même qu'elle a êté commune aux Apôtres & diſciples de nôtre Seigneur Ieſus Chriſt, auant qu'ilz ayent êté pleinement illuminez. Il dict plus, c'eſt que cette Foy des Chrêtiēs eſt touſiours implicite, ou enueloppee, non ſeulemēt pource que beaucoup de choſes nous ſont encores incognues: mais auſſi pource qu'êtans enueloppez icy de beaucoup d'erreurs, nous ne comprenons pas tout ce qui ſeroit à ſouhaiter. Car la ſageſſe ſouueraine des plus perfects eſt de profiter & tirer plus outre ſe rendans dociles & debonnaires. Pourtant ſainct Paul exhorte les fideles, que s'ils ont differant entr'eux

Inſtitut. liu. 3. cha. 2. ſect. 3. 4. & 5.

Philipp. 3.

entr'eux pour quelque chose, ils attendent plus ample reuelation. Bref Caluin tant par l'exemple des Apôtres, qui ont eu beaucoup de doutes de ce que nôtre Seigneur Iesus Christ leur auoit predit & enseigné, que d'autres, il prouue que tandis que nous rampons icy bas sur la terre, nôtre Foy est tousiours enueloppee. Ce que nous aduoüons : mais aux vns plus, aux autres moins, selon qu'il plaît à Dieu êlargir le don d'intelligence aux vns en plus grande largesse, aux autres en moindre, selon le bon plaisir de sa volonté, & selon aussi qu'il luy plaît se seruir des hommes pour l'edification de son Eglise.

9 Nous auons l'exemple de cecy en Corneille le Centenier, & en l'Euneuque de Candace Royne des Ethiopiens, la Foy desquels, auant qu'ils eussent été instruits, êtoit tellement enueloppee, qu'ils ne cognossoient pas Iesus Christ, ainsi qu'il a été dict, ny les moyens de salut. Ils apprehendoient bien par quelque cognoissance obscure que le Dieu d'Israël êtoit le vray Dieu du ciel & de la terre, & pourtant se rangeoient ils à la Religion des Iuifs, tenoient la Loy pour saincte, & alloient adorer en Ierusalem : mais ils n'auoient aucune cognoissance vraye & certaine du Messias. Ils croyoient bien, selon qu'ils auoient peu apprendre par la lecture des écrits des Prophetes, qu'il viendroit quelque liberateur pour Israël, lequel seroit enuoyé de Dieu : mais ils n'entẽdoient pas que ce deût être pour le salut

Act. 10. & 8.

Foy de l'Euneuque & de Corneille.

de tout le Genre humain,comme il appert par l'ignorance qui êtoit en l'Euneuque iusques à ce qu'il fût instruit par sainct Philippe, lequel
Isaye 53. luy exposa le passage du Prophete Isaye, qu'il lisoit en son chariot : & puis par le commandement que faict l'Ange à Corneille d'appeller à soy sainct Pierre, pour par iceluy être instruict auec toute sa maison.En apres ils attendoient encores ce liberateur, tel qu'ils le pouuoient imaginer, encores à venir, lequel êtoit desia venu, auoit accomply ce qu'êtoit requis pour la deliurance & salut de tous les peuples
Matth. 16. de la terre.Car il auoit été crucifié,mort & en-
27.28. seuely, il êtoit ressuscité,& monté au Ciel, &
Act. 1. êtant fils de Dauid selon la chair, il s'êtoit de-
Rom. 1.
Iean 2.6.11. cleré fils de Dieu en puissance,tant par les œu-
&c. ures & miracles excellents,qu'il auoit faict au
Marc 8.9. sçeu & au veu de tous,que par sa resurrection.
&c. Ce qui ne pouuoit être ignoré par toute la Iudee : veu que ces choses êtoient recentement aduenues,tant és villes & bourgades de la Region, qu'en la ville capitalle de tout le pays, qui êtoit Ierusalem. Neantmoins cette semence & petit commencement de Foy, qu'ils auoient receu,êtoit tellement enueloppé de tenebres & ignorance,qu'il ne leur pouuoit pas administrer lumiere suffisante, pour cognoître ce qui ne pouuoit,sinon grossierement & lourdement, être ignoré.

10 Les Apôtres & disciples de nôtre Seigneur Iesus Christ, lesquels dés le commencement l'auoient suyui, ouy ses predications,

veu les miracles par luy faicts, auoient le témoignage que Dieu ſon Pere luy auoit rendu du Ciel, & auoient été particulierement enſeignez de luy, auoiēt vne Foy beaucoup plus déueloppee que ces deux ſus mentionnez. Car ils auoient receu Ieſus Chriſt en telle reuerence qu'il appartenoit pour leur ſouuerain & vnique Docteur, ils le croyoient être le Fils de Dieu, & le tenoient pour autheur de leur ſalut, ils ne doutoient pas qu'il étoit deſcendu du Ciel, pour aſſembler par la grace de Dieu ſon Pere a l'heritage immortel ceux qui luy ſeroient vrays diſciples : toutesfois ils auoient beaucoup de doutes, qui étoient comme reſtes d'incredulité mélez parmy leur Foy, laquelle étoit pour ce regard encores fort enueloppee, iuſques à ce qu'ils ayent eté pleinement illuminez. Et defaict quel doute font ils de la reſurrection de nôtre Seigneur Ieſus Chriſt, de laquelle ils auoient tant ouy parler ? Quelles queſtions font ils à Ieſus Chriſt touchant la reſtauration du Royaume d'Iſraël? Quelles diſputes ſe ſont émeuës entre eux pour la preeminence ? Ces choſes ne pouuoient proceder d'vne Foy du tout deueloppee, perfaicte & accomplie : car tels doutes leur euſſent eté éclercis par vne ſi grande lumiere. Leur Foy donc étoit encores lors enueloppee, & ne leur adminiſtroit pas vne pleine & perfaicte lumiere.

Matth. 17. *Marc* 9. *Luc* 9. *Matth.* 16. *Iean* 20. *Act.* 1. *Marc* 10. *Luc* 22.

11 Que ſi telle imperfection de Foy à eté aux Apotres, combien par plus forte raiſon en

nous, qui sommes tant elongnez de leur perfection? Notre Foy donc est tousiours enueloppee, & enuironnee de nuages, obscurs qui empéchẽt sa lumiere, & y aura tousiours quelque imperfectiõ & infirmité tandis que nous ramperõs icy bas sur la terre : aux vns plus, aux autres moins, ainsi qu'il a eté dict. Car la Foy du commun & vulgaire, qui n'est pas instruict aux plus profonds mysteres de la Theologie, est plus enueloppee, & à moins de lumiere que la Foy de ceux, lesquels y ont eté mieux enseignez, & y ont d'auantage profité. Cependant telle Foy, encores qu'elle ne soit pas auec vne science tant exquise, ne laisse pas de profiter à salut, pourueu qu'elle cognoisse le seul vray Dieu, & Iesus Christ, qu'il a enuoyé, qu'elle soit accompaignee de vraye repentance, affection de bien viure, du desir qu'elle soit augmentee à l'exemple des Apôtres, qui demanderent augmentation de Foy, & puis qu'elle soit ouurante par Charité. Par telle Foy ainsi accompaignee, & bien ouurante par Charité, le Charbonier en sa simplicité sera plustôt sauué auec vne docile & fidele humilité, que l'heretique auec son pretendu sçauoir en orgueil & opiniatreté.

Imperfection de la Foy des Chrêtiens.

Iean 17.

Luc 17.

Galat. 5.

12 Ie leur feray maintenant vne question, à laquelle, s'ils peuuent, ie les semon de répondre. Ie sçay que s'ils ne se rangent à la façon d'enseigner, vsitee en l'Eglise Chrêtienne Catholique, ils se trouueront fort empeschez : d'autant que selon leur doctrine même, ils ne

Questiõ aux Caluiniq.

peuuent échapper qu'ilz ne tombent en contradiction & absurdité. Car leur Doctrine cõmune & generalle est, que nôtre Seigneur Iesus Christ est l'obiet de la Foy, & que sans & hors Iesus Christ il ny a point de Foy. Or ils disent icy que Corneille, auant qu'auoir été instruict & baptizé par sainct Pierre, auoit la vraye Foy, de laquelle le Iuste viura, d'autant, *Habac.2.* disent ils, qu'il croyoit aux Prophetes, & se *Rom.1.* preparoit à la Circoncision ayant renoncé aux faux Dieux: mais que cependant il ne cognoissoit point Iesus Christ, & ne sçauoit pas qu'il fût ce Redempteur promis en la Loy, & ês Prophetes. Puis donc qu'eux mémes enseignẽt que Iesus Christ est l'obiect de la Foy, & que hors, & sans iceluy il n'y a point de Foy: quelle Foy pouuoit auoir Corneille, lequel ne cognoissoit point Iesus Christ être le Sauueur du monde? Ou étoit donc l'obiect de la Foy de Corneille? Ou pouuoit elle ietter son regard, & sur quel fondement se pouuoit elle appuyer? Comment pouuoit-il viure de telle Foy? Sainct Iean dict qu'il n'y a que ceux, qui croyent en Iesus Christ, qui *Iean.1.* ayent puissance d'étre faicts enfans de Dieu, *Heritiers de la vie.* & il n'y a que les enfans de Dieu, qui soient heritiers de la vie. Comment dõc Corneille, qui ne croyoit point en Iesus Christ, pouuoit il de sa Foy tirer vie? c'est vne chose absurde. En apres, sainct Iean dict encores, que qui n'a *1. Iean. 2. & 5.* point le Filz, n'à point le Pere ny la vie. Corneille, selon le dire de noz rêpondans, n'auoit

point le Filz, veu qu'il ne le cognoissoit point être le Filz de Dieu, & le Redempteur du mõde, consequemment il n'auoit point le Pere. Quelle Foy donc pouuoit-il auoir, veu que n'ayant ny le Filz, ny le Pere, il n'auoit, selon leur même doctrine, aucun obiect, ny fondement de vraye foy? Neãtmoins ils disent que Corneille auoit la vraye Foy, de laquelle le iuste viura, & que quand il n'eût eu autre Foy, & fût mort en icelle, il eût été receu au sein d'Abraham.

13 Or en cecy il y a de deux choses l'vne à cõclure: c'est à sçauoir, ou que Corneille eût été sauué sans Foy, ou qu'il eût eu vne vraye Foy salutaire sans Iesus Christ. Ce qu'eux mêmes suyuans Caluin, afferment ne pouuoir être, sçauoir est que nous puissions être sauuez sans Foy, ny que nous puissions auoir vne vraye Foy salutaire sans Iesus Christ. Selon dõc leur dire même, ils s'enueloppent en contradictiõ, & se iettent en absurdité. Velà quelle est la verité, constance & fermeté de leur doctrine. Que feront-ils maintenant pour se sauuer de contradiction, se retirer d'erreur, & se releuer d'absurdité? Ne faut-il pas qu'ilz reuiennent à la methode d'enseigner, & aux distinctions obseruees en l'Eglise Chrêtienne Catholique, & és Ecolles d'icelle? Ils ne sçauroient autrement se sauuer, couurir, ny excuser.

Contradictiõs & absurditez.

14 Caluin même est contraint d'en venir là, & maintenir qu'il y a vne Foy explicite, c'est à dire, deueloppee & bien expliquee, perfecte

Institu. liure 3. cha. 2. sect. 4. & 5.

& accomplie de ses degrez, progrez & aages, & vne implicite, c'est à dire enueloppee, comme nous l'auons deduit cy dessus. Il passe outre, & faict encores vne autre distinction : car il dict qu'il y a encores vne autre sorte de Foy, laquelle n'est pas proprement Foy: mais seulement preparation à la Foy, & toutesfois elle est appellee Foy. Pour exemple de cecy, on peût mettre en auant le croire de ceux, qui êtans êmeuz & rauis par les miracles de nôtre Seigneur Iesus Christ pour l'auoir en admiration, le tenoient pour le grand Prophete & Messias promis, sans passer outre, & sans auoir rien, ou presque aussi peu que rien cognu de l'Euangile. Pour exemple particulier on peut proposer cêt homme de Cour, duquel il est parlé en S. Iean, lequel s'êtant de prime face asseuré de la promesse que luy a faicte Iesus Christ, touchant la guerison de son Fils, & ayant tenu pour oracle du Ciel, ce qu'il auoit ouy du premier coup de la bouche de nôtre Seigneur Iesus Christ, il s'est rendu tellement docile & disposé à apprendre, qu'il s'est addóné & soumis à l'authorité d'iceluy pour receuoir sa doctrine. Ce premier croire, ou plustôt reuerẽce qui l'auoit dompté, pour s'assuiettir à Iesus Christ, est ornee du titre de Foy, combien que ce ne soit pas proprement cette vraye Foy: mais vn petit commencement & preparation à icelle vraye Foy, de laquelle le Iuste viura. Comme aussi on peut alleguer l'exemple des Samaritains, qui êmeuz par la

Iean 4.

Habac. 2.
Rom. 1.

parole, qui leur auoit été annoncee par cette femme, à laquelle Iesus Christ auoit parlé pres de la fontaine, accoururent ardemment à Iesus Christ : ce qu'est vn commencement de Foy, & preparation à receuoir plus de grace celeste: comme il apparut au même instant. Car eux ayans ouy Iesus Christ dirét à la femme : Nous ne croyons plus pour ta parole, mais d'autant que nous l'auons ouy, & sçauõs que cettuy cy est vrayement le Sauueur du monde. Velà comment Caluin surmonté & vaincu par ces exemples est cõtraint d'auouer, que l'homme bien vsant des dons de nature s'approche aucunement de Dieu, & se prepare à receuoir la grace d'iceluy, comme nous en auons cy dessus traicté. Il dict, que ceux là mêmes qui ne sont point encores abreuuez des premiers elements, moyennãt qu'ils soiét enclins & duicts à obeïr à Dieu (ce qu'emporte la preparation de la volonté, ainsi que cy deuant nous l'auons exposé) il dict, di-ie, que tels sont nommez fideles, non pas propremét, mais d'autant que Dieu par sa liberalité faict cêt honneur à leur affection. Il ne se retire pas loin de ce que nous appellons merite *de congruo*, c'est à dire, merite de congruance, ou de bien-seance, duquel nous auons desia parlé. S'il ne l'aduouë en termes, il l'aduouë en substance. En cela voyons nous qu'elle est la force de la Verité, laquelle serre de si pres ses aduersaires, qu'elle les contrainct la confesser. Et combiẽ qu'ils reiettent les termes, & en ap-

Iean 4.

Preparation.

Instit. liur. 3. cha. 2. sect. 5.

parence les diſtinctiõs, deſquelles, pour mieux êclercir les difficultez, & donner inſtruction plus facile, on vſe és Ecoles de Sorbonne, & autres facultez Theologiques de la Chrêtiẽté, ſi ſont ils contraincts retenir la ſubſtance des termes, & les diſtinctions, & en vſer au beſoin pour ſ'aider à couurir leurs blaſphemes, & ſe releuer de leurs horribles & trop apparentes abſurditez.

15 Ce qui reſte du texte de noz aduerſaires iuſques au lieu, ou i'ay deliberé faire la fin & concluſion de cette premiere partie de nôtre Replique, n'eſt que redite du precedent, que nous auons aſſez amplement refuté: Pourtãt il n'eſt pas beſoin de le rebatre encores vne autre fois. Ioinct auſſi qu'ils n'ont ſatisfaict ny même rêpondu à vne grande partie de noz arguments, touchant cette matiere, mêmes ils ont paſſé ſoubs ſilence les plus forts & vertueux, deſquels il n'eſt pas en eux ſe depêtrer. Ce que le Lecteur pourra voir en nôtre premier œuure, au premier liure, chapitre ſecond en la treze, quatorze, quinze, dixhuit, & dixneufieme ſection, au quatre deſquelles ils n'õt aucunement touché. Et à fin que le Lecteur ſoit ſoulagé en la recerche de telles ſections, d'autant que ie ne peux tant faire enuers l'imprimeur qu'il les cotât en la premiere edition, faute d'induſtrie, ou de bonne volonté, il aura recours à la ſeconde, ou pluſtot à la troiſieme, en laquelle elles ont êté mieux cotees, combien que ce brouillon y ait faict vne infi-

Declarat. des fauſſ. ſuppo.

nité d'autres lourdes fautes, ce qui a été cause, auec autres occasions, que ie l'ay changé, pour bailler mes œuures a autres plus habiles & soigneux de leur ouurage.

Deux accusations.

16 Quant à noz aduersaires ils nous accusent en cette fin d'attribuer aux œuures ce que il ne leur appartient pas, & de mal interpreter les sentēces de S. Paul & de S. Iaques. Mais ils montrent qu'ils ne demandent qu'embrouiller & obscurcir ce poinct, & empêcher qu'il soit entendu, à fin que parmy l'ignorance, ils puissent plus finement ietter leur fondement, & à la ruine des ames plus commodement, à leur aduantage tirer leurs illations contre la verité. Pource faire ils reiettent, comme nous auons veu, la distinction que l'Eglise obserue, selon qu'elle est requise & necessaire, entre les deux parties de nôtre iustification: sçauoir est, premiere & seconde. Premiere, qu'est la source & commencement d'être faits d'iniustes, iustes, d'enfans d'ire enfans de Dieu par la grāde grace, tres large liberalité diuine, par le merite de la Iustice de nôtre Seignr Iesus Christ, de la part de Dieu: & par la disposition & preparation de la Foy, repentance & dilection de nôtre part enuers Dieu: qui sont dons celestes & diuins épandus gratuitement en noz cœurs par le sainct Esprit. La seconde est comme la continuation & consommation de la premiere, en laquelle secōde ces mêmes dons auec les bonnes œuures effects de la Charité & misericorde continuent leur operation.

Ephes. 2.

Cette diſtinction bien obſeruee & conſideree, comme nous l'auons dêcrit, il ſera facile à cognoître combien elle eſt propre & neceſſaire, & en quel rang nous mettons les œuures, dequoy & comment nous les faiſons ſeruir en la iuſtification.

17 Quant à la cooperation d'icelles auec la Foy, nous en auons amplement traicté, & auec authoritez & raiſons ſuffiſantes pour prouuer ce qui en eſt, en reſoudre les Lecteurs debonnaires, & repouſſer les arguments mal fondez des contentieux & heretiques. Nous auons montré, que les deux Apôtres ne ſe contrediſent point : ains parlans par vn méme eſprit, ils parlent auſſi comme par vne même bouche, obſeruans la diſtinction ſus mentionnee. Car ſainct Paul parlant de la Iuſtice, ſelon laquelle nous ſommes Iuſtes deuant Dieu, & de la ſource & premier commencement d'icelle, enſeigne, qu'elle n'eſt point en nôtre puiſſance, & ne procede point de nous, ſoit de nôtre nature, ou de la vertu ou valleur des œuures, que nous pourrions auoir faict au parauant le don de Foy receu, mais de la pure grace & gratuite liberalité de Dieu : en ſorte que de l'œuure de nôtre iuſtification il reiette les œuures ceremoniales de l'ancienne Loy, & mémes les œuures morales, appartenantes à la ſeconde table faictes durant l'incredulité. Mais quand principalement il parle des œuures de la Loy, il entend les ceremonies, d'autant qu'il diſpu-

Rom. 3. 4. 11 &c. Galat. 2. 3. 4. 5. Iacq. 2.

toit contre les faux Apôtres, lesquels maintenoient que pour étre iustifié & paruenir à salut, il falloit necessairement obseruer la Loy ceremoniale : comme la Circoncision, les lauements & autres telles ceremonies ordonnees en la Loy Mosaïque: comme cela se peut voir par les discours des Epîtres aux Galates, en laquelle il reprend aigrement les Galatiens, de ce qu'ils s'étoient ainsi legerement laissé transporter en telles fausses doctrines: & aux Philippiens, en laquelle il se mocque des rêueries & folies de tels faux Docteurs.

Galat. 3. 4. 5.

Philipp. 3.

Rom. 4.

Aux Romains il montre qu'Abraham a eté iustifié auant que la Loy fût établie, & consequemment sans telles ceremonies : lesquelles n'étoient pas encores en Etre, & ny ont été quatre cents ans apres. Pourtant il dict que ce n'ètoit point la Loy ceremoniale qui auoit vertu de abolir le peché & iustifier, ains la grace de Dieu en notre Seigneur Iesus Christ.

Ce que sainct Paul ne nye pas.

Cependant il ne nie pas que cette Iustice soit inherete en nous, & n'exclut point du tout de l'œuure de notre iustification la Charité & ses effects : ains les admet en la seconde partie d'icelle. Ce qu'il declare ouuertement en la même Epître aux Galatiens, où il dict, qu'en Iesus Christ ne Circoncision, ne prepuce ne vaut aucune chose, mais la Foy ouurante par Charité: & que pourtant il ne falloit plus obseruer cette Loy ceremoniale, laquelle auoit été établie seulement comme vn Pedagogue, pour amener l'ancienne Eglise à nôtre Sei-

Galat. 5.

Pedagogue à l'ancienne Eglise.

gneur Iesus Christ. Et defaict, il dict que la Loy a été adioûtee à la promesse à cause des transgressions, non poinct pour tousiours: mais seulement iusques à tant que la semence vint, à laquelle auoit été faite la promesse. Et *Galat. 3.* ne deplaise à ceux, qui interpretent cecy de la Loy des œuures, à cause qu'il dit que telle Loy a été adioutee, à cause des transgressions: car ce n'est point la l'intention de l'Apôtre, comme aussi la chose est tres clere & tres euidente de soy. Il dict que cette Loy a été adioutee à la promesse, on doit entendre que ç'a été comme Sacrements, selon que Dieu a tousiours ainsi seellé ses promesses au peuple ancien. Apres. il dict qu'elle a été adioûtee iusques à la venue de la semence, à laquelle cette promesse étoit faite. Cette semence étoit Iesus Christ: *Genes. 17.* auquel en Isaac il auoit été promis qu'en luy *18. 21. &c.* seroient benites toutes les nations de la terre: *Rois 4. 9.* & duquel il auoit été dict à la femme dés le *Galat. 4.* commencement, qu'il briseroit la tête du Ser- *Genes. 3.* pent. A la venue donc de cette semence cette Loy deuoit prendre fin. Or la Loy des œuures, tant de la premiere, que de la seconde *Hebr. 8.* table, n'a pas été etablie seulement pour vn *Exod. 20.* temps, & pour cesser à la venuë du Messias, ains pour être en vigueur & bien êtroictement obseruee iusques à la consommation de *Leuitiq. 26.* *Deutero. 28.* tous les siecles, en tous aages & generations, benedictions terrestres & celestes, temporelles & eternelles, étans promises à ceux qui seront vrays obseruateurs d'icelle, & maledi-

ctions en toutes ſortes à ceux qui feront
contraire,il faut donc entendre cela de la Lo
des ceremonies, laquelle a ceſſé à là venue d
la ſemence benite nôtre Seigneur Ieſus Chri
Galat. 3. d'autant que luy êtant venu, nous n'auion
plus que faire d'ombres, figures, & telles ce
remonies, pour nous ſeruir de Pedagogu
pour nous amener à luy : comme dict le mé
me Apôtre. Quant à ce qu'il adioûte, à cauſ
des tranſgreſſions. C'eſt d'autant que le peu
ple étoit enſeigné par tels Sacrifices & autre
ombres & figures ceremoniales, qu'en les ob
ſeruant & ſ'y exerçant, & affligeant en icelle
ſon ame il étoit purgé de ſes pechez : non pa
la vertu d'icelles, mais par la vertu de nôtr
Redempteur le Fils de DIEV, repreſent
par icelles. Velà le but & intention de l'A-
pôtre.

18 Quant à ſainct Iacques, il parle des œu-
ures faictes, ou qu'on doit faire, & auſquel-
Iacq. 2. les le Chretien eſt obligé, apres auoir receu
le Don de Foy, quand il y a eſpace de temps
pour cheminer en icelles. Leſquelles œuures,
il dict venir en compte en la ſeconde partie
de nôtre iuſtification : & môntre par au-
thoritez & exemples des ſainctes Ecritures,
que ſans icelles œuures, nous ne pouuons
paruenir à la perfection & conſommation
d'icelle Iuſtification, pource que la Foy,
qui en eſt la cauſe diſpoſitiue, ou preparati-
ue & ſuſceptiue n'à ſans telles œuures au-
cune vertu pour nous y amener, d'autát qu'el-

le n'a non plus, ſans icelles, de vigueur à beſongner & nous aduancer à ſalut, qu'vn corps d'eſtitué d'ame, à aduancer quelque œuure. Mais il eſt à noter, contre l'opinion de noz répondans aduerſaires, que l'Apôtre en cette ſimilitude du corps mort qui n'à point d'ame, ne parle pas ſeulement des facultez vitales de l'ame : mais de l'ame toute entiere, laquelle eſt la ſource de la vie, des mouuements & autres facultez : ainſi, dit-il, la foy ſans Charité n'a point de vie, ains eſt morte. Le fil du texte montre cela, le dire de ſainct Paul le confirme, c'eſt à ſçauoir, qu'il n'y a que la foy ouurante par Charité, qui ſoit profitable à l'homme en nôtre Seigneur Ieſus Chriſt. Sainct Auguſtin l'expoſe ainſi diſant, que tout ainſi q̃ le corps eſt viuifié par l'ame, & ſubſtanté par la viãde, ſemblablement la foy eſt animee par la dilection, & nourrie par l'eſperance. Telle diſtinction donc ſe remarque fort cleremẽt en l'vn & l'autre Apôtre. Car ſainct Paul parle de la premiere Iuſtification d'Abraham, lors qu'il receut le don de foy, que la promeſſe luy fut faite, qu'il ſ'appuya ſur icelle, & receut la Circonciſion. Sainct Iacques parle de la ſeconde, quãd Abraham long temps apres auoir receu la promeſſe, le don de foy & la Circonciſion, pour obeïr à Dieu il offrit ſon fils Iſaac ſur l'autel ſ'aſſeurant que Dieu, qui luy auoit donné, & commandé luy ſacrifier, étoit puiſſant de le reſſuſciter pour ſatisfaire à ſa promeſſe. La foy n'opere pas ſeule en cette partie, mais

Expoſitiõ du dire de l'Apôtre.

Rom. 3. & 4. Galat. 3.

aussi l'œuure, qui est l'obeissance conioincte auec la foy & constance d'icelle.

19 Quand donc nous tirons cette conclusion du dire des deux Apôtres bien interpretee par la tres-Chrêtienne Antiquité, c'est à sçauoir, que la foy seule n'à vertu de nous iustifier & sauuer, ains qu'il faut qu'auec icelle opere la dilection & charité, notre argument est bon, rond, tres veritable, bien accomply de toutes ses parties en quelque mode & figure qu'on le puisse mettre: & est bien appuyé tant de l'authorité des sainctes Ecritures, que
Rom. 2. des écrits de l'Antiquité. Là il nous est mõtré
Iacq. 1. Matth. 19. qu'il ne suffit pas que nous soyons auditeurs de la Loy: mais aussi faiseurs, d'autant qu'il
1. Pier. n'y aura que ceux qui obseruent les commandements, & font la volonté de Dieu, qui soiét Iustifiez, & entrent en la vie au Royaume de Dieu: & pourtant qu'il faut que nous rendiós ferme nótre election & vocation par bonnes œuures: qu'il nous faut fuir & euiter la souil-
Pseau. 14. lure de peché, & faire Iustice, si nous voulons entrer au Tabernacle de Dieu, & auoir lieu de repos en sa saincte montaigne. Ce que sainct
Chrysost. homil. in Mat. 25. Chrysostome deduit bien proprement en peu de Paroles. Non seulement (dit-il) celuy qui ayant la foy neglige la pureté de vie & bonne conuersation ne pourra entrer au Royaume de Dieu: mais aussi celuy qui aura relui par signes & miracles, & cependant n'aura tenu compte de faire aucunes bonnes œuures en sa
Matth. 7. vie, sera repoussé de l'entree du Royaume des Cieux.

Cieux. C'eſt ce qu'enſeigne Ieſus Chriſt en S. Matthieu, ou il reiette ceux qui auoient prophetiſé, ietté les diables hors des corps, & fait pluſieurs miracles en ſon nom : mais ils n'auoient point cette foy viue ouurante par charité, de laquelle parlẽt les deux Apotres. Pourtant notre Seigneur leur dit, Departez vous de moy ouuriers d'iniquité. Car, dit le même S. Chryſoſtome, il faut que la foy luiſe deuant les œuures, mais il faut que incontinent apres & ſans interualle les œuures ſuiuent la foy: de peur que la foy ſoit vituperee à cauſe de la ſterilité, & les bõnes œuures mêpriſees pour l'incredulité. Sainct Auguſtin, ſainct Bernard & autres excellents & anciens Docteurs enſeignent même Doctrine, & montrent que la ſaincte conuerſation, & l'exercice es œuures de charité eſt neceſſaire auec la foy, pour obtenir le fruict & ſalaire du merite de la iuſtice de notre Seigneur Ieſus Chriſt. Car celuy qui ne tremble aux menaces, qui n'eſt attiré par les promeſſes, qui n'obeit aux commandements, & n'acquieſce point aux cõſeils de Ieſus Chrſt, ne le repute point être fils de Dieu. Que ſ'il dit qu'il le cognoît, il ne l'ayme point: car il le renie par ſes œuures, d'autãt que la foy ſans œuures eſt morte en elle même, & ny a foy viue & victorieuſe, ſinon celle qui eſt ouurante par Charité. Velà donc comment notre argument eſt rond, & tellement appuyé d'authoritez requiſes & neceſſaires, qu'il eſt inexpugnable à tous ennemis de la verité.

Matth. 7.

Sermon. de fide lege nat. & ſpirit. ſancto.

Auguſt. libr. 4. de Baptiſ. cõtr. Donat. cap. 21.

Bernard ſermo. octà. paſch. &c.

Iacq. 2.

Galat. 5.

Argument des aduersaires.

20 Mais celuy de noz aduersaires est tout nud, il n'a ny pieds ny mains, ny veuë ny tête, & ne sçauroient le mettre en aucune mode ny figure, pour luy faire auoir seulement apparẽce de verité. Quel argument est-ce là ? Sainct Paul a dit que nous sommes iustifiez par la foy, sans les œuures de la Loy: la Charité donc & la repentance ne tiennent aucun lieu, & ne operent aucunement en l'œuure de notre iustification auec la Foy. Velà vn bel argument & vne consequence bien tiree. Et d'où ? d'vn equiuoque, & d'vne amphibologie, procedẽte, non pas de sainct Paul, car il a parlé clerement, mais de la peruerse alegation & application de noz aduersaires, Où ont ils veu que les argumens tirez de telles propositions soiẽt veritables? Certainement se sont lours Sophistes, & montrent bien qu'ils n'entendent rien en Dialectique. Leur argument à le nez rompu. I'aimeroy autant l'oracle d'Apolo addressé à Cresus Roy des Lydes. *Perdet Crœsus Halyn transgressus plurima regna.* Ou bien celuy qui fut rêpondu à Pyrrhus Roy des Epirotes, lequel auoit deliberé faire guerre cõtre les Romains. *Aio te AEacida Romanos vincere posse.* Ou bien, c'est, comme si quelqu'vn voulant prouuer qu'il est necessaire aux Pasteurs de l'Eglise d'être mariez, pour biẽ & deuëmẽt exercer leurs charges, disoit. Les Sacrificateurs acciens sous la Loy, qui êtoient de la race d'Aaron, êtoient mariez, & auoient femmes & enfans durant l'exercice de leur charge. Il s'ensuit donc que

Argument mal fondé sẽblable à tels Calumniq.

depuis la venue de Iesus Christ nôtre Sauueur, il ny a eu aucun, qui ayt peu, ou puisse bien annoncer l'Euangile, deuëment seruir à l'Eglise & s'acquitter fidelement de sa charge, sinon qu'il ayt êté, ou soit marié, & ayt eu, ou ayt maintenant femme & enfans. Velà vn argument mal fondé: vne consequence mal tiree & tres absurde, qui en produiroit beaucoup d'autres encores plus pernicieuses : même elle est iniurieuse contre les saincts seruiteurs de Dieu, lesquels selon l'enseignement de Iesus Christ, se sont châtrez pour le Royaume des Cieux: comme ont êté sainct Iean l'Euangeliste, sainct Paul, & plusieurs autres, qui ne furent onc mariez. Quoy ? noz aduersaires voudroient ils dire que tous ces bons seruiteurs de Dieu n'auroient peu purement annõcer l'Euangile, deuëment seruir à l'Eglise de Dieu, & s'acquitter fidelement de leurs charges? Au contraire, dict sainct Paul, celuy qui n'est point marié, est plus libre pour seruir à Dieu. Ainsi, la consequence que tirent noz rêpondans du dire de l'Apôtre, est fort mal tiree, & sans aucun fondement : & engendreroit beaucoup d'autres absurditez, si elle auoit lieu.

Matth. 19.

1. Cor. 7.

21 Mais ce n'est de merueilles si telle opiniõ & erreur en ce temps à la vogue, & n'est chose nouuelle : ains vne fricassee rechauffee de plusieurs siecles. Premierement du temps des Apôtres aucuns mirent en auant tel erreur: contre lesquels sainct Pierre, sainct Iacques,

& sainct Iude ont écrit, comme desia nous en auons parlé. Puis elle fut renouuellee par les Ætiens & Eunomiens fort anciens heretiques: & en ce dernier aage elle a été remise sur le rechamp par ces harpies Luther, Zuingle, Caluin, leurs semblables & sectateurs. Velà comment noz aduersaires sont refricasseurs & rappetasseurs de vieilles heresies: pour lesquelles maintenir, tant s'en faut qu'ils ayent quelque honte de dementir la tressaincte & tres-Chrêtienne Antiquité, qu'ils n'ont aucun horreur de dementir auec vne impudence effrontee le sainct Esprit. Velà quelle est la pureté de leur doctrine.

22 Dieu tout puissant & eternel, ie te ren louanges & graces de tout mon cœur, de ce qu'il t'a pleu me benir en la confection de cette premiere partie de nôtre replique à la rêpôse des ennemis de ta verité. Ie cognoy, Seigneur misericordieux, que c'est de Sion que sort ta Loy, & ta parole de Ierusalem, & me confesse auoir été ignorant tout le temps que ay été ennemy & contraire à ton Eglise. Ie te supplie auec humilité & contrition du passé, que selon que tu es le pere des lumieres, duquel tout don celeste, & bonne donation procede, vouloir continuer sus moy ta saincte benediction en tout le reste de l'œuure, à l'edification de ton Eglise, & radresse des poures errans. Qu'il te plaise, ô pere tres benin & pitoyable, donner à moy constance, & à ces poures miserables dêuoyez, oreilles pour ouyr,

Isaye 2.

Iacq. 1.

yeux pour voir,& cœur pour comprendre, les choses qui sont de ta grandeur,puissance & eternité,& de notre salut : à fin qu'eux illuminez ils fuyent les tenebres,suiuent la lumiere, & se rangent sous l'enseigne & guidon de ton cher fils nôtre Seigneur Iesus Christ, pour se retirer en ton sainct Tabernacle qu'est ton Eglise,& finalement obtenir en ta saincte montaigne,qu'est le Ciel, repos d'eternelle duree. *Pseaum. 24.* Beny le peuple François, & le range du tout soubs ton obeïssance abolissant toutes sectes, & extirpant toutes heresies. Fortifie de ta vertu,& du vent de ta bouche tous les Prelats & Pasteurs,à ce que deuëment ils s'acquittent de leurs charges: & emply auec toute largesse & abondance le cœur du Roy & de son Conseil de ton Esprit, à fin qu'ils apprennent à faire iustice, iugement, & misericorde. Et donne au Roy reconciliatiõ auec son peuple, au peuple amour reuerence & obeïssance enuers luy, à ce que fidelement & auec pieté s'exercent les offices & deuoirs mutuels entre l'vn & l'autre: mais particulierement octroye au Roy & la Royne le don de lignee, & prosperité contre tous leurs ennemys. Par Iesus Christ ton fils notre Seigneur lequel vit & regne auec toy en l'vnité du sainct Esprit Dieu eternellement. Amen.

FIN.

PAR priuilege du Roy eſt defendu à tous Libraires, Imprimeurs & autres qu'il appartiendra, en quelque ſorte & maniere que ce ſoit, d'imprimer, ou faire Imprimer, vendre, & diſtribuer aucunes des œuures de Matthieu de Launoy, ſoit de ſon inuention, ou traduction, ſinon a Libraire, ou Imprimeur, auquel ledit de Launoy aura donné charge & puiſſance: & ce iuſques au temps & terme de dix ans entiers & conſecutifs apres la premiere impreſſion, qui ſera faite de chacune deſdictes œuures, inuentions, ou traductions, ſur peine de confiſcation des liures imprimez par autres, & d'amende arbitraire, ainſi qu'il eſt plus amplement contenu eſdites lettres du Priuilege, ſur ce donnees à Poictiers, le neufiéme iour de Iuillet. 1577.

Par le Roy en ſon Conſeil. *Signé Fizes.*

LEdit de Launoy, à permis à Guillaume de la Nouë marchant, Libraire en l'Vniuerſité de Paris, d'imprimer, ou faire imprimer, vendre & diſtribuer ce preſent liure intitulé, *Replique Chreſtienne en forme de Commentaire ſur la réponſe tiree du dehors de la moëlle des Sainctes Ecritures, &c.* par luy composé, ſuyuant le Priuilege, ou extraict d'iceluy cy deſſus mentionné : & ce pour la premiere partie contenant trois liures, & pour le terme de dix ans finis & accomplis apres la premiere impreſſion de cedict œuure. Et par tranſport dudit Priuilege à luy fait par deuant deux Notaires du Chaſtellet de Paris. Ce iourd'huy 9. Iour de May. 1579.

AD REGINAM.

Ingeniis multis acti, quæ, temporis ætas,
Hanc decoret, scriptis nobilitetque suis,
Ornat Amaltheam, variis & laudibus effert,
Cui studiis fuerit mens cumulata bonis.
At nisi dormitet nimium, te pluribus ista
Pergratam musis clara per astra feret.

Ad dominum Launeum Christianæ religionis propugnatorem, ac deffensorem rigidissimũ eiusdem Nicolai Thorailler Senonensis, tetrastichon.

Pondus in obiectum victrix & palma resurgit
Quóque magis premitur sistit & illa magis,
Sic agis, vt patrum scriptis obiecta refellis,
Et tibi iam palmæ iure corona datur.


9-3-3

